



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Andréanne Vallée

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

Ph.D. (Lettres françaises)

GRADE / DEGREE

Département de français

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Édition critique des Aventures du Sieur Claude Le Beau.
Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Pierre Berthiaume

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Andreas Motsch

France Martineau

Patrick Imbert

Marcel Olscamp

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

Édition critique des *Avantures du Sieur Claude Le Beau. Voyage
curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*

Andréanne Vallée

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du doctorat en lettres françaises

Département de français
Faculté des arts
Université d'Ottawa

© Andréanne Vallée, Ottawa, Canada, 2008



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-48426-5

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-48426-5

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

*À Marie-Neige, mon petit haricot,
en souvenir de ton premier voyage outre-mer,
alors que nous marchions toutes les deux sur les pas de Claude Le Beau*

Table des matières

Table des matières	iii
Table des sigles et abréviations	viii
Résumé	xiii
Remerciements	xiv
Introduction	
Claude Le Beau (Louveciennes 1704 – Braunschweig 1779)	1
Les <i>Avantures</i> de Claude Le Beau	17
<i>Une œuvre suspecte</i>	18
<i>Le «mensonge», outil fondamental du discours de Le Beau</i>	23
<i>Les sources: s'inspirer, écrire et récrire</i>	29
Éditer les <i>Avantures</i> de Claude Le Beau	42
Notes sur l'établissement du texte	
<i>La langue</i>	44
<i>Le texte de base</i>	51
Table des poids et mesures	53
Chronologie	54
Fac-similé de la signature de Claude Le Beau	57
Fac-similé du frontispice de l'édition allemande parue à Erfurt en 1752	58
Tome 1	
Fac-similé de la page de titre de l'édition d'origine (1738)	59
Page de titre	60
Épître dédicatoire	61
Préface	65
Carte du Canada	68
Chapitre I	
<i>L'Auteur fait voir les raisons, qui l'ont engagé à faire le Voyage de l'Amerique.</i>	69
Chapitre II	
<i>Reception de l'Auteur à bord de l'Elephant, où il se trouve confondu avec ceux qui viennent à la Chaîne.</i>	76
Chapitre III	
<i>Départ du Navire l'Elephant. Batême du Grand Banc de Terre Neuve, avec la Description du Fleuve St. Laurent.</i>	88
Chapitre IV	
<i>Naufrage de l'Elephant. Mœurs & Façons d'agir des Habitans du Canada.</i>	100
Gravure: naufrage de l'Éléphant	115
Chapitre V	
<i>Arrivée de l'Auteur à Quebec. Description de cette Ville. Usage des Raquettes, pour voyager sur la neige.</i>	116
Chapitre VI	
<i>Description abregée des Trois-Rivières & de Montreal. Traitte des Sauvages; Utilité de leurs Canots & la manière dont on les fait.</i>	128
Gravure: départ de Le Beau en canot	141

Chapitre VII	
<i>Départ de l'Auteur avec des Sauvages; Son déguisement; Il est malheureusement reconnu par des Canadiens.</i>	142
Chapitre VIII	
<i>Fatigues de l'Auteur dans les premiers Portages. Rencontre d'un jeune Sauvage & de deux autres Habitans. Description du Saut de la Chaudière & terrible Naufrage que fit l'Auteur en cet endroit.</i>	150
Chapitre IX	
<i>L'Auteur est attaqué par sept Canadiens & huit Sauvages. Comment il se tira d'affaire. Passage du Rapide.</i>	158
Chapitre X	
<i>Manière de porter les Canots. Pêche de Truites. Singularité du Porc-Epic & Rencontre de deux nouveaux Sauvages, dont l'un pensa être dévoré par un Ours.</i>	164
Chapitre XI	
<i>Fatigues incompréhensibles de l'Auteur. Il se trouve en danger de perdre la vie. Le Canot de ses Sauvages est brisé. Extrême Famine qu'il endure pendant quatre jours. Il trouve un autre Canot. Fameux Repas qu'il fait avec cinq Iroquois, qui veulent après, le reconduire par force à Quebec.</i>	171
Chapitre XII	
<i>Etrange Avanture que l'Auteur a avec ses Iroquois. Comment ses Lettres d'Avocat sont reçues!</i>	178
Chapitre XIII	
<i>Enrôlement des Sauvages, lorsqu'ils vont en Guerre; leurs Annales ou manière de compter les Années, & ce qu'ils pensent de la Création du monde.</i>	186
Chapitre XIV	
<i>Ces Iroquois engagent l'Auteur à porter ses Lettres au bout d'un bâton. Description d'un Lieu, où les Sauvages prétendent que les Vents sont enfermés: Rencontre qu'ils y firent d'un monstrueux Serpent & de plusieurs autres choses qu'ils y trouvèrent, entre autres, d'une Hache de l'ancienne façon des Sauvages.</i>	198
Chapitre XV	
<i>Après le Passage du Lac, l'Auteur rencontre un Père de Famille sauvage avec ses trois Enfants. Ce que l'on fait de la Tête du Serpent. On commence un Divertissement de Guerre. Manière de Lever la Hache, suivie d'un Discours du Chef.</i>	206
Chapitre XVI	
<i>Simplicité des Sauvages en matière de Religion, & Conversion d'un Vieillard Iroquois à l'article de la mort.</i>	213
Chapitre XVII	
<i>Suite du Divertissement de Guerre: Ce que c'est que de Lever la Buchette. Danse de l'Athonront.</i>	224
Chapitre XVIII	
<i>Les Sauvages font danser l'Auteur, qui les fait danser à son tour; leur sentiment sur sa danse. Portrait des Sauvages en général. L'Auteur quitte ses Iroquois.</i>	232
Chapitre XIX	
<i>Portrait du Castor. Travaux incompréhensibles de cet Animal pour faire des Dignes & des Cabanes.</i>	240
<i>Gravure: chasse aux castors.</i>	252

Chapitre XX	
<i>Entretien particulier de l'Auteur avec Antoine. Sentiment admirable de ce Huron sur l'immortalité de l'Ame & autres Singularités des Sauvages en général à ce sujet.</i>	253
Table des chapitres de la première partie.	266
Tome 2	
Page de titre	270
Chapitre XXI	
<i>Arrivée de l'Auteur à Naranzouac. Sa reception. Ce que c'est que la Sagamité des Sauvages; leur gourmandise & leur mal-propreté.</i>	271
Chapitre XXII	
<i>Description de Naranzouac avec la manière dont les Sauvages construisent leurs Cabanes. Portrait des Sauvages en général & les differents travaux qui font leurs occupations.</i>	282
Chapitre XXIII	
<i>Entre-vuë du R. P. Cirene avec l'Auteur. Habillemens anciens & modernes des Sauvages & des Sauvagesse.</i>	294
Gravure: danse amérindienne au son du tambourin	303
Chapitre XXIV	
<i>De l'Education des Enfans. Des differents Jeux de hazard des Sauvages, & des effets excessifs que produit en eux la Passion du Jeu.</i>	304
Chapitre XXV	
<i>L'Auteur dit Adieu à ses Hurons. Amitiés singulières des Sauvages. Portrait de deux Vieilles Iroquoises. Goût dépravé des Sauvages & la vigueur étonnante de leur temperament.</i>	312
Chapitre XXVI	
<i>Maladie ordinaire des Sauvages. Differents remedes avec lesquels ils font des Cures admirables. L'Auteur quitte Naranzouac: Extrême danger auquel il est exposé & comment il s'en trouve délivré.</i>	321
Chapitre XXVII	
<i>Repas de chair humaine où se trouve l'Auteur. Commencemens de ses amours avec sa jeune Sauvagesse: Horribles effets de l'ivresse des Sauvages par qui il manqua d'être tué avec cette jeune Fille.</i>	330
Chapitre XXVIII	
<i>Excuse valable pour les Meurtriers parmi les Sauvages. Nouveau Péril auquel l'Auteur est exposé. Superstitieuses Croyances de ces Barbares pour les Rêves & les suites fâcheuses qui peuvent en provenir.</i>	338
Chapitre XXIX	
<i>L'Auteur est dangereusement malade & court risque d'être abandonné. L'industrie de sa jeune Sauvagesse le preserve de ce malheur. Il est surpris par un gros Parti d'Algonkins, qui l'emportent dans leur Village. Défaite des Renards.</i>	346
Chapitre XXX	
<i>Fin tragique d'un Prisonnier de la Nation des Renards. Ce que c'est que la Chanson de mort des Sauvages: Cruautés inouïes qu'ils exercent sur leurs Esclaves.</i>	357
Gravure: torture d'un captif et accouchement d'une Amérindienne	366

Chapitre XXXI	
<i>Raisons pour lesquelles les Sauvages prétendent être moins cruels que nous. Accouchement subit d'une Algonkine. Départ de l'Auteur pour aller chez les Tsonnontouans: Sa reception chez ces Iroquois. Danse du Calumet.</i>	367
Chapitre XXXII	
<i>L'Auteur est enlevé de chez les Tsonnontouans: ces Sauvages vont à son secours. Ses Conducteurs Algonkins le lient comme un Esclave. Il échappe de leurs mains & tombe entre celles de deux Abenakis dont l'un, qui est l'Amant de sa Maîtresse, le délivre des mains de ses Ennemis.</i>	376
Chapitre XXXIII	
<i>L'Auteur est maltraité par sa Maîtresse: son Rival Algonkin est accusé d'avoir noyé sa Femme: Les Iroquois s'assemblent pour lui faire son Procès. Manière dont ces Barbares se comportent dans leurs Conseils. L'Algonkin est condamné & mis à mort. Quelle est la fonction des Orateurs chez les Sauvages.</i>	383
Chapitre XXXIV	
<i>Procédure Civile & Criminelle des Sauvages: Leur manière de Refaire l'Esprit & de traiter les affaires d'Etat. Usage de leurs Branches & Coliers de Porcelaine.</i>	392
Chapitre XXXV	
<i>De quelle façon la Noblesse se trouve héréditaire parmi les Sauvages: Election de leurs Chefs. Reconciliation de l'Auteur avec sa jeune Sauvagesse.</i>	400
Chapitre XXXVI	
<i>Derniers devoirs que rendent tous les Sauvages aux Funerailles de leurs Morts. L'Auteur assiste à l'Enterrement de l'Algonkine & de son Mari: Cérémonies qu'on celebre à leurs Obsèques.</i>	410
Gravure: enterrement	424
Chapitre XXXVII	
<i>Deuil des Sauvages: Leur Fête des Morts. Tentative de l'Auteur pour quitter sa Maîtresse dans le Village des Tsonnontouans: Il se trouve ensuite contraint de s'enfuir avec elle.</i>	425
Chapitre XXXVIII	
<i>L'Auteur abusé par sa Maîtresse, se trouve malheureusement écarté de ses Conducteurs: Rencontre qu'il fait de deux Contrebandiers Canadiens. Description du fameux Saut de Niagara; où peu s'en faut que l'Auteur ne soit reconnu par deux Soldats François.</i>	433
Chapitre XXXIX	
<i>Arrivée de l'Auteur dans un nouveau Village. De quelle façon les Sauvages donnent des Clystères. Comment l'Auteur perdit sa veste. Suërie des Iroquois. Enthousiasme effroyable des Jongleurs & en quoi consiste leur Profession.</i>	442
Chapitre XL	
<i>Stratagème de Maskikik, pour faire périr l'Auteur. Fêtes des Sauvages en l'honneur de leurs Songes. Comment l'Auteur s'y trouva delivré du danger de perdre la vie. Arrivée de Henri dans ce Village des Tsonnontouans.</i>	453
Chapitre XLI	
<i>Comment l'Auteur se trouve vengé du Jongleur. Il quitte sa Sauvagesse & arrive chez les Anglois.</i>	461
Table des chapitres de la seconde partie	472

Annexes

Annexe 1 - Liste des détenus & dossiers d'arrestation	475
Annexe 2 - Ordre d'arrestation de Claude Le Beau	503
Annexe 3 - Lettres autographes de Claude Le Beau	504
Annexe 4 - Relevé des sources de Le Beau	511
Annexe 5 - Liste des principales variations orthographiques	525
 Bibliographie	 544

Table des sigles et abréviations

AAPHP	Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.
AB	Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal, Paris).
<i>Académie</i>	[Académie française], <i>Dictionnaire de l'Académie française</i> , 3 ^e éd., Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard, 1740, 2 t.
ADY	Archives départementales des Yvelines (France).
ANC	Archives nationales du Canada.
ANQ	Archives nationales du Québec.
Augé	Paul Augé <i>et al.</i> , <i>Larousse du XX^e siècle</i> , Paris, Librairie Larousse, 1928-1933, 6 t.
<i>Avantures</i>	Claude Le Beau, <i>Avantures du S^R. C. Le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau, parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Dans le quel on trouvera une Description du Canada, avec une Relation très particulière des anciennes Coutumes, Mœurs & Façons de vivre des Barbares qui l'habitent & de la manière dont ils se comportent aujourd'hui</i> , Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738, 2 vol.
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec.
BU	Maurice Grevisse, <i>Le bon usage. Grammaire française</i> , 12 ^e éd. refondue par André Goose, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1993.
CHAN	Centre historique des Archives nationales (France).
DBC	George Williams Brown <i>et al.</i> , <i>Dictionnaire biographique du Canada</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-, 15 vol.
DBR	Odoric-Marie Jouve <i>et al.</i> , <i>Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France</i> , [Saint-Laurent, Québec], Bellarmin, 1996.
DHFQ	Claude Poirier <i>et al.</i> , <i>Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes</i> , Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998.
<i>Dialogues</i>	Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, «Suite du Voyage, de l'Amerique, ou Dialogues de Monsieur le baron de Lahontan et d'un Sauvage, dans l'Amerique [...]», dans <i>Œuvres complètes</i> , édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, vol. 2, p. 789-992.

- DNF* Claude Marin Saugrain, *Dictionnaire de la Nouvelle France, Isles et autres colonies françoises*, présenté par Réal Ouellet, Québec, L'Hétière, 1984 [1726].
- DOLQ* Maurice Lemire et al., *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1980, vol. 1.
- EC* Frédéric Kantorowski et al., *L'Encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 2000.
- FC* Léon-Abel Provancher, *Flore canadienne ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et des clefs analytiques*, Québec, Joseph Darveau Imprimeur-Éditeur, 1862, 2 vol.
- Féraud* Jean-François Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française (1787)*, Tübingen, Max Niemeyer, 1994, 3 t.
- FFHC* Gustave Lanctôt, *Faussetés et faussetés en histoire canadienne*, Montréal, Éditions Variétés, 1948.
- FL* Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne, par Frère Marie-Victorin, É. C., illustrée par Frère Alexandre, É. C.*, 2^e éd. entièrement revue et mise à jour par Ernest Rouleau, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964 [1935].
- Furetière* Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*, [La Haye & Rotterdam], [Arnout & Reinier Leers], 1690.
- GOAN* Chandler S. Robbins et al., *Guide des oiseaux de l'Amérique du Nord. Guide d'identification sur le terrain*, La Prairie (Québec), Éditions Broquet, 1994 [1983].
- GV* Gabriel Sagard, *Le Grand Voyage du pays des Hurons, suivi du Dictionnaire de la langue huronne*, édition critique par Jack Warwick, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1998.
- HAF* Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique française*, édition entièrement revue, [Paris], Flammarion, 2005 [2003].
- HAI* Frederick Webb Hodge, *Handbook of American Indians north of Mexico*, New York, Pageant Books Inc., 1960 [1907 et 1910], 2 vol.
- Histoire* Claude-Charles Le Roy Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, Nion & Didot, 1722, 4 t.
- HVQ* John Hare et al., *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Montréal, Boréal Express et Musée canadien des civilisations, 1987.

- IAP* William F. Ganong, «The Identity of the Animals and Plants mentioned by the early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland», dans *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 3^e série, vol. 3, section II, 1909, p. 197-242.
- INF* Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France: histoire et institutions*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968.
- Jal* Auguste Jal, *Glossaire nautique*, Paris, Firmin Didot frères, 1848.
- Journal* François-Xavier de Charlevoix, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, édition critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1994 [1744].
- JR* [Jésuites], *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of The Jesuit Missionaries in New France 1610 - 1791*, New York, Reuben Gold Thwaites, 1959 [1896-1901], 73 vol.
- Larousse* Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle: français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866-1877, 17 t.
- Lexique algonquin* Jean André Cuoq, *Lexique de la langue algonquine*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1886.
- Lexique iroquois* Jean André Cuoq, *Lexique de la langue iroquoise avec notes et appendices*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1882.
- Littre* Paul-Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Chicago, Encyclopædia Britannica, 1987 [nouv. éd.], 7 t.
- LM* Alexander William Francis Banfield, *Les Mammifères du Canada*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1977 [1974].
- LMC* Austin W. Cameron, *Les mammifères du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1960.
- LNF* Robert Lahaise et Noël Vallerand, *La Nouvelle-France*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1999 [1977].
- Mc* *Évangile selon saint Marc*.
- Mémoires* Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, «Mémoires de l'Amérique septentrionale», dans *Œuvres complètes*, édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, p. 521-786.

Ménage	Gilles Ménage, <i>Dictionnaire étymologique de la langue française</i> , Paris, Briasson, 1750, 2 t.
MIC	Frederick Webb Hodge, <i>Manuel des Indiens du Canada</i> , Ottawa, J. de L. Taché, 1915.
MRHQ	Marcel Trudel, <i>Mythes et réalités dans l'histoire du Québec</i> , Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2001.
MSA	Joseph François Lafitau, <i>Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps</i> , Paris, Saugrain l'aîné et Charles-Estienne Hochereau, 1724, 2 t.
Mt	<i>Évangile selon saint Matthieu</i> .
Naufrage	Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière, <i>Naufrage de «l'Éléphant». Relation du voyage de Canada de l'année 1729</i> , édition critique par A. Léo Leymarie, dans <i>Nova Francia</i> , Paris, [s.n.], vol. 5, no 1, janv.-fév. 1930, p. 370-394.
NDH	Louis Hennepin, <i>Nouvelle Decouverte d'un tres grand pays, Situé dans l'Amerique, entre Le Nouveau Mexique, et La Mer Glaciale</i> , Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697.
NEA	Serge Trudel, <i>Narration et encyclopédisme dans les avantures du Sr Claude Le Beau</i> , Mémoire d'études françaises, Université de Montréal, 1989.
NLQ	[Commission de toponymie du Québec], <i>Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré</i> , Québec, Les Publications du Québec, 1994.
NPR	Paul Robert, <i>Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française</i> , nouvelle éd. remaniée et amplifiée sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Le Robert, 2007.
NVH	Louis Hennepin, <i>Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les reflections des entreprises du Sieur de La Salle [...]</i> , Utrecht, Antoine Schouten, 1698.
NVL	Louis Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, «Nouveaux voyages», dans <i>Œuvres complètes</i> , édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, p. 239-520.
OPQ	Charles Eusèbe Dionne, <i>Les oiseaux de la province de Québec</i> , Québec, Dusseault & Proulx, 1906.
PED	William Beverly Scott et Edwin John Crossman, <i>Poissons d'eau douce du Canada</i> , Ottawa, Ministère de l'Environnement, 1974.

<i>PNE</i>	Claude Mélançon, <i>Les Poissons de nos eaux</i> , avec 126 dessins en noir par Germaine Bernier et Jacques Bédard, Québec, La Société zoologique de Québec, 1958.
<i>Relation d'un naufrage</i>	[Anonyme], <i>Relation d'un naufrage arrivé le 31 aoust sur les côtes du Canada dans le fleuve St. Laurent en mil sept cent vingt neuf</i> , ANC: MG7-IA2, bobine C-9193, vol. 22313, ff. 181-192.
<i>Richelet</i>	Pierre Richelet, <i>Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne [...]</i> , Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1732, 2 t.
<i>Robert historique</i>	Alain Rey et al., <i>Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française</i> , Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 t.
<i>Robert des noms propres</i>	Alain Rey et al., <i>Le Petit Robert. Dictionnaire universel des noms propres</i> , Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996.
<i>SNR</i>	Claude Le Beau, <i>Seltsame und neue Reise zu den Wilden von Nordamerika</i> , traduction allemande de Johann Bernhard Nack, avec notes et épilogue de Lothar Dräger, München, Verlag C. H. Beck, 1986.
<i>StadtA BS</i>	Stadtarchiv Braunschweig (Archives de la ville de Braunschweig, Allemagne).
<i>Trévoux</i>	[Jésuites], <i>Dictionnaire universel françois et latin, aussi appelé Dictionnaire de Trévoux</i> , nouvelle éd. revue, corrigée et augmentée, Paris & Trévoux, [s. n.], 1721, 5 t.; 5 ^e éd., Paris, Compagnie des libraires associés, 1752, 8 t.; 6 ^e éd., Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 t.
§	Paragraphe.
[]	Dans le texte, pagination du texte d'origine (édition de 1738).

Résumé

La relation des *Avantures*, ou le *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*, de Claude Le Beau, fait partie des écrits coloniaux de la première moitié du XVIII^e siècle. Considéré comme un ouvrage «oublié» du patrimoine littéraire de la Nouvelle-France, le texte est peu et mal connu.

Ce désintérêt est en grande partie attribuable à la réception critique de l'œuvre. En 1738, au moment de la publication des *Avantures*, Claude Le Beau prétend offrir aux lecteurs une relation de voyage «conforme à la plus exacte vérité». En dépit des efforts déployés par ce dernier pour créer l'illusion du témoignage personnel et du récit «véritable», la critique condamne l'ouvrage. On ne pardonne pas au relationnaire les erreurs inhérentes à la chronologie, les égarements géographiques, les emprunts faits aux textes des prédécesseurs et l'enchevêtrement du réel et de la fiction dans le récit de ses aventures personnelles. Après avoir été jugée peu fiable, voire invraisemblable, par plusieurs générations de chercheurs, la relation des *Avantures* de Claude Le Beau est tombée dans un oubli presque complet.

Notre édition critique entend réhabiliter l'ouvrage de Le Beau en jetant un éclairage nouveau sur la genèse et les caractéristiques particulières du texte. Nous retraçons les sources du relationnaire, nous précisons la nature des emprunts faits aux textes des prédécesseurs et nous départageons fiction et réalité historique. Notre annotation produit des renseignements sur la vie de l'auteur, le contexte historique, les patronymes, les toponymes, les tribus amérindiennes, la géographie, le vocabulaire, la faune et la flore. En somme, notre thèse s'inscrit dans la foulée des plus récentes éditions critiques qui exhument les écrits de la Nouvelle-France en rendant disponible à la communauté scientifique un texte devenu rare.

Remerciements

Je souhaite d'abord remercier mes proches pour leur soutien indéfectible. En plus d'avoir été mon assistant de recherche en France, en Hollande, en Allemagne, aux États-Unis et au Québec, Jean-Christian m'a tenu la main pendant toute cette aventure afin que je ne perde pas l'équilibre. Je le remercie d'être l'homme qu'il est, et le père qu'il est devenu. Mamika et Papika sont des phares. Je trouve en eux le véritable sens de l'amour inconditionnel. Sans leur aide, je n'aurais jamais terminé cet ouvrage. Marie-Neige a trouvé un cadeau inestimable dans leurs bras: l'amour et le temps. Je leur en suis très reconnaissante.

Je remercie Yvonne Vallée, Yvan Bouchard, Pascale Champault et Jean-Louis Laurent-Atthalin pour leur mécénat. Je suis entièrement redevable à leur générosité pour tous mes séjours de recherche en France. Je garde un souvenir impérissable de leur accueil, de leur aide et de leurs bienfaits.

La rédaction de cette thèse aurait été impossible sans l'appui financier de plusieurs organismes. Je remercie le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Bureau des études supérieures de l'Ontario, la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa, l'Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa et le Département de français de l'Université d'Ottawa.

J'ai eu le grand privilège d'étudier les *Avantures* de Claude Le Beau et les écrits de la Nouvelle-France en ayant sous les yeux les travaux d'éminents savants. Nombre de problèmes rencontrés au cours de la rédaction de cette thèse ont pu être résolus grâce à la science et à l'érudition des chercheurs qui ont consacré leur vie à l'histoire et à la littérature. Pour avoir pavé cette route d'une manière exceptionnelle, je remercie Pierre Berthiaume, Michel Bideaux, Denis Combet, Gilles Havard, Guy Laflèche, Réal Ouellet et Marcel Trudel. Leurs travaux ont nourri toute ma démarche et je leur dois beaucoup. Je salue plus particulièrement l'excellent travail de Serge Trudel. Sans son brillant mémoire sur les *Avantures* de Claude Le Beau, cette thèse ne serait pas ce qu'elle est. Tous ses commentaires et toutes ses observations m'ont permis d'éviter de longs détours et m'ont été fort utiles.

Je remercie les professeurs du Département de français de l'Université d'Ottawa qui m'ont fait confiance en me donnant l'occasion d'être leur assistante de recherche: Pierre Berthiaume, Nicole Bourbonnais, Michel Lemaire et France Martineau. Les travaux accomplis sous leur direction m'ont donné l'opportunité de développer mon sens critique et mes habiletés de chercheuse. Je remercie plus particulièrement Pierre-Louis Vaillancourt pour sa grande sensibilité. Sa personnalité, son sens de la pédagogie et ses qualités de communicateur ne cessent de m'inspirer.

Enfin, mes plus chaleureux remerciements vont à mon premier lecteur, Pierre Berthiaume. Sa rigueur, son érudition et ses lumières ont largement contribué à l'enrichissement de ma vie professionnelle. Je le remercie pour sa grande disponibilité et pour son sens de l'écoute. Les cinq années passées sous sa direction ont été très riches en émotions et formatrices à plusieurs égards. Savoir transmettre sa passion est un art. J'ose espérer que je serai un jour, pour mes élèves, l'artiste qu'il a été pour moi.

Les véritables chevaliers, si armés soient-ils, savent cultiver, cueillir et offrir les pivoines. Je remercie la vie pour les fleurs que j'ai trouvées sur ma route.

Introduction

Lebeau est demeuré célèbre: condamné à l'exil pour le reste de ses jours, il s'échappe du Canada, ce qui lui vaut d'être pendu en effigie; rentré en Europe, il publie des *Avantures*, qui contiennent une large part de fiction; la Justice le cherche encore.

Marcel Trudel¹

Claude Le Beau (Louveciennes, 29 mars 1704 – Braunschweig, 17 décembre 1779)

Claude Le Beau est né le 29 mars 1704, à Lucienne (aujourd'hui Louveciennes), à quelques kilomètres de Versailles². On a longtemps cru qu'il était originaire de Morlon, en Suisse; l'erreur vient d'une déduction hâtive qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours³. Son père, François Le Beau (il signe *le Beaux*)⁴, un Cent-Suisse du roi de France⁵, avait épousé Charlotte Hannequin⁶, le 2 juillet 1696, à Versailles (paroisse Notre-Dame)⁷.

À ce jour, aucun document n'a permis de connaître les détails entourant l'enfance et l'adolescence de Claude Le Beau. La plupart des informations biographiques qui le concernent, et qui sont connues des chercheurs, sont tirées du texte des *Avantures* et ont été mises en doute.

Dans sa relation de voyage, Claude Le Beau indique que la maison de son père est située à «Lucienne»⁸, ce que confirment plusieurs pièces d'archives des registres paroissiaux

¹ *MRHQ*, p. 59.

² ADY: 5M11722, f. 118.

³ Dans son *Voyage* (chap. 1, §2), Le Beau indique que son père est natif de Morlon, canton de Fribourg, en Suisse. On a déduit trop rapidement que cette patrie d'origine était aussi celle de l'auteur. Voir, entre autres, Marie-Aimée Cliche, «Aventures du sieur Claude Lebeau [...]», *DOLQ*, t. 1, p. 51; Apollinaire Dellion, «Morlon», *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, 1896, vol. 8, p. 535; Charles Knapp et al., «MORLON», *Dictionnaire géographique de la Suisse*, 1905, t. 3, p. 385; Louis Le Jeune, «LE BEAU (CLAUDE)», *Dictionnaire général de biographie* [...], 1931, t. 2, p. 120; Étienne Taillemite, «LEBEAU, CLAUDE», *DBC*, 1969, vol. 2, p. 388).

⁴ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 1, n. 1).

⁵ Sur le grade et les fonctions de François Le Beau, voir *Avantures*, chap. 1, n. 2.

⁶ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 1, n. 4).

⁷ ADY: AD078-1080401, f. 167.

⁸ *Avantures*, chap. 1, §6, 8.

de Louveciennes⁹. Les recherches d'Étienne Taillemite montrent que Claude Le Beau dit aussi la vérité au sujet de ses études en droit, mais qu'il déguise les causes de son exil en Nouvelle-France¹⁰. Le Beau a été reçu avocat au parlement, à Paris, le 8 août 1724¹¹, mais il n'a pas été «confondu» accidentellement avec des prisonniers qu'on envoyait en Nouvelle-France, comme il le prétend dans sa relation¹². Le placet à l'origine de son arrestation et de son enfermement à Bicêtre n'a pas été retrouvé¹³, mais l'ordre d'arrestation est connu: «Ordre pour metre a Bicestre le nommé Claude le Beau fils d'un des cent Suisses de la garde du Roy [...], moyennant la pension de 100.^l [livres] qui y sera payée par son pere»¹⁴. Nous ignorons les motifs de cet enfermement: règle générale, c'est le placet qui expose les raisons qui déterminent un ordre de cette nature. Nous pouvons tout de même proposer quelques hypothèses. Il suffit de parcourir les placets des codétenus de Claude Le Beau pour voir quels ont pu être les délits reprochés à l'auteur des *Avantures*¹⁵. Libertinage, débauche, ivrognerie, conduite scandaleuse, comportement violent, délinquance, vol, désordre public, vie errante, vagabondage... autant de raisons qui ont pu inciter François Le Beau à demander l'aide des autorités pour «corriger» son fils.

L'ordre d'arrestation de Claude Le Beau est émis par les autorités françaises le 28 mai 1728¹⁶. Quatre jours plus tard, le 1^{er} juin, le nom du prévenu apparaît au «Registre des entrées» à Bicêtre: «Claude Lebeau 24 ans de Lussienne pres Marly entré par ordre du Roy»¹⁷. On lit dans la marge de droite «L D Cachet», ce qui signifie que Le Beau entre en détention par lettre de cachet¹⁸. Sans doute ce pli a-t-il été délivré à la demande expresse de François Le Beau. C'est souvent par «solidarité», indique Frantz Funck-Brentano, que les membres d'une famille ont recours à la lettre de cachet. Dans l'ancienne France, écrit-il, «les

⁹ Entre 1697 et 1712, tous les enfants de Charlotte Hannequin et de François Le Beau sont baptisés à Louveciennes (voir *Avantures*, chap. 1, n. 1).

¹⁰ É. Taillemite, *loc. cit.*, p. 388-389.

¹¹ CHAN: X^{1A} 9327, f. 94.

¹² Voir *infra*, chap. 2.

¹³ Le placet qui a permis l'arrestation de Claude Le Beau est absent des dossiers conservés aux Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal). Nous avons toutefois retracé les placets de neuf prisonniers qui sont passés en Nouvelle-France au même moment que Le Beau: Charles-Antoine Desfossé, dit chevalier de Beauvillé; Antoine Durtley, dit De Valcour; Louis Henry; François Legrand; Jacques Massé; Charles-Antoine Menager, dit chevalier de Courbuisson; Pierre-Charles Narbonne; Joseph [ou Jacques?] André Pelerin; et Jean-Athénodore d'Estival de Texay. Nous produisons, plus bas, une transcription de ces placets (voir Annexe 1).

¹⁴ CHAN: O¹⁷², f. 201.

¹⁵ Voir Annexe 1.

¹⁶ CHAN: O¹⁷², f. 201.

¹⁷ AAPHP: 4Q-5, f. 6.

¹⁸ Sur le sens de l'expression «lettre de cachet», voir *Avantures*, chap. 3, n. 48.

fautes, le déshonneur de l'un des membres [de la famille] retombait sur les autres directement, beaucoup plus lourdement qu'aujourd'hui. Sous l'autorité très forte du père de famille, en son absence de l'"assemblée de famille", ce déshonneur collectif devait être évité»¹⁹.

Dans la relation de ses *Avantures*, Claude Le Beau ne parle pas de son séjour à Bicêtre, mais nous savons qu'il y jouit d'un traitement particulier puisqu'il y est enfermé moyennant une allocation payée par son père. D'après Daniel Letouzey, les «pensionnaires» sont généralement plus jeunes que les autres détenus et ils ont une situation sociale considérée «supérieure»²⁰. La pension, explique ce chercheur, mesure la «valeur» accordée à l'individu incarcéré²¹. L'un des privilèges des «pensionnaires» consiste à être logé dans un «cabanon», c'est-à-dire dans une cellule particulière. À cette faveur s'ajoutent certains avantages:

[Les] cabanons sont des petites pièces de 8 pieds carrés avec un lit. Le prisonnier y est seul. Les prisonniers par lettre de cachet ne sort[ent] jamais des cabanons sauf sur ordre ou en cas de maladie. [...] Ces prisonniers [sont] favorisés. Un barbier [est] chargé de les raser chaque semaine. Ils [ont] aussi une meilleure nourriture que les hommes valides de moins de 60 ans. Ils figurent sur les états des personnes recevant du vin et de la viande²².

Malgré ces quelques prérogatives, l'enfermement à Bicêtre n'a rien d'une sinécure. Daniel Letouzey souligne que les délinquants issus des classes supérieures n'y sont généralement pas incarcérés et que ce n'est pas sans raison si l'on dit que Bicêtre est «la Bastille des pauvres»²³.

Outre les «pensionnaires», on trouve dans les murs de cette institution des hommes de toutes conditions: pauvres, démunis, mendiants, indigents, vagabonds, aliénés, insensés, prisonniers, hommes dangereux et violents, vénériens, galeux, aveugles, teigneux,

¹⁹ Frantz Funck-Brentano, *Les lettres de cachet à Paris. Étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903, p. XXII.

²⁰ Daniel Letouzey, *Le château de Bicêtre. Maison de l'Hôpital général et sa population au milieu du XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Paris, Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1970, p. 116-117.

²¹ *Ibid.*, p. 69.

²² Danièle Thomasson, *La population de Bicêtre de 1717 à 1732*, Mémoire de maîtrise, Paris, Université de Paris, 1973, [n. p., folioté 134-135].

²³ Daniel Letouzey, *op. cit.*, p. 70.

tuberculeux, paralytiques, épileptiques, vieillards, infirmes et révoltés sociaux²⁴. Leurs conditions de détention sont exécrables:

Il est impossible de dire ce que souffraient à Bicêtre, les prisonniers, les malades, les mendiants: couchés dans un lit, mangés de vermine, nourris de pain de son moisi, entassés dans des lieux humides, souvent dans des caves, et, au moindre prétexte, éreintée de coups. Ils enviaient le bagne comme un paradis²⁵.

À l'époque, sur le plan administratif, l'institution de Bicêtre relève de l'Hôpital Général; elle est l'une des «maisons» de cette unité administrative²⁶. Le terme «hôpital» ne renvoie pas au sens médical du terme. Sophie Riché:

*Louis XIV scelle le 27 avril 1656 un édit confirmant la création d'une institution vouée à l'assistance des pauvres appelée l'**Hôpital Général**. Destinée à œuvrer en faveur de la suppression de la mendicité à Paris et dans ses faubourgs, l'institution s'apparente à une direction exerçant à la tête d'un groupe hospitalier. En effet, l'édit de 1656 prévoit la centralisation de l'administration de l'ensemble des maisons de secours pour agir en faveur de l'enfermement des pauvres. Elle regroupe à son origine cinq maisons: la Salpêtrière, Bicêtre, la Piété, la maison Scipion et la savonnerie de Chaillot. Bientôt elle s'agrandit et administre plus de dix maisons hospitalières parisiennes déjà en activité: aux établissements déjà cités s'ajoutent le Saint-Esprit, le refuge de Sainte-Pélagie, les Enfants-Rouges, le Mont de Piété et les trois maisons des Enfants-Trouvés [...]. Au lendemain de la Révolution, l'**Hôpital Général** disparaît au profit d'une nouvelle administration hospitalière: le conseil général des hôpitaux et hospices civils²⁷.*

En ce qui concerne la «maison» de Bicêtre, les séjours des détenus sont généralement de courte durée: «L'entrée à Bicêtre révèle plus un mauvais départ qu'une déchéance accompagnant la fin de l'existence. L'internement frappe une population jeune que le "libertinage" et la maladie éloignent des normes sociales»²⁸. Environ 40% des détenus restent internés moins d'un an à Bicêtre et, souvent, l'internement est considéré comme une détention précoce ou préventive, explique Daniel Letouzey²⁹.

²⁴ Voir Daniel Letouzey, *op. cit.*, p. 4, 20; Madeleine Leveau-Fernandez, *Histoire du Kremlin-Bicêtre, l'identité d'une ville*, Kremlin-Bicêtre, Édité par la Ville de Kremlin-Bicêtre, 1997, p. 35. Sur les origines et les détenus de la maison de Bicêtre, voir aussi Sophie Riché, *Des hôpitaux à Paris. État des fonds des Archives de l'AP-HP XII^e-XX^e siècles*, Paris, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, 2000, p. 317.

²⁵ Jules Michelet cité par Madeleine Leveau-Fernandez, *op. cit.*, p. 35.

²⁶ Voir Daniel Letouzey, *op. cit.*, p. 16, 19; Madeleine Leveau-Fernandez, *op. cit.*, p. 33.

²⁷ Sophie Riché, *op. cit.*, p. 33-34.

²⁸ Daniel Letouzey, *op. cit.*, p. 65.

²⁹ *Ibid.*, p. 118, 142.

Le séjour de Claude Le Beau à Bicêtre n'a pas duré un an. Environ onze mois après qu'il a été inscrit dans le «Registre des entrées», le fils de François Le Beau est destiné à la déportation. Le 29 avril 1729, les autorités françaises prescrivent son transfert *ad vitam* avec quatorze autres prisonniers en Nouvelle-France:

Il est ordonné [...] de conduire sous bonne et seuregarde dans les prisons de la Rochelle les prisonniers destinés a passer en Canada par ordre de sa majesté [...]. Sa Majesté voulant que les nommez francois legrand, Jean Tancré, antoine Tancré³⁰, Claude le Beau, Nicolas Machu, Jacques Massé, Louis henry, antoine du Ruet³¹, Joseph andré Pelerin, germain Vitry, Louis Philipe Legrand et le nommé Morisot tous detenus a l'hopital general de Paris, Pierre Charles Narbonne³² et le Ch[evali]^{er} de Beauvillé³³ prisonniers au fort l'Evesque, et le S[ieu]^r Estival de Texay³⁴ prisonnier a la Bastille soient transferer dans la Colonie de Canada pour y demeurer le reste de leurs jours³⁵.

Cette liste est vraisemblablement incomplète: nous avons toutes les raisons de croire que ce sont dix-huit détenus qui passent en Nouvelle-France à bord de *L'Éléphant* en 1729³⁶. Des dix-huit prisonniers que nous avons répertoriés, quatorze sont inscrits dans le «Registre des entrées» de Bicêtre et, parmi ceux-ci, on compte dix détenus incarcérés par lettre de cachet³⁷.

À l'époque, la déportation en Amérique est une mesure répressive courante³⁸. Qu'ils soient entrés à Bicêtre, au For l'Évêque ou à la Bastille, par lettre de cachet ou autrement, les détenus destinés à la «transportation» dans les colonies ont un sort que personne n'envie. Charles Frostin indique que le phénomène de l'«émigration forcée», à l'«allure d'épouvantail», frappe déjà l'imagination populaire au XVII^e siècle. Entre autres exemples, il rappelle les circonstances du mouvement de panique survenu à Angers le 1^{er} mai 1662:

³⁰ Sur François Legrand, Jean et Antoine Tancré, voir *Avantures*, chap. 2, n. 34.

³¹ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 19).

³² Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 27).

³³ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 32).

³⁴ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 33).

³⁵ CHAN: COL. B53², ff. 572-573v.

³⁶ Voir Annexe 1, n. 2.

³⁷ Voir Annexe 1.

³⁸ Selon Cécile Vidal, «environ un millier de prisonniers furent envoyés dans la seule vallée du Saint-Laurent» (*HAF*, p. 224). D'après Danièle Thomasson, «on trouve déjà en 1580, le principe de l'envoi de mauvaise gens aux colonies»; les derniers convois de prisonniers envoyés au Canada, ajoute-t-elle, datent de 1749 (*op. cit.*, [n. p., folioté 229 et 232]). Sur la «transportation» des indésirables dans les colonies, voir aussi Charles Frostin, «Du peuplement pénal de l'Amérique française aux XVII^e et XVIII^e siècles: hésitations et contradictions du pouvoir royal en matière de déportation», dans *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, t. 85, 1978, p. 67-94; Joseph-Edmond Roy, «Des fils de famille envoyés au Canada – Claude Lebeau», *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 2^e série, VII (1901), section 1, p. 7-33.

Ce jour-là, le bruit se répandit parmi les pauvres rassemblés dans les cours de la maison de ville pour une "aumône générale" que les plus valides d'entre eux seraient arrêtés et envoyés à Terre-Neuve; aussitôt ce fut une fuite éperdue et on releva plus de trente personnes "étouffées et crevées... en ladite presse"³⁹.

La «peur de l'Amérique» atteint aussi les personnes de qualité, ajoute Charles Frostin. Pour preuve, le cas d'un ecclésiastique:

En 1688, lors de l'affaire de l'évêque de Vaison, arrêté et conduit à la citadelle de Ré en raison de ses intrigues au service de Rome, l'implacable Louvois, voulant infliger une leçon particulièrement cuisante à cet "insolent qui a souvent manqué de respect au Roi", imagine de lui faire croire, au cours du pénible voyage vers Ré, "qu'on le mène en Canada". Manière de torture morale propre au temps et bien faite pour accroître les angoisses du malheureux prélat⁴⁰.

Nous ignorons quel était l'état d'esprit de Claude Le Beau et de ses codétenus lors de leur marche vers La Rochelle, mais la scène décrite dans les *Avantures* est éloquente. Le Beau, qui faisait partie de la chaîne, prétend dans cet extrait n'être qu'un observateur:

Je rencontraï à quelques lieues d'*Orleans* dix sept jeunes Parisiens qui me parurent pour la plupart Enfants de Famille. Ils étoient tous enchaînés ensemble, les uns par un pied, les autres par le cou. Je m'arrêtai dans l'Auberge où ils étoient & m'informai aux Archers qui les conduisoient, du lieu où alloient ces pauvres jeunes Gens, des crimes qu'ils avoient commis & des supplices auxquels ils étoient condamnés. Mais tout ce que j'en pus apprendre, c'est qu'ils avoient ordre de les conduire à *la Rochelle*, où on les embarqueroit pour *le Canada*. Leur état excita ma compassion. Je m'éloignai d'eux & les devançai pour ne plus voir un si triste spectacle⁴¹.

Nous savons, par le biais de la correspondance de l'un des détenus, que les prisonniers se trouvent dans la rade de La Rochelle le 22 juin 1729⁴². Leur embarquement à bord de *L'Éléphant* a vraisemblablement eu lieu un peu plus tard, à l'île d'Aix, à quelques kilomètres au sud de La Rochelle⁴³.

L'Éléphant, commandé par Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil⁴⁴, appareille le 28 juin 1729 pour faire voile vers l'Amérique⁴⁵. Les passagers ignorent alors que

³⁹ Charles Frostin, *loc. cit.*, p. 72.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Avantures*, chap. 1, §13.

⁴² AB: MS11026(1), f. 5-8.

⁴³ CHAN: COL.C11^A51, f. 387v.

⁴⁴ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 6).

le vaisseau n'atteindra jamais la capitale de la Nouvelle-France. Après soixante-six jours de traversée⁴⁶, dans la soirée du 1^{er} septembre 1729, *L'Éléphant* fait naufrage dans le fleuve Saint-Laurent, au large du cap Brûlé, à quelques kilomètres de Québec⁴⁷. Comme tous les passagers naufragés, l'auteur des *Avantures* gagne la capitale de la Nouvelle-France au cours des premiers jours du mois de septembre 1729.

Nous savons peu de choses du séjour de Claude Le Beau en Amérique, mais nous possédons deux repères chronologiques fiables. Le 22 mai 1730, l'auteur des *Avantures* est témoin au mariage de Marie-Joseph Foubert, la gouvernante de l'intendant Hocquart, et de Charles-Antoine Menager⁴⁸, un compagnon d'infortune déporté sur *L'Éléphant*⁴⁹. Le 23 octobre suivant, le nom de Le Beau apparaît dans le «Projet de la dépense à faire en Nouvelle-France pour le service du roi»⁵⁰. Cette liste d'employés montre que Le Beau travaille au magasin du roi, à Québec, et qu'il occupe la charge d'«écrivain». Nous perdons ensuite sa trace.

Dans sa relation de voyage, Le Beau prétend qu'un an après son arrivée à Québec, une «mélancolie inexprimable» l'a poussé à fuir vers la Nouvelle-Angleterre pour rentrer en Europe⁵¹. Au vrai, les causes de son départ sont d'ordre judiciaire: au cours de l'automne 1730, Claude Le Beau et un Canadien nommé Pelletier sont mêlés à une affaire de fabrication de fausse monnaie. En Nouvelle-France, s'improviser faux-monnayeur n'a rien d'original. André Lachance, qui a retrouvé 64 personnes traduites devant les tribunaux royaux pour faux-monnayage, explique:

Fabriquer de la fausse monnaie est d'autant plus facile au Canada que l'argent sonnante est rare et que les autorités coloniales utilisent pour le remplacer de la monnaie de papier: cartes à jouer ou ordonnances et certificats de paiement que signent l'intendant, le commis trésorier de la Marine et, quelquefois, le gouverneur général lui-même⁵².

⁴⁵ CHAN: COL. B53¹, f. 172; 4JJ11, f. 15.

⁴⁶ Sur les détails quotidiens entourant la traversée, voir le *Journal* du commandant (CHAN: 4JJ11, f. 15).

⁴⁷ Les circonstances entourant la perte du navire sont largement documentées. Plusieurs pièces d'archives permettent de retracer la chronologie des événements, mais le témoignage de Le Beau est particulier à plusieurs égards (voir *Avantures*, chap. 4, §1-18).

⁴⁸ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 2, n. 17).

⁴⁹ ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 66v.

⁵⁰ ANC: MG1-C11A, vol. 113, f. 413.

⁵¹ Voir *Avantures*, chap. 7, §1.

⁵² André Lachance, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 68.

Le problème de la contrefaçon touche aussi les colonies anglaises. En 1752, Le Beau lui-même rapporte cette nouvelle de Londres:

On mande de divers endroits de l'Amerique, que la methode de contrefaire des Lettres de Change & des Billèts de credit, y est devenuë depuis quelque tems si fort à la mode, que le Commerce en souffre extraordinairement; attendu que chacun se tient sur le Qui-vive, & n'ose prendre aucun papier en payement, de peur d'être trompé⁵³.

À l'automne 1730⁵⁴, lorsque l'intendant Hocquart découvre la supercherie ourdie par Le Beau et Pelletier, il ordonne l'arrestation des deux coupables. Pelletier est arrêté et condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire, mais Le Beau est déjà en cavale: il a réussi à quitter secrètement la Nouvelle-France dans le but de gagner les colonies anglaises⁵⁵.

Le 14 novembre 1730, la tête de Le Beau est mise à prix. La seule description physique que nous ayons de l'auteur des *Avantures* est tirée de cet ordre d'arrestation. Claude Le Beau est alors âgé de 26 ans:

Il est ordonné à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient qui auront connoissance ou peut estre le nommé Lebeau de petite taille portant perruque brune marqué au visage de petite vérole, les yeux noirs et petits, un peu enfoncez, bégayant un peu dans son parler, de nous en donner avis, meme de l'arrester, promettant à ceux qui nous l'ameneront la somme de trois cent livres outre les frais qu'ils auront faits pour l'amener⁵⁶.

Cet avis de recherche émis par l'intendant Hocquart ne donne aucun résultat et quelques semaines plus tard, le fugitif subit un procès par contumace au terme duquel il est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive pour «Crime d'exposition frauduleuse de fausse monnoye de carte». Le jugement est exécuté «en Effigie» le 13 janvier 1731. Le nommé Pelletier, lui, est condamné au bannissement perpétuel⁵⁷. Dans une lettre du 15 janvier 1731, l'intendant Hocquart rappelle les faits:

Peu de Jours après le depart des derniers vaisseaux il parut dans le public de fausses cartes; Les nommez Pelletier Canadien, et le Beau [venu en] cepais [en] 1729 par Lettre de cachet ont esté accusèz de [les] avoir fabrique [...]; Pelletier a esté arrêté, et par les Informations ne s'Estant trouvé que de fortes presumptions contre luy il a esté condamné a subir la

⁵³ Claude Le Beau, *Gazette d'Erfort*, n° 20, 9 mars 1752, p. 79.

⁵⁴ Voir nos remarques sur la chronologie des événements (*Avantures*, chap. 7, n. 3).

⁵⁵ ANC: MG1-C11A, vol. 55, ff. 5-7.

⁵⁶ Voir Annexe 2.

⁵⁷ ANC: MG1-C11A, vol. 55, ff. 5-7; MG1-E, bobine F-708, vol. 265 (dossier Lebeau).

question ordinaire et Extraordinaire les preuves subsistant enleur Entier; il n'a rien avoué et par Jugement définitif il a esté Condamné aun Bannissement perpetuel seulem[ent]; Led[it] le beau ayant pris la fuitte son procès luye a esté fait par contumace, il a esté condamné a estre pendu, ce qui a esté Executé en Effigie Le 13 de cemois; J'ay donné tous les ordres necessaires pour lefaire arrester dans tous les Endroits ou il pourra passer. Depuis son Évasion L'on m'a raporté pour Environ 300^{tt} [livres] de fausse monnoye; Jene crois pas que l'on en aye fabriqué pour une plus forte somme; il n'en a point paru a Montreal ny aux 3. Rivieres et il n'en paroît plus a Quebec ny dans les costes⁵⁸.

Ce que nous savons de la fuite de Claude Le Beau vers la Nouvelle-Angleterre vient de ce qu'il raconte lui-même dans son récit de voyage. Il semble qu'il aurait échappé aux autorités françaises en faisant alliance avec des Amérindiens qui ont accepté de lui servir de guides. Avec des difficultés inouïes, Claude Le Beau aurait gagné le village abénaquis de Narantsouak, avant de s'arrêter dans deux forts anglais. Il aurait réussi à atteindre Boston au cours de l'été 1731 et, depuis cette ville, il aurait trouvé l'occasion de rentrer en Europe⁵⁹. À ce jour, aucun document d'archives n'a permis de confirmer ou d'infirmer la durée réelle de cette cavale. Nous ne savons rien du séjour de Le Beau dans la capitale de la Nouvelle-Angleterre et nous ignorons à quel moment et par quel moyen ce dernier s'est embarqué pour l'Europe⁶⁰.

Dans ses *Avantures*, Le Beau parle peu de son retour en territoire européen, mais il précise qu'une «disgrace outrée» ne cesse de l'y poursuivre⁶¹. Il est facile de faire le lien entre ce sentiment de persécution et le présumé refuge choisi par l'auteur. Si Claude Le Beau dit vrai dans sa relation, il se trouve en territoire hollandais lorsqu'il rédige ses *Avantures*:

J'ai souvent fait reflexion, depuis que je suis en *Hollande*, où il faut tant de Dignes pour conserver le Pays, que ces Animaux [les castors du Canada] n'y seroient sans doute pas inutiles, puisqu'ils peuvent faire si bien & à si peu de frais dans le *Canada*, ce que Mrs. les *Hollandois* font chez eux avec tant de peine & de dépense⁶².

⁵⁸ ANC: MG1-C11A, vol. 55, ff. 6v-7.

⁵⁹ Voir *Avantures*, chap. 41, §26.

⁶⁰ Nos recherches aux Archives du Maine (*Maine State Archives*), aux Archives du Massachusetts (*Massachusetts Archives*), aux Archives de la Bibliothèque de Boston (*Boston Public Library*), aux Archives d'Amsterdam (*Amsterdam Gemeentearchief*) et aux Archives nationales de La Haye (*Nationaal Archief*) n'ont donné aucun résultat.

⁶¹ Claude Le Beau, *Avantures*, chap. 18, §15.

⁶² Claude Le Beau, *Avantures*, chap. 19, §17.

À l'époque, la Hollande est un havre tout désigné pour un fugitif français: «Amsterdam jouit de la préférence des réfugiés mais Leyde, Utrecht, Rotterdam, La Haye ont également leurs colonies françaises»⁶³.

La page de titre des *Avantures* indique que la relation est publiée en 1738, à Amsterdam, chez Herman Uytwerf. Claude Le Beau est alors âgé de 34 ans. Travaille-t-il chez cet imprimeur? A-t-il des relations avec des libraires hollandais liés à cet imprimeur? Cela n'est pas impossible puisque, à l'époque, certains libraires d'origine non française «s'attachent les services de correcteurs possédant parfaitement la langue française et capables d'assurer la valeur des éditions qu'ils donnent dans cette langue»⁶⁴. L'auteur des *Avantures* est peut-être aussi au service d'un négociant amstellodamien: en 1752, Le Beau lui-même indique qu'il entretient une correspondance avec un négociant d'Amsterdam qu'il a connu en Hollande⁶⁵. À ce jour, aucune pièce d'archives n'a pu éclairer le contexte d'édition des *Avantures* ni la durée du séjour de l'auteur en Hollande. Les Archives nationales des Pays-Bas à La Haye et les Archives municipales d'Amsterdam n'ont conservé aucune trace du passage de Le Beau dans le pays (aucun acte de mariage, pas de documents personnels, aucun acte notarié) et nous n'avons retracé aucun fonds d'archives liés à l'imprimeur Herman Uytwerf. Le peu d'informations dont nous disposons au sujet de la publication des *Avantures* et au sujet du séjour de Le Beau en Hollande ne permet de tirer aucune conclusion. Par contre, la dédicace des *Avantures*, adressée au duc de Courlande, un germanophile, annonce déjà, d'une certaine façon, où se situe le dernier refuge de l'auteur.

Quatorze ans après la publication des *Avantures*, nous retrouvons Claude Le Beau en Allemagne, où il gagne sa vie en publiant un journal⁶⁶. La présence d'un gazetier français dans l'Allemagne du XVIII^e siècle n'a rien d'exceptionnel. François Moureau, qui estime qu'on peut dénombrer près d'une centaine de titres de gazettes de langue française pour la période qui s'étend de 1686 à 1790⁶⁷, explique:

⁶³ Christiane Berkvens-Stevelink, «L'édition française en Hollande», dans *Histoire de l'édition française*, [Paris], Promodis, 1984, vol. 2, p. 316.

⁶⁴ Christiane Berkvens-Stevelink, *loc. cit.*, p. 319.

⁶⁵ Claude Le Beau, *Gazette d'Erfort*, n° 34, 27 avril 1752, p. 136.

⁶⁶ Nous avons retrouvé la trace de Le Beau en Allemagne grâce aux recherches de Britta Berg («Vor dieses mahl noch...»: Claude le Beau und die *Gazette de Brunswic* (1753-1773)», *Leipziger Jahrbuch zur Buchgeschichte*, n° 9, 1999, p. 77-96). Nous devons à cette chercheuse la plupart des renseignements archivistiques qui concernent la dernière partie de la vie de Claude Le Beau.

⁶⁷ François Moureau s'appuie sur les données du *Dictionnaire des journaux* de Jean Sgard (1991).

Le chiffre élevé de périodiques de langue française n'est pas, au premier chef, étonnant; leur naissance est largement tributaire de raisons conjoncturelles liées à la position du français dans l'Europe éclairée: langue de communication scientifique qui tend à supplanter le latin, langue de la bonne société qui lit et, spécialement dans l'Allemagne protestante et en Prusse, langue des Huguenots. On note, au cours des guerres de Louis XIV, qu'une grande partie de la propagande dirigée contre l'impérialisme français s'exprime de Hollande, d'Angleterre ou d'Allemagne grâce à un idiome dominant, impérial: le français. Les mêmes traits caractéristiques du français: parler mondain, scientifique ou polémique se retrouvent dans la presse qui en véhicule ou en renforce l'usage⁶⁸.

En 1752, Claude Le Beau a 48 ans. Il est installé à Erfurt, où il publie cent numéros de la *Gazette d'Erfurt*⁶⁹. Un «Avertissement» inséré dans la troisième livraison du journal donne quelques renseignements sur le tirage, le coût et la distribution du périodique:

Cette gazette se debitera deux fois par semaine, pour le prix de cinq écus par année, à raison duquel les Personnes qui voudront recevoir ces Nouvelles, sont priées de payer régulièrement trois mois d'avance. On pourra pour cette effet s'adresser au Bureau des Postes de chaque Ville, ou à l'Auteur même⁷⁰.

Il suffit de parcourir la *Gazette d'Erfurt* pour constater qu'elle est constituée de «nouvelles» et de faits divers qui concernent surtout les pays d'Europe. Le Beau indique rarement ses sources. Tantôt, il précise que la nouvelle est tirée de sa correspondance personnelle⁷¹, tantôt il avoue récupérer les nouvelles publiées dans les gazettes étrangères qu'il a sous les yeux: «Quoique l'Article suivant soit un peu long, nous ne croyons pas devoir nous dispenser de le donner, d'autant qu'il est memorable & peut satisfaire ceux de nos Lecteurs qui ne reçoivent point les Gazettes de *Hollande*»⁷².

⁶⁸ François Moureau, *La plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 411.

⁶⁹ Comme le remarque Britta Berg (*loc. cit.*, p. 77), le premier et le dernier numéros de la *Gazette d'Erfurt* sont imprimés en 1752 (voir les exemplaires conservés à la Bibliothèque Anna Amalia, à Weimar, en Allemagne), mais il est possible que Le Beau ait embrassé la profession de gazetier avant l'année 1752. C'est, en tous cas, ce qu'il laisse lui-même entendre dans le dernier tirage de ce périodique: le 17 décembre 1752, Claude Le Beau indique que la gazette se distribue dans le public «depuis deux années & quelques mois» (*Gazette d'Erfurt*, n° 100, 17 décembre 1752, p. 400). Britta Berg a aussi raison de noter que la *Gazette d'Erfurt* est peu connue et qu'elle n'est pas répertoriée dans le *Dictionnaire des journaux* de Jean Sgard (1991).

⁷⁰ Claude Le Beau, *Gazette d'Erfurt*, n° 3, 9 janvier 1752, p. 12.

⁷¹ Voir n° 8, 27 janvier 1752, p. 31; n° 28, 6 avril 1752, p. 112; n° 29, 9 avril 1752, p. 116; n° 34, 27 avril 1752, p. 136; n° 51, 25 juin 1752, p. 204; n° 55, 9 juillet 1752, p. 220.

⁷² Claude Le Beau, *Gazette d'Erfurt*, n° 14, 17 fév. 1752, p. 55. Voir aussi le n° 93, 19 nov. 1752, p. 372.

À l'occasion, Le Beau publie dans sa gazette les remarques, les relations et les opinions de ses lecteurs. Ces lettres revêtent un caractère personnel qui ne manque pas d'intérêt parce qu'elles éclairent certains aspects du métier et de la vie de l'auteur des *Avantures*. Par exemple, le 6 avril 1752, Le Beau rapporte le contenu d'une lettre anonyme dans laquelle on dénonce un sermon «Anti-François» prononcé par un prédicateur catholique:

Tout Allemand & Evangelique que je suis, je ne puis vous cacher, que me trouvant Vendredi passé, au Sermon dans l'Eglise Catholique, où nous allons assez frequemment, comptant d'entendre la parole de Dieu, qui pour nous, est toujours sainte, par quelque bouche qu'elle soit débitée, je fus, de même que mes Confrères, extrêmement surpris d'entendre le Predicateur Bohemien, se lâcher dans la Chaire de Verité, à des expressions outrées, pour ne pas dire outrageantes contre les François, qu'il apostropha pour Ivrognes, Jureurs & Blasphemateurs, en demandant humblement pardon à son Auditoire, s'il repetoit les expressions mêmes, des Juremens François. [...] Eh! si les François s'enivrent dans notre Païs, quels François sont-ce? Et n'est-ce point parceque nous leur vendons du vin frelaté⁷³?

Quelques jours suivant la publication de cette lettre, Le Beau est forcé d'admettre que son inexpérience du métier de gazetier l'a fait tomber dans le piège d'un calomniateur. Il s'excuse et exprime ses regrets par le biais d'un «Avis» qu'il publie dans le tirage du 23 avril 1752:

Nous ne pouvons jamais trop detester la Plume venimeuse qui nous a fait commettre une faute des plus impertinentes [...], sans une mûre reflexion, nous avons laissé imprimer une Lettre Anonime [...] dans laq'uelle [sic] on calomnie indignement un Predicateur célèbre par sa Piété, [...] le Calomniateur Anonime, avoit sans doute le cerveau troublé, ou le creux de son esprit rempli du vin frelaté dont il parle dans la maudite Lettre, qu'il nous a envoyée, lorsqu'il s'est avisé d'écrire d'aussi atroces impertinences. Nous avertissons & prions presentement, qu'on ne s'avise plus de nous écrire de Lettres Anonimes & injurieuses à l'honneur de qui que ce soit, ni même captieuses, telle qu'étoit celle-ci, puisque si nous eussions sù qu'elle regardoit l'honorable & respectable Personne en question, nous nous serions bien gardés de donner cet imprimé: & nous ajoutons qu'en cas de recidive, nous regarderons ces mêmes Lettres, comme une supercherie dressée pour nous faire échoïer dans la Profession que nous avons embrassée, & où nous ne sommes encore que Novices, mais où on nous trouvera neanmoins assez experts, pour nous en servir au desavantage même, de ceux qui chercheront le nôtre⁷⁴.

⁷³ *Ibid.*, n° 28, 6 avril 1752, p. 112.

⁷⁴ *Ibid.*, n° 33, 23 avril 1752, p. 132.

Parfois, le courrier des lecteurs renseigne sur la réception critique du périodique: «*Les Nouvelles Gazettes, d'Erfort que vous m'envoyez [...] me font beaucoup de plaisir; j'y rencontre de tems en tems, quelques traits amusans, que je ne trouve point dans les autres*»⁷⁵. Un autre lecteur satisfait écrit:

Vous êtes en possession, Mr. [Le Beau], de reunir dans votre Gazette l'instructif & l'amusant, le serieux & le badin. Le Public trouve son compte dans ce mélange judicieux: il a de quoi contenter toutes sortes de Lecteurs; les uns sont curieux de Nouvelles, les autres cherchent à se recréer⁷⁶.

Si ces «lettres» ne sont pas de la main de Le Beau, elles témoignent d'un certain intérêt à l'endroit de la gazette qu'il produit.

Certaines lettres, brillamment rédigées, permettent de croire que Le Beau compte de véritables lettrés parmi ses lecteurs. L'un de ceux-ci ne manque pas d'esprit. La première partie de sa lettre est particulièrement incisive:

Oseroit-on [...] dire à *Votre Excellence*, qu'il est des Ordinaires où vous excédez furieusement? Vous en convenez vous même, en avouant que vous êtes encore Novice dans votre Metier. Eh! de quoi vous avisez-vous d'entreprendre un Metier qui embrasse tous les Genres, sans être auparavant bien assuré, d'avoir par devers vous des talens qui plaisent à toutes les espèces. Si vous croyez nous envoyer du neuf en fait de Politique, vous n'y allez qu'à tâtons [...]. Lachez-vous quelques traits particuliers, sur le raport de quelques Correspondans de Caffé; c'est encore pis: vous courez risque d'être responsable de leur étourderie. Parlez-vous de la pluye ou du beau Tems? vous empiétez sur les Droits des *Almanachiers*. En verité vous me faites pitié⁷⁷.

Sur une note d'humour et d'ironie, ce lecteur poursuit ses remarques en annonçant à Le Beau l'établissement d'une nouvelle Académie «dans le goût le plus ancien». Il s'agit de l'*Académie de Bagatelle*, écrit-il. Pour y être reçu, il faut «un certain merite singulier, distinctif», comme c'est le cas dans toutes les grandes Académies. Il ajoute:

Nous avons nos Statuts, nos Constitutions, nos Loix, nos Reglemens [...]: notre but principal est de laisser le Monde tel qu'il est. [...] Nos Assemblées ne sont pas encore bien réglées pour les jours ni pour les lieux, cela se fera avec le tems. En attendant, afin que notre Corps prenne une certaine consistance, l'on m'a chargé de vous écrire pour sonder votre

⁷⁵ *Ibid.*, n° 34, 27 avril 1752, p. 136.

⁷⁶ *Ibid.*, n° 29, 9 avril 1752, p. 116.

⁷⁷ *Ibid.*, n° 40, 18 mai 1752, p. 159.

modestie & voir si vous voudriez bien accepter la Dignité de *President de notre Academie*⁷⁸.

Pour première condition, précise-t-il, «l'on vous prie de communiquer notre établissement à tous ceux avec qui vous êtes en correspondance. Les Personnes qui souhaiteront d'être admises dans notre Très Illustre Academie, sont invitées à vous fournir quelque Bagatelle agreable, badine, enjouée»⁷⁹. Les derniers mots de la lettre, qui n'ont sans doute pas laissé Le Beau indifférent, tiennent lieu de véritables encouragements: «Par-ci, par-là, la Bagatelle ne deplaît point aux Gens d'esprit & de bon sens: vous verrez qu'il n'y aura que ceux qui ne font que Bagatelle, qui voudront faire mine de se recrier contre l'*Académie de Bagatelle*»⁸⁰. Pour toute réponse, Claude Le Beau publie la lettre avec cet exergue: *La Lettre suivante est très beaucoup flateuse pour le Fils d'un Suisse du Roi*⁸¹.

À la fin de l'année 1752, Le Beau avoue avoir reçu des dépêches «nullement favorables» à sa gazette. Il admet aussi avoir été incapable de trouver quelqu'un qui soit assez habile avec la langue française pour le seconder dans son travail. Son avenir à Erfurt est sombre: «*Nous prevoyons qu'avec le tems, nos Nouvelles se trouver[ont] infailliblement comme tombées en Letargie, pour ne pas dire, dans une espèce d'Echec & mat*»⁸². Aussi annonce-t-il à ses lecteurs que le duc de Braunschweig lui accorde la permission de s'installer «*dans ses Etats*» et qu'il compte déménager dans les jours suivants.

Claude Le Beau espère que ce changement lui sera favorable. Il promet aux lecteurs une gazette de qualité supérieure, composée dans un français correct. Sans doute pour susciter l'intérêt des lecteurs et pour ajouter un détail personnel qui le distingue des autres gazetiers, Le Beau fait allusion aux éventuelles dépêches qu'il pourrait recevoir du Nouveau Monde:

La situation de la Ville de Brunswig, nous étant certainement avantageuse à recevoir frequemment, & de toutes parts, des Nouvelles avec plus de celerité, nous promettons déjà d'amplifier de plusieurs lignes, la forme de notre Gazette, & de l'orner de tems en tems, de Pieces curieuses, savantes, serieuses, badines &c. sans jamais oublier l'instructif & [...] nos correspondances particulières, qui ne nous manqueront pas, [...] de Port-Mahon, de Gibraltar de Tetuan d'Alep & d'autres merveilleux endroits:

⁷⁸ *Ibid.*, p. 160.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, p. 159.

⁸² *Ibid.*, n° 100, 17 décembre 1752, p. 400.

nous n'avons jamais voyagé plus loin que chez les Hurons, les Abenakis, les Algonkins & les Iroquois, Mais si ces Peuples que nous connoissons, pour avoir conversé avec eux, venoient un jour, à entrer en Guerre, entre eux, ou contre les Anglois & les François, leurs voisins, ne nous seroit-il pas glorieux, qu'au-lieu d'Alep ou du Grand-Caire, on lise du premier coup, dans notre Feuille: de Naranzouac ou du Grand Saut de Niagara⁸³?

L'appât ne manque pas de saveur exotique, mais le lecteur intéressé par une éventuelle relation rédigée depuis Narantsouak ou Niagara a dû être déçu.

Claude Le Beau s'installe à Braunschweig au cours de l'hiver 1753 et il reprend son métier de gazetier en avril. Son nouveau journal, la *Gazette de Brunswic*⁸⁴, est dédiée à son protecteur, le duc régnant, Charles (Karl) de Braunschweig⁸⁵. En dépit des changements annoncés dans le dernier tirage de la *Gazette d'Erfort*, Le Beau indique, dans la première parution de son nouveau journal, que ce périodique «n'est qu'une continuation» du précédent⁸⁶. Cette fois, l'auteur des *Avantures* ne ment pas. Les «nouvelles» et les faits divers publiés dans la *Gazette de Brunswic* concernent surtout les pays d'Europe. Lorsque Le Beau rapporte des événements liés aux colonies d'Amérique, le plus souvent, les nouvelles viennent d'Angleterre ou de France. Quelques lettres personnelles sont publiées dans cette nouvelle gazette, mais l'Amérique et les *Avantures* du fils de famille déporté semblent appartenir désormais au passé. Nous ne trouvons qu'une seule allusion dans une lettre d'un lecteur germanophone:

MR., A ne juger de ce que nous avons lû dans vos Corvées, ou Voyages en Amerique, lesquels nous avons déjà en notre langue⁸⁷, je ne me serois, ma foi, pas attendu à vous voir embrasser un Métier, où tant d'autres ont échoüé. Tout ce qui me fait plaisir pour vous, c'est que vous êtes sous un Souverain qui connoît & qui protège les Gens de Lettres, surtout quand ils sont honêtes Gens. Enfin, vaille, que vaille vous voilà Gazetier, je veux dire Ecrivain de Nouvelles. Sur ce piéd, il me paroît que vous imitez assez bien cet habile Cuisinier qui cherche à s'acommoder à tous les goûts. Heureux

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Voir les exemplaires conservés aux Archives de la ville de Braunschweig (StadtA BS: ZB 387).

⁸⁵ Claude Le Beau, *Gazette de Brunswic*, n° 1, 26 avril 1753, p. 1.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁷ Allusion aux traductions allemandes des *Avantures* parues l'année précédente (Claude Le Beau, *Geschichte des Herrn C. Le Beau, Advocat im Parlament, Oder, Merkwürdige und neue Reise zu denen Wilden des Nordlichen Theils von America [...]*, traduction allemande de Wilhelm Ernst Burckhard Rosler, Erfurt, druckts und verlegt Joh. David Jungnicol, 1752; Claude Le Beau, *Des Hrn. Claudii Le Beau Parlaments-Advocaten zu Paris Neue Reise unter die Wilden in Nord-America [...]*, traduction allemande de Johann Bernhard Nack, Frankfurt und Leipzig, bey den Gebrüdern van Dören, 1752).

*si vous ne trouvez que des Lecteurs, qui sentent qu'un Ecrit comme le vôtre n'est pas fait pour ne plaire qu'à une sorte de Gens*⁸⁸.

Un peu plus d'un an après la parution du premier numéro de la *Gazette de Brunswic*, Le Beau convole en justes noces. Le 22 octobre 1754, à l'âge de 50 ans, l'auteur des *Avantures* épouse Ludovica Juliana Calligari⁸⁹. Nous savons, par le biais de la correspondance de Le Beau, que le couple a deux enfants en 1758⁹⁰. Au total, d'après Britta Berg, Ludovica Juliana Calligari donnera naissance à cinq enfants, mais un seul d'entre eux atteindra l'âge adulte⁹¹.

Jusqu'en 1773, Claude Le Beau gagne sa vie en publiant la *Gazette de Brunswic* sous la protection de duc de Braunschweig⁹². Dans le tirage du 6 juin 1772, un aveu de l'auteur annonce déjà la fin prochaine de la publication du journal: «*Le Premier Compositeur de cette Feuille, Claude Le Beau, étant malade, on avertit que cette Gazette souffrira une interruption, Mercredi [sic] prochain; mais qu'elle reprendra son cours, l'Ordinaire suivant, Samedi, 13 Juin*»⁹³. Le Beau est alors âgé de 68 ans. Nous ignorons tout de sa «maladie», mais quelques mois plus tard, il fait ses adieux à ses lecteurs:

*L'Auteur de cette Gazette (CLAUDE LE BEAU,, [sic] connu par ses Avantures dans l'Amérique-Septentrionale [sic]) maintenant afligé de plusieurs infirmités, à cause de son grand âge, avertit qu'il se trouve hors d'état de soutenir dorénavant le cours de cette Feuille Periodique; qu'en consequence celle-ci est la dernière de sa composition*⁹⁴.

Six ans après avoir mis sous presse ce dernier numéro de la *Gazette de Brunswic*, le 17 décembre 1779, l'auteur des *Avantures* s'éteint à l'âge de 75 ans⁹⁵.

⁸⁸ Claude Le Beau, *Gazette de Brunswic*, n° 66, 10 décembre 1753, p. 264.

⁸⁹ StadtA BS: Registre de l'église St-Nicolai, Braunschweig, E 335, N 1301-A, f. 41.

⁹⁰ StadtA BS: G-IV-1, n° 372, f. 41. Voir notre transcription (Annexe 3).

⁹¹ Britta Berg, *loc. cit.*, p. 82-83.

⁹² Sur le contexte historique entourant la publication de la *Gazette de Brunswic* voir Britta Berg, *loc. cit.*, p. 77-96. Voir aussi l'entrée produite par Émile Lizé (sous la direction de Jean Sgard) dans le *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, 1991, t. 1, p. 460-461.

⁹³ Claude Le Beau, *Gazette de Brunswic*, n° 46, 6 juin 1772, p. 184.

⁹⁴ *Ibid.*, n° 17, 27 février 1773, p. 68.

⁹⁵ StadtA BS: Registre de l'église St-Nicolai, Braunschweig, E 335, N 1301-B, f. 148.

Les *Avantures* de Claude Le Beau

La relation des *Avantures*, ou le *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*, de Claude Le Beau est un ouvrage méconnu et rarement étudié. Il fait partie des textes «oubliés» de notre patrimoine littéraire. Comment expliquer ce désintérêt? Certains écrits de la Nouvelle-France, comme les *Relations* des jésuites, sont étudiés comme sources historiques. Réputés «exacts», ces textes bénéficient généralement d'une large diffusion et ils occupent une place importante dans l'historiographie québécoise et canadienne. Ce n'est pas le cas de tous les écrits de l'époque coloniale. Certains sont simplement tombés dans l'oubli, d'autres ont été écartés parce qu'au discours véridique se greffe une part plus ou moins importante de fiction ou d'utopie. C'est le cas des *Avantures* de Claude Le Beau.

Ce texte présente deux modes discursifs entrecroisés: un mode descriptif et didactique, qui fournit des informations vraisemblables sur la Nouvelle-France, et un mode narratif qui propose un récit d'aventures personnelles, plus ou moins vraisemblables. Situé à mi-chemin entre la relation de voyage «véritable» et le roman exotique, la relation de Le Beau peut être considérée, à juste titre, comme un texte intergénérique.

De fait, plusieurs enjeux littéraires s'entrecroisent: l'héroïsation du narrateur, puisqu'un peu à la manière de Gabriel Sagard⁹⁶, Le Beau tient le rôle du héros dans une suite d'aventures «extraordinaires»; l'intention romanesque, puisque le narrateur est en fuite, que son parcours est semé d'embûches et que, dans la seconde partie du récit, il se trouve piégé dans une intrigue avec une Amérindienne follement amoureuse de lui; l'intention didactique, qui prend plusieurs formes tout au long du texte, que ce soit par le biais de l'iconographie, des descriptions, ou encore des définitions intégrées au texte ou placées en bas de page; l'encyclopédisme⁹⁷; les liens explicites avec les auteurs de l'Antiquité, surtout attribuables à l'influence de Lafitau⁹⁸; l'intertextualité, qui se traduit par de multiples emprunts faits aux

⁹⁶ Gabriel Sagard, *Le Grand Voyage du pays des Hurons, suivi du Dictionnaire de la langue huronne*, édition critique par Jack Warwick, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1998.

⁹⁷ On lira sur ce sujet le mémoire de Serge Trudel (*Narration et encyclopédisme dans les avantures du Sr Claude Le Beau*, Mémoire d'études françaises, Montréal, Université de Montréal, 1989). Dans cet ouvrage, Serge Trudel montre de façon convaincante que l'histoire événementielle structure le récit de Le Beau et que le voyageur propose une synthèse du savoir encyclopédique sur la Nouvelle-France et les Amérindiens insérée dans le cadre d'un récit d'aventures personnel.

⁹⁸ Joseph François Lafitau, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'aîné et Charles-Estienne Hochereau, 1724, 2 t.

textes de prédécesseurs⁹⁹; l'authenticité et le désir de «faire vrai»¹⁰⁰; le rapport de force entre la fiction et la réalité; le discours autobiographique¹⁰¹; le souci du lecteur; l'image de l'Amérindien (le «bon» et le «mauvais» Sauvage); la perception du Nouveau Monde, entre le mythe et la réalité.

À n'en pas douter, le caractère intergénérique des *Avantures* est une particularité importante du texte de Le Beau, mais l'oubli dans lequel est tombé l'ouvrage est en grande partie attribuable à la réception critique de l'œuvre.

*Une œuvre suspecte*¹⁰²

L'année même de la publication des *Avantures*, le *Journal de Trévoux* critique sévèrement l'ouvrage en disant qu'il aurait pu être écrit «par un Avocat, qui n'auroit voyagé, que dans son Cabinet»¹⁰³. On accuse Le Beau de «déguiser» la vérité, de «défigurer les mœurs & les coutumes des Peuples», de renverser la chronologie, de «bouleverser la Géographie», d'emprunter «des pages entières» aux textes de ses prédécesseurs bref, d'être l'auteur d'une fable qui «dégénere en mensonge»¹⁰⁴.

Au cours du XIX^e siècle, le voyage de Le Beau passe presque inaperçu, mais dans la première moitié du XX^e siècle, quelques chercheurs s'intéressent au texte et reprennent à leur compte les commentaires du *Journal de Trévoux*: les *Avantures* de Le Beau se trouvent alors tout à fait discréditées par l'historiographie traditionnelle. Par exemple, Joseph-Edmond Roy, qui se penche longuement sur les «fils de famille» déportés en Nouvelle-France, conclut sa recherche en disant que «les *Mémoires de Trévoux* font assez bonne justice» au livre de Le Beau et que, somme toute, «Le Beau et son œuvre n'auraient peut-être pas valu la peine

⁹⁹ Voir notre «Relevé des sources de Le Beau» (Annexe 4).

¹⁰⁰ On lira sur ce sujet le mémoire de Pierre Laberge (*Analyse des «Avantures du Sr. C. Le Beau», relation de voyage publiée en 1738*, Mémoire de littérature française, Québec, Université Laval, 1987). Dans cet ouvrage, Pierre Laberge s'intéresse notamment aux procédés discursifs utilisés par Le Beau pour convaincre le lecteur, pour paraître crédible et pour rendre le récit de ses aventures vraisemblable.

¹⁰¹ Sur ce sujet, voir notre article: «Claude Le Beau parmi les *Sauvages* de l'Amérique septentrionale: la relation autobiographique au service du divertissement», dans *Écritures de soi*, sous la direction de Norbert Col, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 337-345.

¹⁰² Les commentaires que nous produisons sur cette question ont été en partie publiés dans un article («Exhumer les *Avantures* de Claude Le Beau en Amérique: la réhabilitation d'une relation discréditée par l'historiographie traditionnelle», dans *Americas' Worlds and the World's Americas. Les mondes des Amériques et les Amériques du monde*, sous la direction de Amaryll Chanady, George Handley et Patrick Imbert, Ottawa, Legas, 2006, p. 573-582).

¹⁰³ [Anonyme], «AVANTURES DU SIEUR Claude le Beau [...]», *Journal de Trévoux*, 1738, p. 1947.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 1945-1947.

d'être exhumés de l'oubli où ils dorment»¹⁰⁵. Gustave Lanctôt est encore plus sévère. Selon lui, les hésitations entre la vérité historique et la fiction enlèvent «toute valeur quelconque à la quasi-totalité de [la] relation»¹⁰⁶ et, à l'exception des quelques chapitres qui relatent la traversée, le naufrage et le séjour de Le Beau à Québec, le reste du récit «n'a pas la valeur du papier sur lequel il est imprimé»¹⁰⁷. Toujours d'après Gustave Lanctôt, le texte de Le Beau «est fabriqué d'une très mince partie historique, de longues aventures imaginaires et de copieux plagiats faits à droite et à gauche»¹⁰⁸. Son jugement est sans appel:

La preuve s'atteste catégorique qu'il [Le Beau] a pillé à pleines mains ses prédécesseurs [...], on peut dire que tout ce qui possède une certaine valeur d'observation et de vérité provient des auteurs qu'il a copiés, copiés ou démarqués. [...] À peu près tout ce qui se trouve dans le livre de Le Beau aurait pu s'écrire ou s'inventer sans que l'auteur mette les pieds au Canada¹⁰⁹.

À l'instar des rédacteurs du *Journal de Trévoux* et de Gustave Lanctôt, plusieurs critiques remettent en question l'originalité des *Avantures* de Le Beau parce que les emprunts faits aux textes des prédécesseurs, cités avec ou sans les guillemets, sont nombreux¹¹⁰. D'après Gilbert Chinard, Le Beau est un «effronté pillard» et son voyage «n'est qu'une sorte de contrefaçon de [celui de] Lahontan»¹¹¹. Étienne Taillemite, qui salue «l'imagination» de Le Beau, note que l'originalité de son texte est «faible» en raison des «très larges emprunts» faits aux textes des prédécesseurs¹¹². Marie-Aimée Cliche porte sensiblement le même jugement. À son avis, le style de Le Beau est «vivant et imagé quand il décrit les faits dont il a véritablement été témoin», mais «le reste manque d'originalité, car il provient de sources bien connues»¹¹³.

Au contraire, Gilles Boucher de La Richarderie n'a que des éloges pour l'ouvrage de Claude Le Beau:

Nul autre ne nous a fait aussi bien connoître les mœurs, les usages, le régime intérieur des trois nations les plus considérables du Canada, les

¹⁰⁵ Joseph-Edmond Roy, *loc. cit.*, p. 31-32.

¹⁰⁶ *FFHC*, p. 157.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 169.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 170.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 169-170.

¹¹⁰ Voir notre «Relevé des sources de Le Beau» (Annexe 4).

¹¹¹ Gilbert Chinard, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz, 1934, p. 307, 347.

¹¹² Étienne Taillemite, *loc. cit.*, p. 389.

¹¹³ Marie-Aimée Cliche, *DOLQ*, t. 1, p. 52.

Iroquois, les Hurons et les Algonquins. Il [Le Beau] relève soigneusement les inexactitudes, et même les altérations de la vérité qui se trouvent dans les relations précédentes, et particulièrement dans celles du baron de La Hontan¹¹⁴.

Quant à Obadiah Rich, il s'interroge sur l'authenticité du texte de Le Beau et contredit du même coup son prédécesseur: «This work is highly praised by *La Richarderie*, upon whose judgment, however, very little reliance can be placed. It is somewhere insinuated that it is a fictitious narrative»¹¹⁵. Plus nuancé, Charles Leclerc indique que le voyage de Le Beau est écrit dans un style romanesque et que le texte «renferme des détails curieux et précis [...] qui, certainement, ont été recueillis sur les lieux par l'auteur»¹¹⁶. Enfin, d'après Silas Paul Jones, les *Avantures* de Le Beau peuvent être rangées parmi les œuvres de «fiction» de la première moitié du XVIII^e siècle¹¹⁷.

L'absence de repères archivistiques et les hésitations relatives à la biographie de Claude Le Beau n'ont pas aidé la cause des *Avantures*. À la fin du XIX^e siècle, Apollinaire Dellion est catégorique: «L'ouvrage de Lebeau fut très critiqué, et aujourd'hui on est convaincu que [...] [l'auteur] ne s'est jamais rendu en Amérique et que son voyage est un pur roman»¹¹⁸. Au début du XX^e siècle, Gilbert Chinard va plus loin et met en doute l'existence même de Claude Le Beau: «Le Sieur de [*sic*] Beau a-t-il vraiment existé, ses aventures ne sont-elles qu'une compilation faite par quelque homme de lettres aux gages d'un libraire hollandais, il est assez difficile de rien affirmer. Nous ne connaissons Le Beau que par son livre, et je n'oserais me porter garant de l'authenticité de sa relation»¹¹⁹. Dans un autre ouvrage, Gilbert Chinard écrit encore: «Lebeau a-t-il existé, c'est ce que je ne saurais dire, bien que personne n'ait mis son existence en doute, et que les bibliographes acceptent sa relation comme authentique. Il y a même, à mon avis, de fortes présomptions en faveur du

¹¹⁴ Gilles Boucher de La Richarderie, *Bibliothèque universelle des voyages ou Notice complète et raisonnée*, Paris, Treuttel et Würtz, 1808, t. 6, p. 24.

¹¹⁵ Obadiah Rich, *Bibliotheca americana nova, or, A catalogue of books in various languages relating to America: printed since the year 1700*, New-York, Franklin, 1963 [1835-1846], t. 1, p. 57.

¹¹⁶ Charles Leclerc, *Bibliotheca Americana. Histoire, géographie, voyages, archéologie et linguistique des deux Amériques et des îles Philippines*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1961 [1878-1887], p. 200.

¹¹⁷ Silas Paul Jones, *A list of French prose fiction from 1700-1750*, New York, H. W. Wilson Company, 1939, p. 67.

¹¹⁸ Apollinaire Dellion, *loc. cit.*, p. 536.

¹¹⁹ Gilbert Chinard, «Une nouvelle source d'Atala. Les Aventures du Sieur Le Beau, avocat en Parlement», *Modern Language Notes*, vol. 25, 1910, p. 137.

contraire»¹²⁰. À la fin du XX^e siècle, avec une prudence qui traduit bien les interrogations que soulèvent les remarques des critiques qui l'ont précédé, Émile Lizé écrit que Claude Le Beau est l'«auteur discuté» du *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*¹²¹.

Rares sont les chercheurs qui soulignent les mérites du texte de Le Beau, mais Gilbert Chinard indique que, «malgré tous leurs défauts, les *Avantures de Lebeau* marquent [...] une date dans l'histoire du roman exotique»¹²². Selon ce critique, le *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale* est un récit «fantaisiste» intergénérique, «mi relation de voyage et mi roman d'aventures»¹²³. C'est l'intrigue amoureuse qui s'insère dans le récit des aventures personnelles de Le Beau qui l'incite à inscrire les *Avantures* parmi les textes précurseurs du roman exotique. Gilbert Chinard, qui voit dans le personnage de Marie, l'amérindienne amoureuse de Le Beau, une «première ébauche» du personnage d'Atala, explique:

Le Beau est souvent un écrivain maladroit; il n'en est pas moins vrai, que pour la première fois, à ma connaissance, dans notre littérature, nous avons la transposition d'un amour raffiné dans une âme à demi barbare [...]. Le Beau, si toutefois il fit le voyage d'Amérique[,] a dû embellir singulièrement ses personnages et ne doit pas être considéré comme un observateur des plus exacts; mais là n'est pas son mérite, à ne considérer sa relation que comme un roman, [...] il a écrit le premier roman exotique que nous ayons dans notre littérature. [...] Le Sieur Le Beau, avocat en Parlement, ou le pauvre hère qui rédigea sa relation, mérite d'être tiré de l'oubli; nous devons saluer en lui, un prédécesseur des romanciers exotiques, un ancêtre lointain, mais authentique de Chateaubriand et de Loti¹²⁴.

De son côté, Réal Ouellet estime que le récit de Le Beau est un «roman d'aventures» qui présente «ici et là des plages d'accalmie qui font penser au roman sentimental». Aussi reprend-il partiellement les observations de Gilbert Chinard: «Peut-être avons-nous là le premier roman à mettre en scène les amours d'un Français et d'une Amérindienne. Si le

¹²⁰ Gilbert Chinard, *op. cit.*, p. 307.

¹²¹ Émile Lizé, «Gazette de Brunswick», dans *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, 1991, t. 1, p. 461.

¹²² Gilbert Chinard, *op. cit.*, p. 312.

¹²³ Gilbert Chinard, *loc. cit.*, p. 138.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 140-141.

protagoniste ne préfigure en rien les héros de Chateaubriand, Marie, la belle Abénaquise, ressemble à "une première esquisse d'Atala"¹²⁵.

Nous ne trouvons qu'un seul critique qui soit véritablement à l'écart: Virgile Rossel. Ce dernier ne manque pas d'indiquer que la relation de Le Beau est «un ouvrage complètement oublié» du patrimoine littéraire, mais, à notre connaissance, il est l'un des seuls critiques à reconnaître le caractère plaisant et humoristique du voyage de Le Beau:

Ses *Aventures* (1738) sont gaîment et naïvement écrites, sans aucune prétention littéraire, mais dans une langue agréable et qui n'est point sans saveur. Tout est-il vrai dans ses deux volumes? Si plusieurs de ses histoires paraissent d'une authenticité douteuse, on peut du moins leur appliquer le *se non è vero è bene trovato*¹²⁶. [...] Rien de plus drôle que l'existence de ce membre du barreau français parmi les Hurons et les Iroquois. Lebeau a l'air de ne pas s'ennuyer trop. [...] Au reste, les *Aventures* de Lebeau sont d'un observateur amusant et d'un bon compagnon; ceux qui seront curieux de les lire ne perdront pas leur temps¹²⁷.

En somme, la plupart des critiques discréditent l'auteur des *Avantures* et remettent en question l'intérêt historique de son texte.

Nos recherches montrent que les critiques inhérentes au renversement de la chronologie sont justes. Le Beau crée ni plus ni moins une chronologie propre aux *Avantures*. Plusieurs faits rapportés dans sa relation sont vrais, mais nombre de repères temporels historiques sont modifiés.

Nos recherches montrent aussi que les commentaires défavorables sur le bouleversement des repères géographiques sont fondés. Claude Le Beau connaît mal la géographie du Nouveau Monde et les terres occupées par les différentes nations amérindiennes. Pour se situer dans l'espace américain, l'auteur des *Avantures* se fie surtout sur les cartes publiées par Louis Hennepin et par le baron de Lahontan¹²⁸, mais ces outils ne lui fournissent qu'un ensemble d'informations sommaires. Souvent, Le Beau semble s'en remettre à sa mémoire et à ses souvenirs. De fait, il a du mal à donner une estimation adéquate des distances, il confond la situation des nations indigènes et la description des lieux qu'il parcourt est souvent maladroite, voire absconse. Plusieurs des informations qu'on

¹²⁵ Réal Ouellet, «Introduction», dans *Œuvres complètes* de Lahontan, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, p. 148.

¹²⁶ «Si cela n'est pas vrai, c'est bien trouvé» (traduction du *Petit Larousse illustré*, 1997, p. 1098).

¹²⁷ Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neufchâtel, Éditions de l'aire, coll. «Histoire Helvétique», 1990 [1903], t. 1, p. 213-214.

¹²⁸ Voir NDH, p. 312-bis; *Mémoires*, p. 525.

trouve sur sa *Carte du Canada* ne correspondent pas aux repères géographiques insérés dans les *Avantures*. Comme le note très justement Serge Trudel¹²⁹, la carte de Le Beau présente des renseignements cartographiques vétustes, plusieurs lieux importants n'y apparaissent pas et le parcours en pointillé, qui représente la route suivie par l'auteur, ne correspond pas à la route décrite dans le texte des *Avantures*.

Deux autres critiques importantes et récurrentes ont jeté le discrédit sur la relation de voyage de Le Beau: les «mensonges»¹³⁰ contenus de la partie originale de la relation et le manque d'originalité inhérent aux emprunts faits aux textes des prédécesseurs. Une mise au point s'impose pour faire la lumière sur ces deux importantes particularités des *Avantures*.

Le «mensonge», outil fondamental du discours de Le Beau¹³¹

La question de l'authenticité des *Avantures* pose un problème particulier. L'auteur lui-même, dans sa préface, est très sévère à l'endroit de certains de ses prédécesseurs qu'il accuse d'avoir «*raconté des fables sous des apparences de vérité*», alors que lui «*n'avance rien qui ne soit vrai et [...] conforme à la plus exacte vérité*»¹³². Dans cette préface, Le Beau avoue qu'une intention romanesque sous-tend sa relation: «*J'ose me promettre qu'on trouvera ici un Ouvrage nouveau, intéressant & récréatif; [...] le Lecteur me pardonnera, s'il lui plaît, quelques petites Digressions que je n'ai faites qu'à dessein de l'instruire, en le divertissant de mes malheurs*»¹³³.

Il suffit de parcourir quelques pages des *Avantures* pour constater que plusieurs «mensonges» décriés par la critique sont incompatibles avec «l'exact vérité» promise par Le Beau, mais que ces mêmes «mensonges» sont tout à fait utiles à l'intention récréative. En ayant recours aux faits historiques, aux récits des autres voyageurs ou aux documents d'archives, il est possible d'analyser certains «mensonges» de Le Beau dans une perspective comparatiste et de mettre en lumière l'intention récréative du récit et les rapports entre la fiction et la réalité inhérents au caractère intergénérique de l'œuvre.

¹²⁹ Voir *NEA*, p. 23-35.

¹³⁰ Nous reprenons l'expression du *Journal de Trévoux*, loc. cit., p. 1946.

¹³¹ Les commentaires que nous produisons sur cette question ont été en partie publiés dans un article («Exhumer les *Avantures* de Claude Le Beau en Amérique: la réhabilitation d'une relation discréditée par l'historiographie traditionnelle», loc. cit., p. 573-582).

¹³² Claude Le Beau, *Avantures*, préface §1-2.

¹³³ *Ibid.*, §3-4.

Précisons d'abord que les «mensonges» qui retiennent notre attention ne relèvent pas de l'ignorance du voyageur qui rapporte les ouï-dire, les paroles ou les observations d'autrui sans mettre en doute la valeur, l'authenticité et la vraisemblance de l'information. Le célèbre exemple de Jacques Cartier, qui, sur le rapport des Amérindiens, écrit qu'on trouve dans le nord de l'Amérique des peuples qui ne mangent jamais et d'autres qui n'ont qu'une jambe¹³⁴, révèle la crédulité du relationnaire, non son intention de divertir le lecteur. Le Beau n'a pas échappé au piège du discours rapporté et corroboré par des témoins «dignes de foi». C'est notamment le cas de la médecine amérindienne. On a âprement critiqué la crédulité de Le Beau sur cette matière, en l'accusant de rapporter des exemples invraisemblables qui ont l'apparence de miracles¹³⁵. Or, les guérisons miraculeuses, les herbes qui guérissent «en moins de quinze jours» les os «carriés» et la chair «plaine de pus ou de pourriture», la décoction qui guérit en quelques jours des os «rompus» et des côtes «froissées», le remède à base de racine qui fait disparaître en huit jours une «paralysie universelle», tous les exemples qui concernent les remèdes merveilleux prennent leur source dans les témoignages rapportés par le père Lafitau; Le Beau n'invente rien, il se contente de reprendre les informations publiées par son prédécesseur¹³⁶.

Les «mensonges» auxquels nous nous attardons sont d'une autre nature. Ils ne sont pas attribuables à la crédulité du voyageur puisque celui-ci affirme avoir été témoin de l'événement qu'il rapporte. L'auteur maquille alors la vérité en toute connaissance de cause. Les «mensonges» servent l'intention narrative comme le feraient de véritables outils discursifs; ils prennent leur source dans des faits réels, mais ils offrent une image déguisée ou transformée de la réalité afin de créer un effet exotique, dramatique et, souvent, burlesque.

La scène du baptême de Terre-Neuve¹³⁷ illustre parfaitement ce procédé narratif. La description de cette cérémonie est un lieu commun à plusieurs relations de voyage du XVIII^e

¹³⁴ «Car il nous a certiffié avoyr esté à la terre du Saguenay où il y a infiny or rubiz et aultres richesses et y sont les hommes blancs comme en France et acoustrez de draps de laine. Plus dict avoir veu aultre pays où les gens ne mangent point et n'ont point de fondement et ne digerent point ains font seulement eaue par la verge. Plus dict avoir esté en aultre pays de Picquenyans et aultre pays où les gens n'ont que une jambe et aultres merveilles longues à raconter» (Jacques Cartier, *Relations*, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1986, p. 176-177).

¹³⁵ Voir, entre autres, *FFHC*, p. 154.

¹³⁶ Voir *MSA*, t. 2, p. 365-369; *Avantures*, chap. 26, §4-11.

¹³⁷ Le «baptême» ou «passage de la ligne» est un rituel bien connu: «Chaque passager ou marin qui franchit pour la première fois l'équateur, la "ligne", ou parfois le Grand Banc de Terre-Neuve, doit payer un

siècle et il n'est pas surprenant que Claude Le Beau ait voulu l'intégrer à son voyage. Or, plutôt que de s'en tenir à la relation exacte de l'événement, Le Beau crée une scène étonnante au centre de laquelle se trouve le futur évêque de Québec, M^{gr} Dosquet:

Ils commencèrent par Mg^r. l'Evêque [...], ils lui donnèrent le nom d'une Montagne située dans une Ile dont je ne me souviens point, & lui firent faire serment sur un Livre de Cartes Hydrographiques: *qu'il ne baiseroit*¹³⁸ *jamais la Femme d'aucun Matelot; que comme Evêque il recevoit ce Batême pour bon & qu'en telle qualité il s'engageoit à en faire faire autant, en pareille occasion, à ceux ou à celles qui ne l'auroient pas encore reçu, & s'ils le lâchèrent, ce ne fut qu'après qu'il eut lâché lui-même un Louis d'or à l'offrande*¹³⁹.

La scène est invraisemblable puisque ce prélat était déjà venu en Nouvelle-France et qu'il se trouvait ainsi exempté de ce «baptême». Le *Journal de Trévoux* n'a pas manqué de signaler l'inexactitude de la description:

Si notre Avocat avoit été embarqué sur *l'Elephant*, ou s'il avoit fait attention à ce qui s'y passoit, il auroit plus exactement décrit cette cérémonie, que les Marins appellent *Baptême*. Il se seroit sur tout bien donné garde de dire qu'on commença par M. l'Evêque de Quebec, & d'égayer sa narration par le serment, qu'il fait faire à ce Prélat, lequel ayant déjà fait le voyage du Canada, ne dût point être soumis a une cérémonie, qu'on ne réitere jamais au même endroit sur les personnes, qui y ont une fois passé¹⁴⁰.

Claude Le Beau était à bord du navire; il sait parfaitement que M^{gr} Dosquet n'a pas été «baptisé». Alors, pourquoi cette mise en scène si ce n'est pour l'effet que l'image crée dans l'esprit du lecteur? Il est plus amusant de voir un évêque dans la position ridicule du néophyte qui promet de ne jamais «baiser» la femme d'aucun matelot, que de voir un fils de famille débauché ou un membre de l'équipage faire la même promesse.

Peu après le passage du Grand Banc de Terre-Neuve, le navire fait naufrage au large du cap Brûlé, à quelques kilomètres en aval de Québec. Comme plusieurs autres passagers épuisés et affamés, Le Beau est forcé de poursuivre sa route jusqu'à Québec, en marchant.

tribut aux marins et faire serment de respecter les usages et les femmes des matelots, sous peine d'être copieusement aspergé d'eau par les autres membres de l'équipage, travestis pour l'occasion en religieux» (Pierre Berthiaume, *L'Aventure américaine au XVIII^e siècle: du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, t. 1, p. 221).

¹³⁸ Le verbe «baiser» doit être pris ici dans le sens qu'il avait à l'époque: «Donner un témoignage d'amitié, d'amour, de respect, d'humilité par l'application de la bouche sur la joue, sur le visage, sur la main» (*Trévoux*, 1771, t. 1, p. 712).

¹³⁹ *Avantures*, chap. 3, §14.

¹⁴⁰ *Journal de Trévoux*, loc. cit., p. 1948-1949.

Par un heureux hasard, l'auteur des *Avantures* et ses compagnons d'infortune trouvent sur leur route un peu de nourriture:

Sans doute qu'il n'y avoit pas long-tems que quelques Sauvages avoient passé par ce chemin, puisque nous y trouvâmes un Chou cueilli tout fraîchement. Cette vuë tenta notre appetit. Persuadés qu'il n'en resteroit point, nous nous jettâmes dessus comme des Voraces; mais le coeur d'un Mêt si peu délicat, se trouva plus que capable de rassasier quatre d'entre nous [...]. Ce qui en resta servit à donner la passade à ceux qui suivirent. Il n'y eut pas jusqu'au plus mauvais du trognon qui ne servit à adoucir la faim des Voyageurs qui composoient notre Caravanne¹⁴¹.

Dans son mémoire, Serge Trudel met en doute la véracité de la scène en raison de son caractère, a priori, invraisemblable:

Après le naufrage de l'Eléphant, l'auteur et plusieurs de ses camarades trouvent un chou tout fraîchement cueilli (nous sommes à la mi-juin) preuve que "sans doute qu'il n'y avait pas longtemps que quelques Sauvages avoient passé par ce chemin"! Ce chou est si énorme qu'il nourrit presque tous les naufragés¹⁴².

D'après Serge Trudel, il s'agit là d'un «traitement fantastique de l'espace amérindien»¹⁴³. Pour tout dire, la scène décrite par Le Beau s'appuie sur un événement bien réel. Comparons la version des faits produite par l'auteur des *Avantures* avec celle d'un autre passager de *L'Éléphant*, le sulpicien Pierre-Thomas Ruffin de la Marandière:

Mr. Gosselin [...] trouva sur le rivage un chou que leau avoit amené de notre vaisseau [*L'Éléphant*]. Il le saisit se félicitant d'une si heureuse rencontre, Et pour relever par les chemins le courage abattu de ses compagnons qui pour la plupart Etoient a jeun sur les huit dix Et onze heures du soir, Il leur donnoit de tems En tems une feuille de son chou Encore avec Epargne affin qu'il put suffire pour toute la Route, Il En fit cependant un bon repas, quil se crut plus du quaux autres parce quil En Etoit le depositaire¹⁴⁴.

La scène peinte par Le Beau est plus exotique et dramatique: le chou n'a pas été trouvé sur le rivage, mais en pleine forêt; il ne vient pas de la coque éventrée du navire échoué, mais plutôt de quelques Sauvages qui sont passés par là; les feuilles du chou ne sont pas distribuées avec parcimonie entre les naufragés afin de les encourager à poursuivre leur

¹⁴¹ *Avantures*, chap. 4, §16-17.

¹⁴² *NEA*, p. 19.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Naufrage*, p. 387-388.

route, elles sont littéralement dévorées, jusqu'au trognon, par des hommes qui ressemblent à des bêtes affamés.

Tantôt burlesques, tantôt dramatiques ou exotiques, les scènes «mensongères» qui trouvent souvent leur source dans des faits historiques «véritables», s'inscrivent de part et d'autre du récit et nourrissent l'intention récréative annoncée par l'auteur.

Plusieurs scènes invitent à rire et rien n'est plus amusant que de voir Le Beau empêtré dans l'incroyable chassé-croisé amoureux du second tome des *Avantures*. Dans la relation de l'idylle vécue avec Marie, la belle Abénaquise, les quiproquos s'enchaînent et le voyageur multiplie les ruses pour échapper tant aux pièges que lui tendent ses rivaux qu'à la passion furieuse de sa dulcinée. Impossible ici de vérifier si Le Beau s'appuie sur une aventure amoureuse réelle. Mais pendant son séjour en Nouvelle-France, l'auteur des *Avantures* peut avoir entendu parler de certaines histoires d'amour de ce genre. Qu'on pense par exemple au baron de Saint-Castin, ce célèbre Français ensauvagé et marié à une Abénaquise¹⁴⁵. Le Beau a sans doute lu, dans les *Mémoires* de Lahontan, que «les Sauvagesses aiment plus les François que les gens de leur propre Nation, parce que ces premiers se soucient moins de conserver leur vigueur, & que d'ailleurs, ils [les Français] sont assidus, auprès d'une Maîtresse»¹⁴⁶. Toujours selon Lahontan, «il est constant qu'il se passe dans les Villages quantité d'intrigues dont ils [les jésuites] n'ont aucune connoissance»¹⁴⁷. Le Beau peut avoir trouvé matière à nourrir son imagination dans ces commentaires.

À plusieurs reprises pendant sa cavale entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, Le Beau frôle la mort et, invariablement, le lecteur s'amuse des fourberies et du caractère miraculeux des événements qui lui permettent de se tirer des guets-apens les plus dangereux. Mœurs amérindiennes, particularités de la faune, hostilité de la nature nord-américaine: les sources d'inspiration sont multiples. Même le passé de l'auteur est mis à contribution.

Le Beau explique que, lorsqu'il vivait en France, il n'était qu'un «avocat sans cause»¹⁴⁸; ses diplômes ne lui étaient pas d'une grande utilité et ses moyens financiers étaient très limités. Or, dès qu'il s'enfonce dans la forêt nord-américaine, ses «Lettres de *Bachelier* &

¹⁴⁵ Voir Georges Cerbelaud Salagnac, *DBC*, vol. 2, p. 4-7.

¹⁴⁶ *Mémoires*, p. 673.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Avantures*, chap. 1, §5.

de *Licencié ès Droits de la Faculté de Paris*» ne cessent de lui sauver la vie et lui permettent de dénouer des situations désespérées parce que les Sauvages les confondent avec des lettres de mission officielles ou avec des reliquaires sacrés:

Ces Lettres sont de parchemin, à la façon ordinaire. Le sceau qui y est attaché, est de cire rouge apliquée dans une petite boîte de fer blanc [...]. [Les Sauvages] crurent [...] que c'étoit peut-être quelques Reliquaires, [...] ils n'eurent pas plutôt aperçu l'empreinte d'une image de la S^{te} VIERGE, qu'ils se regardèrent tous, & reculant quelques pas, se prosternèrent à genoux, en me priant, de leur tenir ces deux Boîtes ouvertes; [...] affectant alors un sérieux Pontifical, je les leur presentai à tous l'un après l'autre. [...] Ils les baisèrent avec toute la vénération que mérite nos plus précieuses Reliques¹⁴⁹.

Au cours de son voyage, Claude Le Beau survit à des accidents de canot, il est maintes fois dépouillé par des Amérindiens hostiles, il perd tous ses vêtements, il se fait voler son bagage et pourtant, ses diplômes restent toujours intacts¹⁵⁰. Chaque fois que cela est nécessaire, il exhibe ses «Lettres» pour échapper aux pires horreurs¹⁵¹. Ces mises en scène amusantes contribuent à l'intention récréative et elles prennent tout leur sens lorsque le voyageur ironise sur son sort professionnel:

Peu d'Avocats, je pense, s'aviseront comme moi, de courir dans ces Forêts, pour porter en Reliques leurs Lettres de *Licence*, parmi des *Iroquois* [...]. L'utilité dont elles me furent, est sans doute préférable à celle dont elles me seront jamais en *France*, puisque non seulement elles m'ont sauvé plusieurs fois la vie; mais même qu'elles ont inspiré à mes Sauvages l'idée du monde la plus respectueuse & la plus favorable à mes desseins¹⁵².

Plusieurs exemples comme ceux-ci peuvent être cités: le combat opposant Le Beau à un «monstrueux serpent» au col poilu¹⁵³, la rencontre d'ours blancs dans la vallée de la rivière Chaudière¹⁵⁴, la leçon d'une contredanse française en pleine forêt¹⁵⁵, la description d'un gros Iroquois «enchemisé»¹⁵⁶, etc. Ces micro-récits mensongers, sévèrement décriés par la critique, maquillent la vérité historique, mais ils participent à la volonté de divertissement

¹⁴⁹ *Ibid.*, chap. 12, §16-18.

¹⁵⁰ Précisons qu'il est peu probable que Le Beau soit passé en Nouvelle-France avec ses diplômes. Avant de s'embarquer pour l'Amérique, l'auteur des *Avantures* était détenu à Bicêtre: enchaîné comme les autres détenus, il n'a sans doute pas pu récupérer ses effets personnels avant de gagner La Rochelle.

¹⁵¹ Voir *Avantures*, chap. 14, §5-7; chap. 27, §22; chap. 35, §25; chap. 41, §14.

¹⁵² *Ibid.*, chap. 12, §19.

¹⁵³ *Ibid.*, chap. 14, §11-21.

¹⁵⁴ *Ibid.*, chap. 10, §9.

¹⁵⁵ *Ibid.*, chap. 18, §1-10.

¹⁵⁶ *Ibid.*, chap. 24, §14-16.

qui sous-tend la relation. En ce sens, le rapport de force entre le réel et le fictif et la mise en scène des «mensonges» doivent être considérés comme des outils fondamentaux du discours de Le Beau. L'intention récréative et la volonté de faire rire le lecteur doivent être inscrites parmi les caractéristiques les plus originales du texte.

À l'instar de plusieurs critiques, Gustave Lanctôt a lu le texte de Le Beau comme s'il s'agissait d'une relation de voyage «véritable». Cela explique pourquoi il estime que le récit est «stupide», «improvisé» et rempli de «pérégrinations imaginaires»¹⁵⁷. La relecture des *Avantures* impose que l'on considère le texte comme une œuvre intergénérique qui hésite entre la relation de voyage traditionnelle et le roman exotique. Cela dit, nous ne pouvons nier l'importance des sources utilisées par Le Beau pour nourrir ses *Avantures*, mais doit-on pour autant condamner systématiquement les emprunts faits aux textes des devanciers?

*Les sources: s'inspirer, écrire et récrire*¹⁵⁸

À elle seule, l'analyse des sources de Le Beau pourrait faire l'objet d'une recherche élaborée. L'auteur des *Avantures* doit beaucoup aux textes de ses prédécesseurs. Notre «Relevé des sources de Le Beau»¹⁵⁹, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, montre l'importance qui doit être accordée aux sources et à l'intertextualité dans le cadre d'une édition critique du *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*.

Nous l'avons dit plus haut, l'ouvrage de Le Beau a été vertement critiqué notamment en raison des emprunts faits aux textes des devanciers. Les rédacteurs du *Journal de Trévoux* ont été les premiers à indiquer que la relation de Le Beau aurait pu être écrite sans que l'auteur ne mette les pieds en Amérique tant elle répète des pages d'auteurs connus¹⁶⁰. Hormis Pierre Laberge¹⁶¹ et Serge Trudel¹⁶², qui font valoir plusieurs aspects de l'ingénieux

¹⁵⁷ FFHC, p. 159, 161.

¹⁵⁸ Les commentaires que nous produisons sur cette question ont été en partie publiés dans un article («Dans le sillage du père Joseph François Lafitau: les *Avantures* de Claude Le Beau», [à paraître dans *Les écrits des jésuites en Amérique du Nord: débats et controverses*, sous la direction de Clorinda Donato et Marc-André Bernier, Presses de l'Université de Toronto]).

¹⁵⁹ Voir Annexe 4.

¹⁶⁰ *Journal de Trévoux*, loc. cit., p. 1947.

¹⁶¹ Pierre Laberge, *op. cit.*, p. 18-19.

¹⁶² Dans son mémoire, Serge Trudel produit une analyse très intéressante de la transformation et de la fabulation des sources utilisées par Le Beau. Il montre que le travail de réécriture entrepris par l'aventurier est subjectif et que l'encyclopédisme joue un rôle déterminant, notamment sur le plan de la crédibilité et de la rhétorique de la vérité. Trudel montre aussi comment les sources «informent» et «inspirent» le récit et l'histoire et comment les notes encyclopédiques influent sur l'ordre du récit (voir *NEA*, p. 66-78).

travail de réécriture des sources dans les *Avantures*, la plupart des chercheurs et des critiques ont emboîté le pas aux rédacteurs du *Journal de Trévoux* en remettant en question l'originalité du texte de Le Beau.

Comme le note Serge Trudel¹⁶³, Claude Le Beau reconnaît, dès la préface des *Avantures*, que des emprunts nourrissent la partie descriptive et didactique de sa relation:

J'ajouterai encore que si, sans rompre l'enchaînement de mon Voyage, j'ai critiqué plusieurs faussetés, que j'ai luës dans divers Auteurs, d'un autre côté je n'ai pas cru devoir omettre entièrement quelques articles raportés par differents Missionnaires, que j'ai trouvés si bien dits & si conformes à ce que j'ai vû, que j'aurois cru manquer à mon devoir si je n'en eusse fait mention dans les occasions où ils m'ont parus nécessaires. C'est pourquoi le Lecteur me pardonnera, s'il lui plaît, quelques petites Digressions que je n'ai faites qu'à dessein de l'instruire, en le divertissant de mes malheurs, qui certainement seuls, lui seroient trop peu intéressants, pour mériter son attention¹⁶⁴.

Les «quelques articles» que l'auteur admet avoir empruntés à ses devanciers forment une importante partie du texte des *Avantures*. De nombreuses observations, remarques et descriptions trouvent leur source dans les textes de Louis Hennepin (*Description de la Louisiane*, 1683; *Nouvelle Decouverte d'un tres grand pays*, 1697; *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe*, 1698) et dans ceux du baron de Lahontan (*Nouveaux voyages*, 1702; *Mémoires*, 1702). Certaines descriptions et quelques détails ponctuels sont tirés de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* (1722) de Bacqueville de La Potherie, du *Dictionnaire de Trévoux* (1721), du *Dictionnaire de la Nouvelle France* (1726) de Claude Marin Saugrain et du *Grand dictionnaire historique* (1698) de Louis Moreri. Mais comme l'ont montré plusieurs chercheurs, dont Gustave Lanctôt et Serge Trudel¹⁶⁵, parmi toutes les sources utilisées par Le Beau, c'est le texte du père jésuite Joseph François Lafitau, *Mœurs des Sauvages ameriquains, comparées aux mœurs des premiers temps* (1724), qui occupe la place la plus significative et la plus importante.

L'auteur des *Avantures* tire du texte de Lafitau des exemples, des phrases, voire des paragraphes entiers, mais sans nécessairement les plagier textuellement. Parfois, des passages sont modifiés, des mots sont ajoutés ou gommés. Il arrive aussi que Le Beau corrige le style de Lafitau ou qu'il résume ses observations. L'auteur des *Avantures* n'a presque

¹⁶³ Voir *NEA*, p. 66.

¹⁶⁴ *Avantures*, préface, §4.

¹⁶⁵ Voir *FFHC*, p. 169; *NEA*, p. 108-110.

jamais recours aux guillemets¹⁶⁶ et, souvent, il inscrit ses emprunts dans la trame narrative du récit en créant l'illusion de l'expérience vécue et du témoignage personnel. Parfois même, le texte de Lafitau devient une véritable source d'inspiration au service de l'humour et de l'imagination du relationnaire. Le travail de réécriture est habile et, règle générale, le repérage des emprunts nécessite une analyse comparative minutieuse.

Les résultats de cet examen méticuleux prouvent que Le Beau considère le texte du jésuite comme un ouvrage de référence extrêmement fiable. Comme le remarque Serge Trudel, «on peut imaginer que l'œuvre de Lafitau constitue pour l'époque une espèce d'encyclopédie qui peut sembler complète, sérieuse, et surtout pratique pour l'ensemble des renseignements qui y sont consignés»¹⁶⁷. Contrairement aux ouvrages de Lahontan, du père Hennepin et de Moreri que Le Beau cite, tout en les critiquant sévèrement¹⁶⁸, le texte de Lafitau est cité, modifié et nuancé, mais Le Beau ne le critique jamais directement. Par exemple, lorsqu'il emprunte presque textuellement le contenu de cinq pages sur le «caractère» des Amérindiens¹⁶⁹, Le Beau préfère gommer les mots qu'il juge inexacts et critiquer «quelques Jesuites» anonymes, plutôt que de s'en prendre directement au père Lafitau:

Je ne sai aussi si ce n'est point par un mouvement de Politique, que quelques Jesuites me paroissent [...] louer un peu trop [les Amérindiens], quand ils disent qu'ils ont la conception aisée, la mémoire admirable; qu'ils sont dociles, &c. car lorsque je demourois à *Quebec* dans le Couvent des R. R. P. P. Recollets, j'ai entendu dire tout le contraire¹⁷⁰.

¹⁶⁶ Au chapitre 28 (§16, 18, 22, 24), Le Beau utilise les guillemets à quatre reprises pour signifier qu'il s'agit de citations, mais il ne précise pas quelles sont ses sources (Lafitau). Au chapitre 13 (§19), Le Beau nomme le père Lafitau et il le cite (avec les guillemets), puis au chapitre 30 (§20), le procédé est réitéré une dernière fois: Le Beau nomme et cite le père Hennepin (avec les guillemets). Ces cas sont exceptionnels. Comme le note Serge Trudel (voir *NEA*, p. 66-67), règle générale, Le Beau n'utilise pas les guillemets et il ne donne pas ses références bibliographiques.

¹⁶⁷ *NEA*, p. 61.

¹⁶⁸ Claude Le Beau juge que «*Moreri* se trompe [...] fortement» à l'égard de l'étymologie du nom «Québec» (chap. 5, §4). Le Beau critique aussi le père Hennepin sur l'article des canots et sur celui de l'anthropophagie: «Le P. *Hennepin* rapporte qu'ils [les canots] sont ronds par dessous. Cependant je n'en ai jamais vû que de plats, & je n'ai point entendu dire, ni ne crois pas même qu'il y en ait d'une autre sorte. [...] [Le] R. P. *Hennepin* se trompe, quand il dit que de tous les Sauvages, il n'y a que les *Iroquois*, qui mangent de la chair humaine. Pour moi je crois que de toutes les différentes Nations qui habitent l'*Amerique Septentrionale*, sur tout du côté du Nord, il n'y en a point ou du moins très peu, qui soient scrupuleuses sur cet Article» (chap. 6, §16; chap. 30, §25). Plus nombreuses, les critiques adressées à Lahontan sont aussi plus cinglantes (voir chap. 6, §10; chap. 10, §2; chap. 12, §15; chap. 16, §10; chap. 24, §17; chap. 35, §18).

¹⁶⁹ Voir *MSA*, t. 1, p. 103-107; *Avantures*, chap. 18, §12-18.

¹⁷⁰ *Avantures*, chap. 18, §19.

Dans certains passages qu'il emprunte à Lafitau, Le Beau modifie le temps des verbes en remplaçant les conjugaisons au présent de l'indicatif par des conjugaisons à l'imparfait du même mode¹⁷¹; l'auteur des *Avantures* marque ainsi le caractère suranné des informations qu'il tire du texte du jésuite. Cette actualisation de l'information est liée au fait que les descriptions produites par Lafitau ne rendent généralement pas compte des changements historiques¹⁷². Il arrive aussi que Claude Le Beau nuance l'image que Lafitau donne des Amérindiens en ajoutant des commentaires ou des adjectifs dépréciatifs¹⁷³, mais dans la plupart des cas, s'il modifie le texte de son prédécesseur, c'est pour le personnaliser, pour changer l'ordre de présentation des idées ou pour alléger le propos en modifiant la ponctuation et en supprimant des répétitions, des imprécisions et des références aux textes anciens. De toute évidence, comme l'indique Réal Ouellet, Le Beau estime que le texte de Lafitau est sérieux et crédible:

L'aventure [de Le Beau] se déroule sur un fond ethnographique plutôt sombre. Les Amérindiens sont sanguinaires, intéressés, menteurs, paresseux, et même la belle Marie n'a pas cette bonté naturelle qu'on

¹⁷¹ Voir les commentaires à l'égard du feu perpétuel, des autels et des temples (*Avantures*, chap. 16, §15; *MSA*, t. 1, p. 151, 166-167); la description des rites sacrificiels (*Avantures*, chap. 16, §20-21; *MSA*, t. 1, p. 179-180); les remarques à propos de la robe traditionnelle amérindienne (*Avantures*, chap. 23, §18; *MSA*, t. 2, p. 30); les observations sur l'usage des grains de porcelaine (*Avantures*, chap. 34, §24; *MSA*, t. 1, p. 504) et certains détails concernant les rites funéraires amérindiens (*Avantures*, chap. 36, §26-27; *MSA*, t. 2, p. 416-417).

¹⁷² Comme l'explique Andreas Motsch, «le primitivisme inscrit dans les *Mœurs* [de Lafitau] est bien marqué par sa propre conjoncture historique et par l'orientation du projet de l'auteur» (*Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery, Septentrion; Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 78). Dès les premières pages de son ouvrage, Lafitau indique qu'il examine les mœurs et les coutumes amérindiennes «telles qu'elles étoient avant leur altération, & telles qu'ils [les Amérindiens] les avoient reçues de leurs Ancêtres» (*MSA*, t. 1, p. 26). Andreas Motsch observe: «Le souci d'authenticité de Lafitau l'incite à se tourner vers un passé amérindien où l'intégrité des mœurs traditionnelles est préservée [...]. Cette authenticité n'est pourtant que relative, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, à cause de la distance historique même entre ce passé plus ou moins lointain et le présent de Lafitau. Ensuite, à cause du terrain en voie d'acculturation où œuvre le jésuite [...]. Mais il y a une autre raison, d'un ordre différent. En regard de l'origine commune des peuples dans la religion adamique, chaque manifestation amérindienne ne pouvait qu'être une version plus ou moins conservée ou corrompue des mœurs originelles» (*op. cit.*, p. 79, n. 74).

¹⁷³ L'analyse comparative de plusieurs emprunts montre en effet que Claude Le Beau a tendance à déprécier l'image que Lafitau donne des Amérindiens. Par exemple, d'après le jésuite, parmi tous les Amérindiens, les Outaouais sont «les plus brutes & les moins spirituels» (*MSA*, t. 1, p. 124); Le Beau réitère ce commentaire en ajoutant qu'ils sont aussi «les plus Grossiers» (*Avantures*, chap. 16, §3). Ailleurs, Lafitau peint un Sauvage en train d'usurper un Blanc (voir *MSA*, t. 1, p. 367); Le Beau transcrit presque mot à mot la scène, mais c'est le Blanc qui se joue du Sauvage (voir *Avantures*, chap. 28, §22). Le jésuite précise que les canots en écorce d'orme, fabriqués par les Iroquois, sont de qualité médiocre; il estime que ces embarcations sont «moins solides» que les autres (qui sont fabriqués en écorce de bouleau) et que «la vûë seule en fait mal au cœur» (*MSA*, t. 2, p. 217). Claude Le Beau reprend presque intégralement les remarques de Lafitau et il ajoute: «[Ces canots] sont si mauvais, si vilains & si mal faits [...] qu'on ne peut rien voir de plus grossier» (*Avantures*, chap. 6, §21). Ailleurs, nous constatons qu'à l'instar de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 93), Claude Le Beau estime que les récits issus de la tradition orale amérindienne ne sont que des fables «absurdes», mais il ajoute que la postérité devrait regarder ces récits comme «ridicules» (*Avantures*, chap. 13, §17).

attendait. Certes, plusieurs de ces traits négatifs viennent de Hennepin, souvent utilisé et quelquefois cité, mais Lebeau emprunte souvent à Lafitau et à Lahontan, dont il juge fort diversement les œuvres: le second est aussi menteur que le premier est véridique¹⁷⁴.

Afin de s'approprier et de personnaliser les passages qu'il tire des textes de ses devanciers, Le Beau introduit souvent, dans les extraits qu'il emprunte, des témoignages ou des commentaires qu'il juge pertinents et qui lui permettent de s'inscrire dans la trame narrative. Par exemple, lorsqu'il est question de la «simplicité» des Sauvages en matière de religion, Le Beau emprunte plusieurs phrases à Lafitau¹⁷⁵; il les amalgame en y faisant quelques modifications et le résultat forme une mosaïque de phrases plus ou moins originales. À l'intérieur de cette «marqueterie scripturaire»¹⁷⁶, Le Beau produit un long commentaire qui lui permet d'inscrire ses péripéties dans le texte qu'il récrit tout en fondant sa crédibilité:

Pour moi je puis dire qu'ayant eu l'avantage de courir parmi ces Barbares, j'ai encore eu celui de pouvoir converser avec eux, & de si bien étudier leurs mœurs, caractère & façons d'agir, dans le peu de tems que j'ai habité dans leurs Villages, que, joint aux Memoires que j'en avois reçus des autres, sur lesquels je m'étois déjà formé des idées, que j'ai trouvées en partie fausses, en partie véritables, il me seroit impossible de les mieux connoître si je passois avec eux le reste de mes jours¹⁷⁷.

Les phrases qui précèdent et qui suivent ce commentaire sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau. L'absence de guillemets et de références bibliographiques, ainsi que l'insertion du commentaire permettent à Le Beau de s'approprier le discours du jésuite. Or, l'originalité même du commentaire présomptueux mérite d'être examiné car il n'est pas impossible que Le Beau se soit inspiré des prétentions de Lahontan: «Je connois mieux le genie des Sauvages qu'une infinité de François qui ont passé toute leur vie avec eux, car j'ai étudié leurs mœurs avec tant d'exactitude, que toutes leurs manières me sont aussi parfaitement connuës que si j'avois passé toute ma vie avec eux»¹⁷⁸. Soulignons enfin que, dans la relation des *Avantures*, la narrativisation des descriptions empruntées est un procédé

¹⁷⁴ Réal Ouellet, *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 148.

¹⁷⁵ Voir *MSA*, t. 1, p. 111-112, 124, 126-127, 132, 205-206; *Avantures*, chap. 16, §1-4.

¹⁷⁶ Nous empruntons l'expression à Denis Marianelli (*St Augustin et l'Anonyme médiéval. Soliloques*, Paris, Migne, 1999, p. 15).

¹⁷⁷ *Avantures*, chap. 16, §2.

¹⁷⁸ *Mémoires*, p. 669.

discursif récurrent. D'ailleurs, dans son mémoire, Serge Trudel cite de nombreux exemples pertinents¹⁷⁹.

L'examen attentif des pronoms révèle une autre stratégie discursive de Le Beau. Dans certains emprunts, la manipulation des pronoms est très importante, voire audacieuse. Prenons par exemple la description des vestales amérindiennes. Lafitau introduit ce sujet en précisant que ses connaissances sur cette question sont limitées: «Je ne connois pas assez en détail les mœurs des différentes Nations de l'Amerique, même de la Septentrionale, pour dire avec certitude, si toutes ont eu leurs Vestales»¹⁸⁰. Le Beau, qui reprend à son compte le texte du jésuite comme une référence, gomme le pronom personnel «je» et récrit le texte en créant l'illusion qu'il a lu l'ensemble des relations missionnaires, non pas seulement le texte de Lafitau: «Les Missionnaires n'ont pas encore pû savoir, si toutes les différentes Nations de l'Amerique Septentrionale, ont eu des Filles qui ayent fait vœu de leur virginité»¹⁸¹. Le Beau emprunte ensuite les mots de son devancier en modifiant les pronoms personnels:

<i>MSA</i> , t. 1, p. 173.	<i>Avantures</i> , chap. 16, §16.
Pour ce qui est des Iroquois, que je connois un peu mieux, ils ont eu certainement leurs Vestales, qu'ils nommoient <i>Ieouinnon</i> , & qui étoient Vierges par Etat. Je ne puis pas dire, quelles étoient proprement leurs fonctions de Religion. Tout ce que j' ai pû tirer des Iroquois, c'est qu'elles ne sortoient jamais de leurs Cabanes, qu'elles s'y occupoient à de petits ouvrages, uniquement pour s'occuper.	A l'égard des <i>Iroquois</i> , ils ont certainement eu leurs Vestales qu'ils nommoient <i>Ieouinnon</i> , & qui étoient établies Vierges. On ne peut dire quelles étoient proprement leurs fonctions de Religion. Tout ce que l'on en peut avancer, c'est qu'elles ne sortoient jamais de leurs Cabanes, & qu'elles y fabriquoient de petits ouvrages, uniquement pour s'occuper.

La disparition du pronom personnel de première personne confère une valeur objective et scientifique aux observations. Le Beau crée l'illusion que c'est la science et la vérité qui parlent.

Dans la suite de l'emprunt, Le Beau continue de transcrire presque mot à mot le texte de Lafitau, mais, cette fois, sans modifier les pronoms:

¹⁷⁹ Voir *NEA*, p. 69-73.

¹⁸⁰ *MSA*, t. 1, p. 172.

¹⁸¹ *Avantures*, chap. 16, §16.

MSA, t. 1, p. 173-174.	Avantures, chap. 16, §17-18.
Elles vivoient en Communauté, autant que j'en puis juger par la Rélation que fait Jacques Carthier. [...] C'est sans doute de ces Vestales Iroquoises, que Vincent le Blanc a voulu parler, quand il dit, qu'il y a [...] quelques Vierges dédiées à leurs Dieux, comme nos Religieuses.	Elles vivoient en communauté, autant que j'en puis juger par la Relation qu'en fait Jaques Cartier. [...] C'est sans doute aussi de ces Vestales Iroquoises, dont Vincent le Blanc veut parler, quand il dit qu'il y a [...] quelques Vierges vouées à leurs Dieux, comme nos Religieuses.

Le Beau suit scrupuleusement le texte de Lafitau, mais il est très peu probable qu'il ait véritablement lu le texte de Cartier et celui de Le Blanc¹⁸². Le résultat est tout à fait réussi: Le Beau s'approprie et personnalise le texte de son prédécesseur, tout en créant, dans l'esprit du lecteur, l'illusion d'une recherche savante et d'un savoir beaucoup vaste qu'il ne devait l'être en réalité¹⁸³. La manipulation des pronoms, qui est récurrente et qui se présente sous diverses formes, rend le repérage des emprunts encore plus complexe. Serge Trudel remarque avec justesse que Claude Le Beau personnalise souvent les pronoms indéfinis choisis par Lafitau¹⁸⁴. Ainsi, pour mettre en perspective le «véritable» voyage de Le Beau, il ne faut jamais perdre de vue les sources utilisées par ce dernier.

Le lecteur de Le Beau doit être vigilant car, si l'aventurier n'hésite pas à s'approprier le savoir et la science de Lafitau, il n'hésite pas non plus à masquer la voix de ce prédécesseur. Par exemple, dans le chapitre qu'il consacre à la médecine amérindienne, Le Beau ne se contente pas de citer le jésuite en modifiant quelques pronoms, il récupère littéralement ses mots et il les attribue à un missionnaire qu'il a rencontré au cours de son séjour:

¹⁸² Encore aujourd'hui, les critiques se font prendre au jeu de Claude Le Beau. Par exemple, au sujet des vestales amérindiennes, Maureen F. O'Meara critique sévèrement l'auteur des *Avantures* parce qu'il cite un texte aussi peu sérieux que celui de Le Blanc et, dit-elle, parce qu'il ose ajouter un commentaire personnel au sujet des «Vierges folles». Or, dans cet exemple comme dans plusieurs autres, Le Beau se contente simplement de citer plus ou moins exactement ce qu'il trouve dans l'ouvrage de Lafitau (voir Maureen F. O'Meara, «The Truth/Fiction of Encounter: *Avantures du Sr. Charles* [sic] *Lebeau ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages*», *Romance Languages Annual*, 1992, p. 85).

¹⁸³ Rappelons que le séjour de Le Beau en Nouvelle-France fut très court et que ses connaissances à l'égard du Nouveau Monde sont limitées; sa méconnaissance de la géographie du territoire demeure, à cet égard, l'une des preuves les plus solides.

¹⁸⁴ Voir *NEA*, p. 69.

MSA, t. 1, p. 339-340.	Avantures, chap. 26, §3.
Ils [les Amérindiens] sont persuadez que l'amour de cette vertu [la virginité] s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étoient animées; & que pour operer dans les remedes, [...] elles veulent être employées, & mises en oeuvre par des mains chastes, sans quoi elles n'auroient aucune efficace. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils sçavoient bien des secrets pour les guérir; mais qu'étant mariez, ils ne pouvoient plus s'en servir.	Ainsi que me l'a dit le R. P. Cirene [Sirême ¹⁸⁵], les Sauvages [regardent] toutes les Plantes pour animées, ils croient superstitieusement qu'il y en a parmi elles qui ont un sentiment de pudeur, & prétendent par consequent, qu'elles doivent être employées & mises en œuvres par des mains chastes: sans quoi ils s'imaginent qu'elles ne peuvent avoir aucune force pour le remede. C'est pourquoi un chacun n'est point propre à les cueillir de peur de souiller leur virginité.

Même si Claude Le Beau modifie quelque peu les propos qu'il emprunte, l'information demeure la même et la mise en scène du père Sirême ajoute réalisme et cohérence au récit de l'aventurier. Il est possible que Le Beau ait véritablement rencontré le père Sirême, comme il le prétend dans sa relation, mais, à l'évidence, le discours qu'il rapporte ici est celui du père Lafitau. Une lecture systématique des textes de Le Beau et de Lafitau permet de relever une multitude de liens et de parallélismes comme ceux-ci, mais l'influence du jésuite ne se limite pas aux emprunts textuels.

Qui connaît l'austérité de l'œuvre de Lafitau sera étonné de constater qu'un texte aussi dense et aussi sérieux ait pu servir de source d'inspiration à la mise en scène de certains épisodes drôles, sinon burlesques, des *Avantures*¹⁸⁶. Prenons par exemple la remarque de Lafitau à l'égard des clystères:

[Les Amérindiens] ignorent l'usage des lavements, & je n'en sçache qu'un seul exemple que le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, des Païs d'enhaut vers les Outaouacs, qui faisoit de ces sortes de compositions. Il les mettoit dans une vessie à laquelle il attachoit une canule, & il faisoit entrer le remede, en comprimant la vessie fortement avec les mains¹⁸⁷.

Le Beau se contente de retenir les informations de la dernière phrase pour rédiger une scène amusante qui s'inscrit dans le récit de ses aventures personnelles:

¹⁸⁵ Voir la notice biographique (*Avantures*, chap. 21, n. 22).

¹⁸⁶ Comme nous l'avons dit plus haut, l'intention récréative dans le récit des aventures personnelles de Le Beau demeure l'une des plus importantes particularités du texte. Dans une perspective comparatiste, le projet encyclopédique de Le Beau gagne aussi à être mis en relief. À ce sujet, on lira avec beaucoup d'intérêt la très convaincante démonstration de Serge Trudel (voir *NEA*, p. 70-76).

¹⁸⁷ *MSA*, t. 2, p. 370.

[Je] vis à mon reveil une chose assez singulière. Au bout de la même Natte où j'étois couché, il y avoit un pauvre Sauvage malade, qui [...] s'aprétoit à recevoir un Clystère. Le Sauvage qui devoit lui servir d'Apotiquaire, tenoit en main pour Serringue, une Vessie dans laquelle étoit le remede préparé pour le Malade. Cette Vessie avoit une petite Cannule de bois. [...] [Le malade] remuoit tellement les fesses, que cet Apotiquaire mal armé, n'en seroit jamais venu à bout, sans le secours d'une Femme qui l'aida dans ce ministère. Tandis que cette Sauvagesse tenoit ferme la Cannule au bon endroit, & à mesure que ce Valet de la Pharmacie barbare, compressoit sa Vessie, le Malade levoit de plus en plus les fesses, en criant toujours: *Al, al, al*, & faisant des grimaces épouvantables. Enfin à peine avoit-il reçu la moitié du remede, qu'ayant le derrière fort élevé, les forces lui manquèrent sans doute, & il tomba tout à plat sur le ventre. Alors le Clisteriseur extrêmement irrité de voir son bon office si mal reçu, se leva brusquement; puis déchargeant sa colère sur ce Demi-clisterisé, il lui donna quantité de coups de sa flasque Serringue, tant sur le corps que sur les fesses, après quoi il disparut en murmurant¹⁸⁸.

Cet exemple montre que le travail de réécriture des sources ne se limite pas à un simple processus de reprise d'informations, d'imitation ou de critique. Claude Le Beau crée une scène originale à partir d'un fait qu'il estime sans doute véritable parce qu'il provient d'un ouvrage sérieux. L'intention de Claude Le Beau ne se limite pas ici au désir d'instruire par le biais d'un projet encyclopédique; il s'agit bel et bien de divertir le lecteur, voire de l'amuser. Les scènes comme celles-ci ne sont pas rares dans les *Avantures* de Le Beau et plusieurs d'entre elles trouvent leur source dans le texte du père Lafitau.

Le cas des vieilles Iroquoises en fournit un autre exemple. Lafitau rapporte qu'il a vu, dans la mission où il était, des Sauvagesse qui étaient parvenues à une vieillesse extrême:

[L'une d'elle] avoit devant ses yeux les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquième génération. [...] [Une autre était d'un âge] si avancé, qu'on n'en avoit point d'Epoque, si ce n'est que les plus anciens ne se souvenoient pas de l'avoir vûë autrement que vieille. Elle avoit été d'une taille assez raisonnable; mais quelques mois avant que de mourir, son corps sembla rentrer en lui-même, il se rattacha, & se recoquilla tellement, que [...] son cercueil [...] avoit à peine deux pieds & demi de long¹⁸⁹.

Le Beau, qui aurait lui aussi fait la rencontre de deux vieilles Amérindiennes, récupère l'information donnée par Lafitau et la prête au père Sirême¹⁹⁰:

¹⁸⁸ *Avantures*, chap. 39, §4-5.

¹⁸⁹ *MSA*, t. 2, p. 361.

¹⁹⁰ Cette analogie est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 69-70).

Le R. P. Cirene [Sirême], homme digne de foi, m'a assuré qu'elles étoient toutes les deux si vieilles, qu'on avoit point d'Epoque de leur âge & que les plus Anciens du Lieu, à qui il s'en étoit informé, n'en savoient rien autrement, si non qu'ils les avoient toujours vuës Vieilles, & que ce qu'il y avoit de certain, c'est que toutes deux voyoient dans ce Village leurs Petits-Enfans de la sixième génération¹⁹¹.

Ce qui doit retenir l'attention ici dépasse largement le cadre de l'analogie puisque Le Beau ne s'arrête pas là. Le désir d'amuser ou de divertir le lecteur prend visiblement le pas sur le projet didactique puisque Le Beau réinvestit l'information fournie par Lafitau en brossant un portrait des deux femmes qui est à la fois saisissant et digne d'intérêt sur le plan de l'intention récréative:

[Je croyais avoir rencontré] deux affreux Animaux [mais] [...] les deux Portraits hideux, que j'avois pris pour celui de quelques Monstres, étoient deux Vieilles Femmes accroupies sur leurs genoux! [...] [Ces] deux Vieilles [...] étoient si rappetissées, arrondies, ou recoquillées en elles-mêmes, que, enveloppées comme elles étoient, elles auroient encore bien pû passer pour deux gros pelotons de laine, si elles n'eussent point remué de leur place. Leurs mammeles pendantes & allongées en forme de boyaux pouvoient facilement être jettées par dessus leurs épaules. La peau de leur visage entièrement semblable à celle d'un Crapaud verdier ou graisset, ridée en côte de Melon sur des os décharnés; leurs yeux renfoncés, bordés de rouge & de bleu, leurs lèvres aussi de diverses couleurs & remplies de bave: en un mot tout sembloit former le Portrait le plus parfait de ce que la Nature humaine a de plus affreux. [...] Ces deux Vieilles m'apercevant, sortirent de dessous leurs couvertures leurs mains ou plutôt leurs pates d'Araignées, armées de griffes; car leurs ongles longs & crochus n'avoient peut-être jamais été rognés. Munies donc de pareilles armes, elles faisoient mine de vouloir venir à moi¹⁹².

Il arrive aussi que l'influence du père jésuite s'inscrive plus subtilement dans le texte de l'aventurier. Prenons par exemple la question religieuse et, plus précisément, les informations données par le père Lafitau à l'égard des serpents et des dragons. Claude Le Beau a lu attentivement le chapitre que le père Lafitau consacre aux croyances religieuses des Amérindiens; il en tire d'ailleurs de nombreux extraits. Aucun des emprunts ne concerne les serpents et les dragons, mais Claude Le Beau n'hésite pas à récupérer les informations qu'il juge pertinentes pour les réinvestir dans le récit de ses aventures personnelles.

¹⁹¹ *Avantures*, chap. 25, §16.

¹⁹² *Ibid.*, §13-15.

Lorsqu'il décide de quitter Québec pour fuir vers la Nouvelle-Angleterre, Le Beau se déguise en Sauvage et il se fait peindre un serpent sur le visage¹⁹³. Plus tard, lorsqu'il fait la rencontre d'un sorcier amérindien, celui-ci porte un extraordinaire tatouage qui est aussi en forme de serpent¹⁹⁴. Ces détails sont-ils réels ou fictifs? Une chose est certaine, Claude Le Beau a la caution du père Lafitau, qui rapporte qu'en dépit du fait que la plupart des Amérindiens ont horreur des serpents, «[il] n'est presque pas néanmoins de Sauvages qui n'en fassent peindre, ou graver quelques figures sur leur corps»¹⁹⁵.

Claude Le Beau semble croire le père Lafitau sur parole. Pour preuve, il suffit d'examiner comment l'auteur des *Avantures* récupère les informations fournies par le jésuite au sujet de l'image et des croyances liées à la figure du dragon.

Après avoir expliqué que les Chinois «font une Divinité du Dragon volant, qu'ils appellent, l'esprit, ou le génie de l'air & des montagnes», Lafitau explique que «[le] Serpent a quelque chose de mystérieux chez tous les Idolâtres des Indes Orientales, de la Chine & du Japon, comme [...] chez tous les Sauvages de l'Amerique»¹⁹⁶. Le jésuite ajoute ensuite que «les Sauvages Méridionaux ont à peu près les mêmes idées qu'on a dans les grandes Indes, touchant le Dragon qui veut dévorer la Lune pendant son éclipse» et qu'anciennement, les Hurons avaient eux aussi «les mêmes idées à peu près» sur cette question¹⁹⁷. L'explication est accompagnée d'une magnifique gravure d'un dragon ailé dévorant la lune¹⁹⁸.

Le Beau reprend toutes ces informations pour nourrir un autre épisode burlesque qu'il qualifie lui-même de scène «Tragi-comique»¹⁹⁹. Alors qu'il se trouve en plein cœur de la forêt, les Amérindiens qui l'accompagnent lui demandent de les aider à affronter un manitou qui, disent-ils, les empêche de traverser un lac. Le texte de Lafitau est mis à contribution pour décrire la scène, mais le résultat n'a rien d'austère: le mauvais génie auquel Le Beau doit se mesurer est certes un «Manitou des Vents» qui habite entre quatre petites montagnes escarpées, mais l'arme choisie pour l'ultime combat n'est autre chose qu'un bâton au sommet

¹⁹³ *Ibid.*, chap. 7, §13.

¹⁹⁴ *Ibid.*, chap. 39, §23-24.

¹⁹⁵ *MSA*, t. 1, p. 253.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 100, 247. Rappelons que «*draco*», en latin, peut se traduire en français par «dragon» et par «gros serpent» (voir Bernard Auzanneau et Yves Avril, *Dictionnaire latin de poche*, Paris, Librairie Générale Française, 2000, p. 194).

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 248-249.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 250-bis, planche XIII.

¹⁹⁹ *Avantures*, chap. 14, §22.

duquel Claude Le Beau a accroché ses diplômes de la Faculté de Paris²⁰⁰! Les Amérindiens, qui confondent ces diplômes avec des reliques sacrées, baisent dévotement les sceaux, entonnent quelques chants religieux, puis se mettent en route avec Le Beau, vers la résidence du manitou, en formant une procession ridicule:

Antoine & Nicolas marchaient à mes côtés; tenant chacun une hache à la main. [...] [L'un] d'eux ayant une couverture trouée par le milieu, me la mit dans le cou en forme de Chasuble. *Joseph* suivait seul derrière moi, pas à pas, tenant d'une main son arc & de l'autre trois flèches; les quatre autres *Iroquois*, tenoient le devant, deux à deux & avançaient gravement, portant tous leur fusil en forme de cierge [...], les uns chantant toujours & les autres repondant²⁰¹.

Arrivé au lieu où sévit l'esprit malin, Le Beau reconnaît dans le roc quelques «caractères hiéroglyphiques» qui ressemblent à des «écritures *Chinoises*»; il repère ensuite un rocher qui porte «assez distinctement, en bas relief, la Figure d'un Dragon ailé d'une grandeur énorme»²⁰², puis il se trouve face à face avec le manitou, un serpent tout à fait extraordinaire:

[C'était] un monstrueux Serpent, de la grosseur de la jambe [...]. [Il mesurait] douze pieds de longueur, [il avait] la tête presque aussi grosse que celle d'un Enfant, mais plus longue; sa gueule étoit garnie de deux rangées de dents fort pointus; sa langue en forme de dard avoit bien un pied & demi; & son col étoit couvert de poil²⁰³.

Au terme d'un affrontement exceptionnel qui ne manque pas de rappeler le combat d'Héraclès contre l'Hydre²⁰⁴, Claude Le Beau jette le corps du reptile dans un énorme brasier et porte en trophée l'affreuse tête du serpent au bout du bâton porte-reliques²⁰⁵.

L'analyse comparative et systématique des textes de Claude Le Beau et de Joseph François Lafitau permet de repérer un nombre considérable d'emprunts, d'établir une somme impressionnante d'analogies et de parallélismes et de mettre en lumière l'influence que le texte du jésuite a eue sur celui de l'aventurier. À l'instar de Pierre Laberge, nous croyons qu'il est «erroné et injuste de parler de plagiat, car les *Avantures* prêtent forme et sens à un

²⁰⁰ *Ibid.*, §4-6.

²⁰¹ *Ibid.*, §8.

²⁰² *Ibid.*, §9-10.

²⁰³ *Ibid.*, §11, 21.

²⁰⁴ Après avoir été criblé de plombs, battu avec le bâton porte-reliques et transpercé d'une flèche, le serpent meurt finalement décapité par un coup de hache.

²⁰⁵ *Avantures*, chap. 14, §11-22.

ensemble dont les éléments constitutifs sont "régénérés", quelle qu'en soit la provenance»²⁰⁶. Lorsqu'il emprunte des informations pour la partie encyclopédique de son voyage, Claude Le Beau récrit presque systématiquement ce qu'il emprunte au père Lafitau. Les aventures personnelles du fugitif ont souvent pour cadre des observations du jésuite ou des remarques d'autres devanciers, mais leur mise en scène est originale et, souvent, elles répondent du désir d'amuser et de divertir le lecteur. À sa façon, Le Beau est original.

Dans la foulée des travaux de Gilbert Chinard, quelques chercheurs ont tracé des parallèles entre le texte de Le Beau et ceux de Lafitau, de Chateaubriand et de Prévost²⁰⁷. Les similitudes qui unissent ces textes permettent certes de situer le voyage de Le Beau dans un vaste ensemble littéraire, mais au-delà des ressemblances, une différence fondamentale subsiste: rien n'est moins drôle que l'ouvrage de Lafitau, et personne ne rit en accompagnant le chevalier Des Grieux et Chactas aux funérailles de Manon et d'Atala. Le lecteur de Le Beau, lui, s'amuse franchement.

Inscrite dans le sillage de Joseph François Lafitau, de Louis Hennepin et du baron de Lahontan, la relation des *Avantures* de Le Beau hésite entre la relation de voyage traditionnelle et le roman exotique. Sa place, dans l'ensemble des relations de voyage de la Nouvelle-France, est celle d'une œuvre intergénérique. Fidèle aux intentions annoncées dans la préface de l'ouvrage, Claude Le Beau *instruit et divertit* son lecteur. Cela dit, l'originalité du récit des *Avantures* de Le Beau ne repose pas seulement sur son caractère intergénérique. Les aventures personnelles de l'auteur sont inédites. L'intrigue amoureuse avec Marie, la belle Amérindienne, doit aussi être comptée au rang des particularités du texte. L'intention récréative, qui se traduit souvent par des mises en scène amusantes ou loufoques, fait indubitablement partie des traits les plus originaux du texte. Enfin, les aventures de Claude Le Beau en Amérique sont en elles-mêmes originales, puisque parmi tous les fils de famille envoyés en Nouvelle-France par lettres de cachet, Claude Le Beau demeure, à ce jour, le seul exilé qui ait laissé derrière lui un témoignage de son expérience du Nouveau Monde.

À n'en pas douter, la relation des *Avantures*, ou le *Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*, de Claude Le Beau fait partie des œuvres fondamentales de la littérature de la Nouvelle-France.

²⁰⁶ Pierre Laberge, *op. cit.*, p. 18-19.

²⁰⁷ Nous pensons ici à *Atala* et à *l'Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*.

Éditer les *Avantures* de Claude Le Beau

Notre édition critique des *Avantures* de Claude Le Beau s'inscrit dans la foulée des plus récents travaux d'édition qui exhument les écrits de la Nouvelle-France en les rendant disponibles à la communauté scientifique et au grand public. Nous pensons, entre autres, aux travaux de Pierre Berthiaume (*Journal d'un voyage* de Charlevoix, 1994; *Relation des avantures de Mathieu Saguean, Canadien*, 1999; *Mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale* de Nicolas Perrot, 2004), Michel Bideaux (*Relations* de Jacques Cartier, 1986), Denis Combet (*Mémoires choisis de La Vérendrye*, 2001), Normand Doiron (*Relation du Voyage du Port Royal de l'Acadie ou de la Nouvelle France*, 1997), Guy Laflèche (*Les saints Martyrs canadiens*, 1988-1995), Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, 1990; *Nouvelle Relation de la Gaspésie* de Chrestien Leclercq, 1999), et Jack Warwick (*Le grand voyage du pays des Hurons* de Gabriel Sagard, 1998). Ces ouvrages, indique Jack Warwick, permettent de porter, sur l'histoire de la Nouvelle-France, un regard moins statique, moins conformiste et plus complexe que celui produit par l'histoire traditionnelle:

Les éditions conventionnelles du siècle dernier font le plus souvent place à des éditions critiques et à des éditions de vulgarisation. Ce n'est pas une question purement technique; au lieu de vouer un culte au texte comme monument, on le soumet au regard du plus grand nombre possible, sollicitant le dialogue, tout en cherchant une présentation compréhensive, fondée dans un travail pluridisciplinaire. On apprécie toujours l'énorme travail de Reuben Gold Thwaites, qui à la fin du siècle dernier préparait son immense édition diplomatique des relations et documents annexes envoyés du Canada par les jésuites; cependant, son appareil critique ne rend plus aucun service. L'éditeur moderne doit situer chaque pièce dans son contexte, distinguant entre les différentes sortes de documents, relevant les influences, allusions et échanges intertextuels, et offrant des aperçus sur la genèse de chaque pièce. Le lecteur est appelé à évaluer les différents éléments constitutifs de ce qui n'est plus un simple document: véracité objective, construction littéraire et enfin le processus de mythification²⁰⁸.

C'est dans cet ordre d'idée que nous souhaitons réhabiliter les *Avantures* de Claude Le Beau. Nos recherches jettent un éclairage nouveau sur la genèse et les caractéristiques particulières du texte. Lorsque les pièces d'archives et les documents historiques le permettent, nous départageons fiction et réalité historique. Nos commentaires ponctuels

²⁰⁸ Jack Warwick, «La Nouvelle France. Perspectives d'aujourd'hui et d'hier», dans *Études Canadiennes / Canadian Studies*, n° 40, 1996, p. 32.

fournissent des renseignements sur la vie de l'auteur, le contexte historique, la géographie, la chronologie, les patronymes, les toponymes, les tribus amérindiennes, le vocabulaire, la faune et la flore. Une importante partie de notre annotation éclaire aussi les sources de Claude Le Beau. Nous retraçons les emprunts faits aux textes de ses prédécesseurs et nous précisons la nature des influences (thématique, stylistique, discursive, narrative, etc.) Afin de ne pas alourdir l'apparat critique, nous signalons les emprunts de façon ponctuelle, au début de chaque sujet thématique, et non à chacun des paragraphes. Dans le cadre d'une recherche sur les échanges intertextuels dans les *Avantures*, le lecteur peut consulter le «Relevé des sources de Le Beau»²⁰⁹ pour connaître précisément les emprunts inhérents à chacun des paragraphes et à chacun des sujets thématiques.

Soulignons que notre édition entend aussi rendre accessible au public un texte devenu rare. La relation des *Avantures* de Claude Le Beau, imprimée à Amsterdam en 1738, n'a été rééditée qu'une fois, en 1966. Cette réimpression, en fac-similé, est aujourd'hui épuisée. Seule l'édition numérisée (en fichiers photographiques), offerte dans la collection virtuelle de la Bibliothèque nationale du Canada (Early Canadiana Online / Notre mémoire en ligne), peut être consultée facilement.

Plusieurs éditions allemandes des *Avantures* ont été imprimées au cours du XVIII^e siècle; nous n'avons étudié aucun de ces ouvrages²¹⁰. Nous ne reprenons, en fac-similé, que la gravure du frontispice de l'édition traduite par Wilhelm Ernst Burckhard Rosler, publiée en 1752 à Erfurt. La traduction allemande de Johann Bernhard Nack, publiée en 1752 à Frankfurt, a été récemment annotée et rééditée par Lothar Dräger (1986), mais l'étude comparative de l'ensemble des traductions allemandes et l'analyse sérieuse de leur fidélité au texte d'origine reste à faire. Notons enfin que la bibliothèque universitaire de Göttingen (Universitätsbibliothek Göttingen) offre, dans sa collection virtuelle (Digital Bibliothek), des éditions numérisées (en fichiers photographiques), des textes des deux traductions allemandes de 1752.

²⁰⁹ Voir Annexe 4.

²¹⁰ Voir la liste dans la bibliographie.

Notes sur l'établissement du texte

La langue

Nous connaissons la langue de Claude Le Beau par le biais de trois lettres autographes adressées à Karl I, duc de Braunschweig²¹¹. D'une calligraphie très soignée (sans doute attribuable au statut du destinataire), ces trois lettres ont été écrites en 1756 et 1758, soit vingt ans après les *Avantures*. Bien qu'il soit mince, cet échantillon permet de constater que la langue de Le Beau et la langue des *Avantures* sont différentes à plusieurs égards. À n'en pas douter, la correction des premières épreuves des *Avantures* n'a pas été faite par l'auteur du texte.

Pourtant, Claude Le Beau est un lettré qui se soucie de la qualité de la langue: il suffit de parcourir les gazettes qu'il publie entre 1752 et 1773 pour le constater. La qualité du travail des ouvriers qui impriment sa «Feuille» le préoccupe beaucoup. Dans un tirage de la *Gazette d'Erfort*, Le Beau produit un long «Avertissement» dans lequel il prie ses lecteurs de l'excuser pour les «fautes d'Orthographe» qui se trouvent dans ses nouvelles. Il explique que «la diligence avec laquelle se doit faire cette Gazette, qui requiert celerité, par raport aux Postes, & l'habileté defectueuse des Ouvriers, qui n'entendent pas un mot de ce qu'ils composent» causent des difficultés qui se traduisent par des erreurs de contenu et des coquilles. Il ajoute: «Nous prions nos Lecteurs de nous honorer de leur indulgence, d'autant que cette Gazette se fait la plûpart du tems, la nuit»²¹². Dans le dernier numéro de la *Gazette d'Erfort*, Le Beau indique qu'il n'a trouvé dans cette ville «aucune Personne stable & capable de [le] seconder, en cas de maladie, pas même un simple Correcteur de Presse» à qui il aurait pu confier les épreuves. Du même souffle, il annonce aux lecteurs qu'il prévoit déménager à Braunschweig, où, espère-t-il, la situation s'améliorera: «On peut se promettre qu'on trouvera chez nous [à Braunschweig], au defaut de Nouvelles importantes.[sic] du recreatif, de l'amusant, quelquefois de l'utile, rarement du triste, & encore moins de ces vilaines fautes d'orthographe qui blessent la vuë»²¹³. En dépit des attentes de Le Beau, la situation ne s'améliore guère. Dans l'une des livraisons de sa nouvelle gazette, il écrit:

Il est bon d'avertir, que les Ouvriers Imprimeurs, qui composent cette Feuille, n'entendent aucunement la Langue François: d'ailleurs l'arrivée, & le depart des Postes, requérant beaucoup de celerité, pour cette Composition, nous

²¹¹ Voir Annexe 3.

²¹² Claude Le Beau, *Gazette d'Erfort*, n° 16, 24 février 1752, p. 64.

²¹³ *Ibid.*, n° 100, 17 décembre 1752, p. 400.

*avons à peine le tems, à chaque Ordinaire, d'en corriger une seule Epreuve. Quelquefois nous nous reposans [sic] sur la dextérité de l'Artisan Imprimeur. Quelquefois aussi l'heure presse, les Postes doivent partir*²¹⁴.

Dans le cas des *Avantures*, nous ignorons si le manque de temps a pu influencer sur la qualité de l'impression, partant sur celle de la langue, mais il ne fait aucun doute que le manque de rigueur des ouvriers qui ont travaillé à l'impression du livre n'y est pas étranger.

Rappelons qu'à l'époque, les typographes sont de véritables artisans du livre. La tâche du compositeur est l'une des plus importantes et des plus exigeantes:

Le compositeur est celui qui transforme le texte manuscrit en un assemblage de caractères d'imprimerie. Il a disposé devant lui sa «casse»: un large tiroir installé sur un plan incliné, à hauteur de ses mains, qui se divise en une multitude de petits casiers, les «cassetins». Dans chacun de ceux-ci, une lettre ou un signe typographique, à des dizaines d'exemplaires. [...] Tous ces caractères mobiles présentent leur «oeil» aux doigts experts du typographe, qui connaissent leur place exacte, sans que le secours du regard soit nécessaire. Tandis que les yeux suivent attentivement le manuscrit calé sur le «visorium», au-dessus de la casse, la main travaille en aveugle, puisant une à une les lettres qui s'alignent dans le «compositeur», serré par l'autre main. Lorsqu'une ligne est achevée, elle rejoint les précédentes sur la «galée», une pièce de bois plate fermée sur trois côtés par des rebords coulissants, réglée selon le format voulu pour la page imprimée. La galée ainsi «justifiée» se remplit peu à peu, une ligne après l'autre, et page après page, le texte manuscrit se mue en lourds assemblages de signes métalliques²¹⁵.

Cette description illustre bien l'automatisme des mouvements mille fois répétés par l'ouvrier. Du coup, nous comprenons que certaines erreurs de composition résultent de la négligence du compositeur qui ne replace pas les plombs au bon endroit au moment de leur tri:

[Hormis la composition,] l'autre fonction principale du compositeur [est] la distribution, qui consist[e] à regarnir les cassetins de ses casses en y répartissant des pages de composition typographique déjà tirées. Opération doublement importante: par le temps qu'elle prend au compositeur d'abord, qui doit y passer de nombreuses heures car sa casse se vide au fur et à mesure qu'il compose; par le fait, ensuite, qu'une distribution négligée est la principale source de coquilles. La plupart de celles-ci, en effet, ne sont pas dues au fait que la main du compositeur aurait puisé dans un mauvais cassetin, mais proviennent de ce qu'une lettre est tombée dans le cassetin voisin du sien lors de la distribution²¹⁶.

²¹⁴ Claude Le Beau, *Gazette de Brunswic*, n° 5, 17 janvier 1761, p. 20.

²¹⁵ Philippe Minard, *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1989, p. 31.

²¹⁶ Jacques Rychner, «Le travail de l'atelier», dans *Histoire de l'édition française*, [Paris], Promodis, 1984, vol. 2, p. 48.

Nous trouvons facilement des remarques sur l'indiscipline et sur le manque de rigueur des typographes de l'époque²¹⁷, mais en principe, ces ouvriers doivent être lettrés et méticuleux. Dans son *Traité élémentaire de l'imprimerie*, Antoine François Momoro trace le portrait d'un bon ouvrier:

Je lui suppose le talent d'être bon compositeur. Je ne veux point parler de ces mauvais compositeurs qui n'ont pas le sens commun, et dont on se sert que parce qu'on en a grand besoin. [...] Je dis aussi qu'un compositeur doit avoir beaucoup d'intelligence, afin que cette qualité supplée au moins à celles qui manquent à un grand nombre; savoir la connoissance des principes de la langue latine et de la langue française. [...] Un compositeur, jaloux d'être correct dans son ouvrage, le fait avec beaucoup d'attention; toutes les fois qu'il jette les yeux sur sa copie, il doit en retenir plusieurs mots, les composer et ne point regarder à chaque mot, comme font ceux qui ne savent point l'orthographe, qui perdent un tems infini à jeter successivement les yeux sur tous les mots les uns après les autres, et les composent tels qu'ils sont sur leurs copies. En outre, quand on n'est point attentif à son ouvrage, on fait beaucoup de fautes²¹⁸.

Précisons que, dans l'atelier, un autre acteur joue un rôle de première importance: le prote. Ce dernier doit normalement corriger toutes les erreurs laissées par le compositeur. Son travail doit être minutieux et rigoureux. Dans les premiers temps de l'imprimerie, explique Antoine François Momoro, les prote étaient parfois des savants, et pour cause. Le candidat qui aspire à l'emploi doit posséder nombre de talents: «Un bon prote doit savoir parfaitement la langue française, passablement au moins la langue latine, connoître le grec. Les sciences ne doivent point lui être étrangères: philosophie, mathématiques, géométrie, jurisprudence, etc. etc. tout cela ne doit point lui être absolument inconnu»²¹⁹. D'après Nicolas Contat, un prote compétent est un véritable «trésor» pour une imprimerie car son travail est crucial:

Le Prote doit lire toutes les premières épreuves de tous les ouvrages qui s'impriment; [...] le Prote corrige toutes les fautes qu'il aperçoit, retranche les coquilles, marque les lettres renversées, bourdons, doublons et cetera. [...] Le Prote de plus est obligé de lire les dernières épreuves après qu'elles ont été lues par les Auteurs ou Correcteurs. C'est le Prote qui donne la dernière main à l'œuvre. Aussi le rend-on responsable des fautes qui pourront échapper²²⁰.

²¹⁷ Philippe Minard, *op. cit.*, p. 45-49.

²¹⁸ Antoine François Momoro, *Traité élémentaire de l'imprimerie, ou le manuel de l'imprimeur*, Paris, A. F. Momoro, 1793, p. 109-114.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 283.

²²⁰ «Anecdotes typographiques» de Nicolas Contat (1762), dans *Typographes des Lumières*, *op. cit.*, p. 260-261.

Dans le cas des *Avantures*, le travail accompli par les compositeurs et par le prote explique un certain nombre de particularités liées à la langue du texte. En outre, le fait que l'ouvrage a été imprimé à Amsterdam n'est pas sans conséquence. Dans son *Histoire de la langue française*, Ferdinand Brunot note que «la différence entre l'orthographe des typographes français et celles des typographes hollandais» est suffisamment importante pour constituer un sujet d'étude²²¹. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'au moment de la publication des *Avantures* de Le Beau, la langue française n'est pas encore fixée, plusieurs orthographes coexistent et les hésitations grammaticales sont nombreuses²²². Il est aussi possible que certaines graphies récurrentes, ou étranges, soient attribuables à la calligraphie de Le Beau, mais à ce chapitre, il est impossible de procéder à quelque forme de vérification ou d'analyse que ce soit puisque le manuscrit des *Avantures* est demeuré introuvable à ce jour²²³.

Notre édition critique n'entend pas faire la lumière sur la question linguistique qui nécessiterait, à elle seule, une recherche particulière. Pour saisir rapidement la nature et le caractère hésitant de l'orthographe dans le texte de Le Beau, le lecteur peut consulter notre «Liste des principales variations orthographiques»²²⁴ dans laquelle sont répertoriés les cas les plus importants et les plus récurrents.

Cela dit, parmi les traits les plus significatifs de la langue des *Avantures*, hormis l'abondance des coquilles, il faut noter l'usage variable des signes auxiliaires²²⁵. L'omission de plusieurs accents est flagrante. Par exemple, le participe passé du verbe être est orthographié «été» ou «ète», et la voyelle «ù», dans le pronom et dans l'adverbe «où», n'est pas toujours accentuée. La main du typographe semble souvent choisir indifféremment les caractères accentués et ceux qui ne le sont pas. On observe, par exemple, la coexistence des

²²¹ Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française. Des origines à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, vol. 6, t. 2, p. 2178.

²²² Voir Liselotte Biedermann-Pasques, *Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne: impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tübingen, M. Niemeyer, 1992; Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6; Nina Catach, *Histoire de l'orthographe française: édition posthume, réalisée par Renée Honvault avec la collaboration de Irène Rosier-Catach*, Paris, Honoré Champion, 2001.

²²³ Nos recherches aux Archives nationales des Pays-Bas à La Haye (*Nationaal Archief*), aux Archives de la ville d'Amsterdam (*Amsterdam Gemeentearchief*) et aux Archives de la ville de Braunschweig (*Stadtarchiv Braunschweig*) n'ont donné aucun résultat.

²²⁴ Voir Annexe 5.

²²⁵ Conformément aux indications de Maurice Grevisse (voir *BU*, §101-109), nous entendons par «signes auxiliaires» les signes suivants: accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma, tilde, cédille, apostrophe et trait d'union.

graphies «après», «après», «apres» et «àprès»; «chaudière», «chaudière» et «chaudiere»; «manière», «manière» et «maniere»; «interprète», «interprète», «interprête» et «interprete»; «soutenir», «soûtenir» et «soûtenir», etc.

Il arrive aussi que certains caractères accentués ne se trouvent pas à l'endroit approprié dans un mot, comme s'ils avaient été «inversés» accidentellement par le typographe. Comme on le sait, les compositeurs placent les caractères «à l'envers» dans le composteur²²⁶ de sorte que, après l'impression, l'épreuve puisse être lue «à l'endroit»²²⁷. On imagine facilement que, si le compositeur travaille trop rapidement ou s'il ne maîtrise pas, ou peu, la langue du manuscrit, certaines lettres puissent être «inversées», comme dans les exemples suivants: «arrêtèrent», «Eneé», «alligneés», etc. Un travail de composition trop rapide peut aussi expliquer nombre de coquilles comme celles-ci: «êut» (pour «eût»), «Assemblée» (pour «Assemblée»), «éaux» (pour «eaux»), «Rèvés» (pour «Rêves»), «autres» (pour «autres»), «lévrès» (pour «lèvres»), etc.

Le relevé systématique des mots orthographiés avec un tréma, une cédille, une apostrophe ou un trait d'union permet d'observer sensiblement les mêmes phénomènes. Nous trouvons nombre d'erreurs typographiques comme «satis-faire» (pour «satisfaire»), «Ma-Belle-Mère» (pour «Ma Belle-Mère»), «je veux-de toi» (pour «je veux de toi»), «m'attachement» (pour «mattachement») et quantité de variations orthographiques comme celles-ci: «héroïsme» et «héroïsme»; «France» et «Françe»; «Nouvelle France», «Nouvelle France» et «Nouvelle-France»; «de peur», «dèpeur» et «de-peur»; «ceci» et «ce-ci»; «foûets» et «fouëts»; «jouët» et «joüet»; «grand'faim» et «grand-faim»; etc. Certaines graphies sont attribuables au travail des typographes, d'autres à la mouvance de la langue de l'époque. Dans le cadre d'une analyse linguistique, chaque cas mériterait une note explicative.

Autre particularité de la langue des *Avantures*: les mots agglutinés et les mots qui contiennent des espaces superflus. Encore une fois, plusieurs variations peuvent être observées: «bonjour» et «bon jour»; «de sorte» et «desorte»; «parce que», «parceque» et

²²⁶ Le «composteur» est l'instrument dans lequel le compositeur place les plombs: «Il y a des composteurs de différentes longueurs et largeurs. [...] Les composteurs se montent et démontent, afin de prendre différentes justifications [...]. On place les lettres dans ces composteurs pour en faire des lignes, que l'on met dans une gallée à fur et mesure qu'on les composent [sic]. Puis de ces lignes on en fait des pages, et de ces pages des formes» (Antoine François Momoro, *op. cit.*, p. 114-115).

²²⁷ Voir Jacques Rychner, *loc. cit.*, p. 42-61.

«par ce que»; «peut-être», «peutêtre» et «peut être»; «surtout», «sur tout» et «sur-tout», etc. Certaines graphies, comme celle de l'adverbe «debout», qui est toujours orthographié «de bout» (avec une espace)²²⁸, trouvent leur origine dans l'ancien français ou dans les vestiges d'anciennes orthographes. Cependant, nombre de graphies uniques ou isolées sont visiblement attribuables au travail négligé des ouvriers typographes: «à moinsqu'il» (pour «à moins qu'il»), «Sa uvages» (pour «Sauvages»), «quelle» (pour «qu'elle»), «&de» (pour «& de»), etc.

Au XVIII^e siècle, les hésitations entre le redoublement et la suppression des consonnes sont fréquentes. Souvent, deux graphies coexistent dans les ouvrages de références: «Parmi les auteurs, il y en a qui conservent encore toutes les lettres doubles, d'autres les ont toutes supprimées, d'autres n'ont supprimé qu'une partie de celles qui n'ont point d'étymologie, ou qui sont même contraires à l'étymologie latine»²²⁹. D'après Ferdinand Brunot, à la fin du siècle, «la question ne passait pas encore pour tranchée»²³⁰. Ainsi, il n'est pas étonnant que le texte des *Avantures* présente nombre d'hésitations de cette nature. Par exemple, le mot «appareil» est orthographié avec un ou deux «p». Les graphies «soufle» et «souffle» coexistent, ainsi que les graphies «soufrir» et «souffrir». D'autres orthographes systématiques, comme «applatir», «complete» et «marmoter», pour ne nommer que celles-ci, trouvent aussi leur raison d'être dans les variations inhérentes à l'orthographe des lettres doubles au XVIII^e siècle.

Nous pourrions relever quantité de variations orthographiques qui rappellent l'incertitude et les changements opérés dans l'usage de la langue française au cours du siècle²³¹ («beuf» et «bœuf»; «clysterisé» et «clisterisé»; «épouvantable» et «épouvantable»; «simbole» et «symbole»; «vingt» et «vint»; etc.) En outre, conformément à la recommandation de Rollin et de l'Académie²³², la majorité des mots du texte des *Avantures* qui se terminent par «ant» ou «ent» perdent le «t» final au pluriel. Les typographes qui ont travaillé à la composition du texte de Le Beau écrivent «cet accident» et «les accidens», «son Amant» et «les Amans», etc. Toutefois, certains mots échappent à la règle, comme

²²⁸ Cette orthographe est systématique. Même dans les passages empruntés à Lafitau (qui écrit «debout» sans espace), l'adverbe est orthographié «de bout», avec une espace. Sur l'origine de cette graphie, voir *Robert historique*, t. 1, p. 487.

²²⁹ Restaud, cité par Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 959.

²³⁰ Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 959.

²³¹ Sur cette question voir, entre autres, Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 925-985.

²³² Voir Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 959.

«différent», qui, au pluriel, ne perd pas systématiquement son «t» final, ce qui donne lieu à un énième cas de coexistence orthographique («différents» et «différens»).

Le lecteur des *Avantures* remarque aussi que Le Beau (ou le prote?) hésite entre l'«h» aspiré et l'«h» muet, ce qui se traduit par une disjonction qui n'est qu'occasionnelle devant l'«h» aspiré: on lit tantôt «ce Henri», «de Henri» et «que Henri», tantôt «cet Henri», «d'Henri» et «qu'Henri». D'après Maurice Grevisse, ces hésitations sont «anciennes». D'ailleurs, ajoute-t-il, elles perdurent encore aujourd'hui: «Les noms de personnes tout à fait intégrés au système français, comme *Henri, Hubert, Hugues, Hugo*, admettent les deux traitements»²³³.

Les particularités liées aux accords (et à l'absence d'accord) en genre et en nombre pourraient aussi faire l'objet d'une étude particulière. Et il en va de même des conjugaisons. Encore une fois, certains cas sont conformes à l'usage de l'époque, d'autres non. Par exemple, la graphie de la première personne du verbe «savoir», à l'indicatif présent, «je sai», sans l'«s» final, qui est systématique dans le texte des *Avantures*²³⁴, relève des particularités de la langue de l'époque²³⁵. Par contre, plusieurs incohérences entre les pronoms personnels et les désinences résultent du travail des ouvriers. On remarque par exemple que la majorité des verbes de la deuxième personne du singulier, à l'indicatif présent, sont orthographiés avec l'«s» final, mais que plusieurs erreurs des compositeurs échappent à la vigilance du prote: «*Tu vis encore Traître! Tu me regarde*», «*tu m'en rend encore plus coupable*», «*Et toi, me dit-elle, me pardonne-tu de bon cœur*», «*Qui es-tu? Ou est-tu?*», etc. Ailleurs, avec la troisième personne du singulier et du pluriel, les désinences sont correctes, mais la graphie des pronoms personnels est fautive: «elle se lamentèrent», «il me dirent», «Ils n'y a donc qu'à terre, où ils pourroient être insultés», etc.

Enfin, le pronom «leur» et les déterminants «leur» et «leurs» sont souvent mal orthographiés. À quelques reprises, le pronom est écrit avec un «s» final («des poulies [...] leurs servoient de bandolliere») et il n'est pas rare de lire des passages où les déterminants ne sont pas accordés avec les noms qu'ils déterminent: «*ils élèvent ensemble leur Petits*», «selon leur usages & leurs besoins», «ils s'abandonnèrent à ceux de leur Sauvagesses qui les tinrent cachés», etc.

²³³ BU, §48.

²³⁴ Même dans les passages empruntés à Lafitau (qui écrit «je sçais»), la graphie «je sai» prévaut.

²³⁵ Sur l'histoire cette graphie (sans l'«s» final), voir Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 1453; BU, §764, Hist.

En somme, le nombre de coquilles, d'omissions, de fautes typographiques et de variations orthographiques dans le texte des *Avantures* est considérable. Nous avons choisi de restituer le texte de Le Beau intégralement, dans sa forme originale, mais comme notre édition n'entend pas faire la lumière sur la question linguistique et sur l'ensemble des traits particuliers de la langue des *Avantures*, nous signalons strictement les particularités grammaticales, orthographiques et typographiques qui posent un problème d'intelligibilité. Seules les erreurs typographiques que nous jugeons aberrantes, et qui gênent la lecture de manière significative, sont signalées en note. Par exemple, nous ne produisons pas de commentaire sur les erreurs contenues dans la phrase «*Ou est-tu?*», mais nous signalons la coquille dans l'adjectif «respectacle» (respectable); le redoublement qui s'est glissé dans ce passage «pour commencer ce ce beau cérémonial»; le bourdon qui apparaît dans ce titre de fonction «le *R. Hennepin*» (le *R. P. Hennepin*); et les mots transposés dans cette phrase «nous dessein formâmes le d'aller toujours, en montant cette petite Rivière» (lire: «nous formâmes le dessein d'aller toujours, en montant cette petite Rivière»). Pour éviter toute ambiguïté, nous signalons aussi la présence des lettres minuscules en début de phrase, ainsi que l'omission ou la présence de certains signes de ponctuation qui gênent la lecture de manière significative.

Le texte de base

Les principes adoptés pour l'établissement de notre édition des *Avantures* de Claude Le Beau suivent les directives et les conseils du guide d'édition de Bernard Barbiche²³⁶. Nous croyons, à l'instar de cet auteur, que la qualité et l'intérêt d'une édition critique dépendent de la façon dont l'éditeur arrive à concilier deux exigences fondamentales: respecter le texte de base et le rendre intelligible et utilisable pour l'historien et la communauté scientifique²³⁷. Cette conciliation nécessite l'atteinte d'un juste équilibre entre l'application rigide des conventions proposées dans le guide d'édition et certains choix éditoriaux qui nous sont personnels et que nous jugeons nécessaires en raison de la nature particulière du texte.

Ainsi suivons-nous les principes suivants:

²³⁶ Bernard Barbiche *et al.*, *L'édition des textes anciens: XVI^e-XVIII^e s.*, Paris, L'Inventaire, 1993 [1990].

²³⁷ *Ibid.*, p. 15.

- Nous reproduisons rigoureusement le texte de base, avec toutes ses fautes²³⁸;
- Les mots mis en évidence par l'auteur, en toutes lettres, en caractères italiques ou en majuscules (ou les deux) sont maintenus tels quels;
- Nous conservons la graphie, les élisions, la séparation des mots, l'accentuation et les autres signes graphiques (tréma, cédille, trait d'union et apostrophe), la ponctuation, les majuscules et les minuscules, les mots agglutinés, les espaces superflues et le point après un nombre écrit en chiffre;
- Dans le corps du texte, nous respectons l'orthographe des mots amérindiens tels qu'ils apparaissent dans le texte de base²³⁹;
- Seuls les passages inintelligibles, les redoublements, les bourdons, les mots transposés et les fautes typographiques aberrantes sont signalés par une note.

Pour des raisons strictement pratiques, nous opérons les modifications suivantes:

- Le «s» long (*f*) est remplacé par le «s» moderne;
- Le guillemet ouvrant représenté par une double virgule (,,) et le guillemet fermant représenté par une double apostrophe (") sont remplacés par les doubles chevrons («»). Le guillemet ouvrant (,,) répété au début de chaque ligne d'une citation est supprimé. Nous plaçons un seul guillemet ouvrant («) au début de la citation et un seul guillemet fermant (») à la fin de la citation;
- Toutes les lettrines placées au commencement des chapitres ont été remplacées par des lettres majuscules;
- Les gravures, originellement insérées dans le corps du texte, sont placées en fin de chapitre;
- Pour faciliter le repérage des renvois, nous numérotions les paragraphes de tous les chapitres;
- La pagination du texte de base est indiquée entre crochet (*Les [1] Sauvages...*) et lorsque le mot est coupé en deux à la fin d'une page, la coupure est signalée par deux tirets (*Les Sau-[1]-vages...*)

²³⁸ Le texte a été établi sur les exemplaires conservés dans le fonds Baby et dans le fonds Léo Pariseau de la Bibliothèque de l'Université de Montréal.

²³⁹ Dans nos notes, les mots amérindiens écrits au pluriel sont orthographiés sans «s» terminal. Nous suivons en cela l'usage des langues amérindiennes, non celui de la langue française.

Table des poids et mesures²⁴⁰

Poids et mesures	Équivalents métriques	Sources
Une brassé	1,62 m	La brassé équivaut à cinq pieds, soit environ 1,62 m; cette unité de mesure représente la longueur des deux bras étendus, de l'extrémité d'une main à l'extrémité de l'autre. La brassé anglaise équivaut à six pieds, soit environ 1,94 m (voir <i>Académie</i> , 1740, t. 1, p. 194; Augé, t. 1, p. 848; Jal, p. 337).
Une lieue	4 km	La lieue est une mesure linéaire «dont la valeur ancienne n'est pas bien connue et dont la valeur moderne a beaucoup varié, mais qu'on fait égale aujourd'hui à 4 kilomètres» (Larousse, t. 10, p. 500).
Une livre	453 g	La livre est une ancienne unité de poids; sa valeur variait selon les lieux et les pays. À Paris, la livre était de seize onces, soit 453 grammes (voir <i>Académie</i> , 1740, t. 2, p. 41).
Un pied	32,4 cm	Le pied contient douze pouces et mesure environ 32,4 cm. Le pied, en métrologie, est attribué à Charlemagne: son pied, qui était très grand, avait été pris pour unité de longueur sous le nom de <i>pied de roi</i> (voir <i>Académie</i> , 1740, t. 2, p. 334, 391; Augé, t. 5, p. 574, 746).
Un pouce	2,7 cm	Ancienne mesure de longueur contenant douze lignes ou cent quarante-quatre points, le pouce équivaut à la douzième partie du pied, soit environ 2,7 cm (voir <i>Académie</i> , 1740, t. 2, p. 334, 391; Augé, t. 5, p. 574, 746).
Une toise	1,94 m	D'après les rédacteurs du <i>Dictionnaire de Trévoux</i> cette mesure varie «selon les lieux où elle est en usage» et «celle de Paris, établie en quelques autres villes du Royaume, est de six pieds de Roi [1,94 m]» (1771, t. 8, p. 73-74).

²⁴⁰ Cette table sert de référence pour tous les équivalents métriques produits dans les notes de notre édition critique.

Chronologie²⁴¹

- 2 juillet 1696 Mariage de François Le Beau et de Charlotte Hannequin, à Versailles²⁴².
- 1701 Grande paix de Montréal.
- 29 mars 1704 Naissance de Claude Le Beau, à Louveciennes²⁴³.
- 13 août 1704 Bataille de Blenheim, ou bataille d'Höchstädt (guerre de Succession d'Espagne, 1701-1714).
- 8 août 1724 Claude Le Beau est reçu avocat au parlement, à Paris²⁴⁴.
- 28 mai 1728 Ordre du roi pour enfermer Claude Le Beau à la prison de Bicêtre moyennant une pension de cent livres payée par son père²⁴⁵.
- 1^{er} juin 1728 Claude Le Beau entre à Bicêtre par lettre de cachet²⁴⁶.
- 29 avril 1729 Ordre du roi pour le transfert au Canada de Claude Le Beau et de quatorze autres prisonniers. Les détenus doivent être conduits à La Rochelle pour monter à bord de *L'Éléphant*²⁴⁷.
- 2 mai 1729 Le comte de Maurepas demande au marquis de Beauharnois et à l'intendant Hocquart de veiller à ce que les détenus déportés au Canada ne «puissent point revenir en France»²⁴⁸.
- 22 mai 1729 On estime que *L'Éléphant* sera bientôt prêt à lever l'ancre, mais les prisonniers n'ont pas encore gagné La Rochelle. Messieurs Pierre-Herman Dosquet et Gilles Hocquart ne sont *pas* arrivés non plus²⁴⁹.
- 22 juin 1729 Estival de Texay, l'un des détenus destinés à la déportation au Canada, se trouve à la rade de La Rochelle. Il rédige une lettre dans laquelle il supplie les autorités françaises de lui accorder un emploi qui lui donnerait «le moyen de subsister honorablement au Canada»²⁵⁰.

²⁴¹ Nous développons plus précisément les circonstances de la vie de Claude Le Beau, pour ce qui touche ses aventures en Amérique du Nord, dans notre annotation.

²⁴² ADY: AD078-1080401, f. 167.

²⁴³ ADY: 5MI1722, f. 118.

²⁴⁴ CHAN: X^{1A} 9327, f. 94.

²⁴⁵ CHAN: O¹⁷², f. 201.

²⁴⁶ AAPHP: 4Q-5, f. 6.

²⁴⁷ CHAN: COL. B53¹, ff. 134-134v; COL. B53², ff. 572-573v.

²⁴⁸ CHAN: B53², ff. 548v-549.

²⁴⁹ CHAN: COL. B53¹, ff. 152-152v.

²⁵⁰ AB: MS11026(1), ff. 5-8. Cote du microfilm: R120529(1), ff. 5-8.

- 28 juin 1729 *L'Éléphant* appareille²⁵¹.
- 5 août 1729 Trente-neuvième jour de navigation à bord de la flûte du roi *L'Éléphant*. Le comte de Vaudreuil, qui commande le navire, note dans son *Journal* qu'on aperçoit une terre qui pourrait être le «Cap deraze» (aujourd'hui Cape Race, à Terre-Neuve)²⁵².
- 11 août 1729 Les passagers de *L'Éléphant* aperçoivent les îles aux Oiseaux (aujourd'hui nommées les Rochers aux Oiseaux) et l'île Brion²⁵³.
- 12 août 1729 Le comte de Vaudreuil note que *L'Éléphant* vogue au large de la «terre de gaspé»²⁵⁴.
- 14 août 1729 Le navire se trouve à quelques kilomètres de Sept-Îles²⁵⁵.
- 30 août 1729 *L'Éléphant* poursuit sa route sur le fleuve Saint-Laurent en direction de Québec: il range l'île Rouge et l'île Verte²⁵⁶.
- 31 août 1729 Le navire mouille au large de l'île aux Coudres²⁵⁷.
- 1^{er} septembre 1729 Naufrage de *L'Éléphant* au large du cap Brûlé, à quelques kilomètres de Québec²⁵⁸.
- 22 mai 1730 Le Beau est témoin au mariage du chevalier de Courbuisson, à Québec²⁵⁹.
- 26 juillet 1730 Robert Audebout dit L'Eguille, ou Laiguille, soldat de la Compagnie de Duplessis, est à l'origine d'une sédition au fort Niagara²⁶⁰.
- 9 septembre 1730 Victoire des troupes de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (père), de Robert Groston de Saint-Ange, de Nicolas-Joseph Noyelles de Fleurimont et de leurs alliés amérindiens sur les Renards (Outagamis)²⁶¹.
- 2 octobre 1730 Robert Audebout dit L'Eguille est emprisonné à Montréal. Il est reconnu coupable du crime de sédition. Le Conseil de guerre le condamne à être pendu, étranglé et rompu à la roue²⁶².

²⁵¹ CHAN: COL. B53¹, f. 172; 4JJ11, f. 15.

²⁵² CHAN: 4JJ11, f. 15.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ CHAN: 4JJ11, f. 15; COL.C11^A51, ff. 476-478v.

²⁵⁹ ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 66v.

²⁶⁰ ANC: MG1-C11A, vol. 53, ff. 288-289.

²⁶¹ F. Émile Audet, *Les premiers établissements français au pays des Illinois: la guerre des Renards*, Paris, Fernand Sorlot, 1938, p. 174.

- 18 octobre 1730 L'Eguille s'évade de la prison de Montréal avec deux autres prisonniers (La Joye et Bernard dit Du Pont)²⁶³.
- 22 octobre 1730 La nouvelle de l'évasion de Robert Audebout dit L'Eguille arrive à Québec²⁶⁴.
- 23 octobre 1730 Le Beau apparaît sur la liste des employés du magasin du roi, à Québec: il occupe la charge d'«écrivain»²⁶⁵.
- À une date inconnue, entre le 23 octobre et le 14 novembre 1730, Claude Le Beau quitte Québec pour se diriger secrètement vers les colonies anglaises. Des Canadiens qui habitent près de la rivière Chaudière l'auraient reconnu et confondu avec Robert Audebout dit L'Eguille²⁶⁶.
- 14 novembre 1730 La tête de Claude Le Beau est mise à prix dans la colonie. Gilles Hocquart publie un ordre d'arrestation et une description physique du fugitif²⁶⁷.
- 12-13 janvier 1731 Le 12 janvier 1731, Claude Le Beau est condamné par contumace à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive pour «Crime d'exposition frauduleuse de fausse monnoye de carte». Le jugement est exécuté par effigie le lendemain, 13 janvier 1731²⁶⁸.
- 1738 Publication des *Avantures* de Claude Le Beau, à Amsterdam.
- 1752 Le Beau vit en Allemagne, à Erfurt, où il publie la *Gazette d'Erfort*²⁶⁹.
- 1753-1773 Le Beau est installé à Braunschweig, en Allemagne, où il publie la *Gazette de Brunswic*²⁷⁰.
- 22 octobre 1754 Mariage de Claude Le Beau et de Ludovica Juliana Calligari, à Braunschweig²⁷¹.
- 1756-1758 Claude Le Beau adresse plusieurs suppliques au duc de Braunschweig pour obtenir son aide et sa protection²⁷².
- 17 décembre 1779 Décès de Claude Le Beau, à l'âge de 75 ans, à Braunschweig²⁷³.

²⁶² ANC: MG1-C11A, vol. 53, ff. 288-289.

²⁶³ ANC: MG1-C11A, vol. 52, ff. 118-126v.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ ANC: MG1-C11A, vol. 113, f. 413.

²⁶⁶ Voir *infra*, chap. 8, §13.

²⁶⁷ Voir Annexe 2.

²⁶⁸ ANC: MG1- Série C11A, vol. 55, ff. 6v-7; MG1-Série E, F-708, vol. 265 (dossier Lebeau).

²⁶⁹ Voir les exemplaires conservés à la Bibliothèque Anna Amalia, à Weimar, en Allemagne.

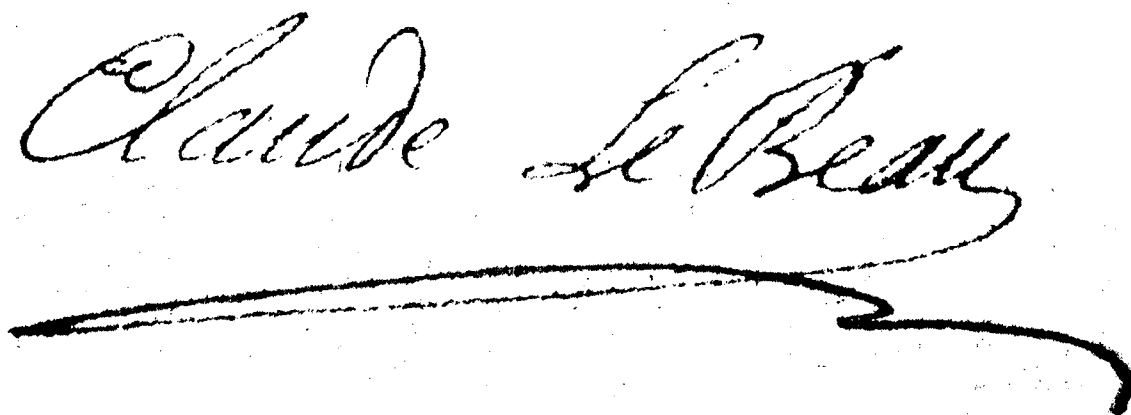
²⁷⁰ Voir les exemplaires conservés aux Archives de la ville de Braunschweig (StadtA BS: ZB 387).

²⁷¹ StadtA BS: Registre de l'église St-Nicolai, Braunschweig, E 335, N 1301-A, f. 41.

²⁷² Voir Annexe 3.

²⁷³ StadtA BS: Registre de l'église St-Nicolai, Braunschweig, E 335, N 1301-B, f. 148.

Fac-similé de la signature de Claude Le Beau
StadtA BS: G-IV-1, n° 372, f. 42

A facsimile of a handwritten signature in cursive script. The signature reads "Claude Le Beau" and is followed by a long, horizontal, slightly wavy line that ends in a small hook.

Fac-similé du frontispice de l'édition allemande parue à Erfurt en 1752



Fac-similé de la page de titre de l'édition d'origine (1738)

AVANTURES
DU
S^R. C. LE BEAU,
AVOCAT EN PARLEMENT,
OU
VOYAGE

CURIEUX ET NOUVEAU,
Parmi les Sauvages de l'Amérique
Septentrionale.

DANS LE QUEL

On trouvera une Description du *Canada*,
avec une Relation très particulière des
anciennes Coutumes, Mœurs & Façons
de vivre des Barbares qui l'habitent
& de la manière dont ils se comportent
aujourd'hui.

Ouvrage enrichi d'une Carte & des figures nécessaires.
PREMIERE PARTIE.



A A M S T E R D A M,
Chez HERMAN UYTWERF
MDCCXXXVIII.

AVANTURES
DU
S^R. C. LE BEAU,

AVOCAT EN PARLEMENT,

OU
V O Y A G E

CURIEUX ET NOUVEAU,

Parmi les Sauvages de l'Amérique
Septentrionale.

DANS LE QUEL

On trouvera une Description du *Canada*,
avec une Relation très particulière des
anciennes Coutumes, Mœurs & Façons
de vivre des Barbares qui l'habitent
& de la manière dont ils se comportent
aujourd'hui.

Ouvrage enrichi d'une Carte & des figures nécessaires.

PREMIERE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez HERMAN UYTWERF
MDCCXXXVIII.

A SON
ALTESSE SERENISSIME
MONSEIGNEUR
E. J. G. DE BIRON¹
DUC
DE COURLANDE, DE SEMIGALLE²;
COMTE DU ST. EMPIRE;
CHEVALIER DE L'ODRE DE ST. ANDRÉ³ &C. &C. &C.
MONSEIGNEUR,

1 L'Ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, n'est point de ces Productions du genie, où l'art brille le plus souvent au dépens de la vérité. C'est une Relation exacte d'un Voyageur, qui ne recite que ce qu'il a vu, & qui a moins

¹ Au moment de la publication des *Avantures* de Le Beau, Ernest Jean de Biron, ou Ernst-Johann Bühren, Biren, Buren, Büren (Kalkun 1690 - Jelgava 1772) est le favori de l'impératrice Anna Ivanovna (voir *infra*, n. 8). Devenu comte de l'empire russe en 1730 et duc de Courlande en 1737, Biron tient les rênes du pouvoir de l'empire russe pendant toute la durée du règne d'Anna Ivanovna (1730-1740). Despotique et germanophile, il ouvre les portes de l'empire aux étrangers et s'attire rapidement la haine des Russes et des Courlandais. À la mort de l'Impératrice (1740), Biron devient régent du successeur, le prince Ivan VI, petit-neveu d'Anna et fils du duc de Braunschweig (souvent francisé en «Brunswick»), mais il est presque aussitôt renversé. La princesse Anne, duchesse de Braunschweig, obtient la régence et Biron s'exile en Sibérie (1741). À la suite d'une conjuration, Élisabeth Petrovna, fille de Pierre le Grand, accède au trône et rappelle Biron avant de le renvoyer en exil à Iaroslav (Yaroslav). Biron recouvre sa liberté en 1762 et est rétabli dans son duché l'année suivante par l'impératrice Catherine II. Avant de mourir, Biron laisse son duché de Courlande à son fils aîné (1769), mais celui-ci en est rapidement dépouillé par Catherine II (1795). L'époque du règne de Biron, la *Bironchitchina*, ou *Bironovchitchina*, est aujourd'hui considérée comme l'une des plus lugubres de l'histoire de la Russie. Outre cette épître dédicatoire qui permet de croire que Le Beau a pu bénéficier de l'aide du favori de l'Impératrice de Russie, nous ne connaissons aucun document qui permette d'établir un lien entre Claude Le Beau et Ernest Jean de Biron (voir Augé, t. 1, p. 713, 894-895, t. 2, p. 48, 535, t. 3, p. 107; Suzanne Champonnois et François de Labriolle, *Dictionnaire historique de la Lettonie*, Crozon, Armeline, 2003, p. 47, 62-70; Michel Heller, *Histoire de la Russie et de son empire*, traduit du russe par Anne Coldefy-Faucard, Paris, Plon, 1997, p. 484-502; Larousse, t. 2, p. 764-765, t. 5, p. 354; Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris, A. Thoisnier Desplaces et Michaud, 1843-[s.d.], vol. 4, p. 360-361; *Robert des noms propres*, p. 85, 1049).

² La Courlande, ou Curlande, est une région située au sud-ouest de la Lettonie, entre la mer Baltique et le fleuve Daugava. La Sémigalle, ou Sengale, Sémigalie, Sémi-Galle, Sémigallie, Zemgale, est une petite région de Lettonie située au sud du fleuve Daugava. Les deux régions ont été réunies pour former le duché de *Courlande et Zemgale* de 1561 à 1795 (voir Augé, t. 2, p. 535, t. 6, p. 289; Suzanne Champonnois et François de Labriolle, *op. cit.*, p. 62-70, 311; *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 68, t. 7, p. 637; Ziedonis Ligers, *Histoire des villes de Lettonie et d'Estonie des origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1947 [1946], p. 7-31; *Robert des noms propres*, p. 521, 636).

³ L'ordre de Saint-André, fondé par Pierre le Grand en 1698, est le plus élevé des ordres de chevalerie russes (voir Augé, t. 1, p. 219; Larousse, t. 1, p. 336).

recherché les ornemens du Discours que l'exactitude des Faits⁴: C'est un Détail vrai & naïf des Mœurs des Peuples du *Canada*⁵: C'est une Peinture sensible & animée du Caractère de quelques Barbares, qui sans connoître d'autres loix que celles de la Nature, ne laissent pas de mériter quelquefois l'admiration des Peuples les plus policés. En un mot, MONSEIGNEUR, la Relation que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, & que le Public va recevoir sous ses auspices, n'est autre chose qu'un contraste des plus éminentes vertus avec les vices qui inspirent le plus d'horreur. L'amour de la Patrie, celle de la gloire, une grandeur d'ame héroïque à l'épreuve de tous les périls, & au dessus de tous les malheurs; toutes ces qualités dont VOTRE ALTESSE SERENISSIME trouvera le principe en Elle-même, n'échapperont certainement ni à sa pénétration, ni à ses éloges⁶. Mais ce qui Vous étonnera sans doute, MONSEIGNEUR, ce sera de voir ensuite ces mêmes Hommes s'abandonner à toutes sortes de dissolutions & d'injustices, & agir, dans certaines occasions, de manière à faire croire, qu'ils sont au dessous des Animaux, qui habitent leurs mêmes Forêts. Quel sujet de réflexions, lorsqu'on considère tant de grandes qualités perduës, tant de vertus enfouiës par le défaut d'éducation! C'est alors qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître tout l'avantage d'être né dans un Pays, où de Sages Législateurs ont trouvé le secret de nous rendre heureux. L'*Europe* elle-même, où les Sciences & les Arts brillent avec le plus d'éclat, a eu son tems de ténèbres; tout n'y étoit que rusticité & ignorance dans ses premières Colonies. Que n'a-t-on pas dit, MONSEIGNEUR, des Peuples qui vivent dans le même Climat, que VOTRE ALTESSE SERENISSIME? Quelle différence de l'idée que nous en avons aujourd'hui à celle que nos Ancêtres nous ont laissé! Qui eut jamais cru que les *Moscovites*, eussent changé si subitement à leur avantage. Le Puissant Monarque PIERRE LE GRAND, de glorieuse Memoire, les a tiré de leurs premières ténèbres⁷. Ils ne falloit pas moins, MONSEIGNEUR,

⁴ Cette prétention à la vérité est une formule courante; plusieurs relationnaires de l'époque se piquent de favoriser l'exactitude des faits au détriment du style et de la rhétorique. Dans l'épître dédicatoire des *Nouveaux voyages*, le baron de Lahontan écrit: «Je presente à VOTRE MAJESTÉ un Livre, qui n'est bon que parce qu'il contient la vérité toute pure. J'écrivois tout simplement ce qui m'arrivoit à un de mes parens qui l'avoit exigé de moi, & cette manière naturelle plaira peut-être plus que si j'avois écrit avec plus d'étude & plus d'art. Enfin, je raconte mes Avantures en Voyageur, & non point en Auteur qui ne cherche qu'à plaire» (NVL, p. 246). Voir aussi MSA, t. 1, p. 25-26.

⁵ Le Beau entend par «Nations» et «Peuples du *Canada*» les populations indigènes qui vivent dans la partie septentrionale de la Nouvelle-France. Claude Marin Saugrain, qui divise les colonies françaises selon qu'elles se situent «dans la Terre Ferme» ou «dans les Isles», indique que le Canada «est cette grande Region, qui est située le long & des deux côtés du fleuve Saint Laurent, des Lacs que ce fleuve traverse & des rivières qui se rendent, tant dans le fleuve que dans les lacs» (DNF, p. 13-14, 23-29). La *Carte du Canada* (1738) produite par Le Beau montre que le toponyme «Canada» renvoie à une vaste région aux frontières imprécises. Comme on le voit dans le *Dictionnaire de Trévoux* en 1771 (t. 2, p. 198, t. 4, p. 296), le nom «Canada» peut aussi désigner, par extension, la Nouvelle-France tout entière. Aujourd'hui, les historiens considèrent que le «Canada» constituait une région de la Nouvelle-France, au même titre que la Louisiane et l'Acadie, laquelle ne couvrait toutefois plus que l'île Saint-Jean (île-du-Prince-Édouard) et l'île Royale (île du cap Breton) après la signature du traité d'Utrecht en 1713 (voir LNF, p. 146-147; INF, p. 83-92).

⁶ Cette phrase s'inspire d'un passage de l'épître dédicatoire des *Mœurs des Sauvages américains* de Lafitau: «Vous verrez par-tout chez ces Peuples un amour de la Patrie gravé dans les cœurs, une passion naturelle pour la gloire, une grandeur d'ame, non seulement à l'épreuve du péril, mais même au-dessus du malheur; un secret impénétrable dans leurs délibérations; & quand il s'agit d'exécuter, un mépris de la mort né avec eux, & fortifié par l'éducation. Toutes ces qualités, MONSEIGNEUR, dont vous trouverez le principe en vous-même, n'échapperont certainement ni à votre pénétration, ni à vos éloges» (MSA, t. 1, épître dédicatoire, [n. p.])

⁷ Pierre I^{er} Alekseïevitch, dit Pierre le Grand (Moscou 1672 - Saint-Petersbourg 1725) est tsar de Russie de 1682 à 1725. Son règne personnel, qui ne commence qu'après l'arrestation de sa soeur Sophie

qu'une Impératrice, telle que l'Auguste Princesse qui regne aujourd'hui, pour leur apprendre ce qu'ils valent⁸. Quelle gloire pour SA MAJESTE IMP. d'avoir achevé & rendu parfait l'Ouvrage de ce Prédecesseur! Toute l'Europe attentive à ses Vertus héroïques, est moins surprise de sa Puissance presque sans bornes, que des grandes qualités de son Ame, de sa Générosité, de sa Clémence & de son Equité.

2 Ce n'est point ici le lieu, MONSEIGNEUR, de dépeindre les Vertus sans nombre de la plus grande Impératrice qui ait jamais régné. Cet ouvrage est réservé à un Pinceau plus habile que le mien. C'est parce que j'en connois toute la foiblesse, que je n'ose aussi entreprendre de peindre les Eminentes qualités, qui distinguent VOTRE ALTESSE SERENISSIME des plus grands Princes de la Terre. En effet, que pourrois-je dire que la Renommée n'ait déjà publié par tout le Monde? Quels autres que des Sauvages, qui ne connoissent que les Deserts⁹ qu'ils habitent, peuvent ignorer le Mérite de VOTRE ALTESSE SERENISSIME? Cette Puissante & Benigne Protection que vous accordez à tous les Honnêtes-Gens, qui vous la demande: Cette Générosité glorieuse, qui Vous fait faire le bien pour l'amour du bien-même: Cette Equité qui accompagne toutes vos actions: Ce Cœur droit; Ces Sentimens si rares dans le Siècle où nous sommes, &, si je l'ose dire, plus rares encore chez les Grands; tout cela sont des choses, MONSEIGNEUR, que la renommée a pris soin de publier & qui font que tout l'Univers ne cessera de vous admirer.

3 Que votre Discernement est admirable, ô heureux Peuple de *Courlande*! Que votre sort me paroît digne d'envie! Vos Vœux sont comblés! Le Ciel, par votre choix, vient de placer sur le Trône auquel vous êtes soumis, un Prince en qui éclatent toutes les Vertus propres à gouverner!

4 Puisse le TRES-HAUT, MONSEIGNEUR, continuër à repandre ses plus précieuses Bénédiction sur VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Puisse-t-il vous accorder un long Regne, qui ne soit pas moins remarquable par votre Prospérité, que par celle de votre Illustre Famille, & d'où s'écoule enfin une Felicité, qui rende à jamais vos Peuples florissans.

(1689), l'abdication de son frère Ivan V (1689) et la mort de sa mère (1694), est caractérisé par de nombreuses innovations, par un étatsisme autoritaire rigoureux et par une politique de réforme tyrannique et impitoyable. Pierre le Grand s'applique à former une nation puissante en créant notamment une armée et une marine, en réformant et en réorganisant l'administration de l'empire et en ouvrant à la Russie un accès à la mer Baltique. En dépit du despotisme et des cruautés inouïes qui marquent son règne, Pierre le Grand est considéré comme l'instigateur d'une ère nouvelle pour l'empire et comme un artisan de la grandeur russe (voir Augé, t. 5, p. 579; Larousse, t. 12, p. 987; *Robert des noms propres*, p. 42, 393, 1633). D'après Louis-Gabriel Michaud, Pierre le Grand «avait sacrifié la génération présente à celles qui devaient suivre; et ce n'est qu'après lui que la Russie est devenue le plus puissant empire du monde; mais c'est incontestablement par lui que cette puissance a été fondée» (*op. cit.*, vol. 33, p. 259).

⁸ Allusion au règne d'Anna Ivanovna, ou Anna Joanovna, Anne Iwanowna (Moscou 1693 - Saint-Pétersbourg 1740), nièce de Pierre le Grand, duchesse de Courlande, veuve du duc Friedrich-Wilhelm Kettler et Impératrice de Russie (1730 à 1740). Avant de monter sur le trône, Anna Ivanovna promet d'écarter son favori, Ernest Jean de Biron, mais elle fait volte-face en le nommant duc de Courlande et en le laissant gouverner l'empire. Les dix années du règne d'Anna Ivanovna sont marquées par la tyrannie de Biron, par la guerre de la Succession de Pologne (1733-1735), par une guerre contre les Turcs (1736-1739) et par l'essor de la puissance russe. Son petit-neveu, le prince Ivan VI, fils du duc de Braunschweig, lui succède sous la régence de Biron, mais il est presque aussitôt renversé par la fille de Pierre le Grand, Élisabeth Petrovna (voir Augé, t. 1, p. 239; Suzanne Champonnois et François de Labriolle, *op. cit.*, p. 47, 62-70, 173-174; Larousse, t. 1, p. 402; Louis-Gabriel Michaud, *op. cit.*, vol. 2, p. 21-22; *Robert des noms propres*, p. 85, 656, 1049).

⁹ À l'époque, ce substantif peut désigner un lieu désert, stérile, inculte, inhabité, peu habité ou sauvage (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 483; Furetière, 1690, [n. p.]; *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 265-266). «La valeur moderne, en géographie, liée à l'absence de végétation, s'établit au XIX^e siècle» (*Robert historique*, t. 1, p. 1052).

Pour moi, mon bonheur sera parfait, mes vœux seront comblés, si vous agréez, MONSEIGNEUR, avec quelque bonté, la liberté que je prends de vous dédier cet ouvrage & si vous daignez pareillement permettre que je me dise, avec le plus profond & le plus inviolable Respect,

DE VOTRE ALTESSE
SERENISSIME,

MONSEIGNEUR,

Le très humble, très obéissant
& très dévoué Serviteur,

C. Le Beau.¹⁰

¹⁰ Dans les *Avantures*, le nom «Le Beau» est systématiquement orthographié en deux mots (voir *infra*, chap. 1, 21 et 38). Dans le registre paroissial de Notre-Dame de Québec, alors qu'il agit comme témoin au mariage d'un de ses amis, le 22 mai 1730, Claude Le Beau signe *LeBeau*, sans espace (ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 66v). Plusieurs années plus tard, lorsqu'il est installé en Allemagne, Claude Le Beau signe quatre documents autographes en détachant les deux mots: *Le Beau* (voir *infra*, Annexe 3). Dans le registre paroissial de Louveciennes (France), où Claude Le Beau a grandi, la graphie *Lebeau*, sans espace, avec ou sans lettre majuscule initiale, se rencontre fréquemment, mais la plus usuelle demeure *Le Beau*. On remarque aussi d'intéressantes variantes: François Le Beau, père de Claude, signe *le Beaux*; Jean Le Beau, oncle de Claude, signe *Beau*; et Jean-Baptiste Le Beau, grand-oncle de Claude, signe *Le Beaus* (ADY: 1080401 f. 167; 5MI1722 ff. 54, 65, 77-79, 95, 105, 112, 118, 133, 140, 156, 183).

PREFACE

1 *Si les Premiers Voyageurs, qui ont fait quelques nouvelles Découvertes parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale¹, ne se fussent pas tant pressés, à nous en donner des Relations; sans doute que les ayant mieux connus avec le tems, ils nous en auroient parlé bien differemment qu'ils n'ont fait. Quelques-uns-même ne se sont pas contentés de nous en debiter ce qu'ils en ont vu, & les fausses conjectures qu'ils en ont tirées; ils se sont encore avisés de nous en raconter des Fables, sous des apparences de vérité². Quelle estime, par exemple, une Personne peut-elle avoir du Baron de la Hontan³, lorsqu'elle vient à parcourir le recit de ses Voyages? De quel œil peut-on voir parler des Sauvages, qui n'ont existé que dans son imagination? Si le Baron de la Hontan, qui étoit Garde-Marine lorsqu'il est tombé malade à Quebec, où il a été obligé de demeurer quelque tems jusqu'à sa convalescence; si ce Baron, dis-je, se fût contenté de nous faire la Description des Lieux par lesquels il a passé, depuis le premier Port de France jusqu'à Montreal, ceux*

¹ Au XVIII^e siècle, le continent américain, souvent appelé *Indes Occidentales* ou *Nouveau Monde*, est considéré comme la «quatrième partie du monde». La partie sud du continent, située au sud de l'isthme de Panama, est alors connue sous le nom d'Amérique Méridionale, ou Amérique Péruvienne, et la partie nord du continent est connue sous le nom d'Amérique Septentrionale, ou Amérique Mexicaine (Trévoux, 1771, t. 1, p. 290). Le nom propre *Amérique*, «francisation de *America*, [est] tiré du prénom d'un navigateur italien au service de l'Espagne et du Portugal, *Amerigo* (francisé en *Améric*) Vespucci. Ce dernier, ayant exploré le "Nouveau Monde" découvert par Colomb, fut crédité en 1507 par le cosmographe allemand Waldseemüller de cette découverte, peu avant la disgrâce de Christophe Colomb qui dut se contenter de nommer la *Colombie*» (Robert historique, t. 1, p. 110). Voir aussi Albert Ronsin, *Découverte et baptême de l'Amérique*, Montréal, Georges Le Pape, 1979, p. 128-208.

² Le Beau n'est pas le premier relationnaire qui condamne le manque de rigueur de ses prédécesseurs. Lafitau écrit: «J'ai vû avec une extrême peine dans la plûpart des Relations, que ceux qui ont écrit des mœurs des Peuples Barbares, nous les ont peints [...] en un mot comme gens qui n'avoient presque de l'homme que la figure. C'est une faute qu'ont faite des Missionnaires même & des gens de bien, qui ont écrit [...] avec trop de précipitation de[s] choses qu'ils ne connoissoient pas assez [...]; il en résulte [...] qu'on s'accoutume à se former une idée des Sauvages & des Barbares qui ne les distingue gueres des bêtes» (MSA, t. 1, p. 5-6).

³ Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan (Lahontan 1666 - Hanovre 1716), débarque en Nouvelle-France en 1683. Dès l'année suivante, il participe à l'expédition menée par Le Febvre de La Barre contre les Iroquois. Entre 1684 et 1687, Lahontan demeure en garnison à Montréal et dans les environs (fort Chambly, Boucherville). D'après ce qu'il raconte lui-même, il profite des longs mois d'hiver pour chasser avec des Amérindiens et pour apprendre leur langue. Il se joint ensuite à l'expédition de Brisay de Denonville contre les Tsonnontouans (été 1687) avant d'être affecté au commandement du fort Saint-Joseph, à la pointe sud du lac Huron. C'est à la fin de l'été 1688 qu'il gagne Michillimakinac et qu'il prépare son expédition à la rivière Longue (probablement la rivière Minnesota, d'après Réal Ouellet); le récit de ce voyage suscite encore aujourd'hui la controverse. Lahontan rentre à Québec en 1689. L'année suivante, lorsque les troupes anglaises dirigées par William Phips tentent de prendre la capitale, le baron de Lahontan combat l'ennemi auprès des troupes françaises. Après avoir été promu au grade de capitaine réformé (1691), Lahontan participe activement à la défense de Plaisance (1692), à Terre-Neuve. Il mérite alors une nouvelle promotion: en plus d'être admis dans les gardes de la marine, il est nommé lieutenant de roi à Plaisance (1693). Des différends avec le gouverneur de l'endroit, Jacques-François de Monbeton de Brouillan, ont vite raison du jeune lieutenant. Lahontan déserte au cours de l'automne 1693 et rentre aussitôt en Europe. Il publie ses *Nouveaux voyages* et ses *Mémoires* en 1702, puis la *Suite du Voyage de l'Amérique* (les *Dialogues*), l'année suivante. Même si ces publications connaissent un grand succès, l'auteur est condamné à errer en Europe en raison de la disgrâce qui pèse sur lui. Comme Claude Le Beau, le baron de Lahontan passe les dernières années de sa vie en Allemagne (voir D. M. Hayne, *DBC*, vol. 2, p. 458-464; Réal Ouellet, *Œuvres complètes* de Lahontan, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, vol. 1, p. 11-16, 209-238).

qui savent qu'il n'a guères été plus loin que cette Ville, eussent pu ajouter foi à ce qu'il en débite. Mais son Livre est devenu bientôt suspect, sur tout lorsqu'on est parvenu à découvrir que la plus grande partie de ses Relations n'est écrite, que sur le raport de quelques Coureurs de Bois, qui lui en ont fait accroire⁴.

2 Pour moi, qui ai eu l'avantage de converser avec ces Peuples, que nous nommons Barbares, & qui ai eu le bonheur de courir avec eux, par des Lieux d'où il est miraculeux d'échapper, je n'avance rien qui ne soit vrai & la plupart des Personnes que je designe, souvent même par leur nom, sont en droit de me dementir, en cas qu'il m'arrive de dire quelque chose qui ne soit point conforme à la plus exacte vérité.

3 Si l'on m'objecte que je parle de certaines choses qui sont déjà connues, je repons, que s'il ne falloit rien dire de ce qui a été mentionné par d'autres, on n'auroit qu'à jeter au feu presque tous les Livres; car les Nouvelles Découvertes depuis près d'un Siècle feroient à peine un très petit Volume. D'ailleurs ce que les autres ont dit n'a rien de particulier avec les choses qui me sont arrivées, ni rien de commun avec les Remarques de ceux qui ont écrit avant moi: ce qui rend en quelque façon les mêmes sujets differents d'eux-mêmes & m'autorise à en parler de rechef. Quiconque donc lira ces Avantures, y trouvera un stile simple à la vérité, mais en recompense un tableau vif & animé du caractère des Sauvages, de leurs Mœurs, Religion Fêtes, Festins, Danses, Rêves, Maladies, Cruautés, Education, Conseils, Mariages, Superstitions, Sepultures, & généralement de tout ce qui les concerne pour les bien faire connoître. C'est pourquoi j'ose me promettre qu'on trouvera ici un Ouvrage nouveau, intéressant & récréatif; soit par des circonstances remarquables; soit par des idées qui m'ont paruës plus justes que celles que j'avois recuës des autres; soit enfin qu'il m'arrive de dire plusieurs choses tout autrement qu'eux.

⁴ Contrairement à ce qu'indique Réal Ouellet dans les *Œuvres complètes* de Lahontan (*op. cit.*, p. 149), Claude Le Beau n'est pas l'instigateur de cette critique. Le détail à l'égard de la convalescence à Québec est original, mais pour le reste des accusations, Le Beau se contente de reprendre à son compte des rumeurs qui ont cours à cette époque. On lit, dans l'article IV de l'édition des mois d'avril, mai et juin 1737 de la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe* (t. 18, 2^e partie, p. 338): «Mr. de Crousaz (Pag. 111, 112.) dit, que des gens, qu'il croit bien dignes de foi, l'ont assuré, que le Baron DE LA HONTAN a prêté son nom à l'Auteur des Dialogues, ce qui dispose assez à les regarder comme un Roman. Ce soupçon; ajoûte-t-il, se trouve autorisé par ce qu'on lit dans les Voies d'Espagne & d'Italie du P. LABAT (Tom. III. pag. 3.), qui dit avoir appris de deux personnes bien informées, "Que ce Baron, qui nous a donné une si ample description du Missisipi & de la Rivière longue, étoit un menteur, qui n'avoit jamais passé Mont-Royal, & qu'il n'avoit écrit que ce qu'il avoit entendu dire aux Coureurs de Bois qui avoient fréquenté ces endroits-là, &c."» ([COLLECTIF], *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe* (1728-1753), Genève, Slatkine Reprints, 1969, vol. V [1736-1738], p. 213). Au vrai, le baron de Lahontan a voyagé bien au-delà de Montréal. Il a parcouru un immense territoire, «plus de 3 000 kilomètres à vol d'oiseau, de Terre-Neuve au Minnesota en passant par le Saint-Laurent et les Grands Lacs» (Réal Ouellet, *op. cit.*, p. 68). Ses connaissances géographiques et ethnologiques étaient certainement plus vastes que ne l'étaient celles de Le Beau. Quant à la convalescence de Lahontan dans la capitale, Réal Ouellet n'infirmé ni ne confirme les dires de Le Beau (*Ibid.*, p. 1-238), mais l'historien Joseph-Edmond Roy les réfute tout à fait car, écrit-il, si Lahontan avait été malade, «son nom serait inscrit sur les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec, où l'on garde encore les livres des entrées et des sorties de tous les militaires qui reçurent des soins à cet hôpital sous le régime français» (*Le baron de Lahontan*, Montréal, Éditions Élysée, 1974, p. 143-144). Pour tout dire, la question demeure entière puisque les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec ne commencent qu'à partir de l'année 1689. Le baron de Lahontan pourrait avoir été hospitalisé entre 1683 et 1688 sans que son nom n'apparaisse dans les archives de cet hôpital (voir ANQ: Hôtel-Dieu de Québec, *Registre des malades*, bobine 1019 [années 1689 à 1693]). Plus bas, Le Beau produit une description des coureurs de bois (chap. 4, §22), de Québec (chap. 5, §4-14) et de Montréal (chap. 6, §2-7).

- 4 *J'ajouterai encore que si, sans rompre l'enchaînement de mon Voyage, j'ai critiqué plusieurs faussetés, que j'ai luës dans divers Auteurs, d'un autre côté je n'ai pas cru devoir omettre entièrement quelques articles raportés par differents Missionnaires, que j'ai trouvés si bien dits & si conformes à ce que j'ai vû, que j'aurois cru manquer à mon devoir si je n'en eusse fait mention dans les occasions où ils m'ont parus nécessaires⁵. C'est pourquoi le Lecteur me pardonnera, s'il lui plaît, quelques petites Digressions que je n'ai faites qu'à dessein de l'instruire, en le divertissant de mes malheurs, qui certainement seuls, lui seroient trop peu intéressants, pour mériter son attention.*

⁵ Le Beau doit beaucoup aux textes de ses prédécesseurs: les «quelques articles» qu'il admet avoir empruntés à ses devanciers constituent plus de la moitié du texte des *Avantures*. C'est l'ouvrage de Joseph François Lafitau (*Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, 1724) qui a le plus influencé Claude Le Beau. Toutefois, de nombreuses remarques et observations reprises dans les *Avantures* trouvent leur source dans les textes de Louis Hennepin (*Description de la Louisiane*, 1683; *Nouvelle découverte*, 1697; *Nouveau voyage*, 1698) et dans ceux du baron de Lahontan (*Nouveaux voyages*, 1702; *Mémoires*, 1702). En outre, notre analyse des sources de Le Beau montre que certaines descriptions et quelques détails ponctuels sont tirés de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* (1722) de Bacqueville de La Potherie, du *Dictionnaire de Trévoux* (1721), du *Dictionnaire de la Nouvelle France* (1726) de Claude Marin Saugrain et du *Grand dictionnaire historique* (1698) de Louis Moreri.

AVANTURES
DU
S^R. C. LE BEAU,
OU
VOYAGE
CURIEUX ET NOUVEAU.

Parmi les Sauvages de l'Amerique
Septentrionale.

CHAPITRE. I.

L'Auteur fait voir les raisons, qui l'ont engagé à faire le Voyage de l'Amerique.

1 J'Amais Mortel ne fut en apparence, moins destiné que moi à habiter parmi des Sauvages. Elevé pour être uti-[2]-le à des Peuples déjà éclairés; pour protéger la Veuve & l'Orphelin; pour défendre l'Opprimé, les commencemens de mon éducation me flatterent d'un sort assez heureux: mais qu'il y a peu de Parens capables de diriger une longue éducation! Redevable de ma naissance à un Père, qui possède toutes les vertus qui font l'honnête homme, mais seulement éclairé par la plus saine raison, mes études furent confiés aux soins de quelques Maîtres, Esclaves eux-mêmes d'un vil intérêt. Cependant, comme mes Parens n'épargnerent rien de ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de la Fortune de leurs enfans, ils eurent la consolation de voir quatre Fils, que le Ciel leur avoit donné, marcher dans la bonne voye¹.

¹ Si Claude Le Beau dit vrai (§2), son père, François Le Beau, serait originaire de Morlon, dans le canton de Fribourg, en Suisse. Nous savons que ce dernier est né vers 1664-1665 et qu'il signe *le Beaux* (ADY: AD078-1080401, f. 167). Aucune recherche n'a encore été menée pour retrouver l'acte de baptême de François Le Beau, mais les travaux d'Apollinaire Dellion montrent que l'on trouve dans les registres paroissiaux de Morlon des patronymes comme *Beau*, *Beaud* et *Beaux*, lesquels permettent de croire que Claude Le Beau dit la vérité sur le lieu de naissance de son père (voir l'article «Morlon», dans *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, Fribourg, Imprimerie du Chroniqueur Suisse, 1896, vol. 8, p. 523-541). Après la mort de sa première femme, Madeleine Branchet, François Le Beau épouse Charlotte Hannequin, le 2 juillet 1696, à Versailles (paroisse Notre-Dame). Il déclare alors être Cent-Suisse du roi de France et demeurer à la machine (de Marly) dans la paroisse de Lucienne, aujourd'hui Louveciennes (ADY: AD078-1080401, f. 167). Entre 1697 et 1712, Charlotte Hannequin donne naissance à au moins onze enfans (nous n'avons pu faire de recherches exhaustives puisque certaines pages des registres paroissiaux de Louveciennes sont manquantes ou illisibles). Au moins six de ces onze enfans décèdent en bas âge: Magdelaine-Charlotte (1697-1699); Nicolle (1698-1699); Magdelaine-Charlotte, deuxième du nom (?-1701); Marie-Magdelaine (1702-?); Charles-[Alexis?] (1706-1706) et Marie-Magdelaine, seconde du nom (1708-1708). Si l'on compte Claude (né le 29 mars 1704) parmi les «quatre Fils» du couple qui marchent «dans la bonne voye», les trois autres garçons qui survivent jusqu'à l'âge adulte doivent être parmi les quatre enfans suivans: Jean-François (né le 13 juillet 1699), François (né le 16 avril 1703), Henry-Edme (né le 8 janvier 1707) et Charles-Edme, baptisé le 9 mars 1712 (ADY: 5MI1722, ff. 54, 65, 77-79, 95, 105, 112, 118, 133, 140, 156, 183).

- 2 Mon Père natif de *Morlon*, Canton de *Fribourg* en Suisse, & du caractère qu'on attribué aux Gens de sa Nation, je veux dire, droit, sincère, plein d'honneur & de probité, voulut faire étudier tous ses enfans. Officier dans la Compagnie des *Cent-Suisses*² de *Sa Majesté Très-Chrétienne*³, l'amour de la [3] gloire a toujours été le guide de ses actions: mais trop entier dans ses sentimens & sévère à l'excès, il ne consulta que ses volontés dans le genre d'état qu'il nous fit embrasser. Il jugea à propos de nous établir tous différemment. Il fit apprendre l'Architecture à mon frère aîné; mon cadet fut fait homme d'Eglise & il ne fut permis au plus jeune de nous quatre, de choisir cet état, qu'après la mort de l'Abbé. Quant à moi je fus destiné pour le Bareau.
- 3 Ma Mère dont je ne puis assez regretter la perte, ni trop chérir la mémoire, étoit une femme aussi tendre que mon Père est rigide⁴. Tant qu'elle vécut, elle posséda l'art de nous rendre cher à son Epoux. Mon Père d'un naturel également bon & facile à s'irriter, n'avoit de complaisance que pour elle. Il lui laissoit tout le soin de notre entretien & se reservoit celui de notre éducation, pour laquelle il ne menageoit rien. Tant qu'elle vécut donc, notre sort fut des plus heureux; je parvins au degré de Licentié; la dépense ne fut point épargnée pour mes [4] Thèses que je soutins, si j'ose le dire sans vanité, avec quelque distinction, & je fus enfin recû Avocat en Parlement⁵ à *Paris* avec l'applaudissement de tous ceux dont j'avois l'honneur d'être connu⁶.

² Dans les registres paroissiaux de Louveciennes (1697-1712), François Le Beau est toujours identifié comme un Cent-Suisse du roi, sans précision à l'égard de son grade ou de ses fonctions. Seul l'acte de baptême de Claude Le Beau (daté du 6 avril 1704) apporte un complément d'information: François Le Beau est alors identifié comme un Cent-Suisse du roi, «porteur de la Machinne [de Marly]» (ADY: 5M11722, f. 118). Nos recherches dans les fonds des Archives du Service historique de la Marine (Château de Vincennes) n'ont pas permis de préciser davantage le grade et les fonctions de François Le Beau. Le nom de ce dernier n'apparaît pas dans la chronologie de Pinard (*Chronologie historique-militaire, contenant l'histoire de la création de toutes les charges, dignités et grades militaires supérieurs, de toutes les personnes qui les ont possédés [...], des troupes de la maison du Roi*, Paris, C. Hérisart, 1760-1778, 8 volumes) ni dans la liste de Léon Lecestre (*Liste alphabétique des officiers généraux jusqu'en 1762 dont les notices biographiques se trouvent dans la Chronologie militaire de Pinard*, Paris, Picard et fils, 1903). La compagnie dite des Cent-Suisses constituait un corps de garde proche du roi et de ses palais: «L'origine des cent-gardes suisses vient des six mille Suisses que Louis XI prit à sa solde [1481] après la mort du Téméraire [1477]. Charles VIII les réduisit à cent, et leur donna un capitaine français [1496]. A la fin de l'ancien régime [1792], la compagnie était divisée en 6 escouades de quinze hommes. Leur service consistait à faire le guet et à assurer, concurremment avec les gardes du corps, la garde du roi. Rétablis à la Restauration [1814], les *Cent-Suisses* furent supprimés en 1830» (Augé, t. 3, p. 712). Sur les Cent-Suisses, voir aussi Augé, t. 4, p. 526, t. 6, p. 519; Y.-M. Bergé, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2003 [1996], p. 596-597; *Trévoux*, 1771, t. 7, p. 892-893.

³ Le titre «Majesté Très Chrétienne» était porté par les rois de France alors que le titre «Majesté Catholique» était donné aux souverains d'Espagne (voir Augé, t. 2, p. 49, 244; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 324, 561).

⁴ La mère de Claude Le Beau, Charlotte Hannequin, est née vers 1670-1671. Le 2 juillet 1696, elle épouse François Le Beau à Versailles (paroisse Notre-Dame). L'acte de mariage précise qu'elle demeure à Versailles depuis plusieurs années et qu'elle est native de «hadon chateau en Lorraine» (ADY: AD078-1080401, f. 167). Ce toponyme désigne probablement Hatton-Château, une commune de la Lorraine (département de la Meuse) aujourd'hui connue sous le nom d'Hattonchâtel, ou Vigneulles-les-Hattonchâtel (voir *Trévoux*, 1771, t. 4, p. 744-745; Antoine Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, Venise, Jean Baptiste Pasquali, 1737, vol. 5, p. 50). Selon toute vraisemblance, Claude Le Beau serait le septième des onze enfants de Charlotte Hannequin (voir *supra*, n. 1).

⁵ Les expressions «Avocat en Parlement» et «Avocat au Parlement» apparaissent dans le *Dictionnaire de l'Académie* sans distinction de sens (1740, t. 1, p. 122), mais les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* précisent: «Il faut dire *Avocat* au Parlement, & non pas *Avocat* en Parlement» (1771, t. 1, p. 651). D'après Larousse, chacune des expressions renvoie à une acception différente: *l'avocat au parlement*

- 4 Je commençois à suivre le Bareau, lorsque le Ciel jugea à propos de retirer ma Mère de ce monde. Cette perte, que je ne puis assez regretter, fut pour moi le comble des malheurs & la source de tous les perils que j'ai essuyés dans la suite. La douleur de mon Père à la mort de son Epouse ne fut pas moins vive que celle de ses fils. Le tems sembloit ne pouvoir jamais essuyer ses larmes. Son affliction étoit sans égale. Personne ne pouvoit l'aborder & nous étions ceux qui avoient le moins d'accès auprès de lui. Cependant comme le tems vient à bout de tout, mon Père peu à peu s'accoutuma à vivre sans femme, & ses excès de douleur diminuèrent insensiblement. Il paroissoit assez bien correspondre à l'amitié de quelques amis. Ils devinrent son Conseil, & nous autres Enfants n'avions d'accès auprès de lui, qu'autant que ses conseillers daignoient [5] nous accorder leur protection.
- 5 Heureusement pour mon Frère aîné, la profession qu'on lui avoit fait embrasser, commençoit à lui rapporter quelques petits profits: l'Abbé étoit mort, quelques mois avant ma Mère: mon Père étoit indispensablement obligé de pourvoir aux besoins du plus jeune qui faisoit alors ses Humanités; & j'étois le seul d'autant plus à plaindre qu'en suivant le Bareau, j'étois, ce qu'on appelle, *Avocat sans cause*⁷.
- 6 De tous les amis de mon Père, un certain nommé *Leseril*⁸ étoit celui qui avoit le plus d'ascendant sur son esprit. Il seroit inutile au Lecteur d'apprendre ici, comment la Bataille d'*Hosteck*⁹ si fatale aux *François*, fit la fortune de cet honnête homme. Il suffit de dire que n'étant pas né pour vivre si à son aise, il n'en est devenu que plus orgueilleux & plus suffisant. Quoi-qu'il soit ignare & non lettré: que ce soit-même lui faire grace que de lui accorder quelques grains de bon sens, il s'érige présentement en Philosophe & en Juge Souverain de tout ce qui arrive à *Lucienne*¹⁰, Village proche de la *Machine de Marli*¹¹, où

«avait le droit de plaider au parlement», tandis que l'*avocat en parlement* «n'exerçait point sa profession», même s'il avait été «reçu avocat auprès d'un parlement» (t. 1, p. 1080).

⁶ Selon les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, «pour être reçu *Avocat*, il faut avoir pris ses licences dans une Faculté en Droit, après y avoir étudié trois ans, y avoir été examiné deux fois, & y avoir soutenu deux Thèses. Il faut prêter serment, & se faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider» (1771, t. 1, p. 651). Comme l'indique Étienne Taillemite (*DBC*, t. 2, p. 388), le nom de Claude Le Beau apparaît dans le «Registre des Advocats» reçus au Parlement, à Paris, le 8 août 1724 (CHAN: X^{1A} 9327, ff. 2, 94).

⁷ «On appelle proverbialement & ironiquement un *Advocat* qui manque de pratique, un *Advocat* à tort & sans cause, un *Advocat* de causes perduës, un *Advocat* de balle, un *Advocat* de Pilate» (Furetière, 1690, [n. p.]) Voir aussi *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 651-652.

⁸ Nous n'avons rien trouvé sur cet homme, que son nom soit orthographié comme l'indique Le Beau (*Leseril*) ou qu'il le soit avec une graphie voisine (*Lesseril*, *Leferil*, *Le Seril* ou *Le Feril*). Le nom n'apparaît pas dans les registres paroissiaux de Louveciennes (1696-1729) ni dans les index et les inventaires des Archives départementales des Yvelines. Nous n'avons pu retracer le patronyme dans les index et les inventaires des Archives du Service historique de la Marine (Château de Vincennes) ni dans la *Chronologie historique-militaire* de Pinard (*op. cit.*) Il n'y a pas d'entrée pour ce nom dans la *Liste alphabétique des officiers généraux* de Léon Lecestre (*op. cit.*) ni dans l'index d'Helen et de Barry Dwyer (*Index biographique français*, London, Melbourne, Munich, New Jersey, K.G. Saur, 1993, 4 volumes).

⁹ Allusion à la bataille de Blenheim, ou Blindheim, l'une des trois batailles d'Höchstädt, ou Höchststadt, Hochstædt, Hochstet, qui eut lieu le 13 août 1704, pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714). À l'issue de cette bataille, les Français et les Bavares s'inclinèrent devant le prince Eugène et le duc de Marlborough. La ville d'Höchstädt est située en Allemagne (Bavière), au nord de Nuremberg, ou Nürnberg (voir Augé, t. 3, p. 1045; *Trévoux*, 1771, t. 4, p. 844; *Robert des noms propres*, p. 969, 1322, 1512, 1983).

¹⁰ Lucienne (aujourd'hui Louveciennes) est la commune de France où a grandi Claude Le Beau. Elle est située dans les Yvelines (autrefois Seine-et-Oise), à 7 kilomètres au nord de Versailles (voir Augé, t. 4, p. 535, 542; Larousse, t. 10, p. 736, 766; *Robert des noms propres*, p. 1256).

il [6] a une maison de Campagne près de celle de mon Père. Sa grande demangeaison à donner des avis, à diriger toutes les actions de ses Voisins & à gouverner leur famille, est cause que je puis le regarder aujourd'hui, à bon titre, comme le seul & unique Auteur de mes Malheurs, puisque je les eusse bien évité, s'il eut payé seulement le premier quartier de ma pension, au Procureur¹² chez qui je demourois à *Paris*. Ce qu'il y a de fâcheux pour moi, c'est que ce beau Directeur de Familles, a un certain ton de voix pedantesque qui le fait écouter. Mon Père en est sa dupe par son trop de bonne foi, & je suis celui de ses Fils qui en suis la malheureuse victime.

7 J'étois donc à *Paris* chez un Procureur, où j'aurois eu tout lieu d'être content, si on ne m'eût pas mechamment aliéné la tendresse de mon Père: car on me noircit tellement dans son esprit, qu'il ne voulut plus, ni me voir, ni entendre parler de moi. Il avoit donné à ce fameux *Leseril* assez d'argent pour subvenir à mes besoins. Lorsque je commençai à en demander à cet Orateur manqué, [7] il s'avisa au lieu de m'en donner, de me débiter des preceptes qui étoient aussi hors de saison, qu'ils étoient fades, en me disant; que c'étoit parler en jeune homme, que de demander de l'argent. Je ne lui répondis autre chose, sinon qu'il seroit tems de dogmatiser lorsqu'il en auroit donné à mon Procureur. Notre conversation ne mérite pas d'être rapportée ici. Je parlois selon lui en jeune homme, & lui, selon moi, parloit en parfait ignorant. Il vint cependant quelques jours après chez mon Procureur à qui, je ne sai par quel caprice, il ne donna point d'argent, se contentant de lui remontrer combien il étoit beau à un Procureur d'avoir soin de la conduite des jeunes Gens; combien il lui étoit honorable de les voir sortir de chez lui bien formés dans la pratique de la chicanne; que pour cet effet il prendroit la liberté de venir l'interrompre quelquesfois, pour s'informer des progrès que j'y aurois fait & enfin cent autres impertinences de cette Nature.

8 Mon Procureur qui regardoit ses écus comme ses Dieux Penates¹³, ne se con-[8]-tenta point d'une pareille monnoye & comme il étoit homme brusque de son naturel, il me dit qu'il avoit plus besoin d'argent que de fades louanges; que les Gens de sa robe ne se payoient point de vent ni de fumée: qu'il lui falloit de l'argent, de l'argent & de l'argent.... Je ne fus point surpris de l'entendre parler de la sorte: on sait assez quelle est l'avidité de ces Harpies & que si l'on en trouvoit seulement un parmi eux, qui n'eût pas les mains crochuës, on pourroit alors s'écrier: *O rara avis in terris!*¹⁴ Je pris sur le champ le fatal parti d'aller trouver mon Pere à *Lucienne*; mais, quelle fut ma reception! Mon Père, me traita fort mal, me défendit l'entrée de sa maison & pour toute consolation me renvoya à *Leseril*.

9 Fort embarrassé de ma figure, je consultai mon frère aîné, dont la situation n'étoit guère plus heureuse. Il fut obligé de loger avec moi dans une Auberge du Village. Par là je

¹¹ La machine de Marly, œuvre de Renquin Swalm, ou Rennequin Suallem, fut construite dans le hameau de Marly-La-Machine, près de Louveciennes. Fabriquée à grands frais sous Louis XIV et inaugurée en 1682, cette machine hydraulique a conduit les eaux de la Seine à Versailles pendant plus de cent ans (voir Augé, t. 4, p. 697; Larousse, t. 10, p. 1225; *Robert des noms propres*, p. 1323).

¹² Le substantif «Procureur» est utilisé ici au sens juridique du terme, pour désigner l'officier qui représente une personne en justice (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 433; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 1013).

¹³ En mythologie romaine et étrusque, les pénates sont les dieux protecteurs du foyer (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 303; Augé, t. 5, p. 460; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 646-647).

¹⁴ La locution latine *Rara avis in terris*, usitée pour désigner ce qui est extraordinaire, a pour origine l'hyperbole de Juvénal: «*Rara avis in terris nigroque simillima cygno*». En français: «Oiseau rare en ce monde et qu'on pourrait comparer à un cygne noir!» (Juvénal, *Satires*, VI, 165, texte établi et traduit par Pierre de Labriolle et François Villeneuve, Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», 1974, p. 65).

comptois être plus à portée d'avoir accès auprès de mon Père & d'épier les momens favorables pour rentrer en grace; mais [9] si mon frère & moi réussissions à le fléchir, notre bonheur n'étoit pas de longue durée. Nous logions chez lui & à l'Auberge tour à tour. Mon Père, par ce changement continuel, non seulement apprêtoit à rire¹⁵ à tous les Habitans de *Lucienne*, mais encore à divers Seigneurs, parmi lesquels Mr. le Duc *D'Antin*¹⁶ tenoit le premier rang.

10 Ce désordre causoit trop de dérangement dans mes études, pour pouvoir être de longue durée. J'allai trouver quelques Personnes de distinction & de bon sens, que j'engageai à me servir auprès de mon Père, qui n'avoit aucun sujet d'être irrité contre moi. Des Ecclésiastiques s'employèrent envain pour me reconcilier. Mr. *Blouin* Gouverneur de *Versailles*¹⁷ voulut bien aussi s'entremettre dans cette affaire, avec plusieurs Pères Recollets de *St. Germain en Laye*¹⁸, mais ils n'y réussirent pas mieux que les premiers. Mon Père s'étoit mis en tête de m'envoyer en *Canada* & rien ne pouvoit le détourner de ce pernicieux dessein. Pour cet effet il fit jouer tous les ressorts possibles & sut si bien faire, qu'il en vint à bout, [10] de la manière du monde à laquelle je me serois le moins attendu.

11 Comme je ne demandois pas mieux de mon côté, que de m'éloigner de lui, mais non pas de la façon dont il l'entendoit, un de ses amis vint me trouver & me proposa artificieusement, suivant ses intentions, de partir pour le *Canada*, s'offrant de m'y procurer un bon emploi par le moyen de Mr. *Hocquart*, un des ses amis, qui devoit s'embarquer incessamment pour aller remplir la place d'Intendant de *la Nouvelle*

¹⁵ L'expression «apprêter à rire», qui deviendra «prêter à rire» au XIX^e siècle, signifie donner à rire, donner occasion de rire, être risible, être ridicule (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 81; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 438; *Robert historique*, t. 3, p. 3259).

¹⁶ Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin (Paris 1665 - Paris 1736), duc d'Antin, est le fils légitime du marquis et de la marquise de Montespan. L'influence de sa mère, qui fut l'une des maîtresses de Louis XIV, l'aïda dans sa carrière militaire, mais c'est dans l'art de la courtoisane que Gondrin s'est le plus distingué. Louis-Gabriel Michaud rapporte un exemple éloquent: «Le roi [Louis XIV], dans un voyage à Fontainebleau, témoigna le désir qu'on abattit un petit bois. L'ingénieux courtisan [le duc d'Antin] en fit scier tous les arbres, et posta derrière des hommes prêts à les abattre au premier signal. Le jour suivant, le roi, étant allé se promener de ce côté avec toute la cour, ne manqua pas de répéter combien ce bois lui déplaisait: "Sire, dit le duc, il sera abattu dès que Votre Majesté l'aura ordonné. –Vraiment, répondit le roi, je voudrais déjà bien en être défait." Au moment partit un coup de sifflet, et on vit tomber la forêt comme par enchantement» (*op. cit.*, t. 17, p. 143). Voir aussi Michel Antoine, *Le Gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1978, p. 9; Augé, t. 1, p. 262-263; Larousse, t. 1, p. 446; *Robert des noms propres*, p. 90, 1418.

¹⁷ Louis Blouin, ou Bloin (1660-1729), est le premier valet de chambre de Louis XIV de 1678 à 1715. Il succède à Bontemps, en 1701, dans la gouvernance des châteaux de Versailles et de Marly. D'après Roman d'Amat, «Blouin était un personnage considérable, à la fois craint et adulé, car il avait organisé dans les châteaux royaux une police secrète, constituée par des Suisses en vêtements civils, qui espionnaient partout et étaient au courant des moindres choses» (*Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1954, t. 6, p. 725). Voir aussi William Ritchey Newton, *L'espace du roi: la Cour de France au Château de Versailles*, 1682-1789, [Paris], Fayard, 2000, p. 511; Louis de Rouvroy, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, Paris, Hachette, 1871, t. 13, p. 146.

¹⁸ Saint-Germain-en-Laye est une ville de France, située dans les Yvelines, à 14 kilomètres au nord de Versailles. Le couvent récollet qui s'y trouvait au XVIII^e siècle est aujourd'hui disparu. À l'époque, les religieux de ce couvent s'occupaient notamment de célébrer le culte pour les employés de la machine de Marly (voir Augé, t. 6, p. 9; Roselyne Bussière, «Le couvent des Récollets à Saint-Germain-en-Laye», dans *Abbayes, prieurés et communautés religieuses en Île-de-France: actes du huitième colloque de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1997, p. 271-282; *Robert des noms propres*, p. 1839).

France¹⁹. Il ajouta qu'il ne savoit pas-même, si ce Mr. Hocquart ne me prendroit par pour son Secretaire, parce qu'il m'avoit fort recommandé à lui²⁰; qu'au reste, si je voulois me rendre promptement à la Rochelle²¹, avec une centaine d'écus²² qu'il me donneroit, j'en serois quitte pour revenir, en cas que ses promesses ne fussent pas effectives. L'état de mes affaires étoit si triste, que j'acceptai sur le champ les cent écus, qu'il me compta à cette condition & qu'il accompagna d'une belle lettre de recommandation.

12 Il ne m'en fallut pas davantage pour [11] me déterminer. Je partis dès le lendemain 10. Avril 1729. & montai à cheval pour me rendre à la Rochelle²³.

13 Il ne m'arriva rien dans ma route qui fut digne d'attention, si ce n'est que je rencontraï à quelques lieuës d'Orleans²⁴ dix sept jeunes Parisiens²⁵ qui me parurent pour la plupart Enfans de Famille²⁶. Ils étoient tous enchaînés ensemble, les uns par un pied, les

¹⁹ Gilles Hocquart, ou Hocart (Mortagne-au-Perche 1694 ou 1695, selon J.-C. Dubé - Paris 1783), est nommé commissaire ordonnateur et intendant intérimaire de la Nouvelle-France le 8 mars 1729. Il s'embarque pour le Canada en juin 1729. Comme Claude Le Beau, Gilles Hocquart est à bord de *L'Éléphant* lorsque ce navire fait naufrage au large du cap Brûlé, le 1^{er} septembre 1729. Après deux années de séjour en Nouvelle-France, Hocquart accède officiellement au poste d'intendant de Québec (21 février 1731). Sa façon d'administrer les affaires de la colonie s'inscrit dans le sillage de Jean Talon; l'essentiel de sa politique vise l'expansion commerciale. Malgré l'échec de ce projet, l'on considère aujourd'hui qu'il fut un intendant efficace (voir Jean-Claude Dubé, *Les Intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984, p. 1-5, 78-79, 155, 295; D. J. Horton, *DBC*, vol. 4, p. 381-394).

²⁰ Le secrétaire de Gilles Hocquart était Louis-Frédéric Bricault de Valmur, un homme de bonne famille qui avait fait son droit. Donald J. Horton (*DBC*, vol. 2, p. 101) ne doute pas que Valmur soit passé en Nouvelle-France en même temps que le futur intendant. Il est donc possible que Valmur et Le Beau se soient rencontrés à bord de *L'Éléphant*.

²¹ La Rochelle, ville portuaire de première importance et chef-lieu de l'actuel département de la Charente-Maritime, est située sur la côte ouest de la France, à 466 kilomètres au sud-ouest de Paris (voir Augé, t. 6, p. 11; *Robert des noms propres*, p. 1776-1777).

²² L'écu est «une monnaie de compte de la valeur de trois livres ou soixante sous tournois» (*Académie*, 1740, t. 1, p. 551).

²³ Claude Le Beau n'est pas parti pour La Rochelle, comme il le prétend, le 10 avril 1729 puisque, ce jour-là, il est sous les verrous. L'ordre du roi qui prescrit son internement à Bicêtre «moyennant la pension de 100.^l qui y sera payée par son pere» est daté du 28 mai 1728. Quelques jours plus tard, le 1^{er} juin, on lit dans le registre d'entrées de cet établissement: «Claude Lebeau 24 ans de Lussienne pres Marly entré par ordre du Roy [Dans la marge:] L D Cachet [Lettre de cachet]». L'ordre du roi, qui commande le transfert de Claude Le Beau et celui de quatorze autres prisonniers au Canada, est daté du 29 avril 1729 (AAPHP: Bicêtre 4Q-5, f. 6; CHAN: COL. B53¹, ff. 134-134v; COL. B53², ff. 572-573v; O¹72, f. 201).

²⁴ La ville d'Orléans, chef-lieu de l'actuel département du Loiret et de la région du Centre, est située sur la Loire, à 125 kilomètres au sud de Paris (voir Augé, t. 5, p. 247; *Robert des noms propres*, p. 1538).

²⁵ La liste des prisonniers dressée par Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, le 29 avril 1729, compte 15 noms: Jean-Athénodore d'Estival de Texay (embastillé); Pierre-Charles Narbonne et le chevalier de Beauvillé (enfermés au For l'Évêque); Antoine Durtley de Valcour, Louis Henry, Claude Le Beau, François et Louis-Philippe Legrand, Nicolas Machu, Jacques Massé, Joseph-André Pelerin, Antoine et Jean Tancré, Germain Vitry et le Estienne Morisot (détenus à Bicêtre). Or, selon toute vraisemblance, ce ne sont pas quinze mais dix-huit prisonniers qui passent en Nouvelle-France à bord de *L'Éléphant* en 1729 (voir *infra*, Annexe 1). À la liste de quinze noms établie par Maurepas (CHAN: COL.B53², ff. 573-573v), il faut ajouter le nommé Guindal, le nommé Pelletier et Charles-Antoine Menager, dit le chevalier de Courbuisson.

²⁶ La plupart des détenus qui s'embarquent sur *L'Éléphant* en 1729 sont issus de bonnes familles ou de familles aisées; il suffit de parcourir les dossiers d'arrestation pour s'en rendre compte (voir *infra*, Annexe 1). C'est sans doute pour cette raison que Claude Le Beau écrit, au second chapitre de ses *Avantures*, qu'à bord de *L'Éléphant*, le comte de Vaudreuil, commandant du navire, promet aux détenus «tous les égards dûs à de jeunes Gens de Famille» (§14). Maurepas lui-même indique que, parmi les prisonniers, «il y en a qui appartiennent à des personnes de condition et [que] les autres sont la plupart jeunes gens de famille qui ont esté renfermez pour cause de libertinage» (CHAN: COL.B53², f. 549).

autres par le cou. Je m'arrêtai dans l'Auberge où ils étoient & m'informai aux Archers qui les conduisoient, du lieu où alloient ces pauvres jeunes Gens, des crimes qu'ils avoient commis & des suplices auxquels ils étoient condamnés. Mais tout ce que j'en pus apprendre, c'est qu'ils avoient ordre de les conduire à *la Rochelle*, où on les embarqueroit pour *le Canada*. Leur état excita ma compassion. Je m'éloignai d'eux & les devançai pour ne plus voir un si triste spectacle. Le Lecteur peut bien penser que j'ignorois alors que nous dûssions être compagnons de voyage.

[12] CHAPITRE II.

Reception de l'Auteur à bord de l'Elephant, où il se trouve confondu avec ceux qui viennent à la Chaîne.

- 1 Arrivé à la Rochelle, je m'informe de l'endroit où pouvoit être logé Mr. Hocquart¹. On me dit qu'on croyoit que je le trouverois à bord de l'*Elephant* (c'est ainsi que se nommoit ce fameux Navire qui devoit partir pour le *Canada*.)² Loin de soupçonner la moindre supercherie, ce fut une vraie satisfaction pour moi de savoir mon Protecteur sur Mer. J'avois déjà une grande envie de voir un Vaisseau complet; c'est pourquoi, croyant ne devoir pas manquer cette occasion, je me rendis au-plutôt à bord de ce Bâtiment pour y présenter ma lettre à Mr. Hocquart: mais il n'y étoit pas. Lorsque j'en voulus partir, on me signifia que je devois l'attendre, quoi-qu'il ne dût [13] arriver, que lorsqu'on commenceroit à lever l'ancre pour faire voile vers le *Canada*. Mon malheur pour lors n'eut plus rien d'incertain. On m'apprit que j'étois concinné³ aux Soldats & aux Matelots & qu'on agissoit ainsi en conformité des Ordres du Roi qui m'avoient précédé⁴.
- 2 Il seroit inutile de représenter ici au Lecteur l'état affreux où cette nouvelle me mit: je n'aurai que trop d'occasions par la suite de mériter sa pitié. D'ailleurs, comment pourrois-je l'exprimer? puisque je fus si étourdi de ce coup, que je ne pouvois comprendre, que j'en demeurai, pendant près de 24. heures dans une espece de létargie, ne pouvant ni manger ni parler.
- 3 Le lendemain mes esprits étant un peu revenus, je demandai à parler à Mr. le Lieutenant du Vaisseau⁵, qui commandoit alors en l'absence de Mr. le Comte de Vaudreuil⁶. Ce Lieutenant vint m'aborder & me dit pour toute consolation: «Comment,

¹ Sur Gilles Hocquart, voir *supra*, chap. 1, n. 19; sur La Rochelle, voir *supra*, chap. 1, n. 21.

² Le navire *L'Éléphant*, construit à Brest en 1718, est une flûte du roi. Après avoir fait plusieurs traversées transatlantiques, il fait naufrage en aval de Québec, le 1^{er} septembre 1729, alors que Claude Le Beau est à bord (voir John Francis Bosher, *Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760. Dictionnaire biographique*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1992, p. 152). Le *Journal* du comte de Vaudreuil, commandant du vaisseau, fournit des détails ponctuels sur la dernière traversée du navire (CHAN: 4JJ11, f. 15) et la *Relation* de Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière donnent plusieurs informations au sujet du naufrage et de la dernière traversée de *L'Éléphant* (*Naufrage*, p. 370-394). Quant à la *Relation d'un naufrage arrivé le 31 aoust sur les côtes du Canada dans le fleuve St. Laurent en mil sept cent vingt neuf* (anonyme, vers 1738), elle renseigne sur le naufrage lui-même et sur l'état dans lequel les passagers du navire se trouvent dans les heures et les jours qui suivent l'accident (*Relation d'un naufrage*, ff. 181-192).

³ Coquille attribuable au prote; il faut lire «confiné».

⁴ Un ordre du roi daté du 29 avril 1729 prescrit le transfert de Claude Le Beau et de quatorze autres prisonniers «dans la Colonie de Canada pour y demeurer le reste de leurs jours». Le Beau ne s'est pas embarqué volontairement sur le navire, comme il le prétend ici. À l'instar des autres détenus, il y a été conduit par un brigadier du guet (voir CHAN: COL.B53², ff. 573-573v).

⁵ Il s'agit de Monsieur de La Bernardais (il signe de *Labenardayes*), officier major, lieutenant de vaisseau à bord de *L'Éléphant* (ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 489; CHAN: COL.C11^A51, f. 478v). À propos du rôle tenu par le lieutenant de vaisseau, Auguste Jal écrit: «Bien que ce nom doive faire supposer que le Lieutenant de vaisseau remplace toujours et immédiatement le capitaine de vaisseau, il n'en est rien cependant dans la pratique. Le Lieutenant de vaisseau ne remplace en réalité le capitaine que dans le commandement du quart, pour mieux dire, il l'y supplée, parce que, en vertu de la fiction qui fait naître la responsabilité, le capitaine est sensé toujours être sur le pont de son vaisseau» (Jal, p. 930-931).

⁶ Louis-Philippe de Rigaud (Québec 1691 - Tours 1763), comte de Vaudreuil, est le fils aîné de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Louise-Élisabeth de Joybert. D'abord enseigne dans les

Monsieur, vous me paraissez bien triste! Est-ce à cause que vous ne voyez pas ici vos Camarades? Pre-[14]-nez patience, ils viendront bien-tôt. Qu'entendez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, lui repondis-je, par mes Camarades? Certains petits Messieurs comme vous, repliqua-t-il, qui pour faire honneur à leurs Parens, n'ont jamais rien fait que de beau, que de bien, & ont toujours tâché de leur donner beaucoup de contentement. Mais les vilains Parens, comme vous savez, qui sont déjà dans un âge à ne plus aimer les plaisirs de la vie, ne veulent point voir dans la conduite de leurs Enfans, un tableau qui leur représente journellement le triste souvenir de leur tems passé. C'est pourquoi ils aiment mieux les envoyer bien loin en *Canada*, afin que s'ils s'y divertissent, ce ne soit point du moins sous leurs yeux, ni à leurs dépens. Voyez si ces Parens ne sont pas bien mechans & les pauvres Enfans bien à plaindre. Voilà sans doute le sujet qui vous chagrine. Mais quoi! si les *Canadiennes*⁷ sont aussi jolies que les Grisettes de *Paris*⁸, ne serez-vous pas content?

- 4 [15] Oh! très content, lui repartis-je: car je voyois bien qu'il m'eut été inutile de prendre les choses sur un autre ton. Mais, dites moi Monsieur, poursuivis-je, je crois, si je ne me trompe, qu'il est bien quatre heures, & depuis hier deux heures après midi que je suis ici, je n'ai encore pris aucune nourriture, croyez-vous qu'il seroit à propos que je mangeasse avant d'arriver chez ces belles Demoiselles. Oui certes, je vous le conseille,

troupes du Canada (1695), Louis-Philippe de Rigaud est promu lieutenant (1705) puis capitaine (1710). Après avoir été présenté à Louis XIV, il est promu lieutenant de vaisseau (1713) et sert à bord de plusieurs navires. En 1729, le comte de Vaudreuil commande *L'Éléphant* qui fait naufrage au large du cap Brûlé. Il n'est pas tenu responsable de la perte du navire (1730), il est même promu, en 1738, au grade de capitaine de vaisseau. Devenu chef d'escadre (1748) puis lieutenant général des armées navales de Sa Majesté (1753), Louis-Philippe de Rigaud accède, en fin de carrière (1754), au poste de commandant de la Marine à Rochefort avant d'être décoré, en 1756, de la grand-croix de Saint-Louis (voir Pierre-Georges Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, Lévis, [s.n.], 1938, p. 55-71; Étienne Taillemite, *Dictionnaire de la marine*, Paris, Seghers, 1962, p. 266; É. Taillemite, *DBC*, vol. 3, p. 602-603; Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 599). D'après Pierre-Georges Roy, le comte de Vaudreuil avait aussi porté le titre de marquis. C'est peut-être pour cette raison qu'Étienne Taillemite donne d'abord à Louis-Philippe de Vaudreuil le titre de comte (*Dictionnaire de la marine*, 1962) avant de lui donner celui de marquis (*DBC*, 1965). Dans la correspondance et les textes de ses contemporains, Louis-Philippe de Rigaud de Vaudreuil porte le titre de comte; les documents d'archives que nous avons consultés ainsi que l'acte de sépulture reproduit par Pierre-Georges Roy confirment le titre de comte; enfin, dans le *Journal* tenu par Louis-Philippe de Rigaud à bord de *L'Éléphant* (1729), nous voyons que ce dernier signe *Le Comte De vaudreuil* (CHAN: 4JJ11, f. 15).

⁷ Dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1771, t. 2, p. 198-199), le substantif «Canadoise» désigne une femme amérindienne alors que le substantif «Canadienne» désigne une femme française établie ou née au Canada. Claude-Marin Saugrain indique que les manières des Canadiennes «ne sont pas si bizarres ni si sauvages qu'on pourroit se l'imaginer». Il ajoute: «Ce sexe y est aussi poli qu'en aucun lieu du Royaume. La Marchande tient de la femme de qualité, & celle d'Officier imite en tout le bon goût qu'on trouve en France [...]; les femmes de Quebec n'aiment pas tout-à-fait les manières des Montrealistes. Les premières sont beaucoup sur la reserve, [...]. Les Montrealistes ont à la vérité des dehors plus libres; mais comme elles ont plus de franchise, elles ont plus de bonne foi, & sont très-sages et très-judicieuses» (*DNF*, p. 28). D'après le baron de Lahontan, «le sang de *Canada* est fort beau, les femmes y sont généralement belles, les brunes y sont rares, les sages y sont communes; & les paresseuses y sont en assez grand nombre; elles aiment le luxe au dernier point, & c'est à qui mieux prendra des maris au piège» (*Mémoires*, p. 623). Sur le sens des expressions «Canadien», «Canadien François», «Habitant du Canada», «Naturel de la Colonie» et «Canadien de Nation», voir *infra*, chap. 4, n. 69.

⁸ En ce sens, le substantif «grisette» se dit «d'une jeune fille ou d'une jeune femme de basse condition» (*Académie*, 1740, t. 1, p. 781). Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, qui précisent que l'expression se dit «par mépris», produisent ces exemples: «Des gens de qualité s'amuse souvent à des grisettes. Il aime les grisettes à la folie. Il court après la grisette» (1771, t. 4, p. 638).

me dit-il, car vous n'y arriverez pas encore ce soir ni même demain. Mais ne vous mettez pas en peine, nous avons ici un bon Coq (c'est ainsi en terme de Marine que l'on appelle le Cuisinier du Vaisseau) il ne vous laissera manquer de rien⁹. Parlez seulement & vous verrez comme vous serez servi. Tenez, le voilà précisément, écoutez comme il a bonne voix pour un Coq!»

5 Il ne sera pas hors de propos de de¹⁰ dire ici en passant, que lorsqu'il s'agit d'enlever quelque lourde charge dans un Navire, d'en ôter ou d'y mettre la chaloupe, de carguer les voi-[16]-les, virer sur les ancres, ou autres choses semblables, il y a quelquefois plus de cent personnes à tirer sur un seul cordage, & qu'alors les Matelots qui ont la plus forte voix, sont obligés de faire un certain cri, qui fait donner les secousses nécessaires pour qu'ils puissent tous tirer dans ce seul moment. Ce cri est assez plaisant pour des personnes qui n'y sont pas accoutumées. Il se trouve souvent accompagné des coups de sifflets du Capitaine de l'Equipage, ou de celui des Contremaîtres qui en ont; ce qui compose une étrange musique.

6 Telle étoit donc l'occupation de ce fameux Coq, lorsque cet Officier lui fit signe d'approcher. Puis, en continuant ses railleries en présence du Cuisinier. «Ne vous étonnez pas, me dit-il, si ce pauvre Garçon ne vous sert point en vaisselle d'argent, il est bon que vous sachiez que les Coqs, qui craignent ordinairement les naufrages, ne se servent que d'une certaine vaisselle qui va sur l'eau. C'est pourquoi Mgr. l'Evêque¹¹ & Mr. l'Intendant¹², qui vont se rendre ici [17] comme vous, n'y ayant pas regardé de si près, ont jugé à propos de se pourvoir chacun de la leur & de fort bons Cuisiniers. Si vous eussiez eu cette prevoyance, il me semble que vous n'auriez pas mal fait. Mais, si je ne me trompe, vous avez eu sans doute peur de manquer le Navire, c'est pourquoi vous êtes venu en si grande hâte. Monsieur, lui dis-je, toutes ces belles raisons ne me donnent point à manger; si vous vouliez avoir la bonté de me les réserver pour le dessert, vous me feriez plaisir. D'accord, me repliqua-t-il, je vous laisse donc. Exercez bien votre appetit».

7 Le Coq aussi-tôt me demande ce qu'il y a pour mon service. «A manger, lui dis-je. Comment à manger? Vous moquez-vous, Monsieur, me répondit-il? Pensez-vous que ce soit ici une Auberge où l'on mange à toute heure? D'ailleurs êtes-vous bien des Nôtres? Que trop! lui repartis-je, & je voudrais certainement n'avoir pas cet honneur. Ah! Je vous entends, dit brusquement le Drôle: mais pourquoi, [18] Monsieur, depuis ce matin que je vous vois sur notre Pont, ne m'avez-vous pas averti? N'avez-vous pas entendu sonner la cloche? Ne m'avez-vous pas vû alors distribuer le Dîner? Ma foi, Monsieur, je n'ai rien à vous donner; vous vous passerez de manger; c'est votre faute: attendez si vous voulez jusqu'à ce soir, vous en souperez mieux. Mais à propos, je veux bien vous avertir d'avance, que l'on ne mange point ici seul à seul, & afin que vous ne vous y trompiez pas, cherchez des Camarades, vous avez le tems.» Ainsi dit, il part, court & ne m'écoute plus.

8 Voilà le beau Cuisinier qui devoit si bien me servir & ne me laisser manquer de rien. On peut bien connoître par ce trait jusqu'où peut aller la brutalité des Gens de Mer.

⁹ Ce «coq» est Louis Toussaint de Rochefort, officier marinier (ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 492). Comme Le Beau l'indique, le substantif «coq» désigne le cuisinier du navire (voir Jal, p. 515; Trévoux, 1771, t. 2, p. 897). D'après Alain Rey, le terme aurait été emprunté «au néerlandais *kok* "cuisinier", à l'époque de la suprématie de la navigation hollandaise» (*Robert historique*, t. 1, p. 889).

¹⁰ Redoublement attribuable au prote.

¹¹ M^{gr} Pierre-Herman Dosquet (voir *infra*, chap. 3, n. 9).

¹² Gilles Hocquart (voir *supra*, chap. 1, n. 19).

- 9 Dès ce soir-même 26. *Avril*, je vis arriver proche de notre Navire les Archers qui conduisoient mes pretendus Camarades¹³. Ils étoient dans une Barque. Le Sous-Brigadier¹⁴ vouloit déjà monter à notre Bord & demandoit à parler à Mr. le Commandant ou Lieu-[19]-tenant du Vaisseau; mais la Sentinelle lui ordonna de se retirer, en disant: que personne ne devoit aborder un Navire de Roi après la retraite battuë¹⁵. Ils furent donc obligés de se retirer à l'écart & d'essuyer une grosse pluie qui leur tomba sur le corps pendant toute la nuit; ce qui pensa causer un grand malheur aux Archers. Comme presque tous ceux qu'ils conduisoient étoient des jeunes gens de Famille¹⁶ & que par une grande imprudence ils les avoient tous déchaînés, un chacun d'eux s'étoit déjà mis pêle mèle, sous prétexte de la pluie, proche de leurs Gardiens, qui ne se méfioient nullement du mauvais tour qu'on vouloit leur jouer. On avoit dessein de se saisir de leurs armes & de les jeter dans la Mer, & ce grand malheur leur fut infailliblement arrivé, si le Chevalier de Courbuisson¹⁷, Chef de ce complot, ne se fut avisé, pour contrefaire le bon Matelot, de

¹³ Le 26 avril 1729, les détenus destinés à passer au Canada n'ont pas encore quitté Paris; les ordres du roi qui prescrivent leur conduite à La Rochelle, leur embarquement sur *L'Éléphant* et leur transfert dans la colonie sont datés du 29 avril 1729. L'arrivée des prisonniers à La Rochelle est d'ailleurs prévue pour la fin du mois de mai 1729. Enfin, contrairement à ce que Claude Le Beau laisse entendre, l'embarquement des détenus n'a pas lieu dans la rade de La Rochelle, mais à l'île d'Aix, à quelques kilomètres au sud de La Rochelle (CHAN: COL.B53¹, ff. 134-134v, 152; COL.B53², ff. 572-573v; COL.C11^A51, f. 387v).

¹⁴ Le substantif «sous-brigadier» est un ancien titre militaire (voir Augé, t. 6, p. 431; *Robert historique*, t. 1, p. 522). D'après les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, le sous-brigadier est un «Officier de Cavalerie qui commande sous le Brigadier, & qui le soulage en ses fonctions» (1771, t. 7, p. 809).

¹⁵ À bord des navires, la retraite est battue, entre autres, pour signaler le commencement du service de nuit (voir Augé, t. 5, p. 1048-1049; Jal, p. 1281; *Robert historique*, t. 3, p. 3225).

¹⁶ La plupart de ces détenus sont issus de bonnes familles (voir *supra*, chap. 1, n. 26).

¹⁷ Charles-Antoine Menager, dit chevalier de Courbuisson, est le fils de Nicolas Menager, chevalier et seigneur de Courbuisson, et de Marguerite Le Prevost, de la paroisse St-Paul, à Paris. Avant d'être transféré en Nouvelle-France, Charles-Antoine Menager fait plusieurs séjours en prison. Un ordre d'arrestation (non exécuté), daté du 28 décembre 1722, est lancé contre lui alors qu'il se trouve «avec une Clique de 14 Tapageurs, qui [font] contribuer les femmes de mauvaise vie et qui [causent] beaucoup de desordre dans Paris». Après avoir passé quelques années à Saint-Domingue, où il a amené «une femme prostituée, avec la quelle il [vit] en debauches», le chevalier de Courbuisson, accablé de dettes, rentre en France. Il abandonne alors la femme avec qui il vit, puis il en prend une autre. Marguerite Le Prevost, qui trouve les mœurs de son fils fort dépravées et qui craint que celui-ci ne déshonore la famille «qui est Connüe et alliée a beaucoup de gens de consideration», adresse une requête au lieutenant général de police, le 25 février 1729, pour que son fils soit arrêté et transféré dans «les Isles». Les instances policières accèdent à cette demande en indiquant que le chevalier de Courbuisson «n'est propre qu'a estre envoyé aux colonies par le danger ou est sa famille d'estre deshonorée». Lorsqu'il entre à Bicêtre par lettre de cachet, le 28 avril 1729, Charles-Antoine Menager déclare avoir 34 ans et être de Paris. Le chevalier de Courbuisson n'est pas sur la liste des prisonniers dressée par Maurepas le 29 avril 1729, mais sans doute est-il dans la même chaîne que Claude Le Beau au moment de l'embarquement sur *L'Éléphant*. Une fois installé à Québec, Charles-Antoine Menager épouse Marie-Joseph Foubert (22 mai 1730), la gouvernante de l'intendant Hocquart, une femme de plus de quarante ans, veuve de Charles Foubert, un chirurgien de Dunkerque, major de l'armée du roi. Claude Le Beau est l'un des témoins au mariage. Peu après cette union, le chevalier de Courbuisson demande qu'un passage soit accordé à son épouse afin qu'elle puisse se rendre en France, le temps de régler des affaires de famille. La réponse est favorable et le 15 octobre 1731, l'intendant Hocquart écrit à Maurepas: «La femme que le S^r. de Courbuisson a épousée n'est point une femme de condition, [...] [mais le mariage] a contribué a ramener le S^r. Courbuisson au point de tenir une conduite sage et réglée. je n'ay pas crû pouvoir refuser a cette femme son passage sur le vaisseau du Roy [...], quoique je l'aye mis sur l'État a la table du Capitaine, M^r. le Comte [...] la fera manger seule. il n'auroit pas convenü de la faire manger a sa table» (voir AAPHP: Bicêtre 4Q-5, f. 344; AB: MS11062, ff.30-39v; ANC: MG1-B, bobine F-256, ff. 477-477v; MG1-C11A, vol. 55, ff. 213v-214; vol. 56, ff. 18v-19; ANQ:

monter au haut d'un cordage qui atteignoit le bout du Mât de leur Barque. Il y grimpoit alors en partie par gageure, en partie pour voir de quel côté ils tourneroient pour [20] aller à terre, après leur coup fait.

10 Le Chevalier de *Courbuisson* est un bel homme, hardi, entreprenant. Il tenoit alors le premier rang parmi cette petite troupe. La Noblesse de sa naissance, le bon air de sa taille & ses belles manières sembloient lui donner cette préséance. Il avoit été Lieutenant dans le Regiment *Lionnois*¹⁸ & on eut pu facilement remarquer une grandeur d'ame dans toutes ses actions, si elles ne se fussent souvent trouvées accompagnées de juremens & de paroles sales d'un grand debauché. Il avoit eu une éducation parfaitement bonne; mais semblable à beaucoup d'autres Libertins, ses debauches l'empêcherent d'en profiter & le conduisirent dans le malheureux état où il se voit aujourd'hui. Car il est encore actuellement en *Canada*, où pour avoir épousé la Gouvernante de Mr. l'Intendant, il n'en est pas plus heureux, puisque, afin de pouvoir vivre, il est obligé d'y vendre du tabac à l'once.

11 Ce Chevalier donc, étant grimpé au haut d'un gros cordage, y fut suivi d'un nommé de *Vaticour*¹⁹, qui ne lui cedit [21] en rien pour la force & la temerité. Les mains du premier s'échauffèrent tellement, qu'il tomba sur le second; de sorte que peu s'en fallut, que tous deux ne se cassassent les reins. Cet accident attrista tellement leurs Camarades, qu'ils songèrent plutôt à leur procurer du soulagement, qu'à regaler les Poissons du corps de leurs Archers²⁰.

Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 66v; CHAN: COL.B53², ff. 573-573v). D'après René Jetté, le chevalier de Courbuisson est mort sans postérité (*Dictionnaire généalogique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 793). Voir notre transcription du dossier d'arrestation de Charles-Antoine Menager, dit chevalier de Courbuisson, *infra*, Annexe 1, n° 10.

¹⁸ La requête adressée au lieutenant général de police pour l'arrestation du chevalier de Courbuisson indique que celui-ci «a servy dans les Gendarmes, dans le Regiment Lyonnois Infanterie, et dans celui Dumaine, ou son frere est Capitaine depuis plusieurs années». Le placet précise aussi que Charles-Antoine Menager «n'a pû rester dans aucun poste par sa mauvaise conduite» (AB: MS11062, f. 31v).

¹⁹ Il s'agit probablement d'Antoine Durüey, ou Duruet, du Ruet, dit De Valcour, ou Valcourt, fils d'Edme Durüey de Valcour et de Catherine Monoy, ou Mony, Mosny, de la paroisse Saint-Eustache, à Paris. Avant d'être déporté en Nouvelle-France, Antoine Durüey mène à Paris «une vie des plus dérangée». Il s'enivre «tous les jours», il se livre «a toutes sortes de debauches» et il manque de respect à l'égard de sa mère et de son frère aîné «jusqu'a l'Excez de les menacer de tuer [...] surtout lorsqu'il est pris de vin, ce qui est ordinaire Chez luy». Antoine Durüey, qui, paraît-il, préfère la débauche au travail, ne veut «ni n'entend se servir» de son métier (menuisier en carrosse). Le 6 mai 1728, après une altercation particulièrement violente au cours de laquelle il casse et hache «avec son sabre les deux battans dune armoire de bois», sa mère, Catherine Monoy, fait une demande officielle au lieutenant général de police pour que son fils soit arrêté et envoyé «aux Iles». L'ordre d'arrestation est daté du 6 août 1728. Lorsqu'il entre à Bicêtre par lettre de cachet, le 11 août 1728, Antoine Durüey déclare avoir 27 ans et être de Paris. Valcour est ensuite transféré en Nouvelle-France; il fait partie de la liste de détenus dressée par Maurepas le 29 avril 1729. Un peu plus d'un an après son arrivée au Canada, le 25 septembre 1730, Antoine Durüey épouse à Québec (paroisse Notre-Dame) Marie Anne Lavigne, fille de Guillaume Lavigne et de Marie Jeane Parenteau. Le 18 octobre 1735, alors qu'il est employé à Québec «dans les Magazins et au Palais en qualité de Gardien», il demande «la permission de passer en france ou ses affaires l'appellent». Un ordre du roi daté du 10 avril 1736 répond favorablement à cette demande. Antoine Durüey peut «vaquer aux affaires qu'il a en france [...] et [...] y demeurer pendant un an» (voir AAPHP: 4Q-5, f. 77; AB: MS11009, ff. 143-149; ANC: MG1-E, F-829 [dossier Duruey], MG1-B, bobine F-266, f. 458v, bobine C-4194, ff. 507-508; ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 81; René Jetté, *op. cit.*, p. 396). Voir aussi notre transcription du dossier d'arrestation d'Antoine Durüey, dit De Valcour, *infra*, Annexe 1, n° 2.

²⁰ Il est difficile de savoir si cette aventure nocturne est vraie, mais l'«Instruction» pour la conduite des prisonniers est claire: «Il [le gardien] conduira Sous bonne et Seure garde ces prisonniers de la ville de

- 12 Le lendemain, dès les six heures du matin, ils montèrent à bord de *l'Elephant*. Le Sous-Brigadier présenta sa Liste à Mr. le Comte de *Vaudreuil*. Lieutenant de Roi, qui commendoit en Chef le Navire. Je n'avois pas encore eu l'honneur de saluer ce Seigneur, parce qu'il étoit un peu tard lorsqu'il vint coucher à bord. Je n'oublierai jamais toutes les bontés qu'il a eues pour nous. L'affabilité & la douceur peintes sur son visage, lui attiroient un certain respect. Il étoit d'une complaisance & d'une équité qui rendoient son abord doux & facile à tous ceux qui avoient recours à ses jugemens. Son nom est très cheri dans toute la *Nouvelle France*²¹, où Mr. son Père a été long-tems Gouverneur Général²². Il [22] y conduisoit alors Mrs. ses Frères, dont l'un nommé Mr. de *Cavagnal* est présentement Major-Général de toutes les Troupes de la Colonie²³, & l'autre plus jeune,

Paris en celle de la Rochelle en vertu des ordres qui luy ont esté remis. A Son arrivée a la Rochelle il en informera M. Belamy Comm.^{re} de la marine qui luy prescrira si ces prisonniers doivent estre remis dans les prisons ou estre conduits sur le champ dans le vaisseau du Roy ou ils doivent estre embarqués. Sil arrivoit trop tard a la Rochelle et que ses prisonniers ne puissent point estre embarqués le mesme jour ils seront remis par forme de depost dans les prisons pour estre conduits le lendemain par celuy qui en sera chargé a bord du vaisseau sur lequel ils doivent estre embarquez[.] L'ordre du Roy pour la destination de ces prisonniers sera remis a m.^r le Comte de Vaudreuil Commandant du Vaisseau qui en donnera la decharge au bas de Copie dud. ordre» (CHAN: COL.B53², f. 572v).

²¹ Au moment du Traité d'Utrecht (1713), la France cède Terre-Neuve, la baie d'Hudson et la péninsule de l'Acadie à l'Angleterre. En 1729, lorsque Le Beau arrive à Québec, l'aire géographique de la Nouvelle-France couvre l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard), l'île Royale (île du cap Breton), la vallée du Saint-Laurent, le bassin des Grands Lacs, le corridor du Mississippi et la Louisiane; le territoire s'étend en une étroite bande, vers le nord, jusqu'à la mer du Labrador et vers le sud, jusqu'au golfe du Mexique (voir Luce Deschênes Damian et Raymond Damian, *Atlas d'histoire du Canada*, Montréal, Guérin, 1990, p. 29; LNF, p. 146-147; INF, p. 83).

²² Philippe de Rigaud (près de Revel, vers 1643 - Québec 1725), marquis de Vaudreuil, est le fils de Jean-Louis de Rigaud et de Marie de Chateaufort, ou Château-Verdun. Venu en Nouvelle-France en 1687 pour prendre le poste de commandant des troupes au Canada, Philippe de Rigaud occupe par intérim la fonction de gouverneur de Montréal au moment du massacre de Lachine (1689). Le 21 novembre 1690, il épouse Louise-Élisabeth de Joybert, Canadienne de naissance. Après s'être illustré dans de nombreuses expéditions contre les Iroquois (1690-1700), Philippe de Rigaud obtient le poste de gouverneur de Montréal (1699), puis celui de gouverneur général de la Nouvelle-France (1703). En 1721, il est décoré de la grand-croix de Saint-Louis. Même si, en fin de carrière, le marquis de Vaudreuil ne dispose que d'une fortune modeste, il est considéré comme un homme puissant (voir Louis Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, t. 2, p. 758-763; Pierre-Georges Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, p. 12-53; Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 312-313, 591-600).

²³ Pierre Rigaud de Cavagnal, ou Cavagnal, marquis de Vaudreuil (Québec 1698 - Paris 1778), est le quatrième fils de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Louise-Élisabeth de Joybert. D'abord enseigne dans les troupes de la marine (1708), Pierre Rigaud de Cavagnal est promu lieutenant en 1711 (1712, selon Pierre-Georges Roy et Louis Le Jeune). Il devient capitaine de la compagnie du marquis d'Aloigny de la Groye en 1715 et après la mort de son père, survenue en 1725, il est nommé major des troupes au Canada (1726). Comme l'indique Claude Le Beau, Pierre Rigaud de Cavagnal est à bord de *L'Éléphant* lors du naufrage du navire sur les battures du cap Brûlé (1729). En 1730, Cavagnal obtient le grade de lieutenant de vaisseau, mais ce n'est qu'après avoir tenté vainement d'obtenir le gouvernement de Montréal qu'il accède au poste de gouverneur de Trois-Rivières (1733) puis à celui de gouverneur de la Louisiane (1742). En 1746, Cavagnal épouse Jeanne-Charlotte de Fleury Deschambault, alors âgée de 63 ans, veuve de François Le Verrier, lieutenant de roi à Québec. Enfin, en 1755, Pierre Rigaud de Cavagnal devient gouverneur général de la Nouvelle-France. Nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1757, il est décoré de la grand-croix du même nom l'année suivante. Les honneurs ne durent toutefois pas: en raison des événements qui entourent la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais (1760), Cavagnal tombe en disgrâce. Il est embastillé le 30 mars 1762. Au terme de son procès, le dernier gouverneur de la Nouvelle-France est acquitté (1763). Pierre Rigaud de Cavagnal est décédé à l'âge de 79 ans, sans postérité

nommé Mr. de Rigault, qui devoit y être Capitaine d'une Compagnie de Soldats de Marine²⁴: tous deux d'un mérite très distingué.

13 La curiosité m'ayant porté à monter sur le Pont, pour voir ces nouveaux Embarqués & les entendre appeller chacun par leur nom, je ne fus pas peu surpris de m'entendre nommer le troisième²⁵. Comme je ne me serois jamais imaginé devoir être sur une pareille Liste, je hésitai un peu avant d'y répondre. Ce qui ne laissa pas que d'apréter à rire²⁶.

14 Quand nous eûmes tous comparu, Monsieur le Comte de Vaudreuil congédia le Sous-Brigadier, en lui donnant une décharge de sa Commission, après quoi on nous prescrivit à chacun ce que nous avions à faire. Ce Seigneur eut la bonté de nous faire une très courte exhortation & nous promit qu'on auroit pour nous tous les égards dûs à de jeunes Gens de Famille, tels que [23] nous paroissions être. En même-tems il fit assembler tous les Soldats de Marine & autres Gens qui composoient l'Equipage, tant afin qu'ils eussent à nous reconnoître, en cas que quelqu'un de nous voulût s'évader, que pour leur défendre de nous faire la moindre insulte. Il nous dit en leur présence, qu'il ne prétendoit point qu'on nous chagrînât, & que pour peu que l'on nous fît de peine, nous n'aurions qu'à lui en porter nos plaintes, qu'il nous rendroit prompte & bonne justice. Cette recommandation étoit d'autant meilleure, que ces sortes de Gens nous regardoient déjà tous, comme si nous eussions même été au dessous de leur sorte.

15 Ma surprise m'étourdissoit lorsque je reconnus parmi ces jeunes Infortunés deux de mes anciens Compagnons d'étude. L'un se nommoit Narbonne²⁷ fils du Commissaire de

(voir CHAN: COL.C11^A51, f. 477v; W. J. Eccles, *DBC*, vol. 4, p. 716-730; Louis Le Jeune, *op. cit.*, t. 2, p. 764-767; Pierre-Georges Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, p. 116-142).

²⁴ François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil, dit Monsieur de Rigaud, puis marquis de Rigaud (Montréal 1703 - Muides 1779), est le septième enfant de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Louise-Élisabeth de Joybert. Nommé à l'âge de cinq ans dans la compagnie des gentilshommes gardes-marine, François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil devient, en 1712, enseigne dans les troupes de la Marine, puis il accède à une lieutenance (1720). Dès 1724, il obtient le grade de capitaine: le Conseil de la Marine lui accorde la compagnie de M. de Saint-Pierre. C'est sans doute à cette compagnie que Claude Le Beau fait allusion. Le 2 mai 1733, Monsieur de Rigaud épouse à Québec Louise Fleury de La Gorgendière; les cinq enfants du couple décèdent en bas âge. En 1741, François-Pierre de Rigaud est promu major de Trois-Rivières, puis lieutenant de roi à Québec (1748). Il accède à la gouvernance de Trois-Rivières en 1749. Quelques années plus tard, alors qu'il est en congé, Monsieur de Rigaud est fait prisonnier: le navire sur lequel il se trouve est pris par les Britanniques au large de Terre-Neuve (1755). Depuis l'Angleterre, il réussit à passer en France, puis à rentrer à Québec (1756). Dès l'année suivante, il devient gouverneur de Montréal; il demeure en poste jusqu'à la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais (1760). Monsieur de Rigaud s'installe ensuite en France où il meurt sans postérité, au château de Colliers dans la commune de Muides (Loir-et-Cher), à l'âge de 76 ans. À la fin de sa vie, comme en témoigne son acte de sépulture, François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil portait le titre de marquis de Rigaud (J. Hamelin et J. Roy, *DBC*, vol. 4, p. 715-716; Louis Le Jeune, *op. cit.*, t. 2, p. 767-768; Pierre-Georges Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, p. 143-161).

²⁵ Dans les deux listes de prisonniers que nous avons retrouvées, Claude Le Beau est nommé le quatrième (CHAN: COL.B53², ff. 573-573v). Notre liste des détenus (voir *infra*, Annexe 1) est établie selon l'ordre alphabétique.

²⁶ Donner à rire (voir *supra*, chap. 1, n. 15).

²⁷ Il s'agit de Pierre-Charles Narbonne, fils du sieur Narbonne, commissaire de Versailles. Comme l'indique Claude Le Beau, avant d'être envoyé en Nouvelle-France, Pierre-Charles Narbonne avait été sous les ordres de Monsieur Mesnard, premier commis du comte de Maurepas. Le placet pour l'arrestation de Narbonne (fils) et son transfert «aux Isles» indique que, dès 1723, il joue et fait des parties avec «des compagnies assés distinguées». Il se laisse alors «seducire aux flatrises trompeuses de ces compagnies, ce qui lengag[e] de faire une premiere sottise». Narbonne est aussitôt congédié «acause de son indiscreSSION et de la legerté de son Esprit». Il reprend du service auprès de Monsieur Mesnard dès l'année suivante, mais il ne

Versailles, & ci-devant Commis de Mr. le Comte de Maurepas²⁸: Guindal étoit le nom du second²⁹. Nous nous embrassâmes comme de fideles Confrères & primes dès ce moment

tient pas ses engagements. Son père raconte: «M. Mesnard luy ayant confié des papiers d'une consequence infinie pour porter a fontainebleau en 1726. ou il avoit promis de se rendre Exactly quoy que M. Mesnard leut prié de ne point passer par Paris[,] Il sy en alla ou il resta neuf jours a faire la debauche avec des Libertins et libertines[.] Il depensa plus de 500". Vendis sa montre d'or et autres effets, Ensuite il alla a fontainebleau porter Les papiers, etant encore accompagné d'une Libertine». Cette aventure vaut a Pierre-Charles Narbonne un deuxième congédiement et un séjour d'un mois «dans un cachot» du For l'Évêque. Après deux séjours dans des couvents, après avoir «vendu tous ses habits et linges», et bien qu'il se soit engagé a «changer de vie», Pierre-Charles Narbonne continue «de mener une vie faineante et de frequenter de mauvaises compagnies». Son père le place alors chez un procureur du Châtelet, en vain. Narbonne (père) raconte: «[Mon fils] sest plongé dans une debauche outrée et frequente de très mauvaises compagnies, Il a vendu beaucoup de livres, ses habits linges et hardes nombre de fois, Jusqu'a faire enlever Le plomb de la Terrasse d'une maison de la succession de Madame la marquise de Jussac dont il est heritier en partie. Il trouverait le moyen de consommer en 24. heures Le revenu Le plus considerable, [...] Cest un Enfant de mensonge remply de toutes sortes de vices, Rebelle aux commandemens de Dieu qui vit sans foy, sans loy, sans Religion et sans aucun respect pour qui que ce soit». Le placet est daté du 5 mars 1729; Pierre-Charles Narbonne est alors âgé de 23 ans. Immédiatement après que l'ordre d'arrestation a été émis (26 mars 1729), Narbonne (père) écrit au commis du lieutenant de police a Paris: «Je vous demande en grace Monseigneur de recommander aceluy qui sera ou ést chargé de larrester de le faire mettre dans un endroit particulier et aux frais du Roy affin quil nait aucune conversation avec gens de mauvais conseil qui pourroient achever de le corrompre quoyquil ne le soit desja que trop. Cette Extremité me fais seicher, mais lhonneur doit prevaloir sur la tendresse quon doit toujours retrancher aux enfans Rebelles». La liste de détenus destinés aux colonies (établie par Maurepas le 29 avril 1729) indique que Pierre-Charles Narbonne est incarcéré au For l'Évêque. Le 16 mai 1729, Narbonne entre a Bicêtre. Il est ensuite transféré en Nouvelle-France. Sa conduite s'améliore et son père lui accorde une aide financière de cent francs par an (dix pistoles). Narbonne (père) demande a Guillaume Verrier, procureur du roi a Québec, de verser ladite somme en plusieurs versements pour éviter que «ce secours» ne replonge son fils «dans le Libertinage». Le principal intéressé trouve la somme insuffisante et implore Verrier d'intercéder auprès de son père: «Avec dix pistoles, il m'est impossible de m'entretenir de bas, et souliers, et de payer mon barbier et ma blanchisseuse; il y a bien d'autres petites choses dont je ne puis me passer comme du tabac; je dois meme quelqu'argent pour des avances de bases de souliers, et je voudrois bien payer cela l'année prochaine, affin de ne point manquer a ma parole, ainsy j'Espere qui si vous voulés bien écrire a mon pere, [...] Il en passera par ou vous voudrés; je ne demande rien pour mes plaisirs, mais je suis dans un Employ auquel il faut que je fasse honneur, et mon pere sera Le premier a y donner les mains, pour peu que vous l'y Engagiés». Après ces quelques échanges épistolaires, nous perdons la trace de Pierre-Charles Narbonne. En 1757, un nommé Charles Narbonne occupe le poste de garde extraordinaire de la brigade du roi au bureau de Québec; peut-être s'agit-il de Pierre-Charles Narbonne (voir AAPH: Bicêtre 4Q-5, f. 366; AB: MS11065-1, ff. 23-31; ANC: MG1-Série E, F-873 [dossier Narbonne]; ANQ: TL5, D4207, ff. 4207A(1-3), ff. 4207B(1-3), ff. 4207C(1); CHAN: COL.B53², ff. 573-573v). Voir aussi notre transcription du dossier d'arrestation de Pierre-Charles Narbonne, *infra*, Annexe 1, n° 12.

²⁸ Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (Versailles 1701 - Versailles 1781), est le fils de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain. Dès 1715, le comte de Maurepas succède a son père au poste de secrétaire d'État de la Maison du roi. En 1723, il reçoit le département de la Marine, du Commerce et des Colonies. Il est promu ministre d'État (1738) avant de tomber en disgrâce, en 1749, pour une épigramme contre la marquise de Pompadour, favorite officielle de Louis XV. Lorsque Louis XVI accède au trône (1774), le comte de Maurepas est rappelé; jusqu'en 1781, Jean-Frédéric Phélypeaux influence de façon déterminante la conduite des affaires de l'État. La carrière politique de celui qui a la réputation d'être l'homme le plus puissant du royaume est notamment marquée par le soutien aux missions scientifiques, la réforme de l'administration de la Marine et l'appui a la guerre d'indépendance américaine (voir Augé, t. 4, p. 748; Louis-Gabriel Michaud, *op. cit.*, t. 27, p. 335-339; André Picciola, *Le comte de Maurepas. Versailles et l'Europe a la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999).

la resolution de nous consoler avec le [24] reste de cette petite troupe, qui ne paroissoit pas d'humeur à vouloir emporter avec soi une paquodille³⁰ de chagrin: tant il est vrai, que *la consolation des malheureux est d'avoir des semblables*³¹.

16 Je ne puis m'empêcher de dire, que parmi ce petit nombre de Relégués, il y avoit trois Chevaliers dont l'un, comme je l'ai déjà dit, étoit le Chevalier de *Courbuisson*, Neveu de Mr. le Procureur Général du Parlement de *Paris*; l'autre le Chevalier de *Bauvillé*, Gentilhomme de *Picardie*³² & le troisième le Chevalier de *Texé*, Parisien³³. Les autres

²⁹ Nous ne savons rien de cet homme. Nous n'avons trouvé aucun dossier d'arrestation sous le nom «Guindal» aux Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal) ni aucune inscription dans le «Registre d'entrées» à Bicêtre (AAPH: Bicêtre 4Q-5).

³⁰ Coquille attribuable au prote. Au XVIII^e siècle, le substantif «pacotille», parfois orthographié «pacquotille», fait partie du vocabulaire marin. Il désigne la petite quantité de marchandises que les gens de mer peuvent apporter avec eux, sans frais, dans le but de faire des échanges commerciaux (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 248; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 445). D'après Alain Rey, «la nuance péjorative moderne de "camelote, marchandise sans valeur"» n'apparaît qu'au XIX^e siècle (*Robert historique*, t. 2, p. 2519).

³¹ Proverbe d'origine latine (*Solamen miseris socios habuisse doloris*) que Le Beau pourrait avoir tiré des *Mémoires* de Lahontan (p. 622).

³² Il s'agit de Charles-Antoine Desfossé, dit chevalier de Beauvillé, lieutenant réformé dans le régiment de Levý. Charles-Antoine Desfossé purge une première peine de prison d'une durée de 18 mois, à la citadelle de Verdun, «par raport a sa mauvaise conduite». Dès sa remise en liberté, il promet «de changer de conduite». Son frère, capitaine au régiment de cavalerie de Levý, le reçoit alors dans sa maison, mais le chevalier de Beauvillé mène «une vie scandaleuse pendant trois mois», se sauve en emportant tout ce qu'il peut «de la ditte maison», avant d'aller à Paris pour y mener «une vie Errante et vagabonde». Le capitaine décide alors de demander «une lettre de cachet pour faire arreter et conduire» son frère au For l'Évêque afin de l'empêcher de «tomber dans des desordres qui ne pourroit faire que deshonneur a la famille». Un ordre du roi prescrit l'arrestation de Charles-Antoine Desfossé le 15 février 1729. Il est enfermé au For l'Évêque le 29 février suivant, puis il est transféré au Canada en même temps que Claude Le Beau, à bord de *L'Éléphant*. La vie du chevalier de Beauvillé en Nouvelle-France est peu connue, mais une lettre de Beauharnois (en date du 1^{er} octobre 1737), nous apprend qu'il occupe un emploi de «Garde-port» et qu'il n'est venu «aucunes plaintes» à son sujet «depuis qu'il est en cette Colonie». Le 22 février 1743, un nouvel ordre est prononcé pour donner une suite favorable à la demande de la famille qui souhaite le retour du chevalier de Beauvillé en France. Lorsque ce nouvel ordre arrive au Canada, il est trop tard, le principal intéressé a disparu: «Le s^r. chevalier de Beauvillé qui avoit esté transferé icy en 1729. par ordre du Roy y a resté jusques au mois d'aoust ou septembre de L'année derniere [1742], temps auquel il disparut sans que nous ayions pû sçavoir précisément ce qu'il est devenu; on nous a assuré depuis qu'il s'Estoit Embarqué sur un Navire destiné pour L'Isle Royale ou pour les isles». Le 30 mars 1744, les autorités estiment que le chevalier de Beauvillé «n'a point repassé en france» puisqu'il n'a «pas paru dans sa famille» (voir AB: MS 11038-1, ff. 34-38; ANC: MG1-B, bobine F-279, vol. 76, f. 7, bobine F-281, vol. 78, f. 38; MG1-Série C11A, bobine F-67, ff. 185v-186, bobine F-79, ff. 72-72v; CHAN: COL.B53², f. 573v). Voir aussi notre transcription du dossier d'arrestation de Charles-Antoine Desfossé, dit chevalier de Beauvillé, *infra*, Annexe 1, n° 1.

³³ Jean-Athénodore d'Estival de Texay, ou Texas, officier dans les troupes en France, est d'abord enfermé au For l'Évêque, avant d'être transféré, le 3 août 1728, à la Bastille. Lorsque ses parents demandent son transfert au Canada, Maurepas répond favorablement: le sieur de Texay se retrouve, avec Claude Le Beau, dans la chaîne qui doit monter à bord de *L'Éléphant*. Le 22 juin 1729, depuis la rade de La Rochelle, Jean-Athénodore d'Estival de Texay rédige une lettre qui révèle l'état pitoyable dans lequel il se trouve: «Puisqu'il a plût a vostre grandeur de me destiner au canada, je reçois avec une parfaite résignation et une soumission infinie les intentions de votre grandeur. heureusement vous sçavés monseigneur que je n'ay point d'autres affaires que les voyes de fait qui me sont imputées envers le garde des maréchaux de france que j'avois aupres de moy, et la disgrâce de ma famille pour un mariage disproportionné qui part des qualités de l'honneste homme: jose me flatter que votre grandeur sera touchée de mon Etat, si elle veut bien me faire lagrace de considérer qu'elle m'envoie dans un pais perdu, sans en avoir été prévenu, sans hardes, sans un sols, confondu avec des malheureux, livré a une nourriture bien différente de celle que votre grandeur m'avoit accordée a la Bastille. tous ces malheurs multipliés ne me feroient point perdre courage

étoient fils de bons Bourgeois ou Marchands de cette même Ville & excepté deux pauvres Paysans Braconniers³⁴, qui s'étoient avisés de chasser sur les Terres de Mr. le Comte de Toulouse³⁵, ils étoient tous fort proprement vêtus. Il n'y avoit que le Sr. Narbonne, dont l'habillement étoit un peu trop ridicule pour l'état où il se trouvoit; car il n'avoit par dessus une veste noire, qu'une robe de chambre d'Été d'une belle Perse, doublée de taffetas bleu & des pantouffles de même couleur bordées d'un galon d'argent. [25] Tel étoit l'état dans lequel il s'étoit trouvé, lorsque les Archers le prirent dans sa chambre, sans lui donner le tems de s'habiller; tant ils avoient hâte de le conduire à Bicêtre, pour y joindre la Chaîne³⁶ qui devoit partir incessamment³⁷. Il troqua cette robe de chambre, pour ainsi dire neuve,

Monseigneur si je n'avois une femme et un fils que je laisse a la mercy sans appui, sans biens, ayant eû la douleur devoir la meilleure partie de mon patrimoine sévanouir dans la révolution des billets de banque; je supplie donc tres humblement vostre grandeur [...] de me donner le moyen de subsister honorablement au canada [...]: je tacheray monseigneur de m'acquitter avec honneur des emplois dont votre grandeur voudra bien m'honorer en mettant a profit les réflexions que j'ay fait a la bastille et en priant éternellement le seigneur pour la conservation de votre grandeur». Le 13 décembre 1729, un peu plus de trois mois après son arrivée en Nouvelle-France, Jean-Athénodore d'Estival de Texay décède à Québec. D'après l'acte de sépulture, le défunt était âgé «d'environ quarante et cinq ans». La famille ne recevra «l'Extrait mortuaire legalisé» qu'à la fin de l'année 1734, après en avoir fait la demande par l'entremise de Maurepas (voir AB: MS11010-1, f. 36, MS11026-1, ff. 5-8; ANC: MG1-B, bobine F-263, vol. 61, ff. 516-517, bobine F-829, vol. 172; ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 44v; CHAN: COL.B53², ff. 573-573v; René Jetté, *op. cit.*, p. 407). Voir aussi notre transcription du dossier d'arrestation de Jean-Athénodore d'Estival de Texay, *infra*, Annexe 1, n° 17.

³⁴ Dans une lettre à Beauharnois et Hocquart, Maurepas dénombre trois braconniers dans le groupe des détenus. L'un de ces braconniers s'appelle François Legrand; son ordre d'arrestation (pour braconnage) est daté du 9 décembre 1728. Lorsqu'il entre à Bicêtre par lettre de cachet, le 15 décembre suivant, François Legrand déclare avoir 65 ans et être «de Villeneuve proche Nogent le Roy». Les deux autres braconniers pourraient être Antoine et Jean Tancré, âgés respectivement de 30 et de 28 ans. Ces deux hommes, incarcérés à Bicêtre par lettre de cachet le même jour que François Legrand, déclarent être «de St. Piat près Maintenon». Saint-Piat se trouve à un peu plus de 20 kilomètres des terres du comte de Toulouse, à Rambouillet (voir AAPHP: 4Q-5, f. 203; AB: MS11018-2, ff.425-426; CHAN: COL.B53², f. 549; Augé, t. 5, p. 920-921). Voir aussi notre transcription des dossiers d'arrestation de François Legrand, d'Antoine et de Jean Tancré, *infra*, Annexe 1, n° 6, 15 et 16.

³⁵ Louis-Alexandre de Bourbon (Versailles 1678 - Rambouillet 1737), comte de Toulouse, est un fils légitimé de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Il est nommé gouverneur de Guyenne (1689) puis gouverneur de Bretagne (1695) avant de prendre part à la guerre de Succession d'Espagne. Le comte de Toulouse acquiert, en 1706, le château et la forêt domaniale de Rambouillet puis il épouse Sophie de Noailles (1723), veuve du marquis de Gondrin. Le comte et la comtesse de Toulouse tiennent dans leur château une petite cour qui rivalise avec celle de Sceaux, présidée par leur belle-soeur, la duchesse du Maine. Le comte de Toulouse, qui devait succéder au cardinal de Fleury au poste de premier ministre, décède prématurément, en 1737, à l'âge de 59 ans, des suites d'une maladie (voir Augé, t. 5, p. 920-921, t. 6, p. 745; Louis-Gabriel Michaud, *op. cit.*, t. 42, p. 20-22; *Robert des noms propres*, p. 2073).

³⁶ Au XVIII^e siècle, le substantif *chaîne* peut être pris absolument et figurément pour désigner un groupe de galériens, de forçats ou de criminels (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 244; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 393; Richelet, t. 1, p. 292).

³⁷ L'ordre d'arrestation de Pierre-Charles Narbonne est datée du 26 mars 1729. Un mois plus tard, le 29 avril 1729, lorsque Maurepas rédige la liste des prisonniers qui doivent être transférés en Nouvelle-France, Pierre-Charles Narbonne est du nombre des détenus enfermés au For l'Évêque. Or, le 16 mai 1729, Narbonne est à Bicêtre puisque son nom apparaît dans le «Registre d'entrées» de l'institution. Si Le Beau dit vrai et que le sieur Narbonne est arrivé précipitamment à Bicêtre parce que la chaîne «devoit partir incessamment», tout indique que les détenus se seraient mis en route vers La Rochelle dans la deuxième moitié du mois de mai 1729 (voir AAPHP: Bicêtre 4Q-5, f. 366; AB: MS11065-1, f. 23; CHAN: COL. B53², ff. 573-573v). D'après Michel Le Moél, au XVIII^e siècle, les détenus du For l'Évêque étaient «surtout des comédiens, des écrivains et des artistes». Sous les verrous de Bicêtre, on gardait une autre clientèle.

contre un petit chapeau rond & un mechant habit de Matelot, qui lui plaisoit fort, parce qu'il avoit un Capuchon.

- 17 Un moment après que nous eûmes déjeuné ensemble, un Sergent vint de la part de Mr. le Comte de *Vaudreuil*, nous distribuer à chacun un *Hamacq* avec une assez bonne couverture pour coucher. Ces sortes de *Hamacqs* étoient faits d'une toile assez grossiere, aux deux bouts de laquelle étoit attachée une corde qui servoit à les suspendre dans l'Entrepont du Navire. Ces lits sont fort commodes, sur-tout dans un Vaisseau de guerre, où il y a beaucoup de monde, d'autant qu'ils ne tiennent que fort peu de place & qu'ils suivent le branle du Navire: c'est pourquoi quelques personnes les appellent *Branles*³⁸. Il nous fut permis de les suspen-[26]-dre où bon nous sembleroit, ou pour mieux dire où nous pourrions; puisque les Soldats de Marine, ceux de nouvelle levée, les Pilotins, Canoniers, Matelots, Moussettes & autres occupoient déjà beaucoup de places³⁹.
- 18 Il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y ait point eu d'autres lits; car Mrs. les Officiers & Gardes-Marine y avoient chacun le leur, ou plutôt un pour deux, d'autant qu'ils étoient obligés de faire le *Quart*, aussi bien que le reste de l'Equipage. C'est *faire le Quart*, en terme de Marine, que de dormir de quatre heures en quatre heures⁴⁰. C'est pourquoi, supposons qu'il y ait trois cens personnes dans un Navire, il y en aura toujours cent cinquante, tant de jour que de nuit, qui veilleront à la sûreté du Vaisseau, pendant que les autres dormiront. Personne n'est exempt de faire ce *Quart*, excepté ceux qui sont malades & les Passagers, Gens de bonne volonté, qui pour vaquer à leur commerce ou à leurs affaires, payent leur passage; mais en cas de danger, ils n'en seroient pas plus exempts que les autres, qui, tel mauvais tems qu'il [27] fasse, sont obligés de demeurer sur le Pont pendant leur *Quart*.
- 19 On appelle la droite du Navire *Tribor* & la gauche *Babor*. Mr. le Comte de *Vaudreuil*, en qualité de Lieutenant de Roi & de Commandant du Vaisseau, faisoit le

Cette prison, qui avait été réuni à l'Hôpital général de Paris en 1656, était réputée «très dure» (*Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 199, 609). Selon Madeleine Leveau-Fernandez, les prisonniers de Bicêtre étaient surtout «des révoltés sociaux, des mendiants et des vagabonds, des enfants réputés "difficiles"» (*Histoire du Kremlin-Bicêtre, l'identité d'une ville*, Kremlin-Bicêtre, aux dépens de la Ville de Kremlin-Bicêtre, 1997, p. 35).

³⁸ En 1848, Auguste Jal écrit dans son *Glossaire nautique* que le substantif «branle» est l'«Ancien nom donné au hamac» et que ce mot «n'est plus usité». Il ajoute: «Le mot Branle n'est resté que dans le terme composé BRANLE-BAS [...]. Faire Branle-bas, c'est-à-dire: mettre bas les Branles ou hamacs, les plier et les porter au lieu qui leur est assigné. Il y a deux espèces de Branle-bas, celui que fait l'équipage lorsqu'il se lève, et celui qui, au moment d'une affaire avec l'ennemi, a pour effet immédiat de dégager le navire de tout ce qui peut gêner les combattants. Ce dernier est désigné par le nom de: Branle-bas de combat» (p. 335).

³⁹ Dans son *Glossaire nautique*, Auguste Jal indique qu'un *pilotin*, ou *cadet-pilotin*, est un «Apprenti pilote, [un] Mousse de la timonerie» et qu'un *canonnier* est un «Soldat ou [un] matelot destiné au service des canons» (p. 378, 399, 1174). Le titre *matelot* est quant à lui «réservé pour distinguer les hommes qu'une certaine expérience a rendus habiles» dans les manœuvres marines. Au sens propre, le *matelot* est un «Homme du mât, [un] homme qui a l'habitude de courir dans le gréement des mâts» (p. 990). Enfin, le *mousse* est un «Jeune garçon qui fait son apprentissage du métier de la mer. Il est, en même temps, marin et domestique» (p. 1021).

⁴⁰ «Autrefois ce temps était de six heures, quart de la journée. [...] L'usage veut à présent que le plus ancien officier prenne le quart à huit heures du soir, et le garde jusqu'à minuit, heure à laquelle lui succède celui de ses camarades qui est le plus ancien après lui; et ainsi de suite de 4 heures à 8 heures, de 8 heures à midi, de midi à 4 heures, et de 4 heures à 8 heures. Ces Quarts sont appelés: Quarts de jour et Quarts de nuit, selon que leur durée embrasse une portion du jour et de la nuit. -Faire le quart [...] c'est être de service pendant un Quart» (Jal, p. 1245).

premier *Quart* & commendoit à *Tribor*. Mr. son Lieutenant lui succedoit & par consequent commendoit sur *Babor*; desorte que les uns et les autres reveillant leurs Camarades, on n'entendoit que crier: *Tribor au quart*, ou *Babor au quart*. Nous n'étions, comme l'on peut bien penser, pas exempts de cette petite incommodité. Ce qui nous contraignit, le Bâtiment étant prêt à partir, de deux *Hamacqs* à n'en faire qu'un, d'autant que tout étoit si plein, qu'il eut été presque impossible de faire autrement.

[28] CHAPITRE III.

Départ du Navire l'Elephant. Batême du Grand Banc de Terre Neuve, avec la Description du Fleuve St. Laurent.

- 1 Nous fumes environ huit jours en rade, à quatre lieuës¹ de *la Rochelle* vis à vis l'Ile de *Rhé*², pendant le quel tems nous fimes assez bonne chère. Nous étions cependant six par six réduits à manger à la *Gamelle*³, partie principale de la vaisselle de ce beau Cuisinier, & qui en cas de naufrage pouvoit se soutenir d'elle-même sur les ondes: mais par bonheur, qu'avec un peu d'argent, nous gagnames facilement l'amitié de ce Coq⁴, qui nous faisoit venir ce que bon nous sembloit de *la Rochelle*. Le Chevalier de *Courbuisson*⁵, qui avoit déjà voyagé sur Mer, ne se trouva point surpris de cette vaisselle, ni de la cuisine, feignant au contraire, par gaillardise, de prendre à honneur & [29] gloire de se servir de ce qui en toute autre occasion ne lui eut apporté aucune honte⁶. Ce ne fut-même que malgré lui, que nous en fimes acheter d'autre à la Ville.
- 2 Cependant on achevoit la charge du Navire, où chacun de nous se faisoit un plaisir de prêter les mains, sans qu'on l'y obligât, quoiqu'on eut été en droit de le faire. Nous n'agissions ainsi, que pour correspondre aux bontés de Mr. le Comte de *Vaudreuil*⁷, qui ne vouloit point en aucune façon, que l'on nous chagrinât & sans qui on nous eut bien obligé par force de mettre la main à cette manœuvre. Enfin tout étoit prêt: vaches, cochons, poules, poulets, pigeons, canards & autres animaux pour la provision de bouche étoient déjà embarqués⁸.
- 3 On n'attendoit plus que l'arrivée de Mr. *Dosquet*, Evêque de *Samos*, & Coadjuteur de *Quebec*, qui devoit s'embarquer pour aller faire les fonctions d'Evêque dans toute la *Nouvelle France*⁹. Il devoit se rendre incessamment à notre Bord avec Mr. *Hoquart*¹⁰, que

¹ Environ 16 km.

² L'île de Ré se trouve à quelques kilomètres au large de La Rochelle. Le *Journal* du comte de Vaudreuil ne précise pas combien de temps le navire est demeuré en rade (voir CHAN: 4JJ11, f. 15). Sur La Rochelle, voir *supra* chap. 1, n. 21.

³ En terme de marine, la «gamelle» est l'écuelle de bois qui sert au service de la nourriture (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 743; Jal, p. 766), mais l'expression «manger à la gamelle» comporte une connotation péjorative: «Etre à la gamelle, manger à la gamelle, c'est être à l'ordinaire des soldats & des matelots: ce que l'on ordonne quelquefois, comme une punition, à ceux qui mangeoient à la table du Capitaine» (*Trévoux*, 1771, t. 4, p. 398).

⁴ Louis Toussaint de Rochefort (voir *supra*, chap. 2, n. 9).

⁵ Charles-Antoine Menager, dit chevalier de Courbuisson (voir *supra*, chap. 2, n. 17).

⁶ Dans cette phrase, l'adjectif indéfini «aucune» est employé avec son ancienne valeur positive: «*Aucun*, venu d'une forme supposée du latin populaire *alicunus*, composée du radical de *aliquis*, quelqu'un, et de *unus*, a signifié primitivement "quelque, quelqu'un"» (*BU*, p. 972). Ferdinand Brunot précise d'ailleurs qu'au XVIII^e siècle, même si «*aucun* persiste à signifier *aliquis*» dans la langue du Palais, il s'agit d'un archaïsme. Il ajoute, en citant l'Académie: «*Aucun* ne se dit plus pour *quelque* ou pour *un* que lorsqu'il est précédé d'une négative» (*Histoire de la langue française. Des origines à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, t. 6, p. 1185, 1659).

⁷ Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil (voir *supra*, chap. 2, n. 6).

⁸ Marcel Trudel explique que le menu des «passagers ordinaires» est «principalement composé de lard salé et de poisson». Le nombre de chevaux, moutons, vaches, veaux, cochons, que l'État envoie chaque année en Nouvelle-France diminue au cours de la traversée, mais cette viande fraîche n'est servie qu'à la table du capitaine (voir *MRHQ*, p. 56, 58).

⁹ Pierre-Herman Dosquet (Liège 1691 - Paris 1777), sulpicien, fils de Laurent Dosquet et d'Anne-Jeanne Goffar, est ordonné prêtre en 1716. Il effectue un premier séjour en Nouvelle-France (1721-1723)

l'on attendoit aussi avec tout son monde, pour [30] les passer en *Canada*. C'est à lui, ainsi je l'ai déjà rapporté¹¹, à qui j'étois malicieusement adressé. Il devoit y remplir la place d'Intendant, vacante par le rapel de Mr. *Dupuis*¹², qui n'y avoit demeuré que deux ans, au lieu des neuf pendant lesquels on laisse ordinairement les Intendans dans l'exercice de cet emploi¹³. Comme je vis qu'il étoit pourvû de Secretaires & de Sous-Secretaires, je ne jugeai pas à propos de faire usage de ma lettre de recommandation.

4 Ce fut le 4 *Mai* 1729 sur les huit heures du matin, que ces Seigneurs se rendirent à Bord¹⁴. Ils étoient accompagnés d'un grand nombre de Prêtres Missionnaires de *St. Sulpice*¹⁵, de Jesuites¹⁶, de Recollets¹⁷, d'autres Passagers¹⁸ & d'un assez grand nombre de

avant de devenir supérieur du séminaire de Lisieux (1723-1725), en France. Il est nommé évêque de Samos en 1725, puis coadjuteur de l'évêque de Québec (1729); il remplace alors l'évêque en titre, M^{gr} de Mornay. Comme l'indique Claude Le Beau, M^{gr} Dosquet était à bord de *L'Éléphant* en 1729. Trois ans plus tard, le coadjuteur rentre en France (1732); ce n'est qu'après la démission de M^{gr} de Mornay (1733) qu'il obtient le titre d'évêque de Québec et qu'il décide de repasser en Nouvelle-France (1734). Ce troisième séjour ne dure qu'un an. Bien qu'il soit rentré en France en 1735, Pierre-Herman Dosquet ne démissionne de son poste d'évêque de Québec qu'en 1739. En Nouvelle-France, on garde de lui le souvenir d'un ecclésiastique intransigeant: révocation des pouvoirs accordés aux prêtres, interdiction aux prêtres de se faire servir par des femmes (autres que des proches parentes) dans leur presbytère, interdiction aux ecclésiastiques de porter la perruque, interdiction aux maîtres d'école d'enseigner aux personnes de sexe différent et interdiction au gouverneur et à l'intendant d'accéder librement aux couvents. M^{gr} Dosquet exigea même la destruction d'une partie des annales des Ursulines. D'après Donald J. Horton, l'évêque Dosquet était ni plus ni moins qu'un «ennemi commun» de Beauharnois et de Hocquart (voir CHAN: COL.C11^A51, ff. 398-398v; D. J. Horton, *DBC*, vol. 4, p. 383; Louis Le Jeune, *op. cit.*, t. 1, p. 526-527; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 4, p. 238-240).

¹⁰ Gilles Hocquart (voir *supra*, chap. 1, n. 19).

¹¹ Voir *supra*, chap. 1, §11.

¹² Claude-Thomas Dupuy (Paris 1678 - château de Carcé, près de Rennes 1738) est le fils de Claude Dupuy et d'Élisabeth Aubry. D'abord avocat puis conseiller du roi (1701), il devient avocat général au Grand Conseil (1708) avant d'acheter la charge de maître des Requêtes (1720). Le 6 juin 1724, Claude-Thomas Dupuy épouse Marie-Madeleine Lefouyn et dès l'année suivante, il est nommé intendant de la Nouvelle-France. Il arrive à Québec au cours de l'été 1726; ses relations avec le gouverneur Charles de Beauharnois sont difficiles, voire tendues. Les deux hommes semblent ne s'entendre sur aucun sujet. Bientôt, une bataille passionnée implique le chapitre de Québec, le gouverneur Beauharnois et l'intendant Dupuy. En janvier 1728, un messenger, député par les chanoines et le gouverneur, est chargé de faire rapport de cette querelle à Versailles en passant secrètement par la Nouvelle-Angleterre; le messenger est à peine arrivé en France que l'intendant Dupuy est rappelé à Paris. En plus d'être humilié, Claude-Thomas Dupuy est ruiné: en raison de dettes considérables, une ordonnance de saisie est prononcée avant son départ. L'intendant rentre en Europe avec une maigre fortune. Une pension annuelle versée par le roi lui permet tout de même d'occuper les dernières années de sa vie à des activités de recherches scientifiques et mécaniques. Décédé sans postérité à l'âge de 59 ans, Claude-Thomas Dupuy laisse le souvenir d'un intendant cultivé, inflexible et imprudent (voir Jean-Claude Dubé, *Claude-Thomas Dupuy, Intendant de la Nouvelle-France 1678-1738*, Montréal et Paris, Fides, 1969; *Id.*, *DBC*, vol. 2, p. 215-220; *Id.*, *Les Intendants de la Nouvelle-France*).

¹³ L'intendant est nommé par le roi et, comme le gouverneur général, il peut être révoqué à volonté (voir *INF*, p. 164).

¹⁴ Le Beau se trompe. Les archives coloniales montrent que le 22 mai 1729, messieurs Hocquart et Dosquet n'étaient pas encore à bord du navire et que leur embarquement était prévu au cours des jours suivants (CHAN: COL. B53¹, f. 152v). Dans sa relation de voyage, Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière indique que l'intendant et l'évêque sont montés à bord de *L'Éléphant* le 4 juin 1729, en matinée, et que les autres ecclésiastiques n'ont pu les y rejoindre que le lendemain (*Naufage*, p. 371-372).

¹⁵ Le sulpicien Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière précise: «Nous Etions douze Ecclesiastiques, Et de plus Il y avoit trois recolets dont un Etoit Aumonier Et deux Jésuites» (*Naufage*, p. 374). Sur les sulpiciens, voir *infra*, chap. 6, n. 15.

¹⁶ Deux jésuites arrivent en Nouvelle-France en 1729: Louis Joseph Gouïon, ou Gouïon, et le frère coadjuteur Charles Maisonneuve (voir Arthur Melançon, *Liste des missionnaires-jésuites, Nouvelle-France*

Domestiques. Ce même jour, aussi-tôt qu'ils furent entrés, on leva les ancres pour ne les plus jeter de long-tems, & après avoir salué la Ville de quelques coups de Canons, nous fîmes voile pour *Quebec*, vers les dix heures du matin¹⁹. La saison étoit belle & le vent favorable²⁰.

- 5 Ceux qui n'ont jamais voyagé sur Mer, s'imaginent qu'elle est telle par-[31]-tout qu'ils la voyent proche de ses bords, mais ils se trompent extrêmement. S'ils l'eussent visité plus loin, ils l'auroient trouvé indubitablement noire comme de l'encre, & il ne faut pas s'en étonner, puisqu'on pretend alors qu'elle n'a pas de fond, dont autrement elle emprunteroit la couleur²¹. Quelques jours après notre départ nous rencontrâmes quelques

et Louisiane. 1611-1800, Montréal, Collège Sainte-Marie, 1929, p. 37, 53 et 80). Sur le collège et les possessions territoriales des jésuites de la Nouvelle-France, voir *infra*, chap. 5, n. 30.

¹⁷ D'après Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière, il y avait trois récollets à bord de *L'Éléphant* (*Naufage*, p. 374). Au quatrième chapitre de ses *Avantures* (§2 et 15), Claude Le Beau fait aussi allusion à trois missionnaires de cet ordre: le révérend père Luc, le révérend père «Commissaire Provincial des Recollets» et un «Frère Mineur». D'après Odoric-Marie Jouve (*DBR*, p. 386), le premier religieux serait le père Luc Hendrix, dit Flamand (voir *infra*, chap. 4, n. 13), le second serait le père Donatien Dubois (voir *infra*, chap. 4, n. 57) et le troisième pourrait être le père François-Xavier de la Haye (voir *infra*, chap. 4, n. 58).

¹⁸ D'après Marcel Trudel, à bord du vaisseau du roi, hormis les gens de l'équipage et les ecclésiastiques, on compte généralement, parmi les passagers, des «fonctionnaires», des «officiers de plume», des «gens qu'on envoie en exil», des «gens qu'on a tirés de prisons», de jeunes gens «de métiers» qui «se sont engagés pour trois ans auprès de recruteurs» et quelques immigrantes, «veuves ou célibataires ou peut-être déjà promises», destinées à se marier «peu après l'arrivée». Sauf exception, on ne vient pas en Nouvelle-France pour le plaisir. À cet égard, Marcel Trudel relève deux cas: «En 1629, un Nicolas Blondel venu pour son plaisir personnel; en 1662, deux amis, Asseline de Ronual et Duchesne d'Iberville, qui veulent seulement voir du pays: Asseline de Ronual repart dès l'automne, mais son compagnon a été tué par les Iroquois au cours de l'été» (*MRHQ*, p. 58-61, 75).

¹⁹ Le Beau se trompe. Le *Journal* du comte de Vaudreuil indique qu'on a appareillé une première fois, à marée descendante, le 28 juin 1729. Les vents étant trop calmes, on a rapidement été forcé de jeter l'ancre, mais le même jour, à deux heures de l'après-midi, on appareille de nouveau et on met le cap à l'ouest. Le point de partance est pris le 28 juin 1729, à 6 heures du soir (CHAN: 4JJ11, f. 15). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

²⁰ Au cours des dix premiers jours de navigation, le comte de Vaudreuil note quatre fois dans son *Journal* que les vents sont calmes (CHAN: 4JJ11, f. 15). Ruffin de La Marandière remarque lui aussi que le vent est favorable et «peu fort» lorsque le navire quitte la rade, mais il précise qu'au cours des jours qui ont précédé ce départ, le vent avait été si violent «que pendant huit jours qu'il dura Il nous fit Eprouver tout ce que la mer a de plus rude Et de plus facheux». Il ajoute: «Des le second jour, chacun sentit son Estomach tres derangé [...] par la mauvaise odeur du vaisseau [...] Et par lagitation perpetuelle dun tangage Et d'un Roulis tres fort [...]. Le vent augmentoit toujours, Et il devint si violent [...] que l'on craignoit que le cable de notre ancre ne peut resister plus long tems a la violence du vent. [...] Nous vîmes aussi un des navires qui Etoient a la Rade dont le cable de Lancrre avoit cédé a la violence du vent s'en aller a la derive Et Echouer sur le rivage» (*Naufage*, p. 372-373).

²¹ En 1725, soit un peu plus de dix ans avant la publication des *Avantures* de Le Beau, Luigi Ferdinando Marsigli, considéré aujourd'hui comme le père de l'océanographie, réfute la légende selon laquelle certains lieux marins seraient sans fond: «Tout ce qu'on a dit, qu'en certains lieux la Mer n'avoit point de fond, est une fable & une fausseté evidente. [...] Cette pensée que des personnes expérimentées, pour ce qui regarde la Mer, ont eue, aussi bien que de simples pêcheurs, me paroît extravagante, & fondée seulement sur ce qu'aucun n'a voulu encore se donner la peine, & faire la dépense de préparer [...] [une] sonde [adéquate]; laquelle apparemment ne se fera jamais, si quelque Prince n'ordonne, pour cela, des bâtimens particuliers & des Instrumens proportionnez» (*Histoire physique de la Mer*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1725, p. 10). Jusqu'à ce qu'on établisse les bases fondamentales de l'océanographie, on croyait qu'il n'existait aucune forme de vie au delà de 100 mètres, que «les grandes profondeurs de la mer étaient inhabitables pour les animaux en raison de la pression énorme qu'ils auraient à y supporter et qui les aplattirait» (Augé, t. 1, p. 24).

*Marsouins*²². Ces sortes de poissons suivent ordinairement le vent, se hasardant de courrir en pleine Mer: ce qui est assez surprenant, car il ne faut pas s'imaginer que la Mer soit pleine de poissons. Ce peuple écaillé est un peu trop timide pour oser se risquer à parcourir de vastes mers où il ne trouveroit rien à manger. En effet de quoi vivroit-il dans ces espaces liquides, où l'on prétend qu'il n'y a pas de fond? Si l'on en trouve donc en pleine Mer, ce n'est que par un cas fortuit, à moins que ce ne soit sur des Bancs.

6 Je ne m'amuserai point à raconter quantité de bagatelles qui ne serviroient qu'à allonger cette Histoire²³. Au reste il ne²⁴ nous arriva rien d'extraordinaire [32] jusques à notre arrivée vers le *Grand Banc de Terre neuve*²⁵. Nous eûmes quelque gros tems à cet approche; car le moindre vent en cet endroit, y peut mettre la Mer en fureur. Ce fut alors que nous souffrîmes, d'autant que les Cuisiniers, faute de feu, ne nous pouvoient rien fournir à manger²⁶. Heureusement que cette première tempête ne fut pas de longue durée. Elle cessa au bout de deux fois 24. heures, après quoi les vents étant apaisés, nous nous trouvâmes sur ce fameux Banc²⁷. Là, le calme succédant au mauvais tems, nous eûmes tout celui de pêcher de la *Morue*²⁸.

7 C'étoit un plaisir de voir cette pêche. A peine nos Matelots avoient-ils jeté l'hameçon, au bout duquel étoit attaché un morceau de lard ou de beuf salé, gros comme le poing, qu'ils faisoient capture, malgré la profondeur qui est bien de trente à quarante

²² Le marsouin commun (*Phocoena phocoena*), un animal côtier et farouche que l'homme a longtemps considéré comme un poisson, est un petit cétacé très répandu dans les eaux subarctiques tempérées et sur les côtes de l'Atlantique (voir *IAP*, p. 224; Rüdiger Wandrey, *Guide des mammifères marins du monde: 119 espèces, des baleines aux dugongs*, traduit par François Loppin, Lausanne et Paris, Delachaux & Niestlé, 1999, p. 124-126).

²³ Claude Le Beau est peu bavard sur son voyage transatlantique, mais Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière raconte que les ecclésiastiques qui étaient à bord de *L'Éléphant* avaient entrepris d'instruire les soldats de nouvelle levée et les prisonniers pendant la durée de la traversée. Chaque religieux était responsable d'un petit «troupeau» de sept à huit personnes. Il est possible que Ruffin de La Marandière ait eu Claude Le Beau parmi ses «proselites» puisqu'il dit avoir été responsable d'un groupe de «fauxsoniers qui Etoient condamnés au lieu De galere a passer En canada». Il ajoute: «C'étoient des gens ages les uns de Soixante ans, les autres, de trante Et quarante, Et dont le minois rebarbatif me rebuttoit Et m'intimidoit En quelque façon vu mon Extérieur jeune Et peu imposant. Dabord quelques uns ne se laissoient pas mener trop facilement mais j'aprouvay Dans peu que c'etoit la troupe la plus docile» (*Naufrage*, p. 374-375).

²⁴ Agglutination attribuable au prote; il faut lire «il ne».

²⁵ Le Beau produit une description du Grand Banc de Terre-Neuve un peu plus bas (§19).

²⁶ Bien avant d'avoir gagné le Grand Banc de Terre-Neuve, pendant plus de deux jours, soit du 14 au 16 juillet, le comte de Vaudreuil note dans son *Journal* que de «gros vens» sont persistants (CHAN: 4JJ11, f. 15). Il est possible que les passagers n'aient pu manger comme à l'habitude pendant ces trois jours de juillet. Comme l'indique Marcel Trudel, «l'unique poêle est réservé à la cuisson des aliments: si le navire est trop secoué pour qu'on allume, on attend qu'il fasse beau, on mange froid» (*MRHQ*, p. 58).

²⁷ Selon Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière (*Naufrage*, p. 380), le navire arriva sur le Grand Banc de Terre-Neuve le 1^{er} août 1729, mais le *Journal* de Vaudreuil n'est pas aussi précis. Le 30 juillet 1729, le comte aperçoit «des oyseau que lon nomme chiard ou merdiars». Il ajoute: «Cest des marque des aproches du grand Banc». Une semaine plus tard, sans avoir noté quoi que ce soit à l'égard de la cérémonie du «baptême» et de la pêche à la morue, Vaudreuil conclut: «[Nos] sondes nous fond croire que nous avons passé sur Lextrémité du Banc ouest» (CHAN: 4JJ11, f. 15).

²⁸ Selon Ruffin de La Marandière, cette partie de pêche permit de prendre vingt-huit morues «qui firent grand bien les jours maigres suivants, ainsy qu'avoient fait quatre Thons qu'on avoit pris la penultieme semaine Davant ce tems» (*Naufrage*, p. 380). Seule la pêche aux thons (*quatre germans* pêchés en haute mer) est notée dans le *Journal* du comte de Vaudreuil (CHAN: 4JJ11, f. 15). Le Beau produit une description de la morue un peu plus bas (§8).

brasses d'eau²⁹. Ainsi il n'y avoit qu'à jeter & tirer, tant il est vrai que la prodigieuse quantité de *Moruës* que l'on voit en *Europe*, vient principalement de cet endroit³⁰.

8 [33] Cette *Moruë* est longue d'environ trois pieds³¹, large à proportion, marbrée sur le dos de taches cendrées & roussâtres; sa gueule & ses yeux sont grands & sa tête est grosse à peu près comme celle d'un Enfant de six ou sept mois³². Elle a quatre dents dures, pointuës, blanches, serrées, formant une espèce de lime au fond du gosier; deux en haut, deux en bas, repondant l'une à l'autre, ayant les pointes tournées vers le dedans; sa chair est blanche & de si bon goût, que j'ose dire qu'étant fraîche pêchée, elle surpasse par l'excellence de sa délicatesse toute celle des autres Poissons: mais il est impossible de la pouvoir goûter de cette façon en *Europe*. Il y a deux sortes de *Moruës salées*; l'une qui s'appelle *Moruë blanche*, ou *verte*, & l'autre se nomme *Moruë seche* ou *parée* & quelquefois *Merlu* ou *Merluche*. Ce n'est néanmoins que la même espèce de Poisson, mais diversement salée, ou préparée pour la rendre de garde. La pêche de la *Moruë verte*, se fait vers le *Canada*, sur le *Grand Banc de Terre-neuve* et sur les *Battures*³³ de ce Banc.

9 [34] Après cette petite Pêche que l'on cessa au bout d'un quart-d'heure, car souvent on passe sans s'arrêter, le Sr. *Chaviteau*³⁴, premier Pilote du Navire, fit avertir tout son monde, c'est-à-dire, tous les Matelots de l'Equipage, qu'ils eüssent à se preparer promptement pour la célébration du Batême³⁵. C'est une coutume ancienne si bien

²⁹ Environ 50 à 65 mètres.

³⁰ Comme l'indique Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150) cette partie de pêche à la morue n'est pas sans rappeler celle que décrit Lahontan: «Vous ne sçauriez croire quelle quantité de moruës nos Matelots pêcherent en un quart d'heure, car quoi qu'il y eut trente deux brasses d'eau sous nous, à peine l'ameçon étoit-il au fonds de la mer que le poisson étoit pris, de sorte que ce n'étoit que jeter & retirer sans relâche, mais par malheur on ne peut tirer cet avantage que de quelques bancs où l'on passe le plus souvent sans s'arrêter» (*NVL*, p. 258-259).

³¹ Près d'un mètre.

³² La morue (*Gadus morrhua*) est un poisson à chair blanche de la famille des Gadidés. D'après Claude Mélançon, certains spécimens peuvent mesurer jusqu'à six pieds de long (presque deux mètres) et peser plus de deux cents livres (plus de 90 kg). Les morues peuvent être roussâtres, verdâtres, brunâtres ou jaunâtres, mais «elles portent toutes un grand nombre de nageoires, dont trois dorsales et deux anales, ont une ligne latérale pâle, des mouchetures sur le dos et les flancs, un petit barbillon sous le menton» (*PNE*, p. 147-151). voir aussi *IAP*, p. 227. Pour rédiger son «portrait» de la morue (§8), Le Beau pourrait s'être inspiré de la description produite par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 3, p. 503).

³³ Au XVIII^e siècle, le substantif «battures», désigne des hauts-fonds, aussi appelés «basses» ou «brisans» (voir Jal, p. 276; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 806-807). Il ne faut pas confondre ce terme de marine avec le canadianisme «batture», qui désigne la partie du rivage laissée à découvert lorsque la marée est basse (*NPR*, p. 233).

³⁴ Jacques Chaviteau, officier marinier (il signe *Chaviteau m.^{re} pilote*), est «premier Pilote du Vaisseau et Pilote costier de la Riviere» lorsque *L'Éléphant* fait sa dernière traversée. Nous savons peu de choses de cet homme, sinon qu'il rentra en France à bord de *La Marguerite*, qu'il fut tenu responsable du naufrage de *L'Éléphant* et qu'il fut condamné à purger 4 mois de prison pour la perte de ce navire (voir ANC: MG1-B, bobine F-254, vol. 54, ff. 445-445v; MG1-C11A, vol. 51, ff. 489v-490; CHAN: COL.C11^A51, f. 476-478v; Pierre-Georges Roy, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, p. 66).

³⁵ La description de cette cérémonie est un lieu commun à plusieurs relations de voyage (voir Pierre Berthiaume, *L'aventure américaine au XVIII^e siècle: du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 221; *NVL*, p. 260; *GV*, p. 137). Le Beau produit une longue description du baptême de Terre-Neuve (§10-18), mais Ruffin de La Marandière, qui était aussi à bord de *L'Éléphant*, résume la cérémonie: «Dans ce lieu [le Grand Banc de Terre-Neuve] on fait la cérémonie dun Baptême ridicule, on nous la fit subir comme a lordinaire. Le ministre de ce beau baptême est le pilote Le capitaine d[']Equipage ou premier mathelot fait l'office de conducteur ou de parain La forme consiste en certaines paroles qui ne signifient rien, Le baiser d[']un queue de moruë est la matiere. Le caractère est une tache noire qu'on imprime

observée par ces sortes de Gens, que je crois qu'ils renonceroient plus volontiers au Batême de l'Eglise qu'à celui-ci, dont l'origine ne provient que d'un badinage, que se firent autrefois entre eux les premiers Matelots. Cette Cérémonie est aussi absurde que ridicule. On y jouë sans scrupule le Mistère de notre Régénération & de la manière du monde la plus impertinente. Quoi-que plusieurs Auteurs en ayent parlé, je ne puis m'empêcher d'en dire ici quelque chose, par raport au grand nombre de *Catechumenes* ou *Anabaptistes* que nous étions pour ce Batême, dont personne n'est exempt, à moins que d'y avoir déjà passé. Et je suis persuadé, que si le *Pape* s'y trouvoit, *Sa Sainteté*-même n'en seroit pas plus privilégiée [35] que les autres qui ne l'ont pas encore reçu.

10 Toutes choses étant bien préparées pour cette solennité, le Sr. *Chaviteau* qui étoit monté dans la Hune du grand Mât, se fit entendre en tremblottant de toutes ses forces, comme un Vieillard transi de froid. Il représentoit le Bon-homme *Terre-neuve* ayant une barbe sale postiche, qui lui pendoit depuis le menton jusqu'à l'estomach. Ses cheveux étoient à peu près de même. Outre cela, il étoit vêtu d'un vieux capot³⁶, qui lui descendoit jusqu'aux talons, & dont le poil long, noirâtre étoit assez semblable à celui d'un Ours. Ce capot avoit pour franges tous les bouts des queuës & nageoires des *Moruës*, que nous venions de pêcher & dont il s'étoit aussi fait une ceinture.

11 Dans cet état, pour commencer ce ce³⁷ beau cérémonial, il se mit à crier, mais d'une voix cassée: *D'où le Navire?* Ses Gens qui étoient en bas sur le Pont, lui répondirent: *De la Rochelle. A la bonne heure* repartit-il, *j'en suis bien aise.* Ensuite, pour la forme, il demanda le nom du Bâtiment & celui [36] du Capitaine qui le commendoit. A peine lui eut-on répondu qu'il se nommoit l'*Elephant*, commendé par Mr. le Comte de *Vaudreuil*, qu'il s'écria: *Ah! cher Elephant, qu'il y a long-tems que je t'attends! Et Mr. le Comte ce bon ami, comment se porte-t-il? A-t-il toujours de bonnes liqueurs? Car de toutes celles qu'ont apporté ceux qui ont passé par ici depuis lui, je n'en ai goûté aucune qui ait pu me ravigoter le cœur comme les siennes.* On lui cria aussi-tôt: qu'il se portoit bien; qu'il conduisoit avec lui une nombreuse & honorable compagnie, entre-autres Mr. l'Evêque de *Samos* & Mr. l'Intendant de *la Nouvelle-France*, qui lui rempliroient volontiers ses flacons. *Oh, quelle joye, mes chers Enfans!* dit-il, en s'éclatant de rire³⁸. *Allons, vite qu'on me descende. Ah! que je vais bien me dilater la rate!* Sur le champ quatre Matelots vêtus d'une façon tout à fait bizarre lui servent d'Ecuyers. Deux le tiennent par dessous les bras & les deux autres lui soutiennent les deux jambes, comme s'ils eussent eu peur qu'il ne tombât.

12 D'abord qu'il fut descendu sur le [37] Pont, tous les Pilotins³⁹, Maîtres, Contre-Maîtres & Matelots de l'Equipage, qui composoient un nombre de plus de quatre-vingt

sur le front du baptisé, Les engagemens sont de ne point supposer a ce que personne ne soit Baptisé sur le grand Banc Et meme de preter la main a les y contraindre, Enfin leffet principal est de degraisser la bourse de celui quon Baptise de quelques pieces. [...] Mr. l'Intendant fut le premier Et les autres Ensuite. Le patient est assis sur une cuve plaine Deau couverte dune petite planche qu'on tire de dessous ceux qui ne donnent rien pendant que du haut de la hunne on luy verse sur la teste quelques sceaux deau» (*Naufrage*, p. 380-381).

³⁶ D'après le *Dictionnaire de l'Académie* (1740, t. 1, p. 222), le substantif «capot» désigne une «Espèce de cape, ou de grand manteau d'étoffe grossière, où est attaché un capuchon», mais en terme de marine, ce substantif désigne précisément le «paletot à capuchon que portent les matelots, contre la pluie et le froid» (Jal, p. 413).

³⁷ Redoublement attribuable au prote.

³⁸ Au XVIII^e siècle, les expressions *s'éclater de rire* et *éclater de rire* sont synonymes et usuelles (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 545; *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 548; *Robert historique*, t. 1, p. 1169).

³⁹ Apprentis pilotes (voir *supra*, chap. 2, n. 39).

personnes, vinrent le recevoir. Ils étoient tous armés de piques & de bâtons; Tous barbouillés & ⁴⁰ vêtus d'une manière aussi grotesque que ridicule pour l'action qu'ils prétendoient faire. Ils avoient aussi presque tous de méchants habits ou haillons attachés avec des cordages qui faisoient plusieurs fois le tour de leur corps. Quelques-uns-même avoient des poulies grosses & petites, qui étant enfilées les unes contre les autres, leurs servoient de bandollière⁴¹; Quelques-autres enfin en tenoient dans leurs mains, en forme de chapelets. Tel étoient donc leurs beaux habits sacerdoteaux.

13 Dans cet équipage, il conduisirent premièrement leur Bon-homme *Terre-neuve* en procession, au tour du Navire, en chantant des chansons ou hymnes de leur façon. Ensuite ils le firent asseoir sur un banc qui lui servoit de trône vis à vis d'une grande Baille⁴² d'eau que l'on avoit mise exprès sur le Gail-[38]-lard de derrière⁴³ pour y célébrer le Batême. Sur cette Baille pleine d'eau étoit une planche assez chancelante sur laquelle devoient s'asseoir tous les *Catechumenes*, desorte qu'elle pouvoit tomber dans l'eau au moindre attouchement d'un matelot qui étoit exprès à côté, pour y faire culbuter ceux qui ne donneroient rien dans le bassin que tenoit un autre Matelot, pour y recevoir les offrandes des Baptisés. C'étoit-là, le vrai nœud baptismal ou le principale motif de toute cette cérémonie! Ce qui faisoit que le *Catechumene* en donnant seulement une pièce de 20. à 30. sols⁴⁴ plus ou moins, pouvoit passer pour bien baptisé & éviter par ce moyen une inondation de laquelle il n'auroit pu échaper, d'autant qu'outre la force majeur dont il étoit environné, il se trouvoit encore retenu par un petit crochet de fer, qui étant attaché à un bout de cette Baille lui repondoit à la ceinture de sa culotte.

14 Ils commencèrent par Mg^r. l'Evêque [39] qu'ils firent asseoir sur cette vénérable planche, où après lui avoir fait prendre un Parrain, ils lui donnèrent le nom d'une Montagne située dans une Ile dont je ne me souviens point, & lui firent faire serment sur un Livre de Cartes Hydrographiques: *qu'il ne baiseroit jamais la Femme d'aucun Matelot; que comme Evêque il recevoit ce Batême pour bon & qu'en telle qualité il s'engageoit à en faire faire autant, en pareille occasion, à ceux ou à celles qui ne l'auroient pas encore reçu, & s'ils le lâchèrent, ce ne fut qu'après qu'il eut lâché lui-même un Louis d'or*⁴⁵ à l'offrande⁴⁶. Tel est le serment qu'ils font prêter ordinairement.

⁴⁰ Redoublement attribuable au prote.

⁴¹ Cette orthographe est confirmée par Littré (t. 1, p. 434) qui produit cet exemple tiré d'un texte du XVI^e siècle: «Et n'avions point encore de charges de bandollières, mais de nos fourmimens seulement».

⁴² «En termes de Marine, [la baille] est une espece de baquet fait d'un demi-tonneau, qui sert à divers usages sur les vaisseaux, & particulièrement à mettre le breuvage qu'on donne aux matelots» (Furetière, 1690, [n. p.]).

⁴³ Note de l'auteur: *C'est le pont du Navire le plus élevé, où est toujours la chambre du Capitaine & des Officiers*. D'après Augé, «le gaillard d'avant était destiné aux matelots; le gaillard d'arrière était réservé aux officiers» (t. 3, p. 679).

⁴⁴ Lire: *une pièce de 20 à 30 sous*. Au XVIII^e siècle, certains auteurs écrivent encore «sol», mais ce substantif doit être prononcé «sou» (voir Furetière, 1690, [n. p.]; *Trévoux*, 1771, t. 7, p. 789). Le «sou» est une «monnaie de compte, la vingtième partie de la livre, valant douze deniers» (*Académie*, 1740, t. 2, p. 686).

⁴⁵ Les premiers louis ont été frappés sous Louis XIII. Cette monnaie valut, selon les époques, de 10 à 24 livres (Larousse, t. 10, p. 697). À propos des louis d'or et d'argent, le *Dictionnaire de l'Académie* précise: «On ne dit point dans le discours ordinaire, *louis d'argent*; mais on dit en termes de Pratique, *Payer en louis d'or & d'argent, & autre monnaie ayant cours*; & alors par louis d'argent, on entend les écus blancs, & les autres espèces d'argent au-dessous de l'écu. Quand on dit absolument, *Un louis*, on entend toujours un louis d'or» (1740, t. 2, p. 49).

⁴⁶ Contrairement à Le Beau, Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière indique que M^{sr} Dosquet fut exempté de ce baptême parce qu'il avait déjà fait le voyage (*Naufrage*, p. 381). Le *Journal de Trévoux* ne

- 15 Mr. l'Intendant fut le second à qui ils en firent autant⁴⁷. Ensuite ils allèrent tour à tour aux Prêtres Missionnaires, dont quelques-uns vouloient se cacher, mais il ne leur fut pas possible, car tous ces Satellites du Bon-homme *Terre-neuve* avoient des yeux marins qui pénétoient par tout & gardoient tous les coins & passages du Navire. Ils connoissoient par avance tous les *Catechumenes* dont ils s'étoient déjà formé [40] dans la tête une liste du profit qu'ils esperoient en tirer: c'est pour cela qu'il étoit impossible qu'aucun leur échapât.
- 16 Quelques-uns donc de ces Prêtres, voulant faire les scrupuleux, leur bigoterie ne servit qu'à faire élever des éclats de rire de toutes parts, d'autant qu'on les vit subir en murmurant, ce qu'ils auroient dû faire de bonne grace. Mrs. les Officiers & Gardes-Marine, qui n'y avoient pas encore passé, les suivirent gaillardement à leur tour sans se faire prier. Et immédiatement après eux on vint à nous-autres *Lettres de cachet* (car c'est ainsi qu'on nous appelloit)⁴⁸. Chacun en fut quitte après avoir donné selon sa volonté. Nous y fumes suivis des Passagers & des Soldats de nouvelle levée. Mais il n'en fut pas de même de ces derniers; car, comme ils n'avoient pas assez d'argent pour satisfaire à l'offrande & que Mr. le Comte de *Vaudreuil* avoit défendu qu'on les inondât, les Matelots pour s'indemniser d'une telle défense leur donnèrent à chacun des coups de queue de *Moruës*, qu'ils avoient détrempées dans du noir.
- 17 [41] Ce Batême selon les Matelots ne doit point être imparfait. Il leur faut toujours un objet sur lequel ils puissent exercer les derniers traits que requiert une pareille cérémonie, pour qu'elle soit conduite à son degré de perfection. Le Sr. *Pelletier*, fils d'un Marchand de *Paris*⁴⁹, fut la malheureuse victime qu'on leur abandonna pour cet effet. On

manque pas de souligner l'erreur commise par Le Beau: «Si notre Avocat avoit été embarqué sur *l'Elephant*, ou s'il avoit fait attention à ce qui s'y passoit, il auroit plus exactement décrit cette cérémonie, que les Marins appellent *Baptême*. Il se seroit sur tout bien donné garde de dire qu'on commença par M. l'Evêque de Quebec, & d'égayer sa narration par le serment, qu'il fait faire à ce Prélat, lequel ayant déjà fait le voyage du Canada, ne dût point être soumis à une cérémonie, qu'on ne réitere jamais au même endroit sur les personnes, qui y ont une fois passé» ([ANONYME], «AVANTURES DU SIEUR Claude le Beau [...]», *Journal de Trévoux*, 1738, p. 1948-1949).

⁴⁷ D'après Ruffin de La Marandière, «chacun y pass[a] à son rang Dont la dignité des personnes fait comme ailleurs la difference Et la distinction. [...] Mr. l'Intendant fut le premier Et les autres Ensuite» (*Naufrage*, p. 381).

⁴⁸ «La lettre de cachet contient un ordre du Roi remis sous pli fermé à celui qui doit en assurer l'exécution. Elle est [...] fermée par un cachet de cire, d'où son nom. [...] [Elle] peut contenir les ordres les plus divers, [...] mais l'historiographie désigne plus particulièrement, sous cette expression, ces décisions que l'administration de l'Ancien Régime appelait "ordres particuliers" ou "ordres du Roi", contenant un ordre d'emprisonnement, sans forme de procès, dans une prison d'État, ou un ordre d'exil ou d'éloignement. Le plus souvent, les lettres de cachet avaient en vue "l'intérêt des familles" et étaient délivrées à la demande des proches» (A. Laingui, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, p. 730). Au XVIII^e siècle, précise Jean-Marie Carbasse, «ces demandes deviendront de plus en plus nombreuses et seront présentées par des familles d'un rang social de plus en plus moyen: signe de la banalisation de cette procédure». D'ailleurs, à la fin de l'Ancien Régime, les formules des lettres de cachet seront imprimées, «ce qui montre assez que le procédé était devenu tout à fait habituel» (*Dictionnaire du Grand Siècle*, p. 867-868).

⁴⁹ D'après A. Léo Leymarie, qui n'indique pas ses sources, le sieur Pelletier serait «un jeune homme de famille, libertin et fainéant, que son père veut corriger», c'est pourquoi «le ministre prie le gouverneur de le faire engager comme soldat à son arrivée au Canada» (*Naufrage*, p. 373, n. 1). Aucun nommé Pelletier n'apparaît sur la liste des prisonniers dressée par Maurepas le 29 avril 1729. Nous n'avons trouvé ni dossier d'arrestation ni inscription à Bicêtre pour un Pelletier originaire de Paris. En outre, il ne faut vraisemblablement pas confondre ce fils de famille avec le nommé Pelletier, complice de Claude Le Beau,

l'avoit trouvé quelques jours auparavant à vouloir badiner avec un jeune homme, d'une maniere qui sentoit le fagot⁵⁰ & pour lequel crime il avoit été amarré sur un canon & frappé de coups de gascettes. Ce miserable croyoit qu'on l'avoit oublié & rioit déjà de ce qu'on n'avoit pas pensé à lui, quand un Matelot vint poliment le saluer & le prier d'avoir la bonté de venir s'asseoir sur cette planche. Il n'y fut pas plutôt qu'on l'y accrocha un peu mieux qu'un autre. Comme il ne se doutoit de rien il paya assez généreusement: mais les Matelots n'eurent pas plutôt reçu son argent, qu'ils le jettèrent impitoyablement dans la Baille & l'inondèrent d'une si horrible façon, que les seaux [42] d'eau lui tomboient d'en haut, d'en bas & de tous côtés. Il avoit beau crier, heurler, demander misericorde il n'en fut ni plus, ni moins baptisé d'importance.

18 Après ce beau lavement maritime, les Matelos qui avoient reçu de quoi se laver copieusement le gosier, allèrent se baptiser eux-mêmes intérieurement de vin & d'eau-de-vie. Cette cérémonie ne s'exerce que sous l'*Equateur*, sous les *Tropics*, sous les *Cercles Polaires*, sur ce *Grand Banc de Terre-neuve*, aux Detroits de *Gibraltar*, du *Sond*⁵¹ & des *Dardanelles*⁵².

19 Le *Grand Banc* est une hauteur d'un fond de Mer qui s'élève en de certains endroits jusqu'à 15. brasses au dessous de l'eau & en d'autres endroits jusqu'à 40. 45. brasses de profondeur⁵³; ce qui donne moyen aux Vaisseaux de flotter dessus sans danger⁵⁴. Ce *Grand Banc* a 150. lieues de longueur & 50. en son plus large⁵⁵. Toutes ses extrémités sont perpendiculaires, desorte que sa partie extérieure, qui borne son terrain, est une Mer où la sonde ne trouve point de fond, quoique le dessus de [43] ce *Banc* ne fasse pas une même superficie & qu'il y ait plus de fond en un endroit qu'en l'autre. Chacune de ses parties est plate: c'est une Roche remplie de quantité de coquillages & de petits Poissons dont les Moruës se nourrissent. On tient que ce sont les *Basques* qui en poursuivant les Baleines ont découvert le grand & le petit Banc des Moruës, cent ans avant la navigation

qui fabrique de la fausse monnaie de carte en 1730 puisque, d'après Gilles Hocquart, cet acolyte est «Canadien» (voir ANC: MG1-C11A, vol. 55, f. 6v; CHAN: COL.B53², f. 573v).

⁵⁰ Les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* expliquent qu'on dit figurément et proverbialement «qu'Un homme sent le fagot, pour dire, qu'il est soupçonné de libertinage & d'hérésie» (1740, t. 1, p. 661). D'après les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, «ce proverbe s'introduisit en France du tems de François I, parcequ'en ce tems-là on brûloit les hérétiques» (1771, t. 4, p.16).

⁵¹ Il s'agit du détroit d'Øresund, lequel unit la mer Baltique au détroit Cattégat (Kattegat). Au XVIII^e siècle, ce toponyme est orthographié *Sund*, *Oresund* ou *Sond* (voir *Trévoux*, 1771, t. 7, p. 898).

⁵² Le Beau pourrait avoir emprunté cette liste de lieux où se pratique la cérémonie du baptême à Lahontan (voir *NVL*, p. 260). L'emprunt est signalé par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108) et par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

⁵³ Quinze brasses équivalent à environ 24 m. Quarante et quarante-cinq brasses équivalent respectivement à environ 65 m et 73 m.

⁵⁴ Ce que Le Beau appelle le «Grand Banc» est en réalité une plate-forme continentale composée de plusieurs bancs dont la superficie totale est évaluée à 282 500 km². Comme l'indique Le Beau (et plusieurs prédécesseurs), cette plate-forme est une «hauteur de fond»: sa profondeur moyenne est de moins de 100 m. Les Grands Bancs de Terre-Neuve étaient autrefois considérés comme les plus poissonneux du monde, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (voir K. Drinkwater et A. Clarke, *EC*, p. 1095). Pour rédiger sa description des Grands Bancs de Terre-Neuve (§19), Le Beau reprend à son compte des informations tirées de deux ouvrages: les quatre premières phrases sont empruntées presque textuellement à Moreri (*Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, 8^e éd., Amsterdam, George Gallet, 1698, t. 4, p. 455) et les deux dernières trouvent leur source dans un article produit par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 3, p. 503). La source bibliographique de l'emprunt à Moreri est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

⁵⁵ C'est-à-dire environ 600 km de long et 200 km de large.

de *Christophe Colomb*⁵⁶, aussi bien que le *Canada* & la Terre neuve de *Baccalaos*⁵⁷, qui signifie *Moruës*, parce que ces Terres abondent aussi en Baleines dont ils sont fort friands & que ce fut un *Basque Terre-neuvier*⁵⁸, qui en porta la première nouvelle à *Christophe Colomb*, comme temoignent plusieurs Cosmographes. Quelques autres veulent que la découverte du *Grand Banc* soit due à *Jacques Cartier*⁵⁹, *Malouin*, & c'est lui en effet qui en a montré le chemin aux *Bretons*⁶⁰.

20 Nous fumes l'espace de six jours tant à le traverser qu'à arriver proche de l'Île de *Terre-Neuve* qui n'en est éloignée qu'à environ 45. lieux⁶¹. Nous y eumes quelques vents

⁵⁶ Christophe Colomb ou Cristoforo Colombo, Cristóbal Colón (Gênes ou Savone vers 1451 - Valladolid 1506), qui cherche une route vers les Indes en passant par l'ouest, atteint une première fois l'Amérique en 1492. Il fait trois autres expéditions vers le Nouveau Monde entre 1493 et 1502. Lorsqu'il meurt, en 1506, Colomb est convaincu d'avoir atteint le continent asiatique (voir *Robert des noms propres*, p. 483-484; *MRHQ*, p. 12).

⁵⁷ Marcel Trudel indique que le toponyme est hérité des explorations portugaises. L'expression «terre des Baccalaos», qui désigne Terre-Neuve, signifie «terre des morues» (*MRHQ*, p. 14). Dans son édition critique des *Relations* de Jacques Cartier, Michel Bideaux explique que «les cartes et documents contemporains mentionnent couramment Terre-Neuve sous le nom d'*Ilha dos Baccalaos* (et formes voisines), attestant à la fois l'importance économique de l'île et la part prise par les Portugais dans sa découverte» (*Relations* de Jacques Cartier, édition critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1986, p. 270, n. 31).

⁵⁸ Dans la définition qu'il consacre au mot «Terre-Neuve», Louis Moreri explique que les habitants de cette île «sont presque tous Normans ou Basques». Il ajoute que l'expression «Terres-Neuviers» désigne ceux qui vont à la pêche sur le Grand Banc de Terre-Neuve et qui «y conduisent tous les ans près de 250. petits bâtimens des côtes de France» (*op. cit.*, 1698, t. 4, p. 455-456). Au siècle suivant, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* indiquent que le nom «Terre-Neuvier» est donné aux habitants de Terre-Neuve et «par extension aux Marchands qui vont dans cette île à la pêche des morues» (1771, t. 7, p. 1042).

⁵⁹ Jacques Cartier (Saint-Malo 1491 - Saint-Malo 1557) aurait navigué toute sa jeunesse avant de recevoir sa première commission pour une expédition vers le Nouveau Monde (1534). C'est au cours de ce premier voyage qu'il explore le golfe Saint-Laurent, qu'il rencontre le chef iroquois Donnacona et qu'il érige la croix de Gaspé. Avant de rentrer en France, Cartier prend à son bord deux autochtones (les fils de Donnacona) dans le but d'en faire des traducteurs. Investi très rapidement d'une commission pour un second voyage, Jacques Cartier fait voile vers l'ouest dès l'année suivante (1535). Les fils de Donnacona lui servent alors de guides et d'interprètes. C'est au cours de ce second voyage que Cartier remonte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga (aujourd'hui Montréal) et qu'il choisit d'établir son fort au confluent de la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Saint-Charles) et de la rivière Lairet, pour hiverner. Les hommes de Cartier survivent difficilement aux rigueurs du climat: plusieurs d'entre eux meurent du scorbut. Lorsqu'il rentre à Saint-Malo, en juillet 1536, Cartier compte notamment à son bord le chef Donnacona (qu'il a capturé) et quelques autres autochtones. En 1540, l'explorateur malouin obtient une commission pour un troisième voyage. La flotte arrive à Stadaconé (aujourd'hui Québec), le 23 août 1541. Cette fois, Cartier établit deux forts au confluent de la rivière du cap Rouge et du fleuve Saint-Laurent, à quelques kilomètres en amont de Québec. Il tente de pousser ses explorations au-delà d'Hochelaga, en vain. C'est au terme de ce troisième et dernier voyage que Jacques Cartier rentre en France avec du quartz et de la pyrite de fer qu'il a confondu avec des diamants et de l'or. En dépit de ce mémorable échec, Cartier demeure une figure importante dans l'histoire de la Nouvelle-France puisqu'il a le mérite d'avoir découvert le fleuve Saint-Laurent, la voie fluviale essentielle qui permit l'établissement de l'empire français en Amérique (voir Michel Bideaux, *op. cit.*, p. 7-72; M. Trudel, *DBC*, vol. 1, p. 171-177; *MRHQ*, p. 11-37).

⁶⁰ La question de l'attribution de cette découverte reste entière: «Faute de pouvoir dater avec certitude la découverte de Terre-Neuve, on sait du moins, par le témoignage de Pierre Crignon, que la région était fréquentée par les Bretons dès 1504, que ceux-ci vendaient à Rouen en 1510 "du poysson qu'ilz avoient esté querir et pescher es parties de la Terre-Neusve", que les moines de l'abbaye de Beauport-en-Keritry s'accordaient avec les pêcheurs de l'île de Bréhat sur le versement d'une dîme relative au poisson pris "tant en la coste de Betaigne [*sic*] la Terre-Neuffve, Islandre que ailleurs". Au port de Saint-Jean, enfin, John Rut trouva en 1527 des embarcations de pêcheurs normands, bretons et portugais» (Michel Bideaux, *op. cit.*, p. 13).

⁶¹ Environ 180 km.

contraires. D'ail-[44]-leurs, comme nous approchions des Terres, notre Bâtiment n'alloit plus qu'à petites voiles. Souvent les Navigateurs dans ces endroits, ne pouvant prendre hauteur, par rapport aux brouillards ou aux mauvais tems, sont obligés de n'aller qu'à mats & à cordes⁶², souvent-même ils mettent leur Navire de côté⁶³ pendant la nuit, sans quoi ils courroient risque d'échouër sur ces côtes. C'est pourquoi il y a toujours à ces approches un Matelot monté au plus haut des hunes qui fait bonne sentinelle, sûr d'être recompensé de sa peine lorsqu'il découvre les Terres.

- 21 La plupart de nos voiles étoient donc carguées, quoique nous eussions le vent favorable, quand le 2. *Juin* vers les 9. heures du matin, un Mousse qui étoit sur le plus haut perroquet du Vaisseau se mit à crier: *Terre, Terre*. Comme le Ciel étoit beau & serein, nous apperçûmes presque aussi-tôt l'île de *Terre-Neuve*; ce qui repandit la joye par tout le Vaisseau; car chacun s'ennuyoit assez de n'avoir vu autre chose pendant 29. jours que de l'eau⁶⁴. Nous rengaimes⁶⁵ à notre droite cette Ile & [45] arrivâmes, au bout de deux jours à la faveur d'un bon vent, vis à vis l'Ile *aux Oiseaux*⁶⁶. Ce sont deux Rochers qui s'élèvent dans la Mer & dont le sommet surpassant la surface des eaux sert de retraite à une quantité prodigieuse d'Oiseaux blancs nommés *Goëlands*⁶⁷, qui ne vivent que de petits Poissons. On en rencontre souvent en pleine Mer. Ils étoient en si grand nombre à voltiger autour de ces Rochers que nous tirâmes sur eux, par divertissement, deux coups de canons. Après quoi, en traversant la Baye de *St. Laurent*, nous nous trouvâmes aussi avec tout le bonheur possible, au bout de deux jours, à l'entrée du fameux Fleuve de ce même nom⁶⁸.

⁶² «Aller à mâts et à cordes» ou «à sec de voiles», c'est «naviguer sans voiles, les mâts et les cordages recevant seuls le souffle du vent» (Jal, p. 104).

⁶³ «On dit, Mettre le vaisseau *côté* à travers, ou mettre de travers, lorsque de gros tems on présente le *côté* au vent, & qu'on ne peut pas porter à route, ou lorsqu'on ne veut pas avancer dans un parage dangereux, en laissant aller le vaisseau à la dérive au gré des vents & des marées» (*Trévoux*, 1721, t. 2, p. 273).

⁶⁴ Le Beau se trompe. Le comte de Vaudreuil note dans son *Journal* qu'on aperçut une terre qui pourrait être le *Cap deraze* (aujourd'hui Cape Race, à Terre-Neuve), le vendredi 5 août 1729, à midi; il s'agit alors du 39^e jour de navigation (voir CHAN: 4JJ11, f. 15). Selon Marcel Trudel, une traversée normale dure environ deux mois: «Il n'avait fallu à Cartier en 1534 que 20 jours pour aller de Saint-Malo à Terre-Neuve, mais c'est là une navigation exceptionnelle [...], il fallut 4 mois à Pierre Boucher en 1662; le gouverneur Buade de Frontenac fut 52 jours sur l'Atlantique en 1689 et il lui faudra ensuite 3 semaines pour remonter le fleuve» (*MRHQ*, p. 49-50).

⁶⁵ «*Ranger* est pris souvent pour Passer auprès de; ainsi l'on dit: Ranger la terre [...] au lieu de dire: Se mettre près la terre, naviguer près de la côte» (Jal, p. 1261-1262).

⁶⁶ Le comte de Vaudreuil note dans son *Journal* qu'on a connaissance «des Isle au oyseau» et de «lisle Brion» le 11 août 1729; il s'agit alors du 45^e jour de navigation (CHAN: 4JJ11, f. 15). Les deux rochers dont parle Le Beau dans la phrase suivante s'appellent aujourd'hui Rochers aux Oiseaux; il ne faut pas les confondre avec l'actuelle Funck Island. Le Beau n'y a reconnu que des goélands, mais la description faite par Charlevoix (1744) montre que plusieurs espèces d'oiseaux nichent sur ces rochers: «Avec les Goëlands & les Tanguex [le grand pingouin, aujourd'hui disparu], qui viennent de toutes les Terres voisines, on y trouve quantité d'autres Oiseaux, qui ne sçauroient voler. La merveille est que dans une multitude si prodigieuse de Nids, chacun trouve d'abord le Sien. Nous tirâmes un coup de Canon, qui mit l'allarme dans toute cette République Volatile, & il se forma au-dessus des deux Isles un nuage épais de ces Oiseaux, lequel avoit bien deux ou trois lieues de circuit» (*Journal*, p. 189).

⁶⁷ Le goéland, un palmipède piscivore de la famille des laridés (*laridæ*), est un oiseau de mer commun; on le rencontre «sur toutes les mers, fleuves et grands lacs du monde, mais plus particulièrement sur les rivages des mers du nord» (*OPQ*, p. 42-54).

⁶⁸ Le fleuve Saint-Laurent est d'abord connu sous les noms de «Grand fleuve de Hochelaga» et «riviere de Canada». En 1535, Jacques Cartier donne le nom «Saint-Laurent» à une baie située sur la côte nord du golfe. En 1569, le toponyme est «appliqué par extension au golfe par le géographe Mercator, puis, en 1613, au fleuve qui s'y déverse» (*INF*, p. 17, 23). Voir aussi *NLQ*, p. 689-692. Pour rédiger sa description du fleuve

- 22 La grande Rivière du *Canada* dans l'Amerique Septentrionale, se nomme aujourd'hui le Fleuve de *St. Laurent*, à cause que les premiers Vaisseaux *François* qui la reconnurent, entrèrent dans son embouchure le jour de la Fête de *St. Laurent*. On peut dire qu'il est un des plus beaux Fleuves du monde. Il a deux cens brasses de profondeur, vingt cinq ou trente lieuës de largeur [46] à son embouchure où est son Golfe⁶⁹; ensuite il va toujours en se retrécissant vers les Lacs d'où l'on pretend qu'il prend sa source⁷⁰. Son flux monte jusqu'à *Quebec*, qui est à environ cent quarante lieuës de son Golfe⁷¹. Ses bords assez agréables par tout ailleurs, ne le sont pas beaucoup jusques à la Rivière de *Jacques Cartier*, située à quinze lieuës de *Quebec*⁷², où les gros Navires se trouvent hors d'état de pouvoir monter plus haut. Ce lieu a pris son nom de ce *Malouin* qui dans ses premières découvertes y fit naufrage & fut obligé d'y passer un hiver bien rigoureux⁷³.
- 23 On trouve par tout ce Fleuve une quantité prodigieuse de Poissons, non seulement d'eau douce, mais aussi de Mer. Son canal qui est extrêmement large, contient plusieurs grandes Iles, & son cours a plus de six cens lieuës de long⁷⁴, puis qu'on pretend que par son moyen, on peut joindre celui du Fleuve *Mississipi*⁷⁵.

Saint-Laurent (§22-23), Le Beau reprend en partie les observations de Louis Moreri (*op. cit.*, 1698, t. 2, p. 34). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

⁶⁹ C'est-à-dire environ 324 m de profondeur et entre 100 et 120 km de largeur.

⁷⁰ Allusion aux Grands Lacs du Canada et des États-Unis soit: le lac Supérieur, le lac Michigan, le lac Huron, le lac Érié et le lac Ontario. Au vrai, le fleuve Saint-Laurent «prend ses sources dans le bassin du lac Supérieur, en Ontario, et dans quelques États américains» (*NLQ*, p. 689).

⁷¹ Environ 560 km.

⁷² Environ 60 km.

⁷³ Claude Le Beau confond deux lieux géographiques. La rivière Jacques-Cartier est un affluent du fleuve Saint-Laurent; elle est située à environ 50 km en amont de la ville de Québec. L'actuelle ville de Donnacona (toponyme hérité du chef iroquois emmené en France par Jacques Cartier en 1536) est située au confluent de cette rivière et du fleuve. Ce n'est pas à cet endroit que Cartier passe un hiver difficile en 1535-1536; le fort du navigateur malouin est installé au confluent de la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Saint-Charles) et de la rivière Lairet (qui porte très brièvement le nom «Rivière de Jacques Cartier», au milieu du XVII^e siècle). Au cours de cet hiver rigoureux, Cartier perd près du quart de ses hommes et au printemps, faute d'un équipage assez nombreux, il est forcé d'abandonner la *Petite Hermine*: voilà sans doute le «naufrage» auquel Le Beau fait référence (voir *NLQ*, p. 294, 335, 619; M. Trudel, *DBC*, vol. 1, p. 171-177, 283-284). À propos de la rivière Jacques-Cartier, la Commission de toponymie du Québec indique: «Une légende populaire tenace raconte que Jacques Cartier aurait séjourné à l'embouchure de la rivière, qui aurait reçu son nom, attribué d'une façon spontanée et anonyme, au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle ou, au plus tard, au début du XVII^e siècle, consécutivement à cette croyance. Samuel de Champlain l'avait désignée, en 1632, Rivière des Esturgeons & Saulmons. Sanson d'Abbeville inscrit "R. J. Quartier" sur sa carte de 1656» (*NLQ*, p. 294).

⁷⁴ Environ 2400 km.

⁷⁵ Le Mississippi, ou Mississippi, Meschacébé, Meschasiipi, traverse les États-Unis du nord au sud; il prend sa source près des Grands Lacs et se jette dans le golfe du Mexique (delta du Mississippi). On ne peut pas gagner le Mississippi directement par le biais du fleuve Saint-Laurent. À l'époque, explique Pierre Berthiaume, deux routes peuvent être empruntées: «L'une consistait à passer par le lac Michigan pour gagner la rivière Chicago, puis à remonter celle-ci cinq ou six lieues. Deux portages permettaient ensuite de rejoindre la rivière des Illinois. L'autre [...] passait par la rivière Saint-Joseph, qu'il fallait remonter jusqu'à un portage, appelé "Prairie de la tête de bœuf". De là, les voyageurs rejoignaient une des sources de la rivière Theakiki (Kankakee River). Cette prairie était située au sud-ouest de l'actuelle ville de South Bend (Indiana), entre les rivières Saint-Joseph et Kankakee. Une fois sur la rivière Kankakee, il fallait suivre son cours jusqu'à la "Fourche", où elle se jette dans la rivière des Illinois» (*Journal*, p. 705, n. 1).

[47] CHAPITRE IV.

Naufrage de l'Elephant. Mœurs & Façons d'agir des Habitans du Canada.

1 NOus nous trouvâmes le 15. *Juin*, fort avancés dans le Fleuve *St. Laurent*¹. Nous allions toujours la sonde à la main; car ce Fleuve, à cause des Rochers qui sont au fond, est des plus dangereux, desorte que nous étions obligés de jeter l'ancre tous les soirs². Je ne voyois des deux côtés que de très hautes Montagnes dont les arbres me recréoient assez la vuë & nous étions déjà vers l'Ile *Rouge*³, vis avis⁴ la Rivière du *Loup*⁵, lorsque quelques *Algonkins*, qui habitent en cet endroit, vinrent à notre bord avec deux de leurs canots⁶. Ce fut les premiers Sauvages que je vis; je ne pouvois me lasser d'admirer l'agilité & la hardiesse avec laquelle ils nageoient⁷ sur ces ondes enflées, dans leurs petits canots. [48] Mais, que c'étoit peu de chose, en comparaison de ce que j'ai vu par la suite! Comme c'étoit à peu près le tems que l'on attendoit le Navire du Roi dans le *Canada*, ces Sauvages, qui en avoient sans doute entendu parler, étoient aux aguêts pour voir s'ils ne le

¹ Le Beau se trompe. Le navire a quitté la rade de La Rochelle le 28 juin 1729. Dans son *Journal*, le comte de Vaudreuil signale qu'il aperçoit «La terre de gaspé» le 12 août. Deux jours plus tard, il note que le navire se trouve à quelques kilomètres des «7 Isle» (voir CHAN: 4JJ11, f. 15).

² Aux yeux de Marcel Trudel, le fleuve est un véritable «cimetière marin». Pendant le Régime français, précise-t-il, on compte, «de l'île Anticosti à Sept-Îles, au moins 5 naufrages importants; dans la région de Sept-Îles à Tadoussac, 6 autres [...]; de Tadoussac à Québec, 11 naufrages» (*MRHQ*, p. 68). Voir aussi Jean Lafrance, *Les épaves du Saint-Laurent (1650-1760)*, Montréal et Bruxelles, Éditions de L'Homme, 1972.

³ L'île Rouge est un flot rocheux situé dans le fleuve Saint-Laurent, presque en face de l'embouchure du Saguenay, au large de l'île Verte. D'après la Commission de toponymie du Québec, l'île Rouge est «couvert[e] de débris marins. Deux courants d'une force peu commune, mais bien connus des navigateurs, la contournent sans répit et on entend, dans ses environs immédiats, le bruit des vagues venant se briser sur ses récifs. Surnommée le "cimetière des navigateurs", l'île a été le site de nombreux naufrages, surtout avant 1848, année de la construction d'un phare. Il revient à Champlain de l'avoir ainsi dénommée en 1626, probablement à cause de la couleur de ses formations rocheuses» (*NLQ*, p. 591). Dans son *Journal*, le comte de Vaudreuil note le passage de *L'Éléphant* près de l'île Rouge et de l'île Verte, le 30 août 1729 (voir CHAN: 4JJ11, f. 15).

⁴ Agglutination attribuable au *prote*; il faut lire «vis-à-vis».

⁵ Le Beau se trompe. Ce n'est pas la rivière du Loup qui se trouve vis-à-vis l'île Rouge, mais la rivière Saguenay. La rivière du Loup coule dans la région du Bas-Saint-Laurent; elle se jette dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de l'île aux Lièvres, un peu en amont de l'île Rouge ([Ministère des terres et forêts], *Dictionnaire des rivières et lacs de la Province de Québec*, [Québec], Département des terres et forêts, 1925, p. 88).

⁶ D'après le *Journal* de Vaudreuil et la *Relation* de Ruffin de La Marandière (*Naufrage*, p. 382), ces Amérindiens étaient des Micmacs (lesquels font partie de la grande famille algonquienne). Vaudreuil note que la rencontre eut lieu près de la rivière Mitis, à plusieurs kilomètres en aval de la rivière du Loup et de la rivière Saguenay (voir CHAN: 4JJ11, f. 15). Claude Le Beau prétend que ces Amérindiens sont montés à bord du navire, mais le 18 août 1729, Vaudreuil écrit dans son *Journal*: «nous avons mis La chaloupe et Le Canot ala mer nous avons esté sondé ala Coste [...] nous y avons trouvé un sauvage micmaques avec sa femme et ces Enfants qui Estoît Cabané alantree de Lance» (*Ibid.*) Le récit de Ruffin de La Marandière est encore plus précis: «Nous Etions peu Eloignes de terre, cest ce qui nous donna la curiosité d[']y descendre[.] Jy fus avec les autres, nous trouvâmes dans le lieu ou nous abordâmes un Sauvage de la nation des micmaques gens bons chrétiens Et tres sages. Il Etoit cabanné sur le bord d'une petite rivière qui venoit des bois se decharger Dans le fleuve St Laurent[.] Il y avoit pris quantité de saumons tres beaux Et tres bons, tant a cette visitte qu'a plusieurs autres quon luy fit[.] Il nous en donna huit pour lesquels on luy donna du pain[.] du vin, du plomb[.] de la poudre, un gros bonnet de Laine neuf. Et nous autres nous luy fimes present a luy[.] sa femme Et ses Enfants[.] De quelques Images, Et de chacun un chapelet» (*Naufrage*, p. 382). Sur les Micmacs, voir *infra*, chap. 38, n. 33; sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11.

⁷ Au XVIII^e siècle, en terme de marine, le verbe «nager» signifie «ramer» et le substantif «nageur» désigne un «rameur» (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 174; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 127-128).

verroient pas arriver, & ayant reconnu à notre Flamme⁸, que c'étoit lui-même, ils ne manquèrent pas de nous aborder à dessein de nous faire quelques petits Presens, dont ils comptoient bien recevoir l'interêt; c'est pourquoi ils nous apportèrent quelques Perdrix⁹, Lièvres¹⁰, & autres gibier.

- 2 Mr. l'Evêque¹¹ qui avoit déjà mis sa soutanne violette avec sa grande croix, leur donna d'abord & de bon cœur sa Bénédiction; prélude du payement qu'ils devoient avoir de leurs Presens. Mais quoi-qu'ils la reçurent à genoux, avec tout le respect & la vénération qu'ils portent ordinairement au *Grand Patriarche* (car c'est ainsi qu'ils le nomment)¹² je crois néanmoins qu'ils furent bien plus contents des pois, du lard & et de quelques autres bagatelles qu'on [49] leur donna, après quoi ils s'en allèrent, en prenant dans leur canot le R. P. *Luc Recollet Canadien*¹³, pour le conduire en toute diligence à *Quebec*, afin qu'il y annonçât notre arrivée¹⁴.
- 3 A la vuë du gibier de ces Sauvages, quelques Officiers & Gardes-Marine, voulant faire les bons Chasseurs, obtinrent la permission d'aller à terre dans ce même endroit. Ils s'imaginoient déjà que toutes les Perdrix, & les Lièvres alloient courir au bout de leurs fusils; mais, après une journée de Chasse, ils eurent la honte de venir nous rejoindre un peu plus bas, en n'apportant avec eux que quelques mechans petits Oiseaux¹⁵ avec un Rat musqué¹⁶.
- 4 Nous allions fort doucement &, comme je l'ai déjà dit, toujours la sonde à la main. Nous passâmes de cette façon l'Ile aux *Lièvres*¹⁷ & celle aux *Coudres*, qui a bien trois lieuës de long¹⁸ & nous étions déjà parvenus dans un endroit où nous n'avions plus guère

⁸ En terme de marine, le substantif «flamme» désigne un étendard. La flamme d'un navire peut être pointue, ou fendue et terminée par une double langue: «C'est de sa figure et des mouvements variés qu'elle affecte en l'air, quand le vent l'agite, que lui vient le nom métaphorique qu'elle porte» (Jal, p. 699).

⁹ Il s'agit vraisemblablement de la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*), présente sur le territoire canadien et dans le nord des États-Unis (voir *OPQ*, p. 175-177; *IAP*, p. 218, 231; *GOAN*, p. 86).

¹⁰ Le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) vit dans les régions boisées du Canada et du nord des États-Unis. Au Canada, l'espèce est très répandue et plutôt diversifiée; on compte plusieurs sous-espèces (voir *LM*, p. 76-79; *LMC*, p. 79; *IAP*, p. 222).

¹¹ M^{re} Pierre-Herman Dosquet (voir *supra*, chap. 3, n. 9).

¹² Sur les surnoms «Patriarche» et «Grand Patriarche», voir *infra*, chap. 9, n. 8.

¹³ Le récollet Luc Hendrix, dit Flamand (province d'Artois 1692 - Trois-Rivières 1749), arrive à Québec en 1713. Il exerce son ministère à Chambly (surtout entre les années 1717 et 1721) et dans plusieurs endroits de la colonie, au moins jusqu'en 1725. Comme Le Beau l'indique, le père Luc est à bord de *L'Éléphant* en 1729. Dès l'année suivante, le récollet se fait missionnaire chez les Micmacs de la baie des Chaleurs (1730-1735). Après avoir été curé et supérieur du couvent de Trois-Rivières (1735-1738), supérieur du couvent de Montréal (vers 1744-1747) et desservant aux Forges du Saint-Maurice (1749), le père Luc Hendrix décède à Trois-Rivières à l'âge de 57 ans (voir *DBR*, p. 491-494). Sur le sens du mot «Canadien», voir *infra*, n. 69.

¹⁴ Le 28 août 1729, le comte de Vaudreuil note dans son *Journal*: «On na anvoyé un expres parterre a quebec pour aprandre à monsieur Le general que nous somme En Riviere» (CHAN: 4JJ11, f. 15). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

¹⁵ D'après Ruffin de La Marandière, cette chasse fut plutôt bonne: «On y tua quantité de Gibier, des oiseaux surtout, canards[,] perdrix, goesland &.» (*Naufrage*, p. 382).

¹⁶ Le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) est un rongeur amphibie qui vit en milieu aquatique; sa chair est comestible et sa fourrure est très recherchée. L'espèce est répandue presque partout en Amérique du Nord (voir *LM*, p. 183-186; *LMC*, p. 77; *IAP*, p. 236).

¹⁷ L'île aux Lièvres est située dans le fleuve Saint-Laurent, presque en face de l'embouchure de la rivière du Loup. Elle doit son nom à Jacques Cartier qui y trouva un grand nombre de lièvres (*NLQ*, p. 385).

¹⁸ Le Beau estime que l'île aux Coudres mesure environ 12 km de long, ce qui est assez près de la réalité. D'après la Commission de toponymie du Québec, l'île atteint, «sans compter ses battures, une longueur de 10 km et 4 km dans sa plus grande largeur». Située dans le fleuve Saint-Laurent, en face de

que 16. ou 17. lieuës¹⁹ pour nous rendre à *Quebec*, quand cette lenteur d'aller, impatientant tout le monde, & surtout Mrs. les Ecclésiastiques, qui [50] étoient en grand nombre & croyoient toujours qu'ils ne seroient jamais assez-tôt à cette Ville; quand ces Prêtres, dis-je, voyant bien plus, que l'on alloit déjà jeter l'ancre, parceque la nuit commençoit à tomber, prièrent Mr. le Comte de *Vaudreuil*²⁰, avec tant d'instance & de si bonne grace, de ne la point faire jeter, que ce Seigneur qui est bon de son naturel, se laissa gagner à leurs prières. Il faut avouer d'ailleurs, que la beauté du Ciel qui commençoit à s'étoiler, jointe à un petit vent *Nord-Est* qui donnoit alors, contribua beaucoup à cette complaisance du Comte, que nous pensames tous payer aux dépens de notre vie²¹.

- 5 Le vent devenoit beaucoup plus violent & nous avancions toujours, lorsqu'environ vers le milieu de la nuit, voici notre Vaisseau qui tout à coup heurte & saute rudement sur un Rocher. Déjà cette secousse épouvantable suivie de quantité d'autres attouchemens, durant l'espace de plus de trente toises²² sur ce Rocher, imprime la terreur dans le cœur-même des plus [51] hardis: Déjà, deux ancres sont jettés & nos Matelots, sans perdre de tems ni recevoir aucun commendement, courent çà & là & sautent au plus vite à la manœuvre, quand, malgré la promptitude de leurs bras occupés à isser les voiles, le Navire file sur ses cables & fait encore un autre saut, mais bien plus terrible que le premier, qui lui brisant sa Quisle²³, le jette sur la pointe d'un autre Rocher qui étoit le

Baie-Saint-Paul, l'île aux Coudres doit son nom à Jacques Cartier qui la nomma ainsi en raison des coudres (noisettes) qu'il y trouva (voir *NLQ*, p. 151). D'après le *Journal* du comte de Vaudreuil, le navire mouilla au large de «l'isle au Coudre», la veille du naufrage, soit le 31 août 1729 (CHAN: 4JJ11, f. 15). Dans sa relation de voyage, Ruffin de La Marandière note: «Nous restames [...] quelques jours aux Environs de cette Isle [aux Coudres] Dou Il nous vint plusieurs habitans qui nous apporterent beaucoup de provisions comme veaux[,] D'indons, volailles, Légumes, Laitages &.» (*Naufrage*, p. 383).

¹⁹ Environ 65 km.

²⁰ Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil (voir *supra*, chap. 2, n. 6).

²¹ Parmi tous les témoins du naufrage de *L'Éléphant*, Claude Le Beau est le seul qui blâme les ecclésiastiques. Le sulpicien Ruffin de La Marandière présente les faits différemment. Il utilise le pronom personnel «nous» pour décrire la hâte qui animait tous les passagers (pas seulement les ecclésiastiques). Ensuite, le pronom indéfini «on» prend le relais. Le relationnaire marque ainsi une distance entre les mauvaises décisions prises par les membres de l'équipage et la hâte qui animait l'ensemble des passagers: «Le premier de Septembre nous nous trouvames a quatorze lieues de Quebec. La joye de nous en voir si proches netoit pas moins grande que le desir de hater notre arrivée. Le vent qui Etoit favorable mais peu fort augmenta sur les huit heures du soir accompagné de la marée qui montoit. Et dun beau clair de lune qui devoit Encore durer plus de trois heures. Jamais tems n'a paru plus propre pour mettre a la voile, on En fut fortement tenté. Enfin on succomba a la tentation[,] Excites de plus par [le navire *La Marguerite*] [...] qui nous suivoit de prez Et qui nous avoit Devancé ayant profité plustôt que nous de ce beau tems» (*Naufrage*, p. 383). Dans son *Journal*, le comte de Vaudreuil ne fait pas mention de l'impatience des passagers. Seul Jacques Chaviteau (voir *supra*, chap. 3, n. 34), le pilote, semble responsable des manœuvres: «A 8 heure du soir[,] Le pilote mayant demandé à apareiller[,] gi consenty sur Les Representation quil me fit que nous Estions Dans un mauvais mouillage ou Notre Cable pouvoit ce couper et que nous Courions Risque de tomber Dans Le gouffre [...] a 9 heures nous fuments sous voilles avec nos huniers et La mizenne» (CHAN: 4JJ11, f. 15). Les autres témoignages relatifs au naufrage sont conformes à la version du comte de Vaudreuil; le blâme est entièrement jeté sur Jacques Chaviteau, le pilote (voir CHAN: COL.C11[^]51, ff. 398-398v, 476-478v). Au terme du procès qui suit le naufrage, Vaudreuil est absous par le conseil de guerre (7 mars 1730) et la faute retombe sur le pilote du navire (voir É. Taillemite, *DBC*, vol. 3, p. 602).

²² Plus de 58 m.

²³ Coquille attribuable au prote; il faut lire «Quille».

dernier de ce chenal. Ce fut là donc, où la Quille de notre Bâtiment brisée, nous échouâmes malheureusement²⁴.

6 Cet enchaînement de Rochers²⁵, sur lequel nous étions alors, se trouve dans ce Fleuve, précisément entre le Cap *Brûlé*²⁶ & le cap *Tourmente*²⁷. Ce dernier Promontoire d'une hauteur extraordinaire, est ainsi nommé par rapport à sa traversée, qui est des plus dangereuses, à moins que l'on y passe la sonde à la main & lorsque la marée est haute. Il fait l'extrémité d'une chaîne de Montagnes de cinq cens lieuës de long²⁸. C'est là aussi, où se fait la jonction de l'eau douce du Fleuve *St. Laurent* avec [52] celle de la Mer. Nos Pilotes connoissoient tous parfaitement cet endroit: mais il est bon de dire ce qui les a trompé.

7 Nous avons fait rencontre, il y avoit quelques jours, vers l'embouchure de ce Fleuve, du Navire d'un Armateur de *la Rochelle*, commandé par un nommé *Fleuri*²⁹. Ce

²⁴ Ruffin de La Marandière raconte: «Toujours poussez vivement par le vent Et la marée[,] nous entendimes tout a coup notre vaisseau qui touchoit sur des pierres, apres quoy contre ces Rochers qui sont tres Inegaux En hauteur dans Leau[,] Il se donna des coups dont les bonds Et les secousses reiterées firent jeter a tout le monde ce cry, Mon Dieu, misericorde, nous sommes perdus. L'aumonier endormy se reveille Et donna aussitôt une absolution générale» (*Naufrage*, p. 383-384). L'auteur (anonyme) de la *Relation d'un naufrage* produit aussi une description de l'événement: «Ce fut entre onze heures et mi-nuit que ce triste accident nous arriva. [...] [Le] vaisseau entraîné par des courans fut jetté [...] sur des rochers connus dans le país sous le nom de battures du cap brûlé. [...] [Le vaisseau] fit des bonds si furieux pendant près d'un ave maria, qu'il n'y eut plus a douter de notre malheur. [...] L'aumonier que la peur de la mort n'avoit pas moins effraïé que les autres, sortoit de son grabat au moment qu'on s'y jettoit en foule, et comme il n'y voyoit goutte, il n'avoit garde de nous appercevoir si près de lui, tellement qu'en voulant descendre, il s'étendit de son long sur une trentaine de têtes qui ne s'attendoient pas qu'il dût y aller des piés et des mains pour les absoudre. soixante bras le rejeterent aussitot sur le lit [...], il prend sa main gauche pour sa main droite, commence par la fin, finit par le commencement, et nous distribue en hâte un absolve estropie dont pourtant on fit grand cas, car ce n'etoit pas là le temps d'y regarder de si près» (*Relation d'un naufrage*, ff. 180-182).

²⁵ Il s'agit des *Brisants du cap Brûlé*. De nombreux témoignages de navigateurs montrent que le secteur était redoutable; le *Banc du cap Brûlé* (un banc de sable), le *Caye du cap Brûlé* (un rocher) et le *Cul-de-sac du cap Brûlé* (un haut-fond) contribuent, avec les *Brisants du cap Brûlé*, à rendre la navigation très périlleuse à cet endroit du fleuve Saint-Laurent (voir [Gouvernement du Québec], *Répertoire toponymique du Québec 1978*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, p. 181).

²⁶ Le cap Brûlé (600 mètres) surplombe le fleuve Saint-Laurent; il se trouve à quelques kilomètres en aval du cap Tourmente, dans la région de Charlevoix (voir *NLQ*, p. 92).

²⁷ Le cap Tourmente (579 mètres), qui s'avance dans le fleuve Saint-Laurent, se trouve à environ 40 kilomètres au nord-est de la ville de Québec. D'après la Commission de toponymie du Québec, «cette masse du Bouclier canadien marque la limite orientale des basses-terres du Saint-Laurent sur la rive nord. Champlain l'a baptisé "cap de tourmente", en 1608, parce que le fleuve, par grands vents, est agité à cet endroit» (*NLQ*, p. 780).

²⁸ Il s'agit des Laurentides. Comme Le Beau l'indique, le cap Tourmente marque l'une des extrémités de cette chaîne de montagnes constituée de collines arrondies. D'après la Commission de toponymie du Québec, «la chaîne montagneuse des Laurentides, de 500 à 900 m d'altitude, constitue, au Québec, le rebord méridional du Bouclier canadien depuis le lac Témiscamingue jusqu'au Labrador. [...] L'historien François-Xavier Garneau est le créateur du nom de lieu Laurentides. Dans son *Histoire du Canada* (1845), il écrit[:] "Cette chaîne n'ayant pas de nom propre et reconnu, nous lui donnons celui de Laurentides qui nous paraît bien adapté à la situation de ces montagnes qui suivent une direction parallèle au Saint-Laurent"» (*NLQ*, p. 356).

²⁹ Le 14 août 1729, alors qu'il navigue au large des «7 Isles», le comte de Vaudreuil aperçoit le navire *La Marguerite*, commandé par le capitaine Charles-Louis Fleury, fils. Le 24 août, *L'Éléphant* mouille près de l'île du Bic et le lendemain, Vaudreuil note dans son *Journal* que le capitaine Fleury est venu à bord. Enfin, deux jours avant le naufrage, le 30 août 1729, *La Marguerite* et *L'Éléphant*, qui naviguent à proximité l'un de l'autre, se saluent: «À 5 heure ½ du soir nous Estion passé Lisle verte et Lisle Rouge[:] a 6h mr fleury nous a salué de 9 fois vive Leroy et 7 Coup de Canons[,] nous Luy avons Randue sept fois vive

Vaisseau qui étoit assez bon voilier, ayant été un peu de tems derrière nous, s'étoit avancé insensiblement, de manière qu'il marchoit à une petite lieuë³⁰ de distance à nos côtés. Nous étions précisément au milieu & par conséquent à une lieuë & demie du rivage³¹, au lieu que le Sr. *Fleuri*, qui étoit dans l'endroit où nous aurions dû être, n'en étoit guère éloigné que d'une demie lieuë³², & marchoit, comme je le viens de dire, à nos côtés sans que nous le sachions. Ce Capitaine avoit allumé son Fanal, signe ordinaire que les Navigateurs mettent pendant la nuit lorsqu'ils se rencontrent, afin de ne se point approcher, de peur qu'en ne se voyant pas, ils ne viennent à se briser les uns contre les autres. Nos Pilotes crurent fa-[53]-cilement, par rapport à la hauteur de la Montagne, que ce Fanal étoit un feu de quelques Sauvages qui étoient dans la Forêt, desorte que, cherchant à s'en éloigner d'environ une bonne demie lieuë de distance, nous nous trouvâmes sur cette Batture³³ de Rochers, qu'ils connoissoient bien, mais où ils ne se croyoient pas. Ainsi nous pouvions bien dire de notre Bâtiment: *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim*³⁴; parce qu'en effet voulant éviter un danger, nous tombâmes dans un autre³⁵.

8 Nous étions donc dans cet endroit fatal, où la marée venant à baisser peu à peu, notre Bâtiment se trouva couché sur le côté. On n'avoit pas attendu jusqu'à ce moment

Le roy et 5 Coup de Canons et à remersié de 3 Coup de Canons» (CHAN: 4JJ11, f. 15). À propos de *La Marguerite*, voir John Francis Bosher, *op. cit.*, p. 169. Sur La Rochelle, voir *supra*, chap. 1, n. 21.

³⁰ Environ 4 km.

³¹ Environ 6 km.

³² Environ 2 km.

³³ Ici, le substantif «batture» signifie «brisant» (voir *supra*, n. 25). Voir aussi *supra*, chap. 3, n. 33.

³⁴ *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim* (tomber de Charybde en Scylla). Ce vers de Gautier de Châtillon est tiré de l'*Alexandreïdos*, Livre 5, vers 301 (voir *Galteri de Castellione Alexandreis*, éd. de Marvin L. Colker, Patavii, in ædibus Antenoreis, 1978 [1558], p. 133). Il est possible que Le Beau ait pris l'idée dans le texte de Lahontan (voir *NVL*, p. 508). Comme l'indique Lothar Dräger (*SNR*, p. 423), le vers de Gautier s'inspire du passage de l'*Odyssée* d'Homère où Circé indique à Ulysse qu'il vaut mieux emprunter la route de Charybde et Skylla que celle des Planktes (Livre XII, v. 74-110): «L'autre route [celle de Charybde et Skylla] vous mène entre les Deux Écueils. L'un, dans les champs du ciel, pointe une cime aiguë, que couronne en tout temps une sombre nuée, et rien ne l'en délivre; [...] aucun homme mortel [...] ne saurait ni monter ni se tenir là-haut; la roche en est trop lisse; on la croirait polie. A mi-hauteur, se creuse une sombre caverne [...]: du fond de ton vaisseau, c'est sur elle qu'il faut gouverner, noble Ulysse! Mais du fond du vaisseau, le plus habile archer ne saurait envoyer sa flèche en cette cave, où Skylla, la terrible aboyeuse, a son gîte [...]. Ses pieds, - elle en a douze, - ne sont que des moignons; mais sur six cous géants, six têtes effroyables ont, chacune en sa gueule, trois rangs de dents serrées, imbriquées, toutes pleines des ombres de la mort. [...] Jamais homme de mer ne s'est encor vanté d'avoir fait passer là sans dommage un navire: jusqu'au fond des bateaux à la proue azurée, chaque gueule du monstre vient enlever un homme. L'autre Écueil, tu verras, Ulysse, est bien plus bas. Il porte un grand figuier [...]; c'est là-dessous qu'on voit la divine Charybde engloutir l'onde noire: elle vomit trois fois chaque jour, et trois fois, ô terreur! elle engouffre. Ne va pas être là pendant qu'elle engloutit, car l'Ébranleur du sol lui-même ne saurait te tirer du péril... Choisis plutôt Skylla, passe sous son écueil, longe au plus près et file! il te vaut mieux encor pleurer six compagnons et sauver le vaisseau que périr tous ensemble» (Homère, *L'Odyssée: poésie homérique*, texte établi et traduit par Victor Bérard, Paris, Les Belles Lettres, 1953, p. 114-116).

³⁵ Ruffin de La Marandière donne sensiblement les mêmes explications: «Le vaisseau De M^r. Fleury qui nous avoit devancé Etant mouillé, ayant mis une Lumière a son fanal, nous crumes ce feu a terre, nous tirames malheureusement au large de crainte Dapprocher de trop prez les Rochers dont la Rivière est remplie sur les Bords. Toujours poussez vivement par le vent Et la marée nous entendimes tout a coup notre vaisseau qui touchoit sur des pierres» (*Naufrage*, p. 383). Quant à Vaudreuil, il écrit dans son *Journal*: «À 10 heure [...] nous aperçûments un feu que [ledit] pilote et Lesquipage Crurent Estre a terre Ce qui fit que chaviteau premier pilote et pilote de la Rivière fit gouverné au large Ce Croyans trop pres de terre[;] à 11 heure nous avons eschouez sur La Batures du Cap Brulé» (CHAN: 4JJ11, f. 15). Voir aussi le procès-verbal du naufrage (CHAN: COL.C11^A51, f. 476v).

pour en abattre les Mats; car nous n'eûmes pas plutôt échoués, que les Matelots les couperent à coups de haches³⁶. C'étoit une pitié de voir ainsi défigurer ce magnifique Navire. On avoit aussi déjà jetté dans l'eau quelques pièces de canons qui étoient du côté qu'il commençoit à pancher, mais ils ne furent pas perdus, d'autant qu'ils ne tombèrent que sur le Rocher³⁷. La conster-[54]-nation étoit peinte sur tous les visages; chacun croyoit toucher à sa dernière fin. On tira quelques coups de canons pour appeller du secours, mais envain. Le Capitaine *Fleuri*, qui voyoit bien où nous étions, ne jugea pas à propos d'y venir, ni même de mettre sa Chaloupe à l'eau pour nous aborder, & dit, par la suite, pour ses raisons, que le Fleuve étoit trop agité pour oser s'y risquer³⁸.

- 9 Le matin, dès la pointe du jour, nous vîmes venir à nous le Sr. *De la Gorgendiere*³⁹ Pilote de Roi, pensionné de la Cour, pour aller tous les ans au-devant du Navire de *Sa Majesté*, & qu'il doit attendre pour cet effet vers l'embouchure du Fleuve *St. Laurent*, afin de le pouvoir conduire ensuite en toute sureté jusqu'à *Quebec*. Ce Pilote, qui ne nous croyoit pas si avancé, fut fort surpris de nous voir en cet état. Il avoit bien entendu nos

³⁶ Le Beau se trompe, les mâts n'ont été abattus que le lendemain matin, après l'arrivée du capitaine de port, Richard Testu de La Richardière (CHAN: COL.C11^A51, f. 477). Le comte de Vaudreuil explique: «Nous fuments Deux heure sans faire une goutte Deau mais desque La mer Eut Commencé aperdre[,] Le vaisseau Ce coucha tout a fait sur Le Costé [...] ayant pris Lavis des officiers et Du sieur De la richardiere capitaine de port [...] Je fy Jeter Les Canons et Couper Les mats[,] [cela] empecha [le navire] De ce Rompre en piece et nous à Donné tout Le temps [...] Den tirer tous Les Esfaits» (CHAN: 4JJ11, f. 15). La relation produite par Ruffin de La Marandière est plus précise: «Le vaisseau qui n'étoit pas Entierement brisé se soutenoit Encore. [...] La marée commençoit a baisser Et le vaisseau manquant par la deplus En plus Deau, se panchait selon lordinaire sur le coté [...]. Il fut trois heures Entieres a se pancher dune maniere Imperceptible, mais cependant tres Inquietante[,] Dez la seconde heure[,] Il l'etoit si considerablement que pour marcher Il falloit se tenir a une corde qu'on avoit tendüe a cet Effet, [...] chacun se tenoit aux cordages Et aux bords du vaisseau du côté qui selevoit, [...] on jetta a la mer tout ce qui chargeoit Et Embarroissoit le vaisseau Inutilement, les canons, des quaiesses vuides, des cages de volailles Et autres choses. [...] [Le lendemain matin], il falloit couper les mats [...], jeter Encore a la mer tout ce qui Embarrassoit Et Envoyer a terre, tous les gens inutiles» (*Naufrage*, p. 384-386). Voir aussi la *Relation d'un naufrage*, ff. 181-183.

³⁷ Le procès-verbal du naufrage précise que quelques canons, futailles, ancres et ballots ne purent être sauvés et qu'il n'a pas été possible non plus de sauver les poudres et le pain «qui ont été mouillés dès la premiere Marée» (CHAN: COL.C11^A51, f. 478). D'après Narcisse-Eutrope Dionne, l'un des canons perdus dans le naufrage fut repêché et offert en cadeau au séminaire de Québec en 1859: «C'est une pièce de fort calibre, mesurant cinq pieds huit pouces sur la longueur, ayant 13 pouces de diamètre» («Un naufrage dans le Saint-Laurent en 1729», *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIX, 1913, p. 255).

³⁸ Ruffin de La Marandière explique autrement le mutisme du sieur Fleury, capitaine de *La Marguerite*: «Personne ne nous apportoit de secours, aussi le vent Etoit Il trop fort Et la mer trop grosse, D'ailleurs Le vaisseau de Mr. fleuri, n'avoit pas sa chaloupe pour nous L'Envoyer, Elle Etoit allée a terre, la veille» (*Naufrage*, p. 385). De son côté, l'auteur (anonyme) de la *Relation d'un naufrage* raconte: «[J'entendais] le fracas du canon qui tiroit de moment en moment pour avertir les côtes du danger où nous étions[,] les échos ne manquoient pas de repondre à chaque coup, mais leur sensibilité n'alloit pas plus loin et nous n'en pouvions attendre d'autre secours[,] les Ours et eux sont cependant à peu près les seuls habitants de ces rivages» (f. 183).

³⁹ Claude Le Beau confond le navigateur Richard Testu de La Richardière avec le marchand Joseph de Fleury de La Gorgendière. Lorsque *L'Éléphant* fait naufrage au large du cap Brûlé, en septembre 1729, Richard Testu de La Richardière (Québec 1681 - Québec 1741) est capitaine de port à Québec. C'est à partir de 1728 que cet officier de la marine pilote les vaisseaux du roi sur une partie du fleuve Saint-Laurent afin de les conduire à Québec. Outre cette importante charge, à titre de capitaine de port, La Richardière doit sonder le fleuve, installer des bouées, élever des phares, veiller à l'entretien de la zone d'ancrage à Québec et exécuter certaines réparations sur les navires. Richard Testu de La Richardière est reconnu pour avoir largement contribué à l'amélioration des conditions de navigation sur le fleuve Saint-Laurent. On lui doit d'importants relevés hydrographiques et des travaux qui ont servi pendant plusieurs années à dresser les cartes de navigation françaises (voir A. Rodger et J. S. Pritchard, *DBC*, vol. 3, p. 232-233, 672-674).

coups de canons: mais, comme il ne savoit pas que ce fût nous, & pour des raisons sans doute semblables à celles du Sr. *Fleuri*, il ne s'en étoit guère plus pressé. Plus de cent cin-
[55]-quante Personnes auroient pu périr faute de secours, si notre Navire eût avancé ou
détourné seulement de deux toises⁴⁰; d'autant que notre chaloupe & notre canot n'auroient
pas été capables de sauver le quart du monde que nous étions⁴¹.

10 Notre Navire étoit entièrement couché sur le côté, quand le Sr. *De la Gorgendiere*
arriva⁴². La marée baissant toujours, nous permettoit d'aller à sec tout au tour de ce
Bâtiment, qui par la suite étant déchargé, fut haché en pièces pour en tirer les principaux
matériaux. Tel fut donc le sort fatal de ce fameux Vaisseau de Roi, qui avoit déjà fait dix
ou douze fois le voyage de *la Rochelle en Canada*⁴³.

11 Beaucoup de monde perdit dans ce naufrage: Car Mrs. les Officiers, malgré leur
attention, ne purent empêcher, que les Matelots ne profitassent du privilege que leur
offroit un pareil bouleversement. Ces Misérables, qui s'entendoient avec les Soldats de
Marine, ne se faisoient point scrupule de briser à coups de haches les coffres des Prêtres,
des Marchands & autres Personnes, [56] pour y voler & piller tout ce qu'ils y trouvoient de
meilleur⁴⁴.

⁴⁰ Moins de 4 m.

⁴¹ Il y avait certainement plus de 150 personnes à bord de *L'Éléphant*. D'après Varin de La Marre, l'équipage comptait, la nuit du naufrage, 144 hommes au total. Or, ce nombre n'inclut que l'aumônier, neuf officiers majors, huit gardes de la marine, vingt-huit officiers marinières, huit valets, cinquante-neuf matelots, dix-neuf soldats et douze mousses. Les ecclésiastiques, les soldats de nouvelle levée, les prisonniers et les autres passagers doivent être ajoutés à ce nombre (voir MG1-C11A, vol. 51, ff. 489-492). Tous les membres de l'équipage et les passagers sont sortis indemnes du naufrage, mais un charpentier de Québec, nommé Prénouveau, a été «tué et noyé» au cours des opérations de sauvetage (voir ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 307-308v; CHAN: COL.C11^A51, f. 477).

⁴² Encore une fois, Claude Le Beau confond le navigateur Richard Testu de La Richardière avec le marchand Joseph de Fleury de La Gorgendière. Cela dit, les témoignages sont unanimes: Richard Testu de La Richardière est arrivé sur les lieux du naufrage, le 2 septembre 1729, vers 6 heures du matin (CHAN: COL.C11^A51, ff. 477-477v; *Naufrage*, p. 385).

⁴³ D'après John Francis Bosher (*op. cit.*, p. 152), *L'Éléphant* n'a pas fait plus de cinq fois la traversée de La Rochelle au Canada. En 1718, le navire est forcé de faire demi-tour, puis il fait la traversée en 1726, 1727 et 1728, avant de faire naufrage dans le fleuve Saint-Laurent (1729). Le *vaisseau de roi* est propriété de l'État et d'utilité publique. Il transporte «passagers, correspondance officielle, numéraire et effets du pays»; comme les navires marchands, le *vaisseau de roi* ne fait qu'une seule traversée par année (*MRHQ*, p. 50, 54).

⁴⁴ Selon Narcisse-Eutrope Dionne, Gilles Hocquart perd dans le naufrage «plus de 8,000 livres» et Mgr Dosquet reçoit du roi «la somme de mille écus pour le dédommager de ses pertes» (*loc. cit.*, p. 255). Le contrôleur de la Marine au Canada, Jean-Victor Varin de La Marre, est aussi victime des pillards. Le 20 octobre 1729, il demande réparation au ministre: «M Hocquart [...] doit représenter à Votre Grandeur la [perte] que j'ay fait de la valeur de 600.^l de mes [hardes] et de mon linge qui ont été pillés dans le vaisseau par les soldats et Matelots après que j'en fus sorti, Permettés moy, Monseigneur, de vous supplier très humblement de faire quelqu'attention à cette perte qui est grande pour moy et surtout dans une Colonie où tout ce qui regarde l'habillement est à un prix excessif» (CHAN: COL.C11^A51, ff. 387v-388). Autre perte importante pour la colonie: les deux tiers des 2000 jeux de cartes qui devaient servir à la fabrication de la *monnaie de carte* ont été mouillés et perdus; Hocquart et Beauharnois pressent le ministre Maurepas d'envoyer, «par le vaisseau de L'année prochaine», 2000 nouveaux jeux de cartes ou mieux, d'ordonner la fabrication de cette *monnaie de carte*, à Paris pour éviter «un travail considérable» au contrôleur de la Marine et à l'intendant (voir ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 56-59v). Voir aussi le témoignage de Ruffin de La Marandière (*Naufrage*, p. 392) et celui de la mère Duplessis de Sainte-Hélène (ANC: MG17-A10, bobine C-14015, vol. 1, ff. 338-340).

12 Environ sur les huit heures du matin, on nous débarqua comme Gens inutiles & on nous transporta à Terre avec tous les Soldats de Nouvelle levée⁴⁵. Mr. le Comte de Vaudreuil ne garda avec lui qu'un certain nombre d'Officiers, les Soldats de Marine & les Matelots, & demeura dans le Navire jusqu'à sa parfaite décharge⁴⁶. Nous étions à douze lieuës⁴⁷ de *Quebec* lorsque ce malheur nous arriva, desorte que nous fumes obligés de faire tout ce chemin à pied. Nous avions même quatre lieuës⁴⁸ à faire avant que d'arriver chez les premiers Habitans, en marchant sur des Rochers quelquefois trop escarpés & souvent dans la vase, où nous enfoncions jusqu'à la ceinture⁴⁹. Quoique débarqué des derniers, la joye de me voir libre animoit tellement mon courage, que je surmontai tous ces mauvais pas & devançai la plûpart de ceux qui étoient sortis avant moi. Les chemins remplis de Gens embourbés offroient un Spectacle peu agréable, qui m'eut touché en toute autre occasion: [57] mais en celle-ci, trop embarrassé de me tirer d'affaire, je goûtai assez bien l'excellence du Precepte, qui dit, *Charité bien ordonnée, commence par soi-même*⁵⁰. Il est vrai, néanmoins, que j'aidai plusieurs de mes amis, lorsque je crus pouvoir le faire

⁴⁵ Ruffin de La Marandière observe: «L'empressement des nouvelles Levées Et des pasagers fit une confusion tres grande quand il s'agit de sembarquer pour aller a terre, cetoit a qui y seroit le plus tot parce qu'on apprehendoit qu'a la marée montante le vaisseau ne joûat quelque mauvais tour. Il ny avoit pour descendre qu'une Echelle de corde tres courte rallongée d'une corde nouée a laide de laquelle on se laissoit couler dans la chaloupe qu'on n'etoit pas sur d'atteindre, le vent lagitant tres fort Et leloignant a tous moments de plus de quatre pieds du lieu dou l'on descendoient lon Etoit cinq a six qui descendoient a la fois; je metonois de ce que la moitié ne se sont pas cassé La teste ou precipité du haut En bas [...] [Dans la chaloupe,] on nous faisoit arranger les uns sur les autres comme de harangs En caque, [...] le vent qui nous agitoit tres fort provoqua de rechef le mal de mer a plusieurs» (*Naufrage*, p. 386). Voir aussi la *Relation d'un naufrage* (ff. 183v-184).

⁴⁶ D'après le procès-verbal du naufrage, «le deuxieme [septembre] a six heures du matin [...] M. de Cavagnial Major des Troupes de Quebec fût depêché pour demander [...] les secours necessaires d'hommes et de Bâtimens [pour] sauver les Effets du Roy et de la Colonie, lesquels furent envoyés si apropos et avec tant de diligence que dés le troisieme au matin l'on commença a le décharger ce qui a été continué par les officiers du Vaisseau, ceux de la Colonie et Gardes de la Marine jusqu'au onze de ce mois avec des peines et des risques infinis» (CHAN: COL.C11^A51, ff. 477-477v). Voir aussi le *Journal* de Vaudreuil (CHAN: 4JJ11, f. 15). À propos des officiers détachés pour sauver les effets du roi et pour la liste des marchandises qui ont échappé au naufrage, voir CHAN: COL.C11^A51, ff. 103-106v.

⁴⁷ Presque 50 km.

⁴⁸ Plus de 15 km.

⁴⁹ Ruffin de La Marandière raconte que certains naufragés s'enfoncèrent «Dans les Bouës jusqu'au genoux» (*Naufrage*, p. 388). Le Beau, lui, s'enfonce dans la fange jusqu'à la ceinture. L'auteur (anonyme) de la *Relation d'un naufrage* prétend qu'on trouva «dans les vases du fleuve», plusieurs passagers «enfonceés jusqu'au cou». Il ajoute même qu'on regretta «la perte d'une vingtaine de malheureux qui s'étoient les uns noyés, les autres enterrés dans les vases du fleuve» (*Relation d'un naufrage*, ff. 188v, 191v). Rappelons que ce naufrage n'a fait qu'une seule victime et que celle-ci a perdu la vie au cours des manœuvres de sauvetage: «[Le charpentier Prénouveau] reçut un coup si vilolent sur la poitrine par la vergue d'une Goëlette qui étoit a côté du [vaisseau] qu'il en fût jetté mort a la mer» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 307v; CHAN: COL.C11^A51, f. 477v).

⁵⁰ Ce proverbe tire ses origines du latin médiéval: *Prima caritas incipit a seipso* (voir Maurice Maloux, *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*, Paris, Larousse, 1998, p. 151). Pierre Marie Quitard précise: «Il est juste, ou du moins naturel de songer à ses propres besoins plutôt qu'à ceux des autres. Tel est le sens dans lequel on applique ordinairement notre proverbe dont l'égoïsme a fait sa maxime favorite; mais il a aussi un sens conforme à la charité chrétienne: c'est qu'avant de morigéner les autres, et de prétendre leur imposer des lois, il faut se morigéner soi-même, s'imposer à soi-même des lois» (*Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues*, Genève, Slatkine Reprints, 1968 [1842], p. 208-209).

sans risquer ma Personne. C'est ce qui fut cause aussi, que fatigué à mon tour & sentant mes forces m'abandonner, je me vis bientôt contraint de céder à ma faiblesse.

- 13 Je m'arrêtois pour me reposer, lorsqu'une voix dolente, qui ne devoit pas être éloignée, attira mon attention. Mes oreilles, plus que mes yeux, me guidèrent vers le lieu d'où elle partoît. La curiosité & le désir d'avoir compagnie, me donnerent des forces. Je grimpai encore quelque-tems, pour atteindre une espèce de Plate-forme que formoit le haut du Rocher. Croyant avoir marché avec plus de vigueur que personne, je ne fus pas peu surpris de me voir devancé par un Marchand forain⁵¹ que Mr. le Comte de *Vaudreuil* avoit bien voulu recevoir à son Bord. C'étoit le même dont la voix plaintive m'avoit attiré vers lui. [58] Ses exclamations exprimoient vivement sa douleur. Il deploroit son sort de la manière du Monde la plus Tragi-comique. Sa paquotille⁵², qu'il croyoit perduë & qui en effet n'étoit pas trop bien avanturée, le rendoit insensible au bonheur d'être échappé du Naufrage. *Je suis perdu; je suis ruiné; où suis-je ici? Que vais-je devenir?* C'étoient toutes les paroles que j'en pouvois tirer. Mes remontrances & le ton de voix avec lequel je l'assurai qu'il ne perdrait rien, calmèrent un peu sa douleur. Il me raconta qu'il y avoit une demie heure au moins, qu'il étoit en cette place & que son desespoir l'avoit garanti de la fatigue que j'avois senti pour y parvenir: mais qu'en y arrivant il s'étoit trouvé tout d'un coup hors d'état de poursuivre plus loin. Effets extraordinaires des Passions des hommes! Son avarice alloit jusqu'à le priver de l'usage des sens: Ce Monstre, qui le devoit intérieurement, ne lui permettoit pas de sentir au dehors les piquures de Maringouins⁵³ dont nous étions accablés.

- 14 Ces Maringouins incommodes, sont [59] de petits Moucherons à peu près semblables à ceux de l'*Europe*, mais qui se trouvèrent en si grande quantité dans cet endroit, qu'il ne me fut pas possible de m'en débarrasser, quelque précaution que je prisse de faire jouer sans cesse devant moi une branche de feuillage, que j'avois cueillie à cet effet. Aucun de ceux qui montèrent dans le Bois ne put éviter les traits de ces pernicious insectes. Les Sauvages font ordinairement du feu pour s'en préserver, parceque la fumée les chasse⁵⁴. D'ailleurs ils se frottent tellement le corps de graisse, que ces Moucherons n'osent les approcher. Ce remède m'a servi par la suite.

- 15 Tout accablé que j'étois par la fatigue d'un Voyage si pénible, je ne pus me refuser à la satisfaction de contempler la vue charmante, qu'offroit la hauteur sur laquelle je me reposois. Je m'étonne, ayant l'estomac aussi vuide que je l'avois, comment mon imagination ne me fit pas prendre les Capuchons des Moines pour des Casques & leurs Frocs pour des Boucliers: alors je me fusse imaginé voir les restes de [60] l'Armée

⁵¹ Au XVIII^e siècle, l'adjectif «forain» signifie «étranger» (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 709). Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* précisent que l'adjectif «se dit particulièrement d'un Marchand, non-seulement de celui qui est d'un autre Royaume, mais de tout autre qui n'est pas du lieu où il vient faire trafic» (1771, t. 4, p. 237).

⁵² Ses marchandises (voir *supra*, chap. 2, n. 30).

⁵³ Le maringouin, ou moustique, qui fait partie de la famille des Culicidés (*Culicidae*), est très répandu en Amérique du Nord, mais seules les femelles peuvent piquer (voir Donald Joyce Borror et Richard E. White, *Les insectes de l'Amérique du Nord (au nord du Mexique)*, traduit par Françoise Harper, Boucherville, Broquet, 1999 [1991], p. 266).

⁵⁴ À ce sujet, Lahontan écrit: «L'incommodité des *Maringouins* [...] semble la plus insupportable du monde. Nous en avons trouvé des nuées qui ont pensé nous consumer, & comme il n'y a que la fumée qui les puisse dissiper, le remède est pire que le mal» (*NVL*, p. 295).

d'*Alexandre* à son passage du *Granique*⁵⁵. Le grand nombre de Personnes éparses au pied de la Coline représentoit assez bien les Estropiés & &⁵⁶ les Lâches qui suivent l'Armée, n'ayant ni le courage ni la force de faire mieux. Parmi tant de Gens de differens caractères, le R. P. Commissaire Provincial des Recollets⁵⁷, avec un de ses Frères Mineurs⁵⁸ ne joüioient pas le Rôle le plus grave. Les bons Moines, tantôt occupés à soutenir leurs Robes relevées en l'air, tantôt à redresser leur sacré Capuce, avoient assez de peine à tirer leurs pieds nus hors de la fange & se montroient dans des attitudes capables d'exciter le rire des plus sérieux⁵⁹.

- 16 Ma voix attira plusieurs de mes Camarades, qui me joignirent bien-tôt. Ils se reposèrent quelque-tems auprès de moi, & la faim nous ayant averti de quitter les Bois nous partîmes au nombre de cinq que nous étions, pour tâcher de gagner les premières Habitations. Un chemin fort praticable nous conduisit dans un autre entièrement frayé. Sans doute qu'il n'y avoit pas [61] long-tems que quelques Sauvages avoient passé par ce chemin, puisque nous y trouvâmes un Chou cueilli tout fraîchement. Cette vuë tenta notre appetit. Persuadés qu'il n'en resteroit point, nous nous jettâmes dessus comme des Voraces⁶⁰; mais le coeur d'un Mêt si peu délicat, se trouva plus que capable de rassasier⁶¹ quatre d'entre nous; car le Marchand n'en voulut point tâter, son desespoir lui tenant lieu de nourriture.

⁵⁵ Le Granique (*Granikos*, en grec) est un fleuve d'Asie Mineure qui se jette dans la Propontide (mer de Marmara). Claude Le Beau fait allusion à la victoire d'*Alexandre le Grand* contre *Darios III*, en 334 avant J.-C. Le passage et la bataille du Granique a permis aux Grecs de franchir le fleuve qui leur fermait l'entrée de l'Asie: «L'armée perse, très supérieure en nombre, attendait Alexandre sur les bords de cette petite rivière mysienne dont le courant était rapide et les berges escarpées. Alexandre ne balança point à hasarder le passage de vive force, malgré la nuit tombante. Son lieutenant *Ptolémée* entra le premier dans l'eau, suivi de deux escadrons et des valets d'armée. En même temps, Alexandre traversait de biais en amont. Les cavaliers perses résistèrent peu, davantage les mercenaires grecs du satrape *Memnon*; mais cet engagement démontra la grande supériorité de la cavalerie macédonienne» (Augé, t. 3, p. 858; t. 5, p. 810).

⁵⁶ Redoublement attribuable au prote.

⁵⁷ Le père récollet *Donatien Dubois* (1686-1750) est commissaire provincial au Canada de 1729 à 1731. Pendant son séjour en Nouvelle-France, il est notamment confesseur des Augustines de l'Hôpital-Général et il travaille au projet d'agrandissement de la chapelle de l'ermitage Saint-Roch (située sur le bord de la rivière Saint-Charles, près du palais de l'intendant). Le père Dubois rentre en France en 1731. Il décède à l'âge de 64 ans, après avoir occupé plusieurs postes importants, dont celui de supérieur du couvent de Paris de 1737 à 1740 (voir *DBR*, p. 385-391).

⁵⁸ D'après *Odoric-Marie Jouve*, ce religieux pourrait être le père François-Xavier de La Haye, qui prononce à Québec, le 18 septembre 1730, un discours «universellement applaudi» à l'occasion de la naissance du Dauphin (*Louis de France* est né en 1729, mais dans la colonie, la nouvelle ne fut connue qu'en 1730). Les activités du père de La Haye en Nouvelle-France sont peu connues. *Odoric-Marie Jouve* écrit: «Au Canada, le père François-Xavier ne paraît pas avoir participé au ministère paroissial; il se livrait sans doute à la prédication et coopérait au maintien de la vie conventuelle». François-Xavier de La Haye est décédé en mer, le 12 octobre 1742, à bord de *La Vénus*, un navire qui faisait route vers la France (voir *DBR*, p. 223-226).

⁵⁹ *Ruffin de La Marandière* explique qu'il était impossible d'atteindre le rivage dans les embarcations de secours, c'est pourquoi «il fallut pour se rendre a terre se mettre a leau jusqu'a la ceinture» (*Nauffrage*, p. 386).

⁶⁰ Les dictionnaires usuels du XVIII^e siècle ne font aucune mention de la substantivation de l'adjectif «vorace», mais le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* produit un exemple: «Le vorace s'inquiète peu de la qualité des aliments» (Larousse, t. 15, p. 1190). D'après le *Robert historique*, le mot *vorace* n'aurait été substantivé qu'au XIX^e siècle (t. 3, p. 4126-4127). Le Beau réitère le procédé plus bas (chap. 27, §9).

⁶¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «rassasier».

- 17 Il n'est pas hors de place de raconter ici, que ce que nous laissâmes ne fut point perdu. Ce qui en resta servit à donner la passade à ceux qui suivirent⁶². Il n'y eut pas jusqu'au plus mauvais du trognon qui ne servit à adoucir la faim des Voyageurs qui composoient notre Caravanne⁶³.
- 18 Il étoit environ cinq heures après midi, lorsque nous arrivâmes à la première Habitation, éloignée environ de huit à neuf lieuës⁶⁴ de *Quebec*. Nous avions mis pour le moins huit heures à faire quatre lieuës⁶⁵, mais elles en valoient plus de dix en Pays unis. C'étoit donc avoir fait beaucoup, puisque la [62] plûpart n'arrivèrent que le lendemain⁶⁶. Cette Habitation appartient à Mrs. du Séminaire de *St. Sulpice* qui possèdent beaucoup de Terres & de Seigneuries en *Canada*, aussi bien que les Jésuites⁶⁷. Elle est belle & grande. Il y avoit déjà des ordres de Mr. le Gouverneur Général⁶⁸ pour nous y recevoir. Je m'y refis un peu; car je n'avois presque pas mangé de la journée & de là j'allai tranquillement d'Habitation en Habitation jusqu'à *Quebec*.
- 19 Dans la Partie de la *Nouvelle France* habitée, les maisons des *Canadiens*⁶⁹ sont situées de distance en distance le long du Fleuve de *St. Laurent*. Il y a cependant plusieurs

⁶² Au XVIII^e siècle, l'expression «demander la passade» est usitée pour dire qu'on demande la charité en passant chemin, en voyageant. L'*Académie* précise: «Cela se dit d'une personne qui passe, & qui n'a pas accoutumé de demander l'aumône. Il y avoit sur le chemin beaucoup de soldats qui demandoient la passade. Donner la passade à un pauvre soldat» (1740, t. 2, p. 279-280).

⁶³ Ruffin de La Marandière produit une autre version des faits: «Monsieur Gosselin [...] avec mr. de St. poncis, Et quelques autres [...] semirent En chemin. Mr. Gosselin [...] trouva sur le rivage un chou que leau avoit amené de notre vaisseau. Il le saisit se felicitant d'une si heureuse rencontre, Et pour relever par les chemins le courage abattu de ses compagnons qui pour la pluspart Etoient a jeun sur les huit dix Et onze heures du soir, Il leur donnoit de tems En tems une feuille de son chou Encore avec Epargne affin qu'il put suffire pour toutte la Route, Il En fit cependant un bon repas, quil se crut plus du quaux autres parce quil En Etoit le depositaire» (*Naufrage*, p. 387-388). D'après A. Léo Leymarie (*Ibid.*, p. 387, n. 3), le «dépositaire» du chou serait le prêtre Jean-Baptiste Gosselin. Cet ecclésiastique est surtout connu pour ses activités d'herborisateur: «À l'époque où Gosselin vécut au Canada, l'intendant Hocquart envoyait en France au naturaliste Buffon, intendant du Jardin du roi, des plantes, des graines, des racines médicinales et des minéraux, afin de faire connaître les produits naturels particuliers au Canada. Gosselin fournit à plusieurs reprises de nombreux spécimens de plantes pour ces envois. [...] En 1742, il effectua même un voyage sur la côte nord afin d'y récolter de nouveaux spécimens» (C. Fortin-Morisset, *DBC*, vol. 3, p. 282-283).

⁶⁴ Environ 35 km.

⁶⁵ Un peu plus de 15 km.

⁶⁶ Les témoignages sont unanimes: la route empruntée par les naufragés pour gagner la première habitation était impraticable (voir *Relation d'un naufrage*, ff. 185-190v; *Naufrage*, p. 388-390).

⁶⁷ Le Beau se trompe. Cette «Habitation» n'appartient pas aux sulpiciens: il s'agit de l'une des maisons du Séminaire de Québec (voir Narcisse-Eutrope Dionne, *loc. cit.*, p. 255; *Naufrage*, p. 387).

⁶⁸ Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (voir *infra*, chap. 5, n. 2).

⁶⁹ Dans les *Avantures* de Le Beau, les expressions «Canadien François», «Habitant du Canada», «Naturel de la Colonie» et «Canadien» sont synonymes. Elles désignent le «Canadien» tel qu'il est décrit par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*: «[Un Canadien est un] François établi ou né en Canada. [...] *Canadien* n'est pas la même chose que Canadois. Nos François, qui sont en Canada, ou qui y ont été, distinguent fort ces deux mots. Un *Canadien* est un homme né en Canada, mais de parens François établis en Canada, ou qui y ont demeuré, & qui pendant leur séjour y est venu au monde: au lieu que Canadois est un Sauvage, un naturel de Canada. Des enfans de M^r tel, qui a été Intendant de Québec, ces deux-ci sont *Canadiens*, c'est-à-dire, nez en Canada. Quelle est cette femme? C'est une *Canadienne*, une Marchande Française de Québec» (1721, t. 1, p. 1374). Le cas des pères récollets Luc Hendrix (voir *supra*, n. 13) et Joseph Denis de La Ronde (voir *infra*, chap. 6, n. 50) fournit un exemple qui illustre bien cette acception. Le Beau écrit que les deux religieux sont «Canadiens»: le premier est un Français installé au Canada tandis que le second est né à Trois-Rivières. Autre particularité des *Avantures*: l'expression «Canadien de Nation» désigne exclusivement un homme né en Nouvelle-France, de parents Français (voir *infra*, chap. 16, §9; chap. 29, §28). Sur l'origine et l'évolution sémantique de

Villages qui commencent à se repandre dans l'enfoncement des Forêts où l'on défriche les terres; mais ces Habitans ont leurs maisons si éloignées les unes des autres, qu'il sont obligés pendant l'Été, de monter à cheval, & durant l'Hiver de se servir de traîneaux pour aller à leurs Eglises.

- 20 J'ai reconnu par la suite, qu'en général tous les Habitans du *Canada* sont bons, affables, laborieux & qu'il n'y a [63] presque jamais ni querelles, ni disputes parmi eux. Comme le climat du Pays est froid, ils parviennent à une belle vieillesse. J'y ai vu quantité de bons Vieillards, forts, droits & point caducs. Je m'imaginois quelquefois en me promenant dans leurs Habitations, être au commencement des premiers Siècles, parmi nos anciens Patriarches qui ne s'amusaient qu'à l'Agriculture. Nos *Canadiens* qui leurs sont comparables en ce-ci, quoique d'ailleurs un peu intéressés, paroissent cependant ne se pas beaucoup soucier de Richesses, si l'on en excepte ceux qui demeurent dans les Villes; car pour les autres, les vivres qu'ils ont toujours en abondance semblent leur suffire. Ils ont une façon d'agir si douce, si civile & si engageante, surtout envers les Etrangers *François* qui viennent de l'*Europe*, que ce n'est qu'avec regret qu'ils peuvent quitter leurs conversations. Ils sont si charmés de nous entendre parler de la *France*, qu'ils regardent avec vénération comme le Pays de leurs Pères, qu'un *François* peut aller avec tout l'agrément possible & sans argent [64] depuis *Quebec* jusqu'à *Montreal*⁷⁰. Je suis persuadé que si cet Etranger vouloit avoir la complaisance de s'arrêter autant que ces bonnes Gens voudroient le retenir chez eux, il n'arriveroit pas si-tôt à cette dernière Ville, quoiqu'elle ne soit éloignée de *Quebec*, que de 60. lieux⁷¹.
- 21 Telles sont les qualités d'esprit des *Canadiens*. Quant à celles du corps, ils sont robustes & s'appliquent aux mêmes exercices que les Sauvages⁷². Comme eux ils savent canoter, courir, sauter & aller en raquettes⁷³: mais si leurs mœurs leur donnent un grand avantage sur les Barbares, la Nature a dédommagé ceux-ci en leur accordant plus de force & d'agilité qu'aux Naturels de la Colonie.
- 22 Le Luxe ne regne point parmi ces Habitans de Village, si j'ose m'exprimer ainsi, eu égard à ceux des Villes. Il est vrai néanmoins qu'il s'en trouve parmi eux qui se distinguent par une conduite toute opposée aux mœurs générales. Ceux-là sont connus sous le nom de Coureurs de Bois, parce qu'en effet ils passent un tiers de l'année [65] plus ou moins, à courir les Forêts comme de vrais Sauvages, n'ayant pour toute munition, qu'un fusil, beaucoup de poudre & de plomb; laquelle provision étant usée, ils reviennent à *Montreal* ou à *Quebec*, faire argent des peaux de Bêtes qu'ils ont tuées, & ne sortent point de ces Villes, qu'ils n'ayent dépensé en débauches, tout l'argent de leurs Pelleteries⁷⁴. En

l'ethnonyme «Canadien», voir Gervais Carpin, *Histoire d'un mot: l'ethnonyme «Canadien» de 1535 à 1691*, Sillery, Septentrion, 1995.

⁷⁰ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

⁷¹ Environ 240 km.

⁷² D'après Lahontan, «les *Canadiens* [...] sont bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenans, braves & infatigables, il ne leur manque que la connoissance des belles Lettres» (*Mémoires*, p. 623).

⁷³ Le Beau produit une description des raquettes au chapitre 5 (§17-18).

⁷⁴ Bien que l'expression «coureur de bois» apparaisse dans les dictionnaires du XVIII^e siècle sans connotations péjoratives (voir *DHFQ*, p. 216-222), Le Beau l'emploie presque systématiquement dans un sens péjoratif, comme si les mots «coureur de bois» et «contrebandier» étaient synonymes. En ce sens, l'expression «coureurs de bois» désigne les hommes «qui vont en traite dans le pays des indigènes sans posséder d'autorisation [...]: ils sont des hors-la-loi, passibles des galères ou, tout au moins, d'une amende de 1, 000 livres. Il ne faut pas les confondre avec les *engagés* (ou *voyageurs* ou *canotiers*) qui, devant un notaire, s'engagent chez un traiteur accrédité, pour conduire une charge de marchandises et revenir, parfois

un mot, tant qu'ils en ont, ils font *Flores*⁷⁵. N'en ont-ils plus, ils retournent à leurs Chasses, où ils regagnent par des peines & des travaux incompréhensibles, le même argent qu'ils ont prodigué si vite & si mal à propos. J'excepte ceux-ci du général de la Nation, parcequ'en effet leur nombre est très petit & qu'ils ne sont point estimés. Les autres, au contraire, sont toujours modestement vêtus. Leurs habits sont des Capots croisés sur l'estomac, par le moyen d'une ceinture sauvage garnie de plumes de Porc-épic⁷⁶; ils sont uniformes & presque tous de la même couleur. C'est des Sauvages aussi, qu'ils ont appris la manière de se chauffer, qui en effet est des plus commodes.

- 23 [66] Il n'y a point de Cordonniers chez eux, & leurs souliers, qu'ils font eux-mêmes, sont d'une peau de Chevreuil⁷⁷, ou de Loup marin⁷⁸, passée, simple, sans talon & sans semelle de cuir fort. On la fronce un peu sur le bout, de sorte qu'elle représente assez bien

l'année suivante, avec une cargaison de fourrures» (*INF*, p. 210). Dans le glossaire qui accompagne ses *Nouveaux voyages*, Lahontan indique que les coureurs de bois «sont des *François* ou des *Canadiens* [...] [qui] employent tout le tems de leur vie au rude exercice de transporter des Marchandises dans les Lacs de *Canada*, & dans tous les autres Païs de ce Continent, pour les trafiquer avec les *Sauvages*». Il ajoute: «Et comme ils entreprennent des voyages de mille lieues en Canot, malgré les dangers de l'eau & des *Iroquois*, on devoit, ce me semble, les appeler plutôt Coureurs de risques, que Coureurs de Bois» (*NVL*, p. 514).

⁷⁵ Les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* expliquent que le substantif «florès» est un mot latin qui n'est usité en français que dans l'expression familière «faire florès», c'est-à-dire faire une dépense d'éclat (1740, t. 1, p. 701). Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, qui écrivent le substantif avec un accent aigu, «florés», indiquent que «cela se dit ordinairement d'une personne qui fait une dépense qu'il [*sic*] n'est pas en état de soutenir long-temps» (1771, t. 4, p. 201). D'après Claude Marin Saugrain, les coureurs de bois «dépensent fort vite ce qu'ils ont gagné en peu de tems, & rien ne leur coûte quand ils ont dequoi» (*DNF*, p. 29). Lahontan est du même avis: «Vous seriez surpris de voir les débauches, les festins, les jeux & les dépenses que [les] Coureurs de bois font tant en habits qu'en femmes, dès qu'ils sont arrivez. Ceux qui sont mariez se retirent sagement chez eux, mais ceux qui ne le sont pas, font comme les Matelots qui viennent des Indes, ou de faire des prises en course. Ils dissipent, mangent, boivent & joutent tout pendant que les Castors durent, & quand ils sont à bout, ils vendent dorures, dantelles & habits. Ensuite ils sont obligés à recommencer des voyages pour avoir lieu de subsister» (*NVL*, p. 283).

⁷⁶ L'expression «plumes de porc-épic» désigne les piquants de l'animal (voir *infra*, chap. 11, n. 16); sur le sens du substantif «capot», voir *supra*, chap. 3, n. 36.

⁷⁷ Il s'agit vraisemblablement du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). En France, le substantif «chevreuil» désigne un petit cervidé des forêts de l'Europe et de l'Asie (*Capreolus*), mais au Canada, le mot est usité pour désigner les cerfs américains et plus particulièrement le cerf de Virginie: «Les premiers explorateurs français ont cherché à utiliser les noms qu'ils connaissaient pour nommer les cervidés américains. Le cerf américain de grande taille [wapiti] (*Cervus elaphus*), qui est de la même espèce que celui d'Eurasie, a été appelé *cerf*, conformément au nom qui avait cours en France pour cet animal. Les cerfs de taille moyenne, en particulier le cerf de Virginie, ont reçu le nom de *chevreuil* ou, plus rarement, celui de *daim* qui s'emploient en France en parlant d'animaux plus petits; ces deux noms figurent parfois dans une même énumération dans les documents les plus anciens relatifs à la Nouvelle-France, sans qu'on puisse voir clairement le sens de l'un et de l'autre» (*DHFQ*, p. 189-191). Le cerf de Virginie, ou cerf à queue blanche, fait partie des gros gibiers les plus répandus et les mieux connus d'Amérique du Nord. Quant au wapiti (nom amérindien signifiant «croupe blanche»), il est, après l'orignal, le plus grand des cervidés. Le wapiti fréquentait autrefois le centre de l'Amérique du Nord, mais on ne le trouve plus qu'en quelques endroits isolés (voir *LM*, p. 365-368, 371-374; *LMC*, p. 6-7, 11-13; *IAP*, p. 209, 211).

⁷⁸ D'après Claude Poirier, le substantif «loup-marin» (souvent écrit sans trait d'union) est un nom générique donné au phoque (famille des Phocidés) et plus particulièrement au phoque commun (*Phoca vitulina*): «Cette appellation, qu'on explique généralement par un rapprochement entre le cri du phoque et le hurlement du loup [...] avait déjà cours dans la langue des navigateurs français depuis le XV^e s.» (*DHFQ*, p. 348). Au Canada, le phoque commun est le plus répandu et le mieux connu des phoques. L'espèce est présente tant sur les côtes de l'Amérique du Nord que sur les côtes septentrionales de l'Europe et de l'Asie (*LM*, p. 345-348; *LMC*, p. 61; *IAP*, p. 223). Sur la différence entre les peaux «passées» et les peaux «vertes», voir *infra*, chap. 6, n. 32.

les doigts du pied où elle est cousue avec des cordes de boyau, à une languette de cuir. On reprend ensuite tous les plis avec des courroies de la même peau, qu'on passe dans des trous pratiqués de distance en distance, & que quelques-uns lient au-dessus du talon, après les avoir croisées sur le cou du pied. D'autres les lient comme on feroit en *France*, à des souliers qui n'auroient point de boucles. Pendant l'Hiver on fait monter ces souliers jusqu'à mi-jambes pour être moins incommodé des neiges. Les Sauvages les ornent quelquefois d'un travail de plumes de Porc-épic ou de petits grains de rassade⁷⁹, & la manière dont on les attache alors, les fait ressembler assez bien aux brodequins, ou à la chaussure qu'on donne aux Héros & aux gens de guerre dans la milice Romaine⁸⁰.

- 24 [67] Il ne faut pas s'imaginer par ce que je viens de dire, que les *Canadiens* n'aient point de défauts. *Nemo sine vitio nascitur*⁸¹, chacun a les siens. On sait aussi que les commencemens des nouveaux Etablissemens sont ordinairement beaux. Mais si dans le *Canada*, les Missionnaires connoissent tous leurs Paroissiens, d'autant qu'ils ne sont pas en trop grand nombre, & s'ils tâchent de les édifier par leur piété qu'ils poussent jusqu'à la bigoterie: d'un autre côté, les jeunes Libertins que l'on y envoie de *Paris*, ne leur portent pas trop bon exemple, ne s'amusant qu'à caresser leurs Femmes, leurs Filles⁸²; chantant des chansons abominables, en un mot poussant la malignité de leurs débauches jusqu'à l'excès. C'est ce que j'ai vu, & ce qui fait qu'on ne comprend pas quelle peut être l'idée de la Cour de *France*, en envoyant de pareils Débauchés, qui n'étant pas propres à labourer la terre, sont obligés, pour pouvoir vivre, d'aller dans les Côtes⁸³ chez les Habitans, où, sous

⁷⁹ Ce passage des *Avantures* est cité par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (éd. 1752 et 1771) dans l'entrée consacrée au substantif *rassade*: «Espèce de verre ou d'émail, dont on fait de petits grains percés pour les enfiler. On fait des bracelets, des glands, des colliers, des esclavages, & autres ornemens de *rassade*. Le P. Labat en parlant des femmes Caraïbes, dit que leur nudité est couverte d'un morceau de toile de coton, ouvrage & brodé avec de petits grains de *rassade* de différentes couleurs, garni par le bas d'une frange aussi de *rassade*, d'environ 3 pouces de hauteur. C'est une très-bonne marchandise à porter dans les Îles, dit le même P. Labat; car les Caraïbes, les Nègres, & mêmes les femmes blanches en emploient à tous leurs ajustemens. Dans la Guyane les femmes mariées sont absolument nues & découvertes. Les filles n'ont qu'un petit tablier de *rassade* sur leurs parties naturelles. Le P. FAUQUE. Quelquefois les Sauvages ornent leurs souliers d'un travail de plumes, [*sic*] de porc-épic & de petits grains de *rassade*. LE BEAU» (1771, t. 7, p. 159-160; voir aussi éd. 1752, t. 6, p. 637). Sur la «*rassade*», voir aussi l'entrée consacrée au substantif «verroterie» dans le dictionnaire de Jacques Savary Des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce: contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde [...]*, Paris, Veuve Estienne, 1741, t. 3, p. 611), ainsi que l'ouvrage de Karlis Karklin (*Les parures de traite chez les peuples autochtones du Canada: un ouvrage de référence*, Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, 1992).

⁸⁰ Ce paragraphe trouve sa source dans le texte de Lafitau; Le Beau reprend presque mot à mot la description des souliers amérindiens produite par son prédécesseur (voir *MSA*, t. 2, p. 29-30).

⁸¹ Le Beau se souvient peut-être de l'*Éloge de la folie* d'Érasme: *De mortalibus loquor, quorum nemo sine uitii nascitur optimus ille est qui minimis urgetur* (Erasmus, *Stultitiae Laus*, XIX-4, texte édité par J. H. Gaiser et J. J. O'Donnell [texte latin avec commentaires en anglais], Bryn Mawr, Bryn Mawr College, 1991, vol. 1, p. 14). En français: «Je parle là des mortels, dont aucun ne naît sans défauts, le meilleur étant celui qui a les moins graves» (Érasme, *Éloge de la folie*, traduction de Claude Blum, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 26).

⁸² Au XVIII^e siècle, le verbe «caresser» renvoie essentiellement à des démonstrations d'affection verbales ou gestuelles, sans connotation sexuelle ou érotique. Ici, Le Beau emploie le verbe avec une nuance péjorative, au sens de flatter, courtoiser (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 226; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 268; *Robert historique*, t. 1, p. 629).

⁸³ Le substantif «Côtes» doit être pris ici au sens de «Seigneurie». Comme l'explique le baron de Lahontan, «ce mot de *Côtes* n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire les montagnes, les dunes & tout autre sorte de terrain qui la retient dans ses bornes; au lieu qu'en ce païs où les noms de Bourg & de Village sont inconnus on se sert de celui de côtes qui sont des Seigneuries, dont les habitations sont écartées de deux ou trois cent pas les unes des autres, & situées sur le rivage du Fleuve de *Saint Laurent*» (*NVL*, p. 263-264).

prétexte d'y être Maîtres d'Ecole, ils font plus de mal que de bien⁸⁴. Car si les *Canadiens* sont un peu malins, ce sont ces beaux Precepteurs qui les instruisent: desorte que, comme ils aiment déjà la bonne chère, s'adonnant facilement à l'ivrognerie & à la gourmandise, il y a apparence que ce sera chez eux comme par tout ailleurs, où la vertu se relâchant peu à peu, dégénère en vice. D'un autre côté les *Canadiens* tiennent des *Gascons*, en ce qu'ils sont grands Vanteurs de leurs propres actions, de leur valeur, &c. Ils sont aussi un peu Vindictifs, dernier défaut, je crois, qu'ils tiennent des Sauvages⁸⁵.

⁸⁴ Nous savons peu de choses de la vie que menaient les prisonniers envoyés en Nouvelle-France. Par contre, les intentions de la cour à l'égard de ces délinquants sont claires. En ce qui concerne les détenus qui sont à bord de *L'Éléphant* en 1729, Maurepas demande à Beauharnois de faire le nécessaire pour «incorporer dans les troupes» ceux qui le demandent ainsi que ceux qui ont «de la disposition pour le service». Il ajoute: «Vous aurez agreable de faire veiller soigneusement sur la conduite de tous ces particuliers et de donner de sy bons ordres qu'ils ne puissent point revenir en France» (CHAN: COL. B53², f. 549). À propos de ceux qui aspirent à l'enseignement «dans les Côtes», Guy Frégault observe: «Que ces instituteurs ambulants aient été plus nombreux qu'on ne l'imagine, il n'en faut pour preuve que le soin minutieux avec lequel leur recrutement et leur enseignement sont réglementés; rappelons, par exemple, l'ordonnance du 4 juin 1727, qui fait "défense à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, autres que ceux déjà établis à cet effet, de s'ingérer à montrer à lire et à écrire aux jeunes gens des villes et de la campagne et de tenir école de garçons ou de filles sans la participation de l'intendant et sans en avoir l'approbation et permission de M. l'évêque de Québec, ou du sieur de Lotbinière, archidiacre de ce diocèse, à l'examen desquels ils seront soumis, pour recevoir d'eux leur mission, et tenus de rendre compte de leur conduite aux curés des paroisses où ils enseigneront, sans qu'aucun homme puisse tenir école de filles ni aucune femme tenir école pour les garçons, à moins que ce ne soient gens mariés"» (*La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969, p. 200).

⁸⁵ Lahontan est du même avis: «Ils [les Canadiens] sont presomptueux & remplis d'eux-mêmes, s'estimant au dessus de toutes les Nations de la Terre» (*Mémoires*, p. 623). D'après Claude Marin Saugrain, «le Canadien a d'assez bonnes qualités, il aime la guerre plus que tout autre chose, il est brave de sa personne, il a de la disposition pour les arts, & pour peu qu'il soit instruit, il apprend aisément ce qu'on lui enseigne; mais il est un peu vain & présomptueux; il aime le bien, il le dépense assez mal à propos. [...] Si l'on blâme le Canadien d'avoir trop d'attache au bien, il est un peu excusable, car le Païs de Canada n'est pas riche; chacun en cherche selon son industrie; & sans le commerce du Castor la plus grande partie ne pourroit pas vivre du revenu de ses terres» (*DNF*, p. 28-29).

Part. I. Page 51.



CHAPITRE V.

Arrivée de l'Auteur à Québec. Description de cette Ville. Usage des Raquettes, pour voyager sur la neige.

- 1 J'arrivai le 18. juin 1729. à *Québec*¹. Comme mes Camarades étoient dispersés d'un côté & d'autre, par raport à notre Naufrage qui nous avoit tous mis dans une espèce de liberté, on eut assez de peine à nous rassem-[69]-bler tous & à nous obliger de paroître devant Mr. le Marquis de *Beauharnois*, encore actuellement Gouverneur Général de la *Nouvelle France*²; car les uns craignant d'être engagés par force dans les Troupes de la Colonie & les autres d'être relégués dans des Forêts affreuses, tous éluoient d'y venir & pour cet effet se tenoient cachés dans la Ville, desorte que, lors qu'on en pouvoit attraper un, on le conduisoit en arrê dans un Corps de Garde. Quoique j'eusse déjà salué ce Seigneur pour tâcher d'avoir l'honneur de sa protection, je fus néanmoins contraint de me trouver avec les autres, & ce fut le 26. du même-mois que nous parûmes tous ensemble devant lui³.
- 2 Mr. Le Marquis de *Beauharnois* étoit alors accompagné de l'Evêque⁴ & des principaux Officiers de la Colonie. A peine nous eut-il vu, que notre état lui inspira de la pitié. Il en haussa les épaules, en disant à Mr. *Dosquet*: que nos Parens devoient avoir sans doute perdu le bon sens, lorsqu'ils avoient songé à nous envoyer dans ce Pays; après quoi se tournant vers nous, [70] il nous demanda ce que nous prétendions faire⁵. Le Chevalier

¹ Le Beau se trompe. Le navire a fait naufrage au large du cap Brûlé dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1729. S'il a gagné Québec à pied, comme il le dit au chapitre précédent, Le Beau dut arriver dans la capitale de la Nouvelle-France au cours des premiers jours de septembre (CHAN: 4JJ11, f. 15).

² Charles de Beauharnois de La Boische (château de La Chaussaye, près d'Orléans 1671 - Paris 1749), marquis de Beauharnois, est le fils de François de Beauharnois de La Boische et de Marguerite-Françoise Pyvart, ou Pinard, de Chastullé, et le cousin du ministre de la Marine, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas. Le marquis de Beauharnois est au service du roi pendant 20 ans, en mer, et pendant 16 ans, dans les ports, avant d'accéder au poste de gouverneur de la Nouvelle-France (1726). Ses années d'administration sont notamment marquées par les missions d'exploration et d'expansion vers l'Ouest et par la campagne d'anéantissement des Renards (Outagamis). Le marquis de Beauharnois est particulièrement engagé dans l'organisation commerciale de la colonie et on estime que ses stratégies défensives sont prudentes. C'est lui qui fait valoir l'importance de fortifier Québec et c'est sous son gouvernement que les fortifications de Montréal sont achevées (1741). En 1745, alors que la France et l'Angleterre sont officiellement en guerre depuis un an, Beauharnois entrevoit déjà le sort que connaîtra la Nouvelle-France: «je chercherai le possible dans l'impossible [...] il ne me sera peut estre pas possible de garantir la colonie». Le climat économique et politique ne cesse alors de se détériorer et lorsqu'il rentre en France en 1747, à l'âge de 76 ans, le marquis de Beauharnois laisse à son successeur, Barrin de La Galissonnière, le soin d'accomplir une mission impossible: la reconstruction de l'empire français en Amérique du Nord (voir S. Dale Standen, *DBC*, vol. 3, p. 43-54).

³ Le 26 septembre 1729, le marquis de Beauharnois rencontre tous les membres de l'équipage de *L'Éléphant* pour leur donner de nouvelles affectations. La comparution des prisonniers dut avoir lieu à peu près au même moment, puisque le 25 octobre suivant, Beauharnois rend compte à Maurepas de l'état de la situation des fils de famille arrivés dans la colonie (ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 22v-23, 188-189v).

⁴ M^{gr} Pierre-Herman Dosquet, coadjuteur de l'évêque de Québec (voir *supra*, chap. 3, n. 9).

⁵ La correspondance de Beauharnois montre qu'il avait des réserves à l'égard de la déportation des fils de famille. Le 15 octobre 1730, il prie Maurepas d'envoyer des faux sauniers tous les ans, «autant qu'il sera possible», puisque ces hommes «réussissent parfaitement dans le Pays». Du même souffle, il lui demande de réduire le nombre de libertins qui, «peu accoutum[és] au travail», n'hésitent pas à «friponner et [à] Escroquer le premier venu pour pourvoir a leurs besoins pressants». Il ajoute: «Nous vous supplions Monseigneur de continuer à ne point envoyer de libertins dans la colonie, il y en a déjà un très grand

de Courbuisson⁶, portant pour nous la parole, lui répondit fort spirituellement. Il fit même d'un ton badin l'Apologie de nos Parens, s'étendant fortement sur la bonté qu'ils avoient eue de nous envoyer vers un Seigneur qui lui paroissoit si gracieux: Ce qui fit rire Mr. le Gouverneur & toute l'Assemblée, après quoi on nous donna la liberté d'agir comme bon nous sembleroit. Il n'y en eut que deux, de dix huit que nous étions, qui ne sachant mieux faire, voulurent bien s'engager⁷. Encore ne s'en soucioit-on pas beaucoup; car desertent-ils & sont-ils attrappés après leur desertion! le Conseil de Guerre ne leur inflige ordinairement aucune peine, les considérant déjà assez punis d'être exilés si misérablement hors de leur Patrie. Les Chevaliers & les autres aimèrent mieux aller dans les Côtes⁸ pour y servir de Maîtres d'Ecole. Pour moi je restai à *Quebec*, où j'eus le bonheur d'être employé, au bout de trois jours, au Bureau du Castor⁹.

3 Six semaines s'étant écoulées dans cet-[71]-te Commission, qui ne duroit qu'autant de tems que les Navires restoient en Rade¹⁰, je fus fait ensuite premier Commis des Magazins du Roi¹¹, moyennant la recommandation du R. P. *Donatien du Bois*, Commissaire

nombre, et il est plus difficile de les réprimer en ce Pays que partout ailleurs, par la facilité qu'ils ont à s'écarter et par la difficulté de les convaincre des vols et voyes de fait qu'ils commettent assez souvent. Les habitants de ce Pays étant naturellement portés à donner azile aux plus coupables, les crimes sont toujours constants, et les criminels très difficiles à découvrir» (ANC: MG1-C11A, vol. 52, ff. 80v-84, 86-87v).

⁶ Sur Charles-Antoine Menager, dit chevalier de Courbuisson, voir *supra*, chap. 2, n. 17.

⁷ Le 25 octobre 1729, le marquis de Beauharnois écrit à Maurepas: «[Les] jeunes gens Envoyés en cette colonie par lettre de cachet pour y servir en qualité de soldats et qui n'ont point Signé d'Engagement en France [...] m'ont fait dire qu'ils n'en Signeroient point, qu'il estoit vray qu'ils estoient envoyés icy par Sa majesté pour y Servir en qualité de soldats, mais qu'une force majeure ne pouvoit leur tenir lieu d'Engagement volontai[re]. Je n'ay pù, Monseigneur, sur cela les-y obliger [...] [Je] pense qu'il seroit necessaire que Sa majesté renvoie une ordonnance par laquelle il seroit dit que toutes personnes Envoyés icy par lettre de Cachet pour y servir dans les troupes comme soldats, sa lettre luy tiendroient lieu d'Engagement» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 22v-23). Si Beauharnois insiste, c'est que l'état des troupes ne permet pas qu'on laisse passer une telle occasion. Dans une autre lettre destinée à Maurepas, il écrit qu'en dépit des 95 nouveaux soldats arrivés au cours de l'année, les troupes se trouvent «presque au mesme Etat que l'année dernie[re] [...] a cause du nombre de ceux qui ont esté congédiés soit pour cause de vieillesse et infirmités soit a cause de ceux qui se sont faits habitants» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 78-78v). Pour la liste des dix-huit détenus, voir *infra*, Annexe 1.

⁸ Les Seigneuries sur le rivage du fleuve Saint-Laurent (voir *supra*, chap. 4, n. 83).

⁹ Il s'agit probablement du bureau de la Compagnie des Indes, où l'on envoie toutes les peaux de castors qui proviennent de la chasse ou de la traite avec les Amérindiens et d'où l'on tire des lettres de change (*INF*, p. 211). Dans les documents d'archives, ce service est le plus souvent appelé le «bureau». On lit par exemple qu'il faut envoyer les castors, chaque automne, «au bureau»; que les gens de la colonie ont été lents à remettre leurs castors «au bureau» (voir ANC: MG1-C11A, vol. 45, ff. 121-123v; MG8-A6, bobine C-13590, vol. 13, p. 360-364).

¹⁰ Le Beau commet un impair: le départ des vaisseaux n'a pas lieu à la mi-août, comme il le laisse entendre ici, mais au cours de l'automne. Ce sont les repères chronologiques qui sont incohérents, non les repères logiques: Le Beau a probablement comparu devant le gouverneur à la fin du mois de septembre 1729, il est donc tout à fait possible qu'il ait occupé son emploi au «Bureau du Castor» pendant six semaines (le temps que les navires restent en rade). C'est parce qu'il situe sa comparution à la fin du mois de juin que l'énoncé est incohérent.

¹¹ Le 23 octobre 1730, lorsque Gilles Hocquart dresse son «Projet de la dépense à faire en Nouvelle-France pour le service du roi», le nom de Le Beau (S[ieur] *Lebeau*) apparaît dans la liste des employés. Il est alors «écrivain» au magasin du roi, à Québec (voir ANC: MG1-C11A, vol. 113, f. 413). Il est possible que Claude Le Beau ait occupé ce poste dès l'automne 1729, mais nous n'avons trouvé aucune pièce d'archives qui puisse le confirmer. Cette embauche n'est pas un cas d'espèce. Antoine Durtiey, dit De Valcour (voir *supra*, chap. 2, n. 19), déporté lui aussi par lettre de cachet en 1729, est employé «dans les magasins et au Palais en qualité de Gardien» un an après son arrivée à Québec (voir ANC: MG1-E, bobine

Provincial des Recollets du *Canada*¹², à qui j'en aurai d'éternelles obligations, aussi bien qu'à plusieurs autres de son Ordre, pour tous les bienfaits que j'en ai reçus.

4 QUEBEC¹³, Ville Capitale & Evêché de la *Nouvelle France*, est située au quarante sixième degré cinquante cinq minutes de latitude Septentrionale. Sa longitude est de trois cens sept minutes¹⁴. Il est apparent que l'Étymologie de son nom provient de ce que les *Normands*, qui étoient avec *Jacques Cartier*, à la première Découverte de la *Nouvelle France*, appercevant au bout de l'Île d'*Orleans*¹⁵, dans le Sud-Ouest, un Cap fort élevé qui avançoit beaucoup dans le Fleuve, s'écrièrent: *Quel-Bec!* & qu'à la suite du tems le nom de *Quebec* lui a resté¹⁶. *Moreri* se trompe donc fortement, lorsqu'il avance dans son Dictionnaire, que cette Ville se trouve ainsi nommée de la hauteur de sa Mon-[72]-tagne, parce que, dit cet Auteur, les Sauvages appellent *Quebec*, les hauteurs ou élévations de terrain¹⁷: Ce qui me paroît faux, d'autant plus que m'étant informé par curiosité de

F-829 [dossier Duruey]). John Hare explique que les activités économiques liées au commerce maritime étaient très intenses de la fin du mois de juillet à la fin du mois d'octobre et que les magasins du roi servaient d'entrepôts pour les vivres, les marchandises et les munitions de l'État (voir *HVQ*, p. 23, 79).

¹² Sur le père Donatien Dubois, voir *supra*, chap. 4, n. 57.

¹³ Fondée en 1608 par Samuel de Champlain, située sur le fleuve Saint-Laurent, au confluent de la rivière Saint-Charles, Québec a été prise par les Britanniques en septembre 1759. Berceau de l'Amérique française, cette ville est aujourd'hui la capitale du Québec. Réal Ouellet soutient que la description de la ville de Québec produite par Le Beau (§4-14) trouve sa source dans l'ouvrage du baron de Lahontan (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150). Serge Trudel, qui abonde dans le même sens, ajoute que l'étymologie du nom *Québec* est empruntée au texte de Bacqueville de La Potherie (voir *NEA*, p. 108). Bien qu'on puisse relever plusieurs similitudes dans les textes de ces prédécesseurs, l'analyse systématique des descriptions de la ville de Québec produites par Lahontan, La Potherie, Saugrain et Le Beau prouve que ce dernier suit surtout l'ouvrage de Claude Marin Saugrain (voir *DNF*, p. 79-80).

¹⁴ De deux choses l'une: ou le prote a omis trois mots ou Le Beau s'est trompé en tirant l'information de l'ouvrage de son prédécesseur. Claude Marin Saugrain écrit: «[Québec] est au quarante-sixième degré cinquante-cinq minutes de latitude septentrionale, sa longitude est de trois cens sept degrés quarante-sept minutes» (*DNF*, p. 79). D'après la Commission de toponymie du Québec, la ville de Québec est située à 46° 49' 00" de latitude Nord et à 71° 14' 00" de longitude Ouest (voir *NLQ*, p. 559).

¹⁵ Située en aval de la ville de Québec, au milieu du fleuve Saint-Laurent, l'île d'Orléans doit son nom au fils de François I^{er}, Henri II, duc d'Orléans. En raison des vignes qu'il y avait vues, Jacques Cartier avait nommé l'endroit Isle de Bascuz (Bacchus), en 1535. Plus bas (§6), Le Beau indique que l'île mesure 7 lieues de long et 3 lieues de large, soit environ 28 km de long et 12 km de large. Au vrai, l'île s'étend sur 34 km et sa partie la plus large compte 8 km (voir *NLQ*, p. 503). Sur Jacques Cartier, voir *supra*, chap. 3, n. 59.

¹⁶ D'après la Commission de toponymie du Québec, l'origine linguistique du nom «Québec» est amérindienne: «[Dans] la grande famille linguistique algonquienne, le mot *kebec* a pour signification *là où c'est bouché* [...]. Les Abénaquis identifient toujours la ville comme *Kephek*. En langue micmaque, *Kepe:k* qui s'écrit *Gepeg* en orthographe moderne, signifie *là où c'est fermé, bloqué, obstrué*. Ce mot micmac sert aussi à désigner le rétrécissement d'un cours d'eau. En d'autres mots, Québec signifie *détroit*, du fleuve Saint-Laurent en face de la ville. En micmac moderne, *Gepeg* signifie *débarquer*; par ailleurs le mode impératif montagnais *kepek* a le sens de *descendez*. Certains apportent ces références comme hypothèses pour expliquer l'origine du nom Québec. [...] Les étymologies fantaisistes suivant lesquelles ce nom serait d'origine norroise ou française [...] ne résistent pas à une analyse sérieuse» (*NLQ*, p. 559).

¹⁷ Le Beau fait sans doute référence à la définition du mot «Québec» produite par Louis Moreri dans le *Dictionnaire* publié à Amsterdam à la fin du XVII^e siècle (*op. cit.*, t. 4, p. 229). S'il avait pu utiliser une édition subséquente (1725 ou 1732), Le Beau aurait constaté que Moreri fournissait de «nouvelles» données étymologiques: «[Québec est] un mot sauvage qui signifie retrecissement, parce que le fleuve, qui depuis la mer jusques-là a plusieurs lieues de large, n'a pas une demi-lieue devant Québec» (*Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, nouvelle et dernière éd., Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1732, t. 5, p. 403). Voir aussi *Id.*, *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, nouvelle et dernière éd. revue, corrigée et augmentée, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1725, t. 6, p. 5.

l'Étymologie de ce nom, aux Sauvages-mêmes avec qui je me suis trouvé dans la suite & qui possédoient différentes langues barbares, ils me répondirent, que le nom de *Quebec* étoit François; qu'ils ne connoissoient aucun mot sauvage qui sonnât de cette façon & qu'ils savoient bien, que les *Algonkins*, les *Abenakis*, les *Iroquois*, & les *Hurons* appelloient autrefois cette Montagne *Stadaka*¹⁸. C'est, sans doute, dans le tems que les *François* vinrent s'y établir en 1608. cent ans après sa Découverte, & qu'ils changèrent un petit amas de cabanes sauvages qui y étoient, en maisons beaucoup plus solides.

- 5 Cette Ville paroît peut-être plus éloignée de *France*, aux Vaisseaux qui en viennent; car leur traversée dure ordinairement sept à huit semaines, au lieu qu'en s'en retournant ils peuvent en trente ou quarante jours de navigation, gagner aisément l'atterrage de *Bel--[73]-Ile*¹⁹, parce que s'il fait cent jours de l'année des Vents de la partie de l'Est, il en fait deux cens soixante de celle de l'Ouëst. Elle est partagée en Haute et Basse Ville. Les Marchands demeurent dans la Basse, pour la commodité du Port. Quelques-unes de leurs maisons ont trois étages, mais ne sont point belles selon mon goût, n'étant bâties que de vilaines pierres noires tirées des Roches qui se trouvent sur le bord du Fleuve *St. Laurent*; d'un autre côté, elles ne sont couvertes que de planches & sont sans Symétrie²⁰. Ces maisons sont au pied d'une Montagne de quatre-vingt toises de haut²¹, sur laquelle est bâtie le *Fort*, autrement dit, la Maison du Gouverneur Général²².
- 6 On peut dire que ce Fort est le plus beau Bâtiment de toute la Ville; mais quoi qu'il soit fort élevé, il ne la commande pas de tous côtés, comme le rapportent plusieurs Voyageurs; car les maisons qui se bâtissent encore aujourd'hui derrière les Recollets, sont beaucoup plus élevées que ce Château, qui a la vue bornée de ce côté. Quoi-qu'il l'ait belle & longue sur le Fleu-[74]-ve *St. Laurent*, il est absurde de dire, comme quelques Auteurs²³, qu'elle soit la plus belle & la plus étendue qui soit au Monde, puis qu'elle se trouve bornée par tout, excepté vers l'Ile d'*Orleans*, qui a sept lieues de long & trois de large. Au reste les Gouverneurs Généraux y sont fort commodément logés.
- 7 La Basse-Ville ne peut guère s'agrandir à cause de cette Montagne du *Fort*, qui est très escarpée, & du *Saut-au-Matelot*, ainsi nommé, parce qu'il en tomba un du haut en

¹⁸ Le Beau, qui semble encore suivre de près le *Dictionnaire* de Saugrain, fait référence à «Stadaconé», ou «Stadacona», toponyme employé par Cartier pour indiquer le lieu de résidence du chef amérindien Donnacona. D'après Michel Bideaux (*op. cit.*, p. 138, 362, n. 190), le mot «Stadaconé» signifierait, en huron-iroquois, «Roc-debout».

¹⁹ Située au large de la côte sud de la Bretagne (département du Morbihan), terre d'accueil de réfugiés acadiens en 1765, Belle-Île, ou Belle-Île-en-Mer, est la plus grande des îles bretonnes (voir Augé, t. 1, p. 638).

²⁰ Claude Le Beau contredit Saugrain et Lahontan, qui rapportent que les marchands de Québec ont fait bâtir «de très-belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre» (voir *NVL*, p. 269; *DNF*, p. 79).

²¹ Environ 155 m.

²² Il s'agit du fort Saint-Louis dont «l'enceinte se compose d'un mur de maçonnerie sans remblai percé d'une porte flanquée de corps de garde. La cour intérieure du fort abrite plusieurs bâtiments dont une poudrière, érigée en 1685, et, sur la crête de la falaise, la nouvelle résidence du gouverneur, construite en 1694. [...] [Le] château s'étend sur 120 pieds de façade et s'élève sur deux étages. À l'arrière, du côté du fleuve, une terrasse fait l'admiration de tous les visiteurs [...]. Au sud et juxtaposée au fort, une batterie de canons commande la Basse-Ville et le fleuve» (John Hare *et al.*, *op. cit.*, p. 75).

²³ Allusion probable aux commentaires de Claude Marin Saugrain et de Lahontan. L'un et l'autre rapportent que le fort Saint-Louis est bâti sur le terrain le plus élevé et qu'il commande la ville de tous côtés. Les deux auteurs ajoutent que les gouverneurs généraux qui résident dans ce château jouissent de la vue la plus belle et la plus étendue qui soit au monde (voir *NVL*, p. 269; *DNF*, p. 80).

bas²⁴. Elle est défenduë par une Plate-forme dans le milieu, qui bat à fleur d'eau, desorte qu'il seroit difficile aux Vaisseaux de passer sans être incommodés; mais cette Plate-forme est fort négligée. On y voit l'Eglise de *Notre-Dame des Victoires* qui fut bâtie, en action de grâces, de la levée du Siège des *Anglois*²⁵.

8 Il y a un chemin de la Basse à la Haute-Ville qui va insensiblement en tournant²⁶. Néanmoins les charettes & les autres voitures ont bien de la peine à y monter, par raport aux ravines [75] d'eaux des pluies continuelles qui y tombent. Dans l'Hiver-même, les Habitans ne pourroient jamais ni le monter ni le descendre, s'ils n'avoient des grapins sous leurs souliers²⁷. Le Palais Episcopale est sur la Côte; c'est un petit Bâtiment de pierre de taille, dont le principal Corps de logis avec la Chapelle regarde le Canal²⁸.

²⁴ Claude Le Beau, qui continue à suivre le texte de Saugrain (*DNF*, p. 79), désigne sous le nom de *Saut-au-Matelot* l'escarpement que l'on aperçoit lorsqu'on se trouve dans l'actuelle rue du Sault-au-Matelot et que l'on tourne le regard vers la falaise et les remparts du Vieux-Québec. L'emplacement de cette falaise est bien identifié dans l'ouvrage de l'abbé Prévost (*Histoire générale des voyages, ou Nouvelle collection de toutes les relations de voyages par mer et par terre, qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues de toutes les nations connues* [...], Paris, Didot, 1754-1761, t. 14, p. 694v). Quant à l'origine du toponyme, elle est incertaine: «Les uns veulent qu'un matelot un peu grisé ait fait le saut du haut du promontoire dans la rue et lui ait ainsi laissé le nom de Sault-au-Matelot. D'autres prétendent que le personnage qui fit le saut était tout simplement un chien du nom de Matelot» (Pierre-Georges Roy, *Les rues de Québec*, Lévis, [s.n.], 1932, p. 130).

²⁵ L'église Notre-Dame-des-Victoires est construite sur le site de l'«Abitation» de Champlain. D'abord nommée église de l'Enfant-Jésus (1687), puis église Notre-Dame-de-la-Victoire à la suite de l'échec du siège de Québec par l'amiral bostonnais William Phips (1690), l'église Notre-Dame-des-Victoires a pris son nom définitif après la tentative manquée du siège de Québec par l'amiral Walker en 1711 (Luc Noppen, dans *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1990-2001, t. 1, p. 130-133). Hormis le commentaire à l'égard de la plate-forme «fort négligée», qui est personnel à Le Beau, les informations produites dans ce paragraphe sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 79).

²⁶ Il s'agit de la côte de la Montagne, la première qui ait été ouverte à Québec: «On la commença dès 1608. Le coude qui va de l'Escalier Champlain [aujourd'hui, l'Escalier Casse-Cou] au bas de la côte fut pratiqué en 1623. Jusque-là la côte descendait tout droit à la basse-ville par un sentier escarpé qui ne servait qu'aux piétons» (Pierre-Georges Roy, *Les rues de Québec*, p. 105). L'origine du toponyme est incertaine. L'abbé Laverdière établit un lien avec Noël Jérémie, sieur de la Montagne, qui résidait sur le parcours de la côte, mais Pierre-Georges Roy rappelle que ce résident de la côte était connu sous le nom de Jérémie et qu'il signait «N. Jérémie». Aussi Roy ajoute-il que «Champlain et les premiers habitants de Québec considéraient la haute-ville comme une montagne» et qu'il était sans doute naturel pour eux de désigner la côte qui y conduisait sous le nom de côte de la Montagne (*Ibid.*, p. 105-106).

²⁷ Le commentaire sur les «ravines» d'eau de pluie qui minent la côte de la Montagne et la remarque au sujet des «grapins» que les habitants sont forcés de chausser en hiver sont personnels à Le Beau. Dans les années 1680, explique John Hare, les habitants de la ville rapportent que les eaux descendent la côte de la Montagne «avec tant de rapidité que l'on seroit allé aisément en Canot» (*HVQ*, p. 81). Quarante ans plus tard, en 1727, le problème persiste: l'intendant Dupuy fait faire d'importants travaux dans la Haute-Ville de Québec pour assécher les rues, mais la côte de la Montagne est encore dans un état lamentable. Dans une lettre adressée à Maurepas, il explique qu'il a fallu «reparer plusieurs Ruës dans Quebec qui étoient totalement ruinées par les Ravines et Ruisseaux qui coulent toute l'année et qui ravageoient le niveau des Ruës». Il ajoute: «[Ces eaux produisent] des fanges et des Bouës continuelles [...]». Il y a même un Chemin qu'il faudra indispensablement reparer au printëms prochain qui est la côte de la Basse Ville ruinée par les Eaux» (ANC: MG1-C11A, vol. 49, ff. 349-349v).

²⁸ Lorsque Claude Le Beau débarque en Nouvelle-France, le palais épiscopal est dans un piètre état, comme en témoigne une lettre que Beauharnois et Hocquart adressent à Maurepas le 25 octobre 1729: «M. le Coadjuteur a fait faire par M. de Lery le Devis des Ouvrages à faire pour la réparation du Palais Episcopal [...]. M. de S.^t valier [...] n'a laissé que des ornemens d'Eglise et quelques meubles d'une tres petite valeur, dont l'hospital general ou il logeoit a hérité; M. L'Evêque nous a prié de nous joindre a luy et de vous

- 9 Les maisons de la Haute-Ville n'ont qu'un étage; plusieurs-même n'en ont point & sont de distance en distance séparées les unes des autres, ce qui ne fait pas un fort bel effet; mais comme les trois quarts & demi de ses Habitans y sont pauvres, il leur est impossible de faire autrement²⁹. Les R. R. P. P. Jesuites qui ne sont pas tels, y ont un grand Bâtiment assez superbe, & un College ouvert ou plutôt une Ecole qui sert à instruire un petit nombre d'Enfans qui y vont étudier³⁰. Mrs. du Seminaire de *St. Sulpice*, ont aussi un fort vaste Bâtiment sur la Plate-forme de la pointe qui donna à la Ville le nom de *Quebec*; sa face qui regarde le Canal, en forme la plus belle vuë. Cette Maison a couté environ [76] cinquante mille écus³¹. La Cathédrale est un assez grand Vaisseau; son Chapitre étoit composé dans le commencement, de douze Chanoines & de quatre Chapelains: il est réduit présentement à neuf Chanoines sans Chapelains à cause du peu de revenu; la réunion d'une Abbaye à ce Chapitre n'étant pas encore bien réglée. Il y a Doyen, Grand-Chantre, Théologal, Grand-Pénitencier & Grand-Archidiacre³².

supplier, Monseigneur, d'Engager sa Majesté a Ordonner un fond pour le retablissement de ce Palais» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 97-97v). Dès le printemps suivant, une gratification extraordinaire est accordée au coadjuteur de Québec en sus de la gratification ordinaire en raison des pertes subies lors du naufrage de *L'Éléphant* et en raison des dépenses faites pour rendre habitable le palais épiscopal (ANC: MG1-B, bobine F-254, vol. 54, f. 477).

²⁹ Cette phrase et la suivante sont personnelles à Le Beau, mais la suite du paragraphe trouve sa source dans l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 80).

³⁰ Fondé en 1635, le collège des jésuites est aujourd'hui disparu; il était situé à l'emplacement actuel de l'Hôtel de ville de Québec (voir Luc Noppen, *Québec: trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, p. 217-221). Comme Le Beau le laisse entendre, les jésuites étaient de riches propriétaires terriens. D'abord missionnaires en Acadie (1611), puis dans la vallée du Saint-Laurent (1625), ils font œuvre de desservants, de missionnaires et d'éducateurs et sont dotés de biens considérables. D'après Marcel Trudel, en 1728, leurs terres leur rapportent «20,000 livres de revenu». Pour le soutien de leurs missions et pour leur chaire d'hydrographie, ajoute-t-il, les jésuites reçoivent du roi «quelque 13,300 livres par année» (voir *INF*, p. 257-259). À propos de leur résidence et de leur collège, Pehr Kalm écrit: «La maison d'habitation des Jésuites est fort bien construite et l'une des plus belles de la ville. Elle est entièrement en pierre, haute de trois étages, non compris le grenier, grande, couverte en ardoise; elle possède plusieurs ailes et a la forme carrée du château de Stockholm, etc. Les Pères sont donc très bien logés ici. Dans toute la longueur de chaque aile et de chaque bâtiment court, à chaque étage, un grand couloir et de part et d'autre de celui-ci se trouvent des chambres, des salles ou d'autres pièces à l'usage des Pères; leur bibliothèque, leur pharmacie, etc., tout est très bien arrangé [...]; ces messieurs les Pères Jésuites ne doivent pas être pauvres pour se permettre de construire des maisons qui ressemblent à de grands châteaux; je crois que trois cents familles pourraient y loger à l'aise, alors qu'actuellement cette demeure n'abrite que 90 Pères» (*Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduit et annoté par J. Rousseau et G. Béthune avec le concours de P. Morisset, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 239-240).

³¹ Le Beau, qui emprunte presque textuellement à Saugrain (voir *DNF*, p. 80) cette description du Séminaire de Québec, commet une erreur en ajoutant que l'édifice appartient aux sulpiciens. Même s'il est «associé» au Séminaire des Missions étrangères de Paris jusqu'en 1762, le Séminaire de Québec, fondé en 1663 par M^{re} de Laval, est toujours demeuré indépendant sur le plan administratif (voir Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de M^{re} de Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 35-42; Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, vol. 4, p. 640-641). Sur les sulpiciens, voir *infra*, chap. 6, n. 15; sur la valeur de l'écu, voir *supra*, chap. 1, n. 22.

³² L'église Notre-Dame-de-la-Paix (aujourd'hui basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec) est érigée dans la seconde moitié du XVII^e siècle, sur l'ancien site d'une chapelle construite par Champlain en 1633 (Notre-Dame-de-la-Recouvrance). Hissée au rang de cathédrale en 1674, puis consacrée basilique en 1874, Notre-Dame de Québec est la première cathédrale de l'Amérique du Nord (voir Luc Noppen, dans *Les chemins de la mémoire*, t. 1, p. 161-166).

- 10 Les R. R. P. P. Recollets, chez qui j'ai demeuré pendant plus d'une année, ont un très beau Couvent situé sur cette Montagne vis à vis du Fort³³. Ils demeuroient autrefois à près d'un quart de lieu³⁴ hors la ville, sur le bord de la petite Rivière *St. Charles*³⁵. Mr. de *St. Vallier*³⁶ dernier Evêque de *Quebec* leur a échangé ce Couvent, afin d'y fonder en sa place un Hôpital Général, pour tous les pauvres malades, où il a établi plusieurs Dames de la première distinction qui y sont actuellement Religieuses Hospitalières de l'Ordre de *St. Augustin*. On peut dire que la vertu & la piété de ces [77] Dames sont sans égale, ayant souffert avec une Constance aussi Sainte que Héroïque les adversités, les troubles & les chagrins que leur a causé la perte de leur cher Fondateur, qui est enterré en ce lieu, où il est mort en odeur de Sainteté: Perte! qu'elles ne peuvent trop regretter & pour laquelle elles témoignent encore aujourd'hui la plus vive sensibilité³⁷. Il y a aussi un autre Hôpital dans la Ville, où les malades sont servis par des Ursulines³⁸.

³³ Lorsque Claude Le Beau débarque en Nouvelle-France, le couvent Saint-Antoine abrite le noviciat et le scolasticat de philosophie et de théologie des récollets. Ces religieux se sont installés dans la Haute-Ville après que M^{gr} de Saint-Vallier eut acheté le couvent et l'église Notre-Dame des Anges (situés près de la rivière Saint-Charles) afin d'y établir un hôpital général (1692). Nous ne pouvons vérifier si Claude Le Beau a véritablement résidé au couvent Saint-Antoine puisque les archives de cet établissement ont été détruites par le feu en 1796. L'incendie a complètement rasé le couvent et la chapelle des récollets; le terrain est ensuite passé aux mains des Britanniques (voir M. A. Habig et R. Bacon, *DBR*, p. XLI-XLV).

³⁴ Environ un kilomètre.

³⁵ Nommée Oriaouenrak (rivière à la truite) par les Hurons, la rivière Saint-Charles, un affluent du fleuve Saint-Laurent, arrose la ville de Québec. La Commission de toponymie du Québec signale que ce cours d'eau «est connu sous l'appellatif Petite Rivière depuis au moins le tout début du XVII^e siècle» et qu'en 1535, Jacques Cartier l'avait baptisée «"rivière sainte Croix" parce qu'il arriva à "sainte Croix" – aujourd'hui Québec – le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix». La rivière Saint-Charles aurait pris son nom actuel entre 1615 et 1625 (voir *NLQ*, p. 619).

³⁶ Grâce aux relations influentes de sa famille, Jean-Baptiste de La Croix de Chevières de Saint-Vallier (Grenoble 1653 - Québec 1727) est nommé aumônier ordinaire de Louis XIV (1676) avant même d'être ordonné prêtre (1681). Lorsqu'il succède à M^{gr} de Laval en 1685, il devient le deuxième évêque de Québec, mais son sacre est retardé jusqu'en 1688 en raison des conflits qui opposent alors le roi de France et le pape Innocent XI. Le règne de M^{gr} de Saint-Vallier dans le diocèse de Québec est marqué par la fondation de l'Hôpital Général de Québec (1692), mais aussi par de nombreuses querelles avec les prêtres du Séminaire, les gouverneurs de Québec et de Montréal, des officiers militaires et plusieurs communautés religieuses. Autoritaire et despotique, M^{gr} de Saint-Vallier porte sur ses ouailles un regard profondément pessimiste. Fidèle à ses principes rigoristes, il quitte l'évêché, en 1713, pour s'installer à l'Hôpital Général où il mène une vie austère marquée par la pauvreté, l'humilité et les jeûnes sévères. C'est dans cette institution qu'il s'éteint finalement, en 1727, à l'âge de 74 ans. Très impopulaire et souvent considéré comme un tyran, M^{gr} de Saint-Vallier laisse, en Nouvelle-France, le souvenir d'un dirigeant sombre et intransigeant (voir A. Rambaud, *DBC*, vol. 2, p. 342-349). Sur la mort de M^{gr} de Saint-Vallier et le litige entourant son inhumation à l'Hôpital Général, voir J.-C. Dubé, *DBC*, vol. 2, p. 218-219 et sœur Saint-Félix, *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec. Histoire du monastère de Notre-Dame des Anges (Religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus) Ordre de Saint-Augustin*, Québec, C. Darveau, 1882, p. 261-277.

³⁷ Au moment de la fondation de l'Hôpital Général de Québec (1692), ce sont les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus (ordre de Saint-Augustin), lesquelles sont déjà en charge de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui sont choisies par M^{gr} de Saint-Vallier pour s'occuper des pauvres et des infirmes du nouvel établissement. À la fin du mois de mars 1693, quatre religieuses reçoivent leur obédience et s'installent dans les locaux du nouvel hôpital qui est alors «dans un grand dénûment de toutes choses» (voir sœur Saint-Félix, *op. cit.*, p. 103-113). Quelques années plus tard, M^{gr} de Saint-Vallier est inhumé dans l'église de cet hôpital. Si Le Beau indique que l'Évêque est mort «en odeur de Sainteté» c'est sans doute parce qu'il songe à l'état dans lequel on trouve le corps du défunt lorsqu'on l'exhume, quarante jours après son enterrement. Sœur Saint-Félix explique que l'ouverture du tombeau s'est faite en présence de nombreux

- 11 Cette Ville manque encore de deux choses essentielles, qui sont un Quai & des Fortifications³⁹. Elle est environnée de plusieurs sources d'eau vive la meilleure du Monde; mais comme il ne se trouve personne qui sache assez bien l'Hydrometrie pour les conduire à quelques Places, où l'on pourroit construire des Fontaines simples ou jaillissantes, chacun est obligé d'y boire de l'eau de Puit⁴⁰. Le terrain de la ville est fort inégale, desorte que la Symmetrie des ruës & des maisons n'y peut point être observée. On peut dire en général que *Quebec* est une fort vilaine Ville, quoiqu'elle soit le Siège d'un Evêque [78] immédiat de *Rome*, le Séjour d'un Gouverneur, la residence d'un Intendant, le Tribunal du Conseil Souverain de Canada & la retraite de plusieurs Communautés Religieuses⁴¹.
- 12 Le Conseil est composé de douze Conseillers, qui sont presque tous Marchands de la Basse-Ville⁴². L'Intendant s'attribuë le droit d'y présider, mais le Gouverneur Général

témoins, lesquels ont trouvé le corps de M^{re} de Saint-Vallier «aussi vermeil et aussi souple que s'il eût été vivant» (*Ibid.*, p. 280).

³⁸ Le Beau, qui pense sans doute à l'Hôtel-Dieu de Québec, confond les augustines hospitalières (de Dieppe) qui ont fondé cet hôpital en 1639 et les ursulines (de Tours) qui s'occupent dès 1639 de l'instruction des jeunes filles (voir *HVQ*, p. 17, 90-91).

³⁹ Le Beau, qui reprend à son compte la remarque de Saugrain (*DNF*, p. 80), oublie d'apporter les nuances nécessaires. Dès la fin du XVII^e siècle, des comblements et des travaux de remplissage satisfont les besoins militaires de la ville de Québec, tout en fournissant aux marchands des empiètements qui leur servent de quais. Quant aux fortifications, il faut attendre jusqu'en 1745 pour qu'une enceinte permanente soit érigée, mais entre 1690 et 1697, le roi débourse près de 180 000 livres pour fortifier la ville et près de 335 000 livres sont encore investies dans cette entreprise entre 1701 et 1713. Lorsque Le Beau débarque à Québec, l'enceinte est certes plus ou moins temporaire, incomplète et imparfaite, mais plusieurs travaux successifs ont été faits pour améliorer les défenses de la ville (voir *HVQ*, p. 29, 58-60).

⁴⁰ D'après John Hare, «[plusieurs sources] fournissent de l'eau potable à la population grâce en particulier aux puits royaux de la place d'Armes, et aux fontaines publiques. Mais les sources forment aussi plusieurs ruisseaux. Lors des grandes pluies et à la fonte des neige [*sic*], ceux-ci débordent de leurs lits et envahissent les rues» (*HVQ*, p. 81).

⁴¹ Ce paragraphe trouve sa source dans l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 80), mais le commentaire dépréciatif de la dernière phrase (*On peut dire en général que Quebec est une fort vilaine Ville*) est de Le Beau. D'après John Hare, les descriptions de la ville de Québec oscillent, au XVIII^e siècle, entre le magnifique et la hideur: «on vante constamment le site exceptionnel, les édifices publics et conventuels d'une architecture assez remarquable pour une "ville coloniale", mais on dénonce les rues insalubres, non pavées et mal alignées, abhorrées par l'urbanisme et le rationalisme français d'Ancien Régime» (*HVQ*, p. 74-75).

⁴² Pour décrire le Conseil supérieur (autrefois appelé Conseil souverain), Claude Le Beau suit de près l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 80); aussi reproduit-il l'erreur de son prédécesseur à l'égard du nombre de conseillers. Comme l'explique Gustave Lanctôt, à partir de 1703, le Conseil supérieur est régulièrement composé de 17 personnes. Autre particularité: en transcrivant le texte de Saugrain, Claude Le Beau ajoute que les conseillers sont «presque tous Marchands de la Basse-Ville». Or, en octobre 1729, des dix-sept membres que compte le Conseil supérieur, nous n'en trouvons que six qui ont des activités professionnelles liées au commerce: Mathurin-François Martin de Lino, marchand et traiteur; Charles Macart, négociant; Guillaume Gaillard, homme d'affaires; Louis Rouer d'Artigny, négociant; Charles Guillimin, marchand; et Nicolas Lanouiller, agent de la Compagnie des Indes. Guillaume Gaillard, qui meurt en novembre 1729, est remplacé par François-Étienne Cugnet (un autre homme d'affaires) au début de l'année suivante. Ainsi, que Le Beau fasse allusion à l'année de son arrivée (1729) ou à l'année présumée de son départ (1730), le Conseil supérieur ne compte que six conseillers dont les professions sont liées au commerce (H. Biron, *DBC*, vol. 2, p. 243-244, 467-468; J.-C. Dubé, *DBC*, vol. 3, p. 615-616; D. J. Horton, *DBC*, vol. 2, p. 278-279; Gustave Lanctôt, *L'administration de la Nouvelle-France. L'administration générale*, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1929, p. 83-96; C. Nish, *DBC*, vol. 3, p. 162-166; Pierre-Georges Roy, «Les conseillers au Conseil souverain de la Nouvelle-France», dans *Mémoires de la*

prend sa séance à la Salle de Justice, dans un endroit, où se trouvant tous les deux face à face & les Juges à leurs côtés, il semble qu'ils y president également. Chacun y plaide sa cause, car on n'y voit ni Avocats, ni Procureurs: ainsi les procès sont bien-tôt finis, sans qu'il en coute ni frais ni épices⁴³ aux Parties. Les Juges, qui ne reçoivent du Roi que quatre cens livres⁴⁴ de pension par an, sont dispensés de porter la robe & le bonnet. Outre ce Tribunal, il y a encore un Lieutenant Général, Civil & Criminel, un Procureur du Roi, un grand Prevôt & un Grand-Maître des eaux et forêts⁴⁵.

- 13 Il fait de si grands froids à *Quebec*, que très souvent, lorsque je voulois aller [79] depuis les Recollets où je demeurois, jusqu'à l'Intendance⁴⁶, qui est à une des extrémités de la Basse-ville, j'étois obligé d'arracher quantité de petits glaçons qui se trouvoient attachés à mes paupières. Souvent-même les froids étoient si excessifs que j'étois forcé de me dispenser des devoirs auxquels m'obligeoit mon Emploi. On a trouvé quelquefois des Gens roides morts de froid, dans les chemins des Côtes ou Habitations. La neige pendant trois mois de l'année y étant de douze à quinze pieds de hauteur⁴⁷, il y a beaucoup de maisons où l'on entre plutôt par les fenêtres du premier étage, que par les portes, qui malgré les soins qu'on se donne, se trouvent toujours bouchées par des coups de Vent de bise qui les comblent de neige⁴⁸.

Société royale du Canada, Série III, 1915, t. IX, p. 177-181; S. D. Standen, *DBC*, vol. 3, p. 380-382; Y. F. Zoltvany et C. J. Russ, *DBC*, vol. 2, p. 484-485).

⁴³ D'après les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie*, le substantif «épices», au pluriel, désigne «[ce] qui est dû aux Juges pour le jugement d'un procès par écrit» (1740, t. 1, p. 610). Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* précisent que cette taxe était autrefois «des dragées & des confitures qu'on donnoit en présent aux Juges, quand ils avoient fait gagner un procès, & cela par pure gratification». Ces présents, ajoutent-ils, «s'apeloient *épices*, parce qu'avant la découverte des Indes on confisoit les fruits, & on faisoit les dragées avec des épiceries, & non pas avec du sucre, qui étoit fort rare en ce temps-là. [...] La libéralité volontaire des dragées & confitures fut tournée en nécessité, & changée en argent. On trouve l'origine de ces *épices* en argent dès l'an 1369» (1771, t. 3, p. 784).

⁴⁴ La livre est «une monnoie de compte valant vingt sous» (*Académie*, 1740, t. 2, p. 41).

⁴⁵ Au moment où Le Beau séjourne à Québec, Pierre André de Leigne est lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec, Louis-Guillaume Verrier est procureur général du Conseil supérieur de la Nouvelle-France et Charles-Paul Denys de Saint-Simon est grand prévôt de la Maréchaussée (voir J.-C. Dubé, *DBC*, t. 3, p. 15-16; A. Lachance, *DBC*, t. 3, p. 192-193; C. Vachon, *DBC*, t. 3, p. 699-701). Tout indique qu'en 1729 et 1730, personne n'occupe le poste de grand maître des eaux et forêts à Québec. En 1720, le Conseil de la Marine refuse d'accorder cette charge au sieur Juchereau Duchesnay, la requête de ce dernier étant jugée inutile (voir ANC: MG1-C11A, vol. 41, ff. 2-5v). Mais en 1723, dans une lettre à Maurepas, Ramezay écrit qu'il est «essentiel» d'avoir un maître des eaux et forêts «pour retenir les habitants en Reigle» parce qu'il y a «beaucoup de dissipation dans les bois de chesne» (ANC: MG1-C11A, vol. 45, ff. 332-343v). Dans les années qui suivent, nous ne trouvons aucune nomination pour cette charge et en 1732 le poste est toujours inoccupé puisque Beauharnois et Hocquart indiquent à Maurepas qu'il est nécessaire de «veiller à la conservation des bois» et qu'il faudrait «commettre à cet effet un maître des eaux et forests». Ils ajoutent qu'ils n'ont aucun candidat canadien en vue: «Nous ne vous proposons personne de ce Pays pour cet employ n'en connoissant point d'assez experts dans la connoissance des bois» (ANC: MG1-C11A, vol. 57, ff. 185-188v).

⁴⁶ Les magasins du roi, où Claude Le Beau travaille en 1730 (voir *supra*, n. 11), sont attenants au palais de l'intendant, près de la rivière Saint-Charles. Sur le quartier du Palais, voir *HVQ*, p.69-72.

⁴⁷ Environ 4 à 5 mètres de hauteur.

⁴⁸ Cette description de l'hiver québécois est personnelle à Le Beau. D'après Bacqueville de La Potherie, «[on] se fait ici au froid comme à toutes choses, sans que l'on se charge trop de hardes, les hommes sont la plupart du temps tout déboutonnez. Quand on ne void qu'un à deux pieds de nége sur terre on dit que l'Hiver est très doux: il y en a ordinairement cinq à six, du moins dans les bois. Je ne vous parle point de certains endroits ou des tourbillons en assemblent une si grande quantité qu'on ne pourroit s'en tirer si l'on s'y engageoit» (*Histoire*, t. 1, p. 280).

- 14 Quelquefois pendant l'Été, les chaleurs y sont aussi étouffantes, que les froids y sont rigoureux pendant l'Hiver, & le tonnerre y éclate d'une façon si terrible qu'il fait trembler la Ville & les Montagnes qui l'environnent⁴⁹. Il faut avouer qu'il faut être aussi laborieux que le sont les *François*, pour pou-[80]-voir faire quelque chose de bon d'une pareille Contrée. Les *Anglois*, qui habitent dans la partie du Sud, sont sous une Zone bien plus tempérée: Aussi *Boston*, qui est leur Ville Capitale, est bien plus florissante & peut être regardée à l'égard de *Quebec*, comme une belle Ville de *France*, à l'égard d'un Village d'une raisonnable grandeur⁵⁰.
- 15 La Partie Septentrionale de la *Nouvelle France*, tire son nom de ce que les *Espagnols* ayant reconnu les premiers ses Côtes & ses montagnes, qu'ils virent couvertes de neiges, les abandonnèrent en les nommant: *Capo di Nado*⁵¹, c'est à dire, *Cap de rien*, d'où est venu par corruption le nom de *Canada*⁵². Les *François* en firent la Découverte l'An 1704.⁵³ & ne furent pas si dégoûtés que les *Espagnols*, puisque *Jean Verrazan*⁵⁴, natif de Florence, pour faire voir qu'ils en pouvoient faire quelque chose, en prit possession, dix ans après, au nom de *François I.*⁵⁵ Ce Florentin ayant eu le malheur d'y être mangé par les Sauvages sans avoir été bien avant, *Jacques Cartier*, *Maloüin* y alla après lui en 1534. & poussa [81] sa Découverte jusqu'à *Montreal*, après avoir beaucoup souffert, fait naufrage proche de *Quebec*, & vu mourir par le grand froid, la moitié de son monde⁵⁶.
- 16 L'Hiver cependant, malgré son incommodité, ne laisse pas de procurer un petit avantage, en ce que, par le moyen des neiges, on a la facilité de charroyer du bois à la

⁴⁹ Les écarts de température et le tonnerre retiennent aussi l'attention de Bacqueville de La Potherie: «[Si] l'Hiver est rude, l'Été qui ne dure pour ainsi dire que Juin & Juillet, n'est pas moins insupportable; les chaleurs y sont excessives [...]. Le tonnerre est frequent en Été, le bruit en est sourd, & il tombe presque toutes les fois qu'on l'entend. [...] C'est dans ces momens que les chaleurs sont insupportables» (*Histoire*, t. 1, p. 280-281).

⁵⁰ Sur Boston, la capitale de la Nouvelle-Angleterre, voir *infra*, chap. 41, n. 45.

⁵¹ Nous devrions lire «Capo di Nada». Il est difficile de savoir si la coquille est attribuable au prote ou à Le Beau lui-même car l'orthographe du syntagme varie. On trouve notamment: «Capo di Nada» (*NDH*, p. 56-57), «Capo-Dinada» (*Histoire*, t. 1, p. 201) et «Capo de Nada» (*DNF*, p. 23).

⁵² Michel Bideaux explique, dans le lexique franco-indien de la seconde *Relation* de Jacques Cartier, que le mot «Canada» signifie «ville», mais, précise-t-il, «[le] mot provient d'un terme iroquoien signifiant "maison" (*Kanata*) et ne paraît pas avoir été, à l'époque de Cartier, utilisé comme toponyme» (*op. cit.*, p. 188, 353, n. 91). Pour le mot «Kanata», Jean André Cuoq note plusieurs acceptions: ville, village, bourg, bourgade, camp, campement, groupe de tentes et amas de cabanes (voir *Lexique iroquois*, p. 10, 232).

⁵³ Coquille attribuable au prote: on devrait lire «1504», année qui correspond au moment où les cartographes commencent à recourir à des toponymes français (attribués aux Bretons) pour identifier les côtes situées près du Grand Banc de Terre-Neuve (voir Albert Ronsin, *op. cit.*, p. 71-72; *INF*, p. 10-11).

⁵⁴ Jean de Verrazane, ou Giovanni da Verrazano (Lyon, vers 1480, d'après Albert Ronsin - Jamaïque ou Guadeloupe, 1528, d'après Michel Mollat du Jourdin et Jacques Habert) explore la côte atlantique de l'Amérique du Nord en 1524 dans le but de trouver un passage pour gagner les Indes. Cette expédition lui donne l'occasion de faire de nombreux relevés topographiques: sa Nouvelle-France (*Nova Gallia*) forme une barrière continentale de la Floride à Terre-Neuve. Lors de voyages subséquents, le navigateur atteint le Brésil (1526-1527), puis l'Amérique Centrale (1528), où il meurt tué par des indigènes (voir Michel Mollat du Jourdin et Jacques Habert, *Giovanni et Girolamo Verrazano navigateurs de François I^{er}*, Paris, Imprimerie Nationale, 1982, p. IX-X, 7, 20-21, 122-125; Albert Ronsin, *op. cit.*, p. 76-77; *INF*, p. 14-15).

⁵⁵ François I^{er} (Cognac 1494 - Rambouillet 1547), fils de Charles de Valois et de Louise de Savoie, succède à Louis XII, sur le trône de France, en 1515. C'est sous son règne qu'ont lieu les voyages de Giovanni da Verrazano (1523-1528) et ceux de Jacques Cartier, entre 1534 et 1541 (voir *Robert des noms propres*, p. 776).

⁵⁶ Une partie de ce paragraphe est empruntée à Saugrain (voir *DNF*, p. 23), l'autre partie est tirée du *Dictionnaire* de Moreri (voir l'édition de 1698, t. 2, p. 34). La source bibliographique de l'emprunt à Moreri est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108). Sur Jacques Cartier et ses voyages, voir *supra*, chap. 3, n. 59.

Ville, sur des traîneaux tirés par des Chevaux qui semblent insensibles au froid⁵⁷. Les Recollets se servent aussi d'une autre espèce de traîneaux qu'ils font tirer par de gros Dogues, lorsqu'ils vont à leur Quête. La glace du Fleuve *St. Laurent*, a bien souvent dix pieds d'épaisseur⁵⁸, & si quelquefois le vent en ballaye la neige qui la couvre, les Habitans vont alors avec une grande facilité, depuis *Quebec* jusqu'à *Montreal*⁵⁹: autrement ils se servent de Raquettes à la manière des Sauvages⁶⁰.

17 Ces Raquettes sont plus arrondies sur le devant que par l'autre extrémité qui se termine un peu en pointe. Les plus grandes sont de deux pieds & demi de large⁶¹. Le tour qui est d'un bois [82] durci au feu est percé dans sa circonference, comme les Raquettes de nos jeux de paume à qui elles ressemblent, excepté que les mailles en sont beaucoup plus serrées & que les cordes n'en sont point de boyaux, mais de peaux de Cerfs⁶² coupées & fort minces. Pour tenir le corps de la Raquette plus stable, on y met deux barres de traverse, qui la partagent en trois compartimens, dont celui du milieu est le plus large & le plus long. Dans celui-ci, vers le côté dont l'extrémité est arrondie, on pratique un vuide fait en arc, aboutissant à la barre de traverse. C'est-là, où doit toucher l'apointe du pied, sans la porter sur cette barre qui incommoderoit. Aux deux bouts de cet arc, sont deux petits trous pour passer les courroyes, qui doivent attacher le pied sur la Raquette. On passe ces courroyes l'une dans l'autre, comme qui commenceroit à faire un noeud sur l'orteil, & après les avoir croisées, on les repasse dans la Raquette à la circonference de l'arc; on les conduit ensuite par derrière au dessus du talon, d'où on les ramène sur le cou du pied, où [83] on les nouë en faisant une rose de ruban. Cela se fait de telle manière, que, quoi que le pied soit bien assujetti, il n'est pourtant gêné que sur l'orteil, & qu'on peut quitter la Raquette en la secoüant du pied, sans y porter la main⁶³.

18 On peut bien penser que ces Raquettes étant longues & larges, il faut toujours faire des grandes enjambées; ce qui fait que les neiges surpassant les barricades des Habitations, on passe par dessus, sans souvent apercevoir la pointe d'aucun pieu; desorte que, comme l'on va droit sans avoir occasion de se détourner, on peut aller loin dans un

⁵⁷ Le Beau s'inspire de l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 80) ou, comme Serge Trudel l'indique dans son mémoire (voir *NEA*, p. 76), du texte de Lahontan: «Les voitures dont on se sert pendant l'hiver à la Ville & à la Campagne sont des traîneaux qui sont tirez par des chevaux qui semblent être insensibles au froid. J'en ai vu cinquante en Janvier & Février qui vivoient dans les bois & dans la nége presque jusqu'au poitrail, sans s'approcher des Maisons de leurs Maîtres. L'on va d'ici [Québec] à la Ville de *Monreal* durant l'hiver sur le Fleuve glacé, par le moyen des traîneaux sur lesquels on fait quinze lieues [60 km] par jour. D'autres se servent de deux gros dogues pour faire ce voyage, mais ils demeurent plus long temps en chemin» (*NVL*, p. 275).

⁵⁸ Plus de trois mètres d'épaisseur.

⁵⁹ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre suivant (§2-7).

⁶⁰ La description des raquettes produite par Le Beau au paragraphe suivant est empruntée presque textuellement à l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 221-222). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

⁶¹ De deux choses l'une: ou le prote a omis une partie de la phrase (sept mots) ou Le Beau s'est trompé en transcrivant le texte de son prédécesseur. Lafitau écrit: «[Les] plus grandes sont de deux pieds & demi de long, sur un pied & demi de large [environ 80 cm de long sur 50 cm de large]» (*MSA*, t. 2, p. 221).

⁶² Le substantif «cerf» désigne généralement le Wapiti (*Cervus elaphus*), mais le terme pourrait être utilisé ici dans un sens générique, pour indiquer qu'il s'agit d'une peau de cervidé. Sur le Wapiti et le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

⁶³ Le texte de Lafitau est moins précis: «Cela se fait de telle maniere, que, quoique le pied soit bien assujetti, il n'est pourtant gêné que sur l'orteil, & qu'on peut quitter la Raquette sans y porter la main» (*MSA*, t. 2, p. 221-222).

jour⁶⁴. Pour moi lorsque j'ai commencé à vouloir me servir de ces sortes de Raquettes, il m'est arrivé de tomber très souvent le nez dans la neige; soit que je n'écartasse pas assez les jambes pour avancer chemin; soit qu'étant fatigué je voulusse m'arrêter pour me reposer, ou soit que je demeurasse court, pour écouter parler ceux qui étoient avec moi, & qui prenoient plaisir à me voir tomber. Car alors n'étant pas accoutumé à ces larges semelles, je les mettois, sans y songer, l'une sur l'autre en m'arrêtant, de façon qu'en voulant lever le pied je culbutais infailliblement dans la neige.

⁶⁴ D'après Lahontan, «[on] marche bien plus vite avec ces machines sur la nége qu'on ne feroit avec des souliers sur un chemin batu» (*NVL*, p. 326). Tout aussi enthousiaste, Bacqueville de La Potherie écrit que, «par le moyen de ces Raquettes l'on peut tracer des précipices pleins de nége les plus inaccessibles» (*Histoire*, t. 1, p. 40).

CHAPITRE VI.

Description abrégée des Trois-Rivières & de Montreal. Traitte des Sauvages; Utilité de leurs Canots & la manière dont on les fait.

1 Outre *Quebec* Ville Capitale¹, il y a encore dans le *Canada*, deux autres Villes. Celle qui tient le second rang après *Quebec*, se nomme *Montreal*, quoi qu'avant d'y arriver, il faille passer par une autre, que l'on appelle *les Trois-Rivières*: mais cette dernière n'est qu'une Bicoque, qui à peine mérite le nom de Ville². Elle tire son nom de trois Canaux, dont l'un est plus large que la *Seine*, dans son entrée à *Paris*. Ces trois Canaux sont formés par deux Iles de seize cens arpens³ de long chacune & remplies de beaux arbres⁴. Elle est située près d'une Riviè-[85]-re qui tombe dans le Fleuve *St. Laurent*, nommée *Maitabirosine*⁵. C'est par cette Rivière que descendent plusieurs Nations Sauvages, pour faire le Commerce de Pelleteries. Cette Ville est au 46. degré quelques minutes de latitude, au bout de la plus grande chaîne de Montagnes qui soit dans l'Univers⁶. Le Roi y a établi un Gouverneur & un Major⁷. Les Recollets y ont un Couvent & en sont Curés⁸. On y recueille de ses environs beaucoup de bon bled & c'étoit autrefois

¹ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

² Au XVIII^e siècle, le substantif «bicoque» désigne une «Petite Ville de peu de considération & de peu de défense» (*Académie*, 1740, t. 1, p. 158). Le baron de Lahontan, qui estime aussi que la ville de Trois-Rivières est une «bicoque», ajoute qu'il «faut être de la nature du Chien pour y habiter, ou du moins se plaire à grater sa peau, car les puces y sont en plus grand nombre que les grains de sable» (*NVL*, p. 279-280). La description de Trois-Rivières produite par Le Beau (§1) s'inspire de l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 97) et du texte de Lahontan (voir *NVL*, p. 279).

³ Il ne faut pas confondre cette ancienne mesure agraire avec l'actuelle mesure de longueur qui, au Canada, équivaut à 58,47 m. Au XVIII^e siècle, en France, selon les localités, une *perche* mesure de 18 à 22 pieds de roi et un *arpent* mesure cent perches, soit environ de 35 à 50 ares (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 92, t. 2, p. 310; Augé, t. 1, p. 354; *NPR*, p. 140).

⁴ Il s'agit en effet de trois canaux, et non de trois rivières. Fondée en 1634 par le sieur Lavolette, Trois-Rivières est située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, entre Québec et Montréal. Le delta de la rivière Saint-Maurice compte tout un chapelet d'îles; deux des trois principales, l'île La Poterie et l'île Saint-Quentin, donnent forme aux trois canaux (voir *NLQ*, p. 785-786).

⁵ Les Algonquins nommaient «Metaberoutin» (c'est-à-dire «décharge du vent») l'actuelle rivière Saint-Maurice; les Abénaquis l'appelaient «Madôbaladenitek», ou «la rivière qui finit». En 1535, Jacques Cartier nomme «Ripviere de Fouez» cet important affluent du Saint-Laurent, mais sur la carte de Guillaume Levasseur (1601), un autre toponyme apparaît: «3 Rivières». Pendant quelques années, on désigne le cours d'eau sous le nom «Les Trois Rivières» ou «Rivière dite les Trois Rivières». Hérité de Maurice Poulin, un seigneur de la région, le toponyme «Saint-Maurice» s'est finalement imposé vers le milieu du XVIII^e siècle (voir *NLQ*, p. 702).

⁶ Claude Le Beau s'inspire probablement du baron de Lahontan, qui estime lui aussi que les Laurentides forment «la plus grande Chaîne de montagnes qui soit dans l'Univers» (*NVL*, p. 279). D'après la Commission de toponymie du Québec, la ville de Trois-Rivières est située à 46° 21' 00" de latitude Nord et à 72° 33' 00" de longitude Ouest (voir *NLQ*, p. 786). Sur les Laurentides, voir *supra*, chap. 4, n. 28.

⁷ Le 23 avril 1726, Jean Bouillet de La Chassaigne est nommé gouverneur de Trois-Rivières; Jean-Maurice-Josué Dubois Bertholet de Beaujours lui succède le 16 janvier 1730. Quant au poste de major, il est occupé de 1728 à 1731 par Constant Le Marchand de Lignery. Jacques-Charles Renaud Dubuisson prend la relève le 1^{er} avril 1733 (voir Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 404-405; Pierre-Georges Roy, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, [s. n.], 1919, p. 14-15).

⁸ Les récollets obtiennent cette cure en 1671, l'autorisation de construire un couvent suit en 1692, mais dès 1776, ils sont forcés d'abandonner leurs fonctions curiales et leur couvent parce que le personnel disponible est insuffisant (voir M. A. Habig et R. Bacon, *DBR*, p. XLIII-XLIV).

le Bureau général du Commerce des Sauvages avant l'invasion des *Anglois*⁹ & l'établissement de *Montreal*¹⁰.

- 2 Cette Ville qui fait le bout des Découvertes de *Jacques Cartier*, est située dans une Ile, que l'on nomme aussi *Montreal*¹¹, & qui peut avoir quatorze lieues de longueur sur cinq de largeur¹². Elle est à present Capitale d'un Gouvernement particulier de la *Nouvelle France*, & est bâtie sur le bord du Fleuve, qui a en cet endroit une lieue de largeur¹³. Il seroit aisé d'en faire une forte Place par l'avantage de sa situation, quoique son Terrain soit uni & [86] sablonneux¹⁴. Mrs. du Seminaire de *St. Sulpice de Paris*, en sont Seigneurs depuis la concession qu'on leur en a fait en 1663¹⁵. Il y a un Couvent de Recollets¹⁶, une Communauté d'Hospitalières¹⁷, une Maison de Filles de la congrégation¹⁸ & une autre de Frères Hospitaliers, qui seroit un Palais si elle étoit finie¹⁹.

⁹ La Nouvelle-France passe aux mains des Anglais lorsque les frères Kirke prennent Québec en 1629, mais l'occupation est de courte durée: la France récupère sa colonie dès 1632, à l'issue du traité de Saint-Germain-en-Laye (voir *HAF*, p. 88; *LNF*, p. 49-50).

¹⁰ Entre 1618 et 1660, c'est-à-dire avant l'émergence commerciale de Montréal, Trois-Rivières est le plus important centre de traite de la Nouvelle-France (voir *HAF*, p. 83). Voir aussi *Journal*, p. 290.

¹¹ Fondée en 1642, sous le nom de Ville-Marie, par Paul de Chomedey de Maisonneuve, Montréal est située sur l'île du même nom, entre la rive nord du fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies. Sa situation géographique enviable sur le plan commercial lui fait connaître un essor extraordinaire dès le début de son histoire. Aujourd'hui, Montréal est la première ville du Québec (voir *NLQ*, p. 454-455). Comme l'indiquent Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 164) et Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108), la description de la ville de Montréal produite par Le Beau (§2-7) pourrait trouver sa source dans l'ouvrage de Bacqueville de La Potherie (voir *Histoire*, t. 1, p. 338-339, 364-366). Toutefois, l'analyse systématique des descriptions produites par Lahontan, La Potherie, Saugrain et Le Beau montre que ce dernier suit surtout l'ouvrage de Claude Marin Saugrain (voir *DNF*, p. 68-69) et que certaines observations trouvent leur source dans l'ouvrage de Lahontan (voir *NVL*, p. 280-281). Sur Jacques Cartier, voir *supra*, chap. 3, n. 59.

¹² Le Beau, qui tire l'information du texte de Lahontan (voir *NVL*, p. 280-281), estime que l'île de Montréal mesure 56 km de long sur 20 km de large. Au vrai, l'île mesure 48 km de long et elle atteint 16 km dans sa plus grande largeur (voir *NLQ*, p. 454-455).

¹³ Environ 4 km.

¹⁴ Cette phrase est empruntée presque textuellement à Lahontan (voir *NVL*, p. 281). Bacqueville de La Potherie note aussi que la situation géographique de la ville de Montréal est intéressante: «Il eût été à souhaiter que l'on eût établi la Capitale de la Nouvelle France dans un endroit aussi avantageux [...]. Elle [Montréal] ne craint point d'être prise par la force du canon, puis qu'il est moralement impossible d'y en amener au travers de plus de cent lieues de Forêts. Il n'y a donc qu'un coup de main à craindre: mais comme les grands mouvements ne se font point ici que l'on n'ait auparavant le temps d'en être averti par des Espions, on est à l'abri de ces sortes de surprises» (*Histoire*, t. 1, p. 339).

¹⁵ Les sulpiciens deviennent propriétaires et seigneurs de l'île de Montréal, par acte de donation, le 9 mars 1663. Dans les années 1730, on compte jusqu'à 35 sulpiciens en Nouvelle-France. Efficaces et rigoureux, les sulpiciens sont d'habiles administrateurs et ils participent activement au développement économique et urbain de Montréal. Tous ces religieux sont d'origine française et sont issus de familles bien nanties: «La lourdeur financière de la fondation imposait d'envoyer au Canada des prêtres capables de subvenir à leurs besoins, donc autonomes financièrement. En conséquence, [...] les recrues sulpiciennes viennent majoritairement de familles très à l'aise et souvent, outre de pourvoir à leur propre entretien, plusieurs investissent de leurs deniers dans les œuvres montréalaises» (Brigitte Caulier, dans *Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada. Grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 3-28).

¹⁶ Un premier couvent est construit en 1692, mais un nouvel édifice, plus vaste, le remplace dès 1703. À la fin du XVIII^e siècle, les derniers récollets qui habitent l'endroit sont chassés par les Britanniques qui réquisitionnent les lieux pour leurs troupes. Les sulpiciens récupèrent l'église et le couvent au début du XIX^e siècle, mais en 1867, les bâtiments sont vendus, détruits et remplacés par des édifices commerciaux (voir M. A. Habig et R. Bacon, *DBR*, p. XLIV).

¹⁷ Il s'agit des hospitalières de Saint-Joseph. Le premier Hôtel-Dieu de Montréal est fondé en 1644 par Jeanne Mance, mais les premières hospitalières, qui deviennent les administratrices de cette institution,

- 3 C'est dans cette Ville où se fait présentement le grand Commerce du *Canada*, plusieurs Nations de Sauvages, que nous nommons nos Alliés, y abordant de toutes parts & même de cinq à six cens lieux²⁰. Ils commencent ordinairement à venir en grandes bandes vers la fin du Mois de *Mai*²¹, apportant avec eux une quantité prodigieuse de peaux d'Ours²², de Loups Cerviers²³, de Chats sauvages²⁴, de Pécans²⁵, de Carcajoux²⁶, de Loutres²⁷, de Loups de Bois²⁸, de Renards argentés²⁹; de peaux de Chevreuils³⁰, de Cerfs, d'Orignaux³¹ vertes et passées³²; mais les principales Pelleteries sont celles de Castors de

arrivent à Montréal en 1659 (voir Rodolphe Fournier, *Lieux et monuments historiques de l'île de Montréal*, Saint-Jean, Éditions du Richelieu, 1974, p. 26-27, 41; Robert Lahaise, *Les Édifices conventuels du Vieux Montréal*, Ville LaSalle, Hurtubise, 1980, p. 27-39).

¹⁸ Il s'agit de la maison des sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal. Fondée par Marguerite Bourgeoys dans la seconde moitié du XVII^e siècle, cette congrégation se consacre à l'instruction des jeunes filles. Les premières élèves (françaises et amérindiennes) sont accueillies en 1658 dans une ancienne étable aménagée en école (voir H. Bernier, *DBC*, vol. 1, p. 118-122; Rodolphe Fournier, *op. cit.*, p. 37, 40; Robert Lahaise, *op. cit.*, p. 24, 105-108).

¹⁹ Claude Le Beau, qui n'a probablement jamais mis les pieds à Montréal, suit de près le texte de Saugrain (voir *DNF*, p. 68) sans apporter les nuances nécessaires: en 1729, l'Hôpital général de Montréal est terminé. Dirigée par les frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, cette institution connaît des débuts fulgurants avec la construction de nombreux bâtiments. En plus de l'hôpital (1692-1694), on érige une église (1695-1704) et plusieurs dépendances (brasserie, pressoir à cidre, moulin et manufacture), d'où l'analogie avec le «Palais». Toutefois, la communauté se trouve en faillite dès le milieu du XVIII^e siècle (voir Brigitte Caulier, *op. cit.*, p. 14; A. Ferland-Angers, *DBC*, vol. 2, p. 139-142; Robert Lahaise, *op. cit.*, p. 385-422).

²⁰ Plus de deux mille kilomètres.

²¹ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur. D'après Claude Marin Saugrain, ce grand commerce commence au mois de juin (voir *DNF*, p. 68-69). Voir aussi *Histoire*, t. 1, p. 364.

²² Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *infra*, chap. 10, n. 20.

²³ Le loup-cervier, ou lynx du Canada (*Lynx lynx*), est un félin solitaire qui vit surtout dans les forêts boréales de l'Amérique du Nord (voir *LM*, p. 325-327; *IAP*, p. 223).

²⁴ Sur le sens de l'expression «chat sauvage», voir *infra*, chap. 22, n. 33.

²⁵ Le pékan (*Martes pennanti*), qui ressemble à un gros chat noir, est considéré comme le principal ennemi du porc-épic; il vit exclusivement en Amérique du Nord, dans les régions boisées du Canada et dans certaines régions du nord des États-Unis (voir *LM*, p. 297-299; *IAP*, p. 230).

²⁶ Le carcajou, ou glouton (*Gulo gulo*), est un animal agressif auquel on attribue généralement beaucoup d'intelligence. Il était autrefois répandu dans la forêt boréale et dans la toundra de l'Amérique du Nord. Dans le sud-est du Québec, l'espèce a été exterminée au milieu du XIX^e siècle. En français moderne, au pluriel, le substantif s'orthographie *carcajoux* (voir *LM*, p. 309-312; *IAP*, p. 235; *DHFQ*, p. 165-166).

²⁷ La loutre de rivière (*Lontra canadensis*) est très répandue, presque partout en Amérique du Nord; amphibie, elle passe sa vie près des plans d'eau (voir *LM*, p. 318-322; *IAP*, p. 223).

²⁸ Le loup (*Canis lupus*) était autrefois répandu presque partout en Amérique du Nord, mais l'espèce a été exterminée dans plusieurs régions (voir *LM*, p. 270-275; *IAP*, p. 223).

²⁹ Le renard argenté constitue l'une des variétés du renard roux (*Vulpus vulpus*). Il est entièrement noir, «à l'exception de la pointe de la queue, qui est blanche, et des jarres aux pointes argentées, plus ou moins abondants, qui donnent à l'animal un aspect givré». Bien qu'elle soit plus rare que les autres, cette variété est présente dans tout l'hémisphère nord (voir *LM*, p. 281-283; *IAP*, p. 277-280).

³⁰ Sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et sur le cerf d'Amérique, ou Wapiti (*Cervus elaphus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

³¹ L'orignal, ou élan d'Amérique (*Alces alces*), est un grand cervidé solitaire. L'espèce était autrefois très répandue dans plusieurs régions canadiennes, mais avec le temps, l'aire de répartition s'est modifiée et les populations ont beaucoup diminué (voir *LM*, p. 368-371; *IAP*, p. 215, 228; *DHFQ*, p. 386-387).

³² Au XVIII^e siècle, on dit que les peaux sont «vertes» lorsqu'elles n'ont pas été corroyées et qu'elles sont «passées» lorsqu'elles ont été préparées et apprêtées (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 283, 846; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 577). Le père Lafitau explique de quelle manière les Amérindiens préparent les peaux: «Après les avoir fait macérer dans l'eau assés long-temps, & après les avoir bien raclées, on les rend

toutes espèces³³. On leur échange pour des armes, de la poudre, des balles, des Capots à la Canadienne³⁴, des Habits à [87] la Françoisse chamarrés de Dentelles ou d'or faux, qui leur donnent une figure tout à fait grotesque, par rapport à leurs Mitasses³⁵ qui sont des pièces de drap ou de Mazamet³⁶ dont ils font leur chaussure ordinaire, faite desquels ils vont toujours nus jambes, ne portant d'ailleurs jamais de culottes. Il y en a aussi, qui par fantaisie achètent des chapeaux bordés d'un large galon d'or ou d'argent faux, qui étant posés sur leur chevelure crasseuse, nouée d'un côté & teinte de l'autre, leur donnent un air tout à fait hideux³⁷.

- 4 On diroit à les voir alors, que ce sont des Diables & la Ville en Enfer, parce que ces Barbares qui marchent sans cesse par les ruës, se mattachent³⁸ le corps & le visage plus que jamais, croyant par là se mettre sur leur propre. D'un autre côté les hûrlemens, le tintamarre, les querelles & les dissensions qui surviennent entre ces différentes Nations

douces à force de les manier, de sorte qu'elles séchent, pour ainsi parler, entre leurs mains. Pour les adoucir davantage on les frotte avec un peu de cervelle de quelque animal, & en peu de temps ces peaux sont fort flexibles, fort douces, & fort blanches. Ils ne passent point à l'huile celles dont ils font leurs souliers, & celles qu'ils veulent mettre à l'épreuve de l'eau; mais ils suppléent au défaut de l'huile, en les faisant fumer, ce qui produit le même effet» (MSA, t. 2, p. 32).

³³ Le Beau, qui suit le texte de Saugrain (DNF, p. 69), n'emploie pas le mot «espèce» dans son sens taxonomique. Les «espèces» sont ici des types, des genres ou des sortes de peaux de castor. Bacqueville de La Potherie observe: «Je trouve huit especes qui se reçoivent au Bureau de la Forme [sic]. La première est le Castor gras d'Hiver, c'est-à-dire Castor tué pendant le cours de l'Hiver, qui a été mis en robes et porté un nombre de temps suffisant par les Sauvages pour l'engraisser. C'est la meilleure qualité [...]. Le gras d'Été est celui qui se tue pendant l'Été, que l'on met aussi en robes, & que l'on engraisse à force de porter comme le précédent [...]. Le sec d'Hiver & le bardeau sont de même nature, [...] mais la différence en est que le bardeau est bien d'un plus gros cuir que le sec d'Hiver, par conséquent coûte moins & ne rapporte pas tant de profit au Chapelier, parce qu'il a moins de duvet. Le sec d'Été [...] a été rejeté des Receptes, ne valant à proprement parler aucune chose. Le veûle est du Castor qui après avoir été mis en robe quelque temps par les Sauvages est à demi engraisé. Ainsi il n'a pas la même qualité que le gras d'Hiver, c'est-à-dire qu'il ne lie pas si bien [...]. Le Moscovite est Castor sec, d'un cuir fin & couvert tout par tout d'une grande soye. Celui-là s'envoie en Moscovie où les peuples de ces quartiers l'achètent pour faire des Tapisseries & autres ouvrages à leur usage. [...] Les rognures & les mitaines sont des morceaux que l'on ôte des robes grasses pour les tailler à sa commodité, et les mitaines sont effectivement des mitaines que les Sauvages font pour se garantir du froid, qui s'engraissent à force d'être portées» (Histoire, t. 1, p. 136-138). Voir aussi Histoire, t. 1, p. 267-269. Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12).

³⁴ Probablement inspiré du paletot à capuchon des marins français, le «capot à la canadienne» était un vêtement d'hiver porté par les colons canadiens (voir [Collectif], *Histoire et origine de la ceinture fléchée traditionnelle dite de L'Assomption*, Sillery, Septentrion, 1994, p. 47-48). Jocelyne Mathieu explique: «Considéré comme "vêtement caractéristique du pays", le capot apparaît dès le début de la colonie et il s'adapte aux besoins du climat qui le rend indispensable. Certains de ces premiers capots ont été confectionnés à partir de "couvertes" et étaient destinés à la traite. D'autres sont faits avec diverses matières comme le cuir, la toile ou la fourrure, mais la plupart des capots sont d'étoffe, souvent bleue, ou d'autres lainages» («S'emmitoufler comme les gens du Nord», dans *Cap-aux-Diamants*, no 24, hiver 1991, p. 32).

³⁵ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17).

³⁶ Le Beau utilise le substantif «mazamet» dans un sens générique, pour indiquer qu'il s'agit d'un lainage. Au sens propre, le mot «mazamet» désigne un tissu de laine fabriqué en France, à Mazamet, dans le canton du Tarn (voir Augé, t. 4, p. 757).

³⁷ Ce paragraphe suit de près le texte de Saugrain (voir DNF, p. 68-69), mais le commentaire dépréciatif de la dernière phrase est de Le Beau.

³⁸ Selon le contexte, le verbe «matacher» (aussi orthographié «matachier») signifie tatouer ou appliquer des couleurs sur la peau (voir Augé, t. 4, p. 735).

sauvages & nos *Iroquois*³⁹, augmentent encore l'horreur de ces spectacles: car quelque précaution qu'on prenne pour empêcher les Marchands de leur donner de l'eau-de-vie, [88] il y en a toujours quantité qui sont ivres-morts⁴⁰; d'autres qui à demi-ivres tuent leurs Adversaires à coups de haches; d'autres enfin, qui, enragés de ne pouvoir attraper ceux à qui ils en veulent, se tuent eux-mêmes avec leur couteau; ce qui arrive rarement à la vérité, mais néanmoins quelquefois, tant ils sont fous & furieux dans la boisson⁴¹. C'est pour cela qu'on ne souffre point qu'ils habitent dans les Villes.

5 Leur Foire ou Marché se tient toujours sur le bord du Fleuve, le long des Palissades de *Montreal*. Des Sentinelles empêchent qu'on n'entre dans leurs Cabanes pour éviter les chagrins qu'on leur pourroit faire, & pour leur donner la liberté d'aller & venir pendant le jour dans la Ville, où toutes les Boutiques sont ouvertes⁴². On leur échange aussi pour leurs Pelleteries du Vermillon, des Chaudières, des Marmites de fer & de cuivre & en un mot toutes sortes de Quinquilleries⁴³.

6 Mr. le Gouverneur Général⁴⁴, n'oublie point de partir tous les ans exprès de *Quebec*, pour aller à *Montreal*, y chercher sa Foire, dans ce tems de Marché. [89] Outre qu'il est le premier Echangeur, les Présens considérables que lui font les Chefs de chaque Nation, qui viennent le saluer, augmentent beaucoup le profit de son trafic: ce sont des jours de récolte pour lui. Ces sauvages en lui donnant quelques paquets de Pelleteries pour présens, ne manquent jamais de le prier en même-tems, de ne pas souffrir qu'on leur vende trop cher les Marchandises; mais il n'en est point le Maître, puisque chacun dispose du sien comme il juge à propos.

³⁹ Dans ses *Avantures*, Le Beau utilise l'ethnonyme «Iroquois» dans un sens générique pour désigner l'ensemble des Amérindiens membres de l'alliance des Cinq-Nations (voir la description qu'il produit au chapitre 13, §24). Voir aussi *MIC*, p. 257-264.

⁴⁰ Ici, Claude Le Beau cesse de suivre l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 69) pour produire des exemples et des commentaires personnels.

⁴¹ Plusieurs voyageurs décrivent les problèmes inhérents à la consommation d'alcool chez les Amérindiens. Lahontan: «Tous les habitans de cette Ville [Montréal] ont permission de faire ce Commerce [des pelleteries], il n'y a que celui du vin & d'eau de vie qui soit deffendu, parce que la plupart de ces Sauvages ayant des Castors de reste, après avoir fait leur amulette, boivent excessivement, & tuent ensuite leurs Esclaves. Ils se querellent, se battent, se mangent le nez & se tueroient infailliblement, si ceux qui detestent ces sortes de breuvages ne les retenoient. [...] L'eau de vie fait un terrible ravage chez les Peuples du *Canada*, car le nombre de ceux qui en boivent est incomparablement plus grand que le nombre de ceux qui ont la force de s'en abstenir. Cette boisson qui est meurtrière d'elle-même, & que l'on ne porte pas en ce Païs-là sans l'avoir mixtionnée, les consume si fort qu'il faut en avoir vû les funestes effets pour les croire. Elle leur éteint la chaleur naturelle & les fait presque tous tomber dans cette langueur qu'on appelle consommation. Vous les voyez pâles, livides & affreux comme des Squelettes» (*NVL*, p. 317-318; *Mémoires*, p. 684). Pour sa part, Bacqueville de La Potherie écrit: «Le penchant qu'ils [les Sauvages] ont à aimer l'eau-de-vie, les fait tomber dans de si grands excès, qu'ils ne sont plus maîtres de leur passion. J'en ai vû de cruels exemples, entr'autres un fils qui étoit ivre, donner des coups de couteaux à son pere: un mari s'en retourner ivre à sa cabane, & toute sa famille fuir à droit & à gauche pour éviter d'être poignardez» (*Histoire*, t. 1, p. 344-345).

⁴² Marcel Trudel explique qu'à l'occasion des foires printanières, plusieurs mesures sont prises pour éviter les désordres: «Défense d'aller sur la rivière des Outaouais au-devant des canots; défense de traiter en dehors de la foire; les indigènes doivent être libres de choisir les boutiques où ils veulent entrer, sans qu'on les importune; le soir, ils doivent aller se loger en dehors des murs de la ville» (*INF*, p. 211).

⁴³ Ce paragraphe et les deux suivants trouvent leur source dans l'ouvrage de Saugrain (voir *DNF*, p. 69), mais Le Beau change l'ordre de présentation des idées.

⁴⁴ Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (voir *supra*, chap. 5, n. 2).

- 7 Toutes les Boutiques sont donc ouvertes. C'est à qui fera valoir son talent; les plus fortes amitiés entre les Marchands ne laissent pas de se refroidir dans ces momens. Le mouvement tumultueux qui regne alors & l'envie que l'on a de faire son profit, dissipe cette ouverture de cœur; à peine le Fils reconnoît quelquefois son Père: l'un attend au passage un Sauvage qu'il voit chargé de Castors; l'autre l'attire chez lui & compose du mieux qu'il peut⁴⁵. Le Sauvage qui est aussi raffiné que le *Canadien*⁴⁶, sur le fait de la Traite, examine attentivement ce qu'on [90] lui montre. Ce Commerce dure ordinairement trois mois à plusieurs reprises, parce que les Sauvages ne viennent pas tous précisément dans le même jour.
- 8 Comme le Pays n'est pas riche, ainsi que je l'ai dit, chacun cherche à y vivre selon son industrie. Il y a apparence que sans le Commerce des Pelleteries, la plus grande partie des Habitans ne pourroit pas subsister du revenu de ses Terres. Sa Majesté y entretient un grand nombre de Particuliers, quelques Couvens & Communautés: quatre cens mille livres qu'il envoie tous les ans ne laissent pas d'être d'un bon secours. Les Officiers ne soutiennent leurs Familles que de leurs appointemens, ne leur étant pas permis de se mêler dans le Commerce. La nécessité cependant oblige plusieurs à le faire secrettement; sans quoi leurs Femmes seroient à plaindre s'ils venoient à mourir⁴⁷.
- 9 Les Troupes sont d'un Détachement de la Marine, composées de vint-huit Compagnies. Les premières qui arrivèrent en *Canada*, étoient du Regi-[91]-ment de *Carignan Salières*. De vint-quatre Compagnies qui y étoient, on en fit repasser vint en *France*, au bout de trois ans, & les quatre qui demeurèrent furent composées de soixante & quinze hommes chacune⁴⁸.
- 10 Il y eut plus de trois cens hommes de ce Regiment qui s'établirent dans le Païs, non pas avec des Filles de joye, comme le prétend le Baron de *la Hontan*, mais avec des Filles & des Femmes qui étoient en *France*, à charge à de pauvres Communautés, d'où on les a tirées, pour les conduire de leur plein gré en *Canada*⁴⁹. C'est une chose que j'ai appris sur

⁴⁵ D'après Lahontan, cette foire fait beaucoup de bien à tous les habitants de Montréal, qu'ils soient pauvres ou riches, car «dans ce temps-là tout le monde devient Marchand» (*NVL*, p. 318).

⁴⁶ Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

⁴⁷ Ce paragraphe et le suivant pourraient trouver leur source dans l'ouvrage de Bacqueville de La Potherie (voir *Histoire*, t. 1, p. 367-368) ou dans l'article consacré au mot «Canada» dans le *Dictionnaire* de Saugrain (voir *DNF*, p. 29).

⁴⁸ Le régiment de Carignan-Salières est en effet le premier, et le seul, qui soit venu en entier au Canada (1665). Il comptait vingt compagnies de cinquante hommes, soit un total de mille soldats. Le Beau (qui suit le texte de Saugrain ou celui de Bacqueville de La Potherie) indique que le régiment était composé de vingt-quatre compagnies. Sans doute tient-il compte des quatre autres compagnies arrivées des Antilles la même année avec M. de Tracy, lesquelles étaient aussi incluses dans «l'état de la dépense faite pour les troupes d'infanterie entretenues en Canada». D'après Régis Roy et Gérard Malchelosse, les soldats de ces quatre compagnies n'ont jamais été versés dans le régiment de Carignan, mais on a longtemps cru «qu'ils avaient tous appartenu au fameux corps commandé par M. de Salières». Une fois la campagne terminée, on forma quatre nouvelles compagnies avec les soldats demeurés en sol canadien (voir Régis Roy et Gérard Malchelosse, *Le Régiment de Carignan. Son organisation et son expédition au Canada (1665-1668). Officiers et soldats qui s'établirent en Canada*, Montréal, G. Ducharme, 1925, p. 13-15, 23, 39-41).

⁴⁹ Environ quatre cents soldats du régiment de Carignan-Salières se sont établis en Nouvelle-France avec des «filles du roi». La plupart de ces femmes étaient des orphelines qui avaient émigré volontairement dans la colonie pour échapper à une vie misérable à l'Hôpital général de Paris. Les autres avaient été recrutées dans les provinces de France et dans la région parisienne. Elles n'étaient pas des prostituées. Issues de différents milieux sociaux, on évalue à près de 12% celles d'entre elles qui provenaient de la noblesse ou de la haute bourgeoisie. Près de mille filles à marier sont venues s'établir au Canada entre 1663 et 1673 (voir *HAF*, p. 217-221). Voir aussi Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'émigration*

les Lieux par des Personnes de probité & dignes de foi: comme du R. P. *Joseph Recollet, Canadien*⁵⁰ & d'autres Vieillards qui ont presque touché à ces premiers tems. Ainsi *la Hontan* si sujet à caution dans tous les points Capitaux de son Ouvrage, ne doit pas faire prendre pour Verité, des calomnies si injurieuses à l'honneur des *Canadiennes*⁵¹. Il n'en auroit pas pu dire davantage de la *Louisiane*, où chacun sait que l'on a envoyé beaucoup de Filles du caractè-[92]-re sur lequel il paroît prendre tant de plaisir à s'étendre⁵².

- 11 Les quatre Compagnies de Soldats de Marine qui restoient, furent encore reformées en se mariant, & on leur donna des Habitations. Elles furent remplacées la même année par quatre autres Compagnies. Et même tous les Soldats de nouvelle levée, que l'on y

fémnine en Nouvelle-France, Montréal, Éditions du Jour, 1964, p. 81-88; Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada: les Filles du roi au XVII^e siècle; suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 1992.

⁵⁰ Il s'agit sans doute du père Joseph Denis de La Ronde, né à Trois-Rivières le 6 novembre 1657. Après avoir fait ses études au séminaire de Québec et au collège des jésuites, Joseph (né Jacques) Denis de La Ronde fait son noviciat à Québec, au couvent Notre-Dame-des-Anges. Le jeune religieux prend l'habit récollet en 1677 et il prononce ses vœux l'année suivante. Le père séjourne en France et à Québec avant de devenir missionnaire à Percé et à Terre-Neuve. Dès 1692, Joseph Denis de La Ronde est à la charge de fonder le couvent de Montréal; il demeure supérieur de cet établissement jusqu'en 1695. Il rentre ensuite à Québec, où il devient supérieur du couvent Saint-Antoine (1695-1699). Au cours d'un bref séjour en France, le père Joseph accède au poste de commissaire provincial de la mission canadienne des récollets (1701), poste qu'il occupe jusqu'en 1705. Il devient ensuite curé et supérieur des récollets de Trois-Rivières (1709-1716), puis il séjourne en France et à l'île Royale (île du cap Breton). Ce n'est qu'à l'âge de 71 ans qu'il rentre définitivement à Québec (1729). Sa santé est alors «assez délabrée»; c'est sans doute pourquoi Le Beau indique que ce père est un *vieillard*. Malgré tout, le père Joseph Denis de La Ronde ne s'éteindra que plusieurs années plus tard, le 25 janvier 1736, à l'âge de 78 ans (voir *DBR*, p. 320-345).

⁵¹ Allusion aux propos bien connus de Lahontan: «Après la réforme de ces Troupes [du régiment de Carignan] on envoya de France plusieurs Vaisseaux chargez de filles de moyenne vertu, sous la direction de quelques vieilles Beguines qui les diviserent en trois Classes. Ces Vestales étoient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres en trois différentes sales, où les époux choisissoient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avoit dequoi contenter les fantasques dans la diversité des filles de ces trois Serrails, car on en voyoit de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses & de maigres; enfin chacun y trouvoit chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de 15. jours. [...] Quoiqu'il en soit on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses Europeanes, la populace d'outre mer croit à la bonne foi que leurs pêcheurs sont tellement effacez par le batême [de Terre-Neuve] [...], qu'ensuite elles sont sensées filles de vertu, d'honneur, & de conduite irréprochable» (*NVL*, p. 265-266). D'après Réal Ouellet, cette description a «longtemps valu à Lahontan le mépris des historiens canadiens-français: hantés, jusqu'au début des années 1960, par l'image de la "pureté nationale", ils ne lui pardonnèrent jamais d'avoir ironisé sur la vertu des "mères de la nation"» et ce, même si «Lahontan se [faisait] l'écho d'une rumeur qui circulait largement, semble-t-il, à l'époque» (*Ibid.*, p. 43 et p. 266, n. 41). Sur Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3; sur le sens du mot «Canadienne», voir *supra*, chap. 2, n. 7.

⁵² Le peuplement et la colonisation en territoire louisianais présentent en effet d'autres particularités. Rappelons que la Louisiane était alors considérée comme une «grande Région» de la Nouvelle-France, au même titre que le Canada et l'Acadie. Le territoire comprenait le fleuve Mississippi et «toute la vaste étendue de Terre, qu'arrose ce Fleuve, & toutes les rivières qu'il reçoit» (*DNF*, p. 13, 56). Entre 1719 et 1721, cette colonie n'accueille qu'un peu plus d'une centaine de «filles du roi». En revanche, des «femmes de mauvaise vie», c'est-à-dire des vagabondes, des mendiante, des prostituées ou des criminelles y sont déportées (un peu moins de deux cents jeunes femmes, d'après Cécile Vidal). Au début du XVIII^e siècle, la France purge son royaume d'un grand nombre d'hommes indésirables. Entre 1717 et 1720, des faux sauniers, des fraudeurs de tabac, des déserteurs, des gueux, des aventuriers et des prisonniers sont condamnés à s'embarquer pour la Louisiane (voir *HAF*, p. 219-224). Voir aussi *LNF*, p. 140, 165-166; Gustave Lanctôt, *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*, p. 95-104.

envoie encore tous les ans, sont dégagés d'abord qu'ils trouvent à se marier⁵³: ce qui ne manque pas de leur arriver, d'autant que les Familles *Canadiennes*, semblent plus fournir de Filles que de Garçons.

- 12 Les Vivres dans le *Canada*, se vendent presque pour rien. Le bled y croit en abondance aussi-bien que les legumes; & le Poisson y est en si grande profusion que ceux qui l'apportent à la Ville pour le vendre, en laissent souvent plus de la moitié sur la place du Marché pour les pauvres Gens qui le ramassent. On y voit quantité de Grands Eturgeons⁵⁴, de Poissons blancs⁵⁵, de Truites⁵⁶, de Poissons armés⁵⁷, de Harangs⁵⁸, de Barbuës⁵⁹, de Mulets⁶⁰, de Moruës⁶¹, de Saumons⁶², de Carpes⁶³, [93] de Goujons⁶⁴ &

⁵³ D'après Pierre-Thomas Ruffin de La Marandière, il y avait environ 80 soldats de nouvelle levée à bord de *L'Éléphant*, mais ils étaient «Enfants pour la plupart» (*Naufrage*, p. 374).

⁵⁴ Deux espèces d'esturgeons sont susceptibles d'avoir été vendues sur les étals du marché: l'esturgeon commun, ou esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*) et l'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*). L'esturgeon noir est répandu sur la côte atlantique ainsi que dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Trois-Rivières, tandis que l'esturgeon de lac, qui vit en eau douce, connaît une aire de distribution beaucoup plus vaste: il est présent dans le bassin hydrographique des Grands Lacs, de la baie d'Hudson et du Mississippi (jusqu'à la rivière Tennessee) ainsi que dans la vallée du Saint-Laurent, à l'ouest du cap Brûlé (voir *PNE*, p. 45-47; *PED*, p. 81-106). William F. Ganong indique que les relationnaires de la Nouvelle-France orthographient le substantif de deux façons, soit «esturgeon» ou «eturgeon» (*IAP*, p. 216).

⁵⁵ «Poisson blanc» est le nom vulgaire du corégone (*Coregonus clupeaformis*), un poisson d'eau douce réputé pour la délicatesse de sa chair. Largement répandu en Amérique, le corégone peut peser jusqu'à 10 kilogrammes (voir *IAP*, p. 233; *PNE*, p. 82-84; *DHFQ*, p. 417).

⁵⁶ L'identification exacte de l'espèce fait problème étant donné le manque de précision du contexte. Il pourrait s'agir de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), une espèce indigène et largement répandue dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Au Québec et au Canada, le substantif «truite» est un nom vulgaire et générique qui est fréquemment utilisé pour désigner différentes espèces d'ombles. Par exemple, l'omble de fontaine est souvent appelé «truite mouchetée» ou «truite de mer»; le touladi, ou omble gris (*Salvelinus namaycush*) est communément nommé «truite grise» ou «truite de lac»; quant à l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*), une espèce indigène dans le Grand Nord québécois, il est vulgairement désigné sous le nom de «truite alpine» (voir *IAP*, p. 241; *PNE*, p. 73-81; *PED*, p. 147-247).

⁵⁷ Le lépisostée osseux (*Lepisosteus osseus*), vulgairement appelé poisson armé, est un poisson d'eau douce couvert d'écailles rigides et armé d'un «bec» en forme d'éperon; sa chair remplie d'arêtes présente très peu d'intérêt pour la consommation (*PNE*, p. 48-50; *DHFQ*, p. 416-417; *PED*, p. 112-117). Sur la foi de Champlain, Charlevoix rapporte que ce poisson est «couvert d'une Ecaille à l'épreuve du Poignard», puis il ajoute: «Les Dents [...] sont assez longues, & fort pointuës. Les Sauvages prétendent qu'elles sont un Remède souverain contre le mal de Tête, & qu'en picquant, avec une de ces Dents, l'endroit, où la douleur est la plus vive, on la fait passer dans l'instant même» (*Journal*, p. 364-365, n. 39).

⁵⁸ Le hareng (*Clupea harengus*), un poisson à chair savoureuse, est commun dans tout l'Atlantique Nord (voir *IAP*, p. 220; *PNE*, p. 57-60).

⁵⁹ On trouve, dans les eaux du Québec, différents poissons dont la tête présente des barbillons tactiles; la famille des barbottes et barbuës (*Ictaluridae*) comprend plusieurs espèces (voir *PED*, p. 630-667). Le manque de précision du contexte ne nous permet pas d'identifier une espèce particulière, mais il pourrait s'agir de l'ictalure tacheté (*Ictalurus lacustris*), vulgairement appelé «barbue», qui est, d'après Claude Mélançon, «le plus gros de nos poissons-chats et indiscutablement le plus comestible» (*PNE*, p. 129-130). Sur l'ambiguïté sémantique du substantif «barbuë», voir *IAP*, p. 204 et *DHFQ*, p. 118.

⁶⁰ Il pourrait s'agir du mulot à cornes (*Semotilus atromaculatus*) ou du mulot perlé (*Semotilus margarita*), deux espèces abondantes notamment dans les lacs et les cours d'eau de l'est du Canada (voir *IAP*, p. 226; *PNE*, p. 110-111; *PED*, p. 544-548, 552-556).

⁶¹ Le Beau produit une description de la morue (*Gadus morrhua*) au chapitre 3 (§8).

⁶² Sur le saumon atlantique (*Salmo salar*), voir *infra*, chap. 20, n. 57.

⁶³ La «vraie» carpe (*Cyprinus carpio*) n'a été introduite en Amérique qu'à la fin du XIX^e siècle. D'après William F. Ganong (voir *IAP*, p. 208-209), le poisson que les premiers voyageurs appellent «carpe» serait le moxostome doré (*Moxostoma aureolum*), aussi connu sous le nom de suceur rouge (*Moxostoma*

surtout d'Anguilles⁶⁵, que l'on prend dans des nasses le long du Fleuve *St. Laurent*, lorsque la Marée monte, & souvent en si grande quantité, que ces mêmes nasses, boîtes ou panniers bouteux⁶⁶ rompent quelquefois sous la charge. D'un autre côté, outre leur nombre prodigieux, elles sont si grosses, que les Habitans qui sont sur les Côtes le long de ce Fleuve, en font boucaner pour l'Hiver ou s'en servent pour faire de l'huile. Cette Pêche se fait immédiatement au dessous de *Quebec*, & un peu au dessus, selon la Marée montante.

- 13 Le nombre de Tourtes ou espèce de Tourterelles⁶⁷, qui viennent dans ce Païs pendant l'Été, est si monstrueux, que lorsqu'elles se jettent sur des terres ensemencées, elles n'y laissent aucuns grains; desorte que l'Evêque du *Canada* s'est vu contraint, en de certains tems, de faire faire des Prières publiques à cette occasion & d'exorciser ces animaux qui n'y portent présentement pas de dommage, parceque les Habitans qui commencent à s'y peupler, sont ravis de les y voir & se font un [94] plaisir de les tuer⁶⁸. J'en ai abbatu moi-même jusqu'à 44. d'un seul coup de fusil⁶⁹. Les *Canadiens* mettent des

macrolepidotum). Il est aussi possible que le substantif «carpe» serve ici de terme générique pour désigner les meuniers et les suceurs (famille des *Catostomidae*) qui sont indigènes au Canada (voir *PNE*, p. 99-100; *DHFQ*, p. 168-169; *PED*, p. 605-629).

⁶⁴ Il pourrait s'agir de la ouitouche (*Semotilus corporalis*), un cyprin vulgairement appelé «goujon» qui est particulièrement commun et répandu dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent, mais le manque de précision du contexte et l'analyse lexicographique du substantif «goujon» (voir *DHFQ*, p. 283-284) permettent de croire que Le Beau utilise ce mot comme terme générique pour désigner plusieurs espèces de cyprinidés et de petits poissons d'eau douce (voir *PNE*, p. 105-124; *PED*, p. 408-560).

⁶⁵ L'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), qui ressemble beaucoup à l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), était abondante dans le bassin du Saint-Laurent; elle servait d'ailleurs, comme le castor, de monnaie d'échange (voir *IAP*, p. 203; *PNE*, p. 90-94; *PED*, p. 669-675). Charlevoix observe: «Depuis Quebec jusqu'aux Trois Rivières, on pêche dans le Fleuve une quantité prodigieuse de grosses Anguilles [...]. La meilleure maniere d'apprêter ce Poisson, est de le suspendre dans la Cheminée, & de l'y laisser cuire lentement dans sa Peau. Cette Peau se leve d'elle-même, & toute l'Huile s'écoule. Comme on en fait de grandes provisions pendant trois mois, que dure cette Pêche, on les sale, & on les met en Barriques, comme les Harengs» (*Journal*, p. 399-400).

⁶⁶ Le Beau emploie adjectivement le substantif «bouteux» probablement parce qu'il ignore le sens de ce mot et qu'il oublie la virgule en empruntant et en résumant trop rapidement les propos de Lahontan: «J'eus le plaisir de voir faire la Pêche des Anguilles par les Habitans qui sont établis depuis *Quebec* jusques à 15. lieues au dessus. Ils étendent des clayes [...] [et] mettent entre ces clayes, de distance à autre des ruches, Paniers, Bouteux & bout de quièvres qui demeurent en cet état là trois mois [...]. Toutes les fois que la marée monte les Anguilles cherchant les bords du Fleuve & les fonds plats, se traînent en foule vers ces lieux là, & lorsque la marée se retire [...], elles trouvent les clayes qui les empêchant de suivre le courant les obligent à s'enfourner dans ces engins qui en sont quelque fois si remplis qu'ils en rompent» (*NVL*, p. 278-279). Les mots «bouteux» et «bout de quièvre» sont synonymes; ils désignent un «petit filet attaché à un bâton fourchu [...] que les Pêcheurs poussent devant eux sur les sables» (*Trévoux*, 1771, t. 2, p. 28).

⁶⁷ La tourte (*Ectopistes migratorius*), ou pigeon voyageur, est une espèce aujourd'hui disparue. Elle était présente autrefois dans tout l'est de l'Amérique du Nord (voir *OPQ*, p. 182-187; *IAP*, p. 240).

⁶⁸ Lahontan écrit ironiquement que les tourtes sont si nombreuses au Canada que «Mr. l'Evêque a été obligé de les excommunier plus d'une fois, par le dommage qu'elles faisoient aux biens de la terre». À l'occasion d'une partie de chasse près du lac Champlain, il rapporte: «Nous nous embarquâmes pour aller à l'entrée d'une prairie où les arbres des environs étoient plus couverts de ces Oiseaux que de feuilles; car comme c'étoit justement le temps que ces Oiseaux se retirent des païs Septentrionaux, pour aller vers le Midi, il sembloit que ceux de toute la terre avoient choisi leur passage en ce lieu là. Je croi que mille hommes auroient pû s'en rassasier sans peine durant dix-huit ou vingt jours que nous y séjournâmes» (*NVL*, p. 332).

⁶⁹ D'après Charlevoix, «ces Oiseaux ne cherchent qu'à se faire tuer», car, explique-t-il, «s'il y a quelque Branche sèche à un Arbre, c'est celle-là, qu'ils choisissent pour s'y percher, & ils s'y rangent de maniere, que le plus mal-adroit Tireur en peut abbatre une demie douzaine au moins d'un seul coup de

perches en pente vis à vis de leurs portes, où ces Oiseaux se perchent, ils les prennent tout de file & en peuvent tuer plus que je ne viens de dire d'un seul coup, sans sortir même de leurs maisons⁷⁰.

14 Les Fleuves de l'*Europe*, ne sont que des ruisseaux, en comparaison de ceux de ce Nouveau Monde⁷¹. Comme il n'y a pas d'endroits au monde où les eaux des Lacs & des Rivières entrecoupent si fréquemment les Terres, on peut dire que les Canots sauvages dont ils se servent pour les traverser pendant l'Été, leur sont d'une grande utilité, ainsi que je le ferai voir par la suite.

15 Ces Canots sont faits d'écorce de bouleau⁷² & peuvent passer pour le Chef-d'Oeuvre de l'art des Sauvages. Rien n'est plus joli & plus admirable que ces machines fragiles, avec lesquelles cependant on porte des charges immenses & dont la pesanteur n'empêche pas que l'on ne puisse aller avec beaucoup de rapidité. Il y en a de différentes grandeurs, de deux, de [95] quatre, jusqu'à dix places distinguées par des barres de traverse. Chaque place doit contenir aisément deux Nageurs⁷³, excepté les extrêmes qui n'en peuvent contenir qu'un. Le fonds du Canot n'est que d'une ou deux pièces d'écorce auxquelles on en coud d'autres avec de la racine qu'on gomme en dedans & dehors, de manière qu'ils paroissent être d'une seule pièce. Comme l'écorce, qui en fait le fonds n'a guère au-delà de l'épaisseur d'un écu, on la fortifie au dedans par des lattes de bois de cèdre⁷⁴ extrêmement minces, qui sont posées suivant la longueur du Canot & par de petites varangues du même bois, de l'épaisseur d'un ou de deux écus, rangées près à près, dans le sens de la courbure du Canot, d'un bout à l'autre. Outre cela, l'extrémité des bords est épaissie par des cercles, comme seroient à peu près ceux de nos tonneaux, dans lesquels sont enchassées ces varangues qu'ils arrêtent, & où sont attachées les barres de traverse, lesquelles servent à

Fusil» (*Journal*, p. 401). Un critique anonyme ajoute: «[L'endroit] où l'on en tue jusqu'à cent & plus d'un coup de fusil, c'est sur le bord des Rivières où il y a de la Terre glaise ou l'Eau salée, Elles [les tourtes] sont fort friandes de l'une & de l'autre» (*Ibid.*, p. 941).

⁷⁰ Cette méthode de chasse est décrite avec plus de détails par un père de la Compagnie de Jésus: «[Il existe] une manière fort particulière & fort aisée de tuer trente ou quarante Tourtes d'un coup de fusil: L'on met Deux perches fort Longues côte à côte de biais sur un arbre Ces deux perches sont jointes d'espace en espace par quelques bois de travers En forme d'Echelle. L'on met dessus tout le long de la paille [...], il y en a qui y mettent quelques poignées de Bled trempé dans la saumure. a une juste distance L'on fait affut avec quelques feuillages pour faciliter au tireur son approche» (*Journal*, p. 941).

⁷¹ La description du réseau hydrographique de la Nouvelle-France et la description du canot amérindien produites par Le Beau dans la suite du texte (§14-15, 17-21) trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 200, 213-217). La référence bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108). Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150) estime que Le Beau «emprunte» sa description du canot amérindien au baron de Lahontan. L'analyse systématique des descriptions produites par Lahontan, Lafitau et Le Beau prouve que ce dernier ne recourt pas au texte du baron, mais à celui du jésuite.

⁷² La flore laurentienne compte plusieurs espèces de bouleaux. Parmi les plus connues, nous trouvons le bouleau rouge (*Betula populifolia*), utilisé essentiellement pour le chauffage, et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), employé en ébénisterie. C'est le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), vulgairement appelé *bouleau à papier*, qui servait à la confection des canots et des récipients d'écorce. Cette dernière essence est encore aujourd'hui largement répandue dans toute la forêt laurentienne (voir *FL*, p. 148-151; *FC*, vol. 2, p. 546-549).

⁷³ Comprendre: deux rameurs (voir *supra*, chap. 4, n. 7).

⁷⁴ Le thuya occidental (*Thuja occidentalis*), vulgairement appelé «cèdre», «cèdre blanc» ou «arbre de vie», est une essence très commune reconnue pour sa légèreté, sa durabilité et ses propriétés aromatiques (voir *IAP*, p. 209; *FL*, p. 140; *FC*, vol. 2, p. 558-559).

affermer le Corps de tout l'Ouvrage⁷⁵. Il n'y a ni poupe ni prouë. Les deux [96] bouts sont entièrement semblables, parce qu'on n'y attache point de Gouvernail & que celui qui est le dernier à un de ces bouts peut devenir le premier, en tournant seulement le dos aux autres sans changer de place, en cas qu'il s'agit de retourner sur les mêmes traces⁷⁶. Les avirons sont fort legers, quoique faits d'un bois d'Erable⁷⁷ qui est assez dur. Ils n'ont guère que quatre pieds de long, dont la pelle en emporte un & demi sur cinq ou six pouces de largeur⁷⁸.

16 Le P. Hennepin⁷⁹ raporte qu'ils sont ronds par dessous⁸⁰. Cependant je n'en ai jamais vû que de plats, & je n'ai point entendu dire, ni ne crois pas même qu'il y en ait d'une autre sorte.

17 Si ces petits Bâtimens sont commodes, ils ont aussi leur incommodité; car il faut user d'une grande précaution en y entrant & s'y tenir assez contraint, pour ne pas tourner & pour soutenir le balancement du Canot lorsqu'il est en train d'aller. Ils sont d'ailleurs si fragiles que pour peu qu'ils touchent sur le sable, ou sur des pierres, il s'y fait des crévasses par où l'eau entre & peut [97] gâter les marchandises ou les provisions qu'on porte: ce qui m'est arrivé plusieurs fois, comme je le dirai plus au long. Il ne se passoit pas de jours avec mes Sauvages, qu'il ne se trouvât quelque endroit qu'il nous falloit gommer.

⁷⁵ Le Beau modifie la description produite par Lafitau: «Outre cela, tout le long des bords, regnent deux Précintes ou Maîtres, dans lesquels sont enchâssées les pointes des varangues qu'ils arrêtent, & où sont liées les barres de traverse, lesquelles servent à affermer tout le corps de l'Ouvrage» (MSA, t. 2, p. 214).

⁷⁶ Nouvelle modification au texte de Lafitau qui permet de préciser les observations de celui-ci. En effet, ce dernier écrit: «Les deux extrémités, ou pinces, sont entièrement semblables, parce qu'on n'y attache point de gouvernail, & que celui qui est à l'un des bouts, gouverne avec l'aviron, ou avec la perche quand il faut refouler l'eau en piquant de fonds» (MSA, t. 2, p. 214).

⁷⁷ Il existe plusieurs espèces d'érables (*Acer*) au Canada et en Amérique. Le contexte ne nous permet pas ici d'identifier une espèce en particulier, mais Le Beau (qui copie Lafitau) a raison de dire qu'il s'agit d'un bois «dur» (voir FL, p. 393-398).

⁷⁸ Le Beau, qui ne reprend pas intégralement le texte de son prédécesseur sur l'article des rames (voir MSA, t. 2, p. 214), indique qu'un aviron mesure environ 1,30 m de long (1,60 m, selon Lafitau) et que la pelle mesure environ 50 cm de long sur 15 cm de large.

⁷⁹ Louis Hennepin (1626 - vers 1705), missionnaire récollet, arrive en Nouvelle-France en 1675. Il exerce d'abord son ministère dans les campagnes et les villages, mais dès l'année suivante, il se rend jusqu'au fort Cataracoui (Frontenac) pour remplacer un confrère. En 1678, le supérieur provincial lui donne une nouvelle affectation: Hennepin doit accompagner René-Robert Cavelier de La Salle, qui vient d'obtenir l'autorisation royale pour explorer la partie occidentale de la Nouvelle-France. Au cours de cette mission, le père Hennepin est retenu captif chez les Sioux (1680), mais il est libéré après quelques mois de détention. Rentré en France en 1681, le missionnaire rédige la relation de son voyage (*Description de la Louisiane* [...], Paris, Chez la veuve Sebastien Huré, 1683). Plusieurs années plus tard, sans n'avoir jamais remis les pieds en Amérique, il publie deux autres relations qui racontent sa «prétendue» descente du Mississippi et qui offrent de nouvelles précisions à l'égard de son voyage (*Nouvelle decouverte d'un tres grand pays, Situé dans l'Amerique, entre Le Nouveau Mexique, et La Mer Glaciale*, Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697; *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les reflections des entreprises du Sieur de La Salle* [...], Utrecht, Antoine Schouten, 1698). Ces deux ouvrages ne sont en fait que de nouvelles moutures de la *Description de la Louisiane*. Bien qu'ils aient eu la faveur du public au moment de leur publication, ces trois ouvrages sont aujourd'hui l'objet de controverses et de polémiques puisqu'ils posent tous un problème d'authenticité (voir R. Bacon et J.-R. Rioux, DBR, p. 494-502; L. Dechêne, DOLQ, vol. 1, p.174-177).

⁸⁰ Louis Hennepin: «Durant l'été je fus obligé de canoter [...]. Ce manège se faisoit aisemens dans des endroits, où il n'y avoit que deux ou trois pieds d'eau. Mais quand je me trouvois dans des lieux plus profonds alors le Canot, qui est rond par dessous, étoit en danger de tourner, & je me serois sans doute perdu dans les eaux, si je n'eusse pris garde à moi de fort près. [...] [II] n'y à point de chemins praticables dans ce Pays-là. [...] Il falloit donc y aller par eau, & se servir pour cela de ces petits batteaux ronds» (NDH, p. 18-19).

Nous nagions assis & de bout dans les eaux douces & tranquilles, mais nous étions forcés de nager à genoux dans les Rapides⁸¹.

- 18 On en a fait cependant qui ont près de six pieds⁸² de largeur à leur ventre, & auxquels on peut mettre de petites voiles. Mr. le Gouverneur Général & Mr. l'Intendant se servent de ces derniers, lors qu'ils vont à *Montreal*. Cependant, comme ils ne laissent pas d'être légers, il seroit dangereux de les mettre à la voile lorsque le Fleuve est agité par la violence des vents; car alors on courroit risque de périr⁸³. Pour cette raison, la traversée des Lacs est si difficile, que les plus Prudens ne l'entreprennent guère, sans avoir bien consulté le tems; ils rangent avec cela les Terres autant qu'ils peuvent⁸⁴, ou coupent de Cap en Cap & tâchent de gagner d'Ile en Ile⁸⁵.

- 19 [98] Avant d'entrer dans notre Canot, mes Sauvages & moi avions toujours soin de jeter au bord de l'eau, quelques pierres, sur lesquelles nous marchions. C'est une précaution nécessaire, pour n'avoir pas les pieds mouillés en entrant dans ces sortes de petits Bâteaux⁸⁶. Une autre, que nous avons toujours observée avec la même exactitude, c'est de le tirer de l'eau, chaque fois que nous en sortions. Nous avons grand soin de le renverser aussitôt sur le sable, tant pour le conserver des vents, que pour le faire sécher & réparer les crevasses qui s'y faisoient, presque toutes les fois que nous nagions. Pour cet effet, on se sert d'une gomme qu'on detache du bois d'Epinette⁸⁷, ou de quelqu'autre Arbre résineux, dont l'*Amerique* ne manque point dans sa vaste étendue.

⁸¹ Le Beau continue de reprendre à son compte le texte de Lafitau, mais il y opère des modifications importantes, comme le montre la source des deux dernières phrases du paragraphe: «Il ne se passe gueres de jour, où il ne se trouve quelque endroit qu'il faille gommer. On y peut nager assis ou debout dans les eaux douces & tranquilles; mais il est mieux de nager à genoux dans les rapides» (*MSA*, t. 2, p. 215). Comme l'explique Serge Trudel dans son mémoire (voir *NEA*, p. 69), en se mettant en scène avec «ses» Sauvages et en remplaçant le pronom indéfini «on» et le pronom personnel neutre «il» par le pronom personnel «nous», Le Beau crée l'illusion d'un témoignage et d'une expérience personnelle. Ce procédé discursif est réitéré plusieurs fois dans la suite des *Avantures*.

⁸² Presque deux mètres.

⁸³ Marcel Trudel explique que le voyage de Québec à Montréal présente plusieurs difficultés: «D'abord, le courant, puisqu'il faut remonter le fleuve: en barque à voile, il faut compter sur un nordet constant (quand il n'y a pas de vent, on s'immobilise et on l'attend); en canot, il faut des rameurs qui soient aussi constants. Un premier obstacle se présente dans la région des Grondines: à marée haute, le fleuve prend l'aspect de rapides; à marée basse, il est comme barré [...]. Autre difficulté, le lac Saint-Pierre, mer intérieure en train de s'évaporer; il s'ensable rapidement et le lieu des bancs n'est pas toujours repérable. En outre, à la sortie du lac, on se trouve en présence d'une centaine d'îles et îlots, [...] le Saint-Laurent devient ici une quantité de petites rivières [...]: se tromper de chenal, c'est courir le risque de se perdre dans un labyrinthe ou de s'échouer dans la vase». Pour gagner Montréal depuis Québec, il faut compter au moins quatre jours (*MRHQ*, p. 77-78).

⁸⁴ Comprendre: ils naviguent près de la côte (voir *supra*, chap. 3, n. 65).

⁸⁵ Seule la dernière phrase de ce paragraphe provient du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 215). Les remarques de Le Beau à propos de l'usage de la voile sont personnelles; le père Lafitau écrit plus simplement: «C'est encore une autre incommodité de n'y pouvoir porter beaucoup de voile, & de ne pouvoir se servir de la voile que dans les vents modérés, sans s'exposer aux risques de périr» (*MSA*, t. 2, p. 215). Pour sa part, Lahontan écrit que lorsque les canots portent de petites voiles, «il faut un temps à souhait pour s'en servir. Si le vent est un peu fort, quoi qu'en poupe, il est impossible d'en profiter sans s'exposer à faire naufrage» (*NVL*, p. 292).

⁸⁶ Cette remarque est personnelle à Le Beau. Lafitau se contente de dire: «Toutes les fois qu'on entre, ou qu'on sort du Canot, il faut être pieds-nuds; & lorsqu'on met pied à terre, il faut décharger le Canot» (*MSA*, t. 2, p. 215).

⁸⁷ L'épinette (*Picea*) est un conifère abondant dans la forêt laurentienne. D'après le frère Marie-Victorin, ce sont les radicelles de l'épinette blanche (*Picea glauca*) qui étaient utilisées par les Amérindiens pour coudre les canots d'écorce. Quant à la résine de cet arbre, qui servait à calfater ces mêmes canots, elle aurait été la plus ancienne des «gommes à mâcher» (*FL*, p. 142-144). Voir aussi *FC*, vol. 2, p. 552-557.

- 20 Les *Algonkins*, les *Outaouacs*, les *Montagnais*⁸⁸ & quantité d'autres Nations de la langue Algonkine, sont les plus habiles à travailler ces Canots d'écorce, avec quelque différence néanmoins les uns des autres. Les *Abenakis*⁸⁹, par exemple, les relevent peu par leurs bords [99] & les font si plats par les deux bouts, qu'ils sont presque de niveau dans toute leur étendue; & cela, parceque, voyageant dans de petites Rivières, ils pourroient être incommodés & brisés par les branches qui débordent & s'étendent sur l'eau des deux côtés du Rivage; au lieu que les *Outaouacs* & les Nations d'en haut⁹⁰, ayant à naviguer dans le Fleuve *St. Laurent*, où il y a beaucoup de Cascades & de chûtes, ou bien dans les Lacs où la lame est toujours fort grosse, doivent avoir des Canots, dont les bouts soient hauts & élevés, afin de briser la vague & d'être moins exposés à recevoir l'eau.
- 21 Je n'ai point vû de Canots d'écorce de bouleau chez les *Iroquois*, qui n'eussent été achetés des autres Nations Sauvages; car ils n'en font ordinairement que d'écorce d'Orme⁹¹, mais qui sont si mauvais, si vilains & si mal faits que la vuë en fait mal au cœur: Aussi n'en regrettent-ils pas beaucoup la perte, lors qu'ils se trouvent brisés⁹². Ils les font le plus souvent d'une seule pièce, & les travaillent avec toute la [100] malpropreté & la grossièreté imaginable. Ils coupent cette écorce aux quatre coins, où il est nécessaire de la replier pour faire les pinces, & après l'avoir cousue dans ces coins & aux deux bouts, ils l'affermissent avec des bâtons fendus, pour la gêner & l'empêcher de s'ouvrir. Ils font les varangues, les barres & les cercles du tour, de simples branches d'Arbres, qui ne sont qu'écôtées & si mal rangées, qu'on ne peut rien voir de plus grossier. Cela devrait inspirer naturellement de la défiance à ceux qui ont à exposer leur vie dans ces Machines, sur des Rivières aussi dangereuses que le sont celles du *Canada*. Cependant ils s'y abandonnent avec une confiance merveilleuse à la rapidité des Eaux, dans les Saûts & dans les Cascades, lorsqu'ils descendent les Rivières, ou qu'ils les refoulent, non sans des fatigues incroyables, en piquant de fonds avec la perche⁹³.

⁸⁸ Sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11; sur les Outaouais, voir *infra*, chap. 16, n. 4; sur les Montagnais, voir *infra*, chap. 16, n. 51.

⁸⁹ Sur les Abénaquis, voir *infra*, chap. 8, n. 9.

⁹⁰ D'après Gilles Havard, l'appellation «Pays d'en Haut» serait empruntée au langage populaire: «C'est en remontant les cours d'eau à partir de Montréal, l'«icy bas», que les voyageurs atteignaient ce «pays d'amont» ou «haut pays». L'expression fut d'abord couchée sur le papier par les pères jésuites, qui parlent dès 1658 des «païs superieurs» et des «Algonquins des païs plus hauts», puis dix ans plus tard des «Missions d'en haut», et des «sauvages d'en haut». Toujours selon Gilles Havard: «Au sens large, et dans son acception étymologique, le Pays d'en Haut était la région située en amont de Montréal, ville sise au carrefour de plusieurs routes d'eau et qui constituait la base de départ des commerçants français de la fourrure. Ses limites occidentales correspondaient à celles des alliances franco-amérindiennes. À la fin du XVII^e siècle, on peut le définir comme l'espace situé, d'est en ouest, de Montréal au lac des Bois [...] et, du nord au sud, du lac Nipigon au confluent du Mississippi et du Missouri [...], Pays des Illinois inclus» (*Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*, Sillery, Éditions du Septentrion, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003, p. 12-14).

⁹¹ L'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) croît rapidement et fournit un bois dur et fort très utile en ébénisterie. Autrefois, cette essence était aussi prisée pour la construction maritime, la carrosserie, le charronnage, ainsi que la tonnellerie (voir *IAP*, p. 228; *FL*, p. 170; *FC*, vol. 2, p. 519-520).

⁹² Moins sévère, Lahontan explique: «Les Canots dont les *Iroquois* se servent sont si lourds & si grands qu'ils n'aprochent pas de la vitesse de ceux qui sont faits d'écorce de bouleau. Ils les font d'écorce d'ormeau, laquelle est naturellement pesante; & la figure qu'ils leur donnent est extravagante; ils sont si longs & si larges que trente hommes y peuvent ramer deux à deux assis ou debout quinze de chaque rang, mais le bord en est si bas que pour peu de vent qu'il fasse ils ne sauroient naviguer dans les Lacs» (*NVL*, p. 360).

⁹³ Les canoteurs «sont debout, lors qu'ils piquent de fonds avec des perches pour refouler les courants & les rapides, & ils sont assis dans les eaux dormantes. [...] Ils se servent de perches ou lates de pin pour refouler les courants les plus rapides, & c'est-ce qu'on appelle piquer de fond» (*NVL*, p. 292-293).

Part. I. Page 94.



[101] CHAPITRE VII.

Départ de l'Auteur avec des Sauvages; Son déguisement; Il est malheureusement reconnu par des Canadiens.

- 1 MOn Emploi n'étant pas assez considérable pour m'engager à demeurer en *Canada*, & d'ailleurs le Climat du Pays & la manière dont j'y avois été envoyé me plongeant dans une mélancolie inexprimable, je n'étois uniquement occupé, que des moyens dont je me servirois pour en sortir¹.
- 2 J'y demeurai cependant l'espace d'une année, esperant toujours que mon Père² me devenant favorable, mes affaires changeroient de face: mais ce tems étant écoulé & neuf mois de plus³, sans en recevoir aucune nouvelle ni consolation d'Amis, ni reponse d'aucun Parens & n'en devant plus attendre, vû qu'il n'y avoit plus de Vaisseaux de *France* à arriver⁴, le desespoir [102] me prit, ou plutôt leur abandon fut cause que je pris la

¹ Claude Le Beau reçoit annuellement 600 livres pour son emploi d'«écrivain» au magasin du roi (voir ANC: MG1-C11A, vol. 113, f. 413). À l'époque, explique John Hare, l'économie urbaine de la ville de Québec n'est pas très diversifiée, plusieurs activités sont saisonnières et le marché du travail offre un éventail limité d'emplois (voir *HVQ*, p. 23-27). Cela dit, les causes du départ de Le Beau sont plutôt d'ordre judiciaire. Au cours de l'automne 1730, Claude Le Beau fabrique de la fausse monnaie de carte avec un complice, un Canadien nommé Pelletier. L'intendant Hocquart découvre le pot aux roses après le départ des vaisseaux: Le Beau est déjà en cavale, mais Pelletier est arrêté et condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire. Le 14 novembre 1730, la tête de Claude Le Beau est mise à prix (voir Annexe 2). Cet avis de recherche reste vain. Le Beau subit un procès par contumace au terme duquel il est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive pour «Crime d'exposition frauduleuse de fausse monnoye de carte». Le jugement est exécuté par effigie le 13 janvier 1731. Le nommé Pelletier, lui, est condamné au bannissement perpétuel (voir ANC: MG1-C11A, vol. 55, ff. 5-7; MG1-E, F-708, vol. 265 [dossier Lebeau]; MG8-A6, bobine C-13589, vol. 10, p. 366).

² François Le Beau, Cent-Suisse du roi (voir *supra*, chap. 1, n. 1).

³ Claude Le Beau prétend qu'il a séjourné à Québec pendant vingt et un mois, soit du 18 juin 1729 au 15 mars 1731. En réalité, ce séjour n'a pas duré plus de quatorze mois. Comme tous les passagers de *L'Éléphant*, Le Beau est arrivé à Québec au début du mois de septembre 1729. Le 22 mai 1730, il est témoin au mariage du chevalier de Courbuisson, à la paroisse Notre-Dame de Québec. Le Beau est encore dans la capitale le 23 octobre 1730 puisque son nom apparaît sur la liste des employés du magasin du roi, à Québec. Nous perdons ensuite sa trace. Le moment exact où Le Beau prend la fuite vers la Nouvelle-Angleterre est inconnu, mais tout indique que le départ se situe entre le 23 octobre et le 14 novembre 1730. Ne perdons pas de vue qu'au huitième chapitre de ses *Avantures* (§13), Le Beau raconte que des Canadiens qui habitent près de la rivière Chaudière le confondent avec Robert Audebout dit L'Eguille, un criminel qui s'est évadé de la prison de Montréal. Si cet épisode est véritable, le départ de Le Beau ne peut avoir eu lieu qu'après la fuite de L'Eguille (18 octobre), voire 4 ou 5 jours plus tard puisque la nouvelle de cette évasion ne fut connue à Québec que le 22 octobre 1730. Enfin, étant donné que sa tête était mise à prix, il va de soi que Le Beau avait déjà pris la fuite au moment du prononcé de l'ordre d'arrestation, le 14 novembre 1730 (ANC: MG1-C11A, vol. 52, ff. 118-126v, vol. 53, ff. 288-289, vol. 113, f. 413; MG 8-A6, C-13589, vol. 10, p. 366; ANQ: Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, f. 66v; CHAN: 4JJ11, f. 15; COL.C11^A51, ff. 476-478v).

⁴ Le service postal entre la France et la Nouvelle-France est annuel. Une lettre rédigée à Québec est envoyée par bateau à l'automne et l'épistolier a de la chance si la réponse arrive l'été suivant: «Il aura fallu que [sa] lettre voyage dans un navire qui n'est pas capturé ou qui ne fait pas naufrage, qu'elle ne s'égare pas une fois en France, que [son] correspondant se montre ponctuel à [lui] répondre au cours de l'hiver, que sa réponse arrive à temps à La Rochelle et que le navire qui la transporte ne se perde pas» (*MRHQ*, p. 72-73). Au cours de son séjour à Québec, il est possible que Claude Le Beau ait écrit à son père, à ses parents et à ses amis, mais à ce jour, aucune lettre autographe rédigée en Nouvelle-France et les réponses d'aucun correspondant n'ont pu être retrouvées dans les fonds d'archives québécois, canadiens ou français.

resolution de sortir de ce Pays, à quelque prix que ce fût. Je tentai tous les moyens d'en venir à bout par les Navires qui étoient dans la Rade; mais malgré tous mes soins, il me fut impossible de réussir de ce côté, faute de Passeports. Je fus donc obligé, pour n'en point démordre, à prendre le malheureux parti de risquer ma vie parmi les Sauvages⁵. Envain mes amis voulurent me remontrer tous les dangers auxquels j'allois m'exposer: Envain me firent-ils un horrible tableau des fatigues que j'aurois à essuyer dans ce Voyage, d'où il paroisoit entièrement impossible, que j'échappasse sans quelque miracle: Envain ils me représentèrent que je ne devois pas partir seul avec des Sauvages, dont la complexion du corps, le tempérament & les manières de vivre sont si différentes des nôtres; rien ne fut capable de m'en détourner.

3 Pour cet effet je feignis une partie de Chasse, afin de m'absenter pendant quelques jours de mon Emploi, qui commençoit à me donner quelque re-[103]-lâche, par le départ des Vaisseaux⁶. Je partis donc sous ce prétexte, avec une aussi grande provision de poudre, que si j'eusse dû chasser pendant un mois; mais mon dessein étoit d'en faire des Présens aux Sauvages avec qui je voulois parler: Précaution, sans laquelle il est inutile de traiter d'affaires avec ces sortes de Gens!

4 J'arrivai sur le soir chez un de mes Amis, qui avoit une Maison située aux environs de *Lorette*, Village des *Hurons*⁷, qui n'est qu'à quatre lieues de *Quebec*⁸. Ces Sauvages ont été ainsi nommés par les Peuples du *Canada*, parce qu'ils avoient leurs cheveux brûlés d'une telle manière, que leur tête ressembloit à une Hure de Sanglier⁹. Ils habitoient autrefois au delà du Fort *Frontenac*, qui est au-dessus de *Montreal*¹⁰.

⁵ Comme tous les fils de famille envoyés par lettre de cachet à bord de *L'Éléphant*, Claude Le Beau purge une peine *ad vitam*. Il ne peut s'échapper en montant à bord d'un navire puisque «personne ne peut quitter la colonie sans une permission du gouverneur [...]. Quel que soit le motif du voyage Canada-France, il faut un passeport», explique Marcel Trudel (*MRHQ*, p. 76-77). L'évasion par voie terrestre est donc la meilleure (et la seule) façon d'échapper aux autorités de la colonie. Précisons que Claude Le Beau n'est le seul fils de famille qui ait pris la clé des champs. En 1726, après la désertion de deux jeunes hommes condamnés par lettre de cachet, Beauharnois fait renouveler aux capitaines de navires les directives à l'égard des congés et des passeports, mais il est forcé d'avouer que «ces précautions deviennent inutiles pour ceux qui veulent se cacher dans le Pays et s'en aller par terre». Il ajoute: «Tout ce qu'on [peut] faire est de recommander aux Capitaines [des] costes et seigneuries, de renouveler leur attention sur les ordres qu'ils ont d'arrest[er] tous ceux qui n'ont point de congé» (ANC: MG1-C11A, vol. 48, ff. 135-135v).

⁶ Ce détail est vraisemblable: le «départ des Vaisseaux» a lieu en automne et les pièces d'archives montrent que Le Beau a quitté Québec à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 1730. Du point de vue narratif, il s'agit pourtant d'une erreur. Le Beau dément sa propre chronologie: quelques jours seulement séparent son départ de Québec du «départ des Vaisseaux». Il est incohérent de faire allusion à l'automne et d'indiquer du même souffle qu'on se met en route au mois de mars (§15).

⁷ En 1730, les Hurons ont déjà quitté le village de *Lorette* (aujourd'hui *L'Ancienne-Lorette*) pour s'établir un peu plus haut sur la rivière Saint-Charles, à la *Jeune-Lorette* (aujourd'hui *Wendake*), à une douzaine de kilomètres au nord-ouest de Québec. Le «déménagement» définitif du village des Hurons à la *Jeune-Lorette* a vraisemblablement eu lieu vers 1697. Le Beau utilise donc à tort le toponyme «*Lorette*» pour désigner le dernier emplacement du village, mais à l'époque, cela n'est pas exceptionnel: en 1749, à la suite de Charlevoix, Pehr Kalm utilise encore le toponyme «*Lorette*» pour désigner la «*Jeune-Lorette*» (voir *NLQ*, p. 340, 393-394, 822-823; Pehr Kalm, *op. cit.*, p. 265; Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, Montréal, Compagnie de publication de *La Revue canadienne*, 1900, p. 16-39).

⁸ Le Beau situe le village des Hurons à environ 16 km de Québec, ce qui correspond à peu près à la réalité. Par contre, sur sa *Carte du Canada*, ce même village est situé à 25 lieues (100 km) au nord-est de Québec. Voilà une des nombreuses incohérences qui existent entre ladite *Carte du Canada* et les informations produites dans le texte des *Avantures*. Sur la ville de Québec, voir *supra*, chap. 5, §4-14.

⁹ Comme l'indique Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108), Le Beau tire ce détail étymologique ainsi que la description du lac Huron (§5) de l'ouvrage de Louis Hennepin (voir *NDH*, p. 51). Le nom propre «Huron» est

- 5 Le grand *Lac des Hurons*¹¹, ainsi nommé aujourd'hui de leur nom, dénote leurs anciennes Habitations. Ce Lac est appelé par eux *Karegnondy*; il se décharge dans celui d'*Erié*¹², avec lequel il contribue à former le grand Saut de *Niagara*¹³ & à augmenter le fameux [104] Fleuve *St. Laurent*. Il est navigable par tout; son circuit peut avoir sept cens lieues sur deux cens de longueur; mais sa largeur est inégale. Vers l'*Ouëst* il contient plusieurs Iles assez grandes du côté de son embouchure.
- 6 Ces pauvres Sauvages étoient tellement détruits par les *Iroquois*, qu'à peine pouvoient-ils compter parmi eux soixante Guerriers, lorsqu'ils furent obligés de quitter ces Lieux, pour venir se réfugier parmi les *François*, qui leur accordèrent la demeure qu'ils ont présentement & promirent de les protéger contre leurs Ennemis communs¹⁴. Présentement ils sont environ au nombre de quatre cens, qui habitent proche de *Quebec*, ou dans le Village dont je viens de parler. Leurs Cabanes y sont bâties à la manière des Européens, c'est à dire, qu'elles sont d'une structure solide, étant faites avec des pierres, du plâtre, &c. Elles conservent néanmoins leur ancienne forme, c'est pourquoi elles sont sans magnificence, ni art; n'ayant d'autre commodité, que celle de les mettre un peu mieux à l'abri des vents & des [105] injures du tems, que les autres Sauvages¹⁵.
- 7 On peut dire avec vérité que les *Hurons*, dans très peu de tems, n'auront plus rien de sauvage que le nom. Ils commencent à se familiariser avec les *Canadiens*¹⁶ & les *François*; vivent tous comme de bons Chrétiens, chantant en leur propre langue toutes les Prières, Hymnes & Pseaumes, que l'on chante journellement dans l'Eglise Romaine. Les

effectivement dérivé du substantif «hure» qui désigne la tête hérissée du sanglier et la tête allongée de certains poissons comme le brochet et le saumon (voir Augé, t. 3, p. 1095; B. G. Trigger, *DBC*, vol. 2, p. xxx-xxxi).

¹⁰ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre précédent (§2-7). Sur le fort Frontenac, ou Cataraqui, voir *infra*, chap. 28, n. 31.

¹¹ Le lac Huron est l'un des cinq Grands Lacs du Canada et des États-Unis. Il occupe le cinquième rang parmi les plus grands lacs du monde. Le Beau, qui suit le texte de Louis Hennepin (voir *NDH*, p. 51), estime que le périmètre de ce lac mesure environ 2800 km et que sa longueur atteint 800 km. Dans les faits, la superficie du lac Huron couvre 59 570 km² (voir M. Munawar, *EC*, p. 1215).

¹² D'abord nommé lac du Chat, le lac Érié doit son nom actuel à une tribu iroquoise. C'est le moins profond des cinq Grands Lacs du Canada et des États-Unis, mais sa superficie couvre 25 700 km² (voir J. P. Coakley et M. N. Charlton, *EC*, p. 897).

¹³ Le Beau produit une description de la rivière et des chutes Niagara au chapitre 38 (§11-14).

¹⁴ Après l'anéantissement de la Huronie par les Iroquois (1649-1650), environ 300 Hurons descendent vers Québec. Ils s'établissent d'abord sur l'île d'Orléans (1651), puis à Beauport (1668), mais dès 1669, ils déménagent à Sainte-Foy. Quelques années plus tard, le village huron doit encore migrer. En 1673, les familles s'implantent à Lorette (L'Ancienne-Lorette); la population du village compte alors près de 300 habitants (1675). Enfin, en 1697, les Hurons établissent définitivement leurs habitations à la Jeune-Lorette, site de la future réserve amérindienne qui deviendra officiellement Wendake en 1986 (voir *NLQ*, p. 822-823; *MIC*, p. 228-238; Lionel Saint-George Lindsay, *op. cit.*, p. 16-24; B. Trigger, *DBC*, vol. 2, p. xxi; *Id.*, *Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, traduit par J.-P. Sainte-Marie et B. Chabert Hacikyan, Montréal, Libre expression, 1991, p. 786-805). Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq Nations au chapitre 13 (§24).

¹⁵ D'après Bruce Trigger, «même après s'être établis à la Jeune-Lorette [1697], ils [les Hurons] continuèrent d'habiter des maisons longues recouvertes d'écorce d'arbre» (*Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, p. 804). Toutefois, en 1721, Charlevoix remarque que les Hurons «se sont depuis peu logés à la Française» (*Journal*, p. 240). Pehr Kalm confirme cette observation en 1749: «Actuellement tous les Sauvages [Hurons de la Jeune-Lorette] ont construit leurs maisons sur le type des logements français; certaines sont en pierre, mais la plupart sont en bois; chaque logement comprend deux pièces, à savoir la salle de séjour [...], où ils couchent, et, à côté, la cuisine; dans la salle de séjour se trouve un petit poêle au bâti de pierre et muni d'un couvercle en fonte, du type canadien habituel» (*op. cit.*, p. 265).

¹⁶ Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

Jesuites n'épargent ni soins, ni peines, pour leur faire quitter leur ancienne férocité & superstition, afin de les tenir dans la bonne voye du salut. Je puis certifier que mes deux Conducteurs *Hurons*, outre leurs Dévotions du matin, du soir & de leurs repas, ne se seroient jamais mis dans leur Canot, qu'ils n'eussent auparavant adressé leurs Prières à Dieu.

8 J'étois ravi d'admiration, de voir que des Peuples, que nous appellons Barbares, s'acquittoient si exactement de ce Devoir envers leur Créateur. La manière humble & dévote, dont ils faisoient ces Prières à haute voix, me touchoit sensiblement le coeur, sur-[106]-tout lorsque je les entendois recitant nos Litanies & se repondant l'un à l'autre, aussi bien que dans beaucoup d'autres Hymnes de nos Eglises, que je pouvois aisément comprendre par la difference des tons de voix ou chants dont ils s'exprimoient¹⁷.

9 L'Eglise ou plutôt la Chapelle dediée à *Notre Dame de Lorette*¹⁸, donne le nom au Village qu'habitent ces Sauvages. Les *Canadiens* y font beaucoup de Pelerinages par dévotion. Mr. le Gouverneur Général de la *Nouvelle France* & Mr. l'Intendant y vont tous les ans & y regalent par divertissement tous les Sauvages¹⁹.

10 Ce fut proche de ce Lieu, où, étant arrivé chez cet Habitant que j'y avois pour ami, je resolut d'effectuer mon entreprise. Je lui communiquai d'abord mon dessein & l'intéressant à me rendre service, je l'obligeai en même-tems à me garder le secret. Dès le lendemain matin il fit venir chez lui deux Sauvages de cette Nation, dont la probité & le caractère lui étoient très connus. Ils parloient tous deux assez bien François pour se faire en-[107]-tendre, desorte que je leur fis convenir qu'ils viendroient à *Quebec*, au plutôt dans trois jours, où je devois conclure avec eux mon marché chez un Marchand de mes amis. Comme ils avoient déjà pris la resolution de faire une Partie de deux ou trois mois de Chasse, ils acceptèrent volontiers ma proposition & me tinrent leur parole²⁰.

¹⁷ Plusieurs voyageurs disent avoir été frappés par la piété des Hurons et par la beauté des cantiques religieux qu'ils chantent dans leur langue (voir Lionel Saint-George Lindsay, *op. cit.*, p. 256-258). D'après Charlevoix, les Hurons «sont des Sauvages, mais qui n'ont plus de leur naissance & de leur origine, que ce qui est estimable, c'est-à-dire, la simplicité & la droiture du Premier Age du Monde, avec ce que la Grace y a ajouté; la Foi des Patriarches, une Piété sincere, cette droiture & cette docilité de Cœur, qui font les Saints; une innocence de mœurs incroyable, un Christianisme pur, & sur lequel le Monde n'a point soufflé l'air contagieux, qui le corrompt [...]. Rien n'est plus touchant, que de les entendre chanter à deux Chœurs, les Hommes d'un côté, & les Femmes de l'autre, les Prières de l'Eglise, & des Cantiques en leur Langue. Rien n'est comparable à la ferveur & à la modestie, qu'il font paroître dans tous leurs exercices de Religion, & je n'ai encore vû personne, qui n'en ait été touché jusqu'au fond de l'Ame» (*Journal*, p. 238-239).

¹⁸ Le Beau fait sans doute référence à l'actuelle église Notre-Dame-de-Lorette construite près des chutes de la rivière Saint-Charles, à la Jeune-Lorette (aujourd'hui Wendake). Les recherches de Lionel Saint-George Lindsay montrent en effet que la «nouvelle» église de la communauté huronne a été érigée tout au début du XVIII^e siècle, au plus tard en 1730, c'est-à-dire quelques années après le «déménagement» définitif du village des Hurons (1697). Aujourd'hui considérée comme un joyau du patrimoine historique québécois, l'église Notre-Dame-de-Lorette abrite plusieurs œuvres d'art héritées du Régime français (voir [COLLECTIF], *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, t. 1, p. 258-259, t. 3, p. 115-166; Lionel Saint-George Lindsay, *op. cit.*, p. 16-39).

¹⁹ Au moment où Le Beau séjourne en Nouvelle-France, les postes de gouverneur et d'intendant sont occupés respectivement par Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (voir *supra*, chap. 5, n. 2), et par Gilles Hocquart (voir *supra*, chap. 1, n. 19).

²⁰ Ce genre de proposition n'était sans doute pas exceptionnel puisque selon l'ordonnance du 31 mai 1734, «il est interdit aux Amérindiens envillagés (c'est le cas des Hurons) de "donner aucun asile aux Français, ni de leur fournir des vivres, armes et canots pour sortir de ce pays"» (Marcel Trudel, «Les Hurons et Murray en 1760. Un "traité" qui n'est qu'un laissez-passer», dans *Les Hurons de Lorette*, [Sillery], Septentrion, [1996], p. 143).

- 11 Je les menai chez mon Marchand, qui promet de leur donner à chacun pour cinquante écus²¹, argent de France, de Marchandises telles qu'ils les voudroient avoir, à condition qu'ils me conduiroient auparavant, en toute sûreté, jusqu'au premier Fort des *Anglois*²². Pour plus grande sûreté il ne s'engagea à livrer les dites Marchandises qu'après leur Retour & sur un Billet de ma main, qui dénoteroit mon arrivée à bon port jusques à cet endroit. Mais comme les Sauvages *Hurons*, ne sont point amis des *Anglois*, ils ne voulurent jamais convenir de me conduire plus loin qu'à *Naranzouac*²³.
- 12 Ce Village des *Iroquois* situé à deux cens lieuës des *François*, n'est éloigné [108] du premier Fort *Anglois*, que d'environ vint cinq à trente lieuës²⁴. Ils s'engagèrent de me faire faire le reste du Chemin sous la conduite de quelqu'un de leurs amis *Iroquois*, & de la fidélité desquels ils me repondoient par avance.
- 13 Notre Départ arrêté, j'allai les attendre secrettement, au jour marqué dans la maison d'un de mes amis qui demeuroit à la Basse-Ville du côté de l'Intendance²⁵. Voulant cacher mon évasion, je me déguisai comme eux, ou pour mieux dire, je m'habillai à la Sauvage, afin de n'être point reconnu par les Habitans du Pays, ou Courreurs de Bois, qui auroient pu rompre toute mon entreprise, en me remenant²⁶ à *Quebec*, dans l'esperance d'en être recompensés. Je quittai donc mon Habit, ne me reservant qu'une simple veste, par dessus laquelle je mis une chemise sale & une couverture bleuë. Je me fis coudre des Mitasses ou

²¹ Cent cinquante livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

²² Il s'agit probablement du fort Richmond, construit en 1719-1720 sur le site de l'actuelle ville de Richmond, au sud d'Augusta (Maine), du côté ouest de la rivière Kennebec, à la pointe nord de l'île Swan. Ce fort occupait un emplacement stratégique pour le commerce avec les Amérindiens et pour la protection des établissements anglais situés à proximité de l'embouchure de la rivière Kennebec. Pour gagner ce fort depuis Québec, il fallait emprunter le corridor formé par les rivières Chaudière et Kennebec (une route séculaire). Arrivé au fort anglais, il suffisait de descendre la rivière Kennebec pour atteindre la baie Casco. On pouvait ensuite gagner Boston en longeant la côte atlantique de la Nouvelle-Angleterre. À Boston, Le Beau pouvait espérer trouver le moyen de s'embarquer pour l'Europe (voir Henry E. Dunnack, *Maine Forts*, Augusta, Press of Charles E. Nash & Son, 1924, p. 240; Ronald Olivier Macfarlane, «The Massachusetts Bay Truck-Houses in Diplomacy with the Indians», *The New England Quarterly*, vol. 11, no 1, mars 1938, p. 50-51; James W. North, *The History of Augusta, from the earliest settlement to the present time*, Augusta, Clapp and North, 1870, p. 18-22; Honorius Provost, *Chaudière-Kennebec: grand chemin séculaire*, Québec, Garneau, 1974; Robert B. Roberts, *Encyclopedia of historic forts: the military, pioneer, and trading posts of the United States*, New York, Macmillan, London, Collier Macmillan, 1988, p. 371; William Durkee Williamson, *The history of the state of Maine; from its first discovery, A.D. 1602, to the separation, A.D. 1820, inclusive*, Hallowell, Glazier, Masters & co., 1832, vol. 1, p. 51; vol. 2, p. 97, n. 4).

²³ Sur Narantsouak, voir *infra*, chap. 21, n. 2.

²⁴ Narantsouak n'est pas un village iroquois, mais un village abénaquis. Le Beau écrit que cet endroit se situe à environ 800 km de Québec et à environ 100 ou 120 km du «premier» fort anglais. Ce fort n'apparaît pas sur la *Carte du Canada* de Le Beau, mais le village de Narantsouak s'y trouve: il est situé à moins de 100 lieues (400 km) de Québec, ce qui est incohérent par rapport au texte des *Avantures*. Dans les faits, depuis la ville de Québec (à vol d'oiseau), il faut parcourir moins de 300 km pour gagner Narantsouak et il faut ajouter environ 70 km pour atteindre le fort Richmond. Précisons que la «route» empruntée par Le Beau n'est pas d'accès facile: plusieurs relationnaires contemporains la considèrent malaisée et périlleuse (voir *infra*, chap. 10, n. 5). C'est sans doute pourquoi Le Beau surestime les distances parcourues.

²⁵ Comprendre: du côté du palais de l'intendant, près de la rivière Saint-Charles. Sur le quartier du Palais, voir *HVQ*, p. 69-72.

²⁶ Aujourd'hui vieilli, l'usage du verbe «remener», au sens de «ramener» ou «remmener», était courant au XVIII^e siècle (voir Trévoux, 1771, t. 7, p. 265; Alain Rey et al., *Le Grand Robert de la langue française*, 2^e éd. revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Le Robert, 1990, t. 8, p. 210).

pièces de mazamet sur les jambes²⁷; je pris des souliers sauvages & l'on m'appliqua par tout le visage de la couleur rouge & jaune, sur laquelle l'on me peignit [109] un Serpent, dont la tête, après que le corps m'eut formé le contour du visage, me repondoit au bout de nez²⁸. La couleur de ce Serpent étoit verte. Mes cheveux bien graissés étoient relevés d'un côté & pendoient de l'autre: ce qui me donnoit une figure affreuse, quoique peu extraordinaire dans ce Pays. Cette précaution me fut presque inutile, comme je le ferai voir dans la suite.

14 Mes Sauvages étant bien munis de poudre & de plomb, je leur fis donner, pour les contenter, une petite provision de lard, de Beuf salé, de farine & de pois dont ils sont fort friands. Mais, que mon peu d'expérience me trompa bien dans cette précaution! Car n'étant point robuste & les routes que nous devons prendre, étant fort difficiles par rapport à la rapidité des Rivières, aux Forêts affreuses que nous devons traverser, je leur donnois précisément de quoi me faire succomber ou périr dans nos premiers Portages. C'est ce qui me fut infailliblement arrivé, si par bonheur pour moi, ces deux Sauvages qui m'ac-[110]-compagnoient n'eussent pas été d'un naturel bon & susceptible de compassion.

15 Je partis avec eux, le 15 Mars, 1731²⁹. Nous canotâmes vigoureusement jusqu'à la Rivière de Jacques Cartier³⁰, où un vent un peu trop violent s'étant élevé, nous fumes obligés de mettre pied à terre, avant que de gagner le Saut de la Chaudière, qui n'est éloigné de Quebec, que de quatre à cinq lieues³¹.

16 Pendant que nous nous reposions sur le bord du Fleuve St. Laurent, qui est fort large en cet endroit, deux Habitans de ces Côtes vinrent nous présenter la main, en nous disant: *Bonjour Frère*. Ils s'assirent à côté de nous, pour fumer une pipe, en se chauffant auprès d'un bon feu que nous avions fait. Quoique je ne me savois pas pour avoir commis aucun crime³², mon cœur ne laissa pas que de palpiter à cette vue; c'est pourquoi je me levai aussi-tôt & voulus feindre d'avoir affaire dans le Bois qui étoit derrière nous, pour éviter l'occasion de leur parler & d'en être reconnu, mais envain: car l'un deux me tirant par la converture dont [111] j'étois enveloppé, me dit: *Où vas-tu? Te voilà bien beau! Vas-tu te marier?* Un de mes sauvages me voyant embarrassé, répondit subtilement pour moi: *Non, laisse-le aller; il ne parle pas François*: en même-tems il me dirent quelques paroles sauvages qu'ils savoient & que je n'entendois pas, auxquelles je répondis par quelques mots Grecs qu'ils feignirent d'entendre pour contrefaire les habiles Gens dans la langue

²⁷ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17). Sur le sens du substantif «mazamet», voir *supra*, chap. 6, n. 36.

²⁸ Le Beau se souvient peut-être du texte du père Lafitau: «Le plus grand nombre des Nations Sauvages a une extrême horreur des serpens, tandis qu'il y en a d'autres au contraire qui s'en nourrissent. Il n'est presque pas néanmoins de Sauvages qui n'en fassent peindre, ou graver quelques figures sur leur corps» (*MSA*, t. 1, p. 253).

²⁹ La chronologie des événements fait problème (voir *supra*, n. 3).

³⁰ À moins qu'il ne s'agisse d'un détour absolument nécessaire que Le Beau oublie de justifier, il est très peu probable que les trois complices aient remonté le fleuve Saint-Laurent, depuis la Basse-Ville de Québec, jusqu'à la rivière Jacques-Cartier (voir *supra*, chap. 3, n. 73). Pour gagner la rivière Chaudière, il était inutile de remonter le fleuve au-delà de la rivière du Cap Rouge. Claude Le Beau connaît mal la géographie du Nouveau Monde: il confond sans doute ici les noms de deux cours d'eau ou de deux lieux géographiques.

³¹ De 15 à 20 km. Le Beau décrit les chutes de la Chaudière au chapitre suivant (§15-16).

³² Sur l'adjectif indéfini *aucun* employé avec son ancienne valeur positive, voir *supra*, chap. 3, n. 6; sur les véritables causes du départ de Le Beau, voir *supra*, n. 1.

Huronne, qu'ils disoient même être plus belle que la Française³³. Je repondois souvent à leurs discours par un ris niais, qui, à ce que je crois, leur parut affecté; car l'un d'eux un peu trop hardi, je ne sai si c'est par soupçon, s'avisa de vouloir lever par force ma couverture, pour voir si je n'avois pas une culotte; ce qui infailliblement m'eût fait reconnoître. Mais *Nicolas Katarachiou*, le plus jeune de mes Sauvages, homme grand & extrêmement fort, irrité de sa hardiesse, le prit par le bras & le jetta un peu trop brutalement dans le feu, quoiqu'il n'eût dessein que de le repousser. L'Habitant, homme robuste, voulut en tirer [112] vengeance, & prenant un tison, en donna malheureusement par le visage de *Nicolas*, qui, transporté de fureur, du coup qu'il reçut, alloit tuer son Adversaire, si mon autre Sauvage nommé *Antoine Schenraguetton*, Oncle de *Nicolas*, homme fort, mais prudent, ne se fut saisi de la hache de son Neveu³⁴. Pour moi, je sautai sur les fusils, que je cachai au plus vite sous des brossailles³⁵.

17 Cependant ma précaution ne les empêcha pas d'en venir aux mains avec armes égales. Jamais combat ne fut plus chaud; les tisons faisoient feu par tout; la Victoire balança quelques tems; mais *Antoine*, voyant son Neveu seul contre deux, se mit de la Partie. Il courut comme un furieux, renversa un des *Canadiens*. L'autre dans le même instant tomba aux pieds de *Nicolas* & ils auroient été infailliblement tués tous deux, si je n'eusse supplié à mains jointes mes Sauvages de leur pardonner. J'étois si troublé dans cet accident imprévû, que, sans y penser je faisois mes remontrances en parlant François. Un de ces Habitans me fit appercevoir de mon indiscretion en me [113] criant: *Ah! Chien de Deserteur, je voyois bien que tu n'étois pas Sauvage! Tu parles pour nous, quand il n'est plus tems & que tu nous a fait assommer par des Barbares! Va, va, tu nous la payeras.* Cette parole lui couta cher; car, craignant qu'ils ne fussent me dénoncer à *Quebec*, j'ordonnai sur le champ qu'on brisât leur Canot. Il étoit grand, fort beau & rempli de Marchandises; mais sa beauté ne l'empêcha pas d'être mis en pièces; après quoi *Nicolas*, non content de cette action, les chargea encore de coups sur les jambes & par tout, par rapport à leurs menaces; & voilà comme ces deux Champions furent accommodés en langue Huronne, qu'ils estimoient tant.

18 Ce commencement malheureux ne me présageoit rien de bon pour la suite. Nous traversâmes au plus vite le Fleuve, pour arriver à l'autre bord, où nous nous trouvâmes

³³ Lahontan était de ceux qui appréciaient les sonorités de la langue huronne: «Je dirai de la Langue des *Hurons* & des *Iroquois* une chose assez curieuse, qui est qu'il ne s'y trouve point de lettres *labiales*; c'est à dire de *b, f, m, p*. Cependant cette Langue des *Hurons* paroît être fort belle & d'un son tout à fait beau; quoi qu'ils ne ferment jamais leurs levres en parlant» (*Mémoires*, p. 766).

³⁴ Les noms *Katarachiou* et *Schenraguetton* sont absents des répertoires de Gérard E. Provencher, dans les sections qui couvrent les années 1695 à 1800 (*Mariages de Loretteville. St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, 1761-1969; Village des Hurons. Notre-Dame de Lorette, 1904-1969*, Québec, B. Pontbriand, 1970; *Répertoire des mariages de l'Ancienne-Lorette, Paroisse de l'Annonciation 1695-1966*, Québec, Société canadienne de généalogie, 1968). Même si l'histoire du peuple huron est bien documentée, l'identification des guides de Claude Le Beau présente plusieurs difficultés. Les noms des hommes illustres et les noms de plusieurs grands chefs de la nation huronne sont connus, mais dans le cas des autres membres de la communauté, les documents d'archives sont rares (voir le *Dictionnaire biographique du Canada* et Lionel Saint-George Lindsay, *op. cit.*, p. 265-278). En outre, il est possible que Le Beau ait inventé ces deux patronymes en s'inspirant de mots amérindiens qu'il a trouvés dans les textes de ses prédécesseurs. Le nom *Katarachiou* n'est pas sans rappeler la sonorité du nom amérindien donné au fort Frontenac (*Katarakouy*) et il est facile de faire le rapprochement entre le nom *Schenraguetton* et le mot huron «*Skenraguetté*», que Lahontan traduit par le mot «Soldats» dans son *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages* (voir *Mémoires*, p. 769).

³⁵ À l'époque, les orthographes «brossailles» et «broussailles» coexistent (voir *infra*, chap. 34, n. 9).

dans une petite Rivière formée par la chute du *Saut de la Chaudière*³⁶. Ce fut là, où pour la première fois nous mimes notre Canot hors de l'eau, parce qu'il nous étoit impossible de canoter plus loin, à cause [114] de ce *Saut*. Mes Sauvages pâles & defaits du coup qu'ils venoient de faire, ne savoient plus s'ils devoient continuer leur Route, ou retourner à leur Village. Ils se tinrent assis sans me parler & prirent Conseil entre eux à ce sujet. Après avoir rêvé³⁷ pendant près d'un quart d'heure, la tête baissée sur leurs genoux, *Antoine* me dit: *Tiens, Claude, c'est ainsi qu'ils me nommoient, Je sai que tu es Fils d'un grand Chef de ta Nation, & que tu passes chez nous en secret pour de grandes Raisons. Tu vois ce que nous venons de faire pour toi! Prends courage; mon Neveu ne veut plus retourner chez lui, je lui viens de parler pour toi. Tu sais que je t'ai juré à Quebec, que je te traiterois comme mon propre Fils, je te tiendrai ma promesse: Regarde moi, je suis ton Père; je te conduirai, je te défendrai: je te ferai manger la chair de tes Ennemis.* En achevant cette parole, il m'embrassa.

19 Je les remerciai tous deux & leur promis, que lorsque je serois arrivé en *France*, je ne manquerois pas de reconnoître une telle faveur par des Présens considérables, que je leur envoie-[115]-rois. A toutes mes paroles ils se regardoient tous deux remplis de joye & d'étonnement, flattés de la douce esperance de devenir un jour plus riches que leurs Camarades. Nous nous enfonçames profondément dans les Bois, afin de quitter, le plus vite qu'il nous seroit possible, les Habitations Françoises, qui sont ordinairement le long du Fleuve *St. Laurent*.

20 Avant que de parvenir en lieu de sûreté, il nous falloit monter une longue Montagne, pour gagner le dessus de cette petite Rivière remplie de fort désagréables Cascades, qui nous la rendoient impraticable dans l'endroit où nous étions. L'embarras n'étoit pas petit, quoique le chemin n'étoit pas des plus difficiles: car il s'agissoit de faire trois lieues³⁸ en montant parmi de grands arbres, d'y transporter notre Canot, & notre petit Bagage, qui ne laissoit pas d'être pèsant.

³⁶ La rivière Chaudière prend sa source dans le lac Mégantic; elle se jette sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Charny, à quelques kilomètres en amont de Québec. En 1612, Champlain avait nommé cet important cours d'eau «Rivière des Etechemins» pour signaler que les Etechemins (Malécites qui appartiennent à la grande famille des Abénaquis) empruntaient cette route pour voyager entre la côte atlantique et Québec (voir *NLQ*, p. 127).

³⁷ Le verbe «rêver» doit être pris ici au sens de penser, réfléchir, méditer (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 581).

³⁸ Un peu plus de 10 km.

[116] CHAPITRE. VIII.

Fatigues de l'Auteur dans les premiers Portages. Rencontre d'un jeune Sauvage & de deux autres Habitans. Description du Saut de la Chaudière & terrible Naufrage que fit l'Auteur en cet endroit.

- 1 LA manière des Sauvages pour porter leurs Fardeaux est admirable. Ils les attachent avec une sangle ou bretelle, qui leur ceignant le front, laisse reposer le Paquet sur leurs épaules; après quoi ils courent les bras croisés à travers des Forêts affreuses, souvent-même avec des charges, qui feroient succomber les plus robustes Portes faix de l'Europe¹. Quoique les Sauvages soient si forts, il est très rare cependant de les voir se charger d'un tel embarras, à moins que ce ne soit dans une nécessité absoluë. Cette fonction regarde ordinairement leurs Femmes. [117] C'est bien assez faire pour elles, de ce qu'ils ont la bonté de les dispenser de porter leur Canot & de ce qu'ils se donnent la peine de porter eux-mêmes leurs fusils. Ils n'ont pas d'autres Bêtes de charge que leurs Femmes. C'est une pitié de voir quelque fois ces pauvres malheureuses, qui, outre qu'elles portent leurs Enfans qui ne peuvent marcher, se trouvent encore surchargées de tout l'équipage de la Cabane. Ce Fardeau, en grosseur & pesanteur, ressemble assez aux charges que nous pourrions mettre sur nos Bourriques en Europe. Ces Barbares marchent devant elles, sans s'embarrasser si elles peuvent les suivre, se contentant de leur indiquer le Rendez-vous².
- 2 Présentement les Sauvages, qui sont dans le voisinage des Villes ou Habitations Françaises, ont voulu remédier à cet inconvenient & se sont mis en possession d'avoir de petits Chevaux pour conduire à la Cabane leur bois en traîneaux pendant l'Hiver, & sur le dos des mêmes Chevaux pendant l'Été. Ce qui les rend sédentaires & fait qu'ils commencent un peu mieux [118] à s'humaniser avec les Français; au lieu qu'autrement ils se trouvoient dans la dure nécessité de transporter de tems en tems leurs Villages: car, comme il faut que tous les jours les Femmes portent à leur Cabane le bois de chauffage, plus le Village demeure dans un même endroit, plus le bois s'en éloigne; desorte que, après un certain nombre d'années, elles ne peuvent plus tenir au travail de charroyer de si loin le bois sur leurs épaules³.
- 3 Un Sauvage croiroit passer pour infame, s'il s'avisait de s'entre-mêler dans ces occupations fatigantes, qui ne regardent que les Femmes⁴. Mais les jeunes gens ravis

¹ Le père Lafitau explique que les «bretelles» sont «une maniere de chassis de bois fort commode pour enlever une grosse charge, & pour la porter aisément». Il ajoute qu'on fait aussi «des paquets qu'on laisse pendre sur les épaules, attachés à des colliers, ou longues faites de [...] fil de bois blanc, tressé en bande, que les femmes appliquent sur leur front, & que les hommes font passer sur la poitrine & à la naissance des épaules» (MSA, t. 2, p. 119-120).

² D'après Louis Hennepin, les femmes portent les fardeaux les plus lourds: «La complexion des femmes n'est pas moins vigoureuse que celle des hommes Sauvages. Elle est même en quelque manière plus forte & plus robuste. Ces femmes servent de porte-faix, & ont tant de vigueur, qu'il y a tres peu d'hommes en Europe, qui en aient autant. Elles portent des fardeaux, que deux ou trois autres auroient de la peine à soulever. J'ai remarqué [...] qu'elles se chargent ordinairement de deux ou trois cens livres pesant, & qu'elles mettent encore leurs enfans par dessus, qui ne sont pas du conte. Dans cet état elles marchent quatre ou cinq lieues. Il est vrai, qu'elles vont assez lentement. Cependant elles ne laissent pas d'arriver au rendez vous de la Nation» (NVH, p. 179).

³ Ce paragraphe s'inspire du texte de Lafitau (voir MSA, t. 2, p. 107-108), mais le rapport de cause à effet établi entre la sédentarité et «l'humanisation» des Sauvages est personnel à Le Beau.

⁴ Cette remarque est personnelle, mais la suite du paragraphe est empruntée au texte du père Lafitau (voir MSA, t. 2, p. 108).

d'avoir des Chevaux à mener, prennent volontiers cette peine, & les Femmes par ce moyen, déchargées d'un fardeau très onereux, n'en ont pas moins de plaisir qu'eux. Néanmoins ils sont tombés dans un autre inconvenient, car ces chevaux qui commencent à être en grand nombre, se repandant par troupes dans leurs Champs de bled d'Inde⁵, où il n'y a point de hayes ni de clôture pour les arrêter, les désolent entièrement, sans qu'on puisse [119] y porter remède. Hors d'état de les nourrir dans des Ecuries, tout ce qu'ils peuvent faire c'est de les enfermer dans de mauvais Parcs, que ces Chevaux franchissent aisément; soit que ne trouvant pas assez de nourriture dans ces Enclos, ils soient portés d'eux-mêmes à en aller chercher ailleurs dans les bleds d'Inde, qui les affriandent plus que l'avoine; soit que les Enfants qui sont sans cesse occupés à les animer pour les faire battre, les pressent & les forcent de sauter par dessus leurs barrières.

4 Pour moi qui ne me trouvois point propre à porter aucun fardeau, je ne fus pas peu surpris de me voir le front bridé, pour transporter une charge qui étoit capable de m'entraîner ou me faire renverser de côté, pour peu que je n'eusse pas marché droit, la tête un peu panchée sur l'estomach. Je me tenois ferme du mieux qu'il m'étoit possible & me cramponnois comme un Mulet chargé, qui veut se tirer d'un mauvais pas. Je tombois de tems en tems sur les genoux & avois beaucoup de peine à me relever. Mes Sauvages [120] bien loin devant moi, portoient tous deux le Canot, & je les suivois à la piste par un petit sentier qu'ils m'avoient marqué & qui n'étoit pas des plus frayés, par raport aux feuilles des arbres que le Vent y avoit apportées⁶.

5 Comme il y avoit déjà près d'une heure que je les avois perdu de vuë & qu'ils ne revenoient point sur leurs pas, selon qu'ils me l'avoient promis, l'inquiétude me prit & les forces me manquèrent au pied d'un endroit qui étoit un peu trop escarpé pour un Homme fatigué & chargé d'un fardeau tel que celui que j'avois. Je ne laissai pas néanmoins, de vouloir courageusement le franchir, sans savoir si je tenois la véritable route. L'esperance de découvrir de loin mes Sauvages fut cause que je fis cet effort. A peine avois-je grimpé cinq ou six toises⁷ que mon paquet m'entraîna. Je roulai avec lui l'espace de plus de cent cinquante pas en reculant, sans pouvoir m'arrêter qu'à la pointe d'une Roche, où peu s'en fallut que je n'eusse le bras droit cassé avec les mâchoires. Arrêté en ce lieu, le corps moulu & le vi-[121]-sage tout ensanglanté, je me traîne proche d'un grand arbre pour y prendre quelque repos⁸.

⁵ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, chap. 22, n. 47.

⁶ Nouveau détail réaliste: en automne, les feuilles des arbres encombrant les portages. Nous savons que le départ du fugitif a eu lieu à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 1730. Pour une raison inconnue, Le Beau prétend qu'il a pris la fuite en mars 1731 (voir *supra*, chap. 7, n. 3). Du point de vue strictement narratif, donc, la description de ce sentier couvert de feuilles mortes est incohérente car Le Beau dément sa propre chronologie.

⁷ Environ 10 m.

⁸ Le Beau n'est pas le premier voyageur qui perd la trace de ses guides amérindiens. Gabriel Sagard raconte: «Deux jours avant nostre arrivée aux Hurons, [...] mes Sauvages [...] me chargerent de mes hardes & paquets [...]: la cause fut la grande distance qu'il y avoit de là au Bourg, & qu'ils estoient desja plus que suffisamment chargez de leurs marchandises. Je portay donc mon paquet avec une tres grande peine, tant pour sa pesanteur, & de l'excessive chaleur qu'il faisoit, que pour une foiblesse & debilité grande que je ressentais en tous mes membres depuis un long temps, joinct que pour m'avoir fait prendre le devant, comme ils avoient accoustumé (à cause que je ne pouvois les suivre qu'à toute peine) je me perdis du droict chemin, & me trouvay long temps seul, sans sçavoir où j'allois. À la fin, apres avoir bien marché & traversé le pays, je trouvay deux femmes Huronnes proche d'un chemin croizé, & leur demanday par où il falloit aller au Bourg où je me devois rendre, je n'en sçavois pas le nom, & moins lequel je devois prendre des deux chemins; ces pauvres femmes se peinoient assez pour se faire entendre, mais il n'y avoit encore moyen.

- 6 Un jeune Sauvage *Abenakis*, qui passoit dans ces environs, m'entendant gémir, s'approcha de moi & me prenant pour un des Siens, me témoigna sa pitié, en se jettant sur moi à corps perdu & faisant quantité de hûlemens horribles, autant capables de m'étourdir, que d'épouvanter toute Personne qui ne comprend; ni ne s'attend à une pareille condoléance. Sa pésanteur jointe à la douleur que me causoit mon bras me faisoit faire des cris qui interrompoient les siens. Il cessa de hûler; & s'apercevant que j'étois *François* sous un tel déguisement, sa pitié me sembla changer en frayeur: Il ramassa mon Paquet qui étoit à quelque pas plus loin que moi, le chargea sur ses épaules & disparut comme un éclair⁹.
- 7 A peine étoit-il parti que voici venir *Nicolas*. Il m'avoit cherché par tout; mais comme je m'étois écarté du sentier qu'il m'avoit montré, ce ne fut pas sans peine qu'il me retrouva. [122] Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il me vit dans un si pitoyable état! *Qui t'a maltraité*, me dit-il aussi-tôt? *Où est ton Paquet? Il est perdu*, lui repondis-je, & *je ne m'en soucie guère, car sans lui je me porterois mieux*. Ce n'étoit que de la farine & un peu de pois que je portois, ainsi je pouvois bien parler de la sorte, d'autant que la poudre & le plomb que je leur avois donnés, pouvoient plus que suffire pour faire notre voyage sans cet embarras. Mais lui, qui s'en soucioit plus que moi, voulut savoir absolument ce que j'en avois fait. Je ne pus lui dire autre chose, sinon qu'un Sauvage me l'avoit emporté. *Tu en as menti*¹⁰, repartit-il *brutalement*, *Sauvage n'est pas voleur, mais François est voleur, tu as caché ton paquet, tu le retrouveras, ou je jure par le GRAND ESPRIT, que je te reconduirai à Quebec chez le Grand Général*¹¹ *qui me donnera beaucoup d'argent de toi*. Ces paroles étoient autant de coups de poignards pour moi; car effectivement, il auroit

Enfin, inspiré de Dieu, je pris le bon chemin, & au bout de quelque temps je trouvay mes Sauvages assis à l'ombre sous un arbre, en une belle grande prairie, où ils m'attendoient» (*GV*, p. 161).

⁹ Comme les Hurons, les Abénaquis étaient des alliés des Français. La nation abénaquise, qui regroupait plusieurs tribus, occupait l'actuelle province du Nouveau-Brunswick et le territoire qui correspond aujourd'hui à l'État du Maine. Prise dans un étau géographique, entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, la nation abénaquise a souvent été impliquée dans les conflits qui opposaient les deux colonies (voir D. Hay, *DBC*, vol. 2, p. xxv; *MIC*, p. 1-6). En 1730, la présence d'un Abénaquis aux abords de la rivière Chaudière n'a rien d'étonnant. Depuis leurs terres situées dans le Maine, les Abénaquis empruntaient la rivière Kennebec et la rivière Chaudière pour gagner le Saint-Laurent. Cette «route» était connue des Français depuis l'époque de Champlain (1629). En automne, explique Honorius Provost, plusieurs familles abénaquises campaient et chassaient dans l'actuelle région de la Beauce et il est largement reconnu que ces Amérindiens circulaient dans la vallée de la Chaudière bien avant que des habitants et des colons ne s'installent sur ce territoire (voir *Les Abénaquis sur la Chaudière*, Québec, Éditions de la Nouvelle-Beauce, Séminaire de Québec, 1983, p. 3-12). Voir aussi David L. Ghéré, «The "Disappearance" of the Abenaki in Western Maine: Political Organization and Ethnocentric Assumptions», *The New England Quarterly*, vol. 17, no 2, printemps 1993, p. 193-207; Joseph Anselme Maurault, *Histoire des Abenakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, Sorel, Gazette de Sorel, 1866; André-Paul Sévigny, *Identification et localisation des groupements abénaquis au [sic] XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1973.

¹⁰ Au XVIII^e siècle, cette expression est usitée, comme on peut le voir dans cet avertissement produit par les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie*: «Il faut prendre garde à ne point se servir légèrement de ce mot [mentir] dans la conversation, parce que le plus cruel affront qu'on puisse faire à un homme qui affirme sérieusement quelque chose, c'est de lui dire, *Vous mentez. Vous avez menti. Vous en avez menti*» (1740, t. 2, p. 108). Voir aussi Trévoux, 1771, t. 3, p. 206.

¹¹ Comprendre: je te reconduirai à Québec chez le gouverneur général, Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (voir *supra*, chap. 5, n. 2). Sur la ville de Québec, voir *supra*, chap. 5, §4-14.

été récompensé s'il m'eût reconduit¹². J'ajoutai tout ce que je pus, pour tâcher à le persuader du contraire de ce qu'il pensoit; mais j'eus beau dire, il ne voulut jamais me croire. C'est pourquoi, outré de colère, il me quitta en me menaçant, & alla sur le champ appeler son Oncle *Antoine*, qu'il rencontra, par bonheur pour moi, fort à propos.

8 Pendant ces entrefaites, le Sauvage qui avoit pris mon Paquet revint avec deux *Canadiens François*¹³, qu'il avoit rencontrés dans son Chemin. Comme ils ne pouvoient s'entendre il les avoit amenés vers moi à force de signes & de démonstrations. Ces Habitans arrivés furent fort surpris de me voir en cet état & encore bien plus lorsqu'ils m'entendirent parler François. Je leur dis naturellement le malheur qui venoit de m'arriver, mais non pas celui qui causoit mon départ: Et comme je ne savois plus à qui m'adresser dans mon affliction, puisque mes Sauvages s'irritoient contre moi pour si peu de chose, je les suppliai au nom de Dieu d'avoir pitié de mon sort, en me tenant caché chez eux pendant quelque tems, jusqu'à ce que j'eusse des nouvelles de quelques amis que j'avois à [124] *Quebec* & par qui je les ferois récompenser. Mais l'un d'eux, sans me répondre, & je ne sai à quel dessein, s'avisa de me dépouiller de ma couverture & de ma chemise; ensuite me prenant par dessous le bras, il m'obligeoit déjà violemment à marcher avec lui, quand, par un coup heureux, mes deux *Hurons* vinrent à paroître.

9 *Nicolas*, quoique bon, avoit néanmoins quelque reste de ferocité sauvage; sa gourmandise lui suggeroit la malice de gagner l'esprit de son Oncle, en lui faisant accroire que je l'avois traité de voleur; mais *Antoine*, par un effet de sa Prudence, voulut me voir avant que de rien décider sur ce sujet: & c'est ce qui fut cause qu'ils vinrent fort à tems, pour me délivrer d'un danger irremédiable, s'ils fussent arrivés un moment plus tard.

10 Le Sauvage *Abenakis* les ayant aperçus, se mit à crier de toutes ses forces pour les appeler, leur disant, sans doute en sa langue, qu'ils tenoient un Deserteur *François*. *Nicolas* lui voyant le paquet friand dont la perte lui causoit tant de chagrin, & songeant [125] à ce que je lui avois dit, changea bien vite de sentiment. Comme il n'avoit point d'armes non plus que son Oncle, ils vinrent saluer prudemment l'*Abenakis*, lui parlèrent, & Conseil tenu entre eux, ils talonnèrent tous trois les deux Habitans, qui ne pouvoient pas aller bien vite à cause de moi. Je ne savois pas plus leur intention, que ces *Canadiens*; car nous ayant abordés, ils me regardèrent d'un œil farouche & firent semblant de ne me pas connoître.

11 J'étois si saisi, que je ne pouvois pas leur parler. Ils se mirent donc à côté de mes deux Conducteurs; Puis en faisant un cri effroyable, ils se saisirent de leurs fusils dans le tems qu'ils ne s'y attendoient pas. Ces deux Hommes fort étonnés de ce procédé voulurent en demander la cause: mais *Antoine*, leur répondit pour toutes raisons, qu'il n'avoit pas de compte à leur rendre; qu'on leur donneroit leurs fusils lorsque nous serions prêts à traverser le grand Rapide du *Saut de la Chaudière*, qui n'étoit qu'à trois quarts de lieues¹⁴ d'où nous étions; Qu'il ne tenoit qu'à eux de nous y suivre, [126] autrement, qu'on les leur laisseroit dans cet endroit.

¹² Le Beau admet implicitement qu'il est recherché par les autorités de la Nouvelle-France. Rappelons qu'au chapitre précédent (§1-2), Le Beau prétend qu'il quitte Québec parce qu'il est désespéré. Selon l'ordre d'arrestation rédigée par l'intendant Hocquart le 14 novembre 1730, la récompense promise pour la capture de Le Beau est fixée à 300 livres. À cette somme s'ajoute l'équivalent des frais contractés pour ramener le fugitif à Québec (voir Annexe 2).

¹³ Sur le sens de l'expression «Canadien François», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

¹⁴ Environ 3 km. Le Beau décrit les chutes de la Chaudière plus bas (§15-16).

- 12 Je ne savois pas encore ce que tout cela signifioit; tant je craignois qu'ils ne voulussent avoir la gloire de me remener¹⁵ eux-mêmes à *Quebec*, d'où nous n'étions pas fort éloignés. Je me confirmai d'autant plus dans cette opinion, que je me voyois descendre par le même chemin où j'avois déjà passé & que d'ailleurs je croyois avoir franchi le lieu dont ils parloient, par rapport au bruit des chutes d'eaux, que j'y avois entendu. Cette idée changrinante¹⁶ affoiblit mes forces. Resolu de perdre la vie plutôt que de retourner, je me couchai par terre, en leur criant: qu'ils pouvoient aller où bon leur sembleroit; que pour moi je prétendois ne pas avancer plus avant. Au surplus je n'en avois pas la force.
- 13 Mes deux *Canadiens*, ravis de cette resolution en témoignioient déjà leur joye par un ris moqueur. Elle fut courte; car *Antoine*, le fusil bandé sur eux, les força de me porter sur ma couverture pendant l'espace des trois quarts de lieuës que nous avions à faire sur [127] cette Montagne. Cette action me fit reprendre courage. Ces deux Porteurs me disoient souvent aux oreilles qu'ils me connoissoient bien; que si je voulois retourner avec eux, je ferois beaucoup mieux que de risquer ma vie dans des chemins d'où je ne reviendrois jamais, sur tout étant avec des Sauvages, qui m'abandonneroient au premier endroit; que si je voulois leur donner la même somme d'argent que l'on avoit mis sur ma tête ils me conduiroient aux *Anglois*, par un autre chemin bien plus facile. Ils me prenoient pour un nommé l'*Eguille* Garçon Tailleur, qui avoit causé une Rebellion dans un Fort avancé, où il étoit en garnison¹⁷. Sa tête étoit à prix. Comme je me souciois peu de la vie & que je ne les écoutois point, ils me menacèrent de se venger de la peine que je leur donnois & en effet peu s'en fallut qu'ils n'y réussissent comme je le ferai voir bientôt.
- 14 Jamais évasion n'a été si tristement traversée que la mienne dans si peu de tems & en si peu de chemin. Ce commencement n'étoit que le Prélude [128] de ce qui devoit m'arriver dans la suite.
- 15 Après nous être reposés plusieurs fois en montant cette Montagne, nous arrivâmes enfin à ce fameux Rapide, qu'on nomme le *Saut de la Chaudière*. Il étoit furieux alors, par

¹⁵ Sur l'usage du verbe «remener», voir *supra*, chap. 7, n. 26.

¹⁶ Coquille attribuable au prote.

¹⁷ Il s'agit de Robert Audebout dit L'Eguille, ou Laiguille, soldat de la Compagnie de Duplessis. La rébellion eut lieu au fort Niagara, le 26 juillet 1730. Le 2 octobre suivant, à Montréal, le Conseil de guerre déclare L'Eguille «duëment atteint et convaincu comme chef du Crime de sedition et revolte». Le coupable est condamné à être «conduit a la teste des troupes qui seront pour cet Effet mises en bataille pour y estre dégrade des armes, ensuite mis es mains de l'executeur de la haute Justice pour etre par luy pendu et Etranglé Jusqu'a ce que mort s'ensuive [...]; et ensuite rompu sur la Roüe». Deux autres séditieux sont mis aux fers avec L'Eguille: le nommé La Joye, condamné à être pendu et rompu, et le nommé Bernard dit Du Pont, condamné à la pendaison. Faute d'exécuteur, les trois mises à mort sont retardées, ce qui donne le temps aux prisonniers d'organiser leur évasion. Beauharnois et Hocquart résument l'événement: «[Le 18 octobre 1730], sur les 8 heures du matin, un des condamnés ayant fait du bruit, et appelé du secours pour un des criminels qui feignoit de se trouver mal; La fille de la Golière y accourut. A peine eut elle ouvert la porte du cachot que ces trois criminels qui avoient limé et coupé leurs fers se jetterent sur elle; forcerent la sentinelle qui les gardoit; Et s'évaderent par dessus les palissades de la Cour de la prison. [...] M^r De la Corne a fait courir apres les Criminels aussy tost apres leur évasion mais inutilement. [...] Si les Officiers qui ont composé le Conseil de guerre eussent esté instruits de l'ordonnance du 26 juillet 1668, ils n'auroient pas attendu l'exécuteur, et les criminels auroient esté fusillez dans les 24 heures» (ANC: MG1-C11A, vol. 52, ff.118-126v; vol. 53, ff. 288-289).

rapport aux neiges fondues qui avoient enflé ce Passage¹⁸. Son nom vient de ce que la Rivière qui passe en cet endroit, après avoir fait plusieurs petites Cascades, tombe dans une espèce de Bassin rond en forme de Chaudière, où elle semble se tranquilliser, & de là par une chute de la valeur de 60. ou 80. pieds de haut, se précipite par dessus le Rocher qui la tient élevée, au pied duquel se faisant un lit, elle se décharge immédiatement dans le Fleuve *St. Laurent* dont j'ai parlé¹⁹.

16 Le Bruissement de ce Saut est peu surprenant pendant l'Eté, mais dans le tems que j'y ai passé, il faisoit un bruit épouvantable. Le rapide que nous devions traverser fort au dessus de cette grande chute étoit très large. Le bouillonnement de ses eaux nous étourdissoit tellement, qu'à peine pouvions-nous nous faire entendre. Comme nos [129] avirons étoient inutiles pour ce passage, mes Sauvages ne rendirent les fusils qu'ils avoient pris à ces deux Habitans, qu'après avoir trouvé dans la Forêt, deux jeunes arbres de la grosseur du bras, qu'ils coupèrent afin de nous servir de pieux ou de perches pour soutenir contre ces Courans. Les deux *Canadiens*, curieux de savoir de quelle façon nous nous tirerions d'affaire, vouloient attendre & s'asseoir pour nous regarder traverser un lieu, d'où il n'étoit pas croyable qu'aucun homme pût jamais échaper. Comme je me méfiois d'eux avec raison, je déchargeai moi-même leurs fusils & leur fis donner la poudre & le plomb qu'ils avoient, au Sauvage *Abenakis*, qui étoit avec nous. Ce jeune Homme se trouva fort satisfait de ce Present qui ne me coûtoit rien. Il en remercia les *Canadiens*, croyant qu'ils lui donnoient de bon cœur: mais eux très-mécontents, le laissèrent avec nous, & s'en allèrent sans se soucier davantage de contenter leur curiosité.

17 D'abord qu'ils furent disparus nous mîmes à l'eau notre Canot, après [130] avoir pris congé de notre Sauvage *Abenakis*, qui demeura sur le bord du Rapide, pour nous le voir traverser.

18 J'étois assis au milieu du Canot avec ordre de ne point branler, telle chose qui arrivât. Mes deux Canoteurs aux deux, extrémités se tenoient de bout appuyés sur leurs perches qui prenoient fond. Les vagues entrecoupées par des pointes de Rochers, enlevoient notre petit Bateau d'écorce mince & léger, l'entraînoient quelquefois malgré mes Sauvages par la rapidité de leurs Courans, & sembloient prêtes à le briser contre de grosses pierres; d'un autre côté les Bouillonnemens d'eau venant à frapper le ventre de notre Canot, menaçoient de nous engloutir à tous momens. Mes *Hurons* fermes & intrépides avec une agilité inexprimable s'entendoient si bien, qu'ils affrontoient tous ces dangers, & nous étions déjà fort avancés, quand malheureusement la perche de *Nicolas* vint à se casser. Le Canot piroüettant sur celle d'*Antoine*, qui étoit derrière moi, lui fit pousser un grand cri. Aussi-tôt *Nicolas* par une présence d'esprit bien digne [131] d'admiration, saute promptement par dessus ma tête, gagne sans tarder la perche de son Oncle, qui lui cede volontiers, le connoissant plus fort que lui. Alors *Antoine* non moins

¹⁸ Cette mise en scène printanière serait tout à fait appropriée si Le Beau avait quitté la ville de Québec, comme il le prétend, le 15 mars 1731, mais en réalité, Le Beau et ses complices ont emprunté le corridor de la rivière Chaudière à l'automne 1730 (voir *supra*, chap. 7, n. 3).

¹⁹ Le Beau, qui estime que les chutes mesurent entre 20 et 25 mètres de haut, produit une description assez juste de l'endroit. D'après la Commission de toponymie du Québec, les chutes de la Chaudière sont situées à quelques kilomètres en amont de Québec, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à environ 3 km de l'embouchure de la rivière Chaudière. Ces cascades courent sur une distance de 120 mètres et atteignent environ 35 mètres de hauteur. Elles doivent leur nom à «un trou circulaire creusé dans la roche relativement tendre par une roche plus résistante à laquelle le tourbillonnement des eaux imprime un mouvement giratoire rapide» (*NLQ*, p. 127).

actif, délie nos Paquets, en tire toutes les cordes, au bout desquelles il met sa ceinture, la mienne & celle de son Neveu, en attache un bout à notre Canot & jette l'autre avec un sac de plomb, au Sauvage *Abenakis* qui étoit resté à terre. Par bonheur que cette corde alla jusques à lui, & il étoit tems; car la perche qui nous restoit, étant d'un bois verd fraîchement coupé, plioit si fort qu'elle ne pouvoit plus nous retenir. A peine est-elle soulevée, que notre Canot part comme un trait d'arbalète, & vogue sur ces ondes bouillonnantes, cedant au torrent qui nous entraînoit infailliblement dans un Precipice affreux, si la corde que tenoit cet *Abenakis* ne l'eût un peu retenu. Je dis un peu, car il se trouvoit entraîné lui-même par les secousses & zigzags que faisoit malgré lui notre Canot, entre des Roches qui lui brisèrent ses deux bouts; desorte que la corde achevoit [132] de le déchirer, lorsque nous échouâmes sur une encoignure au bord du Bois. Jamais la mort ne fut plus presente à mes yeux. Mes Sauvages pâles & défaits étoient hors d'haleine, & nous n'en fussions jamais revenus sans la dextérité incompréhensible avec laquelle ils se servirent de leurs avirons, pour préserver le ventre de notre Canot.

19 Nous jettâmes au plus vite nos Paquets par terre, dans lesquels notre poudre se trouva par un coup du hazard, sans être mouillée. Nous fimes bon feu, autant pour nous secher que pour aprêter le dîner. *Nicolas* avoit déjà mis la chaudière sur le feu avec un peu de farine, dont il vouloit faire une bouillie ou plutôt une *Sagamité*²⁰, car il commençoit aussi à y mettre des pois & du lard, lorsque le Sauvage *Abenakis* leur dit, que les deux *Canadiens* nous avoient vû échouer & qu'ils ne venoient que de disparoître. Je les suppliai à mains jointes de décamper de cet endroit, ou que nous étions perdus si nous y demeurions plus long-tems. Comme ils craignoient aussi-bien que moi d'être maltraités par [133] ces Habitans, qui effectivement ne manquèrent pas de venir un quart-d'heure après en plus grand nombre, ils mangèrent ou plutôt dévorèrent cette *Sagamité* telle qu'elle étoit, c'est-à-dire, sans être cuite; & voyant que je n'en voulois pas goûter, ils me donnèrent un peu de bled d'Inde roti & reduit en poudre, qu'ils avoient dans un petit sac.

20 Les Sauvages avec une seule pinte²¹ de ce bled pilé de cette façon, peuvent courir plus de cent lieuës²², sans s'embarrasser d'aucune autre nourriture. Ils sont fort sobres en pareil cas, n'en mangeant qu'une petite poignée lors qu'ils se sentent foibles. Cette précaution peu embarrassante les preserve souvent de la famine, lorsqu'ils se trouvent dans des Deserts²³ où ils ne rencontrent pas de Gibier²⁴.

²⁰ Le Beau décrit la *sagamité* amérindienne au chapitre 21 (§9).

²¹ La pinte est une ancienne mesure de capacité; l'équivalent métrique varie selon les lieux. À Paris, une pinte valait 930 ml (voir Augé, t. 5, p. 597).

²² Plus de 400 km.

²³ Comprendre: dans des lieux sauvages (voir *supra*, épître dédicatoire, n. 9).

²⁴ Plusieurs relationnaires soulignent les avantages que présentent cette frugalité et l'usage de la farine de maïs. Gabriel Sagard y voit même un remède à l'indigence et à la famine des pauvres européens: «Quant ils [les Hurons] vont [...] en guerre & en pays d'ennemis, pour leur vivre ordinaire ils portent [...] chacun derriere son dos, un sac plein de farine, de bled rosty & grillé dans les cendres, qu'ils mangent cruë, & sans estre trempee, ou bien destrempee avec un peu d'eau chaude ou froide [...], & font durer cette farine jusqu'à leur retour, qui est environ de six sepmaines ou deux mois de temps [...]. Il seroit aussi bien à desirer que l'on semast de ce bled d'Inde par toutes les Provinces de la France, pour l'entretien & nourriture des pauvres qui y sont en abondance: car avec un peu de ce bled ils se pourraient aussi facilement nourrir & entretenir que les Sauvages, qui sont de mesme nature que nous, & par ainsi ils ne souffriroient de disette, & ne seroient non plus contrains de courir mendians par les villes, bourgs & villages, comme ils font journellement pource qu'outre que ce bled nourrist & rassasie grandement, il porte presque toute sa sauce quant-& soy, sans qu'il y soit besoin de viande, poisson, beurre, sel ou espice, si on ne veut» (GV, p. 717).

- 21 Ce beau repas ne fut point fait avec tant de diligence, que ces deux Habitans n'eussent le tems de revenir à nous. Ils avoient fait rencontre d'un de leurs Camarades, qui, après leur avoir fourni de la poudre & du plomb, s'offrit de leur prêter main forte pour les venger [134] de l'affront qu'ils prétendoient avoir reçu. Déterminés à me prendre mort ou vif, ils avançoient tête baissée, le long de la Rivière qui faisoit un coude derrière nous, à dessein de nous surprendre: mais un de mes Sauvages voulant ramasser un paquet qui étoit de ce côté, les ayant appercûs, fit un grand cri & prit la fuite avec ses Camarades qui me laissèrent seul.
- 22 Leur abandon m'inspiroit presque le fatal parti de me jeter dans le Rapide, plutôt que de tomber dans les mains de ces Ennemis, quand tout à coup la refléxion me dictant, qu'il m'étoit plus glorieux de mourir les armes à la main, je pris mon fusil & comme un désespéré me mis à courir sur eux. Mon intrepidité les surprit, aussi-bien que mes Sauvages, qui encouragés par cette action eurent honte de lâcher pied. Ces Habitans les voyant venir à mon secours & sachant d'ailleurs qu'un foible *François* à la tête des Sauvages est capable de les faire venir à bout des plus grandes entreprises, se sauvèrent après m'avoir lâché un coup de fusil qui donna dans l'arbre qui me [135] couvroit la moitié du corps. Celui qui fit ce coup n'eut pas plutôt tourné la tête, qu'il se heurta rudement contre le tronc d'un arbre renversé & tomba par terre. Il ne tenoit qu'à moi de mettre l'occasion à profit; mais quelle triste vengeance! Soûtenu par des Barbares contre ma propre Nation, étoit-il d'une ame noble d'user de mon pouvoir contre un malheureux étourdi, qui ne me vouloit du mal que parce qu'il ne pouvoit m'en faire? Je le relevai moi-même & après lui avoir fait reconnoître son tort, je le renvoyai sans qu'il lui fut fait aucun mal. Cette seule action m'attira une grande amitié de mes *Hurons* & m'acquit l'extrême confiance qu'ils eurent en moi, pendant tout le tems que je fus avec eux. Ils ne cessoient de la raconter aux autres Sauvages qu'ils rencontroient & m'en témoignioient leur admiration.
- 23 Ce coup réparé, nous continuâmes notre route jusqu'à deux lieuës de là²⁵, sur une petite éminence de terre qui étant escarpée de tous cotés, formoit une demi-lune sur le bord d'un Marécage impraticable. Cet endroit pou-[136]-voit nous servir de Retraite en cas de nouvelles insultes. Nous eûmes la précaution d'y cacher nos Paquets dans le tronc de quelques gros arbres pourris, que la vicillesse avoit fait tomber. Nous nous reposâmes dans ce lieu jusques au soir sans oser faire de feu, quoiqu'il faisoit grand froid & que j'étois mouillé depuis la tête jusques aux pieds. Enfin la nuit étant venuë, nous crûmes n'avoir plus rien à craindre; c'est pourquoi nous en allumâmes un, qui servit à nous procurer le coup fatal que nous tâchions tant d'éviter.

²⁵ Un peu moins de 10 km.

CHAPITRE IX.

L'Auteur est attaqué par sept Canadiens & huit Sauvages. Comment il se tira d'affaire. Passage du Rapide.

- 1 Ces trois *Canadiens* avec qui nous sortions d'avoir affaire, voyant que nous étions hors d'état de passer ce Rapide, faute de Canot, ne desespéroient pas de nous attrapper & ils al-[137]-loient même chez eux pour chercher du renfort dans ce dessein, lorsque malheureusement pour nous, ils rencontrèrent quatre autres Habitans au nombre desquels étoient les deux premiers, avec qui nous nous étions battus à coups de tisons¹. Ces ennemis communs s'accostent: Mais, quel n'est pas l'étonnement des premiers, lorsqu'ils apprennent que ces derniers nous cherchent aussi & que nous avons brisé leur Canot! Se trouvant donc sept contre nous, bien armés & animés comme des Lions en furie, ils se repandent dans la Forêt & courent d'abord à un feu de Sauvage qu'ils voyent de loin. Ils croyoient déjà nous tenir, mais n'y trouvant qu'une pauvre Sauvagesse qui travailloit à faire de petits plats d'écorce, ils vouloient la contraindre de leur dire où nous étions & menaçoient de la frapper, quand heureusement pour elle, quatre Sauvages *Abenakis*, l'entendant crier, vinrent à son secours.
- 2 Nos Habitans fort étonnés de voir qu'ils ne rencontroient pas ce qu'ils cherchoient, leur firent signe amicalement d'approcher & leurs montrèrent [138] de l'argent qu'ils leur promirent, en cas qu'ils voulussent les aider à m'attrapper, n'en voulant qu'à moi seul; car à l'égard de mes *Hurons*, ils ne pouvoient plus y être compris, d'autant que de Sauvage à Sauvage on ne se fait point de tort, à moins qu'on ne soit en guerre². Ainsi tout est donc contre moi.
- 3 Ces *Abenakis*, ayant parcourru toute la Forêt sans pouvoir nous trouver, jugèrent à propos d'attendre jusques à la nuit, esperant, que, comme il faisoit froid, nous ferions du feu & qu'ils nous découvriraient de loin. En effet ils ne se trompèrent pas dans leur idée; car un de ces Sauvages, après s'être détaché pour aller à notre découverte, monta sur une Montagne, d'où ayant vu notre feu, il vint droit à nous, & se glissa si adroitement proche du Lieu où nous étions, qu'il nous écouta parler sans être aperçu. Certain qu'il ne se trompoit pas, il alla avertir les *Canadiens*. Ils étoient alors au nombre de quinze, parce qu'ils avoient encore mis de leur Parti quatre autres Sauvages, qui s'étoient trouvés là par cas fortuit; re-[139]-solut de ne pas manquer leur coup & de nous attaquer à force ouverte en cas de resistance. Cependant j'ose dire qu'ils n'y auroient jamais réussi, tant j'étois déterminé à me défendre, étant soutenu par mes Sauvages, qui m'avoient juré de périr plutôt que de me laisser prendre par qui que ce pût être.
- 4 Voici comme ils me parloient dans le tems que les autres conspiroient ma perte: Ecoute CLAUDE, me disoit Antoine, *j'ai vu, j'ai connu, j'ai admiré ton courage. Une autre fois si l'on t'attaque je veux mourir avec toi, plutôt que de t'abandonner à ceux qui te voudront du mal. Du côté des Sauvages ne crains rien, nous leur parlerons pour toi & ils seront tes Amis. Tes Ennemis seront nos Ennemis. Je sai que nous ne ferons pas de*

¹ Le Beau fait allusion à l'altercation survenue sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent (voir *supra*, chap. 7, §16-17). Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

² Lahontan note que les Sauvages «ne se querellent, ni ne se battent, ni ne se volent, & ne médissent jamais les uns des autres» (*Mémoires*, p. 638).

mal, mon Neveu & moi, tant que nous te ferons du bien, & cela me suffit; car³ un Pere me l'a dit. Nous n'avons point de Canot, poursuivit-il, pour aller plus loin; Tu le sais, tu l'as [140] vu, tu n'en doutes pas; ainsi il faut que tu reviennes avec nous à Lorette⁴. Je te nourrirai dans ma Cabane comme mon Fils & tu ne mourras pas de faim; car un Père ne laisse pas mourir ses enfans de faim. J'y ferai un autre Canot & après une demie Lune⁵ je te conduirai à Naranzouac⁶ par ce passage qui sera bien moins méchant. Les François ont beaucoup plus d'esprit que les Sauvages, je le sai; mais ils n'ont pas tant de force⁷; voilà pourquoi ils ne peuvent point passer ce Rapide. Tu le passeras, toi, avec nous, parce que nous te donnerons de la force & tu nous donneras de l'esprit. Tu en dois avoir grandement, car ton Ami m'a dit à Quebec que tu savois lire aussi-bien que le Grand Patriarche⁸. Ainsi prens ton Blanc⁹ & lis pour remercier le GRAND MAÎTRE du Monde, de ce qu'il nous à sauvé la vie tout à l'heure avec toi & de ce qu'il t'a rendu vainqueur de tes Ennemis jusqu'à present. Demande lui la grace qu'il te fasse passer heureusement [141] proche de leurs grandes Cabanes: & laisse nous dormir une heure, après quoi nous profiterons de la nuit pour aller chez nous, sans risquer d'être connus.

5 Tous ces discours m'affligeoient beaucoup, dans l'inquiétude où j'étois de savoir si nous réussirions comme ils me l'assûroient. J'aurois volontiers voulu qu'ils partissent sur le champ, sans dormir ni faire de feu; mais envain, il me fallut consentir par force & un peu par complaisance à tout ce qu'ils voulurent. Je jugeai à propos d'en profiter moi-même, c'est pourquoi je me deshabillai afin de faire secher ma veste & m'enveloppai dans ma couverture pour prendre quelque repos.

6 Le jeune *Abenakis*, qui étoit précisément de ma Taille, étoit resté avec nous, & s'imaginant que je dormois il voulut essayer mes vêtemens, c'est à dire, qu'il mit mon chapeau & ma veste pour voir si elle lui sieroit bien. Je le laissai faire, n'osant me persuader qu'il me l'emporteroit. Ce fut un coup de bonheur pour moi.

³ Note de l'auteur: *C'étoit un Prêtre qui leur avoit parlé pour moi.*

⁴ Sur le village des Hurons, ou la Jeune-Lorette, voir *supra*, chap. 7, n. 7.

⁵ Note de l'auteur: *Quatorze jours*. La durée moyenne d'une lunaison (mois synodique), c'est-à-dire l'intervalle de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives, est de 29,530588 jours, soit 29 jours, 12 heures, 44 minutes et 2,9 secondes. Les caractéristiques des mouvements de la lune sont connus depuis l'Antiquité (voir Philippe de La Cotardière, et Jean-Pierre Penot, *Dictionnaire de l'astronomie et de l'espace*, Paris, Larousse, 1999 [1997], p. 265-269).

⁶ Sur Narantsouak, voir *infra*, chap. 21, n. 2.

⁷ Contrairement au baron de Lahontan, Le Beau est très impressionné par la force physique des Sauvages (voir *infra*, chap. 10, §1-2).

⁸ Note de l'auteur: *C'est ainsi qu'ils appellent l'Evêque de Quebec*. Dès 1635, le père Le Jeune signale que les Amérindiens «ont coutume de nōmer tous les Prestres Patriarches» (*JR*, vol. 8, p. 185-186). Selon Jean-Baptiste-Antoine Ferland, «chez les Micmacs et Abenakis catholiques, le prêtre est toujours nommé *patliasse* [patriarche]» (*Cours d'histoire du Canada*, Québec, Augustin Côté, 1861, vol. 1, p. 80). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

⁹ Note de l'auteur: *C'est à dire, livre ou papier*. Claude Le Beau met sans doute à profit ce qu'il a appris en lisant le texte du père Hennepin: «Je fus quelque temps parmi eux [les Sauvages] sans pouvoir me faire entendre. Mais la faim commençant à me presser; je me mis à faire un Dictionnaire de leur langue par le moiien de leurs enfans. [...] Les Chefs de ces Barbares, voyant mon inclination à apprendre leur langue me disoient souvent, *Vatchison égagahé*, c'est à dire, Esprit, tu prens bien de la peine. Mets du noir sur le blanc. Par ce moiien ils me faisoient souvent écrire. [...] Ils se divertissoient ainsi avec moy, & se disoient souvent l'un à l'autre, quand nous interrogeons le Pere Louïs, [...] il ne nous répond pas. Mais dès qu'il a regardé, ce qui est blanc, par ce qu'ils n'ont point de terme pour designer le papier, il nous répond, & nous fait entendre ses pensées. Il faut, ajoutoient ils, que cette chose blanche soit un Esprit, qui luy fait connoître tout ce que nous luy disons» (*NDH*, p. 358-359).

- 7 A peine eut-il endossé cette veste, que les huit Sauvages qui accompa-[142]-gnoient nos *Canadiens* arrivèrent, & ayant investi sans bruit l'endroit où nous étions, se mirent à faire des cris terribles selon leur façon ordinaire, lorsqu'ils veulent épouvanter leurs Ennemis. Les *Canadiens* qui étoient à leur tête prirent d'abord ce Sauvage pour moi & l'emmenèrent avec eux, après s'être saisis de mon fusil & m'avoir donné quelques coups de bâtons. La partie n'étant pas égale, je me sauvai au plus vite dans le Marais qui étoit auprès de nous. Comme les Arbres qui le couvroient, étoient presque pourris, le pied me manqua & je tombai dans un grand bournier, d'où enfoncé jusques à la ceinture, je ne me relevai que pour retomber dans un autre où je m'embourbai jusques aux épaules. Là, forcé d'attendre que mes Sauvages vinssent chercher leurs Paquets pour m'en tirer, je n'étois soutenu que d'une petite branche d'arbre seche, qui pouvoit casser au moindre effort¹⁰.
- 8 Il y avoit bien trois quarts d'heure que j'étois dans ce Marecage où j'enfonçois de plus en plus, quand l'ima-[143]-ge de la mort jointe à la honte de périr dans un bournier m'engagèrent à crier. J'appellai *Antoine* & *Nicolas* de toutes mes forces. Déjà, depuis plus d'une demie heure ils étoient de retour auprès du feu; mais je ne les avois ni entendu ni vu passer à cause de l'obscurité de la nuit. D'abord qu'il entendirent ma voix, ils vinrent & me tirèrent heureusement dans le tems que je n'en pouvois plus.
- 9 Quelle déroute! Mouillé, croté, pire qu'un Barbet¹¹, mon fusil perdu, aussi-bien que ceux de mes Sauvages; ne pouvant plus avancer ni reculer; Que devenir? Car notre jeune *Abenakis* étant pris, nous ne pouvions plus repasser de l'autre côté du Fleuve *St. Laurent* faute de Canot. Ce jeune Homme avoit promis de nous le faire traverser dans le sien, & voilà pourquoi nous l'avions gardé avec nous. D'ailleurs il faisoit grand froid; j'étois presque nud & mes *Hurons* avoient perdu leurs couvertures. Quelle situation plus triste que la nôtre? Cependant, voyons ce que deviennent mes *Canadiens*.
- 10 Ce jeune *Abenakis* pris pour moi, se [144] sentant maltraité, trouve le secret d'échaper des mains de ses conducteurs qui le vouloient mener par force droit à leurs Habitations. Il court si vite qu'il parvient devant eux à la Cabane de sa Mere. (C'étoit la Sauvagesse dont j'ai parlé ci-devant.) Cette bonne Femme voyant son Fils tout défiguré, se met à pleurer amèrement & à s'arracher les cheveux pour toucher de compassion les autres Sauvages, qui arrivent presque en même-tems que lui. Le Père de ce jeune homme, quoique du nombre de ceux qui avoient aidé à le prendre, ne l'avoit pas reconnu, à cause de ma veste & de l'obscurité de la nuit. Il ne sait d'abord ce que signifie toutes ces larmes repandues: mais, quel n'est pas son desespoir & sa rage, lors qu'il reconnoît son Fils & qu'il se souvient des coups que lui ont donné les *Canadiens*! Transporté de fureur il tombe sur eux sans pitié, & avec l'aide de ses Camarades il les auroit infailliblement assommés sur la place, si ces malheureux n'eussent pleurés promptement les Coups du Fils, en jettant

¹⁰ Le fait que Le Beau fasse allusion aux marécages qui joutent la rivière Chaudière n'a rien d'étonnant. Dès le début de la colonisation de la Beauce, on appelait les Beaucerons «les Jarrets noirs» justement parce que ceux-ci arrivaient «tout crottés et boueux» en raison des marais qu'ils avaient franchis pour se rendre à Lévis ou à Québec (voir Maurice Lorent, *Le parler populaire de la Beauce*, [Montréal], Leméac, 1977, p. 93).

¹¹ Considéré comme un «chien d'eau», le barbet fait partie des plus anciens types de chiens; il est à l'origine de plusieurs races. Son poil est long, laineux et frisé; il fait entre 0,5 et 0,55 m au garrot. À la chasse aux oiseaux aquatiques, ce chien peut retrouver un volatile en eau profonde ou dans les marécages (voir Fernand Méry et al., *Le chien*, Paris, Larousse, 1959, p. 197). D'après Raymond Triquet, l'expression «crotté comme un barbet» est usuelle (*Dictionnaire encyclopédique des termes canins*, L'Isle-en-Dodon, Éditions Maradi, 1999, p. 62-63).

aux pieds de ces Barbares l'argent, qu'ils [145] avoient promis pour me prendre. C'est ainsi du moins que je l'ai appris par la suite, de ces Sauvages-mêmes, comme que¹² je vais le faire voir.

11 Après ce bel exploit, ce jeune Sauvage raconta à ses Parens, (car ils étoient tous d'une même Famille) la manière honnête dont je l'avois reçu & traité. Entre autre, il vanta fort le Présent que je lui avois fait de poudre & de plomb. Ensuite de quoi, il ne leur eut pas plutôt exposé mon embarras, qu'ils vinrent obligeamment me rapporter nos fusils, nos couvertures & qui plus est, un Canot neuf pour passer le Rapide. Leur arrivée me saisit tellement le cœur, que peu s'en fallut que je ne tombasse évanoui. En effet, outre qu'ils étoient fort laids & mal vêtus, la reverbération du feu leur donnoit encore un air diabolique. D'un autre côté, je me croyois pris & ne cessai d'en douter, que lorsque je les vis tour à tour me donner la main, avec une inclination de tête, qui fait ordinairement tout le salut des Sauvages, & sans autre cérémonie ils s'assirent autour de notre feu. La Sauvagesse cu-[146]-rieuse de me voir, étoit venuë avec eux: Mon état parut exciter sa compassion. Elle fit chauffer de l'eau, me lava le corps & nettoya ce qui me restoit de hardes.

12 Revenu entièrement de ma peur, je m'informai de la conversation qu'*Antoine* avoit avec eux. Il m'en fit le recit lui-même & m'ayant dit: que je devois les récompenser, je tirai subtilement dix écus¹³ de l'argent que j'avois dans une ceinture, & le priai de les leur donner pour leur Canot, qui valoit bien cette somme. Mais *Antoine* prit malicieusement cet argent en secret, me disant qu'ils étoient tous ses amis & qu'il termineroit peut-être bien cette affaire pour une pistole¹⁴. Je le laissai faire comme il voulut, mettant la chose en sa disposition. Le Gaillard étoit intéressé; il ne leur donna effectivement qu'une pistole & garda pour lui le reste: mais en dédommagement il leur fit présent de poudre, de plomb, de pois, de farine & généralement de tout ce que nous avions. Le jeune *Abenakis* me rendit ma veste & ils me témoignèrent tous être très [147] contents. Ils ne pouvoient pas l'être plus que moi: car me voyant si bien en sûreté, je commençai dès lors à jeter bas toute inquiétude & profitai de cet heureux moment pour me secher à l'aise. J'arrangeai moi-même tous les fusils, que je mis dans un seul endroit avec de la poudre & du plomb, afin d'être prêts à nous défendre, en cas de nouvelle tentative de la part des Habitans contre moi. J'étois si fier de me voir Chef de cette petite troupe, que j'aurois été assez téméraire pour affronter mille hommes, qui eussent voulu me forcer dans ce retranchement. Je leur donnai à fumer & à manger tant qu'ils voulurent & nous ne sortimes de cet endroit que le lendemain à deux heures après midi.

13 Avant que d'en partir ils allèrent chercher encore un autre Canot & ensuite m'escortèrent jusques au Passage où nous avions déjà pensé périr. Deux d'entre eux, des plus habiles, se mirent dans le Canot où j'étois & furent si bien faire, que nous traversâmes

¹² Il pourrait s'agir d'une faute typographique ou d'une erreur de composition. Paul-Émile Littré cite des exemples dans lesquels la locution «comme que» signifie «de quelque façon que», mais dans tout les cas, la locution est employée avec le subjonctif: *Comme que je fasse, il m'empoisonnera* (voir Littré, t.1, p. 1021). Maurice Grevisse, qui considère les exemples cités par Littré comme des exceptions, indique que les locutions conjonctives «comment que» et «comme que» ont été en usage jusqu'au début du XVII^e siècle. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'emploi de «comment que» est rare et la locution conjonctive «comme que» n'est plus en usage qu'en Suisse, où elle s'utilise dans un sens équivalent à «de quelque façon que» (voir BU, §1092, c, 5°). Voir aussi Ferdinand Brunot, *op. cit.*, vol. 6, t. 2, p. 1439.

¹³ Trente livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

¹⁴ Dix livres (voir *infra*, chap. 26, n. 38).

ce Rapide avec tout le bonheur possible, malgré les Courans que je [148] croyois à tous momens devoir nous emporter. Mes deux *Hurons* étoient dans un autre Canot avec nos Paquets & ne passèrent pas si heureusement, que leur Canot ne fût un peu endommagé. Mais c'étoit peu de chose; car ils y portèrent facilement remede, en le recousant avec des racines d'arbres & un peu de gomme par dessus¹⁵.

14 Ce lieu forme une langue de terre bordée de Rapides des deux côtés: c'est pourquoi il nous fallut faire un Portage d'environ trois lieuës¹⁶, avant que de pouvoir mettre à l'eau notre Canot. Comme il étoit déjà tard lorsque mes Sauvages l'eurent raccommodé, nous mîmes la Partie au lendemain; ce qui me fit beaucoup de plaisir, car j'étois si fatigué de n'avoir reposé, la nuit précédente, que sur des Rochers, qu'il me sembloit impossible que je pusse avancer plus loin, tant j'avois mal aux reins. Pour remédier à cette incommodité & rendre mon coucher moins dure, je m'avisai de casser une grande quantité de branches d'Ifs¹⁷, dont les Forêts du *Canada* sont remplies & j'en fis un lit; ce qui apprêtoit [149] à rire à mes Sauvages¹⁸ qui me regardoient, en me disant d'un ton badin: Que les *François* sont comme des Femmes qui ne peuvent coucher sur la Dure. Néanmoins malgré leurs railleries ils ne laissoient pas d'en profiter & me témoignoit assez être contents de ce petit travail que je me donnois tous les soirs, lorsque je pouvois trouver des Ifs ou du Buis: car, quoique ces arbres soient très fréquens dans toutes les Forêts de ce Continent, ce n'est pas à dire pour cela que j'en trouvois toujours. L'odeur de ces branches, que l'on dit être mortifère¹⁹, me causa une fièvre si violente, que je ne pouvois plus me tenir de bout: cependant il nous falloit marcher & porter.

15 Au lieu de medecine on m'appliqua une emplâtre de soixante livres²⁰ pesant sur les épaules. C'étoit le même Paquet que j'avois déjà porté & qui n'étoit diminué que d'une vingtaine de livres²¹: *Tiens toi bien*, me disoient-ils, en me soutenant par dessous les bras & *marche toujours tu ne mourras jamais*. Comme ils ne pouvoient point porter tout à la fois, ce que nous [150] avions, ils revenoient tour à tour sur leurs pas, pour y chercher, de distance en distance, un gros Paquet qu'ils laissoient derrière moi, & de cette façon avançoient chemin. Ils me trouvoient souvent renversé sous mon Fardeau, comme un homme prêt à expirer. *Courage*, CLAUDE, me disoient-ils, *tu mourras bientôt si tu ne marches plus, car nous t'allons laisser-là*. Tous ces discours n'étoient que pour m'encourager à marcher & à vaincre un mal par un autre mal. En effet ils ne se trompoient pas; car après avoir fait une lieuë de cette façon & nous être reposés, pour prendre quelque nourriture, je fus étonné de me voir plus robuste & plus alerte que je ne m'étois encore

¹⁵ Allusion probable aux racines et à la gomme d'épinette (voir *supra*, chap. 6, n. 87).

¹⁶ Environ 12 km.

¹⁷ Il s'agit sans doute de l'if du Canada (*Taxus canadensis*), vulgairement appelé buis de sapin, buis ou sapin traînard. Cet arbuste ne dépasse pas les deux mètres de hauteur et, comme l'indique Marie-Victorin, «il n'y a aucun rapport entre cet arbuste et le Buis (*Buxus sempervirens*), qui n'existe pas en Amérique; aussi le nom de "Buis" employé partout par les Canadiens français rappelle simplement le feuillage persistant et la petite taille communs aux deux plantes» (*FL*, p. 137-138). Voir aussi *IAP*, p. 221; *FC*, vol. 2, p. 560.

¹⁸ Ce qui donnait occasion de rire à mes Sauvages (voir *supra*, chap. 1, n. 15).

¹⁹ Le Beau fait sans doute allusion aux propriétés mortifères de l'if d'Europe (*Taxus baccata*), un proche voisin de l'if du Canada: «Les feuilles de l'if [d'Europe] ont été recommandées contre l'épilepsie et les affections nerveuses à la dose de 0,05 g à 0,30 g. Leurs propriétés toxiques, très anciennement connues, sont dues à la *taxine*, et se retrouvent dans les fruits, lesquels, plusieurs fois ont occasionné la mort d'enfants qui les avaient absorbés» (Augé, t. 4, p. 13). Voir aussi *FL*, p. 138.

²⁰ Environ 27 kg.

²¹ Environ 9 kg.

senti. A force de brusquer le mal, ma fièvre diminua, & je fis les deux lieuës²² qui nous restoient de Portage, d'une gayeté de coeur qui les surprit & leur fis d'autant plus de plaisir, que je franchissois aussi bien qu'eux tous les mauvais Passages que nous rencontrions. Ce fut-là où pour la seconde fois nous nous servîmes de notre Canot & nageâmes²³ si vigoureuse-[151]-ment, qu'en montant cette Rivière nous fîmes près de douze lieuës²⁴ dans l'espace de six heures.

²² Huit kilomètres.

²³ En ce sens, le verbe «nager» signifie «ramer» (voir *supra*, chap. 4, n. 7).

²⁴ Près de 48 km.

CHAPITRE X.

Manière de porter les Canots. Pêche de Truites. Singularité du Porc-Epic & Rencontre de deux nouveaux Sauvages, dont l'un pensa être dévoré par un Ours.

- 1 Le lendemain 18. Mars¹, nous eûmes deux petits Portages, mais fort rudes, parcequ'il nous falloit grimper & descendre deux petites Montagnes escarpées, desorte que mes Sauvages plus embarrassés que fatigués, jugèrent à propos de cacher dans des creux d'arbres, la moitié de la nourriture que nous avions, à dessein de la reprendre à leur retour. *Antoine* se chargea du reste de la provision & même de ma couverture. *Nicolas* porta seul le Canot de la manière que je vais le dire: Ainsi ma joye ne fut pas petite de me voir dès lors en veste, n'ayant d'autre [152] embarras que celui de porter mon fusil avec une hache. Les Canots comme je les ai dépeints ont plusieurs bâtons de traverse qui les rendent fermes en tenant leurs bords, par des separations de distance en distance. *Nicolas* fit une planche, longue d'environ deux pieds & demi & large de dix pouces², qu'il attacha par le milieu à une de ces traverses, de manière cependant que son dos apuyé dessus, la faisoit chanceler lorsqu'il étoit nécessaire, ou lui faisoit faire une pente, qui lui donnoit l'aisance de soulever la pointe du Canot, lorsqu'il vouloit monter, descendre & voir à se débarasser des chemins où les arbres, un peu trop prêts les uns des autres, lui pouvoient fermer son passage. Cette planche d'ailleurs étoit appuyée sur un bâton pliant, dont il avoit fait un grand cercle, qui lui repondoit aussi sur le dos & l'aidoit à soutenir sur ses épaules le poids de ce Canot renversé. Il le portoit ainsi sur sa tête; desorte que ses mains tenant une autre traverse, qu'il avoit devant lui, on ne voyoit plus ni sa tête ni ses épaules³.
- 2 [153] Ce Canot, quoique lourd & embarrassant, ne l'empêchoit pas quelquefois d'avancer si vite, que j'avois bien de la peine à le suivre sans courrir. Ceci est donc bien different de ce que dit Le Baron de la Hontan qui ose avancer que les Sauvages sont moins forts que les *Européens*. Sans doute que quelques *Canadiens*, Coureurs de Bois, un peu Fanfarons (car ils ont presque tous ce défaut) ne l'auront pas bien informé⁴. Pour moi,

¹ La chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 7, n. 3).

² Environ 81 cm de long sur 27 cm de large.

³ Lahontan observe que la légèreté des canots permet de les transporter facilement: «Ils pesent si peu que deux hommes les portent à leur aise sur l'épaule, chacun par un bout» (*NVL*, p. 292). Lafitau indique aussi que, dans les portages, les Amérindiens transportent les canots «avec beaucoup de facilité» sur leurs épaules (*MSA*, t. 2, p. 219). Voir aussi *GV*, p. 189.

⁴ Le texte de Lahontan est plus nuancé que ce que Le Beau laisse entendre: «[Les Amérindiens] ne sont ni si forts, ni si vigoureux que la plupart de nos François, en ce qui regarde la force du Corps pour porter de grosses charges, ni celles des bras pour lever un fardeau & le charger sur le dos. Mais en récompense, ils sont infatigables, endurcis au mal, bravant le froid & le chaud sans en être incommodés; étant toujours en exercice, courant deçà & delà, soit à la Chasse, ou à la Pêche, toujours dansant, & jollant à de certains jeux de Pelotes [la crosse], où les jambes sont assez nécessaires» (*Mémoires*, p. 634, 652). Dans la *Suite du Voyage de l'Amerique*, Lahontan réitère ce commentaire avec une nouvelle nuance: «Jusqu'à l'âge de trente cinq ou quarante ans, vous [les Français] êtes plus forts & plus robustes que nous [les Hurons]. Car nous ne saurions porter des fardeaux si pesants que vous faites, jusqu'à cet âge-là; mais ensuite les forces diminuent chez vous, en déclinant à vue d'œil; au lieu que les nôtres se conservent jusqu'à cinquante cinq ou soixante ans. C'est une vérité dont nos Filles [huronnes] peuvent rendre un fidèle témoignage. Elles disent que si un jeune François les embrasse six fois la nuit un jeune Huron n'en fait que la moitié; mais aussi elles avouent que les François sont plus vieux en ce commerce à l'âge de trente cinq ans, que nos Hurons à l'âge de cinquante» (*Dialogues*, p. 871-872). Le Beau produit une description des coureurs de bois au chapitre 4 (§22). Sur Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3; sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

qui ai vu le contraire, ayant couru moi-même parmi toutes les Nations Sauvages dont il parle, j'ose affirmer que très-peu d'*Européens*, ne pourroient porter seuls & de cette façon un Canot tout mouillé & par des chemins aussi difficiles que ceux où j'ai passé. Non seulement j'ose juger de leur force par cet endroit; mais d'un autre côté les charges de grands arbres entiers, que je leur ai vû porter, m'empêchent d'en douter. Ils étoient secs à la verité, & peut-être me dira-t-on, que le contre-poids pouvoit beaucoup leur en faciliter le transport. Je l'avouë, mais la manière de les soulever & de les mettre [154] tout d'un coup sur leurs épaules, m'est un sûr garant, qu'il y avoit plus de force que d'adresse. *Nicolas* donc, chargé de notre Canot, montoit sur ces Montagnes, où, pour se delasser il ne faisoit autre chose que de poser pendant quelques momens la pointe de ce Canot sur des Rochers.

3 Il y étoit souvent forcé, surtout lorsqu'étant dans des endroits un peu trop escarpés, il lui falloit attendre son Oncle, qui grimpoit le premier & tiroit le bout du Canot dans ces lieux, où il étoit assez difficile à un homme de monter seul sans aucune charge. Pour ce qui me regarde, je puis dire que quoique alerte & assez robuste, je n'en serois jamais venu à bout sans leur secours. Toutes ces difficultés furent cause que nous ne fimes pas beaucoup de chemin cette journée-là, mais le jour suivant nous nous recompensâmes en profitant d'une petite Rivière, navigable par tout⁵.

4 Au bout de son trajet nous cabanâmes, ou pour mieux m'expliquer, nous fimes une Cabane pour la première fois, parceque nous appre-[155]-hendions la pluie qui nous avoit déjà surpris la nuit passée. Cette Cabane fut bientôt faite, aussi bien que toutes celles que nous bâtîmes par la suite. Sa forme ressembloit assez aux Baraques ou Boutiques de nos Marchands Forains⁶, qui sont ouvertes par devant. Pour bâtir ces sortes de Cabanes les Sauvages ne font autre chose que de dresser quelques pieux avec des bâtons en travers,

⁵ Depuis qu'il a quitté la rivière Chaudière, Claude Le Beau semble ignorer où il se trouve et paraît s'en remettre entièrement à ses guides hurons. Jusqu'à Narantsouak, les descriptions de portages et de rivières se succèdent sans que Le Beau ne produise de repères géographiques précis. Lui et ses acolytes ont probablement emprunté l'un ou l'autre des sentiers pratiqués par les Amérindiens qui habitent le territoire. André-Paul Sévigny (*op. cit.*, p. 199) n'hésite pas à qualifier ce réseau routier de véritable «labyrinthe», mais les cartes géographiques de l'époque fournissent peu de détails à cet égard (voir Joseph Aubery, [Carte de la] *Nouvelle France*, [s. l.], [s. n.], 1713 [BNQ: NMC 24543]; *Id.*, *Carte pour les hauteurs des terres et pour servir de limite, suivant la paix entre la France et l'Angleterre*, [s. l.], [s. n.], 1715 [BNQ: NMC 6364]; Herman Moll, *A new and exact map of the Dominions of the King of Great Britain on ye continent of North America*, London, [s. n.], 1715 [BNQ: NMC 21061]). Les relations de voyage en territoire abénaquis sont rarement plus précises que celle de Le Beau. Par exemple, dans sa *Relation de 1661-1662*, Jérôme Lalemant, qui s'appuie sur le témoignage d'un père missionnaire, se contente de dire que, pour atteindre les Abénaquis de la rivière Kennebec, il faut passer par «des routes affreuses, & par des chemins de famine & de précipices» (*JR*, vol. 47, p. 138-140). Sébastien Rasle, un autre missionnaire jésuite, écrit que le village de Narantsouak est situé sur la rivière Kennebec, à environ deux journées des habitations anglaises. Il faut, dit-il, plus de quinze jours pour gagner Québec: «[Il y a] différentes rivières à passer, et de fréquens portages à faire. [...] [Le] voyage est très-pénible et très-incommode» (*JR*, vol. 67, p. 94, 196). L'itinéraire décrit par l'historien John S. C. Abbott paraît simple: «The most convenient route from Quebec to the eastern provinces of Maine, was to follow up the Chaudière about a hundred miles, then to cross the unbroken wilderness through an Indian trail, a distance of about fifty miles, to the Kennebec, near the mouth of Dead River. This point was about fifty miles above the Indian settlement at Norridgewock» (*The history of Maine*, Augusta, B. Thurston Co, 1892, p. 352). Cependant, la plupart des voyageurs et des historiens notent le caractère hasardeux de cette voie de communication. Pour avoir une bonne connaissance topographique de la route formée par les rivières Chaudière et Kennebec, il faut attendre jusqu'au lendemain de la Conquête (voir Honorius Provost, *Chaudière-Kennebec: grand chemin séculaire*, p. 113-115).

⁶ Sur le sens de l'adjectif «forain», voir *supra*, chap. 4, n. 51.

sur lesquels ils appuyent des écorces d'arbres qu'ils dépouillent de la façon suivante. Premièrement ils font des entailles aux arbres, le plus haut qu'ils peuvent, avec leurs haches, ensuite ils font une fente perpendiculaire, c'est à dire, depuis ces entailles jusques au pied de l'arbre & y fourrent un bâton aplani par un bout en forme de spatule, avec lequel ils enlèvent cette écorce sans l'offenser: après quoi ils en bâtissent leurs cabanes qui servent à les mettre à l'abri des injures du tems. Ils lui tournent toujours le dos au vent, parceque le devant étant tout à fait ouvert ils se trouvent avoir les pieds au feu qu'ils font vis à vis, qui autrement pourroit [156] les incommoder⁷. Je ne parle que des Cabanes qu'ils font lorsqu'ils sont en voyages ou en partie de Chasses; car pour celles qui leur servent de demeures ordinaires dans les villages où ils se cantonnent, si elles ne sont guère plus solides, du moins elles sont faites avec plus de soin & fermées de tous côtés, comme je le ferai voir dans la suite⁸.

- 5 Lorsque le tems étoit serein nous ne nous amusions point à faire de ces Cabanes; nous renversions seulement notre Canot, qui étant couché sur le coté, se soustenoit sur ses deux pointes & nous presentoit une ouverture dans laquelle nous pouvions nous coucher à l'aise jusques à la moitié du corps⁹. Souvent même, le Canot ainsi renversé, nous pouvions nous asseoir commodement pendant le jour, pour éviter les rayons du soleil, lorsque nous voulions nous reposer, ou manger à l'ombre & que nous ne trouvions pas d'autre couvert. Mais en ce cas, il y avoit toujours un petit inconvenient, qui est que le soleil fondant la gomme qui étoit posée sur toutes les jointures, ou [157] plutôt sur toutes les coutures de notre Canot, elle couloit, & se repandoit par toute l'écorce; desorte que nous étions obligés de la repousser avec nos doigts sur les mêmes coutures, avant que de nous mettre sur

⁷ Ce type de campement est aussi décrit par Gabriel Sagard: «Nous cabanasmes [...] & fismes chaudiere à la Huronne [...]. Nostre lict fut la terre nuë, avec une pierre pour mon chevet [...]; nostre maison estoit deux escorces de Bouleaux, posees contre quatre petites perches fichees en terre, & accommodees, en panchans au dessus de nous» (*GV*, p. 150-151). Les observations de Lafitau sont semblables: «Le Campement des Sauvages, quand ils sont arrivés au lieu de la couchée, est bien-tôt fait. Ils renversent leurs canots sur le côté pour se garantir du vent, ou bien ils plantent quelques branches de feuillages sur la grève, & en étendent d'autres sous leurs nattes. Quelques-uns portent avec eux des écorces de bouleau roulées comme nos Cartes Geographiques, avec quoi ils ont bien-tôt fait et dressé une espece de Tente & de Cabanage» (*MSA*, t. 2, p. 241). Lors d'un voyage sur le Mississippi, Paul Poisson décrit la rusticité d'un autre type de campement amérindien: «Nous étions partis dans le temps des plus grandes eaux [...]. Ainsi nous étions exposés à ne point trouver de *cabanage*, c'est-à-dire, de terre pour faire chaudière et pour coucher. Quand on en trouve, voici comme on couche. Si la terre est encore vaseuse, [...] on commence par faire une couche de feuillage afin que le matelas n'enfonce point dans la vase; on étend ensuite par terre une peau, ou un matelas, et des draps si l'on en a; on plie trois ou quatre cannes en demi-cercle, dont on fiche les deux bouts en terre, et que l'on éloigne les unes des autres selon la longueur de son matelas: sur celles-ci on en attache trois autres en travers; on étend ensuite sur ce petit édifice son *braire*, c'est-à-dire une grande toile, dont on replie avec soin les extrémités par-dessous le matelas. C'est sous ces tombeaux, où l'on étouffe de chaleur, que l'on est obligé de se coucher [...] [et si] on ne trouve point de cabanage: alors on [...] [est] exposé pendant toute la nuit à la fureur des maringouins» (*JR*, vol. 67, p. 287-288).

⁸ Le Beau décrit les «demeures ordinaires» des Sauvages au chapitre 22 (§6-16).

⁹ Le canot d'écorce peut aussi servir d'abri lorsqu'il pleut. Dans sa *Relation de 1662-1663*, le père Jérôme Lalemant fait le récit d'un accident survenu alors que des canoteurs sont réfugiés sous leur embarcation: «[Jean Guérin] faisoit un voyage avec quelques François la pluye les obligeant de mettre à terre, & faire une maison de leur Canot, le renversant sur eux: lors qu'ils estoient dessous, un d'eux remuant un fusil, le declin lascha, & alla droit donner dans la costé gauche de ce bon Frere [Guérin], qui [...] tomba roide mort du coup» (*JR*, vol. 48, p. 144). D'après Charlevoix, «si la Pluye survient, il faut rester sous un Canot, ou sous une Tente». Il ajoute: «Si le vent est impétueux, il faut chercher un abry dans le Bois, où l'on est pas sans danger d'être écrasé par la chute d'un Arbre» (*Journal*, p. 473).

l'eau. Cette Rivière dont je viens de parler, est tellement remplie de Truites, que nous en pêchames un¹⁰ vintaine en moins d'un quart d'heure: je veux dire, des plus grosses; car si nous n'eussions pas rejeté dans l'eau les plus petites, nous en aurions pû garder plus de soixante dans ce petit moment de Pêche. Nous n'avions pas plutôt jetté l'hameçon dans l'eau, que c'étoit à qui y morderoit; mais nous n'en gardâmes que ce qu'il nous en falloit pour faire un grand repas; parceque les Sauvages ne réservant ordinairement rien pour le lendemain, il nous étoit inutile d'en vouloir davantage¹¹. Elles étoient longues d'environ un pied & demi¹², larges à proportion & épaisses de quatre doigts. Leur chair étoit rouge, ferme & delicate. Nous en fimes rôtir & bouillir; & sans autre sauce je les trouvai excellentes. Mes Sauvages m'ont assuré en avoir [158] pêché dans les Lacs Superieurs¹³, du côté de l'Embouchure du Fleuve *Meschasipi*¹⁴, qui étoient longues d'environ cinq pieds & demi & de l'épaisseur d'un pied de diamètre¹⁵. Pour moi je n'en ai jamais vû de telles, si ce n'est vers le Lac *Champlain*¹⁶, où un Sauvage *Iroquois* en pêcha une en ma présence, qui avoit un peu plus de quatre pieds de long¹⁷ & étoit large à proportion. Tout ce qu'on peut dire, c'est que rarement on en trouve de si grosses¹⁸.

- 6 En quittant cette Rivière nous fimes un Portage d'environ deux lieuës¹⁹ pour en joindre une autre qui nous conduisit fort loin; de sorte que pendant trois jours je ne vis rien d'extraordinaire. Mais le jour suivant, mes Sauvages ayant jugé à propos de s'arrêter dans un bel endroit, où ils vouloient, disoient-ils, tuer quelques Ours²⁰, pour m'en faire

¹⁰ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «une».

¹¹ Plusieurs explorateurs et relationnaires décrivent l'abondance des fruits de la pêche en Nouvelle-France. Cartier, qui estime que le fleuve Saint-Laurent «est le plus habundant de toutes sortes de poissons qu'il soit memoire d'homme avoir jamais veu ny ouy», indique aussi qu'on trouve force truites dans les eaux douces du Canada et qu'on peut en faire «grosse pescherye» (*op. cit.*, p. 167). Selon Lahontan, on peut prendre, près du territoire des Onontagués, jusqu'à cent truites d'un seul coup de filet (voir *NVL*, p. 302). Charlevoix, qui produit une longue description du pays des Michillimakinacs, rapporte: «Il n'y a peut-être pas un seul endroit dans le Monde, où elle [la pêche] soit plus abondante. [...] [Les truites y sont] d'une grosseur monstrueuse, & en si grande quantité, qu'un Sauvage avec son Epée en darde quelquefois jusqu'à cinquante, en trois heures de tems» (*Journal*, p. 580).

¹² Environ 50 cm.

¹³ Les Grands Lacs du Canada et des États-Unis (voir *supra*, chap. 3, n. 70).

¹⁴ Le fleuve Mississippi (voir *supra*, chap. 3, n. 75).

¹⁵ Précisions sans doute tirées des *Mémoires* de Lahontan: «Les plus grosses *Truites* des Lacs ont cinq pieds & demi [environ 1,80 m] de longueur, & un pied [environ 30 cm] de diamètre, elles ont la chair rouge» (p. 592).

¹⁶ Situé au sud de Montréal, ce lac doit son nom au fondateur de Québec, Samuel de Champlain, qui en fit l'exploration en 1609. Sa superficie compte 1 269 km²; il mesure entre 0,8 et 23 km de large et atteint 201 km de long. Au XVIII^e siècle, le lac Champlain faisait partie du réseau hydrographique de la Nouvelle-France, mais aujourd'hui, la plus grande partie du lac se situe en territoire états-unien, sur la frontière qui sépare l'État de New York et celui du Vermont (voir *NLQ*, p. 119).

¹⁷ Un peu plus d'un mètre trente.

¹⁸ Seule la truite grise, ou touladi (*Salvelinus namaycush*), pourrait correspondre à cette description; d'après Claude Mélançon (*PNE*, p. 79-81), le touladi pourrait mesurer jusqu'à 6 pieds (environ 1,83 m), mais Scott et Crossman soutiennent que le plus grand touladi connu en Amérique du Nord «pesait 102 livres (46,3 kg) et mesurait 49,5 pouces (126 cm) de longueur totale» (*PED*, p. 241). Claude Le Beau n'est pas le seul voyageur impressionné par la dimension de certains spécimens. Lahontan soutient que les truites qu'on pêche près de Michillimackinac sont «gosses comme la cuisse» (*NVL*, p. 369) et Sagard indique que les truites qu'on trouve dans le lac Huron sont «de desmesuree grandeur», voire «monstrueusement grand[e]s» (*GV*, p. 265, 303).

¹⁹ Environ 8 km.

²⁰ L'ours noir (*Ursus americanus*) est répandu dans presque toute l'Amérique du Nord. Plutôt solitaire, il vit dans les régions boisées, de même que dans les marais et les broussailles. Le Beau note, au paragraphe suivant, que l'ours qu'il a tué «avoit le poil plus noirâtre & plus long que ceux que l'on voit en Europe». Il fait alors

manger, peu s'en fallut qu'il ne nous arrivât un grand malheur. Le Bois étoit le plus beau que j'eusse encore vû. Les Arbres étoient fort hauts, écartés les uns des autres, comme si on les eût plantés exprès. Le Terrain étoit fort uni & agréable à la vuë. Ce [159] fut donc dans ce lieu où ils me laisserent, en me disant, qu'ils ne manqueroient pas de revenir au plûtard dans deux heures.

7 Ce tems étoit déjà écoulé, quand j'eus occasion de tirer sur un Ours qui se promenoit, vers les cinq heures du soir, sur le bord de la Rivière ou j'étois. Aussi-tôt qu'il reçût le coup il tomba, fit quelques hûllemens en roulant & se releva plusieurs fois. Je crus ne l'avoir pas bien adressé, c'est pourquoi je rechargeai au plus vite mon fusil en me tenant caché derrière un arbre & heureusement que j'eus le tems de lui decharger un second coup, qui acheva de le tuer, dans le moment qu'il venoit sur moi. Il étoit très gros, avoit le poil plus noirâtre & plus long que ceux que l'on voit en Europe.

8 Ces Animaux, qui naturellement ne sont pas méchants, se sentant blessés, sont sujets à tomber en furie sur les Chasseurs qui s'en trouveroient mal, s'ils n'avoient l'adresse de se sauver dans leurs Canots, qu'ils laissent toujours pour cet effet sur le bord de l'eau, d'où il leur est facile d'achever de tuer [160] à coups de haches l'animal manqué, qui veut les aborder à la nage. Les *Sauvages*, qui vont à cette Chasse, ont cette précaution, aussi-bien que celle d'avoir des Chiens, qui amusant l'Ours, leur donnent le tems de recharger leurs fusils en courant. Car pour monter dans les arbres, il leur seroit inutile, d'autant plus que ces animaux y grimperoiient plus facilement qu'eux²¹.

9 Le bruit des deux coups de fusil, que j'avois tirés, fit venir à moi deux *Sauvages*. Aussi-tôt que je les vis de loin, je les pris pour mes deux *Hurons*: c'est pourquoi je courus à eux pour leur annoncer ma belle Capture. Eux me voyant courir de la sorte & connoissant à mon Habillement que je n'étois pas *Sauvage* prirent la fuite. Je retournai donc à ma place, fort en peine. Mais je le fus encore bien plus, lorsque j'y vis deux Ours blancs²² d'une grosseur encore plus extraordinaire, que celle de celui que je venois de tuer.

référence à l'ours brun d'Europe et d'Asie (*Ursus arctos*). Plus loin (chap. 11, §10), Le Beau indique que les ours «ne sortent point de leur tanière tout l'hiver». En réalité, l'hibernation n'est pas systématique. Comme l'explique Alexander Banfield, «le moment d'hiberner dépend de la latitude et du climat. En Alaska, l'hibernement commence au début d'octobre, mais sur la pointe sud de l'île Vancouver, il peut tarder jusqu'à la fin de décembre [...] [et certains] individus y demeurent actifs tout l'hiver» (*LM*, p. 283-289). Voir aussi *IAP*, p. 229.

²¹ Observations semblables chez Lahontan: «Les Ours de *Canada* sont extrêmement noirs & peu dangereux, ils n'attaquent jamais, à moins qu'on ne tire dessus & qu'on ne les blesse» (*NVL*, p. 338). D'après Charlevoix, «les Ours ne sont méchants, en ce Pays, que quand ils ont faim, ou quand ils ont été blessés. On prend néanmoins toujours ses précautions, quand on les approche. Rarement ils attaquent; ils fuient même, dès qu'ils voyent quelqu'un; & il ne faut qu'un Chien pour les faire courir bien loin» (*Journal*, p. 299).

²² L'habitat naturel de l'ours blanc (*Ursus maritimus*) se trouve à plusieurs kilomètres des forêts et des rivières de la vallée de la Chaudière. La rencontre de deux spécimens, loin du littoral arctique, est tout à fait improbable, voire invraisemblable. Animal solitaire, l'ours blanc qui se trouve isolé sur une banquise peut dériver vers le sud pendant la belle saison, mais en territoire québécois, l'aire de répartition de ce mammifère se limite, au sud-ouest, aux côtes de la baie James et au sud-est, à l'île d'Anticosti et à l'archipel de Mingan (voir *LM*, p. 289-291; *LMC*, p. 37-40). Lothar Dräger croit qu'il pourrait s'agir d'ours noirs albinos (voir *SNR*, p. 427). La capture d'un animal albinos, quel qu'il soit, est exceptionnelle. Claude Le Beau, sans doute impressionné par les descriptions qu'il trouve dans les textes de ses prédécesseurs, veut peut-être simplement dramatiser son récit ou y insérer une part d'exotisme en mettant en scène un mammifère particulièrement féroce. Gabriel Sagard rapporte que les ours blancs sont «monstrueusement grands» et qu'ils «dévorent les hommes» (*GV*, p. 138). La description produite par Lahontan peut aussi avoir frappé l'imagination de Le Beau: «Les Ours Blancs sont monstrueux, extraordinairement longs; leur tête est effroyable, & leur poil fort grand & très fourni. Ils sont si féroces qu'ils viennent hardiment attaquer une Chaloupe de sept ou huit hommes à la Mer» (*Mémoires*, p. 569).

Mon fusil auprès de ces Animaux, je ne savais plus si je devois avancer ou reculer. Par bonheur que mon Canot, qui étoit éloigné d'eux ne l'é-[161]-tant pas de moi, je m'avisai de me coucher ventre à terre & de m'y glisser subtilement pour m'y cacher.

10 Cette action, qui me fut très salutaire, m'eut donné beaucoup de plaisir, si j'eusse eu moins d'inquiétude. Car, tandis que l'un de ces deux animaux lèchoit les playes du mort, l'autre le levoit tout de bout sur ses deux pieds de derrière, le fleuroit au nez & lui poussoit des hûrlemens dans les oreilles. Ensuite le laissant retomber, il couroit à mon paquet, à mon fusil, prenoit tantôt l'un, tantôt l'autre, avec ses deux pattes de devant, comme auroit pu faire un Singe. Enfin ce manège dura bien une demie heure & commençoit à m'impatisser, lors que ces Ours apercevant mes Sauvages, se mirent à courir sur eux.

11 *Antoine & Nicolas*, qui ne s'attendoient pas à une telle furie, se trouvoient hors d'état d'y resister. Ils portoient leurs fusils sur leur épaule, auxquels pendoit leur Gibier dont ils étoient fort chargés, de façon qu'ils alloient être infailliblement dévorés, sans les deux Sauvages que j'avois vus [162] prendre la fuite & qui revenoient avec eux. Ces deux derniers, étant moins embarrassés, eurent leurs fusils assez-tôt prêts pour tirer sur ces furieux animaux. Mais le malheur voulut, qu'ils lâchèrent tous deux précipitamment leur coup sur l'Ours le plus proche, desorte que l'autre eut le tems de se jeter sur l'un de ces Tireurs, qui tomba par hazard sur un Porc-Epic²³, que *Nicolas* venoit de laisser tomber en se sauvant. L'Ours lui saisissoit déjà la cuisse avec ses griffes, quand ce Sauvage prit le Porc-Epic dans ses bras, pour s'en servir comme de Plastron contre cette Bête féroce, qui en effet lâcha prise, par la peur qu'elle eut des aiguillons d'un pareil Bouclier.

12 Cet Animal recula donc quelques pas; & sautant plusieurs fois pas²⁴ dessus ce Sauvage, sans lui faire aucun mal, *Nicolas* eut le tems de lui lâcher un coup de fusil, qui le fit rouler par terre; mais dont il se relevoit, lorsque je lui tirai moi-même un autre coup dans la tête, qui le fit tomber roide mort, & malheureusement sur le corps du Sauvage, qui avoit sur son estomach, [163] le Porc-Epic plein d'aiguillons. Beaucoup lui entrèrent dans la peau & peu s'en fallut même, que quelques uns ne le perçassent jusques au coeur. Ce malheur imprevû nous causa un peu de chagrin.

13 Nous aportâmes notre petit bagage dans l'endroit où étoit notre Blessé, afin de lui épargner la peine d'aller plus loin. Pendant ces entrefaites, le Camarade de ce Sauvage venoit déjà sur moi & me couchoit en jouë pour me tuer, lorsque ce Blessé lui cria de s'arrêter, en lui disant, en sa langue, que c'étoit à moi à qui il avoit le plus d'obligation puisque j'avois tiré le dernier coup. Ils s'imaginoient tous, que ces Animaux qui ne leur font ordinairement pas de mal, ne seroient jamais sans moi tombés dans une si redoutable furie: que sans doute j'étois un maladroit, qui les avoit manqués; qu'en ce cas, j'aurois dû au moins leur crier de se tenir sur leur garde. J'eus beau dire & beau faire, pour les dissuader de cette opinion, ils ne voulurent m'en croire qu'après avoir écorché ces Animaux & vû évidemment [164] par les coups, la vérité de ce que je leurs disois. Je jurai dès ce moment de ne plus tirer sur des Ours.

14 Notre Blessé me faisoit pitié; il étoit tout couvert de sang & de petits aiguillons de Porc-Epic, qui lui couroient entre cuir & chair, depuis les hanches jusques aux épaules; chose assez singulière, & que je ne pouvois regarder sans frayeur. *Antoine*, pour me faire comprendre l'effet de ces aiguillons, m'en appliqua un sur le bras, en me recommandant de n'y pas toucher. Sa pointe extrêmement fine & pliante, se trouvant attachée à ma peau, le

²³ Le Beau décrit le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) au chapitre 11 (§9-10).

²⁴ Coquille attribuable au prote; il faut lire «par».

reste du corps de l'aiguillon, qui étoit de la longueur d'un bon doigt, entra perceptiblement de lui-même & se glissa de la manière que je viens de dire, en montant toujours jusqu'à mon épaule. Ce fut-là, où on me l'arracha comme on avoit fait à ce Sauvage & j'en fus quitte pour quelques petits chatouillemens²⁵.

15 Je lavai moi-même avec de l'eau chaude les playes de notre pauvre maltraité. Les griffes de l'Ours lui étoient entrées fort avant, desorte qu'il avoit la [165] cuisse droite toute déchirée. Mes Sauvages lui appliquèrent au plus vite sur ses blessures, de la graisse de l'Ours qui l'avoit blessé, & lui enveloppèrent la cuisse avec un morceau de la peau toute chaude de ce même Animal. Ce remede simple & naturel fit un si grand effet, qu'il s'en trouva parfaitement guéri au bout de trois jours, quoiqu'il eût eu un nerf fort offensé.

16 La chair des Ours du *Canada*, est très bonne à manger; mais celle des Oursons ou jeunes Ours est infiniment meilleure & bien plus délicate²⁶. Nous nous en regalâmes pendant quatre jours, que nous demeurâmes dans cet endroit, où mes Sauvages eurent le bonheur d'en tuer dix huit²⁷, tant jeunes que vieux; après quoi nous quittâmes les deux Sauvages étrangers & poursuivîmes notre route.

²⁵ Un piquant de porc-épic ne peut pas «courir» entre cuir et chair, mais il peut pénétrer et se déplacer dans le corps. Dès 1634, Paul Le Jeune remarque: «[Les] piquérons [de porc-épic] ont cette qualité, s'ils piquent un chien ou quelque persōne, ils entrent incessamment, s'insinuant ou glissant petit à petit, & s'en allans ressortir par la partie opposée à leur entrée; par exemple s'attachans au dos de la main, ils la transperceront & sortiront par le dedans» (*JR*, vol. 6, p. 306). Nicolas Denys explique aussi que, s'il perce la peau et qu'on ne l'arrache pas promptement, l'aiguillon de porc-épic «entrera toujours, passera tout au travers du lieu où il sera attaché» (*Histoire naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amerique Septentrionale, & de ses divers Climats*, Paris, Claude Barbin, 1672, p. 324). Plus près de nous, Alexander Banfield raconte: «Lorsque je tuai mon premier porc-épic [...], je restai stupéfait au pied de l'arbre. Me rendant soudain compte qu'il allait tomber directement sur moi, je n'eus que le temps de me pencher qu'il s'écrasait déjà sur mon dos. Je passai un mauvais quart d'heure pendant que mes compagnons extirpaient allégrement de ma peau une douzaine d'épines. La douleur était beaucoup trop généralisée pour que je pusse me rendre compte qu'un piquant était resté enfoncé entre cuir et chair. [...] Six mois plus tard, [...] quelque chose me piquant à la poitrine, je crus distinguer une écharde sous la peau. La pointe émergea bientôt s'accrochant à ma chemise. Je me retrouvai donc chez mon médecin de famille, qui extirpa de mon thorax un mince piquant de pas moins de 2,5 cm. Celui-ci avait cheminé à travers les muscles superficiels depuis le dos jusqu'à la ligne médiane de l'abdomen pour y percer la peau et être expulsé» (*LM*, p. 217). Austin Cameron explique que le piquant de porc-épic «ressemble beaucoup à une plume d'oie, avec une pointe aiguë et de nombreuses barbes minuscules assez semblables à celle d'un hameçon. Si le piquant pénètre la peau, non seulement il est très difficile de l'en retirer à cause des barbes, mais ces dernières ont tendance à s'implanter dans la chair. Le meilleur moyen d'enlever le piquant est de le dévisser de la chair, car ce mouvement est susceptible d'aplatir les barbes» (*LMC*, p. 80).

²⁶ Louis Hennepin trouve que la viande d'ours est aussi délicate que celle des cochons de l'Europe (voir *NDH*, p. 440). De son côté, Lahontan estime que «la viande [d'ours], & sur tout les pieds, sont d'un goût exquis». Il ajoute: «Les Sauvages soutiennent, que c'est la chair la plus délicate qu'on puisse manger. Pour moi j'avoue qu'ils ont raison» (*NVL*, p. 338). D'après Charlevoix, quand l'ours a mangé des fruits, «sa chair a un très-bon goût, & elle le conserve jusqu'au Printemps. Elle a néanmoins toujours un grand défaut; elle est trop huileuse, & si on n'en use pas modérément, elle donne la dysenterie. À cela près, elle est nourrissante; & un petit Ourson vaut bien un Agneau» (*Journal*, p. 300).

²⁷ Le nombre de prises paraît exagéré, mais Le Beau n'est pas le seul voyageur qui souligne l'abondance de l'espèce et la facilité d'en faire la capture. Charlevoix explique: «Il n'est [...] pas nécessaire de courir beaucoup pour attraper les Ours; il n'est question que de reconnoître les endroits où il y en a un plus grand nombre de cachés. Dès que les Chasseurs croient en avoir trouvé quelqu'un, ils forment un grand cercle d'un quart de lieuë de circonférence, plus ou moins, suivant le nombre des Chasseurs. On avance ensuite en se resserrant toujours, & chacun cherche devant soi s'il ne découvrira point la retraite de quelques Ours. De cette maniere, s'il y en a, il est difficile qu'il en échappe aucun; car nos Sauvages sont d'excellents Furêts. Le lendemain la même manœuvre recommence à quelque distance de-là, & tout le tems de la Chasse s'employe de cette sorte» (*Journal*, p. 297).

[166] CHAPITRE XI.

Fatigues incompréhensibles de l'Auteur. Il se trouve en danger de perdre la vie. Le Canot de ses Sauvages est brisé. Extrême Famine qu'il endure pendant quatre jours. Il trouve un autre Canot. Fameux Repas qu'il fait avec cinq Iroquois, qui veulent après, le reconduire par force à Quebec.

- 1 Nous fîmes assez heureusement, pendant l'espace de six jours, cinquante ou soixante lieuës de chemin¹, tant à pied qu'en Canot, mais ce ne fut pas sans peine; car nous avions presque toujours de hautes Montagnes à monter & à descendre. Souvent-même, il nous falloit aller la hache à la main, pour nous tracer un passage dans ces vastes & épaisses Forêts, où quelquefois les branches d'arbres nous embarassoient, pour le Portage de notre Canot. Toutes ces fatigues n'étoient rien, en comparaison de celles que nous eû-[167]-mes le septième jour, étant arrivés dans un lieu, que la hauteur des Montagnes couvertes de grands arbres, rendoit fort sombre. La Rivière que nous joignîmes alors, se formoit un lit serpentin dans l'entre-deux de ces Montagnes. Ses Rapides faisoient, qu'en beaucoup d'endroits elle n'avoit pas un demi pied de profondeur²: ce qui fut cause, que *Nicolas* resta seul dans notre Canot, pour qu'il ne prit pas tout le fond, que notre pésanteur lui eut donné & qu'il pût la monter seul à la perche.
- 2 Nous cottoyâmes donc *Antoine* & moi, cette petite Rivière, dont les bords étoient d'un si difficile accès, que souvent nous étions obligés de marcher dans l'eau jusqu'à la ceinture. Sa rapidité pensa plusieurs-fois m'entraîner, desorte que j'étois fort heureux de trouver des pointes de Roches où je pusse me soutenir contre la violence de ces Courans. Si j'en sortois, je n'étois pas long-tems sans trouver des ronces & des épines, où pour passer avec mon fusil j'étois forcé de me laisser déchirer les mains & le visage. En un mot, je me trouvois dans un si pitoyable état [168] & si défiguré, qu'il n'étoit pas possible de me reconnoître. J'avois beau m'affliger & regretter le moment fatal qui causoit mon départ; il n'étoit plus tems, & quoique je ne fusse pas encore à la moitié de mes travaux, il n'y avoit plus à reculer.
- 3 Nous étions si dispersés mes deux Sauvages & moi, que nous ne pouvions plus ni nous voir, ni nous faire entendre. Il y avoit bien quatre heures, que je marchois de la sorte, sans avoir fait plus d'une lieuë³, lorsque ne me trouvant plus de forces, je m'arrêtai dans un endroit si escarpé qu'il m'eût été impossible de l'escalader. D'un autre côté la profondeur de l'eau, qui se brisoit au pied de ce Rocher, me donnoit à craindre pour ma vie, si j'osois m'y risquer. J'allois tirer mon fusil afin d'appeller mes Sauvages pour avoir du secours, lorsque l'un d'eux tira le sien, dans ce moment-même pour m'appeller. Je les croyois bien loin de moi & fus tout surpris de les entendre aussi proches, car ils étoient immédiatement de l'autre côté de ce Rocher qui faisoit une encoignure, que je ne pou-[169]-vois franchir. Je leur criai à pleine tête de venir à moi. *Nicolas* y vint aussitôt. Je lui donnai d'abord mon fusil, ensuite il me donna la main pour m'aider à passer sur un petit rebord, qui n'étoit large tout au plus, que d'un pouce & demi⁴, & que je n'avois pas vu, parce qu'il étoit dans l'eau.

¹ Entre 200 et 240 km.

² Environ 15 cm de profondeur.

³ Sans avoir fait plus de 4 km.

⁴ Environ 4 cm.

- 4 A peine avois-je tenu bon, la longueur de deux toises⁵, que mon pied me glissa & je tombai dans cette Rivière entraînant avec moi *Nicolas*, qui, malgré les Courans, eut la force de se sauver à la nage. Pour moi, je n'eus pas plutôt trouvé le fond, que sans autre mouvement que celui de me roidir, je me sentis emporter sur la surface de ces ondes écumantes, qui après plusieurs chocs contre de grosses pierres, me jettèrent enfin sur une Roche pointuë, où j'eus le bonheur de m'arrêter & d'y rendre l'eau que je venois de boire. *Nicolas*, croyant que j'étois noyé, alla en faire le rapport à son Oncle, avec tant de circonstances qu'il n'avoit plus lieu d'en douter. Ils m'auroient laissé-là, comme ils me l'ont dit depuis, s'ils eussent eu leur Canot en état de pou-[170]-voir poursuivre leur chemin. Mais heureusement pour moi, qu'il s'étoit brisé un peu plus haut que l'endroit dont je viens de parler. Ainsi, ne pouvant aller plus loin, ils étoient obligés de revenir sur leurs pas, lorsque je les aperçûs. La violence des eaux m'avoit emporté, à plus de deux cens cinquante toises⁶ de *Nicolas*. C'est pourquoi il étoit un peu excusable dans son mauvais rapport, d'autant qu'il n'étoit pas croyable que j'eusse pu nager si loin dans ces Rapides, surtout entre des Roches, où le moindre choc sembloit me devoir faire périr.
- 5 Ils ne furent pas peu surpris de m'entendre les appeller, & de me voir dans un endroit aussi inabordable. Comme ils venoient de perdre leurs cordes, je crois que je serois infailliblement péri⁷ s'ils ne se fussent avisés de faire tomber à coups de haches, deux arbres d'une hauteur prodigieuse, qui étoient les seuls qui se trouvoient au pied de ces Rochers. Par bonheur que ces deux arbres étoient un peu au-dessous de moi, desorte que par leur chute ils me formoient un Pont pour [171] pouvoir aller à terre. Ils eurent la précaution de les faire tomber en même-tems, afin que l'un pût soutenir l'autre contre la rapidité de ces Torrens: après quoi ils me crièrent: *Laisse toi aller*. Ils étoient tous deux sur le bout des branches les plus proches de moi, pour me secourir en cas de malheur, & effectivement sans eux je n'en serois jamais revenu.
- 6 Ce fut alors, que j'appris avec un extrême regret, que notre Canot, après avoir pris fond plusieurs-fois sur des cailloux, qui l'avoient un peu endommagé, s'étoit à la fin entièrement brisé: & pour comble d'infortunes, que notre poudre, qui n'étoit enveloppée que dans du papier, avoit été imbibée d'eau, sans qu'on eût pu l'en préserver. Il ne nous en restoit donc plus que la petite provision que nous pouvions avoir chacun dans nos cornes⁸. Ces deux malheurs joints ensemble, nous jettèrent dans un terrible embarras.
- 7 [172] Nous étions, à ce qu'ils me disoient, précisément à la moitié du Chemin que nous avions à faire, pour arriver à *Naranzouac*, Village des *Iroquois* où je devois quitter

⁵ Moins de 4 m.

⁶ À plus de 485 m.

⁷ Alain Rey explique que c'est «à partir du XVIII^e s. que *périr* a cessé de pouvoir être conjugué indifféremment avec l'auxiliaire *être* ou *avoir*, l'usage d'*avoir* devenant la règle» (*Robert historique*, t. 2, p. 2666). En 1740, les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* produisent des exemples qui prouvent que les deux modes de conjugaison perdurent: «*Cette armée est diminuée de la moitié, les combats en ont fait périr une partie, le reste est péri de nécessité, de faim & de misère. [...] Tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ont péri, sont périés*» (t. 2, p. 315). En 1771, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* donnent aussi des exemples d'usage du verbe *périr* avec l'auxiliaire *être*, mais ils précisent: «On a proposé dans l'Académie, si *périr* se joint au verbe auxiliaire *être*, ou *avoir*, pour former son prétérit, & s'il faut dire, *plusieurs ont péri*, ou *sont périés*. L'Académie a décidé que *ont péri*, est le plus régulier; mais que *sont périés* n'est pas sans usage» (t. 6, p. 683). Sur la concurrence entre les auxiliaires «avoir» et «être» en français classique, voir Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Bellin, 1998, p. 253-272.

⁸ Note de l'auteur: *Cornes de Beuf dont on se sert aussi en Europe pour mettre de la poudre, lors qu'on va à la chasse.*

ces deux *Hurons*⁹. Outre que nous avions quantité de Rivières à passer avant que de nous y rendre, nous étions sur le point de traverser un grand Lac¹⁰; ce que nous ne pouvions faire sans Canot. D'ailleurs nous n'avions rien à manger & fumes contraints d'être quatre jours errans dans ce Desert¹¹; à grimper de Rocher en Rocher, à courir çà & là, sans rencontrer de Gibier ni prendre aucune nourriture. En un mot, j'étois si abattu de lassitude & de famine, que j'aurois volontiers consenti qu'ils m'eussent tué plutôt que de m'obliger à aller plus loin. J'essayai plusieurs-fois à manger de l'herbe; mais envain: à peine l'avois-je mâché qu'il me falloit la rejeter. Enfin le cinquième jour, vers les dix heures du matin nous vîmes un Porc-Epic¹². *Antoine* tira sur lui, mais la foiblesse de ses bras, pour soutenir son coup, fut cause qu'il le manqua. Par bonheur pour nous, que cet animal, [173] au-lieu de se sauver à terre, étant éloigné de nous se mit à grimper dans un arbre où nous l'aperçûmes & le tuâmes, de la façon que je vais dire.

8 Les Sauvages, pour menager leur poudre, ne tirent jamais de coups de fusils sur les animaux, lorsqu'ils peuvent les avoir autrement. C'est ce qui fit que *Nicolas*, voyant ce Porc-Epic dans un arbre, y grimpa; & se tenant un peu au-dessus des premiers branchages, il frappa du dos de sa hache sur le corps de cet arbre. Le Porc-Epic entendant retentir ces coups, qui faisoient trembler l'arbre, monta jusqu'au faite des dernières branches, pour s'y sauver. Mais, mon Sauvage redoublant ses coups, cet animal eut peur, comme s'il eut cru que l'arbre alloit tomber: c'est pour quoi, je le vis descendre au plus-vîte de branche en branche & passer précisément par le gros de l'arbre où l'attendoit *Nicolas*, qui lui dechargea un coup de hache sur la tête & le fit tomber par terre, où nous l'attendions *Antoine* & moi, en cas qu'il fut manqué. Il n'étoit qu'étourdi du coup, de sorte qu'il nous [174] lança encore quelques unes de ses fleches, mais il nous fut facile de l'achever¹³.

9 Le Porc-Epic est une espèce de gros Hérisson¹⁴, long d'environ deux pieds & demi¹⁵ & large à proportion¹⁶. Celui que nous tuâmes alors, avoit par tout le corps une soye ou

⁹ Narantsouak est un village abénaquis (voir *infra*, chap. 21, n. 2).

¹⁰ Plus bas (chap. 14, §1), Le Beau indique qu'il s'agit du lac *Otonaki*.

¹¹ Comprendre: dans ce lieu sauvage (voir *supra*, épître dédicatoire, n. 9).

¹² Le Beau décrit le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) un peu plus bas (§9-10).

¹³ Comme l'indique Alexander Banfield, on peut facilement abattre un porc-épic à l'aide d'un gourdin; la chair de cet animal est nutritive et savoureuse, c'est pourquoi «on entend souvent dire qu'il a sauvé la vie à des personnes égarées en forêt» (*LM*, p. 218). Au XVIII^e siècle, l'idée selon laquelle le porc-épic peut «lancer» ses aiguillons est très répandue (voir *Journal*, p. 329; *NVL*, p. 334). En 1771, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* écrivent encore que les porcs-épics «lancent» leurs piquants «en secouant leur peau, comme les chiens au sortir de l'eau», avant d'ajouter que ces animaux sont «tout ensemble, l'arc, la flèche & le carquois» (t. 6, p. 898). Au vrai, les piquants de porc-épic ne peuvent pas être «lancés» par l'animal: «[Les aiguillons] tiennent si faiblement à la peau qu'ils pénètrent n'importe quel objet peu résistant qu'ils touchent. A la base de chacun de ces dards se trouve un cercle de muscles qui étreignent la racine du piquant quand l'animal est tranquille, mais relâchent leur prise au moindre attouchement» (*LMC*, p. 80).

¹⁴ Le corps du hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est garni de piquants, d'où l'analogie (voir Gordon Corbet et al., *Les mammifères d'Europe*, Paris, Bordas, 1984, p. 120; Helga Hofmann, *Mammifères d'Europe*, Paris, F. Nathan, 1995, p. 50-51).

¹⁵ Environ 80 cm.

¹⁶ La description du porc-épic produite par Le Beau (§9-10) trouve sa source dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 4, p. 746). Le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) est un mammifère qui mesure environ 90 cm de longueur et atteint 12 kg. Il possède des griffes très puissantes; ses pieds antérieurs portent quatre doigts et les postérieurs, cinq, mais contrairement à ce que Le Beau et les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* rapportent, les pieds du porc-épic n'ont pas de piquants. Cet animal n'est d'ailleurs pas aussi impétueux que le croit Le Beau. D'après Alexander Banfield, «les porcs-épics se déplacent lentement en se traînant les pieds [...]». S'ils se sentent menacés, ils se mettent à galoper assez lourdement. [Lorsqu'ils sont poursuivis], ils

gros poil luisant, brun & blanc; assez semblable par sa grosseur & sa figure, à la soye d'un Sanglier¹⁷. Mes sauvages gardèrent ce poil pour le donner à leurs Femmes, qui en travaillent ordinairement des ceintures, & la peau en fut jettée, comme leur étant inutile. Cette soye avoit quatre pouces de long par tout le corps, mais au-dessus du cou, elle étoit longue d'un pied & trois fois aussi grosse qu'ailleurs. Elle faisoit aussi un Panache sur sa tête d'environ huit pouces & des moustaches de six pouces¹⁸. Ce Panache étoit blanc depuis la racine jusqu'au milieu & le reste de châtain brun. Il avoit encore sur le dos des picquans de deux espèces; les uns plus forts, plus gros, plus courts, plus pointus, & tranchans en manière d'alènes. Les autres étoient d'un pied de long¹⁹ & plus flexibles, dont la pointe étoit [175] applatie & moins forte. Ils étoient durs & luisans.

- 10 Les picquans les plus forts & les plus courts tiennent peu à la peau, & ce sont ceux-là que cet animal nous lança, en secoüant sa peau comme un Chien au sortir de l'eau; mais leurs pointes étant trop foibles, nous ne leur donnâmes par²⁰ le tems de nous faire l'effet dont j'ai parlé ci-dessus. Leurs pieds de devant ont quatre doigts & ceux de derrière cinq, tous armés de griffes & de picquans. Leur groüin n'est point semblable à celui d'un Pourceau, comme l'ont dit plusieurs Auteurs²¹. Ils ont la lèvre supérieure fenduë comme le Lièvre²². Leurs dents sont comme celles des Castors & tranchent à la manière des cyseaux²³. Leurs oreilles sont couvertes d'un poil fort délicat & applaties contre la tête, comme celle de l'Homme & du Singe, & ils n'ont rien du pourceau que les yeux qu'ils ont fort petits. La femelle est différente du mâle, en ce que son poil est tout à fait noir, & qu'il y a fort peu de blanc sur ces picquans. Ces animaux sont si forts & si hardis, qu'ils [176] ne

recherchent d'abord une bille ou une pierre pour se protéger la tête; ils tournent ensuite le dos à l'agresseur en hérissant leurs piquants. Si l'ennemi s'approche trop, ils le frappent de leur queue épineuse comme d'une massue» (LM, p. 216-219). L'espèce est répandue sur presque tout le territoire canadien et étasunien et, contrairement au hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) qui hiberne, le porc-épic d'Amérique demeure actif tout au long de l'hiver. Il s'alimente surtout avec des feuilles, du trèfle, de la luzerne, du maïs et des bourgeons. Il se nourrit aussi du cambium et du liber des arbres en plus de grignoter les os et les bois de cerf qu'il trouve sur son chemin. Claude Le Beau, qui suit de près le texte produit par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, donne une description assez juste des poils du porc-épic. L'expression «plumes de porc-épic», qu'il utilise à plusieurs reprises dans ses *Avantures*, désigne les piquants de l'animal (voir Michel Noël, *Art décoratif et vestimentaire des Amérindiens du Québec: XVI^e et XVII^e siècles*, Montréal, Leméac, 1979, p. 147-154). D'après Alexander Banfield, le pelage du porc-épic «est formé de poils sensoriels, d'un duvet brun, laineux et fourni, de longs jarres à pointes crème et de piquants rigides. Les poils sont disposés en rangées transversales, mais les rangs de piquants sont distincts de ceux de la fourrure. Ils couvrent la tête, le cou, la croupe et la queue. Leur longueur et leur diamètre varient considérablement. Les plus longs, sur le milieu du dos, mesurent environ 63 mm (2,5 po); ceux de la queue ont quelque 30 mm (1,25 po) de longueur, tandis que ceux du front mesurent environ 25 mm (1 po). [...] On estime à 30 000 le nombre d'épines couvrant le corps de l'animal» (LM, p. 216-219). Voir aussi LMC, p. 80; Helga Hofmann, *op. cit.*, p. 50-51.

¹⁷ La peau du sanglier (*Sus scrofa*) est effectivement garnie de soies dures (voir Gordon Corbet *et al.*, *op. cit.*, p. 190; Helga Hofmann, *op. cit.*, p. 126-127).

¹⁸ Comprendre: Cette soye avoit environ 10 cm de long par tout le corps, mais au-dessus du cou, elle étoit longue d'un peu plus de 30 cm & trois fois aussi grosse qu'ailleurs. Elle faisoit aussi un Panache sur sa tête d'un peu plus de 20 cm & des moustaches d'un peu plus de 15 cm.

¹⁹ Un peu plus de 30 cm de long.

²⁰ Coquille attribuable au prote; il faut lire «pas».

²¹ «Leurs piéds, ni leur groin ne sont point semblables à ceux du pourceau, comme ont dit Albèrt le Grand & Claudien» (*Trévoux*, 1721, t. 4, p. 746).

²² Le Beau et les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* songent sans doute aux lèvres épaisses et fendues du lièvre commun (*Lepus europæus*). Voir Augé, t. 4, p. 450.

²³ Allusion aux incisives du castor commun d'Europe (*Castor fiber*) ou à celles du castor d'Amérique (*Castor canadensis*). Voir Augé, t. 2, p. 38.

craignent point d'attaquer d'épouvantables Serpens, & que lorsqu'ils sont en fureur ils s'élancent avec une extrême impetuosité sur les Chasseurs & sur les animaux les plus féroces. Les Porc-Epics ne sortent point de leur tanière tout l'Hiver, non plus que les Ours²⁴; & ils ne vivent que de fruits & de prunelles sauvages²⁵.

11 Nous coupâmes le nôtre en morceaux, pour le faire bouillir dans notre petite chaudière. J'avois le gosier si serré que je n'en pûs goûter que très peu; mais en recompense j'avalai beaucoup du bouillon dans lequel on l'avoit fait cuire: ce qui me fit grand bien. Mes forces revinrent peu à peu & je me vis en état de suivre mes Sauvages.

12 Nous marchions toujours en chassant, sans songer où nous allions, & nous avions déjà passé plusieurs petites Rivières à la faveur de grands arbres que nous avions abbatu, lorsque *Nicolas*, allant chercher du bois sec, propre à faire du feu, trouva heureusement un vieux Canot qui étoit caché dans des brossailles²⁶ & renversé sans dessus dessous, à cause [177] de la pluye. Ses bâtons de traverse étoient un peu pourris; mais nous en eûmes bientôt fait d'autres. Au reste, tout le corps du Canot étoit bon; & d'autant meilleur, qu'il étoit plus petit que le nôtre, & par conséquent plus léger & plus portatif.

13 Il me seroit impossible d'exprimer quelle fut notre joye. *Nicolas* nous témoigna la sienne en se mettant à chanter & à danser, comme un fou, autour de ce petit Bateau, & si long-tems que, pour le faire cesser, son Oncle fut obligé de danser comme lui. Pour moi voyant cela, je crus que la joye ne seroit pas parfaite si je ne me mettois de la Partie. C'est pourquoi, je me mis à sauter & à cabrioler par dessus & au tour de ce Canot: ce qui leur fit, tant de plaisir, qu'ils cessèrent tous deux de danser, pour avoir celui de m'admirer. Ma danse étant finie, nous nous mîmes à manger des Canards²⁷, que nous venions de tuer; & après avoir fait des avirons & mis notre Canot en état d'aller sur l'eau, nous partîmes de cet endroit & canotâmes vigoureusement sur la Ri-[178]-vière la plus proche.

14 Comme nous ne savions point où nous étions, nous dessein formâmes le²⁸ d'aller toujours, en montant cette petite Rivière; comptant, par son moyen, de gagner le grand Lac dont nous nous croyions proches, ou de rencontrer quelques Sauvages qui pussent nous en enseigner le chemin. Nous ne nous trompâmes point dans cette dernière idée; car dès le soir même, nous étant aperçûs d'une place noire, assez proche du bord de l'eau, où il paroisoit que l'on venoit de faire du feu, nous nous y arrêtâmes. Elle étoit encore toute chaude & remplie de quantité de pattes d'Ours, de Castors²⁹ & de tripailles de differens

²⁴ Allusion aux mœurs de l'ours brun d'Europe et d'Asie (*Ursus arctos*) ou à celles de l'ours noir (*Ursus americanus*). Voir *supra*, chap. 10, n. 20.

²⁵ Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* indiquent plutôt que les porcs-épics «vivent de fruits & de raisins» (1721, t. 4, p. 746). Le Beau croyait peut-être qu'en remplaçant les *raisins* par les *prunelles sauvages* sa description gagnerait en précision, mais ce n'est pas le cas puisque la prunelle est le fruit du prunellier (*prunus spinosa*), un prunier sauvage d'Europe. Voulait-il faire référence aux fruits du prunier sauvage canadien, le prunier noir (*Prunus nigra*)? Sans doute ignorait-il que les deux fruits présentent un aspect très différent: la prunelle est d'un noir bleuâtre, tandis que la prune produite par l'arbre indigène canadien est d'un rouge orangé ou jaunâtre (voir Augé, t. 5, p. 825; *Trévoux*, 1721, t. 4, p. 890; *FL*, p. 320).

²⁶ À l'époque, les orthographes «brossailles» et «broussailles» coexistent (voir *infra*, chap. 34, n. 9).

²⁷ L'identification exacte de l'espèce fait problème étant donné le manque de précision du contexte. Les canards font partie, avec les oies et les cygnes, de la famille des *Anatidés*. En Amérique du Nord, uniquement pour les canards, on compte cinq sous-familles qui regroupent elles-mêmes plusieurs espèces de canards (voir *GOAN*, p. 38-65).

²⁸ Erreur attribuable au *prote*. Les mots doivent être transposés: *nous formâmes le dessein*.

²⁹ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12). Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20.

animaux. Nous nous y arrê tâmes, dans l'espérance d'y voir revenir les Sauvages qui y avoient allumé du feu.

15 Nous n'eûmes pas plutôt tiré notre Canot hors de l'eau, que nous les vîmes arriver. Ils étoient cinq de leur bande & sans autre compliment, que celui de nous avoir touché la main, ils se mirent au plus vite en devoir de faire du feu, d'écorcher leur gibier, de [179] le faire cuire & de nous en regaler. Toutes ces choses se firent promptement & sans dire mot: ce qui me surprenoit extrêmement, d'autant que je n'étois pas encore bien accoutumé à la manière des Sauvages. Ces Peuples croiroient commettre une grande incivilité, s'ils s'amusoient comme nous, à faire de longs complimens aux Etrangers qui arrivent; en s'informant de leur santé, du sujet de leur voyage, en tirant un pied par-ci, l'autre par-là, courbant le corps, baissant la tête, allongeant le dos, & faisant quantité d'autres choses semblables, comme les *François*, qui ne servent, me dirent-ils dans la suite, qu'à affamer les nouveaux venus. Eux donc, au contraire, avant de faire aucune information, débutent premièrement par le manger, ensuite les complimens se servent pour le Dessert³⁰.

16 Nous mangeâmes tous de bon appetit. Leur gibier consistoit en quatre Chevreuils de trois espèces différentes³¹, un Renard rougeatre³² comme en *Europe*, deux Loups Cerviers³³ & trois Carcajoux qui sont des espèces de Blai-[180]-reaux³⁴. Cette chasse nous fit beaucoup de plaisir, car nous n'avions pour toute provision que deux Pluviers³⁵ & un

³⁰ Quoique personnelle, cette remarque rejoint les observations faites par d'autres relationnaires qui soulignent que la chaudière est rapidement mise au feu pour satisfaire l'appétit d'un nouvel arrivant, même s'il est inconnu de ses hôtes. La civilité et la bienveillance des Amérindiens à l'égard des étrangers font partie des «manières sauvages» qui retiennent l'attention des voyageurs. D'après Nicolas Perrot, l'hospitalité des Sauvages «surpasse toutes celles du commun chez les Européens. Quand quelque étranger la leur demande, [...] il est on ne peut mieux reçu. C'est de leur part un accueil des plus amiables. Il vont mesme jusqu'à s'épuiser pour regaler ceux qu'ils reçoivent» (*Mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, édition critique de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 2004, p. 285). Lafitau observe que «dans les temps héroïques, les hôtes ne disoient ordinairement, ni qui ils étoient, ni d'où ils venoient, qu'après le repas; souvent même on attendoit trois, quatre, ou même dix jours, sans s'en informer. C'est aussi le premier compliment que font tous les Américains, chez qui l'hospitalité n'est pas moins sacrée que dans l'antiquité: & ce compliment, quoique muet, est très-éloquent; & beaucoup plus sensé que nos réverences, & des questions, qui doivent paroître hors de propos, par rapport à des gens, qu'on doit supposer las, & fatigués du voyage. Quiconque entre chez eux est bien reçu. A peine celui qui arrive, ou qui rend visite est-il entré, qu'on met à manger devant luy, sans rien dire: & lui-même mange sans façon, avant d'ouvrir la bouche pour déclarer le sujet qui l'amène» (*MSA*, t. 2, p. 88). Voir aussi *GV*, p. 162-164.

³¹ Le substantif «chevreuil» désigne généralement le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), mais le mot est utilisé ici dans un sens générique, pour indiquer qu'il y a trois espèces de «cervidés» soit: l'orignal, ou élan d'Amérique (voir *supra*, chap. 6, n. 31); le chevreuil, ou cerf de Virginie; et le cerf américain de grande taille, ou Wapiti (voir *supra*, chap. 4, n. 77).

³² Le renard roux (*Vulpus vulpus*) présente trois variétés courantes fondées sur la pigmentation: rousse, tachetée et argentée. La première variété, qui est aussi la plus commune, se distingue facilement des deux autres: les joues, le dos, la croupe et la queue de l'animal sont de couleur rousse. L'espèce est répandue dans tout l'hémisphère nord (voir *LM*, p. 281-283; *IAP*, p. 277-280).

³³ Sur le loup-cervier, ou lynx du Canada (*Lynx lynx*), voir *supra*, chap. 6, n. 23.

³⁴ Le Beau pense sans doute au blaireau européen (*Meles meles*), un mustélidé largement répandu en France (voir Gordon Corbet *et al.*, *op. cit.*, p. 180-181; Helga Hofmann, *op. cit.*, p. 110). Sur le carcajou, ou glouton (*Gulo gulo*), voir *supra*, chap. 6, n. 26.

³⁵ Les pluviers sont de petits oiseaux de rivage de la famille des *Charadriidés*. Plusieurs espèces différentes vivent au Québec et dans le nord des États-Unis. Ici, l'imprécision du contexte ne permet pas d'identifier une espèce en particulier (voir *OPQ*, p. 164-169; *IAP*, p. 233; *GOAN*, p. 112-114).

Corbeau³⁶. Ce qui étoit trop peu pour de grands Mangeurs. J'eus le plaisir de leur voir dévorer entre sept qu'ils étoient tout ce gibier dans un seul Repas, qui dura six ou sept heures à la vérité; mais d'un autre côté, il eut pu rassasier facilement cinquante Personnes. Cependant rien n'en resta, que quelques tripailles que l'on avoit jettées; encore servirent-elles pour déjeuner, le lendemain, après les avoir bien lavées. Et il n'y eut pas jusques aux griffes, qu'ils ne rongèrent d'une manière si nette & si propre, que ce ne fut qu'à regret qu'ils en laissèrent les os.

17 Ces Sauvages étoient tous *Iroquois*; à savoir, quatre de la Nation des *Tsonnontouans*, & le cinquième nommé *Joseph*, d'une Famille des *Agniés*³⁷. Ce dernier parloit assez bien François pour se faire entendre; je m'entretins avec lui pendant tout le tems que je demeurai avec eux. Au reste ils étoient tous beaux Hommes & d'une taille [181] fort avantageuse. Nous passâmes les trois premiers jours ensemble, avec assez de plaisir. Mais le quatrième jour, ils commencèrent à concerter entre eux, de quelle manière ils s'y prendroient pour me remener à *Quebec*³⁸. Leur Chasse étoit finie & ils étoient sur le point d'y aller vendre leurs Pelleteries. *Antoine* m'avertit de leur complot, me dit de me tenir sur mes gardes & de ne le point quitter, de peur qu'en m'écartant ils ne vinssent à bout de leur projet, parce qu'ils me prenoient pour un Deserteur d'importance. Il ajouta de plus, qu'ils venoient de lui offrir pour Présent quelques Paquets de Pelleteries, s'il vouloit me livrer entre leurs mains; mais il me rassura, en me protestant que je n'avois rien à craindre de ce côté, parce qu'il les refuseroit toujours.

18 Cette nouvelle étoit comme un coup de foudre sur ma tête; quand pour me rachever, *Nicolas* vint dire à son Oncle, en ma présence, qu'ils étoient résolus de m'avoir à quelque prix que ce fut, parceque *Joseph*, leur avoit dit que l'on cherchoit dans la *Nouvel-[182]-le France*, un Deserteur fait comme moi, pour lequel le Gouverneur Général³⁹ donneroit beaucoup d'argent à ceux qui le reconduiroient: que le bruit couroit que ce Deserteur s'étoit sauvé avec des Sauvages, & que ce ne pouvoit être un autre que moi, selon qu'on le lui avoit peint, en cas qu'il le rencontrât⁴⁰.

19 Ce Sauvage étoit nouvellement arrivé de la *Nouvelle France*, & dans le tems-même qu'il me témoignoit le plus d'amitié, il excitoit ses Camarades à lui prêter main forte pour me jouër ce mauvais tour. Surpris autant qu'affligé de cette fâcheuse nouvelle, je fis ensorte d'attirer mes Sauvages à l'écart, pour délibérer avec eux sur l'importance de ce sujet.

³⁶ Si Le Beau n'a pas confondu cet oiseau avec la corneille d'Amérique (*Corvus brachyrhynchos*), il s'agit d'un corbeau du Nord (*corvus corax principalis*). L'espèce est notamment présente au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans le Maine; elle fréquente tant les montagnes que les rives rocheuses (voir *OPQ*, p. 275-279; *IAP*, p. 212; *GOAN*, p. 226).

³⁷ Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

³⁸ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14). Sur l'usage du verbe «remener», voir *supra*, chap. 7, n. 26.

³⁹ Charles de Beauharnois de La Boische, marquis de Beauharnois (voir *supra*, chap. 5, n. 2).

⁴⁰ L'ordre d'arrestation de Claude Le Beau comprend une brève description physique du déserteur: «Il est ordonné à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient qui auront connoissance ou peut estre le nommé Lebeau de petite taille portant perruque brune marqué au visage de petite vérole, les yeux noirs et petits, un peu enfoncez, bégayant un peu dans son parler, de nous en donner avis, meme de l'arrester, promettant à ceux qui nous l'ameneront la somme de trois cent livres outre les frais qu'ils auront faits pour l'amener» (ANC: MG8-A6, bobine C-13589, vol. 10, p. 366). Voir Annexe 2.

[183] CHAPITRE XII.

Etrange Avanture que l'Auteur a avec ses Iroquois. Comment ses Lettres d'Avocat sont reçues!

- 1 LE grand zèle de mes Sauvages pour ma conservation, ne fut pas de longue durée. Je le vis disparaître en même tems qu'éclore. Lorsque je voulus leur reprocher leur inconstance, *Antoine* me répondit pour toute raison, qu'il étoit bien fâché de mon sort; mais que lui, ni son Neveu n'oseroient prendre ma défense, de peur que cette affaire n'apportât la Guerre entre sa Nation & celle des *Iroquois*¹.
- 2 Il y avoit de quoi me demonter. Cependant j'étois déjà venu à bout de tant d'obstacles, que l'experience m'avoit appris ce que peut sur les hommes, l'intrepidité de la parole & la force des raisonnemens. Je m'en servis dans cette occasion pour combatre les prejugués de mes *Hurons*. Je leur de-[184]-montrai, qu'ils ne devoient point s'allarmer de ce côté; qu'ils auroient toujours les *François* de leur Parti, au-lieu qu'au contraire s'ils me livroient à ces *Iroquois*, je serois en droit de les dénoncer à *Quebec*, s'ils m'y reconduisoient; qu'ils avoient bien plus à craindre de la part des *François*, qui, les regardant comme Auteurs de mon évasion, les traiteroient sans doute comme des Traîtres, indignes de leur protection²: qu'ils devoient songer aussi à ce qui s'étoit passé entre nous. En un mot, je fis tant, qu'ils resolurent de perdre la vie plutôt que de ceder à ces *Iroquois*, & nous passâmes au plus vite de l'autre côté de la Rivière, déterminés à nous bien défendre. Nous n'avions pas beaucoup de poudre, mais ils en avoient encore moins que nous, puisque trois d'entre eux ne se servoient plus de fusils.
- 3 D'abord que nous fumes passés, ils virent bien qu'ils avoient manqué leur coup. Ils firent mine de vouloir nous suivre, mais je les en empêchai, en jurant & protestant, que le premier d'entre eux, qui s'en aviseroit, n'avoit qu'à [185] s'attendre à avoir la tête cassée. Cela les arrêta un peu, mais ne les empêcha pas néanmoins de venir nous joindre deux heures après, en traversant la même Rivière un peu plus bas. Ce fut là où ils surprirent *Antoine*, qui s'étoit écarté de nous pour couper du bois. Il étoit sans armes, ainsi il leur fut facile de l'attraper. *Nicolas* les entendant crier ne douta point que son Oncle ne fut pris. Il l'aimoit comme son propre Père: c'est pourquoi, sans consultation, il saute promptement sur sa hache, prend son fusil & court sur eux comme un enragé, sans me donner le tems de le suivre. Cinq contre un, la partie n'étoit pas égale, aussi se trouva-t-il investi & pris dans le tems que je courois pour lui servir de second.
- 4 Aussi-tôt qu'ils me virent, trois d'entre eux se détachèrent pour venir à moi, mais me voyant sur la défensive avec deux fusils, ils se separèrent & m'approchèrent le plus près qu'ils purent par divers endroits, en se mettant toujours à l'abri des arbres qui m'environnoient. *Antoine* qui savoit que [186] ma résolution étoit de vaincre ou mourir, dit à ceux qui le tenoient: que s'ils ne le laissoient aller, il arriveroit infailliblement quelque malheur à leurs Camarades, au-lieu qu'autrement il se faisoit fort de me livrer à eux sans

¹ Le Beau produit des informations sur la nation huronne au chapitre 7 (§4-9). Sur les Iroquois des Cinq-Nations, voir *infra*, chap. 13, §24.

² Le Beau n'a pas tort: l'ordre d'arrestation stipule qu'il est interdit «à toutes personnes de celer led. Le Beau, et de luy donner retraite a peine d'etre poursuivis comme complices du crime dont il est accusé» (ANC: MG8-A6, bobine C-13589, vol. 10, p. 366). Voir Annexe 2. Sur la ville de Québec, voir *supra*, chap. 5 (§4-14).

qu'ils courussent aucun risque. Pour cet effet, ils le lâchèrent, en gardant néanmoins son Neveu pour ôtage de sa parole.

5 Je ne fus pas peu étonné de le voir venir à moi; il m'aborda d'un air farouche & se saisissant de son fusil que j'avois, & du mien, il me contraignit rudement de marcher devant lui, sans me dire aucune parole, tant il étoit hors d'haleine. Un des trois Sauvages qui avoient voulu me prendre, voyant que je n'allois pas assez vite à sa fantaisie, me donna un coup de bourrade de son fusil sur le dos, qui me renversa par terre, après quoi ils me traînèrent à deux, jusqu'à l'endroit où étoient les autres, qui, par bonheur, n'étoient pas éloignés.

6 Nous n'y fumes pas plutôt arrivés, qu'ils s'assirent en rond & tinrent un Conseil de guerre à mon sujet. *Antoine* [187] qui composoit ce cercle, leur fit un grand Discours dont voici la teneur, selon qu'il me l'expliqua un peu après & par lequel on verra qu'il ne manquoit pas d'esprit: Il commença par leur faire entendre, «combien il déplorait le malheur présent qui alloit troubler la Paix entre sa Nation, celle des *François* & celle des *Iroquois*»³. Ce qu'il circonstancia par des frémissemens si bien feints, qu'il seroit impossible à aucun *Européen* de pouvoir les contrefaire. «Ensuite il leur représenta: que l'insulte qu'ils me faisoient, respiroit une vengeance, qui lui causoit ces frémissemens: Qu'il mourroit volontiers seul & dans les plus grands tourmens, si sa mort étoit capable d'éteindre tant de feux qu'il prevoyoit devoir tomber sur sa Famille». *Celui*, disoit-il en me montrant, *que vous voyez devant vous, est le Fils d'un Grand Chef François, que nous avons promis, au peril de notre vie, de conduire en pleine sûreté & à couvert de toute insulte de la part des Sauvages, jusqu'à Naranzouac*⁴. *C'est là, où nous esperons* [188] *nous-mêmes de voir le Deserteur dont Joseph parle & qui y doit passer selon ce qu'on nous en a dit à Quebec. Comment Joseph, ajoutoit-il, qui ne connoît pas lui-même le Deserteur dont il parle, ose-t-il vous avancer que ce jeune Chef des François, est celui que l'on cherche à Quebec? Que ne dit-il plutôt, que n'ayant point de Pelleteries à vendre, faute d'avoir été à la Chasse comme vous autres, il voudroit, dans l'esperance d'avoir un gain sordide, enlever un Esprit*⁵ *qui a mis en nous toute sa confiance & que nous devons tous respecter, bien loin de le maltraiter? Si ce jeune Chef passe avec nous dans vos Forêts*⁶, *poursuivoit-il, c'est autant pour notre Bien public que pour faire arrêter lui-même à Naranzouac, le Deserteur que Joseph croit tenir. Après ce coup fait il doit passer de ce Village chez les Anglois, d'où il traversera le grand Lac*⁷ *pour se rendre en France, où il parlera de grandes affaires dont il est chargé. Quant à ce qui regarde notre utilité*

³ Allusion à la Grande paix de Montréal conclue en 1701. Ce traité de paix, signé par le gouverneur général de la Nouvelle-France, Louis-Hector de Callière, et par plus de trente tribus amérindiennes représentées par quelque 1300 Amérindiens, était d'une importance capitale pour la colonie française. L'entente mettait fin aux guerres amérindiennes tout en consolidant le pouvoir du gouverneur qui devenait «l'arbitre» des éventuels conflits entre les nations signataires. Par ailleurs, la position de la Nouvelle-France face aux colonies britanniques se trouvait consolidée puisque les Iroquois promettaient de demeurer neutres si un conflit survenait entre les deux nations européennes (voir *HAF*, p. 111-112; *LNF*, p. 141-142; Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 117-123).

⁴ Sur Narantsouak, voir *infra*, chap. 21, n. 2.

⁵ Note de l'auteur: *C'est ainsi que la plupart des Sauvages nous appellent*. Le Beau se souvient probablement du texte d'Hennepin (voir *supra*, chap. 9, n. 9).

⁶ L'utilisation de l'adjectif possessif «vos» n'est pas fortuite. Claude Le Beau croit (ou veut faire croire au lecteur) qu'il se trouve en territoire iroquois plutôt qu'en territoire abénaquis. C'est sans doute pour la même raison qu'il indique à plusieurs reprises dans sa relation que Narantsouak est un village iroquois.

⁷ Plus bas (chap. 20, n. 24), Le Beau explique que les Amérindiens donnent à l'océan Atlantique le nom de «grand Lac».

commune, je [189] puis vous protester, que tous les Soirs avant de se coucher, il a écrit sur des Blancs⁸ differens toutes les hautes Montagnes que nous avons surpassées avec beaucoup de difficulté, afin de les faire couper, dit-il, lors qu'il reviendra chez nous, pour nous ôter la peine de toujours monter & descendre lorsque nous allons à la Chasse, ou que nous faisons des Portages. Bien plus, il pretend que ces Montagnes seront bonnes pour arrêter les Rivières qui sont trop rapides, en leur servant de Digues de distance en distance pour tranquilliser leurs Courans; ce qui fera beaucoup de plaisir aux Castors qui aiment les Digues, comme vous savez, pour pouvoir se baigner à l'aise⁹. C'est alors, que nous les tuérons avec bien plus de facilité, par le moyen de certaines petites cabanes à la François, que nous pourrons creuser dans ces Rochers, afin de nous y cacher & de les prendre tous vivans. Si les Castors qui sont de petits animaux ont tant d'industrie qu'ils puissent faire des Digues en renversant de grands arbres, pour quoi les François, qui sont de Vrais Esprits (car c'est ainsi qu'ils nous nomment) & qui surpassent de beaucoup le genie [190] des Castors, pour quoi, dis-je, ne seront-ils pas capables de faire des Digues bien plus fortes, bien plus belles & plus grandes que celles de ces Animaux, en renversant des Montagnes dont vous savez déjà qu'ils bâtissent leurs cabanes? En un mot: Pensez-y, vous autres Iroquois, il y va de votre intérêt. C'est ainsi qu'il finit lorsqu'il me demanda mes Papiers, qu'il leur donna pour prouver ce qu'il venoit d'avancer. Si ce discours n'est pas à la lettre, je puis assurer, qu'excepté l'arrangement des mots, il est tel, du moins, qu'il me l'a dicté, lorsque j'ai voulu l'écrire sur mon journal¹⁰.

7 A peine eut-il cessé de parler, que le plus ancien de ces *Iroquois*, repondit *Gannoron*, c'est-à-dire, *voilà qui est admirable*; mais ce mot fut dit d'un air si froid, qu'il ne m'eût rien procuré de bon, s'il n'eût été un peu après accompagné d'un *Niaoua*¹¹: car il ne faut pas s'imaginer que les Sauvages soient si simples, qu'on leur puisse faire accroire tout ce que l'on veut. Ils écoutent premièrement ceux qui parlent sans les interrompre, & pensent ensuite profondément sur ce qu'on leur [191] a dit, avant que de rien decider: c'est ce qui fit, qu'ils furent bien un demi-quart d'heure à examiner attentivement tous mes Papiers sans nous repondre.

8 Cependant *Antoine* y alloit à la bonne foi & tout son discours n'étoit que le fruit de certaines reponses badines que je lui avois faites, lorsque me voyant écrire sur mon journal, il me demandoit à quoi pourroit servir tout ce que j'écrivois. Comme il avoit vu

⁸ Sur le sens du substantif «Blanc», voir *supra*, chap. 9, n. 9.

⁹ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12).

¹⁰ Pour décrire ce «Conseil de guerre» et pour rédiger le discours d'Antoine, Le Beau peut compter sur ses souvenirs et sur quelques notes prises au cours de son voyage, comme il le raconte lui-même, mais il semble qu'il ait aussi tiré profit de la description des conseils amérindiens produite par Lafitau. La dernière phrase prononcée par Antoine n'est pas sans rappeler les observations du jésuite qui indique que, lorsqu'on a exposé le sujet de la délibération, on conclut toujours en disant: «Pensez-y vous autres Anciens, vous êtes les maîtres: ordonnez» (*MSA*, t. 1, p. 479). Autre particularité: Le Beau souligne le flegme et le ton de voix particulièrement «froid» des orateurs amérindiens en précisant qu'ils «écoutent premièrement ceux qui parlent sans les interrompre, & pensent ensuite profondément sur ce qu'on leur a dit, avant que de rien decider». Ces détails proviennent vraisemblablement de la relation du père Lafitau: «En general, on peut dire qu'ils sont plus patiens que nous pour examiner tous les tenans & tous les aboutissans d'une affaire: ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres: ils ont plus de déférence & de politesse à l'égard de ceux qui ont avancé des sentiments opposés aux leurs, ne sachant ce que c'est que couper la parole à celui qui parle, encore moins disputer avec chaleur» (*Ibid.*, p. 480).

¹¹ Le Beau s'inspire des remarques de Louis Hennepin. D'après ce relationnaire, en langue iroquoise, le mot «Gannoron» signifierait «Voilà une affaire, qui est de grande consequence» et le mot «Niaoua» serait un terme d'approbation (voir *NVH*, p. 161, 193).

lui-même les *François* faire des choses qui lui étoient incompréhensibles, cela fut cause qu'il ne doutoit presque pas qu'avec le tems ils ne vinssent à bout de tout ce que je lui disois. Mais, ces *Iroquois* qui étoient un peu plus fins que lui, après avoir bien rêvé¹² comment l'on pouvoit faire pour renverser des Montagnes, répondirent en tournant plusieurs fois mes papiers sans dessus dessous, que tout ce que *Antoine* venoit de dire, n'étoit que de pures chimères, pour les tromper; que les *François* étoient bien capables des¹³ faire des Dignes; mais non pas de renverser des Montagnes pour en venir à bout; que d'ailleurs [192] ils ne voyoient que des Chemins & des Rivières sur mes papiers & non pas des Montagnes, ainsi qu'il leur avoit dit; & il concluoit de là que nous étions trois menteurs.

9 Cette reponse m'ayant été interpretée, je lui repondis, que les papiers où j'avois dessiné les Montagnes, s'étoient malheureusement perdus dans le dernier Naufrage que je venois de faire; ce qu'ils pouvoient facilement remarquer par ceux-ci, qui étoient encore tous mouillés; mais que, comme j'avois bonne memoire, il me seroit facile de reparer ce malheur en les dessinant toutes, aussi-tôt que mon papier blanc seroit sec.

10 Cette repliche me paroissoit les saitisfaire¹⁴ un peu, quand *joseph* qui étoit le plus malin, prenant la parole, me dit au nom de ses Camarades: *Tes entreprises sont de valeur, nous le voyons bien, mais nous ne croyons pas ce que tu nous dis. Car si tu étois un Chef envoyé par Onnontio*¹⁵ *pour de grandes affaires, tu aurois des Gardes avec un blanc, comme on en donne à tes Frères qui viennent parmi nous. Et cela est raisonnable.* [193] *Ainsi nous voyons bien que tu n'es qu'un Otkon. Oui, sans être ami du Manitou, tu ne pourras jamais renverser des Montagnes, c'est à dire, que j'étois un Esprit malin*¹⁶, qui sans le secours du *Demon*¹⁷, ne pourroit jamais venir à bout de ce que je leur venois de dire.

¹² Sur cette acception du verbe «rêver», voir *supra*, chap. 7, n. 37.

¹³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «de».

¹⁴ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «satisfaire».

¹⁵ Conformément aux textes de ses prédécesseurs (voir *NVL*, p. 516; *Histoire*, t. 1, p. 303; *JR*, vol. 20, p. 220), Le Beau indique, au paragraphe suivant, que le nom «Onnontio» est donné par les Sauvages au gouverneur général de la Nouvelle-France. Jean André Cuoq explique que le titre «Onontio» est en fait une traduction du nom du successeur de Champlain, Charles Huault de Montmagny (Mont-Magny, *mons magnus*, *Onontio*); le nom passa ensuite aux autres gouverneurs français et le roi de France reçut le titre de «grand Onontio». Dans sa relation de 1640-1641, Paul Le Jeune écrit que ce mot amérindien signifie «grande montagne», mais Cuoq précise qu'il s'agit plutôt d'une traduction libre puisque, en langue iroquoise, «la grande montagne» se dit «onontowanen», alors que le mot «onontio» signifie littéralement «la belle montagne» (voir *Lexique iroquois*, p. 35, 176, 232-233).

¹⁶ Le Beau n'a pas tort de traduire le mot «Otkon» par l'expression «Esprit malin». Jean André Cuoq explique qu'en langue iroquoise, «Otkon» signifie «génie, esprit, être mystérieux et puissant», puis il ajoute: «C'est le Oki des Hurons, le Manitou des Algonquins» (voir *Lexique iroquois*, p. 37, 176). Voir aussi la définition du mot «Oïaron» produite par Lafitau (voir *infra*, chap. 39, n. 34).

¹⁷ Le Beau traduit le mot «Manitou» par le mot «Démon» conformément au *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages* de Lahontan. Ce dernier indique en effet que les mots «Matchi Manito» signifient «Diable, méchant esprit» (*Mémoires*, p. 744). Pour sa part, Lafitau indique que le substantif «manitou», en langue algonquine, renvoie à «l'Estre suprême» et «aux Génies subalternes», puis il explique que les Sauvages reconnaissent généralement à ces esprits subalternes «un caractere mauvais plus porté à faire du mal que du bien» (voir *MSA*, t. 1, p. 145; t. 2, Table alphabétique, sous «Manitou», [n. p.]) D'après Frédérick Webb Hodge, le mot «Manitou» désigne «les puissances et les pouvoirs mystérieux et inconnus de la vie et de l'univers. En le faisant passer de l'algonquin dans le langage des blancs, on a pris ce mot pour esprit, bon, mauvais ou indifférent; le dieu ou le diable des Indiens, le démon, le génie gardien du lieu, le fétiche, etc.» (*MIC*, p. 315). Voir aussi *Lexique algonquin*, p. 206.

- 11 Je n'eus pas plutôt compris par *Onnontio*, (c'est ainsi qu'ils nomment le Gouverneur Général de la *Nouvelle France*) que je devois avoir un *Blanc*, c'est-à-dire, un *Passeport* ou *Permission*, que je demeurai comme interdit sans leur répondre, ne m'attendant point à une pareille demande de la part de ces Barbares. Mais me ressouvenant que je portois sur moi mes Lettres de *Bachelier* & de *Licencié ès Droits de la Faculté de Paris*, je les tirai aussi-tôt hors de ma poche où elles étoient empaquetées, & les présentant à ce *Joseph* après les avoir développées, je lui dis: *Tiens, regarde & apprends qu'un ami d'Onnontio & de tous les Chefs François ne peut pas l'être du Manitou, dont ils sont ennemis. Connoistu presentement*¹⁸ *tous ces noms? A l'égard des Gardes ou soldats que tu veux dire, sache par moi [194] de la part d'Onnontio, que pour des Raisons secrettes & particulières je n'ai point voulu en avoir. Ne sais-tu pas toi-même qu'aucun François ne passe par ces chemins-ci, parce qu'ils sont trop difficiles pour eux; tant par rapport aux Montagnes & aux Rapides qu'il leur faudroit franchir, qu'aux provisions de bouche qu'il leur seroit nécessaire de porter & qui les feroient succomber dans leurs portages? Quant aux Montagnes que tu ne peux pas croire que nous puissions renverser sans le secours du Manitou, sache aussi, que par la vertu seule de notre poudre à canon, non seulement nous sommes capables de les culbuter, mais même de les faire danser en l'air avec toutes vos Forêts & de brûler vos Rivières; ce qui vous extermineroit tous, si nous étions des Esprits mechans. Mais non, Dieu nous preserve d'une telle pensée. Nous sommes trop bons pour vous faire du mal & c'est cette même bonté qui est cause, que j'ai mieux aimé risquer de perdre la vie, en venant seul parmi vous, en qui j'ai mis toute ma confiance, que de paroître en manquer si j'étois venu avec des Gardes.*
- 12 Ce discours que je prononçai d'un [195] ton ferme & hardi, joint aux Lettres que je leur avois présentées, fit une telle impression sur l'esprit de *Joseph*, qu'il en pâlit. Il l'interpréta sur le champ mot pour mot à ses Camarades, qui, pendant qu'ils l'écoutoient, avoient toujours les yeux tournés sur moi & leurs doigts sur leur bouche, pour me témoigner leur admiration. A peine eut-il fini, qu'ils crièrent tous, en se levant, & d'un même ton de voix, *Niaoua*: ce qui me fit bien peur, car je ne savois pas encore ce que ce mot signifioit.
- 13 Pendant que l'un d'eux attachoit mes Lettres au bout d'un aviron, les quatre autres se mirent à danser au tour de moi. J'étois si inquiet, que je tirai plusieurs fois *Antoine* par le bras, pour lui demander ce que vouloit dire *Niaoua*, qu'ils repétoient si souvent & quel seroit le but de cette cérémonie. Mais il étoit si occupé à battre la cadence de leurs chansons par des *Hé, hé, hé*, qu'il ne voulut pas me répondre¹⁹. A la fin j'appris que

¹⁸ Coquille attribuable au prote; il faut lire «presentement».

¹⁹ Cette scène pourrait être inspirée des remarques des prédécesseurs de Le Beau. Lafitau observe que, pendant les danses de l'*Athonront* et *Te Iennonniakoua*, la cadence est soutenue par des «hé, hé, continuels» (*MSA*, t. 1, p. 522, 529). Lahontan explique que le prélude à certains repas est une danse où l'on chante ses propres exploits et ceux de ses ancêtres: «Celui qui danse est seul en cette occasion, & les autres sont assis sur le derrière, qui marquent la cadence par un ton de voix, *hé, hé, hé, hé*, & chacun se leve à son tour pour faire sa danse» (*Mémoires*, p. 640). Le Beau insère souvent ce type d'onomatopées lorsqu'il décrit des scènes dansantes. Ici, les *hé, hé, hé*, servent à battre la cadence des chansons; au chapitre 17, les *hé, hé, hun, hun*, aident et soutiennent le danseur dans sa tâche; dans une scène plus cocasse, au chapitre 18, les *hé, hé, hun, hun*, des spectateurs battent la mesure d'une contredanse française exécutée par Le Beau lui-même; enfin, au chapitre 21, les hôtes d'un repas hochent la tête et battent la cadence par des *hun, hun* ininterrompus pendant qu'un invité danse autour des chaudières. D'après Jean André Cuoq, c'est avec un «Heh!» très fortement aspiré «que l'on répond en chœur au chant du guerrier, à la danse chantée de l'imposition des noms, &c.» (*Lexique algonquin*, p. 111).

Niaoua signifioit *Voilà qui est bien, voilà qui est excellent*. La danse ne finit qu'après que l'on [196] eut planté en terre, l'aviron où étoient attachées mes Lettres; car alors ils coururent tous les cinq à leurs canots, d'où ils apportèrent chacun un gros Paquet de Pelleteries, qu'ils posèrent au pied de cet aviron. Voici comme ils s'y prirent avant que de les poser.

14 Premièrement *Joseph* vint m'aborder, & prenant la parole pour ses Camarades, il me parla en ces termes: *Ecoute Claude, comme nous t'avons, mes Frères & moi, offensé, nous venons à toi, te couper les cheveux, la tête, le corps, les jambes & les pieds de cette offense*. Je crus à ces mots, qu'ils alloient me hacher en pièces. Mais ensuite il me dit, en prenant le premier Paquet: *Tiens, voilà avec quoi je retire le coup que tu as reçu sur le dos* (il vouloit dire le coup de bourrade) & après, le laissant tomber par terre, il prit un second Paquet, & cria en le jettant proche de l'aviron: *voilà comme j'essuye la place, par où nous t'avons traîné*. il²⁰ en fit de même au troisième en disant: *voilà pour ôter toute ta douleur & chasser loin de toi tout sentiment de vengeance*. Pour celui-ci, dit-il, en empoignant le qua-[197]-trième, *reçois-le pour Present que nous te faisons, comme à un grand Chef, que nous honorons & que tous ses liens, & ceux des autres Paquets, puissent te servir à arrêter le Deserteur, qui est la cause que nous t'avons insulté*. Enfin, venant au cinquième & dernier Paquet, il ne le ramassa point, mais en lui donnant un coup de pied, il me dit: *Voilà comme celui-là éteindra le feu, que nous avons dessein d'allumer pour te brûler comme un Sorcier*²¹.

15 J'avouë que je change un peu les mots, car au lieu de celui de Sorcier, il se servit du terme *Oïaron*, qui signifie *Esprit malin*, qui parle aux *Jongleurs*²². Desorte que, si par la suite il m'arrive de lâcher certains termes ou tours de phrases qui ne conviennent point à des Sauvages, qui souvent se servoient de periphrases, pour pouvoir s'exprimer, ce ne sera que pour éviter un verbiage, qui fatigueroit sans doute le Lecteur. Je me reserve au reste à n'user que d'un stile simple & concis qui reponde à leur pensée, le plus qu'il me sera possible, sans vouloir sortir des bornes de la verité, ni me soucier de les faire parler [198] avec l'Eloquence, que leur donne le Baron *de la Hontan*. Cet Auteur par cet endroit aussi-bien que par beaucoup d'autres mensonges dont ses ouvrages sont remplis, fait bien voir qu'il ne les a guère connus²³.

²⁰ Lettre minuscule initiale attribuable au prote.

²¹ Cette cérémonie rappelle la manière amérindienne de «refaire l'esprit» d'une victime. En principe, lors de ce rituel, les offrandes mettent les coupables d'une offense à l'abri d'une éventuelle vengeance. Lafitau produit une description détaillée de cette cérémonie (voir *MSA*, t. 1, p. 490-492). Le Beau se contente ici de faire une adaptation libre et personnelle de ce qu'il a lu dans le texte du jésuite, mais plus loin dans la relation de ses *Avantures* (chap. 34, §7-16), il reprend presque intégralement les explications de son prédécesseur.

²² Le Beau appelle «Jongleurs» les médecins amérindiens (voir *infra*, chap. 39, n. 15).

²³ La critique de Le Beau est sévère. Comme l'indique Réal Ouellet, «l'examen attentif des chapitres "ethnographiques" des *Mémoires* [de Lahontan] montre que sa description [des mœurs autochtones] s'appuie sur une observation de la réalité amérindienne, complétée par d'autres témoignages. Sans avoir séjourné de longues périodes auprès d'une même communauté autochtone, Lahontan fréquenta, à plusieurs reprises, différentes ethnies. Si ses connaissances linguistiques étaient plus rudimentaires qu'il ne le laisse entendre, les occasions d'observer personnellement le monde amérindien lui permirent d'acquérir une connaissance à tout le moins élémentaire des cultures autochtones» (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 44). Rappelons que Lahontan a séjourné en Amérique pendant dix ans (voir *supra*, préface, n. 3), ce qui n'est pas le cas de Le Beau. L'itinéraire de Lahontan couvre un territoire beaucoup plus vaste que celui de Le Beau. Des deux auteurs, Lahontan est certainement celui qui «connaît» le mieux les Sauvages. Enfin, c'est sans doute parce qu'il a lu les *Dialogues* de Lahontan et du Sauvage Adario que Claude Le Beau critique «l'Eloquence» des Amérindiens. À

- 16 Après que mes Sauvages m'eurent fait ces presens, ils ôtèrent mes Lettres de dessus l'aviron dont j'ai parlé & me les rendirent, de peur qu'elles ne se trouvassent mouillées par une petite pluie qui commençoit à tomber & nous obligeoit de nous mettre à couvert. Ces Lettres sont de parchemin, à la façon ordinaire. Le sceau qui y est attaché, est de cire rouge apliquée dans une petite boîte de fer blanc, qui pend à un petit ruban verd. D'abord que nous fumes assis à l'abri de la pluie, sous de grands arbres fort épais, j'enlevai les couvercles de ces deux petites boîtes, qui ne furent pas plutôt ouvertes, qu'il n'y eut pas même jusqu'à mes deux *Hurons*, qui n'en prirent la fuite, tant ils avoient peur qu'il n'y eût un *Manitou* ou *Esprit malin*, qui y fut renfermé. Mais m'ayant vu faire un signe de croix sur ces boîtes & [199] les baiser, ils crurent au contraire, & sur tout mes deux *Hurons*, que c'étoit peut-être quelques Reliquaires, que j'avois reçûs du Grand Patriarche²⁴, pour me préserver des *malins Esprits*. C'est pourquoi ils s'aprocherent de moi. Mais, quoique je pusse faire, ils n'osèrent y toucher, dans l'idée qu'ils avoient que c'étoit une chose sacrée.
- 17 Comme ils professoient tous, tant bien que mal, la Religion *Catholique Romaine*, ils n'eurent pas plutôt aperçu l'empreinte d'une image de la S^{te} VIERGE, qu'ils se regardèrent tous, & reculant quelques pas, se prosternèrent à genoux, en me priant, de leur tenir ces deux Boîtes ouvertes; ce que je fis pendant l'espace d'un grand quart d'heure, qu'ils se mirent à faire leurs prières & à chanter des Litanies en leur langue. Ensuite ils me demandèrent si je les croyois dignes de baiser seulement les deux couvercles? Je leur repondis que oui; qu'ils n'avoient qu'à s'aprocher; & affectant alors un sérieux Pontifical, je les leur presentai à tous l'un après l'autre.
- 18 Ils les baisèrent avec toute la véné-[200]-ration que mérite nos plus précieuses Reliques. Il est vrai qu'ils n'en avoient point encore vu, ni n'en verront peut-être jamais de semblables: Car peu d'Avocats, je pense, s'aviseront comme moi, de courir dans ces Forêts, pour porter en Reliques leurs Lettres de *Licence*, parmi des *Iroquois*, qui cependant les trouvent bien bonnes, comme l'on peut voir par cet exemple.
- 19 Je ne fus donc pas peu charmé de me voir par bonheur, muni de pareilles Patentes. L'utilité dont elles me furent, est sans doute préférable à celle dont elles me seront jamais en *France*, puisque non seulement elles m'ont sauvé plusieurs fois la vie; mais même qu'elles ont inspiré à mes Sauvages l'idée du monde la plus respectueuse & la plus favorable à mes desseins. Heureux! dans mon malheur, d'être délivré, par leur moyen, de la crainte d'une mort aussi cruelle, que celle à laquelle je venois d'être destinée. Cette pensée me troubloit encore si fortement l'esprit, que je crois, que sans elle, il m'eut été impossible de ne pas éclater de rire; [201] sur tout en voyant mes Sauvages s'écrier avec

ce propos, Réal Ouellet explique: «[Pour rédiger les *Dialogues*,] on s'est demandé si Lahontan avait vraiment utilisé "divers Entretiens" qu'il aurait eus avec le chef huron Kondiaronk, mort en 1701. On sait que les Français le respectaient au plus haut point et l'on cite fréquemment Charlevoix, d'après qui le rusé Huron était le seul homme au Canada à pouvoir soutenir la discussion avec Frontenac. Lahontan a fort bien pu entendre à la table du gouverneur les reparties brillantes de ce redoutable raisonneur ou même avoir des entretiens avec lui. Certains des arguments soulevés dans les *Dialogues* pourraient ainsi très bien avoir une origine amérindienne. [...] Adario n'était pas, du reste, le premier Sauvage à débattre philosophie et religion avec les Français. Même s'ils se réservent le beau rôle, Lejeune et Champlain, par exemple, rapportent plusieurs discussions avec des Amérindiens [...]. L'éloquence indienne était devenue un lieu commun dès le XVII^e siècle, et Lahontan a bien pu s'inspirer, pour la forme ou le contenu, de réflexions présentes dans les récits de voyageurs ou de missionnaires» (*Ibid.*, p. 29-31).

²⁴ Plus haut (chap. 9, n. 8), Le Beau indique que le surnom «Grand Patriarche» est donné à l'évêque de Québec. Sur M^{re} Pierre-Herman Dosquet, voir *supra*, chap. 3, n. 9.

surprise & faire des contorsions aussi risibles pour moi, qu'elles étoient pieuses selon leurs mœurs.

20 Je voulus refuser tous leurs Présens, en leur disant: que je les remerciois & que je n'en avois pas de besoin. Mais *Antoine* m'en reprimenda, en me remontrant que ce n'étoit pas là la manière: Que ces sauvages pourroient se facher de mon refus & s'imaginer que je ne voulois point leur pardonner l'insulte qu'ils m'avoient faite: Qu'il sentoit bien que je n'étois pas en état de leur rendre Présent pour Présent; mais que, comme ils étoient les coupables, je devois du moins prendre une peau de chaque Paquet, pour leur faire connoître que j'enterrois toute injure. C'est ce que je fis aussi-tôt sans les choisir, afin de leur témoigner mon désintéressement, après quoi je leur donnai à chacun un écu²⁵, qu'ils reçurent avec d'autant plus de plaisir, que cette monnoye leur étoit presque inconnuë; car par toute la *Nouvelle France* l'on ne se sert que de Cartes²⁶ pour commercer entre *François*, & à l'égard [202] des Sauvages, on donne toujours marchandise pour marchandise.

21 Je crois que si j'eusse voulu, ces Sauvages m'auroient donné toutes leurs Pelleteries, mais je me contentai de celles que j'avois déjà prises. Elles valoient du moins quatre fois autant que l'argent, que je leur en donnois. Elles consistoient en une peau de Martre, assez noire²⁷; une peau d'Ours; une peau de Renard argentée; une de Castor & une autre enfin de Carcajou si bien tigrée, qu'il étoit impossible d'en voir une plus belle²⁸. C'est celle que je conservai le plus long-tems à cause de sa rareté; mais je fus contraint de la perdre comme les autres, ainsi qu'on le verra dans la suite.

²⁵ Trois livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

²⁶ Allusion à la «monnaie de carte» qui pallie la pénurie de numéraire en Nouvelle-France. Cette monnaie, qui voit le jour sous l'intendant Jacques de Meulles en 1685, est fabriquée avec des cartes à jouer sur lesquelles figurent la signature de l'intendant et différentes sommes (voir Alan Bruce McCullough, *La monnaie et le change au Canada, des premiers temps jusqu'à 1900*, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, 1987, p. 23-41). Rappelons que Claude Le Beau était recherché par les autorités coloniales pour «Crime d'exposition frauduleuse de fausse monnoye de carte» (ANC: MG1-E, F-708, vol. 265 [dossier Lebeau]).

²⁷ La martre d'Amérique (*Martes americana*) est un petit mammifère solitaire recherché pour sa fourrure. La couleur de son pelage peut varier du brun foncé presque noir au chamois clair. L'espèce occupait autrefois l'ensemble des régions boisées de l'Amérique du Nord, mais elle est aujourd'hui menacée d'extinction dans plusieurs zones du territoire canadien et étatsunien (voir *LM*, p. 293-297; *LMC*, p. 44; *IAP*, p. 224).

²⁸ Le Beau décrit le castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3). Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20; sur le renard argenté, l'une des variétés du renard roux (*Vulpus vulpus*), voir *supra*, chap. 6, n. 29; sur le carcajou, ou glouton (*Gulo gulo*), voir *supra*, chap. 6, n. 26.

CHAPITRE XIII.

Enrôlement des Sauvages, lorsqu'ils vont en Guerre; leurs Annales ou manière de compter les Années, & ce qu'ils pensent de la Création du monde.

- 1 CEs Sauvages me témoignent tant d'amitié & de respect, qu'ils atta-[203]-chèrent toutes leurs Pelleteries à des arbres, à dessein de les reprendre en repassant, pour avoir le plaisir de m'accompagner jusqu'à *Naranzouac*¹. Je voulus m'y opposer; mais, malgré mes résistances, il ne me fut pas possible de les empêcher de me conduire un peu au delà du grand Lac², que nous avions à traverser & d'où je me trouvois détourné de plus de trente lieux³, par la faute de mes *Hurons*, qui s'étoient trompés de chemin.
- 2 Ils avoient tous autant d'attention pour moi que si j'eusse été un second *Onnontio*⁴. Ils me demandoient de tems en tems si je voulois me reposer; si je n'étois point fatigué; qu'ils me porteroient même s'il en étoit nécessaire. Ils étoient des principaux Guerriers de leur Nation. Le plus âgé d'entre eux étoit *Antoine*, qui me dit, lorsque je lui demandai son âge; *j'ai rattrapé quarante huit fois le jour de ma naissance*. Cette manière de parler est suivant l'usage de la langue Huronne. C'est aussi de cette façon, qu'ils comptent les années du Soleil, en disant, *qu'il a tant de fois rattrapé le point où il recommence son cours*⁵.
- 3 [204] Ils avoient tous une ou plusieurs blessures sur le corps; ce qui me donna occasion de m'informer d'eux, où, quand & comment ils les avoient reçues & de savoir ainsi amplement, par manière de conversation, de quelle façon ils exercent l'Art militaire.
- 4 Ce qui m'étoit avantageux pour en être pleinement informé, c'est qu'ils sont naturellement portés à vanter leurs proïesses, & une chose assez singulière, c'est qu'*Antoine* & *Nicolas* reconnurent trois de ces *Iroquois*, pour avoir été leurs Adversaires dans plusieurs actions où ils s'étoient trouvés & où ils avoient manqué d'être pris par ces *Iroquois*. Mais comme ils étoient en paix, bien loin de s'en vouloir du mal, ils s'en témoignèrent au contraire encore plus d'amitié, par quelques petits Présens qu'ils se firent réciproquement.
- 5 Ils me dirent premièrement qu'on ne pouvoit point être reçu au nombre des Guerriers, à moins qu'on n'eut rattrapé seize fois le jour de sa naissance, & que lorsqu'on l'avoit rattrapé cinquante fois, on étoit dispensé d'aller à *N'Ondoutagette*. Ce mot signifie [205] *La Guerre* en langue Huronne. Les *Iroquois* l'appellent *Gaskenrhagette*⁶: Qu'ils

¹ Sur Narantsouak, voir *infra*, chap. 21, n. 2.

² Au chapitre suivant (§1), Le Beau indique qu'il s'agit du lac *Otonaki*.

³ Plus de 120 km.

⁴ Comprendre: un second gouverneur général (voir *supra*, chap. 12, n. 15).

⁵ Le Beau s'inspire sans doute des observations de Lafitau: «Les années heliaques ou solaires, sont destinées à marquer l'âge des hommes. Pour sçavoir, par exemple, combien il y a de temps qu'un homme est né, la phrase Huronne porte, combien de fois a-t'il r'attrappé le jour de sa naissance? Et c'est la même dont ils se servent par rapport au Soleil, de qui ils disent qu'il a r'attrappé tant de fois le point où il recommence son cours» (*MSA*, t. 2, p. 226).

⁶ Ces mots amérindiens trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau: «Les Iroquois & les Hurons, nomment la Guerre *n'Ondoutagette* & *Gaskenrhagette*. Le verbe final *Gagetton*, qui se trouve dans la composition de ces deux mots, & qui signifie *Porter*, marque bien qu'on y portoit quelque chose autrefois, qui en étoit tellement le symbole, qu'elle en avoit pris sa denomination. Le terme *Ondouta*, signifie, le duvet qu'on tire de l'épy des Roseaux de Marais, & signifie aussi la plante toute entière, dont ils se servent pour faire les nattes sur quoi ils couchent, de sorte qu'il y a apparence qu'ils avoient affecté ce terme pour la Guerre, parce que chaque Guerrier portoit avec soy sa natte dans ces sortes d'expéditions. [...] Pour ce qui

avoient aussi-bien que les *François* une manière de s'engager, que l'on ne pouvoit pas rompre, à moins que de s'attendre à avoir la tête cassée de même que nous faisons à nos Deserteurs.

6 Je crus d'abord à ce discours, qu'ils se mocquoient de moi. C'est ce qui m'obligea de les prier de ne me point badiner, parce que je voulois en rendre compte à LOUIS, lorsque je serois arrivé en *France*. C'est sous ce nom que tous les Sauvages connoissent notre Auguste Roi⁷, qu'ils respectent d'autant plus, que *Louis* dans quelques-unes des langues de l'*Amerique Septentrionale* signifie le *Soleil*, qu'ils adoroient autre-fois, & qui se trouve précisément la Devise de notre Monarque, dont le nom retentit aujourd'hui chez eux, comme celui du plus grand Chef de tout l'Univers⁸.

7 Comme j'avois souvent entendu dire & même lu dans plusieurs Auteurs, que les Sauvages vivoient indépendans les uns des autres, je ne pouvois m'imaginer qu'ils me disoient [206] la vérité⁹. Mais *Antoine* dans la piété de qui j'avois beaucoup de confiance, m'assûra avec serment, qu'ils ne me disoient rien de faux: *J'ai moi-même*, me disoit-il, afin de me persuader, *donné six fois des Buchettes, dont quelques-unes étoient blanches & noires, & les autres, lorsque j'ai pris le Parti de tes François, étoient peintes de bleu & de blanc; ce que j'ai voulu faire à cause de la couleur de leurs habits. Chaque Buchette, ajoutoit-il, étoit de cette longueur, il me montrait la paume de sa main, grosse comme le doigt, & par la figure d'une petite Couleuvre, telle que celle que tu vois sur mon visage, representoit ma Personne, lorsque je la donnai au Chef de ma Famille, pour marque de mon Engagement, ou Enrollement, comme tu voudras l'entendre. Les autres Guerriers mes Camarades, en donnoient aussi chacun une peinture de vermillon, ou de jeaune, ou de noir, selon leur fantaisie, & dont la difference des couleurs & marques qui étoit dessus,*

est du terme *Gaskenrha*, il est si ancien que les Sauvages eux-mêmes n'en sçavent plus la signification» (MSA, t. 2, p. 194-195).

⁷ Louis XV (Versailles 1710 - Versailles 1774), fils du duc de Bourgogne et arrière-petit-fils de Louis XIV, monte sur le trône de France dès l'âge de cinq ans et prend personnellement le pouvoir en 1743, après la mort du cardinal de Fleury. Son règne est marqué par le rayonnement des Lumières, mais aussi par le problème des finances, la guerre de Sept Ans, la perte des possessions de l'Inde et l'abandon de la Nouvelle-France aux mains des Britanniques (voir Augé, t. 4, p. 528; *Robert des noms propres*, p. 1252-1253, 1906-1907).

⁸ Le Beau, qui est sans doute distrait ou pressé par le temps, s'inspire d'une épître dédicatoire adressée à Louis XIV sans tenir compte que Louis XV occupe le trône de France depuis plusieurs années déjà: «Il semble, SIRE, que Dieu vous avoit destiné pour [...] estre le Maître [de la Louisiane], par le rapport heureux qu'il y a de votre glorieux Nom au soleil, qu'ils [les Sauvages] appellent en leur langue LOÛIS, & au quel, pour marque de leur respect & de leur adoration, avant que de fumer ils présentent leur pipe, avec ces paroles: Tchendiouba LOÛIS; c'est à dire, fume Soleil: Ainsi le Nom de VÔTRE MAJESTÉ est à tous momens dans leur bouche, ne faisant rien qu'après avoir rendu hommage au Soleil, sous ce nom de LOÛIS» (Louis Hennepin, *Description de la Louisiane*, Epistre [n. p.]) Rappelons que Le Beau se trouve en compagnie de deux Hurons et de cinq Iroquois. Dans le *Dictionnaire de la langue huronne* de Gabriel Sagard, le substantif «soleil» est traduit par le mot «Andicha» (voir GV, p. 354). Dans son *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages* (voir Mémoires, p. 759), Lahontan écrit que le mot «Soleil» se dit «Kisis». Ce dernier mot est orthographié «Kizis», par Jean André Cuoq (voir *Lexique algonquin*, p. 180). Quant à Lafitau, il indique que le mot huron «Areskouï» et le mot iroquois «Agriskoué» peuvent servir à désigner le soleil (voir MSA, t. 1, p. 132).

⁹ Le Beau pense sans doute à une remarque du père Lafitau: «J'avois cru que, quelque engagement que prissent les Sauvages [...], ils pouvoient le rompre sans façon, & retirer leur parole, comme il leur plaisoit, en consequence de cette liberté, qui paroît si naturelle en eux, qu'ils semblent tous independans les uns des autres, & que l'on croiroit que leurs Chefs n'ont qu'une autorité sans coaction, & qui relève en quelque sorte de la volonté actuelle de chaque particulier. Mais j'ai été détrompé dans la suite, sur ce point» (MSA, t. 2, p. 186).

représentoit aussi celles qu'ils avoient sur le corps ou sur le visage & dénotoit ainsi leur personne¹⁰.

8 Il me raporta ensuite: «Que le [207] grand Chef de *N'Ondoutagette*, gardoit soigneusement ces marques de leur Engagement; qu'il ne leur rendoit, que lorsqu'ils étoient dangereusement blessés, & que chaque Chef de Famille, avoit le pouvoir de casser la tête à celui des Guerriers de sa cabane, qui contrevenoit au dit Engagement: ce qu'il avoit vu lui-même plusieurs fois arriver, envers ceux qui vouloient aller en Guerre, contre la volonté de ces Chefs, ou qui avoient deserté en chemin, abandonnant le Parti dans lequel ils s'étoient enrôlés. Et qu'en un mot, de tout tems le Village étoit en droit de faire mourir celui, qui, après avoir levé la Buchette, ne remplissoit point les obligations de son Engagement»¹¹.

9 Je lui demandai alors, ce que signifioit *lever la Buchette*? Il me fit entendre, que comme il ne parloit pas assez bien François pour pouvoir s'exprimer sur tout cela, il s'attendoit à m'en donner une explication ample & demonstrative, lorsque nous serions proche de notre grand Lac, où nous nous reposerions après avoir tué un peu [208] plus de Gibier, que nous n'en avions; & que dans cet endroit il avoit dessein de me donner un divertissement de Guerre, qui me rejouïroit & serviroit en même tems d'Adieu à ces *Iroquois*, puisqu'ils avoient la bonté de nous y conduire¹².

10 Nous fumes six jours avant que d'y arriver, parceque nous ne nous hâtions pas beaucoup. Nous allions toujours en chassant avec l'arc & la flèche, car j'ai oublié de dire que ces Sauvages, ayant passé trois mois à chasser dans ce Canton & usé toute leur poudre, s'étoient fait des arcs & des flèches pour suppléer à ce défaut & s'en servoient encore pour menager le peu qui leur en restoit de celle que *Joseph* leur avoit apporté nouvellement de *Quebec*¹³. Quoiqu'ils soient fort adroits, à tirer de l'arc, selon que je m'en suis aperçu, ils le sont infiniment plus avec le fusil, parce que le coup est plus prête à partir.

11 Pendant cet intervalle de tems, je m'amusois quelquefois à les entretenir de la puissance & des victoires de nos Rois. Ils m'écoutoient souvent [209] avec admiration; mais ce n'étoit pas sans me donner quelquefois quantité de dementis, surtout lorsque je leur disois que LOUIS XV. pouvoit mettre six cens mille Combattans sur pied¹⁴. C'est ce

¹⁰ Lafitau: «[La bûchette] est un morceau de bois façonné, orné de vermillon, que chacun des Guerriers marque de quelque note, ou figure distinctive, & qu'il donne au Chef, comme un symbole, qui le représente en personne, & qui peut être regardé comme le lien de son engagement» (*MSA*, t. 2, p. 186).

¹¹ Le recours aux guillemets laisse croire au lecteur qu'il s'agit d'un discours rapporté de façon directe. Le Beau ne cite pourtant pas son guide Huron, il tire ces informations du texte de Lafitau: «[Chez les Hurons, il existe] une Loy de temps immemorial [selon laquelle] le Village [est] en droit de faire mourir celui qui après avoir levé la Buchette ne [remplit] pas les obligations de son engagement. Quoique cette Loy ne s'observe pas aujourd'hui à la rigueur, il y a cependant plusieurs exemples de severité encore assés recens, & l'on a vû assés souvent des Chefs casser la tête de sang froid, & par voie de fait à des particuliers, qui étoient allez en Guerre contre leur volonté, ou qui avoient deserté en chemin, abandonnant le parti dans lequel ils s'étoient enrollez» (*MSA*, t. 2, p. 186-187).

¹² Le Beau décrit le *Divertissement de Guerre* et le *lever de la Buchette* un peu plus bas (chapitre 15, §5-18; chapitre 17, §1-6, 8).

¹³ Sur la ville de Québec, voir *supra*, chap. 5 (§4-14).

¹⁴ Pendant le règne de Louis XIV, l'effectif de l'armée royale de France est imposant: «La Maison du roi regroupait quatre compagnies de gardes du corps, une compagnie de gendarmes de la garde du roi, une compagnie de cheval-légers, deux compagnies de mousquetaires, la compagnie des Cent-Suisses à laquelle s'ajoutait le régiment des Gardes françaises, le régiment des Gardes suisses et de la cavalerie d'ordonnance. L'infanterie comptait en 1691, 24 régiments dont 13 étrangers. La cavalerie eut jusqu'à 87 régiments dont 9

que je tâchois de leur faire entendre par le moyen des petites buchettes, que j'arrangeois comme eux par terre, suivant leur manière de calculer, qui est assez semblable à la nôtre, en ce qu'ils comptent premièrement par leurs doigts, depuis un jusques à dix & ensuite par dixaine jusqu'à cent. Mais lorsqu'ils arrivent à ce point, ils sont obligés pour ne point fatiguer leur mémoire de se servir de petites buchettes, ainsi que je viens de dire, pour compter jusques à mille; après quoi, disent-ils, tous les autres calculs sont incompréhensibles¹⁵. C'est pourquoi ils s'écrièrent lorsque je voulus monter plus avant & me dirent en propres termes: *Tu en as menti*¹⁶. *Ne vois-tu pas que ce nombre est plus grand qu'il n'y a de feuilles aux arbres dans nos Forêts?* [210] *Nous voulons bien te croire, en ce que tu nous dis que LOUIS est le plus grand Chef des Terres qui sont au delà du grand Lac*¹⁷: *Mais s'il peut mettre seul, quatre mille Guerriers, contre le grand Chef des Anglois, n'est ce pas assez? Tiens je t'accorde encore ces vingt buchettes, (elles composoient, jointes avec les autres, six mille hommes) crois-moi, c'est beaucoup, & même je ne croirai jamais qu'il puisse avoir tant de Guerriers, sans le secours des autres Chefs ses Alliés.* Ils s'imaginent que le Roi de France, ne peut pas avoir d'autres Guerres, que contre le Roi d'Angleterre, qu'ils regardent aussi comme un Puissant Chef & le seul capable de lui resister.

- 12 Les Sauvages comptent les années solaires par les Hivers. Ils diront par exemple: «Il y a tant d'Hivers que j'ai rattrapé le jour de ma naissance; que j'ai vu ce-ci, ou que j'ai fait cela.» Ils comptent aussi, de cette façon, toutes les choses qui se sont passées depuis longtemps, sans s'embarasser de leur durée; parce qu'en ce cas, le nombre ou la supputation des mois lunaires les embarrasseroit. Quand [211] au contraire il s'agit d'un terme assez court; de prendre leurs mesures pour leurs voyages de Guerre, de Chasse, ou de Pêche; pour leur Rendez-vous, le tems de leur retour, &c. alors ils comptent par les Lunes & par les Nuits, c'est pourquoi ils disent fort bien, *Skarakouat*, qui signifie un mois solaire, ou *S'Onennitat*¹⁸ qui signifie un mois lunaire¹⁹.

étrangers. L'artillerie comprenait 2 régiments qui étaient protégés par un régiment de fusiliers [...]. Les effectifs globaux atteignent 280 000 hommes en 1689, et 300 000 en 1703». Au cours du XVIII^e siècle, notamment sous le règne de Louis XV, le nombre d'hommes appelés sous les drapeaux n'est pas moins impressionnant: «En soixante-deux ans, de 1701 à 1762, la monarchie mobilisa 1 670 000 Français» (Jean-Paul Bertaud, *Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon I^{er}*, Paris, A. Colin, 1998, p. 12-13, 68).

¹⁵ Les commentaires péjoratifs sur la mémoire et les capacités intellectuelles des Sauvages sont propres à Le Beau, mais la description de la manière de compter rappelle les observations de Lafitau: «Ils [les Sauvages] comptent d'abord les unités jusqu'au nombre de dix: les dixaines par dix jusqu'à cent: les centaines par dix jusqu'à mille, ainsi du reste» (MSA, t. 2, p. 234-235).

¹⁶ Note de l'auteur: *Quand les Sauvages parleroient à un Roi, ils s'exprimeroient de cette façon.* Sur l'expression «tu en as menti», voir *supra*, chap. 8, n. 10.

¹⁷ Plus bas (chap. 20, n. 24), Le Beau explique que les Amérindiens donnent à l'océan Atlantique le nom de «grand Lac».

¹⁸ Lafitau orthographie ce mot *s'Ouennitat* (MSA, t. 2, p. 227).

¹⁹ Ce paragraphe résume les observations de Lafitau: «Ils [les Sauvages] expriment aussi les années heliaques par le nom d'une des saisons, & sur-tout de l'Hyver; le nom d'une des saisons supposant dans cette occasion pour toutes les quatre ensemble & pour l'année solaire entiere. Ils diront, par exemple, il y a tant d'Hyvers que je suis au monde, pour dire il y a tant d'années [...]. Ils comptent de la même façon pour toutes les choses éloignées, qui renferment une période de temps assez longue, où le nombre & la supputation des mois lunaires les embarrasseroient. Ils comptent au contraire par les Lunes, & par les nuits, quand il s'agit d'un terme assez court, de prendre leurs mesures pour leurs voyages de guerre, de chasse, ou de pêche, pour leur rendez-vous, & pour le temps de leur retour, &c. Dans ces occasions-là même ils disent fort bien, *Skarakouat*, qui signifie un mois heliaque, comme *s'Ouennitat*, qui signifie un mois lunaire; mais le premier est moins ordinaire que le second» (MSA, t. 2, p. 226-227).

- 13 Les noms des quatre Saisons, sont fixés chez eux par les differens effets qui y repondent²⁰. Les Nations qui sont presentement sédentaires dans la *Nouvelle France*, comme les *Hurons* & les *Abenakis*²¹, designent leurs mois par les semences, par les differens degrés de la hauteur des bleds, par les recoltes, &c. Mais les Nations errantes comme les *Iroquois*, les *Algonkins*²² & les autres, ont des circonstances particulières à chaque Lune, qui déterminent les noms qu'elles lui donnent; par exemple, ils appelleront le mois de *Mars*, la Lune aux *Vers*, parce que ces animaux ont coutume de sortir dans ce tems-là des creux des arbres où ils se renferment pendant l'Hiver; celui d'*Avril*, la Lune [212] aux *Plantes*, ou aux *Truites*²³; le mois de *Mai* la Lune aux *Hirondelles*: ainsi du reste; desorte que nous pouvions fort bien dire en arrivant à *Naranzouac*: Nous sommes partis de *Quebec*, le 15. de la Lune aux vers & arrivons chez vous le 25. du mois aux *Truites*²⁴.
- 14 Ils ne savent ce que c'est, que de distinguer les semaines, ni les jours en heures réglées; ils n'ont que quatre points fixes, le lever du Soleil, le midi, le coucher & la mi-nuit, mais ils suppléent aux défauts des horloges, par une attention pratique très exacte; car de leur naturel ils sont si peu distraits, qu'à quelque heure que ce soit du jour, ils marquent à peu près du doigt le point où le Soleil doit être, quoique le tems soit couvert²⁵.
- 15 Les *Iroquois* & les *Hurons* ont une manière de compter, qui vient du stile de leurs Conseils. Comme ils les tiennent ordinairement la nuit, ce tems ou cette nuit, leur sert d'Epoque certaine pour calculer les années, qu'ils peuvent facilement retenir, par raport aux differens colliers de porcelaine dont on s'est servi dans ce Conseil pour [213] y traiter les affaires; c'est pourquoi il les gardent précieusement²⁶.
- 16 Ils font si peu d'attention à quelques jours de plus ou de moins dans une année, que c'est bien à tort que le Baron de la Hontan ose avancer, que les *Outaouas*, les *Outagamis*, les *Hurons*²⁷, les *Sauteurs*²⁸, les *Illinois*²⁹, les *Oumamis*³⁰ & quelques autres Sauvages sont

²⁰ Pour rédiger la première moitié de ce paragraphe, Le Beau suit presque textuellement l'ouvrage de Lafitau; pour la seconde moitié, il recourt au texte du baron de Lahontan (voir *MSA*, t. 2, p. 230; *Mémoires*, p. 646-647). Les sources bibliographiques de ces emprunts sont signalées par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 169), par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108) et par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

²¹ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9); sur les Abénaquis, voir *supra*, chap. 8, n. 9.

²² Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations un peu plus bas (§24); sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11.

²³ La lune «aux Truites» est un détail ajouté par Le Beau. Lahontan écrit: «Ils appellent celui que nous nommons *Mars*, la Lune aux *Vers*, parce que ces animaux ont acoutumé de sortir dans ce tems-là des creux d'arbre, où ils se renferment durant l'Hiver. Celui d'*Avril*, la Lune aux *Plantes*, *Mai* la Lune aux *Irondeles*, ainsi des autres» (*Mémoires*, p. 646).

²⁴ Le Beau s'inspire sans doute de l'exemple donné par Lahontan: «Un Sauvage dira, je partis le premier du mois des Esturgeons (qui est celui d'Août) & je revins le 29. du mois au bled d'Inde, qui est celui de Septembre, ensuite le jour suivant qui étoit le dernier je me reposai» (*Mémoires*, p. 647).

²⁵ Ce paragraphe reprend essentiellement les propos de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 230), mais la dernière remarque vient des *Mémoires* du baron de Lahontan: «Ils connoissent exactement l'heure du jour & de la nuit, quoique le tems étant couvert, le Soleil & les autres Astres ne puissent paroître. J'attribuë ce talent à une extrême attention qui ne peut être naturel qu'à des gens aussi peu distraits qu'ils le sont» (p. 648). Les sources bibliographiques de ces emprunts sont signalées par Gustave Lanctôt (*FFHC*, p. 169) et par Serge Trudel (*NEA*, p. 108).

²⁶ Le Beau continue d'emprunter à Lafitau, mais il explicite l'énoncé de son prédécesseur qui se contente d'écrire: «Les Iroquois & les Hurons ont une maniere de compter, laquelle est du style de Conseil, où les nuits supposent pour des années» (*MSA*, t. 2, p. 230). Sur les «colliers de porcelaine», voir *infra*, chap. 34, §21-27.

²⁷ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9). Sur les Outaouais, voir *infra*, chap. 16, n. 4; sur les Outagamis, ou Renards, voir *infra*, chap. 29, n. 25.

si exacts, à ce qu'il prétend, dans leurs calculs, que leurs années sont composées de douze mois lunaires synodiques; avec cette différence, qu'au bout de trente Lunes, ils en laissent toujours passer une surnuméraire, qu'ils appellent la Lune perduë & qu'ensuite ils continuent à l'ordinaire³¹. Les Sauvages ont un peu trop peur de se fatiguer l'esprit, pour s'amuser à y regarder de si près. Et si de quatre ans en quatre ans il y a un jour de plus, c'est, je crois, ce qui les embarrasse très peu³². Comme le remarque fort bien le Père Lafitau³³: si les Peuples les plus policés de l'Amérique, n'avoient pas cette exactitude, à combien plus forte raison les Barbares! La science des *Mexiquains* & des Habitans du *Perou* même, étoit très bornée sur ce point³⁴.

²⁸ Les Sautaux occupaient un territoire situé au nord du lac Huron et à l'est du lac Supérieur, mais vers la fin du XVIII^e siècle, ils ont migré pour s'installer dans le sud de l'Ontario jusqu'à l'est de la Saskatchewan, dans les bassins des Grands Lacs, du Mississippi et de la baie d'Hudson. Les membres de cette tribu jouaient un rôle important dans le commerce des fourrures et étaient reconnus comme d'excellents fabricants de canots d'écorce de bouleau (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xl; *HAI*, vol. 1, p. 277-281; *MIC*, p. 113-119).

²⁹ Aujourd'hui décimés, les Illinois constituaient, au XVIII^e siècle, un ensemble de tribus installées à proximité du Mississippi et de ses affluents, notamment dans le Wisconsin, l'Iowa, le Missouri et l'Illinois actuels (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxxi; *HAI*, vol. 1, p. 597-599).

³⁰ Les Miami comportaient six tribus. Tout au début du XVIII^e siècle, ils occupaient un territoire situé dans le Wisconsin et l'Illinois, puis ils ont migré vers l'est pour s'installer au Michigan, dans l'Ohio et dans l'Indiana (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxxiii-xxxiv; *HAI*, vol. 1, p. 852-855).

³¹ Lahontan: «L'Année des *Outaouas*, des *Outagamis*, des *Hurons*, des *Sauteurs*, des *Illinois*, des *Oumamis* & de quelques autres Sauvages, est composée de douze mois Lunaires Sinodiques, avec cette différence, qu'au bout de trente Lunes, ils en laissent toujours passer une surnuméraire, qu'ils appellent la Lune perduë, ensuite ils continuent leur compte à l'ordinaire» (*Mémoires*, p. 646). Sur la lunaison (mois synodique), voir *supra*, chap. 9, n. 5; sur le baron de Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3.

³² Lafitau critique encore plus sévèrement les propos de Lahontan: «Tout cela me paroît être de la pure invention de cet Auteur, ainsi que ses Dialogues, & beaucoup d'autres choses dont ses Mémoires sont farcis, & qui sont toutes fausses de notoriété publique» (*MSA*, t. 2, p. 231-232). Sur cette condamnation, voir Réal Ouellet, *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 132-133.

³³ Le père jésuite Joseph François Lafitau (baptisé à Bordeaux en 1681 - décédé dans la même ville en 1746) effectue un premier séjour en Nouvelle-France entre 1712 et 1717; il «découvre» alors le ginseng d'Amérique du Nord, il côtoie des missionnaires d'expérience et il étudie très sérieusement les mœurs iroquoises. Rentré en France en 1717, Lafitau devient procureur des missions de la Nouvelle-France, poste qu'il conserve jusqu'en 1741. Au cours de cette période, il ne séjourne en Nouvelle-France qu'une seule année, entre 1727 et 1729. Joseph François Lafitau est surtout connu pour l'ouvrage d'ethnographie comparée qu'il publie en 1724, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, dans lequel il cherche à prouver que les Amérindiens avaient une connaissance de Dieu avant l'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde. Dès sa publication, l'ouvrage obtient un franc succès. Claude Le Beau fait partie des plus assidus lecteurs du jésuite. Pour nourrir ses *Avantures*, il recourt au texte de Lafitau comme source d'inspiration et comme ouvrage de référence: il n'hésite pas à utiliser, à transformer et à copier (parfois textuellement) plusieurs extraits. Bien qu'on admette aujourd'hui qu'un grand nombre de comparaisons établies par Lafitau entre les Sauvages d'Amérique et les peuples de l'Antiquité sont exagérées, voire inadmissibles sur le plan scientifique, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps* fait partie des textes les plus importants sur la Nouvelle-France et sur les mœurs amérindiennes au début du XVIII^e siècle (voir W. N. Fenton, *DBC*, vol. 3, p. 360-365; William N. Fenton et Elizabeth L. Moore, «Introduction», dans *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Toronto, Champlain Society, 1974-1977, vol. 1, p. xxix-cxix; *Id.*, «Lafitau et la pensée ethnologique de son temps», dans *Études littéraires*, vol. 10, n° 1-2, avril-août 1977, p. 19-47; Edna Hindie Lemay, «Introduction», dans *Mœurs des Sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps* de Lafitau, Paris, Maspero, 1983, vol. 1, p. 5-38; Andreas Motsch, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery, Septentrion; Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001).

³⁴ Le Beau se contente de résumer les explications de Lafitau: «[Les Sauvages] n'ont point une exactitude mathématique pour les intercalations, & pour accorder les années heliaques avec les années

- 17 [214] Les Annales des Sauvages n'étant pas beaucoup chargées, faute d'avoir l'usage de l'écriture, leur Chronologie ne se sent point des erreurs, qui pourroient se trouver dans leurs supputations & n'est pas troublée de la revolution de plusieurs Siècles³⁵. Ce n'est pas qu'ils n'ayent des Epoques marquées & une manière de conserver la mémoire des événemens historiques & des choses qui méritent le plus d'être remarquées: Car outre ce que je viens de dire des *Iroquois*, des *Hurons* & de ceux qui traitent les affaires par les colliers de porcelaine, tous les Sauvages ont encore une sorte d'Annales marquées par certains nœuds. Mais ces Chroniques sont bien bornées & fort imparfaites³⁶. Au reste, on ne peut rien savoir de leur origine. Ils ont cependant une espèce de Tradition sacrée qu'ils ont soin d'entretenir: mais cette Tradition, passant de bouche en bouche, se trouve si altérée, qu'elle dégénère entièrement en Fables si absurdes, qu'elles devroient sembler ridicules à leur Posterité³⁷.
- 18 Voici ce que les *Iroquois*, qui ne sont pas encore aujourd'hui bien convertis [215] dans le Christianisme³⁸ racontent de l'Origine de la Terre & de la leur, tel que le raporte le R. P. Lafitau.
- 19 «Au commencement il y avoit, disent-ils, six hommes (les Peuples du *Bresil* & du *Perou* conviennent d'un pareil nombre) D'où étoient venus ces hommes? C'est ce qu'ils ne savent pas. Il n'y avoit point encore de Terre; ils erroient au gré du vent; ils n'avoient point

lunaires. Les Peuples policés de l'Amerique ne l'avoient pas eux-mêmes, à combien plus forte raison les Barbares. Acosta & l'Inca Garcilasso sont obligés d'avouer, que la science des Mexiquains & des Peruvians étoit très-bornée sur ce point. L'un & l'autre rapportent, quoique d'une manière un peu différente, comment les habitans du Pérou regloient les erreurs, qui pouvoient naître de la différence qui se trouve entre les années lunaires & les années heliaques, en se réglant eux-mêmes, non pas sur le cours de la Lune [*sic*], mais sur le point fixe des Solstices & des Equinoxes. Ils avoient des Tours pour observer les uns, & des Colonnes pour les autres. Les Auteurs que je viens de citer, varient sur le nombre & la position de ces Tours; mais ils conviennent dans l'essentiel, qui est qu'elles étoient tellement disposées, qu'on pouvoit y faire des observations mathématiques, lesquelles n'étoient pas sans doute de la justesse qu'on exigeroit aujourd'hui, mais qui étoient suffisantes pour le besoin qu'ils en avoient» (*MSA*, t. 2, p. 232).

³⁵ Le Beau tire presque textuellement cette phrase et les deux phrases suivantes du texte de Lafitau. Le pronom personnel «je» se trouve déjà dans le texte du jésuite (voir *MSA*, t. 2, p. 232-233).

³⁶ À propos des annales marquées de nœuds, Lafitau explique: «Les Peruvians les avoient un peu plus perfectionnées; car si nous nous rapportons au Pere d'Acosta, ils suppléaient au défaut de l'Alphabet par leurs *Quipos*, c'est ainsi qu'ils appelloient certains memoires ou Registres faits de cordelettes, composées de divers nœuds & de différentes couleurs. C'est une chose incroyable, dit-il, combien de choses ils exprimoient de cette manière; car avec cela, tout ce qu'on peut expliquer par l'Ecriture & par les Livres, d'Histoire, de Loix, de Cérémonies, de comptes de marchandise, ils l'exprimoient par differens cordeaux, où les nœuds & les couleurs étoient si variées, qu'on pouvoit connoître jusqu'aux moindres circonstances des choses qui y étoient signifiées» (*MSA*, t. 2, p. 233).

³⁷ Les deux dernières phrases de ce paragraphe résument la pensée de Lafitau: «On ne peut rien tirer des Sauvages en general touchant leur origine. N'ayant point de Lettres, ils n'ont point aussi de fastes & d'Annales sur lesquelles on puisse compter. Ils ont cependant une espece de Tradition sacrée qu'ils ont soin d'entretenir: mais cette Tradition ne peut point caracteriser aucun Peuple particulier pour les rapporter à une origine connue, si ce n'est la premiere origine de tous les hommes, qui étant de tous les faits historiques le plus frappant, a laissé de plus profondes traces qu'on peut voir presque sans exception chez toutes les Nations incultes. D'ailleurs cette Tradition passant de bouche en bouche, reçoit dans toutes quelques alteration, & dégenere en fables si absurdes, qu'on ne peut avoir qu'une peine extrême à les rapporter» (*MSA*, t. 1, p. 92-93). Dans la suite du texte, les informations produites par Le Beau au sujet de la tradition orale des Iroquois (§18-22) sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 93-102). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³⁸ Ce commentaire sur l'état de la conversion des Sauvages est propre à Le Beau. Lafitau se contente de dire: «Voici comment les Iroquois racontent l'origine de la Terre & la leur» (*MSA*, t. 1, p. 93).

non plus de Femmes & ils sentoient bien que leur race alloit périr avec eux. Enfin ils apprirent, je ne sai où, qu'il y en avoit une dans le Ciel. Ayant tenu Conseil ensemble, il fut resolu que l'un d'eux nommé *Hogouaho*, ou le *Loup* s'y transporterait. L'entreprise paroissoit impossible mais les Oiseaux du Ciel, de concert ensemble, l'y enlevèrent³⁹ en lui faisant un siège de leur corps & se soutenant les uns les autres. Lorsqu'il y fut arrivé, il attendit au pied d'un arbre que cette Femme sortit à son ordinaire, pour aller puiser de l'eau à une Fontaine voisine du lieu où il s'étoit arrêté. La Femme ne manqua pas de venir [216] selon sa coutume. L'homme qui l'attendoit, lia conversation avec elle & il lui fit Présent de graisse d'Ours, dont il lui donna à manger; Femme curieuse, qui aime à causer & qui reçoit des Présens, ne dispute pas long-tems la victoire. Celle-ci étoit foible dans le Ciel même. Elle se laissa séduire. Le Maître du Ciel s'en aperçût, & dans sa colère il la chassa & la précipita. Mais dans sa chute la Tortuë la reçut sur son dos, sur lequel la Loutre & les Poissons, puisant de l'argile au fond des eaux, formèrent une petite Ile, qui s'accrut peu à peu & s'étendit dans la forme où nous voyons la Terre aujourd'hui. Cette femme eut deux Enfans qui se battirent ensemble; ils avoient des armes inégales, dont ils ne connoissoient point la force. Celles de l'un étoient offensives & celles de l'autre n'étoient point capables de nuire, desorte que celui-là fut tué sans peine.»⁴⁰

- 20 De cette Femme sont descendus tous les autres Hommes par une longue suite de générations & c'est un évènement [217]-aussi singulier, qui a servi, disent-ils, de fondement à la distinction des trois Familles Iroquoises & Huronnes, du *Loup*, de l'*Ours* & de la *Tortuë*⁴¹; lesquelles dans leurs noms, sont comme une tradition vivante, qui leur remet devant les yeux leur Histoire des premiers tems⁴². Mais au travers de cette Fable, toute ridicule qu'elle est, on croit entrevoir la vérité, malgré les ténèbres épaisses qui l'enveloppent. En effet en approfondissant un peu, on y démêle la Femme dans le Paradis terrestre, l'arbre de la science du bien & du mal, la tentation où elle eut le malheur de succomber, que quelques Libertins croyent être un Pêché de la chair⁴³. On y découvre la colère de Dieu, chassant nos premiers Pères du lieu de Délices où il les avoit placés, & qui pouvoit être regardé comme le Ciel, en comparaison du reste de la Terre, laquelle ne devoit plus leur produire d'elle-même que des ronces & des épines. Enfin on y croit voir le meurtre d'*Abel*, tué par son frère *Cain*⁴⁴.

³⁹ De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une faute typographique, ou d'une modification opérée par Le Beau. Lafitau écrit «éleverent» (*MSA*, t. 1, p. 93).

⁴⁰ Les guillemets disparaissent à partir du prochain paragraphe, mais Le Beau continue néanmoins de copier presque textuellement l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 94-102).

⁴¹ D'après Frederick Webb Hodge, les Agniers et les Onneiouts comptaient effectivement trois clans dans leur tribu (les clans de la Tortue, du Loup et de l'Ours). Dans les autres tribus iroquoises, ainsi que chez les Hurons, les clans étaient plus nombreux: les Tsonnontouans en avaient neuf; les Onontagués, huit; et les Hurons, douze (voir *HAI*, vol. 1, p. 303-305, 921-922; vol. 2, p. 123).

⁴² Ici, Le Beau gomme une remarque de Lafitau: «Le ridicule de cette fable fait pitié, quoiqu'elle ne soit pas plus absurde que celles que les Grecs qui étoient des gens si spirituels, ont inventé du voyage de Prométhée au Ciel, quand il y monta pour dérober le feu, ou de la réparation du monde par Deucalion & Pyrrha, qui, suivant le conseil des Oracles, jetterent des pierres par-dessus leurs têtes, lesquelles se convertissoient en hommes & en femmes, la différence du sexe dépendant uniquement de la main qui les avoit jettées» (*MSA*, t. 1, p. 95).

⁴³ Le Beau modifie le texte de Lafitau. Celui-ci fait référence aux *hérétiques* plutôt qu'aux *libertins*: «En approfondissant un peu, on y démêle la femme dans le Paradis terrestre, l'Arbre de la science du bien & du mal, la tentation où elle eut le malheur de succomber, que quelques hérétiques ont cru être un péché de la chair, fondez peut-être sur les alterations des idées payennes» (*MSA*, t. 1, p. 95).

⁴⁴ Les rapprochements entre les légendes amérindiennes et les légendes judéo-chrétiennes (ici, *Genèse*, 1-4) ponctuent l'ensemble de l'ouvrage du père Lafitau. Celui-ci recourt à ces comparaisons pour soutenir que

- 21 Les Sauvages en général, ont aussi [218] tous quelque connoissance d'un Déluge Universel. Quelques-uns-même, à ce qu'ont rapporté plusieurs Missionnaires⁴⁵, sont persuadés, que, de la même manière que le Monde a été submergé par les eaux du Déluge, il doit aussi périr à la fin des tems par le feu, qui doit le consumer entièrement⁴⁶. Tous les Sauvages sans exception, disent aussi qu'ils sont étrangers aux Pays qu'ils habitent.
- 22 Les *Iroquois Agniés*, avec qui j'étois alors⁴⁷, assurent qu'ils errèrent long-tems sous la conduite d'une Femme nommée *Gaihonarioski*⁴⁸: que cette Femme les promena dans tout le Nord de l'*Amerique*; & les fit passer au lieu où est située maintenant la Ville de *Quebec*; mais ayant trouvé tous ces Pays trop inégaux & peut-être trop incommodes à cause du froid, elle s'arrêta enfin à *Agnié*, dont le climat lui parut plus tempéré & les Terres plus propres à être cultivées. Elle distribua ensuite ces Terres pour les travailler, & fonda ainsi une Colonie, qui s'est toujours maintenuë depuis. Voilà ce que les *Agniés* racontent de leur Origine parti-[219]-culière, qu'ils veulent être un peu differente de celle des autres quatre Nations *Iroquoises*⁴⁹; car ils ne prétendent point être compris sous le nom d'*Agononsionni*, ou de *Faiseurs de Cabanes*, qu'on donne aux autres⁵⁰. Je n'en sai point la raison⁵¹. Cependant les *François* & les autres Nations Sauvages ne les distinguent point; & généralement sous le nom d'*Iroquois* ou d'*Agononsionni*, on comprend cinq Peuples qui parlent autant de Dialectes differentes⁵² d'une même langue.
- 23 Ils sont placés dans cette partie de la *Nouvelle France*, située à l'Est des Lacs⁵³, par où passe le Fleuve *St. Laurent* & qui est bornée par la *Nouvelle Yorck*⁵⁴ & par les autres

les Amérindiens avaient une connaissance de Dieu avant que les Européens ne débarquent en Amérique. Le Beau, qui se contente d'emprunter les idées de son prédécesseur sans émettre le moindre doute ni la moindre critique, fait preuve de conservatisme et suggère qu'il ne s'inscrit pas dans les courants libertins de son temps.

⁴⁵ Le Beau laisse entendre qu'il s'appuie sur une multitude de sources, mais rien n'indique qu'il ait lu ou vérifié les relations des autres missionnaires. Comme il le fait très souvent, Le Beau se contente de résumer les propos de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 100-101).

⁴⁶ Sur le Déluge, voir *Genèse*, 6, 5 à 9, 17; sur la fin du monde, voir *Deuxième épître de saint Pierre*, 3, 7-10.

⁴⁷ Claude Le Beau, qui continue de suivre l'ouvrage de Lafitau (*MSA*, t. 1, p. 101-102), ajoute cette incise pour créer l'illusion du témoignage personnel. Or, comme l'indique Serge Trudel dans son mémoire (voir *NEA*, p. 73), Le Beau commet un impair en prétendant qu'il est escorté par des Iroquois agniers puisque, au onzième chapitre de ses *Avantures* (§17), il rapporte lui-même qu'il est accompagné par quatre Iroquois tsonnontouans et par un seul Iroquois agnier.

⁴⁸ Lafitau écrit *Gaihonariosk*, sans «i» terminal (*MSA*, t. 1, p. 101).

⁴⁹ Allusion aux autres membres de l'alliance des Cinq-Nations: les Tsonnontouans, les Goyogouins, les Onontagués et les Onneiouts (voir *infra*, §24).

⁵⁰ Sans fournir de précisions particulières, Lafitau utilise deux mots pour traduire l'expression «Faiseurs de Cabanes»: *Agononsionni* et *Hotinonsionni* (voir *MSA*, t. 1, p. 102; t. 2, p. 9). D'après Reuben Gold Thwaites (*JR*, vol. 64, p. 276), le mot *Hotinonsionni*, orthographié avec quatre «n», renvoie plus précisément au nom que les Iroquois se donnent pour dire qu'ils appartiennent à la même ligue, qu'ils forment une seule et même cabane, c'est-à-dire l'alliance des Cinq-Nations. Or, pour désigner cette dernière réalité, Harold Hickerson et Arthur Einhorn utilisent plutôt le mot *Kanonsionni* qu'ils traduisent par l'expression «cabane longue» (voir *DBC*, vol. 2, p. xxxii). Enfin, d'après Jean André Cuq, les Iroquois des Cinq-Nations s'appelaient eux-mêmes *rotinonsionni* (voir *Lexique iroquois*, p. 168).

⁵¹ Le Beau suit de très près le texte de Lafitau: même le pronom personnel «je» est emprunté au texte du jésuite (voir *MSA*, t. 1, p. 102).

⁵² Comme Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 102), Le Beau donne au mot «dialecte» le genre féminin, ce qui n'est pas rare à l'époque (voir *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 317). D'après Paul-Émile Littré, le substantif «dialecte a été d'abord féminin suivant le genre que ce mot a dans le grec d'où il est tiré» (t. 2, p. 1707). À la fin du XVIII^e siècle, Féraud donne au substantif «dialecte» le genre masculin, mais il précise que «quelques Ecrivains le font encore féminin» (t. 1, p. 771).

⁵³ Les Grands Lacs du Canada et des États-Unis, voir *supra*, chap. 3, n. 70.

terres des *Anglois* & des *François*⁵⁵. C'est pourquoi ceux avec qui je me trouvois, étoient éloignés de leur Village de plus de cent cinquante lieuës⁵⁶. Mais ce n'étoit pour eux qu'une bagatelle, puisqu'ils font ce chemin avec plus de sang froid & moins de souci qu'un *Parisien*, qui voudroit aller depuis *Paris* jusqu'à *Pontoise*, ou qu'un *Hollandois* qui iroit depuis *Amsterdam* jusques à *Rotterdam*⁵⁷. [220] Ils étoient venus dans le lieu où je les ai trouvé à cause de la chasse des Castors⁵⁸.

24 On distingue ordinairement les cinq Nations *Iroquoises*, en Supérieures & inférieures⁵⁹. Les Supérieures sont les *Tsonnontouans*⁶⁰, les *Goyogouins*⁶¹ & les *Onontagués*⁶². Elles ne sont pas fort éloignées du Lac *Frontenac*⁶³. Ces Peuples

⁵⁴ Sur la Nouvelle-York et Albany (Orange), sa capitale, voir *infra*, chap. 38, n. 2.

⁵⁵ Le Beau semble avoir oublié ce qu'il avance lui-même dans les chapitres précédents. Comment peut-il croire (ou faire croire au lecteur) que la vallée de la Chaudière et Narantsouak sont situés en territoire iroquois (voir notamment les chapitres 7, 11 et 12) pour ensuite situer le pays des Iroquois, comme il se doit, à l'est des Grands Lacs, près du lac Ontario? Comme Serge Trudel le suggère dans son mémoire, peut-être Le Beau ignore-t-il simplement où il se trouve et qui sont les Amérindiens qui l'accompagnent (voir *NEA*, p. 73). Une chose est certaine: l'exactitude de la description géographique que Le Beau produit ici du pays des Iroquois s'explique par le fait qu'il suit le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 102).

⁵⁶ Conformément à la carte d'Hennepin (*NDH*, p. 312-bis), Le Beau situe le territoire occupé par les Agniers à plus de 600 km de la vallée de la rivière Chaudière.

⁵⁷ La ville de Pontoise est située à environ 30 km au nord-ouest de Paris; Rotterdam, à environ 65 km au sud-ouest d'Amsterdam. La remarque n'est pas originale. Hennepin écrit: «Les Guerriers Sauvages entreprennent des Voyages de trois ou quatre cens lieues, comme si ce n'étoit qu'une espece de promenade, d'Amsterdam par exemple à Breda» (*NVH*, p. 179).

⁵⁸ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12).

⁵⁹ Fondée vers 1570, l'alliance des Cinq-Nations (Agneris, Onneiouts, Onontagués, Goyogouins et Tsonnontouans), aussi nommée la «ligue iroquoise», forme une coalition politique offensive et défensive. Au début du XVIII^e siècle, une sixième tribu, les Tuscarorens, vient s'établir en pays iroquois: la ligue devient dès lors l'alliance des Six-Nations (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xxix, xxxii; *HAI*, vol. 1, p. 617-620; *MIC*, p. 130-131). Quant aux mots «Supérieures» et «Inférieures», ils renvoient à une réalité géographique. Si l'on remonte le fleuve Saint-Laurent depuis Québec ou Montréal, on atteint d'abord les nations dites «Inférieures». Pour gagner les nations «Supérieures», les Iroquois «des pays plus hauts», il faut avancer plus profondément à l'intérieur du territoire. Les informations produites par Le Beau au sujet de la ligue iroquoise (§24) sont issues de deux ouvrages: les deux premières et les deux dernières phrases du paragraphe trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 102), les trois autres phrases sont tirées du texte de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 549). La source bibliographique de l'emprunt au texte de Lafitau est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 71-72).

⁶⁰ Les Tsonnontouans occupaient la partie la plus occidentale du «Pays des Iroquois», au sud du lac Ontario, dans l'actuel État de New York. Considérés comme les «gardes» de la porte de l'ouest, ils formaient la tribu la plus peuplée (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xli; *HAI*, vol. 2, p. 502-508; *MIC*, p. 509-517).

⁶¹ Aujourd'hui installés en Ontario, dans une réserve amérindienne située au sud-ouest de Hamilton (Grand River Reserve), les Goyogouins occupaient autrefois un territoire voisin de celui des Tsonnontouans, sur les rives de l'actuel lac Cayuga dans l'État de New York (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xxx; *HAI*, vol. 1, p. 223-224; *MIC*, p. 94-96).

⁶² Situé entre les lacs Oneida et Skaneateles, dans l'actuel État de New York, le territoire occupé par les Onontagués constituait un carrefour pour les cinq nations de la ligue iroquoise; les assemblées se tenaient d'ailleurs à Onontagué, le principal village de la nation. Malheureusement, l'identification de la situation géographique de cette «capitale» fait problème car, au cours des siècles, le village fut déplacé plusieurs fois. Aujourd'hui, les descendants des Onontagués vivent dans une réserve amérindienne, à proximité de Syracuse (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xxxvi; *HAI*, vol. 2, p. 129-135; *MIC*, p. 434-440).

⁶³ Sur le lac Frontenac (aujourd'hui, lac Ontario), voir *infra*, chap. 32, n. 10.

Iroquois, sont très avantageusement situés⁶⁴. Leur Pays est beau & fertile, mais les Chevreuils & les Dindons⁶⁵ leur manquent aussi-bien que les Poissons; car leurs Rivières n'en portent guère, desorte qu'ils sont obligés de faire leurs Pêches dans les Lacs⁶⁶ & de les boucaner ensuite pour les pouvoir garder & transporter à leurs Villages. Ils sont obligés aussi de s'écarter de leurs terres pour aller à la Chasse aux Castors durant l'Hiver⁶⁷. Les Nations *Iroquoises* inferieures, sont les *Agniés*⁶⁸ & les *Onnejours*⁶⁹. Ces cinq Peuples, malgré leurs differens sujets de jalousie, se sont toujours tenus bien unis, & pour marquer leur union, ils disent qu'ils ne composent qu'une seule Cabane, que nous nommons *La Cabane Iroquoise*.

25 [221] Pour revenir donc à mes Sauvages, il ne faut pas s'étonner s'ils ne pouvoient pas comprendre que LOUIS XV. pût mettre six mille hommes sur pied, puisque toute la Nation *Iroquoise*, que je viens de nommer; & qui s'est renduë formidable, non seulement à tous ses Voisins, mais même jusque chez les Nations les plus reculées de toute l'*Amerique Septentrionale*, où son nom encore aujourd'hui imprime la terreur: puisque cette Nation, dis-je, si bien unie, n'a jamais pu mettre sur pied guère plus de trois mille Guerriers. Cela ne paroîtra pas surprenant à ceux qui ont déjà quelque connoissance du vaste Continent dont je parle, qui est habité par bien plus de differentes Nations, mais bien moins nombreuses, que celles qui sont en Europe⁷⁰.

⁶⁴ Le pays des Iroquois n'est pas seulement «beau» et «fertile», comme l'indique Le Beau à la suite de Lafitau; sur le plan militaire, la ligue iroquoise jouit aussi des avantages que présente sa situation géographique: «La situation des Iroquois est encore plus avantageuse que celle des autres Peuples de la partie Orientale; car aiant d'un côté le fleuve S. Laurent dans leur voisinage au fameux sault de Niagara, & de l'autre l'Ohio, ou la belle Riviere, qui tombe dans le Mississippi, ils sont à portée d'aller par-tout au Levant, & au couchant, en suivant le cours de ces deux Rivières» (Lafitau, *MSA*, t. 2, p. 201).

⁶⁵ Sur le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77; sur le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*), voir *infra*, chap. 14, n. 3.

⁶⁶ Le Beau modifie le texte de Lahontan. Celui-ci précise que les Iroquois font leurs pêches dans le lac Ontario (*Mémoires*, p. 549).

⁶⁷ Le Beau remanie encore le texte de son prédécesseur, mais cette fois, la transformation trahit le peu d'importance que le relationnaire accorde à l'exactitude des faits et des réalités géographiques. La phrase de Lahontan est claire: «Ils [les Iroquois] sont obligez pareillement de s'écarter de leurs terres pour faire chasser des Castors durant l'Hiver soit du Côté de *Ganaraské*, du Lac *Toronto* ou de la grande *Rivière des Outaouas*» (*Mémoires*, p. 549). En somme, d'après Lahontan, les Iroquois chassaient le castor à l'ouest et au nord du territoire qu'ils habitaient, non pas à l'est de celui-ci, dans la vallée de la Chaudière, comme le prétend Le Beau au paragraphe précédent. Le fait de gommer la fin de la phrase empruntée à Lahontan assure la cohérence du récit, mais force est de constater que, même s'il essaie de rédiger une relation crédible, Le Beau compte beaucoup sur la crédulité du lecteur.

⁶⁸ Situé à l'extrémité est du pays des Iroquois, le territoire des Agniers constituait la «Porte orientale» de la région habitée par les cinq nations de la ligue iroquoise. D'après Harold Hickerson et Arthur Einhorn, la façon dont Champlain traita les Agniers au début du XVII^e siècle expliquerait la haine que cette nation porta aux Français pendant 150 ans. Les Agniers sont les ancêtres des Amérindiens qui vivent aujourd'hui dans la réserve de Kahnawake, au sud-ouest de l'île de Montréal (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xxvi; *HAI*, vol. 1, p. 921-926; *MIC*, p. 358-364).

⁶⁹ Les Onneiouts occupaient le territoire situé entre l'actuelle ville d'Utica et le lac Oneida, dans l'État de New York. Le Beau, qui suit le texte de Lafitau, considère les Onneiouts comme une nation «Inférieure», mais d'après Frederick Webb Hodge, cette tribu doit être rangée parmi les nations dites «Supérieures» (voir H. Hickerson et A. Einhorn, *DBC*, vol. 2, p. xxxvi; *HAI*, vol. 2, p. 123-126, 620; *MIC*, p. 430-434).

⁷⁰ Le Beau s'inspire encore des observations de Lafitau: «La terreur du nom Iroquois est tellement répanduë, que dans ce moment tous leurs voisins tremblent chacun pour soy, & ne sortent d'inquietude que lorsqu'ils ont vû ou le coup doit aller frapper. [...] La Cabane Iroquoise réunie, n'est pas en état, à ce que je crois, de compter beaucoup au de-là de trois mille combattans. Cependant l'Iroquois seul cause de la jalousie

- 26 Chacune de ces Nations en particulier est reduite à un petit nombre de Villages?⁷¹ Plusieurs-même n'en ont qu'un seul; desorte que quelques-unes ne sauroient fournir jusques à trente Guerriers. En second lieu, elles occupent des Pays immenses, de sombres Forêts ou des Terres incultes & sont très é-[222]-loignées les unes des autres. Cela fait que le chemin est compté pour rien dans ces vastes Solitudes, & qu'un voyage de sept ou huit cens lieuës⁷², y est regardé comme une bagatelle. D'ailleurs les petites Nations, qui, étant au voisinage les unes des autres, devoient se défendre mutuellement, ne s'entendent pas assez entre elles, à cause de leurs differens sujets de jalousie; ou ne sont pas assez à portée, quoique voisines, de se prêter la main en cas de surprise, contre un Ennemi plus redoutable, qui est à leurs portes lorsqu'il est le moins attendu⁷³.
- 27 Pour resister donc à cet Ennemi commun, elles sont obligées de faire alliance avec les Nations qui sont à l'autre extrêmité de l'*Amerique Septentrionale*, & les affoiblissent ainsi en les obligeant à diviser leurs forces. D'un autre côté, comme la passion la plus dominante des Sauvages, a de tout tems été de faire la guerre⁷⁴, & qu'ils ont toujours traité de la manière la plus cruelle leurs Ennemis, qu'ils tâchent le plus souvent d'attraper par surprise, il n'est pas étonnant que ces Barbares se soient détruis [223] les uns & les autres, & que toutes ces Nations n'ayent pas pu se multiplier⁷⁵.

aux Nations les plus reculées, depuis l'embouchure du fleuve S. Laurent & les côtes de la Mer Oceane, jusques au bords du Mississippi. Cela ne doit point paroître surprenant à ceux, qui ont quelque connoissance de l'*Amerique*, & des Barbares qui l'habitent» (*MSA*, t. 2, p. 172, 178-179).

⁷¹ Signe de ponctuation erroné attribuable au prote.

⁷² Environ 3000 km.

⁷³ Pour rédiger ce paragraphe et la première phrase du paragraphe suivant, Le Beau reprend à son compte le texte de Lafitau en n'y apportant que d'infimes modifications (voir *MSA*, t. 2, p. 179).

⁷⁴ Lafitau considère lui aussi que «la passion de tous les Sauvages la plus marquée, c'est la Guerre». Il ajoute même que «la Guerre a pour tous les Sauvages des attraits si singuliers, qu'ils semblent naître & vivre pour elle» (voir *MSA*, t. 1, p. 22, 205).

⁷⁵ Cette conclusion n'est pas sans rappeler les remarques de Lahontan: «La manière dont les Sauvages font la Guerre est si rude qu'il faut avoir des corps de fer, pour résister aux fatigues qu'ils sont obligés d'essuyer: Tellement que cela joint au peu de quartier qu'ils se font les uns aux autres, n'épargnant ordinairement ni femmes, ni enfans, il ne faut pas s'étonner si le nombre de leurs Guerriers est si petit; à peine quelquefois s'en trouve-t-il mille dans une Nation» (*Mémoires*, p. 722-723).

CHAPITRE XIV.

Ces Iroquois engagent l'Auteur à porter ses Lettres au bout d'un bâton. Description d'un Lieu, où les Sauvages prétendent que les Vents sont enfermés: Rencontre qu'ils y firent d'un monstrueux Serpent & de plusieurs autres choses qu'ils y trouvèrent, entre autres, d'une Hache de l'ancienne façon des Sauvages.

- 1 Après avoir traversé de suite trois endroits, que je puis bien nommer trois petits Lacs, qui formoient une figure ovale toute bordée de grands arbres, nous arrivâmes enfin par le moyen d'une petite Rivière fort agréable, sur le bord de ce fameux Lac dont j'ai déjà parlé. J'ai eu beau leur en demander le nom, je n'ai pu en savoir d'autre, sinon qu'ils l'appelloient *Ottonaki*¹. Je ne l'ai point vu sur aucun-[224]-ne Carte. Suivant ce qu'ils m'ont dit, qu'à le traverser en droite ligne, il étoit bien aussi long que tout le chemin que nous avions déjà fait depuis *Quebec*, je puis juger qu'il doit avoir au moins deux cens lieues de circuit². Je m'imaginois être sur le bord de la Mer. Un petit vent qui y regnoit ne laissoit pas que de l'agiter; c'est pourquoi nous jugeâmes à propos d'attendre qu'il fut cessé.
- 2 Pendant ce tems nous nous amusâmes à tirer sur des Dindons sauvages³, que nous aperçûmes dans des arbres, qui étoient sur le bord de ce Lac. Ils voloient par bande & de

¹ L'identification de ce lac fait problème. La carte géographique de Le Beau est imprécise et les indices fournis par le texte ne permettent pas de situer l'endroit avec certitude. D'après Gustave Lanctôt, le lac *Ottonaki* «n'a jamais existé que dans l'imagination de l'auteur» (*FFHC*, p. 160), mais Honorius Provost (*Chaudière-Kennebec: grand chemin séculaire*, p. 147-148), Lothar Dräger (*SNR*, p. 429) et Serge Trudel (*NEA*, p. 33, n. 50), pensent que l'immense plan d'eau décrit par Le Beau pourrait être l'actuel Moosehead Lake, qui mesure plus de 56 km (35 mi) de long sur environ 16 km (10 mi) de large. Il s'agit du plus grand lac de l'actuel État du Maine (voir Robert O'Brien et Richard D. Brown, *The Encyclopedia of New England*, New York, Facts on File, 1985, p. 317). Même si le lac Moosehead n'apparaît pas sur les cartes que Le Beau a sous les yeux (voir *NDH*, p. 312-bis, *Mémoires*, p. 525), il est situé, à vol d'oiseau, à peu près à mi-chemin entre Québec et Narantsoiak, comme l'indique Le Beau au onzième chapitre des *Avantures*. En outre, comme le lac Moosehead est à la source de la rivière Kennebec, Le Beau a raison de dire, au chapitre suivant, qu'à partir de ce point, il descend un cours d'eau. Nous n'avons trouvé le toponyme *Ottonaki* nulle part ailleurs. Cela dit, les glissements orthographiques sont fréquents à l'époque, surtout lorsqu'il s'agit de mots amérindiens. Le terme *Ottonaki* employé dans les *Avantures* de Le Beau et le mot *Ettobani* utilisé par le père Aubery ([Carte de la] *Nouvelle France*, 1713) et par Bellin (*Carte de la partie orientale de la Nouvelle France*, 1744) pourraient désigner le même lieu géographique. Le cas échéant, il y aurait une méprise de la part de Le Beau puisque, sur la carte du père Aubery et sur celle de Bellin, le mot *Ettobani* renvoie à un ensemble de trois petits plans d'eau situés à mi-chemin entre Québec et Narantsoiak et le mot *Keseben* (orthographié *Kesebem* par le père Aubery) renvoie au grand lac situé au nord de la rivière Kennebec. Le Beau aurait donc eu raison de signaler «trois petits Lacs» qui forment «une figure ovale» avant de décrire son «fameux» lac, mais il aurait confondu les toponymes *Ettobani* (*Ottonaki*) et *Keseben*.

² Au moins 800 km de périmètre.

³ La distribution géographique du dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*) est aujourd'hui limitée à l'est et au sud-ouest des États-Unis ainsi qu'au Mexique. Au Canada, l'espèce a été exterminée, mais nous savons qu'elle était autrefois présente dans le sud de l'Ontario (voir William Earl Godfrey, *Les Oiseaux du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 141-142; *GOAN*, p. 84). Le baron de Lahontan souligne l'abondance de la ressource, notamment aux abords du lac Érié: «Nous découvrions très souvent sur le Rivage du Lac, des volées de cinquante ou soixante Cocqs d'Inde [ou dindons sauvages], qui couraient sur le sable d'une vitesse incroyable: les Sauvages qui nous accompagnoient en tuoient assez tous les jours pour nous en faire part, en échange du poisson que nos pêcheurs leur fournissoient. [...] Les cerfs, les chevreuils & les Poulets d'Inde [ou dindons sauvages] courent en troupeaux le long du Rivage dans tout l'étenduë des Terres dont il [le lac Érié] est environné» (*NVL*, p. 360-361; *Mémoires*, p. 547).

branche en branche. Nous en tuâmes quatorze, qui servirent à nous faire faire un long repas après avoir traversé le Lac; car en cet endroit nous fumes assez sobres pour nous contenter de manger entre huit que nous étions, un Ours de la grosseur d'un Ane avec deux Eturgeons, que nous avions harponnés à l'embouchure des petits Lacs dont je viens de parler. Ces deux Poissons avoient bien chacun dix pieds de long⁴.

- 3 Mes deux *Hurons* avoient des Bat-[225]-te-feux ou Briquets tels que nous en avons en *Europe*, & ils s'en étoient servis jusques alors pour allumer leur pipe ou faire du feu par le moyen du *Tondre*⁵, qui est une espèce de bois sec ou pourri, que l'on trouve assez communément dans toutes ces Forêts; mais dans l'endroit où nous étions, nous n'en trouvions pas: ce qui fut cause que je vis une assez plaisante manière d'allumer du feu. Un des Sauvages *Iroquois*, avoit deux petits morceaux de bois de Cédre fort legers⁶. L'un de ces deux morceaux étoit plat & rempli de petits trous, & l'autre étoit rond. Il mit le premier entre ses deux cuisses, afin de le tenir plus ferme; & insérant le second dans l'un de ses trous, il le tourna avec tant de promptitude, en le pressant entre ses mains, qu'il en tomba quantité d'étincelles de feu sur quelques petites plumes duvetées de nos Dindons, qu'il avoit mêlées avec des herbes sèches, pour recevoir la petite pluie de feu, qui devoit sortir de ces bâtons⁷. Ce qui nous donna la facilité de faire un grand feu, & de faire cuire notre Ours, moitié bouilli, moitié roti, [226] aussi bien que nos Eturgeons.

⁴ Il ne peut s'agir ici que d'esturgeons de lac (*Acipenser fulvescens*). Claude Le Beau, qui pense que ces poissons mesuraient environ 3,25 mètres chacun, surestime probablement leur taille. D'après Claude Mélançon (voir *PNE*, p. 45-47), l'esturgeon commun, ou esturgeon noir (*Acipenser oxyrhynchus*) peut mesurer jusqu'à douze pieds de long (environ 3,65 m) tandis que l'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*) ne dépasse généralement pas les neuf pieds de long, soit environ 2,75 m. Encore plus conservateurs, William Beverley Scott et Edwin John Crossman (voir *PED*, p. 83) estiment que l'esturgeon noir peut atteindre tout au plus 10 pieds et 300 livres (environ 3,05 m et 136 kg) et l'esturgeon de lac, 5 pieds et 310 livres (environ 1,50 m et 141 kg). Cela dit, il est possible que Le Beau se soit fié à Lahontan, qui dit avoir vu un esturgeon de lac qui mesurait dix pieds et un autre qui atteignait douze pieds de longueur (voir *Mémoires*, p. 591). Sur l'orthographe du substantif «esturgeon» et sur l'aire de distribution de l'esturgeon de lac et de l'esturgeon noir, voir *supra*, chap. 6, n. 54; sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20.

⁵ La «tondre» est un bois pourri et sec utilisé comme matière inflammable, à la manière de l'amadou. Dans le dictionnaire de Paul-Émile Littré et dans les dictionnaires *Larousse* des XIX^e et XX^e siècles, ce substantif est féminin. Les rédacteurs du *Larousse du XX^e siècle* indiquent que les anciens dictionnaires de marine donnent à ce mot le genre masculin. Or, lorsqu'il est utilisé dans ce dernier sens, le substantif «tondre» désigne précisément «de la toile brûlée» conservée au sec pour servir de matière inflammable (voir Augé, t. 6, p. 726; Larousse, t. 15, p. 289; Littré, t. 6, p. 6351).

⁶ Sur le thuya occidental (*Thuja occidentalis*), vulgairement appelé «cèdre», voir *supra*, chap. 6, n. 74.

⁷ Cette manière d'allumer le feu est décrite par plusieurs relationnaires. Lafitau: «Les Sauvages Montagnais & Algonquins battent deux pierres de Mine ensemble sur une cuisse d'Aigle, séchée avec son Duvet, lequel prend feu aisément, & tient lieu de mèche. En guise d'allumettes, ils ont un morceau de bois pourri & bien sec, qui brûle incessamment jusqu'à ce qu'il soit consumé. Dès qu'il a pris, ils le mettent dans l'écorce de Cedre pulvérisée, & soufflent doucement jusqu'à ce qu'elle soit enflâmée. Les Hurons, les Iroquois, & les autres Peuples de l'Amérique Meridionale, ne tirent point le feu des veines des cailloux; mais en frottant des bois l'un contre l'autre. Ils prennent deux morceaux de bois de Cédre, secs & légers, ils arrêtent l'un fortement avec le genou, & dans une cavité qu'ils ont faite avec une dent de Castor, ou avec la pointe d'un couteau, sur le bord de l'un de ces deux bois, qui est plat, & un peu large, ils inserent l'autre morceau qui est rond et pointu, & le tournent en pressant avec tant de promptitude & de roideur, que la matiere de ce bois agitée avec véhémence, coule en pluie de feu par le moyen d'un cran ou d'un petit canal, qui sort de cette cavité sur une mèche, telle que je viens de la décrire [...]. Cette mèche reçoit les étincelles qui tombent, & les conserve assez long-temps pour leur donner le loisir de faire un grand feu, en approchant d'autres matieres sèches, & propres à s'enflammer» (*MSA*, t. 2, p. 242-243). Voir aussi *NDH*, p. 338; *NVH*, p. 233-234.

- 4 Le vent, au lieu, de diminuer commençoit à devenir plus violent. C'est ce qui fit, que, pendant que notre dîner cuisait, mes Sauvages tinrent un Conseil entre eux à ce sujet; lequel étant fini, ils me députèrent *Antoine*, qui vint me dire de leur part: *Ecoute, Claude, nous te prions moi & mes Camarades, de nous donner à chacun un petit morceau du Blanc qui tient à la MERE DU GRAND ESPRIT, que tu as sur toi*⁸. Car vois-tu! sans cela nous ne pouvons point passer sur cette eau. Ensuite il me montra près de nous, quatre petites Montagnes entre lesquelles, me disoit-il, habitoit un *Esprit malin*, qui y tenoit renfermés les bons & les méchants Vents: Que ce *Manitou*⁹, avoit quelquefois la malice de lâcher les méchants, qui leur portoient beaucoup de dommage & les faisoit souvent périr. Mais que, comme cet *Esprit* leur avoit quantité de fois joué de mauvais tours, malgré les Présens qu'ils lui avoient faits, ils avoient résolu de ne plus rien lui donner. C'est pourquoi ils avoient recours à mes Reliques & me supplioient de ne [227] les leur point refuser. Je lui répondis, que je lui accorderois volontiers sa demande; mais que j'avois peur, que mes Lettres, ou plutôt mes Reliques, car ils les prenoient pour telles, ne se trouvassent offensées, si je les mutilois de cette façon; qu'il devoit bien concevoir qu'un homme à qui l'on coupe quelques membres, perd beaucoup de sa force; qu'il en étoit de même de mes Reliques, qui étant ainsi de figurées¹⁰, perdroient beaucoup de leur vertu: qu'au reste, j'étois prêt à faire tout ce qu'ils voudroient.
- 5 Il s'assit à côté de moi & après avoir un peu rêvé¹¹ sur ma réponse, il me dit: *Voilà qui est bien, Claude, tu as raison. Ce que tu m'as dit est d'importance: mais ma mémoire me pousse à te dire, que Notre Pere Richer (c'est le Missionnaire Jésuite qui est encore présentement à Lorette)*¹² *nous fait porter quelquefois des Saints & des Saintes autour de nos Cabanes, pour en chasser, dit-il, les Esprits malins, qui empêcheroient de croître notre bled d'Inde*¹³. *Crois-moi, mets aussi les Saintes images, que tu portes dans ton habit, au bout d'un [228] bâton que je te donnerai & que tu porteras toi-même, dans cet endroit où nous te suivrons, pour en chasser bien loin ce Manitou qui y demeure.* Fort bien, lui dis-je, j'y consens. Aussi-tôt il m'alla couper dans le bois une perche, ou bâton, au bout duquel j'attachai mes Lettres, de façon qu'en y passant simplement leurs rubans l'un sur l'autre, ma Lettre de Licence recevoit de son côté le sceau de celle de Bachelier, sur laquelle de l'autre côté retomboit le sien.
- 6 Mes Sauvages les regardoient avec autant d'admiration, que si elles eussent été faites exprès pour être portées de cette manière; c'est ce qu'ils me témoignaient par leur *Gannoron, Hé, hé*, qui signifie: *Oh, que voilà qui est admirable!*¹⁴

⁸ Allusion à l'empreinte d'une image de la sainte Vierge et aux «Lettres de Licence» décrites plus haut (voir chap. 12, §16-17).

⁹ Sur le sens du mot «Manitou», voir *supra*, chap. 12, n. 17.

¹⁰ Espace superflue attribuable au *prote*; il faut lire «défigurées».

¹¹ Sur cette acception du verbe «rêver», voir *supra*, chap. 7, n. 37.

¹² Le père jésuite Pierre-Daniel Richer (Angers 1682 - Québec ou Lorette 1770) arrive en Nouvelle-France en 1714 et se consacre tout entier à la mission de Lorette. Il est surtout connu pour ses recherches sur la langue huronne et pour ses travaux auprès des nouveaux missionnaires qui arrivent au pays et qui se destinent aux missions huronnes. Comme l'indique Claude Le Beau, le père Richer est à Lorette en 1738 (voir Jean-Baptiste-Arthur Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds et muets, vol. 1. 1910, p. 472; Arthur Melançon, *op. cit.*, p. 66; *JR*, vol. 69, p. 77, 289 n. 13; vol. 70, p. 87; vol. 71, p. 136, 164). Sur le village de «Lorette», voir *supra*, chap. 7, n. 7.

¹³ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, chap. 22, n. 47.

¹⁴ Sur le sens du mot «Gannoron», voir *supra*, chap. 12, n. 11.

- 7 Avant de porter cette espèce de Bannière, je leur en presentai les Sceaux, qu'ils me demandoient à baiser; sur quoi une envie de rire inexprimable s'étant emparé de mes sens, surtout lorsque je les entendis entonner dévotement leurs Hymnes, il me fut impossible de ne pas éclater. Mais en-[229]-suite, lâchant bride à mes éclats, je les terminai d'une telle façon, en levant les yeux au Ciel, que je leur fis comprendre, que je ne pouvois m'empêcher d'exprimer le joye que j'avois, d'avoir affaire à de si bons Chrétiens; ce qui leur fit plaisir.
- 8 Nous partimes donc en Procession vers ces quatre Montagnes. *Antoine & Nicolas* marchaient à mes côtés; tenant chacun une hache à la main. Je n'oublierai pas de dire que l'un d'eux ayant une couverture trouée par le milieu, me la mit dans le cou en forme de Chasuble. *Joseph* suivait seul derrière moi, pas à pas, tenant d'une main son arc & de l'autre trois flèches; les quatre autres *Iroquois*, tenoient le devant, deux à deux & avançaient gravement, portant tous leur fusil en forme de cierge; ou pour mieux dire, à la manière dont les Soldats présentent les armes en *Europe*. Tel étoit donc l'ordre que nous observions dans notre marche, les uns chantant toujours & les autres repondant, lors qu'arrivant enfin à l'entrée de ce redoutable lieu, nous nous trouvâmes obligés d'inter-[230]-rompre notre Procession en descendant un à un, & même avec bien de la peine.
- 9 La place de cette profondeur forme dans son étendue une figure octogone assez bien faite, par le moyen des quatre petites Montagnes escarpées qui la ceignent. Elle peut avoir environ cent toises de circonférence¹⁵, & on n'y peut entrer que par l'endroit où nous venions de descendre. A côté de cette entrée, j'aperçûs la figure d'un Ours fort mal dessiné avec du charbon & du rouge, au tour duquel étoient empreints dans le Roc quelques caractères hiéroglyphiques, dont les uns ressembloient un peu aux écritures *Chinoises* & quelques autres à notre *Huit* de chiffre. Nous passâmes par devant ce vilain portrait, sans nous y amuser; & continuant à marcher processionnellement, nous fîmes premièrement le tour de ce Lieu, sans faire aucune pause. Ensuite, au lieu de recommencer un second tour, nous traversâmes en ligne directe toute cette Aire, pour aller nous arrêter vis à vis d'un gros Buisson, au pied duquel nous avions déjà passé.
- 10 [231] Le Rocher dans cet endroit, quoiqu'escarpé, formoit naturellement une bosse, qui representoit assez distinctement, en bas relief, la Figure d'un Dragon ailé d'une grandeur énorme. On pouvoit facilement reconnoître la tête, les yeux & le cou de ce prodigieux Monstre; mais son corps étoit si matériel, qu'on ne pouvoit y rien comprendre que de loin; ce qui me fait croire que cet ouvrage grossier est plutôt un effet du hazard ou du tems, que de l'art d'aucun Sauvage¹⁶.
- 11 A peine fumes-nous arrivés au pied de cet endroit, qu'un monstrueux Serpent, de la grosseur de la jambe, nous y voyant arrêtés & nous entendant hûler plutôt que chanter, sortit sa tête hors de ce gros Buisson, où il étoit caché & couché comme un rouleau de

¹⁵ Près de 200 m de circonférence.

¹⁶ Cette mise en scène s'inspire sans doute du texte de Lafitau. Le jésuite explique que «les Chinois font [...] une Divinité du Dragon volant, qu'ils appellent, l'esprit, ou le génie de l'air & des montagnes, & qu'on voit peint dans leurs Temples». Plus loin, sur la treizième planche de son ouvrage, une gravure illustre «les cérémonies de Religion» à l'occasion des éclipses. Le dragon ailé qui y est représenté et ce commentaire ont sans doute retenu l'attention de Le Beau: «Les Sauvages Meridionaux ont à peu près les mêmes idées qu'on a dans les grandes Indes, touchant le Dragon qui veut dévorer la Lune pendant son éclipse [...]». Ce sont aussi les mêmes idées à peu près dans l'Amerique Septentrionale; & un ancien Missionnaire, à ce qu'on m'a assuré, avoit appris des Hurons, qu'ils avoient anciennement chez eux [...] la même opinion» (voir *MSA*, t. I, «Explication des planches et figures Contenuës dans le premier Tome», [n. p.]; Planche 13, [n. p.]; p. 100, 248-249).

tabac¹⁷. Mes Sauvages, avant qu'il eut déployé tout son corps, s'imaginoient déjà que c'étoit le *Manitou*. C'est pour quoi ils se sauvèrent, & sans me donner le tems d'en faire de même, se rangèrent tous derrière moi, où ils me serroient de si près, qu'il ne m'étoit pas possible de remuer de ma place. J'é-[232]-tois étourdi de leurs hûrlemens. L'un me Crioit aux oreilles *Houë*: *ha, ha!* L'autre; *jette la MERE DU GRAND ESPRIT*. L'autre, *Agriskoué hé, hé, hé!*¹⁸ L'autre enfin: *Ton blanc là! Ton blanc là!* Ce dernier m'étourdissoit plus que tous les autres & me secouoit si fortement le bras, que, le ruban de mes Lettres venant à casser, je vis tomber mes Reliques précisément sur la queue de ce Serpent. Je ne sai s'il en alla plus vite, mais ce qui est de certain, c'est qu'il commençoit à grimper au Rocher & gaignoit déjà une fente qui étoit au dessus de cette affreuse Figure, quand je fis signe à mes *Iroquois*, de tirer dessus. Ce qu'ils n'auroient jamais osé faire, craignant, que, comme c'étoit un *Esprit*, leurs coups ne fussent inutiles.

12 Ce Monstre épouvantable, criblé de plomb, tomba aux pieds de *Joseph*, qui étoit à mes côtés. Comme il avoit la vie fort dure, il se dressoit déjà en faisant d'horribles sifflemens, pour s'élancer sur lui ou sur moi, lorsque je lui déchargeai sur le corps un grand coup de mon bâton *Porte-reliques*, qui le fit [233] tomber, mais dont il se relevoit avec plus de furie, quand *Joseph*, reculant quelques pas, lui décocha une de ses flèches si adroitement, qu'elle lui traversa le cou & le corps. Mes *Hurons*, à la faveur de ce coup, achevèrent de le tuer en lui coupant la tête avec leurs haches; ce qui n'empêcha pas, que le corps étant séparé de la tête, ne fit encore quantité de saut prodigieux en l'air & ne cherchât à nous attraper. Pendant tous ces sauts & ces bonds mes Sauvages en courant ça & là, crioient tous à gorge déployée: *Ta, ta, ta, Manitou nipouin*. C'est comme qui diroit: *Bon, bon, bon, le Diable est mort!*¹⁹

13 Il est à remarquer, que ce Serpent n'avoit pas branlé la première fois que nous avions passé proche de lui, tel bruit que nous eussions fait, & que nous ne l'aurions peut-être pas vû, si nous ne nous y fussions arrêtés. Il n'y avoit dans toute cette Aire, que ce seul Buisson. Le reste de l'étenduë de la place étoit assez propre, puisqu'en beaucoup d'endroits il n'y avoit ni mousse ni herbe. Nous y trouvâmes quelques [234] peaux de Castors, de Martres²⁰ & d'autres animaux; mais elles étoient si endommagées par les injures du tems, qu'elles ne se trouvoient plus bonnes à rien. Nous y ramassâmes quelques plumes de differens Oiseaux rares & des coquillages de toutes espèces, précieux par la

¹⁷ Le Beau n'est pas le seul voyageur qui rapporte avoir vu un serpent «de la grosseur de la jambe». D'après Charlevoix, les serpents à sonnette (crotale des bois) sont parfois «gros comme la Jambe d'un Homme, quelquefois même il s'en trouve de plus gros, & ils sont longs à proportion» (*Journal*, p. 376). De son côté, Hennepin raconte: «[Nous avons vu] un Serpent gros comme la jambe d'un homme, qui étoit long de sept ou huit pieds. [...] Ce monstrueux reptile avoit une langue en forme de Lance, d'une longueur extraordinaire. Son sifflement s'entendoit de fort loin, & nous faisoit horreur. [...] Le souvenir de ce Serpent m'a [...] souvent fait de la peine en dormant, tant cette rencontre avoit fait d'impression sur mon esprit» (*NDH*, p. 385-386). Sur le crotale des bois (*Crotalus horridus*), voir *infra*, n. 28.

¹⁸ Le Beau explique le sens du mot *Agriskoué* (aussi orthographié *Agriskoue*) au chapitre 16 (§3-4).

¹⁹ Si Le Beau traduit les mots «Manitou» et «nipouin» par les mots «Diable» et «mort», c'est probablement parce qu'il a sous les yeux le *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages* de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 744, 752). Précisons que, dans ce même dictionnaire, le mot «Ta» ne signifie pas «Bon», mais plutôt «Où» (*Ibid.*, p. 754). Dans le lexique produit par Jean André Cuoq, le mot «Nipowin» signifie «la mort», mais aucune des acceptions du mot «Ta» ne correspondent aux sens donnés par Lahontan et Le Beau (voir *Lexique algonquin*, p. 279, 375-376). Sur le sens du mot «Manitou», voir *supra*, chap. 12, n. 17.

²⁰ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12); sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27.

vivacité de leurs couleurs. Nous y trouvâmes aussi de belles & bonnes flèches, des arcs, des carquois ornés de plumes de Porc-Epics²¹, dont la peinture & le travail étoient charmans; de la poudre dans des cornes de Beufs, des balles de plomb, du tabac, des couteaux, de grands & de petits cyseaux & quantité d'autres bagatelles dont le détail seroit peut-être ennuyeux, mais entre lesquelles se trouva une chose assez plaisante pour moi. C'étoit une Hache de la façon ordinaire, dont se servoient anciennement les Sauvages, avant l'arrivée des *François* dans l'*Amerique*.

14 Cette Hache étoit d'une pierre noirâtre, peu cassante & de la figure à peu près, de nos haches de fer ou de nos coins à fendre du bois. Elle étoit un peu pesante; & son manche, qui pou-[235]-voit bien avoir trois pieds de long²², étoit gros, mal fait & tout pourri. Il tenoit comme colé à cette pierre, qui y avoit été inserée d'une manière que je n'aurois jamais pu comprendre, si mes Sauvages ne me l'eussent expliquée. Ils me dirent que ceux qui avoient fait une pareille hache, avoient premièrement aiguisé cette pierre sur une autre pierre; ce qui leur avoit coûté beaucoup de tems avant que de la rendre tranchante: qu'ensuite, avec un couteau aussi de pierre, ils avoient fait une fente à un jeune arbre dans laquelle ils avoient inseré cette pierre-ci & laissé pendant plusieurs années, jusqu'à ce que l'arbre croissant, eut eu la force de la bien serrer, afin qu'elle se trouvât tellement incorporée dans son tronc, qu'il fut impossible de l'en arracher²³.

15 De-là on peut voir que la vie d'un Sauvage n'étoit pas toujours suffisante pour bien emmancher une hache, puisqu'il lui falloit tant de préparation avant que de la mettre en état de service. C'est ce qui fait qu'encore aujourd'hui de pareils morceaux, se trouveroient-ils même brutes & imparfaits, [236] sont conservés par les Enfants comme un héritage précieux, dans lequel ils admirent le beau genie ou l'esprit subtil de leurs Pères, dans un si bel ouvrage.

16 Cette sorte de Haches ne me paroissoit guère capable de pouvoir couper de gros arbres; aussi les Sauvages ne se donnoient-ils pas cette peine: car aujourd'hui-même, quoiqu'ils ayent des Haches de fer bien acérés, que les *Européens* leur ont aportées, ils ne semblent pas beaucoup profiter de leur utilité, puis qu'excepté les *Hurons* & les *Abenakis*²⁴, qui suivent notre exemple, les autres Nations s'arrêtent toujours à leur ancienne methode, qui est de cerner les arbres, de les dépouiller de leur écorce, afin de les faire mourir & de les laisser secher sur pied. Quand ils sont secs ils les abbatent en appliquant le feu au bas du tronc & le minant peu à peu avec des tisons qu'ils ont soin d'entretenir & de rapprocher. Ils les coupent par billes, en brulant de la même manière, de distance en distance, le corps de l'arbre qui est renversé. Pour ce qui est des souches qui restent en terre, ils les laissent pour-[237]-rir, & les arrachent ensuite facilement.

17 Mes Sauvages étoient si scrupuleux, que sans moi ils n'auroient jamais osé toucher à toutes ces choses. J'avois beau leur dire de les prendre; que le *Manitou* n'en avoit plus besoin, puis qu'il étoit mort ils secoüoient la tête & n'en vouloient rien faire. Ce ne fut qu'après que mes Reliques les eurent touchés pièce à pièce qu'ils entreprirent de les

²¹ L'expression «plumes de porc-épic» désigne les piquants de l'animal (voir *supra*, chap. 11, n. 16).

²² Près d'un mètre de long.

²³ Pour décrire cette hache amérindienne, Le Beau prétend qu'il s'appuie sur des explications reçues de «ses» Sauvages. Au vrai, toutes les informations sont tirées du texte de Lafitau. Le Beau ne suit pas le texte de son prédécesseur mot à mot, mais le contenu de ce paragraphe et des deux paragraphes suivants trouvent leur source dans l'ouvrage du jésuite (voir *MSA*, t. 2, p. 109-111).

²⁴ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9); sur les Abénaquis, voir *supra*, chap. 8, n. 9.

ramasser. Les couteaux & les ciseaux étoient rouillés; mais la poudre étoit assez bonne, excepté que nous étions obligés d'en mettre double charge, pour la faire pousser. Ils partagèrent entre eux tous ces Dons profanes, desquels je ne me réservai qu'une paire de ciseaux & un petit miroir de poche, dont l'emboîtement de fer blanc ressembloit fort à celui de mes Reliques.

18 Ce-ci fait bien voir la simplicité de ces pauvres Barbares, qui donnoient souvent dans cet endroit tout ce qu'ils avoient de plus précieux au *Manitou* des Vents, parce que, disoient-ils, il n'étoit qu'un méchant, qui avoit l'es-[238]-prit gâté & se plaisoit dans le désordre, au-lieu que s'il eut été un bon *Manitou*, ils ne lui auroient rien donné. A quoi bon, m'ajoûtoient-ils, faire des Présens à un *Esprit*, qui ne nous veut que du bien? Ne seroit-ce pas lui faire injure? puisque, pour lui faire plaisir, nous lui déplairions en ce que nous nous ferions du tort.

19 Les Sauvages ont plusieurs lieux de cette façon, situés ordinairement sur le bord des grands Lacs. Comme leurs Canots sont minces, légers, capables de tourner au moindre vent & de les faire périr, il ne faut pas s'étonner si leur superstitieuse croyance, les a conduit jusqu'au point de leur faire faire des Présens au méchant *Manitou*, afin qu'il ne leur fit pas de mal ou ne les submergeât point, quand ils seroient sur ces Lacs.

20 J'ai ouï dire à plusieurs *Canadiens*, qui avoient voyagé au dessus de *Montreal*²⁵, que dans les commencemens de la Colonie, lorsque les *François*, s'étoient trouvés dans de pareils endroits, ils en avoient enlevé ce qu'ils avoient trouvé de meilleur, en y laissant mali-[239]-cieusement en la place, ce qu'ils avoient de plus mauvais ou de plus mal propre. Les Sauvages passant par-là, étoient si irrités d'y trouver leurs excréments, qu'ils faisoient des imprécations épouvantables contre les *François*. Ainsi malheur au premier Misérable qu'ils pouvoient attraper; car pour lui faire expier cette offense, faite à leur *Manitou*, il n'y avoit pas de cruautés qu'ils n'exercassent sur sa peau.

21 Le Serpent que nous venions de tuer, avoit douze pieds de longueur²⁶, la tête presque aussi grosse que celle d'un Enfant, mais plus longue; sa gueule étoit garnie de deux rangées de dents fort pointues; sa langue en forme de dard avoit bien un pied & demi²⁷; & son col étoit couvert de poil²⁸.

22 Nous ne nous donnâmes pas la peine de le transporter ailleurs. Nous traînâmes seulement son corps au milieu de cette Place, où, par mon conseil, après avoir été condamné à être brûlé, sa sentence fut exécutée sur le champ. Il fut donc jetté dans un grand feu que nous fîmes exprès du Buisson même, qui lui avoit servi de retraite. [240]

²⁵ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7). Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

²⁶ Près de 4 m de longueur.

²⁷ Près de 50 cm de longueur.

²⁸ La taille de ce «monstre» reptilien est exagérée et, comme chacun sait, les serpents sont couverts d'écailles; aucune espèce n'a le cou poilu. La description de ce serpent est trop imprécise pour que nous puissions identifier une espèce en particulier, mais il n'est pas impossible que Le Beau ait vu un crotale des bois (*Crotalus horridus*), vulgairement appelé «serpent à sonnette» (voir *IAP*, p. 238; P. T. Gregory et J. M. MacArtney, *EC*, p. 2276-2277; Bob L. Tipton, *Snakes of the Americas: checklist and lexicon*, Malabar, Krieger, 2005, p. 326). D'après Charles-Howard Curran et Carl Kauffeld, les crotales ont fasciné plus d'un relationnaire: «Parmi les anciens auteurs, il en est peu qui oublient de parler du Serpent-à-sonnette [*sic*] quand ils traitent de l'Amérique. Quelques-uns en donnent une excellente description, mais d'autres [...] lui attribu[ent] des caractères fantastiques». Dans plusieurs récits, précisent-ils, ce serpent est montré «comme une créature de dimension prodigieuse, capable de voler et d'empoisonner l'air de son souffle»; il arrive même que les serpents à sonnette soient décrits «comme de véritables dragons» (*Les serpents*, Paris, Payot, 1937, p. 59, 63).

Nous n'en gardâmes que la tête qu'ils mirent au bout de mon bâton, en forme de Trophée. Pendant que les uns tisonnoient le corps, les autres par un mouvement de colère, qui me faisoit rire, s'avisèrent de grimper au Rocher & d'y casser celle du Dragon dont j'ai parlé, de laquelle ils jettèrent aussi les morceaux dans le feu: & ainsi finit, sans autre cérémonie, cette Scène Tragi-comique.

23 Il y a beaucoup de Serpens dans l'*Amerique*. Ces animaux se retirent ordinairement dans des endroits pierreux & ils incommoderoient beaucoup les Sauvages par leurs morsures, s'ils ne savoient y porter remede par plusieurs herbes dont l'usage leur est bien plus assuré, que ne leur seroit celui de l'Orviétan²⁹ ou du Thériaque³⁰. Au reste il n'y pas beaucoup d'autres animaux venimeux par tout le *Canada*. Ce monstrueux Reptile, que nous venions de brûler, étoit d'une figure si énorme, que mes Sauvages n'en ayant jamais vu de pareils, jurèrent tous que c'étoit le *Manitou*, qu'il n'auroient jamais pu tuer ni brûler sans la vertu de mes Reliques³¹.

24 [241] Sur les deux heures après midi, quoique le vent fut fort apaisé, l'envie de manger notre Eturgeon fit que nous ne partîmes que le lendemain, vers les six heures du matin. Nous eûmes le bonheur de traverser tranquillement ce Lac, en ne nous éloignant cependant pas à plus de deux lieuës³² du bord. J'eus beau vouloir congédier mes *Iroquois*, avant que de nous hasarder sur cette petite Mer d'eau douce, il ne me fut pas possible de les empêcher de m'y accompagner.

²⁹ L'orviétan est un contrepoison fabriqué avec de la thériaque et d'autres médicaments. Cet antidote tient son nom de la ville italienne d'Orvieto d'où venait celui qui l'a fait connaître (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 240; *Trévoux*, t. 6, p. 408-409).

³⁰ La thériaque est un antidote composé de chair de vipère et de plusieurs autres ingrédients. Elle est utilisée contre le venin et les poisons, mais on l'administre aussi pour fortifier le cœur et pour contrer les gaz intestinaux, les vers, la fièvre et les maux de ventre. Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* indiquent que certains auteurs donnent au substantif «thériaque» le genre masculin mais que «l'Académie, avec tous les Médecins & tous les Apothicaires» lui donnent le genre féminin. Les drogues, les essences et les herbes dites «thériacales» contiennent de la thériaque ou en possèdent les propriétés et les vertus. L'eau thériacale, à laquelle Le Beau fait référence un peu plus loin (chap. 26, §6), est normalement fabriquée d'un mélange distillé de plusieurs substances végétales et de thériaque (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 768; Furetière, 1690; *Trévoux*, 1771, t. 8, p. 16; Littré, t. 6, p. 6299).

³¹ Que le serpent soit associé au manitou n'est pas surprenant. Comme l'indique Jean André Cuoq, «les serpents jouent un grand rôle dans la mythologie aussi bien que dans la sorcellerie des Sauvages» (*Lexique iroquois*, p. 76). Dans sa *Relation* de 1666-1667, le père Le Mercier écrit: «Ils [les Outaouais] croient qu'il y a plusieurs genies, dont les uns sont bien-faisans; comme le Soleil, la Lune, le Lac, les Rivières, & les Bois; les autres malfaisans, comme la couleuvre, le dragon, le froid, & les tempestes, & generalement tout ce qui leur semble ou avantageux, ou nuisible, ils l'appellent un Manitou, & leur rendent le culte & la veneration, que nous ne rendons qu'au vray Dieu» (*JR*, vol. 50, p. 284). Lafitau abonde dans le même sens: «Le serpent a été dans tous les temps du Paganisme un Symbole de Religion. Il n'y avoit gueres de Simulachres de Divinités où il ne fût attaché. [...] On ne se contentoit point des peaux & des figures de serpents, il y avoit des serpents réels qui étoient enchantez & apprivoisez [...]; on les Nourrissoit [...], on les manioit sans crainte d'être blessé [...]. On ne doit pas être étonné que les Nations insensées, qui avoient transporté au Démon le Culte qu'elles devoient à Dieu, eussent fait un Symbole de la Divinité, de ce qui n'étoit que le Symbole du Démon». Il conclut que «le Serpent a quelque chose de mysterieux chez tous les Idolâtres des Indes Orientales, de la Chine & du Japon, comme chez les anciens Payens; c'est aussi la même chose chez tous les Sauvages de l'Amerique» (*MSA*, t. 1, p. 229-230, 247).

³² Pas plus de 8 km.

CHAPITRE. XV.

Après le Passage du Lac, l'Auteur rencontre un Père de Famille sauvage avec ses trois Enfants. Ce que l'on fait de la Tête du Serpent. On commence un Divertissement de Guerre. Manière de Lever la Hache, suivie d'un Discours du Chef.

- 1 Après que nous eûmes fait cette traversée, nous poursuivîmes notre [242] chemin sans nous reposer, en profitant d'une petite Rivière qui se forme de ce Lac¹. Ainsi, comme nous avions jusqu'alors monté des Rivières, ce fut là la première fois que nous commençâmes à en descendre. S'il en faut croire ce que mes Sauvages m'en ont dit, la chose est assez extraordinaire; car ils m'ont assuré que ce Lac ne reçoit de l'eau d'aucune Rivière, qu'au contraire il en fournit à plusieurs, & qu'il y a aussi loin de cet endroit chez les *Anglois* que chez les *François*. Ce qui fit que je leur repondis, que ces Rivières se repandant de côté & d'autre, pouvoient donc bien leur servir de limites ou de séparation². Mais *Joseph*, me repartit très en colère, que toutes ces Terres appartenoient & apartiendroient toujours aux Sauvages & que le premier *François* ou *Anglois*, qui voudroit s'en rendre Maître, n'avoit qu'à s'attendre à être roti & grillé comme un Ours.
- 2 Je compris que j'avois parlé fort imprudemment, c'est pourquoi je me repris en lui faisant entendre que je badinois, & que les *Européens* étoient [243] des honnêtes Gens, un peu trop scrupuleux pour s'emparer du Bien d'autrui, en se rendant Maîtres des Terres qui ne leur appartiennent point, & qu'ils s'estimoient trop heureux de ce que les Sauvages vouloient bien les souffrir dans leur Pays. Ces pauvres Idiots sont assez simples de croire, que les *François* & les *Anglois* ne demeureroient pas chez eux, si ce n'étoit pour y trafiquer leurs Pelleteries, & ne s'aperçoivent pas encore qu'ils s'y étendent insensiblement de tous côtés comme une tache d'huile pourroit faire sur une pièce de drap. Après tout, il ne leur font que du bien, d'autant que les *François*, par les Missionnaires qu'ils y envoient leur portent l'Evangile, & humanisent ces Barbares, qui auront toujours plus de Terres qu'il ne leur en faut, puisque le Continent qu'ils habitent est bien plus grand que toute l'*Europe*.
- 3 Nous nous allions arrêter vers les 10. heures du matin à une digue de Castors³, que nous rencontrâmes environ à deux lieuës⁴ au dessus⁵ de ce Lac, quand quelques-uns de mes Conduc-[244]-teurs ayant dit qu'ils sentoient la fumée du feu de quelques Sauvages, qui ne devoient pas être éloignés de-là, nous continuâmes notre chemin. Je puis bien dire ici avec verité, que ces Barbares ont l'odorat aussi fin que pourroit l'avoir un de nos meilleurs Chiens de Chasse. Ils connoissent les vestiges des Personnes qui ont passé dans des endroits où il seroit impossible à aucun *Européen* d'apercevoir la moindre trace. Du

¹ Si le lac *Ottonaki*, décrit par Le Beau au chapitre précédent, correspond à l'actuel lac Moosehead, dans l'État du Maine (voir *supra*, chap. 14, n. 1), le cours d'eau dont il est question ici pourrait être la rivière Kennebec (voir *infra*, chap. 21, n. 15).

² D'après Honorius Provost, la tête de la rivière Kennebec est alors considérée comme «le "rendez-vous des Français et des indiens"», le lieu est «reconnu comme l'endroit central de toute la région et [comme] une vraie barrière entre les deux pays [les colonies anglaise et française]» (*Chaudière-Kennebec: grand chemin séculaire*, p. 113).

³ Plus bas, Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) et du travail accompli par cet animal pour construire des cabanes et des digues (voir chapitre 19, §3, 8-21).

⁴ Environ 8 km.

⁵ Faute typographique attribuable au prote. Au premier paragraphe, Le Beau indique qu'il *descend* la rivière depuis le lac *Ottonaki*. La digue des castors se trouve donc «au dessous» du lac, non «au dessus».

premier coup d'œil ils peuvent dire, sans se tromper, de quelle Nation, de quel sexe, de quelle taille & combien à peu près il y a de tems que ces pistes sont imprimées⁶. Nous transportâmes donc notre Canot par dessus cette digue de Castors & canotâmes encore un peu sur cette petite Rivière, que nous quittâmes pour nous enfoncer dans le Bois & y chercher à la piste les Sauvages qui avoient fait le feu dont ils avoient senti l'odeur de la fumée.

4 J'eus le plaisir de voir qu'ils ne s'étoient pas trompés; car nous trouvâmes, à environ une demie lieuë⁷ d'où nous étions, quatre Sauvages au tour d'un [245] très petit feu. Ils étoient à l'abri d'une petite Montagne & nous ne les vîmes que lorsque nous fumes, pour ainsi dire, sur eux. Ils nous reçurent à la main la main, sans bouger de leur place, & sans autre cérémonie nous nous assimes à côté d'eux. C'étoit un vieux Père de Famille sauvage, qui étoit là avec ses trois Enfants. Ils avoient tous le visage, les cheveux & les bras barbouillés du sang des animaux qu'ils avoient tués, & me parurent dans un état très pitoyable, puisque malgré le froid ils étoient presque tous nuds. Ces pauvres Gens nous reçurent du mieux qu'ils purent. Ils avoient trois Castors qu'ils écorchoient déjà & qui joints à nos sept Dindons servirent à me faire faire un Repas si extraordinaire, que je ne l'oublierai de ma vie⁸.

5 Mes Sauvages trouvant ce lieu fort commode pour m'y regaler du Divertissement de Guerre⁹ qu'ils m'avoient promis, voulurent en profiter tant à cette occasion, qu'à cause de celle que leur fournissoit leur nouvelle conquête sur le Serpent, qu'ils vouloient célébrer avec ces nouveaux Sauvages qui pou-[246]-voient leur servir à rendre la Fête plus complete. C'est pourquoi étant convenus entre eux de se divertir en cet endroit, avant que de se quitter, ils s'apprêtèrent à y bien chanter & danser ensemble la Victoire qu'ils venoient de remporter sur le *Manitou*¹⁰, par la vertu de mes Reliques, qu'ils ne manquèrent pas de vanter à ces nouveaux rencontrés. C'est sans doute sur quoi les trois fils de ce bon Vieillard, après m'avoir regardé attentivement, se tirèrent un peu à l'écart, afin de n'être

⁶ Le Beau résume les informations qu'il trouve dans l'ouvrage de Lafitau: «S'il y a quelques Sauvages cabanés dans le bois, & qui y vivent en securité, ceux qui les cherchent, s'en apperçoivent aussi-tôt, & de très-loin, à l'odeur de leur feu. On peut être assuré qu'ils ont le sentiment aussi fin, que l'est celui d'un chien de chasse, accoutumé à se mettre sur les pistes de sa proie. [...] [Et il en va de même avec les] vestiges des personnes, qui ont passé dans un endroit. Il est certain qu'ils apperçoivent ces vestiges, là, où nous n'en sçaurions voir la moindre trace. Du premier coup d'œil, ils diront sans se tromper, de quelle nation, de quel sexe, de quelle taille sont les personnes dont ils voyent les pistes, & combien à peu près il y a de tems que ces pistes sont imprimées. Supposé que ces personnes soient de leur connoissance, ils ne tarderont pas à dire, ce sont les vestiges d'un tel, ou d'une telle. Ils ont même cette malice, que lorsqu'ils ont découvert par-là le lieu d'un rendez-vous suspect, ils enlèvent toute l'herbe qui répond à l'un de ces vestiges: langage muet, mais expressif, de ce que la bouche ne peut dire avec bienséance, & il est rare qu'ils s'y trompent» (*MSA*, t. 1, p. 244-245). À ce sujet, Lahontan écrit: «Les Sauvages [...] connoissent mieux la piste des hommes ou des bêtes sur l'herbe & sur les feuilles, que les Européens ne le pourroient connoître sur la nége ou sur le sable mouillé. Outre cela ils distinguent facilement si ces traces sont vieilles ou nouvelles, aussi bien que le nombre & l'espece qu'elles designent, & ils suivent ces vestiges des jours entiers sans prendre le change, c'est une vérité dont je ne sçaurois douter après en avoir été tant de fois le témoin» (*Mémoires*, p. 714).

⁷ Environ 2 km.

⁸ Le Beau commet un impair: au chapitre précédent (§2), ce ne sont pas sept, mais quatorze dindons qui doivent servir à «faire un long repas après avoir traversé le Lac». Plus bas (chapitre 17, §10), lorsque Le Beau décrit le festin en question, ce sont bien «trois Castors & quatorze Dindons» qui sont partagés entre les convives. Sur le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*), voir *supra*, chap. 14, n. 3.

⁹ La description du «Divertissement de Guerre» produite par Le Beau dans les paragraphes suivants s'inspire largement de ce que Lafitau appelle la «Maniere de chanter la Guerre» (voir *MSA*, t. 2, p. 189-192).

¹⁰ Allusion à la mise à mort du «monstrueux» serpent (chapitre 14, §11-12).

pas si proches de moi. Leur conversation finie, chacun se mit à travailler; les uns à rendre un peu plus grande la Cabane de ce Vieillard & les autres à y planter des pieux, tout au tour, pour lui servir de palissades à environ vingt-cinq & trente pieds de distance¹¹.

6 Ce lieu, comme je l'ai déjà dit, étoit fort propre à leur dessein, puisque d'un côté il y avoit une petite Montagne, qui mettoit leur Cabane à couvert ou lui servoit de Citadelle, & que l'autre figuroit une demie lune entourée de grands arbres fort commodes pour des retranchemens & [247] dont la chute seule leur en formoit de bons & de naturels. Tout cet ouvrage se trouva parfait en moins de quatre heures de tems, pendant lequel j'avois soin d'entretenir le feu, & de faire bouillir nos chaudières pour tenir notre Diner prêt.

7 Toutes les choses étant bien disposées, on me fit entrer dans la Cabane & asseoir à la droite du Vieillard qui y étoit déjà assis au haut bout. *Antoine* vint se mettre à côté de moi, autant pour m'y servir d'Interprète, que pour y exécuter en ma place tout ce que je ne pourrois pas faire, desorte que je tenois le milieu. Les autres Sauvages étoient à droite & à gauche accroupis sur des peaux d'Ours¹², que l'on avoit étendus exprès au tour de cette Cabane. Les trois Fils de ce bon homme dont le plus jeune avoit bien dix ans, nous apportèrent à tous, d'une main de la graisse, de l'autre du charbon, & chacun s'en barbouilla à sa fantaisie.

8 Comme j'étois dans l'inaction, assez occupé d'ailleurs à les regarder, un de ces jeunes Gens qui s'en aperçût, après avoir pris la peine de bien bar-[248]-bouillir son Père jusqu'au poitrail, s'avisa de prendre celle de m'en venir faire autant par tout le visage & le cou. Ce que je tolerai avec un peu de repugnance & éprouvai les yeux fermés que la douceur d'une pareille main ne seroit guère bonne chez nos Barbiers. C'étoit donc entre nous à qui auroit l'air le plus diabolique; car il y en avoit trois d'entre eux, qui, outre le noir, s'étoient mis du blanc. Je n'ai jamais pu savoir où ils l'avoient pris. Ils s'en bordèrent les sourcils, le nez, les lèvres & le manton; ce qui les rendoit tout à fait affreux¹³.

9 Après ce beau barbouillage, ces trois jeunes Gens apportèrent chacun une de nos chaudières au milieu de cette Cabane, avec une hache peinte de blanc d'un côté & de noir de l'autre¹⁴, qu'ils posèrent entre deux carquois vis à vis de leur bon homme de Père qui étoit à mes côtés & representoit le Chef de notre troupe. Comme je n'avois vu que deux chaudières sur le feu, j'étois un peu étonné d'en voir trois; mais je le fus bien plus, quand je vis l'un de ces jeunes gens en tirer avec ses mains [249] la tête hideuse de notre Serpent & la venir poser à mes pieds. Elle n'étoit point cuite. Elle étoit encore telle que nous l'avions apportée, excepté qu'ils l'avoient aussi peinte de noir & de blanc & ornée de quelques plumes de nos Dindons, qu'ils lui avoient enfoncé dans la peau, en forme de couronne¹⁵; car ils manioient cette tête comme si elle eût été la chose du monde la plus propre.

¹¹ Environ 8 à 10 mètres de distance.

¹² Sans doute des peaux d'ours noir (*Ursus americanus*). Voir *supra*, chap. 10, n. 20.

¹³ Cette description s'inspire des observations de Lafitau: «Les Guerriers viennent à cette assemblée peints d'une manière affreuse, & bizarre, propre à inspirer la terreur, & parés de leurs armes. Le Chef, qui leve la Hache, a le visage, les épaules, & la poitrine noircies de charbon. Il est armé aussi bien qu'un ou deux assesseurs qu'il a à ses côtés, avec sa femme & ses enfans qui sont ornés de leurs plus beaux bijoux» (*MSA*, t. 2, p. 189-190).

¹⁴ D'après Lahontan, lorsque les Amérindiens lèvent la hache de guerre, le manche est peint en rouge et en noir (voir *Mémoires*, p. 725).

¹⁵ Le Beau trouve peut-être l'idée de cette mise en scène dans le texte de Lafitau. Ce dernier indique que, le jour où les guerriers vainqueurs d'un conflit rentrent au village, on peint «de noir & de rouge» le visage des prisonniers et on orne leur tête avec «une couronne rehaussée de plumes» (voir *MSA*, t. 2, p. 266).

- 10 Aussitôt qu'elle fut posée, *Antoine* qui me servoit alors de Chancelier, se leva en criant de toutes ses forces, *Kohé!* qui est le cri de victoire des *Iroquois*¹⁶. Ce *Kohé* fut répété trois fois, d'une voix unanime par tous les Assistans. Ensuite il harangua en mon nom toute cette Assemblée, qui, à la fin de son discours, s'écria à plusieurs reprises, *Nioo*, qui est un signe d'applaudissement¹⁷. Pendant ce *Nioo*, il prit dans sa main un petit bâton sur lequel étoit peinte la figure d'un serpent noir & se mit à danser au tour des chaudières, après quoi s'arrêtant devant moi il fit mine d'être en fureur & frappa violemment de son bâton la tête de ce Reptile. Les autres [250] Sauvages en marmotant des paroles que je n'entendois point se levèrent tous à ce signal, comme des furieux, & sans avoir assez de place pour frapper à qui mieux mieux sur la tête de ce fameux Serpent, avec des bâtons à peu près pareils à celui d'*Antoine*. Ils ne laissèrent pas que de la bien battre; ce qui ne servit qu'à lui arracher les plumes qu'ils lui avoient mises & à lui faire sortir un œil.
- 11 Ils ramassèrent enfin la tête de ce *Manitou*, qu'ils portèrent en dansant à la porte de la Cabane, où ils la fichèrent au bout d'une grande perche à laquelle ils avoient déjà attaché la trouvaille que nous avions faite dans l'endroit où nous l'avions tué. Là ils plantèrent cette perche au milieu de nos retranchemens: ce qui pensa causer une dispute, car les uns vouloient qu'elle resta là sans être brûlée qu'après notre dîner, afin que son aspect inspira de la terreur à tous les mauvais *Manitous*; les autres au contraire, soutenoient qu'elle devoit être mise au milieu de la place & y être brûlée sur le champ, pour que les *Vents*, qui, di-[251]-soient-ils, ne se nourrissent que de fumée, de poussière & de cendres puissent en se divertissant avec les siennes, leur devenir favorables¹⁸. C'est sur cette discussion qu'*Antoine* s'adressant à moi de la part de ses Camarades, & après m'avoir expliqué les raisons alléguées de part & d'autre, me dit qu'on laissoit la chose à ma décision¹⁹.
- 12 Quoique cette affaire ne fut qu'une bagatelle, il m'étoit néanmoins important de ne point déplaire à aucun de ces Brutaux qui sont si faciles à s'irriter sur la moindre chose. D'un autre côté j'avois grand'faim & cette cérémonie commençoit à m'impatisser; c'est pourquoi pour terminer promptement cette sotte discussion & la décider avec plus de poids, je tirai hors de ma poche un petit livre des *Meditations* & des *Soliloques de St. Augustin*²⁰, que je portois sur moi, & après y avoir lu d'un ton haut & sérieux les paroles

¹⁶ Le Beau tire cette information du texte de Lafitau: «[Au retour d'une expédition de guerre,] s'il n'y avoit eu personne de tué ou de mort du côté des Vainqueurs, comme il arrive souvent dans les petits partis, qui vont plutôt à la picorée qu'à la guerre, alors l'Envoyé, au lieu d'un cri de mort, fait un cri de triomphe en criant *kôhe*; mais prononçant ce mot d'une manière plus brève & plus coupée. Il la réitère autant de fois qu'il a de prisonniers ou de chevelures, & tout le Village court avec avidité pour apprendre la bonne nouvelle» (*MSA*, t. 2, p. 265). Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

¹⁷ D'après Lafitau, «*Nioo*» est un cri de consentement et d'approbation (voir *infra*, chap. 33, n. 28).

¹⁸ L'absence de point à la fin de la phrase est une omission attribuable au prote.

¹⁹ Nouvelle mise en scène qui trouve probablement sa source dans le texte de Lafitau: «Nos Iroquois & généralement tous les Sauvages, conservent encore le même caractère dans leurs Sacrifices [...]. Ce sont les cuisses d'un Chevreuil, d'un Ours, ou de quelqu'autre Bête sauvage que ce soit, qu'ils jettent au feu, qu'ils couvrent, & qu'ils arrosent de graisse, priant le Soleil d'accepter cette offrande, d'éclairer leurs pas, de les conduire, & de leur donner la victoire sur leurs ennemis; de faire croître les bleds de leurs Campagnes, & de leur faire avoir une chasse, ou une pêche heureuse, accompagnant ces sortes de Harangues, de Figures & de Métaphores, dont leur style de conseil est rempli, & qui portent avec elles tout le goût de l'Antiquité» (*MSA*, t. 1, p. 208-209).

²⁰ Théologien et philosophe de l'Antiquité tardive, Augustin d'Hippone, ou saint Augustin (Thagaste, l'actuelle Souk-Ahras, 354 - Hippone, l'actuelle Annaba, 430), est l'un des plus importants pères

latines qui y sont, je leur dis: que suivant l'intention de mon livre, cette Tête ne devoit point être brûlée, de crainte que l'odeur de sa fumée en s'évaporant en l'air, n'excita au contraire de ce [252] qu'ils pensoient, les *Vents* à tirer vengeance de la mort de leur Dieu: qu'à l'égard du corps ils avoient bien fait de le brûler, par ce que l'Esprit du *Manitou* n'habitoit point dans son corps, mais dans sa tête; ainsi qu'il falloit au plus vite l'enterrer dans un trou, où, par la vertu de mes Reliques, je ferois ensorte de la faire pourrir avec son ame, afin que les *Vents* n'en eussent aucune connoissance.

- 13 Ces pauvres Gens, qui croient que toute la science de l'Univers peut être renfermée dans un seul de nos livres, tel petit qu'il soit, trouvèrent cette Décision sage & prudente. Si les Missionnaires ne la regardent point, comme telle, je ne puis qu'y faire. Pour moi je la trouve d'autant plus excellente, qu'ayant une grande envie de manger, je me trouvais satisfait de ce côté, par la promptitude de son exécution, laissant d'ailleurs à qui voudra le soin de les prêcher: Trop heureux, d'avoir réussi dans celui que j'ai eu de chercher à m'échapper heureusement de leurs mains sans songer à aucune autre chose!

- 14 [253] Ce bel enterrement étant fini, je fis toucher mes Reliques à la pointe d'un gros pieu, que je fis enfoncer dans le trou même où étoit cette tête, après quoi chacun courut reprendre sa place dans la Cabane. Nous y fumes bientôt tous assis & un grand silence y regnoit, lorsqu'un de mes *Iroquois* nommé *Jagotonkariagon*, c'est à dire, *La Famine*, jeta un grand cri en se levant²¹. Il étoit le plus barbouillé & par conséquent le plus affreux de tous. Il representoit alors le Chef des Guerriers: Honneur qui lui étoit accordé, tant à cause de la témérité ou de la grande valeur, qu'il avoit temoignée autrefois en plusieurs occasions dans la Guerre, qu'à cause de son air & de la prééminence de sa taille sur les autres; car le vieux Sauvage qui étoit à mes côtés, ne representoit plus que le chef du Conseil.

- 15 Ce *Jagotonkariagon* passoit d'ailleurs pour éloquent. Il vint droit à ce Vieillard, qui lui donna les buchettes des Guerriers qu'il tenoit, & qui étoient presque toutes des mêmes bâtons qui avoient déjà servis à battre la Tête [254] de notre Serpent. Aussitôt qu'il les eut reçus, il les jeta par terre au milieu de la Cabane, & tenant d'une main son fusil, de l'autre il leva la hache noire & blanche qui étoit à ses pieds. Il fit ensuite trois fois le tour de la Cabane en levant cette hache devant les uns, couchant en jouë les autres, comme s'il vouloit les tuer, & enfin après beaucoup de gestes menaçans & épouvantables, il s'arrêta en sa place, où il fit une Harangue à tous les Assistans, qui tendoit à les encourager à se

de l'Église latine. Ses œuvres et son enseignement ont donné naissance à l'augustinisme, une doctrine qui a fortement marqué l'histoire de l'Église. Moins connus que les *Confessions*, les *Soliloques* et les *Méditations* font partie des principales œuvres attribuées à saint Augustin, mais nous savons aujourd'hui qu'une partie des *Soliloques* a été rédigée par un disciple anonyme et que les *Méditations* ont été composées par d'habiles imitateurs. D'après Denis Marianelli, les *Soliloques* comptaient parmi les lectures favorites des Jansénistes (voir Augé, t. 1, p. 438; saint Augustin, *Les Méditations selon S. Augustin*, traduit et annoté par Jean-Clair Giraud, Paris, Migne, 1991; saint Augustin, *St Augustin et l'Anonyme médiéval. Soliloques*, traduit et annoté par Denis Marianelli, Paris, Migne, 1999; *Robert des noms propres*, p. 145).

²¹ Comme l'indique Serge Trudel (voir *NEA*, p. 70), Le Beau a sans doute trouvé le nom de cet Iroquois dans l'ouvrage de Lafitau: «La Guerre s'échauffe à mesure qu'on approche du terme fixé pour le départ; elle se chante presque toutes les nuits. On s'anime tout de bon quand on commence à faire les provisions de bouche, ce qu'ils [les Sauvages] nomment *Jagotonkariagon*, c'est-à-dire *la famine*, soit parce qu'ils font ces provisions contre la faim à laquelle ils sont exposés dans leurs longs voyages, soit parce que les Guerriers s'y disposent par un long jeûne, afin, disent-ils, d'être mieux en état de soutenir par cette préparation, la faim, qui leur paroît inévitable, & pour essayer combien ils sont capables de la supporter» (*MSA*, t. 2, p. 191-192).

bien battre contre leurs Ennemis quand ils en auroient; (car tout ceci n'étoit qu'une fiction pour servir de Divertissement) tant pour la conservation de leurs Personnes, que pour celle de leurs Femmes, de leurs Enfans & de l'honneur de leur Nation. Ensuite s'adressant à moi, il me dit quelques paroles réitérées que je n'entendois point & que j'allois demander à Antoine, lorsque ce Huron me ferma la parole en me prenant par ma poche & me disant: *Tire donc, tire donc tes Reliques*. Je les tirai aussi-tôt & les tenois dans mes mains, quand il me fit [255] signe de les attacher entre le canon & la baguette²² de mon fusil. Ce qui donna occasion à ce beau Harangueur, de parler en ces termes: Voici donc la Prière qu'il fit & qui peut assez faire connoître de quelle façon ils composent quelquefois leurs Oraisons mentales. (Autrefois, avant que de partir pour la Guerre, ils s'adressoient à leur Areskoui²³.) Elle est à peu près telle qu'Antoine me l'a interprétée.

- 16 MERE DU GRAND ESPRIT, *qui a élevé le GRAND ESPRIT, comme une bonne Nourrice, nous te prions, moi & mes Frères de parler à ce GRAND ESPRIT ton Fils, pour nous qui sommes de pauvres misérables Pécheurs, qui sans toi, ni sans lui ne pourrions jamais tuer des Manitous. Nous t'avons sans doute rudement offensé, puisque tu nous as abandonné si long-tems & refusé de montrer seulement l'Image de ta face, que voilà ici présente. Nous la tenons donc à présent & elle nous donne une faim extrême de te voir réellement & de nous tenir cachés sous tes vénérables pieds, afin qu'aucun de nous y étant à l'ombre de la colère redoutable de ton Enfant, à qui le mal ne peut être ca-[256]-ché, puisse par tes prières recevoir son pardon. Puisse aussi ta face dans le Pays de²⁴ Ames éclairer celles de nos Ancêtres, qui sont partis de ce Monde-ci sans avoir eu le bonheur de te connoître! Elle doit être bien belle cette face! puisque nos Pères François²⁵ disent qu'elle est plus brillante que la Lune, les Etoiles & le Soleil; Que tes cheveux sont garnis de pierres infiniment plus précieuses que nos plus beaux grains de rassade²⁶: Que nos mitasses²⁷ les mieux travaillées ne sont que de l'ordure en comparaison des tiennes; Que le Croissant te soutient sur les nuës, comme nos raquettes nous soutiennent sur la neige. Que ton manteau doit être bien beau! si les plus chères couvertures rouges galonnées d'or & d'argent que les François nous vendent n'en approchent pas. Il est, dit-on, plus rempli d'étoiles, que la voute du Ciel. C'est ton Fils, qui t'a fait ce Présent! Nous le savons. Pourquoi ne l'as-tu pas apporté ce Fils chez les Iroquois tes Enfans? Il leur auroit appris, sans doute, à faire des haches, des fusils, des couteaux, des ciseaux, &c. Je te jure qu'en remerciement, oui, qu'enremerciment²⁸, nous ne l'au-[257]-rions pas laissé attacher au Poteau, & que nous aurions eu d'assez bons Guerriers, pour le défendre ou l'arracher des mains de ses Ennemis. Mais puisque tu ne l'as pas voulu, fais-nous du moins la grace aujourd'hui de fortifier nos bras, pour que nous puissions bien battre tes Ennemis & les nôtres. Et après avoir bu dans leur crâne, mis leur chevelure au bout de nos calumets²⁹ & mangé leur chair bouillie dans nos chaudières, conduis-nous enfin, s'il te plaît, au Pays*

²² La «baguette» est la tige de bois ou de fer qui sert à pousser et à compresser la poudre, le projectile et la bourre dans le canon du fusil (voir Russel Bouchard, *Les armes à feu en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 1999, p. 156).

²³ Le Beau explique le sens du mot «Areskoui» au chapitre 16 (§3-4).

²⁴ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «des».

²⁵ Note de l'auteur: *Ce sont les Jésuites*.

²⁶ Sur la «rassade», voir *supra*, chap. 4, n. 79.

²⁷ Le Beau décrit les «mitasses» amérindiennes au chapitre 23 (§17).

²⁸ Agglutination attribuable au prote; il faut lire «qu'en remerciement».

²⁹ Le Beau produit une description du calumet de paix au chapitre 31 (§22-24).

des Ames où celles des Mechans ne meurent aussi jamais. La! tu nous feras la grace d'en écarter les Esprits des Manitous, qui sont sans cesse occupés à les tourmenter, afin que nous éteignons l'ardente soif que nous avons de les tisonner nous-mêmes, en les brûlant, coupant, mangeant sans cesse, aussi-bien qu'en nous rassasiant de la chair des Chiens, qui ont attaché ton cher Fils au Poteau. Amen.

- 17 Ce discours, qui n'est qu'un abrégé de celui que prononça cet Orateur *Iroquois*, ne doit point surprendre le Lecteur, d'autant que ces Barbares étant convertis à la Religion Catholique Romaine, tant bien que mal, ainsi [258] que je l'ai dit, ils respectent infiniment la Ste. VIERGE à laquelle ils ont recours dans tous leurs besoins. Comme ils ont toujours l'esprit troublé des anciennes idées, qu'ils ont eues du Créateur de l'Univers, qu'ils confondoient ordinairement avec le Soleil, & qu'ils admettoient d'ailleurs plusieurs autres *Esprits* ou *Genies*, tant *Bons* que *Mauvais* nommées par eux *Hondatkon-Sona*, c'est à dire, *Esprits de toutes sortes*, on ne doit point être surpris s'ils tiennent encore aujourd'hui un peu de cette ancienne coutume de s'adresser aux *Bons*, afin que par leur intercession les *Mauvais* leur deviennent favorables³⁰. C'est pourquoi, comme les Missionnaires leur prêchent que Dieu le GRAND ESPRIT, quoique *Bon*, punit sévèrement les Mechans & qu'ils n'ont pas tort de se croire de ce nombre, il n'est donc pas étonnant, que prenant à la lettre tout ce qu'on leur dit, ils invoquent la Ste. VIERGE, qu'on leur dépeint toujours bonne, Protectrice des Affligés & Destructrice des *Manitous*³¹.
- 18 Cet *Iroquois*, après avoir pronon-[259]-cé son discours, qui étoit encore bien plus rempli de verbiage que n'est celui que je viens de donner, crut avoir dit les plus belles choses du Monde & étoit si fier de son éloquence, qu'ayant proferé d'un ton grave, *Amen*, & voyant que ses Camarades n'y repondoient point, il s'avisa de leur faire répéter plus de vingt fois de suite ce même mot. Après quoi il n'eut pas plutôt demandé fièrement en sa langue: *Ai-je bien dit*, que toute la Cabane retentit d'un *Ho, hoo*, qui veut dire, *Fort bien*³².

³⁰ Cette phrase trouve sa source dans le texte de Lafitau: «Outre l'idée du premier Estre qu'ont les Sauvages, & qu'ils confondent avec le Soleil, ils reconnoissent encore plusieurs Esprits ou Genies d'un ordre inferieur, que les Iroquois nomment *Hondatkon-Sona*, c'est à dire, Esprits de toutes sortes. Le nombre n'en est point déterminé, leur imagination leur en fait voir dans toutes les choses naturelles, mais encore plus dans celles, dont les ressorts leur sont inconnus, qui sont extraordinaires, & qui ont quelque air de nouveauté» (*MSA*, t. 1, p. 145).

³¹ Les *Relations* des jésuites contiennent quelques exemples de dévotion à la Vierge. En 1653, le père Le Mercier raconte: «Voicy une devotion bien innocente. Quelques femmes Huronnes, sont entrées dans un combat, à qui rendroit plus d'honneur à la sainte Vierge, & par leur bonne vie, & par les prieres qu'elles luy adressoient, notamment en recitant son Chapelet. Il y en a telle, qui s'endormant l'*Ave Maria* en la bouche, la continuë à son réveil, comme si le sommeil ne l'avoit point interrompuë. Et afin que le nombre de fois qu'elles le disent, soit honorable à leur bonne Mere: elles mettent à chaque fois, une de leurs perles, ou de leurs diamans à part; ce sont leurs grains de porcelaine. Elles apportent tous les Dimanches, au Pere qui les conduit, le petit amas qu'elles ont fait pendant la semaine: afin de tirer de ce magasin, dequoy faire une Couronne, & une Echarpe, à la façon du pays, à l'image de la sainte Vierge. Le Pere a marqué dans un papier, qu'il s'est trouvé cinq mille de ces perles, depuis l'Assomption, iusques au quinziesme d'Octobre. Je m'assure, que tous ceux qui sont enrolez en la Confrairie du Rosaire, ne recitent pas si souvent leur Chapelet, que ces bonnes Neophytes» (*JR*, vol. 40, p. 232-234). Voir aussi *JR*, vol. 54, p. 286-292.

³² D'après Lafitau, le mot «hoo» est un terme d'approbation (voir *infra*, chap. 33, n. 17).

CHAPITRE XVI.

Simplicité des Sauvages en matière de Religion, & Conversion d'un Vieillard Iroquois à l'article de la mort.

- 1 Si les premiers qui ont abordé sur les Terres de *l'Amerique*, ne se fussent pas tant pressé de donner au Public des Relations, pour lui faire part des Découvertes dont ils pretendoient [260] se faire honneur, ils auroient sans doute tenu un langage bien different de celui par lequel il nous dépeignent les Sauvages vivant comme des Bêtes; sans nulle connoissance de l'autre vie; ne rendant aucun culte Divin à quoique ce soit de visible ou d'invisible, faisant un Dieu de leur ventre & bornant toute leur felicité à la vie présente¹.
- 2 Ces Auteurs n'ayant vu parmi eux, ni Temples, ni Autels, ni Idoles, s'imaginèrent du premier coup d'œil, qu'ils étoient tels que je viens de dire; mais doit-on jamais s'ingerer à detailler les Mœurs & les Coutumes d'un Païs dont on n'a point encore de Memoires, sur tout lorsqu'on n'en possede point la langue? Science qui demande une longue étude! Pour moi je puis dire qu'ayant eu l'avantage de courir parmi ces Barbares, j'ai encore eu celui de pouvoir converser avec eux, & de si bien étudier leurs mœurs, caractère & façons d'agir, dans le peu de tems que j'ai habité dans leurs Villages, que, joint aux Memoires que j'en avois reçus des [261] autres, sur lesquels je m'étois déjà formé des idées, que j'ai trouvées en partie fausses, en partie véritables, il me seroit impossible de les mieux connoître si je passois avec eux le reste de mes jours².
- 3 Toutes les Nations les plus Barbares, ont eu de tout tems une idée d'un Dieu Créateur de toutes choses; & en général toutes celles de *l'Amerique*, soit sedentaires, soit errantes, ont des expressions fortes & énergiques, qui ne peuvent dénoter qu'un Dieu³. Elles le nomment le GRAND ESPRIT, quelquefois le MAITRE & L'AUTEUR DE LA VIE. Les

¹ Pour rédiger ce paragraphe et les deux premières phrases du paragraphe suivant, Le Beau recourt au texte de Lafitau sans le suivre scrupuleusement. Le passage est résumé et l'ordre de présentation des idées est modifié: «Ils [les Sauvages] n'ont pas [...] cette stupidité brute que leur croyoient ceux qui ont les premiers abordé sur leurs terres. Ne voyant parmi eux ni Temples, ni Autels, ni Idoles, ni Cultes réglé, ils ont crû mal à propos que leur esprit n'alloit pas plus loin que leurs sens; & ils ont prononcé trop légèrement que, vivant comme des bêtes sans nulle connoissance de l'autre vie, ils ne rendoient aucun honneur Divin à quoi que ce soit de visible ou d'invisible, qu'ils faisoient leur Dieu de leur ventre, & bornoient toute leur felicité à la vie présente. On eut tenu un langage different, si on eut été moins pressé de donner des Relations au Public, & de lui faire part des Découvertes dont on prétendoit se faire honneur. Je l'ai déjà dit: Le premier coup d'œil est trompeur, & on ne doit pas s'ingerer à detailler les Mœurs & les Coûtumes d'un Païs dont on n'a point encore de Memoires, si on n'en sçait point la langue: science qui demande une longue étude, & que plusieurs ignorent, lors même qu'il croient la posseder: peu de personnes sçachant la force des termes dont elles font elles-mêmes usage, quand elles ne remontent point jusqu'à l'origine des mots, qu'elles n'en découvrent point les racines & les differentes compositions» (*MSA*, t. 1, p. 111-112). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 76, n. 50).

² Lahontan avait les mêmes prétentions: «Je connois mieux le genie des Sauvages qu'une infinité de François qui ont passé toute leur vie avec eux, car j'ai étudié leurs mœurs avec tant d'exactitude, que toutes leurs manières me sont aussi parfaitement connus que si j'avois passé toute ma vie avec eux» (*Mémoires*, p. 669).

³ Hennepin n'était pas du même avis: «Nous avons tous reconnu, que presque tous les Sauvages en general ne reconnoissent aucune Divinité, & qu'ils sont même incapables des raisonnemens communs & ordinaires sur ce sujet, tant ils ont l'esprit stupide, & rempli de ténébres. L'on trouve pourtant parfois au travers de leur aveuglement quelques sentimens confus de Divinité. Les uns reconnoissent, mais avec beaucoup d'embarras le Soleil pour Dieu. D'autres un Genie, qui domine dans l'air. Quelques uns regardent le Ciel comme une espece de Divinité, d'autres un *Otkon* ou *Manitou* bon, ou mauvais» (*NVH*, p. 136-137).

*Outaouas*⁴ mêmes, qui, entre tous ces Peuples passent pour les plus Grossiers, les plus brutes & les moins Spirituels le nomment souvent le CREATEUR *de toutes choses*⁵.

- 4 Ce GRAND ESPRIT chez les Nations *Algonkines*, est connu sous les noms de *Manitou* & d'*Okki*⁶. Mais les *Hurons* & les *Iroquois*, qui se servent aussi de ces noms, en ont un autre plus particulier, qui ne s'applique qu'à l'Être suprême. C'est celui d'*Areskouï* chez les *Hurons* & d'*Agriskoue* chez les *Iroquois*⁷, [262] qu'ils donnent au Soleil, qui, avant leur conversion au Christianisme, étoit leur Divinité, aussi-bien que celle de tous les autres *Ameriquains*⁸. Comme il sembloit spectateur de leurs combats, c'étoit à lui à qui ils adressoient leurs prières avant que d'aller à la Guerre⁹. Cet *Areskouï* ou *Agriskoue* est un

⁴ Les Outaouais formaient un ensemble de tribus qui agissaient comme intermédiaires commerciaux entre Français et Amérindiens. Le mot «Outaouais», qui se dit «Ottawa» en anglais, signifie «commerçant». À l'origine, les Outaouais occupaient les territoires situés au nord et à l'ouest du pays des Hurons, mais après l'anéantissement de la Huronie (1650), ils furent forcés par les Iroquois de migrer vers d'autres territoires. Comme les Hurons, les Outaouais étaient alliés aux Français (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxxvii-xxxviii; *HAI*, vol. 2, p. 167-172). Le Beau se contente de suivre le texte de Lafitau lorsqu'il écrit que les Outaouais passent pour «les plus brutes & les moins Spirituels» des peuples amérindiens (voir *MSA*, t. 1, p. 124). Seul l'adjectif «Grossiers» est personnel. Les commentaires péjoratifs à l'égard des Outaouais ne font pas exception. Comme l'indique Frederick Webb Hodge, «Charlevoix dit que les Ottawas étaient l'une des plus rudes tribus du Canada, cruels et barbares à un degré inouï et parfois coupables de cannibalisme. Bacqueville de la Potherie [...] dit qu'ils étaient autrefois très rudes, mais, qu'en se mêlant aux Hurons, ils devinrent plus intelligents, imitèrent leur valeur, se rendirent redoutables à toutes les tribus dont ils étaient les ennemis et obtinrent le respect de celles avec lesquelles ils étaient alliées» (*MIC*, p. 448).

⁵ Hormis quelques corrections d'ordre stylistique, le contenu de ce paragraphe est tiré presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 124). Lahontan rapporte aussi que les Sauvages honorent un être supérieur qu'ils appellent le *Grand Esprit*: «Tous les Sauvages soutiennent qu'il faut qu'il y ait un Dieu [...]. Ils prouvent son Existence par la composition de l'Univers qui fait remonter à un être supérieur & tout puissant; d'où il s'ensuit (disent-ils) que l'homme n'a pas été fait par hasard, & qu'il est l'ouvrage d'un principe supérieur en sagesse & en connoissance, qu'ils appellent le GRAND ESPRIT ou le Maître de la vie, & qu'ils adorent de la manière du Monde la plus abstraite. [...] Cela est si vrai que dès qu'ils voyent quelque chose de beau, de curieux ou de surprenant, sur tout le Soleil & les autres Astres, ils s'écrient ainsi, O *Grand Esprit* nous te voyons par tout. C'est de cette manière que dans la réflexion des moindres bagatelles, ils reconnoissent un Être Créateur sous ce nom de *Grand Esprit*, ou de Maître de la Vie» (*Mémoires*, p. 653-655).

⁶ Le Beau se trompe en copiant le texte de son prédécesseur: Lafitau indique que le mot «Manitou» est employé chez les nations algonquines alors que le mot «Okki» est d'usage parmi les Amérindiens qui parlent la langue huronne (voir *MSA*, t. 1, p. 126). Jean André Cuoq explique: «[Otkon] est exclusivement iroquois, comme *oki* est exclusivement huron. Ni *quaker*, ni *oki* n'appartiennent à la langue algonquine; si on veut le donner comme synonyme de *manito*, et correspondant de OTKON [...]. Les Algonquins ont bien un OKI, mais il est d'une espèce différente [...] [et il signifie] il a sa mère, il a une mère» (*Lexique iroquois*, p. 176-177). Voir aussi Lahontan (*Mémoires*, p. 767). Sur le sens du mot «Manitou», voir *supra*, chap. 12, n. 17; sur les Algonquins et sur la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11.

⁷ Plus précis, Lafitau écrit: «Ce grand Esprit [...] est désigné d'une manière plus singulière, & qui ne s'applique qu'à l'Être supérieur, par le nom d'*Areskouï* chez les *Hurons*, & par celui d'*Agriskoue* chez les *Iroquois*, parce que ceux-ci changent en g une espèce d'*iota* presque insensible, dont les Hurons font une diphthongue, en le joignant à la première voyelle. [...] L'*Areskouï* des Hurons, & l'*Agriskoue* des Iroquois sont aussi le Soleil, lequel est leur Divinité, comme il est celle de tous les Américains» (*MSA*, t. 1, p. 126, 132). Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9). Sur les Iroquois des Cinq-Nations, voir *supra*, chap. 13, §24.

⁸ Dans les *Avantures* de Claude Le Beau, les mots «Américain» et «Américaine» ne renvoient pas à l'ensemble des habitants de l'Amérique; ils renvoient exclusivement aux *Sauvages*, c'est-à-dire aux autochtones de l'Amérique.

⁹ Le Beau résume des observations de Lafitau: «La passion de tous les Sauvages la plus marquée, c'est la Guerre. Le grand Esprit, le Ciel, le Soleil, qui sont leur Divinité commune, sont aussi pour eux le Dieu des

mot si ancien, que les Missionnaires n'ont jamais pu parvenir à la connoissance de sa racine. Les *Iroquois* & les *Hurons* ne la savent pas eux-mêmes. Ils lui donnent encore d'autres noms, dont il y en a quelques-uns, qui designent mieux un *Etre Souverain*, que le *Soleil*. C'est ce que je ferai voir par la suite, dans la Fable qu'ils ont faite de la création du Monde¹⁰.

- 5 C'est pour cela que m'informant quelquefois de ceux avec qui je me suis trouvé, quel étoit le Dieu qu'ils adoroient autrefois, ils me repondoient fort hardiment: qu'ils avoient toujours adoré le même Dieu que nous; Que leur *Agriskoue*, devoit être un Dieu ou un Esprit souverainement parfait, mais qu'ils n'avoient pu si bien en connoître les perfections que nous, [263] puisqu'il ne s'étoit pas manifesté dans leur Païs comme dans le nôtre. Sur quoi leur ayant répliqué, que nous n'avions jamais adoré le Soleil, ils m'ajoutoient, qu'ils avoient souvent rêvé¹¹ à ce sujet & compris facilement, qu'ayant eu deux *Agriskoue*, le plus jeune des deux nommé *Tharonhiaouagon*¹², qui avoit vécu parmi eux pouvoit bien être le Fils de ce que nous appelons l'ETERNEL, Maître du *Soleil* ou Père de J. CHRIST, puisque cet Astre s'étoit éclipsé ou avoit souffert, ainsi que nous disions, lorsque ce Fils du Créateur de toutes choses avoit été attaché à un Poteau, par des Méchans, qui ne le vouloient pas connoître¹³.
- 6 Je ne sai si c'est par badinage qu'ils me repondoient ainsi, par ce qu'au reste ils étoient fort badins, quoique devôts, ou si c'est le fruit de leur conversion de la part des Missionnaires qui cherchent par toutes sortes de moyens d'amener ces pauvres Egarés dans la voye du Salut. Quoi-qu'il en soit, cette reponse ne me paroissoit rien diminuer en eux de la Di-[264]-vinité de J. CHRIST, puisqu'ils croyent qu'il est dans le Ciel, comme un autre Soleil qui éclaire les Ames des Bons, & dont la contemplation fait toute leur félicité, ainsi qu'ils me l'ont expliqué lorsque je les ai interrogé sur cet Article.
- 7 Il ne faut pas s'imaginer que les Sauvages soient tous, tels que ceux-ci; car il y en a beaucoup qui se moquent des Mystères sacrés de notre Religion & qui ne nous écoutent,

combats; c'est lui qu'ils invoquent dans toutes leurs expéditions militaires, & à qui ils recommandent tout le succès de leurs entreprises. L'*Areskouï* des Hurons, & l'*Agriskoue* des Iroquois, est tellement le Dieu des Guerriers, qu'ils ne se servent presque point d'autre nom dans leurs invocations, quand ils ont levé la hache, & que c'est principalement en cette occasion qu'ils l'invoquent sous ce nom» (*MSA*, t. 1, p. 205-206).

¹⁰ Cette dernière phrase est originale, mais le reste du paragraphe est tiré du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 126-127, 132, 205-206). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

¹¹ Sur cette acception du verbe «rêver», voir *supra*, chap. 7, n. 37.

¹² Lafitau écrit: «Ils [les Sauvages] parlent de *Tharonhiaouagon*, comme d'un homme, qui a vécu parmi eux, & qui est maintenant dans le païs des Ames [...]. L'explication litterale [du nom *Tharonhiaouagon*] est celle-ci: *Il affermit le Ciel de toutes parts*; Ce mot est composé de *Garonhia* & de *ouagon*; *Garonhia* signifie également Dieu, ou le Maître du Ciel, le Ciel materiel & l'air, ainsi que les noms de Jupiter & de Junon chez les Anciens. Quelques fois les Iroquois & les Hurons ne se servent que du mot *Garonhia*, pour signifier la Divinité, & disent dans leurs invocations *Saronhiate*, *Toy qui es le Ciel*. *Ouagon* dans la composition signifie, embrasser étroitement quelque chose, l'affermir, & l'assurer de tous côtés» (*MSA*, t. 1, p. 133, 146).

¹³ Dans ce paragraphe et dans celui qui suit, Le Beau se met en scène probablement pour créer l'illusion de l'expérience vécue et du témoignage personnel: les Amérindiens qu'il prétend avoir interrogés lui expliquent que le Dieu qu'ils vénéraient autrefois était le même que celui vénéré par les Chrétiens. Dans l'ouvrage de Lafitau, cette remarque est faite par une Amérindienne: «Une femme Huronne instruite par un Missionnaire, qui lui faisoit un détail des perfections de Dieu, s'écria avec une espece d'admiration: j'entens, & je m'étois toujourns persuadée que nôtre *Areskouï* devoit être tel que le Dieu que tu viens de me dépeindre» (*MSA*, t. 1, p. 127).

que par une pure complaisance ou pour en rire après¹⁴. Les Femmes sont ordinairement les plus dociles & les Missionnaires s'en servent pour gagner leurs maris, qui disent pour la plupart, que Dieu ne meurt point: Que si J. CHRIST eut été Dieu, il ne se seroit pas laissé crucifier: Qu'un Dieu ne viendra jamais s'enfermer pendant neuf mois dans les entrailles d'une Femme, pour y prendre un corps de terre afin de l'emporter ensuite dans le Ciel, &c¹⁵. Si on leur répond à ce sujet: Que rien de souillé n'entrera dans le Royaume des Cieux, parce que c'est un lieu pur & où il ne doit rien y avoir que [265] de parfait: Que les hommes étant souillés de péchés, il leur étoit impossible d'entrer dans cet endroit, ne méritant point de jouir d'aucune félicité dans le Pays des Ames, vû qu'ils ne pouvoient se laver auparavant de leurs crimes, qui étoient d'une grandeur infinie: Qu'il étoit donc nécessaire qu'un Etre infiniment grand & souverainement parfait, se fit Homme & se soumit à toutes nos infirmités, pour expier par ses souffrances & par sa mort, la grandeur énorme de nos péchés: Que cet Etre infiniment grand & souverainement parfait, ne pouvoit être que le Fils même du GRAND ESPRIT fait Homme, que nous appelons J. CHRIST, &c.

8 A ce-ci ils repliquent, qu'il n'avoit donc pas besoin de prier ni de rien demander & qu'étant Dieu il ne devoit pas plus craindre la mort qu'eux, lorsqu'ils sont Esclaves & qu'on les conduit au suplice ou qu'ils s'empoisonnent eux-mêmes, pour aller tenir compagnie à leurs amis ou à leurs Parens dans le Païs des Ames: Et que la perte de la vie temporelle n'étant rien lorsqu'on est assuré de revivre éternellement, [266] J. CHRIST auroit dû courir à la mort avec plus de plaisir qu'eux, puisqu'il étoit certain du lieu où il alloit¹⁶. Ils disent encore cent autres impertinences, que je crois indignes d'être rapportées ici.

9 Le R. Père Joseph Recollet, *Canadien* de Nation & un des anciens Missionnaires de la Colonie m'a raconté, lorsque j'étois à *Quebec*¹⁷, que confessant un jour un vieux *Iroquois*¹⁸, qui étoit à l'article de la mort, ce Sauvage lui fit quantité d'objections

¹⁴ D'après Lahontan, «les Sauvages écoutent tout ce que les Jesuites leur prêchent sans les contredire, ils se contentent de se railler entr'eux des Sermons que ces Pères leur font à l'Eglise» (*Mémoires*, p. 655).

¹⁵ Comme l'indique Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150), Claude Le Beau s'inspire sans doute des observations de Lahontan: «Le grand article, & qu'ils [les Sauvages] ont le plus de peine à concevoir, c'est celui de l'Incarnation d'un Dieu, ils se récrient sur ce que le Verbe Divin a été renfermé neuf mois dans les entrailles d'une femme; ensuite ils tournent en extravagance, que ce même Dieu soit venu prendre un Corps de terre en ce monde, pour le porter dans son Ciel» (*Mémoires*, p. 659).

¹⁶ Le Beau continue de suivre le texte de Lahontan: «[Les Sauvages] vont encore plus loin, quand ils raillent de l'inégalité de la Volonté de Jesus-Christ: ils disent qu'étant venu pour mourir, il paroît ensuite qu'il ne le vetuille pas, & qu'il craigne la mort; que si Dieu & l'homme n'avoient été en lui qu'une même Personne, il n'auroit pas eu besoin de prier, ni de rien demander; que quand même la Nature Divine n'auroit pas été la Dominante, il n'auroit pas dû craindre la mort, puis que la perte de la vie temporelle n'est rien lors qu'on est assuré de revivre éternellement, & qu'ainsi Jesus-Christ auroit dû courir à la mort avec plus de plaisir qu'eux, (lors qu'ils s'empoisonnent pour aller tenir compagnie à leurs Parens dans le Païs des ames,) puis qu'il étoit assuré du lieu où il alloit» (*Mémoires*, p. 659-660). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 109) et par Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

¹⁷ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14). Sur le père Joseph Denis de La Ronde, voir *supra*, chap. 6, n. 50; sur le sens de l'expression «Canadien de Nation», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

¹⁸ Selon l'usage, l'adjectif masculin singulier «vieux» prend la forme «vieil» devant un nom commençant par une voyelle ou un «h» muet: *un vieil Iroquois*. Maurice Grevisse indique toutefois qu'il y a eu «beaucoup de confusions» au cours des siècles à l'égard de cette règle et qu'on trouve «fréquemment» la forme «vieux» aux XVII^e et XVIII^e siècles (voir *BU*, §46-e). Par exemple, dans l'édition de 1740 du *Dictionnaire de l'Académie* (t. 2, p. 859), les rédacteurs indiquent que, si l'adjectif «vieux» est placé devant un substantif commençant par une voyelle, «on dit plus ordinairement *Vieil*»; ils produisent ensuite les exemples suivants: *Vieil homme* et *Vieil oiseau*, mais *Un vieux ami* et *un vieux ivrogne*.

semblables à celles que je viens de dire, & que malgré toutes les meilleurs raisons qu'il pût alléguer pour le convertir, il ne put venir à bout que par une réflexion que ce Moribond fit lui-même sur nos haches, nos fusils, nos couteaux, &c. Qu'alors ce Barbare s'écria: *Ah! Otchitagon*¹⁹ *je vois bien que tu as raison; car si nous n'eussions pas été si mechans, le Grand Esprit nous auroit appris à faire des haches, des couteaux, &c. comme il a fait aux François* [267] *& j'ai toujours bien cru, que vous autres Esprits, étiez sans doute de ses amis. Et puisque cela est ainsi, parle lui donc toi de ma santé: dis-lui qu'il me la donne; car je sens que je suis prêt à partir pour le Pais des Ames où je ne voudrois pas encore aller si-tôt.* Ce bon Père lui repondit, que c'étoit lui-même qui devoit l'en prier & croire fermement en lui: ajoutant qu'il devoit sur tout lui demander très humblement pardon de ses fautes, esperer dans sa misericorde, &c. C'est ce que fit ce Sauvage, mais d'une manière des plus touchantes, en repassant tous les crimes qu'il avoit commis pendant sa vie; & il mourut dans cet état, repetant souvent: Grand Esprit! Grand Esprit! *Pourquoi ne t'es-tu pas plutôt fait connoître à moi? Je t'ai si souvent demandé: Qui es-tu? Ou est-tu? Que veux-tu que je fasse? & tu n'as pas voulu me repondre. Sans doute que j'en étois indigne, par ce que je t'avois trop offensé! Mais presentement que t'ai-je fait, pour m'envoyer cette Robe-grise à mes côtés, qui me console en me disant qui tu es. Ah! puisque tu es si bon & si misericordieux, il faut donc que je* [268] *te voye: Reçois mon ame! &c.* Et il mourut dans des transports d'amour vers Dieu, d'autant plus surprenans, qu'ils sortoient de la bouche d'un Barbare, qui n'avoit qu'une legère teinture de la Divinité de *J. Christ*.

- 10 Au reste les Sauvages disputent peu en matière de Religion. Ils s'amuseut plus volontiers à rire de ce que nous leur en disons, car il est rare de les voir contester²⁰. Ils conviennent même assez aisément de tout ce qui est fondé sur la raison, mais ils n'en sont pas pour cela plus honnêtes Gens s'ils n'ont pas envie de l'être. Ils laissent facilement entrevoir, qu'ils péchent plutôt par le dérèglement des mœurs, produit par l'effet de la foiblesse humaine²¹, que par une obstination fondée sur le défaut de lumières & de connoissances. Tant s'en faut donc qu'ils ayent cette Metaphysique que leur donne le Baron de *la Hontan*, dans ses Dialogues, où il fait parler un Sauvage, d'une manière qui demontre plutôt ses propres sentimens contre la Religion-même, que ceux de ces Barbares sur cette matière²².

¹⁹ Note de l'auteur: *C'est à dire, Pieds-nuds. C'est ainsi que les Sauvages appellent les Recollets, aussi-bien que Robes-grises.* D'après Louis Hennepin (*NVH*, p. 331), l'expression «Pieds-nuds» se dit «Chitagon», en langue iroquoise. Selon Jean André Cuoq, ce mot se dit plutôt «Ronasitakon» (*Lexique iroquoise*, p. 2).

²⁰ Ce commentaire est original, mais la phrase précédente ainsi que les deux phrases suivantes sont tirées presque intégralement du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 112-113).

²¹ Lafitau pense que le dérèglement des mœurs est l'effet de la faiblesse humaine «& le principe de l'incrédulité volontaire» (*MSA*, t. 1, p. 113).

²² Comme l'indique Réal Ouellet dans les *Œuvres complètes* de Lahontan (p. 150), Le Beau se contente de reprendre la dénonciation de Lafitau: «Ils [les Amérindiens] n'ont pas à la verité cette Metaphysique que leur donne le Baron de la Hontan dans ses Dialogues, où il fait parler un Sauvage sur la Religion, de maniere cependant qu'il en prétend conclure contre la Religion même. Tous les raisonnemens qu'il lui fait faire sont de son invention, & l'on y découvre aisément un de ces Libertins, qui s'étourdissant sur des verités incommodes, voudroient que les autres n'eussent pas plus de Religion qu'eux» (*MSA*, t. 1, p. 111). Cette critique n'est pas nouvelle, ajoute Réal Ouellet, Lafitau reprend simplement les remarques publiées dans les journaux hollandais de l'époque (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 130). Sur le baron de Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3.

- 11 [269] La Harangue que j'ai donnée dans le Chapitre précédent de mon Orateur *Iroquois*²³ & les paroles de ce vieux Sauvage converti à l'article de la mort par le R. P. *Joseph*, peuvent assez faire connoître que les Sauvages ont aimé de tous tems à adorer un Etre suprême, incompréhensible, duquel ils n'ont jamais pu donner aucune définition positive. Il n'est donc pas étonnant que ces Peuples grossiers, stupides & dont les mœurs étoient extrêmement corrompues, étant d'ailleurs rêveurs & contemplatifs ayent poussé la superstition jusqu'à attribuer de la divinité dans les moindres bagatelles qui surpassoient la capacité de leur entendement²⁴.
- 12 Ils avoient des Esprits de toutes espèces qu'ils adoroient. Les *Bons* consistoient dans toutes les choses inconcevables, qui ne leur pouvoient point faire de mal²⁵ & les *Mauvais* étoient le Tonnère, la Grêle qui tomboient sur leurs bleds, un grand Orage, les Vents qui agitoient les Rivières; en un mot tout ce qui leur étoit préjudiciable & dont ils ignoroient la cause. Si un fusil crèvoit par ha-[270]-zard, soit qu'il fût d'un méchant fer ou soit qu'il eût été trop chargé, ils disoient que le *Mechant Esprit* s'y étoit renfermé. Si une branche d'arbre éborgnoit un Chasseur, c'est le *Mechant Esprit* qui l'avoit fait; si quel quecoup²⁶ de Vent les surprenoit lorsqu'ils étoient en Canot, au milieu de quelque traverse dans les Lacs, c'est le *Mechant Esprit* qui agitoit l'air; si par un reste de maladie quelqu'un perdoit l'usage de la raison, c'est le *Mechant Esprit* qui le tourmentoit. En un mot c'est le *Mechant Esprit* qui faisoit tout le mal qui leur arrivoit. Il est bon de dire cependant qu'il y a toujours eu parmi eux des Esprits forts qui se railloient de ces *Manitous*, à peu près comme nous ferions en *Europe* de nos Sorciers ou de nos Magiciens.
- 13 Ces Peuples d'ailleurs ont toujours été assez simples pour prier plutôt ces *Mechans Esprits* que que les *Bons*, en leur faisant des Présens, ainsi que je l'ai démontré dans le portrait que j'ai fait des quatre Montagnes où nous avons ramassé, mes Sauvages & moi, tant de choses inutiles, auxquelles il n'o-[271]-soient toucher²⁷. Des *François*, qui avoient voyagé parmi eux, m'ont dit les avoir vûs quelquefois jeter du tabac dans le feu ou dans l'eau, lors qu'ils passaient devant une Roche, & que, quand ils leur demandoient la raison pour laquelle ils faisoient cela, ces Sauvages ne leur disoient que des Fables ou leur répondoient qu'ils n'entendoient pas l'affaire²⁸. Ils disent aussi que puisqu'ils nous écoutent

²³ Allusion au discours de Jagotokariagon (voir *supra*, chap. 15, §16).

²⁴ Le Beau s'inspire du texte de Lahontan, sans le suivre tout à fait: «Dans la réflexion des moindres bagatelles, ils [les Sauvages] reconnoissent un Etre Créateur sous ce nom de *Grand Esprit* [...]. Avant que d'entrer en matière il est bon de remarquer, que les Sauvages appellent *Genie* ou *Esprit*, tout ce qui surpasse la capacité de leur entendement, & dont ils ne peuvent comprendre la cause» (*Mémoires*, p. 655, 662). Pour rédiger le paragraphe suivant, Le Beau recourt à la même source, mais il suit alors presque mot à mot le texte de son prédécesseur (voir *Mémoires*, p. 662, 664). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 109).

²⁵ D'après Lahontan, les Sauvages considèrent que les éléments suivants sont de «bons» esprits: un cadran solaire, un réveil, le couguar, l'esprit des songes et «cent autres choses qui leur paroissent inconcevables» (voir *Mémoires*, p. 662).

²⁶ Agglutination attribuable au proté; il faut lire «quelque coup».

²⁷ D'après Lafitau, les Amérindiens reconnoissent, dans la plupart des *esprits* ou *génies subalternes*, «un caractere mauvais plus porté à faire du mal que du bien». Il ajoute: «[Les Sauvages] ne laissent pas d'en être les esclaves & de les honorer plus que le grand Esprit, qui de sa nature est bon, mais ils les honorent par un effet de cette crainte servile, qui a le plus contribué à maintenir la superstition & l'Idolâtrie, que l'Ecriture sainte appelle pour cette raison une servitude; ainsi ils sont véritablement Idolâtres» (*MSA*, t. 1, p. 145-146).

²⁸ Il est possible que Claude Le Beau ait véritablement discuté de ces questions avec des Français qu'il aurait rencontrés pendant ou après son séjour en Nouvelle-France. Il est aussi fort probable que Le

sans nous interrompre lorsque nous leur parlons de notre Religion, nous devons les écouter de même. On peut dire que la crainte du mal, ou l'esperance du bien sont les seuls motifs qui les engagent dans ces pratiques superstitieuses.

- 14 Les *Abenakis* qui habitent sur les Côtes de la *Nouvelle France*²⁹, entre la *Nouvelle Ecosse*³⁰ & la *Nouvelle Angleterre*³¹ ont eu un arbre célèbre dont ils racontent encore plusieurs merveilles & qui étoit toujours chargé de leurs Présens. Cet arbre extrêmement vieux, étoit devenu respectable³² parce qu'il s'étoit soutenu long-tems contre la violence des eaux & des vents; ce qui servoit à entretenir l'idée, qu'il y avoit en [272] lui quelque chose de Divin ou qui tenoit du prodige. Il tomba néanmoins à la fin, subissant le sort ordinaire aux choses caduques; soit que ce fût un effet du hazard; soit, ainsi que le raporte la Tradition, qu'il eut été déraciné par un Capitaine qui l'avoit fait amarrer à son Vaisseau & avoit gagé avec les Sauvages qu'il le culbuteroit. Les Descendans de ces Sauvages, qui aujourd'hui font tous profession du Christianisme, disent que leurs Ancêtres furent extrêmement surpris de cette chute, qu'ils avoient cru impossible: mais que malgré cet accident, ils ne laissèrent pas de conserver un respect religieux pour cet arbre renversé, & que toutes les fois qu'ils passoient par cet endroit, ils attachoient encore des Offrandes au bout des branches, qui s'élevoient sur la surface des eaux³³.

- 15 Le sentiment de la Divinité emporte nécessairement avec soi un culte Religieux. Cependant il ne paroît pas que les *Hurons*, les *Iroquois*, les *Abenakis* & les autres Nations du *Canada*³⁴, soit errantes, soit sédentaires, aient eu d'autres Temples que leurs Cabanes: [273] du moins, il n'en paroît aujourd'hui aucun vestige, non plus que dans les anciennes Relations³⁵; mais le Feu de leurs Foyers dont les anciens Payens³⁶ avoient fait leurs Dieux Domestiques, leur tenoit lieu d'Autel, aussi-bien que les plus grandes Cabanes, où ils s'assembloient encore aujourd'hui pour le Conseil, leur servoient de Temples comme aux anciens Persans. Dans leurs expressions métaphoriques le Feu de Conseil a quelque chose

Beau tente de créer l'illusion d'un témoignage personnel en reprenant à son compte des informations qui proviennent de ses lectures (voir *infra*, n. 49).

²⁹ Sur les Abénaquis, voir *supra*, chap. 8, n. 9; sur l'aire géographique de la Nouvelle-France, voir *supra*, chap. 2, n. 21.

³⁰ Au moment où Claude Le Beau séjourne en Nouvelle-France (1729-1731), le territoire de la Nouvelle-Écosse ne couvre que la partie péninsulaire de l'ancienne Acadie française cédée en 1713 (traité d'Utrecht) à l'Angleterre; l'île Royale (île du cap Breton) fait alors toujours partie des possessions françaises (voir Luce Deschênes Damian et Raymond Damian, *op. cit.*, p. 28-29, 32-33; *HAF*, p. 116, 614-617; *LNF*, p. 319; *INF*, p. 126-127).

³¹ Sur le sens du toponyme «Nouvelle-Angleterre», voir *infra*, chap. 28, n. 30.

³² Coquille attribuable au prote; il faut lire «respectable».

³³ Ce paragraphe est emprunté à Lafitau; Le Beau n'y opère que quelques corrections d'ordre stylistique (voir *MSA*, t. 1, p. 149-150). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 109). Pour rédiger le paragraphe suivant, Le Beau continue de suivre le texte de Lafitau sans le copier intégralement. Encore une fois, quelques corrections d'ordre stylistique sont effectuées et, pour faire une mise à jour des informations tirées du texte de son prédécesseur, Le Beau modifie quelques temps verbaux: à deux occasions, l'imparfait remplace le présent de l'indicatif, ce qui marque le caractère révolu de certains éléments rapportés par Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 151, 166-167).

³⁴ Sur ce que Le Beau entend par «Nations du Canada», voir *supra*, épître dédicatoire, n. 5.

³⁵ Le texte de Lafitau est plus nuancé: «Le Feu a eu quelque chose de sacré de tout temps chez toutes les Nations de l'Amerique qui en ont l'usage; mais les Nations errantes, & la plupart des sédentaires, n'ont point de Feu perpetuel, ni de Temple pour le conserver. Je ne sçais si jamais les Iroquois & les Hurons ont eu des Temples. Il n'en paroît aujourd'hui aucun vestige, non plus que dans les anciennes Relations» (*MSA*, t. 1, p. 166).

³⁶ L'adjectif «Payens» est ajouté par Le Beau; Lafitau écrit simplement «les Anciens» (voir *MSA*, t. 1, p. 166).

de si sacré, qu'il est censé toujours allumé. Il est même comme le symbole de toutes les affaires, qui concernent la Religion & le Gouvernement.

- 16 Les Missionnaires n'ont pas encore pû savoir, si toutes les différentes Nations de l'*Amerique Septentrionale*, ont eu des Filles qui ayent fait vœu de leur virginité³⁷. A l'égard des *Iroquois*, ils ont certainement eu leurs Vestales qu'ils nommoient *Ieouinnon*, & qui étoient établies Vierges. On ne peut dire quelles étoient proprement leurs fonctions de Religion. Tout ce que l'on en peut avancer, c'est qu'elles ne sortoient jamais de leurs Cabanes, & qu'elles y fa-[274]-briquoient de petits ouvrages, uniquement pour s'occuper. Les Sauvages leur portoient du respect & les laissoient tranquilles. Un petit garçon choisi par les Anciens leur portoit les choses nécessaires³⁸; mais on avoit soin de le changer, avant que l'âge eût pu rendre ses services suspects.

- 17 Elles vivoient en communauté, autant que j'en puis juger par la Relation qu'en fait *Jaques Cartier*³⁹, qui dit avoir vu chez les Habitans de *Hochelaga*⁴⁰, des Cabanes publiques destinées pour les jeunes Filles, qu'on y mettoit dès qu'elles étoient en âge d'être pourvuës, & qui en étoient remplies, comme le sont en *Europe* les Ecoles, où l'on envoie les Enfans pour être instruits. Ces Habitans étoient une Nation des langues Iroquoises & Huronnes, établie dans l'Ile de *Montreal*. Il est vrai que *Jaques Cartier* est bien éloigné de penser, que ces Filles fussent des Vestales. Il en parle même d'une manière si opposée &

³⁷ Même si Le Beau écrit que les missionnaires (au pluriel) n'ont pu éclairer tout à fait la question des vestales amérindiennes, il ne s'appuie sans doute que sur l'avis de Lafitau: «Je ne connois pas assez en détail les mœurs des différentes Nations de l'Amerique, même de la Septentrionale, pour dire avec certitude, si toutes ont eu leurs Vestales. S'il y en a à la Floride & à la Louisiane, ce ne sont point elles [...] qui font profession du célibat, qui veillent à l'entretien du Feu sacré; ce sont des especes de Prêtres, à qui ce soin est commis, & qui couchent dans les Temples sur des peaux étenduës à terre, comme les Payens, lorsqu'ils alloient dormir dans les leurs, par esprit de Religion, sur les peaux des Victimes égorgées» (*MSA*, t. 1, p. 172-173). Toutes les informations produites par Le Beau au sujet des vestales iroquoises (§16-19) sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau. Le Beau corrige le style et modifie quelques pronoms personnels, mais le propos demeure essentiellement le même (voir *MSA*, t. 1, p. 173-175). Cet emprunt est signalé par Lothar Dräger (*SNR*, p. 430) et par Serge Trudel (*NEA*, p. 109).

³⁸ Le Beau gomme cette précision de Lafitau: «[Le petit garçon] étoit comme le *Camillus* ou *Casmilus* des Payens». Camille ou Casmile, explique Lafitau, était «le nom que les anciens Romains donnoient aux jeunes gens occupez au service des Prêtres» (*MSA*, t. 1, p. 173).

³⁹ Hormis quelques corrections d'ordre stylistiques, Le Beau continue de suivre le texte de Lafitau. Même le pronom personnel «je» est emprunté à Lafitau; Claude Le Beau n'a probablement jamais lu l'ouvrage de l'explorateur malouin. Sur Jacques Cartier, voir *supra*, chap. 3, n. 59.

⁴⁰ Le nom «Hochelaga» est l'un des plus anciens toponymes attribués à l'île de Montréal, mais comme l'explique Michel Bideaux, il est difficile de situer avec précision l'emplacement du village iroquois qui portait ce nom: «La localisation exacte de la bourgade indienne est controversée. Des recherches archéologiques menées depuis 1860 par sir John William Dawson ont révélé l'existence d'un habitat iroquoien invitant à situer l'Hochelaga de Cartier dans un quadrilatère déterminé par les rues Sherbrooke, Melcalfe [*sic*], Burnside et Victoria mais on ne peut, en raison des indications trop vagues fournies par Cartier, prouver que ce site archéologique, très petit et mal limité à l'est, coïncide avec l'emplacement d'Hochelaga. [...] [Selon une autre hypothèse plausible, l'on pourrait] situer Hochelaga du côté de l'avenue Maplewood, entre l'avenue Courcellette et un peu à l'est de l'avenue Duchastel» (*Relations de Cartier*, p. 372, n. 299). À propos de la signification de ce toponyme, «on affirme généralement que le nom Hochelaga, variante de l'iroquois *oserake*, signifierait *chaussée de castors* [voir *Lexique iroquois*, p. 36, 232]. Par ailleurs, W. D. Lighthall prétend que ce nom dérive du mot iroquois *osheaga* dont le sens serait *gros rapides*. L'historien W. F. Ganong note qu'il n'y a pas de contradiction entre ces deux significations puisque Hochelaga déterminait les rapides de Lachine. Dans la mythologie amérindienne, il se crée des rapides lorsque les dieux, voulant se rendre en amont des cours d'eau, détruisent les chaussées construites par des castors géants» (*NLQ*, p. 277).

si contraire aux usages des Peuples de l'*Amerique Septentrionale*, qu'il est facile d'apercevoir, qu'il n'en avoit formé des [275] jugemens si désavantageux, que parce qu'il ne savoit pas la langue pour s'éclaircir sur une coutume aussi singulière⁴¹.

18 C'est sans doute aussi de ces Vestales *Iroquoises*, dont *Vincent le Blanc*⁴² veut parler, quand il dit qu'il y a des Sauvages dans le *Canada*, mangeurs de chair humaine, qui courent jusqu'au Fleuve de *Hochelaga*⁴³, & se servent de Barques faites d'écorce d'arbres: & qui, quand ils arrachent ces écorces, usent de beaucoup de Cérémonies, & de Prières, auxquelles assistent quelques Vierges vouées à leurs Dieux, comme nos Religieuses⁴⁴.

19 On ne sait s'il y avoit des peines destinées pour celles qui faisoient affront à leur état; mais ce qui est de certain, c'est qu'elles s'étoient assez bien soutenues jusqu'à l'arrivée des *Européens*, qui en firent des Vierges folles, en leur faisant boire de l'eau-de-vie⁴⁵. A *Onnontagué*⁴⁶, elles sortirent de leur Retraite étant ivres & firent mille extravagances dans le Village. A *Agnié* elles firent la même chose, & quelques-unes ayant contrevenu à leur profession avec trop d'é-[276]-clat, les Anciens en eurent tant de honte, qu'on résolut dans le Conseil, de rendre Séculières, ces Filles irrégulières, dont le scandale avoit déshonoré la Nation. Ainsi finirent les Vestales *Iroquoises*⁴⁷.

⁴¹ Cartier: «Ilz ont une aultre coustume fort mauvaise de leurs filles car depuis qu'elles sont d'aige d'aller à l'homme elles sont toutes mises en une maison de bordeau habandonnez à tout le monde qui en veult jusques ad ce qu'elles ayent treuvé leur party. Et tout ce avons veu par experiance car nous avons veu les maisons plaines desdites filles comme est une escolle de garçons en France» (*Relations*, p. 160-161).

⁴² Vincent Le Blanc est né à Marseille en 1554. Fils d'un armateur, il eut très jeune le goût des voyages et de l'aventure. Il passa la plus grande partie de sa vie à parcourir le monde; il aurait notamment voyagé en Afrique, en Asie Mineure, en Inde, dans l'île de Madagascar, en Indonésie, en Europe et en Amérique. La relation de ses voyages (*Les voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc marseillois, qu'il a faits depuis l'aage de douze ans iusques à soixante, aux quatre parties du monde [...]*, Paris, G. Clousier, 1649) est une œuvre posthume controversée. D'après Louis-Gabriel Michaud, «Leblanc était un homme très-ignorant, qui a raconté sans discernement tout ce qu'il entendait» (*op. cit.*, t. 23, p. 460-461). C'est sans doute ce qui explique cette mise en garde de Pierre Larousse: «Il ne faut accorder qu'une confiance très-limitée à cette relation, qui porte l'empreinte de la crédulité excessive de son auteur» (Larousse, t. 10, p. 287).

⁴³ Le fleuve Saint-Laurent (voir *NLQ*, p. 277).

⁴⁴ Vincent Le Blanc: «Les peuples [du Canada] sont de grande stature, ayans le visage comme ceux du nouveau Mexique, gravé comme un morion d'or moulu: ils sont cruels, & fout [*sic*] la guerre à leurs voisins, & il y en a mesme qui mangent de la chair humaine, & courent iusques au grand fleuve de *Hochelaga*, & se servent de barques faites d'escorce d'arbre: & quand ils arrachent ces escorces, c'est avec force ceremonies & prieres qu'ils font à leurs idoles de les secourir en leurs guerres, & à cela assistent quelques Vierges dediées à leurs Dieux, comme nos Religieuses» (*op. cit.*, 3^e partie, chap. VI, p. 67). Rappelons que Claude Le Beau se contente de suivre le texte de Lafitau en y faisant quelques corrections d'ordre stylistique (voir *MSA*, t. 1, p. 174). Le Beau n'a sans doute jamais lu l'ouvrage de Vincent Le Blanc.

⁴⁵ Le pronom personnel «on» renvoie au père Lafitau qui écrit: «Je ne sçais pas, s'il y avoit des peines destinées pour celles qui faisoient affront à leur Etat; mais il me semble qu'elles s'étoient assez bien soutenues jusqu'à l'arrivée des Européens, qui en firent des Vierges folles, en leur donnant de l'eau de vie» (*MSA*, t. 1, p. 174). Pour rédiger la suite de ce paragraphe, Le Beau reprend presque mot à mot le texte de Lafitau.

⁴⁶ Le village d'Onnontagué était la «capitale» des Cinq-Nations (voir *supra*, chap. 13, n. 62).

⁴⁷ Lafitau ajoute encore: «Les Iroquois avoient aussi leurs Vierges parmi les hommes. Il se peut faire, que dans les temps anciens quelques-uns aient vécu en Communauté [...]. Je croirois néanmoins plus vraisemblable, qu'ils se retiroient dans la solitude à quelque distance de leurs Villages, où ils vivoient séparément, comme des Hermites, n'ayant qu'un domestique, qui leur portoit les choses nécessaires [...]; ils faisoient profession de ne point se marier, de se retirer des affaires publiques, & de garder leurs retraites» (*MSA*, t. 1, p. 175-176).

- 20 Il n'y a pas une Nation chez qui le Sacrifice n'ait été en usage & chez qui il ne soit, en même tems, une preuve de sa Religion⁴⁸. Ces Sacrifices étoient simples dans les commencemens, ne consistant qu'en quelques animaux pris dans les Troupeaux, qu'en quelques plantes, fruits, herbes, racines dont les Hommes faisoient leur nourriture & qui leur servoient à quelque usage. C'est dans cette vuë, que suivant cette méthode antique, les Sauvages offrent encore le bled de leurs Campagnes & les animaux qu'ils ont pris en chassant. C'est sans doute pour cela, dis-je, qu'ils jettoient anciennement du Tabac ou d'autres herbes, dont ils se servent au-lieu de Tabac, dans le feu, à l'honneur du Soleil, & que ceux qui ne sont pas bien convertis au Christianisme en jettent encore aujourd'hui dans les Lacs & dans les Rivieres, à l'honneur des [277] *Genies* qui y président⁴⁹.
- 21 Nos *Iroquois* exposoient autrefois à l'air, au sommet de leurs Cabanes, des Branches, des Colliers de porcelaine, des Tresses de leur bled d'Inde & des Animaux même qu'ils consacroient au Soleil⁵⁰. Les *Montagnais*⁵¹ & les Peuples du Nord, élevoient au haut d'une perche des Chiens vivans attachés à des nœuds coulans & ils les laissoient expirer en cet état, à l'honneur de leurs Divinités⁵².
- 22 Les Nations errantes attachent encore journellement des peaux de Bêtes Sauvages aux arbres qu'ils honorent d'un culte religieux; & les *François* qui trouvent ces sortes d'offrandes en courant les Bois, ne les regardant point comme sacrées, ne se font point un

⁴⁸ Cette phrase résume la pensée de Lafitau: «Il [le sacrifice] est aussi ancien que la Religion même, & aussi étendu que les Nations soumises à la Religion, n'y en ayant pas une seule chez qui le Sacrifice n'ait été en usage, & chez qui il ne soit en même temps une preuve de sa Religion» (*MSA*, t. 1, p. 177-178). Dans la suite du texte (§20-22), toutes les informations produites par Le Beau au sujet des sacrifices sont tirées de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 178-180). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

⁴⁹ Le Beau modifie le texte de Lafitau. Le pronom personnel «je» renvoie d'ailleurs à Claude Le Beau lui-même. Celui-ci estime que les sacrifices à l'honneur du soleil sont révolus alors que ceux pratiqués à l'honneur des génies s'exercent encore dans les nations non converties. Lafitau était d'un autre avis: «Les Sauvages offrent encore le bled de leurs Campagnes, & les Animaux qu'ils ont pris en chassant; ils jettent du Tabac, & d'autres herbes, dont ils se servent en guise de Tabac, dans le feu, à l'honneur du Soleil; ils en jettent aussi dans les Lacs & dans les Rivieres, à l'honneur des Génies qui y président» (*MSA*, t. 1, p. 179). Sur cette question, Lahontan écrit: «Les Sauvages ne font jamais de sacrifices de Créatures vivante au *Kitchi Manitou*, c'est ordinairement des Marchandises qu'ils trafiquent avec les François pour des Castors. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont raconté qu'ils en ont brulé en un seul jour pour la valeur de cinquante mille écus à *Missilimakinac*. Je n'ai jamais vû de ceremonie à si haut prix: quoiqu'il en soit, voici le détail de ce sacrifice. Il faut que le jour soit clair et serain, l'Horison net & le tems clame, alors chaque Sauvage porte son Oblation sur le Bucher: ensuite le Soleil étant à son plus haut degré, les enfants se rangent autour du Bucher avec des écorces allumées pour y mettre le feu, & les guerriers dansent & chantent à l'entour jusqu'à ce que tout soit brulé & consumé, pendant que les vieillards font leur Harangues au *Kitchi Manitou* en présentant de tems en tems des pipes de tabac allumées au Soleil. Ces chansons, ces Danses & ces Harangues durent jusqu'à ce que le Soleil soit couché, quoiqu'ils prennent pourtant quelque intervalle de relâche pour s'asseoir & fumer à leur aise» (*Mémoires*, p. 665-666).

⁵⁰ Le Beau produit une description des «colliers de porcelaine» au chapitre 34 (§21-27); sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, chap. 22, n. 47.

⁵¹ Les Montagnais occupaient les régions montagneuses du nord, dans la région du bas Saint-Laurent. Considérés comme des alliés de la couronne française, les Montagnais pêchaient sur le fleuve Saint-Laurent, faisaient le commerce des fourrures et servaient d'intermédiaires entre les Français et les Amérindiens des autres nations (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxxv; *HAI*, vol. 1, p. 933-934; *MIC*, p. 365-366).

⁵² Le Beau continue à suivre l'ouvrage de Lafitau, mais il modifie systématiquement le temps des verbes: les conjugaisons au présent de l'indicatif sont remplacées par des conjugaisons à l'imparfait du même mode (voir *MSA*, t. 1, p. 179-180). En somme, Le Beau estime que les pratiques religieuses décrites dans ce paragraphe sont surannées.

scrupule de s'en accommoder⁵³. Au reste les plus grands Sacrifices que tous ces Barbares font à leurs Dieux, semblent être les terribles tourmens qu'ils font souffrir à leurs Esclaves⁵⁴.

- 23 La passion la plus dominante des Sauvages, comme je l'ai déjà dit, c'est la Guerre⁵⁵. C'est pourquoi le Grand Esprit, le Ciel, le Soleil sont leurs Divinités communes: mais le Soleil sur tout, [278] qui les éclaire, est pour eux le Dieu des combats & c'est aussi celui que mes Sauvages auroient invoqué sous le nom d'*Areskouï* ou d'*Agriskoue* s'ils n'eussent pas été Chrétiens. Il est tems de revenir à eux & je crois en avoir bien assez dit, pour faire voir que ces Barbares ne vivent point sans Religion & tels que plusieurs Personnes les croient encore en *Europe*, vivant comme des Bêtes, ainsi que les premiers Voyageurs l'ont rapporté⁵⁶.

⁵³ Ce commentaire est tiré du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 180), mais les adverbes «encore journellement» sont ajoutés par Le Beau pour souligner le caractère actuel de cette pratique culturelle.

⁵⁴ La pensée de Lafitau est plus nuancée: «Les Mexiquains offroient en sacrifice plusieurs Victimes humaines. Parmi les autres Peuples barbares, ces sortes de Sacrifices n'étoient pas si ordinaires, ni si marquez, à moins qu'on ne regarde comme un Sacrifice, le supplice qu'ils font souffrir à leurs esclaves, ou prisonniers de guerre: ce que je crois assez probable» (*MSA*, t. 1, p. 180).

⁵⁵ Cette phrase et la phrase suivante s'inspirent aussi du texte de Lafitau: «La passion de tous les Sauvages la plus marquée, c'est la Guerre. Le grand Esprit, le Ciel, le Soleil, qui sont leur Divinité commune, sont aussi pour eux le Dieu des combats; c'est lui qu'ils invoquent dans toutes leurs expéditions militaires, & à qui ils recommandent tout le succès de leurs entreprises» (*MSA*, t. 1, p. 205-206). Lahontan note aussi que «la plus grande passion des Sauvages, est la haine implacable qu'ils portent à leurs ennemis, c'est-à-dire à toutes les Nations avec lesquelles ils sont en guerre ouverte» (*Mémoires*, p. 643).

⁵⁶ Cette dernière phrase résume bien la pensée de Lafitau, qui écrit dans les premières pages de son ouvrage: «J'ai vû avec une extrême peine dans la plupart des Relations, que ceux qui ont écrit des mœurs des Peuples Barbares, nous les ont peints comme gens qui n'avoient aucun sentiment de Religion, [...] comme gens qui n'avoient presque de l'homme que la figure [...]; il en résulte [...] qu'on s'accoutume à se former une idée des Sauvages & des Barbares qui ne les distingue gueres des bêtes. [...] Il est nécessaire de détruire la fausse idée que ces Auteurs ont donnée des Sauvages [...]. Non seulement les Peuples qu'on appelle Barbares, ont une Religion; mais cette Religion a des rapports d'une si grande conformité avec celle des premiers temps, [...] qu'on sent d'abord à cette ressemblance que ce sont par-tout & les mêmes principes & le même fonds» (*MSA*, t. 1, p. 5-7).

CHAPITRE XVII.

*Suite du Divertissement de Guerre: Ce que c'est que de Lever la Buchette.
Danse de l'Athonront.*

- 1 LES *Ho, hoo*, d'applaudissement ne furent pas plutôt finis¹, que mon Orateur *Jagotokariagon* que j'appellerai d'oresnavant *la Famine*², se mit à élever sa voix encore plus hautement qu'il n'avoit fait & à tourner au tour [279] des chaudières, en dansant comme un fou; & commençant ainsi la danse de l'*Athonront*, il frapa à la fin, à un poteau de la Cabane, si rudement avec sa hache, que je crus qu'il alloit tout abattre. Tous les Assistans lui repondoient par des *hé, hé, hun, hun*, en quoi ils me disoient, qu'ils l'aidoient beaucoup³.
- 2 Ce Chef ayant fini sa danse & sa chanson, s'assit, & *Antoine* se leva aussi-tôt en chantant: &, ramassant sa buchette, il prit, un moment après, la hache de Guerre, pour en faire autant que ce Guerrier, avec des gestes fort ridicules⁴. Il fut suivi de *Nicolas* & de tous les autres *Iroquois*, excepté des trois Fils de notre Vieillard, qui ne dansèrent point, parce que, me dit-on, ils n'avoient pas encore été à la Guerre & que cette danse n'étoit permise qu'à ceux qui s'y étoient trouvés.
- 3 Ces Guerriers qui ne dansèrent que tour à tour, après avoir ramassé leurs buchettes, me donnoient plus de peur que de plaisir, sur tout lors qu'ils s'arrêtoient devant moi & que

¹ D'après Lafitau, le mot «hoo» est un terme d'approbation (voir *infra*, chap. 33, n. 17).

² D'après Lafitau, le mot «Jagotokariagon» signifie «la famine» (voir *supra*, chap. 15, n. 21).

³ Toutes les informations produites par Le Beau au sujet de la danse de l'*Athonront* et du *Divertissement de Guerre* (§1-6) trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 524-526, t. 2, p. 190-191). Cependant, la mise en scène est originale: Le Beau se sert du texte de Lafitau comme ouvrage de référence, sans suivre celui-ci à la lettre. Sur la danse de l'*Athonront*, Lafitau écrit: «Le Chef [...] commence la Danse de l'*Athonront* en frappant à l'un des poteaux de la Cabane avec son casse-tête, & tous lui répondent par leur *hé hé* tandis qu'il danse. Chacun de ceux qui lèvent la Buchette, frappe au poteau, à son tour, & danse de la même manière. C'est là une déclaration publique de l'engagement qu'ils ont pris auparavant en secret» (*MSA*, t. 2, p. 190). Cette source est signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 430).

⁴ Comme Le Beau, plusieurs relationnaires jugent sévèrement les danses et les chants amérindiens. Lafitau écrit: «La Musique & la Danse des Américains ont quelque chose de fort barbare, qui révolte d'abord, & dont on ne peut gueres même se former une idée sans en avoir eu le spectacle. On s'y accoutume néanmoins peu à peu, & dans la suite on y assiste volontiers. Pour eux ils aiment ces sortes de fêtes à la fureur, ils les font durer des journées, ou des nuits entières; & leurs *hé, hé* font tant de bruit, qu'ils font trembler tout leur Village. Dans la violence de ces Danses impétueuses, je n'ai jamais sçu discerner ni finesse, ni délicatesse; mais les Naturels du païs sçavent les distinguer, & leur jeunesse s'y passionne, comme on se passionne à nos spectacles de Théâtre» (*MSA*, t. 1, p. 534). La critique de Charlevoix est encore plus sévère: «Rien, dit-il, n'est moins divertissant, que ces Chants & ces Danses. D'abord tous sont assis à terre comme des Singes, sans aucun ordre: de tems en tems un Homme se leve, s'avance lentement au milieu de la Place, toujours, dit-on, en cadence, tourne la tête de côté & d'autre, chante un air, qui n'est rien moins que mélodieux, pour quiconque n'est pas né Sauvage, & prononce des paroles, qui ne signifient rien. Tantôt c'est une Chanson de Guerre, tantôt une Chanson de Mort; quelquefois une Attaque, ou une Surprise; car comme ces Gens-là ne boivent que de l'Eau, ils n'ont point de Chanson à boire, & ils ne se sont pas encore avisés de mettre leurs Amours en chant. Tandis qu'on chante, le Parterre ne cesse point de battre la Mesure, en tirant du fond de la Poitrine un *hé*, qui ne varie point. Les Connoisseurs disent qu'ils ne perdent jamais la Mesure; je m'en rapporte à eux. Quand l'un a fini, un autre prend sa place, & cela dure jusqu'à ce que l'Assemblée les remercie, ce qui arriveroit bientôt, sans un peu de complaisance, qu'il est bon d'avoir pour ces Gens-là. C'est en effet une Musique bien ennuyante & bien désagréable, du moins à en juger par ce que j'en ai vû. Des Gosiers serrés, une Monotonie continuelle, des Airs, qui ont toujours quelque chose de féroce, ou de lugubre» (*Journal*, p. 240-241).

sans s'enlever de terre par des contorsions [280] aussi affreuses que bizarres, ils me mettoient le poing sous le nez & faisoient mine de vouloir me tuer, ou m'assommer. Mais ils n'agissoient ainsi, comme je l'ai appris par la suite, que pour me témoigner leur bravoure, en me démontrant de cette manière la façon dont ils avoient agi avec leurs Ennemis & comment ils se comporteroient encore avec eux s'ils les tenoient⁵. Il faut avouer que ces actions sont si bien simulées & si vives qu'elles seroient inimitables aux *Européens*. Nous avons cependant des *Canadiens*⁶ qui ne savent pas mal les contrefaire.

4 Ceux qui dansent le mieux ordinairement, sont ceux qui savent faire le plus de grimaces ou de contorsions; mais dans la danse de Guerre, ce sont ceux qui savent le mieux s'escrimer avec leurs armes & représenter vivement, en faisant semblant de frapper quelqu'un des assistans, de quelle manière ils ont tué ou assommé un ou plusieurs de leurs Ennemis, de quelle façon ils se sont défendus ou échapés en prenant la fuite. Il est même honteux à ceux qui ont déjà été en Guerre de danser [281] *l'Athonront*, s'ils ne s'y sont point signalés par quelque belle action, parce que dans une pareille Fête on est en droit de leur reprocher leur lâcheté. Il arrive même assez souvent, que, quoique l'on y ait été brave, on ne laisse pas que d'être traité comme lâche.

5 C'est suivant ce privilège, que je vis un de ces Danseurs traiter avec le dernier mepris un de ses Camarades, en le poussant d'une manière negligée avec le bout de sa buchette & lui jettant même un peu de sable ou de poussière par le nez, ce qui me scandalisoit fort: sur quoi voulant en demander la raison à *Antoine*, ce *Huron* me répondit: *Tais-toi, ne vois-tu pas que c'est pour rire & qu'on lui fait des Présens*. Effectivement je vis dans le moment ce Moqueur donner au Moqué une belle ceinture de plumes de Porc-Epic⁷, sans quoi il eût été en droit de se fâcher; mais les Présens chez eux doivent toujours effacer toutes sortes d'insulte. Ce dernier d'ailleurs étoit un bon Guerrier qui ne méritoit pas un pareil traitement, & tout ce que l'autre en faisoit, n'étoit que pour rendre la Fête plus complète⁸.

⁵ Le Beau prétend avoir «appris par la suite» ce que signifiait le mime du danseur. Au vrai, Claude Le Beau trouve l'information dans le texte de Lafitau: «Quelques-uns s'escrimant de leurs armes font mine aussi de vouloir frapper quelqu'un des assistans, comme s'ils vouloient dire par cette action, que c'est ainsi qu'il [*sic*] ont tué & assommé plusieurs de leurs ennemis» (*MSA*, t. 2, p. 191).

⁶ Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

⁷ L'expression «plumes de porc-épic» désigne les piquants de l'animal (voir *supra*, chap. 11, n. 16).

⁸ Le Beau continue de s'inspirer du texte de Lafitau sans le suivre tout à fait: «Ils [les danseurs] jettent des cendres sur la tête de ceux qu'ils veulent animer; ou bien à qui ils veulent faire quelque reproche de ne s'être pas tout-à-fait bien comportés dans des occasions, où ils avoient fait paroître moins de valeur qu'on n'auroit eu lieu de se le promettre. [...] Mais il n'est permis qu'à ceux, qui se sont déjà signalés par quelque belle action, & qui ont par devers eux des preuves de bravoure, d'en user ainsi; encore faut-il qu'ils fassent sur le champ un présent à celui à qui ils ont fait cette espece d'insulte, en prenant cette liberté, faute dequoi, celui-là auroit droit de leur donner un démenti public, en leur disant qu'il [*sic*] ne sont que des lâches, & qu'ils n'ont jamais eu assés de courage pour faire mal à personne; ce qui les couvrirait de confusion» (*MSA*, t. 2, p. 190-191). Dans le premier tome de son ouvrage, Lafitau souligne aussi que, dans leurs danses, les Amérindiens se raillent volontiers: «Le Danseur continué à chanter, & soit en chantant, soit en s'interrompant, il lâche de temps en temps quelque trait de Satyre contre le patient, qui l'écoute sans rien dire. [...] A chaque bon mot s'élevent de grands éclats de rire de toute la gallerie, qui animent ce petit jeu [...]. Il [le patient] n'en est pas quitte pour cela; celui qui lui fait son chapitre, après l'avoir bien tourné en ridicule, met le comble à son ignominie, en lui couvrant la tête de cendres [...]. Il est inouï qu'aucun se fâche des paroles piquantes, & de tout ce qu'on peut lui dire, ou faire d'offensant; c'est au contraire un exercice d'un très-grand plaisir, ou chacun à son tour, & où celui qui a été patient, s'indemnise avec avantage, aux dépens de celui qui l'a mis sur la scène» (*MSA*, t. 1, p. 525-526).

- 6 [282] Il est aussi à remarquer que chacun a sa chanson particulière, que qui que ce soit n'oseroit chanter ni en sa presence dans de pareils solemnités, ni même en son absence en quelque endroit que ce pût être⁹. Ces chansons contiennent ordinairement les hauts faits de la Nation ou de la Famille dont ils sont, & beaucoup d'imprécations contre leurs Ennemis¹⁰.
- 7 Chacun ayant fini sa danse & sa chanson, *Antoine* me dit: Que tous les *François* passaient chez eux pour Guerriers; qu'en pareils occasions ils ne manquoient pas de danser aussi-bien que les Sauvages & que je ferois plaisir à la Compagnie si je voulois danser aussi *l'Athonront*. Je lui repondis que j'étois plus disposé à manger qu'à danser, parceque toutes leurs danses avoient déjà duré beaucoup de tems; que d'ailleurs je ne connoissois rien dans *l'Athonront*: sur quoi il me repliqua, que je pouvois donc bien mettre la Partie après diner, mais qu'alors il étoit absolument necessaire que je dansasse, pour la victoire du Manitou¹¹, *l'Athonront* sauvage ou *l'Athonront* François; qu'en un mot [283] de telle manière que je fisse, ce seroit toujours bon, au lieu que si je ne dansois point, il,¹² me regarderoient comme une jambe pourrie qui n'est bonne qu'à être coupée & jettée au feu. Car c'est un grand point chez les Sauvages que de savoir danser, & ils ont tellement à cœur cette exercice¹³, qu'ils croient encore aujourd'hui, que les Ames des Bien-heureux ne sont occupées à autre chose en présence du GRAND ESPRIT¹⁴.
- 8 Je mis donc la Partie après diner, & chacun étant en silence, le chef fit signe aux trois Fils du Vieillard de nous servir à manger & de lui apporter les buchettes des Guerriers, qu'il lia toutes ensemble aussi-tôt qu'il les eut recuës & les jetta dans le feu; ce qu'il ne fit que parce que l'engagement étoit fini, suivant leurs conventions, & que d'ailleurs cette Fête n'étoit qu'une jouissance. Autrement ils les eut gardées pour marque de l'enrôlement de ceux qui les avoient levées pour danser. Voilà donc où j'appris parfaitement ce que c'étoit que de lever la buchette & la consequence qu'il y avoit de ne point [284] violer son engagement lorsqu'on l'avoit une fois contracté.
- 9 Comme nous n'avions que trois petits plats d'écorce de bouleau¹⁵, ces jeunes Gens les gardèrent pour mettre le bouillon des chaudières & nous apportèrent à chacun de petites

⁹ Cette fois, Le Beau abrège un extrait qu'il tire presque mot à mot du texte de Lafitau: «Il est aussi à remarquer que chacun a sa chanson particulière, que qui que ce soit n'oseroit chanter en sa présence, non seulement dans ces sortes de solemnités, mais même dans le particulier, sans s'exposer à lui faire un affront, & à en recevoir un de sa part» (*MSA*, t. 2, p. 191).

¹⁰ Dans leurs chansons, écrit Lafitau, les Amérindiens «louent non seulement leurs Dieux & leurs Héros, mais ils se louent encore eux-mêmes, ne s'épargnant pas les louanges, & les prodiguant à ceux des assistants, qu'ils croient les mériter. Celui qui est ainsi loué, répond par un cri de remerciement, dès qu'il s'entend nommer» (*MSA*, t. 1, p. 524-525).

¹¹ Allusion à la mise à mort du «monstrueux» serpent (chapitre 14, §11-12).

¹² Coquille attribuable au prote; il faut lire «ils».

¹³ Lorsque le substantif «exercice» renvoie à la danse ou à la jonglerie, Le Beau en fait un mot féminin (voir les chapitres 17, 18 et 41). Cet usage semble inusité puisque les principaux dictionnaires de l'époque indique que le nom «exercice» est masculin (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 648; *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 970-971; Furetière, 1690, [n. p.]) D'après Alain Rey, au XV^e siècle, le substantif «exercice», au féminin, servait à désigner l'exercice d'un pouvoir ou d'un droit, sans plus (voir *Robert historique*, t. 1, p. 1361).

¹⁴ Encore une fois, Le Beau reprend à son compte des informations qu'il tire du texte de Lafitau: «Non seulement le chant & la danse entrent dans toutes leurs réjouissances, dans toutes leurs fêtes de Religion; mais dans l'idée de tous les Sauvages de l'Amerique, elles font encore le bonheur des Ames après la mort». Une fois arrivées à la cabane d'Ataentsic, ajoute Lafitau, les âmes des défunts jouissent «alternativement de tous les plaisirs, dont la danse est toujours le principal» (*MSA*, t. 1, p. 409-410).

¹⁵ Sur le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), voir *supra*, chap. 6, n. 72.

branches d'arbres, cassées, couvertes de feuillages qui nous servirent d'assiette. Un de ces trois Pages dont la peau nuë, remplie de graisse & de taches noires, pouvoit servir de livrée, s'avisa, pour me faire honneur, de me présenter fort mal proprement, d'une main une tête de Castor & de l'autre deux têtes de Dindons¹⁶; sur quoi *Antoine* qui étoit toujours à côté de moi, me dit: *Allons Claude, courage, prends, mange ce-ci: Ce sont des têtes de Chiens, que tu dois déchirer avec tes dents, comme tu ferois de celles de tes Ennemis*. Je m'imaginai d'abord qu'il se moquoit du mauvais service que l'on me presentoit; mais faisant un peu réflexion sur ce qu'il ignoroit beaucoup de termes de notre langue, je lui dis, en lui montrant mes deux têtes à bec, qu'elles se nommoient têtes de Dindons & non pas têtes de [285] Chiens; qu'à l'égard de l'autre il devoit savoir que c'étoit une tête de Castor. Ma reponse le fit rire & fut cause qu'il m'apprit que ce Repas étoit un Festin de Guerre, pour lequel on avoit toujours coutume de mettre autant de Chiens dans la chaudière qu'il y avoit de Chefs à qui on en devoit présenter les têtes, parce qu'en ce cas, ces têtes de Chiens representoient celles de leurs Ennemis, qui n'étoient bonnes qu'à être mises dans la chaudière; que faute donc d'avoir eu des Chiens, je devois regarder celles-ci comme si elles étoient celles de ces animaux immondes qu'ils n'avoient pas eu pour y mettre¹⁷.

- 10 Il n'est pas hors de propos d'avertir ici, que la tête de quelque Animal que ce soit, car les sauvages mangent de tout ce que l'on appelle chair ou poisson, soit bon ou mauvais, sec ou pourri, il n'importe; que les têtes donc de tous les Animaux, se presentent toujours aux Chefs, aux Etrangers, ou aux plus considerés de la Nation¹⁸. Comme dans ce Repas-ci, j'étois le plus respecté, je fus servi le premier, mais ayant d'ailleurs trois Castors & quator-[286]-ze Dindons pour douze Personnes que nous étions, chacun eut l'honneur d'avoir une ou plusieurs têtes & il n'y eut que moi, le Vieillard & le Chef des Guerriers qui en eûmes de Castors. Ce morceau, qui, comme l'on sait, n'est pas toujours le meilleur de la Bête, ne m'accommodoit quelquefois pas beaucoup, mais dans ce Repas de Guerre, je n'eus pas lieu de me plaindre, d'autant que le second service eut lieu de me satisfaire.

¹⁶ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12); sur le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*), voir *supra*, chap. 14, n. 3.

¹⁷ Ce détail est sans doute emprunté au texte de Lafitau: «Ce qu'il y a de particulier dans cette sorte de festin [de guerre], c'est que les chiens, qu'on met dans la Chaudière, y sont la matière principale du sacrifice» (*MSA*, t. 2, p. 189). Lahontan produit aussi une description du «festin de Guerre» des Amérindiens: «Quand les Anciens trouvent à propos qu'un Parti de *Guerriers* se mette en campagne, le *Grand Chef de Guerre* qui se trouve toujours au *Conseil*, a le privilège de se mettre à la tête préféablement à tout autre, ou de demeurer au Village si bon lui semble. S'il arrive qu'il veuille marcher, il fait crier dans toutes les rues du Village par le *Crieur* de la Nation qu'un tel jour il donne un festin de Guerre aux gens qui voudront bien s'y trouver. Alors ceux qui ont envie d'être du Parti, font porter leurs plats à la Cabane de ce *Grand Chef* au jour nommé, ne manquant pas de s'y trouver avant midi. L'Assemblée étant complète, le Grand Chef sort dans la Place publique la massue à la main, & suivi de ses Guerriers qui s'asseoient autour de lui. Aussi-tôt six Sauvages portant chacun une espèce de timbale propre plutôt au charivari qu'au son de la guerre, viennent s'accroupir au pied d'un poteau planté au centre de ce grand Cercle: en même tems le Grand Chef regardant fixement le Soleil, ce que toute sa troupe fait aussi à son imitation, il harangue le *Grand Esprit*; après quoi l'on offre ordinairement un Sacrifice. Cette cérémonie achevée, il chante sa chanson de Guerre, pendant que les Timbaliers battent la mesure à leur manière, & à la fin de chaque période qui contient un de ses exploits, il donne un coup de massue au poteau. Le Grand Chef ayant fini sa chanson, chaque *Guerrier* chante la sienne avec la même méthode, pourvu cependant qu'il ait fait une campagne, autrement il est obligé de garder le silence. Ensuite la troupe rentre dans la Cabane du Chef où le repas se trouve préparé» (*Mémoires*, p. 715-716).

¹⁸ D'après Lafitau, «on présente publiquement les têtes des chiens, qu'on a mis dans la Chaudière, aux Guerriers les plus considerables pour exciter leur courage» (*MSA*, t. 2, p. 190).

- 11 Antoine avec qui je conversois en mangeant, m'apprit que lorsque l'on étoit au Village, la Guerre se chantoit ordinairement dans la Cabane de Conseil: Que c'étoit au Chef des Guerriers à faire le Festin: Que les Chiens qu'on mettoit dans la chaudière y servoient de sacrifices qu'ils faisoient anciennement à leur *Areskoui*¹⁹, au Ciel & au Soleil, qu'ils prioient d'éclairer leurs pas & de leur donner la victoire sur leurs Ennemis; en un mot à tous les bons & mechans Esprits ou Génies qui habitoient dans les eaux & sur la terre, qu'ils suplioient de ne leur point faire de mal & de les ramener [287] sains & saufs dans leur Patrie²⁰. Enfin, que toutes les chansons que l'on venoit de chanter avant le Repas n'auroient été que des Prières pour se rendre tous ces Esprits tant bons que mauvais, favorables; au lieu que celles que l'on chanteroit après le Festin ne regarderoient que la comparaison qu'ils font de leurs Ennemis avec leurs Chiens. A quoi lui ayant répondu, qu'il ne convenoit pas à de bons Chrétiens de chanter de pareilles chansons. *Bon*, me repliqua-t-il, *veux-tu donc que nous perdions la memoire de tous les beaux Faits de nos Ancêtres? Ne sais-tu pas que nous n'avons point de livres comme toi & que nous oublierions bientôt leurs coutumes, si nous ne retenions pas, par des chansons, leur manière de chanter la Guerre?*²¹ Et puis, dis donc, *Est-ce que les Ennemis ne sont pas des Chiens qu'il faut manger?*
- 12 On peut voir par ce discours, que les victimes qu'ils offroient en sacrifice à leurs Dieux, leur inspiroient plutôt un esprit de rage & de fureur qu'aucun sentiment de Dévotion ou de Piété. Car leur imagination s'échauffant à la vuë de ces Mets, ils [288] se persuadoient dévorer les chairs de leurs Ennemis, comme ils disent ensuite dans leurs chansons, n'ayant pas de plaisir plus sensible, pour témoigner le mépris qu'ils en font, qu'en les comparant à leurs Chiens, & effectivement il ne donnent point d'autres noms à leurs Esclaves²².
- 13 Antoine me dit aussi, que l'on s'animoit bien plus lorsqu'il s'agissoit de faire la Guerre tout de bon, parce qu'alors, quand le tems de partir s'approchoit, on boucannoit les viandes, & on piloît le bled d'Inde²³. Les Guerriers, pendant que les Femmes étoient à cette occupation, ne faisoient que chanter jour & nuit à qui mieux mieux pour s'irriter contre les Ennemis. Ils ne faisoient cependant tout cela qu'après avoir bien jeûné: chose nécessaire, me disoit-il, & sans laquelle on ne peut être bon Guerrier; car comment aller à

¹⁹ Le Beau explique le sens du mot «Areskoui» au chapitre 16 (§3-4).

²⁰ Le Beau prétend que ces informations lui viennent d'Antoine, mais elles sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau: «La Guerre se chante dans une Cabane de Conseil, où tout le monde s'assemble, [...] & c'est le Chef de Guerre qui fait le festin. [...] Les chiens [...] sont la matiere principale du sacrifice; Sacrifice marqué par les Harangues qu'ils font à *Areskoui* le Dieu de la Guerre, au grand esprit & au Ciel, ou au Soleil qu'ils prient d'éclairer leurs pas, de leur donner la victoire sur leurs ennemis, & de les ramener sains et saufs dans leur patrie» (MSA, t. 2, p. 189).

²¹ Alors qu'il évoque les relations du père Brébeuf, Lafitau remarque que plusieurs coutumes amérindiennes se sont altérées: «Les Sauvages ont encore plus perdu de leurs coùtumes depuis ce temps-là [1636]; ils le reconnoissent eux-mêmes, & y ont regret; car dans les malheurs qui leur arrivent, ils disent qu'ils ne doivent pas s'en plaindre, & que c'est une punition pour avoir abandonné l'usage de leurs retraites, & de leurs jeûnes» (MSA, t. 1, p. 341).

²² Le Beau suit toujours le texte de Lafitau: «Mais bien loin que ce soit un esprit de pieté, qui soit l'ame de ces sacrifices, c'est plutôt un esprit de rage & de fureur. Car leur imagination s'échauffant à la veüe de ces mets, ils se persuadent dévorer les chairs de leurs ennemis, comme ils le disent ensuite, dans leurs chansons, & ils n'ont point de plaisir plus sensible que de témoigner le mépris qu'ils en font, par la comparaison qu'ils mettent entre eux & leurs chiens, en effët ils ne donnent point d'autre nom à leurs Esclaves» (MSA, t. 2, p. 189).

²³ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, chap. 22, n. 47.

la Guerre, m'ajoutoit-il, si l'on ne sait pas combien de jours l'on sera en état de supporter la faim & de la soutenir par cette preparation²⁴?

14 Enfin, comme notre dîner duroit long-tems & qu'*Antoine* prenoit plai-[289]-sir à m'entretenir de tout ce qui concernoit la Guerre, à condition néanmoins que je danserois *l'Athonront*, comme les autres à la fin du repas; il me dit: Que les Guerriers, le jour qu'ils devoient partir, prenoient congé de tous leurs Parens & amis qui restoient au Village, avec qui ils se faisoient un honneur de troquer leurs habits: Qu'il se souvenoit d'avoir été lui-même dépouillé un jour, de plus de trente differens habillemens, tant capots, que couvertures, mitasses, souliers, ceintures, &c²⁵. parcequ'il avoit un si grand nombre d'Amis, qu'à force de troquer ou changer & rechanger d'habillemens avec eux, il s'étoit trouvé à la fin réduit à n'avoir qu'un mechant capot à la Canadienne²⁶, tout déchiré, mais qu'il s'en étoit trouvé content, parce que c'étoit une marque d'estime & de considération que ses Parens & amis lui avoient temoignée, en voulant bien se faire un honneur de porter quelque chose qui lui ait appartenu²⁷: Que ce même jour, tous les Guerriers parés de leurs plus beaux atours, devoient s'assembler dans la Cabane du Chef du [290] Parti, qui leur faisoit une exhortation telle que celle que j'allois entendre à la fin du repas, lorsque *La Famine* se leveroit pour haranguer l'Assemblée: Que pendant ces entrefaites, les Femmes devoient se charger de la provision des Guerriers & prendre le devant pour les aller attendre à quelques lieuës du Village: Que le Chef, après sa harangue, devoit sortir le premier de la Cabane, en chantant seul sa chanson de mort²⁸, au nom de tous les autres, qui le suivoient à la file, un à un, ainsi que j'allois voir aussi tout à l'heure²⁹: Que ce Chef ne cessoit de la chanter, que lors qu'il étoit hors de la vuë du Village: Que les Guerriers étant arrivés où les Femmes les attendoient, ils se depouilloient de leurs parures & s'équipaient en Voyageurs, remettant à leurs Epouses ou à leurs Parentes tout ce qui ne leur étoit pas absolument necessaire; ne se chargeant que de leurs armes, de quelques ustencilles dont ils ont besoin dans les Campemens & de quelque provision de farine preparée de la manière dont je l'ai déjà expliqué³⁰: Que le Chef ne [291] manquoit jamais en decampant tous les matins, de chanter sa chanson de mort, jusqu'à ce qu'il fût entièrement hors de danger & même de retour dans son Village, où il faisoit alors un nouveau Festin pour remercier *l'Esprit*, qui l'avoit protégé ou favorisé dans son entreprise, l'ayant ramené & delivré de tous dangers³¹.

15 Pendant cette conversation qui me servoit de Dessert (car notre Dîner étoit pour ainsi dire fini) les uns s'amusoient déjà à fumer la pipe, d'autres à ronger quelques os, & d'autres enfin à contrefaire les Peintres, en dessinant, avec du charbon, les Armes de leur

²⁴ Le Beau prétend que les informations contenues dans ce paragraphe lui viennent d'une conversation avec Antoine; en réalité, le discours trouve sa source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 191-192).

²⁵ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17); sur le sens du substantif «capot», voir *supra*, chap. 3, n. 36.

²⁶ Sur le «capot à la canadienne», voir *supra*, chap. 6, n. 34.

²⁷ Ce prétendu souvenir d'Antoine s'inspire d'une remarque de Lafitau: «Tel Guerrier, avant que de sortir du Village, est dépouillé plus de vingt ou trente fois, à proportion du degré d'estime ou il est parmi les siens, ou du nombre d'amis qu'il a, n'y ayant personne, qui ne s'empresse à lui donner des marques de consideration, & qui ne veuille se faire honneur de posséder quelque chose qui lui ait appartenu» (*MSA*, t. 2, p. 192).

²⁸ Le Beau produit une description de la «chanson de mort» des Amérindiens au chapitre 30 (§17).

²⁹ Voir *infra*, §15-17.

³⁰ Note de l'auteur: *Chapitre VIII. p. 133*. Voir le chapitre 8 (§20).

³¹ Encore une fois, Le Beau suit le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 194-195).

Nation sur des écorces d'arbres taillées en rond, & ils ne le³² eurent pas plutôt mises au bout de grands bâtons, qu'ils me prièrent d'en faire autant de mes Reliques. Je ne me le fis pas dire deux fois. Je les ôtai aussi-tôt du bout de mon fusil, où elles étoient encore, pour les attacher à celui de la perche qu'ils me donnèrent. D'abord qu'elles y furent, *La Famine* se leva & fit une courte harangue, sans doute telle que venoit de me dire *Antoine*, laquelle étant [292] faite, il se mit à hurler ou chanter seul sa chanson de mort, en sortant le premier hors de la Cabane. Tous le suivirent un à un & sans dire mot, chacun portant son fusil entre ses bras & sa hache à son côté³³.

- 16 *Antoine & Nicolas* me firent signent d'avancer avec mes Reliques: mais ne sachant entre qui me placer dans cette file de Barbouillés, j'allois me mettre le dernier, lorsqu'un de nos jeunes Sauvages vint me prendre mon fusil pour s'en servir & me conduisit entre ses deux Frères qui tenoient le milieu de cette ligne de Guerriers. Ces deux-ci n'ayant pas d'armes à feu, n'étoient armés que d'une petite hache pendue à leur ceinture; d'un arc & d'un Carquois, & portoient au bout d'une perche les Armoiries des deux Nations. Elles étoient sur de grandes écorces, & fort grossièrement peintes avec de la graisse & du charbon pilé³⁴. La première figurée par un Ours, representoit la Nation des *Aniés* & la seconde, sur laquelle à peine pouvoit-on discerner la figure d'un Castor, designoit les *Hurons*³⁵.

- 17 [293] *La Famine* Chef des Guerriers, marchant fièrement à notre tête, chantoit toujours seul. Il sortit de nos retranchemens, où nous trouvant tous rangés en haïe, ceux qui avoient des fusils en firent une décharge, après laquelle nous rentrâmes tous, en gardant le même ordre, dans le milieu de la place où étoit notre Cabane. Ce fut là, où pendant que ce Chef ne cessoit de chanter, on me fit planter en terre le bâton de mes Reliques, à côté duquel les deux jeunes Porte-Enseignes plantèrent aussi leurs Armoiries³⁶. Ce-ci ne fut pas plutôt fait, que tous ces Guerriers se mirent en rond, pour chanter & danser tous ensemble un autre sorte d'*Athonront*³⁷.

³² Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «les».

³³ Le Beau met en scène l'information qu'il tire du texte de Lafitau: «Lors qu'ils [les guerriers] sont assemblés, le Chef les harangue courtement, & sort le premier chantant seul sa chanson de mort au nom de tous les autres qui le suivent à la file un à un sans dire mot» (*MSA*, t. 2, p. 194).

³⁴ Le Beau tire ces détails des textes de ses prédécesseurs. Lahontan rapporte que les Sauvages dessinent leurs armoiries avec du charbon pilé et broyé dans de la graisse ou de l'huile (voir *Mémoires*, p. 728) et, d'après Lafitau, «l'étendart que les Guerriers portent pour se reconnoître [...] est une écorce en rond, où sont peintes les armoiries de la Nation, ou quelque autre signe distinctif, attaché au bout d'une longue perche, comme les autres étendarts, dont on use dans nos armées» (*MSA*, t. 2, p. 199).

³⁵ D'après Lahontan, qui ne produit pas d'information à l'égard des armoiries des Agniers, les Hurons auraient pour armes un «Castor de *Sable* [un castor noir] acroupi sur une Cabane d'*argent* au milieu d'un étang» (*Mémoires*, p. 729). Le «Dénombrement des nations sauvages» attribué à Joncaire (1736) indique que l'ours fait partie de l'héraldique des Abénaquis. Les Agniers, eux, auraient pour armes un «Batte-feu» et une pierre à fusil (voir ANC: MG1-C11A, vol. 66, ff. 236v, 253v). Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9); sur les Agniers, voir *supra*, chap. 13, n. 68.

³⁶ Encore une fois, Le Beau met en scène des informations qu'il trouve dans l'ouvrage de Lafitau: «Hors de la palissade, ils [les guerriers] font une décharge de leurs fusils, s'ils en ont, ou décochent une fleche, en l'air, & le Chef continuë à chanter en marchant jusqu'à ce qu'il soit hors de la vue du Village» (*MSA*, t. 2, p. 194).

³⁷ En décrivant cette «autre sorte d'*Athonront*», peut-être Le Beau pense-t-il aux pantomimes décrites par Lafitau: «Une seconde espece [de danse], mais toujours dans le même genre, est celle des Pantomimes, qui consiste à représenter une action, de la maniere dont elle s'est passée, ou telle qu'ils [les Sauvages] l'imaginent. Plusieurs de ceux, qui ont vécu parmi les Iroquois, m'ont assuré que souvent, après qu'un Chef de guerre a exposé, à son retour, tout ce qui s'est passé dans son expédition, & dans les combats qu'il a livrés, ou

- 18 Ils figurèrent premièrement tous les mêmes attitudes, gestes & contorsions de corps, sans s'élever en aucune façon de terre. Ensuite les quatre plus fameux Danseurs restèrent seuls de bout, pendant que les autres s'assirent à côté de moi, pour chanter ou plutôt battre la cadence de ces Guerriers, qui se separèrent, en se mettant deux contre deux, & vis à vis l'un de l'autre. Ils commencèrent par s'escarmoucher [294] en se couchant en jouë, ou faisant semblant de se donner des coups de bourrades avec leurs fusils; ce qui ressembloit bien mieux à un exercice militaire qu'à une danse, quoi-qu'ils chantassent toujours.
- 19 Après cette exercice, ou cette danse, qui ne dura qu'un moment, ils quittèrent ces armes à feu, pour ne se servir que de leurs haches, avec lesquelles ils firent semblant de se porter des coups sur le corps & par tout; & de si près, que je croyois à tous momens qu'ils alloient se hacher en pièces. Mais cette danse, comme je l'ai déjà dit, n'étoit que pour ne pas oublier les bonnes coûtures de leurs Ancêtres, pour s'entretenir dans l'exercice de la Guerre & connoître les bons Guerriers. Car, selon que je l'ai appris depuis, si quelqu'un retiroit seulement la tête, un bras, le corps ou la jambe, il passeroit pour lâche, infame, indigne d'être un homme & d'aller à la Guerre, parceque, disent-ils, si l'on a peur dans une action qui n'est faite que pour rire, à combien plus forte raison ne l'aura-t-on pas davantage, lorsqu'il s'agira de [295] se battre tout de bon contre ses Ennemis.
- 20 Il faut avoüer que cette danse a quelque chose d'affreux & qu'il faut l'avoir bien pratiquée, avant que de s'exposer à la danser avec des haches, sans quoi l'on courroit risque d'être estropié à chaque instant. Aussi les Sauvages commencent-ils à s'y exercer dès leur tendre jeunesse, en se servant seulement de petits bâtons. Ce seroit une honte de ne la point savoir danser. Leurs chansons d'un autre côté semblent servir de mesure, de règle ou d'avertissement à celui qui doit recevoir le coup, pour qu'il ait à l'attendre sans branler: car il ne s'agit point ici de reculer pour l'éviter ni même de le parer. Les secousses & les tours de bras que se donne en s'agitant celui qui porte le coup, sont si rudes, que s'il n'avoit une grande présence d'esprit pour en arrêter la violence à propos & d'aussi proche qu'il le donne, il arriveroit sans doute quelque grand malheur.
- 21 Ces Barbares, autrefois au lieu de hache, se servoient de leur massuë ou Casse-tête. Cette masse d'armes étoit [296] faite d'une racine d'arbre ou d'un autre bois fort dur, de la longueur de deux pieds ou de deux pieds-&-demi tout au plus³⁸, équarri sur les côtés & élargi ou arrondi à son extrémité, qui étoit courbe & de la grosseur du poing. Les Sauvages en avoient de différentes sortes, il les portoient ordinairement attachées à leurs ceintures. Mais depuis que les *Européens* ont commercé avec eux, ils ont abandonné toutes ces armes, afin de profiter des nôtres, dont l'invention leur a paru beaucoup plus spirituelle, pour pouvoir faire du mal³⁹.

soûtenus contre les ennemis, sans en omettre aucune circonstance, alors tous ceux qui sont présents à ce récit, se levent tout d'un coup pour danser, & représentent ces actions avec beaucoup de vivacité, comme s'ils y avoient assisté, sans néanmoins s'y être préparés, & sans avoir concerté ensemble. Les François ont été souvent témoins du talent admirable qu'ont ces Nations, pour représenter, par une vivacité extraordinaire, & une multitude de gestes qui ne se conçoit [*sic*] pas, tout ce qu'ils veulent exprimer; de maniere qu'ils semblent les mettre sous les yeux, tant ils sont naturels, & expressifs dans leur action» (MSA, t. 1, p. 523-524).

³⁸ Environ 65 à 80 cm de long.

³⁹ Ce paragraphe est tiré presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir MSA, t. 2, p. 196-197).

CHAPITRE XVIII.

Les Sauvages font danser l'Auteur, qui les fait danser à son tour; leur sentiment sur sa danse. Portrait des Sauvages en général. L'Auteur quitte ses Iroquois.

- 1 *LA Famine* s'étant venu coucher proche de moi après avoir dansé (car il étoit un Maître dans l'art de la dan-[297]-se) me fit dire par *Joseph*, que je devois danser aussi l'*Athonront*. Comme il m'étoit inutile de balancer¹ davantage, & que d'ailleurs je devois ce paiement à *Antoine* pour le plaisir qu'il me faisoit, de me si bien instruire dans l'Art militaire sauvage², je me levai aussi-tôt, & afin d'imiter en quelque manière leur *Athonront*, je me mis à chanter moi-même: *Nanon dormoit sur la verte fougere*³ &c. & à danser sur cet air une Contre-danse *Françoise*, que l'on nomme le *Pistolet*⁴.
- 2 Le plus plaisant de l'affaire, c'est que je dansois seul une Contre-danse, sans avoir personne pour me simuler⁵ ou me faire face & sur tout devant des *Iroquois* & des *Hurons*, qui n'y entendant rien, ne laissoient pas que d'en vouloir battre la mesure ou la cadence, en s'efforçant de me faire entendre leurs *hé, hé, hun, hun*; desorte que, quand je me trouvais las & que je voulus finir pour me reposer, ils redoublèrent ces *hé, hé, hun, hun*, en me faisant signe de continuer: Ce que je fis donc, & très long-tems; de façon qu'à force de

¹ Dans ce sens figuré, le verbe «balancer» signifie tergiverser (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 134; *NPR*, p. 211; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 716).

² Le Beau insiste pour faire croire au lecteur que ses connaissances à l'égard de l'art militaire des Amérindiens (chapitres 15 et 17) lui viennent des conversations qu'il a eues avec Antoine. Au vrai, toutes ses informations sont tirées de l'ouvrage de Lafitau (*MSA*).

³ Il s'agit sans doute d'une chanson à danser ou d'une chanson folklorique française. Le titre, *Nanon dormoit sur la verte fougere*, rappelle les titres et les incipits de plusieurs pièces connues. Qu'on pense par exemple à *Nanon, l'aimable bergère*: «Bonjour Nanon, ma charmante bergère, Je viens sur la fougère pour être ton mignon [...]» (Patrice Coirault, *Répertoire des chansons françaises de tradition orale*, ouvrage révisé et complété par Georges Delarue, Yvette Fédoroff et Simone Wallon, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1996, t. 2, p. 55). Voir aussi *Bergère Nanon; Rosette endormie; L'endormie à la poitrine découverte; Nanon et son amant; Dis-moi, Nanon, le nom de ton village* (*Ibid.*, t. 1, p. 140, 188, 192, 257; t. 2, p. 76).

⁴ La chorégraphie que l'on doit effectuer pour danser le «Pistolet» est illustrée dans le recueil de contredanse de Raoul-Auger Feuillet (*Recueil de Contredances mises en Choregraphie, d'une manière si aisée, que toutes personnes peuvent facilement les apprendre sans le secours d'aucun maître et même sans avoir eu aucune connoissance de la chorégraphie*, fac-similé de l'édition de Paris (1706), New York, Broude Brothers, 1968, p. 13-16). On y voit notamment les estocades dont parle Le Beau au paragraphe suivant. Feuillet explique que «les Contredances se dansent avec autant de personnes que l'on veut pourveu que ce soit en nombre pair, c'est à dire autant d'hommes que de femmes, placées sur deux lignes, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre» (*Ibid.*, «Préface», [n. p.]) D'après Charles Compan, la contredanse s'exécute «ordinairement dans les Bals après les Menuets, comme étant plus gaie & occupant plus de monde». Il ajoute: «Les airs de Contredanse sont le plus souvent à deux temps; ils doivent être bien cadencés, brillans & gais, & avoir cependant beaucoup de simplicité; car comme on les reprend très-souvent, ils deviendroient insupportables, s'ils étoient chargés. Les Contredances sont presque toutes des Gavottes qui se dansent d'un air familier & badin, mais dont les figures s'exécutent avec tant de rapidité, qu'elles échauffent ordinairement» (*Dictionnaire de danse*, fac-similé de l'édition de Paris (1787), New York, Broude Brothers Limited, 1974, p. 101).

⁵ Le verbe «simuler» ne renvoie pas ici à l'action de feindre, mais à celle d'imiter, comme dans cet exemple produit par Alain Rey: «Afin de distraire l'assemblée, Fernando Lucas mima (...) une chasse au lapin. Tout d'abord, il fut le chasseur qui sort de son domicile. Il siffla ses chiens, leur marcha sur la patte et imita parfaitement les cris aigus des braques douilllets. Puis, en se pinçant le nez entre deux doigts, il imita la trompe de chasse. Cette fanfare terminée, il simula la marche du chasseur» (*Le grand Robert de la langue française*, t. 3, p. 2092).

faire des roses d'espadon, en figurant des [298] bottes à droite, à gauche & par tout, je me trouvai si étourdi, que j'en tombai par terre⁶.

3 Quoique je fusse dans cet état, ils ne cessoient point pour cela leurs *hé, hé, hun, hun*, croyant que j'étois tombé exprès & que cette chute étoit une partie de ma danse. C'est pourquoi ayant demeuré près d'un demi-quart d'heure couché sur le dos, comme étourdi, par rapport au bourdonnement de leur cadence que j'avois toujours dans les oreilles, je revins cependant un peu à moi, & voyant qu'ils continuoient toujours avec des hochemens de tête dont une envie de rire me prit: je me levai aussi-tôt & afin de faire finir promptement cette barbare musique, je fis encore quelques sauts, pris mes Reliques & me sauvai dans la Cabane.

4 Ces Sauvages, ne me voyant point revenir, se levèrent de leur place & entrant dans cette Cabane vinrent me donner la main tour à tour, en souriant pour me témoigner le plaisir & la satisfaction qu'ils avoient d'être avec moi. D'abord qu'ils furent assis, *Joseph* s'avi-[299]-sa de me féliciter au nom de toute l'Assemblée, en me disant: que lui & ses Frères n'avoient jamais vu un *Esprit*⁷ qui dansât si bien que moi: Que nous autres *Esprits*, étions capables de tout faire quand nous voulions; en un mot qu'il étoit impossible de mieux danser à moins que d'être ou un *Jongleur*⁸, ou le Grand *Patriarche*⁹ même, ou un *Jesuite* ou un *Pied-nud*¹⁰; mais que ces derniers n'avoient jamais eu pour eux cette complaisance: Qu'ils leur disoient toujours pour raisons, qu'ils ne vouloient danser que dans l'autre Monde en présence du GRAND ESPRIT: Néanmoins, qu'il en avoit vu un jour un, qui aima mieux danser, que de recevoir des coups de bâtons & qu'il s'étoit parfaitement bien tiré d'affaire; mais que je l'avois encore surpassé.

5 Je lui repondis, que j'aimois toujours mieux faire les choses de bonne grace, que de me faire tirer l'oreille. Et sans faire le modeste, j'ajoutai, que je savois mieux danser que tous les *Pieds-nuds* en général: Que je ne craignois pas même les *Jesuites* dans cet art & que je n'étois pas si sot, de me [300] faire donner des coups de bâtons pour danser, vû que c'étoit la chose du Monde la plus facile, puis-qu'il n'y avoit qu'à remuer la jambe: Qu'au reste il en étoit chez nous comme chez eux, où chacun ne dansoit pas également bien: Qu'à l'égard des *Jesuites* & des *Pieds-nuds*, il ne leur convenoit pas de danser, parce qu'étant des Gens d'Eglise, qui doivent être respectés, ils courroient risque de se faire mépriser s'ils ne dansoient mieux que les autres, au lieu que pour moi, n'étant point Ecclésiastique, il m'étoit libre de chanter comme un *Huron* & de danser comme un *Iroquois*. Enfin, que c'étoit une satisfaction pour moi d'avoir sù leur plaire par une danse, qui sans flatter mon mérite, me donnoit à connoître qu'ils en avoient jugé comme de parfaits *Iroquois*.

6 Je ne sai si ce compliment leur plut ou non, mais ils n'y repondirent point. Il n'y eut que *Joseph*, qui après avoir un peu rêvé¹¹, me dit: que si je voulois lui apprendre à danser

⁶ En dansant, Le Beau mime un escrimeur. Un «espadon» est une grande et large épée, mais nous ignorons à quel mouvement correspondent les «roses d'espadon». Les «bottes», elles, sont des estocades, c'est-à-dire des coups que l'on porte avec un fleuret ou une épée (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 178, 620; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 978; t. 3, p. 846; A. J. J. Posselier dit Gomard, *La théorie de l'escrime*, Toulouse, Eché, 1983 [1845], p. 140-145).

⁷ Conformément au texte d'Hennepin, Le Beau indique que les Amérindiens utilisent le substantif «Esprit» pour désigner un homme qui n'est pas autochtone (voir *supra*, chap. 12, n. 5).

⁸ Le Beau appelle «Jongleurs» les médecins amérindiens (voir *infra*, chap. 39, n. 15).

⁹ L'Évêque de Québec (voir *supra*, chap. 9, n. 8).

¹⁰ Un récollet (voir *supra* chap. 16, n. 19).

¹¹ Sur cette acception du verbe «rêver», voir *supra*, chap. 7, n. 37.

mon *Athonront*, je n'avois qu'à rester avec lui jusqu'à ce qu'il le sût aussi-bien que moi, qu'en [301] recompense il me nourriroit bien & me feroit Présent des trois quarts de sa Chasse. Je lui fis reponse qu'il m'étoit impossible de demeurer longtems avec lui; & après lui en avoir exposé les raisons, je dis, que cependant, s'il vouloit essayer à l'apprendre pendant le peu de jours que nous avions encore à être ensemble, je me ferois un plaisir de le lui enseigner.

- 7 Sur le champ il se mit à faire un saut de joye en disant: *Allons, allons, l'Anon lon fait*. Il vouloit dire, *Nanon dormoit*, qui étoient les premières paroles de ma chanson. Je commençai d'abord par lui faire bien dresser la tête, lever le bras, ensuite l'autre; tenir le corps droit, &c. Ce qui apprêtoit assez à rire à ses Camarades¹² qui ne tardèrent point à se lever, pour que je leur en fisse autant. Il n'y eut pas même jusqu'au Vieillard qui ne voulût être de la Partie. Je previs à ce coup que tous ces Disciples alloient me donner beaucoup d'ouvrage; c'est pourquoi, pour avoir plutôt fait, je les fis ranger tous en rond & après leur avoir levé à tous les bras, je leur fis dire par *Antoine*, qui [302] me servoit d'Interprète, qu'il n'avoient qu'à m'imiter en tout ce que je ferois. Ainsi, me voici donc, graces à mes Lettres d'Avocat, devenu Maître à danser des *Iroquois*¹³.
- 8 Tout alloit assez mal; j'avois affaire à des *Iroquois*, c'est tout dire. Les uns alloient trop vite, les autres trop doucement. Nous en étions à porter des bottes¹⁴, quand un de ces Brutaux m'en poussa une si rudement sur le dos, qu'il me fit tomber à la renverse. Tous pour m'imiter en voulurent faire autant & se jettèrent par terre, d'où ils ne se relevèrent que lorsqu'ils me virent de bout. Enfin cette exercice¹⁵ commençoit à me déplaire extrêmement, & je voulois même me reposer, lorsque m'étant aperçu qu'ils avoient tous la pointe du pied tournée en dedans, je leur dis que ce n'étoit point la manière; qu'il falloit la tourner absolument en dehors & que ce n'étoit pas sans cause s'ils dansoient mal. Pour cet effet j'affectai de tourner mes pieds un peu plus qu'il ne falloit; ils essayèrent à en faire de même; mais pas un ne put en venir à bout.
- 9 [303] Plusieurs ne pouvant se tenir fermes ni marcher de cette façon tombèrent à la renverse: Sur quoi mon Interprète se mit à me crier: *Es-tu fou, de nous vouloir faire tenir comme cela pour nous faire tomber? Crois-tu donc que les pieds sont faits pour être tournés comme tu dis? Ma foi tu en as menti*¹⁶ & je trouve que les Jesuites & les Robes

¹² Ce qui donnait occasion de rire à ses camarades (voir *supra*, chap. 1, n. 15).

¹³ D'après Gilbert Chinard «Une nouvelle source d'Atala. Les Aventures du Sieur Le Beau, avocat en Parlement», *Modern Language Notes*, vol. 25, 1910, p. 139) et Maurice Regard (*Œuvres romanesques et voyages* [de Chateaubriand], Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque de la Pléiade», 1969, vol. 1, p. 684, n. 2), cette scène burlesque pourrait avoir inspiré à Chateaubriand la leçon de danse de M. Violet dans le *Voyage en Amérique*: «J'eus le bonheur d'être reçu par un de mes compatriotes sur la frontière de la solitude, par ce M. Violet, maître de danse chez les Sauvages. On lui payait ses leçons en peaux de castor et en jambons d'ours. "Au milieu d'une forêt, on voyait une espèce de grange; je trouvai dans cette grange une vingtaine de Sauvages, hommes et femmes, barbouillés comme des sorciers, le corps demi-nu, les oreilles découpées, des plumes de corbeau sur la tête et des anneaux passés dans les narines. Un petit Français poudré et frisé comme autrefois, habit vert pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, raclait un violon de poche, et faisait danser Madelon Friquet à ces Iroquois. M. Violet, en me parlant des Indiens, me disait toujours: *Ces messieurs sauvages et ces dames sauvagesses*. Il se louait beaucoup de la légèreté de ses écoliers: en effet, je n'ai jamais vu faire de telles gambades. M. Violet, tenant son petit violon entre son menton et sa poitrine, accordait l'instrument fatal; il criait en iroquois: *A vos places!* et toute la troupe sautait comme une bande de démons." » (*Ibid.*, p. 684-685).

¹⁴ Des estocades (voir *supra*, note 6).

¹⁵ Sur le genre du substantif «exercice», voir *supra*, chap. 17, n. 13.

¹⁶ Sur l'expression «tu en as menti», voir *supra*, chap. 8, n. 10.

grises¹⁷ ont bien raison de ne vouloir pas danser de cette façon, de peur de se faire moquer d'eux; car nous nous en moquerions nous-mêmes. Et après tout, pour quoi lever en l'air les deux pieds tout ensemble, comme une Bête, à moins que ce ne soit pour sauter un fossé? Et puis, comment le sauteras-tu si tu ne les a tournés comme nous?

- 10 Il est à remarquer que les Sauvages ont tous les pieds plus tournés en dedans qu'en dehors, & leurs danses, ainsi que je l'ai déjà dit, ne consistent que dans des contorsions & non pas à sauter. C'est pourquoi il m'ajouta: *Que dirois-tu de nous, si tu nous voyois faire de petits sauts comme toi? Ne dirois-tu pas que nous sommes fous & que le Malin Esprit nous agite? Crois-moi* le [304] GRAND ESPRIT nous a bien fait un corps avec des bras pour danser & des pieds pour marcher, grimper, descendre & courir sur des Raquettes¹⁸, mais non pas pour sauter comme des Chevreuils¹⁹, si ce n'est, ainsi que je te l'ai déjà dit, par dessus des troncs d'arbres ou des fossés. Crois-moi donc, si ta danse nous a donné du plaisir, ce n'est qu'en ce qu'elle nous a fait voir le ridicule de ta Nation. Ainsi garde-la pour toi: ou si Joseph, Nicolas, La Famine & les autres sont assez affamés pour vouloir faire les fous, enseigne-la leur. Pour moi, j'en suis content & j'en sai assez sans avoir besoin de me tordre le pied, pour sauter comme un Animal.

- 11 Si ce discours me surprit, d'un autre côté je fus ravi d'avoir trouvé le secret de me débarrasser de pareils Disciples; car pas un ne voulut davantage tourner le pied en dehors, disant tous comme *Antoine*, qu'ils n'avoient plus faim de mon *Athonront* & que leurs pieds n'étoient pas faits pour être tordus. Que sans doute nous autres Esprits, qui étions d'une nature dissemblable à la leur, pouvions peut-être bien les avoir eu ainsi faits en naissant, pour [305] sauter comme des Animaux, d'autant plus que nous étions déjà velus comme des Ours.

- 12 Je dirai à propos de ce-ci²⁰, que presque tous ceux qui n'ont point vu ni entendu parler des Sauvages, se sont imaginé qu'ils étoient des Hommes nus, couverts de poil, vivant dans les bois sans société comme des Bêtes & n'ayant de l'homme qu'une figure imparfaite²¹. Il ne paroît pas même que beaucoup soient revenus de cette persuasion²². Les

¹⁷ Les récollets (voir *supra*, chap. 16, n. 19).

¹⁸ Le Beau produit une description des raquettes au chapitre 5 (§17-18).

¹⁹ Sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

²⁰ Le pronom personnel «je» leurre le lecteur: le contenu de ce paragraphe est tiré presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau; seules les deux dernières phrases sont de Le Beau (voir *MSA*, t. 1, p. 103-104).

²¹ Le Beau, qui suit de près le texte de Lafitau, gomme cette précision: «On étoit anciennement dans cette persuasion à Carthage au retour de l'expédition d'Hamnon. Ce General ayant eu ordre d'aller à la découverte de Nouvelles Terres en rangeant les Côtes d'Afrique, apporta à son retour des peaux toutes veluës, qui étoient apparemment de deux Singes femelles, de cette espece de Singes, qui pour leur taille & pour leur figure approchent le plus de l'homme, tels qu'on en voit encore dans l'Isle de Borneo, au Cap-Verd, & dans les grandes Indes. Il les fit passer dans l'esprit des Carthaginois pour des peaux de femmes sauvages, & les fit placer dans le Temple de Venus comme une rareté singulière» (*MSA*, t. 1, p. 103).

²² Le texte de Lafitau est plus précis: «Il ne paroît pas même qu'on fut encore revenu en France de cette persuasion au temps de Charles VI. Témoin cette fameuse masquerade, où périrent quelques jeunes Seigneurs de sa Cour, & où ce Prince pensa périr lui-même par un étrange accident, dont il eut toujours l'esprit un peu dérangé. On étoit alors dans une grande illusion» (*MSA*, t. 1, p. 104). Lafitau fait référence à un épisode (extrait de l'année 1392) de l'*Histoire de Charles VI* rédigée par Juvénal des Ursins: «Audit temps le Roy [Charles VI] avoit aucunement recouvert santé, et luy donnoit-on le plus de plaisance, comme dit est, qu'on pouvoit. Et fut ordonné une feste au soir en l'hostel de la reyne Blanche, à Saint Marcel près Paris, d'hommes sauvages enchainés, tous velus. Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faits de lin, ou d'estoupes attachées à poix-raisine, et engraissez aucunement pour mieux reluire. Et vinrent comme pour danser en la salle, où il y avoit torches largement allumées. Et commença-on à jeter parmy les

Sauvages à l'exception des cheveux & des sourcils, que plusieurs même ont soin d'arracher, n'ont aucun poil sur le corps; car s'il leur arrivoit par hazard qu'il leur en vint quelqu'un, ils se l'ôteroient d'abord jusqu'à la racine. Je dis bien, par hazard, car il est fort extraordinaire de leur en voir venir aucun. J'ai cependant vu de vieux *Iroquois* & de vieilles Sauvages, qui en avoient un peu aux deux extrémités de la lèvre supérieure²³.

13 La première fois que ces Barbares virent les *Européens*, leur étonnement fut incroyable, & la longue barbe que [306] ceux-ci nourrissoient en ces tems-là, les leur fit paroître étrangement laids. Ils naissent blancs comme nous. Leur nudité, les huiles dont ils se graissent, & les différentes couleurs dont ils se fardent, que le Soleil à la longue imprime dans leur peau, leur hâlent le teint. Ils sont grands, d'une taille supérieure à la nôtre, ont les traits du visage fort réguliers, le nez aquilain, & sont bien faits en général, étant presque impossible de voir parmi eux, aucun boiteux, borgne, bossu, aveugle &c. Pour moi je n'y en ai jamais vu²⁴.

14 Ils sont tous bien proportionnés, d'un bon tempérament, lestes, forts & adroits. En un mot, pour les qualités du corps, ils ne nous cedent en rien & même semblent avoir sur nous quelque avantage. Ils ont les yeux gros, bien fendus & noirs de même que leurs cheveux. Leurs dents sont blanches comme de l'ivoire & l'air qui sort de leur bouche est aussi pur que celui qu'ils respirent, quoi-qu'ils ne mangent presque jamais de pain; ce qui prouve qu'on se trompe en *Europe*, lors-[307]-qu'on croit que la viande, que l'on mange sans pain, rend l'haleine forte. Plusieurs Personnes à qui j'ai parlé quelquefois à ce sujet, depuis que je suis revenu de mes voyages, ne pouvant s'imaginer comment on peut vivre sans pain, ont été tout étonnées de ce que j'ai pu vivre moi-même de cette façon, pendant tout le tems que j'ai été avec ces Barbares. Mais hélas, quelle simplicité! Si ces mêmes Personnes se fussent trouvées en ma place, c'eût été, je crois, bien le moindre de leur embarras²⁵.

15 A voir les Sauvages du premier coup d'œil, il est impossible d'en juger à leur avantage, parce qu'ils ont le regard farouche, le port rustique & l'abord si simple & si taciturne, qu'il seroit très-difficile à un *Européen*, qui ne les connoîtroit pas, de croire que cette manière d'agir est une espèce de civilité à leur mode, dont ils gardent entre eux

torches torchons de fôierre. Et pour abreger, le feu se bouta és habillemens, qui estoient bien lacez et cousus. Et estoit grande pitié de voir ainsi les personnes embrasées, et combien qu'ils s'entretinssent, toutesfois se delaisserent-ils. Et d'iceux hommes sauvages est à noter que le Roy en estoit un. Et y eut une dame vefve, qui avoit un manteau, dont elle affeubla le Roy, et fut le feu tellement estouffé qu'il n'eut aucun mal. Il y en eut aucuns ars et bruslez, qui moururent piteusement. Un y eut qui se jeta en un puits, l'autre se jetta dans la rivière. Et fut la chose moult piteuse et merveilleuse» (Jean Juvénal des Ursins, «Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son règne: depuis 1380 jusqu'à 1422», dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, Ed. du commentaire analytique du Code civil, 1836, t. 2, p. 390).

²³ Dans le même ordre d'idées, Lahontan écrit: «Ceux qui ont dépeint les *Sauvages* velus comme des Ours, n'en avoient jamais vû, car il ne leur paroît ni poil, ni barbe, en nul endroit du corps, non plus qu'aux femmes, qui n'en ont pas même sous les aisselles, s'il en faut croire les gens qui doivent le sçavoir mieux que moi» (*Mémoires*, p. 632). D'après Hennepin, «les peuples de l'Amerique Septentrionale s'arrachent tout le poil, lors qu'il est encore follet, & c'est pour cela, qu'ils n'ont point de barbe» (*NVH*, p. 255).

²⁴ Seule cette dernière phrase est personnelle à Le Beau; le reste du paragraphe trouve sa source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 104) et dans l'ouvrage de Lahontan (*Mémoires*, p. 633).

²⁵ Le Beau continue de suivre les textes de ses prédécesseurs: les deux premières phrases de ce paragraphe sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 104) et les deux phrases suivantes trouvent leur origine dans le texte de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 633-634). La source bibliographique de ce dernier emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

toutes les bienséances, comme nous gardons chez nous les nôtres, qui leur servent de risées²⁶. Ils sont donc peu caressans²⁷ & font peu de démonstrations: mais nonobstant cela ils sont [308] bons, affables & exercent envers les Etrangers & les malheureux une charitable Hospitalité, qui a de quoi confondre toutes les Nations de l'*Europe*. Oui, je puis avoüer ici, que depuis mon retour dans cette partie du Monde, qui passe pour la plus belle, la plus policée & la plus abondante en Biens & en Richesses; une disgrâce outrée ne cessant de m'y poursuivre, je me suis souhaité plus de cent fois parmi ces Peuples, que nous nommons Barbares.

16 A considerer donc d'un premier abord ces Hommes depourvûs de tout, sans Lettres, sans Sciences, sans Loix apparentes, sans Temple, sans culte réglé & manquant des choses les plus necessaires à la vie, on auroit de la peine à les croire tels que je viens de les peindre, il n'est néanmoins rien de plus certain. J'ose même ajouter qu'ils ont presque tous l'esprit bon, l'imagination assez vive; qu'ils pensent juste sur leurs affaires & infiniment mieux que le Commun Peuple parmi nous. Ils vont à leurs fins par des voyes sûres. Ils agissent de sang froid & avec [309] un phlegme qui lasserait notre patience. Par raison d'honneur & par grandeur d'ame, ils ne se fâchent jamais: ils paroissent toujours Maîtres d'eux-mêmes & jamais en colère. Ils ont le cœur haut & fier, un courage à l'épreuve, une valeur intrepide, une constance dans les tourmens qui surpasse le Héroïsme & une égalité, que ni la prospérité ni l'adversité n'altèrent jamais²⁸.

17 Toutes ces belles qualités que je viens de rapporter seroient trop dignes d'admiration, si elles ne se trouvoient malheureusement accompagnées de quantité de défauts²⁹; car ils sont legers & volages, fainéans au de-là de toute expression, ingrats avec excès, soupçonneux, traîtres, vindicatifs & d'autant plus dangereux, qu'ils savent mieux couvrir & qu'ils couvent plus long-tems leurs ressentimens. Ils exercent envers leurs Ennemis des cruautés si inouïes, qu'ils surpassent dans l'invention de leurs tourmens tout ce que l'Histoire des anciens Tyrans peut nous représenter de plus cruel. Au reste ils sont brutaux dans leurs plai-[310]-sirs, vicieux par ignorance & par malice: mais leur rusticité & la disette où ils sont de toutes choses, leur donnent sur nous un avantage, qui est d'ignorer tous ces raffinemens du vice qu'ont introduit le luxe & l'abondance.

18 Cependant on trouvera peut-être étrange qu'ayant de l'esprit, de l'industrie & de l'adresse pour faire beaucoup de petits ouvrages qui leur sont propres, ils ayent passé tant de Siècles sans inventer aucun de ces Arts, que tant d'autres Peuples ont porté à une si haute perfection. Mais bien loin de les en blâmer, je ne sai si nous ne devrions pas plutôt admirer en eux cette modération qui les a fait se contenter de peu & les fait encore rire aujourd'hui de nous voir bâtir des maisons & entreprendre des ouvrages, qui doivent durer

²⁶ Pour rédiger cette phrase et la suivante, Le Beau recourt au texte de Lafitau, sans toutefois le suivre mot à mot (voir *MSA*, t. 1, p. 105-106).

²⁷ L'évolution du sens de l'adjectif «caressant» suit celle du verbe dont il est dérivé (voir *supra*, chap. 4, n. 82).

²⁸ Les informations produites dans ce paragraphe sont tirées de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 105-106), mais Le Beau nuance le passage qui concerne l'esprit et l'imagination des Sauvages. Le texte du jésuite est plus élogieux: «Ils [les Amérindiens] ont l'esprit bon, l'imagination vive, la conception aisée, la mémoire admirable. Tous ont au moins des traces d'une Religion ancienne & hereditaire, & une forme de gouvernement: ils pensent juste sur leurs affaires, & mieux que le Peuple parmi nous» (*MSA*, p. 105).

²⁹ Encore une fois, le pronom personnel «je» crée l'illusion du témoignage personnel: seule la deuxième phrase est originale; le reste du paragraphe est emprunté presque textuellement à Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 106).

des siècles, ayant nous-mêmes si peu de tems à vivre, que nous ne sommes pas assurés d'en voir la fin³⁰.

19 Je ne sai aussi si ce n'est point par un mouvement de Politique, que quelques Jesuites me paroissent les loïer un peu trop, quand ils disent [311] qu'ils ont la conception aisée, la mémoire admirable; qu'ils sont dociles, &c. car lorsque je demeurois à *Quebec* dans le Couvent des R. R. P. P. Recollets, j'ai entendu dire tout le contraire³¹.

20 Quelques-uns de ces Pères me dirent un jour, que les Jesuites, curieux de savoir la portée du genie des Sauvages, s'avisèrent de prendre dans leur College de cette Ville, quatre jeunes Enfans de différentes Nations de ces Barbares & de les y faire étudier, afin de voir les progrès qu'ils feroient dans la Langue latine: mais que ces jeunes Gens étant un peu avancés dans leurs études n'en firent point d'autres que de devenir plus malins & plus méchans: Que ces beaux Disciples donc témoignoiert toujours autant d'horreur pour la vertu que d'amour pour le vice, qu'ils sembloient puiser dans les Auteurs de l'Antiquité & retenir avec une si grande opiniâtreté, que leurs Precepteurs furent obligés de les renvoyer dans leurs Forêts.

21 Je crois aussi que les Recollets m'en disoient un peu trop contre les Sau- [312]-vages qu'ils regardent encore aujourd'hui comme des demi-bêtes, plus stupides & plus brutaux même, que les Animaux les plus féroces & par consequent indignes de recevoir d'autre Batême que celui du *Grand Banc de Terre-Neuve*³². Ces Pères, piqués de jalousie contre les Jésuites, qui leur enlèvent leurs Missions, voudroient sans doute prouver que ces

³⁰ Le Beau continue de s'approprier le texte de son prédécesseur, mais il opère une modification pour créer l'illusion du témoignage personnel. Le pronom personnel «je» remplace le pronom indéfini «on» utilisé dans le texte de Lafitau: «Mais bien loin de leur en faire un crime, peut-être devrait-on admirer en eux cette moderation qui a sçu se contenter de peu, & qui les fait rire encore aujourd'hui de ce que les Européans bâtissent des maisons, entreprennent des ouvrages qui doivent durer des siècles, ayant eux-mêmes si peu de tems à vivre, qu'ils ne sont pas assurez de voir la fin de leur ouvrage» (*MSA*, t. 1, p. 107).

³¹ Cette remarque est personnelle et, même si Le Beau s'en prend aux jésuites, il pense sans doute au père Lafitau qui reconnaît ces qualités chez les Amérindiens: «Ils ont l'esprit bon, l'imagination vive; la conception aisée, la mémoire admirable» (*MSA*, t. 1, p. 105). Il est possible que Le Beau ait véritablement «entendu dire tout le contraire» lorsqu'il séjournait au couvent des récollets de Québec, mais il n'est pas interdit d'imaginer que ce ouï-dire soit tiré de l'ouvrage de Lahontan: «Ils [les religieux] se sont grossièrement trompez dans le recit qu'ils font des mœurs, des manières, &c. des Sauvages. Les Recolets les traitent de gens stupides, grossiers, rustiques incapables de penser & de réfléchir à quoi que ce soit. Les Jesuites tiennent un langage très-différent, car ils soutiennent qu'ils ont du bon sens, de la mémoire, de la vivacité d'esprit, mêlée d'un bon jugement. Les premiers disent qu'il est inutile de passer son tems à prêcher l'Evangile à des gens moins éclairés que les Animaux. Les seconds prétendent au contraire, que ces Sauvages se font un plaisir d'écouter la Parole de Dieu, & qu'ils entendent l'Ecriture avec beaucoup de facilité. Je sçai les raisons qui font parler ainsi les uns et les autres; elles sont assez connues aux personnes qui sçavent que ces deux Ordres de Religieux ne s'accordent pas trop bien en *Canada*. J'ai déjà vu tant de Relations pleines d'absurditez, quoi que les Auteurs passassent pour des Saints, qu'à présent je commence à croire que toute Histoire est un Pyrrhonisme perpétuel» (*Mémoires*, p. 630-631). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14); sur le couvent Saint-Antoine, voir *supra*, chap. 5, n. 33.

³² Le Beau peut se souvenir de conversations entendues au couvent Saint-Antoine, mais il est aussi possible qu'il ait en mémoire le texte d'Hennepin: «On ne réussira jamais à convertir les Sauvages, si on ne travaille à les rendre hommes, avant que de les rendre Chrétiens. [...] Il seroit necessaire d'employer plusieurs années, & s'engager dans de grands travaux pour humaniser ces peuples, qui sont extremement grossiers & Barbares. [...] Il faudroit des Siècles entiers pour preparer ces Barbares à l'Evangile avant que d'en esperer quelques succes. [...] On voit encore aujourd'hui, que ces Nations sont tres mal disposées pour la Religion Chrétienne. [...] Elles semblent être incapables des raisonnemens les plus communs [...]. Ils [les Sauvages] se laisseroient baptiser dix fois par jour pour un verre d'eau de vie, ou pour une pipe de Tabac» (*NVH*, p. 126-127, 131-133). Voir aussi *NVH*, p. 383-385. Sur la cérémonie du baptême du Grand Banc de Terre-Neuve, voir *supra*, chap. 3, §9-18.

derniers Missionnaires ne font pas plus de fruit qu'eux parmi leurs nouveaux convertis, & trouvent du plaisir à les contrecarrer sur ce sujet³³. Quoiqu'il en soit, autant que je l'ai pu remarquer moi-même sur les lieux, je suis très persuadé qu'il y a un milieu à prendre en tout ce-ci. Ce que l'on peut dire néanmoins contre le rapport des Jesuites, qui ne veulent plus avoir de Disciples Sauvages dans leur College, ne doit rien détruire de ce que j'ai avancé à l'avantage de ces Nations Barbares: car tous ceux qui ont conversé avec eux doivent avouer avec moi qu'ils sont pleins de bon sens & tels que je viens de les depeindre.

- 22 Sans donc trop louer les Sauvages au sujet de cette indifférence qui leur [313] fait mépriser toutes les commodités de la vie, je crois pouvoir dire avec vérité que cette indigence de toutes les choses qui nous sont nécessaires vient plutôt de l'effet de leur paresse naturelle, qui les empêche de se les procurer, que de celui de leur désintéressement; car ils aiment aussi-bien que nous les délices d'une vie tranquille & s'accommoderoient fort de toutes les douceurs dont nous assaisonnons la nôtre, si elles pouvoient leur venir sans peine, ou pour ainsi dire en dormant. En un mot leur fainéantise est si grande, que depuis le tems qu'ils sont en commerce avec les *Européens*, l'utilité qu'ils en ont pu retirer ne les a point détachés de leurs anciennes coutumes³⁴.
- 23 Les Nations cependant qui habitent parmi les *François*, commencent un peu à les imiter, en bâtissant, comme je l'ai déjà dit, des Cabanes un peu plus solides, en s'amusant à la culture des Terres, &c. Il y a donc lieu d'espérer que la nécessité obligera les autres dans peu de tems à en faire de même; parceque, comme ils détruisent beaucoup [314] le gibier, depuis qu'ils ont des armes à feu & que d'ailleurs les *Européens* commencent à s'étendre dans leurs Forêts, il est sûr, que, pour pouvoir y vivre dans la suite, ils seront obligés de faire comme nous.
- 24 Il ne m'arriva plus rien de remarquable avec mes *Iroquois*. Je les congédiai le lendemain, le plus honnêtement qu'il me fut possible, c'est à dire, en les comblant de promesses, ne pouvant réparer par des Présens le déplaisir que leur causoit mon départ. Ils me chargèrent tous de complimens pour LOUIS XV. & m'engagèrent d'inviter ce Grand Chef, à leur envoyer à chacun un Calumet d'argent³⁵.

³³ Le Beau a peut-être encore en tête le texte d'Hennepin: «Je mets bien la différence entre le zèle, & les travaux infatigables des Missionnaires, & les prétendus succès, que l'on croit avoir eus, & dont on se vante dans le Monde. Ceux, qui sont absolument dégagés de l'amour des biens temporels, & qui ont été en Mission parmi les peuples de l'Amerique meridionale, ont fait sans doute de grands progrès dans ces pays-là. On voit quarante ou cinquante provinces de notre ordre, où le service public se fait. [...] Mais [...] ceux qui ont travaillé dans l'Amerique Septentrionale, n'ont pas fait les mêmes progrès. [...] Ces peuples sont encore, ce qu'ils étoient il y a quarante ans & plus. Et cependant on a publié plusieurs livres, qui traitoient des grandes conversions, qui s'étoient faites, disoit on, parmi les Iroquois & les Hurons. [...] C'est toujours beaucoup, que l'on baptise des enfans, & quelques adultes moribonds, qui le souhaitent. [...] Mais pour ceux, qui sont en santé, le nombre des convertis est fort peu considerable» (NVH, p. 161-164).

³⁴ Malgré son apparence de témoignage personnel (*je crois pouvoir dire avec vérité...*), ce paragraphe trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau: «Nous serions sans doute plus heureux, si nous avions comme eux cette indifférence qui leur fait mépriser & ignorer beaucoup de choses dont nous ne saurions nous passer, peut-être aussi que leur indigence est l'effet de cette paresse naturelle, qui les rend si indolens, qu'ils aiment mieux se priver des mêmes avantages qu'ils nous envient, que de se donner la peine nécessaire pour se les procurer. Quoiqu'il en soit, depuis le temps qu'ils sont en commerce avec les Européens, l'utilité qu'ils en ont pu retirer, ne leur a point fait secouer leur fainéantise: ils ont préféré de rester attachés à leurs manieres anciennes, & ils ont moins gagné à s'aider des arts qui pouvoient les mettre à leur aise, & leur faciliter les commodités de la vie, qu'ils n'ont perdu à imiter nos vices» (MSA, t. 1, p. 107).

³⁵ Le Beau décrit le calumet amérindien au chapitre 31 (§22-24); sur Louis XV, voir *supra*, chap. 13, n. 7.

[315] CHAPITRE XIX.

Portrait du Castor. Travaux incompréhensibles de cet Animal pour faire des Dignes & des Cabanes.

- 1 LE lendemain 19. Avril¹, après avoir demeuré douze jours en la compagnie de ces Iroquois, je ne me trouvai plus accompagné que de mes deux Hurons, avec qui je me mis à canoter sur la petite Rivière dont j'ai parlé². Comme elle étoit un peu rapide & que nous la descendions, il nous arrivoit souvent d'aller plus vite que nous ne voulions, desorte que nous eussions pu faire facilement quarante lieuës³ dans un seul jour, si nous ne nous fussions souvent trouvé arrêtés par des Dignes de Castors, que nous rencontrions de tems en tems.
- 2 Ces Dignes sont si singulières, que je ne puis m'empêcher de dire ici ce que j'en sai, aussi-bien que des animaux qui les construisent.
- 3 [316] Le Castor est un animal amphibie⁴, qui vit tantôt sur terre, tantôt dans l'eau & ne s'apprivoise jamais⁵. Il ne vit que de feuilles & d'écorce d'arbres; sa nourriture ordinaire & la plus friande est celle de l'écorce du bois de Tremble⁶ ou d'Osier⁷. C'est aussi de celle-ci dont se servent les Sauvages pour apas dans les pièges qu'ils tendent à ces animaux⁸. Le

¹ Le Beau indique qu'il est en cavale depuis un peu plus d'un mois. Nous savons que sa véritable fuite n'a pas eu lieu au mois de mars 1731, mais plutôt à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre 1730. Le Beau n'aurait donc pas «congédié» ses Iroquois en avril 1731, mais plutôt à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 1730 (voir *supra*, chap. 7, n. 3).

² Il pourrait s'agir de la rivière Kennebec (voir *supra*, chap. 15, n. 1).

³ Environ 160 kilomètres.

⁴ Pour rédiger son «portrait» du castor (§3), Le Beau recourt à l'article produit par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 1, p. 1496-1497). Quelques remarques et commentaires sont personnels, mais la majorité des phrases sont tirées presque mot à mot de cet ouvrage. Le castor (*Castor canadensis*), qui était une ressource naturelle très importante pour le système économique et le commerce en Nouvelle-France, est répandu presque partout en Amérique du Nord, du Mexique à l'Alaska. Parfaitement adapté au milieu aquatique, ce gros rongeur habite les régions boisées, près des ruisseaux, des lacs, des marais ou des petites rivières. Comme l'indique Le Beau un peu plus loin (§25), le castor est surtout actif du crépuscule à l'aube, et parfois aussi en fin d'après-midi. Au Canada seulement, neuf sous-espèces de castor ont été identifiées. En raison de l'importance qu'il occupe dans l'histoire du Canada, le castor est devenu l'emblème national du pays (voir *LM*, p. 146-150; *IAP*, p. 204-205). Sur les différentes «espèces» de peaux de castors qui font l'objet du commerce des fourrures en Nouvelle-France, voir *supra*, chap. 6, n. 33.

⁵ À propos de l'apprivoisement des castors, Le Beau se contente de suivre le texte du *Dictionnaire de Trévoux*; sans doute ne se rend-il pas compte qu'il contredit du même coup les observations de Lahontan: «Je ne trouvai rien de plus curieux dans ces Villages [sur les rives de la rivière Fox, dans l'actuel État du Wisconsin], que dix ou douze Castors aussi apprivoisés que des chiens. Ils alloient & venoient des Cabanes aux Rivières, & des Rivières aux Cabanes sans s'égarer. Je m'informai des Sauvages, si ces Animaux pouvoient vivre hors de l'eau; ils me répondirent qu'ils y vivoient aussi facilement que les chiens, & qu'ils en avoient gardé pendant un an, sans en sortir que pour courir dans le Village» (*NVL*, p. 386).

⁶ Le tremble, ou peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), est effectivement l'aliment préféré du castor, mais ce rongeur ne dédaigne pas l'écorce des autres espèces de peuplier ainsi que celle de plusieurs autres essences comme le saule, le bouleau blanc, le cormier, l'érable, le frêne, l'aubépine, le cerisier et le pommier (voir *LM*, p. 148; *IAP*, p. 241; *FL*, p. 163).

⁷ Le substantif «osier» est un terme générique qui renvoie aux différentes espèces de saules de petite taille (voir *IAP*, p. 230, 238).

⁸ Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 1, p. 1496-1497) indiquent que les Sauvages appâtent les pièges en les frottant avec du *castoreum*. Sur cette question, Le Beau préfère suivre le texte de Lahontan, texte qu'il reprendra d'ailleurs presque mot à mot un peu plus bas: «Les Castors se prennent

Castor ressemble assez à la Loutre⁹; mais il est beaucoup plus gros: La couleur de son poil tire un peu sur celle du Minime & du Capucin¹⁰. Son corps beaucoup moins épais que large est de la grosseur à peu près de celui d'un de nos gros Chiens bassets qui auroit le ventre applati. La forme de sa tête seroit assez semblable à celle d'un Rat, dont il a les yeux & les oreilles, si elle n'étoit applatie à peu près comme celle d'un Chat & environ trois fois aussi grosse que cette dernière¹¹. Il a aussi les jouës & le bec d'un Lièvre¹², la langue & la vessie d'un Pourceau. Sa chair qui est blanche & fort delicate à manger, est un peu froide & a le sang congelé ou noirâtre, comme celui d'une Carpe, d'autant que cet ani-[317]-mal peut dormir dans l'eau¹³. Il a encore dans les aînes, tout auprès des testicules, des bourses de la grosseur d'un œuf d'Oye, qui contiennent une liqueur si utile à la medecine, qu'on appelle le *Castoreum*. On trouve de ces bourses dans les Femelles comme dans les Mâles. Le Castor se sert de cette liqueur lorsqu'il est dégouté, pour se donner de l'appetit; il la fait sortir avec la pate en pressant les vésicules qui la contiennent¹⁴. Il a quatre dents incisives, comme les Ecureuils, les Rats & les autres animaux qui aiment à ronger. La longueur de celles d'en bas est d'un bon pouce, & de plus de quatre pour celles d'en haut¹⁵. C'est avec elles que plusieurs de ces petits animaux ensemble, peuvent scier facilement & en peu de tems des arbres d'une grandeur & d'une grosseur énorme avec lesquels ils font

rarement aux pièges, à moins que d'y mettre certain bois de tremble rouge qu'ils aiment beaucoup, & qui ne se trouve pas facilement» (*Mémoires*, p. 703). Louis Hennepin indique aussi que les Sauvages capturent les castors avec une «attrape» dont l'amorce est constituée d'une branche de bois de tremble (voir *NVH*, p. 222).

⁹ Le Beau et les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* songent sans doute à la loutre commune (*Lutra lutra*). Voir Augé, t. 4, p. 534.

¹⁰ Traditionnellement, les capucins sont vêtus de brun ou de gris et les minimes portent un habit gris foncé, tirant sur le noir ou le tanné (*Trévoux*, 1771, t. 2, p. 246, t. 5, p. 1008).

¹¹ Les comparaisons avec le chien basset et le chat ne sont pas tirées du *Dictionnaire de Trévoux*. D'après François-Marc Gagnon, ce type d'analogies rappelle les anciens «portraits» du castor rédigés par Marc Lescarbot, Gabriel Sagard, Pierre Boucher et Nicolas Denys. Au moment où Le Beau rédige sa relation, ce genre de comparaisons est déjà dépassé. Toujours selon François-Marc Gagnon, dès le début du XVIII^e siècle, notamment chez Lahontan, nous voyons apparaître un «nouveau» système de représentation qui évacue le comparatif au profit du quantitatif. On ne cherche alors plus seulement à expliquer à quoi ressemble le castor, on essaie de le représenter le plus exactement possible avec des mesures précises (voir *Images du castor canadien, XVI^e-XVIII^e siècles*, Québec, Septentrion, 1994, p. 35-64).

¹² Le Beau et les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* songent sans doute aux lèvres épaisses et fendues du lièvre commun (*Lepus europæus*). Voir Augé, t. 4, p. 450.

¹³ Cette phrase étonnante, qui n'est pas tirée du *Dictionnaire de Trévoux*, fournit de précieuses munitions aux critiques qui remettent en question la véracité des aventures rapportées par Le Beau. Certains relationnaires ont pu croire, à tort, que le castor était un animal à «sang froid» qui pouvait dormir sous l'eau, mais tous les voyageurs qui ont véritablement goûté la chair de ce mammifère savent qu'elle n'est pas blanche, mais rouge foncé.

¹⁴ Comme Le Beau l'indique (en suivant le texte du *Dictionnaire de Trévoux*), les castors mâles et femelles possèdent des glandes de *castoreum*. Cependant, nous savons aujourd'hui que ce liquide n'est pas un apéritif. François-Marc Gagnon: «[Le castor possède] deux paires de glandes. Les unes sont des glandes à musc qui lui servent à marquer son territoire. Le castor en extrait un liquide qu'il répand sur des monticules de boue et de débris végétaux édifiés par lui le long des canaux et des sentiers qu'il fréquente. [...] L'autre paire de glandes qu'il possède sécrète une huile dont il lisse sa fourrure. Comme tous les animaux à fourrure qui passent une grande partie de leur temps dans l'eau, cette opération, qui rend le pelage imperméable, est essentielle. C'est la sécrétion des glandes à musc que les anciens appelaient le *castoreum*. Chose curieuse, l'analyse chimique du *castoreum* a révélé qu'il est probablement le seul produit animal à contenir de l'acide salicylique, c'est-à-dire, comme l'on sait, la substance principale de l'aspirine» (*Images du castor canadien, XVI^e-XVIII^e siècles*, p. 20). Voir aussi *LM*, p. 147.

¹⁵ C'est-à-dire environ 2,7 cm pour les incisives d'en bas et plus de 10,8 cm pour celles d'en haut.

leurs Dignes¹⁶. J'ai eu le plaisir pendant près d'un quart d'heure, de les y voir travailler, & voici comment.

- 4 Cette Rivière sur laquelle nous nous trouvions, étoit, comme je l'ai déjà dit, fort navigable. Nous la descen-[318]-dions assez tranquillement, sans avoir besoin même de nous servir de nos avirons, desorte que nous avançons dans ces vastes Solitudes, sans faire aucun bruit, étant toujours aux écoutes pour voir si nous n'entendrions ou plutôt ne verrions point de Castors. Nous étions précisément dans des endroits où il devoit y en avoir beaucoup. Tout étoit plein de Dignes.
- 5 *Nicolas*, qui tenoit le devant du Canot, en ayant aperçû un qui nageoit, tira dessus, mais n'ayant fait que le blesser nous ne l'eûmes point. Ce coup manqué fut cause, que, dans le même instant, je vis un peu plus loin, quantité d'autres de ces animaux s'élancer dans l'eau comme des Grenouilles. Plusieurs cependant eurent la hardiesse de venir nous approcher en montrant seulement leur tête hors de l'eau. Ce qui fut cause que mes Sauvages & moi tirant d'accord dans le même moment, nous en tuâmes chacun un, de ceux qui s'amusaient un peu trop à plonger & replonger. Après cet heureux coup nous allâmes à terre & nous nous enfonçâmes un peu dans le bois, autant pour [319] y faire cuire notre gibier, que pour nous y cacher & guetter ces animaux, qui devoient y être en grand nombre, & selon ce qu'il nous étoit facile d'apercevoir, travailloient à y faire une nouvelle Digue.
- 6 Une heure s'étoit écoulée pendant que notre Repas se préparoit, lorsque je m'avisai, contre la volonté de mes Sauvages, d'aller me promener sur le bord de la Rivière, dans l'esperance d'y voir peut-être travailler quelques Castors. Je ne me trompai point dans cette idée; mais afin d'aprocher de plus près un endroit, où j'avois en débarquant remarqué quelques grands arbres à moitié coupés, j'avançai doucement ventre à terre, pour voir sans être vû ces beaux Architectes nés, dont j'avois entendu dire tant de merveilles.
- 7 J'étois déjà assez proche, quand un certain bruit, que j'entendis, excitant de plus en plus ma curiosité, fit que je me dressai derrière un grand arbre pour voir plus à mon aise, ce qui le causoit.
- 8 Ce fut pour lors, que sans branler de ma place, je vis bien cent de ces [320] animaux occupés à un travail aussi admirable que surprenant. Il y en avoit douze qui serrés les uns contre les autres & dressés sur leurs pates de derrière, scioient ou plutôt coupoient avec leurs dents un grand arbre d'environ douze pieds de circonference¹⁷, pendant que plus de cinquante autres étoient occupés à couper & traîner les branchages d'un autre arbre déjà tombé. C'étoit un plaisir pour moi de voir l'agilité avec laquelle ils conduisoient à la nage ces branches. Tantôt je les voyois sauter & resauter par dessus ces matériaux; tantôt je ne voyois plus ni branches ni Castors, & dans d'autres momens enfin je les apercevois en plus grand nombre sur la surface des ondes, tirant comme en colère ces mêmes branchages, qui leur avoient échappés & avec lesquels ils se replongeioient jusqu'au fond de la Rivière¹⁸.

¹⁶ Comme Le Beau, Lahontan est impressionné par la taille des arbres abattus par les castors: «Cet Animal [...] coupe des arbres gros comme des barriques, ce que je n'eusse jamais crû si je n'avois remarqué moi-même plus de vingt troncs de ces arbres coupez» (NVL, p. 390).

¹⁷ C'est-à-dire environ 3,9 m de circonférence et environ 1,24 m de diamètre.

¹⁸ Cette scène irréelle et la gravure qui l'illustre (voir notre fac-similé en fin de chapitre) relèvent de la fantasmagorie. Les quelque cent castors aperçus d'un seul coup d'œil et les douze bêtes, serrées les unes contre les autres, en train d'abattre un arbre qui pourrait passer pour un séquoia, sont tout droit sortis de l'imagination de Le Beau. D'après Alexander Banfield, une colonie de castors peut compter une douzaine

- 9 Le plus risible pour moi, c'étoit d'en considerer deux assis sur leur queue, uniquement occupés à regarder les Travailleurs & à les empêcher d'avancer du côté que l'arbre, que l'on coupoit, devoit tomber¹⁹. Plusieurs au-[321]-tres de même, me sembloient un peu plus loin servir aussi d'Inspecteurs ou de Piqueurs, pour diligenter l'ouvrage, soit en faisant hâter les paresseux, soit en aidant eux-mêmes à rouler des pierres ou tirer leur charpente, qui embarrassoit quelquefois trop les Travailleurs; ou soit en rechargeant ceux qui laissoient tomber le mortier, que d'autres leur avoient déjà chargé sur leur queue. Tandis que d'autres enfin, qui contrefaisoient les Maçons, preparoient ce même mortier mêlé de la terre grasse, que quelques-uns leur apportoient du fond de la Rivière, & d'un peu de gravier ramassé sur le rivage. Ce gravier bien pètri ou battu ensemble dans ce limon, tant avec leur queue qu'avec leurs pates, pouvoit dans la suite devenir dure & se conserver au fond des eaux, comme un ciment capable d'affermir leurs Digues & un mortier propre à bâtir leurs Cabanes²⁰.
- 10 Si je me suis reservé à parler ici des pates & de la queue des Castors, ce n'a été que pour en mieux faire voir l'usage. Ces Animaux ont les pa-[322]-tes fort courtes, de façon que leur ventre posant, pour ainsi dire, à terre, ils ont de la peine à courir. C'est pourquoi, de crainte d'être pris par les Chasseurs ou par des animaux qui pourroient leur nuire, ils ne s'écartent jamais à plus de vingt ou trente pas de l'eau: encore ont-ils des Sentinelles qu'ils posent à de certaines distances, pour éviter d'être surpris, pendant qu'ils sont occupés à leur travail. Car au moindre cri que font ces Sentinelles à l'approche des Hommes & des Bêtes, tous les Travailleurs se jettent à l'eau & se sauvent en plongeant jusqu'à leurs Cabanes. J'avance ce fait pour l'avoir vu, ayant eu beaucoup de peine à le croire moi-

d'individus, mais la moyenne se situe autour de six bêtes. Le castor peut abattre un arbre qui mesure jusqu'à 38 cm de diamètre (1,2 m de périmètre). Parfois, précise-t-il, deux bêtes s'attaquent à un même tronc s'il est particulièrement gros, mais règle générale, «chaque abattage est l'œuvre d'un seul castor» (voir *LM*, p. 148).

¹⁹ Même si les castors sont considérés comme de véritables «ingénieurs» de la nature, ils ne peuvent prévoir de quel côté tombera un arbre. Alexander Banfield explique: «L'animal, appuyé sur sa queue, se tient à côté de l'arbre qu'il empoigne de ses membres antérieurs à la hauteur des épaules. À l'aide de ses incisives, il creuse deux sillons horizontaux espacés d'environ 8 cm (3 po), puis il arrache le bois qui les sépare par larges copeaux qui jonchent le sol. Il élargit et approfondit graduellement l'entaille horizontale. Il passe ensuite de l'autre côté du tronc qu'il ronge de la même manière, mais à un niveau légèrement supérieur. Le Castor ne le coupe jamais de part en part: il laisse toujours une colonne centrale qui éclate sous la poussée du vent et du poids de l'arbre. Il ne peut savoir de quel côté ce dernier tombera. Cependant, comme les aires d'abattage s'étendent généralement sur les berges en pente douce, c'est vers la rivière ou l'étang que l'arbre tend à s'incliner. Toutefois, les aires déboisées révèlent souvent un enchevêtrement de billes et, çà et là, une cime encrouée. Il arrive même à certains individus de demeurer coincés sous un tronc renversé» (*LM*, p. 148).

²⁰ L'anthropomorphisme dans les descriptions du castor apparaît dans les textes de plusieurs relationnaires de la Nouvelle-France; les *Avantures* de Le Beau ne font pas exception (voir François-Marc Gagnon, *Images du castor canadien, XVI^e-XVIII^e siècles*, p. 35-118). Comme d'autres voyageurs l'ont fait avant lui, Le Beau prête aux castors des caractères humains, une intelligence et un savoir-faire extraordinaires. Les portraits des castors *inspecteurs*, *piqueurs*, *maçons*, *architectes* et *sentinelles* sont de véritables caricatures. Une hiérarchie sociale régit certes les rapports entre les castors d'une même famille, mais tous les membres de cette famille collaborent aux travaux communs (voir *LM*, p. 147). Le Beau a sans doute été influencé par les remarques de ses prédécesseurs et peut-être particulièrement par celles de Bacqueville de La Potherie: «On reconnoît en lui [le castor] l'autorité d'un maître absolu, le veritable caractere d'un pere de Famille, & le genie d'un habile Architecte. [...] Il y a un Castor qui commande & décide de tout; c'est lui qui est le premier mobile, & lors que l'arbre qu'ils coupent avec leurs dents est prêt de tomber du côté ou il le juge à propos, il fait un cri qui est un signal à tous les autres d'en éviter la chute. Le travail d'un Charpentier & l'aplication d'un Masson y sont observées avec Art» (*Histoire*, t. 1, p. 263-264).

même sur le rapport que l'on m'en avoit déjà fait, & si j'ai été, pendant un bon quart-d'heure, assez proche d'eux sans être aperçu, il faut avouer que c'est un bonheur pour moi, ou un pur effet du hazard²¹.

11 Pour revenir donc à leurs pates²², ils ont les doigts de celles de derrière joints par une membrane, comme ceux d'une Oye. Celles de devant sont sans membrane, semblable à ceux²³ des [323] Rats de montagne; & ils s'en servent comme d'une main, de même que les Ecureuils. Leurs ongles sont courts, taillés de biais & creux par dedans, comme des plumes à écrire.

12 La queue du Castor tient plus de la nature du Poisson que de celle des Animaux terrestres, aussi bien que ses pieds qui en ont le goût. Elle paroît écaillée, mais elle ne l'est point; car si l'on veut essayer d'en lever cette forme d'écaillés, qui est d'une figure exagone irrégulière, formant une pellicule, qui les joint ensemble, il se trouvera que ce n'est qu'une simple peau ou parchemin d'une seule pièce. Cette queue, qui a onze & douze pouces de long²⁴, est de figure ovale, comme une Sole; mais moins plate. C'est le morceau le plus délicat de l'animal: Sa chair au reste est des plus exquises & tous les Sauvages du *Canada*, en sont très friands²⁵. Le Castor se sert de cette queue & de ses pieds de derrière pour nager. Elle lui sert aussi de Battoir, comme je l'ai déjà démontré, pour battre le mortier, ou de Truelle quand il veut se bâtir une Cabane²⁶.

²¹ Le Beau prétend qu'il a douté de l'existence des castors *sentinelles* jusqu'à ce qu'il soit témoin du phénomène. En réalité, il se contente de rapporter les observations de Lahontan, doutes compris: «Quantité de Sauvages & de Coureurs de bois, gens dignes de foi [...] vouloient me persuader que ces bêtes [les castors] établissent des sentinelles, pendant qu'elles travaillent [...], & que ces sentinelles criant à l'approche des hommes ou des bêtes, tous les travailleurs se jettent à l'eau & se sauvent en plongeant jusqu'à leurs Cabanes. J'avance ce fait sur le rapport de mille personnes, qui n'ont aucun intérêt de vouloir en imposer par des fables; mais voici ce que j'ai observé moi-même sur cette matière au Pais de Chasse des *Outagamis* [...]: Il n'y a [...] qu'à terre où ils [les castors] pourroient être insultez, & c'est ce qui fait aussi que quoi qu'ils ne s'écartent jamais de vingt pas du bord de leur étang, ils ont des sentinelles sur les aîles [...] qui crient pour les avertir lors qu'ils entendent le moindre bruit» (*Mémoires*, p. 699, 701). Les geignements et les mugissements du castor forment un mode de communication propre à l'espèce, mais c'est avec un coup de queue sonore, donné sur la surface de l'eau, qu'un individu alerte ses congénères (voir *LM*, p. 147).

²² La description des pattes et de la queue du castor produite par Le Beau (§11-12) est tirée presque mot à mot du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 1, p. 1496-1497).

²³ Le Beau emprunte la définition du *Dictionnaire de Trévoux* à la hâte: il copie le pronom démonstratif masculin «ceux» (qui renvoie au mot «doigts», dans le dictionnaire) sans réfléchir à la logique de sa propre phrase, laquelle appelle plutôt le pronom démonstratif féminin «celles» (qui renvoie au mot «pates»). Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* écrivent: «Les doigts de derrière étoient joints par une membrane, comme ceux d'une oye. Ceux de devant étoient sans membrane, semblables à ceux des rats de montagne» (1721, t. 1, p. 1497).

²⁴ Environ 30 cm à 32 cm de long.

²⁵ Cette phrase n'est pas tirée du *Dictionnaire de Trévoux* et, comme nous l'avons noté un peu plus haut (n. 13), tout indique que Le Beau n'a jamais goûté à la chair du castor. La remarque pourrait donc trouver sa source dans le texte d'un prédécesseur comme Bacqueville de La Potherie (voir *infra*, n. 47).

²⁶ Plusieurs voyageurs comparent, à tort, la queue du castor à une truelle de maçon (voir *Histoire*, t. 1, p. 264; *NVH*, p. 220; *Mémoires*, p. 700). La queue du castor ne sert jamais de truelle, mais elle n'en est pas moins multifonctionnelle: «[Elle] joue un rôle de propulsion et d'orientation pendant la nage, mais elle permet aussi à l'animal, lorsqu'il est sur terre, d'assurer une station bipède en jouant le rôle d'un trépied; elle sert en outre de contrepoids lorsqu'il transporte des matériaux. Il a aussi été démontré qu'elle intervient dans la thermorégulation en servant d'échangeur de chaleur. De plus, elle constitue une réserve de graisse. Elle sert aussi, lorsque l'animal est dérangé, à prévenir les autres: le claquement de la queue sur l'eau, qui propulse le corps en avant, produit un bruit puissant qui alerte les congénères et peut mettre l'intrus en fuite. [...] Il arrive que les jeunes se servent de la queue de leur mère pour se faire transporter. Mais elle peut aussi servir de

- 13 [324] Il faut avouer que l'instinct de ces animaux a quelque chose qui surpasse l'imagination²⁷; car enfin, pour venir à bout de faire leurs petites Maisonnetstes construites en figure de Four ou de grosses Ruches à miel, il faut premièrement qu'ils ayent l'adresse & la force de faire des trous au fond de l'eau, afin d'y planter ensuite quatre, cinq & quelquefois six pieux, qu'ils ont le soin de placer directement au milieu des Rivières, Lacs ou Etangs qu'ils arrêtent par le moyen de leurs Dignes. Secondement c'est sur ces pieux qu'ils bâtissent ces petites Cabanes, faites de terre grasse, d'herbes & de branches d'arbres. Elles doivent être sur la surface des eaux, & ont toujours trois étages, pour monter de l'un à l'autre, quand les Rivières croissent par les pluies ou par les dégels, afin que leurs Petits n'en soient point incommodés. Leurs planchers sont de joncs & chaque Castor a sa chambre à part²⁸.
- 14 Ils entrent dans ces nids par dessous l'eau, où l'on voit un grand trou au premier plancher environné de bois de tremble coupé par morceaux, qu'ils [325] peuvent tirer facilement dans leurs Cellules, lors qu'ils ont envie de manger. Comme c'est leur nourriture ordinaire, ils ont la précaution d'en faire toujours un grand amas & sur tout durant l'Automne, prévoyant que les gelées doivent glacer leurs Etangs & les tenir enfermés deux ou trois mois dans leurs Cabanes²⁹.
- 15 C'est aussi cette même raison pour laquelle ils font tant de Dignes, afin que leurs provisions puissent être arrêtées & ne point suivre le Courant de l'eau³⁰. Ce n'est donc pas sans cause, si, pendant un long trajet de chemin, nous ne faisons point une ou deux lieuës³¹ sans être obligés de mettre pied à terre, à cause des Dignes de ces industriels Animaux³².

"table" lorsque l'animal est assis sur son arrière-train et la ramène sous lui vers l'avant» (Géraldine Véron, *Les castors*, Lausanne, Éditions Payot, Série «Comment vivent-ils?», 1991, [n. p.]). Voir aussi *LM*, p. 147.

²⁷ Toutes les informations produites par Le Beau au sujet des digues et des cabanes construites par les castors (§13-21) trouvent leur source dans le texte de Lahontan; l'ordre de présentation des idées n'est pas le même et Le Beau produit quelques observations et remarques personnelles, mais la majorité des informations sont tirées presque mot à mot des *Mémoires* du baron (voir p. 699-701). L'emprunt est signalé par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109) et par François-Marc Gagnon (voir *Images du castor canadien, XVI^e-XVIII^e siècles*, p. 100).

²⁸ La hutte du castor est construite sur une assise de perches et de branches submergées; elle est constituée de branchages, de boue, de brindilles et d'écorce. Cet abri comporte une chambre centrale dont le sol est recouvert d'écorce de saule. En cas d'attaque ou d'inondation, les castors peuvent quitter la hutte et se rabattre sur des terriers creusés ou aménagés dans des cavités naturelles, en bordure des cours d'eau. Chaque hutte accommode une famille de 10 à 12 castors, mais on trouve aussi des cabanes habitées par de jeunes couples et certaines cabanes occupées par un seul castor (voir *LM*, p. 147-148; Géraldine Véron, *op. cit.*, [n. p.])

²⁹ Un «garde-manger» rempli de branches se trouve effectivement près du trou de sortie de la hutte, dans l'eau. Toutefois, les castors ne demeurent pas «enfermés» dans leurs cabanes pendant la saison froide, comme le prétend Le Beau à la suite de Lahontan. Les castors n'hibernent pas; ils sont actifs tout l'hiver, sous la surface glacée des plans d'eau et dans leurs cabanes (voir *LM*, p. 147; Géraldine Véron, *op. cit.*, [n. p.])

³⁰ Géraldine Véron explique: «C'est le bruit de l'eau et certains signaux visuels qui déclenchent la construction du barrage; [...] le castor se met spontanément en activité et cherche à accumuler des matériaux lorsqu'il perçoit le bruit de l'eau qui s'écoule [...] [ou] lorsque le niveau de l'eau est insuffisant». Elle ajoute: «[Le castor] utilise [le barrage] pour maintenir un niveau d'eau suffisant pour conserver l'entrée de sa hutte immergée et disposer d'une surface inondée telle qu'elle lui permet d'atteindre différentes sources de nourriture par voie d'eau, tout en lui servant aussi de protection contre les prédateurs» (*op. cit.*, [n. p.])

³¹ Entre 4 et 8 km.

³² Dans les pays de chasse aux castors proprement dits, Lahontan estime qu'en parcourant une distance de vingt lieuës, soit environ 80 km, on peut trouver jusqu'à soixante petits lacs de castors. Toujours d'après Lahontan: «On ne sauroit marcher quatre ou cinq lieuës [entre 16 et 20 km] dans les Bois de

- 16 Ces Dignes sont si stables que nos plus habiles Maçons auroient bien de la peine à faire des murailles à chaux & à ciment qui fussent plus fortes. Elles ont quatre & souvent plus de cinq cens pas³³ de longueur sur vingt pieds de hauteur & sept ou huit d'épaisseur³⁴. Un pareil ouvrage, commencé seulement par une centaine de ces Animaux, se [326] trouvera fini & parfait au bout de six mois de tems, sans qu'il soit besoin d'un plus grand nombre de Travailleurs; tant il est vrai qu'ils agissent avec vigueur & diligence. On diroit à les entendre, sans les voir dans ces occupations; que ce sont des Hommes qui travaillent, si on n'étoit persuadé que ce sont des Castors.
- 17 J'ai souvent fait reflexion, depuis que je suis en *Hollande*³⁵, où il faut tant de Dignes pour conserver le Pays, que ces Animaux n'y seroient sans doute pas inutiles, puisqu'ils peuvent faire si bien & à si peu de frais dans le *Canada*, ce que Mrs. les *Hollandois* font chez eux avec tant de peine & de dépense. Les Castors ont aussi comme eux des *Dyk-Meysters*, c'est à dire en François, *Inspecteurs des Dignes*, qui les visitent de tems en tems, pour voir si rien n'y manque, & donner avis à la Société s'il y a quelque chose à refaire³⁶. Mes Sauvages m'ont assuré qu'ils s'assembloient pour cet effet, tenant conférence ensemble, touchant les moyens d'amasser & de garder avec soin toutes les choses necessaires au [327] Bien commun de leur petite Republique, & que par un certain jargon intelligible ils se communiquoient entre eux leurs sentimens & leurs pensées³⁷.
- 18 Je n'ai jamais été témoin de ces sortes d'Assemblées, je voudrois les avoir vûes moi-même pour y ajouter foi. Cependant je rapporterai sur ce qui s'est passé sous mes yeux, que je crois que ces Animaux sont une société d'une centaine d'entre eux; se choisissant un

Canada, sans trouver quelque petit Lac à Castor, tellement qu'on pourroit dire que tout ce vaste Continent n'est qu'un Païs de *chasse de Castor*» (*Mémoires*, p. 701).

³³ Le «pas» est une mesure de longueur qui équivaut à cinq pieds, soit environ 1,62 mètres (voir *Furetière*, 1690, [n. p.]; *Littre*, t. 5, p. 4510).

³⁴ Le Beau, qui suit de très près le texte de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 700), estime qu'un barrage de castors peut mesurer plus de 800 m de long sur environ 6,5 m de haut et avoir entre 2,3 m et 2,6 m d'épaisseur. D'après Géraldine Véron, certaines digues peuvent en effet mesurer «plusieurs centaines de mètres de long» (*op. cit.*, [n. p.]), mais selon Alexander Banfield, de façon générale, une digue mesure «45 m (150 pi) de longueur (certaines atteignent le double de cette estimation), 2 m (6 pi) de hauteur et 2,8 m (9 pi) d'épaisseur à la base» (*LM*, p. 147).

³⁵ Les *Avantures* de Le Beau ont été publiées à Amsterdam, chez Herman Uytwerf, en 1738. Nous savons peu de choses du séjour de l'auteur aux Pays-Bas: ni les archives de la ville d'Amsterdam (*Amsterdam Gemeentearchief*) ni les archives nationales du pays, à La Haye (*Nationaal Archief*), ne conservent de traces de son passage. En 1752, alors qu'il est installé à Erfurt, en Allemagne, où il publie une gazette, Claude Le Beau indique qu'il entretient une correspondance avec un négociant d'Amsterdam qu'il a connu en Hollande (voir *Gazette d'Erfurt*, no 34, 27 avril 1752, p. 136). Il n'est pas impossible que Le Beau ait été au service de cet homme après son voyage en Amérique.

³⁶ Le terme «*Dyk-Meysters*» renvoie sans doute à «*dijk*» (digue) et «*meesters*» (maîtres). Nous n'avons rien trouvé qui puisse traduire exactement l'expression «*Inspecteur des Dignes*». Cela dit, les mots «*dijkgraaf*» (surintendant des digues) et «*dijkwacht*» (gardien des digues) sont usités en néerlandais contemporain (voir Paul Bogaards, *Robert et Van Dale: dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français*, Paris, Le Robert, 1993, p. 150, 310, 417).

³⁷ Le Beau prétend que l'information lui vient de ses deux guides Hurons, mais il copie presque mot à mot le texte de Lahontan. Même sa remarque sur l'absence de témoignage oculaire (au paragraphe suivant) est emprunté à l'ouvrage du baron: «Les Sauvages disent qu'ils [les castors] ont un jargon intelligible, par le moyen duquel ils se communiquent leurs sentimens & leurs pensées. Je n'ai jamais été témoin de ces sortes d'Assemblées, mais quantité de Sauvages & de Coureurs de bois, gens dignes de foi, m'ont assuré qu'il n'y avoit rien de plus vrai; Ils ajoûtoient que les Castors se consultent entr'eux touchant ce qu'ils doivent faire pour entretenir leurs Cabanes, leurs Dignes & leurs Lacs, & pour tout ce qui regarde la conservation de leur République» (*Mémoires*, p. 699).

Canton pour y vivre séparément des autres Castors. J'oserai même hasarder de dire, qu'ils m'ont paru se parler pendant que je les ai vû travailler, en raisonnant ensemble par des tons plaintifs & dolens, à peu près comme ceux que nous font entendre quelquefois nos Poules & nos Canards; avec cette distinction néanmoins que ces Amphibies me sembloient attentifs aux differens sons de voix les uns des autres, pour agir conformément à l'intention de ceux qui s'exprimoient par leurs petits tons non articulés. Ce qui est certain du moins, c'est qu'il s'entendent très bien entre eux³⁸.

- 19 Pour bien faire comprendre de quelle [328] manière ces laborieux Animaux construisent leurs Dignes, il ne me sera pas hors de propos d'ajouter ici, qu'ils examinent premièrement les bords des petites Rivières, afin de voir s'ils n'y trouveront point, des deux côtés, d'assez grands arbres vis à vis les uns des autres, pour qu'ils puissent les croiser par leur chûte. Il n'importe pour la grosseur; car, ainsi que je l'ai déjà donné à connoître, les plus gros ne leur font point peur: aucontraire ce sont les meilleurs & ceux auxquels ils semblent s'attaquer le plutôt. Mais, pour en venir à bout avec plus de facilité, ils ont l'instinct d'observer auparavant de quel côté donne le vent afin d'en profiter: ce qui leur est indifférent d'ailleurs pour leur ouvrage; car si les vents changent de face, les Castors quittent aussi-tôt leur entreprise de ce côté, pour aller faire le même travail d'un autre; pourvû néanmoins qu'ils leur soient favorables & puissent les aider à renverser leurs arbres en travers. Autrement ils s'amuseroient à couper avec leurs dents incisives les branches de ceux qui sont [329] déjà tombés & à les entrelasser les unes dans les autres. C'est alors que ces Maîtres-faiseurs de Dignes se chargent d'herbes & de mortier qu'ils traînent sur leur queue & jettent entre ces bois, avec tant d'art & d'industrie, que les plus habiles dans l'art de la maçonnerie en *Europe*, auroient bien de la peine à faire un Edifice qui fût, pour son épaisseur, aussi ferme & aussi permanent que l'est celui de ces Animaux³⁹.

- 20 Les Castors se trouvant dans un lieu où ils puissent se plaire, en y rencontrant une assez grande quantité de bois de Tremble, capable de subvenir, en cas de besoin, à leurs provisions de vivre: si ce lieu, dis-je, est seulement traversé d'un ruisseau, ils se déterminent sur le champ à y faire des Dignes & des Chaussées de la manière dont je viens de parler ci-dessus, lesquelles arrêtant le cours de l'eau, causent une inondation sur tout cet endroit, qui a quelquefois deux lieues de circonférence⁴⁰.

- 21 J'aurois trop à dire, si je voulois raconter ici toutes les choses que sont [330] capables de faire ces ingénieux Ouvriers, l'ordre établi parmi eux & les précautions qu'ils prennent pour se mettre à l'abri de la poursuite des autres animaux. Ce qui est de remarquable, c'est que tous ceux qui sont sur la terre & dans la mer en ont d'autres à craindre, quelque forts, agiles ou vigoureux qu'ils soient; mais les Castors, dont je parle, n'ont uniquement que les Hommes à appréhender; car les Loups, les Renards, les Ours, &c. n'ont garde d'aller les attaquer dans leurs Cabanes, quand même ils auroient la faculté de plonger⁴¹. Il est sûr

³⁸ Même si ce paragraphe semble contenir un témoignage oculaire personnel (*je rapporterai sur ce qui s'est passé sous mes yeux*), Le Beau se contente de développer une phrase qu'il tire du texte de Lahontan: «Je commencerai par vous assurer que ces Animaux font ensemble une société de cent, qu'ils semblent se parler, & raisonner les uns avec les autres par de certains tons plaintifs non articulés» (*Mémoires*, p. 699).

³⁹ Cette phrase trouve aussi sa source dans le texte de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 700).

⁴⁰ Environ 8 km de circonférence.

⁴¹ Le Beau répète l'erreur de Lahontan en copiant son texte. Le castor craint plusieurs prédateurs: le coyote (*Canis latrans*), le loup-cervier (voir *supra*, chap. 6, n. 23), l'ours noir (voir *supra*, chap. 10, n. 20), le loup (voir *supra*, chap. 6, n. 28), le pékan (voir *supra*, chap. 6, n. 25), le carcajou (voir *supra*, chap. 6, n.

qu'ils n'y trouveroient pas leur compte, d'autant que nos Cabanés s'en déferoient aisément avec leurs dents tranchantes. Ils n'y a donc qu'à terre, où ils pourroient être insultés, & c'est ce qui fait, que, quoi-qu'ils ne s'écartent jamais beaucoup du bord de l'eau, ils ont des Sentinelles qui crient lorsqu'ils entendent le moindre bruit.

- 22 Pour moi j'étois heureusement derrière un gros arbre, où ne faisant point de bruit, il leur étoit presque impossible de m'apercevoir. Je ne pouvois [331] cependant me lasser d'admirer ces merveilleux Architectes, quand, dans le moment que j'y pensois le moins, deux coups de fusils partirent, à mes côtés, sur ces pauvres Animaux & troublèrent mon attention. Cet incident fatal m'attrista peut-être autant que tous ces vigilans Travailleurs qui disparurent d'abord en sautant précipitamment dans les ondes. Le chagrin que j'avois de ne les plus voir à l'ouvrage ne surpassoit pas celui que me causoit le cri plaintif des blessés. L'industrie de ces innocentes Bêtes m'inspiroit une certaine pitié pour leur malheureux sort; puisque, ne faisant de mal à personne, on ne leur en veut que pour avoir leur peau.
- 23 Ces deux coups de fusils partoient de mes *Hurons*, qui impatiens de ne me point voir revenir & attirés d'un autre côté, par le bruit que faisoient les Castors, s'étoient venus subtilement poser ventre à terre, derrière moi. Ces Sauvages voyant que j'étois si attentif à regarder ces Animaux voulurent bien, pendant quelque-tems, me laisser jouir de ce plaisir, mais las de me voir les considerer & toujours dans la même at-[332]-titude, ils craignirent enfin que les Castors ne les aperçussent s'ils m'avertissoient: c'est pourquoi ils jugèrent à propos de lâcher chacun leur coup, ainsi que je l'ai déjà dit, croyant d'ailleurs que j'en avois assez vu pour contenter ma curiosité.
- 24 Mes *Hurons* n'eurent pas plutôt tiré leur coup, que laissant leurs fusils à terre, ils coururent très promptement vers leur Gibier, & eurent encore le tems de tuer, avec leurs haches, un autre de ces Animaux qui n'avoit pas encore pu gagner le bord de la Rivière, pour s'y sauver à la nage. J'allai presque aussitôt les joindre pour les aider à emporter leurs Castors. Il y en avoit un des deux premiers tirés, qui, malgré le coup mortel dont il étoit frappé, avoit cependant eu la force de se jeter à l'eau. Nous eûmes un peu de peine à l'avoir; mais enfin, lorsqu'il eut perdu son sang, il resta sur l'eau d'où nous le tirâmes avec de longues perches.
- 25 J'examinai alors de près le travail pénible de ces Animaux: je marchai même un peu avant sur leur Digue [333] quoi-qu'elle ne fût qu'imparfaite & que l'eau passoit à travers en beaucoup d'endroits. Je croyois à la voir par en haut qu'elle n'avoit guère que trois pieds de large⁴²: mais *Antoine* me fit voir avec sa perche, qu'elle pouvoit avoir plus de douze pieds d'épaisseur⁴³ dans le fond de l'eau. Sur quoi il conjectura que les Castors, qui faisoient cette nouvelle Digue, n'avoient, sans doute, pas encore essuyé la poursuite d'aucun Chasseur en cet endroit: qu'il falloit même que ces Animaux fussent opiniâtrement animés à l'ouvrage pour s'y amuser pendant le jour, puisqu'ordinairement ils ne travaillent avec vigueur que durant la nuit.
- 26 Toutes ces considérations jointes à la passion dominante qu'ont tous les Sauvages pour la Chasse & sur tout pour celle du Castor, l'obligea de me dire, que nous devions cabaner pendant quelques jours dans ces environs. Je ne crus pas devoir repliquer à ses

26), la loutre (voir *supra*, chap. 6, n. 27) et l'homme (voir *LM*, p. 148). Sur le renard argenté, voir *supra*, chap. 6, n. 29; sur le renard roux, voir *supra*, chap. 11, n. 32.

⁴² Un peu moins d'un mètre de large.

⁴³ Plus de 4 m d'épaisseur.

raisons. L'obligation que je lui avois étoit trop forte & mon incapacité trop grande, pour penser que je pusse jamais mieux le récompenser, qu'en le laissant [334] profiter d'une occasion aussi favorable à ses intérêts: puisque le Castor, qui fait le principal revenu du *Canada*, fait aussi les délices des Sauvages & la Chasse dont il retirent le plus de profit.

27 Je ne puis m'empêcher de dire ici par reflexion, que je crois, que dans quelques années, ce commerce de Pelleteries changera bien de face; car depuis que ces Barbares ont des armes à feu, ils détruisent tout le Gibier par où ils passent, ainsi que je l'ai donné à connoître dans le Chapitre précédent⁴⁴, ajoutant ici, que ce n'est qu'avec peine s'ils quittent un Canton où ils croient laisser quelques-uns de ces Animaux, ne pardonnant pas même à leurs Petits⁴⁵. C'est ce que je vais démontrer dans l'exemple suivant.

28 Nous cabanâmes avec toute la précaution possible, aux environs de cette petite Rivière: mais soit que les Castors eussent de vigilantes Sentinelles, ou soit que la peur de nous revoir les empêchât de sortir de l'eau, nous fumes près de deux jours aux aguets dans cet endroit, sans pouvoir en attraper aucun: ce qui fit que mes Sauva-[335]-ges irrités de n'avoir pu réussir dans leur attente, mirent à l'eau notre canot & allèrent malgré moi, mettre en pièces à grands coups de haches deux Cabanes de ces Animaux, qui étoient plantées au milieu de cette Rivière. Si d'un côté j'étois ravi de cette expedition qui satisfaisoit la curiosité que j'avois de voir le dedans de ces maisonnettes, d'un autre je fus extrêmement chagrin de voir la cruauté de mes Sauvages, qui ayant trouvé trois petits Castors, pas plus gros que le poing dans un de ces Gîtes, froissèrent rudement le corps de deux de ces Petits contre la muraille de leur propre nid: J'eus beau demander miséricorde pour ces nouveaux nés: J'eus beau leur représenter qu'ils se faisoient tort à eux-mêmes, en détruisant ainsi de jeunes Animaux, qui ne leur étoient bons à rien, & pouvoient au contraire, avec le tems, leur devenir profitables en croissant & multipliant, ils ne voulurent point se rendre à mes raisons. Bien plus comme je tenois le troisième Petit à qui je voulois sauver la vie, ils me l'arrachèrent des mains pour l'écraser impitoyablement [336] sous leurs pieds en me disant: «qu'ils avoient peut-être déjà mangé, ses Père & Mère, ou qu'en tout cas, ils les punissoient ainsi, pour ne s'être pas laissé tuer.»

29 C'est ordinairement vers la fin de l'Automne que les Sauvages partent de leurs Villages, pour faire leurs Parties de chasse, qui dure toujours quatre, cinq & quelquefois six mois de l'année⁴⁶. Ils s'embarquent alors dans leurs Canots pour aller se poster dans des Forêts fort éloignées de leurs Demeures ordinaires. S'ils se rencontrent par hasard avec d'autres Sauvages qui ont dessein d'aller chasser dans les mêmes endroits, ils

⁴⁴ Voir *supra*, chap. 18, §23.

⁴⁵ En 1702, Lahontan rapporte que «c'est un crime capital parmi les Sauvages de détruire tous les Castors d'une Cabane» (NVL, p. 308, n. 187). Toutefois, en 1732, Louis Moreri fait une remarque qui va dans le même sens que celle de Le Beau: «Autrefois les bois & les montagnes [du Canada] étoient remplis d'élans ou orignaux, & des caribous ou ânes sauvages. Le peu de ménagement qu'on a apporté en les chassant les a détruits ou écartés, de sorte qu'à peine en voit-on un ou deux en quarante lieues de país. [...] Les castors, loutres, renards, marthes, chats cerviers, chevreuils, peccans, &c. dont les peaux sont presque tout le commerce de cette colonie, commencent aussi à devenir rares par la même raison» (*Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, t. 2, p. 476-477).

⁴⁶ Toutes les informations produites par Le Beau au sujet des techniques de chasse aux castors (§29-33) trouvent leur source dans le texte de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 701-704). Le Beau ne copie toutefois pas son prédécesseur à la lettre: il modifie le texte et l'ordre de présentation des observations et il en profite pour déprécier l'image des chasseurs Amérindiens. La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109). Sur la chasse aux castors, voir aussi *Histoire*, t. 1, p. 134-136, 265-267; *NVH*, p. 220-222.

conviennent, en chemin faisant, des Postes qu'ils y occuperont. Ces vastes Solitudes leurs sont aussi connus que nous peuvent être les rues des Villes où nous demeurons.

30 Quand les Sauvages sont arrivés dans les Districts dont ils sont convenus entre eux, chacun établit son Domicile dans le Département qui lui est prescrit, pour y chasser à l'aise, sans crainte que d'autres Chasseurs lui viennent dérober le Gibier qui se prend [337] dans les pièges qu'il y tend, car ces Barbares sont si fideles entre eux, qu'ils aimeroient mieux mourir de faim que de commettre un pareil larcin. C'est ce que je puis prouver par ce qui m'est arrivé à moi-même en pareille occasion: Exemple admirable! que je rapporterai dans la suite en son lieu⁴⁷. Lorsque les Sauvages sont donc dans ces endroits, ils s'y cabanent ordinairement huit ou dix ensemble, ayant pour leur part quatre ou cinq Etangs de Castors à visiter tous les jours & font assez bonne chère pendant tout le tems que dure cette Chasse.

31 Si c'est pendant l'Hiver que se fait cette Chasse; dans cette saison les Etangs ou Rivières étant glacées, les Sauvages font des trous dans la glace, aux environs des loges de Castors, auxquels ils attachent des rets faits en forme de poches, qui étant bien tendus, serrent & enveloppent celles d'entre ces pauvres Bêtes, qui veulent sortir de l'eau, pour prendre haleine à ces trous. Ils n'en échappe guère, à moins que les Chasseurs ne soient un peu trop de tems à les aller chercher; car en ce [338] cas, les Castors rongant leurs filets pourroient se débarrasser: C'est ce qui fait aussi qu'on y veille avec une grande attention. Si on s'occupe au contraire à cette Chasse durant l'Automne, alors malheur à ceux qui ont fait des Dignes dans les Prairies; car les Sauvages qui ne pardonnent à rien, profitant de l'occasion, font un grand trou au pied de ces Dignes pour en faire écouler toute l'eau de l'Etang, où les Castors se trouvant à sec, ces Destructeurs impitoyables les tuent tous sans reserve⁴⁸.

32 Ces Animaux se prennent rarement aux pièges, à moins que d'y mettre un certain bois de Tremble rouge, qui est une espèce de saule, qu'ils aiment beaucoup, & qui ne se trouve pas facilement⁴⁹. La dernière manière de les attraper, est de les épier pour les tuer à

⁴⁷ Cette remarque ne connaît pas de suite dans le texte des *Avantures*. Peut-être Le Beau a-t-il en tête une observation de Bacqueville de La Potherie: «Un Sauvage qui a reconnu la maison d'un Castor, peut s'assurer qu'un autre ne lui fera point l'injustice d'en faire la poursuite. Ils mettent aux environs de sa maison quelques marques qui donnent lieu de croire qu'elle est déjà reconnue. Mais si par hasard un Sauvage qui passerait par là se trouvoit fort pressé de la faim, il lui est permis de tuer le Castor, à condition d'en laisser la peau et la queue, qui est le morceau le plus délicat» (*Histoire*, t. 1, p. 132).

⁴⁸ Le Beau suit le texte de Lahontan, mais afin d'assurer la cohérence de son récit, il trace un portrait dépréciatif des chasseurs amérindiens. Comme nous l'avons vu plus haut, Le Beau insiste pour dire que les Amérindiens «détruisent tout le Gibier par où ils passent», tuant mâles, femelles et petits. Les Sauvages «qui ne pardonnent à rien», qui sont des «Destructeurs impitoyables» et qui tuent «tous» les castors «sans reserve» sont tout droit sortis de l'esprit de Le Beau. Le portrait esquissé par Lahontan est bien différent: «On les prend [les castors] l'Automne en faisant un grand trou au pied de leur digue pour faire couler toute l'eau de l'étang, ensuite les Castors se trouvant à sec, les Sauvages les tuent tous, à la réserve d'une douzaine de femelles & d'une demi douzaine de mâles, ensuite ils reparent avec beaucoup d'exactitude le trou qu'ils ont fait, & ils font en sorte que l'étang se remplit d'eau comme auparavant» (*Mémoires*, p. 703).

⁴⁹ Nous n'avons trouvé aucune essence connue vulgairement sous le nom de «tremble rouge», tant en Amérique que dans le reste du monde. Le Beau s'inspire de l'ouvrage de Lahontan et il nous est impossible de savoir à quel arbre «qui ne se trouve pas facilement» Lahontan fait allusion (voir *Mémoires*, p. 703). Cela dit, d'autres relationnaires produisent des descriptions détaillées des pièges à castors et ils semblent tous d'accord pour dire que les appâts sont constitués de «bois de tremble», c'est-à-dire de peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*). Voir NVH, p. 222; Nicolas Perrot, *op. cit.*, p. 262; Antoine-Denis Raudot, *Relation par lettres de*

coups de flèches ou de fusils, lors qu'ils nagent sur l'eau, ou quand ils viennent à terre couper des arbres; mais il faut être bien caché & ne pas se remuer; car au moindre bruit qu'ils entendent, ils se jettent dans l'eau & plongent jusqu'à leurs cabanes.

- 33 [339] Cette sorte de Chasse étoit proprement la nôtre, & est celle de tous les Voyageurs, puisque toutes les fois que nous nous trouvions dans des endroits où il y avoit des Dignes ou des Cabanes de ces Animaux, d'abord nous nous tenions aux aguêts ou en embuscade jusqu'à l'entrée de la nuit. C'est aussi ce qui ne servoît pas peu à nous amuser, ou plutôt à nous faire perdre notre tems, ainsi que je viens de le démontrer tout à l'heure, par la dernière pause que nous fîmes, sur tout dans un lieu, où, selon toutes les apparences, nous devions faire bonne capture.

Part. I. Page 320.



CHAPITRE XX.

Entretien particulier de l'Auteur avec Antoine. Sentiment admirable de ce Huron sur l'immortalité de l'Ame & autres Singularités des Sauvages en général à ce sujet.

- 1 MES *Hurons* frustrés dans leur attente, me dirent que cet événe-[340]-ment, quoi qu'assez singulier, ne devoit pas me surprendre; se reservant à m'en donner les raisons quand ils se seroient consultés ensemble, pour savoir si nous devions décamper de ce Canton, ou y rester encore un jour ou deux. C'est sur quoi après s'être assis, avoir delibéré entre eux & opiné pour notre départ, ils m'alleguèrent, à ce sujet: Que la prudence & la patience étoient des qualités aussi necessaires à l'Homme pour être bon Chasseur, qu'aux Animaux pour se conserver la vie; Que sans moi, ils feroient bien voir aux Castors¹, qu'ils ne leur cedent en rien du côté de ces vertus: Mais que, mon projet, en partant de *Quebec* avec eux, ayant été de me rendre en toute diligence à *Naranzouac*², ils ne vouloient point abuser de ma complaisance, en m'amusant plus long-tems dans ce lieu où je ne faisois point mes affaires. Quant aux Castors que nous abandonnions, ils me dirent; qu'ils les retrouveroient toujours bien à leur retour.
- 2 Il m'ajouta de plus: que ces Animaux étoient des Esprits industriels, [341] qui, pour les tromper dans leur attente, s'occupoient exprès à travailler dans l'eau, parce que *Nicolas* & lui, ayant tiré leurs fusils chargés de gros plomb à Canard, vers un endroit où ces Animaux étoient comme par pelotons, ils en avoient peut-être blessé plusieurs: Que ces Blessés s'étoient plaints sans doute à leurs Confrères, qui remplis de bon sens & de raison avoient resolu, après en avoir conféré entre eux, de ne point montrer leur nez sur l'eau pendant plusieurs jours. C'est pourquoi je ne devois aucunement être surpris, si durant près de deux fois vingt quatre heures ces Animaux ne s'étoient point fait voir à nous.
- 3 Le ton serieux dont il me prononça ces dernières paroles, furent cause que je ne pus m'empêcher de rire & de lui dire, que j'étois bien moins surpris de ce que les Castors n'étoient point sortis de l'eau, que de ce qu'un homme bien sensé, tel qu'il m'avoit toujours paru être, raisonneoit de la sorte. Ce-ci me procura une conférence avec lui, assez singulière pour mériter d'être rapportée ici³.

¹ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre précédent (§3, 11-12).

² Le Beau décrit Québec au chapitre 5 (§4-14); sur Narantsouak, voir *infra*, chap. 21, n. 2.

³ D'après Réal Ouellet, «l'éloquence indienne était devenue un lieu commun dès le XVII^e siècle, et [...] sans constituer un sous-genre autonome, le dialogue avec le Sauvage était devenu un élément constitutif de la relation de voyage au début du XVIII^e siècle» (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 31). Plusieurs critiques ont signalé que la «conférence» de Le Beau avec Antoine rappelait les *Dialogues* de Lahontan avec Adario, mais comme l'indique Pierre Laberge dans son mémoire, mise à part leur ressemblance formelle, ces deux dialogues sont tout à fait différents: «Au lieu d'assurer le triomphe du Sauvage sur le civilisé pour donner libre cours au libertinage d'esprit, l'auteur des *Avantures* récupère le procédé en réservant le dernier mot, en aparté, au narrateur: il lui laisse décider ce qu'il faut retenir des propos de l'intervenant amérindien. Il distribue les raisons et les torts de l'interlocuteur, accommodant [*sic*] la conclusion à la visée de l'ouvrage: le Sauvage a "de la raison & par conséquent une Ame"; que cette âme soit "éternelle" et que l'Amérindien soit animiste importent peu, pourvu que la réflexion d'Antoine sur le rêve "fournisse de fortes probabilités, non seulement de l'excellence de notre Ame, mais aussi de son indépendance à l'égard du Corps"; la conception de l'âme autonome du corps, preuve de l'existence de Dieu fournie par les Amérindiens, a pour but principal de "confondre ceux qui croient qu'après eux tout est mort"» (*Analyse des «Avantures du Sr. C. Le Beau», relation de voyage publiée en 1738*, Mémoire de littérature française, Québec, Université Laval, 1987, p. 95-96).

- 4 [342] «Comment, lui dis-je, veux-tu que les Bêtes dont tu parles ayent de la Raison? Ne sais-tu pas que l'Homme seul l'a eue de Dieu en partage & que tous les autres Animaux qui vivent, tant sur la Terre, que dans la Mer ou dans les Airs, n'en ayant point, non plus que d'Ame à sauver, ils doivent lui être soumis: En un mot, ne sais-tu pas que le Suprême Etre les a tous créés pour l'usage de l'Homme, qui seul est un Animal raisonnable⁴? Bon! repliqua-t-il, en regardant son Neveu, *il faut avouer que ces François sont quelquefois des Gens bien plaisans.*» Puis, m'adressant la parole. *Qui t'a dit,* poursuivit-il, *Que les Animaux doivent nous obéir; qu'ils n'ont point d'Ame à sauver & que l'Homme seul est un Animal raisonnable? Sont-ce tes Parens, qui t'ont enseigné de pareils riens.*
- 5 «Laisse un peu là mes Parens, lui repondis-je, ce sont des Personnes sur la probité & la parole de qui on doit trop compter.» Ensuite j'ajoutai qu'il leur faisoit injure, s'il les croyoit capables de m'avoir dit des riens, que [343] je pouvois lui donner des preuves très convaincantes du contraire.
- 6 «Regarde, lui disois-je; actuellement que je converse avec toi, j'aurois tout lieu de me tâter & retâter, pour voir si ce n'est pas un autre moi-même qui te parle, & croirois presque que c'est un rêve, si je n'avois toujours devant les yeux la sage, prudente, belle & honorable manière dont ils se sont avisés de me faire conduire chez toi, pour effectuer par ce moyen les magnifiques paroles qu'ils m'avoient donné de m'envoyer un jour si loin, que je n'en reviendrois jamais. Quand je réfléchis donc à cette terrible prédiction & à tout ce qui m'est arrivé depuis que je suis ici avec toi dans ces vastes Forêts, j'ai tout lieu de croire que ce sont des Diseurs de quelque chose de réel, puisque c'est bien moi-même qui te parle, & qui, sans le secours d'une main de Sauvage telle que la tienne, aurois vu indubitablement le fatal accomplissement de leur sinistre Prophetie. Mais, *Nul n'est Prophete dans son Pays*, dit [344] le Proverbe⁵; c'est pourquoi j'espère moyennant la grace de Dieu & tes bontés, que je pourrai me vanter un jour d'être revenu de loin. Oui, j'espère assurer ces mêmes Parens qu'ils sont bien des Prophètes manqués, mais non pas des Diseurs de riens, ainsi que tu les traites; car s'ils se sont trompés dans leurs Prédications, ce n'est pas leur faute, ayant ignoré que je trouverois en toi un Barbare⁶, qui agiroit envers

⁴ Le Beau reprend la thèse de René Descartes selon laquelle la raison est le propre de l'homme: «Pour la raison ou le sens, d'autant qu'elle est la seule chose qui nous rend hommes et nous distingue des bêtes, je veux croire qu'elle est tout entière en un chacun» (*Discours de la méthode*, Paris, Bordas, coll. «Les Petits Classiques Bordas», 1970, p. 46-47). Il est peu probable que Le Beau veuille profiter de l'occasion que présente ce dialogue philosophique pour défendre une thèse particulière. L'idée de mettre en scène un dialogue entre un Européen et un Sauvage, pour suivre la mode du temps, est plus plausible. Si Le Beau souscrit à la doctrine cartésienne, c'est sans doute moins par principe que parce qu'il a retenu cette observation de Lafitau: «[Les Iroquois] s'expliquent comme Descartes, touchant l'Ame des hommes, [mais] ils sont bien éloignés de penser, comme lui, sur celle des bêtes. Bien loin d'en faire des automates & de pures machines, ils jugent, par leurs opérations, qu'elles ont beaucoup de raison, & beaucoup d'esprit. Ils prétendent se connoître à leur langage; ils les font survivre à leur corps, & ils croient que chaque espece a dans le Ciel, ou dans le païs des Ames, le Type & le modele de toutes les autres, qui sont contenuës dans cette espece: ce qui revient aux idées de Platon» (*MSA*, t. 1, p. 360-361). Sur cette question, voir aussi *NVH*, p. 141.

⁵ Proverbe d'origine biblique: «Un prophète n'est sans honneur que dans son pays et dans sa maison» (*Le Nouveau Testament*, Mt, 13, 57, traduction de Lemaître de Sacy, Paris, Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1990, p. 1284); «Un prophète n'est sans honneur que dans son pays, dans sa maison et parmi ses parents» (*Le Nouveau Testament*, Mc, 6, 4, traduction de Lemaître de Sacy, *op. cit.*, p. 1316).

⁶ Note de l'auteur: *Les Sauvages n'entendent point la force de ce mot, non plus que celui de Sauvage, qu'ils se donnent volontairement eux-mêmes, croyant que ce dernier surtout, ne signifie autre chose qu'un homme qui veut vivre en liberté.*

moi d'une façon toute contraire à la leur & qui....» Halte là, me dit Antoine en m'interrompant, *Quel galimathias! Crois-moi, garde pour tes Parens ce beau discours, que je n'entends point & raconte moi seulement qui t'a dit que les Hommes sont seuls des Animaux raisonnables: Sont-ce les Bœufs, les Chevaux, les Chiens, les Chats, les Cochons, les Anes, ou de semblables Bêtes que vous autres François nourrissez dans vos Cabanes: en ce cas, je ne serai pas [345] fort surpris, d'autant que ces sortes d'Animaux, malgré la raison que la Nature leur a donné, me paroissent si stupides, qu'ils vous sont soumis & vous servent à tout ce que vous voulez. Si tu me dis que ce sont ceux que vous appelez comme nous; Animaux Sauvages, parce qu'ils se sauvent dans les Forêts, pour ne point vous obéir, alors je te dirai que-tu mens: Car, moi-même, tout Sauvage que tu me vois, je suis un Homme comme toi & qui aimerois mieux courir toute ma vie comme ces Bêtes dans les Bois, que d'habiter parmi vous, si je croyois en devoir être mangé: Ce que je ne pourrais faire sans raison. Pour croire donc il faut penser & pour penser il faut avoir un⁷ ame & de la raison: Or pour quoi ne veux-tu pas que ces Animaux sauvages en ayant, puisqu'ils ne pensent qu'à éviter notre présence, quand ils nous aperçoivent, ce qu'ils ne feroient certainement pas s'ils nous regardoient comme des Animaux raisonnables, ou si leur raison ne leur dictoit pas qu'il vaut beaucoup mieux pour eux se conserver la vie en liberté & en sûreté dans les Bois, que de la risquer chez des Animaux [346] d'une différente espèce à la leur, qui ne les nourriroient sans doute, que pour qu'ils leur servissent ensuite eux-mêmes de nourriture.*

- 7 «Tu te trompes lourdement, mon cher Antoine lui repartis-je, si tu penses que les Bêtes brutes sont aussi raisonnables que tu dis; car outre que la raison humaine, qui m'éclaire, me donne à connoître l'absurdité de ton sentiment, l'Ecriture sainte d'ailleurs m'enseigne que DIEU ou le GRAND ESPRIT ne les a créées que pour l'utilité & le seul plaisir de l'Homme, les ayant pour cet effet privées de raison pour les soumettre à notre domination⁸. Bien plus, nous avons des Philosophes chez nous, que nous regardons comme Gens savans, qui assurent que tous les Animaux ne sont que des *Automates*⁹, c'est à dire, de pures Machines, qui ne meuvent & agissent que par ressorts, à peu près comme nos Horloges qui marquent les heures de la Nuit & du Jour sans que personne y touche¹⁰.

⁷ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «une».

⁸ Allusion à la Bible: «Il [Dieu] dit ensuite: Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre, et à tous les reptiles qui se remuent sous le ciel» (*Genèse*, 1, 26, traduction de Lemaître de Sacy, *op. cit.*, p. 7).

⁹ Thierry Gontier explique que l'expression «animaux-machines» n'est jamais utilisée par Descartes. Ce que nous appelons traditionnellement la «thèse des animaux-machines» est le fruit d'une lecture postérieure à la mort du philosophe: «Le conflit des partisans et des opposants à cette thèse fournit une abondante littérature à la fin du XVII^e siècle et durant tout le XVIII^e siècle: les quelques lignes [de la cinquième partie du *Discours de la méthode*] de Descartes sont exploitées jusqu'à fournir la matière d'ouvrages entiers» (*De l'homme à l'animal. Montaigne et Descartes ou les paradoxes de la philosophie moderne sur la nature des animaux*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1998, p. 161). René Descartes: «Bien qu'il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent point du tout en beaucoup d'autres: de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit; car à ce compte ils en auraient plus qu'aucun de nous, et feroient mieux en toute autre chose; mais plutôt qu'ils n'en ont point, et que c'est la nature qui agit en eux selon la disposition de leurs organes: ainsi qu'on voit qu'un horloge, qui n'est composé que de roues et de ressorts, peut compter les heures et mesurer le temps plus justement que nous avec toute notre prudence» (*op. cit.*, p. 136).

¹⁰ Cette comparaison n'est pas fortuite: «Le mécanisme de l'horloge fournit une image commode aux Philosophes épris de technique: du déisme voltairien qui considère Dieu comme "le grand horloger" au matérialisme de Diderot qui compare l'homme à une montre, ce mécanisme précis et implacable est le

Il n'est pas, que tu n'en ayes vu à *Quebec*: mais [347] pour moi, je ne suis du parti de ces Docteurs qu'autant que le corps de l'Homme est lui-même une vraie Machine, non pas à la vérité telle qu'ils la définissent. C'est pourquoi afin d'être un peu de leur sentiment & du tien, supposons que le Corps de l'Homme soit une vraie Machine, il a cela de commun avec les Animaux que son Corps, semblable au leur, est un instrument composé de quantité de côtes, de boyaux, de petits fibres¹¹, & de muscles qui en sont les ressorts, ne subsistant que par des organes, dont les uns sont disposés à recevoir la respiration de l'air; d'autres à retenir les alimens nécessaires & les digérer: d'autres servent pour l'ouïe, l'odorat, la vue; d'autres enfin pour le goût, la voix les sensations: avec cette différence néanmoins que les Bêtes n'ont que quelques sensations des choses matérielles & non pas des celestes ni des spirituelles, qui ne regardent que la Machine de l'Homme, seule animée d'une Ame émanée du souffle du GRAND ESPRIT, au lieu [348] que les Animaux n'ayant point cette avantage, c'est de là que je comprends facilement, qu'ils n'ont point d'Ame ni de Raison & que par conséquent l'Homme seul est un Animal raisonnable.»

8 *Je crois, me repliqua-t-il, que ta Raison te fait perdre l'esprit & que les Docteurs de ton Pays sont les plus grands fous du Monde. Dis-moi, ajouta-t-il, pourquoi ces Savans qui peuvent faire des Horloges ne vous font-ils pas des Castors, puisque ces Animaux ne sont que des Machines. Elles sont belles ces Machines! parce qu'elle remuent toutes seules comme vos Horloges & sont d'autant plus curieuses, qu'elles les surpassent un peu, selon moi, en ce qu'elles engendrent d'elles-mêmes d'autres Machines comme elles, qui travaillent, boivent, mangent & dorment comme nous; bâtissent, pensent & raisonnent souvent mieux que toi. De quelle utilité ne vous seroient-elles pas ces Machines! puisqu'elles produiroient à votre bon plaisir, quantité de peaux & vous épargneroient la peine de venir chez nous pour en chercher. Mais en attendant que ces Philosophes viennent à bout d'en faire [349] de pareilles, explique moi un peu ce que tu entends par la Raison.*

9 «La Raison! lui repartis-je, c'est l'entendement, la faculté & le pouvoir que l'Ame donne à l'Homme pour lui faire concevoir, réfléchir, comprendre & pénétrer toutes les choses qui le regardent, en lui faisant discerner le vrai du faux & le bien d'avec le mal¹².»

10 *Ha! Mon pauvre Claude, s'écria-t-il, à ces dernières paroles; arrête un peu, car c'est là où je t'attends, pour te prouver que les Bêtes sont des Animaux plus raisonnables que nous; puisqu'en comparaison d'elles nous ne sommes, suivant ce que tu viens de dire, que de sottes Bêtes sans raison ou des Machines, comme tu voudras. La Raison, dis-tu, est un Entendement de l'Ame qui nous fait distinguer le vrai du faux: fort bien; en ce-ci je comprends que tu n'en as point toi-même, parceque tu penses faux, en prétendant que les Animaux n'ont point d'Ame. Quant à ce que tu m'avances, que la Raison nous donne à connoître le bien d'avec le mal, tu veux dire sans doute, qu'elle nous éclaire pour nous faire [350] suivre le premier & éviter l'autre: en cela je te prouverai aisément que les Bêtes ont plus de Raison que nous. Premièrement une Espèce aime son Espèce & ne la*

comparant idéal pour toute conception rationaliste de l'homme et du monde» (Bertrand Darbeau, *Les Lumières. Anthologie*, Paris, Flammarion, coll. «Étonnants Classiques», 2002, p. 42, n. 1).

¹¹ Le genre du substantif «fibre» fut longtemps incertain, comme l'indique le rédacteur du *Dictionnaire critique de la langue française* à la fin du XVIII^e siècle: «Les autorités et les exemples étaient partagés sur le genre de fibre. Plusieurs Dictionnaires et Auteurs le faisoient masculin: mais le *fém.* a tellement prévalu, qu'on peut regarder comme une faûte de ne pas lui donner [sic] ce genre» (Féraud, t. 2, p. 241).

¹² René Descartes: «La puissance de bien juger, et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes» (*op. cit.*, p. 46).

destruit point. Les Ours, par exemple, ne font point la Guerre aux Ours, les Loups aux Loups, les Renards aux Renards, les Carcajoux aux Carcajoux, les Castors aux Castors & ainsi des autres. Nous ne les avons jamais vu s'assembler par Troupeaux pour hûler ensemble & se battre d'un propos deliberé jusqu'à la mort, les uns contre les autres, & cela seulement pour éprouver leurs forces, ou avoir le plaisir de jouer de la griffe & de la dent. Secondement, leur Raison ne leur a jamais enseigné de se faire des flèches ni des armes à feu pour s'entretuer plus vite, s'étant toujours contenté de celles que le GRAND ESPRIT leur a données, pour se défendre & quelquefois même attaquer leur Ennemis ou s'en sauver, par ce que la Raison du bon sens veut qu'ils se conservent la vie. Sans cette même Raison, les Castors se cacheroient-ils présentement de nous? Troisièmement, leur Raison est si bonne, qu'ils ne cherchent point, comme vous autres François à boire du [351] vin, de l'eau-de-vie ou d'autres boissons fortes pour se la faire perdre. Quatrièmement enfin, ils ne font point quantité d'autres folies que je ne puis t'expliquer, mais que j'ai vu faire à tes Frères à Quebec. Le Mâle ne bat point sa Femelle; ils élèvent ensemble leur Petits, qui deviennent naturellement aussi savans & aussi raisonnables que leurs Père & Mère, quand ils sont grands. Tu ne verras pas chez eux le Père fâché de ce que son Petit a quelquefois plus de Raison que lui; ni le battre ou vouloir le tuer pour cela, sans vouloir entendre d'autre Raison, si non que son Petit ne doit point avoir de Raison contre lui¹³: car tu dirois qu'ils n'ont Raison ni l'un ni l'autre & tu ne te tromperois point. Mais cela n'arrivant pas, il faut que tu conviennes avec moi, que non seulement les Bêtes ont de la Raison, mais qu'ils en ont souvent-même une meilleure & une plus saine que toi & que tous tes François qui s'en font accroire sur cet Article.

11 Ce seroit trop interrompre le cours de mon voyage, que de décrire ici toutes les repliques que je lui fis à ce su-[352]-jet. Je n'aurois jnmais¹⁴ fini si je voulois m'étendre sur toutes les différentes objections Philosophiques & Morales, que nous agitions tous les jours ensemble¹⁵. Mon dessein néanmoins étant de donner à connoître au Lecteur combien ces Peuples, que nous nommons *Barbares* ou *Sauvages* sont remplis de bon sens, je rapporterai encore son sentiment sur l'immortalité de notre Ame & de celle des Animaux. Voici à peu près comme il m'en parla.

12 *Ce que je te viens de dire touchant la Raison des Animaux, poursuit ce Sauvage, ne doit point détruire ce que tu penses de la perfection de l'Ame & de la Raison Humaine, parceque je consens avec toi que c'est notre faute si les Bêtes ont quelquefois plus de raison que nous. Ce que je t'en ai dit, n'a donc été que pour te prouver seulement, que les Animaux ne pourroient pas faire tout ce qu'ils font s'ils n'avoient de la raison & par consequent une Ame¹⁶. Qu'est-ce que l'Ame, ajoutoit-il, si ce n'est une substance*

¹³ La mise en évidence par le biais du changement de caractère n'est sans doute pas fortuite; l'extrait qui n'est pas en italique traite de problèmes relationnels entre un père et son enfant, ce qui n'est pas sans rappeler les causes mêmes de la «déportation» de Le Beau en Nouvelle-France. Le prétexte du dialogue philosophique et le discours d'Antoine permettent à Le Beau de régler ses comptes avec son propre père.

¹⁴ Coquille attribuable au prote; il faut lire «jamais».

¹⁵ Le débat s'interrompt abruptement, mais de façon générale, les arguments d'Antoine et de Le Beau rappellent ceux qu'évoquent, respectivement, le camp montaigniste et le camp cartésien dans le débat sur les animaux-machines après la publication du *Discours de la méthode* (voir Thierry Gontier, *op. cit.*; Julien Offray de La Mettrie, *Œuvres philosophiques*, texte établi et annoté par Jean-Pierre Jackson, Chécy, Coda, 2004).

¹⁶ Plusieurs années avant Le Beau, Jean de Brébeuf note que les Amérindiens croient les âmes des animaux immortelles et raisonnables (voir *JR*, 1635, vol. 8, p. 120). D'après Lafitau, c'est «par une suite des erreurs du Paganisme, & de la corruption de la Religion, que [les] Sauvages, à l'imitation des Anciens, ont

spirituelle qui fait qu'ils meuvent, agissent, pensent & raisonnent comme nous¹⁷! Sont ils jeunes! ils badinent jouënt [353] comme nos Enfants: Sont-ils en âge de maturité! Leur Raison les rend tranquilles & rêveurs comme toi. C'est pour lors, que je juge qu'ils ont une Ame qui doit être immortelle. Car, vois-tu; moi qui te parle, je ne pense jamais mieux que j'ai une Ame & à son immortalité, que quand je rêve. C'est dans ce tems, que cette Substance spirituelle se developpe à moi-même, d'autant qu'elle agit sans être bornée par mon Corps qui se repose! C'est par ce trait aussi que je remarque son excellence, que je prévois son immortalité & conçois facilement que l'Esprit qui m'anime, lorsque je suis éveillé, doit avoir existé¹⁸ de tout tems! Les Rêves que tu fais toi-même quand tu dors, ne te prouvent-ils pas cette verité, par l'agilité & le pouvoir que ton Ame a en ce moment? Pour moi je sais qu'alors la mienne se transporte où bon lui semble; les grands voyages ne lui coutent rien¹⁹: Elle se trouve tantôt dans des Pays de Délices, remplis d'excellent Gibier, tantôt au milieu des Danses & d'une Musique qui la charment; y jouant souvent elle-même de plusieurs ins-[354]-trumens mélodieux; tantôt elle se voit sur les bords de quelques Rapides ou Précipices affreux d'où elle ne se tireroit jamais si elle étoit réellement renfermée dans mon Corps, qui lui sert de Prison. Qui peut mieux me convaincre qu'elle ne mourra jamais, si ce n'est cette activité continuelle, independante de mon Corps, qui trop lourd & trop pesant pour tenir long-tems compagnie à une Associée si active, est obligé de se reposer après la moindre fatigue? Aussi n'est-il pas étonnant qu'étant d'une Nature differente à celle de mon Ame, il s'use en vieillissant & pourrisse un jour à venir.

- 13 C'est pour le coup, que mon Ame plus vigoureuse que jamais, étant débarrassée de cette substance matérielle & corruptible, s'envolera légèrement vers le Grand Esprit, qui ne l'avoit enfermée dans cette Prison, qu'afin qu'elle s'y purifiât, perfectionnât & par ce moyen méritât d'habiter dans son lieu de Délices, où, suivant ton opinion & la mienne, rien ne doit entrer qu'il ne soit pur & parfait. Ce n'est donc pas sans cause, si j'ai quelquefois entendu d'autres Sauvages comme moi, qui attachés au poteau & à demi brûlés par-[355]-loient & raisonnaient dans les transports de la Mort, d'une manière tout à fait surprenante! Eh pourquoi! si ce n'étoit que leur Ame sur le point d'être détachée des liens de leur Corps agissoit plus selon sa faculté & pensoit alors d'une façon qui est infiniment au dessus de l'humanité. Bien plus; mon Ame prie-t-elle le GRAND ESPRIT pendant le sommeil de mon Corps, elle s'enflâme avec une force & une vigueur, d'autant plus surprenante pour moi, que je ne puis le prier de même, quand je suis éveillé. C'est pourquoi, mon cher Claude, sans vouloir pénétrer davantage sur les différentes

spiritualisé l'ame des bêtes, & qu'ils leur ont attribué une espece d'immortalité, pareille à celle qu'ils attribuent à la leur» (MSA, t. 1, p. 361).

¹⁷ Lafitau observe: «Je crois bien qu'un Iroquois, & tout autre Sauvage seroit bien embarrassé de dire nettement ce que c'est que son ame, & d'en donner une définition claire & précise. Ils la spiritualisent néanmoins, autant, ou plus que nous. Ils ne se contentent pas de la regarder comme une substance capable de penser; mais ils la confondent tellement avec la pensée, qu'ils n'ont que les mêmes termes pour exprimer l'une et l'autre» (MSA, t. 1, p. 359-360).

¹⁸ Note de l'auteur: *Les Sauvages pensent que leur Ame est éternelle.*

¹⁹ L'expression est empruntée au texte de Lafitau: «L'Ame des Sauvages est bien plus indépendante de leur corps, que n'est la nôtre [...]. Les grands voyages ne lui coûtent rien; elle se transporte dans les airs; elle passe les mers; elle pénètre dans les lieux les plus inaccessibles, & les mieux fermés, rien ne l'arrête, parce qu'elle est esprit» (MSA, t. 1, p. 362). Le Beau aborde de nouveau cette question dans le second tome de ses *Avantures*; il suit alors presque mot à mot le texte de Lafitau (voir *infra*, chap. 28, §10).

Propriétés de l'Ame des Animaux, avoüons qu'ils en ont une & remercions le suprême Etre de la Nature, de ce qu'il n'a pas permis que la nôtre allât dans une aussi vilaine Prison qu'est la leur. Car, vois tu! C'est une faveur qu'il nous a fait d'autant plus grande, qu'il ne tenoit qu'à lui de l'envoyer dans un autre Corps, comme, par exemple, dans celui d'un Ours, d'un Porc-épic, d'un Castor, d'un Rat, d'une Couleuvre, d'un Maringouin, d'un Arbre ou même d'une Pierre, puisque toutes ces choses ont des Ames²⁰. C'eut été alors [356] un grand malheur pour nous; car il est à croire, que celle de ces Animaux ne pourra aller dans le Pays des Ames, que pour y servir sans cesse de nourriture aux nôtres.

- 14 Ce Sauvage m'en dit bien davantage à ce sujet, car il s'étendit tellement sur cette matière que ce-ci n'est qu'un Précis que j'ai fait de tout son Discours. Sa pensée sur l'existence de notre Ame, à l'égard de ce qui se passe en dormant, peut donner une haute idée de sa perfection & est capable de confondre ceux qui croient qu'après eux tout est mort.
- 15 Si effectivement cet Etre actif, qui veille toujours, n'étoit sensible qu'à sa propre existence avec le Corps, dans quelle affreuse Solitude ne se trouveroit-il pas aux heures du sommeil? Si l'Ame sentoit qu'elle est seule quand le Corps est endormi, de la même manière qu'elle y est sensible lorsque nous nous ennuyons d'être seuls éveillés: Que le tems lui paroîtroit long! Chacun sait assez par expérience les différentes Scènes qu'elle invente en ce cas pour se divertir: Ce qui me fait res-[357]-souvenir d'une réflexion assez plaisante que *Plutarque* attribue à *Héraclite*. «Que tous les Hommes qui veillent sont dans le même Monde; mais que chacun d'eux lorsqu'il est endormi se trouve dans un nouveau Monde de sa façon²¹.» Il me semble que ce-ci nous insinué quelque grandeur de l'Ame qu'il est plus aisé d'admirer que d'expliquer.
- 16 Je ne pretends point comme ce Sauvage, que l'Ame soit entièrement degagée du Corps, mais je conçois facilement qu'étant ramassée en elle-même lorsqu'il repose, elle recouvre alors les ressorts rompus ou plutôt affoiblis de la Machine du Corps, afin d'être toujours active.
- 17 Mettant à part le sentiment de ce *Huron* sur l'éternité de notre Ame & l'existence de celle des Animaux, des vegetaux, &c. il est certain que le reste de sa pensée est tout à fait digne d'admiration. En effet si on la refute comme une foible Preuve de l'immortalité de notre Esprit, on sera obligé d'avouer du moins qu'elle fournit de fortes probabilités, non seulement [358] de l'excellence de notre Ame, mais aussi de son indépendance à l'égard du Corps; raisons, je crois, qui ne souffrent point de réplique.
- 18 Les Sauvages prétendent donc que leur Ame a existé de tout tems & qu'elle a entré dans leur Corps, comme dans une Prison pour se perfectionner, en s'y purifiant par les maux qu'elle y endure & pour mériter par ce moyen de parvenir dans un lieu de Délices; car autrement elle auroit toujours demeuré dans des Espaces imaginaires, où elle se promene de tems en tems pendant leur sommeil. C'est encore cette opinion qui les rend aujourd'hui si scrupuleux à bien observer leurs rêves²².

²⁰ Note de l'auteur: *Les Sauvages admettent des Ames jusques dans les Plantes.*

²¹ Allusion au 89^e fragment d'Héraclite d'Éphèse: «Pour les éveillés, le monde est un et commun, mais chacun de ceux qui dorment s'en détourne vers son monde propre» (*Les fragments d'Héraclite*, texte traduit et commenté par Roger Munier, Toulouse, Fata Morgana, 1991, p. 56). Sur les questions que posent la genèse et la paternité de ce fragment, voir Héraclite d'Éphèse, *Fragments*, texte traduit et commenté par Marcel Conche, 4^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 63.

²² Plus bas (chapitre 28, §10-26), Le Beau explique l'importance que les Amérindiens accordent aux rêves et à la mobilité de leur âme pendant le sommeil.

- 19 Ces *Ameriquains*²³ ont été fort étonnés dans les commencemens, lorsqu'ils nous ont vu arriver avec nos Navires; mais cet étonnement n'étoit rien en comparaison de celui qu'ils témoignaient lorsqu'on a pu leur faire entendre que nous habitions les Terres qui sont au delà du grand Lac²⁴. Ce [359] Pays selon leur imagination devoit être celui de leurs Ancêtres²⁵, que les *Iroquois* & les *Hurons*²⁶ nomment en leur langue.²⁷ *Eskennane*²⁸, qui signifie à peu près la même chose que les Champs Elisés des *Ames* dont parle *Homère* & *Virgille*²⁹. Car ces Barbares ont toujours été très persuadés, ainsi que je viens de le faire voir, que l'Ame est non seulement immortelle, mais même comme éternelle; c'est à dire, que malgré leurs Fables confuses, il croient qu'elle a toujours existé & ne mourra jamais.
- 20 Selon les *Iroquois*, les *Hurons* & quelques autres Nations sauvages, le Pays où doit se rendre l'Ame en sortant du Corps, où elle étoit enfermée, est le nôtre qu'ils croyoient très éloigné & dans lequel l'Ame devoit beaucoup souffrir à cause du grand Lac où elle étoit en danger de se noyer, ou de s'égarer pendant de longues années, faute de trouver des Rochers sur lesquels elle pût se reposer³⁰. Ce n'est pas le tout. Après ce pénible Passage elle devoit rencontrer des Rivières, qu'il lui falloit traverser sur des Ponts tremblans [360] & si étroits, que sans être une Ame, il étoit impossible de s'y soutenir: encore trouvoit-elle au bout du Pont, un Chien, qui comme un autre *Cerbère* lui disputoit le Passage & la faisoit tomber quelquefois dans les Eaux, dont la rapidité la rouloit de Précipice en Précipice. Les Ames qui étoient assez heureuses pour franchir le pas, trouvoient en arrivant un grand & beau Pays, rempli de Chasses, d'excellent Gibier & où devoient se trouver toutes les Ames des Animaux qu'ils avoient tués.
- 21 Comme ils croient que l'Ame doit passer par plusieurs épreuves avant que d'arriver à une Felicité parfaite, c'est encore un bonheur pour eux, qu'ils n'ayent pas donné dans la

²³ Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

²⁴ Note de l'auteur: *C'est ainsi qu'ils nomment la Mer*. Cette remarque pourrait trouver sa source dans le texte d'Hennepin (voir *NVH*, p. 257).

²⁵ La description du «pays des âmes» produite par Le Beau (§19-25) trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau: quelques commentaires sont personnels à Le Beau, mais celui-ci suit de près le texte de son prédécesseur (voir *MSA*, t. 1, p. 398, 401, 404-405, 409-411). Cet emprunt est signalé par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 432) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²⁶ Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24); sur les Hurons, voir *supra*, chap. 7, §4-9.

²⁷ Ponctuation aberrante attribuable au prote.

²⁸ Lafitau, qui écrit «Eskennane» avec quatre «n», traduit ce mot par les expressions «païs des Ames» et «païs des Ancêtres» (voir *MSA*, t. 1, p. 398). Plus loin, dans le second tome de son ouvrage, Lafitau indique que le mot «Eskenn» renvoie à l'idée que les Anciens se faisaient des mânes (voir *MSA*, t. 2, p. 429). D'après Jean André Cuq, le mot «Eskann» signifie «spectre, fantôme, squelette animé» (*Lexique iroquois*, p. 4).

²⁹ Lafitau: «Ceux-ci [les Poètes] s'étoient figurés un endroit souterrain, où les ames se retiroient après leur séparation d'avec le corps. Celles à qui on avoit rendu les derniers devoirs, devoient passer l'Averne ou le Stix dans la barque de Charon. Elles subissoient le jugement des trois Juges redoutables, & elles étoient séparées selon les divers ordres de leurs crimes dans differens lieux destinez à punir les coupables, ou si elles étoient innocentes, elles alloient jouir d'une douce tranquillité dans les champs Elysiens» (*MSA*, t. 1, p. 398-399). La félicité des âmes qui accèdent aux champs Élysées décrits par les Sauvages «n'est point différente de celle que Virgile nous décrit [dans l'*Énéide*], ajoute Lafitau (*Ibid.*, p. 409).

³⁰ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur. D'après Lafitau, les Amérindiens ne situent pas le «pays des âmes» au-delà de l'Atlantique, mais vers le couchant: «C'est du côté de l'Ouest, d'où les Sauvages prétendent être venus, qu'ils placent le Païs des Ancêtres, ou des Ames. C'est disent-ils, un païs très-éloigné, & où chacun est contraint de se rendre, après son trépas, par un chemin fort long & fort pénible, dans lequel il y a beaucoup à souffrir» (*MSA*, t. 1, p. 401). D'autres relationnaires situent aussi le «pays des âmes» vers l'occident (voir *Histoire*, t. 2, p. 45-48; Jean de Brébeuf, *JR*, vol. 10, p. 140-148; *NVH*, p. 250).

Metempsicose; car étant obligés de vivre de Chasses & de Pêches, une opinion de cette nature eût été capable de les faire mourir de faim.

- 22 Au milieu de ce Pays de Délices imaginaires, doit être un³¹ grande Cabane dont *Tharonhiaouagon*³², leur Dieu, occupe une Partie & *Ataentsic*³³, son Ayeule, occupe l'autre. L'Appartement [361] de *Tharonhiaouagon*, est tapissé de très belles peaux de Martres, de Carcajoux, de Castors, &c. plafonné de plumes de tous les Oyseaux les plus rares & parqueté de celles de Porc-épics de différentes couleurs, artistement travaillées sur des peaux d'Ours par le soin d'*Ataentsic*³⁴. Cette Vieille occupe le sien qui est orné d'une quantité infinie de Colliers de porcelaine³⁵, de Bracelèts & d'autres Meubles, dont les Morts qui sont sous sa dépendance lui ont fait présent à leur arrivée³⁶. Elle est la Maîtresse de la Cabane, selon le stile des Sauvages, & domine avec son Petit-Fils sur les Mânes, qu'ils prennent plaisir à faire danser devant eux.
- 23 Ainsi la Danse fait le principal objet de la Felicité des Sauvages après leur mort. C'est pourquoi le Chant & la Danse entrent dans toutes leurs Rejouissances, dans toutes leurs Fêtes de Religion & dans tous les grands Festins qu'ils font.
- 24 Avant que d'arriver à cette belle Cabane, disent les Sauvages, les Ames demeurent quelque tems dans les Champs Elisées dont j'ai parlé, & où [362] elles se delassent du pénible travail qu'elles ont eu pour y parvenir, & là il ne leur reste plus qu'un peu de chemin à faire pour arriver au lieu où le tambour & le son de la Tortuë marquent la cadence des Morts, avec un charme propre à enlever les cœurs. Elles n'ont pas plutôt entendu les sons³⁷ de cette Musique ravissante, qu'elles se sentent transportées d'un plaisir extrêmement vif, qui les entraîne & les fait courir avec ardeur vers cette douce mélodie, laquelle devenant plus sensible, à mesure qu'elles approchent du terme & animée de la joye que les Ames qui dansent expriment par des acclamations continuelles, augmente encore en elles un nouveau sentiment de plaisir beaucoup plus flatteur.
- 25 Lorsqu'elles sont bien près de cet heureux Séjour, plusieurs Ames se détachent pour venir à leur rencontre & leur témoigner la joïe qu'elles ont de leur arrivée. Ces Ames les

³¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «une».

³² Sur le sens du nom «*Tharonhiaouagon*», voir *supra*, chap. 16, n. 12.

³³ D'après Lafitau, «*Ata-entsic* [...] est d'un très-mauvais naturel; elle ne se nourrit que de la chair des serpens & des viperes; elle préside à la mort; elle succe elle-même le sang des hommes, qu'elle fait mourir de maladie & de lueur; elle est la Reine des Manes, qui lui doivent le tribut de tout ce qui a été enseveli avec leurs corps, & elle les oblige à la divertir en dansant devant elle; car ils [les Sauvages] mettent toute la félicité dans ces danses, qui ayant été un des principaux devoirs du Culte religieux, doivent aussi avoir été l'objet de la Béatitude» (*MSA*, t. 1, p. 244-245).

³⁴ Les «plumes» de porc-épic sont les piquants de l'animal (voir *supra*, chap. 11, n. 16). Sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27; sur le carcajou, ou glouton (*Gulo gulo*), voir *supra*, chap. 6, n. 26; sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20. Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12).

³⁵ Le Beau décrit les «colliers de porcelaine» au chapitre 34 (§21-27).

³⁶ Le Beau modifie la description de la «grande Cabane» produite par Lafitau. Le jésuite indique seulement que les âmes «qui sont assez heureuses pour franchir le pas, trouvent, en arrivant, un grand & beau país, au milieu duquel est une grande Cabane, dont *Tharonhiaouagon* leur Dieu occupe une partie, & *Ataentsic* son ayeule occupe l'autre». Il ajoute que «l'appartement de cette Vieille est tapissé d'une quantité infinie de colliers de porcelaine, de bracelets, & d'autres meubles, dont les morts, qui sont sous sa dépendance, lui ont fait présent à leur arrivée» (*MSA*, t. 1, p. 401).

³⁷ De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une coquille, ou d'une modification opérée par Le Beau (qui continue de reprendre à son compte le texte de son prédécesseur). D'après Lafitau, ce ne sont pas les «sons» de la musique qui séduisent les âmes, mais les «tons» de celle-ci (voir *MSA*, t. 1, p. 409).

conduisent ensuite à la cabane d'*Ataentsic* & au milieu de l'Assemblée où se tient la danse. C'est là, qu'après tous les complimens faits de part & d'autre & après [363] s'être rassasiées de tous les mets les plus délicieux, elles se mêlent parmi les autres pour danser & jouissent ainsi alternativement de tous les plaisirs dont la danse est toujours le principal, sans devenir jamais davantage sujètes au chagrin, à l'inquiétude, aux infirmités, ni à aucune des vicissitudes de la vie mortelle. Tel est donc le sort des Ames de ceux qui ont vécu dans ce monde sans faire de mal; car pour celle des Mechans, il ne seroit pas juste qu'elles allassent dans ces lieux de Délices où elles jouïroient d'une Felicité parfaite qu'elles n'auroient pas mérité. C'est pourquoi elles vont dans des lieux déserts, remplis de cailloux pointus, d'arbres sans feuilles, de ronces, d'épines où ils n'entendent aucune Musique. C'est là aussi où regne un Hiver perpétuel & où ils ne trouvent ni gibier, ni poisson, desorte qu'après être morts ils sont encore obligés de mourir de faim continuellement³⁸.

26 Toutes ces idées fabuleuses leur viennent par tradition de leurs Ancêtres. Sans doute, que quelque fameux Rêveur leur en aura fait accroire-[364]-re³⁹ C'est ce qu'on peut voir par la Fable suivante qu'ils racontent comme certaine, & qui confirme toutes les verités que je viens d'avancer⁴⁰.

27 Ils disent, qu'un jeune homme au desespoir de la mort de sa Sœur, qu'il aimoit éperduëment, resolut d'aller la chercher au Pays des Ames. L'idée de cette Défunte lui revenant sans cesse dans l'esprit, il se flatta de pouvoir la ramener. Son voyage fut long & très laborieux; mais il en surmonta tous les obstacles & toutes les difficultés.

28 Enfin il trouva un Vieillard solitaire, ou bien un Genie, qui l'ayant questionné sur son entreprise, l'enconragea⁴¹ à la poursuivre & lui enseigna les moyens d'y réussir. Il lui donna ensuite une petitealebasse vuide, pour y renfermer l'Ame de sa sœur, & il l'assûra qu'à son retour il lui donneroit son Cerveau parce qu'il l'avoit en sa disposition, étant placé là en titre d'office pour garder le cerveau des Morts. Le jeune homme profita de ses lumières; il acheva heureusement sa course & arriva au Pays des Ames, qui étoient [365] fort étonnées de le voir & fuyoient en sa présence.

29 *Tharonhiaouagon* le reçut fort bien & le defendit, par les conseils qu'il lui donna, des embuches de la Vieille son Ayeule, laquelle sous les apparences d'une amitié feinte, vouloit le perdre en lui faisant manger de la chair des Serpens & des Vipères, dont elle fait elle-même ses Délices. Les Ames étant ensuite venuës pour danser à leur ordinaire, il y reconnut celle de sa Sœur. *Tharonhiaouagon* lui aida à la prendre par surprise. Il n'en seroit jamais venu à bout sans son secours; car lors qu'il s'avançoit pour la saisir, elle

³⁸ Les trois premières phrases de ce paragraphe sont tirées presque mot à mot du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 410). Pour rédiger la suite du paragraphe, soit la description du sort réservé aux âmes des «Mechans», Le Beau pourrait s'être inspiré de cette remarque de Lafitau: «Ce païs des Ames a aussi ses differens étages, & tous n'y sont pas également bien. [...] Les méchans, & ceux en particulier, qui se sont détruits eux-mêmes par une mort violente, y portent la peine de leur crime; ils y sont séparés des autres, & n'ont point de communication avec eux [...]. Les Sauvages sont assez éclairés pour discerner le bien d'avec le mal. La conscience ne laisse ignorer l'un & l'autre à personne. Il n'est pas surprenant qu'ils ayent connu, comme tous les autres, qu'il y avoit des peines réservées pour le crime, & des récompenses destinées à la vertu» (*MSA*, t. 1, p. 404-405).

³⁹ Absence de ponctuation attribuable au prote.

⁴⁰ Cette «Fable» (§27-29), qui rappelle le mythe d'Eurydice et la descente d'Orphée aux Enfers, est tirée presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 402-404). La source bibliographique de cet emprunt est signalée dans le mémoire de Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

⁴¹ Coquille attribuable au prote; il faut lire «l'encouragea».

évanouissoit⁴² comme un songe de la nuit & le laissoit aussi embarrassé que l'étoit *Enée* lorsqu'il s'efforçoit d'embrasser l'ombre de son Père *Anchise*⁴³. Cependant il la prit, il l'enferma; & malgré les instances & les ruses de cette Ame captive, qui ne songeoit qu'à se délivrer de sa prison, il la raporta par le même chemin par où il étoit allé, jusqu'à son Village. Je ne sai s'il se souvint de prendre la cervelle de sa Sœur, où s'il la jugea peu nécessaire⁴⁴: mais dès qu'il [366] y fut arrivé, il fit déterrer le Corps & le fit préparer selon les instructions qu'il avoit recuës pour le rendre propre à recevoir l'Ame qui devoit le ranimer. Tout étoit prêt pour la réussite de cette resurrection, lorsque ceux qui étoient présens, curieux & impatiens de voir cette Ame en empêcherent le succès. Cette Ame captive, se sentant libre, s'envola & le voyage devint entièrement inutile. Le jeune homme n'en raporta point d'autre avantage que celui d'avoir été au Pays des Ames & d'en pouvoir dire des nouvelles sûres, qu'on a eu soin de transmettre à la Posterité.

30 Toute discussion étant finie entre mes Sauvages & moi⁴⁵, nous retournâmes à notre Poste, pour y faire un Repas à tout manger, c'est à dire, que mes *Hurons*, à l'ordinaire, aimèrent mieux se bourrer le ventre de nourriture que d'en laisser de reste⁴⁶. J'avois beau leur remonter qu'ils n'agissoient pas prudemment en cette occasion, ils ne faisoient que rire de mes Remontrances, ne laissant pas néanmoins de trouver souvent bon quelques petits morceaux [367] de reserve que j'emportoais dans mes poches, pour prévenir la faim. Je dis bien dans mes poches; car dans les commencemens que je n'avois pas cette précaution, ils jettoient dans l'eau, (cependant plus pour rire que par malice) ces morceaux de viande, pendant que nous allions en Canot & que j'avois le dos tourné.

31 Ce même jour 22. *Avril*, vers les quatre heures après midi, nous nous remîmes à canoter sur cette petite Rivière, un peu au dessous de l'endroit où les Castors nous avoient arrêtés par leurs ouvrages⁴⁷. Si nous laissâmes par notre depart ces pauvres Animaux dans la liberté de travailler, ce ne fut pas sans que mes Sauvages m'en témoignassent leurs

⁴² À moins qu'il ne s'agisse d'un bourdon, cette particularité relève de la langue classique. Le Beau écrit probablement «évanouissoit», de façon intransitive, parce qu'il copie le texte de son prédécesseur (voir *MSA*, t. 1, p. 403). D'après Alain Rey, on rencontre le verbe «évanouir», employé de façon intransitive, jusqu'au XVII^e siècle (voir *Robert historique*, t. 1, p. 1346). En 1740, les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* ne produisent que des exemples dans lesquels le verbe s'écrit avec le pronom et en 1752, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* indiquent que ce verbe «ne se dit guère qu'avec le pronom personnel» (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 639; *Trévoux*, 1752, t. 3, p. 1164). À la fin du siècle, Féraud produit un exemple d'emploi du verbe «évanouir» sans pronom, mais il ajoute qu'il s'agit d'un gasconisme et qu'il faut employer la forme pronominale, «s'évanouir» (t. 2, p. 181).

⁴³ Énée descend aux Enfers et retrouve son père Anchise au bord du Léthé: «"C'est toi, mon père, c'est ta triste image, venue si souvent à moi, qui m'a décidé à franchir le seuil de ces demeures. Ma flotte est à l'ancre dans les eaux Tyrrhéniennes. Donne-moi ta main, mon père; donne-la-moi que je la serre, et ne te dérobe pas à mes embrassements." Et en parlant ainsi de larges pleurs coulaient sur son visage. Trois fois il essaya de lui entourer le cou de ses bras; trois fois, vainement saisie, l'ombre lui coula entre les mains comme un souffle léger, comme un songe qui s'envole» (Virgile, *Énéide*, Livre VI, vers 695-702, texte établi par Henri Goelzer et traduit par André Bellessort, Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», 9^e éd., 1959, vol. 1, p. 190).

⁴⁴ Le pronom personnel «je» crée l'illusion du témoignage personnel. Le Beau se contente de reprendre à son compte l'aveu d'ignorance de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 403).

⁴⁵ Le Beau insiste pour faire croire au lecteur que les informations produites dans les paragraphes précédents viennent de discussions avec les Sauvages. Comme nous l'avons indiqué plus haut, Le Beau doit beaucoup à l'ouvrage de Lafitau.

⁴⁶ Le Beau décrit cette particularité des mœurs amérindiennes au chapitre suivant (§15-17).

⁴⁷ La chronologie des événements fait problème. Si Le Beau est en fuite depuis une quarantaine de jours, comme il le laisse entendre ici, cette descente en canot devrait avoir lieu en décembre 1730, non en avril 1731 (voir *supra*, chap. 7, n. 3).

regrets. Nous fîmes durant le reste de cette journée, jusqu'à dix heures du soir, plus de douze lieuës⁴⁸, tant nous nagions⁴⁹ vigoureusement. La Lune-même qui nous éclairait alors, nous eut permis d'en faire bien davantage, si nous ne nous en fussions trouvés empêchés par une petite pluie qui commençoit à nous donner un peu trop d'eau dans notre Canot.

32 [368] Le lendemain dès les six heures du matin, nous continuâmes à canoter & nous avions fait environ 25. lieuës⁵⁰ quand nous eûmes le bonheur de rencontrer un vieux Sauvage avec son Fils qui nous remit dans notre chemin; car sans lui nous allions nous écarter⁵¹. Nous avions déjà commencé à prendre une autre Rivière.

33 Ce Sauvage avec qui nous nous arrêta un peu nous régala de son Gibier & nous fit un Plan de notre Chemin; ou pour mieux dire, il nous dessina premièrement avec du charbon sur des écorces d'Arbres, toutes les Rivières, Montagnes, Bois, & Marais par où nous devons passer avant que d'arriver à *Naranzouac*: Ensuite il imprima la pointe de son couteau sur toutes les traces du charbon qu'il avoit faites, ainsi que, quoiqu'elles vinssent à s'effacer, nous pussions toujours nous en servir & y reconnoître les routes que nous devons prendre. Cette manière des Sauvages pour s'enseigner leurs chemins est fort utile & d'autant plus commode, que ces sortes de Plans sont toujours si exacts, que les [369] Voyageurs ne peuvent point s'égarer. Ils se font ordinairement sur de l'écorce de bouleau, qui se plie ou se roule comme du papier. Toutes les fois que les Anciens tiennent des Conseils de Guerre & de Chasse, ils ne manquent point de consulter de pareilles Cartes⁵².

34 Nous eûmes un Portage à faire de trois lieuës⁵³ ce jour là, pour gagner la Rivière qu'il nous avoit enseigné. Le lendemain nous en fîmes encore un autre d'environ deux

⁴⁸ Plus de 48 km.

⁴⁹ En ce sens, le verbe «nager» signifie «ramer» (voir *supra*, chap. 4, n. 7).

⁵⁰ Environ 100 km.

⁵¹ Le réalisme du récit fait problème. Les Hurons de Le Beau s'écartent de leur route pour la seconde fois depuis leur départ de Québec (voir *supra*, chap. 11, §14), alors que les Sauvages sont réputés pour leur exceptionnel sens de l'orientation: «Ils marchent avec peu de précaution sur leurs Terres, ou en païs non suspect. Tandis que quelques-uns conduisent leurs Canots, ou traînent les équipages, les autres s'enfoncent dans les bois pour chasser chemin faisant. Ces Chasseurs prennent diverses routes, & s'écartent les uns des autres en suivant divers rumb de vent, pour ne pas se rencontrer sur la même proie. Le soir ils se rendent au lieu destiné pour la couchée, & pas un ne s'égare. [...] Un enfant s'oriente naturellement, comme on pourroit le faire avec une Boussole par rapport aux endroits où il a été, ou dont il a entendu parler. Dans les forêts les plus épaisses, & dans les temps les plus sombres, ils ne perdent point, comme on dit, leur Etoile. Ils vont droit où ils veulent aller, quoique dans des païs impratiqués, & où il n'y a point de route marquée» (*MSA*, t. 2, p. 224-225). L'erreur des Hurons de Le Beau sert sans doute à justifier la mise en scène du vieil amérindien qui trace la route à suivre sur l'écorce de bouleau (§33).

⁵² Cette dernière phrase est tirée du texte de Lahontan: «Quoique les *Sauvages* n'ayent aucune connoissance de la Geografie non plus que des autres Sciences, ils font les Cartes du Monde les plus correctes des Païs qu'ils connoissent, auxquelles il ne manque que les *Latitudes* & les *Longitudes* des lieux. Ils y marquent le vrai Nord selon l'*Etoile Polaire*, les Ports, les Havres, les Rivières, les Anses & les Côtes des Lacs, les Chemins, les Montagnes, les Bois, les Marais, les Prairies, &c. en contant les distances par journées, demie-journées de Guerriers; chaque journée valant cinq lieuës. Ils font ces Cartes Chronographiques particulières sur des écorces de Bouleau, & toutes les fois que les Anciens tiennent des Conseils de Guerre & de Chasse, ils ne manquent pas de les consulter» (*Mémoires*, p. 645-646). Lafitau produit aussi une description des cartes géographiques amérindiennes: «Ils [les Sauvages] tracent grossièrement sur des écorces, ou sur le sable, des Cartes exactes & ausquelles il ne manque que la distinction des degrés. Ils conservent même de ces sortes de Cartes Geographiques dans leur Trésor public, pour les consulter dans le besoin» (*MSA*, t. 2, p. 225). Sur le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), voir *supra*, chap. 6, n. 72.

⁵³ Douze kilomètres.

lieux⁵⁴ sur une haute Montagne, qu'il nous fallut monter & descendre & dont je fus fort fatigué. Enfin le 25. *Avril*⁵⁵, nous nous trouvâmes arrêtés sur une petite Eminence, d'où la Rivière sur laquelle nous étions descendoit toujours en se precipitant. Cette chute d'eau n'est pas loin de *Naranzouac*⁵⁶. Les Sauvages de ce Village viennent ordinairement y pêcher du Saumon⁵⁷ & d'autres gros Poissons, qu'ils y tuënt à coups de harpons, ou plutôt à coups de longues perches pointuës. J'ai eu le plaisir d'être moi-même present à cette Pêche.

35 Mes *Hurons* y tuèrent deux Saumons d'une longueur & d'une grosseur [370] prodigieuse; mais ce n'étoit rien en comparaison de celle d'un autre Poisson d'une même nature, dont j'ai mangé ma part, quelques jours après au Village que je viens de nommer⁵⁸.

36 Cette Rivière qui n'est pas large en cet endroit se décharge dans un autre lit qu'elle se forme, après avoir descendu par Cascades pendant l'espace d'environ cent cinquante toises de long⁵⁹; desorte que l'eau ne pouvant être profonde dans ces Courans, & le Poisson qui se laisse entraîner à sa rapidité ne pouvant remonter, il s'y trouve surpris par les Pêcheurs, qui ont le tems de le harponner dans ce mauvais passage⁶⁰. Depuis ce lieu jusqu'à *Naranzouac*, il ne m'arriva rien qui soit digne d'attention.

FIN de la première Partie.

⁵⁴ Environ 8 km.

⁵⁵ Selon toute vraisemblance, Le Beau pourrait avoir atteint *Narantsouak* en décembre 1730 (voir *infra*, chap. 21, n. 1).

⁵⁶ D'après William Allen et John S. C. Abbott, on trouvait, à environ 3 km en amont du village de *Narantsouak*, des chutes où l'on pouvait pêcher facilement le saumon, l'alose et le gaspareau (voir John S. C. Abbott, *op. cit.*, p. 310; William Allen, *The history of Norridgewock*, Norridgewock, E. J. Peet, 1849, p. 2, 25). Voir aussi William Durkee Williamson, *op. cit.*, vol. 1, p. 49. Sur la rivière *Kennebec*, voir *infra*, chap. 21, n. 15.

⁵⁷ Le saumon atlantique (*Salmo salar*), qui migre vers les eaux douces au moment du frai, peut se rencontrer dans le fleuve Saint-Laurent ainsi que dans plusieurs rivières à saumons du Québec et de l'est du Canada. L'espèce est aussi présente sur la côte atlantique des États-Unis et dans les rivières à saumons de la Nouvelle-Angleterre, au nord de la rivière Connecticut. Un saumon atlantique peut peser jusqu'à 80 livres (un peu plus de 36 kg), mais le poids moyen est de 15 livres, soit environ 6,8 kg (voir *IAP*, p. 238; *PNE*, p. 65-71; *PED*, p. 207-212). D'après Arnaud Filleul, la taille maximale du saumon atlantique est d'un mètre cinquante (*Poissons d'eau douce: guide scientifique à l'usage des pêcheurs de France et d'ailleurs*, Clichy, Larivière, 2003, p. 147). Louis Bernatchez et Marie Giroux indiquent qu'un spécimen exceptionnel, mesurant 1,74 m, a été capturé en 1990 dans la rivière Restigouche (*Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'Est du Canada*, Boucherville, Broquet, 2005 [2000], p. 96). Enfin, d'après les rédacteurs du *Larousse du XX^e siècle*, certains spécimens pourraient atteindre une longueur d'environ deux mètres (voir Augé, t. 6, p. 207).

⁵⁸ Le Beau décrit ce dernier saumon au chapitre 23 (§6).

⁵⁹ Environ 290 m.

⁶⁰ Le cycle de reproduction des saumons atlantiques varie selon les régions géographiques et selon la latitude. Dans le Maine, l'espèce peut pénétrer hâtivement les rivières, dès les premiers jours du printemps. Elle remonte lentement les cours d'eau pour frayer en octobre et en novembre (voir Robert E. Foye, *Fish management in the Kennebec River*, [Augusta], Maine Dept. of Inland Fisheries and Game, 1969, p. 16-17). Si Le Beau a gagné *Narantsouak*, comme nous le croyons, à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre, il est possible qu'il ait observé des saumons atlantiques dans les courants tumultueux de la rivière *Kennebec*. La partie de pêche décrite ici pourrait être issue d'un témoignage oculaire et personnel.

TABLE
DES
CHAPITRES
DE LA
PREMIERE PARTIE¹.

CHAPITRE I.

L'Auteur fait voir les raisons, qui l'ont engagé à faire le Voyage de l'Amerique. Pag. I.

CHAPITRE II.

Reception de l'Auteur à bord de l'Elephant, où il se trouve confondu avec ceux qui viennent à la Chaîne. 12.

CHAPITRE III.

Départ du Navire l'Elephant. Batême du Grand Banc de Terre-Neuve, avec la Description du Fleuve St. Laurent. 28.

CHAPITRE IV.

Naufrage de l'Elephant. Mœurs & Façons d'agir des Habitans du Canada. 47.

CHAPITRE V.

Arrivée de l'Auteur à Quebec. Description de cette Ville. Usage des Raquettes, pour voyager sur la neige. 68.

CHAPITRE VI.

Description abrégée des Trois-Rivières & de Montreal. Traitte des Sauvages: Utilité de leurs Canots & la manière dont on les fait. 84.

CHAPITRE VII.

Départ de l'Auteur avec des Sauvages: Son déguisement: Il est malheureusement reconnu par des Canadiens. 101.

¹ La numérotation des pages renvoie à la pagination de l'édition d'origine (1738).

CHAPITRE VIII.

Fatigues de l'Auteur dans les premiers Portages. Rencontre d'un jeune Sauvage & de deux autres Habitans. Description du Saut de la Chaudière, & terrible Naufrage que fit l'Auteur en cet endroit. 116.

CHAPITRE IX.

L'Auteur est attaqué par sept Canadiens & huit Sauvages: Comment il se tira d'affaire. Passage du Rapide. 136.

CHAPITRE X.

Manière de porter les Canots. Pêche de Truites. Singularité du Porc-Epic & Rencontre de deux nouveaux Sauvages, dont l'un manqua d'être dévoré par un Ours. 151.

CHAPITRE XI.

Fatigues incompréhensibles de l'Auteur: Il se trouve en danger de perdre la vie. Le Canot de ses Sauvages est brisé: Extrême famine qu'il endure pendant quatre jours. Il trouve un autre canot. Fameux Repas qu'il fait avec cinq Iroquois, qui veulent après le reconduire par force à Quebec. 166.

CHAPITRE XII.

Etrange aventure que l'Auteur a avec ses Iroquois: Comment ses Lettres d'Avocat sont reçus. 183.

CHAPITRE XIII.

Enrôlement des Sauvages, lorsqu'ils vont en Guerre: Leurs Annales ou manière de compter les années, & ce qu'ils pensent de la Création du Monde. 202.

CHAPITRE XIV.

Ces Iroquois engagent l'Auteur à porter ses Lettres au bout d'un bâton. Description d'un lieu où les Sauvages prétendent que les Vents sont enfermés: Rencontre qu'ils y firent d'un monstrueux Serpent & plusieurs autres choses qu'ils y trouvèrent; entre autres, une Hache de l'ancienne façon des Sauvages. 223.

CHAPITRE XV

Après le Passage du Lac, l'Auteur rencontre un Père de Famille sauvage avec ses trois Enfants. Ce que l'on fait de la tête du Serpent. On commence un Divertissement de Guerre. Manière de Lever la Hache, suivie d'un Discours du Chef. 241.

CHAPITRE XVI.

Simplicité des Sauvages en matière de Religion, & conversion d'un Vieillard Iroquois à l'article de la mort. 259.

CHAPITRE XVII.

Suite du Divertissement de Guerre; ce que c'est que de Lever la Buchette: Danse de l'Athonront. 278.

CHAPITRE XVIII.

Les Sauvages font danser l'Auteur, qui les fait danser à son tour; leur sentiment sur sa Danse. Portrait des Sauvages en général. L'Auteur quitte ses Iroquois. 297.

CHAPITRE XIX.

Portrait du Castor. Travaux incompréhensibles de cet Animal, pour faire des Diques & des Cabanes. 315.

CHAPITRE XX.

Entretien particulier de l'Auteur avec Antoine. Sentiment admirable de ce Huron sur l'immortalité de l'Ame, & autres singularités des Sauvages en général à ce sujet. 339.

Édition critique des *Avantures du Sieur Claude Le Beau. Voyage
curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale*

Andréanne Vallée

* *

Deuxième partie

AVANTURES
DU
S^R. C. LE BEAU,

AVOCAT EN PARLEMENT,

OU
V O Y A G E

CURIEUX ET NOUVEAU,

Parmi les Sauvages de l'Amérique
Septentrionale.

DANS LE QUEL

On trouvera une Description du *Canada*,
avec une Relation très particulière des
anciennes Coutumes, Mœurs & Façons
de vivre des Barbares qui l'habitent
& de la manière dont ils se comportent
aujourd'hui.

Ouvrage enrichi d'une Carte & des figures nécessaires.

SECONDE PARTIE.

A AMSTERDAM,
Chez HERMAN UYTWERF
MDCCXXXVIII.

AVANTURES
DU
S^R. C. LE BEAU,
OU
VOYAGE
CURIEUX ET NOUVEAU.

Parmi les Sauvages de l'Amerique
Septentrionale.

CHAPITRE. XXI.

*Arrivée de l'Auteur à Naranzouac. Sa reception. Ce que c'est que la Sagamité
des Sauvages; leur gourmandise & leur mal-propreté.*

1 Après quarante deux jours de marche & de fatigues¹, j'arrivai enfin le 25. Avril 1731. à NARANZOUAC, fameux Vil-[2]-lage des *Agniès*, qui en font leur principale demeure². Ces Sauvages, que les *Anglois* nomment *Anaguas*³, & le P. *Hennepin*,

¹ D'après Gustave Lanctôt, la durée du voyage de Le Beau est exagérée: «La distance de Québec, à Naranzouak et de Naranzouak à Boston peut se fixer, en chiffres ronds, à 400 milles. Or, pour un tel voyage, même en hiver, raquettes au pied, il suffit de trente jours, plus ou moins» (*FFHC*, p. 158). Dans sa relation de voyage de 1648-1649, le père Gabriel Druillettes raconte qu'il a mis 28 jours pour gagner Narantsouak et Coussinoc (Augusta), au mois de septembre (*Narré du voyage fait pour la mission des Abnaquios et des Connaissances tiréz de la Nouvelle Angleterre [...]*, Albanie (N.Y.), Parsons & Cie, 1855, p. 1-2). Si nous tenons compte des jours employés à chasser, du temps perdu à se sauver d'assaillants qui veulent le prendre pour le ramener à Québec et des jours passés dans l'attente parce que ses guides sont égarés, Le Beau a pu atteindre Narantsouak, après 42 jours de marche, au mois de décembre 1730 (voir *supra*, chap. 7, n. 3).

² Le Beau se trompe. Narantsouak (Old Point, près de l'actuelle ville de Norridgewock, dans l'État du Maine) est un village abénaquis situé sur la rivière Kennebec, à quelques kilomètres des forts et des établissements anglais. Les Abénaquis de Narantsouak sont déjà considérés comme des alliés de la nation française lorsque le père Sébastien Rale fonde sa mission d'évangélisation dans leur village, à la fin du XVII^e siècle (1694-1695). Les travaux de ce jésuite affermissent rapidement l'alliance entre les Français et les Abénaquis, d'autant plus que les habitants de Narantsouak sont hostiles aux mouvements expansionnistes de la Nouvelle-Angleterre. Les chefs de la tribu tentent de freiner la prolifération des établissements anglais, mais les affrontements aboutissent à l'anéantissement de Narantsouak. Au cours d'un raid mené par les Anglais, en 1724, le père Rale est tué ainsi que plusieurs Abénaquis. La destruction du village force les survivants à s'installer dans les villages abénaquis de Pentagouet et de Pesmocody, ainsi qu'à la mission de Saint-François, dans la vallée du Saint-Laurent. Malgré tout, vers 1727, l'ancien village de Narantsouak renaît de ses cendres. Les survivants du massacre reviennent s'installer dans leur pays et, bientôt, un nouveau missionnaire prend la relève du père Rale: le père Jacques de Sirême (voir *infra*, n. 22). On tente vainement de reconstruire le village: en 1749, Narantsouak est de nouveau détruit par les Anglais. La majorité des survivants trouve asile à Saint-François, en Nouvelle-France. Affaiblie et moribonde, la tribu abénaquise de Narantsouak est forcée de renoncer à ses terres de la vallée de la Kennebec. En langue amérindienne, Narantsouak (Nanrantsouk) signifie *eau tranquille entre les chutes* ou *entre les rapides* (voir John S. C. Abbott, *op. cit.*, p. 171; William Allen, *op. cit.*, p. 2-47; [Collectif], *Maine, a guide "Down East"*, Boston, Houghton Mifflin, 1937, p. 300; T. Charland, *DBC*, vol. 2, p. 566-569; D. Hay, *DBC*, vol. 2, p. xxviii; Archie Hobson, *The Cambridge gazetteer of the United States and Canada: a dictionary of places*, New

*Ganniekez*⁴, sont une Nation *Iroquoise*. Elle habite du côté du Lac de *Champlain*, fort près de la *Nouvelle-Angleterre* & vers la *Rivière d'Orange*⁵. C'est à present la plus foible des cinq Nations & celle qui cause aux *François* le moins d'ombrage, quoique la plus voisine des *Anglois*⁶, n'étant guère qu'à 25. à 30. lieües de la *Nouvelle Yorch*, & à environ 40. du premier Fort *Anglois* où je voulois me rendre pour aller ensuite, avec plus de facilité, jusqu'à *Baston*, Ville capitale de la *Nouvelle Angleterre*⁷.

2 Cette Nation se dit étrangère aux autres *Iroquois* & ne prétend pas être comprise sous le nom d'*Agononsionni*, ou de *Faiseurs de Cabanes*. Voyez ce que j'en ai dit dans le *Chap XIII*. pag. 218. de la première Partie de ce Voyage⁸. Cependant les *François* & les autres Nations Sauvages ne les distinguent point. Leurs Armes ou Devises sont un Ours.

York, Cambridge University Press, 1995, p. 456; *HAI*, vol. 2, p. 83-84; John Gilmary Shea, *History of the Catholic missions among the Indian tribes of the United States*, New York, E. Dunigan, 1855, p. 152-153). Voir aussi Joseph Anselme Maurault, *op. cit.*, p. 378-408.

³ En anglais, *Agnier* se dit *Mohawk* (voir *MIC*, p. 358). Le Beau produit des informations sur les Agniers et sur l'alliance des Cinq-Nations au chapitre 13 (§22-24).

⁴ Louis Hennepin: «Nous arrivâmes aux Ganniekez, ou Agniez. C'est l'un des cinq Cantons des Iroquois, situé à une bonne journée du voisinage de la Nouvelle Hollande, nommée à present la Nouvelle Jork» (*NDH*, p. 28). Sur Louis Hennepin, voir *supra*, chap. 6, n. 79.

⁵ La rivière d'Orange (l'actuelle rivière Hudson) traverse l'est de l'État de New York pour se jeter dans l'océan Atlantique, à la hauteur de la ville de New York. Sur sa *Carte du Canada* (1738), Le Beau situe correctement le fort Orange (Albany) au sud-est du pays des Iroquois, sur la rivière qui traverse la Nouvelle-York et qui permet de gagner Manathe. Sur le lac Champlain, voir *supra*, chap. 10, n. 16; sur la situation géographique de la Nouvelle-Angleterre, voir *infra*, chap. 28, n. 30.

⁶ En 1730, du point de vue d'un fugitif qui gagne la Nouvelle-Angleterre en passant par le corridor des rivières Chaudière et Kennebec, c'est la nation abénaquise qui est «la plus voisine des *Anglois*», non celle des Agniers. Par contre, selon le *Dénombrement des nations sauvages* attribué à Joncaire, Le Beau n'aurait pas tort de souligner que les Agniers constituent «à present la plus foible des cinq Nations» iroquoises. D'après Joncaire, en 1736, les Agniers ne peuvent fournir que 80 guerriers, contre 100 pour les Onneiouts, 200 pour les Onontagués, 120 pour les Goyogouins et 350 pour les Tsonnontouans (ANC: MG1-C11A, vol. 66, f. 253v).

⁷ Claude Le Beau situe le territoire des Agniers à environ 100 ou 120 km de la Nouvelle-York (voir *infra*, chap. 38, n. 2) et à environ 160 km de ce qu'il appelle le «premier Fort *Anglois*» (voir *supra*, chap. 7, n. 22). Ces repères sont précis, mais sur sa *Carte du Canada* (1738), Le Beau n'indique l'emplacement d'aucun des villages des Cinq-Nations iroquoises ni même l'emplacement du lac Champlain. Aussi ne semble-t-il pas se rendre compte que son texte est incohérent. On ne peut indiquer que la vallée de la rivière Kennebec se trouve en territoire iroquois et que le village de Narantsouak est un village agnier, tout en situant correctement le territoire occupé par ces mêmes Agniers, plusieurs kilomètres à l'ouest de Narantsouak et de la vallée de la rivière Kennebec, «du côté du Lac de *Champlain*, fort près de la *Nouvelle-Angleterre* & vers la *Rivière d'Orange*». Encore une fois, Le Beau semble ignorer totalement où il se trouve, qui sont les Amérindiens qui l'accompagnent et qui sont ceux qui l'accueillent à Narantsouak. Cette confusion ethnographique et géographique est à l'origine de plusieurs critiques adressées à Le Beau. Les rédacteurs du *Journal de Trévoux* soulignent que Le Beau aurait dû «un peu mieux s'instruire de la Carte du pays» et qu'une «simple inspection de la Carte [lui] auroit appris que Narantsouak est un village d'Abénaquis, situé au midi de Quebec, à l'Orient de la nouvelle Angleterre, & qu'entre ce village & le canton des Iroquois Agniés, il y a non seulement toute la nouvelle Angleterre, mais encore la nouvelle York, où est la ville d'Orange» (*loc. cit.*, p. 1949). Plus sévère, Gustave Lanctôt écrit: «Tout le monde savait encore mieux qu'aujourd'hui que [Naranzouac] est un village d'Abénaquis, qui ne tenaient ni de près ni de loin aux Iroquois, tandis que les villages des Agniers se situaient environ deux cents milles à l'ouest sur la rivière Mohawk. Il n'est pas possible qu'un visiteur de Naranzouak ait pu commettre une erreur de cette dimension et de cette nature» (*FFHC*, p. 160). Voir aussi *NEA*, p. 20-21. Sur Boston, voir *infra*, chap. 41, n. 45.

⁸ Voir chapitre 13, §22.

Ils comptent encore aujourd'hui trois cens Guerriers en quatre Villages⁹. M. Bacqueville de la Potherie¹⁰, [3] raconte dans son *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, des Actions d'un de leurs Chefs, nommé le *Grand Anier*, qu'il louë beaucoup pour avoir domté la Nation des *Loups*¹¹, prêché la Foi dans son Pays & s'être attiré l'affection de tout le monde, par sa piété & pour sa valeur. «Il fut tué par un Parti d'*Algonkins* & d'*Abenakis*, commandé par un Officier François; s'étant attaqués les uns les autres à l'improviste, à la pointe du jour, sans se connoître. Cette perte affligea sensiblement tout le Pays.»¹²

⁹ Une fois de plus, Le Beau semble confondre les Agniers et les Abénakis. Bien que le *Dénombrement des nations sauvages* attribué à Joncaire (1736) n'ait rien d'un recensement exhaustif, les données qu'il fournit permettent de croire que Le Beau se trompe. Soulignons d'abord que, dans son inventaire, Joncaire tient compte d'un seul village agnier contre quatre, pour les Abénakis. Ces Agniers auraient alors disposé d'environ 80 guerriers. Tous les villages iroquois réunis auraient pu fournir un contingent de 850 hommes. À Narantsouak, on aurait compté 150 hommes qui pouvaient porter les armes et, au total, les quatre villages abénakis inventoriés auraient disposé d'environ 590 guerriers. Enfin, toujours d'après ce *Dénombrement des nations sauvages*, l'ours faisait partie de l'héraldique des Abénakis, non de celui des Agniers. Ces derniers avaient pour armes un «Batte-feu» et une pierre à fusil (ANC: MG1-C11A, vol. 66, ff. 236v, 253v).

¹⁰ Claude-Charles Le Roy de La Potherie, dit Bacqueville de La Potherie (Paris 1663 - Guadeloupe 1736), occupe d'abord le poste d'écrivain principal de la Marine à Brest (1691-1697). Il est ensuite nommé commissaire de la Marine, sous Pierre Le Moyne d'Iberville, puis il accède rapidement au poste de contrôleur de la Marine et des fortifications au Canada (1698). Après avoir épousé Élisabeth de Saint-Ours (1700), La Potherie est nommé lieutenant d'une compagnie des îles françaises (1701). Le couple quitte alors définitivement le Canada pour s'installer en Guadeloupe. En 1702, La Potherie souhaite publier son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, mais le ministre de la Marine, Jérôme Phélypeaux, s'y oppose pour des raisons stratégiques: la guerre de Succession d'Espagne vient de commencer et l'on ne veut pas fournir à l'ennemi des renseignements qui pourraient l'aider à conquérir l'Amérique française. Le manuscrit de La Potherie ne sera mis sous presse qu'en 1722. Les critiques reprocheront vivement à l'auteur son manque de méthode et l'absence presque généralisée de repères chronologiques. Or, en dépit de ses nombreux défauts, l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de La Potherie résistera à l'épreuve du temps: aujourd'hui, cet ouvrage est considéré comme un texte fondateur dans les champs de l'histoire et de la littérature de la Nouvelle-France (voir L. Pouliot, *DBC*, vol. 2, p. 439-441). Voir aussi Yves Cazaux, «Avant-propos», dans *Histoire de l'Amérique septentrionale* de Bacqueville de La Potherie, [Paris], Éditions du Rocher, 1997, t. 1, p. 13-23.

¹¹ Les Mohicans occupaient un territoire situé à l'est du pays des Iroquois, dans la vallée de la rivière Hudson (État de New York). Voisins immédiats des Agniers qui veillaient sur la «Porte orientale» de la ligue des Cinq-Nations, les Mohicans étaient si exposés aux attaques des guerriers iroquois que, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ils furent forcés de migrer plus à l'est, dans l'actuel État du Massachusetts (voir [Anonyme], *DBC*, vol. 2, p. xxxiii; *HAI*, vol. 1, p. 786-789).

¹² Bacqueville de La Potherie: «Le grand Anier se fit Chrétien après avoir dompté la Nation des Loups. Il apprit de lui-même à prier Dieu, étant à la chasse d'Hiver dans les bois. Il prêcha la Foi dans son païs, & il l'emporta sur les Anciens de sa Nation, qui ne vouloient pas que l'on vint demeurer à Montreal. Il emmena lui seul cinquante de ses gens dont une partie vît encore & sert de pierre fondamentale à l'Eglise du Saut. Il avoit fait plusieurs belles actions contre les Tsonnontotians. Il s'attiroit l'affection de tout le monde par sa piété & par sa valeur. Il fut tué par un parti d'Algonkins et d'Abenaguis de nos amis, commandé par un Officier François, s'étant attaqués les uns les autres à l'improviste à la pointe du jour sans se connoître. Cette perte affligea sensiblement le païs» (*Histoire*, t. 1, p. 347). Togouiroui, baptisé Joseph et surnommé *Le Grand Agnier*, était le chef des Agniers français. Comme l'indique Bacqueville de La Potherie, Togouiroui s'était converti à la foi chrétienne après un séjour de chasse hivernale, vers la fin du mois de juin 1673. D'après Henri Bécharde, cette année-là, une quarantaine d'amis suivirent *Le Grand Agnier* pour devenir catéchumènes et sept ans plus tard, «il y avait plus de ses compatriotes à la mission que dans leur canton d'origine». Togouiroui fut toujours fidèle aux Français. Il participa à de nombreuses expéditions qui contribuèrent à la survie de la colonie française avant de tomber sous les tirs amis d'un parti d'Algonquins et d'Abénakis, le 4 juin 1690, à la rivière aux Saumons. Cette expédition fatale était conduite par René Legardeur de Beauvais, un officier dans les troupes de la Marine (voir H. Bécharde,

- 3 A peine vîmes-nous de loin les premières Cabanes de ce Village, que nous posâmes à terre notre Canot, que *Nicolas* étoit las de porter sur sa tête. Ce Village, comme presque tous les autres endroits où les Sauvages sont sédentaires, est situé sur une élévation de Terre, que forme une Coline¹³. Nous y descendîmes par un petit sentier qui nous y conduisoit. J'avois tellement entendu parler de ce Lieu, que je me l'étois figuré tout autre que je ne le vis. Il consiste dans un amas de trente huit [4] Cabanes¹⁴ situées, ainsi que je le viens de dire, sur une espèce de Coline ou Plate-forme, qui fait une Demi-Lune très large, un peu élevée au dessus d'une grande Rivière, qui en arrose le pied¹⁵.
- 4 Quelques *Iroquois* Habitans de ce Lieu, ayant aperçu de loin que nous étions des Etrangers, vinrent amicalement au devant de nous, pour nous présenter la main & par un certain ris mêlé de contorsions, ils nous témoignèrent déjà la joye qu'ils avoient de nous voir chez eux. Ils nous conduisirent sur le champ à la Cabane de leur Grand Chef, qui nous reçut d'une manière fort gracieuse, sans cependant se lever de sa place¹⁶. Il étoit assis au fond de sa Cabane sur des nattes couvertes de peaux d'Ours¹⁷.
- 5 Je puis dire que ce Chef est un des plus beaux Vieillards & des mieux faits que j'aye jamais vus. Le bon air de sa taille; ses cheveux blancs; son visage & son regard doux, quoique sérieux, lui donnoient quelque chose de majestueux. Aussi-tôt que je le vis, j'allai, suivant le conseil d'*Antoine*, lui présen-[5]-ter la main; ce qui ne fut pas plutôt fait, qu'il me fit asseoir à côté de lui & sans autre cérémonie il m'offrit son calumet, ou pour mieux me faire entendre, il me présenta la même pipe dans laquelle il fumoit¹⁸. Je l'acceptai comme un vrai *Iroquois*, c'est à dire, sans compliment, & après avoir un peu

DBC, vol. 1, p. 665-666; C. J. Russ, *DBC*, vol. 3, p. 403). Sur les Algonquins et sur la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11; sur les Abénaquis, voir *supra*, chap. 8, n. 9.

¹³ Lafitau: «Ils [les Amérindiens] choisissent assez bien l'emplacement de leurs Villages. Ils les situent, autant qu'ils peuvent, au milieu des meilleures Terres sur quelque petite éminence, qui leur donne vûë sur la Campagne, de peur d'être surpris, & au bord de quelque ruisseau, qui, s'il est possible, serpente à l'entour, & fasse comme un fossé naturel aux Fortifications que l'Art peut ajoûter à un terrain, lequel se défende par lui-même. Ils ménagent au centre de leurs Villages une place assez grande pour y tenir des Assemblées: Les Cabanes y sont assez serrées les unes contre les autres, ce qui les expose à un danger continuel du feu, la matiere en étant aussi combustible qu'elle l'est: Leurs ruës sont peu allignées, chacun bâtissant où le sol lui paroît plus propre & moins pierreux» (*MSA*, t. 2, p. 3).

¹⁴ Le nombre de cabanes est exagéré. Au chapitre suivant, Le Beau est plus conservateur et plus réaliste lorsqu'il indique que le village de Narantsouak n'est constitué que d'un «petit Amas de Cabanes d'écorce» (voir *infra*, chap. 22, §5). Le 25 octobre 1729, le village de Narantsouak, qui se relève encore péniblement de l'attaque de 1724, ne compte que six cabanes amérindiennes (ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 409). Il est peu probable qu'on puisse compter trente-huit cabanes dès l'automne suivant.

¹⁵ La rivière Kennebec, que Le Beau appelle «Rivière de *Naranzouac*», est l'un des plus importants cours d'eau de la Nouvelle-Angleterre. Elle prend sa source dans le lac Moosehead, au coeur de l'actuel État du Maine. Elle court sur environ 265 km (165 mi) pour se jeter à l'intérieur du golfe du Maine, dans l'océan Atlantique. Comme Le Beau l'indique plus bas (chap. 25, §9), cette rivière n'est que partiellement navigable en raison de nombreuses chutes d'eau (voir Jedidiah Morse, *An abridgment of the American gazetteer* [...], Boston, Thomas & Andrews, 1798, p. 192; Robert O'Brien et Richard D. Brown, *op. cit.*, p. 256).

¹⁶ Il s'agit probablement de Wowurna (1670-1738), aussi connu sous les noms de Capitaine Joseph, Oüaourené, Ouwoorana, Sheepscot Jo et Wiwurma. Ce chef abénaquis s'est rendu célèbre en raison de sa fidélité à l'endroit des Français et en raison des luttes qu'il mena dans le but de freiner l'émergence et le développement des établissements anglais dans la vallée de la rivière Kennebec. Si Le Beau indique un peu plus bas que ce chef est «un des plus beaux Vieillards» qu'il ait jamais vus, c'est que Wowurna avait environ 60 ans en 1730, âge vénérable pour un guerrier amérindien de l'époque (voir ANC: MG1-C11A, vol. 39, ff. 157-162v; D. Hay, *DBC*, vol. 2, p. 698-699).

¹⁷ Sans doute des peaux d'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20.

¹⁸ Le Beau produit une description du calumet au chapitre 31 (§22-24).

fumé, il me fit signe de la présenter à *Antoine* qui la porta aussi à sa bouche & la donna ensuite à son Neveu, qui en fit autant & la rendit à ce Chef. Voilà toutes les formalités de la civilité Iroquoise, que ces Nations Sauvages pratiquent ordinairement à la réception des Etrangers¹⁹.

6 Le bruit de notre arrivée, dans ce Village, ne fut pas plutôt répandu, que tous les Sauvages vinrent nous saluer. Ils s'adressoient d'abord à moi, & me présentant la main tour à tour, ils me disoient en langue Française: *Bon jour Frère*. Ils venoient aussi tous de file & en si grand nombre, que j'étois déjà en peine de voir la fin d'une Procession de tant de Frères. Je leur répondois à tous fort gravement sur le même ton, sans prendre le [6] tems de regarder les affreuses bigarrures de plusieurs, qui avoient le visage si mâtaché²⁰ de différentes couleurs, qu'ils avoient à peine la figure d'homme. La Cabane, quoique grande, ne l'étoit pas assez pour les contenir tous, c'est pourquoi il n'y eut que les Chefs & les plus distingués du Village qui prirent la liberté de s'asseoir sur une espèce d'Estrade qui faisoit le contour de cette Maisonnnette. Les autres en sortoient après nous avoir touché la main²¹.

7 Ma présence en ce lieu éclatoit de telle sorte, que les Femmes & les Filles curieuses de me voir, couroient avec empressement à la Cabane où j'étois; mais sans doute qu'il ne leur étoit pas permis d'y entrer; car elles restoient à la porte. Il n'y eut pas même jusqu'aux jeunes Enfants qui faisoient des trous par toutes les clôtures pour me regarder: tant il est vrai, que le nom *François* est quelque chose de grand chez ces Sauvages. Comme on m'avoit dit à *Quebec*, que si j'avois le bonheur de parvenir jusqu'en cet endroit, j'y trouverois le *R. P. Cirene*²², [7] Jesuite, qui en étoit le Missionnaire, je demandai à *Antoine* s'il n'y avoit pas moyen de lui parler, parce que je mourois d'impatience de le saluer. Ce Sauvage me repondit qu'il s'en étoit déjà informé & qu'on lui venoit d'apprendre qu'il étoit absent depuis plusieurs jours, mais qu'on l'attendoit incessamment.

¹⁹ Lahontan observe: «J'ai vu souvent des Sauvages qui revenant de fort loin disoient à la famille pour tout compliment, *j'arrive, je vous souhaite à tous beaucoup d'honneur*. En suite ils fument leur pipe tranquillement sans interroger, & lorsqu'elle est finie, ils disent, *écoutez parens je viens d'un tel endroit j'ai vu telle chose, &c.* Quand on les interroge leur réponse est concise & presque monosyllabique, à moins qu'ils ne soient dans le Conseil, autrement vous les entendez dire, *Voilà qui est bien, cela ne vaut rien, cela est admirable, cela est raisonnable, cela est de valeur*» (*Mémoires*, p. 643-644).

²⁰ Sur le sens du verbe «matacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

²¹ Ce passage est vertement critiqué par Gustave Lanctôt: «Une autre fumisterie, amusante, celle-là, c'est l'affirmation qu'à son arrivée les indigènes de Naranzouak se portèrent à sa rencontre [...]. Ce petit tableau à la mode européenne, poignée de main et salutations, a dû faire pouffer de rire, comme il le fait encore, tous ceux qui connaissent l'indifférence placide des Indiens en pareil cas et leur ignorance totale du français et de la poignée de main» (*FFHC*, p. 160).

²² Le jésuite Jacques de Sirême ou Syresme (1695 - 1747) arrive en Nouvelle-France en 1716. Il est missionnaire à Narantsouak en 1730, comme l'indique Le Beau; le père de Sirême succède alors au père Sébastien Rale décédé en 1724 pendant la mise à sac du village par les Anglais. Le Beau pourrait avoir fait la connaissance du père de Sirême, à Québec (voir *supra*, chap. 5, §4-14), au cours de l'automne 1729 ou au début de l'hiver 1730, puisque le 25 octobre 1729, Beauharnois et Hocquart signalent la présence du jésuite dans la capitale: «Le Missionnaire qui estoit party pour se rendre au village de Narantsoûak en est revenu dans la disposition d'y retourner au printemps, les Sauvages qui l'ont amené doivent le venir chercher» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 408v). D'après Arthur Melançon, Jacques de Sirême serait mort le 28 août 1747, à Québec ou dans l'actuel État du Maine (*op. cit.*, p. 69 et 79). Voir aussi ANC: MG1-C11A, vol. 56, f. 325v-326v; [Anonyme], «Avantures du sieur Claude le Beau», *Journal de Trévoux*, 1738, p. 1950; *JR*, vol. 71, p. 165; André-Paul Sévigny, *op. cit.*, p. 202; William Durkee Williamson, *op. cit.*, vol. 2, p. 131.

8 Il étoit environ dix-heures du matin quand nous arrivâmes dans ce Village; néanmoins le Festin y fut bientôt prêt. Quoi-que les Sauvages en général n'ayent point d'heure réglée pour faire leur Repas & qu'ils mangent ordinairement quand ils ont faim, ils observent cependant quelquefois nos mêmes heures de dîner, quand ils sont Sedentaires dans leurs Villages: Mais cette observance n'a plus lieu lorsqu'il arrive quelque Etranger. C'est pourquoi, à peine nos témoignages d'amitiés reciproques furent-ils finis, que je vis apporter les chaudières. Il est à présumer qu'elles avoient déjà été mises sur le feu avant notre arrivée & que les Cuisinières nous ayant vûs, avoient sans doute diligenté la *Sagamité*.

9 [8] La *Sagamité* des Sauvages n'est autre chose qu'une sorte de bouillie faite de leur bled d'Inde²³, torréfié dans les cendres, broyé dans des Piles de bois ou sur des pierres & qui après avoir été sassé & vanné²⁴, est mis ensuite dans des Chaudières pleine d'eau, que ce bled bouilli rend comme du lait. Ils y mettent aussi du sucre, qui est à peu près comme le brun & jaunâtre dont nous nous servons en *Europe*²⁵. On diroit à en manger de cette façon que c'est du Ris ou du Gruau. Cette *Sagamité* simple, quoique bonne & rassasiante, est selon les Sauvages une viande bien creuse. Ils disent eux-mêmes, qu'elle ne pourroit les soutenir long-tems s'ils n'avoient de quoi l'assaisonner avec quelque autre chose de plus nourrissant, qui puisse lier la sauce, lui donner du corps & du goût. C'est pourquoi comme ils ne font jamais qu'un seul Mêt & que tout fait ventre chez eux, ils y mêlent ordinairement de tout ce qu'ils ont, c'est à dire, qu'ils mettent dans la Chaudière, Bled, fruits, chair & Poisson: ce qui fait une espèce de Salmigondis qui seroit quelquefois fort dégoutant [9] pour un *Européen* un peu délicat. C'est néanmoins ce qu'on appelle chez les Sauvages une *bonne Sagamité* ou *Sagamité complete*. L'origine de ce mot, que les *Iroquois* nomment *Onnontara* dans leur langue, est incertain²⁶. Quoi-qu'il en soit, il est reçu en *Canada* dans le langage corrompu entre les *François* et les Sauvages. Les *Iroquois* & les *Hurons* prononcent *Sagaouité*²⁷.

10 Un grand silence regnoit par toute la Cabane, quand je vis entrer quatre jeunes Sauvages apportant deux Chaudières, dont l'une grande & l'autre moyenne étoient remplies de *Sagamité*. Mes *Hurons* tranquilles & rêveurs, la tête entre leurs genoux, étoient assis proche de moi, sans regarder qui que ce soit. Ils n'avoient encore rendu compte à personne du sujet de notre voyage: ce qui ne me surprenoit pas beaucoup; car je savois déjà que la

²³ La description de la sagamité produite par Le Beau (§9) reprend quelques phrases du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 86-87, 89). La référence bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 109). Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, chap. 22, n. 47.

²⁴ Lafitau n'indique pas que les Amérindiens broient parfois le grain avec des pierres. En revanche, ce qu'il dit du sassage et du vannage est plus précis: «La sagamité des Sauvages n'est autre chose, que cette sorte de bouillie faite de leur bled d'Inde, torréfié dans les cendres, broyé dans des Piles de bois à force de bras, passé dans des sas grossièrement faits, avec de petites branches liées ensemble, & vanné dans des écorces, ou dans des paniers pliants faits de jonc» (*MSA*, t. 2, p.86).

²⁵ D'après Lothar Dräger, ce sucre «brun & jaunâtre» pourrait être du sucre d'érable (voir *SNR*, p. 434).

²⁶ Cette incertitude s'appuie sur une observation de Lafitau: «Je ne sçais d'où vient le mot de sagamité, dont les François Canadiens se servent pour signifier cette botuillie, que les Iroquois nomment *Onnontara* dans leur langue. C'est peut-être un mot tiré de quelque dialecte de la langue Algonquine» (*MSA*, t. 2, p. 86-87).

²⁷ De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une faute typographique, ou d'une modification opérée par Le Beau (qui reprend à son compte le texte de son prédécesseur). D'après Lafitau, les Iroquois et les Hurons prononcent «Sagaouité» (*MSA*, t. 2, p. 87). Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24); sur les Hurons, voir chapitre 7 (§4-9).

belle manière des nouveaux-venus, étoit de ne point parler qu'après avoir le ventre plein. C'est à dire, comme je l'ai fait voir ailleurs²⁸, que les Sauvages, [10] ne disent jamais qu'après le Repas; d'où ils viennent; où ils vont; ce qu'ils veulent & prétendent faire. Souvent même, il y en a qui boivent & mangent pendant plusieurs jours, sans dire le sujet qui les amene, ni sans qu'on leur demande.

11 Ces deux Chaudières furent à peine posées, que *Antoine* se leva de sa place & rompit le silence, en faisant un grand cri, pour aller chanter & gesticuler comme un fou au tour de ces Chaudières²⁹. Sa chanson ou plutôt ses contorsions & ses hûllemens me faisoient frayer; car je ne l'avois encore jamais vu si agité. D'un autre côté plus de cent cinquante Barbares, dont les uns étoient accroupis sur leurs genoux & les autres couchés comme des Veaux, hochant la tête & battant la cadence par des *Hun, hun*, continuels, faisoient un tapage si épouvantable que j'étois étourdi³⁰. Leurs vêtemens; leurs cheveux hérissés, noués, [11] coupés ou peints; leur visage mattaché de diverses couleurs; les regards farouches de la plupart arrêtés sur moi: en un mot, tout étoit capable de m'inspirer bien plus d'horreur que de curiosité. Cependant sans faire l'étonné, je regardois tout ce-ci d'un air aussi tranquille que si j'eusse, toute ma vie, habité avec eux.

12 *Antoine* n'eut pas plutôt cessé, que son Neveu se leva pour en faire autant que lui: après quoi dansa qui voulut. Ce fut pour lors, que je vis de belles grimaces; car plus de vint d'entre ces Barbares, venant à danser tour à tour³¹ & s'arretant précisément devant moi, y gesticuloient d'une si horrible façon, que si je n'eusse déjà été un peu prévenu de leurs Coutumes, j'aurois cru infailliblement que c'étoit fait de moi, & que c'étoit ma chanson de mort qu'ils chantoient³². En effet mes *Hurons* pâles & defaits de la fatigue qu'ils venoient de se donner, ne daignoient pas me regarder & il falloit être aussi convaincu [12] de leur probité que je l'étois, pour ne pas avoir peur.

13 Seul *Européen* parmi tant de Barbares, de qui les trahisons & les cruautés m'étoient si connues, eut-il été surprenant que j'eusse apprehendé pour ma vie, surtout me trouvant chez une Nation qui avoit souffert un cruel Echec par la nôtre, en 1693. Un gros Parti de nos *François* dans cette année, secourus des *Hurons*, des *Algonkins* & des *Abenakis*, détruisirent trois Forts ou Villages de ces mêmes *Iroquois* & passèrent une bonne partie de ces Sauvages au fil de l'épée, de sorte qu'ils ne composent présentement que la plus foible des cinq Nations Iroquoises³³. Je commençois à faire ces réflexions, quand enfin leurs hûllemens cessèrent pour satisfaire leur appetit & me mirent hors d'inquiétude.

²⁸ Note de l'auteur: *Chap. XI. p. 179. Voir supra, chap. 11, §15.*

²⁹ Note de l'auteur: *Parmi les Sauvages c'est la coutume des Etrangers de chanter & danser, les premiers avant le Repas.*

³⁰ Le père Lafitau estime aussi qu'il n'existe pas de musique «plus détestable» que les «*Hé, Hé, Eoué*, que [les] Sauvages tirent du fonds de leurs gosiers» (*MSA*, t. 1, p. 218).

³¹ Note de l'auteur: *Cette coutume s'observe toujours dans les grands Repas.*

³² Le Beau produit une description de la chanson de mort des Amérindiens au chapitre 30 (§17).

³³ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 434), il s'agit d'une allusion à la campagne menée contre les Agniers, en 1693, alors que Frontenac était gouverneur. Le Beau se souvient sans doute du récit qu'en fait Bacqueville de La Potherie: «L'entreprise que l'on avoit voulu faire l'année precedente sur les Onnotaguez n'ayant pû réussir par tous les obstacles qui survinrent, le Comte de Frontenac en projetta [...] un autre sur les Aniez [...]: il se fit donc pour cet éfet un parti considerable de Sauvages, d'Habitans, & de Soldats d'élite: Mantet, Courtemanche & la Nouë, furent choisis pour commander les François. [...] Les Hurons de Lorette, les Abenaguis du Saut de la Chaudiere, des Algonkins, & des Sokokis des Trois-Rivieres s'y offrirent aussi. Il se fit donc un petit corps d'armée de plus de six cens hommes, sans compter une trentaine d'Officiers: des Habitans même éloignez de quatre-vingts lieuës de Montreal y vinrent aussi. [...]

- 14 La *Sagamité* qu'on nous présentait alors étoit de Bled d'Inde, bouilli dans de l'eau avec du sucre, & assaisonné seulement de deux Porc-Epics³⁴. On me servit, selon eux, le succulent morceau. C'étoit la tête d'un de ces Animaux. Au reste cette *Sagamité* sucrée & cui-[13]-te dans le jus de ces Porc-Epics, n'étoit pas mauvaise. Mes *Hurons* & moi en mangeâmes dans un seul & même Plat. Tous les autres Sauvages avoient apporté avec eux chacun le leur, ou une petite chaudière, pour y recevoir leur portion. Ces Plats étoient faits d'une écorce d'arbre légère fort proprement cousue³⁵.
- 15 La plupart de ces *Iroquois*, ayant reçu leur portion, se levoient de leur place sans dire mot & sortoient de cette Cabane à peu près comme un Chien qui ayant reçu un os dans une maison, en sortiroit sur le champ, pour aller ronger à l'aise³⁶. La comparaison à la vérité est un peu forte, car malgré leur gloutonnerie ou gourmandise, ils ont néanmoins une bonne qualité, qui est toujours de partager de ce qu'ils ont à manger, avec ceux qui n'en ont point. A l'égard de leur gloutonnerie, j'ai vu, quelques jours après, dans ce même Village, plusieurs *Iroquois*, qui, ayant été invités à un grand Repas, que l'on fit en notre honneur, burent & mangèrent depuis deux heures après midi, que ce Repas commença, [14] jusqu'au lendemain à pareille heure, qu'il finit. Ces Barbares couchés sur des peaux d'Ours, avoient toujours à côté d'eux leur plats d'écorce chargés de viande: puis mangeant & dormant à l'alternative, tant de jour que de nuit, ils ne se levèrent point de leur place, que tout ne fut mangé. Je suis même très persuadé, que si le Festin eut duré encore plusieurs jours, ils n'auroient point abandonné la *Sagamité*, en eussent-ils dû crêver. Ils croiroient autrement passer pour infames & commettre une grande incivilité. C'est pourquoi les Anciens & les plus Considérables, qui ne manquent jamais d'être invités aux gands³⁷ Repas, louent ce qu'ils appellent des *Ombres*, que nous appelons chez nous *Parasites*, pour leur servir de seconds à manger tout ce qu'on leur sert. Ces sortes d'*Ombres* ou de *Parasites*, sont ordinairement tous Gens qui s'acquittent bien de leur devoir en pareilles occasions³⁸.

L'on partit le vingt-cinq Janvier de la prairie de la Magdeleine, on alla camper à Chambli, où tous les François sejournerent deux jours jusques à l'arrivée de nos Sauvages qui se joignirent à eux au retour de leur chasse [...]. L'on arriva le seize Février sur le soir à la vûe d'un des petits Forts Aniez, Mantet & Courtemanche se separerent de la Nouë pour en attaquer un autre qui étoit à un quart de lieuë plus loin. [...] L'on brûla ces deux endroits. Courtemanche resta avec un détachement pour garder tous les prisonniers & plusieurs autres que l'on avoit fait dans les bois. Il y avoit un troisième Fort de plus grande consequence [...], l'on trouva le secret d'ouvrir les portes: on fit donc main basse tout à coup, l'on mit le feu aux cabanes, aux vivres, aux pieux du Fort, & à tout ce que l'on ne pût emporter. [...] L'on se rendit maître de trois cens Iroquois, dont le tiers étoient des guerriers» (*Histoire*, t. 3, p. 169-171).

³⁴ Le Beau décrit le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) au chapitre 11 (§9-10).

³⁵ Le Beau s'inspire probablement des remarques de Lafitau: «La sagamité étant faite, on la distribue en autant de petites Chaudieres, ou de petits plats, faits d'écorce, ou de racine d'arbre, qu'il y a de personnes, dans la cabane, lesquelles y touchent à toutes les heures marquées par leur appetit, soit le jour, soit la nuit. L'appetit est chez eux l'unique horloge sur laquelle sont montées toutes les heures du repas. On remplit outre cela un grand plat, qu'on peut appeler le plat des hôtes, & qu'on sert à toutes les personnes qui viennent rendre visite dans la Cabane, soit qu'elles soient étrangères, soit qu'elles soient du village même» (*MSA*, t. 2, p. 87-88).

³⁶ Hennepin compare aussi les Sauvages à des animaux: «Ils mangent quelquefois en reniflant & en soufflant comme des bêtes. [...] On voit souvent ces peuples manger couchez comme les chiens» (*NVH*, p. 267).

³⁷ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «grands».

³⁸ Cette description des «festins à tout manger» et du rôle qu'y tiennent les «Ombres» et les «Parasites» est personnelle, mais elle suit de près celle de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 515-516; t. 2, p. 90). Voir aussi les observations de Lahontan (*NVL*, p. 385; *Mémoires*, p. 684).

- 16 La coutume recuë parmi les Sauvages est donc de manger tout, tant qu'on a de quoi, dut-on en crever: & si l'on vient à manquer de nourriture [15] il faut tolerer la faim sans se plaindre, dût-on aussi en mourir. Ce-ci arrive assez souvent, surtout lorsqu'ils sont dans leurs tems de Chasse où ils ne manquent pas d'être exposés à la faim. Dans un pareil malheur si une Cabane d'Affamés en recontre³⁹ une autre dont les Provisions ne sont pas encore entièrement épuisées, ceux-ci partagent avec les nouveaux venus, le peu qui leur reste, sans attendre qu'on le leur demande, quoiqu'ils demeurent exposés par là au même danger de périr où se trouvoient ceux qu'ils aident à leurs dépens, avec tant d'humanité & de grandeur d'ame. Où trouveroit-on en *Europe* des Personnes disposées, dans des cas pareils, à une liberalité si noble & si magnifique⁴⁰?
- 17 A voir leurs Festins dans leurs Village où l'abondance & la profusion ne permettent certainement pas de penser à accumuler des Provisions pour long-tems, on croiroit d'abord que c'est une brutalité & une faute de prévoyance: Mais à examiner les choses avec maturité, on comprendra aisément, qu'il leur est absolument impossible d'agir d'une au- [16]-tre manière sans violer toutes leurs loix de civilité & de bienséance. Un Particulier, par exemple, s'il a fait une bonne chasse, ou une bonne pêche, doit en faire des distributions aux Anciens, aux Parens & aux Amis, & ces sortes de largesses épuisent tout. Ils seroient diffamés par tout le Village, s'ils agissoient autrement.
- 18 Il y a des tems où chacun est obligé de fournir son contingent & de contribuer aux depenses publiques du Village pour les Festins qui se font aux Etrangers de considération⁴¹. Tels furent tous ceux auxquels je fus invité, pendant huit jours que je demeurai à *Naranzouac*, où depuis le premier repas jusqu'au dernier, on finissoit toujours comme on avoit commencé, c'est à dire, par des chansons & des danses aussi ridicules qu'on puisse jamais se les imaginer.
- 19 Une chose assez singulière, c'est que ce même jour de mon arrivée, ayant fait connoissance d'un *Iroquois* de ce Village qui parloit François, j'appris de lui par hazard, que presque toutes les chansons de mes *Hurons*, étoient des [17] invectives contre les *Agniès*, qui nous recevoient si bien: Sur quoi lui ayant dit mon sentiment; c'est à dire, que mes *Hurons* avoient tort; ce Sauvage me répondit: *Bon, bon, tu te mocques: tes Hurons sont nos Amis: Et puis, leurs chansons sont des chansons. N'est-il pas juste qu'ils chantent, aussi-bien que nous, les hauts Faits de leurs Ancêtres?*
- 20 Pour revenir à notre premier Repas; d'abord qu'il fut fini, chacun essuya ses mains à sa serviette; ou pour mieux le faire entendre, quand tout fut mangé chacun essuya ses mains grasses à ses cheveux⁴², alluma sa pipe & décampa; non pour aller travailler ou se promener dans le Village, mais pour s'aller coucher ou accroupir dans quelque coin; car les Sauvages ne travaillent guère & ne se promènent jamais. Ils sont surpris & rient

³⁹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «rencontre».

⁴⁰ Dans ce paragraphe et le suivant, Le Beau reprend à son compte le texte de Lafitau en modifiant l'ordre de présentation des idées (voir *MSA*, t. 2, p. 89-91).

⁴¹ Cette phrase trouve aussi sa source dans le texte de Lafitau. Pour assurer la cohérence du récit, les «Etrangers de considération» remplacent «l'homme» décrit par Lafitau: «Il est des temps, où ils sont obligés de fournir leur contingent, & de contribuer aux dépenses publiques du village pour les festins, qui sont toujours de grandes consommations, parce que la plus grande partie du village y est invitée. Un homme, au nom de qui on fait festin, est obligé de faire paroli, & de répondre à une civilité par une autre civilité semblable» (*MSA*, t. 2, p. 89-90).

⁴² Détail emprunté à Hennepin: «Lors qu'ils [les Sauvages] mangent de la viande grasse, ils frottent leurs mains à leurs visages & à leurs cheveux pour les netoïer» (*NVH*, p. 270).

ordinairement, quand nous agissons de la sorte, ne pouvant comprendre, comment, sans être fou, on peut aller & revenir toujours sur ses mêmes pas. *Si tu marches ainsi*, me disoient-ils quelquefois, *pour éprouver si tes jambes ne sont point* [18] *pourries, tu as raison: mais si c'est pour penser, rêver*⁴³, *voir ou parler, pourquoi ne t'assieds-tu pas? Les jambes ne sont faites que pour courir à la Chasse, & pour nous porter dans des ouvrages que nous ne pouvons faire étant assis, ou quand nous voulons nous battre contre quelqu'un*. C'est pourquoi si ces Barbares se fussent un peu piqués de politesse dans les commencemens que les *Européens* ont été chez eux, il n'auroit pas été surprenant, de les leur voir offrir leurs services en pareilles occasions; à peu près comme firent autrefois les anciens Peuples d'*Espagne* dont parle *Strabon*⁴⁴ lesquels voyant quelques Centurions de l'Armée Romaine se promener de cette manière, crurent qu'ils avoient perdu l'esprit & s'offrirent à eux pour les reconduire dans leurs Tentes; car ils croyoient, ou qu'il falloit se tenir tranquillement assis dans sa Cabane, ou qu'il falloit avoir envie de se battre⁴⁵.

- 21 L'Homme, selon les Sauvages, n'est point né pour le travail, & ces Peuples [19] sont d'une fainéantise si excessive, qu'ils n'auroient pas même soin de leurs armes, ni de se bâtir de méchantes Cabanes, ni de se faire des Canots, s'ils n'y étoient indispensablement obligés pour se conserver la vie⁴⁶. Outre cela, ils sont d'une malpropreté qui fait mal au cœur, mangent toujours dans leurs mêmes petits plats d'écorce sans être lavés, non plus que leurs chaudières & leur *Mikouénes*⁴⁷ qui sont des espèces de cuilliers fort larges, dont le manche est relevé à peu près comme celui d'une Truelle de Masson. Ils n'ont point d'autres fourchettes que leur doigts, ou ils se servent d'un bâton pointu, pour tirer leurs

⁴³ Réfléchir (voir *supra*, chap. 7, n. 37).

⁴⁴ Note de l'auteur: *Strabon* L. 3. p. 112. Voir note suivante.

⁴⁵ Le Beau emprunte les observations de Lafitau: «Quoy qu'on puisse aller & venir dans les Cabanes le long des feux des deux côtés entre le foyer & les Nattes, ce n'est pourtant point un lieu commode pour se promener; aussi le Sauvage quelque part où il soit, à moins qu'il ne soit actuellement en route, est toujours assis ou couché, & ne se promène jamais. Ils sont même aussi surpris de voir les Européens aller & venir toujours sur leurs mêmes pas, que l'étoient les Peuples d'Espagne dont parle *Strabon* [en manchette: L. 3. p. 112.], lesquels voyant quelques Centurions de l'Armée Romaine se promener de cette manière, crurent qu'ils avoient perdu l'esprit, & s'offrirent à eux pour les conduire dans leurs Cabanes. Car ils croyoient, ou qu'il falloit se tenir tranquillement assis dans sa tente, ou qu'il falloit avoir envie de se battre» (*MSA*, t. 2, p. 115). *Strabon*: «Des Véttons, on rapporte que le jour où ils se seraient approchés pour la première fois d'un camp romain, ils auraient prix [*sic*] pour des fous des officiers qu'ils voyaient aller et venir sur les chemins alentour en guise de promenade et les auraient reconduits jusqu'à leurs tentes, comme s'ils ne pouvaient nécessairement faire autre chose, à leurs yeux, que demeurer immobiles à se reposer, ou combattre» (*Géographie*, Livre III, 4, 16, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966, vol. 2, p. 75).

⁴⁶ Lafitau porte le même jugement à l'égard de la fainéantise des Sauvages: «L'Homme né pour le travail, languit & s'ennuie dans le repos. Il lui faut une occupation; s'il n'en a point, il en cherche & s'en donne, & souvent au défaut d'une meilleure, il s'en fait une de s'inquiéter, ou d'inquiéter les autres. Cette proposition, qui est assez exactement vraie de la plupart des hommes chez les Peuples de l'Europe en qui l'on remarque beaucoup de vivacité & beaucoup d'action, ne l'est pas tout-à-fait tant par rapport aux Sauvages de l'Amérique. Ceux-ci se font un honneur de leur oisiveté; La paresse, l'indolence, la faineantise sont dans leur goût & dans le fonds de leur caractère [...], ils sont les gens du monde les plus desœuvrez [...], ils sont presque toujours les bras croisez, ne faisant autre chose que tenir des Assemblées, chanter, manger, jouer, dormir, & ne rien faire. [...] Les occupations de leur compétence les plus laborieuses sont, de dresser les palissades de leurs Forts, de faire ou de réparer leurs Cabanes, de préparer les peaux dont ils font leurs vêtemens, de travailler à quelques petits meubles domestiques, de mettre en état leurs équipages de Guerre, de Chasse ou de Pêche, enfin de s'orner, & de se mettre sur leur propre» (*MSA*, t. 2, p. 1-3).

⁴⁷ Le Beau a sans doute vu ce mot dans les textes de ses prédécesseurs. Voir *Bacqueville de La Potherie* (*Histoire*, t. 2, p. 115) et *Lahontan* (*Mémoires*, p. 742).

viandes hors de la Chaudière, quand ils ont peur de se brûler. Ils les mangent ordinairement à moitié cuites. Leurs chiens ont-ils mangé dans un Plat! ils ne se font pas difficulté d'y manger aussi, sans le nettoyer: souvent même, ils mangeront le reste des Chiens sans aucune répugnance & sans avoir grand-faim⁴⁸ Ils lâchent leurs vents en présence de tout le monde, sans avoir aucune honte ni se soucier de personne⁴⁹.

22 [20] Ce premier jour de mon arrivée à *Naranzouac*, étant encore dans la Cabane du Chef, dont je viens de parler, je vis une Femme, qui après avoir nettoyé les saletés de son Enfant avec un morceau d'écorce, mangea sur la même écorce un peu de Poisson qu'une autre Sauvagesse vint lui apporter: s'étant contenté d'essuyer superficiellement cette écorce avec quelques feuilles d'arbres. J'avoué que cette vuë pensa me faire rejeter mon dîner⁵⁰. D'un autre côté les Poux commençant à m'assaillir de toutes parts, je sortis au plutôt de la Cabane de ce grand Chef & m'allai promener par le Village.

⁴⁸ Absence de ponctuation attribuable au prote.

⁴⁹ Le Beau reprend et développe les observations de Louis Hennepin: «Ils [les Sauvages] lâchent leurs vens devant tout le monde, sans aucun Scrupule, & sans se soucier de personne. [...] Ils ne lavent jamais leurs plats de bois ou d'écorces, leurs écuelles, ni leurs cueilleres. [...] Ils ne se lavent presque jamais les mains ni le visage. [...] Ils mangent dans le plat, où leurs chiens ont mangé, sans le netoïer. [...] Ils lâchent des vens par la bouche à tous momens» (*NVH*, p. 268-270).

⁵⁰ Cette scène n'est pas sans rappeler cette remarque d'Hennepin: «Quand les femmes Sauvages ont nettoïé leurs petits enfans avec les mains, elles les essuient fort superficielement à un morceau d'écorce, après quoi, elles touchent sans facon la viande, qu'elles mangent. Cela m'a fait souvent de la peine, jusqu'à m'empêcher de manger avec ces gens dans la Cabane, où on m'avoit invité» (*NVH*, p. 269-270).

[21] CHAPITRE XXII.

Description de Naranzouac avec la manière dont les Sauvages construisent leurs Cabanes. Portrait des Sauvageesses en général & les différents travaux qui font leurs occupations.

- 1 LES Sauvages rient de toutes les Civilités de notre *Europe*. Sont-ils dans leurs Villages! ils entrent dans la première Cabane qu'ils rencontrent sans dire mot à personne. La chaudière est-elle sur le feu! ils en levent le couvercle, regardent ce qui est dedans s'asseyent sans façon, prenant place où ils peuvent; allument leur pipe sans regarder qui que ce soit, fument de même & s'en vont¹.
- 2 Je les avois déjà vu à *Quebec*² & aux environs, entrer de la sorte dans les Maisons des Particuliers & y prendre la première place. Quelquefois même s'il y avoit un fauteuil au milieu du [22] Foyer, ils s'en saisissoient d'abord & ne s'en seroient pas levés, quand c'eût été pour faire place au Gouverneur Général du *Canada*: car ils font autant de cas de leur Personne, que du plus grand & du premier Homme du Monde³. C'est pourquoi suivant le Proverbe: *Si fueris Romæ, Romano vivito more* (si vous êtes à *Rome*, vivez comme à *Rome*)⁴ je fis tout comme eux, c'est à dire, qu'excepté que je ne regardois point dans les Chaudières, j'entrois de Cabane en Cabane sans dire mot, je m'y asseyois, y fumois la pipe, j'y riois au nez de ceux qui rioient au mien & en sortois comme j'y étois entré.
- 3 Le premier jour une Troupe d'Enfans, me suivoit toujours par tout, me contrefaisant dans ma marche, mais le lendemain & les jours suivans, cette suite importune me laissa tranquille. Je fus environ trois jours à me promener dans ce Lieu sans savoir à qui parler; car les *Iroquois*, avec qui j'aurois pu converser, étant occupés à jouer avec mes *Hurons*, ne se donnoient pas le tems de me parler, de-[23]-sorte que je m'ennuyai fort dans l'attente du R. P. *Cirene*⁵.

¹ Pour rédiger ce paragraphe et les deux premières phrases du paragraphe suivant, Le Beau suit de près le texte de Louis Hennepin: «Les Sauvages se soucient fort peu des civilitez de nôtre Europe. Ils se mettent même à rire, quand ils voient nos gens occupez à s'en faire l'un à l'autre. Lors qu'ils arrivent en quelque lieu, ils ne saluent presque jamais ceux, qui y sont. Ils demeurent accroupis, & ne saluent, ni ne regardent personne, quoi qu'on les vienne voir. Ils entrent par fois dans la premiere Cabanne, qu'ils trouvent, sans dire un mot. Ils prennent place, où ils peuvent, & allument en suite leur pipe ou leur Calumet. Ils fument sans rien dire, & puis s'en vont tous de même. Lors qu'ils entrent dans nos maisons bâties & meublées à l'Européenne, ils prennent la premiere place. S'il y a une chaise au milieu du foïer, ils s'en saisissent, & ne se levent jamais pour qui que ce soit, quand bien même ce seroit un Prince ou un Roi. Ils font autant de cas de leurs personnes, que du plus grand, & du premier homme du monde» (*NVH*, p. 267-268).

² Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

³ Lahontan souligne aussi cette particularité des mœurs autochtones: «Ils [les Amérindiens] s'estiment au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, & allèguent pour toute raison qu'ils sont aussi grands maîtres les uns que les autres, parce que les hommes étant pêtirs du même limon, il ne doit point y avoir de distinction, ni de subordination entre eux» (*Mémoires*, p. 639).

⁴ Le proverbe «Il faut vivre à Rome comme à Rome» tire son origine du distique de saint Ambroise: «*Si Romæ fueris, Romano vivito more; Si fueris alibi, vivito sicut ibi*» (voir Pierre Marie Quitard, *op. cit.*, p. 698).

⁵ Les habitants de Narantsouak sont des Abénaquis, non des Iroquois (voir *supra*, chap. 21, n. 2). Sur le père Jacques de Sirême, voir *supra*, chap. 21, n. 22.

- 4 Avant que de rien dire de ce R. Père, je crois qu'il ne sera pas hors de place, de faire ici une description de ce Hameau, qui puisse donner au Lecteur une idée parfaite de tous les Villages des Sauvages en général⁶.
- 5 Ce Village, situé ainsi que je l'ai déjà dit⁷, ne consiste que dans un petit Amas de Cabanes d'écorce, mais si négligées, qu'on croiroit d'abord que ce n'est point sans raison, si ces Sauvages ne veulent pas être compris sous le nom d'*Agonnonsionni*, ou de *Faiseurs de Cabanes*⁸; car ils les construisent si mal, qu'à peine les preservent-elles des injures du tems. Tous leurs Toits sont en Chevrans cintrés, à peu près comme les Chaumières de nos Paysans, & crevés par tout. J'en ai vu de plus belles par la suite chez les autres *Iroquois*⁹.
- 6 Celles qui sont les mieux faites prennent la forme de nos Berceaux de Jardin. Elles sont larges de cinq ou six brasses¹⁰, hautes à proportion & longues selon la quantité des feux; car cinq ou six Menages, plus ou moins, habitent [24] ordinairement dans une même Cabane. Chaque feu emporte vingt ou vingt cinq pieds¹¹ de plus, sur la longueur de celles qui n'ont qu'un foyer, lesquelles n'excedent point le nombre de trente ou quarante pieds¹². Chacune de de¹³ ces Cabanes porte sur quatre poteaux par chaque feu & ces poteaux sont comme la base & le soutien de tout l'Edifice. On plante dans toute la circonférence, c'est à dire, dans toute la longueur des deux côtés & aux deux pignons, des piquets pour assujettir les écorces d'orme¹⁴ qui en font les murailles & qui y sont liées avec des bandes faites de la Tunique intérieure & de la seconde écorce du bois blanc¹⁵. Le Quarré étant élevé, on fait le ceintre avec des perches courbées en arc, qu'on couvre aussi d'écorces longues d'une brasse & large d'un pied ou de quinze pouces¹⁶. Ces écorces sont posées les unes sur les autres comme l'ardoise. On les rend stables en dehors avec de nouvelles perches, semblables à celles qui forment le ceintre en dedans & on les fortifie encore par de longues pièces de jeu-[25]-nes arbres fendus en deux, qui regnent dans toute la longueur de la Cabane, de bout en bout, & qui sont soutenus aux deux extrémités du toit, sur les côtés, ou sur les aîles, par des bois coupés en crochet, qui sont disposés pour cet effet de distance en distance.
- 7 Les Sauvages préparent les écorces bien long-tems avant que de s'en servir; ils les enlèvent des arbres qu'ils cernent lorsqu'ils sont en sève, ainsi que je l'ai dit ailleurs¹⁷

⁶ Le Beau se souvient sans doute de ce commentaire de Lafitau: «On voit dans chacun [des villages amérindiens] la même distribution des familles, les mêmes Loix de police, le même ordre; en sorte que qui en voit un, les voit tous» (*MSA*, t. 1, p. 464).

⁷ Voir *supra*, chapitre 21 (§3).

⁸ Sur le sens du mot «Agonnonsionni», voir *supra*, chap. 13, n. 50.

⁹ La description des maisons longues amérindiennes produite par Le Beau (§6-16) suit de très près celle de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 10-16). La référence bibliographique de cet emprunt est signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 435) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109). Voir aussi la description des maisons longues produite par Lahontan (*Mémoires*, p. 636).

¹⁰ Environ huit à dix mètres.

¹¹ Environ six à huit mètres.

¹² Environ dix à treize mètres.

¹³ Redoublement attribuable au prote.

¹⁴ Sur l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), voir *supra*, chap. 6, n. 91.

¹⁵ «Bois blanc» est le nom vulgaire donné au tilleul d'Amérique (*Tilia americana*). Cet arbre fournit un bois mou, faible et léger, facile à sculpter et souvent utilisé en ébénisterie. Son écorce interne est très forte, c'est pourquoi elle peut servir à la fabrication de cordes et de fils (voir *FL*, p. 382; *FC*, vol. 1, p. 97).

¹⁶ Le Beau (qui suit le texte de Lafitau) estime que les écorces mesurent environ 1,60 m de long et entre 30 et 40 cm de large.

¹⁷ Note de l'auteur: *V. Chap. X. p. 155*. Voir *supra*, chap. 10, § 4.

parce qu'alors les arbres se dépouillent mieux. Après leur avoir ôté leur superficie extérieure, laquelle est raboteuse, ils les gênent les unes sur les autres¹⁸, afin qu'elles ne prennent pas un mauvais pli, & ils les laissent ainsi sécher. Ils préparent de la même manière les perches & les bois nécessaires à la construction de l'Edifice & quand le tems est venu de mettre la main à l'œuvre, on invite la jeunesse du Village, à qui l'on fait un grand Festin pour l'encourager, & en moins d'un ou de deux jours tout l'ouvrage est sur pied; plutôt par la mul-[26]-titude des mains, que par la diligence des Travailleurs.

8 Après que le Corps du Bâtiment est achevé, les Particuliers qui y ont intérêt, travaillent ensuite à leur aise à l'embellir par le dedans & à y faire les compartimens nécessaires selon leur usages & leurs besoins. La place du milieu est toujours celle du foyer, dont la fumée s'élevant s'exhale par une ouverture pratiquée au sommet de la Cabane, dans le lieu qui y repond & qui sert aussi à y donner du jour: car ces Edifices n'ont point d'autres fenêtres. Cette ouverture se ferme par une ou deux écorces ambulantes, qu'on fait avancer ou retirer, comme on le juge à propos, dans le tems des grandes pluyes, ou de certains vents qui feroient refouler la fumée dans les Cabanes & les rendroient très incommodes¹⁹.

9 Le long des feux, de chaque côté, regne une Estrade d'environ quatre pouces de hauteur & de six pieds de profondeur. Ces Estrades leur servent de Lit & de Sièges pour s'asseoir²⁰. Ils étendent sur les écorces qui en font le [27] plancher des nattes de joncs & des peaux d'Ours²¹. Sur cette couche qui n'est guère propre à entretenir la molesse, ou la fainéantise, ils s'étendent sans aucune façon, enveloppés seulement dans les mêmes couvertures qu'ils portent sur eux durant le jour. Ils ne savent, pour la plûpart, ce que c'est, que de se servir d'oreiller. Quelques-uns néanmoins, depuis qu'ils ont vû la manière Française, en font un d'un morceau de bois ou d'une natte roulée. Les plus délicats en usent qui sont faits d'une peau d'Ours, de Cerf ou d'Orignal²², rempli de poil; mais en peu de tems, ils sont si gras, si sales & font tant d'horreur à voir, qu'il n'y a que des Gens aussi mal propres que les Sauvages, qui puissent s'en accommoder.

10 S'ils ne donnent pas plus d'élevation à leurs Estrades, c'est afin de n'être pas incommodés de la fumée qui est insupportable dans les Cabanes quand on s'y tient de bout, ou qu'on y est un peu exhaussé²³. Ils mettent aussi des écorces au dessus de ces Estrades qui leur forment une espèce de Ciel de [28] Lit, leur tiennent lieu d'Armoires & de Garde-

¹⁸ Dans cette acception, le verbe «gêner» présente l'idée de contrainte, d'obstacle aux mouvements: «Une pièce de bois [qui] en gêne une autre, l'empêche de se mouvoir librement» (*Trévoux*, 1771, t. 4, p. 457).

¹⁹ Le Beau gomme cette précision de Lafitau: «Je parle seulement ici des Cabanes construites selon la forme Iroquoise; car celles qui sont bâties en rond & en maniere de Glaciere, n'ont pas même d'ouverture par le haut, de sorte quelles [*sic*] sont & beaucoup plus obscures, & qu'on y est beaucoup plus en proie à la fumée» (*MSA*, t. 2, p. 12).

²⁰ Le Beau, qui estime que l'estrade se situe à un peu plus de 10 cm du sol et qu'elle atteint environ 2 mètres de profondeur, modifie le texte de son prédécesseur. Lafitau écrit: «Le long des feux, de chaque côté, régnent une Estrade de douze à treize pieds en longueur sur cinq ou six de profondeur, & autant à peu près de haut. Ces Estrades fermées de toutes parts, excepté du côté du feu, leur servent de lict & de sieges pour s'asseoir» (*MSA*, t. 2, p. 12).

²¹ Lafitau ne précise pas quelles peaux sont utilisées ou préférées par les Amérindiens pour couvrir les estrades; il se contente d'écrire qu'ils utilisent des «peaux de fourrure» (voir *MSA*, t. 2, p. 12). Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20.

²² Sur le cerf américain, ou wapiti (*Cervus elaphus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77; sur l'orignal, ou élan d'Amérique (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31.

²³ Lafitau indique que la position de l'estrade, ni trop haute ni trop basse, empêche à la fois d'être incommodé par la fumée et par l'humidité (voir *MSA*, t. 2, p. 13).

manger, & mettent ainsi, sous les yeux de tout le monde, leurs Plats & tous les petits ustenciles de leur ménage. Ils placent encore entre ces Estrades de grandes Tonnes d'écorce, hautes de cinq à six pieds²⁴ où ils mettent leur Bled²⁵ lorsqu'il est égrené.

11 Les Cabanes Iroquoises ont ordinairement une sortie aux deux extrémités, avant laquelle il y a une espèce de tambour ou de petit appartement séparé, & un vestibule extérieur. Celles des *Agniès* à *Naranzouac*, avoient bien deux sorties, mais sans tambour ni vestibule, de façon qu'elles étoient toutes simples aussi bien que celles des autres Nations Sauvages²⁶. Les Cabanes qui ont des tambours servent de Cabinets aux *Iroquois*, pour y mettre leurs Nattes, ou les jeunes Gens quand la Famille est nombreuse; ou enfin de Retraite pour eux-mêmes lorsque le voisinage du feu ne leur est plus si nécessaire²⁷.

12 Le Vestibule extérieur se ferme en Hiver avec des écorces & leur sert de Bucher pour le gros bois; mais en Été ils l'ouvrent de tous côtés pour [29] prendre le frais. Plusieurs même, pendant les grandes chaleurs, mettent leurs nattes sur le toit de ces Vestibules, lequel est plat & moins exhaussé que leurs Cabanes. Ils couchent ainsi à l'air sans s'embarrasser du serain.

13 Quoique les Sauvages puissent aller & venir dans leurs Cabanes le long des feux, des deux cotés entre le Foyer & les nattes, cependant cette espace n'est pas assez large pour y pouvoir danser à l'aise. Ils y dansent néanmoins, mais on ne doit pas en être surpris, puisque leur Danse, ainsi que je l'ai déjà donné à comprendre, ne consiste que dans des contorsions & que souvent même un bon Danseur ne bouge pas de sa place²⁸.

14 Les portes des Cabanes sont de trois ou quatre écorces mobiles, jointes ensemble & suspenduës en dehors par en haut. Point de clef ni de serrure: quand ils vont pour long-tems en campagne ils se contentent d'arrêter leurs portes avec des traverses de bois, pour les défendre contre les Chiens du Village. Pendant les Siècles qui nous ont précédés, ils ont tous vécu dans une [30] grande sécurité & sans beaucoup de défiance les uns des autres. Les plus Soupçonneux portoient leurs meubles les plus précieux chez leurs amis ou les enterroient dans des trous faits exprès sous leurs Nattes, ou dans quelque lieu inconnu de leur Cabane.

15 Présentement quelques-uns, sur tout des Nations qui habitent proche des *Européens*, ont des coffres ou de petites cassettes qui ferment à clefs; d'autres fortifient leurs Cabanes par les pignons avec des planches grossièrement faites & y mettent des portes de bois avec des serrures qu'ils achettent des *François* ou des *Anglois*, dont le voisinage leur a souvent appris à leurs dépens, que ce qu'ils avoient fermé n'étoit pas toujours en sûreté.

16 Ils doublent leur portes pour se garantir du froid & de la fumée; & ils en font comme une seconde avec des couvertures de peau ou de laine. Dans les froids communs & ordinaires leurs Cabanes sont assez chaudes, mais quand le vent de Nord-Est²⁹ donne, & qu'il fait un de ces tems rigoureux du *Canada*, qui dure sept à huit [31] jours de suite à faire fendre les pierres, alors le froid y ayant pénétré, il est incompréhensible comment ils

²⁴ Environ 1,60 m à 2 m de hauteur.

²⁵ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *infra*, n. 47.

²⁶ Cette remarque est originale, mais Le Beau répète l'erreur des chapitres précédents: les habitants de Narantsouak n'étaient pas des Agniers, mais des Abénaquis (voir *supra*, chap. 21, n. 2).

²⁷ Le Beau omet une précision de Lafitau: «Ces Cabinets sont élevés de trois à quatre pieds pour les garantir de l'importunité des puces, par dessous ils mettent la provision de leur petit bois» (*MSA*, t. 2, p. 14).

²⁸ Ce commentaire défavorable est personnel à Le Beau; la phrase ne se trouve pas chez Lafitau.

²⁹ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 435), Le Beau modifie le texte de son prédécesseur: Lafitau écrit «Nord-Oüest» (voir *MSA*, t. 2, p. 16).

peuvent y résister, étant aussi peu couverts qu'ils le sont, sur-tout ceux qui couchent loin des feux. Pendant l'Été elles sont assez fraîches, mais pleines de puces & de punaises. Elles sont aussi très puantes, quand ils y font sécher leurs Poissons à la fumée.

- 17 Au milieu de *Naranzouac*, étoit la Cabane du Chef dont j'ai parlé ci dessus³⁰. Elle étoit la plus grande & servoit aussi pour le Conseil. Vis avis³¹ de cette Cabane, il y en avoit une autre plus petite, dans laquelle étoit dressé un Autel de planche & d'écorce, qui servoit au Missionnaire pour y dire la Messe. Il n'y avoit rien dans son extérieur ni dans son intérieur qui denotât que ce fût une Eglise, si ce n'étoit cet Autel sur le quel on voyoit un *Crucifix*, devant qui ces *Iroquois* alloient tous les soirs ensemble, pour y chanter, faire leurs prières & quelquefois-même pendant le jour.
- 18 Lorsque les Sauvages décampent de ce lieu pour aller faire une partie de [32] Chasse ou de Pêche, qui doit durer un peu long-tems, alors ils laissent cet Autel mobile à l'abandon, & emportent facilement avec eux les ornemens & les choses nécessaires au Jésuite qui les suit. Ils lui dressent bien vite par tout ailleurs un pareil Edifice, pour qu'il y puisse exercer ses Fonctions Sacerdotales.
- 19 Ils n'oublient pas même jusqu'à son Chat qu'ils portent aussi partout où la plus forte partie du Village doit se rendre. Ce Chat, s'il vit encore, doit être blanc, privé³². Il divertissoit ces *Iroquois* qui se faisoient un plaisir de regarder un Animal de cette sorte grimper sur leurs Cabanes & se familiariser avec eux dans leurs Forêts; car les Chats sauvages sont plus gros, que les nôtres & ne s'appriivoisent jamais³³.
- 20 Qui voit une seule Cabane dans ce Village, les voit toutes; excepté néanmoins qu'elles sont plus ou moins grandes les unes que les autres selon le nombre des Familles ou plutôt des Personnes qui les habitent; car ordinairement une seule Famille, à moins [33] que le Parentage ne soit un peu trop nombreux, habite dans une même Cabane. Le R. P. *Cirene* y avoit la sienne en particulier, proche de la Chapelle. Elle étoit plus petite que les autres, sans être mieux faite, ni plus commode. J'en excepte cependant qu'on n'y respiroit point de puanteur, & qu'elle étoit peut-être moins pleine de vermine: au reste son lit n'étoit pas plus mollet que celui des Sauvages. Une peau d'Ours étendue sur des écorces d'arbres & une bille de bois, qui lui servoit d'oreiller, faisoient toute sa couche. Point de chaises, point de Table. Une seule écorce attachée de bout en bout, à travers de sa Cellule, faisoit

³⁰ Sur le chef abénaquis Wowurna, voir *supra*, chap. 21, n. 16.

³¹ Agglutination attribuable au *prote*; il faut lire «vis-à-vis».

³² Sans doute Le Beau veut-il dire que le chat serait âgé s'il vivait encore, d'où la couleur blanche de ses poils (voir *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 919; Richelet, t. 1, p. 208). Quant à l'adjectif «privé», il renvoie ici au fait de ne pas être farouche et d'être apprivoisé (voir *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 1005).

³³ Dans les relations de voyage de la Nouvelle-France, l'expression «chat sauvage» pose un problème sémantique: le contexte permet parfois d'identifier une espèce spécifique, mais ce n'est pas toujours le cas. Comme nous pouvons le constater dans les textes de Cartier, de Lahontan et de Charlevoix, le plus souvent, l'expression renvoie au pékan (*Martes pennanti*), au raton laveur (*Procyon lotor*), au loup-cervier (*Lynx lynx*) ou au lynx roux (*Lynx rufus*). Dans ses *Avantures*, Claude Le Beau ne fait mention des «chats sauvages» qu'à deux reprises. La première fois, au chapitre 6 (§3), il se contente de transcrire une énumération tirée du texte d'un prédécesseur: il est peu probable qu'il se soit soucié du sens attribué à l'expression. Quant au contexte de la seconde occurrence, ici, il ne nous permet pas de tirer une conclusion définitive. En comparant le «chat sauvage» au chat domestique, Claude Le Beau pense peut-être aux deux espèces de félins qu'on peut voir dans la vallée du Saint-Laurent et en Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire le loup-cervier et le lynx roux. Il n'est toutefois pas impossible qu'il songe au pékan ou au raton laveur puisque ces deux bêtes sont souvent comparées à de gros chats. À propos de cette ambiguïté sémantique, voir Michel Bideaux, *Relations* de Cartier, *op. cit.*, p. 375, n. 318; *IAP*, p. 210. Sur le loup-cervier et le pékan, voir respectivement *supra*, chap. 6, notes 23 et 25. Sur le lynx roux et le raton laveur, voir *LM*, p. 291-293, 327-331.

son Armoire, son Garde-manger, & sa Bibliotheque qui consistoit en quelques livres de piété ou de dévotion³⁴.

21 Les Cabanes de ce lieu sont situées les unes contre les autres, comme sont ordinairement celles de tous les Villages des Sauvages en général; ce qui les expose à un danger continuel du feu, la matière en étant aussi combustible, qu'elle l'est. Leurs ruës ne sont [34] point allignées, chacun bâtissant où le Sol lui paroît plus propre & moins pierreux. On ménage toujours, au centre du Village, une place assez grande pour y tenir des Assemblées & y danser ou gesticuler à l'aise dans leurs Rejouissances publiques. *Naranzouac* en avoit une fort spacieuse³⁵.

22 Les Sauvages situent leurs Villages, autant qu'ils peuvent, au milieu des meilleures terres, sur quelque petite éminence, qui leur donne vuë sur la Campagne, de peur d'être surpris, & au bord de quelque ruisseau, qui, s'il est possible, serpente au tour & fasse comme un Fossé naturel aux Fortifications, mais celui-ci quoique proche des *Anglois* n'étoit nullement fortifié³⁶. En un mot ce village, tout simple qu'il est, satisfaisoit du moins autant ma curiosité, touchant l'antiquité des premiers tems, que tous les plus beaux Trophées & Monumens que j'eusse pu voir des anciens *Egyptiens*, des *Grecs* & des *Romains*: puisqu'il peut encore aujourd'hui servir de montre de la pauvreté & de la frugalité des Hommes nés dans l'Enfance du Monde³⁷. Il faut [35] avouer en même tems, que ceux-ci doivent être bien endurcis & faits aux injures de l'air, pour pouvoir vivre de la sorte dans des Climats aussi rigoureux³⁸. J'ai vu souvent proche de *Quebec*, des petits *Hurons*³⁹, qui, dans le fort de l'Hiver, couroient tout nuds sur la neige & s'y veautoient

³⁴ D'après Gilbert Chinard («Une nouvelle source d'Atala», *loc. cit.*, p. 139), la description de la cabane du père Sirême pourrait avoir inspiré la description de la grotte du père Aubry dans *Atala*. Chateaubriand: «Après une demi-heure d'une marche dangereuse par les sentiers de la montagne, nous arrivâmes à la grotte du missionnaire. Nous y entrâmes à travers les lierres et les giraumonts humides, que la pluie avait abattus des rochers. Il n'y avait dans ce lieu qu'une natte de feuilles de papaya, une calebasse pour puiser de l'eau, quelques vases de bois, une bêche, un serpent familier, et sur une pierre qui servait de table, un crucifix et le livre des chrétiens» (*op. cit.*, vol. 1, p. 65-66). Le Beau, lui, se souvenait peut-être de la description de la cabane du père Bigot, missionnaire chez les Abénaquis, produite par Bacqueville de La Potherie: «La vie qu'il meine avec eux est tout-à-fait Apostolique, il s'est fait à leur maniere, sa cabane est d'écorce d'arbre, son lit est une peau d'ours étenduë sur la terre, sa vaisselle est composée de petits plats d'écorce de bouleau» (*Histoire*, t. 1, p. 310).

³⁵ Hormis la remarque de la dernière phrase, les informations produites dans ce paragraphe sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 3).

³⁶ Ce dernier détail concernant l'absence de fortifications à Narantsouak est particulier à Le Beau; le reste de la phrase est emprunté à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 3).

³⁷ Le Beau s'inspire d'une remarque de Lafitau: «Les Cabanes de toutes ces Nations sont encore aujourd'hui la montre de la pauvreté & de la frugalité des hommes nez dans l'enfance du Monde; & si l'on en excepte les habitans du Pérou & du Mexique, qui bâtissoient de petites maisons de pierre, où il n'y avoit ni magnificence, ni art, ni commodité, & quelques autres Peuples de leur voisinage, qui font à leurs demeures un enduit de chaux ou de ciment assez passable, tout le reste des Nations sauvages n'a que de misérables cases ou chaumières, connus dans l'Antiquité sous le nom de *Mapalia* ou *Tuguria*, lesquelles sont toutes propres à donner une idée parfaite de la misere» (*MSA*, t. 2, p. 5).

³⁸ Cette phrase est tirée du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 6), mais les deux phrases suivantes s'inspirent du texte de Louis Hennepin: «Generalement parlant, les Sauvages sont fort robustes. Les hommes, les femmes, & les enfans sont d'une vigueur extraordinaire. [...] Les enfans des Sauvages qui habitent vers le Nord, sont si endurcis au froid, qu'en plein hyver ils courent tout nuds sur la neige, & s'y veautrent, comme les cochons font en été dans la bouë. [...] Il est vray, que le grand air, auquel ils s'exposent, depuis qu'ils sont nez, contribue en quelque sorte à endurcir leur peau à la fatigue» (*NVH*, p. 176-177).

³⁹ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9).

comme les Cochons font en Été dans la bouë. Ce-ci, sans doute, contribué beaucoup à leur endurcir la peau à la fatigue; car en général, Hommes, Femmes, Enfants, tous sont d'une vigueur extraordinaire.

23 Comme j'ai déjà parlé du Naturel des Sauvages⁴⁰ & de leur caractère, il est tems que je dise ici quelque chose de leurs Femmes & de leurs Filles.

24 Les Sauvagesses étant en âge nubile sont tout-à-fait jolies. Beaucoup même pourroient passer pour des Beautés, si leur taille répondoit à leur visage, je veux dire, si elle étoit plus déliée; mais elle est un peu trop massive, parce que ni les Filles ni les Femmes ne mettent point de corps⁴¹. Elles nais-[36]-sent toutes blanches comme nous: ce qui ne doit point surprendre le Lecteur, puisque leur Climat est plus froid que le nôtre. Leur Beauté d'ailleurs est fort passagère; car à peine ont-elles quelques années de mariage, que la laideur commence à l'effacer, tant par rapport au fard ou aux différentes couleurs dont elles se peignent le visage, & que l'ardeur du Soleil imprime dans leur peau, qu'à cause de toutes les différentes occupations auxquelles elles sont sujettes.

25 Leur compléxion, bien loin de paroître moins vigoureuse que celle des Hommes Sauvages, paroît en quelque façon plus forte & plus robuste, puisqu'elles leur servent de Porte-faix & ont tant de vigueur, qu'il y a très peu d'Hommes en *Europe*, qui en aient autant. Elles portent des fardeaux que nous aurions de la peine à soulever. J'ai remarqué qu'elles se chargent ordinairement de deux ou de trois cens livres pesant⁴² & qu'outre cela elles mettent encore leurs Enfants par dessus, ainsi que je l'ai dit dans ma première [37] Partie⁴³. Dans cet état elles marchent quatre ou cinq lieues⁴⁴, quelquefois plus. Il est vrai qu'elles vont lentement, mais elles ne laissent pas que d'arriver au Rendez-vous⁴⁵.

26 Ces Femmes, semblables à celles des Peuples Barbares de l'Antiquité & aux Amazones⁴⁶ travaillent les Champs, comme font aujourd'hui les Femmes dans la *Lorraine*, qu'on voit dès la pointe du jour labourer la terre avec leurs Maris & souvent même mener la Charruë, au lieu que les Sauvagesses n'ont aucun Homme qui daigne les aider. Le grain qu'elles sèment est le Maïs, connu autrement sous les noms de Bled d'*Inde*, bled d'*Espagne* & bled de *Turquie*⁴⁷, lequel est le fondement de la nourriture de presque

⁴⁰ Note de l'auteur: *V. Chapitre XVIII. pag. 305. 306. &c.* Voir le chapitre 18 (§12-23).

⁴¹ Lahontan était du même avis: «Les femmes [amérindiennes] sont de la taille qui passe la médiocre, belles autant qu'on le puisse imaginer, mais si mal-faites, si grasses & si pesantes, qu'elles ne peuvent tenter que les Sauvages» (*Mémoires*, p. 634). Chez Le Beau, le substantif «corps» renvoie au vêtement, c'est-à-dire au corset baleiné et lacé qui serre la taille et le ventre: «Les femmes grecques ignoraient l'usage des ces CORPS de baleine, par lesquels les nôtres contrefont leur taille, plutôt qu'elles ne la marquent» (Jean-Jacques Rousseau, cité par Larousse, t. 5, p. 169-179).

⁴² De 90 à 135 kg.

⁴³ Note de l'auteur: *Chapitre VIII. p. 117.* Voir le chapitre 8 (§1).

⁴⁴ Entre 16 et 20 kilomètres.

⁴⁵ Dans ce paragraphe, Le Beau reprend presque textuellement les observations d'Hennepin (*NVH*, p. 179).

⁴⁶ Note de l'auteur: *Strabo* Lib. 3. p. 114. Le Beau tire cette référence bibliographique du texte de Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 63). Strabon, qui fait référence au courage, à la férocité et à l'insensibilité des peuples ibères et des peuples du Nord, écrit: «Ces mœurs se retrouvent chez les Celtes, les Thraces et les Scythes, peuples connus aussi pour leurs actes de courage, tant de la part des hommes que de celle des femmes. Ces femmes, au surplus, assument les travaux agricoles. On les voit, à peine accouchées, servir leurs maris, qui ont pris place sur le lit, ou bien aller s'accroupir au bord de quelque ruisseau au cours de leurs occupations pour se délivrer, puis laver et langer elles-mêmes leurs nouveau-nés» (*Géographie*, Livre III, 4, 17, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966, vol. 2, p. 76-77).

⁴⁷ Les noms «maïs», «blé d'Inde», «blé d'Espagne» et «blé de Turquie» sont synonymes. D'ailleurs, au Québec, le maïs est encore communément appelé «blé d'Inde». Il existe plusieurs variétés de maïs (*Zea*

toutes les Nations sédentaires, d'un bout de l'*Amerique* à l'autre. Dès que les neiges sont fonduës les Femmes commencent leur travail; car elles ne sèment point durant l'Automne, par ce qu'il ne faut que trois mois entre cette semence & sa recolte⁴⁸.

27 [38] La première façon qu'elles donnent aux Champs, c'est de ramasser le chaume & de le brûler. Elles remuënt ensuite la terre pour la disposer à recevoir le grain qu'elles doivent y jeter. Elles se servoient autrefois dans leur labourage d'un simple morceau de bois recourbé, de trois doigts de largeur, attaché à un long manche qui leur suffisoit pour sarcler la terre & la remuer; mais présentement elles se servent de petites houës ou pioches qu'elles achètent des *Européens*, & qui leur sont bien plus commodes⁴⁹.

28 J'arrivai à *Naranzouac*, précisément dans la saison de leur Travail⁵⁰. Le lendemain de mon arrivée, j'entendis un Vieillard qui crioit par le Village, vers les deux heures après midi. Je m'informai à un nommé *Jacques*, qui parloit François, de ce que vouloit dire ce Crieur. *Cet Homme*, me répondit ce Sauvage, *est un Porte-Soleil qui agite le dos des Femmes*. Je n'aurois d'abord rien compris aux paroles de cet *Iroquois*, si je n'eusse vu aussitôt les Femmes & les Filles sortir par bandes de leurs Cabanes, avec leurs outils; ce [39] qui me fit aisément comprendre que les Sauvages n'ayant pas d'autre Pendule que le Soleil, ce Crieur public leur servoit sans doute d'Horloge pour les avertir d'aller labourer. En effet, je les vis toutes dans le moment traverser, dans quantité de Canots, la Rivière qui baigne le pied du Village⁵¹. Comme j'étois las de voir la fainéantise des Hommes & que

Mays) indigènes en Amérique du Nord. Les grains de l'épi de maïs fournissent une farine nourrissante et l'on peut tirer du sucre de la tige du plant. Comme Le Beau l'indique un peu plus loin (§33), les feuilles du calice de l'épi sont suffisamment solides pour être tressées (voir Littré, t. 1, p. 537-538; *FC*, vol. 2, p. 666-667).

⁴⁸ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 435), les informations qui concernent les semences et les outils agricoles des Amérindiennes (§26-27) sont tirées du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 63, 75-76). Le Beau ne reprend toutefois pas mot à mot le texte de son prédécesseur, il s'en sert comme ouvrage de référence: certains extraits sont modifiés ou paraphrasés, d'autres sont résumés. L'une des modifications semble par ailleurs relever d'intentions strictement personnelles: Lafitau compare le travail des femmes Amérindiennes à celui des Françaises de la Gascogne, du Béarn et de la Bresse, alors que Le Beau fait référence aux femmes de la Lorraine. Le Beau voulait peut-être saluer au passage les origines de sa mère, Charlotte Hannequin (voir *supra*, chap. 1, n. 4), née à *Hadon chateau* (aujourd'hui Hattonchâtel), en Lorraine, mais il est aussi possible qu'il ait visité la région et qu'il y fasse référence parce qu'il la connaît.

⁴⁹ Cette dernière observation est personnelle. Le Beau choisit d'ailleurs les adverbes «autrefois» et «présentement» pour souligner le caractère actuel de sa remarque. Du coup, la description produite par Lafitau paraît dépassée: «La première façon qu'on donne aux Champs, c'est de ramasser le Chaume & de le brûler. On remuë ensuite la terre pour la disposer à recevoir le grain qu'on doit y jeter. On ne se sert point pour cela de la Charruë, non plus que de quantité d'autres instrumens du Labourage, dont l'usage ne leur est pas connu, & ne leur est pas nécessaire. Il leur suffit d'un morceau de bois recourbé, de trois doigts de largeur, attaché à un long manche qui leur sert à sarcler la terre & à la remuer legerement» (*MSA*, t. 2, p. 76).

⁵⁰ Le Beau n'a probablement jamais été témoin des travaux printaniers des Abénaquises de Narantsouak: selon toute vraisemblance, il aurait gagné ce village au mois de décembre 1730 (voir *supra*, chap. 21, n. 1). Comme il était pressé de fuir pour échapper aux autorités de la colonie française, il n'a certainement pas attendu la belle saison pour atteindre la Nouvelle-Angleterre.

⁵¹ William Durkee Williamson, qui note l'existence des champs de maïs cultivés par les Abénaquis de Narantsouak, indique que le village était situé dans un endroit magnifique et que les terres cultivées par ces Amérindiens, le long de la rivière Kennebec, étaient fertiles et nourries annuellement par les alluvions des crues saisonnières: «No part of the State [of Maine] is more justly celebrated for its beauty and fertility than the lands on this river [Kennebec], particularly in that town [Norridgewock]. Here were the Indians' old cornfields, in the deep intervals wich spread wide from the river enriched by its annual overflowings» (*op. cit.*, p. 49). William Allen (*op. cit.*, p. 23-25), qui décrit Narantsouak avant sa mise à sac par les Anglais en 1724, souligne aussi que, du point de vue géographique, l'endroit était particulièrement propice à l'établissement d'un village amérindien. Sur la rivière Kennebec, voir *supra*, chap. 21, n. 15.

j'étois déjà apprivoisé avec les Filles & les Femmes, j'entrai sans façon dans un de leurs petits Canots, pour les aller voir travailler. Chacune en riant, me faisoit signe d'entrer dans le sien; c'est pourquoi j'eus tout lieu d'être content.

29 Toutes ces Sauvagesses arrivées dans une espèce⁵² de Plaine, se separèrent en grandes bandes, selon les differens quartiers où elles avoient leurs Champs. Celles qui eurent le plutôt fini leur tâche, passèrent de leur champ dans un autre, ou pour mieux dire elles alloient [40] gaillardement aider leurs Voisines; car il n'y avoit ni Hayes, ni fossés, ni bornes, qui pussent dénoter la moindre séparation à ces Champs. Ce-ci me surprit; mais j'ai appris depuis qu'il n'y a pour cela jamais aucune dispute, parceque chacune fait toujours bien reconnoître ce qui lui appartient⁵³.

30 La Maîtresse du Champ dans lequel on travailloit, distribuoit à chacune des Travaillantes les grains de semence qu'elles recevoient dans de petites boîtes d'écorce, arrondies en forme de Litrons⁵⁴, hautes de quatre ou cinq doigts & larges à proportion, de manière qu'elles pouvoient supputer jusques au nombre des grains qu'elles donnoient.

31 Les Champs qu'elles ensemencoient n'étoient point rangés par guérêts ni par sillons, selon la méthode de l'*Europe*; mais par petites mottes rondes de trois pieds de diametre⁵⁵. Elles faisoient neuf & dix trous dans chacune de ces mottes⁵⁶, & dans chaque trou elles jettoient un grain de bled d'Inde qu'elles avoient soin de couvrir. J'en vis quel-[41]-ques unes qui semoient de petites fèves à côté de ces mêmes grains de bled d'Inde, dont la canne ou la tige leur devoit servir d'appui, comme l'échalas à la vigne. D'un autre côté j'en vis d'autres qui plantoient dans des Champs particuliers des grains de Citroüilles & des Melons-d'eau⁵⁷, qu'elles tiroient d'une terre noire & legère, preparée entre deux écorces, avec laquelle elles les avoient fait germer dans leurs Cabanes au dessus de leurs Foyers⁵⁸. Ces Citroüilles sont d'une espèce différente de celles de *France*.

⁵² Note de l'auteur: *Je dis espèce, parce que le Terrain n'étoit pas fort uni & qu'il y avoit des arbres & de gros Buissons, qui, à la verité, étoient éloignés les uns des autres.*

⁵³ Le Beau laisse entendre qu'il a effectué certaines recherches et qu'il a «appris» de nouvelles choses depuis son passage à Narantsouak. Peut-être est-ce une façon de reconnaître ses sources livresques. Quoi qu'il en soit, pour décrire les travaux des Amérindiennes aux champs (§29-33), Le Beau reprend simplement le texte de Lafitau en y opérant quelques modifications. Aucune information n'est véritablement «nouvelle» (voir *MSA*, t. 2, p. 76-78). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

⁵⁴ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur: Lafitau écrit que la maîtresse du champ distribue les graines «dans de petites Mannes ou Corbeilles» (*MSA*, t. 2, p. 77). Comme l'indique Lothar Dräger (*SNR*, p. 435), le litron est une ancienne mesure de capacité équivalant à environ 0,8 litre. Le litron était utilisé pour la mesure des denrées sèches et correspondait au seizième du boisseau. À Paris, un litron mesurait trois pouces et demi de haut, soit environ 9,45 cm, et trois pouces dix lignes de large, soit environ 10,35 cm (voir Furetière, 1690, [n. p.]; Littré, t. 1, p. 549, t. 4, p. 3554).

⁵⁵ Un peu moins d'un mètre de diamètre.

⁵⁶ D'après Lafitau, les Amérindiennes ensemencent les mottes en faisant précisément «neuf» trous dans chacune d'elles (voir *MSA*, t. 2, p. 76-77).

⁵⁷ Le melon (*Cucumis Melo*), la pastèque (*Citrullus vulgaris*) et la citrouille (*Cucurbita maxima* et *Cucurbita Pepo*) font partie des nombreuses espèces de cucurbitacées indigènes en Amérique du Nord (voir *FL*, p. 540; *FC*, vol. 1, p. 229).

⁵⁸ Dans ces deux dernières phrases, Le Beau se place comme témoin oculaire en répétant qu'il a vu ce qu'il rapporte. Au vrai, il continue de suivre le texte de Lafitau, presque mot à mot: «Elles [les Amérindiennes] sement les fèves à côté des grains de leur Bled d'Inde, dont la canne ou la tige leur sert d'appuy, comme l'Orme à la vigne. Elles font des Champs particuliers pour leurs Citroüilles & leurs Melons; mais avant que de les semer dans leurs Champs, elles préparent une terre noire & legere, dans laquelle elles les font germer entre deux écorces dans leur Cabanes, au-dessus de leurs foyers» (*MSA*, t. 2, p. 77-78).

- 32 Elles tiennent leurs Champs fort propres, ayant grand soin d'en arracher les herbes jusques au tems de la recolte, que je n'ai point vuë: mais les Jesuites m'ont dit que pour cela il y avoit un tems marqué, afin qu'elles travaillassent toutes en commun & que, dans ce tems-là, chacune portoit avec soi un faisceau de petites baguettes de la longueur d'un pied ou d'un pied & demi⁵⁹, qui ont chacune leur marque particulière & qui sont enjolivées de vermillon. Elles leur servent à marquer [42] leur tâche & à faire connoître leur travail⁶⁰.
- 33 Ce tems de la Moisson étant donc venu, elles cueillent le bled d'Inde, qu'elles arrachent avec des feuilles qui environnent l'Epi & qui en forment le calice. Ces feuilles y étant fortement attachées leur servent de lien pour le mettre en tresses ou en cordes, comme on en use pour les oignons. Cette recolte se fait pendant la nuit dans les Champs & c'est la seule occasion où les Hommes, qui ne se mêlent jamais ni de semer ni de recueillir, sont appelés par les Femmes pour les aider.
- 34 Si les Sauvages vivent dans une fainéantise honteuse, on peut dire au contraire, que leurs Femmes sont d'une activité tout à fait admirable, étant continuellement occupées au travail, soit dans les Champs, soit dans leur Domestique où elles ont toujours quantité de choses différentes à faire: Car outre le soin de leur Menage, pour lequel elles preparent le Bled d'Inde, le broient, le font bouillir &c. elles ont encore toutes sortes de petits ouvrages qui les occupent. Elles brodent, par [43] exemple, leurs souliers, leurs mitasses⁶¹, leurs couvertures & tout ce qui leur sert d'habillemens aussi-bien qu'à leurs Maris. Elles y brochent pour ornemens des plumes de Porc-épics de différentes couleurs⁶², qu'elles travaillent artistement sur les desseins qu'elles y ont fait auparavant tout au tour. Ces plumes de Porc-épics leur servent à tout. Elles en ornent même leurs plats d'écorces, des boîtes petites & grandes & des ceintures qu'elles vendent aux *Canadiens*⁶³. J'ai vu à *Quebec* une Toilette de leur façon, complete & si bien travaillée, que l'ouvrage mérite d'être vu. Sans doute que quelques *François* leur en avoit donné le dessein. On l'a envoyé en *Europe* pour y servir à quelqu'une de nos Dames.
- 35 Les Sauvages font une sorte de fil de l'écorce du bois blanc⁶⁴, dont elles cousent les sacs à mettre les provisions de leurs Maris, quand ils vont en voyage. Elles en travaillent leurs colliers de grains de Rassade⁶⁵, les longes dont elles se servent pour transporter les fardeaux, & divers autres ouvrages selon leurs petits besoins. Elles en-[44]-lèvent de cette écorce celle qui est la plus voisine du corps ligneux; elles la coupent avec l'ongle en rubans, qu'elles font rouir & macérer dans l'eau, comme on en use pour le chanvre & pour le lin & après quelques preparations que je n'ai pas pu voir, elles la réduisent en de si petits filamens, qu'elles peuvent aisément la tordre sur leur genoux & la mettre en peloton.

⁵⁹ Environ 30 à 50 centimètres.

⁶⁰ Le Beau avoue ne pas avoir été témoin de ce qu'il rapporte, mais il ajoute du même souffle que la description qu'il produit vient de conversations qu'il aurait eues avec des jésuites. Il s'agit encore d'un leurre: toute l'information est tirée du texte de Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 78).

⁶¹ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17).

⁶² L'expression «plumes de porc-épic» désigne les piquants de l'animal (voir *supra*, chap. 11, n. 16).

⁶³ Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

⁶⁴ Les informations qui concernent le fil à coudre fabriqué avec l'écorce du tilleul et les observations relatives à la fabrication de la teinture (§35-37) sont tirées presque mot à mot du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 159-160). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109). Sur le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), voir *supra*, n. 15.

⁶⁵ Sur la «rassade», voir *supra*, chap. 4, n. 79.

- 36 Dans les petits ouvrages qu'elles font avec ce fil, elles entremêlent fort proprement le poil d'Élan⁶⁶, de Bœuf Sauvage⁶⁷ & de Porc-épic⁶⁸, teint en diverses couleurs. Pour faire ces différentes teintures, elles se servent de divers suc, qu'elles expriment de certaines plantes, ou bien elles les font bouillir avec des racines & des herbes qui leur sont connues, avec des écorces & des copeaux de quelques arbres, dont le suc s'imbibe facilement dans les choses qu'elles veulent teindre après quelques bouillons & sans autre préparation.
- 37 Elles suppléent au défaut du fil en différentes manières. Pour coudre les Robes de fourrures, elles employent [45] les boyaux des animaux deséchés; ou des filamens tirés de leurs nerfs, ou bien des longes faites de peaux passées⁶⁹ & coupées bien menuës. Les petites racines qu'on met en œuvre pour les Canots d'écorce de Bouleau sont d'un fort bon usage & d'une grande propreté⁷⁰.
- 38 Les Femmes font aussi du sucre qu'elles tirent du suc des arbres & en particulier des Erables⁷¹. Dans le mois de *Mars*, lorsque le soleil a pris un peu de force & que les arbres commencent à entrer en sève, elles font des incisions transversales avec la hache sur le tronc de ces arbres, d'où il coule en abondance une eau qu'elles reçoivent dans de grands vaisseaux d'écorce. Elles font ensuite bouillir cette eau sur le feu qui épaissit en consistance de sirop ou même de pain de sucre, selon le degré ou la consistance qu'elles veulent lui donner. Il n'y a point pour cela d'autre mystère⁷². Les *François* le travaillent

⁶⁶ Sur l'élan d'Amérique, ou orignal (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31.

⁶⁷ Comme l'indique Lothar Dräger (*SNR*, p. 435), Le Beau recourt à deux expressions pour désigner le bison (*Bison bison*): il l'appelle tantôt «bœuf sauvage», tantôt «bœuf illinois». Avant l'arrivée des Européens en Amérique, ce grand bovidé occupait un vaste territoire au centre de l'Amérique du Nord, depuis le nord du Mexique jusqu'au Grand lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest). On estime qu'à cette époque, le nombre de bisons répartis sur le territoire pouvait atteindre 40 à 60 millions de têtes; aujourd'hui, les aires d'extinction sont nombreuses et plusieurs mesures sont prises pour protéger l'espèce (voir *LM*, p. 377-380). Le Beau porte peu d'intérêt au bison, mais plusieurs de ses contemporains soulignent l'importance du cheptel et l'abondance de la ressource. Par exemple, en 1727, le père Poisson, missionnaire aux Akensas, note qu'en une seule saison de chasse, un Canadien et son associé ont rapporté 480 langues de bœufs à la Nouvelle-Orléans (voir *JR*, vol. 67, p. 284).

⁶⁸ Le Beau décrit le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) au chapitre 11 (§9-10).

⁶⁹ Sur la différence entre les peaux «vertes» et les peaux «passées», voir *supra*, chap. 6, n. 32.

⁷⁰ Selon le frère Marie-Victorin, les Amérindiens se servaient des radicules de l'épinette blanche (*Picea glauca*) pour coudre leurs canots d'écorce (voir *supra*, chap. 6, n. 87). Sur le bouleau blanc (*Betula papyrifera*), voir *supra*, chap. 6, n. 72.

⁷¹ L'érable à sucre (*Acer saccharum*) fournit un bois blanc et dur souvent utilisé en ébénisterie. Comme l'indique Le Beau, qui copie Lafitau, c'est de cet arbre qu'on tire la sève qui permet la fabrication du sirop d'érable, au printemps. Les Amérindiens ont non seulement enseigné aux Européens la méthode de cueillette et de fabrication du sirop, mais aussi l'utilisation des cendres du bois d'érable comme engrais potassique. Bien que la feuille de l'érable à sucre soit l'emblème national du Canada, l'essence est surtout présente dans la région appalachienne, c'est-à-dire à l'intérieur d'une région qui ne représente qu'une infime partie du pays (voir *FL*, p. 398). Les informations produites par Le Beau à propos de l'eau, du sirop et du sucre d'érable (§38) sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 153-154). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (*NEA*, p. 109).

⁷² Le Beau gomme cette précision de Lafitau: «Ce sucre est très-pectoral [efficace pour combattre les affections des poumons], admirable pour les médicamens; mais quoiqu'il soit plus sain que celui des Canes, il n'en a point l'agrément, ni la délicatesse, & a presque toujours un petit goût de brûlé» (*MSA*, t. 2, p. 154). Lahontan souligne aussi les vertus médicinales du sirop d'érable, mais contrairement à Lafitau, il en apprécie le goût: «[Les érabes] dont je parle ont une sève admirable, & telle qu'il n'y a point de limonade, ni d'eau de cerise qui ait si bon goût, ni de breuvage au monde qui soit plus salutaire. [...] On fait de cette sève du Sucre & du Sirop si précieux qu'on n'a jamais trouvé de remède plus propre à fortifier la poitrine. Peu de

mieux que les Sauvagesses, de qui ils ont appris à le faire: mais ils n'ont pu encore venir à bout de le blanchir & de le raffiner. Pour [46] que les arbres donnent leur eau en abondance, il faut qu'il y ait au pied une certaine quantité de neige, qui entretienne leur fraîcheur; qu'il gèle bien pendant la nuit & que le jour soit pur & serain, sans vent ni nuages⁷³.

gens ont la patience d'en faire, car comme on n'estime jamais les choses communes & ordinaires, il n'y a guères que les enfans qui se donnent la peine d'entailler ces arbres» (*Mémoires*, p. 599).

⁷³ Encore une fois, Le Beau supprime d'importantes précisions de Lafitau: «Le Soleil [...] dilate les pores des arbres que le vent au contraire resserre, de sorte qu'il les empêche de couler. Les Arbres cessent de donner, lorsque la sève commence à prendre plus de consistance, & à s'épaissir. On s'en apperçoit bien-tôt; car, outre que les Arbres donnent moins, l'eau qui en sort, est plus glaireuses; & quoiqu'elle ait plus de corps que la première, elle ne peut plus se cristalliser, ni être mise en pain de sucre, & ne fait plus qu'un syrop gluant & imparfait» (*MSA*, t. 2, p. 154-155).

CHAPITRE XXIII.

Entre-vuë du R. P. Cirene avec l'Auteur. Habillemens anciens & modernes des Sauvages & des Sauvages.

- 1 Quoiqu'on dise contre les Jesuites & que j'aye moi-même de justes raisons pour me plaindre de quelques-uns de leur Société, je ne puis m'empêcher de rendre ici justice à ceux de ce Corps, qui, par leur mérite, font honneur à leur Ordre. Le R. P. *Cirene* est de ce nombre¹.
- 2 Seul parmi des Sauvages; assujetti à vivre comme eux dans d'affreuses Forêts, à coucher sur la Dure, à y souffrir les rigoureuses influences de l'air & tous les jours sur le point d'être brûlé [47]-lé vif & à petit feu, par des Barbares à qui la proximité de la *Nouvelle Angleterre* facilite les moyens d'avoir de l'eau-de-vie, qui les rend fous & furieux²; il faut avouer que sans être vivement enflammé du feu de l'amour Divin, nul homme ne pourroit s'y soutenir. En effet, dans quelle autre Religion voit-on des Pasteurs se sacrifier pour J. CHRIST & courir au Martyre pour la gloire de ce divin Maître, comme fait aujourd'hui ce R. Père avec quantité de ces Confrères³?
- 3 Mais, me dira peut-être quelqu'un de leurs Antagonistes, le Sacrifice de ces Religieux est-il bien volontaire? N'est-ce pas plutôt une Penitence forcée, qui leur est imposée par leurs Supérieurs, qui les sacrifient ainsi, pour satis-faire aux intérêts de l'Ordre & à l'ambition de la Société⁴? A ce-ci je reponds: Point du tout; car outre qu'il est

¹ Sur le père Jacques de Sirême, voir *supra*, chap. 21, n. 22.

² Les forts et les établissements de la Nouvelle-Angleterre (voir *infra*, chap. 28, n. 30) se trouvaient effectivement à deux pas du village abénaquis de Narantsouak (voir *supra*, chap. 21, n. 2).

³ Dans ses travaux, Guy Lafèche montre que l'histoire des saints Martyrs canadiens est un mythe de l'historiographie canadienne. Il n'y a jamais eu de «martyrs» au sens propre du terme: «Les saints Martyrs canadiens, du strict point de vue juridique et à plus fortes raisons par rapport à la réalité historique, ne sont pas des martyrs, parce qu'ils n'ont jamais été martyrisés, ni même torturés, mais bien suppliciés par des Amérindiens auxquels il n'est jamais venu à l'esprit de leur demander d'apostasier (c'est-à-dire de renier ou de renoncer à leur religion) pour cette raison toute simple qu'ils ignorent radicalement la religion et ne connaissent que l'animisme magique. En plus, avant d'être victimes du supplice archaïque des Amérindiens, les missionnaires sont tués au cours et à cause de la guerre des Iroquois qui n'a absolument rien d'une guerre de religion» (*Les saints Martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988, vol. 1, p. 238).

⁴ Le Beau fait allusion à la volonté et aux travaux des supérieurs de l'ordre des jésuites pour la canonisation des membres de la Compagnie de Jésus suppliciés par les Amérindiens dans les premiers temps de l'établissement de la colonie. Jack Warwick explique: «La narration des ces épisodes [les supplices infligés aux prisonniers de guerre] dans les *Relations* des jésuites n'est pas du pur reportage [...]. Les supérieurs jésuites, ayant envie de porter des martyres au crédit de leur ordre, présentaient ces incidents sanglants d'une façon persuasive. Ils présentèrent leur dossier de martyr prématurément par rapport aux règles en vigueur, de sorte que le cas ne fut pas jugé, et sous l'ancien régime [*sic*], le Canada n'a eu ni saints ni martyrs. C'est au vingtième siècle, grâce à des règles moins rigides, que ces jésuites deviennent martyrs et saints» («La Nouvelle France. Perspectives d'aujourd'hui et d'hier», dans *Études Canadiennes/Canadian Studies*, no 40, 1996, p. 34). Lorsqu'il fait référence aux «Antagonistes» des jésuites, Le Beau pense sans doute à Lahontan (qu'il a lu attentivement) et aux récollets, notamment à Louis Hennepin, dont il connaît les relations et la position sur la question des martyrs: «Il ne faut point aller dans l'Amerique dans l'esperance de souffrir le Martyre en prenant ce mot dans le sens Theologique. Les Sauvages ne font jamais mourir les Chrétiens pour cause de Religion. Ils laissent chacun dans sa créance. [...] Ils ne tuent les gens que pour des querelles particulieres, ou par brutalité, ou par yvrogerie, par vengeance, par entêtement de songe, ou de quelque vision extravagante. Ils sont incapables d'ôter la vie à personne en haine de sa Religion» (*NVH*, p. 146). Sur l'anticléricalisme des relationnaires de l'époque et leurs critiques à l'égard des «martyrs» jésuites de la Nouvelle-France, voir les remarques de Réal Ouellet (*Œuvres complètes de Lahontan*, *op. cit.*, p. 1009, n. 6).

facile de voir que c'est l'amour de Dieu qui les y conduit, j'ose assurer que je sai particulièrement, qu'ils sont eux-mêmes les premiers à demander leur Mission. Dailleurs, si cela n'étoit ainsi, qui empêcheroit le R. P. *Cirene* & les autres [48] de passer chez les *Anglois*, dont ils sont si proches voisins, & où ils seroient certainement les Bien-venus, puisque moi-même, ainsi qu'on le verra par la suite, je n'y ai été si bien reçu que parce qu'on vouloit m'y faire passer pour Jesuite. Qui empecheroit, dis-je encore ces Religieux de faire chez les *Anglois*, ce que font en *Hollande* & ailleurs, quantité de Moines défroqués & de faux Proselytes, qui viennent s'y refugier, & qui, pour couvrir leur libertinage, vomissent mille imprécations contre la Religion Romaine, qu'ils quittent, disent-ils, pour embrasser la Reformée qui vaut beaucoup mieux; mais qu'ils déshonorent ensuite par une conduite aussi dépravée que sont leurs mœurs⁵.

4 Ce R. Père étoit allé à quelques lieuës de ce Village pour rendre visite à des Sauvages qui y étoient cabanés⁶. Je le vis revenir le 28. *Avril*, sur les 9. heures du matin, accompagné de deux *Iroquois* qui le ramenoient dans leur Canot⁷. Son visage pâle, sur lequel étoit peinte une petite Couleuvre, que les Sauvages lui avoient par force imprimée dans la peau, & ses vêtemens usés & [49] déchirés firent que je le pris d'abord pour un Sauvage; de sorte que, si *Antoine* ne fût venu m'avertir d'aller lui parler dans sa Cabane, je crois que j'aurois peut-être passé le reste de la journée sans le saluer⁸. Ce Religieux m'avoit bien vu; mais m'ayant pris pour un *Anglois*, il n'avoit pas jugé à propos de m'aborder.

5 Aussi-tôt que je fus dans sa Cabane & que ce R. Père m'entendit parler François, il se leva poliment & me fit un accueil aussi doux que lui dictoit sa piété, & aussi favorable que lui permettoit sa capacité. Je lui racontai toutes mes peines & eus tout le tems de m'entretenir avec lui, d'une grande partie des siennes. Il m'instruisit aussi sur les differents caractères & mœurs de ses Sauvages, durant quelques jours que je demeurai dans ce lieu. Ce R. Père malgré ses souffrances n'auroit pas changé son sort pour celui d'être Roi. Il ne me témoigna qu'un seul petit chagrin: c'étoit celui de n'avoir point reçu, depuis longues années⁹, des nouvelles de ses Superieurs & de ses amis¹⁰.

⁵ L'Angleterre et la Hollande sont des refuges tout indiqués pour les religieux français qui rompent leurs vœux. Qu'on pense entre autres à l'abbé Prévost, contemporain de Le Beau et célèbre auteur de *l'Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut* (1731).

⁶ D'après André-Paul Sévigny (*op. cit.*, p. 206), ce hameau pourrait être Anmesokkanti, une petite bourgade abénaquise située non loin de Narantsouak.

⁷ Le père Sirême était sans doute en compagnie d'Abénaquis, non d'Iroquois (voir *supra*, chap. 21, n. 2). La chronologie pose aussi un problème de cohérence: tout indique que Le Beau a quitté Québec à l'automne 1730, entre le 23 octobre et le 14 novembre (voir *supra*, chap. 7, n. 3). Si l'on additionne les 3 jours passés à attendre le père Sirême à Narantsouak aux 42 jours qui ont été nécessaires pour gagner ce village (voir *supra*, chap. 21, n. 1), «l'entrevue» de Le Beau avec le jésuite n'aurait pas eu lieu en avril 1731, mais au cours du mois de décembre 1730. Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

⁸ Le tatouage que Le Beau dit avoir vu dans le visage du père Sirême n'a pas laissé indifférents les rédacteurs du *Journal de Trévoux*: «Il est sans exemple que les sauvages du Canada aient pris la liberté de défigurer ainsi leurs Missionnaires: les Abénaquis, les plus dociles de tous, & les plus respectueux envers leurs Pasteurs, auroient encore moins que les autres songé à faire cette violence au P. de Sireme, pour qui on sçait qu'ils sont remplis de tendresse & de vénération. Enfin nous avons à Paris des personnes, qui ont vû ce Religieux depuis le tems, dont parle notre Voyageur, & qui assurent qu'il n'a aucune marque au visage: Cependant ces figures imprimées dans la chair sont ineffaçables» ([Anonyme], *loc. cit.*, p. 1950).

⁹ Bourdon attribuable au prote; il faut lire «depuis de longues années».

- 6 Ce même jour nous eûmes un fort [50] grand Festin, dans lequel il y eut, outre la Sagamité¹¹, un Saumon qui portoit plus de six pieds de longueur¹². Il étoit cuit à l'eau & c'étoit dommage qu'un aussi beau Poisson ne fût pas mieux assaisonné. On m'en servit sur des branches d'arbres. Le R. P. *Cirene* vint s'asseoir sans distinction pêle-mêle avec les Sauvages, quand il previt à peu près, le moment qu'ils alloient finir leurs Chansons. Le Repas dura fort long-tems. & ces *Iroquois* m'y firent danser par force. Vers le soir ils s'assemblèrent avec les Femmes & les Filles, pour aller danser tous de compagnie dans une Cabane à part.
- 7 Cette danse étoit assez curieuse & dura une bonne partie de la nuit. Les Sauvages, entremêlés avec les Sauvagesses, gesticuloient en rond; chacun selon sa fantaisie. Une Femme assise au milieu du rond tenoit un tambourin remplie de petits cailloux¹³ duquel elle frappoit sur une espèce de Timbale. Ce bruit joint avec sa voix & cel-[51]-le de tous les Sauvages et Sauvagesses qui dansoient, faisoit un charivari assez divertissant. Ce jour là, tous les Sauvages étoient sur leur propre.
- 8 Leur manière de s'ajuster est un peu trop comique pour n'en point parler ici¹⁴. Les *Iroquois*, que l'on peut regarder naturellement comme de beaux hommes, semblent faire

¹⁰ Il est peu probable qu'un missionnaire reste sans nouvelles de ses supérieurs pendant de «longues années», mais l'acheminement du courrier sur le territoire de la Nouvelle-France est très aléatoire. On peut confier ses missives à des «agents» ou à des «négociants»; plusieurs lettres atteignent aussi leur destinataire par le biais d'une «occasion» ou par l'entremise d'un «voyageur». Quel que soit le moyen choisi, plusieurs lettres se perdent et le courrier arrive souvent à destination avec un retard considérable. Pour les épistoliers qui résident à l'extérieur de Québec et de Montréal, l'entretien d'une correspondance régulière relève de l'exploit (voir Jane E. Harrison, *Adieu pour cette année: la correspondance au Canada, 1640-1830*, Traduit par Christian Bérubé, [Montréal], XYZ, 1997, p. 77-115).

¹¹ Le Beau décrit la *sagamité* amérindienne au chapitre 21 (§9).

¹² Près de deux mètres. Sur le saumon atlantique (*Salmo salar*), voir *supra*, chap. 20, n. 57.

¹³ Note de l'auteur: *Ce petit Tambour étoit emmanché comme un marteau & ressembloit à ceux qu'on donne aux Enfants en Europe*. Lafitau compare aussi le *Chichikoué* (ou *Chichigouan*) aux hochets des enfants (voir *MSA*, t. 1, p. 212). Toujours d'après Lafitau, on trouve, chez les autochtones de l'Amérique du Nord, deux sortes de *Chichikoué*: «La première est une Calebasse ronde, ou en poire; & la seconde est une Tortuë sèche & vidée proprement sans endommager la tête, la queue, les pattes, & la peau de cet animal, qui unit les deux écailles; de sorte qu'elle paroît entière. Ils remplissent le vuide de ces Calebasses, ou de cette Tortuë, de quelques grains de leur porcelaine, & les enchâssent dans un bâton, ainsi que les Bresiliens en usent pour leur *Maraca*, & s'en servent pour la même fin» (*MSA*, t. 1, p. 215-216). Pour jouer du *Chichikoué*, explique le père Le Jeune, les Amérindiens «le tournent & remuent, pour faire bruire les cailloux qui sont dedans, ils en frappent le [*sic*] terre, tantost du bord, tantost quasi du plat» (*JR*, vol. 6, p. 184-186). En plus de ce tambourin en forme de hochet, Lafitau décrit d'autres instruments de percussion. Parfois, écrit-il, «leur Tambour est comme une maniere de Tymble, faite d'une peau bien tenduë sur une Marmite, ou sur une chaudiere» et, souvent, les Amérindiens «se contentent de battre sur une peau sèche de castor, laquelle sert de récompense à celui qui en a jouë» (*MSA*, t. 1, p. 210-211). Ernest Gagnon note l'importance de ces instruments dans les coutumes amérindiennes: «Tous les chants profanes des Hurons doivent être accompagnés des *chichigouanes* ou des tambours. Le *chichigouane* ordinaire est une corne de bœuf partiellement remplie d'osselets ou de petits cailloux, que l'on agite à intervalles réguliers et rapprochés, pour marquer les subdivisions des périodes rythmiques et les battements des pieds des danseurs. Chez les Iroquois, on se servait de courges (citrouilles ayant la forme de gourdes) pour remplacer les cornes de bisons. Le *chichigouane* est un instrument exclusivement rythmique. Les Sauvages de la Nouvelle-France ne faisaient usage d'aucun instrument mélodique ou harmonique» (Ernest Gagnon cité par Lionel Lindsay, *op. cit.*, p. 259).

¹⁴ Jusqu'à la fin du chapitre (§8-28), Le Beau décrit la «toilette» des Amérindiens et des Amérindiennes (leur maquillage, leurs perçages corporels, leurs vêtements et les soins qu'ils portent à leurs cheveux). Le Beau suit de près le texte de Lafitau, sans le copier mot à mot: l'ordre de présentation des idées n'est pas le même, Le Beau gomme certains passages et il précise quelques descriptions (voir *MSA*, t. 2, p. 27-31, 53-59, 61-63).

tout leur possible pour se rendre laids & affreux par leurs ajustemens. Les jeunes Gens sur tout, uniquement occupés de la vanité & du désir de plaire, semblent enchérir sur les hommes dans l'art de se rendre hideux. Il empruntent pour cet effet, des ornemens étrangers, un ridicule qui leur plaît infiniment, d'autant qu'alors ils trouvent en eux-mêmes un agrément & une beauté, qu'ils croiroient ne jamais posséder autrement. C'est une chose très comique de voir un jeune Sauvage à sa toilette. Il est vrai qu'elle n'est pas des mieux fournies, mais le tems qu'il y met, l'occupe autant que les Dames¹⁵ l'*Europe*, & beaucoup plus que les Sauvages, qui sont persuadées que la bienséance & leurs tra- [52]-vaux domestiques demandent plus de modestie & de simplicité.

9 Un jeune *Iroquois* donc, pour embellir sa tête, coupe ses cheveux d'un côté, à deux travers de doigt de la peau, & il les laisse croître de l'autre dans toute leur longueur. Pour les ajuster ensuite, après les avoir graissés & bien peignés, il pratique sur le haut de sa tête un ou trois petits toupèts, en forme d'aigrette. Il y attache un petit morceau de porcelaine blanche avec une languette de cuir façonnée de grains de rassade¹⁶. Il passe dans l'aigrette du milieu un tuyau de plume, orné de diverses couleurs. Il fait relever à contrepoil, avec du suif, les cheveux du côté qui est tondus, & il tresse ceux du côté opposé & les ramasse sous l'oreille, en nœud de ruban. Il fait une autre petite tresse, au milieu du front qu'il laisse pendre sur l'une des paupières & qu'il rattache sur le côté.

10 J'en ai vûs, qui avoient tout le ceintre des oreilles fendu¹⁷, mais elles sont percées pour l'ordinaire en trois endroits, dont les trous sont fort grands [53] & garnis de noyaux de porcelaine de la grosseur d'un pouce, enfilés dans des rubans qui pendent sur la poitrine; ou bien ils y insèrent un fil de cuivre en ligne spirale, de la longueur du doigt & d'un pouce de diamètre¹⁸. Ils y ajoutent outre cela un duvet très fin, de peau de Cigne¹⁹. Ce duvet fait sur chaque oreille un volume de la grosseur du poing. Dans les jours de montre & de Fête solennelle, ils repandent encore ce duvet sur toute leur tête & le poudre quelquefois de rouge, pour en ôter la blancheur²⁰. Pour couronner l'ouvrage, il font sortir, au dessus d'une oreille, une aigrette, une aîle ou la depouille entière de quelque Oiseau rare. Quelques-uns se font une couronne ou une espèce de Diadème, d'un petit collier de grains de porcelaine, travaillés par les Femmes sur des languettes de cuir ou d'écarlatine²¹: D'autres mettent une peau de Martre²², qui après leur avoir ceint la tête, flotte agréablement par derrière sur leurs épaules.

11 Le vermillon & d'autres couleurs détrempees dans l'huile ou mêlées avec le suif & la graisse sont bizarrement [54] repandues, non seulement sur le visage, mais encore sur les cheveux & sur le duvet des oreilles, avec quelque difference néanmoins de ce qu'ils ont coutume de faire, quand ils doivent aller en Guerre; car alors leur visage est entièrement

¹⁵ Agglutination attribuable au prote; il faut lire «Dames de».

¹⁶ Sur la «rassade», voir *supra*, chap. 4, n. 79.

¹⁷ Cette remarque est originale; elle est ajoutée par Le Beau à l'intérieur du passage emprunté à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 54).

¹⁸ Environ 2,7 cm de diamètre.

¹⁹ Il s'agit sans doute du cygne siffleur (*Cygnus columbianus*), l'espèce de cygne la plus commune et la plus répandue en Amérique du Nord (voir *GOAN*, p. 38, 40).

²⁰ Cette dernière observation sur la poudre rouge est personnelle (voir *MSA*, t. 2, p. 55).

²¹ Encore une fois, Le Beau précise la description de Lafitau. Le jésuite indique seulement que «quelques-uns se font une espèce de Diadème d'un petit collier de porcelaine» (*MSA*, t. 2, p. 55). Sur l'emploi et le sens du mot «écarlatine», voir *infra*, chap. 27, n. 7. Sur les «colliers de porcelaine», voir *infra*, chap. 34 (§21-27).

²² Sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27.

peint de rouge ou de noir, afin que leurs Ennemis ne les voyent point pâlir, au lieu qu'étant en paix ils se contentent communément de quelque embellissement²³.

- 12 J'ai vû aussi d'autres Sauvages, qui ayant le cartillage du nez percé entre les narines, y avoient attaché une pierre verte transparente, taillée en ovale ou en fer de flèche²⁴; d'autres qui y avoient inseré une plume, qui, s'étendant des deux côtés, leur faisoit une espèce de moustache; d'autres enfin, qui, ayant la lèvre supérieure ou inférieure fenduë, y avoient attachés de gros grains de porcelaine: mais cette parure me paroît bien incommode pour pouvoir manger²⁵. A l'égard du duvet qu'ils se mettent dans leurs oreilles fenduës, l'invention n'en est pas mauvaise, d'autant plus qu'ils m'ont dit eux-mêmes que sans cette précaution, les [55] grands froids leur engourdiroient infailliblement les oreilles²⁶. Lorsqu'ils sont bien accommodés selon leur mode ils vont comme des Nigauds, de Cabane en Cabane, pour faire voir à un chacun la beauté de leurs ajustemens.
- 13 Les Sauvages de *l'Amerique Septentrionale*, selon le raport de leurs Anciens, ont toujours été couverts, même avant qu'ils eussent aucun commerce avec les *Européens*²⁷. Les Hommes & les Femmes s'habilloient de peaux passées²⁸. Leur Habillement, comme encore à présent, consistoit en plusieurs pièces, qui sont le Brayer, une sorte de Tunique, les Mitasses²⁹, les Souliers & la Robe.
- 14 Le Brayer est le seul nécessaire & qu'ils ne quittent point. Ils se dépouillent aisément de tous les autres, quand ils sont dans leurs Cabanes, ou qu'ils en sont gênés, sans crainte de blesser la modestie. Ce Brayer que nos *Iroquois* nomment *Gaccaré* est, pour les Hommes, une peau large d'un pied & longue de trois ou quatre. Ils la font passer entre les cuisses & elle se replie [56] dans une petite corde de boyau qui les ceint sur les

²³ Le subterfuge du maquillage noir ou rouge pour camoufler la pâleur du visage devant l'ennemi est un détail tiré du texte de Louis Hennepin (voir *NVH*, p. 183). Les autres informations contenues dans ce paragraphe trouvent leur source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 55).

²⁴ Le Beau prétend avoir vu ce qu'il décrit, mais il continue simplement de suivre le texte de Lafitau: «Plusieurs Nations se percent le cartilage du nez entre les narines, & y attachent une pierre transparente & taillée en en fer de flèche» (*MSA*, t. 2, p. 56).

²⁵ Le Beau reprend à son compte la remarque de Lafitau sur l'incommodité des parures labiales, mais il gomme des éléments importants: «Les Bresiliens & les Caraïbes se font outre cela de grandes ouvertures dans la levre inférieure & dans les joües; ils font passer dans ces ouvertures, de gros boutons de porcelaine arrondis, ou taillez en pointe de Diamant. Ces ornemens leur sont assés incommodes lorsqu'ils mangent; mais le sexe se persuadera aisément qu'ils souffrent volontiers cette incommodité, s'ils ont dans l'idée, qu'ils en ont plus d'agrément» (*MSA*, t. 2, p. 56).

²⁶ Cette fois, la remarque est personnelle: il est possible que Le Beau tienne ce détail d'une conversation avec des Amérindiens.

²⁷ La remarque est importante. Le Beau, qui pourrait adopter une attitude plus libertine, choisit de suivre Lafitau et le point de vue religieux. Expliquer la nudité des «Sauvages» présente un problème majeur puisque, selon la Bible, l'éveil de la concupiscence remonte à la Genèse (3, 7-11). Comme nous pouvons le voir dans l'ouvrage de Lahontan, les relationnaires anticléricaux produisent des descriptions plus nuancées, voire plus réalistes: «Les Vieillards & les hommes mariez ont une pièce d'étoffe qui leur couvre le derrière & la moitié des cuisses par devant, au lieu que les jeunes gens sont nuds comme la main. Ils disent que la nudité ne choque la bienséance que par l'usage, & par l'idée que les Européens ont attaché à cet état. Cependant, les uns & les autres portent négligeamment une couverture de peau ou d'écarlate sur leur dos, lors qu'ils sortent de leurs Cabanes pour se promener dans le Village, ou faire des Visites» (*Mémoires*, p. 636).

²⁸ Sur la différence entre les peaux «vertes» et les peaux «passées», voir *supra*, chap. 6, n. 32.

²⁹ Les mitasses amérindiennes sont décrites un peu plus bas (§17).

- hanches, d'où elle retombe par devant & par derrière, de la longueur d'un pied ou environ³⁰.
- 15 La Tunique est une sorte de chemise sans bras, faite de deux peaux de Chevreuil³¹, minces & légères, dépouillées entièrement de leur poil & découpés par le bas, en façon de franges, & à la naissance des Epaules absolument de la même manière que les Cuirasses à la Romaine. Cette Tunique, qui est particulière aux Nations Iroquoises & Huronnes³², est, de tous leurs vêtements, celui qui leur paroît le moins nécessaire & plusieurs s'en passent aisément; particulièrement les Hommes.
- 16 Il y en a, qui, pendant qu'ils sont en voyage & durant la rigueur de l'Hiver, mettent des bras postiches lesquels ne tiennent point à l'habit ou à la Tunique; mais qui sont liés ensemble par deux courroyes qui passent derrière les épaules.
- 17 Les Bas ou Mitasses, ainsi que les *François* les nomment, se font d'une peau repliée & consuë³³, laquelle s'e-[57]-trecit dans le même sens que la jambe, & à qui on laisse en dehors une frange ou un rebord de quatre doigts de largeur³⁴. Ces bas, qui n'ont point de pied, s'emboîtent dans des souliers, tels que je les ai depeints dans ma première Partie Chapitre. IV. pag. 66³⁵.
- 18 Leur Robe étoit autrefois une espèce de couverture en quarré, longue d'une brasses en un sens, sur une brasses & demi dans l'autre³⁶. On laissoit à quelques-unes le poil & d'autres en étoient entièrement dépouillées. Quelques-unes étoient faites de peaux entières d'Elan, de Cerf, de Biche, de Beuf Illinois &c. D'autres étoient de pièces raportées de plusieurs peaux de Castor ou d'Ecureuils noirs³⁷.

³⁰ Le Beau, qui reprend les observations de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 28), indique que la peau qui sert à la confection du brayer mesure un peu plus de 30 cm de largeur sur une longueur d'environ 1 m à 1,30 m. Toujours suivant Lafitau, une fois ajustée sur le corps, cette peau retomberait par devant et par derrière, sur un peu plus de 30 cm de longueur.

³¹ Sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

³² Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24); sur les Hurons, voir chapitre 7 (§4-9).

³³ Coquille attribuable au *prote*; il faut lire «cousuë».

³⁴ Les *mitasses* sont des jambières. Elles font partie des éléments traditionnels du costume amérindien. Conçues pour couvrir complètement ou partiellement la jambe, elles sont «habituellement faite[s] d'une pièce de cuir souple retenue par des lanières et souvent garnie de franges, de broderies» (*DHFQ*, p. 372). À l'origine, les mitasses étaient fabriquées avec du cuir, mais après l'arrivée des Européens, certains modèles sont fabriqués avec du tissu (voir Michel Noël, *op. cit.*, p. 103).

³⁵ Voir la description des mocassins au chapitre 4 (§23).

³⁶ Le Beau, qui reprend à son compte les observations de Lafitau, indique que la robe traditionnelle était fabriquée avec une couverture mesurant environ 1,60 m sur 2,40 m. Sans doute parce qu'il estime que l'usage de ce vêtement est désuet, Le Beau ajoute au texte de son prédécesseur l'adverbe «autrefois», en plus de modifier tous les verbes, les faisant passer du présent de l'indicatif à l'imparfait du même mode. Enfin, Le Beau gomme quelques précisions qu'il juge probablement inutiles: «Ces Robes sont frangées en haut & en bas, par des découpures de la peau même [...]. Du côté de la tête, les découpures sont plus petites, & un peu plus longues vers les pieds. A celles qui sont faites de peaux d'Ecureuils noirs, on attache les queue[s] de ces animaux à la bordure d'en-bas, & ces queue[s] ou ces découpures font le même effet, que celles qu'on voit aux Aumusses des Chanoines» (*MSA*, t. 2, p. 30).

³⁷ L'écureuil gris ou noir (*Sciurus carolinensis*) est largement répandu partout dans l'est de l'Amérique du Nord, du golfe du Mexique jusqu'aux Grands Lacs (voir *LM*, p. 123-125). Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12); sur l'élan d'Amérique, ou orignal (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31; sur le cerf américain, ou Wapiti (*Cervus elaphus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77; sur le bœuf illinois, ou bison (*Bison bison*), voir *supra*, chap. 22, n. 67.

- 19 Mais présentement que les Sauvages trouvent leur profit à vendre leurs Pelleteries aux *Européens*, ils échanget toutes ces peaux, en conservant néanmoins toujours leur ancienne manière de s'habiller. C'est pourquoi, au lieu de Tunique, ils portent présentement des Chemises de toile, qu'ils n'ôtent pas de dessus leur corps, qu'elles ne soient entièrement pourries³⁸. Ils ont aussi des [58] Brayers & des Mitasses d'étoffes jusques à mi cuisses & les attachent sur les hanches, à la ceinture qui tient le Brayer. A la place de leurs Robes de fourrures, ils se servent de Couvertures de aine³⁹, de poil de Chien, & de belles écarlatines rouges & bleuës quelquefois galonnées d'or ou d'argent faux⁴⁰.
- 20 Les Sauvages s'enveloppent dans ces Couvertures qu'ils portent d'une manière negligée. Ils les assujettissent seulement avec les mains, & rien ne les attache, si ce n'est dans leurs voyages: car alors étant chargés de leurs Paquets, ils lient ces Couvertures, par le milieu du corps avec une ceinture, pour n'en être pas embarrassés. Dans les mauvais tems ils les font passer sur leurs têtes, qui hors cela sont toujours nuës. Ceux qui habitent proche des *Européens*, commencent à porter des Chapeaux, des Habits à la Française ou des Capots à la Canadienne, tels que je l'ai dit⁴¹ dans l'article de *Montréal*. Ils font tomber aussi sur leur poitrine un gros [59] écu de *France*, au lieu de plaque de porcelaine⁴².
- 21 La parure des Femmes est beaucoup plus simple & ne défigure point leur beauté. Au contraire, elle leur donne un air à peu près semblable à celui dont les Poëtes & les Peintres nous dépeignent les Reines de l'Antiquité. Leur Couverture, qu'elles portent nouée ou d'une manière negligée, ressemble assez-bien au Manteau de ces Reines. Leurs Mitasses, qui, de même que leur Couverture, sont galonnées ou ornées de grains de rassade imitent aussi très bien la Chaussure ou les Brodequins à la Romaine. Elles se les font monter jusques aux genoux & se les attachent au dessous avec des jartières joliment travaillées en poil d'Elan, de Porc-Epic & de Bœuf sauvage⁴³, dont chacune se fait aussi des bracelets selon son goût.
- 22 Les Femmes des Nations *Algonkines*⁴⁴ portent une espèce de Robe sans bras, nouée sur les épaules, laquelle pend jusqu'à mi-jambes, ainsi qu'on le voit aux Statuës des

³⁸ Ce commentaire dépréciatif n'est pas emprunté à Lafitau. Le jésuite se contente d'indiquer que les Amérindiens «portent des chemises de toile au lieu de Tunique, des brayers & des Mitasses d'étoffes» (*MSA*, t. 2, p. 31).

³⁹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «laine».

⁴⁰ Le détail sur les galons de couleur or et argent est personnel à Le Beau. Lafitau écrit: «A la place de leurs Robes de fourrures ils se servent de couvertures de laine, de poil de Chien, & de belles écarlatines rouges & bleuës» (*MSA*, t. 2, p. 31).

⁴¹ Note de l'auteur: *Voyez Chapitre VI. pag. 86. & 87. Voir chapitre 6 (§3). Sur le sens de l'expression «capot à la canadienne», voir supra, chap. 6, n. 34.*

⁴² Cette dernière remarque est originale. Lafitau ne dit rien des pièces de monnaie qui remplacent les plaques de porcelaine dans les parures amérindiennes: «Les Sauvages Septentrionaux portent aussi sur leur poitrine une plaque de porcelaine creuse de la longueur de la main, qui fait le même effet, que ce qu'on appelloit *Bulla* chez les Romains» (*MSA*, t. 2, p. 61). Une pièce d'argent appelée «Écu de France» a eu cours légal sous le règne de Louis XV, après l'échec du système de John Law. Le Beau fait peut-être référence à cette pièce de monnaie en particulier (voir Frédéric Droulers, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*, Paris, Copernic, 1987, p. 459). Quelques années après Le Beau, Pehr Kalm écrit au sujet des Hurons: «Quelques-uns portent au cou un collier de *wampums* [...]; à l'extrémité de certains de ces colliers, juste sur le devant de la poitrine, est attachée une grande pièce de monnaie de France à l'effigie du Roi» (*op. cit.*, p. 295).

⁴³ Le Beau produit une description du porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) au chapitre 11 (§9-10); sur le bœuf sauvage, ou bison (*Bison bison*), voir *supra*, chap. 22, n. 67.

⁴⁴ Sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11.

Egyptiennes. Mais les *Iroquoises* & les *Huronnes*, ainsi que les [60] *Lacedemoniennes*, autrefois, n'ont qu'une espèce de jupe, ceinte sur les reins & qui finit au dessus du genou. Elles ne les font point descendre plus bas, pour n'en être pas embarrassées lorsqu'elles travaillent à la terre. C'est tout ce qui distingue leur habillement de celui des Hommes. Au reste ces petits jupons sont quelquefois si courts qu'on les voit souvent, *in puris naturalibus*⁴⁵.

23 Elles mettent presque toutes de nos chemises d'hommes au lieu de Tunique. La plupart même en ont de très fines qu'elles ont soin de laver. Leurs Colliers sont des Brillans de rassade de diverses couleurs, travaillés à plusieurs rangs, taillés en rond, en noyaux, en canons, en fer de flèche ou bien en cylindres. Ces Colliers ont quelquefois un pied de diamètre⁴⁶. De petits coquillages de Mer, de couleur très vive, leur servent aussi de Pendans d'oreilles, que quelques-unes ont percées de même que les Hommes. Alors celles-ci, pour se donner quelque agrément, y passent comme eux, quelques Pendans de rassade ou de pierre rouge taillée en fer de flèche, ou bien des [61] canons de porcelaine, faits comme des tuyaux de pipe.

24 Les Sauvagesses entretiennent leurs Cheveux & en sont jalouses au delà de ce qu'on peut imaginer. L'affront le plus sanglant qu'on pût leur faire, ce seroit de les leur couper; elles n'oseroient alors se montrer⁴⁷. Si dans le deuil elles en coupent quelque chose, ce n'est que pour se condamner à la retraite. Leurs Cheveux & généralement ceux de tous les Sauvages sont très beaux & du noir de Jais le plus foncé qu'il y ait. Elles les graissent d'huile & ont très grand soin de se les peigner.

25 La plupart des Femmes, chez les Nations sauvages, tressent leurs cheveux & les laissent pendre. Quant à la manière de les porter, elles se distinguent par tout de celles dont les Hommes portent les leurs. Les *Iroquoises* & les *Huronnes* les partagent des deux côtés de la tête, les faisant tous revenir par derrière, ou elles les lient le plus près de la tête qu'elles peuvent. Elles reprennent ensuite ces cheveux pendans, y mêlent de l'é-[62]-corce concassée de Pêruche⁴⁸ qui sert à les conserver; & après les avoir repliés, de manière qu'ils ne descendent point plus bas que les reins, elles les enveloppent d'une peau d'Anguille⁴⁹ préparée & ensuite⁵⁰ de vermillon bien éclatant. Ce qui fait une espèce d'emboîtement fort joli, d'autant qu'il est ordinairement noué par de petites lisières garnies de desseins de poil de Porc-épic ou de grains de rassade, qu'elles se mettent aussi dans les cheveux⁵¹.

⁴⁵ «Dans l'état de nudité» (*Litté*, t. 4, p. 4093). Cette remarque n'est pas empruntée à Lafitau; elle est personnelle à Le Beau.

⁴⁶ Un peu plus de 30 cm de diamètre.

⁴⁷ D'après Lahontan, les Amérindiennes ne se coupent jamais leur chevelure: «Elles portent leurs cheveux roulez derrière le dos avec une espèce de ruban, & ce rouleau leur pend jusqu'à la ceinture; elles ne les coupent jamais, les lessant croître pendant toute leur vie sans y toucher, au lieu que les hommes les coupent tous les mois» (*Mémoires*, p. 634).

⁴⁸ Il s'agit sans doute du tsuga du Canada (*Tsuga canadensis*), vulgairement appelé «pruche», qui fournit un bois mou et peu solide, dont l'écorce est reconnue pour ses propriétés astringente et pour sa richesse en tanin (voir *FL*, p. 144-145; *FC*, vol. 2, p. 556-557). Sur les problèmes d'identification de cette essence et sur l'étymologie de ses noms populaires (*pruche*, *pêruche*, *pêrusse* et *prusse*), voir les remarques de Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 605, n. 399).

⁴⁹ Sur l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), voir *supra*, chap. 6, n. 65.

⁵⁰ Coquille attribuable au prote; il faut lire «enduïte».

⁵¹ Cette dernière phrase est originale. Lafitau se contente de dire que «c'est en cela qu'elles [les Amérindiennes] font principalement consister leur beauté» (*MSA*, t. 2, p. 58).

- 26 Les Femmes mangent ordinairement dans des Cabanes séparées des Hommes; mais quand elles doivent se trouver à quelques Festins publics ou à quelques jouissances solennelles, telles qu'à la Danse dont je viens de parler ci-dessus, alors elles se parent de tous leurs atours & se barbouillent le visage, les temples⁵², les jouës & le bout du menton de diverses couleurs, avec bien moins d'affectation cependant que les Hommes. Les *Iroquoises*, par exemple, se contentent de tracer une ligne de vermillon depuis le sommet de la tête jusqu'à la naissance du Front, dans la séparation des cheveux, ou de pein-[63]-dre quelque petits desseins, en forme de dentelle sur le visage: ce qui ne les défigure point.
- 27 Voilà tout ce qui regarde principalement les vêtemens & parures des Hommes & des Femmes. Quant au reste, c'est si peu de chose, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler. J'ajouterai seulement que quand les Sauvages ont atteint l'âge de 35. à 40. ans, ils ne portent plus rien de superflu ou qui ne soit usé, afin de faire comprendre qu'ils pensent à des choses plus sérieuses⁵³.
- 28 On croira sans doute, par tout ce que je viens de dire, que les Sauvages, au lieu d'ajouter à leur beauté naturelle (car ils sont presque tous bien faits) travaillent à se défigurer. Cela est vrai aussi. Cependant à les examiner, quand ils sont bien parés à leur mode, l'assemblage bizarre de leurs ornemens, non seulement n'a rien qui choque, mais a un je ne sai quoi, qui plaît & leur donne de la bonne grace⁵⁴.

⁵² Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «tempes».

⁵³ Le Beau résume les observations de Lafitau: «Tous les autres ornemens des Sauvages consistent en des couronnes, des colliers qu'ils mettent autour de leur col, d'autres colliers ou bandes de porcelaine taillée en rond, en noyaux, en canons, en fer de flèche, ou bien en cylindres: en des bracelets de la même matiere, en divers ouvrages de plumasserie, ou travaillés en poil d'Elan, de Bœuf sauvage, & de Porc-épy, dont chacun sçait se faire une parure selon son goût, tandis qu'il est dans un âge propre à ces amusemens: mais dès que cet âge est passé, il se fait une gloire de vivre dans une négligence toute opposée, & de ne porter plus rien de superflu, ou qui ne soit usé, afin de faire comprendre qu'il pense à des choses plus serieuses» (*MSA*, t. 2, p. 59).

⁵⁴ Cette conclusion est empruntée presque textuellement à l'ouvrage de Lafitau. Le pronom personnel «je» est aussi tiré du texte du jésuite. La remarque entre parenthèses, qui semble spontanée, est copiée mot à mot (voir *MSA*, t. 2, p. 62-63).

Part. II. Page 50.



[64] CHAPITRE. XXIV.

De l'Education des Enfans. Des differents Jeux de hazard des Sauvages, & des effets excessifs que produit en eux la Passion du Jeu.

- 1 LE Berceau pour les Enfans des Sauvages dans la *Nouvelle France*, est tout-à-fait joli & commode¹. Il consiste en une ou deux planches fort minces, d'un bois fort leger de deux pieds & demi de long², enjolivées par les bords, retrécies par en bas & arrondies par le pied pour donner la commodité de bercer. L'Enfant enveloppé de bonnes fourrures, y est comme collé sur ces planches unies, & placé de manière qu'il appuie sur une petite avance de bois où ses pieds portent la pointe tournée en dedans, de peur qu'il ne se blessent & afin qu'ils prennent le pli qu'il faut pour bien porter la raquette³. Les langes ou fourrures sont de larges bandes d'une peau [65] peinte, peu pliante, découpée par les bouts en languettes qui passent & repassent dans un autre cuir fort, lequel règne des deux côtés du Berceau où elles sont fortement arrêtées. Elles font déborder ces langes ou plutôt ces fourrures au dessus du Berceau, qu'elles rejettent par derrière, quand elles veulent donner à tetter où faire prendre l'air à leurs Enfans. Outre cela il y a un demi-cercle de bois, large de quatre à cinq doigts, qui prend aux deux extrémités des planches & qui soutient tous ces langes, pour que l'Enfant puisse respirer sans être exposé au froid pendant l'Hiver, ni aux piquures des Maringouins⁴ pendant l'Eté, & afin qu'il ne reçoive point de mal, en cas qu'il vînt à tomber.
- 2 On met aussi sur ce demi-cercle des petits bracelets de porcelaine & d'autres petites bagatelles, qui servent d'ornemens & de jouët, pour divertir l'Enfant. En un mot la forme de ce Berceau ne ressemble pas mal à une Vielle⁵. Deux grandes longes de cuir fort, qui en sortent par le haut, donnent la facilité aux Mères de le porter par tout, [66] de le charger au dessus de tous leurs fardeaux, quand elles vont aux champs ou qu'elles en reviennent & de le suspendre à quelque branche d'arbre où l'Enfant est comme bercé & endormi par le vent⁶, tandis qu'elles travaillent⁷.

¹ La description du berceau des enfants sauvages (§1-2) est tirée presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 593-595). Cet emprunt est signalé par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 436) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109). Sur ces berceaux, voir aussi Lahontan (*Mémoires*, p. 634-636) et Bacqueville de La Potherie (*Histoire*, t. 1, p. 127).

² Un peu plus de 80 cm.

³ À moins qu'il ne s'agisse d'un bourdon, Le Beau oublie (ou omet) dans cette phrase un mot important: *debout*. Lafitau écrit: «L'enfant, enveloppé de bonnes fourrures, y est comme collé sur ces planches unies, & placé debout, de manière qu'il appuie sur une petite avance de bois, où ses pieds portent, la pointe tournée en dedans, de peur qu'ils ne se blessent & afin qu'ils prennent le pli qu'il faut pour bien porter la raquette» (*MSA*, t. 1, p. 594). Le Beau décrit les raquettes au chapitre 5 (§17-18).

⁴ Sur le maringouin, voir *supra*, chap. 4, n. 53.

⁵ Cette comparaison est personnelle à Le Beau.

⁶ D'après Gilbert Chinard (*loc. cit.*, p. 137), cette remarque de Le Beau aurait inspiré un passage du *Voyage en Amérique* de Chateaubriand: «Les Indiennes s'occupaient de divers ouvrages, réunies ensemble au pied d'un gros hêtre pourpre. Leurs plus petits enfants étaient suspendus dans des réseaux aux branches de l'arbre: la brise des bois berçait ces couches aériennes d'un mouvement presque insensible» (*op. cit.*, vol. 1, p. 693). Il est certes possible que Chateaubriand se soit inspiré des *Avantures* de Le Beau, mais il est probable qu'il ait eu sous les yeux, comme Le Beau, le texte de Lafitau.

⁷ Le Beau omet ici plusieurs précisions de Lafitau: «Les enfans sont dans ces Berceaux fort chaudement, & fort mollement; car, outre les fourrures qui sont fort douces, on y met encore quantité de duvet, tiré de l'épy du roseau, lequel leur sert d'ouïatte, ou bien de poudre d'écorce de Peruche, dont les femmes se

- 3 Au sortir du Berceau, les Enfants commencent plutôt à se rouler qu'à marcher⁸. Les Parens les laissent ordinairement nus dans la Cabane, pendant les premières années, dans la persuasion que le corps se forme mieux, ou pour les endurcir de bonne heure aux injures de l'air. Dès qu'ils sont un peu grands, ils suivent leurs Mères & travaillent pour la Famille. Elles les accoutument, pour cet effet, à aller puiser l'eau à la Rivière, à porter de petites provisions de bois proportionnées à leur taille, & qu'on peut regarder plutôt comme un jouët, que comme une charge. Peu à peu elles les stilent ainsi à rendre les services qui sont de leur compétence. Du reste les petits Garçons sont si mal vêtus, jusqu'à ce qu'ils soient capables de mariage, qu'on leur voit toujours ce que la nature ne permet pas de découvrir; car [67] il ne leur est pas permis de s'orner que dans l'âge d'adolescence, après qu'ils sont incorporés dans le Corps de la Jeunesse. Les petites Filles commencent seulement à se vêtir à l'âge de cinq ou six ans, & alors elles ont une bande d'étoffe depuis les reins jusques aux genoux⁹.
- 4 Les petits Sauvages s'exercent continuellement à lutter; ce qu'ils appellent *jouër* ensemble à coups de pied & à coups de poing. J'en ai souvent vus se battre à l'Angloise, c'est à dire, un à un, tandis que les autres, faisant un cercle autour des deux intéressés, les regardoient sans mettre le *Hola*, à moins que le jeu ne fût un peu trop outré & se moquoient toujours du plus foible¹⁰.
- 5 Les Pères ne savent ce que c'est que de battre leurs Enfants lorsqu'ils font mal: ils disent que quand ils seront grands, ils auront autant de raison qu'eux & feront mieux. Les Mères, pour tout châtiment, durant qu'ils sont encore jeunes, se contentent de leur jeter de l'eau au nez, ou de les en menacer & lorsqu'ils sont un peu grands elles les remontrent; ou si elles en vien-[68]-nent aux reproches, elles leur disent *Tu n'es qu'un Méchant: Tu n'auras pas tant d'esprit que ton Grand-Père; Il n'avoit pas le cœur gâté comme toi. &c.* Cependant ils sont assez dociles; ce qui fait voir que la manière d'élever les Enfants par douceur est souvent plus efficace que les châtimens & sur tout que les châtimens outrés¹¹.

servent pour dégraisser leurs cheveux, & pour les entretenir. Ils y sont aussi fort proprement, de maniere qu'ils ne peuvent gâter leurs fourrures; & par le moyen d'une petite peau, ou d'un linge qu'on fait passer entre leurs cuisses, & qui pend en dehors sur le devant, ils peuvent pourvoir à leurs besoins naturels, sans que le dedans en soit sali & gâté, excepté le duvet, auquel il est facile d'en substituer de nouveau» (MSA, t. 1, p. 595).

⁸ Toutes les informations produites par Le Beau sur l'éducation des enfants sauvages (§3-6) sont tirées de l'ouvrage de Lafitau. Le Beau ne suit toutefois pas le texte de son prédécesseur à la lettre, il l'utilise comme ouvrage de référence: certaines phrases sont copiées, quelques passages sont supprimés et plusieurs extraits sont résumés (voir MSA, t. 1, p. 597, 601-603).

⁹ Le début de ce paragraphe suit de très près le texte de Lafitau, mais les deux dernières phrases sont de Le Beau. Le jésuite ne traite pas des différences entre les garçons et les filles, il se contente d'écrire: «Du reste ils [les enfants] sont négligés pour leur personne, mal vêtus, jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'adolescence, & qu'ils soient incorporés dans le corps de la jeunesse, qu'il leur est permis alors de s'orner» (MSA, t. 1, p. 597).

¹⁰ Le Beau prétend avoir été témoin de ces bagarres, mais tout indique qu'il résume simplement l'information qu'il trouve dans le texte de Lafitau: «Les petits Sauvages s'exercent continuellement ensemble, aussi-bien que les jeunes gens; on les voit se jouer à coups de pied & à coup de poing; exercice que Lycurgue avoit ordonné pour les siens. Si deux Antagonistes se battent, de maniere qui passe le jeu, la tranquillité des autres est admirable dans ces occasions, & m'a frappé. Ils forment un cercle autour des deux intéressés, qu'ils laissent se battre, & *jouër*, comme ils disent, tout à leur aise, comme simples spectateurs; personne ne prend parti pour eux, non pas même leurs freres; personne ne les separe, à moins que le jeu ne fût poussé trop loin, ou que la partie fût trop inégale; ils se contentent ensuite de rire aux dépens de celui qui a eu du desavantage» (MSA, t. 1, p. 602).

¹¹ Le Beau modifie le texte de Lafitau qui, plus critique, écrit: «Les parens font ce qu'ils peuvent pour leur donner [aux enfants] de bons principes, mais ne les prêchant pas toujours par leurs exemples, leurs discours ne sont pas toujours efficaces pour les détourner du vice. Les meres qui en sont maîtresses, n'ont pas

6 Toutes les Leçons qu'ils leur donnent pour leur éducation ne tendent qu'à les engager à avoir de la bravoure. Ils leur diront, par exemple: *Ton Grand Père sautoit bien, couroit vite, tiroit un coup de flèche à la perfection; il pouvoit jeûner tant de jours, il a tué tel & tel; il a enlevé tant de chevelures d'une telle Nation, &c.* Ce qui les anime & encourage à s'exercer par l'exemple de leurs Ancêtres, à acquérir de la gloire dans leur adresse. Pour cet effet on leur met en main l'arc & la flèche, dès qu'ils peuvent les tenir. Ils les gardent long-tems comme un jouët; mais leurs forces croissant avec l'âge, d'un amusement de leur oisiveté, ils en font un exercice nécessaire & s'y rendent en peu de tems très habiles¹².

7 [69] Je me suis moi-même exercé à *Naranzouac*¹³, à tirer des flèches de ces jeunes Gens. Il seroit incroyable, à moins que de le voir, de quelle rapidité elles donnoient dans de gros arbres sur lesquels je les lançois & d'où il m'étoit impossible de les arracher sans les casser, tant elles y étoient enfoncées, quoiqu'elles n'eussent point de pointes. Il y avoit aussi dans ce Village un bâton de traverse fort élevé sur lequel les jeunes Gens s'exerçoient à sauter. Et voilà en abrégé toute l'éducation que les Sauvages donnent à leurs Enfants. Tant qu'ils sont jeunes on les voit toujours actifs & s'occupant sans cesse à différens jeux qui leur agitent le corps: mais à peine ont-ils attrapé l'âge d'adolescence qu'ils deviennent tranquilles, rêveurs & ne s'appliquent plus guère qu'à des jeux sérieux ou de hazard¹⁴, tels que sont ceux que je vais rapporter, & pour lesquels ils sont si animés,

la force de les punir & de les corriger, quand ils manquent à leurs devoirs; elles leur laissent faire tout ce qu'ils veulent dans le bas âge, sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore de raison, & que lorsque les années leur en auront donné, ils suivront ses lumières, & se corrigeront; mauvais principe, qui favorise des habitudes vicieuses, dont ils ne peuvent plus se défaire. Le plus grand châtimement qu'elles leur font, quand ils sont encore petits, c'est de leur jeter de l'eau au visage, ou de les en menacer: elles se contentent, quand ils sont plus avancés, de leur représenter leurs devoirs, à quoi ils ne sont pas toujours résolus d'obéir. Personne d'ailleurs n'oseroit s'ingérer de les frapper, & de les corriger. Malgré cela, les enfans sont assez dociles, ils ont assez de déférence pour ceux de leur Cabane, & de respect pour les anciens, à l'égard de qui on ne les voit guères s'émanciper; ce qui marque que dans la manière d'élever les enfans, la douceur est souvent plus efficace que les châtimens, & sur-tout des châtimens outrés. Les Sauvages en general sont d'ailleurs si sensibles, que pour un reproche un peu trop amer, il n'est pas extraordinaire de les voir s'empoisonner avec la ciguë, & se défaire eux-mêmes» (MSA, t. 1, p. 602-603).

¹² Encore une fois, Le Beau suit le texte de son prédécesseur sans le copier mot à mot. D'une part, il produit un exemple personnel (en italiques) et d'autre part, il supprime certaines observations de Lafitau: «[La] vie [des Amérindiens] étant d'ailleurs dure par elle-même, & manquant de plusieurs choses nécessaires pour la nourriture, le vêtement, & le reste, elle ne contribué pas peu à les endurcir, & à les rendre capables de soutenir la faim, la soif, les rigueurs des saisons, & d'autres travaux, sous lesquels on nous verroit succomber pour avoir reçu une éducation trop molle, & trop sensuelle» (MSA, t. 1, p. 601-602).

¹³ Sur Narantsouak, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

¹⁴ Jean-Jacques Rousseau reprend cette observation dans *Émile, ou de l'Éducation*, pour appuyer son argumentation sur la «raison naissante» chez les enfans élevés dans la liberté (par opposition à celle des enfans élevés dans un environnement coercitif). Après avoir cité Le Beau, Rousseau écrit: «Émile ayant été élevé dans toute la liberté des jeunes paysans & des jeunes sauvages, doit changer & s'arrêter comme eux en grandissant. [...] Parvenu donc à ce terme par cette route, il se trouve tout disposé pour celle où je l'introduis; les sujets de réflexions que je lui présente irritent sa curiosité, parce qu'ils sont beaux par eux-mêmes, qu'ils sont tout nouveaux pour lui, & qu'il est en état de les comprendre. Au contraire, ennuyés, excédés de vos fades leçons, de vos longues morales, de vos éternels catéchismes, comment vos jeunes gens ne se refuseroient-ils pas à l'application d'esprit qu'on leur a rendu triste, aux lourds préceptes dont on n'a cessé de les accabler, aux méditations sur l'auteur de leur être, dont on a fait l'ennemi de leurs plaisirs? Ils n'ont conçu pour tout cela qu'aversion, dégoût; la contrainte les en a rebutés» (*Émile, ou de l'Éducation*, Francfort [i.e. London?], 1762, vol. 3, p. 107).

qu'il y en a qui sont assez simples pour s'y préparer par des jeûnes austères de plusieurs jours, ou qui ne s'épargnent rien pour avoir des Sorts heureux¹⁵.

8 Le jeu de hazard le plus célèbre des [70] Sauvages est un jeu de noyaux ou d'osselets faits de la rotule des jambes de derrière de l'Elan, ou des autres os arrondis de quelque animal que ce soit¹⁶. Ils sont à peu près gros comme nos petites fèves & faits presque de même, en forme ovale ou elliptique¹⁷. Ils n'ont proprement que deux faces qui s'applatissent insensiblement, perdant un peu de leur rondeur & sur lesquelles le noyau se repose plus facilement. L'une des ces faces est peinte de noir & l'autre de blanc jaunâtre. Le nombre n'en est point déterminé; on en peut mettre plus ou moins au gré des Joûeurs. Cependant il ne passe pas le nombre de huit & est plus communément de six. Le côté jaunâtre est marqué de plusieurs petites taches noires¹⁸.

9 Ils jettent ces noyaux dans un Plat de bois, autrement dit une petite Seuille¹⁹ & les agitent long-tems dans ce Plat. Après les avoir ainsi agités, il frappent ce même Plat contre terre sur une peau ou couverture, pour les faire sauter. Ils lui donnent aussi en même-tems une impulsion qui le fait tourner long-tems sur lui-même & ils aident encore le mouvement que les noyaux reçoivent dans la Seuille ainsi agitée, par un vent qu'ils font de la main pour les faire tourner ou asseoir de la façon qu'ils souhaitent²⁰.

10 Quoi-qu'il n'y ait sur les noyaux que deux côtés marqués, l'un de blanc & l'autre de noir, il peut cependant y avoir une multitude de combinaisons, qui peuvent rendre la Partie longue & agréable. Les Sauvages ont la même fureur pour ce jeu, que les Joûeurs les plus acharnés peuvent avoir en *Europe*. On les voit souvent jouer une moitié de Village contre l'autre & quelquefois les Villages voisins se rassemblent pour faire une Partie. Ils étalent auparavant les Pelleteries, la Porcelaine & tout ce qui doit être le prix des Vainqueurs. Il n'est pas rare d'en voir dans ces occasions, pour la valeur de plus de deux mille écus²¹. Il y a des Particuliers qui y perdent, non seulement tout ce qu'ils ont vaillant & [72] qui se retirent nuds dans les plus grandes rigueurs de l'Hiver, mais qui engagent encore leur liberté pour quelque tems. De là on peut voir que la Passion du Jeu porte son desordre jusque dans les Forêts les plus affreuses, avec cette exception néanmoins, qu'il est un peu plus mitigé parmi les Barbares que parmi nous, parce qu'il

¹⁵ Cette dernière remarque à propos des jeûnes est empruntée à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 341).

¹⁶ Pour décrire le jeu des osselets (§8-13) Le Beau suit de près l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, p. 339-342), mais il emprunte aussi quelques détails à la relation de Louis Hennepin (voir *NVH*, p. 189-190). Sur le jeu des osselets, ou noyaux, voir aussi Lahontan (*Mémoires*, p. 651). Sur l'élan d'Amérique, ou orignal (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31.

¹⁷ Lafitau a recours à un autre objet de comparaison: «Ils [les os] sont à peu près gros deux fois comme des noyaux de cerise, & faits presque de même en forme ovale ou elliptique» (*MSA*, t. 2, p. 339).

¹⁸ Ce dernier détail est personnel. Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 339) rapporte simplement que les faces des noyaux sont peintes en noir et en blanc jaunâtre; Lahontan dit aussi qu'elles sont noires et blanches (voir *Mémoires*, p. 651) et d'après Hennepin (voir *NVH*, p. 189), les faces sont blanches d'un côté et rouges de l'autre.

¹⁹ Note de l'auteur: *Vaisseau de bois tout d'une pièce, concave & convexe, dont se servent les Boulangers, pour y tourner leur pain, avant que de le mettre au four*. Lafitau use d'une autre comparaison: «Ils jettent ces noyaux dans un plat de bois fort uni, évasé par ses bords, & fort arrondi sur ses deux faces concave & convexe. Ce plat a presque la figure d'une gamelle dont on se sert dans les vaisseaux» (*MSA*, t. 2, p. 339).

²⁰ D'après Hennepin, lorsque les joueurs «remuent le plat, ils se frappent les épaules d'une si grande force, qu'ils se les rendent toutes noires de coups, & on diroit qu'il y a du sang caillé entre la chair & la peau» (*NVH*, p. 190).

²¹ Plus de six mille livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

n'en vient jamais ni querelles ni disputes parmi eux & que celui qui perd, donne d'un air plus content ce qu'il a perdu que s'il l'eût gagné²².

11 Mes *Hurons* depuis leur arrivée en ce Village ne passèrent presque point de jours sans s'amuser à ce jeu, qui dans les commencemens ne tendoit à aucune consequence. Mais, vers leur départ les *Iroquois* intéressant peu à peu la Partie, le jeu commença à s'échauffer tout de bon. Ce fut pour lors que j'eus un plaisir extrême à les voir joïer, tant ils paroïssent ardens & animés. *Antoine* étoit un de ceux qui tenoient le plus souvent le Plat. Quoi-qu'ils ne soient jamais que deux à le tenir, on peut dire néanmoins que tous jouënt ensemble; car [73] ceux-ci, en remuant la Seille, ne font que donner un branle que tous les Spectateurs intéressés accompagnent de mouvemens actifs, comme s'ils avoient tous la main à l'œuvre²³.

12 Pour gagner une Partie, il faut avoir plusieurs fois cinq noyaux jaunes ou noirs, tournés d'un même côté selon qu'ils en conviennent entre eux²⁴. Tandis que l'un des Joïeurs agite le plat, ceux qui parient avec lui, crient tous d'une même voix en repetant sans cesse le souhait qu'ils font, pour la couleur & pour l'assiette des noyaux; tous les autres de la partie adverse crient aussi en même-tems de leur côté, en demandant tout le contraire & tous avec autant de violence que s'il s'agissoit de la décision d'un Empire²⁵.

13 Ils font tout ce bruit comme s'ils vouloient forcer le Sort de leur être favorable, prononçant leurs mots avec une vivacité & une volubilité si surprenante, que souvent ils ne font que les tronquer. Cependant mes *Hurons* & tous les autres frappant leur poitrine & leurs épaules, s'y donnoient des coups terribles & entroient dans [74] une action si véhémence, que, quoiqu'ils fussent à demi-nuds, ils étoient d'abord tout en sueur, comme s'ils avoient joïé une forte Partie de Paume, ou fait quelque'autre exercice plus violent²⁶.

14 *Antoine* y perdit ses Pelleteries, l'argent que je lui avois donné, son fusil, ses deux couvertures, sa chemise & généralement tout ce qu'il avoit, excepté son Brayer; car pour son Capot, il en avoit déjà fait présent à un de ses Amis, de façon qu'il étoit pour ainsi dire entièrement nud, quand il vint me trouver²⁷. Je voulus lui faire quelques remontrances sur le tort qu'il avoit eu de s'être ainsi abandonné à la passion du Jeu; mais il n'en fit que rire, en me disant: *Voilà qui est admirable, Claude, tu as raison, je vois que tu es bon Medecin pour guérir les Morts; mais voyons si tu l'es aussi bon pour guérir les Vivans & cela sera de beaucoup plus de valeur: ça donc, donne moi de l'argent; car, vois-tu! cela est*

²² Cette dernière phrase est personnelle à Le Beau.

²³ Cette mise en scène crée l'illusion du témoignage personnel. En vérité, Le Beau continue simplement de suivre le texte de Lafitau: «C'est un des plus grands plaisirs du monde de les voir joïer, tant ils paroissent ardents & animés: Bien qu'il n'y en ait que deux qui tiennent le plat pour les deux partis opposés, on peut dire néanmoins que tous jouënt ensemble; ceux-là ne font que de donner le bransle, & tous les autres suivent les mouvemens qu'ils déterminent comme s'ils avoient tous la main à l'œuvre» (*MSA*, t. 2, p. 341). Rappelons que les habitants de Narantsouak sont des Abénaquis, non des Iroquois (voir *supra*, chap. 21, n. 2).

²⁴ Cette remarque s'inspire des observations d'Hennepin: «S'il en vient cinq rouges ou noirs tournez du même côté, ce n'est qu'un jeu gagné, par ce qu'ils joïent ordinairement plusieurs jeux pour gagner la partie, selon qu'ils en sont convenus entr'eux» (*NVH*, p. 190).

²⁵ Le début de cette phrase est emprunté presque textuellement à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 341), mais la fin est tirée du texte d'Hennepin (voir *NVH*, p. 190).

²⁶ Encore une fois, Le Beau crée une mise en scène factice: toutes les observations proviennent des textes des prédécesseurs. Les premiers mots du paragraphe sont empruntés textuellement à Hennepin (voir *NVH*, p. 190) et la suite est tirée presque mot à mot du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 341-342).

²⁷ Le Beau décrit le brayer amérindien au chapitre 23 (§14). Sur le sens du substantif «capot», voir *supra*, chap. 3, n. 36.

d'importance si tu veux que je regagne ce que j'ai perdu. Au reste, querelle tant que tu voudras le [75] malheureux Sort qui m'a fait perdre, j'y consens, j'en suis content.

15 Je lui dis que je n'en avois pas trop pour me conduire jusques aux *Anglois*; que je lui donnerois cependant de quoi racheter ce qu'il avoit perdu, mais à condition qu'il ne joueroit plus, & en même tems je lui donnai six écus²⁸. Il ne les eut pas plutôt reçus qu'il s'écria: *Vivent les Medecins comme toi!* & ajouta en même tems qu'un seul écu lui suffisant pour acheter une couverture, il alloit risquer simplement les cinq autres au Jeu, pour tâcher de regagner ce qu'il y avoit perdu. En vain je voulus l'en empêcher. Il courut au plus vite s'entre-mêler avec ses Camarades, qui étoient à partager le gain du jeu ou plutôt à endosser sa dépouille. Ils se mirent tout de nouveau à joüer & le bonheur voulut que mon *Huron* regagnât, non seulement tout ce qu'il avoit perdu, mais même deux couvertures de plus & quantité de Pelleteries.

16 Une chose qui me divertit un peu, c'est que, entre ceux qui s'étoient accommodés de la dépouille d'*Antoine*, je vis un gros *Iroquois* se devêtir de sa [76] chemise dont il s'étoit déjà paré, quoique crasseuse, pleine de sueur & de saletés. Outre que ce Sauvage étoit extrêmement gros & qu'il n'étoit pas accoutumé à porter de chemises, celle-ci lui étoit si étroite, qu'elle étoit comme colée sur son corps, desorte qu'il ne savoit par quel bout s'y prendre pour pouvoir se l'ôter: C'est pourquoi il fit signe à un Jeune *Iroquois* de venir lui défaire. Ce nouveau Valet de Chambre qui n'étoit guère plus au fait, appella deux de ses Camarades pour l'aider. On eut dit alors à voir l'air sérieux de ce gros enchemisé, qui ne se remuoit pas plus qu'une buche au milieu de ses trois jeunes Gens, qu'il faisoit tout son possible pour qu'ils ne pussent pas l'en devêtir. Mais ces trois espèces de Valets-de-chambre, après avoir essayé par tous les bouts, firent tant qu'ils lui otèrent à la fin, en la déchirant par le ventre; ce qui leur fut d'autant plus facile qu'elle étoit déjà à moitié déchirée & comme pourrie. Cette chemise ainsi déchirée fut renduë à *Antoine*, sans compliment, par ce gros [77] Mal-propre qui n'y regardoit pas de si près. Ce *Huron* alloit déjà s'en revêtir quand, par un vrai mouvement de générosité, il en fit Présent au Fils d'un de ses Amis qui étoit à ses côtés. Ce jeune Homme la mit aussi-tôt dans ses bras, & sans autre façon courut à la Cabane de sa Mère, qui la lui ajusta un peu mieux sur le corps.

17 Un autre jeu de hazard des Sauvages & qui est en même tems un jeu d'adresse, c'est le Jeu des Pailles, ou pour mieux dire, des Joncs²⁹; car ce sont de petits joncs blancs de la grosseur des tiges de froment & de la longueur de dix pouces³⁰. Il y en a un qui les prend tous dans sa main & après les avoir divisés en deux ou trois, comme au hazard, il les fait passer dans les mains de ses Adversaires avec une dextérité inconcevable. Le nombre pair est toujours heureux & le nombre de neuf supérieur à tous les autres³¹. Il y a cependant quelque chose de plus; car ce jeu passe chez eux pour être plein d'esprit. Le Baron de *la Hontan*, dit dans ses Memoires de l'*Amerique*, que celui qui sait compter, diviser, soustrai-

²⁸ Dix-huit livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

²⁹ Le Beau tire sa description du jeu des pailles (§17) du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 350-352). Sur ce jeu, voir aussi Louis Hennepin (*NVH*, p. 191) et le baron de Lahontan (*Mémoires*, p. 651).

³⁰ Un peu plus de 20 cm.

³¹ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur. D'après Lafitau, c'est le nombre «impair» qui est toujours heureux (voir *MSA*, t. 2, p. 351). Hennepin indique quant à lui que cela dépend des règles préétablies entre les joueurs: «Celui, qui a nombre pair ou impair, selon qu'ils en sont convenus, gagne le jeu» (*NVH*, p. 191).

[78]-re & multiplier le mieux par ces Pailles est assuré de gagner³²: en ce cas il ne faudroit pas être bien spirituel pour le jouër, puisque les Sauvages ne sont rien moins que de bons computistes³³. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il doit y avoir beaucoup d'adresse & que la division des Pailles fait hausser ou baisser le jeu, & redoubler les paris, selon les differens nombres, jusqu'au gain de la partie, qui est quelquefois si animée, lorsque les Villages jouënt les uns contre les autres, qu'elle dure des deux & trois jours.

18 Quoique tout s'y passe tranquillement & avec une bonne foi apparente, leurs tours d'adresse y entremêle néanmoins souvent bien de la friponnerie. Les Sauvages ont une légèreté surprenante dans la main; & bien qu'il soit très difficile de tromper dans leur jeu de Noyaux, qui n'ont que deux couleurs fort sensibles & qui sont exposés à la vuë dans un Plat évasé, ils savent cependant y piper à merveille³⁴.

19 Les Femmes & les Filles jouënt aussi aux Noyaux, avec cette difference, que ceux dont elles se servent sont [79] un peu plus gros que les autres, & que sans se servir de Seuille elles les jettent en l'air sur une peau bien étendue à terre ou bien sur une natte fine. Elles ne jouënt jamais à celui des Pailles³⁵.

20 Les Sauvages ont encore plusieurs autres jeux qui leur sont communs avec les Enfans, comme de jouër au batonnet³⁶, à la crosse³⁷, &c. ou de prendre quelques grains de bled d'Inde dans leurs mains & de se donner à deviner combien il y en a³⁸: Mais il en ont

³² Lahontan: «Ils [les Sauvages] ont trois sortes de jeux; celui des *Pailles* est un jeu de nombres, où celui qui sçait compter, diviser, soustraire ou multiplier le mieux par ces pailles, est assuré de gagner, c'est purement un jeu d'esprit» (*Mémoires*, p. 651).

³³ Un «computiste» travaille au «comput», c'est-à-dire aux calculs chronologiques qui permettent l'établissement du calendrier ecclésiastique (voir *Trévoux*, 1771, t. 2, p.761). Comme l'indique Réal Ouellet (*Œuvres complètes* de Lahontan, p. 149), Le Beau se contente ici de reprendre presque mot à mot la critique de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 351). Sur le baron de Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3.

³⁴ Le Beau continue à suivre le texte de Lafitau presque mot à mot (voir *MSA*, t. 2, p. 352).

³⁵ La première phrase de ce paragraphe suit de près les remarques de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 340), mais la seconde trouve sa source dans l'ouvrage d'Hennepin (voir *NVH*, p. 191).

³⁶ Le «batonnet» est un jeu bien connu des enfants européens de l'époque: «[Pour y jouer, il faut] un petit bâton long d'un demi pied ou environ, & gros comme le doigt, ou un peu plus. Il est aménisé par les deux bouts. On frappe sur l'un des bout [*sic*] pour le faire sauter en l'air & le chasser loin de soi, &c. C'est ce qui s'appelle à Paris Jouer au *bâtonnet*» (*Trévoux*, 1752, t. 1, p. 1433). Le Beau pense sans doute au jeu de bâtons décrit par le père Hennepin: «Les enfans ont encore un autre jeu. Ils se servent pour cela d'un Arc & de bâtons, un grand & un petit. Ils tiennent le petit dans la main droite. En suite ils le font voltiger en l'air en le frappant avec le plus grand. Un autre le va chercher, & le jette après celui, qui l'a fait sauter. Ce jeu a aussi quelque chose d'approchant de celui des enfans de l'Europe» (*NVH*, p. 193-194).

³⁷ Plusieurs prédécesseurs de Le Beau produisent une description du jeu de crosse. Lahontan: «Le jeu de la *Pelote* est un jeu d'exercice, elle est grosse comme les deux points, & les raquettes dont ils [les joueurs] se servent sont à peu près faites comme les nôtres, à la reserve que le manche a trois pieds de longueur. Les Sauvages qui y jolent ordinairement trois ou quatre cens à la fois, plantent deux piquets à cinq ou six cens pas l'un de l'autre, ensuite ils se partagent également en deux troupes, ils jettent la *Pelote* en l'air à moitié chemin des deux piquets. Alors chaque bande tâche de la pousser jusqu'à son piquet, les uns courent à la balle & les autres se tiennent à droit & à gauche à l'écart, pour être à portée d'accourir où elle retombera; enfin ce jeu est tellement d'exercice, qu'ils s'écorchent & se meurtrissent les jambes très-souvent avec leurs raquettes pour tâcher d'enlever cette balle» (*Mémoires*, p. 651-652). D'après Bacqueville de La Potherie, les jeux de crosse «sont ordinairement suivis de têtes, bras, & jambes cassées; & souvent des gens y sont tuez sans qu'il en arrive d'autre suite» (*Histoire*, t. 2, p. 127). Voir aussi Lafitau, *MSA*, t. 2, p. 356-357.

³⁸ Ce jeu est décrit par Louis Hennepin: «Il y a encore un autre jeu parmi les Sauvages, qui est commun aux enfans de l'Europe. Ils prennent des grains de blé d'Inde, ou quelque chose de semblable. En suite ils en mettent quelques-uns dans une main, & se demandent combien il y en a. Celui, qui devine le nombre, gagne le jeu» (*NVH*, p. 191). Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

un entre autres auquel ils se divertissent beaucoup & qui peut plutôt passer pour un Commerce que pour un Jeu. On le nomme en langue Iroquoise *Onnonhayenti*³⁹: voici comme il se joüe.

21 Six Sauvages s'étant mis dans une Cabane & six dans une autre, il en vient un qui prend des hardes, quelques pelleteries ou ce qu'il a envie de troquer & s'en va ensuite à la porte de l'autre Cabane. Il y fait un certain cri & ceux qui sont dans la Cabane y répondent par une espèce d'Echo. Le [80] premier dit en chantant à haute voix, qu'il veut vendre ou troquer ce qu'il tient entre les mains, en repetant *Onnonhayenti*. Ceux qui sont dans la Cabane répondent du creux de l'Estomach; *Hon, hon, hon, hon, hon*, par cinq fois. Ce Crieur ou Vendeur ayant achevé sa chanson, jette sa marchandise dans la Cabane où il est & s'en retourne dans la sienne. Alors les six autres, ayant estimé la valeur de ce que cet homme a jetté à leurs pieds, députent un d'entre eux pour demander au vendeur s'il souhaite en échange un Capot, une Chemise, une paire de Souliers, ou autre chose semblable: après quoi un autre Sauvage intéressé dans la même Partie vient porter à cette même Cabane l'équivalent de ce qu'on lui a apporté, ou la Marchandise qu'on lui a jettée si elle n'agrée point, ou si elle ne vaut pas ce qu'il porte en échange.

22 Ces Cérémonies sont accompagnées de chansons que les uns & les autres chantent. Il y a aussi quelquefois des Villages entiers de Sauvages qui se visitent alternativement, pour se divertir [81] à ce Jeu. Il seroit à souhaiter pour eux, qu'ils ne s'amusassent qu'à celui-ci⁴⁰.

23 Par bonheur, le même jour, que mes *Hurons* avoient fixé pour leur départ, se trouvoit être le lendemain de ce coup heureux que *Antoine* gagnât. Autrement il eut bien pu subir le sort qui devient ordinairement fatal aux Joueurs de profession. Il n'y avoit pas à balancer⁴¹; car deux *Iroquois* de leurs amis, qui avoient eu la complaisance de rester quelques jours de plus dans ce Village par rapport à eux, se trouvoient indispensablement obligés d'aller rejoindre leurs Femmes & leurs Enfants, qu'ils avoient laissés à quelques lieuës de *Naranzouac*: Et mes *Hurons*, sans violer honteusement l'amitié étroite qui se contracte parmi les Sauvages, ne pouvoient se dispenser de partir avec eux.

³⁹ Note de l'auteur: *Ce mot en langue Iroquoise [sic] signifie un Contract dans lequel on donne pour avoir*. Cette définition ainsi que la description du jeu (§21-22) sont tirées de l'ouvrage d'Hennepin. Le Beau suit le texte de son prédécesseur presque mot à mot, mais l'orthographe du nom donné au jeu diffère: Hennepin écrit «*Ounonhayenti*» (voir NVH, p. 191-193).

⁴⁰ Cette dernière remarque est personnelle à Le Beau.

⁴¹ Dans ce sens figuré, le verbe «balancer» signifie hésiter, être irrésolu ou incertain (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 134; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 716).

[82] CHAPITRE XXV.

L'Auteur dit Adieu à ses Hurons. Amitiés singulières des Sauvages. Portrait de deux Vieilles Iroquoises. Goût dépravé des Sauvages & la vigueur étonnante de leur temperament.

- 1 LES liaisons d'amitié parmi les Sauvages sont très anciennes dans leur usage & sacrées, si on l'ose ainsi dire, dans l'union qu'elles forment, dont les nœuds sont aussi étroitement serrés que ceux du sang, & ne peuvent être dissous, à moins que l'un d'eux s'en rendant indigne par des lâchetés, qui déshonoreroient son ami, ne l'obligeât à renoncer à son alliance¹, ainsi que quelques Missionnaires en ont vû des exemples. Les Parens sont les premiers à les fomenter & à en respecter les droits. Elles sont honorables dans leur choix, étant fondées sur un mérite mutuel à leur façon & sur l'émulation qui fait souhaiter à un chacun d'être [83] ami de ceux qui sont les plus considérés & qui méritent le mieux de l'être².
- 2 Ces amitiés s'achètent par des Présens que l'ami fait à celui qu'il veut avoir pour ami. Elles s'entretiennent par des marques mutuelles de bienveillance. Ils deviennent Compagnons de Chasse, de Guerre & de Fortune. Ils ont droit de nourriture & d'entretien dans la Cabane l'un de l'autre. Le compliment le plus affectueux que puisse faire l'ami à son ami, c'est de lui donner ce nom d'*Ami*. Enfin ces amitiés vieillissent avec eux & elles sont si bien cimentées qu'il s'y rencontre souvent de l'Héroïsme, comme entre les *Orestes* & les *Pylades*³.
- 3 Les Sauvages ont souvent remarqué entre eux, au sujet de ces amitiés, que lorsqu'on brûloit un Esclave, on pouvoit regarder comme un présage assuré, que celui que l'Esclave nommoit dans sa chanson de mort, seroit bien-tôt pris lui même, & auroit le même sort⁴. Mais il est assez facile de comprendre qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans l'événement de ce présage: car cet Esclave menaçant, selon sa coutu-[84]-me, ceux qui le brûlent, appelle à son secours pour le venger, celui avec qui il est lié d'amitié: & celui-ci touché de la perte de son ami, du sort duquel il est bien-tôt instruit, ne tarde pas, dans l'espoir d'en tirer vengeance, à se précipiter aussi dans les mêmes perils, où il est presque toujours la

¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «alliance».

² Les informations produites par Le Beau au sujet des liaisons d'amitié entre Amérindiens (§1-4) sont empruntées presque textuellement à Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 608-610). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³ Dans l'ouvrage de Lafitau, cette comparaison renvoie à un passage qui précède la description des amitiés amérindiennes: «Si nous faisons attention à l'Histoire des premiers temps, nous verrons, que presque tous les Heros se trouvent ainsi unis à quelque ami, lequel étoit le compagnon de leurs travaux & de leur fortune. Tels étoient Hercule, & Iolas; Thésée, & Pyrihoüs; Achille, & Patrocle; Énée, & Achate; Oreste, & Pylade, &c.» (*MSA*, t. 1, p. 607). Dans la mythologie grecque, Oreste venge la mort de son père avec l'aide de son cousin et ami, Pylade. Les deux hommes vont ensuite en Tauride et là, Pylade envisage de se sacrifier pour Oreste (voir Augé, t. 5, p. 238, 857; *Robert des noms propres*, p. 1535, 1699).

⁴ Le Beau donne les indications relatives aux sources de son prédécesseur. Lafitau écrit: «Le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, au sujet de ces amitiés, qu'ils avoient fait souvent entr'eux cette remarque, que lorsqu'on brûloit un Esclave, on pouvoit regarder comme un présage assuré, que celui que l'Esclave nommoit dans sa chanson de mort, seroit bien tôt pris lui-même, & auroit le même sort» (*MSA*, t. 1, p. 609). Le Beau décrit la «chanson de mort» des Amérindiens au chapitre 30 (§17).

victime de la témérité, que lui ont inspiré le regret de la mort de son ami & la douleur qu'il a de l'avoir perdu.

- 4 Une des Relations⁵ du *Canada*, rapporte qu'entre quelques Prisonniers, que l'on avoit amenés à *Onnontagué*⁶, il s'en trouva deux si fortement unis d'amitié, que comme on eut condamné l'un au feu & donné la vie à l'autre, celui à qui on avoit donné la vie fut si affligé qu'on n'eut pas fait la même grace à son Compagnon, qu'il ne pût dissimuler sa douleur & fit tant par ses plaintes & par ses menaces, qu'il obligea ceux qui l'avoient adopté de l'abandonner au supplice: on les fit donc brûler l'un & l'autre; & le Missionnaire qui [85] en parle, marque qu'il fut assez heureux pour leur administrer le Batême, & pour les voir mourir dans de grands sentimens de piété, dont les *Iroquois* ne furent pas moins charmés, qu'ils l'avoient été du zèle du Missionnaire même⁷. Ces amitiés présentement commencent à n'être plus si fortes⁸.
- 5 Mes *Hurons*, comme je l'ai dit ci devant, avoient plusieurs amis dans ce Village; mais entre autres deux intimes à qui dès leur première entrevue ils avoient donné chacun leur capot⁹ & quelques autres petits présens pour cimenter leur ancienne alliance. J'étois un peu mortifié de les voir agir de la sorte, d'autant que ce qu'ils donnoient les rendoit presque tout nus; car ce qu'ils recevoient des autres par représailles¹⁰ ne consistoit qu'en de mauvais haillons qui ne valaient pas la peine d'être ramassés.
- 6 Ils vinrent prendre congé de moi pour s'en retourner. Quoi-que je n'avois pas loin à aller, pour gagner les *Anglois*, cependant un certain je ne sais quoi, qui s'empara de mes sangs, me fit palpiter le cœur en leur disant Adieu. Ce [86] mouvement interne sembloit

⁵ Note de l'auteur: *Relation de la Nouvelle France pour les années 1669. & 1670 Chap. VII. p. 246*. Il est peu probable que Le Beau ait véritablement lu cette relation (voir *infra*, n. 7) puisqu'il lui suffisait de copier la référence bibliographique et le résumé de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 609-610).

⁶ Sur Onontagué, la capitale des Cinq-Nations, voir *supra*, chap. 13, n. 62.

⁷ Dans sa *Relation* du 15 juin 1670, le père Pierre Millet écrit: «On avoit donné la vie à un des deux autres [captifs] qui restèrent; mais ce malheureux qui estoit affligé de ce qu'on ne faisoit pas la mesme grace à son compagnon, ne pût dissimuler sa douleur: de maniere qu'il obligea par ses plaintes, & par ses menaces, ceux qui l'avoient adopté, de l'abandonner quelques jours apres. Un rare exemple d'amitié, puisque ce Barbare ayma mieux se mettre en danger de perir dans les tourmens que de souffrir la mort de son amy. Ayant appris cette nouvelle, j'y cours au plustost, je monte sur l'échafaut, & apres avoir fait quelque priere en peu de mots, je m'adresse à nos Onnontagués, pour les prier de ne trouver pas mauvais que j'apprise à ce miserable le chemin du Ciel [...]. Apres qu'on eut brûlé le captif en plusieurs endroits, on le detacha, & on le mena couvert de ma casaque dans une cabanne où estoit celui de ses compagnons qu'on avoit commencé de brûler dès le jour auparavant, & qui avoit esté assez heureux pour recevoir le baptesme. Je le suivy, & je me plaçay aupres d'eux, pour leur suggerer de temps en temps quelque pensée du Ciel & de l'eternité, & pour baptiser celui que j'avois commencé d'instruire. [...] Enfin je baptisay le soir de ce mesme jour ce captif, que j'estime infiniment heureux dans son malheur, puisqu'il trouve le Ciel dans les fers de l'Iroquois. Ils donnerent l'un & l'autre toutes les marques d'une sainte disposition à faire une mort vrayment Chrestienne. Je les assistay encore le lendemain matin, qu'il expirerent, apres qu'ils eurent passé toute la nuit dans les tourmens» (*JR*, vol. 54, p. 28-34).

⁸ La dernière phrase est personnelle à Le Beau. Lafitau écrit: «Dans quelqu'une de nos Missions, les Missionnaires ayant supprimé ces sortes de liaisons, à cause des abus qu'ils en pouvoient craindre, sans dire néanmoins qu'ils agissoient par ce motif; les Sauvages n'en furent pas fâchés, à cause que ces amitiés étoient d'une trop grande dépense, & que par-là même elles devenoient trop onereuses» (*MSA*, t. 1, p. 610).

⁹ Sur le sens du substantif «capot», voir *supra*, chap. 3, n. 36.

¹⁰ En ce sens, le substantif «représailles» renvoie au «butin que l'on fait sur les étrangers avec lesquels on n'est pas en guerre, pour s'indemniser de ce qu'ils ont pris sur nous» (*Académie*, 1740, t. 2, p. 558).

me présager, que le changement de Conducteurs, m'alloit être un changement de nouveaux malheurs. *Antoine* s'en aperçut & me prenant par la main; voici ce qu'il me dit d'un air des plus touchans: *Va, marche mon cher Fils, ne regrette point de me quitter; nous nous verrons toujours bien dans le Païs des Ames: Va, marche encore une fois & ne crains rien pour la vie de ce Monde; car LE GRAND ESPRIT, ôtera aux Méchans le pouvoir de te faire du mal, si tu l'en prie. Il voit tout ce GRAND ESPRIT! & est par toute la Terre: c'est pourquoi, qu'importe où tu sois, si pour le prier tu le trouves par tout?* Ce sont les propres paroles de ce Sauvage; mais qui, venant de sa part, m'ont tellement frappé, qu'elles m'ont toujours servi de consolation & de soutien dans toutes les adversités qui me sont arrivées depuis.

7 Je peux dire ici à la louange de cet *Antoine*, qu'il n'avoit presque rien de Sauvage que le nom. Il avoit le regard doux, l'air agréable: & sans se soucier de toutes les politesses & civilités de [87] notre *Europe*, j'ose dire, que selon sa manière Sauvage, qui est d'agir naturellement & sans façon, il étoit certainement plus poli que nous. Son Naturel bon, facile & prévenant est assez ordinaire à ceux de sa Nation, qui agissent tous ainsi sans compliment; mais je suis persuadé qu'il les surpassoit par sa complaisance: Vertu, aussi estimable en lui, qu'elle est très rare parmi des *Ameriquains*¹¹!

8 Enfin ils partirent le 30. *Avril*.¹² à mon grand regret & à celui de beaucoup de Personnes de ce Village: car chacun de leurs amis voulant avoir un gage de leur amitié mutuelle, s'empressoit à changer de vêtemens avec eux, desorte qu'étant sur leur Départ, ils se trouvèrent depouillés en moins d'une heure, plus de vingt fois de differents Habillemens, soit couvertures, mitasses¹³, souliers, haches, ceintures &c. car chacun, à proportion du degré d'estime qu'il avoit pour eux, ne croyoit pouvoir mieux leur donner des marques de sa considération, qu'en se faisant honneur de posséder quelque chose qui leur ait appartenu. Tel est la [88] manière ordinaire, dont les Sauvages quittent leurs amis, surtout lors qu'ils croient qu'ils ne les reverront de long-tems¹⁴.

9 Ce même jour je voulus aussi prendre congé du R. P.¹⁵ *Cirene*, & partir avec un conducteur *Iroquois*, que je m'étois déjà choisi moi-même, pour me conduire aux *Anglois*¹⁶. Il parloit assez bien François: Mais le R. P. *Cirene*, qui le connoissoit, me dit que j'avois choisi précisément pour conducteur le plus méchant Sauvage du Village. Il m'ajouta outre cela que quoiqu'il n'y eut guère que 40. à 45. lieuës pour gagner le premier

¹¹ Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

¹² Rappelons que la chronologie des *Avantures* fait problème. Le Beau est à Narantsouak depuis déjà 6 jours. Nous savons qu'il a quitté Québec entre le 23 octobre et le 14 novembre 1730 (voir *supra*, chap. 7, n. 3) et qu'il a mis 42 jours pour gagner le village abénaquis (voir *supra*, chap. 21, n. 1). Le départ des guides hurons n'aurait donc pas eu lieu en avril 1731, mais au cours du mois de décembre 1730.

¹³ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17).

¹⁴ D'après Lafitau, ce rituel a lieu lorsque les hommes quittent le village pour aller en guerre: «Enfin, quand on touche au terme [fixé pour le départ des guerriers], ceux, qui restent au Village; prennent congé de ceux de leurs amis, qui doivent partir. Chacun veut avoir un gage de leur amitié mutuelle. Ils changent ensemble de robe, de couverture, ou de quelque autre meuble que ce puisse être. Tel Guerrier, avant que de sortir du Village, est dépouillé plus de vingt ou trente fois, à proportion du degré d'estime ou il est parmi les siens, ou du nombre d'amis qu'il a, n'y aiant personne, qui ne s'empresse à lui donner des marques de consideration, & qui ne veuille se faire honneur de posséder quelque chose qui lui ait appartenu» (*MSA*, t. 2, p. 192).

¹⁵ L'absence du point, après la lettre «P», est une omission attribuable au prote.

¹⁶ Le conducteur de Le Beau était sans doute Abénaquis, non Iroquois (voir *supra*, chap. 21, n. 2). Sur le père Jacques de Sirême, voir *supra*, chap. 21, n. 22.

Fort Anglois, les Rapides que j'allois voir, avant que d'y arriver, étoient, sans comparaison, bien plus affreux que ceux que j'avois déjà passés; que d'ailleurs il y avoit tout à craindre pour moi de la part d'un homme, dont le caractère étoit aussi depravé que celui de cet *Iroquois*¹⁷. C'est pourquoi ce bon Père m'exhorta à ne point m'impatiser; me disant, qu'il attendoit, dans deux jours au plus tard, quelques autres *Iroquois* absents, dont la probité lui étoit connuë; & il m'assura qu'ils devoient [89] venir incessamment & qu'il me les donneroit pour me conduire.

10 Je demeurai donc encore dans ce lieu, l'espace de trois jours, pendant lesquels j'achevai de m'instruire amplement sur différentes choses dont la réalité m'auroit été suspecte, si tout autre que ce R. Père ne me les eut racontées¹⁸.

11 Un jour par exemple que je me promenois seul dans ce Village, j'entrai par hasard vers les cinq heures du soir dans une Cabane assez petite, où croyant qu'il n'y avoit personne, la curiosité me porta à toucher une couverture bleuë brodée qui me sembloit servir d'enveloppe à une espèce de Ballot. Mon dessein étoit d'en examiner la broderie. A peine y ai-je touché que je me sens saisir par la jambe. Je me débarrasse néanmoins bien-vîte par un coup de pied que je lance à ce prétendu Ballot, quand, dans cet instant, un certain ton de voix aigu s'élevant de dessous cette même couverture, je reçois sur la tête un grand coup d'aviron.

12 Etourdi de ce coup qui me fut donné par derrière, je cherche néanmoins [90] à gagner la porte, ou plutôt l'entrée de la Cabane; mais qu'elle n'est pas ma surprise! Un visage affreux, plus hideux que les Peintres ne nous représenteront jamais celui du Diable, se présente à mes yeux & m'en ferme le passage! Je recule quelques pas & marchant, sans y penser, sur le prétendu Ballot que je venois de toucher, je tombe sur lui à la renverse & lui fais redoubler ses cris. Aussi-tôt je me vois sur le corps deux Portraits épouvantables, qui me saisissant par les cheveux, cherchent à me dévisager avec leurs griffes & m'étourdissent par leurs cris. Aussi embarrassé que surpris, je me relève cependant & la frayeur me donnant des aîles, je saute par dessus tout ce qui se rencontre sous mes pas & me sauve à la cabane du R. P. *Cirene*.

13 Arrivé chez ce R. Père, j'étois si hors de moi que je ne pûs d'abord lui rendre compte du sujet de ma visite: ce qui fit que ce Religieux, sans se donner le tems de m'interroger

¹⁷ Le fort anglais (probablement le fort Richmond, voir *supra*, chap. 7, n. 22) que Le Beau veut gagner ne cesse de s'éloigner. Au septième chapitre de ses *Avantures*, Le Beau le situe à 25 ou 30 lieues de Narantsouak, soit 100 ou 120 km. Au chapitre 21, le fort se trouve à 40 lieues (160 km) du village Abénaquis, alors qu'ici, la distance qui sépare le fort anglais du village de Narantsouak est estimée à environ 40 à 45 lieues, soit 160 à 180 km. Rappelons que, dans les faits, à vol d'oiseau, environ 70 km séparent les deux endroits (voir *supra*, chap. 7, n. 24). Cela dit, la remarque à l'égard des rapides «affreux» qui se trouvent en aval de Narantsouak, sur la rivière Kennebec (voir *supra*, chap. 21, n. 15), est juste: cette section de la rivière est particulièrement tumultueuse. Déjà, au début du XVIII^e siècle, le père Aubery signale la présence de deux cataractes sur sa carte géographique (*Canada ou Nouvelle France*, [s. l.], [s. n.], 1713 [BNQ: NMC 6361]). Sur une carte datant de la fin du XVIII^e siècle, Robert Baldwin situe les chutes *Schohegin* (aujourd'hui Skowhegan) et *Toconode* (aujourd'hui Ticonic), à quelques kilomètres au sud de Narantsouak (*A view of the Rivers Kennebec and Chaudière with Colonel Arnold's route to Quebec*, London, London Magazine, 1776 [BNQ: NMC 6696]). D'après William Durkee Williamson (*op. cit.*, vol. 1, p. 49-50), les chutes Skowhegan mesurent 4 à 5 mètres de hauteur et, aux pieds de celles-ci, des rapides courent sur une distance d'environ 800 mètres. Toujours selon Williamson, à environ 24 km en aval des chutes Skowhegan, on rencontre les chutes Ticonic, qui mesurent environ 6,5 mètres de hauteur et qui sont suivies, elles aussi, de plusieurs rapides.

¹⁸ Les informations produites par Le Beau dans la suite du chapitre ne viennent pas de ses conversations avec le père Sirême, mais plutôt de sa lecture de l'ouvrage de Lafitau.

commençoit déjà à sortir de sa Cellule, pour aller au plus vite ailleurs s'informer de l'accident qui me mettoit en cet état; mais je le re-[91]-tins par sa robe & le conduisis moi-même sans lui rien dire vers la Cabane, qui selon moi devoit servir de Retraite à deux affreux Animaux.

- 14 Dans quelle confusion ne fus-je point, quand j'aperçus à l'entrée de cette même Cabane, que les deux Portraits hideux, que j'avois pris pour celui de quelques Monstres, étoient deux Vieilles Femmes accroupies sur leurs genoux! Il est vrai que l'endroit, où je les avois vuës la première fois, étoit un peu sombre: mais ces deux Vieilles, quoi-qu'un peu plus visibles alors, étoient si rappetissées, arrondies, ou recoquillées en elles-mêmes, que, enveloppées comme elles étoient, elles auroient encore bien pû passer pour deux gros pelotons de laine, si elles n'eussent point remué de leur place. Leurs mammeles pendantes & allongées en forme de boyaux pouvoient facilement être jettées par dessus leurs épaules. La peau de leur visage entièrement semblable à celle d'un Crapaud verdier ou graisset¹⁹, ridée en côte de Melon sur des os décharnés; leurs yeux renfoncés, bordés de rouge & de bleu, [92] leurs lèvres aussi de diverses couleurs & remplies de bave: en un mot tout sembloit former le Portrait le plus parfait de ce que la Nature humaine à de plus affreux. De façon que je puis bien dire ici, qu'autant les jeunes Sauvagesse sont belles & aimables, autant les Vieilles sont hideuses & épouvantables.

- 15 Ces deux Vieilles m'apercevant, sortirent de dessous leurs couvertures leurs mains ou plutôt leurs pates d'Araignées, armées de griffes; car leurs ongles longs & crochus n'avoient peut-être jamais été rognés. Munies donc de pareilles armes, elles faisoient mine de vouloir venir à moi: mais le R. P. *Cirene*, qui étoit à mes côtés, les en empêcha & s'étant informé de la cause de leur furie à laquelle il ne comprenoit rien, il les apaisa par l'excuse qu'il leur fit de ma part, en leur remontrant que j'étois très innocent du coup de pied dont elles se plaignoient. Enfin par bonheur que ces Vieilles étant un peu dévotes, il fit ma paix, ce qui étoit d'autant plus de conséquence pour moi, que celle précisément à qui j'avois donné le coup de pied, étoit la [93] Trisayeule d'un vieux Chef, qui avoit beaucoup d'Enfans & de petits Enfans dans ce Village.

- 16 On aura sans doute peine à croire ce que je viens d'avancer; mais le R. P. *Cirene*, homme digne de foi, m'a assuré qu'elles étoient toutes les deux si vieilles, qu'on avoit point d'Epoque de leur âge & que les plus Anciens du Lieu, à qui il s'en étoit informé, n'en savoient rien autrement, si non qu'ils les avoient toujours vuës Vieilles, & que ce qu'il y avoit de certain, c'est que toutes deux voyoient dans ce Village leurs Petits-Enfans de la sixième génération qui avoient soin de leur porter tous les jours à manger dans cette Cabane²⁰.

¹⁹ Ce que Le Beau appelle un «Crapaud verdier ou graisset» est la rainette verte (*Hyla arborea*). Il s'agit d'une petite grenouille arboricole qui se rencontre notamment en France (voir Augé, t. 3, p. 846, t. 5, p. 914; Furetière, 1690, [n. p.])

²⁰ Comme l'indique Serge Trudel dans son mémoire (voir *NEA*, p. 70, 109), ce n'est pas au père Sirême que Le Beau doit cette observation, mais au père Lafitau: «J'ai vû, dans la Mission où j'étois, une Sauvagesse, qui avoit devant ses yeux les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquième génération. Celle-là n'étoit cependant qu'un enfant par comparaison à deux ou trois autres; mais sur-tout à une en particulier, dont l'âge étoit si avancé, qu'on n'en avoit point d'Epoque, si ce n'est que les plus anciens ne se souvenoient pas de l'avoir vûe autrement que vieille. Elle avoit été d'une taille assez raisonnable; mais quelques mois avant que de mourir, son corps sembla rentrer en lui-même, il se rappetissa, & se recoquilla tellement, que je fus de la dernière surprise lorsque je fis ses obseques, en voyant son cercueil, qui avoit à peine deux pieds & demi de long» (*MSA*, t. 2, p. 361). Lahontan note aussi que certains Amérindiens atteignent un âge séculaire: «Quand un homme meurt à l'âge de soixante ans, ils

- 17 Cela ne sera point surprenant si on considère la bonté & la force du temperament des Sauvages, qui ne sont presque jamais malades. Mal nourris & endurcis par les fatigues de leurs Voyages, par le peu de précaution qu'ils prennent contre les injures d'un air que l'excès du chaud & du froid rendent très rigoureux, ils sont presque tous d'une constitution forte & robus-[94]-te, d'une bonne charnure²¹, d'un sang plus doux & plus balsamique que le nôtre²².
- 18 Il semble cependant qu'ils devroient se l'affoiblir par ce peu de précaution qu'ils prennent à se la conserver; car ne donnant pas à la viande le tems de se mortifier, ils la mettent dans leur chaudière encore toute vivante; ils la mangent presque toujours à moitié cuite & souvent même puante & presque pourrie²³, quand ils n'en ont point d'autre²⁴.
- 19 Je les ai vûs quelquefois à *Quebec*²⁵, ramasser des Chats & des Chiens pourris, que l'on avoit jettés dans la ruë. Mais, un jour entre autre, je vis une *Huronne* charger sur ses épaules un Cochon mort de maladie & qui commençoit à infecter l'air par sa puanteur. De même, si un Cheval meurt par accident, ils ne manquent pas de le venir couper par morceaux; & pourris ou non, de l'emporter à leur Cabane²⁶.
- 20 Ils n'écument jamais leur Chaudière de peur de rien perdre. Ils y mettent cuire les Grenouilles entières & les avalent sans horreur. Ils font sécher les [95] intestins des Chevreuils²⁷, sans les vider, & y trouvent en les mangeant le même goût que nous trouvons à ceux des Bécasses. Ils boivent l'huile d'Ours, de Loup marin, d'Anguille, &c²⁸. sans s'embarasser si ces huiles sont rances & infectés²⁹. Ils s'en graissent les cheveux & par tout le corps, ce qui les rend extrêmement puants & crasseux: mais ces huiles leur sont

disent qu'il est mort jeune, parce qu'ils vivent ordinairement quatre-vingt jusqu'à cent ans, & même j'en ai vû deux qui alloient beaucoup au delà» (*Mémoires*, p. 637).

²¹ Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1771, t. 2, p. 466) expliquent que le substantif «charnure» s'emploie pour parler des «parties charnues» du corps, mais qu'on l'utilise «ordinairement» pour désigner la peau.

²² Le Beau rédige cette phrase en suivant de près l'ouvrage de Lafitau, mais il gomme un détail: d'après le jésuite, en plus d'être «plus doux» et «plus balsamique», le sang des Amérindiens est «moins salin» que ne l'est celui des Européens (voir *MSA*, t. 2, p. 360). Toutes ces remarques renvoient à la même idée: à l'époque, la «douceur» du sang est associée à un bon tempérament et à une bonne santé (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 626). La source bibliographique de l'emprunt à Lafitau est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «pourrie».

²⁴ Ce paragraphe trouve sa source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 87, 91). Le Beau suit de près le texte de son prédécesseur, mais il choisit les détails les plus exotiques en reprenant ce qui concerne la crudité et le faisandage des viandes et en retranchant ce qui semble moins susceptible de surprendre le lecteur. Il omet ainsi de dire que les Sauvages mangent aussi de la viande rôtie: «Ils la font rôtir dans de petites broches de bois, qu'ils enfoncent dans la terre par un bout, & qu'ils ont soin de tourner quand elle est cuite d'un côté, pour la faire cuire de l'autre» (*Ibid.*, p. 91).

²⁵ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

²⁶ Tous les exemples cités dans ce paragraphe sont personnels, mais dans la suite du texte, la plupart des informations produites au sujet des habitudes alimentaires des Amérindiens (§20-23) trouvent leur source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 59, 91-93, 360). Certains de ces emprunts sont signalés dans le mémoire de Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²⁷ Sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

²⁸ Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20; sur le loup marin, ou phoque commun (*Phoca vitulina*), voir *supra*, chap. 4, n. 78; sur l'anguille (*Anguilla rostrata*), voir *supra*, chap. 6, n. 65.

²⁹ De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une coquille, ou d'une modification opérée par Le Beau dans le texte qu'il emprunte à son prédécesseur. Lafitau n'écrit pas «infectés», mais «infectes» (*MSA*, t. 2, p. 91).

absolument nécessaires; car ils sont mangés de vermine quand elles leur manquent. Comme ils n'ont raffiné sur rien ils n'ont pu corriger cette puanteur par les essences & par les parfums que les Nations policées ont substitué depuis long-tems à la simplicité de ces Huiles.

- 21 Le suif de chandelle est pour eux un vrai ragoût. Ils n'ont point encore abandonné les glands dont nous nourrissons nos Pourceaux³⁰; ils les font simplement bouillir dans plusieurs eaux, pour ôter leur amertume. Ils ramassent avec soin le fruit des Hêtres & les font rissoler³¹. En un mot ils mangent avec plaisir diverses racines insipides & toutes sortes de fruits sauvages & amers³². Ils ne leur donnent point le tems de [96] meurir & de croître, de peur que d'autres ne les previennent & ne les enlèvent. Pour mieux les cueillir ils coupent l'arbre par le pied, sans se mettre en peine des avantages qu'ils pourroient en retirer les années suivantes.
- 22 Les *Algonkins* & les Nations qui ne sèment point, étant encore plus misérables, sont forcés de manger une espece de Mousse, qu'on appelle *Tripe-de-roche*³³, la tunique interieure ou seconde écorce & les bourgeons des arbres. C'est pour cela que les *Iroquois* ne donnent point d'autre nom aux *Algonkins* que celui de *Rontaks*, c'est à dire, *Les Mangeurs d'arbres*³⁴. Mais les Sauvages qui ont du bled d'Inde font toujours en sorte d'en avoir leur provision annuelle & même au delà s'ils peuvent³⁵.
- 23 Les *Iroquois* ont une espèce de ce même bled d'Inde, qu'ils font pourrir dans les Marais pour le rendre puant. Ils aiment celui-là avec passion & lors qu'ils le retirent de l'eau ou plutôt de la bouë, on leur voit lècher & savourer avec plaisir cette eau qui en découle & dont l'odeur est insupportable³⁶. Ils [97] n'aiment point notre vin, à moins qu'il ne

³⁰ Cette comparaison est personnelle et particulièrement péjorative. Pour sa part, Lafitau fait référence aux chênes sacrés des Grecs: «Ils [les Amérindiens] n'ont point encore abandonné les glands, qui ont rendu les forêts de Dodonne si celebres, ils les font seulement bouillir dans plusieurs eaux, pour ôter leur amertume» (*MSA*, t. 2, p. 91).

³¹ Le hêtre d'Amérique (*Fagus grandifolia*), qui fournit un bois dur et foncé, produit des fruits comestibles qui mûrissent et tombent à la fin de l'été: les faînes. L'huile qu'on tire de ces faînes est comestible et peut aussi servir pour l'éclairage (voir *IAP*, p. 220; *FL*, p. 155-156; *FC*, vol. 2, p. 541-542).

³² Lafitau indique que les «pommes de terre» font aussi partie des aliments que les Amérindiens mangent avec appétit (voir *MSA*, t. 2, p. 92).

³³ La tripe de roche, ou polypode de Virginie (*Polypodium virginianum*), est une plante à rhizome mou, spongieux et rampant qui croît sur les rochers. Elle est particulièrement résistante à la sécheresse et possède certaines propriétés laxatives (voir *FL*, p. 125-126).

³⁴ D'après Jean André Cuoq, en langue iroquoise, le mot «Erontaks» est un terme générique qui signifie «mangeur d'arbre». Le mot «Rarontaks» («Ratirontaks», au pluriel) renvoie précisément aux Algonquins «mangeurs d'arbre» (*Lexique iroquois*, p. 39, 88). Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24). Sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *infra*, chap. 29, n. 11.

³⁵ Encore une fois, Le Beau ne reprend que les détails les plus curieux du texte de son prédécesseur. Il gomme au passage les extraits qui révèlent des habitudes alimentaires qui ne sont pas susceptibles d'inspirer le dégoût ou l'étonnement, comme c'est le cas avec cette observation: «Lorsque le bled d'Inde est encore tendre, & presque en lait, on le fait un peu rissoler sans le separer de son épy; il est alors très-agreable au goût. On fait aussi une provision de ce bled tendre en cette maniere. Après l'avoir fait bouillir dans son calice, on ôte les feüilles, qui l'enveloppent, & on le fait un peu torrefier; alors on l'égraine; on le fait secher au soleil sur des écorces, & on le garde pour les meilleures occasions. Car de cette sorte il est plus délicat, & fait la plus excellente sagamité» (*MSA*, t. 2, p. 93). Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

³⁶ Ici aussi, Le Beau retranche les observations de Lafitau qui portent sur les recettes les plus appétissantes, comme celle du maïs soufflé: «[Ils ont une espèce de maïs] particuliere, qu'ils nomment

soit très aigre, & ne peuvent comprendre comment nous pouvons vivre trente ans en buvant tant de différentes liqueurs fortes, qui doivent, disent ils, nous énerver aussibien que la variété des épices dont nous assaisonnons nos viandes & nos ragouts. Enfin tous ces raffinemens de délicatesse, que la gourmandise nous a fait inventer, nous servent ajoutent-ils, plutôt à irriter notre appetit qu'à entretenir la santé: en quoi ils ne se trompent point³⁷.

- 24 Les Sauvagesses sont dans la dernière surprise de voir, qu'il y a parmi nos *Françoises*, des Femmes qui donnent à d'autres le soin d'alaiter leurs Enfans. Elles croiroient se dépouiller de l'affection de Mère, si elles agissoient en ce-ci comme nos *Européennes*. S'il arrive que les Mères meurent en couche ou pendant que les Enfans sont encore au Berceau, on trouve des Nourrices aussi-tôt dans leur Famille: Et une chose qui doit beaucoup surprendre & que l'on m'a assuré, c'est que de Vieilles Grand'Mères, qui véritablement ne sont pas si âgées que les deux [98] dont j'ai parlé ci dessus; que ces Vieilles, dis-je, se font encore revenir le lait & leur servent de Nourrices³⁸.

- 25 Je n'ai point vû parmi eux de Gens contrefaits de naissance. Ils ne sont sujets ni aux gouttes³⁹, ni aux gravelles⁴⁰, ni aux apoplexies⁴¹; & sans le commerce des *Européens*, ils

Ogarita, & que nous appelons, *Blé-Fleuri*, parce que des qu'il a senti la chaleur, il éclate, & s'épanouit comme une fleur. Celui-là passe tous les autres en saveur. Les François l'aiment beaucoup, & les Sauvagesses ne manquent pas d'en faire un regal aux personnes qui les visitent, & qu'elles veulent distinguer» (*MSA*, t. 2, p. 94).

³⁷ Cette dernière phrase laisse croire que Le Beau rapporte indirectement l'opinion d'Amérindiens qu'il aurait consultés. Au vrai, le passage s'inspire d'une remarque de Lafitau: «Les exercices violens que font les Sauvages, leurs Voyages, & la simplicité des viandes dont ils se nourrissent, les exemptent de beaucoup de maladies, qui sont les suites nécessaires d'une vie molle; oisive, & peu agissante; de la délicatesse des tables; de l'excès, & de la variété des vins; de l'assaisonnement des sels & des épices; des ragoûts, & enfin de tous ces raffinemens de délicatesse que la gourmandise a fait inventer, & qui servent plutôt à contenter le goût, à irriter l'appétit, qu'à entretenir la santé, & à former un bon tempéramment» (*MSA*, t. 2, p. 359-360).

³⁸ À l'égard de l'allaitement maternel (§24), Le Beau se contente de résumer les observations de Lafitau: «Les Sauvagesses n'ont garde de donner leurs enfans à d'autres pour les nourrir. Elles croiroient se dépouiller de l'affection de mere, & elles sont dans une surprise extrême de voir qu'il y ait des Nations au monde, où cet usage soit reçu & établi. Que s'il arrive que les meres meurent en couches, ou pendant que les enfans sont encore au berceau, on trouve dans ces cas de nécessité des nourrices dans leur famille; & ce qui paroîtra plus étonnant de vieilles grands-meres, lesquelles ayant passé l'âge d'avoir des enfans, se font encore revenir le lait, & prennent la place des meres. Les Sauvagesses aiment leurs enfans avec une extrême passion; & quoiqu'elles ne leur donnent pas des marques de leur affection par des caresses aussi vives, que font les Européanes, leur tendresse n'en est cependant pas moins réelle, moins solide, & moins constante. Elles allaitent leurs enfans aussi longtemps qu'elles peuvent, & ne les sévrent que par nécessité. J'ai vû des enfans de trois & quatre ans, reprendre encore le lait avec leurs puînés» (*MSA*, t. 1, p. 593).

³⁹ Au XVIII^e siècle, le substantif «goutte» est un terme générique qui sert à désigner plusieurs maladies. La première acception renvoie à une inflammation caractérisée par un accès de douleur aux jointures (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 768; *Trévoux*, 1771, t. 4, p. 572-573).

⁴⁰ La «gravelle» désigne la lithiase, c'est-à-dire la maladie des reins et de la vessie causée par les calculs rénaux et urinaires (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 776; *NPR*, p. 1182). À l'époque, le mot est aussi utilisé en «chirurgie oculiste», il renvoie alors à un autre type d'affection: «[La gravelle est aussi le nom d'une] tumeur qui vient sur les bords des paupières, qui est produite par une humeur endurcie, & se convertit en petites pierres ou sables» (*Trévoux*, 1771, t. 4, p. 607).

⁴¹ Nous savons aujourd'hui que l'apoplexie est généralement causée par une hémorragie cérébrale et qu'elle se caractérise par l'évanouissement, la perte du mouvement volontaire et l'arrêt des fonctions cérébrales, sans perte de poulx (voir *NPR*, p. 114). Au XVIII^e siècle, on sait que ce mal «attaque le cerveau» et qu'il «ôte tout-à-coup le mouvement et le sentiment», mais on croit aussi qu'il est possible de

ne connoïtroient peut-être pas aujourd'hui les petites veroles⁴², le scorbut⁴³, le pourpre⁴⁴, la rougeole⁴⁵ & différentes autres de nos maladies, qui commencent à les attaquer⁴⁶.

le prévenir. D'après les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, «il faut éviter l'excès de vin, & de travail, ne point manger avec excès, ne point dormir après le dîner, faire beaucoup d'exercice de corps, ne se point laisser accabler de chagrin» (1771, t. 1, p. 413-414). Voir aussi *Académie*, 1740, t. 1, p. 73.

⁴² Il faut d'abord distinguer la *petite vérole* (que nous appelons aujourd'hui variole), de la *vérole*, ou *grosse vérole* (la syphilis). Suivant Lafitau, Le Beau écrit «petites véroles» au pluriel, sans doute parce qu'il songe aux différents noms que l'on donnait à la maladie pour caractériser la manière dont elle frappait le malade. Quand elle se présentait sous une forme plutôt bénigne, on disait qu'il s'agissait d'une petite vérole *volante*, *lymphatique*, *sérieuse* ou *cristalline*. Si la maladie était un peu plus grave, mais que les pustules étaient parsemés, on la qualifiait de *discrète* ou *distincte*. La petite vérole *confluente* se reconnaissait par des pustules qui se joignent et se confondent, alors que la petite vérole *maligne* provoquait de sérieuses complications parce que le malade présentait d'autres symptômes reliés au millet ou au pourpre, par exemple (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 850; *Trévoux*, 1771, t. 8, p. 356-357; Littré, t. 6, p. 6647-6648; *NPR*, p. 2695).

⁴³ Nous savons aujourd'hui que le scorbut, si funeste à l'équipage de Jacques Cartier (voir *supra*, chap. 3, n. 59), est causé par une carence en vitamine C (voir *NPR*, p. 2330). À la fin du XVIII^e siècle, on reconnaît facilement les symptômes de cette maladie (saignement, enflure, «puanteur des gencives», chute des dents, douleur aux bras et aux jambes, lassitude), mais on lui attribue encore plusieurs causes: «Le scorbut vient des particules âcres salines qu'on respire, des viandes salées ou gâtées qu'on mange, des méchantes eaux qu'on boit, de mal-propreté, de pourriture, des chagrins» (*Trévoux*, 1771, t. 7, p. 598). Étant donné que l'affection touche surtout les matelots au long cours, on est persuadé que la meilleure façon de la guérir est de toucher terre, mais on sait que les jus d'oranges et de citrons constituent d'excellents remèdes (*Ibid.*) Voir aussi *Académie*, 1740, t. 2, p. 640.

⁴⁴ Le pourpre, ou purpura, désigne une éruption de couleur rouge, pourpre, violette, bleuâtre ou noirâtre causée par de petites hémorragies cutanées (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 395; Augé, t. 5, p. 753, 852; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 938-939; *NPR*, p. 2072).

⁴⁵ Au XVIII^e siècle, les principaux symptômes de la rougeole sont bien connus (écoulement oculo-nasal, petites taches rouges cutanées, fièvre). On sait aussi que cette maladie atteint plus souvent les enfants que les adultes, mais on en ignore la cause: «La rougeole est une fermentation particulière & légère de la masse du sang, excitée par la mauvaise constitution de l'air ou par quelque autre cause extérieur. La plupart des Médecins veulent qu'il y ait d'ailleurs dans nos corps un mauvais levain que nous contrainsons dans le sein de nos mères» (*Trévoux*, 1771, t. 7, p. 444). Voir aussi *Académie*, 1740, t. 2, p. 604; *NPR*, p. 2273.

⁴⁶ Comme l'indique Serge Trudel dans son mémoire (voir *NEA*, p. 109), c'est dans le texte de Lafitau que Le Beau trouve sa source d'inspiration: «On voit parmi eux peu de gens contrefaits de naissance; ils ne sont sujets ni aux goutes, ni aux graveles, ni aux apoplexies, ni aux morts subites, & ils ne connoïtroient peut-être pas les petites veroles, le scorbut, le pourpre, la rougeole & la plupart des autres maladies épidémiques, sans le commerce des Européens» (*MSA*, t. 2, p. 360). Voir aussi les remarques de Lahontan (*Mémoires*, p. 637, 683) et de Louis Hennepin (*NVH*, p. 176, 181). Sur les maladies qui touchaient les autochtones avant l'arrivée des Européens et sur les maladies contagieuses introduites par ces derniers, voir *infra*, chap. 26, n. 1.

CHAPITRE XXVI.

Maladie ordinaire des Sauvages. Différents remèdes avec lesquels ils font des Cures admirables. L'Auteur quitte Naranzouac: Extrême danger auquel il est exposé & comment il s'en trouve délivré.

- 1 QUOIQUE les Sauvages soient d'un temperament si vigoureux, cependant Hommes comme nous, ils [99] ont eu de tout tems leurs infirmités particulières¹. La Phtisie, par exemple, les attaque très communément, & les minant peu à peu, en conduit la plus grande partie au tombeau². C'est la seule maladie à laquelle ils n'ont encore pu remédier³. Elle leur provient de la crudité des eaux de sources & de celles des neiges, qu'ils sont obligés de faire fondre dans les Pays de Chasse pour boire & faire cuire leur *Sagamité*, ou peut-être de ce qu'ils ont l'estomach & la poitrine toujours découverte⁴.
- 2 S'ils peuvent éviter ces sortes d'infirmités, qui les prennent ordinairement à la fleur de l'âge, & les accidens qu'on ne peut pas toujours parer, ils parviennent dans une Vieillesse extrême, dans laquelle il faut les assommer, ou s'attendre à les voir mourir par une pure défaillance de la Nature, semblables à une lumière qui s'éteint faute de matière propre à l'entretenir.
- 3 Chez eux Hommes, Femmes, tous sont Medecins; desorte qu'ils n'ont pas besoin de sortir de leur Cabane pour en trouver d'autres, à moins que la [100] maladie ne soit dangereuse; car alors on s'adresse à ceux qui ont le plus de reputation dans le Village, sur tout s'ils ont réussi dans la cure d'une maladie semblable à celle qu'on veut guérir. Ils n'employent pour leurs medicamens, que des Simples⁵ & des Herbes dont ils connoissent la propriété & s'en servent sans autres façons ou cérémonies que celles qu'ils ont faites en les cuëillant ou préparant: Car, ainsi que me l'a dit le R. P. *Cirene*, les Sauvages regardant toutes les Plantes pour animées, ils croient superstitieusement qu'il y en a parmi elles qui

¹ La tuberculose, l'ostéomyélite, la maladie de Pott, la syphilis, la périostite, certaines formes d'arthrite, la dégénérescence et les infections dentaires, certains types de tumeurs (bénignes et malignes) et l'anémie auraient fait partie des maladies qui touchaient les autochtones avant l'arrivée des Européens (voir Gérard Gagné, «La paléopathologie humaine en Amérique du Nord: un aperçu», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, no 1, 1982, p. 3-11; Robert Larocque, «Les maladies chez les Iroquoiens préhistoriques», *ibid.*, vol. 10, no 3, 1980, p. 165-180). Cela dit, comme l'indique Le Beau au chapitre précédent (§25), l'introduction en Amérique de plusieurs maladies contagieuses, comme la variole et la rougeole, est attribuable aux contacts avec les Européens (voir Robert Larocque, «L'introduction de maladies européennes chez les autochtones des XVII^e et XVIII^e siècles», *ibid.*, vol. 12, no 1, 1982, p. 13-24).

² Au XVIII^e siècle, le substantif «phtisie» est utilisé comme terme générique pour désigner plusieurs formes de consommation ou, comme c'est le cas ici, pour désigner la tuberculose pulmonaire (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 328; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 746; *Robert historique*, t. 2, p. 2713-2714; *NPR*, p. 1892).

³ Lahontan note aussi que les Amérindiens n'ont encore pu remédier à certaines maladies pulmonaires: «Quelquefois ils attrapent de bonnes Pleuresies, mais cela est aussi rare qu'il est peu ordinaire qu'ils en guérissent lors qu'ils en sont attaquez, car c'est l'unique maladie contre laquelle tous leurs remèdes sont inutiles» (*Mémoires*, p. 683).

⁴ Les informations produites par Le Beau sur la maladie «ordinaire» des Sauvages, sur les remèdes et sur les cures «admirables» (§1-12), trouvent leur source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 339-340; t. 2, p. 360-361, 364-369). La source bibliographique de certains de ces emprunts est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109). Sur la «sagamité» amérindienne, voir *supra*, chap. 21, §9.

⁵ Le substantif masculin «simple» est un terme générique qui désigne les remèdes qui ne nécessitent aucune préparation pharmaceutique ou qui sont constitués d'une seule substance, comme c'est le cas des herbes et des plantes qui ont des propriétés médicinales (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 672; *Trévoux*, 1771, t. 7, p. 721; *NPR*, p. 2374).

ont un sentiment de pudeur, & prétendent par conséquent, qu'elles doivent être employées & mises en œuvres par des mains chastes: sans quoi ils s'imaginent qu'elles ne peuvent avoir aucune force pour le remède⁶. C'est pourquoi un chacun n'est point propre à les cueillir de peur de souiller leur virginité. Ils trouvent dans ces Herbes differents spécifiques⁷ avec lesquels ils font des cures tout-à-fait surprenantes: Mais, ils sont si jaloux entre eux de l'efficace⁸ admirable de ces Plantes, que cha-[101]-cun fait mystère de celles qu'il a découvertes, dont la connoissance est héréditaire seulement dans sa Famille.

- 4 La guérison des Blessures est le Chef-d'œuvre de leurs opérations. Mon *Antoine*, avoit eu la cuisse cassée dans une rencontre où il s'étoit battu pour les *François* contre les *Iroquois*⁹, & le Chirurgien Major des Troupes Françaises, s'étant mis en devoir de la lui couper pour le guérir, ce Sauvage me raconta qu'à l'abord de l'appareil¹⁰, il aima mieux se resoudre à mourir que d'en souffrir l'exécution. Cependant un de ses Camarades lui alla chercher des herbes propres à sa guérison, & ne put lui en apporter qu'au bout de six semaines. Il s'appliqua néanmoins ces herbes vulnérables¹¹ sur sa playe & se trouva, à ce qu'il m'a dit, parfaitement guéri, en moins de quinze jours, quoique sa blessure fût fort inveterée¹², que ses os fussent carriés & sa chair pleine de pus ou de pourriture¹³.

⁶ Le Beau prétend que l'information lui vient du père Sirême (voir *supra*, chap. 21, n. 22), mais il reprend simplement une remarque tirée de l'ouvrage de Lafitau: «Ils [les Amérindiens] sont persuadez que l'amour de cette vertu [la virginité] s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étoient animées; & que pour operer dans les remedes, ou même ils n'ont point recours à leurs Devins, elles veulent être employées, & mises en oeuvre par des mains chastes, sans quoi elles n'auroient aucune efficace. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils sçavoient bien des secrets pour les guérir; mais qu'étant mariez, ils ne pouvoient plus s'en servir» (MSA, t. 1, p. 339-340).

⁷ Au XVIII^e siècle, l'adjectif «spécifique» est parfois substantivé pour désigner un remède qui guérit une maladie particulière (voir Féraud, t. 3, p. 611; *Trévoux*, 1771, t. 7, p. 825; Littré, t. 6, p. 6028).

⁸ Les substantifs «efficace» et «efficacité» sont des synonymes usuels au XVIII^e siècle (voir Féraud, t. 2, p. 32).

⁹ Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

¹⁰ En terme de chirurgie, le substantif «appareil» désigne «la préparation de tout ce qui est nécessaire au Chirurgien pour faire une opération, ou pour panser une plaie. Les ongens, les emplâtres, &c. qu'on applique sur une plaie font partie de l'appareil» (*Trévoux*, 1771, t. 1, p. 421).

¹¹ Les herbes, les plantes, les eaux, les potions, les huiles, les baumes et les onguents dits «vulnérables» sont propres au traitement et à la guérison des plaies et des ulcères (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 893; *Trévoux*, 1771, t. 8, p. 496).

¹² Cet adjectif renvoie à une acception particulière. Au XVIII^e siècle, on dit d'une blessure ou d'une maladie qu'elle est «inveterée» lorsqu'elle dure longtemps, qu'elle est difficile à guérir ou qu'elle est incurable (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 883; Richelet, t. 2, p. 65).

¹³ Le Beau veut faire croire au lecteur que l'histoire de cette guérison miraculeuse lui vient de son guide huron, mais le récit s'inspire du texte de Lafitau: «La guérison des blessures est le Chef-d'œuvre de leurs operations [...]. Un de nos Guerriers, qui étoit allé en guerre contre la Nation des Outagamis ou Renards [...] fut blessé d'un coup de feu à l'attaque d'un Village de Kikapous, & eut l'épaule fracassée. Celui qui le pançoit, ayant été tué peu de temps après, pour s'être écarté trop impudemment en allant chercher des plantes, il fut ensuite mal soigné, & eut beaucoup à souffrir de la faim & des autres incommodités d'un voyage de plus de sept cens lieues, après lequel il se rendit avec une playe, qui, depuis plus de six mois qu'il l'avoit reçûe, pouvoit passer pour inveterée. On l'entreprit néanmoins; & quoiqu'il fût si mal, que je fus obligé de lui administrer les derniers Sacremens, & qu'il n'y eut rien, ce semble, à esperer d'une playe si vieille, il ne laissa pas de se tirer d'affaire, & de recouvrer la santé, où un Européan auroit peut-être perdu mille vies» (MSA, t. 2, p. 365-366). Comme l'indique Serge Trudel dans son mémoire, pour reconnaître l'emprunt, il suffit d'accepter qu'une cuisse vaut bien une épaule (voir NEA, p. 69).

- 5 Ce-ci, paroîtra peut-être incroyable au Lecteur; mais non pas à moi qui ai entendu parler à *Quebec* de différentes guérisons de pareille importance, [102] dont quantité de Personnes ont été les témoins. En voici une entre autres des plus surprenantes. Un Sauvage *Iroquois* étant ivre d'eau-de-vie reçût en 1730. un coup de couteau dans le ventre, & ayant eu les boyaux entamés & percés, il fut guéri par ceux de sa Nation qui le traitèrent à *Montréal* & le sauvèrent contre l'opinion des Medecins & des Chirurgiens¹⁴.
- 6 Le Sauvage qui lui servit de Medecin, ne lui donna pour tous médicamens qu'une certaine eau thériacale¹⁵, composée de diverses Plantes vulnéraires qu'il avoit mêlées les unes avec les autres, à proportion des differens degrés de leur vertu. Cette eau étoit devenu seulement un peu plus jaunâtre que l'eau commune, par raport au peu de matière qu'il y avoit mis¹⁶.
- 7 Ce Medecin, après avoir visité la blessure & fait boire de cet eau au Malade, en but lui même, afin que sa salive en étant imbibée il put sucer la playe & la seringuer avec la bouche. Ce qui étant bien fait, il prit une décoction d'herbes médecinales, dont il couvrit la chair entamée, [103] de manière que rien ne pût y toucher: car les Sauvages croient que tous les linges & charpies que nous mettons à nos playes ne font qu'irriter le mal en changeant les humeurs en pus, qui se conservant au tour de l'appareil, mangent les chairs, les envèniment & ne peuvent que retarder la guérison au lieu de l'avancer¹⁷.
- 8 Ce Docteur *Iroquois*, leva l'appareil de son Malade, régulièrement trois fois par jour, en renouvelant toujours de la même façon ses médicamens. Ce remede étoit si efficace, que pendant que le Medecin pançoit cette blessure, on voyoit les lèvres de la playe toujours fraîches & vermeilles. Le Blessé, jusqu'à sa parfaite guérison, observa un bon regime de vivre, ne buvant dans les premiers jours que de cette même eau thériacale, qui seule lui servoit de nourriture tant qu'il fut en danger, & il fut guéri en très peu de tems¹⁸.

¹⁴ Le Beau n'a pas «entendu parler» de cette guérison miraculeuse à Québec. Il reprend encore à son compte un extrait du texte de Lafitau en y opérant quelques modifications: «Ils [les Amérindiens] font sur ce point [la guérison des blessures] des choses si extraordinaires, qu'elles pourroient paroître presque incroyables. Je pourrais en citer plusieurs exemples [...] qui ont eu bien des témoins. Le premier est d'un Sauvage Abenaqui, qui ayant été blessé dans l'ivrognerie, & ayant eu les boyaux entamés & percés, fut guéri par ceux de sa Nation, qui le traitèrent à Montreal, & le sauverent contre l'opinion des Médecins & des Chirurgiens» (*MSA*, t. 2, p. 365-366). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14) et une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

¹⁵ Sur la «thériaque» et les substances dites «thériacales», voir *supra*, chap. 14, n. 30.

¹⁶ Le récit des soins pourvus au Sauvage poignardé (§6 à 8) s'inspire du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 366-368). Le Beau reprend à son compte certaines procédures médicales amérindiennes décrites par son prédécesseur en mettant en scène un «Docteur *Iroquois*», ce qui crée l'illusion d'un cas vécu. Toutes les méthodes dudit «Docteur» sont présentées, dans le texte de Lafitau, comme des généralités de la médecine autochtone.

¹⁷ Le Beau simplifie la description de son devancier. D'après Lafitau, les Amérindiens forment un cercle avec le médicament, autour de la blessure: «La playe ayant été bien seringuée, le Médecin la couvre de telle maniere, que rien ne touche aux chairs entamées; tout au plus il met autour un cercle d'herbes médecinales, dont il aura fait une décoction. Ils sont persuadés que tout corps étranger qui toucheroit la playe, ne feroit que l'irriter, & changer les humeurs en pus, lequel se conservant autour de l'appareil, corroderoit les chairs, les carieroit, les envenimeroit, & ne pourroit que retarder la guérison, au lieu de l'avancer» (*MSA*, t. 2, p. 367). Sur les «humeurs», voir *infra*, n. 19.

¹⁸ Le Beau abrège les descriptions qu'il tire du texte de Lafitau: «Le malade commence par boire de cette eau [thériacale], qui lui tient lieu de toute nourriture pendant qu'il est en danger. [...] On leve l'appareil de temps en temps regulierement, & on recommence la même operation, laquelle est si efficace, qu'on ne voit point à la playe de chairs baveuses & fongueuses qu'il faille consumer par des caustiques; les lèvres en sont toujours vermeilles, les chairs toujours fraîches; & pourvû que le malade observe un bon régime, qu'il ne fasse pas d'indiscretion, il est bien-tôt guéri» (*MSA*, t. 2, p. 367-368).

- 9 Les Sauvages, selon la nature de la maladie composent encore une autre eau thériacale avec de petits éclats du tronc ou de la racine des arbres vul-[104]-néraires qu'ils infusent ensemble. L'effet de l'une de ces deux eaux, est de pousser au-dehors, non seulement les humeurs visqueuses¹⁹ qui ont coutume de se former dans la playe, mais encore les Esquilles des os brisés & les fers de flèches, qu'on voit tomber par la vertu de ce dictame²⁰. Ils font aussi une espèce d'Opiat tiré des entrailles de divers animaux & sur tout du cœur qu'il font sécher & reduisent en poudre²¹.
- 10 La guérison des fractures & dislocations ne les embarrasse point. Dans de pareilles accidents les *Canadiens*²² ont toujours recours à eux, autant qu'il leur est possible. J'ai vu moi-même, aux environs de *Quebec*, un Habitant guéri par eux & qui vit peut-être encore. Ce *Canadien* m'a raconté qu'étant tombé du haut en bas de sa maison, il avoit eu le malheur de se casser un bras, une jambe; d'avoir la tête blessée & plusieurs côtes froissées dans le corps, desorte qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il eût pu vivre seulement 24. heures: Mais, que son Fils ayant couru promptement à *Lorette* (d'où son [105] Habitation n'est pas éloignée) il eut le bonheur d'y trouver une vieille *Huronne*, qui lui apporta assez-tôt un breuvage, lequel lui fit vomir une profusion extrême de sang caillé, & que le lendemain un Sauvage Médecin étant venu pour achever de le soigner, ses os rompus se trouvèrent repris & consolidés, de manière qu'il se trouva parfaitement guéri dans l'espace de neuf jours²³. Ce-ci prouve contre le sentiment de plusieurs Personnes, que les Médicaments des Sauvages nous sont aussi bons qu'à eux. Quoi-qu'ils soient d'une charnure plus douce & meilleure que la nôtre²⁴. J'en reserve néanmoins certaines

¹⁹ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur; Lafitau écrit «humeurs vicieuses» (*MSA*, t. 2, p. 367). En médecine ancienne, la santé se traduit par un juste équilibre entre les quatre humeurs fondamentales, soit le sang, le flegme (la lymphe), la bile et la bile noire, ou mélancolie (voir Littré, t. 3, p. 3049; *NPR*, p. 1257). Aussi pense-t-on qu'il y a des humeurs «composées qui s'épaississent & qui se corrompent, comme celles qui font le pus, les glaires, & autres qui causent les absés, les obstructions, & généralement toutes les maladies. On les appelle de divers noms, *malignes, adustes, acres, mordicantes, cruës, peccantes, &c.*» (Furetière, 1690, [n. p.])

²⁰ Le substantif «dictame» est utilisé ici dans un sens extensif, pour signifier que l'une des eaux thériacales fabriquées par les Amérindiens est propre à guérir les plaies et à faire tomber les fers coincés dans les blessures. Le «véritable» dictame (*Origanum Dictamnus*), qui ne se rencontre pas en Amérique, est une plante à laquelle on attribuait autrefois plusieurs pouvoirs, dont celui de guérir les plaies, de faire tomber les fers de flèches, de provoquer les menstruations et d'induire l'expulsion des fœtus morts (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 500; *Trévoux*, 1771, t. 3, p. 327-328; *FL*, p. 502).

²¹ Le Beau, qui suit le texte de Lafitau, fait référence à l'«opiat» en raison de la texture du médicament qu'il décrit, non en raison de sa composition. Il existe en effet plusieurs types d'électuaires dans la pharmacopée européenne de l'époque. Règle générale, un électuaire est «fait de poudres composées et aussi de pulpes et d'extraits, avec des sirops à base de sucre ou de miel. L'électuaire porte le nom d'opiat quand il y entre de l'opium» (Littré, t. 2, p. 1964), mais le substantif «opiat» sert aussi de terme générique pour désigner les électuaires de consistance molle (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 227; Féraud, t. 3, p. 25).

²² Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

²³ Cet exemple est original, mais la reprise textuelle de certains verbes et le détail concernant le temps nécessaire à la guérison (à un jour près) permettent de croire que Le Beau s'inspire encore du texte de Lafitau: «Ils [les Sauvages] ne réussissent pas moins bien dans les ruptures & les descentes, les dislocations, luxations & fractures. L'on a vu des os rompus, repris & consolidés, de manière qu'en huit jours de temps on en avoit entièrement l'usage» (*MSA*, t. 2, p. 368). Sur le village de «Lorette», voir *supra*, chap. 7, n. 7.

²⁴ Lafitau établit un lien entre la «douceur» de cette charnure et l'absence de sodium dans la diète amérindienne: «Quelques-uns se persuadent que les Sauvages n'usant point de sel, ont une charnure plus douce & meilleure que la nôtre. Cela peut contribuer à leur guérison, je l'avouë; mais je suis persuadé qu'elle vient principalement de l'efficace de leurs vulnérables, & peut-être encore plus de la manière de les

médecines qu'ils prennent pour se purger & qui sont si fortes qu'elles tueroient un Cheval²⁵.

11 En un mot ils ont des secrets infinis & merveilleux pour des maladies où autrefois nous ne voyions pas de remède. Un Sauvage à *Missilimakinac*²⁶, guérit en huit jours de tems un Missionnaire d'une paralysie universelle qui le rendoit perclus de tous les membres & l'obligeoit de se faire porter à *Quebec*, pour s'y faire traiter. On [106] a sù son secret, mais on l'a perdu. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il alloit au fonds des Marais chercher une racine qu'il mêloit ensuite avec de la ciguë²⁷.

12 Ce-ci regarde toutes les maladies dans lesquelles ils croyent connoître les causes naturelles. Mais si le Malade ou ses Parens se sont mis dans la tête en rêvant, que la maladie ne provient que d'un Sortilège ou de quelque autre maléfice, c'est alors qu'ils ont recours à leur médecine surnaturelle & qu'ils implorent le secours de leurs *Jongleurs* ou *Devins*²⁸, qui ne manquent pas de bien jouer leur rôle en pareilles occasions, pour se faire valoir aux dépens des pauvres malheureux, qui sont assez fous pour se mettre entre leurs mains²⁹. C'est ce que je ferai voir dans la suite³⁰. Car il est tems de sortir de ce Village³¹, où je commençois à m'ennuyer extrêmement, quoi-qu'à la Compagnie du R. P. *Cirene*.

13 Comme les Sauvages que ce R. Père attendoit ne revenoient point, je résolus de me risquer avec mon [107] *Iroquois*. Cet Homme me témoignoit tous les jours tant d'amitié, que bien loin de soupçonner qu'il machinât quelque chose de sinistre contre moi, je crus même ne pouvoir pas mieux faire que de le prendre pour mon Conducteur d'autant qu'il parloit François: avantage, que je ne devois point attendre dans les autres. Je partis donc avec lui le 3. *Mai*³², en prenant congé de tous les Chefs de ce Lieu & du R. P. *Cirene*, qui me fit présent de quelques belles peaux de Martre³³.

appliquer, & du soin qu'ils prennent pour que la playe ne prenne point d'air» (*MSA*, t. 2, p. 368). Sur le sens du substantif «charnure», voir *supra*, chap. 25, n. 21.

²⁵ Le Beau résume les observations de Lafitau: «En general, leurs remedes topiques sont très-bons. Il n'en est pas de même de leurs vomitifs & de leurs purgatifs. Ils sont obligés de les doser fortement pour qu'ils puissent produire quelque effet. Ce sont comme des décoctions de lavemens très-dégoûtantes, & qui noient un estomach. D'ailleurs ils ne se croient pas purgés suffisamment, s'ils ne prennent des médecines très-fortes, qui les vident avec excès, & qui pourroient tuer un cheval» (*MSA*, t. 2, p. 368).

²⁶ Le Beau, qui reprend cette fois presque mot à mot le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 368-369), fait référence au fort Michilimackinac, un important poste militaire situé sur le détroit de Mackinac, entre les lacs Michigan et Huron, dans l'actuel État du Michigan (voir B. L. Dunnigan, *EC*, p. 1006).

²⁷ Cette «ciguë» est probablement la cicutaire maculée (*Cicuta maculata*), vulgairement appelée «carotte à Moreau». Il s'agit d'un poison très violent: l'ingestion d'une très petite quantité peut être mortelle. Le frère Marie-Victorin indique que le mot «*Cicuta*» est souvent traduit par le mot «ciguë», mais qu'il est préférable d'utiliser le terme «cicutaire» pour éviter toute confusion avec la ciguë d'Europe (*Conium maculatum*), aussi appelée ciguë maculée (voir *FL*, p. 420-422, 424-425). Voir aussi *FC*, vol. I, p. 260.

²⁸ Le Beau appelle «Jongleurs» les médecins amérindiens (voir *infra*, chap. 39, n. 15).

²⁹ Lafitau: «Dès qu'il y a quelque soupçon que la maladie est causée par les inquiétudes de l'ame, qui soupire après quelque chose qu'elle souhaite, & qu'elle ne peut obtenir, soit qu'elle se soit manifestée par les songes ou non: si le malade, ou ses parens se sont mis dans la tête, que la maladie est l'effet d'un sortilège, ou de quelque autre maléfice, c'est alors qu'ils ont recours à leur médecine surnaturelle, & qu'on met en œuvre les Devins, lesquels ne manquent pas à se faire valoir dans ces occasions, & emploient toutes les forfanteries de leur art pour découvrir, ou pour lever le charme, qui donne la mort à celui sur qui il a été jetté» (*MSA*, t. 2, p. 364).

³⁰ Allusion aux actes «médicaux» posés par le jongleur Maskikik au chapitre 39 (§11-32).

³¹ Sur le village de Narantsouak, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

³² Le Beau a probablement quitté Narantsouak avant le 3 mai 1731 et son conducteur n'était sans doute pas Iroquois, mais Abénaquis (voir *supra*, chap. 21, n. 2). La chronologie des *Avantures* pose ici un

- 14 Cet *Iroquois* de qui je ne sai point d'autre nom que celui de *Jean*, ne prit avec lui pour me conduire que son Fils, qui pouvoit avoir onze à douze ans tout au plus. Ce jeune Sauvage, que je puis regarder comme un Enfant, étoit déjà si adroit à conduire notre Canot, que nous surpassâmes, sans faire aucun Portage, quantité de Cataractes ou Rapides affreux dans lesquelles je croyois à tous momens devoir être englouti³⁴. Cette Rivière, quoique des plus dangereuses pour la navigation, ne nous em-[108]-pêcha cependant point de faire près de vingt lieuës cette journée là³⁵.
- 15 Ce Sauvage tout le long du chemin, depuis notre départ, ne faisoit que de dire qu'il vouloit me faire manger d'un *Anglois*, & me repeta si souvent ces mêmes paroles: *Il est bon; il est blanc; il est tendre*, que j'eus tout lieu de le croire très capable du fait. Je commençai même dès lors avec raison à apprehender pour moi-même. Comme ordinairement plus on fait de Présens aux Sauvages, plus ils en veulent avoir, je crus avoir beaucoup fait pour celui-ci de le trouver content du bord de mon chapeau que j'avois décousu exprès pour le lui donner avant que de partir, en lui faisant accroire que je n'avois pas d'autre argent à lui offrir pour sa peine.
- 16 Mais ce Sauvage malin, qui avoit vu les six écus que j'avois donnés à *Antoine* pour jouer³⁶, feignit de me croire³⁷. C'est pourquoi, dès la seconde pause que nous fîmes vers le soir, pour nous coucher, il commença par me dire: que puisque j'avois donné de l'argent à mes *Hurons* pour me conduire, je devois ab-[109]-solument lui en donner aussi. Pour couper court, il m'ajouta, que si je n'en avois point, je devois lui donner du moins ma veste, mon chapeau, ma chemise & généralement tout ce que j'avois, excepté ma culotte dont il ne se soucioit pas beaucoup, non plus que de mes Papiers, qu'il me laisseroit pour

problème particulier. Nous savons que Le Beau a quitté Québec entre le 23 octobre et le 14 novembre 1730 (voir *supra*, chap. 7, n. 3). S'il a véritablement mis 42 jours pour gagner Narantsouak (voir *supra*, chap. 21, n. 1) et qu'il a passé 9 jours dans ce village, comme il l'indique lui-même, le départ vers le fort anglais aurait eu lieu au cours du mois de décembre 1730 ou au début du mois de janvier 1731. Selon toute vraisemblance, Le Beau aurait alors couru dans des portages enneigés et il aurait payé sur des rivières encombrées par les glaces, ce qui représente des difficultés supplémentaires et non négligeables. Les descriptions produites dans les *Avantures* font croire au lecteur que la fuite a lieu au printemps de l'année 1731 plutôt qu'à l'automne de l'année précédente. D'importantes questions demeurent ainsi irrésolues. Pourquoi Le Beau tient-il à situer le récit de sa fuite au printemps plutôt qu'à l'automne? À quel endroit Le Beau se trouve-t-il au cours de l'hiver 1731? À ce stade-ci du «voyage», le départage du vrai et du faux présente des difficultés majeures puisque aucun document d'archives ne permet d'infirmer ou de confirmer les événements relatés, mais une chose est certaine: Le Beau avait intérêt à gagner rapidement les colonies anglaises. Aussi a-t-il dû quitter Québec en toute hâte pour gagner Narantsouak et la Nouvelle-Angleterre au cours de l'automne, avant que l'hiver ne s'installe et que le climat ne devienne rigoureux. Rien ne permet d'expliquer pourquoi Le Beau situe sa fuite au printemps plutôt qu'à l'automne, sinon son désir de se peindre en témoin oculaire du travail agricole des Amérindiennes de Narantsouak (voir *supra*, chap. 22, §26-33). Or, si Le Beau a réussi à gagner le fort anglais, comme nous le croyons, au cours de l'automne 1730, il est possible qu'il ait passé l'hiver en Nouvelle-Angleterre, ou même en Europe, et que la relation du séjour en Iroquoisie, le long détour jusqu'aux chutes Niagara ainsi que le récit de l'idylle avec Marie Capataganipi, lesquels occupent une partie importante du second tome des *Avantures*, soient des épisodes inventés de toutes pièces.

³³ Sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27.

³⁴ Le Beau n'a pas tort de signaler que la rivière Kennebec est particulièrement tumultueuse en aval de Narantsouak (voir *supra*, chap. 25, n. 17).

³⁵ Environ 80 km.

³⁶ Voir *supra*, chap. 24, §15.

³⁷ Lafitau remarque qu'en matière de *commerce*, «il faut avoir bon œil avec les Sauvages [parce qu'] ils jouent d'adresse, comme par-tout ailleurs, & [parce qu'] ils sont un peu fripons envers les Etrangers» (*MSA*, t. 2, p. 333).

acheter d'autres vêtemens chez les *Anglois*. Je lui repondis d'un ton badin, que je voyois bien qu'il aimoit à rire & qu'il croyoit peut-être me faire peur; mais que je connoissois trop la probité des *Iroquois* & sur tout la sienne, pour oser le croire capable de me depouiller; d'autant que les Sauvages en général ne passoient point chez nous pour des Voleurs. *Tu as Raison*, reprit ce Barbare, *Aussi ne veux-je point te voler, mais je prétends seulement que tu me fasses un Présent de tout ce que je te demande*. En même tems il prit mon fusil qu'il donna à son Fils & m'obligea de me dépouiller tout nud.

17 Comme j'avois par dessous ma chemise une vingtaine de pistoles en or³⁸ cousuës dans une petite ceinture, ce Maitre Fripon me la fit défaire & [110] l'ayant tâtée, il me demanda ce qu'il y avoit dedans. Je lui repondis que c'étoit de petites Reliques que je portois ainsi pour me preserver des maux d'estomach: sur quoi il me dit: *Bon, es-tu Fou de porter des Reliques chez les Anglois? Ne sais-tu pas que ce sont des Coquins qui ne sont pas si bons Chrétiens que moi & qui te les voleroient pour les brûler: C'est pour cela qu'il vaut donc mieux que je les donne à Jaques* (c'étoit son fils) *pour l'empêcher d'être malade. C'est ce qu'il fit, & après avoir déchiré ma culotte en plusieurs pièces il me la rendit avec mes Papiers.*

18 Ainsi dépouillé je marchai avec lui le lendemain une bonne partie de la journée, jusqu'à un endroit où nous rencontrâmes des Sauvages qui venoient de trafiquer chez les *Anglois*. Cette nouvelle Bande étoit composée d'une Femme âgée d'environ 45. à 50. ans; elle étoit avec son Mari, ses deux Fils & sa Fille, dont la beauté surpassoit celle de toutes les Sauvageesses que j'aye jamais vuës. Ils étoient de la Nation des *Abenakis*, qui n'habitent pas loin de *Montreal* & par consequent fort éloignés de leur Village, où ils retournoient porter les Marchandises qu'ils venoient d'acheter chez les *Anglois* par curiosité: mais dont ils ne se trouvoient pas contens, ainsi qu'on le va voir tout à l'heure³⁹.

19 A notre arrivée ils burent tous à la ronde d'un petit Baril d'eau-de-vie, qu'ils nous présentèrent aussi pour boire à notre tour, & ensuite nous mangeames avec eux sans façon

³⁸ En France, le mot «pistole» étoit un terme de compte qui signifiait dix livres (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 344; Augé, t. 5, p. 608; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 800). Les «pistoles en or» valaient, quant à elles, un peu plus de onze livres; ces pièces «étrangères» étaient frappées en Italie ou en Espagne (voir Littré, t. 5, p. 4728).

³⁹ Les Abénaquis de Saint-François (Odanak) étaient installés non loin de Montréal, près du lac Saint-Pierre, au confluent de la rivière Saint-François et du fleuve Saint-Laurent (voir G. M. Day, *DBC*, vol. 2, p. xxv-xxvi). Certains d'entre eux étaient des survivants exilés de Narantsouak après le raid anglais de 1724 (voir *supra*, chap. 21, n. 2). Même si les Abénaquis étaient alliés des Français (voir *supra*, chap. 8, n. 9), ils pouvaient être tentés de se rendre dans un poste de traite anglais car les marchandises y étaient meilleur marché que dans les postes de traite français (voir *Mémoires*, p. 551, 625; Ronald Olivier Macfarlane, *loc. cit.*, p. 48-65). Quelques années avant le passage de Le Beau à Narantsouak, le père Rale observe: «Toute la Nation Abnaquise est Chrétienne, et très-zélée pour conserver sa Religion. Cet attachement à la Foi catholique, lui a fait préférer jusqu'ici notre alliance aux avantages qu'elle eût retirés de l'alliance des Anglais ses voisins. Ces avantages sont très-intéressans pour nos Sauvages; la facilité qu'ils ont de faire la traite avec les Anglais dont ils ne sont éloignés que d'une ou de deux journées, la commodité du chemin, le grand marché qu'ils trouvent dans l'achat des marchandises qui leur conviennent; rien n'était plus capable de les attirer. Au lieu qu'en allant à Quebec il leur faut plus de quinze jours pour s'y rendre; qu'ils ont différentes rivières à passer, et de fréquens portages à faire. Ils sentent ces incommodités, et ils ne sont point indifférens sur leurs intérêts» (*JR*, vol. 67, p. 94). Plus tard, en 1729, alors que le village de Narantsouak est en reconstruction, ce commerce inquiète plus que jamais les dirigeants de la colonie française: «Il est à craindre aujourd'hui que nos Sauvages domiciliés n'abandonnassent leur village de S^t. François et de Becancourt pour aller s'établir avec leurs freres a Narantsoûak, la proximi[té] des Anglois et les presents dont ils les accablent pourroient leur inspirer ces veües [...]. Si ces Sauvages prenoient ce party la ils seroient tost ou tard perdus pour la france» (ANC: MG1-C11A, vol. 51, ff. 408v-409). Voir aussi Gordon M. Day, *The identity of the Saint Francis Indians*, Ottawa, National Museums of Canada, 1981; *MIC*, p. 493.

du pain, du fromage & du beure salé dont ils se regaloient. Pendant ce Repas mon Maître Coquin leur raconta à mon sujet tout ce qu'il voulut sans que je pusse l'entendre: mais la Mère *Abenakise* & sa Fille qui avoient toujours les yeux sur moi, pendant qu'il parloit, me donnoient assez à comprendre que tout ce qu'il disoit n'étoit pas à mon avantage.

20 Il est bon d'avertir que ces Sauvages étant entrés dans le Corps-de-Garde du Fort *Anglois*⁴⁰, ils y avoient selon leur coutume levé le couvercle d'une Marmite, pour voir ce qui étoit dedans⁴¹; sur quoi un Soldat qui les aperçut donna imprudemment un soufflet à [112] l'un d'entre eux qui s'en fâcha, comme l'on peut croire. Il s'en plaignit même à l'Interprète du Fort, qui n'en fit que rire. Les Sauvages irrités de cet affront & d'un autre côté croyant que les *François* leur auroient donné plus de marchandises pour leurs Pelleteries⁴², complottoient alors ensemble sur la manière dont ils s'y prendroient pour en tirer vengeance. Déjà la boisson leur montoit à la tête & ils alloient accomplir leur mauvais dessein, quand mon *Iroquois* leur dit qu'il falloit commencer par moi, parceque j'étois un Esprit malin qui les pourroit dénoncer chez les *Anglois*.

21 Ces *Abenakis* me voyant nud, n'ayant pour tous vêtemens qu'une seule culotte toute déchirée, jugèrent à ma figure que je devois être un *François* de peu d'importance & par conséquent qu'on pouvoit bien me tuer sans aucun risque, c'est pourquoi ils applaudirent à son sentiment. Aussi-tôt mon Scelerat empoigne sa hache & vient déjà vers moi pour me mettre en pièces, quand pour éviter le coup fatal, je recule quelques pas & le vois [113] tomber d'ivresse. Sans savoir où me sauver je cours à la Femme, & me jettant à ses pieds, je lui baise les mains & me range derrière elle, pour lui bien faire entendre par mes gestes, que je lui demande la vie. Cette Sauvagesse touchée de compassion me prend par le bras, & sans proferer un mot, elle me fait tomber proche de sa Fille, qui m'enveloppe de sa couverture & s'assit sur moi, tandis que sa Mère court à mon Meurtrier qu'elle arrête, désarme aussi bien que ses Fils & les empêche de m'assassiner. Elle leur allegua pour raison; que si j'étois un Traître il falloit me brûler, & que si j'étois un Deserteur il falloit me reconduire à *Montréal* pour avoir de l'argent de moi. Voici comme je l'ai sù.

22 Ces Sauvages s'étant rendus aux raisons de la Femme, ils prirent tous leurs fusils & s'en allèrent d'un même pas, pour accomplir le pernicieux complot qu'ils venoient de former contre les *Anglois*. Me laissant donc seul avec cette Femme, sa Fille & le jeune *Iroquois*, ils me recommandèrent en sa garde. A peine furent-ils partis que cette Sauva- [114]-gesse & sa Fille se mirent en devoir de me lier: mais quel ne fut pas mon étonnement! quand j'entendis la jeune Fille me dire en bon François: *Allons, allons, laisse toi faire; je te veux sauver la vie moi*: immobile je la regarde, & tout interdit je ne sai que lui répondre. Il y avoit plus de deux heures que j'étois en sa compagnie sans qu'elle eut proferé un seul mot, non plus que sa Mère qui entendoit aussi notre langue. Comme elle

⁴⁰ L'imprécision du texte ne permet pas d'identifier formellement ce fort anglais, mais il est possible qu'il s'agisse du fort Richmond (voir *supra*, chap. 7, n. 22).

⁴¹ Le Beau tire peut-être ce détail du texte de Louis Hennepin: «Si tôt que des hommes sont entrez dans une Cabanne, ils se mettent à fumer. S'ils trouvent un pot couvert, ils ne font point de difficulté de le découvrir pour voir, ce qui est dedans» (*NVH*, p. 270).

⁴² Cet argument est peu vraisemblable. Comme nous l'avons dit plus haut, les Anglais avaient la réputation de vendre à moindre coût leurs marchandises et cette réputation était tout à fait fondée. D'après Ronald Olivier Macfarlane, l'établissement des postes de traite en Nouvelle-Angleterre servaient davantage à fortifier les liens d'amitié avec les Amérindiens qu'à produire un profit pour la colonie (*loc. cit.*, p. 48). Le fondement même du système des postes de traite anglais reposait sur ce principe: «[The truck-house must] furnish the Indians who had lately been enemies with "Clothing and other necessities... at such easy rates and prices as may oblige them to adhere firmly to the English interest"» (*Ibid.*, p. 50).

vit que je ne repondois point, elle continua en me disant: *Est-ce que tu es veritablement un Fripon, un Deserteur, un Traître? D'où es-tu? Qui es-tu? Qu'as-tu fait de tes habits?*

- 23 Je compris facilement, par ces paroles, de quelle façon mon Conducteur venoit de me depeindre. C'est pourquoi je rompis le silence, en lui disant que tous ces noms convenoient bien mieux au Père du jeune homme qui étoit avec nous, qu'à moi; puisque cet *Iroquois* non content de m'avoir volé, avoit encore voulu m'assassiner. En un mot je lui dis qui j'étois, comment & pourquoi j'avois quitté *Quebec, Naranzouac* & m'étois embarqué avec ce Scelerat [115] contre l'avis du *R. P. Cirene*. J'ajoutai qu'il n'y avoit pas loin à ce Village; que si elles vouloient m'y reconduire pour s'informer de la verité, je consentois à être brûlé vif, en cas que je lui eusse fait le moindre mesonge⁴³. Enfin je fis tant que je lui touchai le cœur, aussi-bien qu'à sa Mère. Toutes deux sur le champ visitèrent le Paquet de *Jean*, me rendirent ce qu'il m'avoit pris & me recousirent ma culotte: Car les *Abenakis* sont pour les *François* à peu près comme les *Hurons*⁴⁴. Je ne savois cependant si je devois recevoir mes hardes de leurs mains: mais toutes deux m'ayant dit qu'un Sauvage ne doit point être voleur, & qu'elles casseroient la tête à mon *Iroquois*, en cas qu'il trouvât à redire à ce quelles faisoient, je les acceptai en leur donnant pour présent à chacune un Louis d'or, & trois écus de surplus⁴⁵, pour le Père *Abenakis* & ses deux Fils, afin qu'elles les engageassent aussi à prendre ma defense.

⁴³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «mensonge».

⁴⁴ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9).

⁴⁵ Trois écus valent neuf livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22). Sur le «louis», voir *supra*, chap. 3, n. 45.

[116] CHAPITRE. XXVII.

Repas de chair humaine où se trouve l'Auteur. Commencemens de ses amours avec sa jeune Sauvagesse: Horribles effets de l'ivresse des Sauvages par qui il manqua d'être tué avec cette jeune Fille.

- 1 LE Fort Anglois où ces Sauvages absens étoient allés, est le plus avancé dans les Forêts, de tous ceux que les *Anglois* ont du côté de la Rivière *St. Jean*¹. Ces Barbares véritables étoient tous pris de boisson quand ils me quittèrent, desorte qu'il y a toute apparence qu'ils arrivèrent un peu tard aux environs de ce Fort & qu'ils s'y endormirent à leur arrivée; car ce ne fut que le lendemain matin qu'ils assouvirent leur rage sur la première Victime qui se presenta sous leurs yeux. Le pauvre Infortuné qui leur en servit, étoit un Soldat, qui les ayant aperçus & croyant qu'ils dormoient, se glissa [117] d'arbre en arbre, pour voir sans doute, s'il ne pourroit pas leur dérober quelques pelleteries. Mais ces Déterminés, le voyant assez près d'eux, l'arrêtèrent d'abord & sans lui donner le tems de crier, ils lui déchargèrent un coup de hache sur la tête, le coupèrent ensuite par morceaux qu'ils partagèrent entre eux, pour l'emporter plus aisément & se sauvèrent au plus vite. C'est ainsi du moins que je l'ai appris d'eux-mêmes par la suite².
- 2 Quoi-que ce Fort n'étoit guère qu'à quatre lieuës³ de moi & que ce Massacre fut fait dès le matin, il étoit cependant nuit quand ces Meurtriers revinrent dans l'endroit où j'étois. Comme j'avois tout à craindre du premier abord de ces Assassins, je priois sans

¹ La rivière Saint-Jean (Saint John River) prend sa source dans le nord de l'actuel État du Maine et court sur plusieurs kilomètres dans l'actuelle province du Nouveau-Brunswick, avant de se jeter dans la baie de Fundy, à la hauteur de la ville de Saint-Jean (St. John, New Brunswick). Ce repère géographique est incohérent par rapport à la vallée de la rivière Kennebec, où se trouve Le Beau. Les remarques des rédacteurs du *Journal de Trévoux* sont, à cet égard, très justes: «Narantsouak, est presque à la porte de la nouvelle Angleterre, où le Sieur le Beau vouloit se sauver, mais au lieu de tourner à l'Occident, où il auroit trouvé d'abord ce qu'il cherchoit. On est fort étonné de le voir, après avoir fait très peu de chemin, auprès de la rivière Saint Jean, qui en est à plus de soixante lieuës à l'Orient» (*loc. cit.*, p. 1951). La méprise de Le Beau s'explique facilement: sans doute a-t-il sous les yeux la *Carte generale de Canada* de Lahontan sur laquelle on indique qu'il est possible de gagner la rivière «S^t Jean», depuis la rivière Chaudière, par le biais d'un portage (voir *Mémoires*, p. 525). Le Beau n'a certes pas une grande connaissance de la géographie américaine, mais comme l'indique le tracé de sa route sur la *Carte du Canada* jointe à ses *Avantures*, il est tout à fait possible qu'il ait gagné Narantsouak par le corridor de la rivière Chaudière et qu'il se soit rapproché du fort Richmond (voir *supra*, chap. 7, n. 22) en descendant le cours de la rivière Kennebec. Mais parce qu'il se fie à la carte de Lahontan, il donne à ce dernier cours d'eau un nom qui rend la description des lieux incohérente.

² Il n'existe pas de registre des décès survenus au fort Richmond au cours des années 1730 et 1731 (Maine State Archives, Augusta). Par contre, les documents d'archives qui concernent les crimes semblables à celui décrit par Le Beau, commis à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, dans le Maine, le Massachusetts et le New Hampshire, ne sont pas rares (Massachusetts Archives: *Felt Collection 1629-1799*). Dans la vallée de la rivière Kennebec, les relations entre les Anglais et les Amérindiens étaient particulièrement tendues: «The English settlers looked upon the aborigines as heathen of the most degraded character, "vessels of wrath fitted for destruction," and believed it to be the duty of the government to exterminate the whole race. With such views and feelings, provocations would necessarily arise, and the savages wreaked their vengeance indiscriminately on the settlements of their foes. The depredations and murders committed on these occasions were sometimes retaliated, with the same spirit of cruelty and revenge. In one case, to retaliate for a murder committed by the Indians at Richmond Island, the English hanged the first Indian they caught, although he was entirely innocent of the murder, and had committed no offence» (William Allen, *op. cit.*, p. 14).

³ Seize kilomètres.

cesse ma jeune Sauvagesse de me cacher en quelque lieu de sûreté, jusqu'à ce que son Père & ses Frères fussent prevenus en ma faveur, quand cette jeune Fille me prenant doucement par la main, me dit en me caressant⁴ en présence de sa Mère: *Va, va, ne crains rien; tu es à moi; tu m'apartiens & je suis Maîtresse de toi.* Elle vouloit dire [118] Maîtresse de me sauver la vie. Mais moi, le prenant sur un autre ton. «Plût au ciel! lui disje, qu'il me fut possible de sacrifier pour toi le reste d'une vie, que je reçois aujourd'hui de ta main. Oui, plût au Ciel! que le Destin fatal qui m'a conduit jusques ici, cessant de me poursuivre & te faisant ma Maîtresse, te fit aussi passer le grand Lac⁵ avec moi, pour y goûter les plaisirs de l'Europe.» *Oh, pour cela non!* me dit-elle en souriant, *car on dit que dans ton Europe il n'y a pas de si belles Forêts qu'ici & que les Femmes n'y sont que des Paresseuses.* Ensuite elle me raconta que son Père l'avoit promise en mariage au Fils d'un Chef de son Village & m'ajouta beaucoup d'autres choses à ce sujet, dont on verra l'issue dans la suite de cette Histoire.

- 3 Cette jeune Fille n'avoit pas encore dix-huit ans accomplis. Elle étoit d'une taille un peu au dessus de la médiocre & assez deliée, ce qui est extraordinaire aux Sauvagesse⁶. Elle avoit tous les traits du visage mignons & fort réguliers; le teint fin; la peau [119] blanche & une chevelure d'un noir de jais, qui en relevoit encore l'éclat. Ses yeux noirs bien fendus, à fleur de tête, joints à une voix douce & languissante étoient capables de toucher le cœur le moins sensible à l'amour. En un mot, selon moi, elle étoit ce qu'on appelle une Beauté parfaite. Quoique simplement vêtue à sa manière, une chemise d'homme bien blanche & une couverture d'écarlatine⁷ bordée d'un large galon d'or, lui donnoient encore un air tout-à-fait charmant. Elle avoit appris à parler François chez une Habitante des environs de *Montreal*⁸, qui s'étoit fait un plaisir de l'avoir souvent chez elle & de lui faire broder de petits ouvrages de sa façon. Quel bonheur n'étoit-ce donc pas pour moi, d'avoir fait une pareille rencontre! Cependant comme j'avois encore beaucoup à menager, je contoie de plus en plus des douceurs à cette jeune *Abenquise* & j'étois même à lui baiser la main, quand mes Assassins arrivèrent⁹.

⁴ Sur le sens du verbe «caresser», voir *supra*, chap. 4, n. 82.

⁵ L'océan Atlantique (voir *supra*, chap. 20, n. 24).

⁶ Sur la beauté et la taille des Amérindiennes, voir *supra*, chapitre 22 (§24).

⁷ Dans ses *Avantures*, Le Beau utilise le terme «écarlatine» comme un substantif, pour désigner une étoffe de laine, mais pas nécessairement de couleur rouge. Au chapitre 23, il décrit en effet des colliers fabriqués avec des languettes «de cuir ou d'écarlatine» (§10) et des robes faites avec de «belles écarlatines rouges & bleuës» (§19). Les dictionnaires usuels du XVIII^e siècle ne font pas mention de cette acception. Richelet (1732, t. 1, p. 562) et les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* (1740, t. 1, p. 539) ne produisent même pas d'entrée pour le mot «écarlatine». À la fin du siècle, les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1771, t. 3, p. 527) produisent une entrée pour ce mot pris comme adjectif féminin et ils n'admettent qu'une seule acception: *fièvre écarlatine* (scarlatine).

⁸ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

⁹ D'après Gilbert Chinard, cette «jeune *Abenquise*» aurait inspiré Chateaubriand; elle serait une sorte d'esquisse du personnage d'Atala (*loc. cit.*, p. 141; *Id.*, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz, 1934, p. 309). Les deux jeunes femmes sont en effet d'une beauté extraordinaire et, comme nous le verrons dans la suite des *Avantures*, elles sont toutes les deux chrétiennes, elles prennent des risques inouïs en s'enfuyant avec leur prétendant après lui avoir sauvé la vie et une promesse les empêche d'aimer sans contrainte (Marie a été promise en mariage et Atala a fait le vœu de rester vierge). Les similitudes ne vont pas plus loin. Une différence fondamentale distingue la mise en scène des deux idylles: Atala et Chactas sont épris l'un de l'autre et leur relation amoureuse se développe dans un véritable «exotisme sentimental» teinté de romantisme, tandis que les amours de Claude et de Marie, influencés par l'héritage du XVII^e siècle, tourne presque au ridicule et, comme l'observe Marie-Aimée Cliche,

- 4 Ma jeune Maîtresse donc, qui les vit plutôt qu'elle ne les entendit, [120] quoiqu'ils fussent tout proche de nous, me couvrit au plutôt de sa couverture; mais sa Mère qui s'en aperçut, me decouvrit & me prenant par le bras, elle me fit lever & querella fortement mon Voleur, qui selon toutes les apparences étoit assez embarrassé pour lui répondre. Cependant il s'assit auprès de notre petit feu, à la lueur duquel m'ayant aperçu tout habillé, il se leva brusquement & voulut comme se mettre en devoir de me dépouiller, soutenant que je n'avois point d'argent & que faute d'en avoir eu à lui donner pour sa peine de me conduire, je lui avois fait présent de mes Habits. Mais la Femme tirant les deux Louis d'or, & les trois écus que je lui avois donnés pour son Mari & ses deux Fils¹⁰, le rendit très confus & rêveur.
- 5 Tout alloit assez bien jusque là, mais il s'agissoit de bien d'autres choses. Ces Barbares, après avoir fait leur mauvais coup, avoient été rencontrés à l'improviste par des Habitans *Anglois*, qui transportoient des arbres à un Moulin à planches proche de ce Fort¹¹. Ces Habitans n'avoient cependant rien [121] reconnu de leur Forfait, mais la peur qui intimide ordinairement les Scelerats, avoit obligé ceux-ci de prendre la fuite en leur presence, & de faire un grand détour avant que de venir nous trouver, desorte que ne se croyant pas encore trop bien en sûreté où nous étions, il s'agissoit d'en décampier au plus vite.
- 6 Triste situation pour moi, au lieu d'avancer il me faut reculer! Envain j'en veux demander la cause, personne ne me répond, sinon ma jeune Sauvagesse qui me dit: *Marche seulement & je te le dirai tantôt*. Je m'embarque donc avec elle & ses deux Frères; car je ne voulus pas entrer davantage dans le Canot de mon *Iroquois*.
- 7 Nous remontons d'abord la même Rivière par où j'étois venu¹²; mais nous la quittons bien vite pour prendre la première que nous rencontrons. Et enfilant toujours de Rivières en Rivières, nous parvenons enfin, vers la pointe du jour, sur le bord d'un Etang

ils «rappellent par leur complexité la préciosité de la carte du Tendre» (*DOLQ*, vol. 1, p. 51-52). Gilbert Chinard croit par ailleurs qu'en rédigeant le récit de ses aventures avec Marie, Le Beau avait «quelque souvenir» du chevalier des Grieux (*loc. cit.*, p. 140). Il est possible que Le Beau ait lu le roman de l'abbé Prévost (1731) et qu'il ait été influencé par le récit des malheurs et des pérégrinations de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux, mais d'où lui vient l'idée de mettre en scène un amour entre un Européen et une Amérindienne? Toujours d'après Chinard, Le Beau serait le premier auteur français à exploiter le thème de l'aventure sentimentale entre «une sauvagesse et un civilisé» (*op. cit.*, p. 306). Pendant son séjour en Nouvelle-France, Le Beau avait peut-être entendu parler de quelques véritables histoires d'amour de ce genre. Par le biais de l'ouvrage de Lahontan, Le Beau connaissait le baron de Saint-Castin, ce célèbre Français «vivant à la Sauvage» et marié à une Abénaquise (voir *Mémoires*, p. 552-553). Il avait sans doute aussi lu chez Lahontan que «les Sauvagesse aiment plus les François que les gens de leur propre Nation, parce que ces premiers se soucient moins de conserver leur vigueur, & que d'ailleurs, ils [les Français] sont assidus, auprès d'une Maîtresse» (*Ibid.*, p. 673). Toujours selon Lahontan, «les *Jesuites* n'épargnent rien pour traverser ce commerce, & pour y réussir. Ils ont de bons Vieillards dans toutes les Cabanes, qui comme de fidèles espions, leur rapportent ce qu'ils voyent, ou ce qu'ils entendent. Ceux qui ont le malheur d'être découverts, sont nommez publiquement en chaire, dénoncés à l'Evêque & au Gouverneur Général, excommuniez & traitez comme des infracteurs de la loi. Mais malgré toute l'adresse & toute l'oposition de ces bons Pères il est constant qu'il se passe dans les Villages quantité d'intrigues dont ils n'ont aucune connoissance» (*Ibid.*) Le Beau a bien pu trouver dans ce commentaire de quoi nourrir son imagination.

¹⁰ Voir *supra*, chapitre 26 (§23).

¹¹ Les moulins à planches, ou moulins à scies, ont été les premières entreprises à s'installer dans cette région de la Nouvelle-Angleterre. Certaines cartes de l'époque montrent l'emplacement de ces moulins (voir William Monk, *Plan of rivers of Saco and Kennebunk with sea coasts between them* [1731], Proprietors of the Township of Brunswick papers, coll. 61, carte no 75, Maine Historical Society, Portland, Maine).

¹² Vraisemblablement la rivière Kennebec (voir *supra*, chap. 21, n. 15).

où nous nous arrê tâmes. Là mes *Abenakis* me présentèrent la main en signe d'amitié & le sommeil m'accablant, je [122] me vis contraint d'y céder, malgré toute mon inquiétude. Ma jeune Sauvagesse dormit aussi à côté de moi: mais son Père & les autres s'amusèrent à fumer la pipe ou à faire la cuisine.

- 8 Il étoit environ neuf heures du matin, quand un de ces Barbares vint m'éveiller pour m'avertir qu'il étoit tems de manger. Mais quel horrible spectacle vient me glacer les sangs! Le premier objet qui se présente à mes yeux est un grand Quartier de Corps humain auquel tenoit encore la cuisse & la jambe par laquelle on l'avoit attaché à un arbre; à peu près comme on auroit pu pendre celui d'un Cochon par le jarret. D'un autre côté, la vue d'un pied, de deux mains & de quelques autres morceaux de chair humaine, embrochés dans des bâtons pointus piqués en terre au tour d'un feu pour y rotir, achève de me navrer le cœur & me rend immobile. Ma jeune *Abenakise*, qui me voit pâlir, vient d'abord à moi & me dit naïvement. *Eh! Ce n'est rien, leve toi seulement: ce n'est qu'un Anglois qu'on mange; & si tu n'en veux pas goûter* [123] *laisse-le. Pour moi je n'aime pas plus que toi à manger de la chair humaine, quoiqu'on m'ait toujours dit que celle des Anglois, étoit la meilleure. Allons, lève toi donc, & puis tu en boiras seulement un peu de Bouillon avec moi; ou je t'en ferai un peu de Soupe si tu veux, car tu aimes bien la Soupe n'est-ce pas?* «Oui bien, lui repartis-je, mais non pas toujours.» En même tems je me levai, parce qu'il m'étoit important de feindre ma douleur, pour ne pas paroître trouver à redire aux actions de ces Barbares, qui en auroient facilement pu faire autant de moi, que de l'*Anglois*. Je ne fus pas plutôt de bout, qu'ils s'écrièrent tous *Ho, ho* & se mirent à danser tour à tour, après quoi l'un deux me riant au nez, me presenta une main rotie. Comme le tems étoit fort épais, j'en pris prétexte de refuser ce morceau, en priant ma jeune Sauvagesse de leur dire; que le Brouillard de la nuit m'avoit tellement incommodé la poitrine, que j'avois peur de me rendre tout-à-fait malade si je mangeois. C'est pourquoi, que je les suppliois de m'excuser. [124]-ser. La Femme qui m'entendoit, me présenta sur le champ le petit Baril d'eau-de-vie, & sans donner le tems à sa Fille de parler pour moi, elle fit elle-même mes excuses. Je bûs un peu de cet eau-de-vie pour reprendre vigueur & me trouvai de cette façon dispensé de manger d'une viande qui devoit faire horreur à la Nature.

- 9 Déjà tous ces Barbares étoient à manger la viande rotie, pendant que celle qui étoit bouillie refroidissoit dans deux petites chaudières, quand enfin la Femme venant à en tirer la tête du pauvre Massacré, un de ces Voraces¹³ la lui arracha, & la disloquant entre ses mains, comme on auroit pu faire d'une tête de Veau, il en presenta à chacun un morceau: sur quoi mon *Iroquois* me regardant, me dit: *Va, va, tout sera bien mangé sans toi, & ajoutoit* de tems en tems; *il est bon, il est blanc, il est tendre*. La Femme, autant que je l'ai pu voir, mangea très peu de cette viande. A l'égard de sa Fille, je ne sai si c'étoit par scrupule ou par rapport à moi; mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'en [125] voulut point goûter, non plus que du Bouillon¹⁴.

¹³ Sur la substantivation de l'adjectif «vorace», voir *supra*, chap. 4, n. 60.

¹⁴ Plusieurs critiques ont condamné cette scène d'anthropophagie. La réaction des rédacteurs du *Journal de Trévoux* était prévisible: «Il [Le Beau] auroit retranché cette Episode de son Roman, s'il avoit fait reflexion que tous les Abenakis sont Chrétiens, & que même avant leur conversion au Christianisme, ils n'ont jamais été Anthropophages» (*loc. cit.*, p. 1951). Nous savons aujourd'hui que l'argument religieux est faible et qu'il est possible que les Abénakis aient été anthropophages avant l'arrivée des Européens en Amérique. Comme l'indique Frédérick Webb Hodge, le cannibalisme n'est pas le propre des «Sauvages», il relève de l'histoire de l'humanité: «In one form or another cannibalism has been practised among probably all peoples at some period of their tribal life» (*HAI*, vol. 1, p. 200). Toujours d'après Hodge, en ce qui concerne les

- 10 Ces Sauvages ne voulurent point partir de ce lieu sans avoir mangé toute leur chair humaine. Ma jeune Sauvagesse prévoyant que ce Repas dureroit un peu trop long-tems pour elle & pour moi, m'aporta mon fusil & me le présentant, me dit d'aller me promener sur le bord de l'Etang, pour voir si je n'y apercevrais pas quelques Canards¹⁵. Je n'y en trouvai point; mais deux Sarcelles¹⁶, sur lesquelles je tirai fort heureusement, furent bien suffisantes pour satisfaire mon appétit & le sien. L'embarras de les avoir hors de l'eau n'étoit plus que ce qui m'occupoit & j'étois déjà en marche pour aller querir un Canot, quand j'aperçus cette *Abenauquise*, qui couroit à moi. Cette jeune Fille, que je nommerai quelquefois *Marie*, de son nom de Batême, venoit m'avertir de ne point retourner si tôt, parceque son Père, ses Frères & mon *Iroquois* étant ivres, elle apprehendoit qu'il ne m'arrivât quelque malheur.
- 11 Ce fut pour lors que je lui parlai à cœur ouvert; car je commençois à l'ai-[126]-mer tendrement. C'est pourquoi sans savoir que devenir je lui protestai dès ce moment, que si elle pouvoit passer avec moi en *Europe*, jamais je n'y aurois d'autre Epouse qu'elle; & très certainement si elle eut dès lors accepter ma proposition, je lui aurois tenu ma parole. Je lui fis en peu de mots un portrait affreux de l'inhumanité de ses Parens. Je lui representai la difference du caractère d'un *François* à celui d'un Sauvage à l'égard des Femmes. Enfin je lui alleguai tout ce que je crus pouvoir l'engager à se sauver avec moi chez les *Anglois*.
- 12 Cette pauvre Fille ne savoit que trop la verité de tout ce que je lui disois, & d'un autre côté le danger éminent où j'étois, sans le savoir, lui agitant l'esprit, elle ne me repondoit rien. Mais, que ne me disoient point ses beaux yeux languissans & tout baignés de larmes! Je les lui baisai pour la première fois & assis à côté d'elle je la tins serrée entre mes bras & ne la quittai point, qu'elle ne m'eût expliqué le mystère qui l'attristoit. *Helas!* me dit elle, d'une voix entrecoupée de san-[127]-glots, *Faut-il donc que je t'aime & consente à ta mort; oh non, c'est trop souffrir! Mon Père peut bien me marier à qui il voudra; mais mon amitié ne sera jamais que pour un François & sur tout pour un comme toi. Tu ne peux plus aller chez les Anglois: mon Père, mes Frères & ton chien d'Iroquois ne t'y conduiront pas. Bien plus, ils sont si ivres d'avoir bu, qu'ils ont peut-être déjà resolu de te manger; car ils ne parloient pas moins que de te brûler vif quand je suis venu ici te chercher.*

Amérindiens établis au nord de la frontière mexicaine, il existait deux formes d'anthropophagie: l'une était directement liée au besoin de manger en période de famine, l'autre s'inscrivait à l'intérieur d'un rituel de guerre. Selon cette dernière coutume, on croyait pouvoir s'approprier les qualités d'une personne mise à mort en ingérant sa chair (*Ibid.*, p. 201). C'est parce que Le Beau reprend le cliché de la férocité des Sauvages sans replacer le cannibalisme dans l'un ou l'autre de ces contextes que Lothar Dräger et Serge Trudel jugent la scène «invraisemblable» (voir *SNR*, p. 437; *NEA*, p. 41, 92). Leur critique est juste, mais il ne faut pas perdre de vue que Le Beau se fie beaucoup aux ouvrages de ses prédécesseurs missionnaires et que ce n'est sans doute pas par hasard s'il précise, au chapitre précédent (§20), que ses cannibales veulent «tirer vengeance» des Anglais parce que ces derniers les ont insultés et floués au poste de traite. Tout indique que la scène d'anthropophagie qui suit le meurtre du soldat anglais ne véhicule pas uniquement le cliché du Sauvage mangeur de chair humaine, elle rejoint aussi l'idée du «cannibalisme de vengeance», un concept qui, d'après Frank Lestringant, est généralement repris par les missionnaires de toute obédience (*Le cannibale: grandeur et décadence*, Paris, Perrin, 1994, p. 208-226).

¹⁵ Sur les canards d'Amérique du Nord, voir *supra*, chap. 11, n. 27.

¹⁶ Les sarcelles font partie de l'une des cinq sous-familles de canards d'Amérique du Nord, soit les canards de surface. Ici, l'identification exacte de l'espèce fait problème étant donné le manque de précision du contexte, mais compte tenu de la saison et des repères géographiques, il pourrait s'agir de sarcelles à ailes bleues (*Anas discors*) ou de sarcelles à ailes vertes (*Anas crecca*). Voir *OPQ*, p. 83-85; *IAP*, p. 237; *GOAN*, p. 50.

- 13 Ensuite elle m'ajouta que c'étoit mon Voleur de *Jean*, qui animoit ses Parens contre moi: leur alléguant pour raisons, que je n'avois pas voulu manger de l'*Anglois*, pour avoir plus sujet de les trahir un jour à venir chez cette Nation, où il leur faudroit faire alors beaucoup de présens pour faire revivre le mort¹⁷: car ce sont les termes dont elle s'exprimoit. En un mot elle finit, en me disant que sa Mère s'opposoit au sentiment de ce Scelerat & qu'elle alloit voir si elle auroit obtenu ma grace en prenant ma defence. C'est pourquoi elle me fait cacher dans un [128] gros Buisson & part apres avoir essuyé ses larmes.
- 14 Cependant elle ne tarde pas à revenir avec un Canot, sous pretexte de vouloir attraper sur l'eau les deux Sarcelles que je venois d'y tuer. A peine est-elle proche de moi, qu'elle me fait signe de courir au plus vite en cotoyant l'Etang, au bout duquel elle me fit traverser une petite Rivière & voulut m'aider à monter dans un arbre qui lui paraissoit le plus touffu; mais malgré ses efforts, j'étois si foible qu'il me fut impossible d'y grimper. Pendant ces entrefaites le Frère aîné de cette jeune Fille, inquiet & soupçonneux de ses démarches, s'avisa de prendre le Canot de mon *Iroquois* & de nous suivre en cotoyant sans bruit le même Etang, sans que nous l'aperçussions. Il nous voyoit faire & étoit déjà près de nous, quand ma chère *Marie* jettant un grand cri, je pris la fuite avec mon fusil sans regarder derrière moi.
- 15 Je croyois déjà avoir tous ces Meurtriers sur le dos; mais retournant la tête aux redoublemens des cris de cette pauvre Fille qui me suivoit, je vis avec [129] autant d'horreur que de surprise, qu'il n'y avoit qu'un seul de ces Barbares, qui, traînant sa Sœur par les cheveux, levoit déjà sa hache pour la tuer, quand, plus par bonheur que par adresse, j'en arrêtai le coup, en déchargeant sur lui mon fusil: car, soit la crainte de blesser la triste victime qu'il tenoit à moitié levée, soit l'émotion ou la foiblesse de mes bras, pour soutenir mon fusil, je le manquai.
- 16 Je le vis tomber néanmoins au bruit du coup. Ce qui fit que le croyant mort, je courus à ma jeune Sauvagesse; je me jettai à ses genoux & lui baisois les bras, en lui demandant pardon du prétendu meurtre que je venois de faire, quand ce Barbare terrassé s'appuyant sur une main, alloit de l'autre me décharger un grand coup de hache. Mais cette jeune Fille, qui l'aperçût, me renversa rudement sur ce Bourreau, en jettant un grand cri, & fut seule cause, par ce renversement, qu'il manqua son coup. La colère en ce moment me donna tant de vigueur, que quoique j'eusse à lutter, à force de corps & de bras, contre un Ennemi plus redouta-[130]-ble que moi, je me trouvai cependant plusieurs fois sur lui, en roulant tantôt dessus tantôt dessous, jusqu'à ce qu'enfin ma chère *Marie*, venant à mon secours, elle lui enleva sa hache des mains, & ainsi désarmé nous lui donnâmes la liberté de se sauver.
- 17 Ce Scélerat échappé de nos mains, se mit au plus vite dans son canot, pour aller avertir ses Parens de ce qui venoit de se passer. Pendant son absence je dis à ma jeune sauvagesse, qu'elle n'avoit qu'à se déterminer sur ce qu'elle avoit à faire, que pour moi j'étois resolu de mourir les armes à la main plutôt que de me cacher; & que j'allois essayer

¹⁷ Le Beau décrit cette coutume, qui repose sur le principe de la réconciliation par le biais d'un dédommagement, au chapitre 34 (§7-16). L'expression «faire revivre le mort» connaît plusieurs énoncés synonymiques (voir *infra*, chap. 34, n. 7).

de gagner seul avec son Canot la Rivière de *Naranzouac*¹⁸, pour aller par son Canal jusqu'au premier Fort Anglois¹⁹, en cas qu'elle ne voulût pas m'y suivre.

18 Cette pauvre Desolée se mit à pleurer, en me faisant des reproches de ce que j'avois le cœur assez dur, pour l'abandonner, après qu'elle m'avoit sauvé la vie. Elle me menaça même de s'en bien venger. Mais moi, plus touché de son état que de ses menaces, j'eus la foiblesse de céder à ses larmes; desorte [131] qu'en cherchant à la consoler & à l'engager de me suivre, je donnai le tems à mes Ennemis de me joindre dans un lieu où j'avois tout à craindre.

19 Ces Barbares venoient à moi quand je les aperçus de loin. Ma Sauvagesse ne pouvant mieux faire, me fit entrer au plus vite dans notre Canot avec lequel nous nous glissâmes subtilement au milieu des Joncs dont cet Etang étoit rempli. Là, sans faire aucun bruit & couché sur le ventre, dans notre petit Bateau, nous resolvions d'y demeurer jusqu'à la nuit, quand un de ces Furieux voulant mettre pied à terre assez près de nous, fit, en sautant, verser leur Canot, de façon que ses Camarades tombèrent dans la Fange où ils s'embourbèrent tellement, que ivres comme ils étoient, ils y seroient infailliblement pérés²⁰, sans ce premier imprudent, qui eut l'avantage de les aider à se débourber. Cet accident les désennivra un peu & fut cause qu'ils se désistèrent de leur entreprise. Nous les vîmes donc retourner d'où ils étoient venus & un moment après, la Femme vint à paroître.

20 [132] Cette Sauvagesse, arrivée au bord du Bois, se mit à crier de toutes ses forces, pour appeller sa Fille. Nous l'abordâmes aussi-tôt en respirant quelque satisfaction. Elle nous apprit le triste état de nos Persécuteurs, qui étoient tous à vomir l'eau bourbeuse & le Bran-de-vin²¹ qu'ils avoient bû. Elle me rassûra un peu, en me disant que je devois toujours compter sur elle & me conduisit dans le premier endroit où je m'étois déjà caché, en me faisant entendre que j'y serois beaucoup plus en sûreté, étant auprès de sa personne, que si j'en étois éloigné. En un mot, elle me promit de me reconduire elle-même à *Naranzouac*²², en cas qu'elle ne réussît pas dans son premier projet, & emmenant ma chère Compagne, elle me laissa seul dans un lieu où je devois avoir tout à craindre. Peu de tems après ma chère *Marie* vint m'apporter une de mes Sarcelles assez mal cuite, mais la faim me la fit trouver bonne. Je passai là, comme l'on peut croire, une très mauvaise nuit.

21 Enfin le lendemain 7. *Mai*.²³ cette aimable Fille vint me retrouver. Elle é-[133]-toit accompagnée de son Pere. J'avouë que l'abord d'un pareil homme me donna de la frayeur. Mais ma Sauvagesse, me mit bien vite hors d'inquiétude, en me racontant tout ce qui s'étoit passé durant mon absence; après quoi ce Père de Famille me présentant la main, en signe d'amitié, je le suivis pour aller rejoindre les autres Sauvages. Ces vilains Mangeurs de chair humaine, qui avoient cuvé leur boisson en dormant, étoient encore occupés à se sécher au tour du feu quand j'arrivai. Chacun d'eux, en me voyant, fit un signe de tête et

¹⁸ La rivière Kennebec (voir *supra*, chap. 21, n. 15).

¹⁹ Vraisemblablement le fort Richmond (voir *supra*, chap. 7, n. 22).

²⁰ Sur l'usage de l'auxiliaire être avec le verbe «périr», voir *supra*, chap. 11, n. 7.

²¹ Le terme «brandevin» est un nom populaire donné à l'eau-de-vie de vin. Les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* et du *Dictionnaire de Trévoux* orthographient ce substantif sans trait d'union, mais Gilles Ménage écrit «bran-de-vin» (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 192; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 41; Ménage, 1750, t. 1, p. 240). D'après Alain Rey, ce mot aurait disparu au XIX^e siècle (voir *Robert historique*, t. 1, p. 504).

²² Sur le village de Narantsouak, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

²³ Selon la chronologie des *Avantures*, qui pose un important problème de cohérence (voir *supra*, chap. 26, n. 32), Le Beau aurait quitté Narantsouak depuis déjà quatre jours sans pouvoir atteindre le fort anglais.

me presenta aussi la main sans se lever de sa place, & tous en un mot me firent faire leurs excuses par la Mère Sauvagesse.

22 Il est bon d'avertir que j'avois donné mes *Lettres d'Avocat* à cette Femme, pour les leur montrer et leur faire entendre que ces sortes de Patentes ne se donnoient qu'à Gens, qui devoient être chargés d'affaires importantes. Cette Sauvagesse s'acquitta fort bien de ma Commission & les persuada facilement, desorte qu'excepté mon *Iroquois*, tous les autres étoient très mortifiés d'avoir attenté sur ma vie. La Fem-[134]-me, pour me donner des marques très sensibles de leur repentir, prit une hache & brisa en ma presence le petit Baril d'Eau-de-vie, en disant: que puisque c'étoit l'Eau-de-vie qui étoit cause de l'insulte que l'on m'avoit faite, il falloit la punir comme l'Auteur du mal. Ils me parurent cependant tous tressaillir d'étonnement à ce procédé: mais il en fallut passer par-là, car il n'y avoit plus de remede. Tel avoit été le projet de cette Femme en me quittant.

23 Elle leur representa ensuite, pour les appaiser, les terribles effets de cette liqueur, puis que sans moi sa Fille auroit été tuée par son Fils aîné. Cette jeune Sauvagesse, quoique d'une phisionomie simple & naïve, étoit cependant rusée & prévoyante. Elle avoit eu l'industrie de faire accroire à sa Mère & à son Frère, que mon dessein avoit été uniquement de lui faire peur, quand je lâchai mon coup de fusil; desorte que tout commençoit à aller fort bien pour moi, ces Sauvages me jurant une resignation entière à toutes mes volontés, jusqu'à me conduire même très proche du premier Fort Anglois, si c'étoit absolument ma resolution.

[135] CHAPITRE XXVIII.

Excuse valable pour les Meutriers¹ parmi les Sauvages. Nouveau Péril auquel l'Auteur est exposé. Superstitieuses Croyances de ces Barbares pour les Rêves & les suites fâcheuses qui peuvent en provenir.

- 1 L'Ors que les Sauvages veulent faire quelque mauvais coup, ils ont toujours coutume de s'enivrer, pour avoir occasion de dire après leur forfait, que l'on doit s'en prendre à la Bouteille qu'ils ont bu, puisqu'elle leur a ôté l'esprit; de manière qu'ils n'étoient pas Maîtres de la mauvaise action qu'ils ont faite. Les Anciens-mêmes, lorsque quelqu'un de leur Village déshonore la Nation par une conduite dépravée, ont soin de le faire tuer de cette manière, c'est à dire, qu'ils font enivrer un Sauvage du Lieu qui puisse servir de Bourreau à celui dont ils veulent se defaire; car les crimes commis par les effets [136] de la boisson sont toujours excusables chez eux².
- 2 C'est suivant ce beau principe, que mon Coquin d'*Iroquois* cherchoit à colorer le pernicieux dessein, qu'il formoit en lui même de m'assassiner, dans le tems que je me flattois de toucher, pour ainsi dire, au doux moment de me voir delivré de tous dangers. Mon départ pour me rendre chez les *Anglois*, n'étoit différé qu'au lendemain. Mais hélas, que ce bonheur étoit encore éloigné de moi! A peine suis-je sorti d'un danger, que me voici rentré dans un autre.
- 3 Ce Scelerat donc, pour trouver une excuse valable dans l'accomplissement de son infame projet, ne crut pouvoir mieux faire, qu'en cherchant à le couvrir du manteau de l'ivresse. Pour cet effet, notre petit Baril d'eau-de-vie ne fut pas plutôt brisé, qu'il en ramassa tous les débris sur lesquels il suçâ & lécha quelques gouttes, qui y restoient encore de cette liqueur. Après quoi, se couchant ventre contre terre & le nez sur ces petites douves, pour en respirer l'odeur, il se trouva effec-[137]-tivement un peu étourdi & troublé: mais quand il se releva j'entrevis qu'il feignoit de le paroître un peu plus qu'il ne l'étoit. Ce-ci me donna à soupçonner qu'il m'arriveroit peut-être bientôt quelque chose de sinistre de la part de cet Homme.
- 4 Ma jeune Sauvagesse, qui s'aperçut de mon inquiétude, n'eut pas de peine à en deviner la cause. C'est pourquoi marchant, sans me consulter, vers cet *Iroquois*, elle lui prit sa hache & son fusil qu'elle porta à sa Mère. Ce Barbare, surpris d'un tel procédé, voulut en savoir la raison & ravoit absolument ses armes; ce qui occasionna un grand débat entre ces Sauvages. Mon Scelerat, à qui ses Adversaires ne vouloient point faire de

¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «meutriers».

² Plusieurs relationnaires font cette observation, mais Le Beau s'inspire sans doute de Lafitau: «Ce n'est pas qu'il n'arrive parmi eux du desordre, que l'envie, la cupidité, la vengeance, & les autres passions ne les fassent mouvoir comme les autres hommes; mais cela est peu frequent; encore faut-il, quand ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils s'enyvrent, ou fassent semblant de s'enyvrer pour executer leur dessein. Ils croient avoir alors une excuse légitime, en disant, qu'ils n'avoient point d'esprit, qu'on doit s'en prendre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur a ôté, & cette excuse est assez communément reçûë» (*MSA*, t. 1, p. 486). L'exemple du Huron, esclave chez les Iroquois, à qui l'on avait demandé de tuer un homme, montre bien le rôle que joue l'ivresse dans la mise en scène du crime: «Il [le Huron] prit la commission, s'enyvra, ou en fit semblant, pour executer son dessein, & y réussit. Cette action l'obligea de quitter le païs, & à se réfugier à la Prairie de la Magdelaine [...]; il s'y établit, &, suivant le conseil qu'on lui donna, il s'y maria avec une Huronne avec qui il a toujours vécu depuis en bonne intelligence & en bon Chrétien» (*Ibid.*, p. 176). Voir aussi Bacqueville de La Potherie (*Histoire*, t. 1, p. 345), Louis Hennepin (*NVH*, p. 214) et Lahontan (*NVL*, p. 346, n. 308).

mal, redevint bientôt Maître de son fusil, & il le déchargea si préstement sur moi & de si proche, que j'en ai gardé longtems plusieurs grains de poudre imprimés dans le visage. Ce coup, comme on peut croire, devoit infailliblement me tuer & je ne sùs moi-même alors, pendant quelques minutes, si j'étois mort ou en vie. Voici donc ce qui me fit échaper de ce nouveau malheur.

- 5 [138] Les Sauvages n'ont point de papier pour bourrer leur fusil, desorte que cet *Iroquois* s'étant servi d'un peu d'herbes, pour charger le sien: ma jeune Sauvagesse, par une présence d'esprit admirable, n'eut pas de peine à le lui débourrer³. Pour cet effet, elle ne fit qu'en frapper plusieurs fois la pointe contre terre, pendant que ce Barbare se debattoit avec ses Frères. Ce Coquin, après avoir lâché son coup, crut m'avoir tué; c'est pourquoi, esperant de couvrir son crime & d'hériter de mon fusil, il brisa malicieusement le sien, comme un homme au desespoir de la mauvaise action qu'il venoit de commettre.
- 6 Quoiqu'il fut près de cinq heures du soir, quand cet accident m'arriva, je priai cependant mes *Abenakis* de nous éloigner de ce lieu d'horreur, & d'y laisser seul ce Malheureux, dont la présence ne pouvoit que m'être suspect. Ils se rendirent bien vite à mes raisons. Cet *Iroquois*, fâché de nous voir plier bagage, pour le quitter & encore plus d'avoir cassé son fusil, prétendoit que je devois lui donner le mien, puisque, disoit [139] il, ce n'étoit que par raport à moi qu'il avoit brisé le sien. Je lui repondis que je le gardois expressément pour lui donner par le bon bout, en cas qu'il s'avisât de nous suivre, & nous le laissâmes ainsi fort mécontent. Nous canotames pendant le reste de cette journée, en gagnant toujours du coté de la Rivière de *Naranzouac*⁴: mais la nuit venant à tomber nous ne pumes faire que trois lieuës⁵, au bout desquelles nous nous reposâmes.
- 7 J'y dormis assez tranquillement jusqu'au lendemain, qu'étant éveillé & m'efforçant de témoigner à mes Sauvages la joye que j'avois d'être avec eux, je vis en leur parlant, une tristesse peinte sur leur visage, qui ne m'annonçoit que trop un changement dans leur resolution. Je parle, j'interroge, personne ne me repond. Ma jeune Sauvagesse même, bien loin de m'écouter, garde aussi bien que ses Parens un morne silence, & me tournant le dos, elle secouë la tête sur tout ce que je lui dis. Enfin je m'empresse de plus en plus, pour en savoir la cause & voici ce que j'en apprends.
- 8 [140] *Tu pretends*, me dit cette jeune Fille, *que nous te conduisions aux Anglois, comment veux-tu que nous fassions? Ce sont des Méchans, qui ont poursuivi l'esprit de mon Père pendant toute la nuit: il est encore tout fatigué de leur poursuite; car il auroit été infailliblement pris, s'il ne s'étoit sauvé au plus vite par un chemin que nous allons te montrer: Tout cela est un Rêve vois-tu! mais un Rêve de valeur, qui nous avertit de tout ce que nous devons faire. Ainsi viens seulement avec nous & ne te mets pas en peine du reste.* Ensuite elle m'ajouta d'une voix basse à l'oreille: *Va, va, malgré Henri* (c'étoit le nom de son Amant) *tu seras Mari de moi.*

³ On peut effectivement utiliser du papier ou du foin pour bourrer un fusil (voir Furetière, l'article «Bourre», 1690, [n. p.]) À l'époque, la poudre, la bourre et les projectiles sont chargés séparément dans l'arme. Il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour qu'apparaissent les premières cartouches. Ces dernières contiennent tout ce qu'il faut pour charger l'arme à feu: il suffit de déchirer le papier de la cartouche pour libérer la poudre et les projectiles, puis l'enveloppe vidée sert ensuite à bourrer le fusil (voir Russel Bouchard, *Les armes à feu en Nouvelle-France*, p. 155-161; *Id.*, *Les armes traditionnelles au Canada 1534-1890*, Chicoutimi-Nord, Le Musée du Saguenay, 1955, p. 29).

⁴ La rivière Kennebec (voir *supra*, chap. 21, n. 15).

⁵ Douze kilomètres.

- 9 Quel triste coup vient servir d'obstacle à ma délivrance! Prêt à toucher à ce moment heureux, voilà qu'il m'arrive précisément ce que j'avois tant à craindre de puis mon départ! Voilà, dis-je, la seule chose que j'avois toujours appréhendé de mes *Hurons*, & il faut qu'elle m'arrive dans un tems où je n'avois peut-être pas dix lieues⁶ à faire pour me voir chez les *Anglois*. Il me faut presentement reculer. Mais [141] avant que de m'embarquer avec mes Sauvages il est à propos que je raporte ici plusieurs traits touchant leurs Rêves⁷. Ils mériteront sans doute l'attention du Lecteur & lui donneront à connoître en même tems, que mon appréhension n'étoit pas mal fondée.
- 10 L'opinion que les Sauvages ont de l'Ame & de son pouvoir est bien differente de ce que nous en pensons, puisqu'ils prétendent qu'elle est plus indépendante de leur corps que n'est la nôtre. Elle s'en sépare selon eux, quand elle le juge à propos, pour prendre l'essor & aller faire des excursions où bon lui semble, sans qu'elle perde la direction du corps, ni qu'elle cesse de l'animer. Les grands voyages ne lui coutent rien; elle se transporte dans les airs; elle passe les Mers; elle pénètre dans les lieux inaccessibles & les mieux fermés. En un mot rien ne l'arrête parce qu'elle est *Esprit*. Ils ne sont pas encore aujourd'hui éloignés de cette opinion & voilà pourquoi ils ajoutent si fortement foi aux Rêves, pour lesquels ils ont un entêtement qui surpasse toute imagination⁸.
- 11 [142] Comme ils n'ont pas assez de Physique pour les expliquer, ils se persuadent, qu'effectivement leur ame voyant le corps plongé dans le sommeil, profite de ces momens, pour aller se promener, après quoi elle revient à son gîte: ou bien que l'Esprit avec qui ils sont en commerce, s'appliquant à l'ame immédiatement dans une espèce d'extase, lui fait connoître ce qui lui est nécessaire. A leur reveil, ils croient qu'elle a vû réellement ce qu'ils ont pensé dans leurs Songes & ils agissent en conséquence. Voici ce qui m'a été raconté sur les lieux à ce sujet, par un Recollet Missionnaire d'une probite généralement reconnue⁹.
- 12 Un Sauvage, me dit ce R. Père, étant un jour assis au pied d'un Rocher, y fut rencontré par deux de ses Camarades, qui l'avertirent de se sauver, parceque ses Ennemis approchoient: *Attens donc un moment, dit ce Sauvage à celui qui lui parloit, jusques à ce que mon Esprit soit revenu, car j'en ai laissé échapper une partie pour aller faire des excursions dans un Bois rempli de Bled d'Inde¹⁰ & de Fleurs, qui est extrêmement loin* [143] *d'ici & où je me plaisois fort; & l'autre étoit tout à l'heure derrière cette Montagne avec le tien. Quand tu es venu ici j'ai été tout surpris de t'y voir. Bon!* dit ce dernier tout étonné; *est-il bien vrai que tu as vu mon Esprit où tu dis? Sans doute,* reprit ce Rêveur; *Je t'y voyois-même découper un Castor¹¹. Cela étant ainsi,* dit le troisième Sauvage, qui les écoutoit, *attendez donc tous deux tant qu'il vous plaira, pour moi je m'en vais:* Et-il fit bien; car il échappa de cette manière des mains de ses Ennemis, qui prirent les deux autres qui attendoient leur Esprit, s'imaginant qu'il étoit resté derrière une Montagne.

⁶ Quarante kilomètres.

⁷ Coquille attribuable au prote.

⁸ Hormis quelques exemples personnels, l'information produite par Le Beau sur l'importance que les Amérindiens accordent à leurs rêves (§10-11, 13-18, 22-24) trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 362-367). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

⁹ L'exemple (§12) n'est pas de Lafitau; il pourrait venir d'un récollet du couvent Saint-Antoine, où Le Beau dit avoir logé pendant son séjour à Québec (voir *supra*, chap. 5, §10).

¹⁰ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

¹¹ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12).

- 13 Tous les Songes ne sont pas égaux; il y en a de plus mystérieux les uns que les autres. Il y en a même qui ont une espèce de fatalité & qui sont pour eux d'une extrême conséquence, par rapport à l'idée qu'ils se forment, que leur vie dépend absolument de la possession de la chose, qu'ils ont rêvé devoir la rendre heureuse. Quand ils ont vu cette chose fatale, il faut qu'ils l'aient à quelque prix que ce puisse être & s'ils sont assez heureux pour l'obtenir, ils la con-[144]-servent aussi chèrement que leur vie même.
- 14 Ceux dont la vie est attachée à quelque Etre inanimé, comme, par exemple, à quelques peaux de Castors, d'Ours, d'Orignaux, de Martres; ou à quelques fusils, haches ou couteaux, qu'ils voudroient avoir, ceux-là, dis-je, sont moins à plaindre, que ceux qui la font dépendre de la Destinée de quelque Animal, comme seroit d'un Chien, d'un Renard ou d'un Oiseau, lequel venant à mourir, ils courent eux-mêmes risque du même sort¹²; car alors ils se persuadent tellement qu'ils ont peu à vivre, que plusieurs ont en effet vérifié l'Oracle de leur imagination, étant morts peu de tems après, par la persuasion où ils étoient qu'ils mourroient¹³.
- 15 Ces conséquences auxquelles ils seroient exposés, si l'on ne donnoit point à l'Ame ce qu'elle souhaite, les obligent donc à observer tous leurs Songes avec grand soin, & engage non seulement celui qui a rêvé, mais encore tous ses Compatriotes, à lui procurer toute la satisfaction, qu'il peut désirer, [145] pour l'accomplissement de ses Songes; desorte que dans ces occasions, bien loin de refuser ce qu'on demande (car ce seroit la plus haute infamie) ils vont-même au devant de ce qui peut faire plaisir au Rêveur, & sacrifient pour lui ce qu'ils ont de plus précieux. En voici un fort exemple, tel que l'a rapporté un ancien Missionnaire¹⁴.
- 16 «Un Sauvage ayant rêvé que le bonheur de sa vie étoit attaché à la possession d'une Femme mariée à l'un des plus considérables du Village où il demouroit, il lui fit faire la même proposition, que *Hortensius* eut la hardiesse de faire autrefois à *Caton d'Utique*¹⁵. Le Mari & la Femme vivoient dans une grande union & s'entre-aimoient beaucoup. La

¹² Tous les exemples d'animaux sont personnels à Le Beau. Lafitau se contente de rapporter que les Amérindiens «dont la vie est attachée à quelque être inanimé, sont moins à plaindre, que ceux qui la font dépendre de la destinée de quelque animal; car celui-ci venant à mourir, ils courent eux-mêmes risque du même sort» (*MSA*, t. 1, p. 363-364). Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20; sur l'orignal (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31; sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27; sur le renard (*Vulpus vulpus*), voir *supra*, chap. 11, n. 32.

¹³ Le Beau gomme l'explication produite par Lafitau au sujet de ces décès plus ou moins prévisibles: «Cette connexion de choses, qui, quoique étrangères à l'homme, ont cependant une telle liaison avec sa vie, vient d'un mouvement de l'ame, d'une impulsion secrete, & d'un désir naturel, qui la transporte vers cette chose, & fait entre les deux une proportion & une sympathie, d'où dépend, ou la tranquillité dans sa possession, ou une inquiétude dans son éloignement, qui fait que l'ame s'agite, & que s'impatientant dans le corps qu'elle anime, elle lui cause diverses maladies, & souvent la mort même» (*MSA*, t. 1, p. 364).

¹⁴ Le Beau continue à suivre le texte de son devancier. Lafitau, qui indique que l'exemple lui a été rapporté de vive voix par un «ancien Missionnaire», ne précise pas l'identité de ce dernier (voir *MSA*, t. 1, p. 365).

¹⁵ Plutarque: «Désireux de n'être pas seulement l'ami et l'intime de Caton, mais de mêler en quelque sorte et d'unir par une alliance toute leur famille et leur sang, il [Hortensius] entreprit de le persuader [Caton] de lui accorder à lui-même sa fille Porcia, mariée à Bibulus [...]. Caton répondit qu'il aimait Hortensius et appréciait son alliance, mais qu'il trouvait étrange de l'entendre parler d'épouser sa fille mariée à un autre homme. Alors Hortensius, changeant de projet, n'hésita pas à dévoiler toute sa pensée et à demander la femme de Caton lui-même, qui était encore assez jeune pour enfanter, alléguant que la succession de Caton était assurée. [...] Caton, voyant le désir et la passion d'Hortensius, n'y fit point d'opposition» (*Vies*, XXV, 4-11, texte établi et traduit par Robert Flacelière, Émile Chambry & Marcel Jumeaux, Paris, Les Belles Lettres, t. 10, 1957, p. 95-96).

séparation fut rude à l'un & à l'autre, cependant ils n'osèrent refuser. Ils se séparèrent donc. La Femme prit un nouvel engagement; & le Mari abandonné, ayant été prié de se pourvoir ailleurs, il le fit par complaisance & pour ôter tout soupçon qu'il pen-[146]-sât encore à sa première Epouse. Il la reprit néanmoins après la mort de celui qui les avoit désunis, laquelle arriva peu de tems après.»

17 S'ils ont rêvé à quelque chose de fâcheux & qu'ils veuillent, par obstination, en voir l'accomplissement, on tâche d'en détourner l'exécution à force de Présens, selon la manière usitée d'éluder ces Songes capricieux, pour fléchir par ce moyen la mauvaise volonté des Rêveurs. Mais Ceux-ci ne se contentent pas toujours de cela.

18 «Un Sauvage choqué de ce qu'on avoit donné la vie à un Esclave dans sa Cabane, contre son inclination, en conserva une haine mortelle pour lui, qu'il couva pendant plusieurs années. Enfin ne pouvant plus dissimuler; il dit, qu'il avoit rêvé qu'il mangeoit de la chair humaine: & peu après il déclara, que c'étoit de la chair de l'Esclave en question. On chercha vainement à éluder ce songe barbare; on fit plusieurs figures d'hommes de pâte, qu'on fit cuire sous les cendres; il les rejetta. [147] On n'ômit rien pour lui faire changer de pensée; il ne se rendit point & il fallut faire casser la tête à l'Esclave?»¹⁶

19 Pareille chose a pensé arriver à un nommé *Wilson*, Anglois de Nation, que j'ai vu dans le premier Fort Anglois, dont j'ai déjà parlé¹⁷. Il y servoit alors d'Interprète pour les Sauvages qui venoient y trafiquer. Cet Interprète m'a fait raconter par un Ministre, qui étoit dans le même Fort¹⁸, qu'ayant été pendant dix ans Esclave parmi les *Iroquois*, un de ces Barbares, fâché un jour de s'être heurté rudement le pied contre un tronc d'arbre, tomba sur lui comme un furieux & lui donna quantité de coups de bâtons, en lui reprochant qu'il étoit cause de son accident. Ensuite, pour assouvir sa colère, il lui fuma, ou plutôt brûla impitoyablement les doigts dans sa pipe, durant l'espace de neuf jours que sa blessure fut à guérir. Ce pauvre Maltraité faisoit des grimaces & des cris terribles, causés par la douleur des maux inexprimables, que lui procuroit le feu: mais ce Barbare bien [148] loin d'en être touché, lui disoit en sa langue: C'est bon, tu as raison, crie toujours, mon mal est de valeur, j'en guérirai. Ce Cruel, non content de ce Martyre, fit tenir un Conseil de Guerre dans lequel il demanda la mort de cet Esclave; & il alloit être infailliblement brûlé vif, si une Femme qui venoit de perdre son Fils ne fût venuë dire qu'elle avoit fait un Rêve, dans lequel ce Fils lui étoit apparu, tout décharné & tout défait: Qu'il lui avoit demandé grace pour cet *Européen*; & qu'elle craignoit, si on lui ôtoit la vie, que son Fils ne mourût de faim dans le Pays des Ames. C'est pourquoi elle le demanda en adoption, pour en avoir soin & on lui accorda pour essuyer ses larmes.

20 Ce bonheur ne fut pas de longue durée; car ce Sauvage irrité de n'avoir pu réussir dans sa mauvaise intention, inventa, quelques mois après, un pareil Rêve à celui que j'ai rapporté ci-dessus, c'est à dire, que s'il ne mangeoit la chair rotie de cet Esclave, il seroit lui-même brûlé dans peu par ses Ennemis.

21 [149] L'Embarras n'étoit pas petit, pour satisfaire à ces deux Rêves. On chercha premièrement toutes sortes de moyens pour contenter ce dernier Rêveur: mais on n'en

¹⁶ Le point d'interrogation qui précède le guillemet fermant est une coquille attribuable au prote. Cet exemple (§18) est tiré presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 366), mais la description des supplices infligés au nommé *Wilson* (§19-21) est personnelle à Le Beau.

¹⁷ Vraisemblablement le fort Richmond (voir *supra*, chap. 7, n. 22).

¹⁸ La plupart des postes de traite anglais comptent, hormis le commandant (*the truck-master*), un armurier, un missionnaire et une garnison de dix à vingt hommes (voir Ronald Olivier Macfarlane, *loc. cit.*, p. 59).

trouva point d'autres que celui de couper les deux fesses de l'*Anglois*, qu'on fit rotir pour donner à manger à ce Barbare, qui après les avoir mangées, dit que la chair ne devoit point aller sans os: en un mot qu'il n'étoit pas rassasié; qu'il lui falloit encore du moins les quatre pouces de l'Esclave. La Femme, craignant qu'il n'en demandât davantage, prit au plus vite son couteau & les coupa, à ce pauvre Patient, jusqu'à la racine, & d'une manière aussi nette, que si elle eût enlevé une aîle de Poulet; puis les jettant ensuite au nez de cet exécrable Rêveur, elle lui dit: Tiens mange, ronge de la chair humaine & des os. Je l'ai vu dans cet état, lorsque j'ai passé par ce Fort & il doit y être encore aujourd'hui, à moins qu'il ne soit mort depuis peu. Je raconterai dans son lieu, de quelle façon les *François* l'ont racheté des mains des *Iroquois*¹⁹, dans le moment qu'il étoit attaché [150] à un poteau, prêt à y être brûlé vif après la mort de sa Protectrice²⁰.

- 22 Cette liberté que les Sauvages ont de demander & d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent par respect pour leurs songes, fait que souvent on en trouve qui en abusent, & qui demandent hardiment ce qu'ils ont rêvé en veillant, comme le triste exemple de cet *Anglois* peut le faire connoître; mais on le verra encore mieux par celui-ci. «Un Sauvage ayant vu à un *François*, qui étoit Esclave parmi eux, une couverture assez bonne & meilleure que la sienne, y rêva tout aussitôt & la lui demanda. Le *François* qui n'étoit pas Sot, la donna de bonne grace, comptant bien d'avoir sa revanche. Peu de jours après il alla dans la Cabane de son homme, où ayant aperçu une belle Robe de Beuf Illinois²¹, il feignit d'y avoir rêvé: le Sauvage la livra sans se faire prier. Cette alternative de Rêves dura quelque tems, le Sauvage rêvant toujours & le *François* faisant paroli à tout²², sans se méprendre dans l'objet de son Rêve. Enfin [151] le Sauvage s'ennuya le premier. Il alla trouver le *François* & le fit convenir qu'ils ne rêveroient plus à rien, qui pût appartenir à

¹⁹ Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

²⁰ Le Beau indique plus bas (chapitre 41, §25) que ce nommé Wilson, interprète anglais et esclave chez les Iroquois, a été sauvé *in extremis* par un Français qui l'a ramené sain et sauf en Nouvelle-France. Bien que le récit produit par Le Beau soit précis, aucun document d'archives ne permet d'infirmier ou de confirmer l'identité dudit Wilson, ni même sa présence au fort Richmond. Toutefois, les travaux d'Emma Lewis Coleman (*New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian Wars*, Portland, The Southworth Press, 1925) et ceux de Samuel Gardner Drake (*Indian captivities, or, Life in the wigwam [...]*, Auburn [N.Y.], Derby Miller, 1850) permettent de croire que les événements rapportés par Le Beau sont vraisemblables. Qu'on pense par exemple au cas de l'interprète anglais John Gyles, esclave chez les Malécites. Enlevé le 2 août 1689, à quelques kilomètres du fort Charles (Pemmaquid Falls), par un parti de plus de trente Amérindiens, John Gyles est réduit à un rude esclavage. Ses maîtres amérindiens le soumettent à la torture et à d'innombrables sévices. Dans ses *Mémoires*, Gyles raconte notamment comment il fut forcé de s'amputer lui-même les extrémités des gros orteils après avoir subi de graves engelures. Après six années de captivité, le second maître de John Gyles décède. La veuve de ce dernier et le premier maître de Gyles se disputent alors la propriété de l'esclave: on suggère de mettre à mort le captif pour satisfaire les deux parties, mais grâce à l'intervention d'un missionnaire français, on décide de vendre le détenu. D'après ce que John Gyles raconte lui-même, ce nouveau propriétaire, un Français, l'aurait traité avec une «grande civilité» pendant environ trois ans avant de lui rendre sa liberté, en 1698 (voir John Gyles, *Memoirs of odd adventures, strange deliverances, &c. in the captivity of John Gyles, Esq; commander of the garrison on St. George's River*, Boston, S. Kneeland & T. Green, 1736). Voir aussi Marcel Fournier, *De la Nouvelle Angleterre à la Nouvelle-France: l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992; Archibald Loudon, *A Selection of some of the most interesting narratives of outrages committed by the Indians in their wars with the white people*, Carlisle [Pa.?], From the press of A. Loudon, 1811.

²¹ Sur le bœuf illinois, ou bison (*Bison bison*), voir *supra*, chap. 22, n. 67.

²² Le «paroli», en terme de jeu, désigne le double de la première mise. Au sens figuré, «faire paroli» signifie qu'on renchérit sur les paroles ou les actions de quelqu'un (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 271).

l'un ou à l'autre. Le *François* y consentit & perdit plus que le Sauvage à ce Traité; car il commençoit à s'enrichir aux dépens de ce premier Rêveur²³.».

- 23 Pareille chose m'est arrivé à moi-même: mais, pour ne pas trop allonger ici cette matière, j'en ferai mention dans son lieu²⁴. Je finirai donc ce Chapitre en disant, que si le Rêve est difficile à accomplir & que son exécution entraîne des conséquences fâcheuses, ou une extrême bisarrerie; les Parens de celui qui a rêvé cherchent alors à l'éluder en contrefaisant la chose désirée, ou en faisant semblant de l'accomplir de quelque manière que ce soit. On peut juger de leur extravagance par le trait suivant.

- 24 «Un Sauvage ayant rêvé qu'il étoit pris Prisonnier par les Ennemis, voulut que ses amis vérifiassent le Songe, en le surprenant comme un Ennemi de Guerre & le traitant en Esclave. Il se laissa fort bien brûler [152] & même assez long-tems, croyant de cette manière éluder la Prédiction d'un Songe si funeste»²⁵.

- 25 Au reste les Sauvages croient que c'est un *Manitou*, qui, dans leurs Rêves, emporte leur Esprit conformément à leur intention & suivant leur gré. Ce *Manitou*, selon eux, prend la forme d'une peau d'Ours, d'un calumet²⁶, d'un couteau, ou de quelque chose que ce soit qui se présente à l'imagination de leurs Songes mystérieux. C'est lui en un mot qui transporte facilement leur Ame dans des espaces imaginaires vers l'objet désiré²⁷.

- 26 Le Songe du Père de ma Sauvagesse étoit à peu près de la nature du dernier exemple que j'ai rapporté ci-dessus; mais par bonheur pour lui qu'il n'avoit pas rêvé être pris par les *Anglois*. Peut être alors eût-il été embarrassé pour éluder la prediction d'un Songe de si mauvaise augure. Ses deux Fils avoient aussi rêvé la même chose: ce qui confirma de plus en plus, que nous devions fuir sans tarder. Comme il est assez ordinaire que nous rêvions pendant la nuit, sur ce qui a le plus [153] frappé notre imagination pendant le jour, il n'étoit

²³ Le Beau ajoute cette dernière proposition conjonctive à l'exemple qu'il tire presque mot à mot du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 367). Comme c'est le cas ailleurs dans les *Avantures*, Le Beau opère une modification favorable à l'Européen: l'ajout de la subordonnée modifie le sens de la phrase en laissant entendre que le Français est plus habile et plus rusé que l'Amérindien à ce jeu d'enchères.

²⁴ Voir *infra*, chap. 39, § 6-10.

²⁵ Ce dernier exemple trouve aussi sa source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 366). Comme l'indiquent William N. Fenton et Elizabeth L. Moore (*Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times* [de Lafitau], Toronto, Champlain Society, 1974-1977, vol. 1, p. 233, n. 3), Lafitau fait allusion à un extrait de la relation de 1642 de Jérôme Lalemant: «Un certain [Amérindien] avoit songé au plus profond de son sommeil, que les Iroquois l'avoient pris & le brûloient comme un Captif. Il n'est pas si tost resveillé, qu'on tient Conseil sur cet affaire. Il faut, dit-on, essayer le malheur de ce Songe. Incontinent les Capitaines font allumer douze ou treize feux dans le lieu où ils avoient coutume de brûler leurs Ennemis: chacun s'arme de tisons & de torches enflâmées; on brûle ce Captif de Songe, il crie comme un enragé; lors qu'il évite un feu, il retombe tout incontinent dans un autre: il fait de la sorte trois fois le tour dans la Cabane; & lors qu'il passe ainsi tout nud comme la main, chacun luy applique ses flambeaux allumez; en luy disant: Courage, mon Frere, c'est de cette façon que nous avons pitié de toy. Pour conclusion, on luy ouvre une issue afin qu'il sorte de la captivité. En sortant il se saisit d'un chien qu'on luy tenoit tout préparé, il le charge à l'instant sur ses espauls & le porte par les Cabanes comme une victime sacrée, dont il fait une offrande publique au Demon de la guerre, le priant qu'il agrée cette feinte, au lieu de la verité de son Songe. Et afin que ce Sacrifice soit entierement consommé, on assomme ce chien, on le grille & on le rostit dedans les flammes, & apres toutes ces choses, on le mange dans un festin public, en la mesme façon qu'ils ont coutume de manger leurs Captifs» (*JR*, vol. 23, p. 170-172).

²⁶ Le Beau produit une description du calumet au chapitre 31 (§22-24).

²⁷ Les remarques sur les pouvoirs du «Manitou» et sur le rôle qu'il joue dans les rêves sont tirées d'une longue définition de l'«Oïaron» produite par Lafitau (voir *infra*, chap. 39, n. 34).

pas étonnant que ces trois Sauvages, eussent fait un pareil Rêve, vû qu'ils devoient avoir la conscience bourrellée du Meurtre²⁸ qu'ils avoient commis.

27 Le malheur qu'il y avoit pour moi dans tout ce-ci, c'est qu'il s'agissoit de fuir par le même chemin, que ce Père *Abenakis* avoit vû dans son Rêve. J'eus beau dire & beau faire pour les engager de me conduire à *Naranzouac*; point de reponse, ils avoient rêvé & il y alloit du salut de leur vie, c'en étoit trop. Le pis que j'y trouvois, c'est qu'ils me remenoient dans la *Nouvelle France*, où j'avois de fortes raisons pour ne pas retourner²⁹. Le Chemin que nous prenions étoit du double plus long, que celui que j'avois fait avec mes *Hurons*: car il s'agissoit de cottoyer toutes les limites de la *Nouvelle Angleterre*, jusqu'à celles de la *Virginie*³⁰, pour joindre par ce detour épouvantable le Fort *De Frontenac*³¹, sans quoi leur Rêve eût pu leur devenir funeste. Je fus vingt fois tenté de les laisser aller: mais enfin faisant réflexion aux [154] Rivières & aux Rapides, qui me fermoient le passage des *Anglois*, je m'armai de courage & partis avec eux dans l'espérance de rencontrer bientôt quelques nouveaux Sauvages qui me reconduiroient³².

²⁸ Coquille attribuable au prote; il faut lire «Meurtre».

²⁹ Nouvelle allusion à l'ordre d'arrestation prononcée par l'intendant Hocquart (voir Annexe 2). Sur l'usage du verbe «remener», voir *supra*, chap. 7, n. 26.

³⁰ Aujourd'hui, le toponyme «Nouvelle-Angleterre» désigne une grande région de la côte est des États-Unis, berceau des colonies anglaises, qui comprend six États: le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le toponyme «Nouvelle-Angleterre» désigne le plus souvent une petite bande de terre, située le long de la côte atlantique, bornée au nord et à l'ouest par la Nouvelle-France et au sud par la Nouvelle-York (voir *NDH*, p. 312-bis; *Trévoux*, 1752, t. 1, p. 644; *Mémoires*, p. 525; *Robert des noms propres*, p. 1506). Sur sa *Carte du Canada* (1738), Le Beau n'indique nulle part l'emplacement de la Nouvelle-Angleterre ni la situation de ses frontières, mais sa capitale, «Baston» (aujourd'hui Boston), est située, comme il se doit, au sud de Narantsouak et au nord de Plymouth et de la baie Cape Cod. Quant à la Virginie, Le Beau la situe sur la côte atlantique, au sud de la Nouvelle-York et au nord de la Floride, conformément aux cartes de l'époque. Voir aussi Archie Hobson, *op. cit.*, p. 442, 689-690.

³¹ Le fort Frontenac, ou fort Cataracoui (Cataracoui, Cataracouy, Katarakouy), fondé par le gouverneur du même nom en 1673, est situé à l'embouchure de la rivière Cataracoui, sur le site de l'actuelle ville de Kingston en Ontario. L'emplacement est stratégique: en plus de protéger Montréal, le fort favorise le commerce des fourrures et permet aux Français de surveiller le fort anglais Oswego, situé sur l'autre rive du lac Ontario. Au cours du XVIII^e siècle, en raison de la menace britannique, le fort Frontenac sert surtout à entretenir des liens diplomatiques avec les Amérindiens. Le baron de Lahontan, qui estime que ce fort est «avantageusement situé pour trafiquer avec les cinq Nations Iroquoises», précise: «Je croi ce Fort insoutenable en temps de guerre, à cause des Cataractes & des grands courans [...] où je suis persuadé que cinquante Iroquois peuvent arrêter cinq cents François, sans autre arme que des cailloux» (*NVL*, p. 296). Le fort Frontenac est tombé aux mains des Anglais en 1758 (voir M. Faribault-Beauregard, *La population des forts français d'Amérique – XVIII^e siècle*, Montréal, Éditions Bergeron, 1982, t. 1, p. 92-95; *HAF*, p. 106, 263; J. S. Marsh, *EC*, p. 1004-1005).

³² Cet itinéraire est tracé avec un pointillé sur la *Carte du Canada* (1738) de Le Beau. Plusieurs critiques ont noté le caractère invraisemblable de cette route (voir [Anonyme], «AVANTURES DU SIEUR Claude le Beau [...]», *Journal de Trévoux*, 1738, p. 1951-1953; *SNR*, p. 438; Joseph-Edmond Roy, «Des fils de famille envoyés au Canada – Claude Lebeau», *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 2^e série, VII, 1901, section 1, p. 26, 31). À l'instar de Gustave Lanctôt, nous pensons que cet incroyable détour permet simplement à Le Beau d'insérer dans son voyage «les phases romanesques» de sa liaison avec Marie et la description des mœurs et coutumes amérindiennes qu'il n'a pas pu consigner dans la première partie de sa relation (voir *FFHC*, p. 158-159). Comme nous l'avons indiqué plus haut (voir *supra*, chap. 26, n. 32), il est possible que Le Beau ait atteint la Nouvelle-Angleterre (et Boston) très rapidement après son passage à Narantsouak. La relation du séjour au pays des Iroquois, le détour jusqu'aux chutes Niagara ainsi que le récit de l'idylle avec Marie Capataganipi doivent alors être considérés comme des épisodes fictifs.

CHAPITRE XXIX.

L'Auteur est dangereusement malade & court risque d'être abandonné. L'industrie de sa jeune Sauvagesse le preserve de ce malheur. Il est surpris par un gros Parti d'Algonkins, qui l'emportent dans leur Village. Défaite des Renards.

- 1 JE ne m'amuserai point ici à raconter au Lecteur les fatigues & les peines que j'ai endurées, pendant les quatorze premiers jours, avec mes Sauvages. J'ai assez d'autres choses à décrire qui mériteront bien mieux son attention. Pour venir au fait, il me suffira de dire que depuis le 9. Mai, que nous partîmes, ma sottie complaisance [155] pour soulager, de tems en tems, ma jeune Sauvagesse dans nos Portages, me procura une fièvre très violente. Cette atteinte de maladie m'ayant duré plusieurs jours avec des redoublemens, je ne pouvois plus boire, ni manger, desorte que je me trouvai le 25 Mai si abattu, que mes Sauvages désespérèrent de ma guérison¹.
- 2 Ils parloient même déjà de me laisser mourir tranquillement dans l'endroit où j'étois couché: mais ma chère Marie, toujours attentive à ce qui me regardoit, ne desespéroit pas que je ne revinsse en santé, si l'on pouvoit seulement me transporter jusqu'au premier Village Sauvage, qui ne devoit être éloigné de nous, que d'une cinquantaine de lieues². Ce qu'il y avoit de fâcheux pour ce transport, & qui les déterminoit à me laisser, n'étoit autre chose que deux Portages de huit à neuf lieues chacun³, qu'il leur falloit faire, avant que de gagner une Rivière, qui eût pu les y conduire⁴.
- 3 Ces Sauvages differèrent cependant leur resolution jusqu'au lendemain, [156] pour voir si je me porterois mieux. Pendant tout ce tems, ma jeune Abenquise qui connoissoit ses Parens & vouloit les prendre par leur foible, cacha si bien son chagrin en elle-même sur mon triste état, qu'elle ne repliqua rien à leur sentiment. Ce n'étoit que pour mieux réussir dans le dessein qu'elle préméditoit de me sauver la vie, si elle pouvoit.
- 4 Afin donc de mieux jouer son rôle, dès le lendemain matin, à son reveil elle se mit à pleurer & parut comme troublée. Son Père fut le premier à lui en demander la cause & paroissoit même très irrité de ce qu'elle versoit des larmes par raport à moi; car il ne

¹ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

² Environ 200 km.

³ De 32 à 36 km.

⁴ Les craintes de Le Beau sont fondées. Si ses Abénaquis l'avaient quitté, Le Beau n'aurait pas été le premier Français fiévreux et malade abandonné par ses guides amérindiens. Qu'on pense entre autres à Robert le Coq, laissé à lui-même par ses guides hurons dans des circonstances similaires: «Ce bon jeune homme [Robert le Coq] remontant icy [à la mission des Hurons] de Kébec en troupe de plusieurs canots de Hurons, qui luy avoient promis toute assistance par le chemin, se vid bien tost abandonné de ces barbares [...]. Il resta seul, accompagné de deux Sauvages dās un petit canot qu'il avoit achepté. Estant dans les saults il les veut soulager, il se charge dans les portages de quelques paquets si pesans que succombant dessous le faix il s'en ensuivit une entorse & une rupture de reins si douloureuse qu'à peine croyoit-il pouvoir avancer plus outre [...]. Il fut bien tost saisi d'une violente fièvre, & en suite la maladie du temps, la petite verole couvrit tout son corps d'une façon si extraordinaire, que sur tous ses membres il ne paroissoit qu'une croûte de puanteur. Au lieu de ramer & soulager ses matelots dans les portages, le voila devenu luy-mesme une nouvelle charge [...], ils [les Hurons] parlent à tous momens de s'en deffaire, & de le jeter sur le rivage comme un cadavre [...]. Il [Robert le Coq] fut 12. ou 13. jours à traîner de la sorte [...]. Ces malheureux [Hurons] l'abandonnent [finalement] tout seul sur une longue roche [...]: ils luy emportent son canot, & tous les presens qu'ils avoient tiré de luy par le chemin, sans luy laisser non pas mesme une écorce pour se couvrir, ny aucun vivre dont il peust soustenir ce peu qui luy restoit de vie» (JR, vol. 19, p. 98-100).

pouvoit s'imaginer qu'elle eut d'autres raisons pour s'affliger, & dans le fonds il ne se trompoit pas.

5 Mais, quel ne fut pas son trouble à lui-même, quand cette jeune Fille lui répondit malicieusement qu'elle étoit fatiguée d'un Songe qui l'avoit agitée pendant son sommeil & que le bonheur de sa vie dependoit de la conservation de ma santé!

6 «En un mot, elle feignit avoir [157] rêvé qu'un Jesuite la marioit avec moi & qu'elle s'étoit trouvée si aise à un Repas où je l'avois conduit parmi les *François*, qui l'avoient si bien recuë & comblée de tant Présens⁵, que rien ne surpassoit la joye qu'elle avoit eue de se voir mon Epouse». Ensuite, par un second trait de malice, elle leur ajouta «Que, de ce Songe heureux, elle étoit tombée dans un autre des plus affreux, où elle avoit vû *Henri* son prétendu Galant, qui avoit dans une main des Bêtes venimeuses, dont il vouloit qu'elle mangeât & qui dans l'autre tenoit un couteau teint du sang de ces vilains animaux, avec lesquels il l'auroit empoisonnée, si je n'avois pas été marié avec elle.»

7 C'est pourquoi elle termina son recit en se lamentant, pour donner à penser à ses Parens qu'elle alloit être la plus malheureuse Fille du monde, si je mourois avant que d'être son Mari. Il n'en falloit ni plus ni moins pour me sauver la vie; mais aussi il n'en falloit pas davantage pour ache-[158]-ver de me peindre étant guéri. Comme je ne comprenois rien dans leur langue, qui diffère peu de l'Algonkine⁶, j'étois bien plus attentif à ce qu'ils feroient de moi, qu'à ce qu'ils en disoient. Car tout ce-ci se passoit à mon insû.

8 Le Père de cette jeune *Abenaquise*, qui étoit un Rêveur des plus habiles, dit d'abord qu'il n'y avoit pas moyen d'éluder un pareil Rêve qu'en trouvant un Jésuite qui me mariât avec sa Fille; que mort ou vif il falloit qu'on me portât jusqu'au premier endroit où l'on en trouveroit un, parce qu'en cas que je mourusse en chemin, cela importeroit peu à *Marie*, pourvû qu'elle épousât mon cadavre; qu'il ne lui en falloit pas davantage, en un mot, pour qu'elle devint heureuse avec son prétendu Gendre. C'est ainsi du moins que cette jeune Fille m'expliqua le sentiment de son Père quelques jours après.

9 Outre l'ardeur de la fièvre qui me jettoit dans une foiblesse à ne pouvoir me soutenir sur mes jambes, j'avois un si grand mal de côté, que je ne pouvois [159] plus souffrir qu'on me touchât. Cependant après que j'eus bu un peu de bouillon, un des Fils de ce Père de Famille, voyant que je ne pouvois me servir de mes bras, me lia les mains comme à un criminel, &, me les passant autour de son cou, il me transporta pendant plusieurs lieuës; & sans autre façon que celle de me soutenir par dessous les jambes, ils marcha si vite, qu'il arriva le premier au Rendez-vous. Son Père & son Frère qui portoient le Canot arrivèrent bientôt après, & la Mère *Abenaquise* avec sa Fille qui s'étoient amusées dans le Bois à cueïllir des simples⁷ & des racines propres à ma guérison, ne tardèrent pas beaucoup à venir nous joindre.

10 Ce Rendez-vous étoit auprès d'une Montagne escarpée, dont le pied étoit baigné par une petite Rivière fort agréable, sur laquelle nous devions nous embarquer. Cette bonne Femme, avant que de rien entreprendre, me fit d'abord un breuvage avec les herbes qu'elle avoit trouvées. Ensuite, m'ayant frotté tout le corps de ces mêmes herbes, dont elle avoit déjà fait sor-[160]-tir le jus, elle me les appliqua sur le ventre & sur le côté opposé à ma douleur, après quoi elle m'enveloppa bien dans plusieurs couvertures, & vers le soir je me trouvai très soulagé.

⁵ Bourdon attribuable au prote; il faut lire «comblée de tant de Présens».

⁶ L'abénaquis et l'algonquin font partie de la famille linguistique algonquienne (voir *HAI*, vol. 1, p. 39).

⁷ Sur le sens de cette acception du substantif «simple», voir *supra*, chap. 26, n. 5.

- 11 Mes Sauvages voyant que je me portois mieux & qu'il faisoit un fort beau clair de Lune, voulurent en profiter pour me conduire avec toute la diligence possible jusqu'au premier Village qu'ils connoissoient: mais quelle ne fut pas leur surprise, lorsqu'après avoir canoté toute la nuit, ils s'aperçurent par les Montagnes voisines, qu'ils s'étoient écartés de cet endroit, à près de vingt lieuës⁸ plus bas que celui d'où nous étions le jour précédent.
- 12 Cette méprise auroit été peu de chose si ma maladie ne fût devenuë plus dangereuse; car autrement nous eussions remonté cette Rivière & par consequent nous aurions évité de voir un des plus tragiques Spectacles qui puisse jamais paroître sous la voute des cieux⁹.
- 13 Avant que d'en venir à cette affreuse Histoire il est bon d'avertir que nous étions proche d'un lieu où avoient ha-[161]-bité autrefois les *Iroquois Tsonnontouans*; mais par raport aux terres arides & infructueuses de ce Canton, ces Sauvages l'avoient quitté pour aller s'établir un peu plus loin, du côté du Fort *De Frontenac*¹⁰. Mes *Abenakis* connoissoient bien la situation de cette Place; mais, la croyant abandonnée, ils n'avoient pas envie de la visiter.
- 14 Ma Sauvagesse qui étoit allée aux environs de ce Lieu pour m'y chercher des Simples, y fut arrêtée & emmenée Prisonnière par quelques *Algonkins* qui la rencontrèrent avec sa Mère¹¹. Peu de tems après ses deux Frères, qui étoient allés à la chasse du même côté, eurent le même sort. Le Père *Abenakis*, assis proche de moi & fumant sa pipe sur le bord de l'eau commençoit à s'impatienter de ne point voir revenir sa Femme ni ses Enfants, quand un gros Parti de ces mêmes *Algonkins* vinrent à nous avec leurs Canots, nous investirent, & m'emportant avec eux, obligèrent ce bon homme de les suivre dans son Canot avec toutes ses Marchandises.
- 15 Quoi-que je ne sùsse pas encore ce que signifioit tout ce procedé, je ne lais-[162]-sois cependant pas de prendre courage en moi-même, dans l'espérance de recevoir peut-être bien-tôt du soulagement: mais après une petite lieuë de navigation¹², mes Canoteurs ayant mis pied à terre pour entrer dans l'ancien Village, dont je viens de parler, j'entendis, en y

⁸ Près de 80 km.

⁹ Le Beau prépare le lecteur à la description du supplice traditionnel infligé aux prisonniers de guerre amérindiens qu'il produit au chapitre suivant.

¹⁰ Sur le fort Frontenac, voir *supra*, chap. 28, n. 31; sur les Tsonnontouans, voir *supra*, chap. 13, n. 60.

¹¹ Alliés des Français au même titre que les Hurons et les Abénakis, les Algonquins occupent, au début du XVII^e siècle, le grand bassin hydrographique de la rivière des Outaouais. Mais au moment où Le Beau séjourne en Nouvelle-France, les Algonquins sont déjà affaiblis, dispersés et exilés, notamment en raison des raids iroquois de la seconde moitié du XVII^e siècle. Le Beau, qui connaît mal les nations amérindiennes et leur situation géographique, ne précise pas d'où viennent exactement ces Algonquins; il se contente d'indiquer un peu plus loin qu'ils sont nomades et qu'ils n'ont pas encore rejoint «le gros de leur Nation» (voir *infra*, chap. 31, §1). Si Le Beau met en scène des Amérindiens algonquins à ce moment de ses *Avantures*, c'est peut-être parce qu'il a lu dans les *Mémoires* de Lahontan que cette nation était «extrêmement» cruelle envers ses captifs (voir *Mémoires*, p. 718). Ce détail, qui sera repris un peu plus loin, ajoute du réalisme à la scène de torture et de mise à mort du prisonnier renard (voir *infra*, chap. 30, §15). Il n'est pas exclu non plus que Le Beau confonde les Algonquins avec une autre nation apparentée puisque, à l'époque, le mot «Algonkin» comporte une certaine ambiguïté sémantique. Certains auteurs, dont Le Beau (voir *supra*, chapitres 4, 16 et 23), utilisent ce même terme dans un sens générique, pour désigner des Amérindiens algonquiens qui appartiennent à la grande famille algique, laquelle comprend plusieurs nations installées entre la côte atlantique et les Rocheuses (Micmacs, Malécites, Abénakis, Algonquins, etc.) L'orthographe permet aujourd'hui d'éviter la confusion: tous les Algonquins sont des Algonquiens, mais tous les Algonquiens ne sont pas des Algonquins (voir H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxvi-xxvii; *HAI*, vol. 1, p. 37-43; *MIC*, p. 16-24; *DHFQ*, p. 38-42).

¹² Environ 4 km.

paroissant, certains cris ou hûrlemens, qui me firent palpiter le cœur, de façon que j'en perdis la parole. Ce n'étoit encore rien. Un moment après que l'on m'eût porté dans une Cabane, à travers de mille acclamations horribles, je vis paroître devant moi un malheureux Sauvage mattaché¹³ de noir, à qui des Enfans donnèrent en ma presence plus de cinquante coups de bâtons¹⁴. Je crus d'abord que c'étoit un de mes *Abenakis* que l'on maltraitoit ainsi & que j'aurois sans doute bientôt mon tour.

16 Etourdi comme j'étois, je crois que quand je me serois vu au milieu des Diables de l'Enfer, je n'aurois pas été plus troublé. J'avois néanmoins ma chère *Marie* si fortement gravée dans l'esprit, que le regret de l'avoir perduë faisoit presque toute ma douleur. [163] Enfin cette troupe, que je puis bien nommer infernale, venant à disparoître, j'entrevis tout d'un coup cette pauvre Fille affligée, assise au bout de la même Estrade sur laquelle j'étois couché. Je lui fis signe de m'approcher, & dans l'instant qu'elle m'abordoit, je vis paroître aussi-tôt à mes côtés sa Mère, son Père & ses Frères, accompagnés d'autres Sauvages, qui m'apportoient à boire une espèce d'Elixir, que je trouvai fort amer.

17 A peine l'eus-je avalé, que je me sentis agité par des tremblemens affreux de tous mes membres. On me couvrit bien, quoiqu'il faisoit de grandes chaleurs; & m'endormant de même que j'aurois pu faire, si j'eusse été couché dans un bon lit, je tombai dans des transports de cerveau¹⁵, dont je ne me reveillai que le lendemain, vers les cinq heures du matin. Ce fut alors, que je crus avoir rêvé tout ce que j'avois vu réellement la veille à mon arrivée. J'étois-même si abbatu de ces transports, que je prenois encore pour des visions chimeriques tout ce que je voyois. Cependant mes es-[164]-prits me revenant peu à peu, ma jeune *Abenakise* m'expliqua tout ce dont il s'agissoit. Mais, pour bien donner à entendre au Lecteur la cause d'une horrible Trajedie, que je vais lui dépeindre, il m'est necessaire de la prendre d'un peu plus haut, que cette jeune Fille ne me la raconta.

18 De tous les Peuples de l'*Amerique Septentrionale*, qui ont fait le plus de mal aux *François*, il faut avoüer que ce sont les *Iroquois*¹⁶. Cette fière Nation s'est renduë formidable, non seulement à tous les Peuples Barbares de ce vaste Continent, mais même aux *François*, sur qui elle a exercé mille cruautés, dans les commencemens de leurs Colonies. Il faut avoüer aussi, que, si ces rudes catastrophes ont duré tant d'années, il y a un peu de la faute des Jesuites. Ces zélés Missionnaires ont toujours représenté à la Cour de *France*, qu'ils esperoient en venir à bout par la voye de la douceur, dans le tems même que l'on pouvoit les reduire par la force des armes. Il est vrai que ces bons Pères ont éprouvé sur eux-mêmes les tristes effets de leur patience envers ces Bar-[165]-bares; car les *Iroquois* peuvent compter aujourd'hui, de leurs mains, bon nombre de Martyrs Jesuites, dont ils ont repandu le sang, pour la Foi de J. CHRIST¹⁷. Mais la Cour de *France*,

¹³ Sur le sens du verbe «matacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

¹⁴ À l'instar d'autres relationnaires de l'époque, Le Beau commence sa description des supplices traditionnels infligés aux guerriers ennemis par une bastonnade. S'il indique que ce sont des «Enfans» qui administrent ce premier tourment, c'est sans doute parce qu'il a sous les yeux l'ouvrage de Lahontan: «Alors la jeunesse au dessous de seize ans, et au dessus de douze, se met en haye armée de bâtons pour en frapper les prisonniers, ce qu'ils exécurent de toute leur force» (*Mémoires*, p. 719-720). D'après Réal Ouellet, Lahontan serait le seul relationnaire qui aurait précisé l'âge des participants à la bastonnade (*Ibid.*, p. 720, n. 663).

¹⁵ En terme de médecine, l'expression «transport de cerveau» désigne un délire passager (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 802; *Trévoux*, 1771, t. 8, p. 154).

¹⁶ L'ethnonyme «Iroquois» est utilisé ici dans un sens générique pour désigner l'ensemble des Amérindiens membres de l'alliance des Cinq-Nations (voir *supra*, chapitre 13, §24).

¹⁷ Les jésuites privilégiaient effectivement une politique de prudence à l'égard des Iroquois, mais l'histoire des saints Martyrs canadiens est un mythe (voir *supra*, chap. 23, n. 3).

lasse d'entendre parler de leurs trahisons & cruautés continuelles, resolut enfin de les en punir.

- 19 Pour cet effet elle manda au Gouverneur Général du *Canada*, que la maudite coutume des Sauvages de pleurer les Morts par des Présens, ne devoit plus être recuë¹⁸; que tout Sauvage de quelque Nation qu'il pût être, qui seroit convaincu d'avoir commis un Meurtre sur les *François*, leur seroit livré par sa propre Nation, pour en être fait par eux bonne & rigoureuse justice¹⁹. De plus; que la Nation, qui celeroit le coupable en contrevenant aux dites Ordonnances, seroit regardée comme Ennemie des *François*; en conséquence de quoi, on lui déclareroit la Guerre & qu'on brûleroit vifs tous ses Prisonniers. Ce-ci fut exécuté & on fit bien: Car, ces Barbares voyant qu'on ne relâchoit plus leurs Prisonniers & qu'au lieu de leur casser la tête on les livroit [166] sans miséricorde aux *Hurons*²⁰ & à nos autres Nations alliées, qui les brûloient à petit feu, ils demanderent bien vîte la Paix & à faire justice eux-mêmes de leurs Coupables²¹.
- 20 S'il est vrai qu'il y avoit long-tems que les *François* auroient dû agir de cette façon, je dois dire aussi qu'ils ont été pendant plus d'un demi-Siècle qu'ils n'y auroient pas réussi & que même sans la grande politique qu'ils ont eue, ils n'auroient jamais pu se soutenir

¹⁸ La justice amérindienne, à l'égard des meurtres, repose sur le principe du dédommagement et de la réconciliation. C'est ce que les relationnaires de l'époque appellent communément «couvrir les morts», «refaire l'esprit» ou «essuyer les larmes». Le Beau décrit cette coutume un peu plus bas (voir *infra*, chap. 34, §7-16).

¹⁹ Allusion probable à l'ordonnance du 11 mai 1676, du comte de Frontenac, gouverneur général du pays, et des autres membres du Conseil souverain: «Tous sauvages subiront les peines portées par les lois et ordonnances de France, pour vol, meurtre, rapt, ivresse et autres fautes, ce qui sera signifié aux principaux de chaque nation à la diligence du procureur général, ainsi qu'il a été ci-devant fait» ([Archives de Québec], *Ordonnances commissions, etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, Beauceville, L'Éclaireur, 1924, vol. 1, p. 200). Dans les faits, les Français n'arrivèrent pas à imposer leur système judiciaire en Nouvelle-France; le plus souvent, ils durent s'adapter aux coutumes juridiques amérindiennes et faire le compromis d'une justice «du milieu» (voir Gilles Havard, *op. cit.*, p. 457-472). Voir aussi Maurice Ratelle, *L'application des lois et règlements français chez les Autochtones de 1627 à 1760*, [Québec], Ministère de l'énergie et des ressources, coll. «Les études autochtones», 1991, p. 17-30.

²⁰ Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9).

²¹ Le Beau fait sans doute allusion à la relation de Lahontan: «Vers le commencement de cette année [1692], ce Gouverneur [Frontenac] donna le commandement d'un Parti de cent cinquante Soldats au Chevalier de *Beaucour*, pour aller sur les glaces du côté du Fort de *Frontenac* [...]. Ils rencontrèrent à trente ou quarante lieues du *Monreal* une troupe de soixante *Iroquois*. [...] Le jour suivant ils [les *Iroquois*] furent tous surpris, égorgés, ou faits prisonniers. [...] Le chevalier de *Beaucour* s'en revint à la *Colonie* avec son Parti, il emmena douze *Iroquois* qu'il avoit fait prisonniers qui furent aussitôt conduits à *Quebec*. Dès qu'ils y furent arrivés M^r. de *Frontenac* condamna fort judicieusement les deux plus méchants de la Bande à être brûlés tous vifs & à petit feu. Cette Sentence effraya extrêmement Madame l'Intendante & les *Jesuites*, [...] mais ce Juge fut inexorable, & les *Jesuites* employèrent en vain toute leur éloquence pour ce sujet. "Ce Gouverneur leur répondit, qu'il falloit de toute nécessité faire un exemple rigoureux pour intimider les *Iroquois*; que comme ces Barbares brûlent presque tous les *François* qui ont le malheur de tomber entre leurs mains, il falloit les traiter de la même manière [...]". L'obstination de M^r. de *Frontenac* parut surprenante, lui qui avoit, peu de tems auparavant, favorisé l'évasion de trois ou quatre personnes coupables de mort, aux instantes prières de Madame l'Intendante; nonobstant la ferme résolution de M^r. de *Frontenac*, elle ne laissa pas de redoubler ses instances, mais elle ne pût jamais le fléchir à l'égard de ces deux misérables. [...] Quelque charitable personne leur ayant fait jeter un couteau dans la prison, le moins courageux des deux se le plongea dans le sein, dont il mourut sur le champ. Quelques jeunes *Hurons de Lorete* âgés de quatorze à quinze ans, vinrent prendre l'autre, & l'amenèrent sur le *Cap au Diamant* où ils avoient eu la précaution de faire un grand amas de bois. Il courut à la mort avec plus d'indifférence que Socrate n'auroit fait, s'il se fut trouvé en pareil cas. [...] Il ne jeta ni larmes, ni soupirs, au contraire, pendant qu'il souffroit les plus horribles tourmens qu'on puisse inventer, & qui durèrent environ l'espace de trois heures, il ne cessa pas un moment de chanter» (*NVL*, p. 480-483).

dans le *Canada*, sur-tout dans les commencemens de leurs premiers établissemens. Présentement ils tiennent si bien tous les Sauvages en bride, qu'ils en sont aimés & n'en n'ont presque rien à craindre²².

21 Ce n'est pas qu'il n'arrive encore de tems en tems quelque meurtre de leur part: mais c'est un hazard, & cela n'arrive qu'envers les Coureurs de Bois, qui s'exposent un peu trop dans les Forêts. C'est pourquoi, quoiqu'on le sache, on fait semblant de l'ignorer, pour n'avoir pas toujours des desmêlés avec ces Barbares. Il suffit que la chose n'ait pas d'éclat & qu'ils ne s'attaquent point aux *Canadiens*, qui sont dans [167] les Habitations Françaises, ou qui courent aux environs²³.

22 Toutes les Nations les plus indomptables de l'*Amerique*, se sont donc renduës, non sous le joug des *François*²⁴; mais à la Raison de ne leur point faire de mal. Cependant la Nation des *Outagamis*, autrement dite, des *Renards*, quoique très petite & des moins à craindre, a toujours été la plus obstinée à leur manquer de parole & on peut dire même que c'est cette dernière Nation, qui s'est montrée la plus rebelle & la plus traîtresse, lorsqu'on a entrepris de reduire les *Iroquois*, avec lesquels ils s'allioient selon leur caprice ou leur intérêt²⁵.

23 L'An 1725. la Cour de *France*, voyant qu'il n'y avoit aucun bon changement à esperer de cette Race infidelle, envoya ses Ordres en *Canada*, pour qu'on la détruisit entièrement. C'est pourquoi, l'année suivante, on fit tous les preparatifs de Guerre nécessaires, pour exterminer toute cette Nation maudite²⁶.

²² Allusion à la Grande paix de Montréal (1701) dont le traité fut ratifié par les Français, leurs alliés Amérindiens et les Iroquois. Comme l'explique Gilles Havard, cette paix fut durable: «La Nouvelle-France, et la région de Montréal au premier chef, n'allaient plus vivre comme par le passé dans la hantise permanente des raids iroquois. Si les Cinq Nations, sous l'impulsion des Britanniques, furent sur le point d'attaquer à nouveau les Français lors des guerres impériales du XVIII^e siècle, leur hostilité envers le Canada était révolue» (*HAF*, p. 111-112).

²³ Le Beau produit une description des coureurs de bois au chapitre 4 (§22). Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

²⁴ Note de l'auteur: *Les Sauvages ne veulent être dominés par personne*.

²⁵ Au moment des premiers contacts avec les Français, les Renards, ou Outagamis, occupent la région de la baie des Puants (Green Bay), une position stratégique sur le plan commercial. Les Renards ratifient le traité de paix de 1701, mais l'alliance est rapidement rompue. Entre 1712 et 1738, les Français et leurs alliés Amérindiens mènent contre les Renards une guerre ponctuée de nombreuses batailles meurtrières. Charlevoix, qui se trouve en Nouvelle-France au cours des années 1720 et 1721, dépeint ainsi le «caractère» des Outagamis: «[Cet ennemi est] aussi brave qu'eux [les Iroquois], moins politique, beaucoup plus feroce, qu'il n'a jamais été possible, ni de dompter, ni d'apprivoiser, & qui semblable à ces Insectes, qui paroissent avoir autant d'ames, que de parties de leurs corps, renaissent, pour ainsi dire, après leur défaite, & réduits presque à une poignée de Brigands, se trouvent par tout, sont devenus l'objet de la haine de tous les Peuples de ce Continent, & depuis vint-cinq ans interrompent le commerce, & rendent les chemins presque impraticables à plus de cinq-cent lieuës à la ronde» (*Histoire et description generale de la Nouvelle France* [...], Paris, chez Pierre-François Giffart, puis chez Nyon fils, 1744, t. 2, p. 365). Le Beau, qui a séjourné à Québec au plus fort de la guerre des Renards (1729-1730), garde un souvenir confus de ce qu'il a ouï dire: la relation qu'il produit dans la suite de ce chapitre (§23-32) est très imprécise. Gustave Lanctôt n'a pas tort de dire que le récit de la guerre des Renards produit par Le Beau est «abracadabrant» (*FFHC*, p. 155). Mais en dépit de cette confusion, Le Beau ne se trompe pas lorsqu'il indique que, à l'issue des affrontements, les Outagamis, presque entièrement décimés, survivront à la politique d'extermination des Français (voir *HAF*, p. 294-297, 346; H. Hickerson, *DBC*, vol. 2, p. xxxix-xl; *HAI*, vol. 1, p. 472-474).

²⁶ Dans ses directives du 14 mai 1726, la cour demande au marquis de Beauharnois de faire le nécessaire pour «réussir à faire faire la paix des Renards avec les Illinois», de les «obliger par la force» et même, s'il le faut, de «les détruire» (voir F. Émile Audet, *Les premiers établissements français au pays des Illinois: la guerre des Renards*, Paris, Fernand Sorlot, 1938, p. 131, n. 1). Beauharnois adopte dès lors une

- 24 [168] Plusieurs Personnes, qui ont été à cette Guerre, m'ont raconté à *Quebec*²⁷, que les *François* y marchaient si gayement & avec si peu d'ordre dans les Forêts, qu'ils s'imaginoient bien moins aller à une Guerre qu'à une vraie partie de Chasse aux Renards. Ainsi, soit que ces Chasseurs n'ayent pas pris toute la précaution possible, pour attraper leur Gibier, ou soit que ce Gibier humain ait encore été plus fin & plus rusé que les Animaux dont il porte le nom, les *François* manquèrent leur coup, au grand regret des *Hurons*, des *Abenakis*²⁸ & des autres Guerriers sauvages nos Alliés, qui les accompagnoient pour les aider à prendre ces Ennemis communs, par surprise²⁹; car il n'y a presque point de Guerre parmi ces Barbares qui se fasse autrement; la surprise étant chez eux l'essentiel de l'Art militaire³⁰.
- 25 Voilà donc pour quoi, avec un seul petit sac de Bled d'Inde³¹, ils seront quelquefois durant quinze jours en embuscade derrière un arbre, au tour du Village de leurs Ennemis, pour en surprendre quelqu'un. Alors malheur à ceux qui en sortent sans se tenir sur leurs [169] gardes; car ces fiers Embusqués tombent sur eux, les font Prisonniers & les conduisent au plus vite en triomphe à leur Nation. Mais malheur aussi à ces prétendus Vainqueurs, si dans leurs Embuscades ils succombent au sommeil; car dans ce cas, comme ils n'ont jamais de Sentinelles, ils courent eux-mêmes risque d'être surpris par

politique d'extermination que Gilles Havard n'hésite pas à qualifier de «génocidaire» (voir *HAF*, p. 296-297). Les batailles s'enchaînent et en 1730, la défaite des Renards est presque complète: on compte les morts par centaines. Le printemps suivant, le gouverneur exprime à la cour sa satisfaction: «Les voila reduits dans la derniere misere. Ce qui en reste aujourd'huy est peu de chose. Les nations [alliées aux Français] n'auront pas grand peine a les détruire entierement. Elles se sont mises en marche pour Executer leur projet, en disant quils en vouloient tous manger chacun un morceau. Je me flate, Monseigneur, par les premieres nouvelles que j'auray l'honneur de vous adresser De vous aprendre que cette maudite nation sera tout a fait Eteinte, et quil n'en restera aucun pour troubler les autres» (Beauharnois, ANC: MG1-C11A, vol. 54, ff. 356v-357). Quelques années plus tard, en 1733, le marquis de Beauharnois commande une nouvelle expédition. Ses directives à l'égard des quelques Renards survivants sont éloquentes: «Le S. DeVilliers a [...] ordre si ce miserable reste ne vouloit pas obeir de faire main basse sur Eux sans songer a faire aucun Esclave affin de n'en pas laisser un seul de la Race» (ANC: MG1-C11A, vol. 59, f. 13).

²⁷ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

²⁸ Sur les Abénaquis, voir *supra*, chap. 8, n. 9.

²⁹ Allusion à la campagne de 1728, dirigée par Constant Le Marchand de Lignery, dont le succès dépendait d'une attaque par surprise. Comme Le Beau l'indique, malgré un important contingent constitué de 450 Français et de plus de 1000 Amérindiens, l'échec fut lamentable: les villages et les récoltes furent détruits, mais les Renards, prévenus de l'arrivée de cette troupe, purent prendre la fuite et échapper à leurs assaillants (voir F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 149-158; Emmanuel Crespel, *Voyages en Canada par le R. P. Emmanuel Crespel, Recolet: et son naufrage sur l'Isle d'Anticostie en 1736*, [Montréal], Réédition-Québec, 1968, p. 1-4; Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 404-405).

³⁰ D'autres relationnaires font cette observation: «Les Sauvages ne se font la guerre que par surprise, c'est-à-dire que ceux qui découvrent sont presque toujours assurez de vaincre; ayant à choisir d'attaquer à la pointe du jour ou dans les défilez les plus dangereux» (*Mémoires*, p. 713). Lafitau: «La maniere dont les Sauvages font la guerre, est redoutable à tous leurs Ennemis, parce que tout leur art se réduit à les surprendre, comme le chat fait [avec] la souris. Un petit parti vise à tomber sur quelques Cabanes de Chasseurs qu'ils enlèvent pendant leur sommeil. Lors même qu'ils marchent en Corps d'armée, ils tâchent de prendre si bien leurs mesures, qu'ils arrivent au moment où on les attend le moins; pendant que les hommes sont à la chasse, que les femmes sont occupées à travailler aux champs, & qu'on est hors d'état de leur faire tête» (*MSA*, t. 2, p. 243-244).

³¹ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

leurs Ennemis, qui leur font bien payer le prix de leur témérité. Ce-ci arrive très souvent sur-tout lorsqu'ils s'exposent un peu trop³².

- 26 A l'égard des *Renards*, il n'en fut point de même. C'étoit une Guerre un peu plus que demi-Sauvage, que la *France* leur déclaroit; c'est pourquoi la surprise & la force ouverte ne devoient faire qu'un même coup. Mais ces *Renards*, qui avoient le nez fin, sentirent sans doute l'approche de leurs Chasseurs; & craignant, avec raison, d'en être investis par le trop grand nombre, ils se sauvèrent au plus vite dans les Bois, en leur abandonnant leurs Tanières. Je dis bien *leurs Tanières*; car ces Sauvages avoient bâties des Cabanes souterraines comblées de bois & environ-[170]-nées de grands arbres renversés, qui leur formoient des Retranchemens si impraticables, qu'il eut été très difficile de les y prendre autrement que par famine³³.

- 27 On ne trouva dans ces Cabanes souterraines que quelques Vieillards massacrés & un Jésuite à qui, par un coup heureux, ces Barbares avoient laissé la vie, quoiqu'ils l'eussent auparavant destiné aux derniers supplices³⁴. C'est ainsi donc qu'échoua malheureusement le

³² L'absence de sentinelles et la frugalité des Sauvages en temps de guerre sont des particularités relevées par plusieurs relationnaires. Lahontan explique: «Les Sauvages prennent toutes les précautions imaginables pour couvrir leur marche pendant de le jour, envoyant des découvreurs de tous côtes, à moins que le Parti ne se sente assez fort pour n'avoir rien à craindre; car alors ils se contentent de marcher fort serrez. Mais autant se négligent-ils pendant la nuit, n'ayant ni sentinelles, ni corps de garde à l'entrée de leur camp; ils font la Chasse des Castors avec la même assurance & la même sécurité. M'étant informé de la raison de cette mauvaise discipline, l'on m'a assuré que ces Sauvages en usoient ainsi par présomption, comptant assez sur la réputation de leur valeur, pour s'imaginer que leurs ennemis n'auront pas l'audace de les attaquer, & que lorsqu'ils envoient à la découverte pendant le jour, c'est moins par la crainte qu'ils ont d'en être surpris, que par le desir qu'ils ont de les surprendre. [...] Dès qu'ils sont à trente ou quarante lieues du danger, ils ne chassent plus, se contentant de porter chacun un petit sac de farine de bled d'Inde de la pesanteur de dix livres, laquelle ils mangent détrempée avec un peu d'eau sans être cuite, n'osant pas faire de feu» (*Mémoires*, p. 713-714, 717). Voir aussi Lafitau, *MSA*, t. 2, p. 247.

³³ Le Beau confond ici deux campagnes. En 1728, les Renards avaient été prévenus de l'arrivée du contingent commandé par Lignery: ils ont fui sans livrer combat. Mais en 1730, lorsque Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (père), Robert Groston de Saint-Ange, Nicolas-Joseph Noyelles de Fleurimont et leurs troupes assiègent les Renards, ces derniers sont retranchés dans un petit fort élevé dans un bosquet de bois, sur le bord d'une rivière. La stratégie militaire des Français et de leurs alliés ne repose alors pas sur la surprise, mais sur la capacité à faire un siège (afin de réduire l'ennemi par la famine). Autre détail important: le fortin des Renards est pourvu de chemins souterrains qui communiquent à la rivière et qui rendent inutiles les redoutes érigées par les Français pour empêcher les assiégés de s'approvisionner en eau. Des fosses et des passages souterrains qui communiquent entre eux sont aussi aménagés à l'intérieur des fortifications. Ces «tanières», décrites et illustrées avec précision par Chaussegros de Léry (*Plan du fort des Sauvages Renards*, 1730), ont joué un rôle capital dans la résistance des Renards (voir ANC: MG1-C11A, vol. 50, f. 323-324v; vol. 56, ff. 336v-337; vol. 57, f. 317v; vol. 126, «Plan du fort des Sauvages Renards»; Emmanuel Crespel, *op. cit.*, p. 1-4; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 2, p. 163). Voir aussi F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 149-158, 169-180.

³⁴ Le Beau confond encore les campagnes de 1728 et de 1730. L'allusion aux «Cabanes souterraines» fait référence aux retranchements construits dans le fortin élevé par les Renards, en 1730, mais l'allusion aux prisonniers rappelle la campagne ratée de Lignery (1728). D'après le «compte-rendu» officiel de la campagne de 1728, dans les quatre villages qui furent assaillis et détruits, les hommes de Lignery auraient pris deux femmes, une fille et un vieillard. Et, toujours selon ce «compte-rendu», ces quatre prisonniers auraient été tués et brûlés (voir ANC: MG1-C11A, vol. 51, f. 447). L'aumônier des troupes, Emmanuel Crespel, recense davantage de victimes. Selon lui, les soldats français auraient offert en «présent» aux soldats amérindiens les quatre premiers prisonniers capturés. Le père Crespel n'indique pas s'il s'agissait de femmes ou d'hommes, mais il précise qu'ils furent tous les quatre torturés selon la tradition guerrière. Dans un autre village, «quelques femmes» et un vieillard auraient aussi été faits prisonniers. Les femmes auraient été données en esclavage aux Amérindiens du contingent et le vieillard aurait subi le même sort que les quatre premiers captifs (voir Emmanuel Crespel, *op. cit.*, p. 3).

projet de la Cour de *France*, pour la défaite des *Renards* & qui n'a pas laissé que de couter plus cent mille écus au Roi³⁵.

28 Pour revenir à mon Histoire, il est encore nécessaire de dire, que vers le commencement de l'année 1729. ces mêmes Sauvages furent défait par le Sieur de *Villers*, Gentilhomme *François*, *Canadien* de Nation. Ce jeune homme qui n'étoit pas assez bien avantagé des biens de la Fortune, pour vivre à son aise, s'étoit associé, cette même année, à un Parti de *Canadiens*, Coureurs de bois, afin d'aller avec eux gagner au bout du fusil de quoi faire [171] par la suite un peu meilleure figure dans le *Canada*: & il n'y reussit pas mal, ainsi qu'on va le voir³⁶.

29 Le Sieur de *Villers* étant fort avancé dans les Forêts, y fit rencontre d'une Troupe d'*Algonkins* & d'*Abenakis*, qui l'avertirent de rebrousser chemin, à moins qu'il ne voulut

³⁵ Bourdon attribuable au *prote*; il faut lire «qui n'a pas laissé que de couter plus de cent mille écus au Roi». D'après d'Aigremont, qui signe l'*Etat General de la Depense qui a été faite pour le Detachement* [de Lignery] *Envoyé en Guerre contre les Sauvages Renards*, la campagne de 1728 aurait coûté près de quatre-vingt-quinze mille livres à la couronne, soit un peu plus de trente mille écus (voir ANC: MG1-C11A, vol. 50, f. 284).

³⁶ Nous ignorons à quel épisode de la guerre des Renards Le Beau fait allusion dans ce paragraphe et les deux suivants (§28-30), mais le crédit accordé à Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (fils) dans l'anéantissement des Outagamis est exagéré. Ce jeune «*Canadien* de Nation» était du nombre des combattants lors de l'éclatante victoire des Français et de leurs alliés amérindiens, en septembre 1730, mais les troupes étaient alors dirigées par Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (père), Robert Groston de Saint-Ange et Nicolas-Joseph Noyelles de Fleurimont. Il est possible que Le Beau confonde plusieurs batailles. La remarque concernant les raquettes (§30) rappelle la campagne de l'hiver 1731-1732 conduite par un parti de Hurons de Détroit et d'Iroquois du lac des Deux-Montagnes: «Les Neiges s'étant trouvées fort grandes dans l'Endroit où les hurons et Iroquois ont attaqués et forcés les Renards à prendre la fuite, Il leur a esté plus facile de les detruire, en ce que ces derniers n'ayant pas l'usage de la raquette; n'y aussi habiles à s'en servir comme les hurons et les Iroquois, Nos guerriers se trouvoient avoir un avantage considerable sur eux, qui a beaucoup contribué au succès de leur Entreprise» (ANC: MG1-C11A, vol. 57, f. 320). D'après Boishébert, commandant de Détroit, ce massacre eut lieu en fin de matinée, «sur les 11. heures» et la destruction du camp ennemi fut presque totale: «Le Carnage fût tel qu'il resta sur la place 70. Renards tués 14. faits prisonniers 80. femmes et Enfants aussy tués et 140. de l'un et de l'autre faits prisonniers sans compter dix Renards qui se sauverent tout nud qui ont pery par le froid, [...] on compte qu'ils ont perdu 300. personnes tant tués que prisonniers. [L]es Guerriers ont amenés 100. et quelques Esclaves au Détroit qui m'ont confirmé que le nombre de tués et de prisonniers estoit de 300. [...] Suivant le rapport de ces Esclaves il reste tout au plus de la nation 30. Veritables Renards quelques femmes et Enfants» (ANC: MG1-C11A, vol. 57, ff. 299v-301v). Dans la relation qu'il produit (§28-30), Le Beau pourrait aussi faire allusion à l'une des batailles qui a précédé le siège de l'automne 1730. Il est possible que Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (fils) ait servi dans des campagnes plus modestes conduites avant cette grande victoire. Beauharnois, qui donne peu de détails sur le déroulement de ces affrontements, indique que ces «petits partis» n'ont pas manqué de faire plusieurs morts dans le camp des Renards. L'allusion au fait d'aller «gagner» quelque honneur «au bout du fusil» pourrait faire référence à l'une ou à plusieurs de ces batailles. Le détail concernant le contingent de «deux cens Guerriers» (§30) n'est pas sans rappeler la campagne menée par un petit parti formé de deux cents Amérindiens, qui aurait massacré plusieurs centaines de Renards quelques mois avant le siège de septembre 1730: «Un party de deux cens et quelques sauvages Outa[w]acs, Sauteux, Folles avoines & Puants, a tombé chés les Renards et y a [...] défait vingt cabannes de cette nation qui arrivoient de la chasse aux boeufs dans lesquelles il y avoit Quatrevingt hom[m]es qui ont esté (à la reserve de trois) tués et brulés les sauvages ayant mis le feu aux Cabannes, et Environ trois cens tant femmes qu'Enfans qui ont eû le même sort» (Beauharnois, ANC: MG1-C11A, vol. 52, ff. 174-174v). Précisons que les documents d'archives ne nous permettent pas d'établir une véritable correspondance entre cette bataille et celle décrite par Le Beau, ni même de vérifier si Coulon de Villiers (fils) était du nombre des guerriers. En fait, jusqu'en 1730, le rôle de ce jeune homme demeure secondaire dans la guerre des Renards. Si Le Beau en dresse un portrait particulièrement élogieux, c'est sans doute parce que, au lendemain de la victoire de septembre 1730, le jeune Coulon de Villiers fut chargé de porter la nouvelle à Québec; Le Beau, qui n'avait pas encore quitté la ville, fut probablement impressionné par l'entrée triomphale du jeune «*Canadien*» dans la capitale (voir ANC: MG1-C11A, vol. 50, f. 379v, vol. 53, ff. 207-208v; F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 169-180; W. J. Eccles, *DBC*, vol. 3, p. 160; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 2, p. 163).

risquer d'être pris par les *Renards*, qu'ils venoient de découvrir cantonnés vers une Montagne, qu'ils lui montrèrent & dont ils n'étoient pas bien éloignés. Ce jeune homme, au contraire, bien loin de vouloir reculer, consulta d'abord avec ces Sauvages, sur les moyens que l'on pouroit prendre pour aller attaquer ces ennemis communs du Genre humain: Et brûlant de plus en plus d'un amour interne pour la gloire qu'il alloit acquérir, s'il pouvoit venir à bout de cette entreprise, il assigna sur le champ un Rendez-vous certain à tous ces Découvreurs, s'ils vouloient aller lui chercher tous les Sauvages de nos Alliés, qui devoient être en partie de chasse dans les Districts qu'ils connoissoient.

30 L'avis étoit bon & fut exécuté d'au-[172]-tant plus vite, que la Saison le permettoit; car les Terres & les Rivières étant couvertes de neiges, ces Emissaires eurent bientôt fait la commission dont ils s'étoient chargés. Enfin au bout de trois jours, le Sr. *de Villers* se trouva à la tête de plus de deux cens Guerriers; tous résolus de vaincre ou de mourir. Il les disposa de façon qu'ils investirent sans bruit leurs Ennemis, durant leur sommeil; puis exterminant d'abord, tant à coups de fusils qu'à coups de haches, la plus grande partie de ceux qui veilloient, ils n'eurent pas de peine à tuer les autres, qui au lieu de se mettre sur la défensive, voulurent se sauver, même sans armes, croyant que toute l'Armée *Françoise* étoit sur leur corps; de sorte que n'ayant point de raquettes³⁷ aux pieds pour se soutenir sur la neige, Hommes, Femmes, Enfants, tout fut massacré.

31 On excepta néanmoins leur Chef, que le Sieur *De Villers* amena Prisonnier à *Quebec*, du tems que j'y étois. Mr. le Marquis de *Beauharnois* l'envoya la même année en *France*, pour y servir de Domestique à Mr. son Frère, [173] Intendant de *Rochefort*³⁸. Le jeune *de Villers* y a aussi passé en même-tems, pour annoncer lui-même à la Cour, sa victoire, dont il doit sans doute présentement être récompensé selon son mérite³⁹.

32 Le bruit de cette défaite s'est répandu avec d'autant plus de plaisir par tout le *Canada*, qu'elle y a été publiée, comme la destruction totale de la Nation la plus traîtresse & la plus ennemie des *François*⁴⁰: néanmoins on s'est un peu trompé de ce côté; car le

³⁷ Le Beau produit une description des raquettes au chapitre 5 (§17-18).

³⁸ Le Beau est déjà loin de la Nouvelle-France lorsque le redoutable Kiala, chef des Renards, arrive à Montréal sous la conduite de Coulon de Villiers (père). Kiala n'est d'ailleurs pas déporté à Rochefort, mais à la Martinique, en 1734 (voir F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 176-179; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 2, p. 163; Y. F. Zoltvany, *DBC*, vol. 2, p. 329-330). Le prisonnier de guerre qui arrive dans la capitale à l'automne 1730 et que Le Beau aperçoit avant de prendre la fuite vers la Nouvelle-Angleterre est vraisemblablement Coulipa, le «courrier» de la nation renarde, «porteur de colliers» chez toutes les nations (voir Gilles Havard, «Coulipa: le destin tragique d'un Indien renard», dans *Rochefort, La Rochelle. Les Amériques en partage XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, [à paraître en 2008]). Coulipa avait été offert comme esclave au marquis de Beauharnois (voir *supra*, chap. 5, n. 2) par des guerriers miamis. Gilles Havard indique que le captif a bel et bien été conduit à Rochefort, mais il ajoute qu'étant donné qu'on le considérait comme un «homme dangereux», il est très peu probable qu'il ait servi de domestique à l'intendant (François de Beauharnois). Toujours d'après Gilles Havard, Coulipa aurait terminé ses jours dans la prison de Rochefort, en 1732, après avoir été condamné aux galères (*Ibid.*) Voir aussi ANC: MG1-C11A, vol. 53, ff. 207-208v, vol. 59, ff. 10-10v.

³⁹ En raison du succès de la campagne de 1730, Coulon de Villiers (père) obtint une compagnie dans les troupes et son fils fut recommandé pour une commission d'enseigne en second. Comme Le Beau l'indique, Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (fils) fut chargé de porter la nouvelle de la défaite des Renards en France. Toutefois, le navire sur lequel ce dernier s'était embarqué fut forcé de relâcher et Beauharnois dut envoyer ses dépêches tardivement, par la Nouvelle-Angleterre (voir ANC: MG1-C11A, vol. 53, ff. 207-208v, vol. 54, f. 354, vol. 55, ff. 5-7; F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 175-180; W. J. Eccles, *DBC*, vol. 3, p. 160; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 2, p. 163).

⁴⁰ Nouvelle allusion à la victoire des troupes conduites par Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (père), Robert Groston de Saint-Ange et Nicolas-Joseph Noyelles de Fleurimont, en septembre 1730.

Sauvage mattaché de noir de qui je viens de parler ci-dessus, & à qui les Enfans ont donné en ma présence une rude bastonnade, étoit un *Renard*, dont je vais raporter la fin tragique dans le Chapitre suivant. On verra même par les paroles de ce Sauvage, qu'il avoit des Camarades, qui sont peut-être encore en vie: mais soit qu'ils eussent échappés aux mains de nos Sauvages Alliés, ou soit qu'ils eussent été absens dans le tems de la defaite de la Nation, il est certain que le nombre de ceux qui restent doit être bien petit [174] & que l'action du Sieur de *Villers* n'en est pas moins glorieuse⁴¹.

⁴¹ Les Renards ont effectivement survécu à cette guerre, mais Le Beau, qui publie ses *Avantures* en 1738, semble ignorer que Coulon de Villiers (père) est mort en 1733, lors d'un autre affrontement contre les Outagamis. Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (fils) était aussi du parti. Malgré les pertes subies, il a réussi à diriger une contre-attaque victorieuse. Il fut promu lieutenant (1734) avant de recevoir une commission de capitaine (1744) et la croix de Saint-Louis (1748). Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (fils) est décédé en 1750, à l'âge de 41 ans, des suites d'une blessure de guerre (voir W. J. Eccles, *DBC*, vol. 3, p. 160; J.-G. Pelletier, *DBC*, vol. 2, p. 163).

CHAPITRE XXX¹.

Fin tragique d'un Prisonnier de la Nation des Renards. Ce que c'est que la Chanson de mort des Sauvages: Cruautés inouïes qu'ils exercent sur leurs Esclaves.

- 1 MA jeune Sauvagesse, sa Mère & ses Frères n'avoient été arrêtés & conduits par force à ce Village, que parceque les *Algonkins* qui les avoient aperçus, ne les connoissant pas, les soupçonnerent de servir d'Espions à quelques *Iroquois*, qui avoient voulu depuis peu de jours leur enlever leur Esclave². Ce Prisonnier, comme je l'ai dit tout à l'heure, étoit un Sauvage *Renard*³, que ces *Algonkins*, qui ne sont guère sédentaires, avoient attrappé par hazard en chemin faisant. Il y avoit déjà près de trois mois qu'ils le tenoient parmi eux en Esclavage, à dessein de le faire [175] mourir avec plus d'éclat, lorsqu'ils auroient joint le gros de leur Nation. Mais la tentative de quelques *Iroquois*, qui avoient voulu leur dérober cette capture, fut cause qu'ils précipitèrent la mort de cet Infortuné, de peur qu'il ne leur échapât.
- 2 J'arrivai ou plutôt on me porta dans ce Village, la veille de l'expédition fatale de la Sentence de mort prononcée contre ce Malheureux. Je dis bien de la Sentence de mort; puisqu'il avoit déjà le visage tout mattaché⁴ quand je le vis: car la coutume des Sauvages étant de peindre de diverses couleurs, le visage de celui que l'on doit mettre à mort & cette cérémonie s'observant toujours la veille ou le jour même de l'exécution, ce m'attachement⁵ devoit produire sur celui-ci la même impression, que fait en *Europe*, à un Criminel la Lecture de sa Sentence⁶.
- 3 J'étois à converser avec ma chère *Marie*, quand le cri de mort de ce pauvre Misérable se repandit par tout le Village. Cependant on m'aporta un peu de bled d'Inde⁷, pour me donner des forces & environ sur les neuf heu-[176]-res du matin, plusieurs jeunes *Algonkins* bien fardés, vinrent me soulever par dessous les bras, pour m'aider à marcher vers le lieu où on alloit produire au jour la Scène du monde la plus capable de faire trembler la Nature. J'avouë que la pensée seule m'en fait encore fremir aujourd'hui, & qu'il m'est aussi désagréable que difficile d'en bien décrire toutes les particularités. Néanmoins, pour donner au Lecteur une idée de la Barbarie énorme des Sauvages en général, voici à peu près ce qui s'est passé sous mes yeux⁸.

¹ Ce chapitre est presque entièrement consacré à la description des sévices corporels infligés au prisonnier outagami. Le Beau, qui reprend à son compte certains extraits de la description générale du «Supplice des Esclaves dans l'Amerique Septentrionale» produite par Lafitau, élabore une mise en scène personnelle en suivant de près le texte de son prédécesseur (voir *MSA*, t. 2, p. 274-275, 277-281, 284-286). Cette source bibliographique est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110). Sur le supplice guerrier traditionnel, voir aussi *Histoire*, t. 2, p. 24-25, t. 3, p. 47-50; *NVH*, p. 204-211; *NVL*, p. 432, 483-484.

² Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24). Sur les Algonquins et sur la grande famille algique, voir *supra*, chap. 29, n. 11.

³ Le Beau fait allusion au dernier paragraphe (§32) du chapitre précédent. Sur les Outagamis, ou Renards, voir *supra*, chap. 29, n. 25.

⁴ Sur le sens du verbe «mattacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

⁵ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «mattachement».

⁶ Le Beau tire ce détail du texte de Lafitau: «Le temps de l'exécution étant arrivé, on peint d'abord l'Esclave de diverses couleurs; ce qui doit produire sur lui la même impression que fait à un criminel la lecture de sa sentence. C'est néanmoins un honneur qu'on leur fait, & une déference qu'on a pour eux» (*MSA*, t. 2, p. 275).

⁷ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

⁸ Les deux dernières phrases s'inspirent des remarques de Lafitau: «Le supplice des Esclaves chez les Nations de l'Amerique Septentrionale, que nous connoissons, est de les brûler à petit feu. Mais cette

4 Quand on m'eut conduit dans ce Lieu fatal on me fit asseoir entre ma jeune Sauvagesse & sa Mère. Cet Esclave avoit tout au plus cinq pieds & quatre pouces de taille⁹. Il étoit déjà entre deux poteaux, lié par le milieu du corps à une barre de traverse, sur laquelle il avoit le dos appuyé. Les deux poteaux entre lesquels étoit ce Misérable faisoient le soutien d'une grande Cabane très délabrée. Tous les Sauvages & Sauvagesse tant jeunes que vieux, étoient assis ou couchés au tour de cette espèce de Masure, les uns fumant [177] leur pipe, les autres conversant ensemble, & tous d'un aussi grand sang froid, qu'on n'eût jamais cru qu'il s'agissoit d'une aussi horrible Tragedie que celle qu'on alloit exécuter¹⁰. L'Esclave même attaché, les regardoit tous d'un œil aussi fier & aussi assuré, que s'il n'eût dû attendre rien moins que les cruels supplices auxquels il se voyoit exposé. En un mot il chanta sa chanson de mort, d'un air aussi riant qu'eût pu faire chez nous un bon Buveur à table¹¹.

5 Ce Malheureux ainsi attaché eut à peine fini sa chanson de mort, que deux *Algonkins*, qui devoient être ses premiers Bourreaux, s'approchèrent de lui; car chacun devoit avoir son tour pour le martyriser, & le droit de commencer appartenait à ceux-ci, comme étant les deux premiers qui l'avoient pris¹². Ces deux Bourreaux donc ayant mis un genou par terre devant ce Misérable, ils lui prirent chacun un pied du quel ils arrachèrent tous les ongles avec leurs dents, & d'une telle manière que s'ils eussent eu des tenailles, ils n'auroient pas mieux réussi: à chaque coup de [178] dent chaque ongle partoît. Deux autres Bourreaux leur succédèrent qui en firent autant aux mains, mais d'une manière bien plus lente; car ceux-ci, ayant arraché l'ongle des pouces & de quelques autres doigts, lui enfoncèrent ces mêmes doigts dans le foyer de leur pipe pour les lui fumer¹³.

scène se passe avec tant de circonstances d'une barbarie énorme, que la seule idée en fait frémir. Il est aussi désagréable que difficile, d'en donner une description exacte; cependant, comme il faut en parler, voici à peu près ce qu'on en peut dire, & cela suffira pour en avoir quelque connoissance» (*MSA*, t. 2, p. 274). Lahontan, qui fut témoin d'un tel supplice, exprime le même dégoût: «J'entrai le 28. dans la Rivière des *Oumamis*; j'y trouvai quatre cens Guerriers au même endroit où M^r. de la Salle fit autrefois bâtir un Fort. Ces Guerriers brûloient actuellement trois *Iroquois*, qu'ils disoient avoir bien mérité ce supplice; ils vouloient même que nous prissions plaisir à le voir, car les Sauvages se scandalisent qu'on ne se divertisse pas de ces tragédies réelles. Ce spectacle me fit horreur, car on faisoit souffrir à ces malheureux des tourmens inconcevables, cela me fit résoudre à me rembarquer au plus vite, & j'en trouvai le prétexte» (*NVL*, p. 432). Un peu plus bas, Lahontan ajoute: «J'en ai tant vû brûler malgré moi, chez les Peuples où je me suis trouvé pendant le cours de mes Voyages, que je n'y sçaurois penser sans peine. C'est un spectacle où on est obligé d'assister lors qu'on se trouve malheureusement chez les Nations Sauvages, qui mettent en pratique ce cruel genre de mort envers leurs prisonniers de guerre» (*Ibid.*, p. 483-484).

⁹ Environ 1,73 m.

¹⁰ Cette phrase rappelle les observations de Lafitau: «A voir tout le monde assemblé au-tour d'un misérable, qui va finir ses jours dans les tourmens les plus horribles, on diroit qu'il ne s'agit de rien moins que de la sanglante tragédie qui va se passer sous leurs yeux. Tous sont-là du plus grand sang froid du monde. On est assis ou couché sur les nattes comme dans les Conseils, chacun s'entretient froidement avec son voisin, allume sa pipe, & fume avec une tranquillité merveilleuse» (*MSA*, t. 2, p. 275).

¹¹ Un peu plus bas (§17), Le Beau explique en quoi consiste la «chanson de mort» traditionnelle.

¹² D'après Lafitau, la désignation des premiers bourreaux répond à d'autres règles: «Les personnes de la Cabane où il [l'esclave] a été donné, ne le touchent point; il ne seroit pas de la bienséance qu'ils devinssent les bourreaux de celui qui a été offert pour représenter quelqu'un de leur famille. Mais chaque Cabane en a une autre, qui est obligée de lui rendre ces sortes d'offices, & de fournir des exécuteurs de ceux qu'elle a rejetés. Ce sont ceux-là d'ordinaire qui commencent [les supplices]» (*MSA*, t. 2, p. 276).

¹³ Ces deux dernières phrases trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau: «On commence par les extrémités des pieds & des mains, en montant peu à peu vers le tronc: l'un lui arrache un ongle, l'autre

- 6 Ce qu'il y a de remarquable en tout ce-ci, c'est que ce pauvre Patient ne fit aucun cri, pas même la moindre grimace. Bien plus, voyant que plusieurs de ses Bourreaux, assis autour de la Cabane, ramassoient ses ongles pour les fumer en sa présence, ma jeune Sauvagesse me dit, que ce Misérable demandoit lui-même à en fumer un; mais qu'on ne vouloit pas lui donner ce soulagement. Néanmoins un moment après, je vis un de ces Barbares qui fit rougir dans le feu le gros bout de sa pipe, & y ayant inséré un peu de cendres chaudes avec un de ces ongles arrachés, il lui enfonça ce même bout de pipe dans la bouche, en lui demandant: comment il trouvoit ses ongles? Mais ce Malheureux cassa bien vite cette pipe entre ses dents & la crachant au nez [179] de ce Bourreau, il lui répondit en secouant la tête: qu'il les trouvoit fort mauvais, & qu'il en avoit autrefois fumé des *Algonkins*, qui étoient beaucoup meilleurs que les siens. Ce-ci fut cause que tous ces Barbares se mirent à le tourmenter d'importance.
- 7 Pour cet effet, tandis que les uns lui coupoient les doigts des pieds, jointures par jointures & avec un méchant couteau, afin de le faire souffrir plus long-tems¹⁴, d'autres lui appliquoient, sur les mêmes incisions, des tisons ardents, qu'ils tiroient d'un feu qui étoit à la porte de la Cabane¹⁵. Car il ne faut pas s'imaginer que le feu soit toujours sous les pieds de l'Esclave quand on le veut bruler. Ce feu ne sert ordinairement qu'à faire rougir les haches, les couteaux, les canons de fusils & en un mot tous les ferremens¹⁶ qui doivent servir à martyriser le Condamné.
- 8 Ce fut pour lors que mon *Renard* se mit à insulter vivement ses Ennemis, en leur reprochant qu'ils n'étoient que des Laches; qu'ils ne savoient pas leur métier; que s'il les tenoit en sa puissance, il les tourmenteroit bien au-[180]-tremment, & il leur dit encore cent¹⁷ autres invectives de cette nature. Mais ceux-ci voulant lui faire connoître qu'ils n'étoient pas des Apprentifs Bourreaux, lui firent voir bien-tôt après, qu'ils étoient même des plus habiles. C'est pourquoi, lui ayant assez cruellement brûlé les pieds où il n'y avoit plus de doigts, ils en vinrent à ses mains qu'ils lui décharnèrent aussi nettement avec leurs dents, que s'ils se fussent servis de couteaux. D'autres enfin pour raffiner sur cette dernière barbarie lui brisèrent entre deux pierres tous ses os décharnés¹⁸.
- 9 Tout ce-ci n'étoit encore qu'une espèce de Prélude des affreux tourmens qu'ils lui preparoient. Après l'avoir laissé respirer environ un quart d'heure dans cet état, ils recommencèrent tout de nouveau, en lui décharnant premièrement un peu les jambes

décharne un doigt avec les dents, ou avec un méchant couteau; un troisième prend ce doigt décharné, le met dans le foyer de sa pipe bien allumée, le fume en guise de tabac, ou le fait fumer à l'Esclave lui-même» (*MSA*, t. 2, p. 277).

¹⁴ Lafitau indique que les bourreaux se servent d'un «méchant couteau» pour torturer le prisonnier, mais il précise aussi que ce qui permet de faire durer le supplice c'est la lenteur d'exécution des tourments: «Afin que ce plaisir cruel dure plus long-temps, on ne le touche [le captif] que de loin à loin, sans émotion, ni précipitation» (*MSA*, t. 2, p. 277).

¹⁵ Ces derniers détails sont aussi tirés du texte de Lafitau. Toutefois, dans le texte du jésuite, ce ne sont pas les orteils qui sont amputés, mais les doigts: «On ne lui laisse [à l'esclave] plus aucun ongle; on brise les os de ses doigts entre deux pierres: on les lui coupe à toutes les jointures; on lui passe & repasse plusieurs fois sur un même endroit des fers embrasés, ou des tisons ardents» (*MSA*, t. 2, p. 277).

¹⁶ À cette liste de «ferremens», Le Beau aurait pu ajouter les barres de fer et les poinçons (voir *MSA*, t. 2, p. 275).

¹⁷ Agglutination attribuable au prote; il faut lire «encore cent».

¹⁸ Comme nous l'avons vu plus haut, le supplice des os écrasés à coups de pierres fait partie des tortures décrites par Lafitau (voir *supra*, n. 15). L'idée de représenter le prisonnier en train d'insulter ses bourreaux en les accusant de ne point connaître leur «métier» est aussi tirée du texte du jésuite, mais elle trouve sa source dans la description de la «chanson de mort» des Amérindiens (voir *infra*, n. 28).

jusqu'aux cuisses & ensuite les bras jusqu'aux épaules, & cela seulement pour lui en découvrir les nerfs. Ce fut pour le coup que je vis la cruauté du monde la plus inouïe; car ces Bourreaux lui entrelassant de petits bâtons, en forme de [181] tourniquets dans ses nerfs découverts, ils les lui tortillèrent à toute outrance¹⁹.

- 10 Il y avoit déjà long-tems que je demandois à ma Sauvagesse qu'elle me fit sortir hors de cette Cabane, pour ne pas voir un si horrible Spectacle: mais ce dernier trait de Barbarie me lui fit redoubler mes prières. Cependant, malgré mes instances, je fus contraint de rester & même de paroître content de tout ce qu'on faisoit souffrir à ce pauvre Malheureux. Autrement j'aurois risqué de devenir moi-même Ennemi de ces Sauvages, si par un trait d'humanité j'eusse paru sensible aux souffrances de leur Esclave. Car s'il y a quelques uns d'entre les Spectateurs de pareilles Tragedies, qui plaignent intérieurement le sort de l'Infortuné, (ce qui ne laisse pas d'arriver quelquefois) ceux-là, dis-je, sont obligés d'étouffer en eux-mêmes les sentimens de compassion, qui pourroient naître dans leur cœur, de peur qu'on ne leur fit un crime d'être touchés de pitié pour un homme ennemi de leur Nation²⁰.

- 11 Ce misérable Prisonnier, que l'on martyrisoit donc en ma présence, n'a-[182]-voit encore jetté aucun cri; mais à ce dernier trait de Barbarie, il fit des grimaces & poussa deux ou trois hûblemens épouvantables. Ce fut aussi pour-lors qu'il implora le secours de quelques amis dont il nomma les noms & qu'il prétendoit devoir le venger un jour à venir²¹. Mais ses Bourreaux, encore plus acharnés sur sa peau que jamais, lui firent sentir de plus en plus mille supplices si differens & dont l'exécution étoit si confuse, par rapport aux Hommes, aux Femmes & aux Enfans qui s'en mêloient, qu'il m'est tout-à-fait impossible d'en pouvoir donner une Relation exacte.

- 12 Tout ce que je puis en dire, c'est qu'ils lui arrachèrent toutes les dents avec de petits ferremens rougis dans le feu, avec lesquels ils lui coupèrent ou plutôt déchiquetèrent le nez, les jouës, le menton. Après cela ils lui cernèrent la peau de la tête, arrachèrent cette peau de dessus le crâne sur lequel ils lui repandirent premièrement une pluie de feu ou de cendres rouges & ensuite lui versèrent sur ce même crâne découvert de l'eau bouillante, qui se re-[183]-pendant par dessus tout son corps, y formoit des pustules, que les Femmes encore plus ingenieuses que les hommes à le faire souffrir, lui augmentoient & crevoient avec des haches ardentes, après quoi elles en faisoient sucer la matière à leurs Enfans²².

¹⁹ Le Beau continue à suivre le texte de Lafitau: «Lorsque les nerfs sont découverts, on y insere des fers pour les tordre & les rompre; ou bien on lui scie les bras & les jambes avec des cordes, qu'on tire par les deux bouts avec une extrême violence. Ce n'est-là cependant que comme un prélude, & quelquefois après avoir passé des cinq & six heures de temps à ce cruel exercice, on délie l'Esclave pour le laisser en repos, & on differe le reste de l'exécution à une autre scéance. [...] Il est néanmoins plus ordinaire de ne point donner un si grand relâche à leurs douleurs, & de ne les point abandonner qu'on ne les ait achevés» (*MSA*, t. 2, p. 277-278).

²⁰ Cette phrase est tirée presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 275). D'après Lahontan, les Français qui supportent la vue de tels supplices prouvent leur bravoure aux Amérindiens: «Ce qui est de plus gênant pour un honnête homme, c'est qu'il est obligé d'être témoin des tourmens qu'on fait souffrir à ces sortes de martyrs, car si l'on prétendoit s'en défendre ou marquer de la compassion pour eux, on passeroit dans leur esprit pour un homme sans courage» (*NVL*, p. 484).

²¹ D'après Lafitau, l'appel à la vengeance fait partie intégrante de la «chanson de mort» des Amérindiens (voir *infra*, n. 28).

²² Le commentaire sur l'adresse des Amérindiennes tortionnaires est personnel. Lafitau indique, sans égard au sexe, que c'est la «jeunesse» qui est les plus ingénieuse pour faire souffrir les condamnés (voir *MSA*, t. 2, p. 276). Les autres observations produites par Le Beau dans le paragraphe s'inspirent du texte du jésuite: «Souvent ils [les bourreaux] lui font [au prisonnier] une espece de chemise avec de l'écorce de bouleau à laquelle ils mettent le feu, qui s'y conserve long-temps, & fait une flamme qui a peu d'activité.

- 13 En un mot, après lui avoir brisé les os des jambes & des bras entre deux grosses pierres, en donnant en même tems coup contre coup, sur tout aux bras, parceque le Patient n'étoit qu'à moitié renversé par terre: après dis-je l'avoir brûlé, brisé, & déchiqueté, de façon que tout son corps ne faisoit qu'une seule playe, deux hommes enfin lui donnèrent le coup de grace, en tenant chacun par un bout une corde à nœuds, dont ils lui scièrent le ventre, pour en faire sortir les Boyaux. Et c'est ainsi que rendit l'ame ce malheureux Prisonnier, après avoir souffert, durant l'espace de plus de trois heures, des suplices horribles & continuels, sans néanmoins en avoir proferé, pour ainsi dire, d'autres plaintes, que celles de se moquer de ses Bourreaux.
- 14 [184] Vers la fin de tous ces tourmens une Femme enceinte, qui étoit elle-même des plus acharnées sur cet Esclave, vint à accoucher en ma présence: mais pour ne pas trop interrompre ici le sujet que je traite & donner les raisons qui engagent ces Barbares à agir de la sorte, je me reserve à parler de cette Femme dans le Chapitre suivant²³.
- 15 Telle fut donc la fin de cette sanglante Tragedie pendant laquelle je ne sai si l'on doit être plus surpris de l'excès de la brutale ferocité de ces *Algonkins*, qui traitèrent avec tant de cruauté ce pauvre Esclave qu'ils avoient amené de si loin & qui subit pour sa Nation, un crime dont il étoit peut-être innocent; ou je ne sai si l'on ne doit pas plus admirer la constance de ce même Esclave lequel, au milieu des tourmens, conserva une grandeur d'ame & un Héroïsme qui a quelque chose qu'on ne peut comprendre. Cet Héroïsme est réellement l'effet d'un courage grand & noble & ce *Renard* n'est pas le seul qui l'ait fait paroître: car il est commun à presque tous [185] ces Peuples Barbares. Il semble même qu'ils s'y préparent dès leur tendre jeunesse²⁴.
- 16 On a vû des Enfans accoller leurs bras nus l'un contre l'autre, se défiant à qui soutiendrait la gagûre avec plus de fermeté, & la soutenir avec constance²⁵. Le *R. P. Lafitau*²⁶ rapporte avoir vû lui-même un Enfant de cinq à six ans, dont le corps avoit été brûlé par un accident funeste d'eau bouillante, repandue sur lui, & qui toutes les fois qu'on le pançoit, chantoit sa chanson de mort avec un courage incroyable, quoiqu'il souffrit alors de très cuisantes douleurs. *Q. Mutius Scevola* que l'Histoire Romaine nous dit s'être brûlé la main, pour la punir d'avoir manqué de tuer *Porseenna*, est-il plus digne d'admiration que

Souvent ils se contentent de faire des torches de cette écorce, dont ils lui brûlent les flancs & la poitrine: d'autrefois ils passent dans un cercle plusieurs haches qu'ils font rougir dans leurs brasiers, & leur attachent ce cercle au-tour du col en forme de collier. Ces haches & ces torches font élever des pustules d'où il découle une graisse, où ces bourreaux trempent leur pain, qu'ils dévorent ensuite avec fureur. Enfin, après avoir brûlé lentement toutes les parties du corps, en sorte qu'il n'y a pas un espace qui ne soit une playe: après avoir mutilé le visage de maniere à le rendre méconnaissable: après avoir cerné la peau de la tête, arraché cette peau de dessus le crane, versé sur ce crane découvert une pluye de feu, de cendres rouges, ou d'eau bouillante; ils délient ce malheureux» (*MSA*, t. 2, p. 278-279).

²³ Voir chapitre 31 (§8-9).

²⁴ Ce paragraphe et le suivant (§15-16), hormis quelques modifications d'ordre stylistique, sont empruntés presque mot à mot à l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 280-281).

²⁵ La phrase est incomplète. De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'un bourdon ou d'une erreur de Le Beau, qui, en copiant le texte de son devancier, a pu gommer par mégarde des mots nécessaires à l'intelligibilité de la phrase. Lafitau écrit: «On a vû des enfans accoller leurs bras nus l'un contre l'autre, mettre entre deux des charbons ardents, se défiant à qui soutiendrait la gageure avec plus de fermeté, & la soutenir avec constance» (*MSA*, t. 2, p. 280).

²⁶ Sur Joseph François Lafitau, voir *supra*, chap. 13, n. 33.

tous ces Peuples, qui s'éprouvent ainsi à mépriser la vie, à l'exposer sans crainte, & à la perdre dans les tourmens les plus affreux, sans donner le moindre signe de faiblesse²⁷.

17 Les chansons de mort des Sauvages ne sont point différentes des Chants de leurs Danses guerrières, quand ils levent la hache & qu'ils sont prêts de [186] donner sur l'Ennemi. Ils reprennent ces mêmes Chants lorsqu'ils sont faits Esclaves: ils les continuent durant leur captivité & ils les chantent encore avec plus de force dans les tourmens comme s'ils n'avoient jamais eu que ce terme en vuë: car alors ayant la liberté de dire tout ce qu'ils veulent, ils chantent leurs hauts faits d'Armes & ceux de leur Nation. Ils vomissent mille imprécations contre leurs Bourreaux; ils tâchent de les intimider par leurs menaces: ils leur apprennent comment il faut brûler, pour rendre la douleur plus sensible; ils racontent ce qu'ils ont fait eux-mêmes à l'égard des Prisonniers qui ont passé par leurs mains, & si par hazard ils ont martyrisé quelqu'un de la Nation qui les fait mourir, ils entrent dans le détail le plus exact de tout ce qu'ils leur ont fait souffrir, sans craindre les suites d'un Discours, lequel ne peut qu'aigrir extrêmement ceux qui l'écoulent²⁸.

18 Comme tous les Esclaves n'ont pas le bonheur d'être mis à mort si promptement que le *Renard* dont je viens de parler & que la longueur du suplice du-[187]-re quelquefois plusieurs jours de suite, on a souvent vu la plupart de ces Malheureux fatigués & épuisés, dormir si profondément pendant qu'on leur donnoit quelque relâche, qu'il falloit ensuite leur appliquer le feu pour les réveiller: & ce qui n'est guère moins surprenant, c'est de voir ces misérables Esclaves dans le tems qu'on les laisse en repos, s'entretenir froidement, avec le premier venu, de choses indifferentes; de Nouvelles; de ce qui se passe dans leur Pays & s'informer même des coutumes de ceux qui sont occupés à les brûler²⁹.

19 Les Femmes ont ce Heroïsme aussi-bien que les Hommes. Dans le fort des tourmens, lors même que l'excès de la douleur les fait écumer & paroître comme des forcenées, il ne leur échape pas une parole de lâcheté³⁰. Il s'en trouve même, aussi-bien que des hommes, qui ne font que rire pendant leur suplice; qui s'y prêtent agréablement & qui remercient de bonne grace ceux qui leur ont fait le plus de mal.

²⁷ Le Beau se trompe en voulant préciser la référence empruntée à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 280). Le héros romain dont il est question dans cette phrase ne s'appelle pas *Quintus* Mucius Scævola, mais *Caius* Mucius Scævola (Lafitau écrit seulement «Scivola»). Après avoir échoué dans sa tentative de tuer Porsenna, roi de Clusium, Caius Mucius est fait prisonnier et est menacé d'être soumis à la torture s'il ne dénonce pas ses acolytes. Il décide alors de se punir lui-même de l'échec de l'assassinat du roi étrusque, tout en montrant sa bravoure et sa résolution, en introduisant sa main droite dans les braises et en la laissant se consumer. Ce geste explique le surnom *Scævola* qui signifie «gaucher». Plusieurs critiques modernes ont révoqué en doute cet épisode de l'Histoire de Rome (voir Augé, t. 5, p. 717, t. 6, p. 224; Larousse, t. 14, p. 308; *Robert des noms propres*, p. 1442, 1667-1668).

²⁸ Cette description de la «chanson de mort» des Amérindiens est tirée presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 283-284), mais pour éviter la répétition, Le Beau prend soin de gommer le passage utilisé antérieurement dans la mise en scène des supplices infligés au prisonnier renard: «[Dans leur chanson de mort], ils [les captifs] appellent leurs amis à leur secours pour les venger; ils insultent à ceux qui les tourmentent, comme s'ils ne sçavoient pas leur métier» (*Ibid.*, p. 284).

²⁹ Le Beau rédige ce paragraphe et le suivant (§18-19) en reprenant à son compte le texte de Lafitau, mais en modifiant l'ordre de présentation des idées (voir *MSA*, t. 2, p. 278, 285).

³⁰ Lafitau appuie cette description d'un exemple: «J'en ai vû une à qui on arracha deux ongles en ma présence, mais si promptement, que je ne m'en apperçûs pas assez tôt pour l'empêcher, (c'étoit à une entrée de prisonniers) elle ne jetta pas un cri, ni un soupir, & je ne remarquai sur son visage qu'une légère marque d'ennui» (*MSA*, t. 2, p. 286).

- 20 Je raconterai à l'occasion de ce-ci un [188] trait historique rapporté par le R. Hennepin³¹, qui dit l'avoir appris d'un *Iroquois*. «Un Esclave dit ce R. Père, que l'on tourmentoît cruellement, disoit à ses Bourreaux: Vous n'avez pas d'esprit; vous ne savez pas la manière de tourmenter vos Prisonniers; Vous êtes des lâches; si je vous tenois dans ma Cabane je vous ferois bien souffrir d'une autre manière. Mais, pendant qu'il parloit avec tant de force, une Femme Sauvage fit rougir une petite broche de fer dans le feu & lui en perça les parties honteuses: cela l'obligea de jeter un grand cri: après quoi il dit à cette Femme. Tu as de l'esprit. Tu l'entends. Voilà comment il faut faire»³². Tous à la verité n'ont pas cette constance dans le même degré: l'impatience & les cris échapent à quelques-uns malgré eux; ce qui fait rire leurs Spectateurs³³.
- 21 Il s'est trouvé aussi des *François* et des *Françoises*, qui dans les tourmens ont fait paroître autant de force d'esprit que les Sauvages, qui les croyoient n'avoir pas de sentiment. Mais [189] ces exemples de fermeté héroïque sont rares parmi les *Européens* & ils sont communs parmi les *Ameriquains*³⁴. Sans doute qu'étant élevés moins délicatement, ils sont aussi moins sensibles, ou que se souciant peu de la vie & n'étant pas éclairés des lumières de la Foi, ils sont moins effrayés à l'approche d'un avenir³⁵.
- 22 Les R. R. P. P. Jesuites gardent encore dans leur Couvent de *Quebec*³⁶, quelques tableaux qui représentent les tourmens affreux qu'ont endurés plusieurs de leurs Confrères parmi les Sauvages³⁷: mais on en voit un entre autres, peint en memoire de deux Missionnaires du même Ordre, dont l'un jeune & l'autre plus âgé, étant attachés en même-tems à differens poteaux, le plus jeune encouragea à la mort le plus vieux, qui commençoit à perdre patience, par la longueur & la violence des tourmens épouvantables qu'il enduroit. Il n'y a guère de cruautés plus énormes que celles que ces Barbares exercèrent sur le corps de ces deux Martyrs de la Foi. Outre qu'ils leur avoient fait endurer à peu près les mêmes tourmens que ceux, [190] que j'ai rapportés ci-dessus, il leur avoient encore attaché au-tour du cou, en forme de collier, un cercle dans lequel ils avoient passé plusieurs haches rougiës dans leurs brasiers & d'ailleurs leur supplice dura bien plus long-tems³⁸.

³¹ Bourdon attribuable au prote; il faut lire «R. P. Hennepin». Sur ce récollet, voir *supra*, chap. 6, n. 79.

³² Hormis quelques modifications d'ordre stylistique, Le Beau suit le texte d'Hennepin (voir *NVH*, p. 208-209). Un cas tout à fait similaire est rapporté par Bacqueville de La Potherie (voir *Histoire*, t. 3, p. 49).

³³ Cette phrase et les remarques sur la «fermeté héroïque» des suppliciés européens et américains (§21) sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 286).

³⁴ Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

³⁵ Les modifications stylistiques opérées par Le Beau gênent l'intelligibilité de cette dernière phrase. Lafitau écrit: «Sans doute qu'étant élevés moins délicatement, ils sont aussi moins sensibles: & peut-être que ne craignant point un Enfer dont leurs feux ne sont que l'ombre, ils sont aussi moins attachés à la vie, & moins effraïés à l'approche d'un avenir, lequel fait toujours plus d'impression sur un esprit éclairé des lumieres de la Foy, que tous les tourmens de la vie présente» (*MSA*, t. 2, p. 286).

³⁶ Sur le collège et la résidence des jésuites à Québec, voir *supra*, chap. 5, n. 30.

³⁷ L'un de ces tableaux pourrait être l'œuvre anonyme (sans date), conservée dans la collection du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, intitulée «Le Martyre des Pères Jésuites» ou «la Mort de quelques Pères de la Compagnie de Jésus et de quelques autres personnes arrivées en la Nouvelle France dans la publication de l'Évangile» (voir François-Marc Gagnon, «L'iconographie classique des saints Martyrs canadiens», dans *Les saints martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988, p. 37-52; Planche no 5 du même ouvrage, hors-texte).

³⁸ Le Beau fait ici référence à la mort des pères Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant. D'après la relation du père Ragueneau, le supplice du père Brébeuf aurait duré environ trois heures alors que le père

- 23 Souvent ces cruels font à leurs Patiens une espèce de chemise avec de l'écorce de Bouleau³⁹, à laquelle ils mettent le feu qui s'y conserve très long-tems & fait une flâmme qui a peu d'activité⁴⁰; ou bien ils se contentent de tisons ardents ou de fers embrasés, qu'ils leur passent & repassent plusieurs fois sur un même endroit, jusqu'à ce qu'ils soient amortis dans le sang ou dans la graisse qui coule de leurs playes, & coupent morceau par morceau les chairs roties, que quelques-uns de ces Furieux dévorent, tandis que d'autres se barbouillent⁴¹ le visage du sang de ces pauvres Martyrisés: après quoi ils les délient & les font encore courir s'ils en ont la force, & les assomment à coups de bâtons & à coups de pierres; ou bien ils les roulent dans leurs brasiers, jusqu'à ce qu'ils aient rendu le dernier souffle de vie, à moins que quelqu'un [191] par pitié ne leur ait arraché le cœur, ou ne les ait percés à coups de poignard, durant qu'ils étoient attachés au poteau.
- 24 Pour revenir à mon *Renard*, la cruauté de ses Bourreaux s'étendit même sur son cadavre jusques après sa mort. Ils s'embloient tous fâchés de ne le pouvoir faire revivre, pour avoir le plaisir de le martyriser de nouveau. C'est pourquoi non contents d'avoir bien tourné & retourné son cadavre sur leur brasier, les Femmes, comme des Furies, le dépécèrent par morceau, qu'elles mirent encore tout fumans de leur chaleur naturelle dans plusieurs chaudières, afin de ne lui donner d'autre sepulture que leur ventre⁴².
- 25 Ce traît, aussi-bien que celui que j'ai rapporté de l'*Anglois* dévoré par mes *Abenakis*⁴³, fait bien voir que le *R. P. Hennepin* se trompe, quand il dit que de tous les Sauvages, il n'y a que les *Iroquois*, qui mangent de la chair humaine⁴⁴. Pour moi je crois que de toutes les différentes Nations qui habitent l'*Amerique Septentrionale*, sur tout du côté du Nord, il n'y en a point ou du [192] moins très peu, qui soient scrupuleuses sur cet Article⁴⁵.

Lalemant (le plus jeune des deux missionnaires) aurait été soumis à la torture pendant une quinzaine d'heures (voir *JR*, vol. 34, p. 146). Sur la question des «Martyrs de la Foi» (voir *supra*, chap. 23, n. 3).

³⁹ Sur le bouleau, voir *supra*, chap. 6, n. 72.

⁴⁰ La description de cette torture et de toutes celles qui suivent (§23-24) est tirée de l'ouvrage de Lafitau. L'emprunt n'est toutefois pas textuel: Le Beau modifie l'ordre de présentation des idées, le style et quelques mots de vocabulaire (voir *MSA*, t. 2, p. 277-279).

⁴¹ Ici, Le Beau opère une modification sémantique: le verbe «barbouiller», qui est connoté négativement, remplace le verbe «peindre», plus neutre (voir *MSA*, t. 2, p. 277). Bien que subtil, ce changement n'est pas sans rappeler le regard généralement défavorable que Le Beau porte sur les Amérindiens.

⁴² Lafitau n'indique pas que ce sont les femmes qui dépècent les cadavres; seul le geste cannibale semble retenir son attention: «Anthropophages, comme les anciens Scythes, & la plupart des autres Nations barbares des premiers temps, il s'en trouve qui dépècent le cadavre, le mettent dans la chaudière, & ne lui donnent point d'autre sepulture que leur ventre» (*MSA*, t. 2, p. 279). Toujours d'après Lafitau, lorsque le supplicié succombe à la torture, «quelques-uns frappent sur les écorces des Cabanes, pour obliger l'ame du défunt à abandonner le Village, afin que ses manes errans ne les épouvantent point, en se montrant à eux sous la forme des furies» (*Ibid.*)

⁴³ Voir *supra*, chapitre 27 (§8-10).

⁴⁴ Louis Hennepin: «Les Iroquois sont les seuls Sauvages de l'Amerique Septentrionale, qui mangent de la chair humaine. Encore cela ne leur arrive que dans des cas extraordinaires, lors qu'ils ont resolu d'exterminer une Nation toute entiere. S'ils mangent de la chair humaine, ce n'est pas pour se rassasier. C'est pour faire connoître à toute la Nation Iroquoise, qu'il faut se battre sans s'accommoder jamais avec leurs ennemis: qu'il faut même les manger plutôt que d'en laisser aucun de reste. Que s'ils mangent de la chair de leurs ennemis, c'est pour animer leurs Guerriers. Et en effet on les voit partir des le lendemain de leurs cinq Cantons pour aller attaquer leurs ennemis. Car le rendez-vous est toujours marqué au lendemain de ces festins de chair humaine» (*NVH*, p. 210-211).

⁴⁵ Le cannibalisme n'était effectivement pas le propre des Iroquois (voir *supra*, chap. 27, n. 14). Le Beau, qui semble certain de ce qu'il avance, se fie peut-être à son expérience personnelle ou à d'autres

- 26 Je me trouvai donc encore à ce maudit Repas. Ma maladie, qui m'exemta d'y manger, ne me dispensa point d'y boire du Bouillon de cette chair; car je fus contraint d'en boire à la ronde comme les autres, dans le crâne même de ce Malheureux. Il est vrai que je le vomis presque sur le champ. Mais ce que je remportai de bon en tout ce-ci, c'est que soit que ce fût l'horreur d'avoir avalé de ce Bouillon; soit que ce fût l'effet des émotions qui m'agitèrent les sangs, en voyant une si sanglante Tragedie; en un mot quoi-qu'il en fût, le lendemain je me trouvai en parfaite santé.

prédécesseurs, comme Louis Moreri par exemple: «Les Sauvages, lorsqu'on découvrit le Canada, étoient tous antropophages; aujourd'hui on voit peu d'exemples de cette barbarie, mais ils traitent encore les prisonniers qu'ils font en guerre d'une maniere bien cruelle» (*op. cit.*, 1732, t. 2, p. 476). Une chose est certaine, Le Beau ne tient pas compte des observations de Lafitau puisque ce dernier croit que les Abénaquis ne font pas partie des Amérindiens mangeurs de chair humaine: «Presque toutes les Nations Barbares de l'Amerique sont Anthropophages; mais les Ameriquains Meridionaux sont plus tachés de cette inhumanité que les autres. Je ne sçache gueres que les Abenaquis qui en ayent horreur, & à qui on ne puisse pas reprocher la cruauté des autres Nations» (*MSA*, t. 2, p. 307).

Part. II. Page 162.



[193] CHAPITRE. XXXI.

Raisons pour lesquelles les Sauvages prétendent être moins cruels que nous. Accouchement subit d'une Algonkine. Départ de l'Auteur pour aller chez les Tsonnontouans: Sa reception chez ces Iroquois. Danse du Calumet.

- 1 A Lire la Description que je viens de donner dans le Chapitre précédent, touchant le suplice des Esclaves des *Ameriquains*, on ne peut regarder ces Peuples, qu'avec horreur, & on en doit concevoir d'abord l'idée qu'ils n'ont pas plus d'humanité que les Bêtes les plus féroces. Cependant à les entendre parler ils prétendent être moins cruels que nous & ils n'en usent ainsi que par représailles¹.
- 2 En effet le feu étant le suplice ordinaire dans presque toute l'*Amerique Septentrionale*, depuis un tems immémorial, par là ils se rendent redoutables les uns aux autres & croient se [194] tenir en respect. S'ils ne rendoient la pareille à ceux qui les traitent avec inhumanité, ils en seroient les Dupes & leur modération ne serviroit qu'à enhardir leurs Ennemis. Les Peuples les plus doux, sont forcés de sortir eux-mêmes hors des bornes de leur douceur naturelle, quand ils voyent qu'elle sert de pretexte à des Voisins Barbares, d'en devenir plus fiers & plus intraitables.
- 3 Les *François* en sont un exemple. Lorsque pour se venger des *Iroquois*², on leur a permis de traiter leurs Prisonniers, comme ils traitoient les nôtres, ils ne les livroient pas toujours à nos Sauvages alliés, pour leur servir de Bourreaux, ils s'aquittoient fort bien eux-mêmes de cette fonction, & avec tant de fureur & d'acharnement, qu'on prétend même qu'ils ont encore raffiné sur les cruautés de ces Barbares. A la verité, comme je l'ai déjà dit ailleurs³, il falloit en user de la sorte; car cette rigueur qu'on jugea necessaire les rendit moins entreprenans & les engagea bien vite à vivre en paix avec nous⁴.
- 4 Les *Iroquois* prétendent être les moins cruels de toutes les Nations Barbares, [195] parceque, lorsqu'ils font brûler un Esclave, il y en a peu qui ne le plaignent & qui ne disent qu'il est digne de compassion. Il est vrai que parmi eux les Femmes se soucient peu d'assister à de pareilles exécutions⁵. Il faut en excepter néanmoins quelques Furies, qui, comme par tout ailleurs, se trouvent souvent plus outrées que les Hommes; desorte que l'Esclave n'en est pas moins cruellement martyrisé⁶.

¹ Tous les commentaires produits par Le Beau au sujet de la cruauté des Sauvages et des Européens (§1-6) trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 287, 289-291). Dans ce premier paragraphe, Le Beau ne reprend pas textuellement les remarques de son prédécesseur, mais il suit son texte de près (*Ibid.*, p. 287). Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

² Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

³ Voir *supra*, chapitre 29 (§19).

⁴ Les rédacteurs du *Journal de Trévoux* (*loc. cit.*, p. 1951-1952) ont critiqué ces remarques sur la cruauté des Français du Canada: tout serait «faux», selon eux. Le Beau reprend pourtant presque mot à mot le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 289). Ce dernier observait même que, «lorsque les François & les Anglois sont naturalisés parmi les Sauvages, ils prennent si bien tout ce qu'il y a de mauvais dans leurs mœurs & dans leurs coutumes, sans en prendre le bon, qu'ils sont encore plus méchants qu'eux. Les Sauvages savent fort bien nous le reprocher, & la chose est si averée, que nous ne savons que leur répondre» (*Ibid.*, p. 289-290).

⁵ Le Beau modifie le texte de Lafitau. D'après le jésuite, ce n'est pas par manque d'intérêt que les Amérindiens n'assistent pas à la torture des prisonniers, mais par manque de courage: «Plusieurs, sur-tout les femmes, si on en excepte quelques furies, comme il s'en trouve par-tout de plus outrées que les hommes, n'ont pas le courage d'assister à son execution [du supplicié]» (*MSA*, t. 2, p. 290).

⁶ Le Beau, qui préfère les images fortes et les scènes cruelles, gomme ici une partie des remarques de Lafitau sur les spectateurs et les bourreaux: «Parmi ceux & celles qui y assistent [au suplice], plusieurs

- 5 Il est vrai aussi que leur Conseil a souvent permis aux Missionnaires de consacrer aux Patiens ces derniers momens, pour les faire entrer dans le chemin du Ciel; & il s'est trouvé des *Iroquois*, qui entendant la langue de ces Malheureux, leur servoient d'Interprètes, pour leur faire goûter les verités éternelles, avec une bonté dont les Missionnaires-mêmes étoient étonnés & que Dieu a bien voulu fructifier, tant pour leur salut, que souvent pour celui de leurs Spectateurs⁷. Les *François* & toutes les Nations de l'Amerique, regardent cependant les *Iroquois*, pour être les plus cruels & ne leur donnent point d'autre nom, que celui [196] de *Magouë*, qui veut dire *les Cruels*⁸; mais, pour bien leur rendre justice à tous, je crois qu'ils n'ont rien à se reprocher sur cet Article.
- 6 Cependant, quoiqu'on puisse dire contre la Barbarie des Sauvages envers leurs Ennemis qui tombent entre leurs mains, on doit d'un autre côté leur rendre cette justice, qu'ils se menagent plus entre eux, que ne font les *Européens*. Ils regardent avec raison comme quelque chose de plus barbare & de plus féroce la brutalité des Duels & la facilité de s'entre-détruire, qu'a introduit parmi nous un point d'honneur mal entendu, lequel expose tous les jours pour un rien, pour une parole mal digérée ou mal expliquée, les amis les plus étroitement unis. Ils ne sont pas moins étonnés de cette indifférence que les *Européens* ont pour ceux de leur Nation; du peu de cas qu'ils font de la mort de leurs Compatriotes, tués par leurs Ennemis. Chez eux un homme seul tué par un autre, d'une Nation différente à la leur, commet les deux Nations & cause une Guerre. Parmi les *Européens*, la mort de plusieurs [197] ne paroît intéresser personne. Ils ont vû sur cela des exemples de notre insensibilité qui les a surpris, & qui leur a inspiré pour nous du mépris & de l'indignation. Ils se sont offerts eux-mêmes à venger les *François*, qui ne paroisoient pas touchés du massacre de leurs Frères & de leurs Concitoyens assassinés par d'autres Nations Sauvages. On n'a rien eu à répondre à leurs propositions & ils en ont été scandalisés⁹.
- 7 J'aurois trop à dire si je voulois rapporter ici tous les reproches qu'ils me firent à moi-même, au sujet de nos manières d'agir, touchant notre ambition de dominer les uns sur les autres; nos vuës d'intérêts particuliers, qui causent tant d'inimitiés & de désordres parmi nous; qui y produisent même une misère & une pauvreté qu'on ne trouve point chez eux où chacun donne de ce qu'il a, ou du moins à manger à celui qui n'en a point¹⁰: au lieu

ne lui font rien [au supplicié]: ceux qui le tourmentent, le font souvent par respect humain, & parce qu'ils y sont obligés: quelques-uns passant pardessus ce respect humain, le soulagent lorsqu'il demande quelque chose» (*MSA*, t. 2, p. 290).

⁷ Le Beau supprime une autre remarque de son prédécesseur qui humanise la figure du Sauvage iroquois: «Enfin après un certain temps, quelqu'un de ceux, que l'âge & le crédit autorisent, lui fait donner le coup de grace [au prisonnier], & le dérobe aux supplices qu'il auroit encore à souffrir» (*MSA*, t. 2, p. 290).

⁸ Lafitau, qui écrit *Magouë* avec le tréma sur la lettre «u», indique que ce mot est utilisé par les Abénaquis (*MSA*, t. 2, p. 287).

⁹ Ce paragraphe est emprunté presque textuellement à l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 291), mais les remarques produites dans le paragraphe suivant sont propres à Le Beau.

¹⁰ D'autres relationnaires soulignent cette particularité des mœurs amérindiennes. Par exemple, le récollet Emmanuel Crespel, aumônier des troupes de Lignery destinées à soumettre les Renards en 1728, raconte que les soldats étaient réduits, depuis plusieurs jours, à ne manger que du lard lorsqu'ils ont été invités à partager le gibier capturé par certains Amérindiens du contingent: «Le 10 Août nous partîmes de *Michillimakinac* et nous allâmes dans le Lac Michigan; le vent qui nous y retint deux jours, donna le temps à nos Sauvages d'aller à la chasse. Ils en apportèrent de l'Orignal et du Caribou, et furent assez honnêtes pour nous en offrir une partie, nous fîmes d'abord quelque façon, mais ils nous forcèrent d'accepter leur présent en nous disant que puisque nous avions partagé avec eux les fatigues de la route, il était juste qu'ils partageassent avec nous les soulagemens qu'ils y avaient trouvés et qu'ils croiraient n'être point hommes s'ils

qu'un Pauvre chez nous, me disoient-ils, n'y est souvent pas si bien regardé qu'un Chien, à qui nous donnons plutôt un os à ronger ou du pain, qu'à ce Misérable qui est tous les jours sur le pas de [198] nos portes, ou dans une vilaine Cabane en danger d'y mourir de faim, au milieu de sa propre Nation; sans que ses Frères, qui le savent dans cet état, daignent lui donner du pain & de la viande qu'ils ont en abondance. Ils me dirent encore quantité d'autres choses de cette nature; mais il est tems de revenir à l'accouchement de mon *Algonkine*.

- 8 Cette Femme, comme je l'ai déjà dit¹¹, étant des plus acharnées à tourmenter le pauvre Malheureux Patient, quitta tout d'un coup, en laissant tomber à ses pieds un tison ardent qu'elle tenoit dans ses mains. Je crus d'abord, à la voir avancer vers la porte de la Cabane, qu'elle venoit y chercher dans le feu, qui y étoit, quelque nouvel instrument pour achever d'assouvir sa rage; car le rouge surnaturel, dont son visage étoit alors enflammé, ne pouvoit guère me dénoter autre chose: mais quel ne fut pas mon étonnement, quand je vis cette même Femme tomber en foiblesse auprès de ce feu & y mettre un Enfant au Monde en ma présence! Une autre Sauvagesse qui l'avoit suivie, [199] sans doute pour la soulager, eut à peine le tems de la soutenir par dessous les bras, que l'affaire en fut faite¹².
- 9 Cette Femme en accouchant, ne fit que s'écarter un peu & avec deux ou trois petits efforts & autant de grincemens de dents elle mit bas son Enfant, qu'elle ramassa presque aussitôt, se leva & l'alla laver elle même dans un peu d'eau tiède; & sans autre façon, elle l'enveloppa dans de vieux morceaux d'une couverture de laine fort sale & se trouva à notre Repas de chair humaine, où elle mangea d'un aussi bon appetit que les autres, sans paroître aucunement décontenancée ni malade. Je dirai à propos de ce-ci, que les *Ameriquaines*, quoique d'un temperament fort & robuste, n'ont point cependant cette fécondité que l'on voit en *Europe*.
- 10 Ce qui est peut-être aussi cause que toutes ces Nations Barbares ne sont pas beaucoup peuplées, c'est que les Sauvagessees n'ayant pas de Vaches ni d'Animaux qui puissent suppléer à l'embarras où elles se trouveroient si elles venoient à avoir plusieurs Enfans [200] à allaiter en même tems, elles courroient risque de ne les pouvoir pas élever. C'est pourquoi dans l'*Amerique*, une Mère, qui aime ordinairement beaucoup son Enfant, le tient long-tems à la mamelle, & tant qu'il n'est pas bien en état d'être sevré, elle ne se laisse point approcher de son Mari¹³.

en usaient autrement envers les autres hommes. [...] Quelle humanité dans des Sauvages! et combien ne se trouve t-il [*sic*] pas d'hommes en Europe auxquels le titre de barbare conviendrait mieux qu'aux habitans de l'Amérique?» (*op. cit.*, p. 2). Voir aussi Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 90-91).

¹¹ Voir *supra*, chap. 30, §14.

¹² Plusieurs relationnaires indiquent que les Amérindiennes accouchent sans peine, voire avec une facilité extraordinaire (voir *Histoire*, t. 1, p. 127; *NVH*, p. 180; *MSA*, t. 1, p. 590-591; *Mémoires*, p. 676).

¹³ La remarque est empruntée à Louis Hennepin: «Elles [les Amérindiennes] ne s'approchent du tout point de leurs Maris [...] jusques à ce que leurs enfans aient atteint l'âge de trois ou quatre ans, & qu'ils se puissent nourrir comme les autres. Parmi les femmes de l'Europe on en use d'une autre maniere, par ce qu'il est aisé de suppléer au défaut des Meres, par le moien du lait de Vaches, ou d'autres animaux domestiques. Mais parmi les Femmes Sauvages on ne nourrit point de ces animaux. Elles fuient donc le commerce des hommes, pendant qu'elles sont nourries, par ce que si elles devenoient enceintes, leurs enfans periroident indubitablement, puis qu'à cinq ou six mois par exemple, les enfans ne pourroient point manger de viande boucannée, ou d'autre chose» (*NVH*, p. 237). Lafitau observe aussi que les Amérindiennes n'ont pas beaucoup d'enfans, mais il ne propose aucune hypothèse pour en expliquer la cause (voir *MSA*, t. 1, p. 590). Quant à Lahontan, il estime que le faible taux de fécondité est attribuable à la lubricité des Amérindiennes: «Si elles ne prenoient pas si fréquemment les plaisirs de l'amour, ni avec tant d'avidité, elles donneroient le tems à la matière convenable à la production des enfans, de se rendre telle qu'il faut qu'elle

- 11 Les Femmes enceintes se menagent peu pendant leur grossesse; elles travaillent à l'ordinaire, & plus elles approchent de leur terme, plus elles fatiguent¹⁴. Elles vont aux Champs, portent de gros fardeaux sans difficulté & elles prétendent que ces exercices violens facilitent leurs couches & rendent leurs Enfants plus robustes. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au Monde: n'y ayant jamais personne chez elles en titre d'office pour les aider en cela¹⁵. Si elles sont surprises seules, en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs Enfants dans la première eau froide qu'elles trouvent, retournent à leur Cabane, comme si de rien n'étoit, & dès le même jour el-[201]-les paroissent capables de leurs exercices ordinaires.
- 12 Il ne paroît pas qu'elles aient souffert, ni qu'elles soient malades, ainsi que je le viens de démontrer par l'exemple ci-dessus: ce n'est pas néanmoins qu'elles ne souffrent & que quelques unes-même n'en meurent. Mais est-il étonnant, que des Femmes qui endureroient les plus cruels tourmens, sans jeter le moindre cri, si elles se trouvoient malheureusement attachées à un poteau, pour y être brûlées vives: est-il étonnant, dis-je, de voir ces mêmes Femmes surmonter les douleurs de l'Enfantement, par une force d'esprit admirable & s'abstenir autant qu'il dépend d'elles de donner la moindre marque d'une foiblesse, dont elles craindroient que leurs Enfants ne devinssent héritiers¹⁶.
- 13 Quelques Missionnaires ont rapporté à ce sujet, qu'un jour une Femme ayant un peu trop marqué sa sensibilité, une Personne entendit les Anciennes raisonner sur ce Phenomène, & conclure avec beaucoup de gravité, qu'il ne falloit plus qu'elle eût d'Enfans, par-[202]-ce qu'elle ne pouvoit mettre au Monde que des Lâches¹⁷.
- 14 L'Enfant de l'*Algonkine* qui venoit d'accoucher en ma présence étoit venu hors de terme. Il ne vécut que deux jours & on l'enterra sans cérémonie¹⁸. Je m'ennuyois si fort dans ce Village, que j'aurois voulu en être bien loin. Cependant je fus forcé de n'en partir qu'après que l'on eut fait l'enterrement de ce nouveau né. Ce retardement, me disoit ma jeune *Marie*, étoit autant pour le retablissement parfait de ma santé, que pour attendre une douzaine de Sauvages *Algonkins*, qui devoient nous accompagner jusqu'au premier Village où nous allions. Ces Sauvages devoient s'y rendre pour y porter comme en triomphe, au bout de leur calumet de paix, la chevelure de notre *Renard* massacré¹⁹.

soit pour engendrer» (*Dialogues*, p. 877). Plus haut, Le Beau aborde précisément la question de la durée de l'allaitement maternel chez les Amérindiennes (voir *supra*, chap. 25, §24).

¹⁴ Comme l'indique Serge Trudel dans son mémoire (voir *NEA*, p. 110), les informations produites dans ce paragraphe et les deux suivants (§11-13) sont empruntées à Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 590-592).

¹⁵ Le texte de Lafitau est plus nuancé: «On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur Cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office» (*MSA*, t. 1, p. 590-591).

¹⁶ L'analogie entre les douleurs de l'enfantement et les supplices des prisonniers condamnés au feu n'est pas de Lafitau; elle est de Le Beau.

¹⁷ Le Beau indique qu'il recourt à plusieurs sources, qu'il s'en remet aux rapports de «Quelques Missionnaires». Au vrai, il se contente de suivre le texte de Lafitau: «Dans nôtre Mission, quelqu'une ayant un peu trop marqué sa sensibilité, il y a quelques années, une personne entendit les anciennes raisonner sur ce phenomene, & conclure avec beaucoup de gravité, qu'il ne falloit plus qu'elle eut d'enfans, parce qu'elle ne pouvoit mettre au monde que des lâches» (*MSA*, t. 1, p. 592).

¹⁸ Le Beau décrit le mode traditionnel d'inhumation des enfants morts peu après leur naissance au chapitre 36 (§8).

¹⁹ Le Beau, qui produit une description du calumet un peu plus bas (§22-24), fait référence au scalp de l'Amérindien outagami supplicié sous ses yeux (voir *supra*, chap. 30, §1-15, 24).

- 15 Ma jeune *Abenaquise*, en me racontant toutes ces raisons, les circonstancia d'un traît qui me navra le cœur. C'étoit son Rêve au sujet de notre mariage dont elle me fit alors le recit, en ajoutant que ces *Algonkins* ne precipitoient leur départ, que pour nous faire l'honneur d'assister à mes nêces avec el-[203]-le: Ainsi leur compagnie ne pouvoit m'être qu'un aggravement d'affliction pendant toute notre route.
- 16 Bien loin donc d'être davantage amoureux & de croire que j'allois posséder un objet digne d'être aimé, cette jeune Sauvagesse au-contraire, quoique belle & très aimable, me parût tout d'un coup laide, affreuse & des plus haïssables. Il me sembloit même qu'au lieu d'aller à des nêces, on alloit me conduire au suplice. Néanmoins, pour dissimuler mon chagrin, je feignis de paroître très content & de languir même dans l'attente du doux moment de me voir bientôt son Epoux. Mais Hélas, quels rudes assauts ne me donnois-je pas intérieurement! Comment pouvoir haïr long-tems une jeune Personne dont la modestie, la douceur & les traits de beauté, rassemblés sur un même visage, me sembloient n'y être peints chez des Barbares que pour y triompher du cœur du monde le plus insensible! Comment pouvoir payer de haine l'amitié d'une telle Personne, de qui non seulement je tenois la vie d'une manière toute extraordinaire, mais [204] qui, par un effet d'une tendresse surnaturelle, cherchoit à me la conserver au peril même de la sienne propre, qu'elle avoit déjà pensé perdre & étoit encore prête à sacrifier, pour délivrer la mienne des suplices les plus horribles; c'est ce qu'on verra dans la suite.
- 17 Ce combat intérieur ne dura pas long-tems. Je l'avois aimé & la passion de l'Amour qui ne s'éteint souvent que pour mieux se rallumer, fut cause que je rendis bien-tôt les armes & que je me resolut enfin à tout ce qui pourroit en arriver. Cependant, comme il n'y avoit que le mot de *Mariage* qui m'étourdissoit, par raport à la situation de mes affaires, qui en rendoient les circonstances fâcheuses, je méditai bien vite à lui declarer le lendemain un Rêve aussi malicieux que le sien, qui pût, du moins autant qu'il me seroit possible, prolonger l'exécution de son prétendu mariage avec moi. Car, en un mot, les liens d'un veritable amour conjugale²⁰, qui dans une²¹ autre état m'eussent été fort agréables avec une Personne, surtout aussi aimable qu'elle²² me paroisoit alors; ces liens dis-je, me [205] sembloient devoir être dans peu de jours une chaîne, dont il me seroit impossible de supporter le poids.
- 18 Enfin le 1. *Juin* je partis de ce lieu accompagné de ces *Algonkins*, pour aller au premier Village des *Iroquois*, *Tsonnontouans*²³. C'étoit là où mes *Abenakis* esperoient de trouver un Missionnaire Jesuite, qui pût terminer mon prétendu mariage avec ma chère

²⁰ En 1740, l'Académie indique que le substantif «amour» est masculin au singulier et féminin au pluriel. Au singulier, le féminin n'est maintenu qu'en poésie, précisent les rédacteurs (voir *Académie*, t. 1, p. 61). Le Beau (ou le prote) suit la règle d'usage dans le cas du pluriel (chap. 32, §20: «toutes mes amours»), mais il hésite si le substantif est singulier: il écrit tantôt «l'amour Divin» (chap. 23, §2), «un amour interne» (chap. 29, §29), «Son amour n'étoit pas encore bien éteint» (chap. 35, §20), tantôt «son amour devenuë cruelle» (chap. 33, §14). Ici, «un veritable amour conjugale», le genre pose un problème particulier. S'il ne s'agit pas d'une coquille du prote, l'hésitation est révélatrice puisque l'article indéfini «un» est masculin, mais l'adjectif «conjugale» est féminin.

²¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «un».

²² Coquille attribuable au prote; il faut lire «qu'elle».

²³ La chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32), mais comme nous le verrons un peu plus bas (§22), Claude Le Beau situe les *Tsonnontouans*, comme il se doit, au sud du lac Ontario (voir *supra*, chap. 13, n. 60).

*Marie*²⁴. Il est à propos d'avertir ici que, outre les douze *Algonkins* qui nous accompagnoient, il y avoit trois Femmes & particulièrement un *Jongleur*²⁵, qui n'étoit pas trop bien intentionné pour moi. Il devoit même rompre les mesures de mon Mariage, par rapport à un de ses Parens & amis, qui étoit de cette même Bande. Ce Parent ou ami âgé d'environ 35. à 40. ans, étoit éperduément amoureux de ma Maitresse, quoiqu'il eut déjà avec lui une Femme, mais les *Algonkins*, n'y regardant pas de si près, ne se font point scrupule d'en épouser deux & même quelquefois trois, quoique cette Poligamie ne soit guère permise aujourd'hui chez eux: c'est ce qui fit que le dessein de celui-ci étoit de se défaire de la sienne, [206] pour tâcher de se marier ensuite plus aisément avec la mienne prétendue, ou de me l'enlever à quelque prix que ce fût²⁶.

19 Comme les Sauvages ne font point de façon en amour & qu'ils vont d'abord au fait, il m'étoit impossible d'apercevoir la moindre marque de l'extrême passion, qui devoit troubler celui-ci dans l'inquiétude de savoir comment il viendrait à bout de son pernicieux dessein. Il ne paroissoit pas même jeter aucuns regards sur ma chère *Marie*, à moins que ce ne fût avec beaucoup d'indifférence, desorte qu'elle ne s'aperçut pas plus que moi, de l'amour interne, dont il brûloit pour elle²⁷. Il passoit pour un bon Chasseur: qualité chez les Sauvages, qui fait toute l'estime & la recherche des bons Partis pour les Femmes en cas de mariage! Cet *Algonkin* donc, quoique d'une Nation différente à mon *Abenaquise*, prétendoit par la suite l'emporter sur moi par rapport à cette avantage, dont il se prevaloît beaucoup. Pour cet effet, il avoit promis une recompense à son Parent le Jongleur, en cas qu'il pût l'aider à réussir dans cette entreprise, qui ne [207] laissoit pas que de lui paroître un peu difficile, & c'étoit réellement en quoi il ne se trompoit pas.

20 La première journée, nous nous amusâmes à chasser sur des Cerfs²⁸, de sorte que nous ne fîmes pas beaucoup de chemin; & le lendemain 2. *Juin*, je donnai jour, sans y penser, à cet Amoureux de pouvoir réussir dans son maudit projet. Voici comment: Dès le matin à mon reveil je feignis avoir fait un Rêve magnifique qui avoit beaucoup de rapport à celui de ma Sauvagesse à laquelle je dis: «que j'avois bien rêvé, qu'un Jesuite me marioit avec elle; mais que ce Jesuite étoit le R. P. *Cirene*²⁹, qui m'avoit défendu d'aller chez les *François*, de crainte que *Onnontio*, ou le Gouverneur Général³⁰, ne me punit de m'être marié sans son consentement & d'avoir négligé ses affaires. Ensuite je lui racontai que ce R. Père, qui étoit un Ami intime d'*Onnontio* m'avoit engagé à demeurer pendant quelque

²⁴ Cette mise en scène est invraisemblable: les dernières missions jésuites en Iroquoisie remontent au début du XVIII^e siècle. La présence d'un missionnaire chez les Tsonnontouans, en 1731, est plus qu'improbable (voir *infra*, chap. 32, n. 3).

²⁵ Le Beau appelle «Jongleurs» les médecins amérindiens (voir *infra*, chap. 39, n. 15).

²⁶ D'après Lafitau, la polygamie n'est permise «que parmi quelques Nations de la Langue Algonquine [...] [et elle] est bornée à un petit nombre de femmes, comme de deux ou de trois, si l'on en excepte les Chefs, qui prétendent avoir plus de privilege que les autres». Loin de croire que cette pratique puisse être périmée, Lafitau ajoute: «Ces femmes habitent souvent sous le même toit, chez les Nations Algonquines, & elles font assez bon ménage» (*MSA*, t. 1, p. 554-556).

²⁷ Lahontan rapporte aussi que les Amérindiens sont des courtisans très «discrets» et qu'ils ne tiennent pas de discours galants aux Sauvagesse. Il ajoute du même souffle que les hommes et les femmes discutent de «toute autre matière» que l'amour et que, par le biais de ces conversations anodines et «par le langage des yeux», ils peuvent deviner l'inclination qu'on leur porte (voir *Mémoires*, p. 669-672).

²⁸ Sur le cerf américain, ou wapiti (*Cervus elaphus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

²⁹ Sur le père Jacques de Sirême, voir *supra*, chap. 21, n. 22.

³⁰ Comme Le Beau l'indique, le mot «Onnontio» désigne le gouverneur général (voir *supra*, chap. 12, n. 15). En 1731, c'est le marquis de Beauharnois qui occupe ce poste (voir *supra*, chap. 5, n. 2).

tems auprès de lui avec elle, jusqu'à ce qu'il eût envoyé un Blanc³¹ ou une Lettre en ma faveur à ce Général. [208] Ce que je ne manquai pas de circonstancier, en ajoutant, que je m'étois vû effectivement demeurer à *Naranzouac*³², & y recevoir la reponse de ce Grand Chef des *François*, qui me rapelloit auprès de lui, en m'envoyant beaucoup de présents, pour remercier ses Parens de l'honneur qu'ils me faisoient, en m'agréant pour leur Gendre.»

21 Si ce Rêve imaginaire présageoit à ma Sauvagesse une réussite conforme à ses intentions, d'un autre côté il m'en devoit produire une des plus avantageuses aux miennes, puisque le *R. P. Cirene*, demeurant proche des *Anglois*, étoit capable de me faire évader, avant que d'en venir à son exécution. Il eut à peu près l'effet que j'en attendois: car mon prétendu Beau-Père ne songea plus à me vouloir conduire du côté des *François*. Il resolut d'abord de me laisser avec sa Fille au premier Village où nous allions, tandis qu'il iroit au sien, autant pour y accomplir son Rêve sinistre, que pour y porter ses Marchandises & y annoncer mon future Mariage. D'ailleurs mon Songe [209] figuré me fut d'autant plus heureux que mon Rival, que je ne connoissois point, prémeditant de m'assassiner, trouvoit jour par ce retardement à n'en point précipiter l'exécution, dans l'esperance de pouvoir mieux faire son coup par la suite. Ce Miserable avoit déjà pris le dessein de me tuer avant que j'arrivasse au Village & il auroit pu facilement y réussir, sur-tout dans les premiers jours que je m'abandonnois inconsidérément avec lui à la Chasse.

22 Le 8. *Juin* sur les 9. heures du matin, nous arrivâmes à un Village des *Iroquois Tsonnontouans*, qui habitent à environ cinquante lieuës du grand *Saut de Niagara*³³. Le plus âgé de mes *Algonkins* y entra le premier, marchant à notre tête & portant en main un grand Calumet³⁴, auquel il avoit attaché la chevelure de notre infortuné *Renard*. Ce Calumet étoit d'une pierre d'un rouge semblable à celui du Corail & polie comme du marbre. Cette pierre, au milieu de laquelle étoit creusé le foyer de la pipe, où l'on insère le tabac, pouvoit avoir environ quatre pouces [210] de longueur³⁵. Une de ses extrémités formoit une figure de hache & l'autre servoit à emmancher un bâton long d'environ deux pieds³⁶. Ce bâton, un peu plus gros que celui de nos petites Cannes de joncs pliantes³⁷, étoit percé par le milieu & embelli de la tête & du cou d'une espèce de Canard³⁸, dont le plumage rare & luisant étoit fort beau & couvroit ce tuyau ou lui servoit de fourreau

³¹ Plus haut, Le Beau explique cette acception du substantif «Blanc» (voir *supra*, chap. 9, n. 9).

³² Sur *Narantsouak*, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

³³ Si Le Beau situe le village des *Tsonnontouans* à environ 200 km des chutes Niagara, c'est parce qu'il a sous les yeux la *Carte d'un tres grand Pais Nouvellement découvert* de Louis Hennepin (*NDH*, p. 312-bis). La description des chutes et de la rivière Niagara produite par Le Beau un peu plus bas trouve aussi sa source dans l'ouvrage du récollet (voir *infra*, chap. 38, §11-14).

³⁴ La description du calumet produite par Le Beau (§22-24) s'inspire tantôt des observations de Louis Hennepin (voir *NDH*, p. 149-151), tantôt de celles de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 320-332), qui sont elles-mêmes tirées en partie de la relation du père Marquette (voir *JR*, vol. 59, p. 130-132). Voir aussi les descriptions produites par Bacqueville de La Potherie (*Histoire*, t. 1, p. 76, t. 2, p. 14-16), Frederick Webb Hodge (*HAI*, vol. 1, p. 191-195; *MIC*, p. 82-84), Lahontan (*NVL*, p. 303) et Saugrain (*DNF*, p. 1209-1210).

³⁵ Un peu plus de 10 cm.

³⁶ Environ 65 cm.

³⁷ Le Beau, qui précise ici la description empruntée à ses prédécesseurs, fait probablement référence aux tiges de «jonc des jardiniers» (*juncus glaucus*) qui pouvaient servir à faire des liens, des chapeaux et des corbeilles (voir Augé, t. 4, p. 188). Louis Hennepin indique que le tuyau du calumet «est une Canne assez forte» (*NDH*, p. 150); Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 320) et Marquette (*JR*, vol. 59, p. 130) disent qu'il est «gros comme une canne ordinaire».

³⁸ Sur les canards d'Amérique du Nord, voir *supra*, chap. 11, n. 27.

jusqu'à la moitié: le reste étoit orné de quelques cheveux longs & pendans de plusieurs Nations conquises: mais la chevelure de notre *Renard*, qui y pendoit toute entière, empêchoit qu'on ne les pût voir. Il étoit encore enjolivé de grandes plumes rouges, vertes, jaunes & d'autres couleurs, empanachées dans le cou du Canard.

23 Les Sauvages font autant de cas de ce Calumet que si c'étoit la chose du Monde la plus sacrée. Rien n'est plus mystérieux chez eux. Ils s'en servent dans leurs affaires les plus importantes. Ils le regardent comme le Dieu de la Paix & de la Guerre, l'Arbitre de la vie & de la mort. C'est assez de le [211] porter sur soi & de le faire voir, pour marcher en assurance au milieu des Ennemis, qui dans le fort du Combat mettent bas les armes quand on leur montre. C'est pour cela que les *François* ont été obligés de s'en servir dans les Guerres qu'ils ont eues contre ces Barbares, qui leur ont reproché quelquefois, comme un crime des plus énormes, d'avoir violé la foi du Calumet; car les *François*, surtout lorsqu'ils se voyoient les plus forts, n'étoient pas toujours d'humeur à suspendre leurs armes, pour respecter une Pipe à tabac³⁹.

24 Ces Barbares ont plusieurs sortes de Calumets: ils en ont pour la Paix, pour la Guerre, pour affermir leurs differends ou pour parler aux Etrangers⁴⁰. J'en ai vûs qui étoient faits indifféremment d'une pierre rouge, noir ou blanche & ne ressembloient pas mal à une hache d'armes. Ils avoient presque tous, plusieurs tresses de cheveux de Femmes, entrelassés de diverses manières. J'en ai vûs aussi auxquels on avoit attaché deux aîles d'Oiseaux; ce qui les faisoit ressembler assez bien [212] au Caducée de *Mercur*⁴¹. C'est un signe de Guerre, quand le bâton du Calumet est peint de vermillon dans l'entre-deux des cheveux. Aujourd'hui le Calumet n'est plus si en usage, qu'il l'étoit autrefois qu'on s'en servoit même pour le commerce⁴².

25 Les premiers *Tsonnontouans*, qui nous virent arriver dans leur Village avec notre Calumet, se mirent à faire un grand cri de joye. Tous ceux qui étoient dans leur Cabane en sortirent bien vite & se rangèrent en haye, pour nous laisser passer jusqu'à l'endroit où

³⁹ Cette dernière remarque est personnelle à Le Beau, mais Louis Hennepin indique aussi que les Européens font «tres peu d'état» du calumet (voir *NDH*, p. 149).

⁴⁰ Phrase incohérente: les Amérindiens n'affermissent évidemment pas leurs différends avec le calumet de paix. Il pourrait s'agir d'un bourdon ou d'une maladresse de Le Beau. Celui-ci pourrait s'être trompé en transcrivant le texte de son prédécesseur: «Il y a un Calumet pour la Paix, & un pour la Guerre. Ils [les Amérindiens] s'en servent encore pour terminer leurs differends, & pour affermir leurs alliances, ou pour parler aux Etrangers» (Marquette cité par Lafitau, dans *MSA*, t. 2, p. 320).

⁴¹ Louis Hennepin compare le calumet amérindien au caducée de Mercure (voir *NDH*, p. 150); Lafitau explique avec force détails en quoi consiste cette ressemblance: «Rien ne représente mieux le Caducée de Mercure que le Calumet de Paix. [...] Le Calumet ressemble en quelque chose au Caducée pour sa figure: c'est un Bâton à peu près de la même longueur; il est toujours orné de grandes plumes, ou quelquefois d'aîles entières comme le Caducée [...]. Il ne manque, ce semble, au Calumet pour la ressemblance parfaite [...] que les serpens entortillés, qui ont toujours été conservés au Caducée, par les Grecs & par les Romains, dans les statuës & dans les emblèmes de Mercure. Mais si les Sauvages n'ont pas ce point de ressemblance, qui peut paroître indifférent, n'étant peut-être qu'un de ces ornemens sur lesquels on a pû varier, selon le goût & l'humeur bizarre de chaque Nation, les Grecs & les Romains n'ont point conservé de leur côté au Caducée ce qui est le plus essentiel au Calumet de Paix. C'est cette pipe, laquelle, selon l'opinion que j'en ai, est un véritable Autel, où les Sauvages offrent au Soleil un sacrifice dans toutes les formes: Sacrifice qui concilie au Calumet ce respect, auquel sont attachés par un esprit de Religion ancienne la sainteté des sermens, & le droit inviolable des Nations, de la même maniere que ces choses étoient annexées autrefois au Caducée. [...] J'ai lû aussi dans quelque Auteur, qu'on ornoit le Caducée avec des cheveux qu'on nattoit proprement, de la même maniere qu'on en use pour le Calumet [...]. Dans tout le reste le Caducée & le Calumet sont absolument semblables» (*MSA*, t. 2, p. 325-327, 329-330).

⁴² Cette dernière remarque est personnelle à Le Beau.

étoit leur Chef. La reception qu'on nous y fit, fut à peu près pareille à celle que l'on m'avoit déjà faite à *Naranzouac*. Le diner y fut bientôt prêt, chacun y chanta & dansa tant qu'il voulut, après quoi on nous servit une Sagamité assaisonnée de plusieurs Chevreuils⁴³. A la fin de ce Repas, qui étoit un peu splendide, un de mes *Algonkins* se leva, & tenant en main notre Calumet, il harangua en stile d'Orateur, toute l'Assemblée à laquelle il rendit compte de notre arrivée. Ce Discours emphatique dura près d'une demie heure [213] pendant laquelle les Assistans faisoient de tems en tems des *Ho, ho*, d'applaudissemens si réitérés, que j'en étois étourdi.

26 J'ai fait une traduction de cette Harangue selon qu'elle m'a été interprétée; mais elle ne vaut pas la peine d'être rapportée ici. Je dirai néanmoins pour en donner une idée, qu'il commença par dire: *Que vos Cabanes vont être fermes, ô Iroquois! Que vos Femmes vont y allaiter à l'aise vos Enfans! car la hache est renversée & doit être enterrée si avant, que vos Bleds-d'Inde⁴⁴ vont croître dessus, sans que vous puissiez jamais la déterrer! Les Outagamis sont faits⁴⁵! vous le savez ô Iroquois! & vous n'ignorez pas qu'ils vous ont été Traîtres & n'ont été vos Alliés contre nous & contre les François, que pour vous sacrifier à leurs intérêts! Combien de fois ont-ils bu dans le crâne de vos têtes, &c.* Il vouloit dire dans le crâne de leurs Parens ou de leurs Ancêtres & la hache enterrée si avant, &c. étoit une expression métaphorique pour signifier que la Guerre étoit éteinte ou enterrée pour jamais. Le reste n'est qu'un long verbia-[214]-ge, dans lequel il fit un recit circonstancié de toutes les cruautés, que ses Frères & lui, avoient exercées sur le corps du pauvre *Renard*, dont il montrait la chevelure, & il termina son Discours en vantant extrêmement les hauts Faits de sa propre Nation & de celle des *Iroquois* qui l'écoutoient.

27 Cette Harangue étant finie, on s'exerça à la Danse du Calumet. Cette Danse étoit à peu près de même que celle que j'ai rapportée de l'*Athonron*⁴⁶, excepté que celui qui tenoit le Calumet de Paix dansa premièrement seul & que tous les Spectateurs étoient assis en rond pour l'environner & le soulager, en battant la mesure de ses chansons. Au bout d'un certain tems, dansa avec lui qui voulut. Ce fut alors que la Musique redoubla & devint bien plus animée: car chacun des Danseurs chantant sa chanson selon la cadence du Tambourin, leur voix fut encore accompagnée de celle de tous les Assistans: ce qui composoit une espèce d'Harmonie assez divertissante⁴⁷.

⁴³ Le Beau décrit la sagamité amérindienne au chapitre 21 (§9). Sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

⁴⁴ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

⁴⁵ Nouvelle allusion au massacre des Renards, ou Outagamis (voir *supra*, chap. 29, n. 25), par les troupes de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers (père), Robert Groston de Saint-Ange et Nicolas-Joseph Noyelles de Fleurimont, en septembre 1730 (voir F. Émile Audet, *op. cit.*, p. 169-180).

⁴⁶ Note de l'auteur: Voyez. Chap. XVII. pag. 279. Voir *supra*, chapitre 17 (§1-5).

⁴⁷ Cette brève mise en scène de la danse du calumet (avec le commentaire appréciatif) rappelle les observations des prédécesseurs de Le Beau. Lafitau indique, en suivant la relation du père Marquette, que la danse du calumet «pourroit passer pour une assez belle entrée de Ballet en France» (*MSA*, t. 2, p. 323). Pour sa part, Lahontan estime que cette danse est «la plus belle & la plus grave» de toutes les danses amérindiennes (voir *Mémoires*, p. 641). Pour des descriptions détaillées de la danse du calumet, voir *Histoire*, t. 2, p. 16-19; *MSA*, t. 2, p. 321-324; *Mémoires*, p. 641-642, 724-725; *DNF*, p. 1210-1211. Sur les tambourins rythmiques, voir *supra*, chap. 23, n. 13.

[215] CHAPITRE XXXII.

L'Auteur est enlevé de chez les Tsonnontouans: ces Sauvages vont à son secours. Ses Conducteurs Algonkins le lient comme un Esclave. Il échappe de leurs mains & tombe entre celles de deux Abenakis dont l'un, qui est l'Amant de sa Maîtresse, le délivre des mains de ses Ennemis.

- 1 J'ai remarqué depuis mon Retour, que nous avons laissé derrière nous quelques Villages des *Iroquois Goyogouens*, de manière que nous aurions pû arriver plus promptement chez eux, que chez les *Tsonnontouans*: mais mon Beau-Père prétendu, avoit rêvé qu'il devoit se rendre au Village où nous étions alors¹. C'est pourquoi il n'avoit pas voulu passer par d'autres. Le chagrin de n'avoir pas prévu dans son rêve qu'il s'arrêteroit malgré lui avec des *Algonkins*, lui fatiguoit, je crois, assez l'esprit.
- 2 [216] Ce Village des *Tsonnontouans*, où nous étions arrivés, n'étoit pas alors fort peuplé; car la plûpart de ses Habitans étoient allés en Traitte à la Foire de *Montréal*. C'étoit la saison². Le Jesuite même, qui leur servoit de Missionnaire, étoit de retour à son Couvent de *Quebec*: ce R. Père avoit sans doute fini sa Mission; car ces Sauvages me dirent, qu'ils en attendoient un autre, pour occuper sa place³.
- 3 Leur Chef parloit un peu François, aussi bien que deux autres de ses Compatriotes, avec qui j'eus l'avantage de converser. Ils me firent beaucoup d'amitié & eurent pour moi toute la considération qu'ils auroient pu témoigner à un Officier d'importance. Les trois premiers jours se passèrent en jeux & en divertissemens de chasses & de danses; mais le quatrième, que mes *Abenakis* avoient limité pour leur Départ, pensa me devenir funeste, & voici comment.
- 4 Mon prétendu Rival avoit déjà noyé sa Femme, sans que Personne le sût. Il n'y avoit pas plus d'une demie journée qu'il avoit fait ce malheureux coup, [217] quand il en parut tout troublé & comme impatient de ne la point voir revenir d'où il l'avoit, disoit-il, envoyée, pour chercher des Racines. Ce Forfait n'étoit que la moitié de celui que ce Scelerat avoit projeté, pour venir à bout de ses desirs; car ce Barbare prevoyant bien que

¹ Au chapitre précédent, Le Beau situe le village tsonnontouan en se fondant sur la *Carte d'un tres grand Pais Nouvellement decouvert* de Louis Hennepin (voir *supra*, chap. 31, §22). Si Le Beau fait maintenant allusion à un village de Goyogouins, c'est qu'il a aussi sous les yeux la *Carte generale de Canada* de Lahontan, sur laquelle les villages des Tsonnontouans et des Goyogouins paraissent voisins (voir *Mémoires*, p. 525). Voir aussi la description de l'Iroquoisie et des Cinq-Nations produite par Le Beau au chapitre 13 (§24).

² Le Beau décrit cette foire au chapitre 6 (§3-7).

³ Comme l'indiquent les rédacteurs du *Journal de Trévoux*, Le Beau commet ici une erreur: «Notre Voyageur, après bien des courses & des aventures, arrive à un village du canton des Iroquois Tsonnanthouans, où ses conducteurs esperoient de trouver un Missionnaire Jesuite, pour le marier avec une jeune Abenakise. Mais ce Missionnaire, dit-il, avoit sans doute fini sa Mission, car il étoit retourné à Quebec, & les Sauvages en attendoient un autre pour occuper sa place. Comment a-t-on pû lui parler ainsi dans ce canton, où depuis 30. ans il n'y a pas eu de Missionnaire non plus que dans les autres?» (*loc. cit.*, p. 1952). En effet, plus de vingt ans séparent le départ du père Julien Garnier, missionnaire chez les Tsonnontouans, du prétendu passage de Le Beau dans ce village. Après la ratification du traité de paix de 1701, les jésuites avaient repris leurs travaux d'évangélisation en territoire iroquois, mais ces missions furent de courte durée en raison des pressions, des intrigues et des tractations anglo-iroquoises. En 1709, tous les pères avaient quitté l'Iroquoisie (voir L. Pouliot, *DBC*, vol. 2, p. 245-246; Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle: d'après des documents inédits*, Paris, Alphonse Picard et Fils éditeurs, 1906, vol. 1, p. 1-42). Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14). Sur le collège et la résidence des jésuites à Québec, voir *supra*, chap. 5, n. 30.

tant que je vivrois, il ne pourroit réussir dans ses Amours, il avoit formé le dessein de se défaire de moi, de quelque manière que ce pût être. D'ailleurs mes *Abenakis* étant sur leur départ, il lui étoit important de parfaire son maudit projet avant qu'ils partissent.

5 Ce Meurtrier avoit aussi remarqué, que j'aimois passionnément la chasse. C'est pourquoi le 12. *Juin*⁴, jour du départ de mes *Abenakis*, il vint dès le matin m'éveiller en me tirant doucement par le bras, & tenant en main son fusil, il me fit signe en riant, de prendre le mien, en me faisant aussi comprendre de la main, que nous ne ferions que le tour du Village, & cela seulement, pour voir si en cherchant sa Femme, nous ne trouverions pas du Gibier. Comme il étoit accompagné [218] du Jongleur⁵ & que l'un & l'autre ne m'avoient jusqu'alors donné aucun sujet de me méfier d'eux; je fus tout d'un coup prêt & les suivis sans faire de bruit, de peur d'éveiller mes Sauvages, qui dormoient à côté de moi. L'esperance de les surprendre à leur Reveil, en leur apportant du Gibier pour leur départ étoit tout ce qui m'occupoit l'esprit.

6 Je marchai donc avec ces deux Traîtres insignes, sans me douter de la moindre supercherie: mais à peine fus-je à 40. ou 50. pas de ce Village, que le Jongleur me quitta, comme pour aller chasser d'un autre côté, ou ne pas être témoin de ce qui alloit se passer à mon sujet. Il ne m'eut pas plutôt abandonné que le Coquin, qui restoit avec moi, se saisit de mon fusil & me mit entre les mains de deux de ses Camarades qu'il avoit apostés dans cet endroit pour m'y attendre.

7 Ces deux nouveaux Ministres de sa barbarie, me firent entrer promptement dans leur Canot & nagèrent⁶ si vigoureusement, qu'en peu de tems je me vis très éloigné de ma chère Maîtres-[219]-se. J'étois d'autant plus saisi de ce procédé, que je n'en pouvois deviner la cause. Heureux encore si j'eusse pû leur parler, peut-être alors que m'étant expliqué avec eux, j'aurois profité de cette conjoncture pour me faire conduire aux *Anglois*. Mais non, il fallut me laisser aller, à peu près comme un Criminel que l'on mène au suplice.

8 Autant que je le puis encore conjecturer, ils avoient dessein de m'assassiner dans quelque lieu fort éloigné ou de me noyer dans le grand *Saut de Niagara*⁷. Mais la rencontre qu'ils firent de trois Sauvages *Iroquois*, de la Nation des *Goyogouens*, fut cause qu'ils changèrent de sentiment; car, ainsi que je l'ai appris par la suite, ces *Iroquois* leur ayant demandé qui j'étois & où ils alloient avec moi, ils leur répondirent que j'étois un Deserteur, qu'ils reconduisoient à la Garnison du premier Fort François, qui est du côté du fameux Saut que je viens de nommer⁸: sur quoi ceux-ci leur ayant répliqué qu'ils n'en prenoient pas le chemin, ces Traîtres redescendirent la même Rivière que nous [220] venions de monter & en enfilèrent ensuite une autre, qui étoit toute remplie de Cascades ou de Rapides; desorte que voulant la descendre sans mettre pied à terre, afin d'aller plus vite, leur Canot se brisa & ils furent obligés de s'arrêter pour le recoudre⁹.

⁴ Ce repère temporel est cohérent par rapport à l'allusion à la «Foire de Montréal» (§2), mais dans l'ensemble des *Avantures*, la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

⁵ Le Beau appelle «Jongleurs» les médecins amérindiens (voir *infra*, chap. 39, n. 15).

⁶ En ce sens, le verbe «nager» signifie «ramer» (voir *supra*, chap. 4, n. 7).

⁷ Le Beau produit une description de la rivière et des chutes Niagara au chapitre 38 (§11-14).

⁸ Sur le fort Niagara, voir *infra*, chap. 38, n. 20.

⁹ Au sujet de la témérité de certains canoteurs, Lafitau observe: «[Plusieurs cataractes sont impraticables, mais] on s'abandonne au fil de l'eau dans les sauts qui ont moins d'élévation; toute l'adresse consiste à sçavoir le prendre, à bien choisir certains passages étroits entre les chaînes de Rochers, & à éviter les pierres détachées [...] il suffit d'en heurter une, pour que le Canot porté avec une extrême roideur, soit brisé en pièces, & fasse un naufrage auquel il n'y a plus de remède. Ceux qui ne sont pas accoutumés à ces

- 9 Pendant ces entrefaites, les trois *Iroquois Goyogouens* eurent le tems d'avancer chemin; & un bonheur pour moi fut qu'au lieu d'aller droit à leur Village, ils passèrent par celui d'où je sortois, où on ne manqua point de leur demander s'ils m'avoient rencontré. Leur raport surprit extrêmement mon Rival, qui ne s'attendoit point à recevoir une pareille confusion. Ce Scelerat, qui étoit retourné à ce Village, avoit dit en se lamentant à son arrivée, qu'il avoit trouvé sa Femme noyée sur une Roche dans un Rapide; que l'ayant voulu tirer hors de l'eau, je m'étois noyé aussi, en voulant l'aider, & qu'il n'avoit pu me secourir parceque le Courant m'avoit emporté, desorte qu'il ne savoit pas où l'on pourroit me repêcher.
- 10 Cette nouvelle attrista tous les Ha-[221]-bitans que j'avois vus dans ce Village; car j'ose dire que j'en étois aimé: la plupart même se mirent dans leur Canot, pour aller sonder par tout le Rapide; mais ne m'y ayant pas trouvé, ils revenoient quand ces *Iroquois Goyogouens* arrivèrent, & confirmèrent le soupçon qui commençoit à naître sur la fourberie de mon Rival. Cet imposteur s'en disculpa néanmoins, en faisant accroire que je m'étois peut-être sauvé à la nage & qu'il n'étoit pas étonnant que les Sauvages, qui me conduisoient, ne me connoissant point, ne me prissent pour un Deserteur. Il fut même le premier à dire qu'il vouloit courir après eux pour tâcher de me rattraper; & effectivement, pour mieux cacher son crime il se mit du nombre d'une vingtaine d'*Iroquois Tsonnontouans*, qui animés par l'exemple de leur Chef, resolurent de ne point retourner à leur Village, qu'ils ne m'eussent trouvé mort ou vif.
- 11 Il étoit presque nuit quand ils partirent, pour courir à ma recherche; car il étoit fort tard lorsque les *Iroquois Goyogouens* arrivèrent dans ce Village. Ces [222] trois Sauvages voulurent être aussi de la Partie, de même que mes *Abenakis*: de sorte que le nombre de ces differens Détachemens composoit vingt-huit Personnes, y compris le Jongleur.
- 12 Cependant ma chère Maîtresse, malgré sa pudeur & sa modestie ne put s'empêcher de faire paroître sa douleur, en versant quantité de larmes. Ce qui la rendoit encore plus inconsolable étoit la persuasion dans laquelle on l'avoit mise, que je m'étois évadé pour ne point l'épouser; car les deux Sauvages *Tsonnontouans*, qui parloient François, lui avoient confié indiscrètement, que je leur avois proposé de l'argent & toutes mes Pelleteries, en cas qu'ils voulussent me conduire en secret chez les *Anglois*; desorte donc que son amour pour moi, commençant alors à se convertir en depit ou plutôt en rage & en furie, j'avois bien autant à craindre de sa part, que de celle de mes Conducteurs; car cette jeune Fille ne méditoit pas moins que de m'assassiner elle-même, ou de me faire brûler vif. Mon scelerat de Rival, qui pressentoit aussi par ce dernier raport, que tous [223] mes *Abenakis* étoient mal intentionnés pour moi, ne manqua pas de s'en prévaloir. Il en parut indigné & leur jura même de les venger de ma perfidie, en cas qu'il me rencontrât le premier. Le prétexte n'étoit pas mauvais pour lui: mais revenons à mes deux Conducteurs.
- 13 Comme il y avoit tout lieu d'appréhender pour eux, si par hazard les trois *Goyogouens* venoient à s'arrêter au Village d'où nous sortions, ces deux Barbares n'eurent pas plutôt mis leur Canot en bon état, qu'ils voulurent avancer chemin. La saison le leur permettoit. Le Ciel étoit serain & on pouvoit voyager hardiment pendant la nuit. C'est ce que firent donc ces Maîtres Coquins.
- 14 Le lendemain dès la pointe du jour, ils se trouvèrent si fatigués qu'ils furent forcés de mettre pied à terre au premier Portage & de se reposer. Cet Endroit est bien près du Lac

sortes de navigations, fremissent à l'idée seule qu'on puisse se commettre dans des passages si dangereux à la merci d'une simple écorce» (MSA, t. 2, p. 218-219).

Ontario autrement dit *De Frontenac*¹⁰. Ce fut là donc où ces deux Scelerats, craignant que je ne leur échappassas, s'avisèrent de me lier par les mains & par les pieds en-[224]-tre quatre piquets; desorte que j'étois attaché contre terre, en forme de croix de *St. André*. Telle est la manière dont ces Barbares gardent ordinairement leurs Prisonniers. L'un d'eux n'étant pas encore content de cette horrible gêne, me mit par surcroît, une corde au col qu'il s'attacha ensuite au bras, afin qu'en cas que je vinsse à faire quelques efforts pour me délier, cette corde du moins pût le reveiller & l'avertir d'y porter remède¹¹.

15 Il ne m'est pas possible d'exprimer quelle fut alors ma douleur. Il suffit de dire, que, outre quelques cailloux qui me blessoient le dos, les Maringouins venant à m'assaillir de toutes parts; mon visage en proie à leurs piqures, ne devint qu'une seule playe: en un mot j'en fus si incommodé, que peu s'en fallut que je n'en perdisse la vuë. J'avois beau remuer le¹² tête, pour les faire en aller, ils sembloient au-contraire de plus en plus acharnés sur ma triste peau. Enfin à force de remuer, pour épouvanter ces impitoyables Insectes, un de mes liens se cassa. Il n'y en eut qu'un seul qui m'embarrassa; c'étoit celui de [225] mon cou, parcequ'il correspondoit au bras de mon Gardien¹³.

16 Je balançai¹⁴ quelque tems pour savoir si je devois couper ce lien; mais les ronflemens de mes deux Sentinelles endormies, me dictant de risquer le tout pour le tout, j'en eus bientôt fait l'affaire avec un petit canif, que je tirai subtilement hors d'une de mes poches. Il me servit aussi à couper les autres liens. Ce coup fait, je sautai aussitôt sur les armes de mes deux Dormeurs & m'en étant saisies, je fus vingt fois tenté de les assassiner. Je levai même deux fois la hache pour en frapper un de ces Barbares; mais un certain remord de conscience retenant mon bras, je me contentai d'entrer dans leur canot & de prendre la fuite. Au bout d'une lieuë & demie ou environ¹⁵, je me trouvai dans un endroit,

¹⁰ À l'époque, on désigne le plus petit des cinq Grands Lacs du Canada par les noms «Ontario» ou «Frontenac». Sur sa *Carte du Canada* (1738), Le Beau n'utilise que le nom français: «Lac Frontenac». En revanche, l'hésitation entre les deux toponymes est manifeste sur la *Carte generale de Canada* (1702) de Lahontan et sur la *Carte d'un tres grand Pais Nouvellement decouvert* (1697) d'Hennepin, où les deux noms apparaissent côte à côte: «Lac Ontario ou de Frontenac». D'après Norman A. Rukavina et Farrell M. Boyce, le nom iroquois «Ontario» signifierait «beau lac» ou «eau étincelante» (*EC*, p. 1763-1764).

¹¹ Comme l'indique Serge Trudel (voir *NEA*, p. 69), Le Beau se souvient sans doute des observations de Lafitau: «Tous les soirs on les étend [les prisonniers] sur le dos presque tout-nuds, sans autre lit que la terre, dans laquelle on plante quatre piquets pour chaque prisonnier, afin d'y lier leurs bras, & leurs pieds ouverts & étendus en forme de Croix de saint André. On enfonce de plus un cinquième piquet auquel on attache un collier, qui prend le prisonnier par le col, & le serre de trois ou quatre tours. Enfin on le ceint par le milieu du corps avec un autre collier ou sangle, dont celui qui a soin du captif, prend les deux bouts qu'il met sous sa tête pendant qu'il dort, afin d'être éveillé, si son prisonnier faisoit quelque mouvement pour se sauver» (*MSA*, t. 2, p. 261-262). Voir aussi *NVH*, p. 205-206.

¹² Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «la».

¹³ Encore une fois, Le Beau semble s'inspirer des remarques de Lafitau: «Cette posture [en croix de Saint-André] si contrainte durant une nuit entiere, est sans doute un supplice. Mais c'est un martyre des plus rigoureux dans la saison des Mousquites [*sic*]; & des Maringouins ou Cousins; car il n'est pas possible d'exprimer jusqu'où va l'importunité de ces animaux, qui volant par millions, & ne faisant que bourdonner, ne cessent d'enfoncer leurs aiguillons jusqu'au vif, & de sucer le sang, laissant un venin dans chaque piqueure, qui cause en même temps, & une inflammation, & une forte demangeaison. Du reste [...] il est souvent arrivé que les esclaves mal gardés se sont détachés, ont assommé une partie de leurs ennemis ensevelis dans le sommeil» (*MSA*, t. 2, p. 262). Sur le maringouin, voir *supra*, chap. 4, n. 53.

¹⁴ Dans ce sens figuré (et aujourd'hui vieilli), le verbe «balancer» signifie examiner, peser le pour et le contre (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 134; *Trévoux*, 1771, t. 1, p. 716; *NPR*, p. 211).

¹⁵ Environ 6 km.

où la Rivière étant un peu trop rapide je mis pied à terre & brisai ce Canot que j'abandonnai aux Courans & marchai à l'aventure.

17 Quoique j'eusse deux fusils, deux haches, de la poudre & du plomb, je ne me sentois pas néanmoins assez ar-[226]-mé. Jamais de ma vie je ne me suis senti si foible & si timide. Il me sembloit que je venois de faire le plus mauvais coup du monde & que j'avois un Regiment d'Ennemis sur les bras: le moindre vent, la moindre feuille qui tomboit me faisoit tressaillir; un tremblement continuel se saisit malgré moi de tous mes membres. Je m'en voulois mal à moi-même de me voir dans cet état & d'avoir si peu de fermeté dans une occasion surtout où j'en avois un si grand besoin. Mais qu'y faire, l'idée seule de me croire proche de quelque Garnison Française me causoit tout ce trouble & je croyois, avec raison, devoir beaucoup plus craindre de ce côté que de celui des Sauvages.

18 Après avoir marché pendant plus de quatre heures, sans savoir où j'allois & sans rencontrer personne, je m'arrêtai enfin sur le bord d'une Rivière où je tuai six Tourterelles d'un seul coup de fusil¹⁶. Je plumai bien vite tous ces Animaux, & je n'eus pas plutôt fait du feu à la faveur du bassinet d'un de mes fusils¹⁷, que je vis venir à moi deux Sauvages. La vuë de [227] ces deux Hommes me troubla tellement l'esprit, que, sans faire aucune reflexion, je les pris d'abord pour mes deux *Algonkins*. Je me mettois même déjà sur mes gardes & allois les coucher en jouë, quand par bonheur un de ces nouveaux-venus me cria de loin *Bon jour Frère*. A ces mots je reconnus mon erreur & me laissai aborder. Je leur demandai d'abord s'ils parloient François & tous deux m'ayant répondu: *Oui*, & qu'il étoient de la Nation des *Abenakis*¹⁸, je n'en demandai pas d'avantage. Ils me présentèrent la main & s'assirent à côté de moi. Une chose qui surprendra sans doute le Lecteur, c'est que l'un des deux, nommé *Henri*, étoit l'Amant de ma Maîtresse & celui dont j'ai déjà parlé.

19 Ce *Henri* étoit un jeune Homme bien fait, d'un grand cœur & brave de sa personne aussi bien que son camarade. J'avois tant de choses à leur dire, que je ne m'informai point de leur nom. D'ailleurs il me paroissoit fort peu important pour mes affaires dans lesquelles je ne les croyois nullement intéressés. Ils m'apprirent en me présentant [228] un petit Flacon d'eau-de-vie, dont ils me firent boire, que je n'étois pas fort éloigné du Fort *De Frontenac*¹⁹, où ils me conduiroient bien si je souhaitois.

20 Je les remerciai, comme l'on peut croire, & leur racontai bien vite les raisons qui m'obligeoient de m'écarter de cet endroit; & comme ils me paroissoient tous deux Bons Enfans, je les fis manger avec moi chacun une couple de Tourterelles & leur recitai amplement, durant ce petit repas, toutes mes Avantures depuis *Quebec*, jusqu'au lieu où ils me voyoient. Je ne manquai pas surtout de leur bien particulariser toutes mes amours avec ma Sauvagesse; de leur vanter sa beauté & son attachement pour moi; mais en même

¹⁶ Sur la tourte (*Ectopistes migratorius*), ou pigeon voyageur, et sur la manne que représentait ce volatile en Nouvelle-France, voir *supra*, chap. 6, §13.

¹⁷ Dans le mécanisme de mise à feu d'un fusil, ce n'est pas le bassinet proprement dit qui produit les étincelles, mais le silex. Lorsqu'on souhaite tirer un coup de fusil, on charge d'abord le canon avec la poudre et le projectile. Le bassinet, en forme de coupelle, reçoit ensuite la poudre nécessaire pour l'amorçage. C'est lorsque le silex frappe la batterie que les étincelles provoquent la mise à feu de la poudre contenue dans le bassinet. Un petit canal (la «lumière»), percé sous le bassinet, permet au feu d'atteindre la poudre contenue dans le canon. L'explosion de celle-ci propulse le projectile vers la cible (voir Russel Bouchard, *Les armes à feu en Nouvelle-France*, p. 155-161; *Id.*, *Les armes de traite*, Québec, Boréal Express, 1976, p. 32-37, 49).

¹⁸ Sur la nation abénaquise, voir *supra*, chap. 8, n. 9.

¹⁹ Sur le fort Frontenac, ou fort Cataraqui, voir *supra*, chap. 28, n. 31.

tems je leur fis sentir l'impossibilité où j'étois de conclure aucun mariage avec elle. C'est pourquoi je leur ajoutai, que s'ils vouloient me conduire aux *Anglois*, non seulement j'étois capable de les payer d'avance de toutes leurs peines; mais même de les en faire encore recompenser à *Quebec*, sur un billet de ma main. Ces deux Sauvages, au lieu de me répondre, me tournèrent le dos, & s'entre-re-[229]-gardant ils conversèrent environ un quart d'heure ensemble sans daigner me mettre de leur conversation.

21 Autant surpris que fâché, je m'imaginai d'abord qu'ils ne possédoient sans doute qu'imparfaitement notre langue. C'est pourquoi je me mis en devoir de leur recommencer la même Histoire, syllabe pour syllabe & d'un ton plus lent: sur quoi ce *Henri*, se tournant vers moi, me dit d'un ton brusque: *Tais-toi, tais-toi seulement, & ne me casse point la tête, je n'ai point oublié ce que tu m'as dit & ne me soucie pas de t'entendre davantage*. Je ne pus m'empêcher de lui dire que je n'avois point de tems à perdre & que si ses affaires ne lui permettoient pas de me conduire si loin, que je le suppliois du moins de me conduire au Village où étoit ma Maîtresse. En même tems je lui présentai un Louis, deux Louis, trois Louis d'or²⁰: mais point de réponse; il secoua simplement la tête & me rejetta mon argent. Me voilà donc plus étonné que jamais; car tous les Sauvages sont naturellement si intéressés, que je ne savois que penser de ceux-ci.

22 [230] Ces jeunes Gens venoient de la Foire de *Montréal*, où ils avoient conversé avec deux *Iroquois*, que nous avions rencontré, bien loin avant que de nous voir arrêtés par des *Algonkins*. Comme il ne nous arriva rien d'extraordinaire avec ces *Iroquois* je n'en ai point parlé. Mais présentement, il est à propos de dire que ces deux Sauvages s'étoient rendus à la Foire de *Montréal*, par un chemin beaucoup plus court que le nôtre. Ce jeune *Henri*, les y trouvant, ne manqua point de s'informer de leur Voyage & de leur demander s'ils n'avoient point, par hasard, fait rencontre de sa chère Pretendue. On peut juger de ce que ceux-ci lui répondirent, puisque ce jeune Homme venoit au devant d'elle, & précisément par le même chemin que nous devons prendre.

23 Ces deux jeunes Gens trop équitables pour des Barbares, ayant pesé profondément toutes les circonstances de mes affaires, & vû par mon ingénuité à leur raconter mes amours, qu'il n'y avoit pas la moindre faute de ma part, ils en conçurent une si haute estimation pour moi, qu'il n'est pas possible de s'imaginer jusqu'où ils l'ont poussée. Jamais Amant, aussi passionné que l'étoit cet *Henri* pour sa Maîtresse, n'auroit pu étouffer son amour avec autant de grandeur d'ame, que le fit ce Sauvage en ma faveur. Il aimoit éperduement sa chère *Marie*, il est vrai: mais, Maître de ses Passions, il l'aimoit d'une façon à lui abandonner tout autre Amant que lui, qui eut pû mieux lui plaire, & cela dans la seule vuë de lui voir posséder ce qu'elle aimoit. C'est ce que l'on pourra voir dans la suite.

24 Ces deux jeunes Gens après avoir donc bien pensé sur ce qu'ils avoient à faire, prirent enfin la resolution de me reconduire au Village d'où l'on m'avoit enlevé. C'est pourquoi, se levant de leur place, ils me dirent de les attendre un moment, tandis qu'ils iroient querir leur Canot, qu'ils avoient laissé un peu plus loin sur le bord de la même Rivière où j'étois.

25 Pendant ces entrefaites voici arriver mes deux Conducteurs. Ils étoient dans un Canot, accompagnés des deux Scelerats qui m'avoient livrés entre leurs [232] mains. Aussi-tôt qu'ils me virent, ils jettèrent un grand cri & mirent pied à terre, pour m'attraper: mais me voyant sur la défensive derrière un grand arbre, l'un d'eux me lâcha un coup de

²⁰ Sur le «louis», voir *supra*, chap. 3, n. 45.

fusil, qui fit long feu, & par bonheur pour moi qu'il donna dans le même arbre qui me couvrait. A ce bruit mes deux *Abenakis* coururent à mon secours & me voyant embarrassé, ils tombèrent comme des furieux sur mes Ennemis, qui ne se méfioient pas d'eux, & sans vouloir écouter aucunes raisons, ils les désarmèrent, en leur donnant quantité de coups des mêmes perches qui leur servoient à piquer de fond²¹ dans les Rapides.

- 26 Les cris de ces Misérables éclatèrent tellement dans le Bois, que dans l'instant je vis venir à nous cinq *Iroquois Tsonnontouans*, qui m'y cherchoient. Ceux-ci nous abordèrent amicalement & furent fort étonnés du trouble qu'ils y trouvèrent à mon sujet. Mais après s'en être informés, ils furent très scandalisés du procédé des *Algonkins*, contre qui ils murmurèrent beaucoup. Trois d'entre ces [233] *Iroquois* nous quittèrent sur le champ pour aller avertir leurs autres Détachemens que l'on m'avoit trouvé, & dans l'espace de deux heures tout au plus, je me vis accompagné d'une vingtaine de Sauvages, sans compter mes quatre Coquins. Il ne manquoit de toute la troupe, qui me cherchoit, que mon Beau-Père prétendu, ses deux Fils & les trois *Goyogouens*, que nous n'attendimes point, parceque quelques *Tsonnontouans*, les avoient vus retourner au Village. Vers le soir de ce même jour, tous ces Sauvages contents de m'avoir trouvé, résolurent de cabaner dans cet endroit pour s'y delasser de leur fatigue; desorte donc que nous n'en décampâmes que le lendemain.

²¹ Refouler les courants (voir *supra*, chap. 6, n. 93).

[234] CHAPITRE XXXIII.

L'Auteur est maltraité par sa Maîtresse: son Rival Algonkin est accusé d'avoir noyé sa Femme: Les Iroquois s'assemblent pour lui faire son Procès. Manière dont ces Barbares se comportent dans leurs Conseils. L'Algonkin est condamné & mis à mort. Quelle est la fonction des Orateurs chez les Sauvages.

- 1 LE 14. Juin¹, je partis dès le matin avec tous ces Sauvages, pour² me rendre avec eux à leur Village. Je devois en être bien éloigné, puisque malgré toute leur diligence & les Courans qui nous emportoient, nous n'y arrivâmes cependant que le lendemain vers les deux heures après midi. Il est vrai que nous fîmes quantité de détours & que nous eûmes trois petits Portages qui nous arrêterent un peu.
- 2 Si nous fussions arrivés un peu plus tard, je n'y aurois plus trouvé ma jeu-[235]-ne *Abenauise*; car elle étoit déjà dans son Canot avec ses Parens, prêts à partir pour leur Village. Cette jeune Fille, aussi furieuse qu'une Harpie, ne m'eût pas plutôt aperçû, qu'elle mit pied à terre, vint droit à moi, & pour premières caresses³, me déchargea un grand coup d'aviron sur la tête, après quoi elle se jeta sur moi, me saisit par les cheveux, me mordit le bras & me fit sentir par ses ongles sur mon visage: *Quid furens Fœmina possit*⁴, jusqu'où peut aller la furie d'une Femme!
- 3 Comme je ne m'attendois point à une telle reception, il lui fut facile de me faire porter des marques de sa colère ou pour mieux dire de sa rage: mais sans lui donner le tems de l'assouvir, je me defendis si bien, que sans lui faire aucun mal, je la renversai par terre. Elle s'en releva néanmoins, & revenoit déjà sur moi quand elle se vit arrêtée par son Amant *Henri*. Cette jeune Furieuse, n'ayant eu des yeux que pour moi, ne l'avoit pas encore aperçû. C'est pourquoi, autant [236] effrayée que surprise par ce coup d'œil imprévû, elle devint toute pâle & tomba comme évanouïe entre les bras de ce jeune Homme, qui ne savoit que comprendre dans tout son procédé. Pour moi, la crainte de l'avoir blessé, me saisit tellement, que je me sauvai bien vite dans la Cabane du Chef, sans vouloir être davantage Spectateur ou plutôt Acteur d'une Scène, où certainement on eût bien pû continuer à me faire jouer le plus vilain Rôle.

¹ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

² Les espaces surperflues dans ces mots sont attribuables au prote.

³ Comme c'est le cas avec le verbe «caresser» (voir *supra*, chap. 4, n. 82), le substantif «caresse» n'a pas la connotation sensuelle ou érotique que nous lui connaissons aujourd'hui. Le mot renvoie à la bienveillance, aux paroles tendres et aux démonstrations gestuelles de l'amitié (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 226; Furetière, 1690, [n. p.]; *Robert historique*, t. 1, p. 629).

⁴ Note de l'auteur: Virgil. *Lib. V. vs. 6*. Le Beau modifie le vers, mais la référence bibliographique est exacte. Virgile: «*INTEREA medium Aeneas iam classe tenebat certus iter fluctusque atros Aquilone secabat moenia respiciens quae iam infelicis Elissae conlucent flammis. Quae tantum accenderit ignem causa latet; duri magno sed amore dolores polluto notumque furens quid femina possit* [nous soulignons] *triste per augurium Teucrorum pectora ducunt*». Traduction d'André Bellessort: «Déjà cependant Enée, allant droit à son but, atteignait avec sa flotte la haute mer et fendait les flots, noirs du souffle de l'Aquilon, les yeux tournés vers les murs de Carthage qu'enflammait le bûcher de la malheureuse Elissa. On ignore la cause de cet embrasement; mais on sait la souffrance d'un grand amour profané et tout ce que peut faire une femme en délire [nous soulignons]; et le cœur des Troyens en conçoit de funèbres pressentiments» (Virgile, *Énéide*, Livre V, vers 1-7, Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», 9^e éd., 1959, vol. 1, p. 128).

- 4 Les Maringouins⁵ m'avoient enflammé le visage d'une telle façon, que les douleurs cuisantes que je ressentais de leurs piquures, m'empêchoient d'être sensible à celles des coups d'ongles de ma bonne Amie, qui m'avoit mis les joues toutes en sang. Mais, quelle bonne Amie, me disois-je en moi-même, assis seul à côté d'une Femme à qui je ne pouvois parler! Sont-ce là donc les caresses & les effets de la tendresse du monde la plus sincère! Il n'y a que deux jours, que tout paroissoit engager cette jeune Personne à me faire des protestations d'un devouement inviolable à toutes mes volontés! Qu'est donc devenu ce [237] parfait Modele d'une douceur & d'une modestie tant à souhaiter parmi les Femmes & si capables de charmer tous les cœurs? Cette jeune Fille seroit-elle ensorcelée! &c. Enfin j'en étois à faire ces sortes de reflexions, quand je la vis paroître à la porte de la Cabane où j'étois & me crier d'un ton menaçant: *Tu vis encore Traître! Tu me regarde indigne; & par ma faute, la vie que tu tiens de moi ne t'est pas encore ôtée! Ah! tu mourras Chien, oui, & tu ne mourras que de ma main. Attends seulement un peu là, que je t'apprenne à me bien connoître.* En même tems elle disparut.
- 5 Elle étoit accompagnée d'une troupe de Sauvagesses & de Sauvages qui se mirent à rire d'entendre ses paroles aux-quelles ils ne comprenoient rien. A peine fut-elle partie, que le Chef de ce Village vint s'asseoir à côté de moi avec les deux *Tsonnontouans* qui parloient François. Un de ces deux derniers prenant la parole, me dit qu'il étoit très mortifié d'avoir déclaré indiscrettement à ma Maîtresse, ce que je lui avois confié au sujet du départ [238] clandestin que je voulois faire avec lui. Il me pria instamment de l'excuser aussi-bien que son Camarade, d'autant qu'ils étoient innocens tous deux, en ce qu'ils m'avoient cru effectivement parti, pour terminer avec d'autres Sauvages le même voyage que je leur avois proposé. Ensuite ils m'ajoutèrent, l'un & l'autre, qu'ils voyoient bien que la colère de ma Maîtresse ne provenoit que de leur indiscretion à ce sujet; mais que je ne devois point m'affliger, parce qu'ils repareroient bien leur faute si je voulois, en faisant accroire à cette jeune Sauvagesse, que ce qu'ils en avoient dit n'étoit que pour rire.
- 6 Je leur repondis en les remerciant, qu'il n'étoit pas nécessaire qu'ils fissent pour moi aucun mensonge: mais que s'ils avoient quelque bonne volonté de me rendre service, je les suppliois de me dérober, le plutôt possible, au ressentiment de mon enragée Maîtresse, puisque le chagrin de me voir déjà criminel envers elle, pour une semblable proposition, m'occupoit bien moins l'esprit que le desespoir de n'être pas [239] véritablement coupable de son exécution.
- 7 Après cela je leur remontrai, que vû ce qui venoit de se passer entre elle & moi, j'aimerois mieux périr en m'abandonnant seul dans leurs Forêts, que de me jamais résoudre à épouser un Diable aussi trompeur que me paroissoit cette jeune Fille: Qu'au surplus, quand bien même son prétendu mariage avec moi redeviendrait possible par un retour, que je n'attendois certainement pas de sa part, mes affaires d'un autre côté ne me permettroient absolument point d'y consentir.
- 8 Ces Sauvages attendoient le retour de leurs Parens qui étoient à la Foire de *Montréal*⁶. C'est pourquoi il leur étoit impossible de me conduire, disoient-ils à moins qu'ils ne fussent revenus. Notre conversation dura bien une heure, tant à ce sujet, qu'à celui de mon enlèvement dont je leur fis le récit avec toutes les circonstances. Le Chef surtout en fut des plus touchés d'indignation; mais par un effet d'une prudence naturelle à

⁵ Sur le maringouin, ou moustique, voir *supra*, chap. 4, n. 53.

⁶ Le Beau produit une description de la foire et de la ville de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

ceux de sa Nation, il ne m'en fit rien paroître. Il me dit seulement de me taire sur cet [240] Article & de n'en plus parler, telle chose qui arrivât.

- 9 Ce Chef avoit-dessein de me rendre prompte & bonne justice: mais la chose demandoit à être consultée, bien pesée & examinée avant que d'en venir à aucune décision. C'est pourquoi il s'agissoit d'assembler un Conseil secret & particulier: car les Sauvages, tout Barbares que nous les croyons, ne precipitent jamais leurs jugemens, surtout dans les affaires d'importance.

- 10 Sur le champ ce Chef députa secrettement plusieurs Sauvages des plus vieux pour questionner mon Rival *Algonkin*, & tous ses Camarades, avec ordre de les sonder séparément & de feindre même d'être contre mes intérêts. Ces Emissaires s'acquittèrent si adroitement de leur Commission, qu'ils en découvrirent plus qu'ils n'en vouloient savoir. Car le Beau-Père de cet *Algonkin*, leur dit: qu'après avoir fait toutes ses reflexions au sujet de la mort de sa Fille, il ne pouvoit croire, selon toutes les apparences, qu'elle se fut noyée elle-même, puisqu'il lui paroissoit une marque bleuâtre aux deux bras qui denotoit as-[241]-sez qu'il falloit que quelqu'un les lui eût liés. Ensuite il leur ajouta qu'il ne soupçonnoit Personne d'avoir commis ce crime, que son coquin de Gendre. Il en allegua pour preuve, que ce Scelerat avoit déjà demandé ma Maitresse en mariage, & que selon ce qu'il venoit d'apprendre d'un *Abenakis*, c'étoit lui qui m'avoit enlevé, pour mieux réussir sans doute, dans le second mariage qu'il pretendoit contracter avec cette jeune *Abenquoise*. Enfin il leur dit très secrettement, que sans avoir égard à la difference de la Nation, il les supplioit en grace, de lui rendre la justice qu'il méritoit: après quoi il leur remontra que l'enlèvement de ma Personne, fait dans leur Village, étoit une insulte des plus manifestes & des plus authentiques, commise non seulement contre leur Village, mais même contre toutes les Nations Sauvages, d'autant que son Barbare de Gendre avoit abusé du droit du Calumet, que nous avions apporté chez eux, comme une chose sacrée & l'affermissement d'une Paix inviolable⁷.

- 11 Il n'en falloit pas davantage pour parfaire le Procès de ce Criminel. Cepen-[242]-dant cet infortuné Père, appréhendant encore que les *Tsonnontouans* ne craignissent quelques reproches, s'offrit à eux pour servir lui-même de Bourreau à cet inhumain Gendre. C'est ainsi du moins, que j'ai appris dès le soir-même toutes les sollicitations de ce Bon-homme⁸.

- 12 L'*Abenakis*, qui lui avoit rapporté que ce Destructeur de Femmes demandoit déjà ma Maîtresse en mariage, étoit *Henri*, à qui un de ses Beaux-Frères pretendus avoit fait rapport de cette demande. J'ai bien dit Beaux-Frères pretendus; car les choses étoient montées à un tel point à mon égard, qu'on songeoit plutôt à me perdre qu'à me marier. Ce *Henri* donc se divertissoit aux depens de ce temeraire Meurtrier, à qui il s'avisa même d'offrir ses services auprès de sa chère *Marie*, afin de le mieux faire sa dupe dans un mystère amoureux qu'il ne connoissoit point: & d'ailleurs comment ce Barbare *Algonkin* y eut-il pu connoître quelque chose, puisque les Amans les plus passionnés, parmi les Sauvages, sont presque toujours si tranquilles & si indifferens auprès de leurs [243] Maîtresses qu'à peine même daignent-ils jeter les yeux sur elles⁹!

⁷ Allusion à l'arrivée spectaculaire de Le Beau et de ses comparses, avec le grand calumet orné de la chevelure «toute entière» du défunt prisonnier Renard (voir *supra*, chap.31, §22-27). La description du calumet se trouve dans les trois premiers paragraphes (§22-24) de cet épisode.

⁸ L'absence de point à la fin de cette phrase est une omission attribuable au prote.

⁹ Sur cette particularité des mœurs amérindiennes voir *supra*, chap. 31, §19.

- 13 Ce *Henri* étoit rentré en amitié avec la sienne & lui avoit pardonné généreusement toutes ses infidélités. Ce jeune Homme étoit d'un naturel bon & cent fois meilleur que celui de sa Maîtresse. Je puis même avancer ici qu'elle ne le meritoit pas; & qu'il falloit avoir un cœur aussi noble, aussi grand, aussi ferme & j'ose dire même, aussi héroïque que l'avoit ce Sauvage, pour suporter toutes les perfidies de cette cruelle Amante. C'est ce que l'on verra aussi dans la suite. Ce jeune Homme avoit resolu de se joüer non seulement de l'Amoureux *Algonkin*; mais même de son infidelle *Marie*, en cas qu'elle redevint amoureuse de moi.
- 14 Que ne dirai-je point présentement de cette jeune Fille: *Sævit amor, magnoque irarum fluctuat æstu*¹⁰ son amour devenuë cruelle la fait bouillonner de rage contre moi & ne lui permet de penser à aucune autre chose, qu'à tirer ven-[244]-geance de ma prétenduë perfidie. Dans des momens elle commande à son Amant *Henri* de m'assassiner; dans d'autres elle le rappelle & le supplie de différer cette exécution; dans d'autres enfin, elle jure de ne point manger que je ne sois mort: En un mot, semblable à une Forcenée dont l'esprit est entièrement égaré, elle ne fait ni ce qu'elle dit, ni ce qu'elle prétend faire. Mais laissons-la passer la nuit dans cet état pour revenir à ce qui regarde mes Traîtres d'*Algonkins*.
- 15 Pendant que tout se préparoit pour l'Assemblée du Conseil, la Femme du Chef vint pitoyablement m'étancher tout le sang repandu sur mon visage & me le frottant d'une graisse qu'elle avoit préparée, je m'en trouvai dès le lendemain très bien retabli. J'étois cependant toujours dans la Cabane du Chef, sans savoir presque rien de ce dont il s'agissoit. J'y voyois entrer de tems en tems quelques Sauvages, qui s'y asseyoient tout au tour, & qui, la pipe à la bouche, s'entre-regardoient sans se parler. La Femme qui m'avoit pançé y alluma un petit feu & bientôt [245] après elle sortit. A peine fut-elle disparuë, que l'on apporta à manger à tous les Assistans & en même tems l'on posa un grand Calumet sur une peau étenduë au milieu de cette Cabane. Ce calumet étoit le même que nous avions apporté; mais je remarquai qu'après que nous eûmes mangé, un Sauvage se leva pour tourner ce Calumet sans dessus dessous, desorte que le tranchant de la petite hache de pierre, qui en formoit le bout se trouvoit tourné en l'air: ce qui étoit un mauvais signe comme on va le voir ci-après.
- 16 Tous ces Assesseurs étoient les Anciens & les plus considerés du Village assemblés dans cette Cabane, pour y être tous Conseillers & Juges du crime de mon Rival *Algonkin*¹¹. Ce Meurtrier ne s'y trouva point dans le commencement: mais son Beau-Père y étoit assis à côté de moi & deux autres Sauvages de sa même Nation. A voir ces Juges ou Conseillers assis sur leur derrière au tour d'un petit feu & tous la pipe à la bouche, appuyés sur leur coude, accroupis comme des Singes, ayant leurs genoux auprès de leurs

¹⁰ Note de l'auteur: Virgil. *Lib. IV. vs. 532*. La citation et la référence bibliographique sont exactes. Le vers est tiré de l'*Énéide*: «*At non infelix animi Phoenissa neque umquam soluitur in somnos oculisue aut pectore noctem accipit: ingeminant curae rursusque resurgens sacuit amor magnoque irarum fluctuat aestu* [nous soulignons]. *Sic adeo insistit secumque ita corde uoluta*». Traduction d'André Bellessort: «*Tout repose; mais non le cœur infortuné de la Phénicienne: elle ne connaît plus la détente du sommeil; il n'y a plus de nuit pour ses yeux ni pour son âme. Au contraire, ses douleurs redoublent; son amour se redresse et s'exaspère et flotte sur des remous de fureur* [nous soulignons]. Elle s'absorbe dans une pensée, et la tourne et la retourne en elle-même» (Virgile, *Énéide*, Livre IV, vers 529-533, *op. cit.*, p. 119).

¹¹ Pour mettre en scène le procès de ce «rival» amérindien (§16-25), Le Beau entremêle fiction et détails historiques. Comme l'indique Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110), plusieurs passages trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 478-480).

o-[246]-reilles, ou bien couchés differemment, le ventre ou le dos en l'air, on les eût bien plutôt pris pour une Troupe de Crasseux, assemblés pour fumer une pipe de tabac, que pour juger souverainement d'aucune affaire importante¹². Cependant c'est ainsi que tous les Sauvages traitent leurs affaires d'Etat & avec autant de sang froid & de gravité que *la Jonte d'Espagne*¹³ ou le Conseil des Sages à *Venise*¹⁴.

- 17 Ces Sauvages qui ne s'étoient assemblés que vers le soir, tinrent donc ce Conseil durant la nuit, selon leur coutume ordinaire de tenir leurs Conseils secrets. Celui-ci ne l'étoit cependant pas au point que les intéressés n'en eussent connoissance; je veux dire les *Algonkins* qui m'avoient enlevé: car les deux derniers sur-tout, qui m'avoient lié comme un Esclave, en étoient si inquiets, qu'ils jugèrent à propos de prendre la fuite avant que d'en attendre la décision. Mais par bonheur, mon Scelerat qui étoit l'Auteur de mon enlèvement, ne voulut point les suivre & s'opiniâtra, malgré les avis de ces Fugitifs, à vouloir de-[247]-meurer auprès de ma jeune *Abenaquise*, dont il étoit de plus en plus amoureux, par raport aux esperances trompeuses que lui donnoit mon *Henri*, de la lui faire avoir bientôt pour Epouse. Ce qui l'engagea encore plus de rester, fut sans doute le bruit repandu par tout le Village, que le Conseil n'étoit assemblé que pour me faire mon Procès.
- 18 Ce Criminel tenta cependant plusieurs fois d'y venir, pour y écouter ce qui s'y devoit conclure: mais quelques Sentinelles que l'on avoit apostés exprès pour empêcher que qui que ce soit n'approchât, l'obligèrent de se retirer. Pour moi n'étant pas suspect, d'autant que je n'entendois pas leur langue, j'assistois à ce Conseil, sans pouvoir rien comprendre dans ce qui s'y deliberoit. Tout ce que j'y ai remarqué c'est que chacun tour à tour y disoit son sentiment d'un ton grave & modeste & qu'à peine avoit-il fini de parler, toute l'Assemblée lui repondoit *Ho, hoo* ou bien *Etho*, c'est à dire: *Voilà qui est bien*. Telle est toujours leur manière: il n'impor-[248]-te que l'Opinant¹⁵ ait bien ou mal dit¹⁶.
- 19 Selon ce qui m'a été interprété dans la suite, leur façon de delibérer doit se faire toujours avec beaucoup de modération & de réflexions sages. Chacun des Opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots, étale toutes les raisons qui ont été alleguées pour & contre, par ceux qui ont opiné les premiers, & ensuite disant son sentiment, il finit

¹² Cette phrase et les deux suivantes trouvent leur source dans le texte de Lafitau, mais Le Beau modifie l'ordre de présentation des idées (voir *MSA*, t. 1, p. 478-479).

¹³ À l'époque, le substantif «jonte» (aussi orthographié «junte» ou «junta») désigne un conseil ou une assemblée en Espagne ou au Portugal. Si Le Beau et Lafitau font précisément référence à «la» jonte d'Espagne c'est sans doute parce qu'ils songent à l'assemblée particulière du roi de ce pays. D'après l'abbé de Vayrac, «la *Junte* [d'Espagne] n'est ni un Tribunal, ni un Conseil, mais un certain nombre de personnes que le Roi d'Espagne admet dans les délibérations du gouvernement quand il lui plaît, & qu'il révoque de même» (*Trévoux*, 1752, t. 4, p. 1529, 1649-1650).

¹⁴ Le «Conseil des Sages à *Venise*», ou «Conseil des Dix», était un tribunal de la République de Venise. Il bénéficiait d'un pouvoir occulte et rendait des jugements particulièrement sévères (voir Augé, t. 2, p. 907; William N. Fenton et Elizabeth L. Moore, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times* de Lafitau, vol. 1, p. 296; *Robert des noms propres*, p. 601).

¹⁵ Au XVIII^e siècle, la substantivation du participe présent «opinant», du verbe «opiner», est usuelle pour désigner celui qui donne son avis dans une délibération (voir *Académie*, 1740, t. 2, p. 227; *Trévoux*, 1771, t. 6, p. 352; *Robert historique*, t. 2, p. 2467).

¹⁶ Le Beau se décrit comme témoin oculaire (*Tout ce que j'y ai remarqué...*), mais les deux dernières phrases de ce paragraphe trouvent leur source dans le texte de Lafitau (voir note suivante). Voir aussi *Mémoires*, p. 640-641.

par ces paroles: *Voilà ma pensée*. C'est sans doute sur quoi j'entendois alors si souvent *Ho*, *hoo*, & *Etho*¹⁷.

20 La Deliberation faite, il n'y a plus à contester, car il n'y a point de Pour ni de Contre, qui n'ait été bien examiné & pesé. Quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible, qu'il est difficile de ne pas donner dans leur sens. En général on peut dire qu'ils sont plus patiens que nous, pour examiner une affaire; ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns avec les autres. Ils ont plus de déférence & de politesse à l'égard de ceux qui ont avancé des sentimens opposés aux leurs, [249] ne sachant ce que c'est que de couper la parole, encore moins de disputer avec chaleur. Ils ont plus de sang froid, moins de passion, du moins apparente, & se portent tous avec plus de zèle pour le Bien public. Aussi est-ce par une politique des plus raffinées, que les *Iroquois* ont pris le dessus sur les autres Nations; qu'ils ont surmonté les plus belliqueuses, après les avoir divisées; qu'ils se sont rendus formidables aux plus éloignées & qu'ils se maintiennent aujourd'hui dans une neutralité tranquille entre les *François* & les *Anglois*, dont ils savent se faire craindre & se faire rechercher¹⁸.

21 Les Délibérations du Conseil où j'étois présent, ayant été agitées, depuis onze heures du soir jusqu'à environ une heure après mi-nuit, ce fut alors que l'on envoya querir le Criminel *Algonkin*. Ce méchant Homme auroit bien pû se sauver; mais ne croyant pas qu'il dût lui arriver rien de sinistre, il vint & s'assit tranquillement au rang des autres Sauvages. Il n'y fut pas plutôt que deux jeunes Gens qui devoient être ses Bourreaux [250] se mirent à ses côtés, tandis que d'autres investirent la porte de la Cabane: après quoi le Beau-Père de ce Malheureux se levant, harrangua toute l'Assemblée, pour lui faire sentir l'énormité du crime de son Gendre, contre qui il demanda vengeance.

22 Pendant cette harangue, qui dura bien une demie-heure, on alla querir le Cadavre de la Fille de cet infortuné Père, & on le posa à ses pieds. Un tel aspect auquel je ne m'attendois pas me fit frissonner¹⁹ tous les sangs. Mais ce detestable Mari n'en parut aucunement ému & disputa sa cause à son tour, jusqu'au point d'avoir la témérité de dire à ces *Iroquois*, qu'il étoit bien vrai que sa Femme avoit été noyée de sa propre main, parce qu'elle lui avoit donné beaucoup de mécontentement, & qu'il étoit à plaindre d'avoir été obligé de céder à la dure nécessité de la noyer. Au reste il ajouta qu'il n'avoit point de compte à rendre de ses actions aux *Iroquois Tsonmontouans*, de qui il n'étoit point justiciable. A la fin de son discours il se rassit & tous les Assistans crièrent *Etho*. *Fort bien*.

23 [251] Le Chef aussitôt me fit signe de me lever & me commanda de dire hautement, quoi-qu'en François, tous les sujets de plainte que j'avois à intenter contre ce Criminel. Je le fis donc & un *Iroquois*, qui me devoit servir d'Interprete s'étant levé en même tems que

¹⁷ Les mots «hoo» et «etho» servent effectivement à marquer le consentement et l'approbation chez Lafitau, que Le Beau suit de près: «La maniere de délibérer se fait avec beaucoup d'attrempance [modération] & de maturité. Chacun des opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots, & étale toutes les raisons qui ont été alléguées pour & contre, par ceux qui ont opiné les premiers; il dit ensuite son sentiment particulier, & finit par ces paroles: "Voilà ma pensée touchant le sujet de nôtre Conseil." A quoi ceux de l'Assemblée répondent *hoo*, ou bien *etho*: c'est-à-dire, voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien, ou mal dit» (*MSA*, t. 1, p. 479). Jean André Cuoq indique que le mot «Etho» signifie «oui, c'est ainsi, bon! bien!» (*Lexique iroquois*, p. 4).

¹⁸ Les informations produites dans ce paragraphe trouvent aussi leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 480). Sur les Iroquois des Cinq-Nations, voir la description produite par Le Beau au chapitre 13 (§24).

¹⁹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «frissonner».

moi, interpreta parole pour parole à l'Assemblée, tous les griefs de plaintes que je faisais contre cet *Algonkin*: mais ce Barbare n'en fit que rire & hausser les épaules. Il ne daigna pas même y répondre.

24 Tout le Conseil gardant alors un profond silence, un *Iroquois*, qui faisoit les fonctions d'Orateur, l'interrompt en se levant & reprenant mots par mots, les accusations alléguées de part & d'autres. Il fit un long Discours, au bout du quel il conclut, suivant l'intention de l'Assemblée, que non seulement l'Accusé étoit digne de mort, pour avoir noyé sa Femme dans une Rivière dépendante de leur Village: mais même qu'il étoit devenu leur justiciable, tant pour ce Forfait, que pour celui d'avoir troublé la paix chez eux, en y violant effrontément le Droit sacré du Calu-[252]-met qu'il y avoit apporté. C'est ce qu'il prouva par l'attentat commis sur ma personne. Après cela ramassant le Calumet renversé, qui étoit au milieu de la Cabane, il dit que la hache devoit être levée pour punir les coupables.

25 Sur ces dernières paroles les deux jeunes Sauvages qui étoient à côté du Criminel, lui enfoncèrent chacun trois ou quatre coups de poignard dans le corps: & c'est ainsi que perit malheureusement ce Barbare, qui avoit prémédité de devenir absolument mon Meurtrier. On peut voir, par cet exemple, que les Sauvages, sans avoir de Code Criminel, savent néanmoins exercer une Justice²⁰.

26 Parmi eux les Orateurs servent à expliquer la pensée des Chefs, qui n'osent la dire librement. Ces Orateurs sont ordinairement assis à leurs pieds & ont à côté d'eux des Personnes qui leur rafraîchissent la memoire sur les choses qu'ils ont à dire; ce qui se fait néanmoins d'une manière décente & presque imperceptible. Leur emploi consiste proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les [253] Conseils Secrets, à declarer le resultat de toutes les délibérations & à porter la parole avec autorité au nom de tout le Village ou même de toute la Nation²¹.

27 Ce Caractère²² n'est pas aisé à soutenir, il demande une grande capacité, la science des Conseils, une connoissance entière de tous les usages de leurs Ancêtres, de l'esprit, de l'experience & de l'éloquence. On n'examine point, dans le choix qu'on en fait, s'ils sont d'une Cabane considérable, on ne fait attention qu'à leur mérite personel & à leurs talents²³.

²⁰ Le Beau pourrait avoir trouvé l'idée de cet «exemple» dans l'ouvrage de Lafitau. Ce dernier rapporte l'histoire d'un Amérindien qui assassine ses beaux-frères (avec l'aide de quelques complices) après s'être brouillé avec sa femme. Comme c'est le cas ici, le «Conseil» décide que le crime doit être puni et les meurtriers sont poignardés sur-le-champ par leurs pairs (voir *MSA*, t. 1, p. 495-499).

²¹ Les observations de Le Beau sur les orateurs amérindiens (§26-30) sont tirées presque mot à mot de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 481-484). L'emprunt est signalé par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 167) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

²² Le substantif «caractère» est utilisé ici au sens de «titre», ou «rôle». Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* produisent plusieurs exemples de cette acception particulière: «Il faut qu'un Evêque soutienne son caractère par son savoir & par sa vertu, plutôt que par l'éclat & par la vanité mondaine. [...] Ce qui rend les Savans moins propres en conversation, c'est qu'ils croiroient mal soutenir le caractère de Savans, s'ils s'abaissoient à parler de bagatelles. [...] On dit, cet homme soutient bien son caractère; c'est-à-dire, il est constant à faire la même chose; il ne se dément point» (1771, t. 2, p. 251-252). Voir aussi l'*Académie*, 1740, t. 1, p. 224; Féraud, t. 1, p. 359.

²³ Le Beau gomme une précision de Lafitau: «Il est rare de trouver des Sujets qui remplissent ce poste [d'orateur] dignement; à peine s'en trouve-t-il un ou deux dans un Village, qui l'occupent d'une maniere passable; souvent ils sont obligés de recourir à ceux des autres Villages, & ils ne négligent rien pour attirer ceux des Etrangers, qui sont capables de bien exercer cet employ, & qui s'y sont fait quelque réputation» (*MSA*, t. 1, p. 482).

- 28 Les *Iroquois*, selon ce que m'en ont dit quelques Missionnaires Jesuites ont un stile vif & concis²⁴: il est cependant figuré & fort métaphorique: il varie suivant le stile des affaires & ressemble assez à notre stile du Palais²⁵. Ils gesticulent en parlant, bien plus que nos Acteurs sur le Théâtre & représentent les choses si naturellement par leurs gestes, qu'elles semblent se passer sous les yeux des Auditeurs²⁶. L'Orateur, pendant son discours s'arrête de tems en tems, pour demander à l'Assemblée: [254] *Ai-je bien dit*; & alors quelques-uns du Conseil lui repondent *Ho, hoo*, ou *Etho*. Après qu'il a fini, un des Anciens crie: *Nio-hen*, & tous les autres²⁷ repondent *Niooo*, par trois fois, ce qui signifie: *Nous sommes contents*²⁸.
- 29 Les Femmes ont aussi leurs Orateurs qui parlent pour elles dans les Conseils publics. Alors cet Orateur parle comme s'il étoit lui-même la Femme dont il s'outient la Cause²⁹.
- 30 Quand les Orateurs ont de l'esprit & du savoir faire, ils acquièrent beaucoup de credit & d'autorité parmi leur Nation. Le célèbre *Garakontié*, qui a si bien servi la Religion & la Colonie *Françoise*, en est un exemple: il n'étoit qu'un Orateur à *Onnontagué*: & cet Homme étoit si respecté des Siens, qu'il manioit les cinq Nations *Iroquoises* à son gré³⁰.

²⁴ Les prétendues conversations tenues avec «quelques» jésuites sont un leurre pour faire croire au lecteur que les sources d'information sont multiples. Au vrai, Le Beau se contente de suivre le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 482).

²⁵ Dans la France du XVIII^e siècle, le «Palais» est le lieu où l'on rend la justice. L'expression «style de Palais», ou «style du Palais», désigne les «termes de Pratique dont on se sert dans les actes judiciaires» (*Académie*, 1740, t. 2, p. 252).

²⁶ Le Beau généralise les observations de son prédécesseur. D'après Lafitau, le recours à la mimique n'a lieu qu'en certaines occasions: «Les Iroquois, comme les Lacedemoniens, veulent un discours vif & concis; leur style est cependant figuré, & tout métaphorique: il est varié selon le différent caractère des affaires: en certaines occasions, il s'éloigne du langage ordinaire, & ressemble à nôtre style du Palais: en d'autres, il est soutenu d'une action plus vive, que celle de nos Acteurs sur le Theatre: ils ont en cela quelque chose de fort mimique; ils parlent autant du geste que de la voix, & ils représentent les choses si naturellement, qu'elles semblent se passer sous les yeux des Auditeurs» (*MSA*, t. 1, p. 482-483).

²⁷ Coquille attribuable au prote; il faut lire «autres».

²⁸ Le Beau abrège les informations qu'il tire de l'ouvrage de Lafitau: «L'Orateur a autour de lui une ou deux personnes pour lui rappeler ce qu'il doit dire, pour lui rafraîchir la memoire sur ce qui a été conclu, & pour veiller à ce qu'il dise les choses de suite & par ordre; ce qui se fait néanmoins avec décence, & sans qu'on l'interrompe. Mais, lui-même durant son discours, il a soin de demander de temps en temps à l'Assemblée, s'il a bien énoncé les choses de la maniere dont on doit les entendre, & qu'elles ont été arrêtées; & quelques-uns du Conseil lui répondent par un *etho* d'approbation. Il profite aussi de quelques pauses pour consulter ses Assesseeurs. Après son rapport suit le *nio-hen*, qui est le cri general de consentement. Il se pratique de cette sorte. Un des Anciens crie *nio-hen*? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque Tribu. C'est-là une espece de formule pour demander à tout le monde s'il est content: mais elle n'est proprement que pour la forme; car tout le monde répond qu'oûi. Elle semble pourtant instituée, de maniere qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation» (*MSA*, t. 1, p. 483).

²⁹ Le Beau modifie les informations tirées du texte de Lafitau. Selon ce dernier, un orateur peut personnifier une femme, mais cela n'est pas fréquent: «Les femmes ont leurs Orateurs, qui parlent pour elles dans les Conseils publics. Quelquefois aussi elles choisissent un Orateur parmi les hommes, qui parle comme s'il étoit une femme, & qui en s'outient le personnage: mais cela ne se fait gueres que dans les Ambassades, ou dans les Assemblées des Nations» (*MSA*, t. 1, p. 483-484).

³⁰ Garakontié, Garakonké ou Harakontie, chef des Onontagués et négociateur auprès des administrateurs de la Nouvelle-France (de 1654 à 1678), est un célèbre orateur amérindien de la seconde moitié du XVII^e siècle. Respecté et considéré comme un homme intègre et influent, Garakontié a tenu,

- 31 Le Meurtrier, ou plutôt la Sentence du Conseil, prononcée contre mon Scelerat d'Algonkin étant exécutée, le Chef se leva & m'adressant la parole, il me dit: *Ecoute, ô François; tu vois que nous sommes des Hommes, qui avons le crime en horreur aussi bien que toi. Va presen-[255]-tement dire à ta Nation que nous t'avons rendu justice.* Je le remerciai sur le champ & ne manquai pas de lui faire entendre, que j'en rendrais bon témoignage, le plutôt qu'il me seroit possible. Il étoit environ quatre heures du matin quand cette terrible exécution fut finie; après quoi, chacun sortant de cette Cabane, j'en sortis aussi pour aller mediter à l'écart sur tout ce qui venoit de se passer sous mes yeux.

pendant toute sa carrière politique, une position généralement favorable aux Français. Son éloquence et sa contribution à la progression des travaux missionnaires en Iroquoisie est aussi largement reconnue. Garakontié, baptisé Daniel (du nom de son parrain, le gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle), a mené «une vie chrétienne exemplaire», jusqu'à sa mort, survenue pendant l'hiver 1677-1678 (voir B. G. Trigger, *DBC*, vol. 1, p. 331-332). Précisons que Le Beau, qui fait rarement référence aux événements historiques et aux acteurs du Grand Siècle, se contente de suivre presque mot à mot le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 484). Sans doute ne connaissait-il pas cet orateur amérindien. Sur Onontagué, la capitale des Cinq-Nations, voir *supra*, chap. 13, n. 62.

CHAPITRE. XXXIV.

Procédure Civile & Criminelle des Sauvages: Leur manière de Refaire l'Esprit & de traiter les affaires d'Etat. Usage de leurs Branches & Coliers de Porcelaine.

- 1 Toutes les Personnes qui s'imaginent que les Sauvages sont des Peuples Barbares, errans dans leurs Forêts comme des Bêtes féroces, y foulant aux pieds toutes Loix naturelles, tout respect humain, qui pût les arrêter ou les gê-[256]-ner dans la moindre de leurs volontés: Toutes ces Personnes, dis-je, qui leur croient si peu d'humanité se trompent lourdement. Car étant Hommes comme nous & naissant avec les mêmes qualités bonnes ou mauvaises: quelle désolation ne verroit-on point parmi eux, si un Fougueux, par exemple, pouvoit impunément opprimer un innocent, ou si le plus fort détruisoit le plus foible, sans en donner d'autres raisons, sinon que tel est son bon plaisir¹!
- 2 Leur Conseil est donc établi pour y châtier le vice, en y veillant à la sûreté publique. On y juge toutes sortes de Causes. Ils en ont de purement civiles, de Police, de criminelles & d'autres qui sont proprement des affaires d'Etat: comme faire la Guerre ou la Paix, envoyer des Ambassadeurs ou en recevoir, contracter de nouvelles Alliances ou affermir les anciennes. Il est vrai qu'ils n'ont point parmi eux de Loix écrites & qu'ils ne connoissent ni Code, ni Digeste, ni Avocats, ni Procureurs, ni Sergens. Mais est-ce donc-là pour eux un si grand malheur: pour moi je trouve au contraire que de ce [257] côté ils doivent s'estimer fort heureux; car n'ayant pas beaucoup à perdre ou à gagner, ils n'ont pas du moins ces impitoyables Sangsues du Genre humain, qui leur devoreroient encore le peu qu'ils possèdent².
- 3 C'est aussi, je crois, ce desintéressement pour les Richesses, qui est cause, sans doute, que les Sauvages ne se trouvent pas souvent dans la nécessité de plaider & que les Procès sont rares chez eux. Quand par hazard ils en ont, leurs querelles ou petits differends sont bien-tôt décidés par voye d'arbitrage, sans avoir besoin pour cela de Procureurs qui prolongent leurs Désmêlées, par mille infames détours d'une Chicane horrible, dans laquelle ces affamés Praticiens ne trouveroient certainement pas leur compte, vû que l'huître seroit trop maigre ou trop facile à gober³.
- 4 Il faut avouer aussi, que cette facilité à terminer si promptement leurs Procès, provient plutôt de l'effet de leur bon naturel, que du juste discernement de leurs Arbitres; car ils cèdent volontiers leurs Droits, plutôt que de s'obsti-[258]-ner à contre-tems, sur tout

¹ Les exemples sont de Le Beau, mais le début de la phrase est emprunté au texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 484). Dans la suite du chapitre, toutes les informations au sujet des conseils, des procès et des procédures juridiques (§2-12, 14-18) sont tirées de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 484-487, 490-495, 499 et 501). La source bibliographique de cet emprunt est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

² Dans la première moitié de ce paragraphe, Le Beau suit de très près le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 484-485). La suite est plus personnelle; Le Beau ne reprend que quelques mots du texte de son devancier tout en se servant de ses observations comme source d'inspiration: «Par bonheur pour eux, ils ne connoissent ni Code, ni Digeste, ni Avocats, ni Procureurs, ni Sergens: si, avec cela, ils n'avoient point leurs Jongleurs, qui sont de très-mauvais Medecins, ne seroient-ils pas les gens du monde les plus heureux? S'ils ont des procès, ils n'en mangent pas le fonds en chicanes; ayant peu à gagner ou à perdre, ils ont peu d'intérêt à plaider; ils n'ont aussi personne, qui trouve son profit à immortaliser leurs querelles par des longueurs affectées» (*MSA*, t. 1, p. 485).

³ Le Beau, qui développe ici des comparaisons et des commentaires personnels, élabore sa pensée à partir d'une brève remarque de Lafitau: «Leurs petits démêlés sont bien-tôt vidés par arbitrage. Mais il faut leur rendre cette justice; leurs démêlés sont rares; quand ils arrivent, ils finissent en peu de temps» (*MSA*, t. 1, p. 485).

quand ils ont affaire à des Esprits, qui veulent l'emporter de hauteur. Ces sortes d'Esprits hautains se rencontrent néanmoins rarement, tant à cause de la Raison à laquelle presque tous les Sauvages se rendent ordinairement, dès qu'on la leur fait connoître, que par raport à la déference qu'ils ont pour les Personnes qui s'entre-mêlent pour les raccommo⁴.

5 D'ailleurs les querelles ne sont point fréquentes parmi eux, parce qu'ils sont toujours d'un sang froid admirable & qu'ils ne savent ce que c'est que d'éclater en injures. J'ai vu, un jour, un Sauvage qui eut la constance de se laisser battre à toute outrance par un de ses Camarades qui étoit ivre; aimant mieux se laisser maltraiter, que d'avoir la lâcheté de se revancher contre un Ivrogne, qui, disoit il, n'étoit pas maître de la mauvaise action qu'il faisoit⁵.

6 Toutes les affaires criminelles ne se traitent pas de la même manière, dont j'ai parlé dans le Chapitre précédent. Comme ils ont tous pouvoir de vie & [259] de mort les uns sur les autres, le Conseil, par exemple, ne doit jamais prendre connoissance d'un meurtre arrivé dans une Cabane, par une Personne de la même Cabane. C'est à ceux de cette Famille à punir ou à absoudre le Meurtrier sans qu'il appartienne à aucun Sauvage des autres Cabanes d'y prendre part.

7 L'affaire ne change de nature, que lorsque le meurtre a été commis par une Personne d'une Cabane différente, d'une autre Tribu⁶, d'un autre Village, & encore plus d'une Nation étrangère; car alors cette mort funeste intéresse tout le Public: Chacun prend fait & cause pour le Défunt & contribué en quelque chose pour *Refaire l'Esprit* aux Parens aigris par la perte qu'ils viennent de faire. Telle est leur expression⁷. Tous s'intéressent aussi pour sauver la vie au Criminel & suivent assez bien en ce-ci, notre Axiome qui dit: *Le Mort a toujours tort*⁸. C'est pour cela donc qu'afin de mettre les Parens de celui-ci à couvert de la vengeance des autres, laquelle ne manqueroit pas d'éclater tôt ou tard, on

⁴ Le Beau continue à suivre le texte de Lafitau: l'ordre de présentation des idées est modifié, mais toutes les observations sont fidèles au texte d'origine (voir *MSA*, t. 1, p. 485).

⁵ Le Beau, qui prétend avoir été témoin oculaire de la scène qu'il rapporte, s'inspire encore d'une remarque de Lafitau: «Un homme de sens rassis se laissera battre par un yvrogne, à toute outrance, sans se défendre le moins du monde, sur-tout s'il est aperçû, & parce qu'il croit indigne de lui de se fâcher, & encore plus indigne d'imputer à un autre une action, dont il ne le croit pas le maître, parce qu'il n'est point à soy» (*MSA*, t. 1, p. 486).

⁶ Le Beau, qui reprend presque textuellement les observations de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 490), utilise ici le substantif «tribu» au sens de «famille», à l'instar de son prédécesseur. Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 440), l'équivalent moderne du mot «tribu», dans ce contexte, serait «clan». Sur cette question sémantique, voir *infra*, chap. 35, n. 7.

⁷ Dans les relations de voyage et les documents d'archives de l'époque, les expressions «refaire l'esprit», «couvrir le mort», «essuyer les larmes», «faire revivre le mort» et «pleurer le mort par des présents» sont synonymes et usuelles.

⁸ Le Beau continue à suivre le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 490), mais la référence à l'axiome (*Qui periere arguuntur*, c'est-à-dire *Les morts ont tort*) est personnelle. Pierre Marie Quitard explique que ce proverbe s'utilise «pour dire que, lorsqu'un homme est mort, on rejette sur lui la faute de beaucoup de choses; qu'on excuse volontiers les vivants aux dépens des morts» (*op. cit.*, p. 542-543). Toujours d'après Pierre Marie Quitard, le proverbe trouverait son origine dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien: «*Discunt periculis nostris et experimenta per mortes agunt, medicoque tantum hominem occidisse impunitas summa est. Quin immo transit conuicium et intemperantia culpatur, ultroque qui periere arguuntur*». Traduction d'Alfred Ernout: «Les médecins s'instruisent à nos risques et périls, ils poursuivent leurs expériences grâce à des morts, et c'est seulement chez le médecin que l'homicide est assuré de l'impunité totale. Bien plus! on transfère le blâme, on rejette la faute sur l'intempérance du malade, et l'on va jusqu'à incriminer ceux qui ont succombé» (Pline l'Ancien, *Naturalis historia*, Livre XXIX, VIII, 18, Paris, Les Belles Lettres, 1962, vol. 29, p. 26).

fournit des Présens [260] pour satisfaire aux Usages & aux Loix prescrites dans des cas semblables.

- 8 Ces Présens paroissent aussi-tôt jusqu'au nombre de soixante, qu'un des Chefs presente lui-même, faisant un Discours à chaque Présent qu'il offre. Une partie de la journée se passe à cette Cérémonie. De ces soixante Présens, les neuf premiers sont les plus considérables & quelquefois de mille grains de porcelaine chacun. On les met entre les mains des Parens: & voici comment.

- 9 Le Capitaine haussant la voix & parlant au nom du Coupable, dit, tenant en main le premier Présent: *Voilà avec quoi je retire la hache de la playe & que je la fais tomber de la main de celui qui voudroit venger cette injure.* Au second il dit: *Voilà avec quoi j'essuye le sang de la playe.* Ces deux Présens sont pour témoigner le regret qu'a le Meurtrier de l'avoir tué, & qu'il seroit prêt de lui rendre la vie aux dépens de la sienne, si cela étoit en son pouvoir. Ensuite, comme si la Patrie elle-même avoit reçu le coup mortel, qui a frappé le Défunt, il ajoute au troisième Présent: [261] *Voilà pour remettre le Pays en état.* Au quatrième: *Voilà pour mettre une pierre au dessus de l'ouverture, & de la division de la terre, qui s'étoit faite par ce meurtre:* c'est à dire, qu'ils prétendent par ces deux Présens réunir les cœurs & les volontés qui avoient été divisées. Le cinquième Présent se fait pour applanir les chemins & pour en ôter les brossailles⁹, afin qu'on puisse désormais aller & venir d'un lieu à un autre, en toute sûreté & sans craindre aucune embuche.

- 10 Les quatre autres s'adressent immédiatement aux Parens: *Voilà* dit-il, au cinquième, *pour consoler & essuyer les larmes de ceux qui en repandroient par la suite.* Au sixième: *Voilà de quoi donner à fumer du tabac, lequel a la vertu de tranquilliser ceux qui prennent le principal intérêt à cette mort.* Au septième: *Voilà pour leur remettre entièrement l'esprit.* Au huitième: *Voilà pour donner une medecine à la Mère du Défunt & pour la guérir de la maladie, que lui cause la mort de son Fils.* Au neuvième enfin, il ajoute: *Voilà pour lui étendre une Natte sur [262] laquelle elle puisse reposer doucement, pendant le tems de son deuil.*

- 11 Les Présens qui sont étalés sur la perche, sont comme un surcroît de consolation & représentent toutes les choses, dont le Mort se servoit pendant sa vie. L'un s'appelle sa Robe, l'autre ses Mitasses¹⁰, ses Souliers, son Fusil, sa Boîte à poudre, sa hache, son sac à petun¹¹, son Canot, son Aviron, ainsi du reste¹².

- 12 Dès que les Présens sont acceptés, les Parens se regardent comme plainement satisfaits. Mais s'il arrive qu'avant le tems de la satisfaction, ils se vengent sur le Meurtrier ou sur quelqu'un de sa Famille, toute la peine retombe de leur côté. Les Premiers sont

⁹ Le Beau écrit «brossailles», sans «u», à l'instar de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 492). Au XVIII^e siècle, les orthographes «brossailles» et «broussailles» coexistent (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 202; *Féraud*, t. 1, p. 322-323; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 87).

¹⁰ Le Beau décrit les «mitasses», ou jambières amérindiennes, au chapitre 23 (§17).

¹¹ Le substantif «pétun» signifie «tabac». Dans son ouvrage, Lafitau indique que le «sac à pétun» est parfois fabriqué avec des restes humains: «Il y a quelques Nations de l'Amerique qui écorchent leurs ennemis morts, qui font parade de ces dépotilles, & qui se servent sur-tout des mains pour en faire des poches à mettre leur Tabac, & qu'on appelle en Canada sacs à petun» (*MSA*, t. 2, p. 260).

¹² Le Beau modifie le texte de Lafitau pour l'ajuster à la situation: les mots «Mitasses» et «Souliers» sont ajoutés et les mots «Fusil», «Boîte à poudre» et «hache» remplacent les mots «arc», «flèches» et «carquois» (voir *MSA*, t. 1, p. 492).

delivrés de leur obligation & c'est à eux qu'on est en devoir de satisfaire par autant de Présens qu'ils en auroient faits eux-mêmes.

- 13 C'est donc suivant cette impertinente coutume de *Refaire l'Esprit*, que ces Barbares s'absolvoient aussi, dans les commencemens, des meurtres qu'ils avoient commis sur la Nation *Françoise*. Mais cette Coutume, valable alors chez les *François*, par l'effet d'une politique [263] forcée, n'est plus d'usage aujourd'hui, que chez les Sauvages¹³.

- 14 Le Père de *Brébeuf*¹⁴, qui fait mention de ce que je viens de rapporter, assure que les Loix étoient autrefois bien plus rigoureuses & qu'outre les soixante Présens qu'on faisoit au nom du Coupable, celui-ci étoit obligé de subir une peine personnelle, presque aussi insupportable que la mort même. On étendoit le Corps du Mort sur des perches en l'air, & le Meurtrier étoit contraint de se tenir dessous, pour y recevoir sur soi, le pus qui découloit du Cadavre. On lui mettoit un plat à côté de lui, pour sa nourriture, lequel étoit bientôt rempli de l'ordure qui tomboit d'enhaut; & pour obtenir que ce plat fût un peu écarté, il lui en coutoit un Présent d'un Collier de sept cens grains de porcelaine¹⁵. Enfin il restoit lui-même dans cette violente situation, autant de tems qu'il plaisoit aux Parens du Défunt, aux-quels il falloit faire encore un Présent nouveau, après avoir obtenu leur consentement pour en [264] sortir: mais cette Coutume ne s'observoit plus du tems-même du *P. de Brébeuf*¹⁶.

- 15 Lorsque les Parens ne veulent pas se contenter des Présens destinés pour la satisfaction, une règle assez universellement suivie chez le plus grand nombre des Nations de *l'Amerique Septentrionale*, c'est qu'en essuyant les larmes & en faisant les Présens accoutumés, on livre encore aux Parens du Mort le Meurtrier, pour tenir chez eux la place qu'y occupoit celui qu'il a tué: C'est à dire, qu'on le leur livre comme un véritable Esclave, dont on leur met la vie entre les mains. Quoique ceux-ci semblent par ce moyen être les Maîtres de le faire mourir, ils n'en viennent cependant jamais à cette extrémité, dont le Village pourroit leur savoir mauvais gré.

¹³ Le Beau, qui cesse momentanément de suivre l'ouvrage de Lafitau, fait sans doute allusion aux observations de Louis Hennepin. Dans sa relation de voyage, le récollet rapporte que des Iroquois ont été absous des meurtres de deux Français, au commencement de la colonie, en «couvrant» les deux morts avec plusieurs présens (voir *NVH*, p. 300-309). Si Le Beau indique que les Français acceptèrent cette compensation matérielle «par l'effet d'une politique forcée», c'est que, toujours d'après Hennepin, «quelque dessein qu'on eût à Quebec de punir les meurtriers pour prevenir de pareilles cruautés dans la suite, on fût pourtant obligé de leur pardonner, par ce qu'on n'étoit pas en état de resister à ces puissans ennemis [iroquois]» (*NVH*, p. 308). Rappelons enfin que, même si Le Beau indique que cette coutume «n'est plus d'usage aujourd'hui, que chez les Sauvages», la réalité est plus nuancée (voir *supra*, chap. 29, n. 19).

¹⁴ Note de l'auteur: *Relat. de la Nouv. France 1636*. 2. Part, Chap. 2 [voir *JR*, vol. 10, p. 214-222]. Le Beau n'a probablement pas lu la *Relation* de Jean de Brébeuf; sans doute se contente-t-il de suivre le texte de Lafitau et de citer ses références (voir *MSA*, t. 1, p. 493). Sur Jean de Brébeuf, voir *infra*, chap. 37, n. 24.

¹⁵ Le Beau produit une description des colliers de porcelaine, ou colliers de wampum, plus bas (§21-27).

¹⁶ Le Beau retranche du texte de Lafitau d'importantes précisions: «Aujourd'hui même le nombre des présens est diminué. Le coupable est en sureté dès que les présens sont acceptés; mais s'il est sage, il ne tarde point à s'absenter, sur-tout si la famille du défunt est puissante, afin d'éviter les occasions qui pourroient causer un nouvel incident. Il prend le prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un esclave, & ne revient qu'après que le temps a diminué la sensibilité de la perte qu'il a causée. Un homme, qui pense que le crime qu'il va commettre, doit interesser tout son Village par le nombre des présens qu'on est obligé de fournir, & où tout le Public contribué, doit, s'il est capable de réflexion, avoir bien de la peine à se déterminer à une action qui devient onereuse à tout le monde; & cette espece de satisfaction paroîtra sans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle est capable de contenir les hommes les plus emportés» (*MSA*, t. 1, p. 493-494).

- 16 Il s'en trouve aussi qui se contentent de la présentation de l'Esclave & de la soumission qu'on leur en fait, en se dépouillant du droit qu'on avoit sur lui, & qui refusent de le recevoir pour ne pas avoir toujours devant les yeux un objet aussi désagréable, que doit l'être, par exemple, pour une Mère, l'assas-[265]-sinat de son Fils. Néanmoins le plus grand nombre des Femmes adoptent véritablement ces sortes d'Esclaves & commencent peu à peu à les regarder avec les mêmes yeux, qu'elles regarzoient l'Enfant qu'elles ont perdu, qui étoit tout ce qu'elles avoient de plus cher, & tout le soutien de leur Cabane¹⁷. En un mot, elles ont pour eux dans la suite les mêmes égards, que si c'étoit leur propre Fils.
- 17 Il y a cependant des occasions où le crime est si noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le Meurtrier & ou le Conseil, usant de son autorité suprême, prend soin d'en ordonner la punition. La mort de mon *Algonkin*, qui avoit noyé si impitoyablement sa Femme & violé le droit du Calumet, en peut servir d'exemple: car dans de pareils cas, le Conseil ayant résolu de faire mourir le Coupable, on le poignarde sur la Nattes même, de la manière que j'ai rapportée¹⁸, ou bien à l'entrée de la Cabane, qui est un endroit fort obscure. Autrement, on l'attire sous quelque prétexte, hors du Village, & on lui [266] casse la tête, à quelques pas de la Palissade.
- 18 A l'égard de ceux qui se sont rendus odieux au Village, pour des raisons qu'on ne veut pas expliquer, comme quand ils se sont fait connoître par de fréquens larcins, ou qu'ils troublent les liens sacrés du mariage, la paix des Familles, &c. on a soin de s'en défaire de la manière dont j'ai parlé dans mon *Chap. XXVIII. pag. 135*¹⁹. Voilà donc comment ces Peuples ne laissent pas d'avoir une Justice assez sévère, qui oblige les Particuliers à se tenir en respect les uns envers les autres & à veiller sur leur propre conduite, pour ne pas troubler l'ordre & la tranquillité publique.
- 19 Ce-ci suffira sans doute, pour faire connoître de quelle façon ils se comportent dans leurs Procédures civiles & criminelles: mais la manière dont ils traitent leurs affaires d'Etat ne mérite certainement pas moins l'attention du Lecteur²⁰.
- 20 Les Sauvages, étant dans une défiance continuelle de leurs Voisins, sont sans cesse occupés à épier toutes les [267] conjectures favorables; ou pour mettre le désordre parmi eux, sans y paroître, ou pour se les attacher, en se rendant nécessaires. Leur prudence sur ce point, a des ressorts infinis & fait qu'ils sont toujours dans le mouvement & dans l'action: soit au dehors en rendant à leurs Alliés des visites fréquentes & tous les devoirs

¹⁷ Le Beau nuance le texte de son prédécesseur. D'après Lafitau, «dès que» cet esclave est livré, les femmes l'adoptent et le regardent comme leur propre enfant (voir *MSA*, t. 1, p. 495).

¹⁸ Le Beau décrit le «procès» du meurtrier algonquin au chapitre 33 (§9-23); le récit de la condamnation et de la mise à mort du coupable «sur la Nattes» suit immédiatement après (§24-25).

¹⁹ Au chapitre 28 (§1), Le Beau explique que l'état d'ébriété est une «excuse valable» pour se défaire d'un individu indésirable.

²⁰ Ce paragraphe est original, mais les remarques qui suivent sur les «affaires d'Etat» et sur les «colliers de porcelaine» (§20-27) sont tirées, pour la plupart, du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 501-508). Cette source bibliographique est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110). Notons que, même si Le Beau suit de près l'ouvrage de son prédécesseur, il ne le copie pas textuellement. Plusieurs observations sont retranchées, certaines phrases sont modifiées et l'ordre de présentation des idées n'est pas le même. Le Beau insère aussi, dans ce texte emprunté et remanié, une observation extraite de l'ouvrage de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 649-650).

d'une civilité reciproque; soit qu'ils s'occupent au-dedans à réfléchir sur tout ce qui se passe, à observer & à délibérer continuellement sur les moindres evenemens²¹.

- 21 Comme ils n'ont point l'usage des Lettres, toutes leurs affaires se traitent par des Branches & par des Coliers de Porcelaine, qui leur tiennent lieu de Paroles, d'Ecritures, de Contrats, & aussi de monnoye pour leur commerce: mais ce commerce n'étant plus aujourd'hui qu'un pur troc de denrées, ou de marchandises pour marchandises, cette Porcelaine ne leur sert plus que pour leur vanité. Ils s'en font divers ornemens, dont ils ont coutume de se parer, & d'Epoque, d'Annales, de Registres pour leurs affaires d'Etat: car n'ayant pas l'usage de l'écritu-[268]-re, ainsi que je le viens de dire, ils se trouveroient sans cela exposés à oublier bientôt les choses qui se passent parmi eux²².

- 22 Ils suppléent donc à ce défaut en se formant une memoire locale, par des paroles qu'ils attachent à ces *Coliers*, dont chacun signifie une affaire particulière & une circonstance d'affaire qu'il represente, tandis qu'il subsiste. En un mot, ces sortes de Coliers leur sont si commodes pour leur rafraîchir la memoire de leurs anciens faits, que lorsque les Gouverneurs *François* ou leurs Substituts tiennent Conseil avec eux, pour des affaires de Guerre, de Paix ou de Commerce, & qu'ils leur proposent des choses contraires à celles qu'on leur avoit proposées, il y a trente ou quarante ans, ils repondent fort bien: «Que les *François* se dementent, qu'ils changent de sentiment à toute heure, qu'ils ne veulent pas leur tenir parole; qu'il y a tant d'années qu'ils leur ont dit ce-ci, cela: Et pour mieux assûrer leur reponse, ils font apporter les *Coliers* [269] *de porcelaine*, qu'ils gardent de ces tems-là.»²³

- 23 Les Coliers dont je parle ici, sont faits de certains Coquillages de Mer, connus en général sous le nom de *Porcelaines*. Ces Coquillages dans leurs espèces sont quelque chose de si agréable à l'œil, par le vif & la variété de leurs couleurs, qu'ils peuvent être regardés comme une des plus charmantes productions de la Nature²⁴. Ils sont canelés &

²¹ Le Beau abrège considérablement cette dernière phrase tirée du texte de Lafitau: «Leur prudence a sur ce point des ressorts infinis, qui sont toujours dans le mouvement & dans l'action: & tandis qu'ils ménagent leurs Alliés par des visites frequentes, & par tous les devoirs d'une civilité réciproque, ils sont toujours occupés au-dedans, à réfléchir sur tout ce qui se passe, à observer & à délibérer sans cesse sur les moindres evenemens, à former leurs jeunes gens aux affaires, à leur apprendre le style de leurs Conseils, la Tradition orale qu'ils conservent de l'histoire de leur païs; de la vertu de leurs Ancêtres, & à entretenir en eux cet esprit martial, qui fait leur tranquillité pendant la paix, & leur superiorité pendant la guerre» (*MSA*, t. 1, p. 501-502).

²² Dans ce paragraphe, Le Beau reprend à son compte plusieurs observations de Lafitau, mais l'ordre de présentation des idées est personnelle (voir *MSA*, t. 1, p. 502, 504-506). Sur les «colliers de porcelaine», voir les descriptions produites par Lahontan (*NVL*, p. 304-305) et par Bacqueville de La Potherie (*Histoire*, t. 1, p. 333-334). Voir aussi Jonathan C. Lainey, *La «Monnaie des Sauvages». Les colliers de wampum d'hier à aujourd'hui*, Québec, Septentrion, 2004.

²³ La première phrase de ce paragraphe est tirée du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 506), mais la seconde trouve sa source dans l'ouvrage de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 649-650).

²⁴ Le Beau résume les observations de Lafitau: «La Porcelaine dont nous parlons ici, est bien differente de ces ouvrages de Porcelaine, qu'on apporte de la Chine & du Japon; ou de ce qu'on appelle en France Porcelaine de Nevers, qui sont des ouvrages factices, & dont la matiere est une terre beluttée & preparée. Celle-ci est tirée de certains coquillages de mer, connus en general sous le nom de Porcelaines, & distingués par differens noms particuliers que leur donnent les curieux, & qui sont déterminés par la diversité de leurs especes, de leurs figures, & par la variété de leurs couleurs, lesquelles sont quelque chose de si agréable à l'œil, qu'elles peuvent être regardées comme une des plus grandes merveilles de la Nature, & comme une des plus charmantes productions de l'Océan» (*MSA*, t. 1, p. 502). Plus loin, Lafitau précise qu'il y a deux sortes de porcelaine: «L'une est blanche, & c'est la plus commune. On se sert de celle-là plus universellement, pour faire quantité d'ouvrages, dont les hommes & les femmes ont coûtume de s'orner.

semblables pour leur figure aux Coquilles de *St. Jaques*; excepté néanmoins, qu'ils sont un peu plus allongés, qu'ils se terminent un peu plus en pointe & qu'ils n'ont point ces oreillettes ou avances qui se trouvent à côté de la charnière; car les deux écailles s'emboîtent & se joignent ensemble en forme de rouleau²⁵.

- 24 On les trouve sur les côtes de *la Virginie* & de *la Nouvelle Angleterre*²⁶, où les Sauvages qui habitoient sur ces bords, les mettoient en œuvre & en faisoient grand commerce: mais aujourd'hui, soit que les Guerres des *Iroquois* aient entièrement dissipé ces Nations, ou soit que les Eaux-de-vie des *Européens*, les [270] aient presque détruites, comme elles en ont déjà anéantiés plusieurs, ou soit enfin qu'ils aiment mieux notre Rassade²⁷, leur Porcelaine est devenuë plus rare & ne se travaille plus aussi proprement: Car alors ils en comptoient jusques aux moindres grains, dont ils faisoient leur bijoux les plus précieux & ils leur tenoient lieu de Richesses²⁸.

- 25 La Porcelaine qui sert pour les affaires d'Etat est toute travaillée en petits Cylindres d'un quart de ponce²⁹ & gros à proportion. On les distribuë en *Branches* & en *Coliers*. Les *Branches* sont composés de Cylindres enfilés sans ordre, à la suite les uns des autres, comme des grains de Chapelets, la Porcelaine en est ordinairement toute blanche & on ne s'en sert que pour des affaires d'une legère conséquence, ou que comme d'une préparation à d'autres Présens plus considérables. Les *Coliers* sont de larges ceintures, où les petits Cylindres blancs, pourpres ou violets sont disposés par rang & assujetés par de petites bandelettes de cuir, dont on fait un tissu propre. Leur longueur, leur largeur, & les grains de couleur se proportion-[271]-nent à l'importance de l'affaire. Les *Coliers* communs & ordinaires sont de onze rangs de 180. grains chacun³⁰.

L'autre est d'un violet obscur, elle est beaucoup plus recherchée que la première; & plus elle tire sur le noir, plus elle est estimée» (*MSA*, t. 1, p. 504-505).

²⁵ Le Beau supprime une remarque de Lafitau: «La chair en est moins délicate que celle de nos huitres communes & ordinaires; mais en récompense leurs couleurs sont si vives & si belles, qu'on ne voit rien de plus beau dans cette espece» (*MSA*, t. 1, p. 503). Jonathan C. Lainey indique que «les perles pourpres étaient fabriquées à partir de la portion foncée que l'on retrouvait à l'intérieur du *Venus Mercenaria*», tandis qu'on tirait les perles blanches «de la partie centrale de coquillages tel le *Busycom perversum*» (*op. cit.*, p. 13).

²⁶ Sur le sens des toponymes «Virginie» et «Nouvelle Angleterre», voir *supra*, chap. 28, n. 30.

²⁷ Cette préférence pour la rassade n'est pas soulignée par Lafitau; la remarque est personnelle à Le Beau. Sur la rassade, voir *supra*, chap. 4, n. 79.

²⁸ Le Beau, qui conjugue les derniers verbes de ce paragraphe à l'indicatif imparfait, insiste pour marquer le caractère révolu de l'usage des grains de porcelaine. Lafitau note que les wampums sont de plus en plus rares mais, contrairement à Le Beau, il recourt au présent de l'indicatif pour rédiger sa conclusion: «Les Sauvages n'ont rien de plus précieux que leur Porcelaine: ce sont leurs bijoux, leurs pierreries. Ils en comptent jusqu'aux grains, & cela leur tient lieu de toutes les richesses» (*MSA*, t. 1, p. 504). D'après Jonathan C. Lainey, l'évolution de la situation sociopolitique et l'usage progressif de l'écriture font partie des raisons qui expliquent le déclin du rituel d'échange des colliers de wampums: «Plusieurs passages dans les archives nous informent du fait que souvent, les Amérindiens demandèrent eux-mêmes que l'écriture accompagne leurs wampums et que soient retranscrites les paroles prononcées» (*op. cit.*, p. 80). Lainey cite à ce sujet un exemple qui remonte à l'année 1717. Toujours selon Lainey, la date de fabrication des derniers wampums diplomatiques est incertaine, mais il ne fait aucun doute que «des wampums [furent] échangés jusqu'au milieu du XIX^e siècle [...] [et que] des cérémonies de condoléances impliquant les wampums [furent] pratiquées au moins jusqu'au XX^e siècle chez les Iroquois» (*op. cit.*, p. 82).

²⁹ Environ 7 mm.

³⁰ Pour rédiger ce paragraphe et les deux suivants (§25-27), Le Beau reprend presque textuellement les remarques de son prédécesseur (voir *MSA*, t. 1, p. 505, 507-508).

- 26 Leur Porcelaine seroit bientôt épuisée, si elle ne circuloit point: mais dans presque toutes les affaires, soit du dedans, soit du dehors, les Loix veulent qu'on reponde parole pour parole, c'est à dire, que pour un *Colier* on en donne un autre, qui soit à peu près de la même valeur³¹. Ils ne croient pas qu'aucune affaire puisse se terminer sans ces sortes de *Coliers*. Quelque proposition qu'on leur fasse, ou quelque reponse qu'on leur donne seulement de bouche: l'affaire tombe, disent-ils, & ils la laissent effectivement tomber, comme s'il n'en eût jamais été question.
- 27 Les *Européens* peu instruits, ou se souciant peu de leurs usages, les ont un peu dérangés sur celui-ci, en gardant leurs *Coliers*, sans y repondre par d'autres semblables. Pour éviter les inconvénients qui en peuvent naître, les Sauvages se sont avisés de n'en plus donner qu'un fort petit nombre: s'excusant sur ce que leur Porcelaine est usée³², [272] & ils suppléent au reste par quelques paquets de peaux de Cerfs & de Chevreuils³³, auxquels on répond par des merceries de peu de valeur; de façon que les négociations entre les *Européens* & eux sont devenues un Commerce. Voici comment elles se font³⁴.
- 28 Les Sauvages assis par terre, forment une espèce de cercle, au milieu duquel doit être le Calumet de Paix³⁵, avec les *Branches* & tous les *Coliers* ou plutôt tous les Paquets de Pelleteries, qui doivent servir à cimenter leurs paroles. Supposons présentement que le Gouverneur Général du *Canada* soit en leur présence, assis dans un fauteuil, accompagné de plusieurs *François* & d'un Interprète: Alors le Chef ou l'Orateur des Sauvages se levant & se tenant de bout, harangue le Gouverneur & lui dit pour Prélude, *Onnontio*³⁶: *Je suis ravi de te voir en bonne santé: Je souhaite que le GRAND ESPRIT te la conserve, afin que moi & tous les Guerriers qui m'accompagnent, puissions t'honorer long-tems. Ce que je te dis est véritable*: En même tems il prend un Paquet de Pelleteries, qu'il lui présente en di-[273]-sant: *Ce Paquet contient ma parole*: Ensuite il lui raconte toutes les raisons qui l'ont engagé à venir vers lui, lesquelles ne manquent pas d'être écoutées favorablement, par rapport aux frequens Présens qui les distinguent & les scèlent des bons mots: *Voilà qui affermit ma parole*. Enfin la conclusion de tous ses discours est à peu près de même, étant composée d'exhortations, pour le maintien de la Paix & de complimens d'autant plus agréables, qu'ils sont souvent entrecoupés ou assaisonnés d'*Affermissements de paroles*: c'est à dire, d'un *Voilà qui affermit ma parole*: ou, *voilà qui contient ma parole*.
- 29 Les *François* leur repondent de même, par le moyen de leurs Merceries ou Marchandises: Et voilà comme toutes les affaires, tant de Guerre, que de Paix, se terminent présentement entre les *Européens* & les Sauvages.

³¹ Ici, Lafitau précise que lors des échanges de colliers, le nombre de grains de porcelaine doit être proportionnel «au rang des personnes, ou des Nations avec qui l'on traite» (*MSA*, t. 1, p. 507).

³² À moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de l'ouvrier typographe, soit Le Beau modifie le texte de Lafitau, soit il se trompe en le copiant. Le jésuite n'écrit pas que la porcelaine est «usée», mais qu'elle est «épuisée» (*MSA*, t. 1, p. 507).

³³ Sur le cerf américain, ou wapiti (*Cervus elaphus*), et sur le chevreuil, ou cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), voir *supra*, chap. 4, n. 77.

³⁴ Le Beau cesse ici de suivre le texte de Lafitau. Pour rédiger la description des négociations (à l'amérindienne) produite dans les deux paragraphes suivants (§28-29), Le Beau pourrait s'être inspiré de la relation de Lahontan (voir *NVL*, p. 301-310).

³⁵ Le Beau produit une description du calumet au chapitre 31 (§22-24).

³⁶ Sur le sens du nom «Onnontio», voir *supra*, chap. 12, n. 15.

[274] CHAPITRE XXXV¹.

*De quelle façon la Noblesse se trouve héréditaire parmi les Sauvages:
Election de leurs Chefs. Reconciliation de l'Auteur avec sa jeune Sauvagesse.*

- 1 CHaque Village d'une même Nation chez les Sauvages, n'est composé que de trois Familles: à savoir celle du *Loup*, de l'*Ours* & de la *Tortuë*², chez les *Hurons* & les *Iroquois*³. Ils ont tous les mêmes Loix de Police, les mêmes manières de vivre & le même ordre: mais quand il s'agit des affaires qui intéressent le Corps de la Nation, ils se réunissent tous dans un Conseil général, où se rendent les Députés de chaque Nation⁴. Chaque Famille a son Chef, ses *Agoïanders*⁵ ses Anciens, ses Guerriers, qui tous réunis ensemble com-[275]-posent le Corps du Village & forment l'Etat de leur Republique. Le plus Ancien de tous les Chefs de Familles, se nomme le grand Chef. C'est celui qui habite dans la grande Cabane, où se tient le Conseil & où il juge, comme par appel, les petits Differends, qui peuvent survenir dans le Village⁶.
- 2 Les noms qu'ils donnent à leurs Chefs, marquent la prééminence sur la Tribu à la tête de laquelle ils sont, & outre les noms qu'ils portent, comme simples Particuliers, ils en ont encore d'autres, qui sont des noms de dignités & de Jurisdictions⁷. Le plus haut de ces

¹ Comme le signalent Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 440-441) et Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110), les informations produites par Le Beau dans la première partie de ce chapitre (§1-8) trouvent leur origine dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 464, 469-479). Plusieurs phrases sont reprises presque mot à mot, mais Le Beau gomme plus ou moins maladroitement nombre d'idées développées par son prédécesseur. Certaines modifications sont si malhabiles qu'elles gênent la cohérence du récit. Aussi est-il nécessaire de préciser d'emblée que, d'après Lafitau, chaque clan (du Loup, de l'Ours, et de la Tortue) a son chef (*Agoïander*), ses chefs adjoints (nommés *Agoïander*, eux aussi), son sénat d'anciens (*Agokstenha*) et ses guerriers (*Agoskenrhagete*).

² Coquille attribuable au prote: il faut lire «*Tortuë*». Dans ses *Avantures*, Le Beau orthographie systématiquement ce substantif avec un tréma, comme le font Richelet (t. 2, p. 824-825) et les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 5, p. 268-269) dans la première moitié du XVIII^e siècle.

³ Sur les clans du Loup, de l'Ours et de la Tortue, voir *supra*, chap. 13, n. 41; Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9). Sur les Iroquois des Cinq-Nations, voir *supra*, chap. 13, §24.

⁴ Le Beau modifie le texte de Lafitau. D'après le jésuite, lorsque les affaires concernent le «Corps de la Nation», ce sont les députés de chaque «village» et non de chaque «nation» qui se rendent au «Conseil général» (voir *MSA*, t. 1, p. 464).

⁵ Note de l'auteur: *Agoïander signifie Adjoint à la souveraineté de la Terre, & sert à brider le pouvoir du Chef, de crainte qu'il ne devienne trop absolu*. Cette définition tronquée est erronée: l'énoncé d'origine (tiré du texte de Lafitau) n'explique pas le sens du mot *Agoïander*, mais le rôle des adjoints du chef. Aussi Lafitau précise-t-il dans son ouvrage que le chef et ses adjoints portent tous ce nom d'*Agoïander* (voir *MSA*, t. 1, p. 474-475). D'après Jean André Cuoq, le mot *Akianer* signifie «être grand en autorité, être chef, grand-chef» et aussi «je suis chef» (*Lexique iroquois*, p. 1, 159).

⁶ Les trois premières phrases de ce paragraphe sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 464). Bien que les deux dernières phrases soient personnelles à Le Beau, elles ne sont pas sans rappeler certaines observations de Louis Hennepin. Ce dernier signale entre autres choses que les conseils se tiennent «dans la plus grande Cabanne», où réside «le principal Chef» de la nation (voir *NVH*, p. 299).

⁷ Pour rédiger cette phrase et la suite du paragraphe, Le Beau reprend à son compte des extraits du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 469-471). Comme c'est le cas dans l'ensemble des *Avantures*, le substantif «tribu» est utilisé ici au sens de «famille» ou «clan». Le Beau, qui connaît peu les Amérindiens, emprunte les remarques de Lafitau sans trop réfléchir au sens des mots. Aussi omet-il de rapporter l'importante précision sémantique formulée par son devancier: «[Les] familles [du Loup, de l'Ours et de la Tortue] sont ce qu'étoient autrefois les Tribus, & nous nous servirons quelquefois de ce nom pour les signifier. L'origine des Tribus est très-ancienne, & le terme dans sa signification marque le nombre des

noms, est celui de *Roïander-Goa*, c'est à dire, plus noble que *Goïander*, qui signifie noblesse⁸. Ce nom appartient au Chef des Chefs de toute une Nation. Le second est celui de toute la Tribu qu'ils représentent; & c'est dans ce sens qu'ils disent: *l'Hogouhao*, *l'Hoskereouak*, *l'Hannouara*, c'est à dire, le *Loup*, *l'Ours* & la *Tortue* a dit, a fait, &c⁹. De cette façon ils signifient également & sans équivoque les Chefs, les Tribus & les Terres qui en dependent. Le troisième nom est celui de *Roksten--[276]-Goa*, qui signifie le *Vieillard*, ou *l'Ancien* par excellence¹⁰. Ce nom est quelquefois donné à un Enfant; mais alors il signifie le caractère dont il est revêtu, auquel ils attachent un certain respect & de la vénération.

- 3 La dignité de Chef étant perpétuelle & héréditaire dans sa Cabane, elle passe toujours aux Enfants de ses Tantes, de ses Sœurs, ou de ses Nièces du côté maternel; car les Sauvages, ayant des Esclaves parmi eux font consister, ainsi que les *Romains*, la certitude de la Noblesse dans la condition de la Femme, qu'ils regardent comme toujours certaine, suivant fort bien en cela l'Institut de l'Empereur JUSTINIEN: *Partus sequitur conditionem Matris, quæ semper est certa, Pater verò incertus*¹¹. Dès que l'arbre est

divisions, qui étoient, dans les premiers temps, chez la plus grande partie des peuples» (*MSA*, t. 1, p. 464). Sur l'organisation politique et sociale des clans amérindiens, voir *HAI*, vol. 1, p. 303-305.

⁸ Lafitau écrit *Roïander Gôa*, sans trait d'union et avec un accent circonflexe sur le «o» du second mot, et *Gaïander*, avec deux «a» (voir *MSA*, t. 1, p. 469-470). D'après Jean André Cuoq, le mot *Gaïandere*, utilisé par les premiers missionnaires, renvoie à *Ioianere* (c'est beau, bon, il faut, il est bon, utile de, c'est bien) et à *Wakianere* (être bon). Toujours d'après Jean André Cuoq, le mot *Roianer* peut signifier «le Chef», «le Grand-chef» ou «il est chef»; et le mot *Kowa* peut être traduit par les mots «grand, gros, de la grande espèce» (voir *Lexique iroquois*, p. 6, 26, 55, 128, 158-159).

⁹ À moins qu'il ne s'agisse de fautes attribuables au typographe, Le Beau modifie l'orthographe des mots qu'il tire du texte de Lafitau. Le jésuite écrit *Hogouaho*, avec le «a» devant le «h» et *Hannoouara*, avec deux «o» (voir *MSA*, t. 1, p. 470). D'après Jean André Cuoq, les mots «loup», «ours» et «tortue» se disent *Okwaho*, *Okwari* et *Anowara*; les expressions «le clan du loup», «le clan de l'ours» et «le clan de la tortue» peuvent être traduits par les mots *Rotikwaho*, *Rotiskerewake* et *Ratiniahten* (voir *Lexique iroquois*, p. 154).

¹⁰ Lafitau écrit *Roksten Gôa*, sans trait d'union et avec un accent circonflexe sur le «o» du second mot (voir *MSA*, t. 1, p. 470). Jean André Cuoq indique que les mots «vieux» et «ancien» se disent *Akaion* et les expressions «être vieux, âgé, avancé en âge» se traduisent par le mot *Akekstenha* (voir *Lexique iroquois*, p. 1). Voir aussi les traductions des mots «guerre» et «guerrier» (*infra*, n. 17).

¹¹ Le début de la phrase trouve sa source dans le texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 471), mais la comparaison avec les Romains, la référence à l'empereur Justinien et la citation latine sont de Le Beau. L'un des articles du *Digeste* de l'empereur Justinien stipule: «*Quia semper certa est, etiamsi vulgò conceperit: pater verò is est, quem nuptiæ demonstrant*». Traduction française d'Henri Hulot: «La mère est toujours certaine, quoiqu'elle ait mis au monde un enfant illégitime; mais la paternité n'appartient qu'à celui qui prouve un légitime mariage» (*Les cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*, Livre II, 4, 5, texte en latin en regard du texte français, Metz, Behmer et Lamort, Paris, Rondonneau, 1803, vol. 1, p. 117). Pour expliquer la filiation matrilinéaire, Lahontan a recours au même argument: «Les Sauvages portent toujours le nom de leur Mere. [...] Quand je leur ai demandé la raison de cette coutume, ils m'ont répondu que les enfans ayant reçu l'ame de la part de leur pere, & le corps de la part de la mere, il étoit raisonnable qu'ils perpétuassent le nom maternel. Je leur ai dit cent fois que Dieu seul est le Créateur des ames, & qu'il étoit plus vrai-semblable de croire que c'étoit, parce qu'ils étoient assurés de la mere, & non pas du pere, mais ils prétendent décidément, que cette raison est absurde, sans en apporter aucune preuve» (*Mémoires*, p. 679-680). De son côté, Lafitau produit une longue description du système matriarcal amérindien dès les premières pages de son ouvrage: «C'est dans les femmes que consiste proprement la Nation, la noblesse du sang, l'arbre généalogique, l'ordre des générations, & de la conservation des familles. C'est en elles que réside toute l'autorité réelle: le païs, les champs & toute leur récolte leur appartiennent: elles sont l'ame des conseils, les arbitres de la paix & de la guerre: elles conservent le fisc ou le trésor public: c'est à elles qu'on donne les esclaves: elles font les mariages, les enfans sont de leur domaine, & c'est dans leur sang qu'est fondé l'ordre de la succession. Les hommes au contraire sont entierement isolés & bornés à eux-mêmes, leurs enfans leur sont

tombé il faut, disent-ils, le relever. La Matrone, qui a la principale autorité, après en avoir conféré avec ceux de sa Cabane, en confère de nouveau avec ceux de sa Tribu, à qui elle fait agréer celui qu'elle a choisi pour succéder; ce qui lui est libre. Elle n'a pas toujours égard au droit d'aînesse & d'ordi-[277]-naire elle prend celui qui paroît le plus propre à soutenir ce rang par ses bonnes qualités¹².

4 Le choix en étant déterminé, la proposition s'en fait dans le Village par des Coliers de porcelaine¹³. On y produit celui qui est élu, qu'on ne fait simplement que montrer, & il est sur le champ proclamé & reconnu. On le proclame de la même manière dans les autres Villages de sa Nation, où on le produit, aussi-bien que chez tous les autres Sauvages Alliés & cette action est toujours accompagnée de Fêtes & de Solemnités. L'arbre étant ainsi redressé, si celui qui est élu, est encore jeune & incapable de faire les affaires par lui-même, on ajoute à l'arbre des racines, pour le soutenir & pour l'empêcher de tomber; c'est à dire, qu'on lui donne un Tuteur ou un Regent, qui est reconnu & proclamé par tout, en même tems que son Pupille & il est chargé personnellement, au nom de ce Pupille, de tout ce que celui-ci devoit faire pour le Bien public, si son âge l'en rendoit capable.

5 L'autorité d'un Chef ne s'étend pro-[278]-prement que sur ceux de sa Tribu, qu'il regarde comme ses Enfans & non comme des Sujets¹⁴. Il les nomme ordinairement ses *Neveux*. On diroit à les voir agir qu'ils sont tous égaux: Ils n'ont aucune marque de distinction, ni de supériorité qui puisse les faire distinguer de la foule. Leur pouvoir ne paroît avoir rien d'absolu & il ne semble pas même qu'ils puissent se faire obéir. En cas de résistance, leur commandement se tourne en prières. En un mot, l'obéissance qu'on leur rend paroît entièrement libre. C'est ce qui fait qu'ils ne commandent jamais rien, qui puisse faire de la peine & être suivi d'un refus¹⁵. Le bon ordre se soutient par ce moyen; & la correspondance des Chefs avec les Membres, fait une subordination telle qu'on pourroit la desirer dans l'Etat le mieux réglé.

6 Après les *Agoïanders* vient le Senat, composé de Vieillards ou des Anciens qui entrent au Conseil librement, pour y donner leurs suffrages¹⁶. Le quatrième & le dernier

étrangers, avec eux tout périt, une femme seule relève la cabane: mais s'il n'y a que des hommes dans cette cabane en quelque nombre qu'ils soient, quelque nombre d'enfans qu'ils aient, leur famille s'éteint; & quoique par honneur on choisisse parmi eux les Chefs, que les affaires soient traitées par le conseil des anciens; ils ne travaillent pas pour eux-mêmes: il semble qu'ils ne soient que pour représenter & pour aider les femmes» (*MSA*, t. 1, p. 71-72). En ce qui concerne précisément le pouvoir dévolu aux chefs, Frederick Webb Hodge indique que «l'autorité était ordinairement héréditaire» et que «c'était généralement de la mère que venaient le titre familial, la propriété et les titres officiels» (*MIC*, p. 103).

¹² Les informations rapportées dans ces trois dernières phrases et dans le paragraphe suivant sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 471-472).

¹³ Le Beau produit une description des colliers de porcelaine au chapitre 34 (§21-27).

¹⁴ Le Beau continue de recourir au texte de Lafitau, sans toutefois le suivre mot à mot: il se contente ici (§5) de résumer les observations du jésuite (voir *MSA*, t. 1, p. 472-474).

¹⁵ Lafitau précise que cette liberté sert aussi «à engager les inférieurs à exécuter de bonne grace les ordres qu'on leur donne, en sorte qu'ils puissent se persuader à eux-mêmes, qu'ils obéissent moins parce qu'on leur commande, que parce qu'ils veulent bien faire ce qui leur est commandé» (*MSA*, t. 1, p. 473).

¹⁶ Le Beau résume très brièvement la description du Sénat produite par Lafitau: «Après les Agoïanders, vient le Sénat, composé des Vieillards, ou des Anciens, nommés dans leur Langue *Agokstenha*: le nombre de ces Sénateurs n'est point déterminé: chacun a droit d'entrer au Conseil pour y donner son suffrage; lorsqu'il a atteint cet âge de maturité, auquel on attribue la prudence & la science des affaires, comme une prérogative, & chacun, comme par-tout ailleurs, sçait s'y faire estimer, selon qu'il a plus ou moins d'habileté» (*MSA*, t. 1, p. 475-476). Jean André Cuoq traduit les expressions «être vieux, âgé, avancé en âge» par le mot *Akekstenha* (voir *Lexique iroquois*, p. 1).

Corps est celui des *Agoskenrhagetes*, ou des *Guerriers*, composé de jeunes Gens capables de porter les [279] armes¹⁷. Ils ont ordinairement les Chefs des Tribus à leur tête. Outre ceux-là, ils reconnoissent plus volontiers, pour Chefs, ceux qui se sont rendus recommandables par leur bravoure ou par leur témérité dans la Guerre. Leur Conseil est à part; mais il est subordonné à celui des Anciens, qui leur sont Supérieurs, & à la prudence desquels ils soumettent leurs Décisions. Leurs Séances sont quelquefois secrettes & quelquefois publiques¹⁸.

7 Lorsque le Conseil est secret on avertit ceux qui doivent s'y rendre en particulier. Le feu de Conseil est toujours allumé dans la Cabane publique ou dans celles des Chefs, qui, pour cet effet, sont bien plus grandes que les Cabanes ordinaires. Ce sont presque toujours les Anciens, qui ont voix délibératives dans ces Conseils. Les Chefs & les *Agoïanders* auroient honte d'y ouvrir la bouche, à moins qu'ils ne soient fort avancés en âge. C'est pourquoi ils ne sont que pour écouter ou pour se former & non pour parler. Les Chefs même, qui se sont rendus recommandables par leur capacité & par [280] leur grand âge, ont un tel respect pour le Senat, qu'ils soumettent tout à sa délibération, en disant ou faisant dire par des Gens qui sont à eux: *Pensez-y vous autres Anciens, vous êtes les Maîtres, ordonnez!*¹⁹

8 Les Femmes sont les premières à délibérer. Leur Conseil est à part, comme celui des Guerriers & en conséquence de leur détermination, elles donnent avis aux Chefs, des matières qui sont sur le tapis. Si la chose est de conséquence, on convoque un Conseil général de la Nation²⁰.

9 Le Chef qui venoit de me rendre Justice à l'égard de mon Rival *Algonkin* étoit un jeune homme d'environ 28. à 30. ans. Comme j'ai eu le malheur de perdre quelques feuilles de mon Manuscrit, sur lequel étoit écrit le nom de son Village, j'aurois peut-être oublié le sien propre, s'il ne se fut nommé du nom de la Tribu dont il étoit le Chef: Il se nommoit donc *Pierre Hannouara*; qui signifie *Pierre de la Tortue*²¹. Ce jeune Homme avoit l'air & les manières un peu farouches; mais dans le fond il n'en étoit pas pour ce-

¹⁷ Si Le Beau fait soudainement référence au «quatrième & dernier Corps» sans préciser clairement en quoi consiste les trois premiers, c'est qu'il reprend à son compte le texte Lafitau sans tenir compte des ratures et des modifications qu'il a lui-même opérées dans les extraits empruntés antérieurement. Rappelons que, d'après Lafitau, le premier corps est celui des chefs de clan (*Agoïander*) et le second, celui des adjoints des chefs de clan (aussi nommés *Agoïander*). Les sénateurs (ou *Agokstenha*) forment le troisième corps et les guerriers (*Agoskenrhagete*) constituent le quatrième et dernier corps (voir *MSA*, t. 1, p. 469-476). D'après Jean André Cuoq, les mots «guerre» et «instrument de guerre» se disaient autrefois *Oskénra* (ou *Roskenrakehte*, au pluriel). Le mot *Rotiskénrakehte* signifiait, quant à lui, «homme de guerre, guerrier, militaire, homme portant les armes» (*Lexique iroquois*, p. 36).

¹⁸ La description du corps des guerriers et de leur conseil est tirée du texte de Lafitau, mais il ne s'agit pas d'un emprunt textuel: Le Beau ampute plusieurs explications et il supprime de nombreux détails pour ne produire qu'un bref résumé (voir *MSA*, t. 1, p. 476-478).

¹⁹ Le Beau rédige ce paragraphe en suivant de près le texte de son devancier (voir *MSA*, t. 1, p. 478-479), mais il prend soin de ne pas reprendre les phrases utilisées dans la description du procès du rival algonquin (voir *supra*, chap. 33, §16-25).

²⁰ Le Beau abrège considérablement les observations qu'il tire du texte de Lafitau: «Les femmes sont toujours les premières qui délibèrent, ou qui doivent délibérer, selon leurs principes, sur les affaires particulières, ou communes. Elles tiennent leur Conseil à part, & en conséquence de leur détermination, elles donnent avis aux Chefs des matières qui sont sur le tapis, afin qu'ils en délibèrent à leur tour. Les Chefs, sur ces avis, font assembler les Anciens de leur Tribu; & si la chose dont on doit traiter, intéresse le bien commun, tous se réunissent dans le Conseil général de la Nation» (*MSA*, t. 1, p. 477).

²¹ Voir *supra*, n. 9.

- [281]-la d'un moins bon caractère. Il me paroissoit même fort affectionné à la Nation Française, dont il se vantoit, parmi les Siens, de bien posséder la langue, quoiqu'il la parlât très mal.
- 10 Le 16. *Juin*²², jour de la terrible exécution que l'on venoit de faire sur le Criminel *Algonkin*, ce jeune Chef, inquiet de mon absence, me cherchoit par tout. Il étoit accompagné d'*Henri*, quand vers les 6. heures du matin, il me trouva endormi au pied d'un arbre dans un très large fossé, qui faisoit par son ceintre toute la fortification de ce Village. J'y étois si accablé de sommeil, que ces deux jeunes Gens furent contraints d'y descendre pour m'éveiller. Les premières paroles, que me dit le jeune Chef, furent: *Allons lève toi & viens promptement avec nous, pour guérir ton Femme qui se meurt*. Je crus d'abord que ce qu'il me disoit n'étoit qu'une pure risée; c'est pourquoi j'hésitai de me lever en le priant de me laisser encore un peu reposer tranquillement: mais *Henri*, prenant la parole me repliqua: *Veux-tu donc dormir là, jusqu'à ce que nous allions à son enterrement: allons, allons, leve toi vite; suis* [282] *nous & quand tu auras guéri le mal que tu as fait, tu dormiras mieux*.
- 11 Comme j'avois l'imagination frappée du Cadavre de l'*Algonkine* noyée, je me levai sans beaucoup faire attention à leurs paroles & je les suivis sans les questionner sur la moindre chose. Je m'imaginois qu'on vouloit sans doute, que je fusse présent aux obsèques de cette Epouse infortunée. Mais je fus bien surpris, quand, étant entré avec eux dans ce Village, je me trouvai conduit dans une Cabane où ma dolente Maîtresse, couchée toute étendue sur une Nattes, y étoit dans une situation si pitoyable, qu'on eût dit qu'elle alloit expirer. Ses cheveux épars, son visage pâle & barbouillé de terre, firent que, sans sa couverture, je l'aurois certainement prise pour quelque autre Fille, que l'on vouloit me faire voir à l'agonie. J'avoué que cet état me pénétra de compassion, & que le souvenir de ses Bienfaits étouffant d'abord en moi tout ressentiment de ses recentes rigueurs, je ne pûs m'empêcher de repandre des larmes.
- 12 La contenance peu triste de sa Mère [283] assise à mes pieds ne me donna pas le tems d'en verser beaucoup: car cette Femme qui tenoit sur ses genoux un petit plat d'écorce rempli de viande & de poisson, me dit, en me le présentant d'un air tranquille & assuré: *Tiens Claude, ne t'afflige point: Prends, mange de ce-ci & fais-en manger à Marie; car depuis quatre jours que des Méchans t'ont emmené d'ici, elle n'a presque pas bu ni mangé & c'est ce qui la rend malade. Il y a encore eu ici m'ajouta-t-elle, d'autres Méchans, qui lui ont gâté l'esprit, en lui faisant accroire que tu étois en allé chez les Anglois, pour ne pas être son mari: Nous savons présentement qu'ils sont de grands menteurs; & tous ces menteurs là vois-tu! sont cause qu'elle t'a maltraité, & qu'elle n'est à present malade que du chagrin de t'avoir battu mal à propos. Mais ce ne sera rien, assis toi seulement là & fais lui voir que tu l'aimes toujours, en la priant de manger avec toi*.
- 13 Le ton de voix dont cette Femme prononça ses paroles, me rendit plus interdit qu'il ne me rassûra. Je savois qu'elle aimoit très tendrement sa Fille, [284] qui, quoique réellement malade, l'étoit cependant beaucoup moins qu'elle ne me paroissoit. Cette jeune Fille, ainsi que je l'ai déjà dit, savoit pousser la malice jusqu'au suprême degré. C'est pourquoi, plus malade alors d'esprit que de corps, elle contrefaisoit parfaitement bien la moribonde, afin de voir si effectivement je l'aimerois encore. Pour moi, ne la croyant point telle; je m'abandonnai naturellement à la compassion & m'asseyant sur sa nattes; je

²² Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

lui pris sa main que je,²³ sentis toute brûlante d'une chaleur surnaturelle; & lui disant tout ce que la pitié m'inspiroit de plus tendre, je l'exhortai à prendre quelque nourriture: mais envain. Sourde à ma voix, elle ne me répond point & les paupières fermées elle ne daigne pas de les entre-ouvrir pour me favoriser du moindre regard. Enfin impatient de me voir si mal écouté je feignis de vouloir l'abandonner.

14 Ce fut pour lors que cette jeune malicieuse, me retenant par le bras, se mit à me crier, en soupirant: *Ah mon cher Henri, où vas-tu? Cruel tu me [285] laisses... Il faut donc que je meure.... Reste, reste mon cher ami.... je ne puis te quitter pour aimer un François.... Que dis-je, un François! Non c'est un Traître, un Inconnu.... Je l'ai aimé, il est vrai & je l'aime encore malgré moi, je te l'avouë: mais mon amour pour lui m'empêchera-t-il d'être à toi?.... Non non, mon cher Henri, je connois ton mérite & j'ignore tout le sien.... Il n'en a point.... Ce n'est qu'un Perfide rempli de défauts.... Ah mon cher Henri, pourquoi lui as-tu sauvé la vie, quand tu l'as rencontré?.... Fais donc presentement que je puisse le hair!... Dis-moi, raconte moi encore une fois; combien t'a-t-il offert d'argent pour le conduire aux Anglois.... Ne t'a-t-il pas dit alors, qu'il ne vouloit plus me voir.... Aide moi.... soulage moi, tu me l'as déjà dit, souviens t'en.... Ne te serois-tu pas trompé, on²⁴ n'aurois-tu pas voulu m'en faire accroire?*

15 A ces mots je voulus l'interrompre pour lui faire connoître que je n'étois pas Henri: mais elle continuant toujours sur le même ton: *Ah, mon cher Henri, poursuivait-elle, ne l'offensons point [286] en le défigurant si indignement!... Il ne le mérite point.... Si je t'ai prié de me le faire paroître hideux, ayons du moins recours à d'autres moyens & ne lui imputons point de calomnies, il est assez malheureux.... Parle.... Ne saurois-tu pas plutôt s'il n'est pas déjà marié? Ne te l'auroit-il pas dit?... Parle donc... Tu ne dis mot!*

16 Toutes ces paroles s'adressant à moi, j'avouë que je crus naïvement que c'étoit un transport de cerveau²⁵ qui la faisoit raisonner de la sorte: mais Henri, qui étoit présent & que je ne connoissois pas encore pour être son Amant, rompit le silence en s'approchant d'elle & lui disant: *Ne te contrains point Marie, ton amour pour ce François, ne veut rien de toi, qu'il ne l'exige de moi. C'est envain que tu m'exhorterois de lui vouloir du mal, puisque tu ne lui en veux toi-même, que parce qu'il a voulu te donner à moi. Sans toi il ne seroit pas ici. Sans toi il seroit chez les Anglois, ou sans toi, en un mot, il ne seroit plus en vie. Il est inutile que tu cherches à le hair par raport à moi. Mange avec lui; Contente tes desirs, donne lui [287] la main, oui, j'y consens, epouse-le & fais lui voir en cela, qu'aussi généreux que toi, je ne l'ai delivré de celles de ses Ennemis que pour te le faire revoir & te rendre satisfaite.*

17 Si je fus surpris d'entendre de tels discours, auxquels je ne m'attendois point, cette jeune Fille en parût encore beaucoup plus touchée que moi. Elle se mit à pleurer, & après qu'elle eut soulagé son cœur, en versant quantité de larmes. Voici ce qu'elle lui répondit: *Ne me reproche point de faire ce que tu me dis, puisque si j'ai commis un crime d'avoir sauvé la vie à ce François, tu m'en rend encore plus coupable en lui ayant sauvé toi-même, pour me le faire épouser. Les choses étant ainsi, ajouta-t-elle à cet Amant: Promets moi donc que les vilains Animaux dont tu voudrois m'empoisonner désormais, ne me feront point de mal. Promets moi aussi que tout couteau ensanglanté, que tu aurois envie de tenir dans tes mains pour me tuer, va être enterré pour jamais. Elle vouloit faire*

²³ Faute typographique attribuable au prote.

²⁴ Coquille attribuable au prote; il faut lire «ou».

²⁵ Un délire passager (voir *supra*, chap. 29, n. 15).

allusion à son prétendu Rêve. Puis m'adressant la parole & me serrant la main: *Et toi, me dit-elle, [288] me pardonne-tu de bon cœur le mal que je t'ai fait: Veux-tu sérieusement devenir mon Epoux*: Puis, sans me donner le tems de répondre, elle m'ajouta, *levons-nous pour en remercier Henri*. Aussi-tôt elle se leva & se mit à chanter.

18 Tout ce que je viens de dire paroîtra sans doute fabuleux ou Romanesque aux Personnes qui pensent comme le Baron de la Hontan, que les Sauvages ne sont point susceptibles de tendresse²⁶. Cependant j'ose assurer qu'à quelques expressions près, tout ce-ci est véritable. Je n'aurois pas pû m'empêcher d'admirer moi-même la prudente conduite de ma Sauvagesse dans son stratagème si elle ne l'eut pas terminé par une extravagance aussi grande, qu'étoit celle de se mettre à chanter: mais la joye de se croire au comble de ses vœux la dominoit si fort, qu'elle ne se possédoit point. Néanmoins elle réussit en ce qu'un chacun, sans y entendre de malice, battit la cadence de sa chanson, qui dura bien un demi-quart d'heure, après quoi on la felicita sur le prompt retablissement de sa santé & de mon [289] heureux retour auprès d'elle: ce qui se fit d'ailleurs sans gesticulation ni grands complimens; desorte que je n'en aurois rien sù, si *Henri*, qui étoit à côté de moi, ne m'eût dit, que lui & tous les Sauvages présens, me souhaitoient *beaucoup d'honneur*, aussi bien qu'à ma Maîtresse.

19 Il me seroit impossible de pouvoir exprimer quel fut alors mon trouble. La douleur & l'étonnement ne firent sur moi qu'un même coup. Je ne pouvois me persuader que ce jeune homme fût véritablement ce *Henri*, dont m'avoit souvent parlé ma jeune *Marie*. Tandis qu'elle chantoit, je demandai cinq ou six fois à sa Mère, si c'étoit bien le même qui devoit être son Gendre avant moi. Ses reponses enfin m'ayant pleinement convaincu de la vérité de cette aventure, quelles réflexions n'eus-je pas à faire, surtout quand je venois à me rapeller la franchise avec laquelle je lui avois déclaré mes amours avec ma prétendue Epouse²⁷! Quel sujet d'admiration pour moi, de voir que malgré cet aveu sincère ce jeune Sauvage étoit le même qui m'avoit généreusement [290] delivré des mains de mes Ennemis²⁸, & qui, par un double traît de sa générosité, m'accordoit encore sa Maîtresse en mariage! En un mot, aussi stupefait qu'on puisse jamais l'être je le regardai long-tems sans lui rien dire.

20 Ce jeune Sauvage s'aperçut de ma surprise & il alloit même me parler, quand il s'en trouva empêché par ma Sauvagesse, qui ayant fini sa chanson, vint s'asseoir entre lui & moi & me passa son bras par dessus le cou, par manière de caresses²⁹. Cette action interdit ou plutôt toucha si vivement le cœur de ce jeune homme, qu'il nous tourna le dos. Son amour n'étoit pas encore bien éteint & il ne vouloit, sans doute pas voir sous ses yeux l'objet du Monde le plus capable de redoubler son affliction. Son inconstante Maîtresse paroissoit fort peu s'en soucier; elle se mit même à manger de fort bon appetit & à

²⁶ Les remarques de Lahontan sont plus nuancées que celles de Le Beau. Le baron indique d'abord que «les hommes sont aussi indifferens que les filles sont passionnées», puis il ajoute que les Sauvages «n'ont jamais eu cette sorte de fureur aveugle que nous appellons amour. Ils se contentent d'une amitié tendre, & qui n'est point sujette à tous les excez que cette passion cause à ceux qui en sont possédez; en un mot ils aiment si tranquillement qu'on pourroit appeller leur amour une simple bien-veillance: ils sont discrêts au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, leur amitié, quoique forte, est sans emportement, veillant toujours à se conserver la liberté du coeur, laquelle ils regardent comme le trésor le plus précieux qu'il y ait au Monde» (*Mémoires*, p. 668-669). Sur Lahontan, voir *supra*, préface, n. 3.

²⁷ Voir *supra*, chap. 32, §20.

²⁸ Voir *supra*, chap. 32, §25.

²⁹ Sur le sens du substantif «caresse», voir *supra*, chap. 33, n. 3.

m'exhorter à son tour d'en faire autant. Mais il me fut impossible; car le premier morceau que je voulus avaler me resta dans la gorge. J'étois tellement saisi de me voir de rechef si indignement engagé dans les liens [291] du mariage, que je ne pouvois ni parler, ni prendre aucune nourriture.

- 21 Cette jeune Fille étoit encore à contenter son apétit, quand on apporta une chaudière pleine de *Sagamité*³⁰, que l'on partagea entre tous les Assistans. Ils étoient au nombre de quarante personnes, tant Sauvages que Sauvagesse, ce qui me parut extraordinaire, d'autant que je n'avois pas encore vu les Femmes manger avec les Hommes dans une même Cabane³¹. Ce repas fini, chacun sortit pour aller prendre l'air: il étoit très temperé & fort agréable. Ma jeune Sauvagesse, qui se mit alors à se débarbouiller & à se peigner, ne voulut pas me laisser en aller avec les autres, de crainte qu'il ne m'arrivât quelque nouveau malheur. Je me vis donc contraint de rester auprès d'elle où j'endurai une espèce de martyre intrinsèque que j'eus beaucoup de peine à supporter; car je brûlois d'impatience de parler à *Henri*. Enfin lorsqu'elle se crut assez bien adonisée³² elle s'abandonna au sommeil, en recommandant néanmoins à sa Mère auparavant, de ne point me laisser sortir. Mais cette Femme, qui étoit à [292] coudre auprès de moi, ne voulut pas abuser de ma complaisance forcée; c'est pourquoi elle ne vit pas plutôt sa Fille endormie, qu'elle me fit signe de la main de m'en aller où bon me sembleroit.
- 22 Je courus d'abord à la Demeure du Chef que je trouvai endormi dans un coin, tandis que quelques Sauvagesse s'amusoient à peindre de diverses couleurs le visage & le corps de l'*Algonkine* noyée. Ce Cadavre étoit encore dans cette Cabane; mais j'y étois si préoccupé de ce que j'avois à dire ou à faire, que je ne fis pas grande attention au devoir funèbre qui faisoit alors l'occupation de ces Femmes³³. Pour couper court, j'éveillai ce jeune Chef, auquel j'exposai en peu de mots les raisons qui m'engageoient à lui venir parler. Ce jeune Homme les eut à peine écoutées, qu'il se leva pour m'aider à chercher *Henri*.
- 23 Cet Amant malheureux, accompagné seulement de son Compagnon de Voyage, s'étoit retiré un peu loin à l'écart, hors du Village, desorte que nous eûmes un peu de peine

³⁰ Le Beau produit une description de la «sagamité» amérindienne au chapitre 21 (§9).

³¹ D'autres relationnaires font des remarques semblables. Lahontan: «Les Sauvages [...] n'ont point d'heures réglées pour leur repas; Ils mangent quand ils ont faim, & le font ordinairement en bonne compagnie à des festins deçà & delà. Les filles et les femmes en font de même entr'elles, sans que les hommes puissent être de leur partie» (*Mémoires*, p. 650). Lors de son passage à Lorette, Charlevoix précise que les Hurons et leurs femmes ne mangent pas sous le même toit: «Après une réception toute Militaire de la part des Guerriers, & les acclamations de la Multitude, on commença par les exercices de piété, où l'on s'édifia mutuellement. Ils furent suivis d'un Festin général, dont Madame Bégon fit les frais, & reçu tous les honneurs. Les Hommes, suivant l'usage, mangerent dans une Maison, & les Femmes, avec les petits Enfants, dans une autre» (*Journal*, p. 240).

³² Aujourd'hui archaïque, le verbe «adoniser», ou «s'adoniser», était usuel au XVIII^e siècle. Selon le contexte, il signifie embellir, parer, s'ajuster galamment ou s'orner avec affectation: «L'envie que j'avois de paroître agréable à cette Dame, me fit employer trois bonnes heures pour le moins à m'ajuster, à m'adoniser; encore ne pus-je parvenir à me rendre content de ma personne. Pour un adolescent qui se prépare à voir sa Maîtresse, ce n'est qu'un plaisir; mais pour un homme qui commence à vieillir, c'est une occupation» (Lesage, «Gil Blas», cité par Trévoux, 1752, t. 1, p. 222). Voir aussi *Robert historique*, t. 1, p. 40.

³³ Le Beau se souvient sans doute du rituel des «Premiers soins rendus au Cadavre» décrit par Lafitau: «[Les Sauvages] lavent le corps, le graissent de leurs huiles, lui peignent le visage & la tête [...]. Ils habillent ensuite le Cadavre de pied en cap, l'ornent de ses colliers & de ses differens atours; & après l'avoir mis dans la situation où il doit être dans le Tombeau, & l'avoir enveloppé d'une belle robe de fourrure toute neuve, on l'éleve sur une Estrade, où il est exposé jusqu'au jour destiné à la sepulture» (*MSA*, t. 2, p. 388-389).

à le trou-[293]-ver. Il étoit assis au pied d'un arbre & à consulter son Camarade, pour se consoler avec lui de la perte qu'il venoit de faire de sa Maîtresse, lorsqu'il nous aperçut. Notre présence me parut le troubler. Il commençoit même à vouloir l'éviter en se coulant tête baissée derrière un gros buisson; mais il lui fut impossible d'y réussir, d'autant que nous étions déjà trop proche de lui quand il nous vit.

24 Nous nous avançames donc au plus vite, afin de pouvoir le joindre. Le Chef me devança & courut si lestement qu'il l'atteignit d'abord & l'arrêta. Bientôt après je l'abordai & lui déclarai à cœur ouvert, toutes mes résolutions: à savoir, que je ne venois point le chagriner; que mon dessein étoit au contraire, de lui témoigner ma reconnaissance, autant qu'il me seroit possible, pour toutes les bontés qu'il avoit eues à mon égard. En un mot je le priai de se ressouvenir de ce que je lui avois déjà dit sans le connoître & lui protestai que j'étois toujours dans les mêmes intentions. Je terminai mes raisons en lui remontrant, [294] que pénétré de ses bienfaits, je n'en perdrais jamais la mémoire, s'il pouvoit en quelque manière rompre mon prétendu mariage avec sa Maîtresse & l'emmener avec lui à son Village.

25 A peine eus-je fini de parler que le jeune Chef, qui m'accompagnait, ne donna pas le tems à *Henri* de me répondre. Il me demanda d'abord mes *Patentes d'Avocat*. Je les lui avois déjà fait voir, comme une marque de ma qualité & une preuve convainquante du pouvoir que j'avois pour traiter de grandes affaires. Ce jeune Homme qui étoit porté pour les intérêts des *François*, avoit bonnement ajouté foi à tout ce que je lui avois dit. C'est pourquoi voulant soutenir mes paroles & se faire passer pour bon connoisseur en Brevets d'Officier, il n'eut pas plutôt ma *Lettre de Licence* entre les mains, qu'il la montra à ces deux *Abenakis*, & après l'avoir tournée & retournée de tous sens ou de tous côtés, à peu près comme eût pu faire un Singe, il la présenta à *Henri*, sans dessus dessous; en lui disant, qu'il n'y avoit pas de doute que je ne fusse chargé de négo-[295]-ciations importantes, qu'il s'y connoissoit bien par mes Lettres: Et pour appuyer tout ce que je venois de dire, il lui représenta qu'il étoit honteux que l'on m'amusât davantage dans leurs Forêts & qu'il étoit odieux que l'on m'eût détourné si indignement de mon chemin; mais que tôt ou tard il en feroit repentir l'*Iroquois*, qui en étoit la cause. Ensuite il ajouta qu'il étoit très mortifié de ne pouvoir point s'éloigner de son Village parce qu'il seroit le premier à me conduire jusqu'à la *Nouvelle Angleterre*³⁴. Enfin il fit tant par ses exhortations qu'il persuada *Henri* & son Camarade de risquer eux-mêmes cette Entreprise, pour la réussite de laquelle il s'offrit de leur prêter la main.

26 *Henri*, ayant écouté avec attention le raisonnement du Chef, demeura tout rêveur, sans lui rien répondre. Ce jeune *Abenakis* aimoit toujours éperduement son infidèle Maîtresse, qu'il regardoit comme la plus belle & la plus aimable Créature de toutes les Femmes. Il ne pouvoit s'imaginer que les affaires du monde les plus impor-[296]-tantes fussent préférables à la possession de son cœur. Il ne pouvoit aussi se lasser d'admirer le mépris que j'en faisois. Il m'en témoigna même sa surprise, par quelques reproches qu'il me fit, en me demandant, par exemple, si je connoissois donc en *Europe* quelque Fille plus charmante que sa *Marie*, &c. Mais le Chef l'interrompit, en lui disant, qu'il ne s'agissoit point de tout cela; desorte que ces deux *Abenakis* conclurent avec lui, que dès le lendemain ils s'absenteroient de son Village, sous prétexte de quelque mécontentement & que la nuit même du jour de leur départ, ce Chef me meneroit à un Rendez-vous qu'ils lui assignèrent.

³⁴ Sur la situation géographique de la Nouvelle-Angleterre, voir *supra*, chap. 28, n. 30.

27 *Henri* me jura dès lors une amitié éternelle & me protesta qu'il me conduiroit sain & sauf, au peril même de sa vie, jusque chez les *Anglois*. Il m'assûra aussi, que trop content de la possession de sa Maîtresse que je lui abandonnois, il ne prétendoit aucun présent de moi pour sa peine, vû que cette seule recompense étoit pour lui infiniment au dessus de toutes celles qu'aucun Homme [297] pût jamais lui faire. L'exécution de notre complot étant bien concertée ensemble, nous nous donnâmes la main, nous nous promîmes le secret & retournâmes séparément au Village.

CHAPITRE XXXVI.

Derniers devoirs que rendent tous les Sauvages aux Funeraillles de leurs Morts. L'Auteur assiste à l'Enterrement de l'Algonkine & de son Mari: Cérémonies qu'on celebre à leurs Obsèques.

- 1 MA jeune Sauvagesse fut la première Personne, que je rencontraï en rentrant au Village. Je courus d'abord à elle & pour prévenir tout reproche qu'elle auroit pû me faire, je lui dis d'un air riant, que la chaleur renfermée dans la Cabane, où je l'avois laissée endormie, m'avoit obligé d'en sortir pour prendre l'air, sans quoi j'aurois risqué de m'y trouver mal. Cette excuse fut si bien [298] reçue, qu'elle y répondit par une autre qu'elle me fit, de m'avoir gêné jusqu'au point de m'incommoder. Cependant elle me recommanda de ne plus sortir dorénavant hors du Village, de crainte qu'il ne m'arrivât du malheur de la part de *Henri*, qu'elle soupçonnoit me devoir joier quelque mauvais tour.
- 2 Tout ce-ci & ce qui me regarde dans le Chapitre précédent se passa durant l'espace de six heures, desorte qu'il n'étoit pas plus de midi quand j'arrivai dans ce Village. Tout y étoit prêt alors pour l'enterrement de *l'Algonkine* noyée & on n'attendoit plus que la présence du Chef, pour en préluder les Funeraillles¹. Ce jeune Homme y vint presque en même tems que moi; mais par un autre chemin, afin d'ôter tout soupçon de ce que nous venions de concerter ensemble, & un demi-quart d'heure après lui, *Henri* y parût aussi avec son Camarade.

¹ L'enterrement du couple algonquin pose un problème particulier. D'après les rédacteurs du *Journal de Trévoux*, cette scène funéraire s'ajoute à la liste des mensonges de Le Beau: «L'enterrement d'un Algonquin & de sa femme avec la Croix & les Hymnes de l'Eglise chantés en langue Iroquoise dans ce même village [des Tsonnontouans] est encore une invention d'un homme, qui ignoroit que dans ce pays-là il n'y a aucun exercice public de la Religion Chretienne» (*loc. cit.*, p. 1952). L'ethnologue David Ives Bushnell, qui croit les *Avantures* de Le Beau vraisemblables, est d'un avis opposé: «Few accounts of the ceremonies which attended the death and burial of these people [les Cinq-Nations] have been preserved, but one of the most interesting relates to the Seneca [les Tsonnontouans], as enacted during the month of June, 1731. [...] The relation is preserved in the journal of a Frenchman who visited the Seneca at that time» (*Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, bulletin 71, 1920, p. 83). David Ives Bushnell rapporte la scène de l'enterrement presque intégralement avant de situer géographiquement la rivière et le cimetière décrits par Le Beau. Est-il possible de prendre position en faveur de l'un ou l'autre de ces points de vue? L'état actuel des recherches sur le séjour de Le Beau en Amérique ne permet pas de tirer de conclusions définitives, mais certaines hypothèses peuvent être avancées. Rappelons d'abord qu'en 1709, les jésuites avaient quitté l'Iroquoisie (voir *supra*, chap. 32, n. 3). Sans doute l'exercice de la religion chrétienne a-t-il connu des modifications importantes entre cette date et l'année 1731, d'où la remarque des rédacteurs du *Journal de Trévoux*. Ne perdons pas de vue non plus que le séjour de Le Beau en Iroquoisie pose un problème de vraisemblance que nous ne pouvons résoudre faute de preuves et de documents d'archives (voir *supra*, chap. 26, n. 32). Il est impossible de savoir si Claude Le Beau a assisté ou non à des funérailles amérindiennes en territoire iroquois. Par contre, il est tout à fait possible que Le Beau ait entendu parler de telles cérémonies. Il n'est pas exclu non plus qu'il ait assisté à des funérailles amérindiennes chez les Hurons de Jeune-Lorette ou chez les Abénaquis de Narantsouak. Le cas échéant, certains éléments qui relèvent de la rencontre des systèmes religieux amérindien et chrétien pourraient avoir retenu l'attention du voyageur et lui avoir inspiré l'idée de cet enterrement syncrétique en territoire iroquois. Sur le phénomène du syncrétisme religieux chez les Hurons de Lorette, voir Jocelyn Paul, *Croyances religieuses et changement social chez les Hurons de Lorette*, Mémoire d'anthropologie, Université de Montréal, 1991.

- 3 La Coutume de pleurer & d'enterrer les Morts a de tout tems été si religieusement observée parmi les Sauvages, qu'elle peut même servir de preu-[299]-ve convaincante de leur piété & de leur Religion. Ces Barbares persuadés de l'immortalité de l'Ame, croiroient commettre le crime le plus énorme & encourir toutes sortes de malheurs, s'ils manquoient de rendre aux Morts ces derniers devoirs². C'est pour cela qu'ils s'en acquittent aussi scrupuleusement envers les Etrangers, qui meurent chez eux, que s'ils étoient de leur propre Nation. La tristesse qu'ils témoignent alors de la perte du Défunt, semble égaler celle que peuvent avoir pour lui ses propres Parens. Ils croient les honorer beaucoup, en entrant dans leurs sentimens d'affliction & de Deuil. Cette compassion reciproque, qu'ils font paroître dans de pareils cas, est regardée comme un affermissement du lien de leur union, de leur alliance & du Droit d'Hospitalité qu'ils ont les uns chez les autres³.
- 4 Ma jeune Sauvagesse me conduisit elle-même dans la Cabane où alloient s'assembler tous ceux qui devoient composer la Pompe funébre. C'etoit la même dont j'ai déjà parlé⁴. Je ne sai pour [300] quelle raison on la faisoit alors servir à cet usage; car selon ce que j'ai appris depuis, les Sauvages ont ordinairement des Cabanes séparées où ils transportent leurs Cadavres & les gardent pendant plusieurs jours, pour les y préparer à la Sepulture⁵.
- 5 Cette Cabane étoit déjà presque toute remplie de Sauvagesse & de Sauvages, tous assis ou plutôt accroupis sur leurs genoux, excepté néanmoins quatre Femmes, qui toutes échevelées étoient couchées le visage contre terre aux pieds de la Morte. Elles devoient

² L'idée de fournir une «preuve convaincante» de la dévotion et de la «Religion» des Amérindiens est tirée du texte de Lafitau. À l'instar de nombreux missionnaires, ce dernier cherchait à prouver que les Sauvages avaient une connaissance de Dieu avant l'arrivée des Européens dans le Nouveau Monde: «A tout ce que j'ai déjà dit du sentiment des Ameriquains sur l'immortalité de l'Ame, je crois devoir ajoûter comme une nouvelle preuve [de leur piété] tout ce qu'ils ont coûtume de pratiquer envers leurs morts. [...] Les honneurs funéraires qu'on a rendus aux morts dans tous les temps, & les précautions qu'on prenoit pour ne manquer en rien aux usages établis, n'ont eu pour fondement que l'opinion commune de toutes les Nations, que les Ames en souffroient, si l'on manquoit à la moindre chose de celles qu'on croyoit être dûes à leurs obseques» (*MSA*, t. 2, p. 387, 423-424).

³ Le Beau continue d'utiliser le texte de Lafitau comme source d'inspiration. Toutefois, s'il indique que les Amérindiens s'acquittent «scrupuleusement» des devoirs funéraires envers les étrangers qui «meurent» chez eux, c'est par souci de cohérence, parce qu'il se prépare à mettre en scène l'enterrement d'un couple algonquin en territoire iroquois. Lafitau ne rapporte aucun cas semblable à celui-ci; il signale que les Amérindiens observent certains rituels à l'égard des morts des autres nations, non pas lorsque ces étrangers meurent chez eux, mais bien lorsque ceux-ci leur rendent visite: «La coûtume de pleurer les Morts, a passé chez quelques Nations de l'Amerique en devoir de civilité ou de bienséance à la reception des Etrangers. On ne croit pas pouvoir les honorer davantage, qu'en entrant dans les sentimens de Deuil & de tristesse qu'ils peuvent avoir de la perte qu'ils ont faite des personnes de leur Nation, qui devoient leur être cheres. Ils nomment alors tous ceux qu'ils ont connu des gens de la Nation qui les visitent, & font des lamentations d'autant plus vives, qu'ils les regardent comme le lien de leur union, & du droit d'hospitalité qu'ils ont les uns chez les autres. [...] Chez les Sioux & chez quelques Peuples de leur voisinage, ce sont les hommes qui pleurent ainsi, en mettant la main sur la tête des Etrangers, qui les visitent pour honorer les morts de leur Nation» (*MSA*, t. 2, p. 442-443). Dans le texte de Le Beau, l'absence de point à la fin du paragraphe est une omission attribuable au prote.

⁴ Voir *supra*, chap. 35, §22.

⁵ Allusion au texte de Lafitau: «Après que le malade a rendu le dernier soupir, on donne les premiers soins au Cadavre pour le préparer à la sepulture. Chaque Cabane en a une autre, où sont ses Libitinaires & ses Pollincteurs, c'est-à-dire, ceux qui prennent soin de leurs morts; & ce sont d'ordinaire, à ce que je crois, les Cabanes qui ont des alliances avec celles du défunt» (*MSA*, t. 2, p. 388).

être les Pleureuses en titre d'office & n'étoient ainsi prosternées, que pour marquer leur grand Deuil ou leur profonde tristesse.

- 6 La Défunte étoit assise sur une Estrade, élevée exprès pour y être exposée à la vuë de tous les Assistans⁶. On l'avoit si bien fardée qu'on ne pouvoit remarquer sur son visage aucune des marques qu'impriment ordinairement les horreurs de la Mort⁷. Elle étoit aussi vêtue d'une chemise blanche, par dessus laquelle on lui avoit mis sa couverture bleuë, en forme de manteau; & un [301] large Colier, doublé à plusieurs rangs de divers grains de rassade⁸, lui servoit encore d'ornement. Sa bouche qui paroissoit vermeille, à cause du vermillon qu'on lui avoit appliqué sur les lèvres⁹ & ses yeux entre-ouverts lui donnoient un air riant; desorte que je ne l'aurois jamais prise pour une Morte, si je n'eusse été bien prévenu qu'elle étoit réellement l'*Algonkine* en question. Outre tous ses atours on lui avoit appuyé la main droite sur une espèce de pioche ou de houë propre à labourer la terre, pour dénoter que de son vivant, elle avoit passée pour une bonne Travailleuse. De la main gauche elle tenoit le bout d'une corde, dont l'autre bout trempant dans un grand plat d'écorce, remplie d'eau, donnoit à connoître par quel triste sort elle avoit fini ses jours.
- 7 Vis à vis d'elle, de l'autre côté de la Cabane, étoit posé le Cadavre de son Mari; mais dans une posture des plus humiliantes; car on l'avoit étendu tout de son long sur sa couverture, la face contre terre & les mains jointes au dessus de sa tête, comme pour témoigner le desespoir, ou le repentir qu'il [302] auroit de son crime, s'il étoit encore en vie. D'ailleurs son corps & son visage peints différemment de blanc, de-noir, & à moitié couverts de vieux haillons, manifestoit assez son Deuil. Son fusil, sa hache, son couteau, son sac à tabac & généralement tout ce qui lui appartenait, étoit suspendu à une perche, plantée pour cet effet entre ses deux jambes. Au reste un morne silence regnant par toute cette Cabane & la consternation dont paroissoient frappés tous les Assistans, donnoient lieu à des réflexions qui devoient inspirer plus d'horreur & de pitié, que l'aspect de ces deux Cadavres, qui paroissoient animés.
- 8 Cette Cabane, quoique grande, ne pouvoit pas contenir tous les Sauvages du lieu; desorte qu'il y en avoit bien autant au dehors qu'au dedans. Une espèce de Matrone, voyant l'Assemblée assez nombreuse, se mit à entonner ses lamentations lugubres. Cette Femme devoit faire alors les mêmes fonctions, dont s'acquitoient autrefois celles que les Romains appelloient *Præficæ* ou les *Pleureuses*¹⁰. Cette Sauvagesse, commi-[303]-se pour

⁶ Lahontan indique aussi que les cadavres sont exposés en position assise: «Dès que le mort est habillé, on l'asseoit sur une natte de la même manière que s'il étoit vivant; ses parens s'asseoyant autour de lui, chacun lui fait une Harangue à son tour où on lui raconte tous ses Exploits & ceux de ses Ancêtres» (*Mémoires*, p. 692).

⁷ Détail emprunté à Lafitau: «[Ils] lavent le corps, le graissent de leurs huiles, lui peignent le visage & la tête [...] d'une sorte de pâte ou de fard [...] pour empêcher qu'on ne [voit] sur leur visage les horreurs de la mort» (*MSA*, t. 2, p. 388-389).

⁸ Sur la «rassade», voir *supra*, chap. 4, n. 79.

⁹ Coquille attribuable au prote.

¹⁰ «Les *pleureuses* jouaient un rôle dans les funérailles solennelles des anciens: Egyptiens, Grecs, Etrusques et Romains. Chez Homère, aux funérailles d'Hector, les parentes du héros: Andromaque, Hécube, Hélène, chantent les lamentations funèbres, qu'accompagnent un chœur de pleureuses. Dans la Grèce de l'âge historique, des pleureuses à gages suivaient le convoi funèbre. A Rome, les pleureuses à gages (*præficæ*) s'arrachaient les cheveux, se déchiraient la poitrine avec les ongles, chantant la *nænia*, et faisant l'éloge du défunt. Ces manifestations sur commande, raillées par les auteurs, étaient passées en proverbe pour caractériser une douleur hypocrite» (Augé, t. 5, p. 639).

présider à la Cérémonie des Funeraillles fit d'abord une courte harangue, dans laquelle elle circonstancia aux Spectateurs le genre de mort des deux Cadavres¹¹.

9 A peine eut-elle commencé à donner le premier bransle, en pleurant seule & par cadence, que les quatre autres Femmes dont j'ai parlé, se levèrent sur leurs genoux & répondirent à sa cadence avec ordre, c'est à dire, qu'elle se lamentèrent tour à tour & sur le même ton que la Matrone, qu'elles imitoient jusque dans ses moindres gestes. Comme les Sauvagesses ont toujours bonne provision de larmes, qu'elles prodiguent même artificieusement quand elles veulent; aussi-bien que les Femmes de notre *Europe*, je laisse à juger si celles-ci s'acquittèrent bien de la commission dont elles s'étoient chargées¹².

10 Il me suffira de dire que ces cinq Pleureuses composoient le nombre des Parens du Mort & de la Morte: car ces cinq Parens assistoient alors à ces Obsèques, sans dire mot. Chacune de ces Femmes, se tiroit les cheveux, [304] joignoit les mains vers le Ciel & proferoit d'un ton plaintif, quantité de paroles qui convenoient à la Personne dont elle representoit le rôle, selon les divers degrés de Parenté ou d'Affinité, dont cette même Personne étoit jointe au Défunt ou à la Défunte¹³. Tout ce-ci se passa, ainsi que je l'ai déjà dit, par ordre, par cadence & par mesure; desorte que je me vis Auditeur d'une étrange Musique.

11 Cette condolérance musicale ayant duré près d'une demi-heure, un *Algonkin*, qui n'étoit point Parent de la Morte, imposa silence, en se levant; & dans l'instant on n'entendit plus aucune plainte. Ce Sauvage fit d'abord l'Oraison funèbre de cette Femme infortunée, dont il representa toutes les belles qualités qu'il particularisa, selon ce qu'on m'a dit, pour faire comprendre qu'elle devoit être heureuse dans le Pays des Ames & que ses Parens devoient se consoler de sa perte. Pour appuyer ses raisons il vanta extraordinairement la Felicité éternelle, dont jouissent les Ames de leurs Ancêtres, en présence du GRAND ES-[305]-PRIT: Puis s'étendant ensuite sur la plûpart des misères, qui accompagnent ordinairement la vie de ce Monde, il fit voir combien il est avantageux d'en être delivré. Son Discours, quoique sans art & sans éloquence, avoit cependant quelque chose de

¹¹ Le Beau se sert du texte de Lafitau comme ouvrage de référence, sans le copier mot à mot: «Le corps étant habillé & placé, les larmes & les plaintes qu'on avoit été obligé de contraindre jusqu'à ce moment, commencent alors avec ordre & en cadence. Une Matrone qui tient lieu en cette occasion, de ce que les Romains appelloient *Præfica*, ou la Pleureuse, entonne la premiere le bransle [...]. Les parens & les amis du défunt étant avertis de son décès, se rendent à sa Cabane, où chacun se place sans rien dire. L'Assemblée étant formée, cette Matrone, que j'ai appelée du nom de *Præfica*, ou la Pleureuse, entame alors un discours pour raconter, dans le dernier détail, tout ce qui s'est passé à l'égard du mort, depuis les premiers symptomes de sa maladie jusqu'au moment de son trépas» (*MSA*, t. 2, p. 391, 398).

¹² Le Beau continue de recourir au texte de Lafitau sans reprendre textuellement l'information: «La Pleureuse, entonne la premiere le bransle, que toutes les autres femmes suivent, en gardant la même mesure [...], & toutes les femmes, tant celles de la Cabane, que celles qui se trouvent présentes, accompagnent leur musique de véritables larmes que les femmes ont toujours de commande» (*MSA*, t. 2, p. 391, 398).

¹³ Les cinq pleureuses mises en scène par Le Beau rappellent les *Præficæ* romaines, non les pleureuses amérindiennes décrites par Lafitau. D'après le jésuite, «toutes» les femmes présentent aux funérailles pleurent le mort (voir *MSA*, t. 2, p. 398). Lafitau ne précise pas si ces pleureuses amérindiennes s'arrachent les cheveux comme le faisaient les Romaines ni si certaines d'entre elles jouent le «rôle» d'un parent du défunt; il indique seulement qu'elles prononcent toutes des «paroles» particulières «selon les differens rapports de parenté ou d'affinité qu'elles ont avec le mort» (*MSA*, t. 2, p. 391). Plus bas (§18), Le Beau suit plus fidèlement les remarques de son prédécesseur car il remet en scène les *Præficæ* en précisant que «toutes les Sauvagesses» qui sont présentes suivent le branle amorcé par les «Pleureuses en titre d'office».

pathétique, capable de toucher le cœur des Assistans. Je suis très mortifié d'en avoir perdu la Traduction¹⁴.

- 12 A peine cet *Algonkin* eut-il fini de parler, qu'un *Iroquois* des plus Anciens se leva & fit l'Apologie du Défunt, c'est à dire, qu'il prit sa défense, en représentant à l'Assemblée, que ce malheureux Mari avoit sans doute été possédé du malin Esprit, le jour qu'il avoit noyé sa Femme; & que par conséquent ce Sauvage n'ayant pas été Maître de cette mauvaise action, qu'il avoit faite, il méritoit plutôt la pitié des Assistans que leur indignation. Après cela il fit succinctement l'éloge de ce Criminel, qui passoit pour un des meilleurs Guerriers & plus fameux Chasseurs de sa Nation: Puis déplorant le fatal Destin qui avoit réduit la Nation *Tsonnontouanne*, dans la dure nécessité de le tuer¹⁵, [306] il fit remarquer aux Auditeurs la posture humiliante dans laquelle il étoit couché aux pieds de sa Femme. Ensuite, pour toucher de plus en plus de compassion les Spectateurs, cet *Iroquois* se prosterna lui même aux pieds de cette Morte à laquelle il demanda pardon, au nom de son Mari; & il protesta que s'il eût été en son pouvoir de lui redonner la vie après son Forfait, qu'elle ne seroit certainement pas dans un si triste état. Enfin pour couronner son Discours il adressa la parole au Beau-Père de ce Justicié, & lui demanda s'il n'étoit pas content du repentir de feu son Gendre.
- 13 A ces derniers mots, ce Bon homme répondit *Etho*, qui veut dire *Oui*¹⁶. On releva ce Cadavre prosterné, que l'on transporta en pompe funèbre jusqu'à la Rivière du Village, où on le lava bien; autant, disoient-ils, pour effacer le coloris lugubre, dont il étoit mattaché, que pour le nettoyer entièrement de son crime¹⁷. Toutes les Pleureuses le suivoient, en faisant des lamentations, ou plutôt des hûrlemens cadencés d'un ton morne & fort triste. [307] Lors qu'il fut bien lavé quatre jeunes Gens le reportèrent en Cérémonie dans la même Cabane d'où ils l'avoient enlevé. D'abord qu'il y fut posé, on le mattacha de nouveau; mais de belles & de diverses couleurs: après quoi on l'habilla proprement, on lui mit un fusil en main, une pipe à la bouche, & on l'assit à côté de sa Femme.
- 14 Le reste de la journée & même presque toute la nuit suivante se passèrent en complimens de condoléance¹⁸, de la part de quantité de Sauvages, qui vinrent tour à tour

¹⁴ Le Beau prétend avoir «perdu» la traduction de l'oraison funèbre de l'Algonquienne noyée, mais ce texte n'a probablement jamais existé. La mise en scène de ce dernier hommage s'inspire largement des remarques de Lafitau: «Cette musique dure ainsi pendant quelque temps; après quoi l'un des anciens impose silence, & tout cesse dans l'instant, en sorte qu'on n'entend plus aucune plainte [...], [celui-ci] impose silence pour faire un autre discours, qui sert d'Oraison funebre, & qui roule sur les fables de leur Religion, sur les faits héroïques de leurs Ancêtres, sur les éloges du mort, & sur les motifs que doivent avoir les parens pour se consoler de sa perte. Ces discours, quoique sans art, ne manquent point d'une certaine éloquence naturelle & pathétique, qui met dans tout son jour les belles qualités du défunt, & où l'on omet aucune des considerations propres à tempérer la douleur des assistans, & principalement de ceux qui y prennent le plus grand intérêt» (MSA, t. 2, p. 391, 398).

¹⁵ Voir *supra*, chap. 33, §15-25.

¹⁶ Le mot «etho» sert en effet à marquer le consentement (voir *supra*, chap. 33, n. 17).

¹⁷ David Ives Bushnell, qui situe cette scène funèbre dans le principal village des Tsonnontouans, indique que le cours d'eau auquel Le Beau fait allusion est l'actuelle rivière Genesee, qui coule au sud de Rochester, dans l'État de New York (*Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi*, p. 86). Sur le sens du verbe «matacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

¹⁸ Au XVIII^e siècle, les expressions «compliment de condoléance» et «lettre de condoléance» sont usuelles et, dans les deux cas, le substantif «condoléance» ne prend pas la marque du pluriel. Les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* produisent deux exemples: «Nous avons été lui faire nos complimens de condoléance. Tous ses amis lui ont écrit des lettres de condoléance sur la mort de son fils» (1740, t. 1, p. 333). Voir aussi Trévoux, 1771, t. 2, p. 783.

parler aux deux Cadavres. Voici à peu près ce qu'ils leur disoient: *Te voilà donc PIERRE, avec JEANNE, c'est ainsi que se nommoient le Défunt & la Défunte, oui te voilà encore à côté d'elle & c'est bien toi-même que nous voyons assis avec nous à qui tu ne dis mot! Cependant il ne te manque ni tête, ni bras, non plus qu'à elle*¹⁹ *Ton silence nous afflige, & nous te pleurons, vois-tu, parce que tu ne nous parles point! A quoi donc est présentement occupée ton ame? Ah! sans doute quelle est enivrée de la douce mélodie & de la Danse du Païs des Bien heureux, [308] puisqu'elle ne veut plus te ranimer! Quel dommage néanmoins qu'elle abandonne de la sorte, un si beau corps que le tien, qui va être bien-tôt mangé par la pourriture! Il n'y a que deux jours qu'il étoit si actif & qu'il dansoit si bien la danse du Calumet*²⁰ *& présentement semblable à la fumée d'une pipe de tabac, il va s'évanouir de nous! Il ne voit rien, il ne sent rien & il ne nous connoît plus, parce qu'il n'est rien! Adieu donc Pierre le bon Chasseur, le grand Guerrier, le beau Danseur. Adieu donc Jeanne prompte au travail, bonne au menage, belle à danser, propre à chanter, &c. Goutez à jamais tous deux, les plaisirs extrêmes, dont jouissent & jouiront perpétuellement les Ames de nos Ancêtres en présence du GRAND ESPRIT. &c*²¹.

15 Tout ce-ci se passa par intervalle, la Matrone recommençant toujours son premier discours en faveur des nouveaux-venus, & ses lamentations étant suivies de celles de ses Pleureuses. Il y avoit aussi toujours dans cette Cabane un Panegyriste, de manière que nuit & jour, durant vingt-huit heures que les Cadavres demeurèrent-[309]-rent exposés, ils furent presque continuellement loués & pleurés²².

16 Le lendemain 17. *Juin*, fut le jour de l'Enterrement²³. Dès le matin le Chef fit un cri dans le Village, afin que chaque Cabane eût à faire chaudière pour les Défunts. Ce cri me reveilla. Je me levai, & allant de Cabane en Cabane, pour y chercher *Henri*, je vis par tout les Sauvages négligemment couchés ou assis, la tête appuyée sur leurs genoux & qui enveloppés de leur couverture gardoient tous un profond silence. *Henri* m'apercevant dans la Cabane où il étoit, me fit signe de l'approcher & me dit d'une voix basse à l'oreille, que je devois me tranquilliser & ne point courir ça & là dans le Village, de-peur que les Sauvages ne fussent scandalisés, si je troublais le silence qu'ils étoient obligés d'observer ce jour-là, jusqu'à ce que les deux Corps morts fussent enterrés²⁴. Comme j'étois curieux

¹⁹ Coquille attribuable au prote; la lettre «l» doit être remplacée par un point.

²⁰ Le Beau produit une brève description de la danse du calumet au chapitre 31 (§27).

²¹ Ces «complimens de condoléance» s'inspirent d'un exemple tiré du texte de Lahontan: «*Un tel, te voilà assis avec nous, tu as la même figure que nous, il ne te manque ni bras, ni tête, ni jambes. Cependant, tu cesses d'être, & tu commences à t'évaporer comme la fumée de cette pipe. Qui est-ce qui nous parloit il y a deux jours, ce n'est pas toi, car tu nous parleroies encore, il faut donc que ce soit ton ame qui est à present dans le grand Païs des ames avec celles de notre Nation. Ton corps que nous voyons ici, sera dans six mois ce qu'il étoit il y a deux cens ans. Tu ne sens rien, tu ne connois rien, & tu ne vois rien, parce que tu n'es rien. Cependant, par l'amitié que nous portions à ton corps lors que l'esprit t'animoit, nous te donnons des marques de la vénération dûe à nos freres & à nos amis*» (*Mémoires*, p. 692-693).

²² Le Beau abandonne le texte de Lahontan pour reprendre celui de Lafitau: «On invite ensuite successivement les familles particulieres pour venir pleurer à leur tour, & on assigne à chacun son jour & son temps pour la cérémonie. La Pleureuse recommence son discours en faveur des nouveaux venus: le Lessus se fait sur nouveaux frais, & il se trouve toujours un Panegyriste; de sorte que pendant que le mort est exposé, il est toujours gardé, & presque continuellement loué & pleuré» (*MSA*, t. 2, p. 398-399).

²³ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

²⁴ Cette mise en scène rappelle certaines observations de Lafitau: «Le jour de l'Enterrement, le Chef fait faire le cri dans le Village dès le matin, afin que dans chaque Cabane on fasse chaudière pour le

de voir cette Cérémonie funébre, je priai ce Sauvage de differer son départ jusqu'au lendemain. Il acquiesça volontiers à ma demande: après quoi, au lieu de retourner à la Cabane de [310] ma Sauvagesse, j'allai dans celle où étoient les deux Cadavres, afin d'être témoin oculaire de tout ce qui s'y passeroit à l'égard de leurs funeraillles.

17 A peine pus-je trouver place, pour m'asseoir dans cette Cabane. Quoiqu'il n'étoit que six heures quand j'y entrai, tout y paroissoit d'un grand tranquille. Les deux Cadavres étoient déjà séparément, chacun dans une Bierre faite d'une double écorce de bois blanc, & sans couvercle; desorte qu'on leur voyoit le visage & le corps à découvert. Ils étoient encore ornés de leurs plus beaux atours²⁵. On leur voyoit aussi les genoux exhaussés pour servir de sôutien à une croix haute de quatre pieds²⁶, qu'on leur avoit attachée, à chacun sur l'estomach, de façon que la Bierre de la Femme, étant à l'opposite de celle de son Mari, ces deux croix formoient une espèce de Portique, par dessous le quel passoient & repassoient tous les Sauvages, en se prosternant contre terre & y faisant tour à tour leur Prières au *Grand Esprit*, pour le repos de l'ame de ces deux Trepassés²⁷.

18 Environ sur les onze heures, les cris [311] lugubres recommencèrent de nouveau & se firent entendre de toutes parts. Les Pleureuses en titre d'office ne sembloient alors mener le premier branle, que pour enseigner aux autres Femmes de quelle manière elles devoient hûler ou pleurer. Excepté donc les Hommes, qui ne disoient mot, on n'entendoit que hûllemens ou lamentations cadencées de toutes les Sauvagessees qui étoient présentes. Néanmoins cette pitoyable musique ne dura pas long-tems: car le Chef la fit cesser au bout d'un moment, en faisant signe aux Maîtresses Pleureuses de se taire, pour donner lieu aux Préconiseurs ou Faiseurs d'Oraisons funébres de parler²⁸.

19 A la fin de la harrangue de ceux-ci, qui me parut assez dolente & fort courte, un des Anciens fit des présens de peaux de Martres & de Castors aux *Algonkins*, Parens des Défunts; il donna aussi quelques peaux de Martres à mes *Abenakis*, aux Pleureuses & à plusieurs autres Sauvagessees & Sauvages des Assistans²⁹. Ensuite on ôta les croix de dessus les Corps morts: après quoi quatre jeunes Sauvages mattachés de [312] noir, enlevant le Cadavre du Mari, & quatre autres mattachés de blanc & de rouge prenant celui

défunt. C'est un vrai festin funeraire, pratiqué par les Anciens, & connu sous le nom de *Silicernium*; parce que ceux qui le préparoient, y gardoient le silence, & n'y touchoient pas» (*MSA*, t. 2, p. 399).

²⁵ Ces détails pourraient trouver leur source dans différents ouvrages. Hennepin précise que, lors des enterremens, les corps sont ornés «de leurs plus beaux atours» avant d'être posés «dans un cercueil fait d'écorce d'arbre, dont ils [les Amérindiens] polissent fort proprement [*sic*] la superficie avec des pierres ponces fors legeres» (*NVH*, p. 239). Lahontan indique que le cadavre est enseveli dans un «double cercueil d'écorce» (*Mémoires*, p. 694) et Lafitau rapporte que ce qui tient lieu de cercueil chez les Sauvages ressemble à «une espece de brancard, semblable à nos bieres ouvertes» (*MSA*, t. 2, p. 400). Sur le «bois blanc», ou tilleul d'Amérique (*Tilia americana*), voir *supra*, chap. 22, n. 15.

²⁶ Environ 1,30 m.

²⁷ Le Beau peint la fusion de deux doctrines religieuses: la cérémonie funéraire est célébrée à l'amérindienne, mais la croix est le symbole du christianisme. Ce syncrétisme fait partie des éléments critiqués par les rédacteurs du *Journal de Trévoux* (voir *supra*, n. 1).

²⁸ Cette nouvelle entrée en scène des pleureuses n'est pas fortuite; Le Beau se fie sur une remarque de Lafitau: «[Le jour de l'enterrement], tout étant prêt pour les obseques, on fait le cri dans le Village, & de toutes parts on se rend à la Cabane du mort, où les Nénies recommencent encore comme ci-devant» (*MSA*, t. 2, p. 400).

²⁹ Lafitau indique que pendant «qu'on accommode le cadavre dans son sepulchre», un des «Considerables» distribue les présens qui ont servi à «couvrir le mort», pour «honorer» ses obsèques, pendant qu'il était exposé (voir *MSA*, t. 2, p. 414-415). Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12); sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27.

de la Femme, ils les transportèrent sur leurs épaules, jusque dans le Cimetière du Village, qui n'en étoit éloigné, que de 40. à 50. toises³⁰.

20 Deux jeunes Gens, qui servoient de Porte-croix, précédoient le cortège funéraire. Immédiatement après eux marchoit la Présidente aux Cérémonies des Larmes. Elle étoit suivie de ses quatre compagnes les Pleureuses, & de toutes les Femmes, qui environnoient les deux Corps morts: Et les Hommes enfin portant tous leurs fusils terminèrent processionnellement cette Pompe funébre³¹.

21 Aussitôt que les deux Cadavres furent arrivés dans le Cimetière, on les posa sur le bord des Fosses qu'on leur avoit préparées, & on les dépouilla de tous leurs vêtemens & ornemens. Tandis qu'on leur rendoit ce dernier office, les Hommes formèrent un grand cercle autour d'eux, firent des prières à haute voix & se mirent à chanter trois Hymnes; à savoir, l'une³² sur le ton de no-[313]-tre *Dies iræ, dies illa*, l'autre sur celui de notre *Libera me Domine* & l'autre enfin sur celui de notre *De Profundis*; & ces Hymnes étoient effectivement les mêmes que les nôtres, dont les Jesuites leur avoient fait, sans doute, une traduction³³.

22 Après que les Sauvages eurent fini ces trois Cantiques, chacun alla toucher de la main celles des deux Cadavres, comme pour leur dire Adieu: Ensuite on leur coupa au sommet de la tête un petit toupet de leur cheveux, que l'on donna à leur plus proche Parent & on les descendit dans leurs fosses³⁴. Ce fut pour lors, que toutes les Femmes se

³⁰ Le Beau situe le cimetière à moins d'un kilomètre du village. Lafitau indique que «les Iroquois, les Hurons, & la plupart des Nations sédentaires, ont des Cimetieres communs auprès de leurs Villages» et que, lors d'un enterrement, la bière est transportée jusqu'à ce lieu de sépulture, sur les épaules de quatre porteurs (voir *MSA*, t. 2, p. 400-401, 422). David Ives Bushnell indique que le cimetière décrit par Le Beau pourrait faire partie des sites de sépultures localisés lors des recherches d'Ephraim George Squier: «Possibly the cemetery in wich the two Algonquians were buried during the month of June, 1731, was among those examined by Squier. It is of interest to add that on the left bank of Genesee, nearly opposite Avon, stood the town of *Canawaugus* [...] and on the site are found objects of both European and native origin» (*Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi*, p. 87).

³¹ La présence des porte-croix participe au syncrétisme décrit par les rédacteurs du *Journal de Trévoux* (voir *supra*, n. 1).

³² Le Beau suit la règle d'usage de l'époque: le substantif *hymne* «est fém[inin] quand on parle des Cantiques de l'Église dans l'Office Divin; et masc[ulin] quand on parle de ceux des Anciens en l'honneur de leurs Dieux» (Féraud, t. 2, p. 413). Voir aussi *Académie*, 1740, t. 1, p. 825; *Trévoux*, 1771, t. 4, p. 917.

³³ Ces trois cantiques font partie de l'office des morts dans les messes funèbres traditionnelles catholiques. Le *Libera* est sans doute le plus connu de ces trois chants liturgiques: «*Libera me, Domine, de morte æterna, in die illa tremenda: Quando cæli movendi sunt, et terra: Dum veneris judicare sæculum per ignem [...]*». Traduction de l'Église catholique: «Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle, en ce jour redoutable: Quand les cieux et la terre seront ébranlés; Lorsque vous viendrez juger le monde par le feu [...]». Le *Dies iræ* est une séquence dont les premières paroles signifient: «Jour de colère, jour terrible, où l'univers sera réduit en cendre, selon les oracles de David et les prédictions de la Sybille». En latin: «*Dies iræ, dies illa, Solvet sæculum in favilla Teste David cum Sibylla*». Quant au *De profundis*, il tire son origine du Psaume 129: «*De profundis clamavi ad te, Domine: Domine, exaudi vocem meam [...]*» En français: «Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur; Seigneur, écoutez ma voix [...]» ([Église catholique], *Petit office de la Sainte Vierge et des morts. Sépulture des défunts, messe, chemin de la croix, prières des quarante-heures, etc.*, texte latin en regard du texte français, Montréal, [s. n.], 1905, p. 252-253, 264-265, 274-275). Dans le cadre de l'enterrement du couple algonquin, ces cantiques posent un problème de vraisemblance (voir *supra*, n. 1), mais il est possible que Le Beau ait entendu de tels cantiques, chantés en langue huronne, à la mission de la Jeune-Lorette (voir *supra*, chap. 7, n. 17).

³⁴ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 441), cette observation est empruntée à Lafitau: «Un moment avant que de mettre le cadavre dans la fosse, le Maître des Cérémonies lui coupe au sommet de la tête

piquèrent d'émulation, pour faire des grimaces & verser des pleurs de la bonne sorte & qu'elles firent aussi retentir leurs hûllemens d'une horrible façon! Ce fut pour le coup, qu'elles dirent bien: *Adieu mon bel Ami, le grand Guerrier, le bon Chasseur!*

23 *Adieu donc Jeanne la bonne Chanteuse, la belle Danseuse! Divertissez vous bien tous deux dans le País des Ames, &c.*

24 Tous ces tristes Adieux ne me surprenoient pas beaucoup, d'autant que [314] la cadence des tons plaintifs, que ces Femmes leur donnoient, ne différoit guère de celle des Lamentations que font, dans de pareils cas, nos Paysannes en *France*. Il faut néanmoins en excepter, que les Sauvagesses font les leurs, avec plus d'ordre, plus de vivacité & de force que nos Villageoises, sans cependant interrompre la voix de ceux qui chantent: Ce qui les rend en quelque façon plus agréables & plus dignes d'admiration que ces Paysannes que j'ai vuës souvent, à *Lucienne*, à *Marli*³⁵ & ailleurs, se lamenter à toute outrance & ne sortir des Cimetières, qu'après y avoir raconté ponctuellement toute la vie de leurs Maris. J'en ai vuës, en un mot, qui non contentes d'avoir tout dit, recommençoient plusieurs fois la même Histoire & ne vouloient point se relever de dessus leurs fosses qu'elles n'y fussent tombées comme en foiblesse. Les Sauvagesses, qui leur ressemblent en ce qu'elles racontent aussi toute la valeur & les belles actions de leurs Maris, ne poussent donc pas leur douleur jusqu'à l'extravagance d'en paroître foibles³⁶.

25 [315] L'inhumation de ces Cadavres fut faite séparément dans une fosse très profonde. Ces deux fosses étoient nattées en dedans & on ne les remplit point de terre. On les couvrit simplement de fortes écorces, posées en forme de toit, que l'on combla de pierres. Ensuite on planta vers le sommet de la tête des Corps morts, la même croix qu'on leur avoit déjà appliquée ci-devant sur l'estomach. Il y en avoit quantité d'autres dont ce Cimetière étoit rempli. Lorsque ces Croix commencent à se pourrir les Sauvages ont soin de les renouveler, aussi bien que les pieux, dont tout ce lieu sepulchral est environné, de crainte que les Chiens ou les Bêtes féroces ne viennent à y déterrer les Morts³⁷.

un toupet de cheveux qu'il donne à son plus proche parent, ainsi que l'écrit le Pere le Jeune. [En manchette:] Relation de la Nouvelle France pour l'an 1634. ch. 4 p. 86 [JR, vol. 6, p. 210]» (MSA, t. 2, p. 409).

³⁵ Lucienne (aujourd'hui Louveciennes, voir *supra*, chap. 1, n. 10) est la commune d'origine de Le Beau. Marli (aujourd'hui Marly-Le-Roi), est une localité voisine de Louveciennes, située à 10 kilomètres de Versailles. Louis XIV, qui y avait fait construire un château sous le thème des signes du zodiaque, venait s'y reposer accompagné de quelques courtisans triés sur le volet. À l'époque, le toponyme «Marly» pouvait être substantivé pour désigner les séjours du roi Soleil dans ce château; faire partie des Marly était un privilège. La maison royale de Marly-Le-Roi fut démolie après la Révolution (voir Augé, t. 4, p. 697; Littré, t. 4, p. 3740; *Robert des noms propres*, p. 1323).

³⁶ Cette comparaison entre les lamentations et les oraisons funèbres des Amérindiennes et des Françaises n'a rien d'original. Le Beau s'inspire des remarques de Lafitau qui, lui-même, reprend le texte de Marc Lescarbot qui «fournit des exemples modernes de ces lamentations musicales usitées en quelques Provinces de France. [En manchette:] Hist. de la Nouv. France, 3. part. chap. 26 [Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France* [...], Paris, Jean Milot, 1609, p. 875]. Car après avoir rapporté ce que l'Histoire nous apprend de l'usage des Egyptiens & des Pleureuses Romaines, il [Lescarbot] continué ainsi: "Chacun sçait que les femmes de Picardie lamentent leurs morts avec de grandes clameurs..... Les femmes de Bearn sont encore plus plaisantes; car elles racontent par un jour tout entier toute la vie de leurs maris. [...] Il [Lescarbot] cite encore Jean de Lery, qui raconte la même chose des femmes de Gascogne" [En manchette:] Hist. de l'Ameriq. ch. 19. [Jean de Lery, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil, autrement dite Amerique*, La Rochelle, Antoine Chuppin, 1578, p. 336]» (MSA, t. 2, p. 393).

³⁷ Les épitaphes cruciformes s'ajoutent à la liste des éléments religieux qui posent un problème de vraisemblance, selon l'avis des rédacteurs du *Journal de Trévoux* (voir *supra*, n. 1).

- 26 De tout tems les Sauvages ont eu proche de leurs Villages des Cimetières, ou des lieux communs destinés à la Sepulture. Leurs fosses étoient autrefois de petites loges, creusées en rond comme des puits. On les nattoit aussi en dedans de tous côtés avec des écorces, & après y avoir logé le Cadavre comme un Embrion dans le ven-[316]-tre de sa Mère, on y faisoit une voûte au niveau du Sol, ainsi que je le viens de dire. Outre cela ils enfermoient cette espace creusée, en bâtissant au-dessus une loge avec des écorces ou des planches; ou bien ils l'entouroient avec des perches qu'ils réunissoient par le haut, en forme conique ou pyramidale: Modèle fort simple de ce que pouvoient être nos Monumens dans leur première origine; mais que la vanité des Grands a depuis changé en Mausolées superbes, que le tems, qui devore tout, consume aussi-bien que les Corps qu'ils renferment³⁸.
- 27 Au lieu des Croix que les Sauvages joignent aujourd'hui à leurs tombeaux, ils y plantoient autrefois un poteau en forme de Trophée, auquel, si c'étoit un Guerrier, on voyoit son portrait & ses belles actions peintes de la manière dont je dirai ci-après³⁹. On y ajoutoit aussi quelques-unes de ses armes ou un aviron; & si c'étoit une Femme, on y attachoit des Coliers propres à porter le bagage, ou bien d'autres choses de sa compétence⁴⁰.
- 28 L'inhumation, par laquelle on rend [317] à la terre un Corps de terre, est de tems immémorial la Sepulture la plus en usage parmi les *Ameriquains*⁴¹. Il faut en excepter cependant les *Hurons*⁴² & quelques Peuples de leur voisinage, qui, avant que d'avoir embrassé le Christianisme, élevoient leurs Corps morts dans des chasses exhaustées⁴³ sur quatre poteaux, de dix ou quinze pieds d'élévation⁴⁴. A l'égard des Enfants décedés peu

³⁸ Cette description des tombes amérindiennes traditionnelles (§26) trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 416-417). Le Beau reprend presque mot à mot le texte de son devancier, mais il indique que l'on pouvoit observer ce type de fosse «autrefois». Le temps de conjugaison des verbes est aussi modifié: le présent de l'indicatif est remplacé par l'imparfait du même mode. Le Beau opère sans doute ces changements par souci de cohérence, en raison des rituels chrétiens qu'il vient de décrire, lesquels, selon lui, ont déjà remplacé plusieurs coutumes funéraires amérindiennes. La remarque au sujet du cadavre installé en position fœtale dans la tombe est aussi tirée du texte du jésuite (voir *MSA*, t. 2, p. 407). David Ives Bushnell, qui semble ignorer que Le Beau tire cette description du texte de Lafitau, s'appuie sur les recherches de William Martin Beauchamp pour localiser le cimetière à quelques kilomètres au nord de l'actuelle ville d'Avon, dans l'État de New York, «on the western edge of Scottsville, in Monroe County» (*Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi*, p. 87).

³⁹ Voir *infra*, chap. 41, §21-22.

⁴⁰ Les premiers mots du paragraphe, qui opposent les pratiques d'«aujourd'hui» aux rituels d'«autrefois», sont personnels à Le Beau, mais la suite est tirée presque mot à mot du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 417). Par souci de cohérence, Le Beau prend soin de modifier les verbes du passage qu'il emprunte à son prédécesseur: le présent de l'indicatif est remplacé par l'imparfait du même mode. L'emprunt au texte de Lafitau est signalé par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 441).

⁴¹ Le Beau rédige cette phrase en reprenant à son compte deux remarques de Lafitau. Le jésuite indique d'abord que «l'inhumation par laquelle on rend à la terre un corps formé de terre, a été la maniere de la déposition des corps après leur mort, que les Anciens ayent mis la premiere en usage». Plus loin, après avoir décrit plusieurs autres «usages de la déposition des Corps», Lafitau ajoute: «Les Iroquois, les Caraïbes, les Brésiliens, & le plus grand nombre des autres, suivent la méthode de mettre les corps dans la terre» (*MSA*, t. 2, p. 402, 407). Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

⁴² Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9).

⁴³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «exhaustées».

⁴⁴ Entre trois et cinq mètres de hauteur. La description de ce rituel funéraire trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 407).

après leur naissance, ils les enterroient sur le bord des routes ou des sentiers les plus fréquentés, afin que leur ame, qu'ils croyoient vagabonde, pût encore entrer dans le sein de quelque Femme enceinte, à son passage⁴⁵.

29 On peut dire que la privation de la Sepulture a de tout tems été regardé chez les Sauvages, comme une tache infamante & une cruelle punition. Si quelqu'un par hazard étoit mort de froid dans les neiges, ou avoit eu le malheur de se noyer, ils croyoient alors que tout le Pays étoit menacé de quelque désolation & que le Ciel étoit en colère. C'est pourquoi ils ne negligeoient rien pour l'appaiser. Ils cherchoient le Corps avec grand soin [318] & s'ils étoient assez heureux pour le trouver, il se faisoit un concours nombreux de plusieurs Villages, comme pour une chose qui intéressoit toute la Nation. On augmentoit le nombre des Présens; on doubloit celui des Festins & on celebrait quantité⁴⁶ d'autres Cérémonies superstitieuses, avant de l'enterrer⁴⁷.

30 Parmi les Nations qui sont à la hauteur des terres dans la *Nouvelle France*, on a vû des Sauvages, qui ayant fait secher les corps de leurs Parens, de leurs Ancêtres & des Personnes qui leur étoient chères, les conservoient précieusement dans leurs Cabanes & qui les mettoient quelquefois en dépôt entre les mains de leurs Créanciers, comme le gage

⁴⁵ Gilbert Chinard (*loc. cit.*, p. 140) croit que cette remarque sur la sépulture des bébés a pu inspirer ce passage d'*Atala*: «Nous passâmes auprès du tombeau d'un enfant, qui servait de limite à deux nations. On l'avait placé au bord du chemin, selon l'usage, afin que les jeunes femmes, en allant à la fontaine, pussent attirer dans leur sein l'âme de l'innocente créature, et la rendre à la patrie. On y voyait dans ce moment des épouses nouvelles qui, désirant les douceurs de la maternité, cherchaient, en entrouvrant leurs lèvres, à recueillir l'âme du petit enfant, qu'elles croyaient voir errer sur les fleurs» (François-René de Chateaubriand, *op. cit.*, vol. 1, p. 47). Pour sa part, Maurice Regard (*Œuvres romanesques et voyages* de Chateaubriand, vol. 1, p. 1170, n. 2) pense que Chateaubriand a pu s'inspirer des remarques de l'abbé Prévost: «[Ils enterrent] les Enfants sur le bord des grands chemins, afin qu'en passant, les Femmes puissent recueillir ces fécondes Ames, qui n'ayant pas joui long-tems de la vie sont plus empressées d'en recommencer une nouvelle» (*Histoire générale des voyages* [...], t. 15, p. 29-30). À dire le vrai, Chateaubriand, Prévost et Le Beau sont probablement tous plus ou moins redevables à Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 430), qui, lui-même, puise l'information sur les sépultures des nourrissons dans une relation du père Brébeuf: «Il y a mesmes des ceremonies particulieres pour les petits enfans decedez au dessous d'un mois ou deux; ils ne les mettent pas non plus comme les autres dans des sepulchres d'écorce dressez sur des pieux; mais les enterrent sur le chemin, afin, disent-ils, que quelque femme passant par là, ils entrent secretement en son ventre, & que de rechef elle leur donne la vie, & les enfante» (*JR*, vol. 10, p. 272).

⁴⁶ Coquille attribuable au prote; il faut lire «quantité».

⁴⁷ Le Beau reprend à son compte les observations de Lafitau au sujet de la privation de sépulture, mais il omet la description de ce qu'il appelle les «Cérémonies superstitieuses» célébrées avant l'inhumation d'une personne noyée ou morte de froid dans la neige. D'après Lafitau, lors de ces cérémonies, le cadavre était porté dans le cimetière avant d'être «exposé sur une natte élevée, à l'un des côtés de laquelle on faisoit une fosse, & de l'autre un grand feu, comme pour une sorte de sacrifice, dont les chairs du mort devoient être la victime. Cependant les Pollincteurs, ou de jeunes gens destinés à cet office, environnoient le cadavre, & avec des côuteaux ils en découpoient toutes les parties les plus charnuës, lesquelles avoient été crayonnées auparavant par un Maître des Cérémonies, ou peut-être par un Devin. On jettoit ces morceaux de chair dans le feu, à mesure qu'on les enlevait. Ils ouvraient ensuite le cadavre, & en retiroient tous les visceres, qui étoient aussi la proie des flâmes, après quoi ils mettoient le cadavre ainsi décharné dans la fosse, qui lui avoit été préparée. Pendant ce temps-là les jeunes femmes, parmi lesquelles se mêloient les parentes du défunt, faisoient comme une procession, & tournoient autour de ces jeunes gens, qu'elles exhortoient à bien s'acquiter de ce triste ministere, & elles leur mettoient dans la bouche des grains de porcelaine, comme pour leur servir de récompense de leur pieuse cruauté. Si l'on manquoit à cette cérémonie, ils regardoient, comme une punition du Ciel, tous les sinistres accidens qui pouvoient leur arriver dans la suite» (*MSA*, t. 2, p. 420-421).

le plus assuré qu'ils eussent à leur donner de leur parole⁴⁸. Les *Algonkins* & les Nations errantes ensevelissent ordinairement les leurs dans les Bois, au pied de quelque gros arbre⁴⁹.

31 Autrefois les Sauvages faisoient mourir un Esclave pour apaiser les Manes du Défunt qu'ils entéroient revêtu de ses habits⁵⁰. Ils lui mettoient dans sa [319] fosse ou dans sa tombe quelques petites galettes de pâte de bled d'Inde cuite sous les cendres: ils lui donnoient aussi de la Sagamité, sa chaudière, son sac à petun, sa pipe, quelques coliers de porcelaine, son fusil, sa hache, son peigne, son couteau, des couleurs pour se peindre & quelques autres bagatelles semblables, qui lui servoient de provision⁵¹. Ils le visitoient aussi de tems en tems & renouvelloient ses habillemens, lorsqu'ils commençoient à se pourrir⁵². Mais présentement, depuis l'arrivée des *Européens*, qui leur ont fait connoître leur erreur, les Parens distribuënt toutes ces choses aux Amis du Défunt & à toutes les Personnes pour qui il a eu quelque considération⁵³.

32 On en a vu même depuis quelques années, qui ont été assez peu scrupuleux⁵⁴ pour oser fouiller dans les Sepulcres de leurs Ancêtres & en retirer cette porcelaine ternie & à demi rongée qu'on reconnoît & qu'on distingue encore; desorte que la même avarice qui a

⁴⁸ Le Beau, qui continue à suivre l'ouvrage de Lafitau, se trompe en abrégant le texte de son prédécesseur. Ce ne sont pas les Amérindiens qui cédaient les corps momifiés de leurs parents à leurs créanciers, mais les Égyptiens: «Parmi les Nations qui sont à la hauteur des Terres dans la Nouvelle France, il se trouve des personnes, qui ayant fait sécher les corps de leurs parens, & des personnes qui leur sont chères, les retirent ensuite, & les conservent précieusement dans leurs Cabanes, imitant encore ce qui est dit des Égyptiens, qui les mettoient en dépôt entre les mains de leurs créanciers, lesquels étoient plus assurés avec ces gages, qu'ils ne l'eussent été avec les meilleurs contracts» (*MSA*, t. 2, p. 422-423).

⁴⁹ Par souci de cohérence, étant donné qu'il vient de mettre en scène l'enterrement d'un couple algonquin dans un cimetière iroquois, Le Beau ajoute l'adverbe «ordinairement» à cette phrase qu'il tire du texte de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 423). Sur les Algonquins et la grande famille algique, voir *supra*, chap. 29, n. 11.

⁵⁰ Le Beau abrège maladroitement les observations de Lafitau. Sur la question des sacrifices humains, le texte du jésuite est beaucoup plus nuancé: «Je n'ai point ouï dire qu'ils [les Sauvages] aient poussé les choses jusqu'à cet excès de cruauté, que d'immoler des personnes, pour qui toute la Nation devoit s'intéresser, plutôt que d'augmenter le détail par la multitude des victimes. Il est vrai qu'ils font festin des chiens du défunt, & que lorsqu'ils brûlent, ou qu'ils tuent un Esclave, qui a été donné pour un de leurs morts, & en son nom, ils croient apaiser ses Manes en le faisant mourir [...]; mais au jour de leur sépulture on ne voit rien de sanguinaire & de révoltant» (*MSA*, t. 2, p. 413).

⁵¹ Cette liste d'effets personnels suit de près l'énumération produite par Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 413). Louis Hennepin, qui produit sensiblement le même relevé, indique qu'on dépose habituellement dans le cercueil des défunts ce qu'ils possèdent de plus «pretieux» (*NVH*, p. 241). Le Beau décrit la «sagamité» amérindienne au chapitre 21 (§9) et les «colliers de porcelaine» au chapitre 34 (§21-27). Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47; sur le sens du substantif «pétun», voir *supra*, chap. 34, n. 11.

⁵² Le Beau ne retient que le détail concernant le renouvellement des habits, mais le rituel décrit par Lafitau est plus élaboré: «Les particuliers vont [...] très-souvent au Tombeau pour y renouveler leurs pleurs [...]. Ils arrachent les herbes qui y naissent. Ils y portent souvent du bled & de la sagamité, qu'ils y jettent par une petite fenêtre qu'on fait exprès à la Cabane de planches ou d'écorces qui y sert de Mausolée. Après quelques mois ils ouvrent de nouveau le sepulchre pour voir si le corps est en bon état, & pour substituer de nouvelles robes à celles que la pourriture auroit déjà consumées» (*MSA*, t. 2, p. 430-431).

⁵³ Encore une fois, Le Beau insiste sur la montée du christianisme et les «progrès» de l'évangélisation, ce qui n'est pas le cas de Lafitau: «Ils [les Sauvages] croient peut-être faire quelque chose de plus agréable pour le mort, en distribuant à ses amis vivans, & à toutes les personnes pour qui il a eu quelque considération, tout ce qui lui appartenait, & toutes les choses dont ils l'eussent voulu voir jouir lui-même» (*MSA*, t. 2, p. 413).

⁵⁴ Coquille attribuable au *prote*; il faut lire «scrupuleux».

fait prophaner en *Europe* & en *Asie* les Mausolées des Rois où l'on eseroit trouver de grands Trésors, a [320] fait violer à ces Peuples misérables les Asyles de leurs Morts, pour en retirer ces bagatelles qui excitent leur cupidité, comme l'or enflamme la nôtre⁵⁵.

33 Voilà donc pourquoi on dépouilla les deux Cadavres à l'enterrement dont j'ai été témoin. On y distribua indifferemment leur dépouille parmi les Assistans, excepté néanmoins qu'on n'en donna rien à leurs Parens, pour ne leur point donner l'occasion qui pût renouveler par la suite leur chagrin⁵⁶. Le Distributeur de ces dons funéraires, m'ayant aperçu de loin, m'envoya présenter la couverture de la Défunte. Je l'acceptai & en fis d'abord présent à *Henri*, avec l'agrément de ma Maîtresse qui étoit à côté de moi. On diroit encore aujourd'hui que tous les travaux, toutes les sueurs & tout le commerce des Sauvages, se rapportent presque uniquement à faire honneur aux Morts. On les voit souvent presque nus pendant les rigueurs de l'Hiver, tandis qu'ils ont dans leurs caisses de bonnes robes de fourrures ou d'étoffe qu'ils destinent pour faire des libéralités le jour des [321] Funerailles de leurs Parens: chacun se faisant un point d'honneur ou de Religion de paroître prodigue dans ces occasions, de manière qu'on peut dire que rien n'est mieux marqué chez tous les Sauvages, eu égard à leurs anciennes coutumes, que le respect pour les Morts & le souvenir de leurs Ancêtres⁵⁷.

34 Cependant, soit Religion ou respect pour les Défunts ou soit considération pour leurs Manes, il n'est plus permis de nommer chez eux une Personne morte, par aucun des noms qu'elle portoit durant sa vie⁵⁸; & tous ceux ou celles qui ont des noms semblables, sont obligés de les quitter & d'en prendre d'autres: ce qui se fait au premier Festin. Ces noms restent comme ensevelis avec le Cadavre, jusqu'à ce que les regrets étant dissipés & amortis, il plaise aux Parens de relever l'arbre⁵⁹.

35 C'est un affront des plus sensibles qu'on puisse faire à un Sauvage, que de lui parler de ses Parens défuns: car outre qu'on n'ose prononcer leurs noms, ainsi que je l'ai déjà remarqué, on n'ose pas même dire cruëment qu'ils sont [322] morts, desorte que dans des cas de nécessité, il faut user de circonlocution de même que les *Romains*, qui, au lieu de dire, *mortuus est*, disoient: *Vixit, abiit, fuit, &c*⁶⁰. Ainsi parmi les Sauvages on dira par

⁵⁵ Ce paragraphe est emprunté presque textuellement à l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 432-433).

⁵⁶ D'après Lafitau, ces présents «font comme partie du testament du défunt, dont ceux de sa Cabane fournissent le plus gros lot, ne se réservant rien, non seulement des choses qui lui appartenoient, & dont la vûë pourroit aigrir leur affliction: mais y ajoûtant encore du leur avec une profusion qui les épuise presque entierement» (*MSA*, t. 2, p. 414).

⁵⁷ Les deux dernières phrases de ce paragraphe sont tirées presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 413-414).

⁵⁸ D'après Lafitau, en plus des raisons inhérentes à la religion et au respect des défunts, les Sauvages peuvent cesser de prononcer les noms des personnes décédées par considération pour leurs «parens», non par considération pour leurs «Manes» (voir *MSA*, t. 2, p. 433).

⁵⁹ Ce paragraphe et le suivant trouvent leur source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 433-435). Le Beau suit de près le texte de son prédécesseur, mais il gomme un exemple qui, bien que personnel à Lafitau, ne manque pas de pertinence dans le contexte des noms amérindiens «ensevelis», puis «relevés». Lafitau: «A mon arrivée au sault S. Louis, les Missionnaires jugerent, que pour me donner du crédit, je devois relever le nom sauvage du feu Pere Brûyas Missionnaire célèbre, & extrêmement considéré des Iroquois, parmi lesquels il avoit passé un grand nombre d'années. Il n'étoit mort que quatre mois auparavant, & c'étoit relever l'arbre trop tôt selon leurs usages; aussi, quand ils n'étoient pas contens, plusieurs me reprochoient que je leur avois fait injure en prenant le nom de leur Pere; cependant ils ne laissoient pas de me regarder comme un autre lui-même, parce que j'étois entré dans tous ses droits» (*MSA*, t. 2, p. 434).

⁶⁰ Au lieu de dire, «il est mort», les Romains disaient: «Il a vécu, il est parti, il a existé» [nous traduisons].

exemple: *Le grand Capitaine qui nous a quittés, que nous pleurons &c.* La mémoire du Défunt ne s'évanoût pas pour cela; mais elle diminuë peu à peu avec les regrets & le Deuil, qui durent un assez long-tems.

- 36 L'*Algonkin* & son Epouse étant ensevelis dans leurs fosses tous les Sauvages firent une décharge de leurs fusils, après quoi ils se retirèrent en ordre dans leur Village, où chacun entra paisiblement dans sa Cabane⁶¹.

⁶¹ Ce dernier paragraphe est personnel à Le Beau. Comme l'indique Pierre Laberge dans son mémoire (*op. cit.*, p. 92), cette salve n'a rien à voir avec les mœurs funéraires amérindiennes; elle calque la coutume européenne. Cela dit, il n'est pas impossible que Le Beau transpose ce qu'il a vu ou ce qu'il a ouï dire à propos des funérailles de certaines personnalités amérindiennes. Qu'on pense par exemple à l'enterrement du célèbre Kondiaronk (Le Rat), chef huron converti au catholicisme: «Les funérailles du Rat eurent lieu le lendemain [de son décès] 3 août 1701. Les Français voulurent témoigner aux Hurons et à leurs alliés le regret qu'ils avaient de la disparition d'un personnage d'une telle importance. Pierre de Saint-Ours prit la tête d'une escorte de 60 hommes suivie de 16 guerriers hurons, en rangs de quatre, vêtus de peaux de castor, le visage noirci en signe de deuil, fusils pointés vers le sol; puis venait le clergé. Six grands chefs guerriers portaient le cercueil couvert de fleurs et sur lequel on avait déposé un chapeau à panache, une épée et un gorgerin. Derrière la dépouille marchaient le frère et les fils du chef défunt et de longues files de guerriers hurons et outaouais. Madame de Champigny, qu'accompagnait Philippe de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, et les officiers d'état-major fermaient la marche. Après le service de rite catholique - Le Rat était un converti des Jésuites - les soldats et les guerriers tirèrent deux volées de mousquet, une pour chacune des civilisations représentées à la cérémonie. Puis les hommes, chacun à leur tour, tirèrent un troisième coup de mousquet. Kondiaronk fut inhumé dans l'église de Montréal; sa tombe portait l'épithaphe suivante: "cy git le Rat, Chef des Hurons"» (W. N. Fenton, *DBC*, vol. 2, p. 337).



[323] CHAPITRE. XXXVII.

Deuil des Sauvages: Leur Fête des Morts. Tentative de l'Auteur pour quitter sa Maîtresse dans le Village des Tsonnontouans: Il se trouve ensuite contraint de s'enfuir avec elle.

- 1 Peu de tems après que les Sauvages se furent retirés, le Chef repandit un grand cri par tout le Village, pour que chaque Cabane eut à apporter la Chaudiere qu'elle devoit avoir preparée pour le Festin des Morts. Ce Festin fut fort splendide & se célébra au milieu de la place publique. On commença par reduire les Chaudières des Particuliers, en une seule & fort grande, que l'on avoit posée exprès au milieu de cette place, pour les y recevoir toutes; ce qui composa un très ample *Salmigondis*, par raport au mélange des différentes *Sagamités*¹.
- 2 Ce-ci fait, les Parens des Défunts se mirent tour à tour à danser & chanter au [324] tour de la grande chaudière. La plupart des Sauvages présens, qui voulurent répondre à leurs regrêts, en firent autant. Il m'étoit facile de remarquer que leurs Chants avoient quelque chose de triste ou de lugubre & étoient fort differens de ceux que j'avois déjà entendus²: car au lieu de finir leurs Dances & leurs Chansons par des *Ho, Ho*, vigoureux, ils terminoient celles-ci en joignant les mains & poussant languissamment du creux de l'estomach un *Haé! Haé*; ce qu'ils appellent imiter le cri des Ames³. Tous les Assistans, & surtout les Pleureuses, allongeoient encore lamentablement ce *Haé*. Ensuite chacun se mit à manger de bon appétit, s'en retourna à sa Cabane & ainsi finit cette pitoyable Cerémonie.
- 3 Le Deuil chez les Sauvages a aussi ses Loix consacrées par un usage d'un tems immémorial⁴. Après les premiers jours que le Cadavre a été exposé dans la Cabane & qui sont un tems de pleurs continuelles, il y a dix jours encore de grand Deuil, & une année ou deux ensuite, où le Deuil est plus modéré.
- 4 Les Loix du grand Deuil sont très [325] austères; car pendant ces dix jours, après s'être fait couper les cheveux, s'être barbouillé le visage de terre ou de charbon & s'être mis dans le plus affreux negligé, ils se tiennent au bout de leur Natte, la face contre terre ou tournée vers le fond de l'Estrade, ayant la tête enveloppée dans leur couverture, qui est le haillon le plus sale & le plus mal-propre qu'ils ayent. Ils ne regardent ni ne parlent à

¹ D'après Lafitau, dans plusieurs endroits du pays, «l'Enterrement est suivi d'un repas magnifique pour les Convies, dans lequel on acheve de pleurer les morts, en mangeant bien, & en bûvant de même» (*MSA*, t. 2, p. 400). Le Beau décrit la «sagamité» amérindienne au chapitre 21 (§9).

² Détail tiré du texte de Lafitau: «Quand ils chantent dans les festins pour pleurer leurs morts, leurs chants & leur cadence ont quelque chose de plus lugubre, que leurs festins à chanter ordinaires» (*MSA*, t. 2, p. 395).

³ Le Beau se fie sans doute sur les remarques de Lafitau pour mettre en scène les Amérindiens qui imitent le «cri des Ames» (voir *MSA*, t. 2, p. 450). Mais comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 442), cette plainte funèbre est décrite dès 1636 par Jean de Brébeuf: «À la fin du festin pour tout compliment à celui qui les avoit traitez, ils imiterent, comme ils disent le cry des ames, & sortirent de la Cabane en criant *haéé, haéé*» (*JR*, vol. 10, p. 288).

⁴ Les informations produites par Le Beau au sujet du deuil des Sauvages (§3-9) et de la «fête des morts» (§10-16) trouvent leur origine dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 438-442, 444, 446-454, 456). Cette source bibliographique est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110). D'après Gilbert Chinard (*loc. cit.*, p. 140), la description de la «fête des morts» de Le Beau aurait nourri l'inspiration de Chateaubriand lors de la rédaction d'*Atala* (voir *Œuvres romanesques et voyages* de Chateaubriand, vol. 1, p. 51-52). En revanche, Maurice Regard (*Ibid.*, p. 1172), qui ne tient pas compte du texte de Le Beau, identifie trois sources d'inspiration possibles: Charlevoix (*Histoire et description generale de la Nouvelle France*, t. 3, p. 377-378), Lafitau (*MSA*, t. 2, p. 446-457) et Prévost (*Histoire générale des voyages [...]*, t. 15, p. 70-71).

personne, si ce n'est par nécessité & à voix basse. Ils se croient dispensés de tout devoir de civilité & de bienséance à l'égard de ceux qui viennent faire des visites dans leur Cabane. Ils ne mangent rien que de froid. Ils n'aprochent point du feu, même en Hyver & ne sortent que la nuit pour leurs besoins.

- 5 Dans le petit Deüil, ils se contentent de sortir rarement, de ne point assister aux Assemblées publiques: de se dispenser de quelques devoirs de civilité ordinaire: de ne point s'orner & de ne pas même graisser leurs cheveux. Les Femmes *Iroquoises*⁵ devroient se couper les leurs précisément à la naissance des épaules; mais les Parens de l'Epoux [326] qui sont les Maîtres de son Deüil & qui peuvent l'obliger à l'observer rigoureusement selon les usages: ces Parens, dis-je, considérant que c'est leur plus bel ornement; qu'il faudroit trop de tems pour que les cheveux revinssent à leur premier état & que ces Femmes ne pourroient sortir de leur Cabane pendant ces tems-là, les font prier de se les conserver. Alors elles croient faire assez d'en couper une petite partie & elles laissent pendre le reste negligemment, sans en prendre aucun soin⁶.
- 6 L'Epoux & l'Epouse sont ceux qui se trouvent le plus étroitement obligés au Deüil⁷. Lorsqu'ils se sont tendrement aimés & qu'ils ont bien vécu ensemble, celui des deux qui survit à celui qui a payé le tribut à la Nature, cherche dans son veuvage à observer son Deüil très rigoureusement, & les Parens, qui ont lieu d'être contents, en ont du plaisir. Alors le Deüil allant son train se modère peu à peu par de certaines dispenses, que ces Parens accordent par des présens qui témoignent leur volonté.
- 7 [327] Le Deüil étant expiré, on habille la Veuve en plein Conseil, on lui tresse ses cheveux qu'elle étoit obligée de porter épars & elle est déclarée libre de se pourvoir ailleurs⁸. Il seroit honteux à un Homme veuf & encore plus à une Femme veuve, de se remarier avant le tems prescrit au Deüil & s'ils le faisoient l'un ou l'autre, avant que les Parens du Mort leur en eussent donné la permission, ils s'exposeroient à toutes sortes d'outrages, qu'on ne manqueroit pas de leur faire⁹.

⁵ Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

⁶ Le Beau reprend à son compte le texte de Lafitau en modifiant l'ordre de présentation des idées (voir *MSA*, t. 2, p. 438-441).

⁷ Le Beau gomme une importante précision de Lafitau: «Dès que l'un des deux a payé le tribut à la nature, la Cabane du défunt acquiert un droit sur celui qui reste, qu'elle n'avoit pas du vivant de tous les deux. Car le Mariage n'obligeant pas les contractans à passer dans la Cabane l'un de l'autre, & chacun restant chez soy, dès que la mort a rompu leurs liens, celui qui survit, soit l'Epoux, soit l'Epouse, est obligé de quitter sa Cabane, & de se transporter pour quelque tems dans la Cabane du défunt pour le représenter, & pour le pleurer en compagnie de ses parens» (*MSA*, t. 2, p. 439). Au sujet des obligations inhérentes au veuvage des gens mariés, Lahontan écrit: «Le Mari ou la femme venant à mourir, le Veuvage ne dure que six mois; & si pendant ce tems-là, celui des deux conjoints qui reste, songe à l'autre deux nuits de suite pendant le sommeil, alors ils s'empoisonne d'un grand sens froid & avec un air tout à fait content, chantant même d'un ton qu'on peut dire venir du fond du coeur; mais si le Veuf ou la Veuve ne rêve qu'une seule fois au défunt ou à la défunte, ils disent que l'*Esprit des Songes* n'étoit pas bien assuré que le mort s'ennuyât dans le *Pais des ames*, puis qu'il n'a fait que passer sans oser revenir; & qu'ainsi ils ne se croient pas obligés d'aller lui tenir compagnie» (*Mémoires*, p.678-679).

⁸ Lafitau précise: «Si les parens ont lieu de se plaindre du peu de complaisance d'un Epoux ou d'une Epouse, dont les mauvaises manieres étoient un indice qu'ils estimoient peu leur alliance, ils ne leur permettent pas de remplir le tems de leur Deüil, & ils ne tardent pas à leur faire signifier par un présent, qui est le seul qu'ils doivent attendre; qu'ils les tiennent dégagés de tout ce qu'ils peuvent leur devoir en ce point, & qu'ils les laissent dans leur pleine liberté» (*MSA*, t. 2, p. 440).

⁹ À ce sujet Jean de Brébeuf écrit: «Ce que je trouve de remarquable est que pendant toute l'année la femme ny le mary ne se remarient point, autrement ils feroient parler d'eux dans le Pays» (*JR*, vol. 10, p. 274).

- 8 Les Hommes font aussi couper quelque peu de leurs cheveux & pendant cette opération, qui ne doit pas être douloureuse, le Cérémonial veut que les uns & les autres témoignent par leurs paroles: «Qu'ils en ressentent une douleur aussi vive, que si on coupoit le fil de leur vie». Comme leur manière de s'habiller ne diffère pas beaucoup¹⁰ de celles des Femmes, ils s'enveloppent comme elles, pendant leur Deuil, pour cacher leur affliction¹¹.
- 9 Les lamentations musicales se font assez régulièrement entendre trois fois [328] le jour par les Femmes, durant tout ce tems, à savoir au lever du Soleil, au midi & à son coucher. Elles les continuent quelquefois plusieurs années; mais non pas avec cette régularité. Chez quelques-unes des Nations *Iroquoises*¹², c'est une occupation ordinaire des Femmes, de faire, en marchant, chacune leur Partie, toutes les fois qu'elles vont aux Bois & aux Champs, ou qu'elles en reviennent: mais cela ne préjudicie en rien à leur bonne humeur; car après avoir fini, elles sont aussi gayes & aussi prêtes à rire, que si elles n'avoient pas pensé à pleurer.
- 10 Parmi la plupart des Nations Sauvages, les Corps morts ne sont que comme en dépôt dans la Sepulture où on les a mis en premier lieu. Au bout de quelques années on fait une Fête générale à laquelle toutes les Nations voisines & alliées sont invitées. Alors on rassemble tous les Cadavres de ceux qui sont morts d'une Fête à l'autre & on les brûle, ou on les ensevelit dans une Fosse commune. Les *Iroquois* & les *Hurons* ne célèbrent cette Fête que de dix ans en dix ans, ou toutes les [329] fois qu'ils changent de Village¹³. Ils lui donnent le nom de Festin des Ames¹⁴ & elle leur paroît si importante, qu'ils s'y préparent d'une Fête à l'autre, afin de la rendre plus superbe & de la célébrer avec plus de splendeur & de magnificence.
- 11 Dès que le terme approche, on tient Conseils sur Conseils, soit en particulier dans les Villages, soit dans l'Assemblée générale de toute la Nation, pour déterminer le lieu où l'on doit faire la fosse commune, & pour prendre les mesures nécessaires, afin de la rendre plus solennelle & plus éclatante par le concours nombreux des Peuples voisins & alliés, qu'on doit attirer à ce Spectacle¹⁵. Après être convenus du tems & du lieu¹⁶, chaque

¹⁰ Coquille attribuable au prote.

¹¹ Le Beau continue à suivre le texte de Lafitau en supprimant certains détails qu'il estime sans doute superflus (voir *MSA*, t. 2, p. 441-442).

¹² Le Beau modifie le texte emprunté à son devancier: Lafitau écrit que cette particularité touche les «Nations Iroquoises» et celles du «Brésil» (*MSA*, t. 2, p. 442).

¹³ Le Beau abrège les informations empruntées à son devancier. D'après Lafitau, «les Hurons & les Iroquois célèbrent [cette fête] que de dix ans en dix ans, ou de douze en douze, ou toutes les fois qu'ils changent de Village» (*MSA*, t. 2, p. 446). Le Beau produit des informations sur les Hurons au chapitre 7 (§4-9).

¹⁴ Le Beau, qui appelle cette grande fête le «Festin des Ames», suit l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 447). Mais comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 442), la description produite par Lafitau trouve son origine dans la relation de Jean de Brébeuf, qui souligne que les Sauvages ont coutume de nommer autrement ce grand événement: «Cette Feste est toute pleine de ceremonies, mais vous diriez que la principale est celle de la chaudiere, cette-cy étouffe toutes les autres, & on ne parle quasi de la feste des Morts, mesmes dans les Conseils les plus serieux, que sous le nom de chaudiere: ils y approprient tous les termes de cuisine; de sorte que pour dire avancer ou retarder la feste des Morts, ils diront détiser, ou attiser le feu dessous la chaudiere: & quand on est sur ces termes, qui diroit la chaudiere est renversée, ce seroit à dire, il n'y aura point de feste des Morts» (*JR*, vol. 10, p. 278).

¹⁵ Le Beau gomme la remarque de Lafitau à l'égard des dissensions qui peuvent survenir à l'occasion de ces assemblées: «Ces sortes de Conseils ne laissent pas de souffrir quelquefois de grandes difficultés par la jalousie des Chefs, dont quelques-uns voyant avec peine leurs Emules s'accréditer davantage, & avoir la plus grande part aux affaires, font naître divers incidens sous divers prétextes pour

Village est alors en mouvement, tous se transportent au Cimetière, où des Sauvages, commis pour deterrer les Morts, les retirent hors de leur Sepulture en présence des Parens, tandis que d'autres courent au loin, pour y aller chercher, sans plaindre leur peine, les Cadavres de ceux qui ont été ensevelis [330] séparément, en quelque lieu du Pays que ce soit.

- 12 Je n'ai pas été témoin d'une pareille Fête¹⁷: mais je m'imagine que ce doit être un Spectacle bien touchant de voir ces pauvres Peuples, que la tendre pitié & l'affection pour leurs Parens défunts, engagent à ce triste devoir: Car ils ramassent jusqu'aux moindres ossemens, maniant ces Corps morts, secs ou recuits, ou nageant dans le pus ou enfin fourmillant de vers, qu'ils ont cependant soin d'ôter, pour transporter ensuite sur leurs épaules ces Cadavres, pendant plusieurs journées de chemin, sans être rebutés de leur puanteur insupportable & sans faire paroître d'autre émotion que celle d'avoir perdu des Personnes qui leur étoient & leur sont encore bien chères¹⁸.
- 13 Ces Cadavres étant ainsi transportés dans le Village, on les expose en Public, & c'est alors qu'on doit entendre de beaux hûrlemens cadencés ou d'extraordinaires lamentations, durant lesquelles on decharne ces ossemens, dont on jette dans le feu la peau, les chairs avec les fourrures & [331] les nattes dans lesquelles ils ont été ensevelis; ensuite on les couvre de robes neuves: & peu de tems après, chacun emporte ses Morts dans sa Cabane où il leur fait Festin¹⁹.

troubler la Fête, & causer une espece de schisme en faisant leur festin à part, & en mettant les morts de leur dépendance dans une fosse séparée, ainsi qu'il arriva à celle, dont le Pere de Brebeuf nous a donné le détail [voir *JR*, vol. 10, p. 278-280]» (*MSA*, t. 2, p. 447).

¹⁶ Le Beau retranche du texte de son prédécesseur une autre remarque importante. Selon le jésuite, «après être convenus du temps & du lieu, on choisit parmi les Chefs un Maître de la Fête, qu'on appelle le *Maître du Festin*. Celui-ci envoie par-tout ses ordres, afin que tout soit prêt pour la cérémonie, & que rien n'y manque» (*MSA*, t. 2, p. 447-448).

¹⁷ Lafitau avoue aussi n'avoir pas eu l'occasion d'assister à cet événement, mais contrairement à Le Beau, il cite les sources qui nourrissent son texte: «Comme je n'ai point assisté à aucune de ces Fêtes, je me réglerai sur la description qu'en a donné le Pere de Brebeuf [voir *JR*, vol. 10, p. 278-304], à laquelle j'ajouterai quelques circonstances que j'ai trouvées dans les Memoires manuscrits du Sieur Nicolas Perrot [voir *Mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, p. 237-239]» (*MSA*, t. 2, p. 446-447).

¹⁸ La description du processus d'exhumation des cadavres trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau, mais Le Beau ne suit pas le texte de son prédécesseur à la lettre: il abrège le passage et il modifie l'ordre de présentation des idées (voir *MSA*, t. 2, p. 448-449). Dans sa relation, Jean de Brébeuf donne un exemple qui illustre bien le zèle des Sauvages lorsqu'ils exhumant les corps des défunts: «Pour les corps entiers de ceux qui sont nouvellement morts, ils les laissent en mesme estat, & se contentent seulement de les couvrir de robes neuves. Ils ne toucheront qu'à un Vieillard [...] qui estoit mort cette Automne au retour de la pesche: ce gros corps n'avoit commencé à se pourrir que depuis un mois à l'occasion des premieres chaleurs du Printemps; les vers fourmilloient de toutes parts, & le pus & l'ordure qui en sortoit rendoit une puanteur presque intolérable; cependant ils eurent bien le courage de le tirer de la robe où il estoit enveloppé, le nettoyeront le mieux qu'ils peuvent, le priront à belles mains, & le mirent dans une natte, & une robe toute neuve, & tout cela sans faire paroître aucune horreur de cette pourriture» (*JR*, vol. 10, p. 282-284).

¹⁹ Le Beau abrège encore les informations qu'il tire du texte de Lafitau: «L'ouverture des Tombeaux étant faite, on laisse quelques heures ces cadavres ainsi découverts en spectacle, donnant ainsi le loisir à chacun de faire réflexion à ce qu'il doit être un jour, pendant qu'on renouvelle le Lessus & les pleurs comme au jour du trépas. On les couvre ensuite de robes neuves, & peu après on decharne tous ces ossemens, dont on jette dans le feu la peau & les chairs, avec les fourrures & les nattes dans lesquelles ils ont été ensevelis. On ne touche point aux corps entiers, qui ont été inhumés depuis peu, on se contente simplement de les nétoyer. Ces ossemens étant ainsi purifiés, & mis, partie dans des sacs, partie dans des robes de castor, on enleve les corps entiers sur des brancards; d'autres chargent les paquets d'ossemens sur leurs épaules, & tous se retirent dans leurs Cabanes, où chacun fait festin à ses morts» (*MSA*, t. 2, p. 449).

- 14 Deux ou trois jours avant le Départ pour la Fête, on transporte tous ces Cadavres, ou tous ces ossemens dans une Cabane de Conseil²⁰, où le Chef de la Cabane leur fait un Festin magnifique & les traite au nom du Capitaine défunt, dont il a relevé le nom. Il y chante la chanson de mort de ce Capitaine²¹: ce qui fait voir que les chansons y sont héréditaires aussi bien que les noms, afin de montrer une plus grande conformité avec la Personne qu'on ressuscite²². Tout étant disposé pour le voyage, on voit partir d'un seul Village, un nombre de deux ou trois cens hommes chargés de leurs Morts, pour les porter au Rendez-vous général²³.
- 15 Le P. de Brébeuf²⁴, qui a été témoin d'une pareille Fête, dit en avoir vû jusqu'à douze cens, qui occupoient cinq ou six cens toises de terrain, où ils restèrent en parade l'espace de deux heures²⁵. Cependant l'Assemblée ne pas-[332]-soit pas le nombre de deux

²⁰ Lafitau précise qu'à l'intérieur de la cabane, certains cadavres et ossements sont «suspendus» alors que les autres sont «étalés de rang tout au long de la Cabane, avec tous les présens qui sont destinés pour la Fête» (MSA, t. 2, p. 450).

²¹ Le Beau produit une description de la «chanson de mort» des Amérindiens au chapitre 30 (§17).

²² Le Beau retranche une autre précision du texte de son devancier: «Les Conviés [au repas] y ont la liberté qu'ils n'ont pas en certains autres festins, de faire part à leurs amis de ce qu'ils ont de bon, & même d'emporter chez eux ce qui leur plaît» (MSA, t. 2, p. 450).

²³ Le Beau résume très brièvement la description qu'il tire du texte de Lafitau: «Tout se dispose ensuite pour le voyage, & quand tout est prêt, on les voit partir au nombre de deux ou de trois cens personnes, chargés de leurs corps morts & de leurs paquets d'ossements sur leurs épaules, couverts de belles robes de castor. Quelques-uns prennent la peine d'attacher ces ossements dans leur place naturelle, & ornent ensuite ces squelettes de colliers de porcelaine, & de belles guirlandes de long poils d'orignal, teint en un fort beau rouge. Ils marchent à petites journées, & séjournent par-tout. Au sortir de leurs Villages, sur leur route, & à l'approche des Villages par où ils doivent passer, ils renouvellent leurs lamentations, & leur cri des Ames. On sort de tous ces Villages pour venir au-devant d'eux: ils se font mille largesses en ces sortes de rencontres, & l'ordre est si bien établi, que chacun a par-tout son gîte pour son monde & pour ses morts, sans que cela produise la moindre confusion. Il y a du plaisir à voir arriver tous ces divers convois au lieu du rendez-vous general, où l'ordre est également bien gardé, la réception plus magnifique, & les festins plus nombreux & plus abondans» (MSA, t. 2, p. 450-451).

²⁴ Jean de Brébeuf (Basse-Normandie 1593 - Ontario 1649) est l'une des figures jésuites les plus connues de l'histoire de la Nouvelle-France. Arrivé à Québec en avril 1625, il commence sa vie de missionnaire chez les Montagnais, mais il est rapidement appelé à poursuivre son ministère en Huronie (1626). Après la prise de Québec par les frères Kirke (1629), Brébeuf doit rentrer en France, mais il revient en Amérique dès 1633. Avec les pères Daniel et Davost, Brébeuf retourne au pays des Hurons en 1634. En dépit des efforts fournis, la mise sur pied de la mission huronne est difficile et les travaux d'évangélisation piétinent. Les Amérindiens sont généralement hostiles aux religieux et, bientôt, le père Brébeuf craint pour sa vie et celle des autres missionnaires (1637). Malgré de nombreux échecs, les jésuites poursuivent leurs travaux d'évangélisation. Brébeuf rentre à Québec en 1642, après s'être fracturé la clavicule gauche en tombant sur la glace d'un lac gelé. Pendant les quelques mois passés dans la capitale, il occupe la fonction de procureur de la mission huronne. Bientôt, il reprend la route de la Huronie (1644) et il assiste, impuissant, à l'anéantissement du pays par les Iroquois (1647-1649). Pendant les hostilités, Brébeuf est fait prisonnier (16 mars 1649). Il décède le jour même de sa capture, après avoir été soumis au supplice traditionnel des guerriers iroquois. La description de cette mise à mort fait partie des faits saillants de l'historiographie traditionnelle canadienne (voir R. Latourelle, *DBC*, vol. 1, p. 124-129). Le père Brébeuf a été canonisé en 1930, mais nous savons aujourd'hui que son «martyre» est un mythe (voir Guy Lafleche, *Les saints Martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988-1995, 5 vol.)

²⁵ Cette phrase pose un problème de cohérence en raison des modifications opérées par Le Beau dans le texte emprunté à Lafitau: ce sont douze cents «présens» répartis sur une distance d'environ un kilomètre que le père Brébeuf dit avoir vus en parade pendant deux heures, non douze cents «hommes», comme le laisse entendre ici le contexte (voir MSA, t. 2, p. 454). Le Beau n'a sans doute pas lu la description produite par Jean de Brébeuf (voir *JR*, vol. 10, p. 294). S'il commet une erreur de cette nature, c'est parce qu'il réduit considérablement le texte de Lafitau sans faire les modifications syntaxiques nécessaires.

mille Personnes. Chaque Village, rangé sous ses Chefs, se met en ordre de procession, observant de faire garder un certain rang de bienséance aux Morts mêmes, dans leur marche; de manière que celui qui porte le Corps d'un Chef, va à la tête & ainsi des autres, selon les différentes proportions de considération, d'âge & de sexe.

- 16 La célébration de cette Fête se fait avec une solennité surprenante²⁶. Les jeunes Gens d'un côté & les jeunes Femmes de l'autre s'exercent séparément du matin jusqu'au soir à différents jeux. Chaque exercice a un prix destiné pour le victorieux²⁷. Enfin la Fête se termine par des Festins, des Lamentations, des Danses & une grande profusion de Présens, que les Morts distribuënt aux Etrangers invités par les mains des Chefs ou de leurs Amis vivans²⁸. Les Chefs surtout & les plus considérables se distinguent par ces sortes de libéralités qui les épuisent, à peu près de même que les Legs pieux parmi nous appauvrissent souvent les Familles de ceux qui les font²⁹.
- 17 [333] Le 18. *Juin*³⁰ qui fut le lendemain des Funeraillles de mon *Algonkine* & de son Mari, mes deux *Abenakis* quittèrent ce Village. Il étoit environ deux heures après midi quand ils en partirent, à dessein de m'aller attendre au Rendez-vous qu'ils m'avoient assigné. Pour colorer leur Départ, ils prétextèrent d'être mécontents de ce qu'on ne leur avoit pas fait certains honneurs dûs aux Etrangers, qui assistent aux Obsèques des Défunts d'une Nation différente à la leur. Mon Beau-Père prétendu, à qui ils dirent Adieu, vouloit absolument les accompagner & contraindre toute sa Famille à le suivre: mais par bonheur pour moi que sa Fille trouva le secret de le retenir. Peut-être aussi que cette jeune Sauvagesse, qui fut prise pour dupe dans cette affaire, n'en seroit pas venue à bout si elle n'eût été secondée du Chef, qui invita gracieusement tous ses Parens, à un Repas public qui devoit se donner, le soir même. Ils restèrent donc.
- 18 Le Festin étant fini vers les dix heures du soir, les Conviés se retirèrent tous séparément dans leurs Cabanes, pour s'y coucher. Je me retirai aussi, selon ma coutume, dans celle où dormoit ordinairement ma Sauvagesse. Je ne la vis pas plutôt endormie, que sans me soucier de m'embarasser de mes Pelleteries que je lui avois données en garde, je pris simplement mon fusil, & me glissant avec toute la dextérité possible à travers des Dormeurs, je gagnai heureusement l'entrée de cette Cabane & allai trouver le Chef, qui m'attendoit à la porte de la sienne. Ce jeune Homme me conduisit sur le champ au

Hormis l'ordre de présentation des idées qui est modifié, la suite du paragraphe est empruntée presque textuellement à l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 453-454).

²⁶ Pour une raison inconnue, Le Beau ne produit aucune description de la fête proprement dite, c'est-à-dire de l'inhumation des ossements et des cadavres dans la grande fosse commune. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'il a lu la description produite par Lafitau (voir *MSA*, t. 2, p. 452-457).

²⁷ Le Beau modifie le texte de Lafitau. Ce dernier indique que les jeux n'ont pas lieu pendant la fête, mais avant celle-ci puisqu'on se divertit en attendant l'arrivée de l'ensemble des personnes conviées à l'événement: «Quelques jours se passent [...] à assembler le monde [...]. Ce ne sont pendant ce temps-là que largesses réciproques à l'honneur de Morts. Les Chefs & les particuliers font divers petits festins [...]. On s'occupe aussi à divers jeux. Les jeunes gens d'un côté, & les jeunes femmes de l'autre, s'exercent du matin jusqu'au soir séparément, soit à tirer de l'arc, soit à la course, soit à l'exercice du Levier. Chaque exercice a un prix destiné pour le victorieux, & ces honneurs funébres, où la force & l'adresse ont leur récompense, rappellent encore aujourd'hui dans le sein de l'Amerique le souvenir de ces jeux de l'Elide [les Jeux olympiques] [...] qui exciterent pendant plusieurs siècles l'émulation de toute la Grèce» (*MSA*, t. 2, p. 452).

²⁸ Le Beau modifie encore le texte de Lafitau. Ce dernier indique que la fête se termine par la distribution des présents, non par des festins, des lamentations et des danses (voir *MSA*, t. 2, p. 455-457).

²⁹ La première partie de la phrase est tirée presque mot à mot de l'ouvrage de Lafitau, mais la comparaison avec les «Legs pieux» est personnelle à Le Beau (voir *MSA*, t. 2, p. 452).

³⁰ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

Rendez-vous de mes *Abenakis*. Nous ne les y trouvâmes point. Autant surpris qu'on peut l'être, nous les y attendîmes néanmoins bien près d'une heure, que l'impatience nous prenant, ou desespérant de ne les plus revoir, nous retournâmes sur nos pas.

19 Quand nous fumes proche du Village, nous nous arrêtâmes à une très petite Cabane délabrée que les Enfants avoient bâti eux-mêmes dans ces environs, pour leur servir de jouet. Là, ce Chef, qui ne manquoit pas d'esprit, [335] me dit, que, puisque j'avois tant fait de sortir clandestinement de ma Cabane je ne devois plus y rentrer. Pour cet effet, il me conseilla de me tenir caché dans cette petite Loge, en m'assurant qu'il ne manqueroit pas de m'y apporter à manger le lendemain & de m'y annoncer ce qui se passeroit dans son Village à mon sujet. Il m'ajouta qu'il n'étoit pas apparent qu'aucune personne vînt me chercher dans cet endroit méprisable, & que si mes Sauvages, inquiets de mon évasion s'avissoient de courir à ma recherche ou de s'en retourner chez eux, il ne manqueroit pas de me faire évader d'un autre côté, par le moyen de quelqu'un de ses *Neveux*. Ce jeune Chef comptoit tant sur la probité de *Henri* & de son Camarade, qu'il ne pouvoit s'imaginer pour quelle raison ils nous avoient manqué de parole. Il conjectura d'abord qu'il leur étoit arrivé sans doute quelque accident fâcheux & ne desespéroit point les revoir. C'est ce qu'il me témoigna en me quittant.

20 Ce jeune Capitaine ne se trouva point trompé dans toutes ses conjectures. Dès [336] le lendemain matin *Henri* & *Antoine* (c'étoit le nom de ses Camarades³¹) reparurent au Village. On leur avoit volé leur Canot, dont ils s'étoient écartés, après l'avoir posé à notre Rendez-vous. Ces deux Sauvages avoient couru çà & là, toute la nuit, pour tâcher de découvrir leurs Voleurs; mais ils ne purent en savoir des nouvelles que le surlendemain, par la rencontre qu'ils en firent à un Village des *Goyogouens*³². Ceux qui leur avoient pris étoient les deux *Algonkins*, complices de mon enlèvement. Ces deux Coquins étoient encore à roder aux environs des *Tsonnontouans*, & étant en peine de se sauver bien loin, faute de Canot, ils profitèrent de l'absence de mes *Abenakis* pour leur voler le leur.

21 Mon Beau-Père prétendu étoit déjà absent du Village d'où je voulois m'évader quand *Henri* & *Antoine* y arrivèrent. Ce Père de Famille, qui commençoit à se soucier fort peu de ma personne, avoit voulu forcer ma Maîtresse à le suivre & lui avoit juré de la tuer plutôt que de consentir qu'elle-[337]-le épousât un autre Amant que *Henri*. Cette jeune Fille fut très vivement affligée de cette cruelle sentence: & ne pouvant se résoudre à partir si promptement pour retourner chez elle, avant de savoir du moins ce que j'étois devenu, elle prit le parti de se cacher de son Père. Pour cet effet elle s'avisait de prendre pour retraite la même Cabane où j'étois. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'elle me vit! ou plutôt: quelle ne fut pas la mienne, quand je la vis paroître & me dire tout d'abord: *Reste, reste, tu es bien-là; ne te mets en peine de rien!* Ensuite elle s'assit à côté de moi & les larmes aux yeux elle m'expliqua les raisons qui l'engageoient à me parler de la sorte. Je lui racontai aussi celles qui m'avoient attiré dans cette Cabane; à savoir que l'odeur forte qui regnoit dans celle où elle dormoit, m'avoit causé un si grand mal de tête, que je m'étois vu contraint d'en sortir sans l'éveiller, pour venir respirer l'air dans celle-ci. J'étois encore à lui parler à ce sujet, quand voici arriver le Chef.

³¹ Pour être cohérente, cette parenthèse ne devrait servir qu'à préciser l'identité d'Antoine, lequel est systématiquement présenté comme le camarade d'Henri depuis le début du chapitre 32. Il faudrait donc lire: «Dès le lendemain matin *Henri* & *Antoine* (c'étoit le nom de son Camarade) reparurent au Village». Au chapitre suivant (§1), Le Beau surnomme ce dernier Antoine «le *Sauteur*» pour éviter toute confusion avec Antoine Schenraguetton, le guide huron qui l'a conduit de Québec à Narantsouak.

³² Les Goyogouins et les Tsonnontouans étaient voisins (voir *supra*, chap. 13, §24).

- 22 Ce jeune Homme aussi surpris que moi, [338] de me voir avec ma Maîtresse, en demeura tout interdit, & après avoir un peu hésité sur ce qu'il devoit dire, il adressa la parole à ma belle Compagne, à qui il dit premièrement; qu'il n'étoit pas trop beau à elle de me donner des Rendez-vous secrets, sans être mariée avec moi, ou sans la participation de ses Parens. Ensuite il lui conseilla de retourner à sa Cabane où elle ne trouveroit que sa Mère & son Frère le plus jeune, vû que l'aîné étoit déjà sorti du Village avec son Père pour l'aller chercher par tout. Cette jeune Fille ne lui répondit que par des larmes qu'elle versoit en abondance. Ce que voyant ce Chef, il lui fit plusieurs sages remontrances auxquelles voyant qu'elle ne repondoit pas mieux, il lui tourna le dos en me disant de le suivre.
- 23 Dès que nous fumes un peu à l'écart cet officieux jeune homme m'annonça le malheur & le retour de *Henri* avec son Camarade, & il me dit que nos mesures n'étoient pas tout à fait rompuës si je voulois profiter de la conjoncture présente: que, puisque ma Sauvagesse n'osoit pas retourner au Vil-[339]-lage, il me conseilloit très fort de l'exhorter à demeurer cachée avec moi dans cette Cabane jusques au soir. Il me promit qu'il donneroit alors un autre Canot à *Henri*, pour me conduire jusqu'à *Naranzouac*, où cette jeune Fille ne manqueroit point de vouloir m'accompagner si je lui promettois toujours de l'y épouser³³. Ensuite il m'ajouta que *Henri* seroit indubitablement ravi de joye d'avoir la compagnie de sa Maîtresse, dont il lui seroit facile de me débarasser lorsque je serois proche des *Anglois*. En un mot il me détermina à suivre son Conseil & me quitta. Je rentrai aussi-tôt dans ma petite Loge, où je n'eus pas de peine à consoler mon Affligée, en lui annonçant les bons offices que le Chef étoit prêt à nous rendre. Cependant elle n'en fut pleinement persuadée que lorsqu'elle le vit revenir nous apporter à manger.
- 24 Cette jeune Fille ignoroit encore qui nous devions avoir pour Conducteurs. C'est pourquoi son étonnement fut extrême quand sur les dix-heures du soir, elle vit paroître sa Mère avec son A-[340]-mant, *Antoine* & son jeune Frère: car le Chef, qui étoit aussi présent, avoit mis ce dernier de la partie, du consentement de la Mère, afin que les choses se passassent avec plus de bienséance. Cette jeune Amante se figurant à ce coup, qu'on la vouloit tromper, ne pouvoit plus se resoudre à partir: mais sa Mère, aussi dupe qu'elle dans cette entreprise, lui donna quelques baisés & la fit resoudre à se laisser conduire. Pour moi j'embrassai ce digne Chef, que je remerciai de tout mon cœur pour toutes ses bontés: & c'est ainsi que je quittai ce Village, où je laissai pour plus de cent écus³⁴ de Pelleteries qui m'appartenoient. Ma-Belle-Mère prétenduë ne voulut pas me les laisser emporter, sous prétexte qu'elles ne serviroient qu'à m'embarasser & qu'elle me les rendroit à mon retour. Je n'insistai point sur son refus, aimant mieux les perdre que de lui rien donner à soupçonner de mon évasion. Cependant elles m'auroient été fort utiles chez les *Anglois*, d'autant que je n'étois pas trop chargé d'argent.

³³ Comme l'indique Claude Le Beau au chapitre suivant (§1), *Henri* n'avait pas l'intention de le conduire à *Narantsouak* car, depuis l'Iroquoisie, il était facile d'atteindre les colonies anglaises: il suffisait de courir sur quelques kilomètres, vers l'est, pour gagner le fort Orange (aujourd'hui Albany). Le long détour par *Narantsouak* n'est qu'un subterfuge pour duper Marie puisque la présence, là-bas, du père Jacques de Sirême rendait possible la célébration d'un éventuel mariage. Sur *Narantsouak*, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

³⁴ Plus de trois cents livres (voir *supra*, chap. 1, n. 22).

[341] CHAPITRE XXXVIII.

L'Auteur abusé par sa Maîtresse, se trouve malheureusement écarté de ses Conducteurs: Rencontre qu'il fait de deux Contrebandiers Canadiens. Description du fameux Saut de Niagara; où peu s'en faut que l'Auteur ne soit reconnu par deux Soldats Français.

- 1 Henri n'avoit pas dessein de me mener à *Naranzouac*¹: son intention étoit de me conduire par un chemin bien plus court jusqu'à *Orange*, Ville capitale de la *Nouvelle Yorck*². Lors que nous fumes à environ trois lieuës des *Tsonnontouans*³, nous nous arrêta mes pour dormir un peu. Le lendemain de notre départ mes trois Sauvages ayant aperçû, vers la pointe du jour, deux Ours⁴ qui rodoient autour de nous, ils se levèrent pour courir à leur poursuite. Pendant leur absence, ma Maîtresse qui s'étoit aperçuë que nous ne tenions pas la veritable route pour aller à *Naran*-[342]-*zouac*, m'exhorta instamment de me defier de *Henri* & d'*Antoine*, que je nommerai dorénavant le *Sauteur*, tant par ce qu'il sautoit mieux que ses Camarades, que pour le differencier de mon *Huron*, qui portoit le même nom que lui⁵. C'est une chose tout à fait particulière, que tous les Sauvages sont présentement si entêtés de porter leur nom de Batême, qu'il est presque impossible de savoir leur autre nom. Pour moi, quand je le leur demandois ils me rioient au nez, ou bien ils me repondoient en *Normand*⁶: *Qu'en as-tu besoin? Qu'en veux-tu faire? Celui-là n'est-il pas aussi bon, que celui de Claude, que tu portes? &c*⁷.

¹ Sur *Narantsouak*, voir *supra*, chap. 21, n. 2.

² Conformément aux cartes de l'époque, Le Beau situe la Nouvelle-York sur la côte atlantique, au sud-est de l'Iroquoisie et au nord de la Virginie. Fondée en 1614, la Nouvelle-York est l'une des treize colonies à l'origine des États-Unis. À l'époque, depuis l'Iroquoisie, on pouvait facilement emprunter le corridor de la rivière des Agniers (Mohawk River) et de la rivière Hudson (ou rivière d'Orange, voir *supra*, chap. 21, n. 5) pour gagner Orange (Albany), la capitale: «Le fort Albany situé dans l'intérieur des terres, sur les bords de la rivière d'Hudson, est très-voisin des cinq nations Iroquoises. Les Aniez, une de ces cinq nations, n'en sont qu'à une distance de 40 milles, & demeurent, pour ainsi dire, dans la colonie même; car quelques Anglois ont formé des habitations plus avant qu'eux dans le pays. La contrée des Tsonoutouans, les plus reculés des Iroquois, n'est pas éloignée du fort de plus de 240 milles, & l'on peut faire par eau le trajet qui l'en sépare, à l'exception d'un portage de trois milles ou de cinq dans les saisons les plus sèches» (Georges-Marie Butel-Dumont, *Histoire et commerce des colonies angloises, dans l'Amérique septentrionale*, [New York], Johnson Reprint Corp., 1966 [1755], p. 143-144). Précisons que le nom «Orange» remonte à l'époque où les Hollandais occupaient le territoire. Lorsque les Anglais ont pris possession de la colonie, en 1664, il ont renommé l'établissement «Albany». Probablement influencé par les cartes qu'il a sous les yeux, Le Beau préfère recourir à l'ancien toponyme (voir Kelsie B. Harder, *Illustrated dictionary of place names, United States and Canada*, New York & Toronto, Van Nostrand Reinhold Co., 1976, p. 621; *NDH*, p. 312-bis; *Mémoires*, p. 525; Claude Le Beau, *Carte du Canada*, 1738; George Rippey Stewart, *American place-names: a concise and selective dictionary for the continental United States of America*, New York, Oxford University Press, 1970, p. 7).

³ À environ 12 km de l'endroit où le couple algonquin aurait été enterré (voir *supra*, chap. 36).

⁴ Vraisemblablement deux ours noirs (*Ursus americanus*). Voir *supra*, chap. 10, n. 20.

⁵ Antoine Schenraguetton (voir *supra*, chap. 7, §16).

⁶ Une «réponse de Normand», ou «réponse normande», est caractérisée par son ambiguïté: «On dit proverbialement, *répondre en Normand*, avec plus de finesse que de vérité. Cette expression proverbiale est le fruit d'une prévention populaire. "Ne soyez à la Cour, si vous voulez y plaire, Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère, Et tâchez quelquefois de *répondre en Normand*." *La Fontaine* ["La cour du Lion", Livre VII, fable 7]» (Féraud, t. 2, p. 745). Voir aussi Littré, t. 4, p. 4173; *NPR*, p. 2202.

⁷ La réticence à nommer son propre nom est un trait culturel qui n'a rien à voir avec le nom de baptême. D'autres relationnaires ont relevé cette particularité des mœurs autochtones. Dans sa *Relation* de

- 2 Ma jeune Abenaquise, surprise de voir que je ne faisais pas grand cas de ses exhortations, m'en témoigna son dépit. Elle me quitta toute en colère & s'éloigna si bien de moi, que je ne la vis plus reparoître qu'au bout d'un quart-d'heure. Ce fut alors qu'elle me dit en m'abordant, que nos Conducteurs vouloient chasser un peu plus loin & qu'ils venoient de lui indiquer un Rendez-vous, où nous devions les aller attendre. En même tems elle se mit [343] dans notre Canot & m'ordonna de la suivre.
- 3 Quoiqu'un mouvement interne me dictoit que ce départ étoit un traît de sa malice pour me faire quitter *Henri*, cependant, le ton naïf dont elle me parla, fit que je m'embarquai avec elle, sans lui rien repliquer. Nous canotâmes tous deux si vigoureusement que nous fumes en très peu de tems fort éloignés de ce lieu. Cette jeune Fille avoit dessein de me conduire à son Village⁸; mais comme elle n'en savoit pas bien le chemin, elle se trompa par le changement de diverses Rivières, qui se déchargeoient si frequemment les unes dans les autres, que nous ne savions souvent laquelle prendre. Enfin, étant arrivés à un endroit un peu trop rapide, il s'agissoit d'y faire un Portage.
- 4 Tous deux fort embarrassés, je voulus l'engager à retourner d'où nous venions: mais envain. Elle ne voulut jamais y consentir. Notre Canot, quoique léger, étant un peu trop pesant pour elle & pour moi, nous l'exposâmes à secher au Soleil afin de le rendre plus léger. Durant ce tems, cette jeu-[344]-ne Malicieuse me fit une déclaration de tous ses extravagans projets. Je laisse à penser quel fut mon trouble & mon desespoir! Néanmoins je ne lui en témoignai rien: & résolu de risquer l'Avanture, je lui aidai à transporter son Canot lorsqu'il fut sec. Par bonheur que notre Portage fut fort petit. Nous en eûmes plusieurs à faire de la sorte, pendant trois jours que nous voyageames ensemble, sans rencontrer personne.
- 5 Le 23. *Juin*⁹, qui fut le quatrième jour de mon évasion avec cette jeune Fille, nous rencontrâmes un *Huron* avec sa Femme, à qui ma Maîtresse fit accroire que j'étois son Mari; que nous demeurions auprès de *Montréal*¹⁰, dans une Habitation Française, assez proche du Village où elle étoit née, & que notre dessein étoit d'y retourner, d'autant que nous n'avions pas trouvé dans ces Forêts un Ami que nous y cherchions. Pour mieux colorer son mensonge elle leur demanda s'ils n'avoient pas rencontré un Officier *François*,

1633, Le Jeune écrit: «Le Sauvage nommé Manitougache, surnommé des Français La Nasse, nous vint voir avec quantité d'autres, qui nous firent depositaires & gardiens de leurs sacs & richesses. Je demanday à l'un d'eux son nom, il baissa la teste sans rien dire: un François le demanda à un autre, luy disant *Khiga ichenicasson?* comment t'appelles tu? Il respondit, *namanikisteriten*, je n'en scay rien. J'ay depuis appris qu'ils ne veulent point dire leur nom devant les autres, je ne scay pourquoy. Si neâtmoins vous demandez à quelqu'un comme un autre s'appelle, il vous le dira librement, mais il ne dira pas son [propre] nom. Il est vray que je l'ay faict dire à quelques enfans, lesquels me demandans le mien, & voyans que je le disois librement, ils me disoyent aussi le leur» (*JR*, vol. 5, p. 92). Voir aussi *JR*, vol. 44, p. 304; Lafitau, *MSA*, t. 1, p. 76. Frederick Webb Hodge explique: «On gardait partout jalousement la possession d'un nom, et l'on considérait comme une impolitesse et même comme une insulte, de s'en servir pour s'adresser directement à quelqu'un. Cette réticence, chez quelques Indiens au moins, paraît provenir du fait que chaque homme, et même chaque chose, était supposé avoir un nom réel qui exprimait si parfaitement leur nature propre, qu'il s'identifiait pour ainsi dire avec eux. Ce nom pouvait rester longtemps inconnu à tous, même à son propriétaire, mais il lui était confidentiellement révélé à quelque époque critique de sa vie. C'était en grande partie à cause de ce caractère sacré qu'un Indien refusait ordinairement de dire son nom propre, ou, si l'on insistait, qu'il demandait à un autre de le prononcer» (*MIC*, p. 417).

⁸ Saint-François, près du lac Saint-Pierre et de Trois-Rivières (voir *supra*, chap. 26, n. 39).

⁹ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

¹⁰ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

habillé de telle & telle façon; sur quoi ceux-ci lui ayant répliqué que non, [345] nous poursuivîmes notre route.

6 Peu de tems après que nous les eûmes quittés nous commençâmes à entendre un bruit épouvantable & il nous fut impossible de canoter davantage, par rapport à la rapidité des Courans de la Rivière sur laquelle nous étions, desorte que nous fîmes une pause pour y tirer sur des Tourterelles¹¹. Ces Animaux voloient toujours en si grande quantité dans ces Forêts, que je n'en tuoies que lorsque nous ne trouvions pas d'autre gibier. A peine eus-je tiré un coup de fusil, que je vis venir à moi deux Habitans de la Colonie Française. Ils étoient déjà si proche de moi qu'il ne m'étoit pas possible de les éviter à moins que de m'abandonner au Rapide. Je rechargeai au plus vite mon fusil, & déterminé à tout ce qui en pourroit arriver, je les attendis de pied ferme. Ces *Canadiens* étoient deux jeunes Gens Coureurs de Bois, qui revenoient de de¹² faire la Contrebande chez les *Anglois* & qui retournoient dans la *Nouvelle France*, à dessein d'en faire autant¹³. Comme ils m'avoient aperçû les premiers, ils avoient profité du tems que [346] je tirois mon Canot hors de l'eau, pour cacher leurs Marchandises, avant que de m'aborder.

7 Ces deux Contrebandiers m'avoient pris de loin pour un Sauvage; mais à mon approche ils furent fort surpris & très intimidés de m'entendre leur crier effrontément: *Arrête là*. Tous deux me répondirent aussi-tôt sur le même ton: *Amis, qui que tu sois, amis*. Ils vouloient me signifier, que quand bien même je serois un Deserteur, je n'avois rien à craindre avec eux; & effectivement ils étoient tous deux de ces Gens que l'on peut appeller communément de *Bons Enfans*. Nous eûmes bien-tôt fait connoissance. L'un des deux, qui étoit le Fils d'un Artisan de *Quebec*, & qu'il ne m'est pas nécessaire de nommer, m'avoit vû dans cette Ville, du tems que j'y exerçois mon Emploi¹⁴. Il me salua d'abord par mon nom: Puis se donnant à connoître à moi par quelques petits Services que j'avois rendus à son Père, il me témoigna par ses caresses¹⁵ & les bons offices qu'il me rendit par la suite, que les Bienfaits ne sont souvent pas perdus.

8 [347] Ce jeune homme m'annonça le bruit qui s'étoit repandu dans la Colonie à l'égard de mon évasion, les conjectures que l'on en avoit tirées, & en un mot, tout ce qui s'étoit dit & passé à mon sujet¹⁶. Après cela il courut vers ses Paquets, d'où il m'aporta un petit Baril de Guildive¹⁷ dont il me fit boire & nous nous regalâmes de Tourterelles. Durant ce Repas je leur racontai plusieurs de mes Avantures, dont j'exceptai néanmoins

¹¹ Sur la tourte (*Ectopistes migratorius*), ou pigeon voyageur, et sur la manne que représentait ce volatile en Nouvelle-France, voir *supra*, chap. 6, §13.

¹² Redoublement attribuable au *prote*.

¹³ Le Beau produit une description des coureurs de bois au chapitre 4 (§22). Sur le sens du mot «Canadien», voir *supra*, chap. 4, n. 69.

¹⁴ Le Beau, qui produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14), aurait occupé un poste au «Bureau du Castor» avant de devenir «écrivain» au magasin du roi (voir *supra*, chap. 5, §2-3).

¹⁵ Sur le sens du substantif «caresse», voir *supra*, chap. 33, n. 3.

¹⁶ Allusion à l'ordre d'arrestation émise par l'intendant Hocquart, le 14 novembre 1730, et à l'exécution de la sentence (la pendaison par contumace) pour «Crime d'exposition frauduleuse de fausse monnoye de carte», le 13 janvier 1731 (voir ANC: MG8-A6, C-13589, vol. 10, p. 366; MG1-Série E, F-708, vol. 265, dossier Lebeau). L'ordre d'arrestation est reproduit plus bas (Annexe 2).

¹⁷ Note de l'auteur: *Guildive*, Eau-de-vie très forte qu'on tire des Canes de Sucre dans l'Amerique Meridionale. Cette liqueur est commune en Canada. Le substantif «guildive» désigne «dans les manufactures de sucre des îles de l'Amérique, l'eau-de-vie qu'on tire des gros sirops de sucre & des écumes que l'on enlève de dessus les premières chaudières». Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* précisent que «la *guildive* est une liqueur très-forte & très-violente» (1771, t. 4, p. 679).

toutes les particularités qui auroient pu déplaire à ma Maîtresse qui m'écoutoit: mais ces jeunes Gens, qui avoient de l'esprit, m'entendirent à demi-mot & me firent comprendre par une réplique ambiguë, qu'ils me delivreroient bientôt de ses mains, si j'en étois embarrassé.

- 9 Cette jeune Fille s'étoit tellement égarée de son chemin, que nous n'étions qu'à trois lieuës du fameux *Saut de Niagara*¹⁸, qui est tout opposé à la route qu'elle devoit prendre. C'étoit de là [348] que partoît le bruit épouvantable que nous commencions à entendre. J'avois ouï dire de si grandes merveilles de cette Chute d'eau, que la Guildive commençant à me monter à la tête, la curiosité me prit de l'aller voir. C'est pourquoi, meprisant alors tout danger auquel j'allois m'exposer d'être reconnu par quelqu'un de la Garnison Française, je demandai à mes deux *Canadiens*, s'ils vouloient m'y accompagner. Ma demande fut d'abord agréée. Ma Maîtresse me mattacha¹⁹ bien le visage & je changeai d'habits avec elle, tandis que ces deux jeunes Gens cachèrent de mieux en mieux leurs Marchandises dans des creux d'arbres. Après cela nous allâmes tous quatre à ce prodigieux Saut, que l'on a bien raison de vanter. Nous passâmes hardiment par devant la Baye du Fort de *Conti*, autrement dit de *Denonville* ou de *Niagara*, bâti près de ce Saut pour en assurer le passage contre les entreprises des *Iroquois*²⁰. Plus nous approchions de cette Chute d'eau, plus nous en étions étourdis. Enfin nous arrivâmes au pied de sa décharge environ sur les quatre heures après midi.

- 10 [349] Nous y trouvâmes deux Soldats *François*, qui venoient d'y pêcher du Poisson. L'un d'eux après avoir demandé du tabac à mes Conducteurs, qui n'en avoit point, vint me crier fortement aux oreilles de lui en donner. Je ne pus l'entendre que par signe tant le bruit de ce Saut épouvantable m'étourdissoit. Ma Sauvagesse qui en avoit dans une des poches de ma veste, leur en donna & ils se trouvèrent contents.

- 11 La Chute surprenante de ce Saut est, me dirent mes *Canadiens*, de plus de six-cens pieds perpendiculaires: Sa Façade a cent vingt toises de large²¹. Elle est composée de deux

¹⁸ C'est-à-dire à environ 12 km des chutes (décrites un peu plus bas, §11-14).

¹⁹ Sur le sens du verbe «mattacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

²⁰ Le fort Niagara est situé du côté est de l'embouchure de la rivière Niagara, sur la rive sud du lac Ontario, dans l'actuel État de New York. En 1679, Cavelier de La Salle établit un premier poste sous le nom de fort Conti. Cet établissement doit permettre (en principe) de surveiller les Iroquois et les Anglais tout en gardant un certain contrôle sur le commerce des fourrures des Grands Lacs. L'entreprise se solde par un échec et le fort est abandonné. Le marquis de Denonville rétablit un fortin en 1687, mais il doit rapidement se raviser à cause du scorbut qui ravage les troupes et des pressions exercées par les Iroquois et les Anglais. Dès l'année suivante, le poste est évacué. Monsieur Denonville ne pouvait mieux faire en abandonnant les forts Frontenac et Niagara, écrit Lahontan «car assurément ces deux postes sont insoutenables, par la difficulté des Cataractes inaccessibles, où dix *Iroquois* embusquez pourroient aisément arrêter mille François à coups de pierres» (*NVL*, p. 445). En 1726, les autorités coloniales décident d'ériger un poste permanent de style «château français»: le fort Niagara. Cette construction en pierres est impressionnante, mais les Français sont incapables de résister aux troupes anglaises et aux Iroquois des Six-Nations lors de la guerre de la Conquête. Le 25 juillet 1759, le fort Niagara passe aux mains des Anglais (voir R. S. Allen, *The Canadian encyclopedia*, Toronto, McClelland & Stewart, 1999, p. 898; M. Bellavance, *DBC*, vol. 2, p. 72-73; C. Dupré, *DBC*, vol. 1, p. 178-190; *HAF*, p. 656; John N. Jackson, *The mighty Niagara: one river - two frontiers*, Amherst, N.Y., Prometheus Books, 2003, p. 74-80). Le Beau produit des informations sur les Iroquois des Cinq-Nations au chapitre 13 (§24).

²¹ Le Beau, qui rapporte que les chutes Niagara mesurent plus de 194 m de haut sur environ 233 m de large, veut faire croire au lecteur que l'information lui vient des coureurs de bois. Au vrai, comme l'indiquent Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 165) et Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110), la description des chutes et de la rivière Niagara produite par Le Beau (§11-14) trouve sa source dans le texte de Louis Hennepin (voir *NDH*, p. 44-46, 48). Le Beau modifie l'ordre de présentation des idées de son devancier, mais plusieurs phrases sont

grandes Nappes d'eau & de deux Cascades, avec un Rocher ou Ile en talus au milieu. Les eaux qui tombent de cette grande hauteur, écument & bouillonnent de la manière du monde la plus terrible. Elles font un bruit si épouvantable, qu'il est impossible de s'entendre parler quand on en est bien proche. Lorsque le vent souffle au Sud on entend ce bruissement effroyable à plus de dix-huit lieues loin²².

12 Du pied de cet affreux Saut se forme la Rivière de *Niagara*, qui n'a qu'un [350] quart de lieue de largeur: mais elle est extrêmement profonde²³. Cette Rivière coule avec une impetuosité extraordinaire durant deux lieues²⁴, jusqu'à un gros Rocher, après lequel elle se ralentit & devient peu à peu navigable.

13 Depuis ce grand Saut jusqu'à ce Rocher les deux bords de cette Rivière sont d'une hauteur si prodigieuse qu'on fremit en regardant fixement la rapidité avec laquelle les eaux s'écoulent en-bas. Cependant le chemin des deux lieues de portage, qu'on est contraint d'y faire, est très beau. Il y a fort peu d'arbres; ce sont presque toutes Prairies dans lesquelles on trouve d'espace en espace des Chênes²⁵ & des Sapins²⁶.

14 Sans ce grand Saut de *Niagara*, qui n'est éloigné du Fort de *Frontenac*, que d'environ 80. lieues²⁷, il est certain qu'on pourroit aller avec de grandes Barques & même

reprises presque textuellement. L'exagération à l'égard de la hauteur des chutes est attribuable au récollet. En revanche, l'estimation de la largeur des chutes (qui est bien en deçà de la dimension réelle) est propre à Le Beau. D'où tire-t-il cette information erronée? Probablement d'un examen sommaire de la gravure insérée dans la relation d'Hennepin (voir *NDH*, p. 44-bis). Selon James Marsh, les chutes Niagara, divisées en deux par l'île Goat, ont «le plus important volume d'eau au monde, soit 2832 m³», mais la chute américaine ne mesure que 64 m de haut sur 305 m de large, et la chute canadienne, en forme de fer à cheval, atteint 54 m de haut sur 675 m de large (voir *EC*, p. 1694). Les dimensions des chutes changent un peu tous les ans en raison de l'érosion, mais leur hauteur réelle n'a rien à voir avec la description produite par Louis Hennepin (et reprise par Le Beau). Notons que ces spectaculaires cataractes ont aussi frappé l'esprit de Lahontan qui croyait qu'elles atteignaient «sept ou huit cens piez de hauteur, & demi lieue de nape ou de largeur», c'est-à-dire entre 227 m et 259 m de haut sur 2 km de large (voir *NVL*, p. 359).

²² Le Beau, qui indique que le bruit produit par les chutes est audible à environ 72 km à la ronde, amplifie la description qu'il tire du texte d'Hennepin: «Elles font un bruit terrible, plus fort que le tonnerre. Quand le vent souffle au Sud, on entend cet effroyable mugissement à plus de quinze lieues [60 km]» (*NDH*, p. 45).

²³ Nouvelle modification opérée par Le Beau: aux pieds des chutes, d'après Hennepin, la rivière Niagara ne compte pas un quart de lieue [1 km] de large, mais un demi-quart de lieue [500 m] (voir *NDH*, p. 44). Au vrai, la largeur du bassin qui se trouve aux pieds des chutes mesure de 304,8 m à 518,2 m et sa profondeur est évaluée à environ 42,7 m (voir John N. Jackson, *op. cit.*, p. 43). En outre, la rivière Niagara ne se forme pas aux pieds des chutes; elle prend sa source dans le lac Érié et elle court sur 55 km, jusqu'au lac Ontario (voir J. Marsh, *EC*, p. 1697).

²⁴ Huit kilomètres.

²⁵ Le mot «chêne» est utilisé ici comme un terme générique pour désigner une ou plusieurs espèces arborescentes de chêne (*Quercus*), ce qui est souvent le cas dans les relations de voyage de l'époque (voir *IAP*, p. 210; *FL*, p. 154). Le Beau, qui n'a probablement jamais emprunté le portage de la rivière Niagara (voir *supra*, chap. 26, n. 32), suit le texte d'Hennepin à la lettre (voir *NDH*, p. 46).

²⁶ Il pourrait s'agir de sapins baumiers (*Abies balsamea*), dont la gomme a longtemps servi d'antiscorbutique et d'antiseptique aux colons de la Nouvelle-France. L'identification formelle de l'espèce est impossible dans ce contexte car le mot «sapin» est souvent utilisé par les relationnaires de l'époque comme terme générique pour désigner plusieurs types de conifères (voir *IAP*, p. 237; *FL*, p. 145-146).

²⁷ Cette proposition relative explicative n'est pas de Louis Hennepin, elle est personnelle à Le Beau (voir *NDH*, p. 46). Dans sa relation, Hennepin ne précise pas quelle est la distance qui sépare les chutes Niagara du fort Frontenac; Le Beau produit l'information à l'aide de la carte géographique insérée dans l'ouvrage du récollet (voir *NDH*, p. 312-bis). Précisons que, sur sa propre *Carte du Canada*, Le Beau ne situe pas le fort Frontenac à 80 lieues [320 km] des chutes Niagara, mais à environ 70 lieues [280 km], ce qui correspond davantage à la réalité (environ 250 km, à vol d'oiseau). Sur le fort Frontenac, voir *supra*, chap. 28, n. 31.

des Navires, près de cinq cens lieues²⁸ jusqu'au bout du Lac des *Illinois*²⁹, en traversant celui d'*Erié* & celui des *Hurons*³⁰, qui sont deux petites Mers d'eau douce, d'où se forme la terrible Chute dont je parle ici. La Rivière qui se dégorge de ces Lacs, au-dessus de cet in-[351]-comparable Saut, est si rapide, quoique profonde, que les Bêtes fauves qui se hazardent de la traverser, sont entraînées avec violence & précipitées dans ses abîmes. Au reste on pêche dans cet endroit une quantité prodigieuse de Poissons blancs³¹, d'Eturgeons³² & de plusieurs autres especes, qui seroient capables de fournir de provision à une des plus grandes Villes de l'*Europe*.

15 Tandis que cette Chute d'eau ravissoit mon attention, mon visage faisoit toute celle des deux Soldats qui nous accompagnoient. Ils s'aperçurent malgré mon coloris que j'avois de la barbe, desorte que quand nous fumes un peu éloignés du tintamarre aquatique, ils demandèrent à mes *Canadiens*, le nom de ma Nation, vû qu'ils n'avoient jamais entendu dire qu'il y eût des Sauvages barbus. Ceux-ci leur repondirent fort spirituellement que j'étois un *Mickemac*³³; & que quelque *Européen* ayant trouvé sans doute ma Mère jolie, lui avoit fait immanquablement un petit Sauvage avec de la Barbe.

16 Ces deux Militaires qui paroissoient aussi grossiers que les mechantes Sou-[352]-quenilles dont ils étoient vêtus, se mirent à rire de cette reponse & repliquèrent, en jurant sur leur foi; que dans une pareille occasion ils en feroient bien autant, &c. Leur conversation dura un peu trop pour moi sur cet article, après quoi ils demandèrent à mes Conducteurs, des Nouvelles de *Quebec*, & s'informèrent entre autres, s'il étoit bien vrai que leur Camarade nommé l'*Eguille* se fût sauvé de prison³⁴: Ensuite ils dirent que le Commandant de leur Fort avoit reçu depuis quelques semaines une Lettre de *Montreal*, avec ordre d'arrêter un nommé LE BEAU, en cas qu'il passât par leur Garnison³⁵. L'un deux

²⁸ Près de deux mille kilomètres (cette approximation est personnelle à Le Beau). Hennepin indique que, si les chutes Niagara ne gênaient pas le passage, l'on pourrait naviguer sur «plus de quatre cens cinquante lietles», soit environ mille huit cents kilomètres (voir *NDH*, p. 46).

²⁹ Conformément aux cartes et aux relations qu'il a sous les yeux, Le Beau donne à l'actuel lac Michigan le nom «Lac des *Illinois*». Aujourd'hui situé en territoire états-unien, le lac Michigan, dont la superficie atteint 57 994 km², est l'un des cinq Grands Lacs d'Amérique du Nord. Relié au lac Huron par le détroit de Mackinac, le lac Michigan est bordé par quatre États: le Wisconsin, l'Illinois, l'Indiana et le Michigan (voir *NDH*, p. 46, 312-bis; *Mémoires*, p. 525; Le Beau, *Carte du Canada*, 1738; *Robert des noms propres*, p. 1382).

³⁰ Le Beau produit une description du lac Huron au chapitre 7 (§5). Sur le lac Érié, voir *supra*, chap. 7, n. 12.

³¹ Sur le corégone (*Coregonus clupeaformis*), voir *supra*, chap. 6, n. 55.

³² Sur l'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*), voir *supra*, chap. 6, n. 54.

³³ Les Micmacs seraient parmi les premiers autochtones rencontrés par les Européens sur la côte nord-est de l'Amérique. Lors des premiers contacts, ils occupaient un vaste territoire: la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le nord du Nouveau-Brunswick et peut-être certaines régions de Terre-Neuve. Comme les Abénaquis et les Hurons, les Micmacs étaient alliés des Français (voir [Anonyme], *DBC*, vol. 2, p. xxxiv; *HAI*, vol. 1, p. 858-859; *MIC*, p. 335-337).

³⁴ Sur Robert Audebout dit L'Eguille, voir *supra*, chap. 8, n. 17.

³⁵ L'ordre d'arrestation émis par l'intendant Hocquart est daté du 14 novembre 1730 (voir Annexe 2). Si Le Beau était passé dans les environs des chutes Niagara vers le 23 juin 1731 (ce dont on peut douter), le commandant du fort, Nicolas Blaise Des Bergères de Rigauville, aurait été au courant de la nouvelle de son évasion depuis «quelques mois», non depuis «quelques semaines». Le Beau suit la logique de son propre récit (il prétend avoir quitté Québec le 15 mars 1731), non la logique fondée sur les faits historiques. Nicolas Blaise Des Bergères de Rigauville (Estampes, France 1679 - 1739 Bellechasse, Québec) a été commandant au fort Niagara de 1730 à 1736. Il était le fils de Raymond Blaise Des Bergères de Rigauville, commandant de la garnison du même poste (alors nommé fort Denonville) en 1687 et 1688 (voir M. Bellavance, *DBC*, vol. 2, p. 71-73).

ajouta qu'il le connoissoit bien; qu'il avoit passé avec lui dans le Navire l'*Elephant* & qu'il voudroit de tout son cœur le tenir parcequ'on avoit promis recompense à ceux qui l'attraperoient, &c³⁶. A ces mots je tressaillis de crainte. Je le reconnus pour être un Limosin³⁷ qui avoit été effectivement Soldat de nouvelle levée dans le Navire dont il parloit. Vingt fois je changeai de couleur naturelle; mais l'artificielle dont j'étois mattaché empêcha, par bonheur pour [353] moi, qu'il ne s'en aperçût. Si son Camarade & lui n'eussent point été aussi stupides qu'ils étoient, ils auroient infailliblement remarqué que je n'étois point Sauvage; car j'avois les sens si troublés, que je n'en observois plus la contenance.

17 A tous momens je frapois du pied & faisois signe à mes *Canadiens* de gagner au Bois. Mais eux, au contraire, egayés par la Guildive qu'ils avoient buë, prenoient plaisir à s'arrêter, autant pour se divertir de mon inquiétude, que de la stupidité de ces deux Butords. Ils les interrogeoient même, en leur disant.³⁸ *Le Beau est donc bien beau puisqu'on veut l'acheter! Est-il Camus comme toi? A-t-il un manton de galoche comme ton Camarade. Pour moi je t'avouë que s'il est tel, je n'en donnerai pas un sol*³⁹. Bon, dit le Soldat qui me connoissoit, *ne raillons point ici, il s'agit que beau ou laid, si tu le rencontres & l'amenes à notre Fort, tu en auras de l'argent. Fort bien repartit le Canadien; mais, comme je ne suis pas beaucoup interessé, dis moi un peu, toi qui le connois, combien me donnerois-tu, si, sans [354] aller plus loin, je te livrois la Moitié de sa personne?*

18 *Ah! pour le coup, dit ce Limosin, on voit bien que tu pus la Guildive, autrement tu ne raisonnerois pas de la sorte! car si j'en avois la Moitié, que ferois-tu du reste? Je le conduirois aux Anglois, repliqua cet imprudent: mais avant que je te quitte, crois moi accommode toi de sa Moitié. Tiens je te la donne pour ta Pêche!* En même tems il lui montra ma Maîtresse & ajouta: *il est vrai qu'elle est un peu barbouillée: mais pour peu que tu la débarbouilles tu verras qu'elle vaut bien ton Poisson.*

19 A ces mots, le Camarade de ce Soldat, qui s'étoit couché par terre pour écouter à l'aise cette belle conversation, se leva & venant droit à moi il me cria: *Barbu! parle-tu François?* Je ne lui repondis qu'en lui présentant d'un air brusque le bout de mon fusil, feignant de lui en vouloir donner une bourrade. Alors ma Sauvagesse, craignant qu'il n'arrivât quelque malheur, se mit entre lui & moi, desorte que ce Butord la prenant au collet; & ma veste, dont elle étoit vétuë, venant à se déboutonner par la violence de ses débats, il s'aperçut à sa gorge, qu'elle n'étoit rien de moins que ce qu'il en avoit pensé. Autant surpris qu'on le peut être, il s'écrie d'abord: *A moi la Terreur* (c'étoit le nom de Guerre du *Limosin*) *à moi, te dis-je, il y a de la Diablerie ici!* Ma Sauvagesse, par mon secours, fut bientôt delivrée de ses mains.

20 Ce Soldat immobile & tout essoufflé appella encore une fois son Camarade en disant: *A moi donc la Terreur, à toi la Femme, à moi l'Homme:* sur quoi mes *Canadiens* lui crièrent, en riant comme des Fous: *Courage bon Guerrier, prend pour toi l'un & l'autre, les deux font la Paire.* Ce *Limosin* qui rioit aussi-bien que mes Conducteurs, de

³⁶ Les autorités de la Nouvelle-France avaient fixé le montant de la récompense à 300 livres, montant auquel s'ajoutait l'équivalent des frais contractés pour ramener le fugitif à Québec (voir Annexe 2). Sur le navire *L'Éléphant*, voir *supra*, chap. 2, n. 2.

³⁷ Au XVIII^e siècle, les graphies *Limousin* et *Limosin* coexistent. Les géographes écrivent *Limosin*, mais il faut prononcer *Limousin*, indiquent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (1721, t. 3, p. 1468-1469).

³⁸ Coquille attribuable au prote; le point doit être remplacé par un deux-points.

³⁹ Lire: *je n'en donnerai pas un sou* (voir *supra*, chap. 3, n. 44).

voir son Camarade irrité contre moi, lui cria à son tour; *Est-ce que tu ne sais pas que les Femmes s'habillent comme les hommes parmi les Sauvages? Ne vois-tu pas, Bête que tu es, qu'on se moque de toi? Crois moi je connois bien Le Beau; il ne ressemble ma foi pas à ce Barbu! Crois moi donc, viens ici & ne te frotte point contre ces Animaux, qui te donne*-[356]-*roient quelque mauvais coup & ce seroit pour toi.*

21 Ces deux Soldats n'avoient point d'armes à feu, desorte que ce discours prudent, prononcé par *la Terreur*, fit que mon Adversaire se contenta de lancer quantité de juremens obscènes contre moi & de me jeter des pierres, en retournant à sa place. Mes *Canadiens*, poussant la raillerie un peu trop loin, je m'éloignai d'eux, autant pour éviter les pierres que l'on me jettoit, que pour ne plus écouter une conversation qui m'affligeoit extrêmement. Ces deux Militaires, qui se trouvoient alors un peu éloignés de leur Fort, n'étoient pas seuls dans ce Canton. Ils avoient encore cinq Camarades, avec un de leurs Sergens, qui devoient être en partie de Pêche, aux Environs du grand Saut, dont je viens de parler. Ils ne savoient pas eux mêmes précisément, de quel côté ils les joindroient, quand nous les rencontrâmes; desorte que pendant mon absence, ils demandèrent à mes *Canadiens*, s'ils ne les avoient point vûs. Ceux-ci voyant qu'il y avoit du danger pour moi, si nous restions [357] plus long-tems dans cette Contrée, vinrent au plutôt me joindre en apportant avec eux un grand Esturgeon, dont ces Soldats leur avoient fait présent⁴⁰ Nous nous embarquâmes bien vite dans notre Canot, que nous avions laissé au bord d'un petit Portage & nous nageames⁴¹ avec tant d'empressement, qu'en moins de deux heures nous fîmes trois lieuës⁴² de chemin dans des bouillonnemens d'eau assez terribles, & nous nous trouvâmes enfin au lieu de notre première entrevûe.

22 Ces *Canadiens*, qui n'exerçoient d'autre Profession que celle de la Contrebande, savoient si bien canoter & piquer de fond dans les Rapides⁴³, qu'excepté la poursuite des Sauvages, soutenu par de tels Conducteurs, je n'aurois pas eu beaucoup à craindre de la Garnison Française: & voilà pour quoi ces deux hardis Coureurs de Bois avoient badinés si fièrement les deux Soldats, auxquels, selon ce qu'ils m'ont dit depuis, ils avoient aussi eu intention de livrer ma Sauvagesse, pour m'en débarrasser. J'ajouterai au reste, que, soit que ces Contrebandiers [358] en ayent plus dit, que je n'en ai entendu, ou soit la sottise conjecture des deux Soldats, il est certain que mon évasion, par cette Contrée, fut découverte à *Quebec*, où l'on a raporté, que j'étois mort parmi les Sauvages & que l'on avoit vuë une Sauvagesse vetuë de mes habits⁴⁴. C'est ainsi du moins que je l'ai appris d'un Marchand *Canadien* que j'ai trouvé à *Boston*⁴⁵.

⁴⁰ L'absence de point à la fin de cette phrase est une omission attribuable au prote.

⁴¹ En ce sens, le verbe «nager» signifie «ramer» (voir *supra*, chap. 4, n. 7).

⁴² Douze kilomètres.

⁴³ C'est-à-dire refouler les courants (voir *supra*, chap. 6, n. 93).

⁴⁴ Aucune pièce d'archives ne permet de confirmer ou d'infirmer ce ouï-dire. Le Beau fait peut-être simplement écho à sa propre mise en scène de Marie qui, vêtue de ses habits, est démasquée par les soldats de la garnison du fort Niagara (§19).

⁴⁵ Nous ne pouvons retracer ce marchand car le texte de Le Beau est trop imprécis. Les documents d'archives indiquent toutefois que la présence d'un commerçant d'origine canadienne ou d'origine française, à Boston, est vraisemblable. Par exemple, en octobre 1730, François Le Coutre de Bourville, lieutenant de roi et gouverneur intérimaire de l'île Royale, accorde à Antoine Ricord, marchand de Bayonne, fils de Charles Ricord, marchand de Plaisance (Terre-Neuve), la permission d'aller à Boston, sous certaines conditions, pour «vaquer à ses affaires» (ANC: MG6-A2, C-9183, vol. 274, p. 14, 17-18; B. Pothier, *DBC*, vol. 3, p. 397-398). Sur Boston, voir *infra*, chap. 41, n. 45.

- 23 Quoique ces *Canadiens* eussent fort à craindre aussi bien que moi, ils vouloient cependant passer la nuit dans l'endroit où ils avoient caché leurs Paquets: mais mon inquiétude, qui ne me donnoit aucun moment de tranquillité fut cause que je les preservai d'un malheur auquel les exposoit leur temerité. Comme je me promenois un peu loin à l'écart, sur le bord de l'eau, environ sur les dix heures du soir, j'entendis assez proche de moi, la voix de quelques soldats qui se disoient l'un à l'autre: *Doucement...* Je courus aussi-tôt en avertir mes Contrebandiers, qui eurent encore le tems de plier bagage & de traverser de l'autre côté du Ra-[359]-pide, avant que ces Militaires fussent arrivés à nous.
- 24 Ces Soldats qui étoient dans le Bois quand je les entendis, portoient alors leur Canot, qui étant très large & trop pésant dans son transport, fut cause que nous les evitâmes facilement. Au reste je ne puis bien savoir s'ils en vouloient à nous; d'autant que nous n'avons pas été assez curieux de les attendre pour épier leur demarche & encore moins de leur demander ce qu'ils cherchoient. Nous nous retirâmes dans une petite Ile, où en mangeant notre Poisson à moitié cuit, nous passâmes le reste de la nuit, sans faire de feu.

[360] CHAPITRE XXXIX.

Arrivée de l'Auteur dans un nouveau Village. De quelle façon les Sauvages donnent des Clystères. Comment l'Auteur perdit sa veste. Suërie des Iroquois. Enthousiasme effroyable des Jongleurs & en quoi consiste leur Profession.

- 1 LE 24 Juin¹, je partis dès le matin avec mes Contrebandiers² pour aller à un Village des Tsonnontouans, situé beaucoup plus près de nous que celui où je m'étois arrêté ci-devant³. Ces deux Canadiens, à qui je venois de faire secrettement part de mon embarras, avoient dessein de trafiquer quelques Marchandises d'Angleterre dans ce Village & de m'y délivrer des mains de ma Maîtresse en me mettant entre celles de quelques Sauvages de leur connoissance, qui pourroient me conduire aux Anglois. Cette jeune Fille à qui nous faisions accroire, que nous de-[361]-vions nous rendre dans peu à Montreal⁴ étoit très satisfaite de notre Compagnie. D'un autre côté mes Conducteurs, la trouvant jolie, paroissoient fort contens de la sienne & n'ambitionnoient qu'à me voir bientôt séparé d'elle, pour pouvoir jouir de bon gré ou de force, de certaines faveurs qu'elle leur avoit déjà refusées.
- 2 Après avoir traversé un endroit fort marécageux & essuyé une grosse pluie sur le corps, j'arrivai enfin vers les onze heures du soir à un nouveau Village des Tsonnontouans. Mes Canadiens, en y entrant crièrent Kohé! Kohé!⁵ comme des fous, & firent un tapage si épouvantable, en chantant, qu'ils éveillèrent tous les Sauvages qui y dormoient. Ces pauvres Gens, bien loin d'être fâchés qu'on troublât leur sommeil, parurent si contens de notre arrivée, que dans l'instant nous les vîmes tous sortir de leurs Cabanes, venir nous presenter la main & s'asseoir au milieu de la Place publique, pour y écouter chanter mes Conducteurs. Ces deux Contrebandiers, qui étoient au fait du Cerémonial sauvage, se mirent aussi à dan-[362]-ser & m'engagèrent à être de la Partie, pour donner plus de lustre à leurs Danses, dans lesquelles je ne comprenois rien.
- 3 Ces Iroquois étoient si ravis d'admiration de nous voir & de nous entendre, qu'ils nous en temoignèrent leur joye en se chatoüillant de leurs mains la poitrine & accompagnant nos chants & nos Danses de leurs applaudissemens ordinaires. Notre tapage musical étant fini, on fit un grand feu au milieu de cette Place, tant pour en écarter les Maringouins⁶, qui commençoient à nous incommoder, que pour faire secher nos habits mouillés: & tandis que trois bonnes Femmes s'amuserent à nous décroter, d'autres allèrent

¹ Rappelons que la chronologie des événements fait problème (voir *supra*, chap. 26, n. 32).

² Les deux coureurs de bois rencontrés près des chutes Niagara (voir *supra*, chap. 38, §6).

³ Sur sa *Carte du Canada*, Le Beau n'indique pas l'emplacement des deux villages tsonnontouans qu'il prétend avoir visités pendant son séjour en Iroquoisie. Plus haut (chap. 31, §22), il note que le premier village se trouve «à environ cinquante lieues du grand Saut de Niagara», conformément à la situation de cette nation sur la *Carte d'un tres grand Pais Nouvellement decouvert* de Louis Hennepin (voir *NDH*, p. 312-bis). Si Le Beau précise maintenant que le second village est «situé beaucoup plus près» des chutes Niagara que ne l'est le premier, c'est sans doute parce qu'il s'appuie aussi sur la *Carte generale de Canada* de Lahontan, sur laquelle une trentaine de lieues séparent la nation tsonnontouane des chutes Niagara (voir *Mémoires*, p. 525). Sur les Tsonnontouans, voir *supra*, chap. 13, n. 60.

⁴ Le Beau produit une description de Montréal au chapitre 6 (§2-7).

⁵ D'après Lafitau, «kôhe» est un cri triomphal iroquois (voir *supra*, chap. 15, n. 16).

⁶ Sur le maringouin, ou moustique, voir *supra*, chap. 4, n. 53.

querir quelques Paquets, que mes *Canadiens* avoient laissés à près d'un quart de lieuë⁷ loin du Village. Pour moi, étant un peu refait de ma lassitude, j'allai sans façon me reposer dans la première Cabane où je trouvai place & n'eus pas de peine à m'endormir.

4 Environ sur les six heures du matin, j'y vis à mon reveil une chose assez singulière. Au bout de la même Nattes où [363] j'étois couché, il y avoit un pauvre Sauvage malade, qui appuyé sur ses genoux & ses mains, s'aprétoit à recevoir un Clystère. Le Sauvage qui devoit lui servir d'Apotiquaire, tenoit en main pour Serringue, une Vessie dans laquelle étoit le remede préparé pour le Malade. Cette Vessie avoit une petite Cannule de bois. J'eus un plaisir extrême à voir ce Clisteriseur, qui posté à genoux, entre les deux jambes du Malade, eut des peines incroyables pour lui donner ce remede: car ce dernier, dont la posture n'étoit pas moins ridicule, remuoit tellement les fesses, que cet Apotiquaire mal armé, n'en seroit jamais venu à bout, sans le secours d'une Femme qui l'aida dans ce ministère⁸.

5 Tandis que cette Sauvagesse tenoit ferme la Cannule au bon endroit, & à mesure que ce Valet de la Pharmacie barbare, compressoit sa Vessie, le Malade levoit de plus en plus les fesses, en criant toujours: *Al, al, al*, & faisant des grimaces épouvantables. Enfin à peine avoit-il reçu la moitié du remede, qu'ayant le derrière fort élevé, les forces lui manquèrent sans doute, & [364] il tomba tout à plat sur le ventre. Alors le Clisteriseur extrêmement irrité de voir son bon office si mal reçu, se leva brusquement; puis déchargeant sa colère sur ce Demi-clisterisé, il lui donna quantité de coups de sa flasque Serringue, tant sur le corps que sur les fesses, après quoi il disparut en murmurant. Heureusement pour ce pauvre Maltraité que les armes de ce Serringueur Sauvage, n'étoient pas si formidables que celle de nos Apotiquaires; car en pareil cas, ce Brutal lui auroit peut-être déchargé impunément quelque coup mortifère, qui l'eut envoyé bien vite *ad Patres*⁹.

6 Cet Officier de la Pharmacie sauvage, étant sorti hors de cette Cabane, j'en sortis aussi pour aller trouver ma Maîtresse & mes *Canadiens*. Ils avoient passé la nuit ensemble au milieu de la place publique, où il s'étoient diverti à fumer la pipe avec les Sauvages & à danser avec eux au son du Tambourin¹⁰. Quand je les vis, ils cherchoient un endroit pour se reposer; desorte que tandis qu'ils dormirent, je veillai à mon tour, en me promenant çà

⁷ Près d'un kilomètre.

⁸ Le Beau pourrait avoir trouvé l'idée de cette mise en scène dans l'ouvrage de Lafitau: «Ils [les Sauvages] ignorent l'usage des lavemens, & je n'en sçache qu'un seul exemple que le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, des Païs d'en haut vers les Outaouacs, qui faisoit de ces sortes de compositions. Il les mettoit dans une vessie à laquelle il attachoit une canule, & il faisoit entrer le remede, en comprimant la vessie fortement avec les mains» (*MSA*, t. 2, p. 370). À l'instar de Lafitau, Lahontan indique que l'usage des clystères est marginal en médecine amérindienne: «Ils [les Sauvages] ne se servent jamais de bains chauds, non plus que de lavemens, à moins qu'ils ne se laissent persuader par les Jesuites, ou par nos Medecins d'user de ces Remedes. [...] Ils prétendent que les lavemens ne sont salutaires qu'aux Européens, ils en prennent pourtant quelquefois lors que les François se trouvent à leurs Villages» (*Mémoires*, p. 689-690).

⁹ L'expression «envoyer *ad patres*», ou «aller *ad patres*», est jugée «basse & burlesque» par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* qui ajoutent: «On dit qu'un homme est allé *ad patres*; pour dire, qu'il est mort. Il a pris une Médecine qui l'a envoyé *ad Patres*. *Mortuus est*. Aller *ad Patres*, c'est aller trouver ses peres, ses ancêtres» (1771, t. 6, p. 596). Les seringues à lavement utilisées par les apothicaires de l'époque étaient fabriquées en étain; la taille de certaines d'entre elles était tout à fait saisissante, d'où cette remarque de Le Beau (voir [Anonyme], «Le clystère», dans *Se soigner autrefois. Médecins saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Temps actuels, 1983, planches hors-texte, [n. p.]; Albert S. Lyons et al., *Histoire illustrée de la médecine*, Paris, Presses de la Renaissance, 1979, p. 449; Richelet, t. 2, p. 706).

¹⁰ Sur les tambourins rythmiques, voir *supra*, chap. 23, n. 13.

& là par tout le Vil-[365]-lage. Durant leur sommeil je commençois à m'impatisier extrêmement de ne rencontrer personne avec qui je pusse parler François, quand je me trouvai plus que satisfait par un jeune Sauvage, qui vint me dire en m'abordant: *Bon jour Frère! Que je suis heureux de te voir ici! Tout à l'heure, en dormant, je songeais à toi & rêvais que j'étais vêtu de ta veste.*

7 Quoique ce rêve me parut être une friponnerie préméditée, je connoissois déjà si bien la manière d'agir de ces Peuples, que je ne balançai¹¹ point à me devêtir de ma veste pour lui en faire présent. Je le lui fis même de bonne grace, en le remerciant de la bonté qu'il avoit de songer à moi pendant son sommeil. Après cela je voulus l'arrêter auprès de moi pour converser avec lui; mais il ne me fut pas possible de le retenir: car à peine l'eus-je aidé à endosser cette veste qu'il se mit à courir à sa Cabane. Je l'y suivis néanmoins à dessein d'avoir bientôt ma revanche, en cas que j'y aperçusse quelques Pelleteries de valeur, qui lui apartinssent: mais envain, je n'y vis que des guenilles. Par bonheur pour moi qu'il faisoit chaud [366] & que je pouvois bien rester en chemise.

8 Environ sur les dix heures on éveilla mes Contrebandiers pour les inviter avec moi à un Repas qu'on vouloit nous donner dans la Cabane du Chef. Il étoit absent: mais son Substitut ou son plus proche Parent devoit nous y traiter en son nom. Ces *Canadiens* furent un peu surpris de me voir ainsi dépouillé & ne purent s'empêcher d'en rire, d'abord que je leur en eus raconté les raisons. Néanmoins ils louèrent mon action & me promirent de me chercher au plutôt les moyens de m'en dédommager. Pour cet effet, après notre Repas ils demandèrent à mon Rêveur s'il n'avoit pas quelques Pelleteries à trafiquer avec eux pour des Merceries. Ce Sauvage leur apporta sur le champ toutes ses plus belles peaux, dont mes Marchands lui offrirent si peu, qu'ils ne couclurent ensemble aucun marché. Tout ce-ci n'étoit qu'une feinte pour que mes *Canadiens*, qui se connoissoient mieux que moi en Pelleteries pussent m'indiquer celles aux quelles je devois rêver. Le reste de la journée, il [367] ne se passa rien d'extraordinaire.

9 Le lendemain 25. *Juin*¹², je courus dès le matin à la cabane de mon Rêveur au quel, à dessein de me divertir, je dis d'abord: que je venois de rêver, que ma veste s'étoit métamorphosée en deux peaux de Castors & deux autres de Martres¹³, qui toutes devoient être dans un Paquet que je lui montrai. Ce Sauvage, un peu étonné, me répondit aussitôt: que mon Rêve n'étoit pas bon, vû que l'accomplissement en étoit faux: *Ta veste*, me disoit-il, *n'a point changé de couleur, ni de façon depuis que je la porte & mes peaux sont toujours mes peaux.* «Il est vrai, lui répondis-je; mais tu verras quand tu me les auras données, qu'elles changeront bien de forme.» *Comment cela?* repliqua-t-il. «Par le moyen d'une veste, lui repartis-je, que j'ai résolu de m'en faire avec ces rubans.» En même-tems je tirai hors de ma poche quelques rubans, de diverses couleurs, que mes *Canadiens* m'avoient donnés. *Si tu as rêvé ainsi*, reprit ce Sauvage, *il faut donc que tu les ayes.* Puis sans hésiter davantage, il delia le paquet [368] en question & me donna ces quatre Peaux dont la moindre valoit bien deux fois ma veste. Comme j'avois le cœur touché de la manière généreuse dont il me les presenta, je les lui refusai en ne lui demandant autre

¹¹ Ici, le verbe «balancer» signifie «hésiter» (voir *supra*, chap. 24, n. 41).

¹² À moins qu'il ne s'agisse d'une coquille, Le Beau se trompe dans ses propres repères chronologiques. On devrait lire: «Le lendemain 26. *Juin*». L'erreur est signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 104).

¹³ Le Beau produit une description du castor (*Castor canadensis*) au chapitre 19 (§3, 11-12). Sur la martre d'Amérique (*Martes americana*), voir *supra*, chap. 12, n. 27.

chose que son amitié dont j'avois grand besoin, d'autant qu'il étoit le seul de ce Village qui parloit François.

10 Un quart d'heure après mon refus, ce Sauvage craignant que je ne revâsse peut-être à quelque chose de plus considérable qui lui apartînt, vint me prier instamment d'accepter ces Pelleteries: mais je les refusai encore, & le tirant à l'écart, je lui dis que s'il étoit véritablement dans l'intention de m'obliger, je le suppliois de me conduire ou faire conduire clandestinement au Village des *Tsonnontouans*, dont *Pierre Hannouara* étoit Chef¹⁴ & lui en ayant expliqué mes raisons, il me promit avec ardeur, de me rendre ce service dès le moment même si je voulois. Mes *Canadiens*, qui étoient occupés à me chercher sous main des Conducteurs n'en trouvant que de trop intéressés, ce jeune homme pouvoit me devenir [369] d'une grande utilité: mais je n'en eus pas besoin ainsi qu'on le verra dans la suite.

11 Il n'étoit pas encore huit heures du matin quand j'entendis un grand cri, que firent quelques Gens à leur entrée dans ce Village. Ces nouveaux-arrivés y amenoient un Jongleur¹⁵ qui devoit servir de Medecin au Malade dont je viens de parler; & ce Jongleur étoit le même que j'avois eu ci-devant pour Adversaire¹⁶. Ce mechant homme couroit encore à ma poursuite, quand ces jeunes Sauvages le rencontrèrent. Il devoit être fort surpris de me voir alors accompagné de ma Maîtresse & de mes *Canadiens*: Cependant, comme s'il fût déjà à demi enthousiasmé du caractère¹⁷ qu'il alloit soutenir, il feignit de ne me pas connoître. On le conduisit d'abord à la Cabane du Malade.

12 Cet horrible Medecin n'y fut pas plutôt entré, qu'il se jeta à corps perdu sur ce pauvre Clysterisé & après l'avoir fleuré depuis la tête jusques aux pieds, il se mit à hûler comme un Loup-garou, en disant: «Qu'il sentoît bien que le Malade avoit le Diable [370] au Corps; mais qu'il l'en feroit bientôt sortir»¹⁸.

13 A ces paroles toute la Cabane retentit de cris & de hûlemens terribles, sur tout de la part des Femmes, qui prièrent ce maudit Charlatan de chasser au plutôt le Manitou¹⁹ ou Demon dont il disoit que le Malade étoit possédé. Ce vrai Docteur en Diablerie ne s'en

¹⁴ Allusion au village tsonnontouan que Le Beau situe «à environ cinquante lieues du grand Saut de Niagara» (voir *supra*, chap. 31, §22). Sur la signification et sur l'orthographe du nom «Hannouara», voir *supra*, chap. 35, n. 9.

¹⁵ Dans ses *Avantures*, Le Beau recourt au substantif «jongleur» pour désigner un médecin amérindien, lequel est considéré ni plus ni moins comme un sorcier, un devin ou un charlatan. Plusieurs remarques d'auteurs contemporains vont dans le même sens. D'après les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, le nom «jongleur» est donné «dans les Isles à certains Sauvages qui font les Devins, & à qui le démon, à ce qu'ils prétendent, révèle les choses les plus secretes» (1752, t. 8, p. 1408). D'après Lahontan, «un Jongleur est une espèce de Medecin, ou pour mieux dire de Charlatan, qui s'étant guéri d'une maladie dangereuse, est assez fou pour s'imaginer qu'il est immortel, & qu'il a la vertu de pouvoir guérir toutes sortes de maux en parlant aux bons et aux mauvais Esprits» (*Mémoires*, p. 685). Lafitau reconnaît avoir été frappé par «l'intime persuasion où ils [les Sauvages] sont tous, du pouvoir que le Démon a sur eux, de l'efficace des sorts, & de la vertu qu'ont leurs Jongleurs pour connoître, & pour découvrir ceux qui les ont donnez». Toujours d'après Lafitau, «cette persuasion est si generale & si incarnée, qu'il n'y a pas une Nation de l'Amerique dans toute son étendue, qui n'ait ses Devins, ou ses Jongleurs, pas une qui n'apprehende les sorts, pas une, où personne refuse de recourir aux Jongleurs, & ne subisse volontiers toutes les épreuves des Initiations, pour être fait Jongleur soi-même» (*MSA*, t. 1, p. 388-389). Voir aussi *MIC*, p. 535-536.

¹⁶ Voir *supra*, chapitre 32 (§4-26).

¹⁷ Sur le substantif «caractère» utilisé au sens de «rôle», voir *supra*, chap. 33, n. 22.

¹⁸ Sans doute Le Beau s'inspire-t-il d'une observation de Lahontan: «[Le] Jongleur vient voir le Malade, l'examine fort soigneusement, en disant, si le méchant Esprit est ici nous le ferons bien vite déloger: Après quoi il se retire seul dans une petite Tente faite exprès, où il chante & danse, hurlant comme un Loup-garou» (*Mémoires*, p. 685).

¹⁹ Sur le sens du mot «Manitou», voir *supra*, chap. 12, n. 17.

empressa pas plus vite. Il demanda premièrement à manger; & une Sauvagesse lui ayant apporté un Plat de Poisson, il se mit à le dévorer comme un goulu, après quoi il présenta son reste à la misérable Victime de sa Charlatanerie. Ce pauvre Mal-soigné n'avoit point d'appetit; mais étant obligé de manger un peu par complaisance, il rendit, dès la première bouchée, tout ce qu'il avoit dans le corps; sur quoi ce sorcier Medecin se prit à rire, & à crier de toutes ses forces: que le Diable commençoit à quitter son Homme; & c'est ce qu'il démontra, en delayant du doigt le vomissement repandu, par lequel il prétendit expliquer la nature du Diable ou du Sort que l'on avoit jetté sur le Malade²⁰.

14 [371] Ce maître Sorcier ayant donné à connoître la nature du Malefice, il ne s'agissoit plus que d'en guérir le Malade & de prononcer²¹ contre l'Auteur du mal. Ce dernier trait sur tout ne lui étoit pas facile, parcequ'étant un Jongleur étranger à la Nation chez laquelle il se trouvoit, il ne connoissoit peut-être pas encore les Personnes de ce lieu, qui avoient la reputation de se mêler de Sortilèges: car alors, en prononçant contre ces sortes de Personnes suspectes ou odieuses, dont il y a toujours bon nombre dans les Villages, il est certain qu'il auroit été cru & qu'il eût fait plaisir au Public, qui est assez sot pour croire qu'il a deviné ou assez sage pour en faire semblant²².

15 Ce Jongleur devoit être donc fort embarrassé à moinsqu'il ne se fût instruit, en chemin faisant, des soupçons de ses Conducteurs; ce que ne manquent pas de faire adroitement ceux de sa profession. Comme celui-ci passoit pour en être un des plus habiles, il est à présumer qu'il s'étoit sans doute fortifié aussi de cette préparation: mais ce n'étoit plus là où il en vouloit.

16 [372] Ce Jongleur s'appelloit *Jean Maskikik*, du nom d'une Plante ou d'une²³ Simple qui sert à la guérison des maladies²⁴. Ce ne fut aussi que dans ce Village, où j'appris par

²⁰ Lafitau explique que les jongleurs «voyent les choses au-dedans d'eux-mêmes, ou [...] d'une infinité de manieres differentes; car ils ont à peu près les mêmes manieres de deviner par la Pyromantie, l'Hydromantie, & les autres, qu'on peut voir dans les Auteurs, qui ont traité de la Magie & de la Divination» (*MSA*, t. 1, p. 385).

²¹ À l'époque, lorsque le verbe «prononcer» est utilisé au sens de «décider», «trancher» ou «donner son avis», on ne recourt pas à la forme pronominale, comme c'est le cas en français moderne (voir *Robert historique*, t. 3, p. 2971). Les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie* (1740, t. 2, p. 440) et du *Dictionnaire de Trévoux* (1771, t. 7, p. 12) produisent plusieurs exemples: *Un homme prudent ne se hâte pas de prononcer sur les questions qu'on lui fait. Prononcez hardiment, dites votre opinion. J'attens que vous ayez prononcé. Vous n'avez qu'à prononcer. Dès que vous aurez prononcé, on obéira.*

²² Ce paragraphe trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau: «On attend du Jongleur, qu'il déclare celui qui a donné le maléfice, qu'il découvre en quoi il consiste: qu'il pronostique sur l'état de la maladie, & s'il se peut qu'il la guérisse. Il est assez facile à ceux de la Nation de prononcer sur l'Auteur du mal. Ils n'ont qu'à nommer quelque personne de celles qui ont mauvaise réputation, & qui sont odieuses ou suspectes. Qui que ce soit qu'ils désignent, parmi ceux ou celles de ce caractere, ils sont assurés d'être crus, & de faire plaisir au public. Un Jongleur étranger devoit être un peu plus embarrassé; mais il a soin de s'informer auparavant en secret. Sans prendre même tant de précautions, il est toujours bien instruit par un assez bon nombre de gens, qui lui communiquent leurs soupçons, & qui sont ensuite assez sots pour croire qu'il a deviné, ou assez habiles pour en faire semblant» (*MSA*, t. 2, p. 381-382). Plus loin, Lafitau indique que les personnes qui ont la réputation de jeter des sorts ou des maléfices sont nommées *Agoikon*, ou *Esprits*. «Le nombre en est assez grand de l'un & de l'autre sexe, ajoute-t-il. Les femmes sur-tout sont soupçonnées de se mêler de ce petit métier, qui n'ayant pour but que de faire du mal, & d'en donner, les fait regarder avec horreur, les oblige à se cacher pour leurs mysteres d'iniquité, & sert à accréditer les Devins, dont la principale occupation est de découvrir ces sorts, d'en faire connoître les Auteurs, & d'y apporter remede» (*MSA*, t. 1, p. 373).

²³ De deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une faute typographique, ou d'une erreur de Le Beau. Il faut lire «un Simple» (voir *supra*, chap. 26, n. 5).

²⁴ Comme le remarque Serge Trudel (voir *NEA*, p. 70), le nom de cet Algonquin est tout droit sorti du texte de Lahontan: «[Les jongleurs] apportent ordinairement [aux malades] certains jus de Plantes ou de

hazard le nom de ma Sauvagesse. Elle se nommoit CAPPATAGANIPI²⁵. Lorsque je l'appelai ainsi, elle se fâcha contre moi & je ne sai pour quelle raison elle me défendit de ne l'appeller jamais autrement que Marie²⁶.

- 17 *Maskikik* étant sorti de la Cabane de son Malade, on le conduisit dans une Suërie, qu'on venoit de lui destiner pour qu'il s'y préparât à l'exercice de toutes ses Forfanteries²⁷. La Suërie est le remède le plus universellement usité parmi les Sauvages. Ils se purgent par là des humeurs²⁸ abondantes qui peuvent avoir altéré leur santé ou qui pourroient dans la suite leur causer des infirmités. Elle sert donc également pour les Malades & pour les Sains.

- 18 Ce lieu consiste en une petite Cabane bâtië en rotonde, de six à sept pieds de haut²⁹ & où ils peuvent se ranger au nombre de sept ou huit Personnes. Cette Cabane est couverte de [373] Nattes, de peaux, &c. pour la defendre de l'air extérieur. On y met à terre, au milieu, un certain nombre de cailloux qu'on a laissés long-tems dans le feu, & on suspend au-dessus une Chaudière pleine d'eau fraîche qui sert à arroser un peu ces cailloux lorsqu'ils commencent à perdre de leur activité. Ceux qui suënt se jettent aussi mutuellement de cette eau fraîche au visage les uns des autres, pour s'empêcher de se trouver mal: car cette eau n'a pas plutôt touché à ces pierres, qu'elle s'élève en une vapeur qui remplit la Cabane & en augmente beaucoup la chaleur.

- 19 Ceux qui doivent suër entrent nuds dans cette Cabane & y ayant pris place, ils commencent à s'agiter extraordinairement & à chanter chacun leurs chansons. Comme elles sont souvent toutes différentes pour l'air & pour les paroles, elles composent, comme l'on peut croire, la plus discordante musique & le plus desagréable Sabat qu'on puisse entendre. En un instant le corps de ces Musiciens ruisselle de toutes parts; & quand leurs pôres sont bien ouverts [374] & que la sueur est la plus abondante, ils sortent tous en chantant & courent se plonger dans la Rivière pendant l'Eté, & dans la neige, durant

Simple, qui sont des espèces de Purgations, qu'on appelle *Maskikik*» (*Mémoires*, p. 686). Dans son *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages*, Lahontan note que le mot «Maskikik» se traduit par les mots «Medecine» et «breuvage», mais comme Réal Ouellet l'indique (*Ibid.*, p. 752, n. 917), on peut tracer plusieurs parallèles entre le mot entendu par Lahontan (*Maskikik*) et le lexique algonquin. D'après Jean André Cuoq, le mot «Mackiki» peut désigner une plante médicinale, un simple ou un remède. Le mot «Mackikike» désigne quant à lui l'action de chercher des herbes médicinales ou des remèdes, ou encore le fait de préparer ces derniers. Toujours d'après Jean André Cuoq, en langue algonquine, le mot «médecin» se dit «Mackikiwinini» (voir *Lexique algonquin*, p. 193-194).

²⁵ Plus bas (chap. 41, §20), ce nom est orthographié «Capataganipi», avec deux «p». Mais quelle qu'en soit l'orthographe, le nom n'apparaît pas dans le répertoire de Gordon M. Day (*The identity of the Saint Francis Indians*, p. 66-107). Si Marie Cappataganipi est originaire d'Odanak, comme Le Beau le laisse entendre au chapitre 26 (§18), le repérage de son nom dans les registres de la mission Saint-François est impossible puisque ces derniers ont été détruits dans un incendie en 1759. La perte de ces documents s'ajoute à une longue liste d'éléments qui rendent difficile l'identification et le repérage des noms des Abénaquis d'Odanak (*Ibid.*, p. 73-75). Nous ne pouvons tirer de conclusions définitives sur l'existence réelle du patronyme «Cappataganipi», mais il faut envisager la possibilité qu'il s'agisse d'une pure invention. Il suffisait en effet à Le Beau d'ouvrir le *Petit dictionnaire de la langue des Sauvages* de Lahontan pour créer le nom «Cappataganipi» en joignant les mots «Cappatagan» et «Nipi» qui désignent respectivement un «portage» et de l'«eau» (voir *Mémoires*, p. 744, 756).

²⁶ Cette réaction est attribuable aux mœurs amérindiennes (voir *supra*, chap. 38, n. 7).

²⁷ Pour mettre en scène *Maskikik* et sa médecine divinatoire, Le Beau se fonde sur les observations de Lafitau: «Le Jongleur, avant que de commencer ses operations, se prépare une Stuerie [...] ou une Cabane semblable de six ou sept pieds de haut» (*MSA*, t. 2, p. 376). La description de la «Suërie» produite par Le Beau dans la suite du texte (§17-19) est tirée presque textuellement du même ouvrage (voir *MSA*, t. 2, p. 371-372).

²⁸ Sur les quatre humeurs fondamentales, voir *supra*, chap. 26, n. 19.

²⁹ Environ deux mètres de haut.

l'Hiver³⁰. Les Malades se contentent de se faire arroser d'eau fraîche. Il semble que le contraste du chaud extrême avec le froid devroit les saisir & les faire mourir; & peut-être même qu'un honnête Homme en mourroit: cependant ils ont pour eux l'expérience que cela leur fait du bien.

20 La Suërie dans laquelle entra *Maskikik* étoit semblable par sa structure à celle que je viens de décrire; avec cette différence néanmoins que celle-ci doit être entièrement fermée, au lieu que celle qui servit de Sanctuaire à ce Jongleur recevoit du jour par en haut, comme pour donner lieu au malin Esprit d'y entrer³¹. Ce méchant Homme avoit résolu de venger sur moi la mort de son Parent, dont j'étois néanmoins la cause innocente: c'est pourquoi avant que de s'enfermer dans cette Cabane, il s'adressa précisément au Sauvage qui portoit ma veste à qui il demanda le jour, l'heure & le moment que j'étois [375] arrivé dans ce Village: celui-ci ne manqua point de lui déclarer bonnement tout ce qu'il en savoit, sans oublier même les moindres circonstances de mes démarches.

21 Alors ce Devin autant instruit qu'il pouvoit le souhaiter, se mit à chanter en marchant gravement au tour de la loge ou Cabane en question. Il s'y enferma enfin, n'ayant avec lui qu'un Sac dans lequel, semblable à nos Joueurs de gobelets, il portoit toujours les instrumens de son abominable Magie. C'est à dire, qu'il ne marchoit jamais sans son *Oïaron* ou son *Manitou*, avec quelques autres bagatelles comme têtes ou pates de Souris, de Taupes, de Rats ou de Crapaux qu'on pouvoit regarder comme ses Talismans où residoit toute sa vertu³². Son *Oïaron* n'étoit autre chose qu'une Aigle desséché³³, au cou duquel pendoient les quatre pates d'un Lapin³⁴.

³⁰ Le Beau modifie le texte de son prédécesseur. Lafitau n'indique rien de particulier à propos de l'hiver: «En un instant leur corps ruisselle de toutes parts; & quand leurs pores sont bien ouverts, & que la sueur est la plus abondante, ils sortent tous en chantant, & courent se plonger dans la Rivière, où ils nagent & se débattent avec beaucoup de véhémence» (*MSA*, t. 2, p. 372). Le détail sur la saison hivernale est peut-être emprunté à Lahontan: «Les Sauvages ne passent jamais huit jours sans suer, soit qu'ils soient malades, ou qu'ils se portent bien, avec cette différence que quand ils jouissent d'une santé parfaite, ils vont se jeter l'Été dans la Rivière encore tous humides de sueur, & l'Hiver dans la neige; au lieu que lors qu'ils sont incommodés, ils rentrent chaudement dans leur lit» (*Mémoires*, p. 688-689).

³¹ Cette remarque est conforme aux observations de Lafitau, qui explique que, contrairement à une «Suërie» conventionnelle entièrement fermée, la «Suërie» d'un devin «reçoit du jour par en haut, comme pour donner lieu à l'esprit d'y entrer» (*MSA*, t. 2, p. 377).

³² Encore une fois, Le Beau reprend à son compte les observations de Lafitau: «Le Jongleur se cache dans ce sanctuaire [la suërie] avec son sac, dans lequel, outre son tabac & sa pipe, il porte toujours ce que j'ai appelé son *Oïaron* & son *Manitou*, qu'on peut regarder comme ses Talismans où réside toute sa vertu» (*MSA*, t. 2, p. 377). Sur le sens du mot «*Oïaron*», voir *infra*, n. 34.

³³ L'imprécision du contexte ne permet pas d'identifier une espèce d'aigle en particulier, mais la mise en scène du volatile est vraisemblable puisque plusieurs nations d'Amérique du Nord faisaient de cet oiseau un objet de culte dont les plumes, les serres et les os des ailes étaient particulièrement estimés (voir *IAP*, p. 202; *MIC*, p. 14-15; *GOAN*, p. 78). En ce qui concerne la présence simultanée de l'article indéfini féminin «une» et du participe passé adjectif masculin «desséché», de deux choses l'une: il pourrait s'agir d'une ou de plusieurs fautes typographiques, ou d'une maladresse qui trahit les hésitations orthographiques de l'époque. Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* indiquent en effet que les écrivains «ont bien de la peine à convenir» du genre du substantif «aigle». Mais, ajoutent-ils, la plus grande autorité le fait «masculin & féminin dans le propre, & plus ordinairement masculin» (1752, t. 1, p. 330).

³⁴ Cette phrase est personnelle à Le Beau, mais celui-ci connaissait sans doute la description détaillée de l'«*Oïaron*» produite par Lafitau: «Les Hurons, les Iroquois & les Nations Algonquines, ont aussi leurs Initiations qu'ils pratiquent encore. Tout ce que j'en sçais, c'est qu'elles commencent avec l'âge de puberté; qu'ils se retirent dans les Bois, les jeunes gens sous la direction d'un Ancien ou d'un Devin, & les jeunes filles sous la conduite d'une Matrone. [...] Ils observent en particulier très-soigneusement leurs rêves, & en font un rapport exact à ceux qui les dirigent. Ceux-ci examinent avec un soin scrupuleux la conduite de

- 22 *Maskikik* seul, renfermé dans cette Suërie, y demeura tranquille, bien près d'une heure, sans qu'on l'y entendît remuer: mais ce tems écoulé, il se mit à frapper d'un petit tambourin au son [376] duquel il chanta à gorge déployée & fit un tapage si épouvantable, qu'en peu de tems tout le Village se trouva assemblé au tour de sa Cabane qui paroisoit toute ébranlée de ses agitations³⁵.
- 23 Ce tapage ayant duré environ un quart d'heure, *Maskikik* parut, mais effroyablement defiguré. Il étoit nud, avoit les poings fermés & les veines enflées comme un vrai possédé du Demon. Dans cet état, traversant la foule de ceux qui l'environnoient, il s'avança à grands pas vers la Place publique: toute sa demarche, en un mot, me donnoit à croire qu'il étoit enragé. Son visage barbouillé de jaune & de noir, aussi bien qu'une bonne partie de son corps sur le quel malgré la bigarrure des couleurs on apercevoit un Serpent figuré: Tout cela donc lui donnoit un air extrêmement hideux. Je ne pouvois m'imaginer comment il avoit pu s'accommoder de la sorte sans le secours d'aucune main étrangère.
- 24 Le bout de la queue de ce Serpent figuré paroisoit empreinte à un des coins de la bouche de ce Forcené, [377] tandis que la tête du même Reptile lui repondoit à un endroit que la pudeur m'empêche de nommer. Ce qui est de particulier, c'est que ce Serpent, que l'on remarquoit peint en blanc, ne l'étoit que pour mieux faire paroître ses divers contours sur le corps de ce Jongleur; car il se l'étoit réellement fait piquer dans la peau avec des éguilles, sur les piqures desquelles on lui avoit ensuite appliqué de la poudre à canon, pour lui en imprimer les traces. Par ce trait l'on peut juger de la patience qu'il avoit eu pour souffrir une pareille opération sur tout dans un endroit aussi sensible³⁶. Il n'est pas

leurs disciples, & conferent souvent de ce qui les regarde, ou de ce qui leur arrive avec les Anciens & les Anciennes, pour statuer sur cela ce qu'ils doivent prendre pour leur *Oïaron*, ou leur *Manitou*, d'où doit dépendre le bonheur de leur vie. [...] Cet *Oïaron*, qui leur est montré dans un de ces songes mystérieux, consiste dans la première bagatelle qui aura passé dans leur imagination, déréglée par le sommeil, ou altérée par un long jeûne. Un calumet, un couteau, une peau d'Ours, une plante, un animal, en un mot quelque chose que ce puisse être, c'est-là l'*Otkon*, l'*Okki*, le *Manitou*, c'est-à-dire, l'Esprit: non pas qu'ils croient que ce soit réellement un esprit, mais plutôt c'en est le symbole, le signe du pacte, ou le terme de l'union morale, qui est entre leur ame & ce génie, qui s'attache à eux, par qui ils doivent tout connoître, & tout operer; car, en vertu de cet *Oïaron*, ils peuvent se métamorphoser, se transporter, & faire ce qui leur plaît. Leur idée sur ce point répond à celle que nous avons de la Lycantropie. L'*Oïaron* est la bête qui sert à leurs transports, à leurs enchantements, soit qu'ils croient ces transports réels, soit qu'ils soient persuadés, que c'est l'ame seule qui se détache, ou le génie qui agit conformément à leur intention, & selon leur gré» (*MSA*, t. 1, p. 336, 370-371). Voir aussi Jean André Cuoq, *Lexique iroquois*, p. 67.

³⁵ La description de ce rituel s'inspire des observations de Paul Le Jeune (voir *JR*, vol. 6, p. 162-166), reprises par Lafitau: «Le Jongleur [...] commence à agiter la Tortue qu'il tient à la main, & à chanter pour invoquer l'esprit, qui lui fait sentir sa présence, comme il le faisoit autrefois par un vent impétueux, un mugissement de la terre, & une agitation violente du Tabernacle où il est enfermé. Le Pere le Jeune ayant suivi les Sauvages Micmacs à la chasse, fut présent à une de ces actions. Il dit, qu'il se persuada d'abord que c'étoit le Jongleur qui ébranloit cette Cabane; que néanmoins [...] il ne pouvoit pas comprendre comment un homme seul pouvoit l'agiter si violemment & si long-temps, & qu'il pût avoir assez de force pour resister à ce travail. Mais il ajoute, que des Sauvages lui parlant à cœur ouvert, l'avoient assuré que le Jongleur n'y avoit aucune part: que l'édifice étoit quelquefois si solide, qu'à peine un homme pouvoit-il l'ébranler, & que lorsqu'il paroisoit le plus puissamment secoué, que le sommet du Tabernacle plioit jusqu'à terre, on en voyoit sortir par en bas les bras & les jambes du Jongleur, de sorte qu'il étoit évident qu'il n'y touchoit pas» (*MSA*, t. 2, p. 379).

³⁶ Lafitau, qui indique que les serpents «peints» ou «gravés» sur la peau sont communs parmi les Amérindiens (voir *MSA*, t. 1, p. 253), explique brièvement de quelle façon ces derniers font leurs tatouages: «On crayonne d'abord sur la chair le dessein des figures qu'on veut graver, on parcourt ensuite toutes ces lignes en piquant avec des aiguilles ou de petits osselets, la chair jusques au vif, de maniere que le sang en sorte. Enfin on insinue dans la piqueure du *Minium*, du Charbon pilé, ou telle autre couleur qu'on veut

cependant le seul qui ait commis cette extravagance: car j'ai vû à *Quebec*³⁷ un *Canadien* qui avoit été assez fou pour s'en laisser faire autant.

- 25 *Maskikik* étant arrivé au milieu de la Place publique, il s'y coucha proche d'un petit brasier, qui n'étoit pas encore bien éteint³⁸ Là, il fit entendre aux Spectateurs une espèce de voix de tonnerre qui lui sortoit du creux de l'estomach. Toute l'Assemblée attentive à ce qu'il alloit dire formoit un grand [378] cercle à triple rang au tour de lui. Après que ce Scelerat eut proferé quelques paroles entrecoupées, qui ne signifioient presque rien, il se mit à chanter ou plutôt à hûler durant près d'une demie-heure. Tous ses tons de voix alloient par secousses auxquelles les Assistans repondoient à leur manière ordinaire lorsqu'ils aident à chanter,³⁹
- 26 Ses hûlemens ne finirent que lorsqu'il se sentit perdre haleine. Il en parut tout essoufflé & se roulant alors sur des charbons à demi-ardens, il entra dans un enthousiasme & dans des convulsions si bien faites, que celles que font faire les Partisans de l'Abbé *Paris*, dans le Cimetière de *St. Medard*, n'en approcheront jamais⁴⁰. Car il s'élevoit en l'air par des sauts & des bonds, qui surpassoient l'invention la plus raffinée & la plus subtile dans l'Art de la Diablerie ou de faire des Dupes: en un mot ils étoient autant capables de donner de la frayeur que de l'admiration.
- 27 Cette Danse sinistre ou à la *Janseniste* étant cessée, *Maskikik* couché sur le dos, sembloit vouloir se reposer: mais on lui vit aussi-tôt son ventre en-[379]-fler, sa bouche écumer & sa poitrine seule raisonner. On eût dit alors qu'il avoit un Demon, qui l'agitoit dans le corps & qui lui parloit. Ses bras, ses jambes se roidissant sembloient aussi s'allonger & le faire paroître beaucoup plus grand qu'il n'étoit. Ce-ci semblera sans doute incroyable à Mrs. les *Jansenistes*: c'est cependant ce que j'ose assurer comme en ayant été témoin oculaire & que je ne raporte qu'après plusieurs Voyageurs qui ont vû la même

appliquer. [...] Après qu'on a insinué les couleurs, les playes s'irritent par cette espece de venin, les chairs s'enflent, la fièvre survient & dure quelques jours; il y auroit même peut-être du danger pour la vie si l'on faisoit l'ouvrage dans son entier, sur tout lorsqu'il doit être fort chargé, & s'ils ne prenoient des temps doux & tempérés pour éviter les inconveniens qui en pourroient arriver dans les grandes chaleurs. [...] Je ne sçai si c'est un point de Religion, ou s'il l'a été originairement parmi les Nations de l'Amerique Septentrionale; ce sont au moins des marques de consideration, & les notables se font honneur d'en avoir un plus grand nombre, que ceux qui leur sont inferieurs» (*MSA*, t. 2, p. 38-39, 42).

³⁷ Le Beau produit une description de Québec au chapitre 5 (§4-14).

³⁸ L'absence de point à la fin de cette phrase est une omission attribuable au prote.

³⁹ Coquille attribuable au prote: la virgule doit être remplacée par un point.

⁴⁰ Allusion aux transes hystériques des convulsionnaires sur le tombeau du diacre janséniste François de Pâris, au cimetière de Saint-Médard, à Paris: «Vers le commencement de 1729, le bruit se répandit que des miracles avaient été obtenus par l'intercession [...] de Pâris, mort en 1727. [...] Un tombeau avait été construit en son honneur au cimetière de Saint-Médard. [...] Dans la foule qui s'y rendait, des personnes, tout à coup saisies de spasmes convulsifs, en proie à une sorte de délire extatique, prétendaient prédire l'avenir. D'autres se trouvaient délivrées subitement de leurs maladies. Une sorte de pèlerinage s'organisa: des infirmes et des épileptiques furent apportés de tous les coins de la France. Tous étaient agités de violentes convulsions: de là, le nom de *convulsionnaires* qui leur fut donné». Le phénomène se transforma rapidement et les guérisons miraculeuses firent place aux séances de tortures et de sévices corporels: «Des femmes se soumettaient à de vrais supplices, appelés *secours* dans leur langage mystique; de jeunes hommes, nommés *secouristes*, les frappaient à coups de bûches et leur labouraient les chairs avec un bâton pointu. Plusieurs se firent attacher à des croix; d'autres recevaient des coups d'épée. Ce qui troubla profondément les esprits, ce fut l'*insensibilité*, soit totale, soit partielle, que la plupart de ces infortunées montraient dans leurs tourments» (Augé, t. 2, p. 457). Voir aussi Gisèle Harrus-Révidi, *L'hystérie*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 71-84.

chose à peu près⁴¹. Quelques Sauvages voyant que ce Forcené étoit trop long-tems dans cette situation sans proferer aucune parole, ils le transportèrent par pitié dans sa Cabane, où ils le laissèrent reposer jusqu'à la nuit.

28 Il n'est pas compréhensible & il ne paroît pas même naturel, qu'un Homme puisse en si peu de tems se reduire volontairement dans un tel état. Pour moi je le regardai alors comme plus malade que le Malade même, qu'il vouloit guérir: mais il faut avouer que j'étois bien dupe de ma sottie credulité; car toutes les violentes & feintes grimaces qu'il faisoit n'étoient que [380] pour mieux couvrir son jeu & le faire réussir dans le stratagème qu'il machinoit pour ma perte.

29 Tandis que ce malin Sorcier reposoit dans sa Cellule, il étoit accompagné de deux *Algonkins* de ses Amis, avec lesquels il prenoit ses mesures pour assouvir la rage qu'il couvoit contre moi: Tandis donc qu'il avoit l'esprit ainsi agité, tout le Village étoit occupé à executer ses premières Ordonnances; excepté néanmoins quelques bonnes Femmes, qui Dupes de sa Forfanterie étoient toujours aux écoutes au tour de sa Cabane, pour épier le moment favorable qu'il rendît des Oracles.

30 Ses premières Ordonnances engageoient le Village à faire Festin au Malade, desorte que tous les Sauvages de ce lieu employèrent plus des deux tiers de la journée en Chants, en Danses, en Festins & à faire un tapage épouvantable dans la Cabane de ce Moribond⁴². J'en vis même, qui furent assez extravagans pour soutenir ce pauvre Malheureux par dessous le bras & l'obliger à marcher, pendant que d'autres lui pousoient des hûlemens terribles [381] dans les oreilles, à dessein de chasser, ou du moins d'étourdir le Diable, dont on pretendoit qu'il étoit possédé. Tout ce-ci, selon moi, étoit plus capable de donner la mort à ce misérable Malade, que de lui procurer aucun soulagement: mais eut-il dû en crêver, il devoit passer par cet épreuve; car tel étoit l'Ordre du Medecin⁴³.

31 Je dois dire ici que ces sortes de Medecins chez les Sauvages, sont des Gens bien extraordinaires. Ces Peuples ne s'en servent que lorsqu'ils ne connoissent point la cause de la maladie dont un Malade est attaqué. Alors ces Sorciers Docteurs, auxquels ils

⁴¹ Le Beau, qui prétend avoir été témoin, comme «plusieurs Voyageurs», des trances d'un véritable jongleur amérindien, se souvient sans doute des observations de Lafitau: «On les voit entrer manifestement dans cette extase, qui lie tous les sens, & les tient suspendus. L'esprit étranger paroît s'emparer d'eux d'une maniere palpable & sensible, & se rendre maître de leurs organes, pour agir en eux plus immédiatement. Il les fait entrer dans l'enthousiasme, & dans tous les mouvements convulsifs de la Sibylle; il leur parle au fonds de la poitrine, [...] il les enleve quelquefois en l'air, ou les fait paroître plus grands, que leur stature naturelle. Dans cet état d'enthousiasme, leur esprit paroît absorbé dans celui qui les possède; ils ne sont plus à eux-mêmes, [...] on leur voit avaler le feu, marcher sur les charbons ardents, sans en être blessez [...]. Outre cela ils enfoncent de longs morceaux de bois dans leur gosier, ils roulent des serpens vivans dans leur sein, & font mille autres choses, qui paroissent tenir du merveilleux» (*MSA*, t. 1, p. 383-384).

⁴² Lafitau indique que les prescriptions des devins sont souvent des festins à chanter et à manger, des danses, des jeux et des fêtes de toutes sortes (voir *MSA*, t. 2, p. 380). Observations semblables chez Lahontan: «Quoi que tout le monde se raille de ces *Jongleurs* en leur absence, & qu'on les regarde comme des fous qui ont perdu le bon sens par quelque violente maladie, on ne laisse pas de les laisser approcher des malades, soit pour les divertir par leurs contes, ou pour les voir rêver, sauter, crier, hurler, & faire des grimaces & des contorsions, comme s'ils étoient possédés, & tout ce tintamare se termine par demander un Festin de Cerf ou de grosses Truites pour la Compagnie, qui a le plaisir de la bonne chère & du divertissement» (*Mémoires*, p. 685).

⁴³ Lafitau: «Le malade, qui ordinairement a plus besoin de repos que tout le reste, est exposé pendant cette cruelle cérémonie; quelque longue qu'elle puisse être, a tout le bruit de ces Bacchanales, dont le seul étourdissement qu'elles lui causent, seroit capable de le faire mourir» (*MSA*, t. 2, p. 380-381).

s'adressent, n'épargnent rien pour faire valoir leur Profession⁴⁴. Leur Science s'étend sur tout. Ils expliquent les Songes, exposent les Desirs secrets l'ame⁴⁵. Il predisent l'avenir, le succès d'une Guerre, d'un Voyage, les causes internes d'une maladie, ce qui peut faire le bonheur d'une Chasse ou d'une Pêche, les choses détournées par le larcin, les Sorts, les Maléfices: Enfin tout ce qui a rapport à la Divination est absolument de leur ressort.

32 [382] On a souvent vû des choses surprenantes predites par eux & verifiées par l'événement de leurs Prédications⁴⁶: mais malheur au Malade qui tombe sous leurs mains; car outre les Bacchanales dont ils l'étourdissent, ainsi que je le viens de démontrer par l'exemple ci-dessus, le pauvre Affligé est à leur discrétion. Ils le soufflent, ils le sucent⁴⁷ & le pressent avec une violence frénétique dans les parties du corps, où est sa plus grande douleur; desorte qu'ils ont plus l'air & l'action de Bourreaux que de Medecins. Quelquefois ils les font entrer dans la Suërie avec eux: d'autres fois ils les font danser & jouer: souvent ils les promènent à pas lents au milieu des Brasiers des Cabanes, sans que le feu les endommage en aucune manière. Enfin ils les fatiguent de telle sorte, qu'ils sont plus malades d'avoir été jonglés, que de leur maladie même. Les Sauvages les appellent *Agotsinnakens* c'est à dire *Voyans*⁴⁸.

⁴⁴ Le Beau reformule et abrège les observations de Lafitau: «Dès qu'il y a quelque soupçon que la maladie est causée par les inquiétudes de l'ame, qui soupire après quelque chose qu'elle souhaite, & qu'elle ne peut obtenir, soit qu'elle se soit manifestée par les songes ou non: si le malade, ou ses parens se sont mis dans la tête, que la maladie est l'effet d'un sortilege, ou de quelque autre malefice, c'est alors qu'ils ont recours à leur médecine surnaturelle, & qu'on met en œuvre les Devins, lesquels ne manquent pas à se faire valoir dans ces occasions, & employent toutes les forfanteries de leur art pour découvrir, ou pour lever le charme, qui donne la mort à celui sur qui il a été jetté» (*MSA*, t. 2, p. 364). Pour rédiger la suite du paragraphe, Le Beau reprend à son compte d'autres remarques de Lafitau, mais cette fois, il les tire presque textuellement du premier tome de l'ouvrage de son devancier (voir *MSA*, t. 1, p. 373).

⁴⁵ Bourdon attribuable au prote. Il faut lire: «Ils expliquent les Songes, exposent les Desirs secrets de l'ame».

⁴⁶ Allusion probable à l'un des témoignages rapportés par Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 385-387). Dans la suite du paragraphe, la description des actes «médicaux» posés par le devin est tirée presque mot à mot de l'ouvrage du jésuite (voir *MSA*, t. 2, p. 381).

⁴⁷ Les verbes «souffler» et «sucrer» sont employés au sens propre. Frederick Webb Hodge explique que, lorsqu'un sorcier veut soigner un malade, il fait disparaître la cause du mal «en soufflant sur la partie malade, en la suçante ou en la frottant avec un charme» (*MIC*, p. 535). Lahontan indique aussi que le jongleur suce «le Malade en quelque partie du corps, & [qu']il lui dit en tirant quelques osselets de sa bouche, "que ces mêmes osselets sont sortis de son corps"» (*Mémoires*, p. 686). D'après Lafitau, outre les petits os, le jongleur cache souvent dans sa bouche des cheveux, des morceaux de fer ou de cuivre qu'il fait semblant de tirer du corps du malade en le mordant «jusqu'à lui faire perdre connoissance» (*MSA*, t. 2, p. 382).

⁴⁸ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 444), cette dernière remarque trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau: «Ils [les Sauvages] croient qu'il y a des personnes que les esprits favorisent davantage, qui sont plus éclairées que le commun, dont l'ame sent, non seulement ce qui les concerne personnellement, mais qui voyent jusques dans le fonds de l'ame des autres, qui percent à travers le voile qui les couvre, & y apperçoivent les desirs naturels & innés, qu'elle a, quoique cette ame elle-même ne les ait pas apperçûs, ou qu'elle ne les ait pas déclarés par les songes, ou bien que ceux qui auroient eu ces songes, les eussent entierelement oubliez. C'est ce qui leur a fait donner le nom de *Saiotkatta* par les Hurons, & d'*Agotsinnachen* par les Iroquois: c'est-à-dire, *voyans*, parce qu'ils voyent les hommes dans leur interieur» (*MSA*, t. 1, p. 371). D'après William N. Fenton le mot «Agotsinnachen» pourrait être un équivalent du mot «Agotsinanken», qui signifie «je suis un chaman» (*Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times* de Lafitau, vol. 1, p. 237, n. 1).

[383] CHAPITRE XL.

Stratagème de Maskikik, pour faire périr l'Auteur. Fêtes des Sauvages en l'honneur de leurs Songes. Comment l'Auteur s'y trouva délivré du danger de perdre la vie. Arrivée de Henri dans ce Village des Tsonnontouans.

- 1 Tandis que je passois mon tems à contempler cette extravagante guérison, mes *Canadiens*¹, d'un autre côté, passaient le leur à se divertir à l'écart avec chacun une jolie Femme, dont les Maris peu jaloux, se divertissoient autrement, dans la Cabane du Malade². Je les cherchai par tout & les ayant enfin trouvés hors du Village, ils y firent à mon abord retourner leurs Femmes. Alors je conversai avec eux pendant plus d'une heure, tant pour leur communiquer mes soupçons bien fondés à l'égard du Jongleur³, que pour [384] prendre les mesures nécessaires pour m'évader de ce Lieu dès le soir même.
- 2 Il étoit environ huit heures du soir, & nous retournions au Village, quand nous vîmes venir à nous les deux Femmes qui avoient été cajolées par mes Contrebandiers. Ces Sauvagesse ayant aperçu leurs Cajoleurs, leur firent signe de loin de s'arrêter & les ayant abordés, une des deux leur dit en langue Algonkine, qu'ils entendoient⁴: «Qu'un de nous trois devoit être un Homme bien méchant, vû qu'il avoit jetté un Sort sur un pauvre Malade, qui ne lui avoit jamais fait de mal.» C'est ce qu'elle prétendit prouver en rapportant: que le Jongleur venoit de proferer à l'Assemblée: «Que la maladie du Malade ne provenoit, que d'une pure defaillance de la nature, avant l'arrivée d'un Etranger dans ce Village: mais que cet Etranger, dont l'esprit étoit gâté, étant entré un tel jour & à une telle heure dans la Cabane de ce Malade, il lui avoit soufflé⁵ un Maléfice si subtil, qu'il étoit en danger de mourir.» Ensuite elle a-[385]-jouta, que le Devin avoit déclaré: «que cet Etranger étoit quelqu'un de nous trois & que ce quelqu'un avoit déjà ensorcelé ailleurs un *Algonkin*, jusqu'au⁶ point de lui faire perdre l'esprit pour l'obliger de noyer sa Femme, &c.»⁷ Enfin ces deux Sauvagesse blamèrent toutes deux fortement cette action, en remontrant à mes *Canadiens*: «qu'il n'étoit pas beau à de jolis Gens d'exercer une telle profession: que tous les Sauvages en murmuroient & qu'elles ne nous conseilloyent point de retourner au Village à moins que ce ne fût pour y guérir le Malade.»

¹ Les deux coureurs de bois rencontrés près des chutes Niagara (voir *supra*, chap. 38, §6).

² Lahontan prétend que les Sauvages «ne sont pas susceptibles de jalousie, & ne connoissent point cette passion» (*Mémoires*, p. 679). Toutefois, selon Lafitau, «bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, & d'en porter quelquefois la vengeance bien loin» (*MSA*, t. 1, p. 585).

³ Jean Maskikik, le sorcier algonquin (voir *supra*, chap. 39, §11, 16).

⁴ Le Beau sait peut-être que la langue algonquine est alors la plus répandue en Amérique du Nord (voir *MIC*, p. 16), à moins qu'il ne se souvienne de cette remarque de Lahontan: «Tous les Guerriers & les Anciens de tant de Peuples différens se piquent de la parler [la langue algonquine] avec toute sorte de délicatesse. Elle est tellement nécessaire pour voyager en ce Païs-là qu'en quelque lieu où l'on puisse aller, on est assuré de se faire entendre à toutes sortes de Sauvages, soit à l'*Acadie*, à la *Baye de Hudson*, dans les Lacs & même chez les *Iroquois*, parmi lesquels il s'en trouve quantité qui l'ont apprise par raison d'Etat, quoi qu'il se trouve plus de différence de celle-ci à la leur que de la nuit au jour» (*Mémoires*, p. 733).

⁵ Le verbe «souffler» signifie ici «ensorceler». En ce sens, le verbe s'utilise pour parler des sorciers qui se servent de leur souffle comme d'un moyen d'enchantement: «Tous les prétendus sorciers soufflaient et soufflent encore sur ceux qu'ils imaginent ensorceler» (Littre, t. 6, p. 5979). Voir aussi *Robert historique*, t. 3, p. 3581.

⁶ Le redoublement de l'apostrophe est attribuable au *prote*.

⁷ Allusion à des événements rapportés plus haut (voir *supra*, chap. 32, §4).

- 3 Ces Discours m'ayant été interprétés, mes *Canadiens* qui ne vouloient pas perdre leurs Marchandises, conclurent que je devois rester caché dans cet endroit tandis qu'ils iroient au Village, où, sous pretexte de vouloir guerir le Malade, ils accommoderoient mes affaires, ou bien ils en sauveroient leurs petits ballots. Ces jeunes Gens étoient aimés dans ce Village; mais l'accusation noire de *Maskikik* contre moi, com-[386]-mençoit à les y rendre odieux & ils y auroient peut-être été assassinés en entrant sans la conduite de ma Sauvagesse.
- 4 Cette jeune Fille, qui s'étoit amusée à danser dans le tems que je sortis de ce Lieu, ne m'en ayant point vû disparoître, s'imagina sans doute qu'il n'y avoit qu'un instant que je m'en venois d'évader à cause de *Maskikik*. C'est pourquoi, irritée contre ce Jongleur, elle poussa de cris si terribles, qu'elle assembla bien vite tout le Village autour d'elle. Alors, faisant une harangue à mon occasion, elle représenta vivement à tous les Assistans que *Maskikik* n'étoit qu'un Scelerat & un Imposteur qui me vouloit du mal depuis long-tems, & que je n'étois pas un donneur de Malefices. C'est ce qu'elle prouva par la conduite que j'avois tenue auprès de sa Personne, depuis qu'elle me connoissoit. Ensuite elle exposa, que l'*Algonkin* en question n'avoit été justicié par les *Tsonnontouans*, qu'après avoir été bien atteint & convaincu d'un crime dont *Maskikik* étoit lui--[387]-même coupable⁸. Chacun applaudit à ses raisons.
- 5 Cette jeune *Abenaquise* finissoit à peine de parler, lorsque mes *Canadiens* parurent à cette Assemblée. Ils furent fort surpris de voir l'amitié qu'on leur y témoigna. Les uns leur crioient aux oreilles *Onnonhouarori*⁹, d'autres leur demandoient où j'étois; mais c'est à quoi ils ne répondirent point, qu'après qu'on leur eût assuré qu'il n'y avoit rien à craindre pour moi. Enfin accablé de chagrins & de douleurs, je me formois mille chimères dans l'esprit, quand tout à coup je les vis reparoître dans l'endroit où ils m'avoient laissé. Ils marchaient à la tête d'une nombreuse Troupe de Sauvages, dont la plupart vêtus d'une manière extraordinairement bizarre, portoient des tisons en mains en forme de flambeaux¹⁰.
- 6 D'abord qu'ils m'eurent abordé, ces Sauvages firent des cris épouvantables, en pronançant¹¹ tous *Onnonhouarori*: mot que je n'oublierai jamais, & qu'ils repetoient sans cesse & si proche de mes oreilles que j'en étois étourdi. Ces cris [388] ou hûrlemens durèrent tout le long du chemin que je fus obligé de faire, soutenu dessous les bras par deux Satellites de cette Troupe infernale, qui me conduisirent en courant jusqu'au milieu du Village. Là, par le moyen de quelques torches ou flambeaux d'écorce alumés j'aperçûs ma pauvre *Marie*, qui toute étenduë par terre & pâmée de douleur n'avoit pas la force de se lever pour venir à moi.
- 7 A cet aspect, je tentai de m'échapper des deux Sauvages qui me souënoient encore par dessous les bras: mais envain. Ils me les tenoient si serrés, que malgré la violence de mes efforts, il ne me fut pas possible de me débarasser de leurs mains, pour gagner celles que me présentait ma pauvre Affligée. Ces deux Brutaux, voyant que je me debattois un

⁸ L'Algonquin a été justicié par les *Tsonnontouans* après avoir été déclaré coupable du meurtre de sa femme (voir *supra*, chap. 33, § 21-25). *Maskikik* a participé à l'enlèvement de Claude Le Beau, non au meurtre de l'Algonquine (voir *supra*, chap. 32, §4-7).

⁹ Le Beau décrit l'*Onnonhouarori* (fête des songes), plus bas (§16-17).

¹⁰ Lafitau explique que, lorsque les Sauvages célèbrent la fête des songes, «ils se peignent, & s'habillent d'une manière extraordinairement bizarre [...], & [...] on les voit courir par le Village & dans les Cabanes, portant des tisons à la main, ou des flambeaux d'écorce de bouleau» (*MSA*, t. 1, p. 368, 369).

¹¹ Coquille attribuable au prote; il faut lire «prononçant».

peu trop à leur fantaisie, me transportèrent ou plutôt me traînèrent de Cabane en Cabane où ils criaient *Onnonhouarori* comme de vrais Possédés du Manitou¹², & où ils renversoient à coups de pieds Chaudières, Pots, Marmites, Paquets, & tout ce qui se présentait sous leurs [389] pas. En un mot je ne voyois & n'entendois de toutes parts que tumulte & confusion.

8 Après que ces deux extravagans Ecuyers m'eurent bien balotté, ils me reconduisirent au milieu de la Place publique à environ cinq ou six toises¹³ de distance de ma Sauvagesse. Tous les Sauvages sortant alors comme des furieux hors de leurs Cabanes, la plupart vinrent droit à moi & tenant en mains des tisons ou des torches ardentes telles que j'ai dit ci-dessus, ils m'environnèrent & réitérèrent tellement leur *Onnonhouarori*, que trop étourdi de leurs hurlemens, j'en tombai par terre de foiblesse.

9 Ils étoient plus de cent autour de moi qui allongeant la tête & le derrière me montraient tantôt l'un, tantôt l'autre & toujours en criant à gorge déployée *Onnonhouarori*. Les uns avoient appliqué sur leur visage des peaux d'Ours ou d'Orignal¹⁴ trouées vis à vis de la bouche & des yeux; d'autres l'avoient couvert de masques d'écorces d'arbres¹⁵; d'autres enfin étoient barbouillés ou mattachés¹⁶ d'une manière effroyable, & tous [390] se trouvoient vêtus d'une façon si grotesque & si diabolique, que jointe à leurs hûllemens & à leurs grimaces continues¹⁷, ils auroient pénétré de frayeur l'homme le plus courageux qui ne se seroit pas attendu à un pareil Spectacle.

10 Ainsi étourdi il m'étoit impossible de refléchir sur la moindre chose: mais peu à peu cette hideuse Mascarade s'étant dispersée par tout le Village chacun y courut, brisa, rompit, renversa tout sans qu'on y trouvât à redire¹⁸. Ce fut alors que ne voyant plus ni ma Maîtresse ni mes *Canadiens*, j'eus de tristes reflexions à faire. Jamais la Mort accompagnée de toutes ses horreurs ne fut plus présente à mon esprit. Je ne m'imaginois pas moins que tout ce que j'entendois étoit mon cri de mort. Je me figurois déjà attaché à un poteau prêt à y être déchiqueté & brûlé à petit feu.

11 *Cruels*, disois-je en moi-même en pensant à mes Contrebandiers; *faut-il que vous ayez poussé la trahison, jusqu'au point de m'avoir livré à ces Barbares, pour me faire endurer entre leurs mains les tourmens du monde les plus horribles. N'eus-[391]-siez-vous pas assez fait de me vendre aux François, chez qui une seule Prison eût pû faire mon Martyre*¹⁹. *Mais non*, reprenois-je ensuite pour m'encourager, *ce Martyre par sa durée me seroit mille fois plus sensible que la mort la plus affreuse. Mes Ennemis non contents de leurs poursuites outrées, ne se seroient point lassés de me voir captif. Je n'éprouve déjà que trop l'effet de leurs rigueurs. Allons, c'en est donc fait: courons vite au Poteau, il*

¹² Sur le sens du mot «Manitou», voir *supra*, chap. 12, n. 17.

¹³ Environ 10 m.

¹⁴ Sur l'ours noir (*Ursus americanus*), voir *supra*, chap. 10, n. 20; sur l'orignal, ou élan d'Amérique (*Alces alces*), voir *supra*, chap. 6, n. 31.

¹⁵ Détail tiré de la description de la fête des songes produite par Lafitau: «Chacun se déguise à sa maniere. Ils se font des masques d'écorce d'arbre [...] ou d'un sac qu'ils percent à l'endroit des yeux & de la bouche» (*MSA*, t. 1, p. 368).

¹⁶ Sur le sens du verbe «matacher», voir *supra*, chap. 6, n. 38.

¹⁷ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «continuelles».

¹⁸ Nouveau détail tiré du texte de Lafitau: «[Pendant la fête des songes, les Sauvages] courent comme des forcenés de Cabane en Cabane, rompant, brisant, & renversant tout, sans que personne y puisse trouver à redire, & pense même à s'en plaindre» (*MSA*, t. 1, p. 368).

¹⁹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «Martyre».

m'est plus glorieux; & puisque, par leur faute, je ne puis vivre en Homme; que j'apprenne du moins à mourir en Sauvage!

- 12 Telles étoient mes pitoyables résolutions, lorsque me relevant pour voir si je ne m'abusais point, je vis tout à coup paroître à mes côtés mes deux *Canadiens* accompagnés de quatre Sauvages. L'un de ces Barbares me saisissant d'abord au collet, tandis qu'un de ses Camarades me barbouilla de noir, ce fut pour le coup que je me confirmai de plus en plus dans l'opinion que ma Sentence de mort étoit prononcée. En effet je ne me trompais pas de beaucoup, quoique j'igno-[392]-rasse alors le vrai but de ce attachement. Ce nouveau comble de douleur n'étoit rien pour moi en comparaison de celui dont mon cœur se trouvoit pénétré par les ris moqueurs de mes Contrebandiers durant cette action. Trop sensible à ces traits, j'allois leur en témoigner mon dépit par quelques reproches: mais dans le même instant je m'en vis empêché par les hurlemens terribles d'une nouvelle Troupe de Sauvages, qui me serrant de près, m'étourdirent de nouveau par leur *Onnonhouarori*.
- 13 Aussi-tôt mes *Canadiens* disparaissent & peu de tems après eux cette foule de Hurlemens s'éloignant de moi je me trouvai encore une fois seul à respirer en repos. Mais hélas, quel repos! je n'entends de toutes parts que cris, que troubles & que débats. Les tisons font feu par tout. Plusieurs de ces Barbares s'en servent comme pour lutter ensemble & par leurs contre-chocs les font éteinceler. Quelques-uns sans craindre de mettre le feu au Village les font voltiger en l'air, tandis que d'autres enfin courent avec em-[393]-pressement les ramasser pour les rejeter ensuite d'un autre côté. En un mot, jamais les Diables de l'Enfer déchaînés les uns contre les autres ne peuvent faire un Sabat plus épouvantable.
- 14 Durant cet horrible tintamarre, ma triste *Marie* revenuë de sa foiblesse vient m'apprendre que la fin de ce Bouleversement terrible doit se terminer par ma mort & celle de mes deux *Canadiens*. Elle ne sait plus à qui s'adresser ni comment faire pour me sauver la vie. Dans son trouble, elle ne se souvient pas même où elle m'a laissé. Elle court par tout pour me chercher; & me trouvant enfin, à peine me reconnoît-elle, tant par rapport à mon attachement qu'à cause de la fausse clarté de la nuit qui n'étoit qu'étoilée.
- 15 Elle me pousse de son pied & m'ayant demandé en langue Algonkine qui je suis, elle ne m'entend pas plutôt lui répondre en François, qu'elle se jette sur moi à corps perdu & me dit en se relevant de me sauver au plus vite. Je n'en avais pas la force: ce que voyant cette pauvre Desolée, elle me traîne sans tarder jusqu'auprès de la Ca-[394]-bane la plus proche, où étendu tout de mon long, elle me couvre promptement d'une longue écorce recourbée en forme de gouttière & m'exhorte de ne point remuer. Foible précaution, peu capable de me rassurer! Le moindre choc ou coup de pied du premier Passant pouvoit bouleverser cette écorce & me découvrir. D'ailleurs étant au milieu de ce Village, comment pouvoir s'en sauver? Cependant revenons à mes *Canadiens*.
- 16 Ces deux Contrebandiers qui étoient au fait des Mœurs & Coutumes des Sauvages, prenoient plaisir à tout leur désordre, d'autant qu'ils savoient déjà que ces Barbares célèbrent annuellement une Fête en l'honneur de leurs Songes. Cette Fête qui ressemble un peu à notre Carnaval en ce que chacun s'y déguise à sa façon, est nommée par les Sauvages *Onnonhouarori*, c'est à dire, *la Folie* ou *le renversement de la tête*, parcequ'ils paroissent alors être véritablement fous ou avoir la tête en écharpe²⁰ & que tout le Village

²⁰ «On dit figurément, qu'un homme a l'esprit en *écharpe*, pour dire qu'il l'a estropié, qu'il n'a point de jugement, de bon sens» (*Trévoux*, 1771, t. 3, p. 535).

entre dans un accès de Frénésie. Chacun court de Cabane en Cabane, crie à pleine tête qu'il a rêvé & [395] laisse deviner à ceux à qui il se présente, quel est l'objet de son rêve, designé en partie par les differens emblèmes de son deguisement hyéroglyphique & en partie dans quelques paroles énigmatiques qu'il lâche dans sa chanson²¹.

- 17 C'est à celui qui a deviné de payer & de satisfaire le desir du Masque, & c'est aussi ce qu'il fait avec plaisir, chacun, tirant à honneur & gloire d'avoir pu donner la solution de sa difficulté. Les pretendus Rêveurs reçoivent ainsi quantité de Présens. On les voit sortir chargés de haches, de chaudières, de Porcelaine, de Meubles, en un mot, de tout ce qui peut satisfaire leur envie; surtout de viande qui sert à entretenir la Fête qui dure quelquefois des trois & quatre semaines de suite, & qui se termine enfin, par aller jeter, disent-ils, la Folie hors du Village, à peu près comme la Populace, en *Europe*, va enterrer Carême-prenant²². Après la Fête on rend à chacun tout ce qu'il a donné qui n'étoit pas le mot de l'Enigme.
- 18 Comme cette Fête est commode pour [396] satisfaire les haines & les vengeance, & que l'on y peut tuer impunément sous le masque ceux dont on veut se défaire, *Maskikik* l'avoit ordonnée à dessein de m'y faire hacher en pieces avec mes deux *Canadiens*²³. Ce Scelerat avoit chargé de cette exécution ses deux Camarades *Algonkins*: mais ceux-ci n'osant s'en acquitter librement, parce qu'ils étoient étrangers dans ce Village, engagèrent dans leur complot trois de leurs amis à qui ils firent quelques petits Presens pour qu'ils entreprissent plus volontiers avec eux cette conspiration.
- 19 Un de ces trois Sauvages étant allé dans sa Cabane, pour y prendre sa hache, dit à sa Femme de le bien deguiser où masquer avant qu'il en sortit, par ce qu'il avoit dessein de faire un mauvais coup, dont il ne vouloit point paroître complice. Cette Femme, qui étoit une des deux Coquettes dont j'ai ci-devant parlé, interrogea aussi-tôt son Mari & sut à peine en quoi consistoit son pernicieux dessein, qu'au lieu de le masquer, elle courut au plus vite annoncer à mes *Canadiens* le dan-[397]-ger éminent où ils étoient de perdre la vie.
- 20 Ces Jeunes Gens qui s'imaginoient avec quelque apparence de raison, que cette Fête n'étoit celebrée par l'ordre du Medecin que pour la guerison du Malade, se divertissoient alors de la Folie des Sauvages. C'étoit aussi par un effet de leur plaisir, que l'on m'avoit tirailé, mattaché & étourdi de la manière dont j'ai parlé ci-dessus: mais quand ils

²¹ Comme l'indique Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110) et Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 444), cette description de la fête des songes (§16-17) est tirée presque textuellement de l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 1, p. 367-369). Lothar Dräger, qui doute que Le Beau ait véritablement été témoin de ce rituel, n'a pas tort de noter que, d'après Lafitau, cette fête a lieu en hiver, non en été. Voir aussi Bacqueville de La Potherie (*Histoire*, t. 3, p. 21-22).

²² L'expression «carême-prenant» désigne généralement les jours gras qui précèdent le début du carême et plus particulièrement le mardi gras (la veille du mercredi des Cendres). Voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 226; *Trévoux*, 1771, t. 2, p. 267.

²³ Lafitau indique que, pendant la fête des songes, «les plus sages [...] s'écartent dans les champs; car c'est un temps dont on profite pour satisfaire les haines, & les vengeance particulieres» (*MSA*, t. 1, p. 368). Louis Hennepin fait sensiblement la même remarque: «Ils avoient un jour de l'année, qu'on pouvoit appeller la fête des fous, car en effet ils faisoient les fous, courant de Cabanne en Cabanne. Si pendant cela ils maltraitoient quelqu'un, ou s'ils prenoient quelque chose, ces rusez Vieillards [qui s'occupent de rendre justice] disoient pour toute excuse le lendemain dans tout le Canton, & sur tout dans leur village, que celui qui avoit fait le coup, étoit fou, qu'il n'avoit point d'esprit. En suite on faisoit quelques presens pour essuier le [*sic*] larmes des parens de celui, qu'on avoit malicieusement tué. Les parens se contentoient de cette excuse sans en tirer vengeance. Ces Anciens louoient donc secretement quelqu'un, qui contrefaisoit le fou, & qui tuoit celui, qu'on lui avoit marqué, & dont on vouloit se défaire» (*NVH*, p. 215).

apprirent que ce Désordre devoit se convertir en une sanglante Tragedie dont ils devoient être les Victimes avec moi, ils en avertirent au plutôt ma Maîtresse aux bons soins de laquelle ils me recommandèrent. Après cela ils s'abandonnèrent à ceux de leur Sauvagesse qui les tinrent cachés dans des Tonnes de Bled d'Inde²⁴ jusqu'au lendemain matin. Et voilà donc aussi le motif pour lequel ma chère *Marie*, m'avoit couvert d'une espèce de gouttierre.

21 Un moment après que je fus ainsi caché, une Bande de plus de 40. Sauvages me passa & repassa par dessus le corps. Ma Sauvagesse étoit alors [398] assise à quelque distance de moi, & craignant qu'un second passage de cette façon ne me decouvrit, elle profita de l'éloignement de ces extravagés Coureurs pour me faire coucher tout à fait proche de la Cabane; après quoi elle s'assit sur mon couvercle, resoluë me dit-elle, de perir avec moi plutôt que de m'abandonner. La tendresse & la pitié de cette dolente Fille m'affligeoit extrêmement. *Pauvre Malheureuse*, lui disois-je à voix basse, mais intelligible, *à quoi t'exposeton*²⁵ *amour pour un Ingrat, indigne de tes bienfaits? Laisse-moi perir seul; ma mort sera le prix de mon ingratitude. Conserve toi pour Henri, il mérite ton bon cœur. Pourquoi t'intéresser d'avantage pour un malheureux, que le sort a resolu de faire perir!* Telles étoient à peu près les paroles que je lui proferois de tems en tems, c'est à dire, selon que le Tapage de l'*Onnonhouarori* me le permettoit: car ces Brutaux, qui culbutoient tout, venoient souvent étourdir ma Sauvagesse de leurs cris & je puis dire ici que sans sa présence ils auroient infailliblement renversé mon écorce.

22 [399] Cette tendre Fille ne répondit souvent à mes discours que par des larmes. Elle me consola néanmoins un peu, en m'expliquant tout ce dont il s'agissoit & me priant d'avoir patience jusqu'à la pointe du jour, parce qu'alors la Fête cesseroit sans doute, & qu'elle me delivreroit des mains de tous mes Ennemis. En effet le jour venant à paroître le tumulte s'apaisa par tout, excepté dans la Cabane du Malade, où regna encore, durant plus de deux heures, un Tapage effroyable. Enfin cette jeune Fille apercevant de loin quelques Anciens du Village qui se retiroient paisiblement dans leurs Cabanes pour s'y reposer, elle courut après eux & les ayant assemblés plusieurs ensemble, elle leur representa secrettement que la Fête d'*Onnonhouarori* étoit un Remede ordonné par *Maskikik*, bien moins pour la guérison du Malade que pour l'exécution d'un infame stratagème que ce Jongleur avoit formé, à dessein de me faire tuer avec mes *Canadiens*. Puis après leur avoir fait sentir pathétiquement l'énormité de cet attentat; voulant [400] en donner des preuves, elle alla chercher les deux Gardiennes de mes Contrebandiers. L'une de ces Femmes ayant apporté le Present que son Mari avoit reçu pour m'assassiner, on les écouta favorablement; on loua la prudence qu'elles avoient eue de nous cacher, vû l'impossibilité de nous sauver autrement durant le grand trouble de la Fête & on leur promit de nous rendre Justice. Pendant ces entrefaites je mourois d'impatience & de douleur de ne point voir revenir ma chère *Marie*. J'appréhendois toujours qu'il ne lui fut arrivé quelque malheur: mais une heure d'absence s'étant écoulée, elle parut enfin auprès de moi, vers les cinq heures du matin. Cette trop aimable Protectrice de mes jours me prenant par la main, me conduisit dans une Cabane où il n'y avoit que des Femmes. Bientôt après elle m'y apporta mon fusil & j'y vis paroître aussi mes deux *Canadiens* avec chacun le leur. Ces deux jeunes Gens étoient d'un naturel si bon & si brave, que bien loin de me vouloir du mal par rapport au danger où ils é-[401]-toient encore exposés à mon

²⁴ Sur le blé d'Inde, ou maïs (*Zea Mays*), voir *supra*, chap. 22, n. 47.

²⁵ Agglutination attribuable au prote; il faut lire «à quoi t'expose ton amour».

occasion, ils ne m'en temoignèrent d'autre sensibilité que celle de compatir à mon affliction. Ils m'encouragèrent même en me protestant qu'avant que la journée se passât, ils tireroient vengeance du Jongleur, ou que tôt ou tard ils en feroient repentir tout le village.

- 23 Deux heures s'étoient à peine écoulées, tandis que nous étions à nous reposer parmi ces Femmes avec lesquelles nous buvions de la Guildive²⁶, lorsqu'on vint nous avertir qu'il y avoit, dans le Village, quelques Etrangers de nos Amis, qui demandoient à nous parler. A cette nouvelle ma Sauvagesse changea de couleur. La pâleur repandue alors sur son visage me fit apercevoir son inquietude. Elle se relevoit néanmoins pour la satisfaire, quand dans ce même instant nous vîmes paroître à la porte de notre Cabane son jeune Frère accompagné de *Henri*, du *Sauteur* & de trois *Iroquois*, au nombre desquels étoit ce *Joseph* dont j'ai parlé dans ma Première Partie²⁷.
- 24 *Henri*, toujours prevenu en ma faveur, [402] n'avoit pas douté d'un seul moment, que mon éloignement de sa Personne ne fut un trait malicieux de sa perfide *Marie*. Ce jeune Homme ne sachant de quel côté tourner pour nous chercher & d'ailleurs n'ayant point de Canot pour nous poursuivre, avoit fait rencontre de *Joseph* & de ses Camarades. Ces trois *Iroquois* le conduisirent d'abord à un Village des *Goyogouens*²⁸, où ne nous ayant pas trouvés, ils le remenoient à celui de *Pierre Honnouara*²⁹, que je venois de quitter, quand heureusement pour moi ils rencontrèrent le *Huron* avec sa Femme à qui ma Sauvagesse avoit parlé³⁰. Ce Sauvage leur ayant donné quelques indices de notre demarche, ils canotèrent jour & nuit dans l'esperance d'en avoir bientôt de plus certaines dans ce Village où néanmoins ils ne croyoient point me trouver.
- 25 Quelle ne fut point la joye de *Henri*, lorsqu'il apprit à son arrivée dans ce Lieu que j'y étois présent! Il alla d'abord droit à la Cabane du Chef, croyant m'y trouver; mais ne m'y voyant point, tout fatigué qu'il étoit, il vouloit courir de Cabane en Cabane [403] pour me chercher, quand il se vit retenu par quelques Anciens qui tenoient Conseil à mon Sujet. Ces Vieillards ne l'eurent pas plutôt informé du malheur que je venois d'encourir, que, soutenu par *Joseph*, qui étoit avec lui, il prit vigoureusement la défense de ma cause. *Joseph* surtout prouva à cette Assemblée, que bien loin d'être un Donneur de Malefices, j'avois détruit en sa presence, un fameux Manitou, par la vertu de certaines Reliques que je portois sur moi³¹. Il n'en fallut pas d'avantage pour déterminer le Conseil à me rendre justice.
- 26 *Henri*, qui m'avoit envoyé chercher pour que je le vinsse trouver dans la Cabane du Conseil, s'impatientant de ne m'y point voir paroître, vint me chercher avec ses Camarades dans celle où j'étois. Ce Brave Jeune Homme m'y aborda d'un air riant, & me dit, pour premières paroles, que je ne devois point apprehender, d'autant qu'il étoit ravi de me

²⁶ Le Beau produit une brève description de la guildive au chapitre 38 (n. 17).

²⁷ Voir *supra*, chapitre 11 (§17-19).

²⁸ Les Goyogouins et les Tsonnontouans étaient voisins (voir *supra*, chap. 13, §24).

²⁹ Il s'agit du village tsonnontouan que Le Beau situe à environ 50 lieues des chutes Niagara (voir *supra*, chap. 31, §22). Notons que le nom «Honnouara» n'est pas orthographié de la même façon que dans les chapitres précédents (voir *supra*, chap. 35, §9 et chap. 39, §10). La graphie «Hannouara», avec trois «a», est préférable puisque ce nom est un équivalent du terme iroquois «Anowara», qui signifie «tortue» (voir *supra*, chap. 35, n. 9). L'orthographe «Honnouara» pourrait être le résultat d'une modification opérée par Le Beau ou d'une coquille. Sur l'usage du verbe «remener», voir *supra*, chap. 7, n. 26.

³⁰ Voir *supra*, chap. 38, §5.

³¹ Voir *supra*, chap. 14, §11-12.

rencontrer, pour avoir, encore une fois dans sa vie, l'occasion de me rendre service. C'est ce qu'il me prouva en s'asseyant à côté [404] de moi & me racontant tout ce qu'il venoit de dire & ce qu'il étoit encore prêt de faire en ma faveur. Mes *Canadiens* tout charmés de sa bienveillance lui présentèrent sur le champ de la Guildive & lièrent amitié avec lui. Ce pauvre Garçon & tous ses Camarades étoient si mouillés, crotés & accablés de fatigues qu'ils n'avoient pas besoin de masque pour se deguiser. C'est pourquoi ce ne fut qu'avec peine que je reconnus *Joseph* quoiqu'il m'eut plusieurs fois présenté la main.

CHAPITRE XLI.

Comment l'Auteur se trouve vengé du Jongleur. Il quitte sa Sauvagesse & arrive chez les Anglois.

- 1 Ma Sauvagesse étoit si confuse de se trouver avec *Henri*, qu'elle avoit toujours la tête baissée sur ses genoux & n'osoit le regarder. D'un autre côté cet Amant, lui tournant le dos, paroissoit se soucier fort peu de ses re-[405]-gards. Cependant nous étions à consulter ensemble sur les moyens que nous pourrions prendre pour bien nous venger du Jongleur¹. Ce secret n'étoit pas facile à trouver; car, quoique la plûpart des Sauvages commencent présentement à se moquer des Forfanteries de leurs Jongleurs, celui-ci néanmoins étoit estimé & respecté de presque toutes les Femmes du Village & d'une bonne partie des Hommes.
- 2 Environ sur les neuf heures, on vint nous inviter à un Festin qui devoit se donner en notre faveur dans la Cabane d'un des Anciens. A la fin de ce Repas, où nous étions invités avec les plus considerables du lieu, celui qui représentoit le Chef demanda à un de mes *Canadiens*², quelle satisfaction il pretendoit tirer du Jongleur? Ce Contrebandier repondit hardiment, qu'il ne seroit point satisfait qu'on n'eut donné à ce sorcier cent mille coups de bâtons: surquoi un Ancien ayant repondu: *Très volontiers*, pourvû qu'il trouvât le secret de les lui faire donner, sans que le Village en fût mécontent, mon *Canadien* animé de *Guildive*³ of-[406]-frit aussi-tôt toutes ses Marchandises. Mais ce Sénateur *Iroquois* ayant repondu que cela ne suffisoit point, mon contrebandier demeura sans parole.
- 3 Ma Sauvagesse, qui étoit presente à ce Festin comme étrangère, voyant l'embarras de mon Canadien, suppléa très-spirituellement au defaut de son imagination & dit à l'Assemblée; que si on vouloit suivre son sentiment, qu'elle trouveroit non seulement le moyen de faire foüetter d'importance *Maskikik*, sans qu'il en coutât rien à personne; mais même elle ajouta de plus que tout le Village en seroit content.
- 4 Ces paroles sortant de la bouche de cette jeune Fille furent regardées d'abord comme une idée chimerique: chacun s'en prit à rire & lui promit ironiquement de la seconder dans son projet & de la bien recompenser si elle en venoit à bout. Les éclats de rire s'étant apaisés de toutes parts, cette jeune Malicieuse, craignant qu'il n'y eut autour de la Cabane quelqu'un de suspect qui pût l'écouter, dit aux Assistans qu'elle ne pouvoit leur communiquer son dessein, à moins qu'ils [407] ne fussent tous hors du Village. Les Anciens ayant honte de sortir de cette Cabane pour un pareil sujet, rejetèrent alors sa proposition. Mais *Marie* continuant à insister sur l'importance du secret que requeroit son stratagème; & assurant de plus, qu'elle consentoit de bon cœur à être foüettée elle même, dans l'endroit où elle les conduiroit, en cas que son projet ne fut pas digne d'être exécuté, chacun se leva aussi-tôt & se mit en devoir de la suivre: ou plutôt chacun alla séparément à un Rendez-vous qu'elle indiqua, pour que notre demarche ne donnât rien à soupçonner dans le Village.
- 5 Lorsque nous fumes tous rassemblés à ce Rendez-vous, cette jeune Fille nous conduisit plus loin dans un lieu fort écarté. Là cette rusée Sauvagesse faisant asseoir tous les Assistans, elle leur dit: que le vrai moyen de bien punir *Maskikik*, étoit de se servir

¹ Jean Maskikik, le sorcier algonquin (voir *supra*, chap. 39, §11 et 16).

² L'un des deux coureurs de bois rencontrés près des chutes Niagara (voir *supra*, chap. 38, §6).

³ Le Beau produit une brève description de la guildive au chapitre 38 (n. 17).

contre lui des mêmes armes dont il s'étoit servi contre moi. Pour cet effet elle leur représenta, qu'il falloit que les Anciens allassent annoncer dans le Village, qu'il étoit bien vrai que j'avois soufflé⁴ un male-[408]-fice au Malade, vû que je leur venois d'avoüer que j'étois prêt de l'en guérir si l'on vouloit suivre mes Ordonnances. Elle ajouta, que tandis que les Anciens sémeroient ce bruit, il étoit nécessaire que mes *Canadiens, Henri, Joseph & le Sautteur* en repandissent un autre, par lequel ils donneroient à entendre aux Sauvages & aux Sauvagessees qu'ils m'avoient déjà vû faire des guérisons merveilleuses; & en un mot, que j'étois un Medecin ou Jongleur *François*, des plus habiles. Elle poursuivit, en disant que tous les Assistans devoient persuader au Village, que le redoublement de la maladie du Malade étoit plutôt un bienfait de mon Art pour faire éclater la sublimité de ma science, dans laquelle *Maskikik* ne connoissoit rien, qu'aucun Malefice pour faire tort au Malade: parceque les Medecins *François* traitent souvent les maladies naturelles en faisant souffrir à leurs Malades, des maux extraordinaires. Enfin elle termina son discours en assûrant ses Auditeurs, qu'il leur étoit d'autant plus facile de me faire passer pour Jongleur, que je savois déjà par-[409]-faitement contrefaire le *Oiaron* (Elle vouloit dire le *Hibou* ou la *Chouette*)⁵ puisque avec un brin d'herbe j'étois capable d'appeller à moi tous les Oiseaux des Forêts.

- 6 Comme je m'étois souvent diverti en *France* à une certaine Chasse que l'on y nomme *la Pipée*, je m'amusois aussi quelquefois à la faire dans ces Forêts, pour divertir ma Maîtresse, lorsque je trouvois de la gomme dont je pouvois former des gluaux⁶. Si je n'en ai point parlé encore, ce n'a été que pour ne pas ennuyer le Lecteur d'une Divertissement⁷ qui est assez connuë en *Europe*. C'est donc cette Chasse qui a donné lieu à ma Sauvagesse de machiner son stratagème.

⁴ Sur cette acception du verbe «souffler», voir *supra*, chap. 40, n. 5.

⁵ Le mot iroquois «Oiaron» ne renvoie pas toujours au hibou ou à la chouette, comme le laisse entendre cette parenthèse maladroite. Le mot «Oiaron» est un terme générique qui peut désigner une plante, un animal, un objet ou n'importe quel oiseau qui sert d'*Otkon*, d'*Okki* ou de *Manitou* à un Sauvage (voir *supra*, chap. 39, n. 34). Plus bas (§14), c'est d'ailleurs un merle qui sert d'Oiaron à Le Beau. Sur les chouettes et les hiboux indigènes en Amérique du Nord, voir *infra*, n. 9.

⁶ Richelet donne une description précise de cette chasse aux oiseaux: «[La pipée se fait] durant la vendange [...] dans des bois taillis de cinq ou six ans de coupe dès la pointe du jour, ou demi-heure avant le coucher du Soleil. On coupe le jeune bois des branches d'un arbre, on fait des entailles sur ses branches pour mettre des gluaux. Ensuite trente ou quarante pas autour de cet arbre on coupe le bois taillis, on fait une loge sous l'arbre où sont tendus les gluaux, on s'y cache & on y contrefait le cri de la femelle du hibou avec une certaine herbe qu'on tient entre les deux pouces, & qu'on applique entre les deux lèvres, en poussant son vent & en les poussant l'une contre l'autre. Les oiseaux qui entendent ce cri qui contrefait celui de la femelle du hibou, s'amassent autour de l'arbre où l'on est caché, & se viennent le plus souvent percher sur l'arbre où sont tendus les gluaux, ils s'engluent les ailes, ils tombent à terre & on les prend» (t. 2, p. 406). D'après les rédacteurs du *Larousse du XX^e siècle*, «la chasse à la pipée est fondée sur la haine naturelle que la plupart des oiseaux portent à la chouette et au hibou, haine qui pousse ces oiseaux à se précipiter sur leurs nocturnes ennemis lorsque ceux-ci se sont attardés le matin et ont laissé lever le soleil avant de regagner leur gîte, ou lorsqu'ils en sont sortis trop tôt le soir». Autre précision importante qui s'accorde avec les remarques de Le Beau: «Les chasseurs à la pipée ne doivent pas seulement savoir imiter le cri de la chouette ou du hibou; il leur faut encore savoir contrefaire parfaitement les cris des autres oiseaux ennemis de la chouette, et surtout celui des plus acharnés, tels que le geai, le merle, le pinson, etc., qui paraissent les premiers sur le champ de bataille» (Augé, t. 5, p. 599).

⁷ Pour une raison inconnue, Le Beau donne au substantif «Divertissement» le genre féminin. Il est peu probable qu'il s'agisse d'une coquille puisqu'il n'y a pas d'hésitation de la part du typographe: l'article indéfini (*une*) est féminin ainsi que l'adjectif (*connuë*). Dans le reste des *Avantures*, Le Beau suit la règle d'usage: *il avoit dessein de me donner un divertissement de Guerre* (chap. 13, §9); *On commence un Divertissement de Guerre* (sous-titre du chap. 15), [*le*] *Divertissement de Guerre qu'ils m'avoient promis* (chap. 15, §5); etc.

- 7 Le discours de cette jeune Fille m'ayant été interprété par elle-même, j'allai aussitôt cueillir quelques brins d'herbes de *Chien-dent*⁸ que je n'eus pas de peine à trouver: Puis en posant un brin de cette même herbe sur le bord de mes lèvres, je me mis à contrefaire le cri du *Hibou* & de la *Chouette*⁹. Dans l'instant mes Sauvages virent paroître, avec surprise, deux *Geays* & trois *Pies*¹⁰, qui, [410] sans craindre leur presence, vinrent effrontément se percher sur les branches les plus proches de ma tête.
- 8 Cet épreuve fit rire tous mes Spectateurs & leur donna bon augure pour la réussite du stratagème de ma Sauvagesse. Chacun lui en fit compliment & se rejoignoit déjà par avance de la Tragi-comédie que nous allions représenter. Tous vouloient aussi essayer à contrefaire le *Hibou* & la *Choüette*; mais je les en empêchai, en leur représentant qu'ils couroient risque de me faire manquer le plus beau de mon Role, s'ils commençoient par effaroucher ainsi tous les Oiseaux, parceque ces Animaux qui se jettent ordinairement tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, sur cet Ennemi commun de leur espece, sont souvent assez rusés, pour ne point se laisser surprendre par les apparences, à moins que le Chasseur ne prenne toutes les précautions nécessaires pour les bien tromper. C'est pour quoi, sans courir plus loin, je leur fis construire dans ce même endroit une petite Loge de feuillages où je pusse me cacher.
- 9 [411] Ce lieu par sa situation m'offroit l'avantage d'exposer commodément aux yeux du Village un Spectacle autant divertissant pour moi qu'il devoit être surprenant pour ces *Ameriquains*, auxquels le moindre cri d'un *Hibou* ou d'une *Choüette* est capable de donner de la terreur¹¹.
- 10 Tandis que quelques Sauvages m'y fabriquoient une Loge, d'autres allèrent me chercher de la gomme & m'en ayant apportée d'assez liquide, j'en fis simplement une vingtaine de gluaux que je posai ensuite dans l'arbre qui étoit au dessus de ma Cabane.
- 11 Toutes mes mesures étant bien concertées avec mes *Canadiens* & mes Sauvages, ils me quittèrent pour s'en retourner au Village. Pendant leur absence je m'ornai moi-même de feuillages dont je me fis une espèce de vêtement, pour contrefaire le Jongleur d'une manière un peu bizarre; car ne pouvant point imiter le Convulsionnaire *Janseniste*¹², pour bien soutenir l'excellente Proposition de ma Maîtresse, il m'étoit important néanmoins de me vêtir d'une façon qui pût en déguiser la fourberie.
- 12 [412] Après avoir demeuré ainsi seul l'espace de deux heures, *Henri* vint m'avertir que le Village étoit très bien disposé en ma faveur & qu'il étoit tems que je commençasse

⁸ En France, au XVIII^e siècle, le substantif «chiendent» est un nom vulgaire attribué à plusieurs plantes herbacées communes et envahissantes (voir *Trévoux*, 1752, t. 2, p. 728-729). Le Beau se sert probablement de ce terme dans un sens générique, pour indiquer qu'une mauvaise herbe quelconque pouvait lui tenir lieu de pipeau. D'ailleurs, un peu plus bas (§19), lorsque Henri contrefait la chouette, Le Beau indique simplement que ce dernier utilise une «herbe».

⁹ Il existe plusieurs espèces de hiboux et de chouettes en Amérique du Nord. Dans la région où Le Beau situe sa chasse à la pipée, il est notamment possible d'observer le petit-duc maculé (*Otus asio*), le grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), la chouette rayée (*Strix varia*) et la petite nyctale (*Aegolius acadicus*). Voir *GOAN*, p. 174-180.

¹⁰ Les geais et les pies appartiennent à la famille des corvidés (ordre des passériformes). Ils sont nombreux en Amérique du Nord, mais ne sont pas répandus sur l'ensemble du territoire. Le Beau pourrait avoir aperçu des geais bleus (*Cyanocitta cristata*) ou d'autres oiseaux appartenant à l'ordre des passereaux (voir *IAP*, p. 218; *GOAN*, p. 202, 222-224).

¹¹ Louis Hennepin indique aussi que, «quand ils [les Sauvages] entendent crier un Hibou, ils tremblent, & en tirent un mauvais augure» (*NVH*, p. 253). Sur le sens du mot «Ameriquain», voir *supra*, chap. 16, n. 8.

¹² Allusion aux convulsionnaires de Saint-Médard (voir *supra*, chap. 39, n. 40).

à jongler, (c'étoit son terme)¹³ parceque tous les Sauvages étoient en marche pour venir m'écouter. Aussitôt je commençai par contrefaire le cri du *Geay* avec une feuille de Lierre¹⁴ & tour à tour celui de¹⁵ *Hibou* & de la *Choiëtte* avec une feuille de Chien-dent. Durant cette exercice¹⁶ tous les Sauvages & Sauvagesses du Village s'avançoient à pas lents vers moi & s'étant arrêtés tous tremblans à une bonne distance de ma Cabane, ceux qui étoient de mon complot les firent coucher ventre à terre & cacher sous des Branchages fort touffus, d'où néanmoins ils pouvoient voir à l'aise la vertu admirable de mon prétendu Jonglage.

13 Tout favorisa mes desirs. Je crois que j'eus en moins d'une demie-heure plus de dix mille Oiseaux, tant au tour de moi que sur ma tête. Chacun de ces Animaux de différentes espèces, poussant alors le cri qui lui étoit naturel, [413] aidait à former un mélange de voix des plus merveilleux; mais si bruyant, que jamais vingt Tambours & cent Trompettes ne pourroient faire plus de bruit. Les vingt gluaux que j'avois posés dans un arbre ayant fait l'effet que j'en attendois, j'eus le bonheur de ramasser sans peine au pied de ma Loge les Oiseaux qui s'y trouvoient pris. Ce fut pour le coup, que toute l'Armée Volatile surprise de ma supercherie redoubla sa Musique vocale & anima ses Guerriers les plus braves à la délivrance de ses Prisonniers, desorte que dans l'instant j'en vis d'assez hardis, pour oser m'assaillir de toutes parts à coups de serres. Je rentrai bien vite dans ma Loge où j'étranglai d'abord tous mes malheureux Captifs, excepté néanmoins un Merle à qui je laissai la vie, tant parcequ'il n'avoit pas le Bec si mordicant que celui de ses Camarades, que parce qu'il me paroissoit plus propre qu'eux à me servir dans le reste de mon projet¹⁷.

14 Tout triomphant de ma petite victoire, je sortis de ma Loge; & tenant par le cou, tous les Oiseaux que je ve-[414]-nois de tuer, je les jettai loin de moi vers un endroit où devoient être mes *Canadiens*: Signal pour eux qu'ils s'approchassent avec tous les Assistans. Cette démarche intimida tellement toute l'Engeance emplumée, que me regardant sans doute comme un second *Cyclope*, elle me ceda bien vite le Champ de Bataille & me laissa tranquille. Alors je me mis à chanter, à danser ou plutôt à faire des Caprioles¹⁸ & des Sauts un peu extraordinaires, afin d'imiter du moins en quelque façon le Personnage de Jongleur. Tandis que j'étois dans cette exercice tous les Sauvages & Sauvagesses s'arrangeoient paisiblement au tour de moi; & les uns de bout, les autres assis ils s'y contenoient d'un sérieux qui pensa me faire éclater de rire. Enfin lorsque je crus en avoir bien assez fait pour devoir être écouté, je rentrai dans ma Loge où je repris mon Merle: puis m'adressant à lui comme à mon *Oiaron*, je lui demandai en présence de l'Assemblée de quel remède il falloit se servir pour guérir le Malade. A chaque question, je lui pinçois la cuisse ou l'aîle, desorte que j'eus lieu [415] d'interpréter par ses cris tout ce

¹³ «Jongler» au sens de «faire le jongleur» ou «agir comme un jongleur», c'est-à-dire contrefaire le médecin amérindien. Pour une description des actes généralement posés par un jongleur amérindien, voir *supra*, chap. 39, §11-27.

¹⁴ Sans doute Le Beau a-t-il recours au substantif «lierre» dans un sens générique, pour indiquer qu'il se sert de la feuille d'une plante qui rampe à terre ou autour des arbres; à cette époque, en France, le nom «lierre» était attribué à plusieurs espèces de plantes rampantes (voir *Trévoux*, 1752, t. 4, p. 351-352).

¹⁵ Coquille attribuable au prote; il faut lire «du».

¹⁶ Sur le genre du substantif «exercice», voir *supra*, chap. 17, n. 13.

¹⁷ L'oiseau de Le Beau est sans doute un merle d'Amérique (*Turdus migratorius*). L'espèce est largement répandue et très commune en Amérique du Nord (voir *IAP*, p. 225; *GOAN*, p. 244-250).

¹⁸ Dans la première moitié du XVIII^e siècle, certains auteurs hésitent encore entre «capriole» et «cabriole», mais les principaux ouvrages de références indiquent déjà leur préférence pour la seconde orthographe (voir *Académie*, 1740, t. 1, p. 210; *Trévoux*, 1752, t. 2, p. 19, 213).

que je voulus pour la réussite de mon projet. Je dis donc à *Henri*, qui devoit me servir d'Interprete, que cet Oiseau m'avertissoit qu'il m'étoit impossible de redonner la santé au Malade, à moins que *Maskikik*, qui avoit troublé l'efficace¹⁹ de mon remede, ne reprit sur lui-même le poison dangereux dont il l'avoit envenimé par la Fête d'*Onnonhouarori*²⁰. Ceci ayant été hautement interpreté à *Maskikik* qui étoit présent, ce coquin, tout ravi d'admiration de me voir jongler mieux que lui, me fit prier de demander à mon Merle de quelle manière il pourroit reparer sa faute. Aussi-tôt je pinçai cet Oiseau & après l'avoir laissé un peu crier, je repondis qu'il ne pouvoit la reparer, qu'en recevant sur son corps & de bonne grace autant de vintaines de coups de fouëts, que les Oiseaux m'avoient apporté de petites verges pleines de plumes, de manière que mes gluaux que je comptai sur le champ, se montant au nombre de vint, c'étoit 400. coups de fouëts que *Maskikik* devoit recevoir²¹. Pour appuyer ce que je venois de dire, [416] je tirai hors de ma poche mes Lettres d'Avocat; j'en ouvris les sceaux & je les attachai au haut d'une perche, en disant: qu'il devoit recevoir ses coups de fouëts en présence de mes Reliques dont il avoit offensé la vertu. Cette reponse fut à peine interpretée, que tous les Assistans irrités contre *Maskikik*, ne lui donnèrent pas le tems de repliquer: chacun lui crioit aux oreilles qu'il se déterminât au plus vîte à soulager le Malade. Chacun vint aussi vers moi me pousser des hurlemens dans les oreilles, mais avec tant de confusion & de si horribles grimaces que je ne savois qu'en penser. Cependant ce desordre étant appaisé, *Henri* me dit que les Sauvages me prioient de leur faire savoir au plutôt de quelle longueur, de quelle grosseur & de quel bois devoient être les Baguettes ou Verges qu'il leur falloit cueillir. Je leur fis repondre par le moyen de mon Merle, qu'elles devoient être de Bouleau²²; qu'au reste il n'importoit pas pour la longueur ni la grosseur, pourvû néanmoins qu'elles fussent bien cinglantes & point cassantes.

- 15 [417] A ces mots *Maskikik*, qui ne s'attendoit à être fouëtté qu'avec des verges pareilles à mes gluaux, s'écria que j'étois un Fourbe & un menteur, que mon Merle ne

¹⁹ Sur cette acception du substantif «efficace», voir *supra*, chap. 26, n. 8.

²⁰ La description de la fête d'*Onnonhouarori* prescrite par *Maskikik* se trouve au chapitre 40 (§5-17).

²¹ Plus bas (§16), Le Beau indique qu'en raison de la «malice» des coureurs des bois, la peine est doublée: le jongleur reçoit «plus de huit cens coups de fouëts». Cette sanction est étonnante. Il est difficile d'imaginer qu'un homme puisse survivre à l'exécution d'une peine aussi sévère, d'autant plus que les huit cents coups de fouet sont donnés de façon consécutive, le même jour. Par contre, l'idée de mettre en scène la flagellation du coupable sous les yeux des villageois est vraisemblable, dans la mesure où elle s'accorde avec les principes du droit pénal français (que Le Beau connaît par le biais de sa formation professionnelle). Précisons que dans la France d'Ancien Régime, la peine du fouet n'est pas rare. Le condamné peut recevoir un nombre de coups précis (lorsque l'arrêt l'indique), ou être fouëtté, par exemple, «jusqu'à effusion de sang». La sanction peut être exécutée ou non en public et les coups peuvent être donnés au cours d'une ou de plusieurs séances (voir Benoît Garnot, *La justice en France de l'an mil à 1914*, Paris, F. Nathan, 1993, p. 88-89; Larousse, t. 11, p. 653-654). La rigueur des peines est inhérente aux principes fondamentaux du droit pénal français de l'époque: le but de la peine «n'est autre chose que d'empêcher le coupable de causer de nouveaux dommages à ses concitoyens et de détourner les autres de suivre son exemple. Il faut donc choisir les peines et la manière de les infliger qui [...] feront l'impression la plus efficace et la plus durable sur l'esprit des hommes» (André Laingui et Arlette Lebigre, *Le droit pénal*, Paris, Cujas, 1979, p. 117). Cela dit, «il n'existe pas de véritable échelle des peines en ancien droit». Les condamnations «passent sans transition de châtimens souvent très sévères à des sanctions parfois presque anodines» et l'absence de peines dites «moyennes» a pour effet de valoriser les châtimens les plus rigoureux (*Ibid.*, p. 125). Voir aussi Hippolyte Laurent, *Le fouet contre le crime: étude d'histoire, de droit pénal, de morale et de pédagogie*, Paris, Rousseau, 1913.

²² Le Beau utilise ici le substantif «bouleau» dans un sens générique; le contexte ne permet pas d'identifier une espèce particulière (voir *supra*, chap. 6, n. 72).

m'avoit point dit cela, vû que cet Oiseau & ses Camarades avoient eu la bonté de m'apporter les verges dont il devoit être frappé: mais on ne l'écoula point. Quelques jeunes Gens coururent bien vite grimper dans des arbres de Bouleau dont les Forêts du *Canada* sont toutes remplies & après avoir cueillies de longues verges, ils les apportèrent promptement au milieu de l'Assemblée. Tandis que plusieurs des Assistans les effeuillèrent en grand silence, *Maskikik* étoit à se débattre, ou plutôt à disputer avec quelques bonnes Femmes qui l'obsedoient, en l'exhortant à faire les choses de bonne grace.

16 A l'aspect de l'appareil²³, ce Jongleur voulut se sauver & insista à dire qu'il ne consentiroit jamais à être foüetté qu'avec mes gluaux: mais les Anciens ayant dit que les Ordonnances de mon Merle devoient être exécutées de point en point, quatre *Tsonnontouans*, des plus vigoureux, traînèrent ce Misérable jusqu'au [418] pied d'un Arbrisseau auquel ils l'attachèrent par les bras & par le corps avec des Courroyes de cuir qui leur servoient de ceinture. Après quoi le fessant à tour de bras, ils lui donnèrent plus de huit cens coups de foüets, par raport à la malice de mes *Canadiens* qui fournissoient plus de buchettes aux Inspecteurs ou Calculeurs qu'il ne leur en falloît pour compter jusqu'à 400. Aux premiers coups qu'on lui donna un de mes Contrebandiers s'étant avisé de crier *Onnonhouarori*, tous les Sauvages crurent devoir l'imiter, desorte que par leurs cris continuels ils empêchèrent qu'on ne pût entendre les lamentables hûrlemens du pauvre Fustigé.

17 Ce prétendu contrepoison pour guérir le Malade, ayant mis son Medecin tout en sang, j'ordonnai pour son soulagement, qu'on lui plumât sur le corps tous les Oiseaux que j'avois étranglés. Ce-ci fut d'abord fait, après quoi je repris mes Lettres avec quelques cérémonies; je mis mon Merle en Liberté & l'on me conduisit au Village dans la Cabane du Malade. Là [419] j'ordonnai gravement qu'on lui fit d'abord manger le cœur de mes Oiseaux plumés & que d'heure en heure on lui donna pour nourriture le corps rôti, ou bouilli d'un de ces Animaux. J'en exceptai expressément les têtes & les pates, dont je recommandai que l'on fit un present au Jongleur, pour qu'il les conserva précieusement dans son Sac, comme un Remede souverain contre les étourdissemens de têtes causés par les tumultes. Ce-ci fut aussi exécuté: on les alla porter à ce Malheureux qui étoit resté couchée dans l'endroit où on l'avoit fustigé. La vengeance qu'il meditoit alors contre moi ne tendoît pas moins qu'à me tuer hardiment en presence de tout le Village. Ma Sauvagesse qui s'en aperçut & à qui Henri venoit de dire franchement qu'elle devoit se déterminer à retourner à son Village, parceque cette même nuit il devoit, de la part des Anciens, me faire évader de ce Lieu pour me conduire aux *Anglois*; cette jeune Fille, dis-je, outrée de colère contre son Amant, voulut profiter de celle de *Maskikik* contre moi pour punir le pauvre *Henri* [420] de sa temeraire declaration. C'est pourquoi elle alla trouver ce Jongleur, à qui elle dit que j'étois un Traître qui l'avoit déjà voulu quitter plusieurs fois & que s'il vouloit la venger & se venger lui-même, du mauvais traitement qu'il venoit de recevoir par mes Ordres, qu'elle me livreroit à lui dès le soir même. Ce Jongleur ravi d'entendre une pareille proposition ne manqua point de l'accepter. Pour cet effet, cette jeune Fille vint dire malicieusement à son Amant, qu'elle voyoit bien qu'elle n'étoit née que pour lui, & qu'elle s'estimeroit la plus heureuse Fille du Monde, si avant de la quitter, il pouvoit lui persuader du moins qu'il fût capable de contrefaire la Choüette aussi bien que moi. Cette satisfaction paroissoit si peu importante à ce jeune homme qu'il

²³ Le substantif «appareil» est utilisé ici au sens chirurgical du terme (voir *supra*, chap. 26, n. 10).

ne daigna d'abord pas l'écouter; mais cette malicieuse Fille fit tant par ses larmes & ses attrait, qu'elle obtint de lui tout ce qu'elle voulut.

18 Environ sur les dix heures du soir, cette perfide Amante conduisit la malheureuse Victime de ses Amours pour l'immoler en ma place à la furie du [421] Jongleur. Ce Scelerat de son côté étoit déjà posté en embuscade dans le lieu fatal où j'avois exercé mon Jonglage. Ses deux Camarades *Algonkins* étoient avec lui, desorte que tous trois le fusil bandé sur *Henri*, qu'ils prenoient pour moi, ils l'auroient infailliblement tué à son arrivée, s'ils ne se fussent avisés de vouloir attendre qu'il fût dans ma Loge & qu'il y contrefit la Choüette. Ce trop complaisant Amoureux n'y fut pas plutôt entré qu'il s'y coucha tout de son long, afin de voir en l'air si en contrefaisant le Hibou, ou la Choüette, il viendrait effectivement quelques Oiseaux sur sa tête.

19 A peine eut-il essayé de souffler l'herbe qu'il tenoit sur ses Lèvres, que dans le même instant trois coups de fusils partirent & criblèrent sa Cabane, de façon que ce pauvre Innocent devoit être infailliblement tué s'il n'eut été couché ainsi que je viens de le dire. Ce coup fait, les trois Assassins coururent sur leur immolée Victime afin d'assouvir sur elle le reste de leur rage, en cas qu'ils ne l'eussent pas bien adressée: mais *Henri* d'un naturel inébranlable, [422] n'écoula pour lors que son noble courage; c'est pourquoi sortant de cette Cabane, il saisit d'abord au collet le plus avancé de ses Adversaires & lui arrachant son fusil, il lui brisa sur le corps, après quoi il le traîna à moitié mort jusqu'au Village, tandis que ses Camarades surpris de leur erreur prirent la fuite d'un autre côté.

20 Cet Assassin blessé à mort des coups qu'il venoit de recevoir, déclara en expirant la nature de la conspiration que ma Sauvagesse lui & ses Camarades avoient formé contre moi. Tout le Village en eut horreur: mais *Henri* ayant parlé à son tour & fait voir que la malignité de cette Attentat regardoit uniquement sa Personne, tous les Sauvages & les Sauvagesse ordonnèrent à *Marie Capataganipi*²⁴ de sortir promptement hors du Village & de n'y jamais reparoître sous peine d'y être lapidée²⁵. Voilà donc comment je me trouvai débarrassé de cette pauvre Malheureuse que je n'ai pas laissé de regretter. Elle s'en alla avec son Frère & mes deux *Canadiens*, que je quittai aussi dans cet endroit. Dès la nuit même de leur De-[423]-part je m'évadai moi-même de ce Village par le Conseil des Anciens. *Henri* avec son Camarade *le Sauteur* me conduisirent aux *Anglois* avec des peines & des difficultés presque insurmontables. Cet Amant malheureux ne pouvoit de tems en tems s'empêcher de lâcher des soupirs, qui ne donnoient que trop à connoître la flame dont il brûloit toujours pour sa Maîtresse. Avant mon arrivée chez les *Anglois*, il ne m'arriva rien d'extraordinaire & je ne vis pas même beaucoup de choses qui soient dignes d'attention, si ce n'est que, dans un Lieu où je trouvai une quantité prodigieuse de Tortuës²⁶, j'eus à remarquer plusieurs arbres, dont les diverses sculptures ou figures m'obligent de donner ici quelque explication.

²⁴ Sur l'origine probable de ce nom, voir *supra*, chap. 39, n. 25.

²⁵ À notre connaissance, Le Beau est le seul relationnaire qui associe la lapidation à la justice amérindienne. Pourquoi Le Beau songe-t-il précisément à ce supplice? Peut-être en raison de son caractère primitif (cette peine était courante à l'époque préchrétienne). Il est aussi possible que Le Beau se souvienne de certains exemples tirés des Écritures. Les rédacteurs du *Larousse du XIX^e siècle* indiquent que la lapidation y est parfois présentée comme un châtement spontané: «La lapidation était aussi le supplice populaire, celui qu'infligeaient les foules exaspérées, en dehors de toute forme de procès» (Larousse, t. 14, p. 182).

²⁶ L'imprécision du contexte ne permet pas l'identification de ce reptile; la région qui correspond aujourd'hui au nord-est des États-Unis compte plusieurs espèces de tortues indigènes (voir Hobart Muir

- 21 Quand un Sauvage revient de la Guerre & qu'il veut faire connoître sa Victoire aux Nations voisines des lieux où il passe, ou bien quand il veut donner connoissance d'un endroit qu'il a choisi pour sa chasse, il lève avec sa hache quelques éclats sur un tronc d'Arbre & après y avoir fait comme une [424] table rase, il tire une ligne simple en forme de tête, sans y mettre presque aucun trait pour designer les yeux, le nez, les oreilles & les autres parties du visage. En leur place, il trace les marques qu'il a fait pointer sur le sien, aussi bien que celles qui sont gravées sur sa poitrine, & qui lui étant particulière le rendent connoissable, non seulement à ceux qui l'ont vû, mais encore à tous ceux qui ne le connoissant que de reputation, savent son Symbole hiéroglyphique, comme nous distinguons en *Europe* une Famille par ses Armoiries²⁷.
- 22 Au dessus de sa tête il peint la chose qui exprime son nom & les Symboles de la Nation & de la Famille dont il est. Si ce Sauvage revient de la Guerre, il exprime au dessous de sa figure le nombre de Guerriers qui composent le Parti dont il est, & au dessous des Guerriers le nombre des Prisonniers qu'il a faits & de ceux qu'il a tués de sa propre main. Au côté gauche sont marquées ses expéditions & les Prisonniers ou les chevelures enlevées par [421]²⁸ ceux de son Parti. Les Guerriers sont représentés avec leurs Armes, ou simplement par des lignes; les Prisonniers par les bâtons ornés de plumes & par le *Chichikoué* qui est une figure de Tortuë dessechée²⁹: les chevelures ou les morts par des portraits d'hommes, de Femmes ou d'Enfans sans tête³⁰. C'est de cette façon qu'ils distinguoient aussi autrefois les belles actions de ceux qui s'étoient distingués pendant leur vie, en mettant sur leurs sepultures de gros poteaux ornés de diverses figures hiéroglyphiques³¹.
- 23 Voilà tout ce que j'avois à dire des Sauvages. Quant à leurs Mariages je n'ai pas eu le bonheur d'en voir aucun. Cependant selon ce que j'en ai appris, la Célébration doit en être fort simple, d'autant qu'elle ne consiste qu'en Festins, en danses, & souvent sans nul éclat. Un Sauvage, par exemple, disoit autrefois à une Fille ou à une Femme à marier: *Veux-tu de moi, je veux-de toi* & recevoit pour reponse: *Allons, courage; voilà qui sera*

Smith et Edmund D. Brodie, *Guide des reptiles de l'Amérique du Nord: guide d'identification sur le terrain*, Traduction d'Irène et Serge Galarneau, La Prairie, M. Broquet, 1992).

²⁷ Comme l'indique Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 444), la description des arbres sculptés et des symboles hiéroglyphiques produite par Le Beau (§21-22) trouve sa source dans l'ouvrage de Lafitau (voir *MSA*, t. 2, «Explication des planches et figures Contenuës dans le second Tome», [n. p.]; Planche 3, [n. p.]; p. 43-46). Même s'il gomme certains détails et quelques exemples, Le Beau suit de très près le texte de son prédécesseur. Lahontan, qui décrit aussi ces figures hiéroglyphiques, présente une gravure et un exemple éloquents (voir *Mémoires*, p. 728-732).

²⁸ Coquille attribuable au prote; il faut lire «425».

²⁹ Le Beau modifie le texte de Lafitau. Ce dernier note que les prisonniers sont représentés «par le bâton orné de plumes & par le *Chichikoué*, qui sont les marques de leur esclavage» (*MSA*, t. 2, p. 46). La modification opérée par Le Beau est maladroite car le *Chichikoué* (ou *Chichigouan*) est un tambourin rythmique qui n'est pas systématiquement fabriqué avec le cadavre séché d'une tortue (voir *supra*, chap. 23, n. 13).

³⁰ Ici, Le Beau gomme une partie des observations produites par Lafitau: «Le nombre des expéditions est designé par des nattes. On distingue celles où il s'est trouvé, & celles où il a commandé, en ce que ces dernieres sont marquées par des colliers attachés à la natte. Si le Sauvage va en ambassade pour faire la paix, tous les symboles sont pacifiques. Il est représenté audessous de sa figure avec le Calumet à la main; on voit outre cela au côté gauche le Calumet en grand; la figure symbolique de la Nation chez qui il va en négociation, & le nombre de ceux qui l'accompagnent dans son ambassade» (*MSA*, t. 2, p. 46).

³¹ Cette phrase trouve sa source dans un autre chapitre de l'ouvrage de Lafitau. Lorsque ce dernier aborde la questions des sépultures, il note que les Amérindiens joignent au tombeau «un poteau comme une espece de trophée, auquel, si c'est un Guerrier, on voit son portrait & ses belles actions peintes» (*MSA*, t. 2, p. 417).

bon, j'y consens. Mais ce consentement n'étoit pas in-[426]-dissoluble, il ne duroit qu'un tems; c'est à dire, autant de tems que les deux Parties s'accordoient ensemble; car la Femme par tout fort sujette au changement, pouvoit dire hardiment à son Mari: *Tu ne m'accommodes plus; peut-être ne te conviens-je guère davantage. C'est pourquoi crois-moi, separons-nous: va-t-en trouver une Telle dont l'Epoux est mécontent. Pour moi je m'accommoderai mieux avec lui, & peut-être que tu plairas plus à sa femme qu'à moi.* Alors c'en étoit fait: ils se separoient de la sorte, sous pretexte que ce Divorce étoit beaucoup meilleur qu'une union indissoluble capable de les rendre malheureux le reste de leurs jours³².

- 24 Quoique ce-ci ne se pratique plus guère depuis que les Missionnaires leur ont fait embrasser le Christianisme³³, ils ne laissent pas cependant que de se quitter quelquefois & de se rejoindre au bout d'un certain tems³⁴ ou de continuer à vivre séparément les uns des autres avec beaucoup d'indifference & sans contracter aucun nouveau mariage. Alors la Femme garde toujours avec el-[427]-le les Enfans que l'Homme désavouë ordinairement comme n'étant pas à lui & c'est ce en quoi il ne se trompe pas toujours³⁵. L'Adoption est aussi admise parmi eux. Quand leurs Enfans viennent d'un *Européen*, on le reconnoît au visage ou aux yeux. La prunelle de ceux des Sauvages est extrêmement noire, on n'y remarque point d'iris comme aux Hommes de l'*Europe*. Aussi voyent-ils plus loin que nous dans les Bois & pénètrent-ils mieux jusque dans le fond des Rivières³⁶.

³² Les informations produites par Le Beau au sujet du mariage et du divorce à l'amérindienne s'appuient probablement sur les remarques de Louis Hennepin: «Le Mariage parmi ces peuples n'est point un contract civil. Le Mari & la femme n'ont pas intention de s'obliger pour toujours. Ils se mettent seulement ensemble pour tout le temps, qu'il s'accordent entr'eux, & que la sympathie subsiste entre les parties. Dès qu'ils sont mécontents l'un et l'autre, ils disent, comme je l'ai déjà remarqué, ma femme ne s'accommode pas de moi, ni moi d'elle. Elle s'accordera bien avec un tel, qui n'est pas content de sa femme. Il ne faut pas que nous soions quatre malheureux pendant le reste de nos jours. Après quoi sans autre formalité, & sans mener plus de bruit ils se séparent l'un et l'autre, & demeurent dans une grande indifference. [...] Lors qu'ils se marient, ils font des festins avec beaucoup de pompe & de réjouissance. Par fois tout le village y est invité. Chacun y fait grande chère. Après le repas ils chantent, & dansent comme les Européens, mais à leur maniere. Ils se marient souvent sans bruit. Il ne faut qu'un mot pour cela. Le Sauvage, qui n'est point marié, cherche une fille, ou une femme, qui n'est point mariée non plus. Il lui dit sans façon, veux tu venir avec moi, tu seras ma femme. [...] Après que la femme ou la fille a rêvé pendant quelque temps elle dit, *Netho*, ou *Niaoua*, ce qui signifie, j'en suis contente. L'homme se leve d'abord & lui dit, *Oné*, c'est à dire, voila qui est fait ou achevé. [...] Ils rentrent souvent en amitié avec autant de legereté, qu'ils en étoient sortis. Ils se quittent fort facilement, & sans bruit. Ils n'ont qu'à se dire l'un à l'autre, je te quitte. Voila qui est fait. Ils ne se voient plus qu'avec la dernière indifference, & ne se regardent non plus, que s'ils ne s'étoient jamais vus» (NVH, p. 159-163). Voir aussi MSA, t. 1, p. 566, 573-574, 580-585, 588-589; Mémoires, p. 670, 673-675.

³³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «Christianisme».

³⁴ Au sujet des réconciliations, Lafitau observe que le divorce n'est souvent «qu'un simple abandon, qui ne leur ôte pas entierement [au couple] l'esperance de pouvoir se réunir dans la suite; comme il arrive assez souvent, soit que des amis s'entremêlent pour les raccommoder, soit que leur ancienne amitié, & leur amour pour leurs enfans, qui sont le nœud de leur union, & le plus fort motif de leur retour, se réveillent, soit enfin que le temps ait ôté le sujet de leurs plaintes, ou adouci leur mécontentement» (MSA, t. 1, p. 589).

³⁵ D'après Louis Hennepin les enfans suivent «Ordinairement» leurs mères. Il précise que «quelques uns» suivent leurs pères, mais qu'il s'agit-là de cas marginaux car «presque tous les Sauvages qui font divorce, laissent leurs enfans à leurs femmes disant, qu'ils ne croient pas, qu'ils soient d'eux. En quoi ils disent souvent la verité» (NVH, p. 163). Voir aussi Lafitau, MSA, t. 1, p. 589-590.

³⁶ Cette fois, Le Beau reprend presque textuellement une remarque de Louis Hennepin: «Quand leurs enfans viennent d'un Européen, on le voit au visage ou aux yeux. Ceux des Sauvages sont absolument noirs, & on n'y remarque point d'Iris comme aux hommes de l'Europe. Aussi voient ils plus loin dans les bois & avec plus de vivacité, que nous autres. Ils ont les yeux plus perçans que les Européens» (NVH, p. 164).

25 Après seize jours de marche accompagné de *Henri* & son Camarade, j'arrivai enfin le 14. *Juillet*, au premier Fort *Anglois* situé sur le bord de la Rivière *St. Jean*³⁷. Jamais je crois le plus Zélé Israélite ne sentit une si grande joie en entrant dans la terre promise. Le bon accueil³⁸ que me fit le Commandant du Fort, me procura les moyens d'y récompenser mes Conducteurs, que je renvoyai chez eux très satisfaits de ma reconnaissance³⁹. Cet Officier liberal, qui vouloit absolument se persuader que j'étois un Jesuite me pria de demeurer dix jours avec lui. Durant ce tems le nommé *Wilson* dont j'ai parlé dans mon Chap. XXXVIII. p. 147.⁴⁰ me combla de ses générosités & de ses largesses. Ce Genereux Interprète avoit été sur le point d'être martirisé par les Sauvages. Il étoit déjà attaché à un Poteau prêt à y être brulé vif, quand heureusement pour lui, un Officier *François* arriva par hazard dans le Village où on étoit sur le point de le Sacrifier. Cet Officier étoit escorté d'une douzaine de Soldats qu'il conduisoit dans une Garnison Française fort avancée dans ces Forêts. A son arrivée il fit d'abord tout ce qu'il put pour sauver la vie au malheureux *Wilson*: mais cette grace lui ayant été refusée, on lui accorda celle qu'il ne seroit qu'arquebusé. Alors cet officier offrit quelques petits présens aux Chefs, tant pour obtenir que six de ses Soldats eussent l'honneur d'exécuter la Sentence du

³⁷ Comme nous l'avons indiqué plus haut (chap. 27, n. 1), l'incohérence de ce repère géographique s'explique facilement: Le Beau confond la rivière Kennebec et la rivière Saint-Jean parce qu'il a sous les yeux la *Carte generale de Canada* de Lahontan (voir *Mémoires*, p. 525). Selon toute vraisemblance, le «premier Fort Anglois» dont il est question ici serait le fort Richmond (voir *supra*, chap. 7, n. 22). Cela dit, l'itinéraire emprunté entre le village des Tsonnontouans (que Le Beau situe à moins de cinquante lieues des chutes Niagara) et ce «premier» fort anglais pose un problème difficile à résoudre. Comme Le Beau l'indique lui-même au chapitre 38 (§1), depuis les Tsonnontouans, il est possible de gagner facilement Orange (Albany), la capitale de la Nouvelle-York. Pourquoi alors choisir de se rendre chez les Anglais en faisant un long détour et de gagner la rivière Kennebec? Le Beau ne produit aucune explication à ce sujet. Il n'indique rien non plus à propos des rivières et des portages empruntés, sinon que ses deux guides l'ont conduit aux Anglais «avec des peines & des difficultés presque insurmontables» (§20). Plusieurs critiques ont relevé le caractère incompréhensible, voire absurde, de cet itinéraire (voir *SNR*, p. 445; [Anonyme], *Journal de Trévoux*, loc. cit., p. 1953; *FFHC*, p. 161). Faute de pièces d'archives, nous ne pouvons tirer de conclusions définitives, mais l'hypothèse la plus plausible demeure celle du détour fictif en Iroquoisie. Rappelons les faits. La route formée par le corridor des rivières Chaudière et Kennebec est séculaire. Il est tout à fait possible que Le Beau ait fui Québec en empruntant ce chemin, qu'il se soit arrêté à Narantsovak, qu'il ait poursuivi sa course avec célérité jusqu'au «premier» fort anglais, et qu'il ait rapidement gagné Boston. Or, comme le remarque très judicieusement Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 158-159), le voyage de Québec à Boston n'était pas très long et il est possible que Le Beau ait choisi d'inventer un long détour en Iroquoisie tout simplement parce que les quelques semaines qui lui avaient été nécessaires pour gagner les colonies anglaises, depuis la capitale de la Nouvelle-France, paraissaient trop courtes pour contenir les phases romanesques de la liaison avec Marie Cappataganipi ainsi que les descriptions des mœurs et coutumes amérindiennes empruntées au texte de Lafitau. Si cette hypothèse est juste, Le Beau n'a jamais mis les pieds en Iroquoisie. Le détour opéré depuis les Tsonnontouans jusqu'à la vallée de la rivière Kennebec serait fictif, au même titre que l'ensemble des aventures que Le Beau prétend avoir vécues chez les Iroquois. Et pourquoi l'auteur des *Avantures* choisit-il de mettre en scène un détour en Iroquoisie plutôt qu'ailleurs? Probablement par souci de cohérence par rapport à sa principale source d'information. Étant donné que Lafitau décrit surtout les mœurs et coutumes des Iroquois, un détour sur le territoire occupé par ces Amérindiens était tout indiqué.

³⁸ Coquille attribuable au prote; il faut lire «accueil».

³⁹ Si Le Beau se trouve au fort Richmond, comme nous le croyons, l'homme qu'il appelle «le Commandant» est Joseph Heath. C'est cet agent du gouvernement, appelé «truck-master» ou «truckhouse commander», en anglais, qui est responsable des échanges commerciaux avec les Amérindiens (voir Massachusetts Archives: *Felt Collection 1629-1799*, vol. 9, f. 266; vol. 29, ff. 344, 345, 351; vol. 31, ff. 167-168; vol. 244, f. 311; David L. Ghere, loc. cit., p. 198; Ronald Oliver Macfarlane, loc. cit., p. 50-51).

⁴⁰ Faute typographique attribuable au prote; la relation des mésaventures du nommé Wilson ne se trouve pas au chapitre 38, mais au chapitre 28 (§19-21).

condamné, que pour qu'on le lui livrât lorsqu'il seroit mort, afin, disoit-il, de le porter au Chirurgien de sa Garnison pour qu'il en fit une Anatomie. Les [429] Chefs ne firent point de difficulté à lui accorder cette dernière demande: mais quant à l'exécution de la Sentence, ils ne voulurent y consentir que par un redoublement de présens. L'Officier le fit, & le Patient étant secrettement averti de son stragème⁴¹, on le conduisit vers le soir au bord de la Palissade du Village. Là les Soldats n'ayant leurs fusils chargés qu'à poudre, ils tirèrent sur Wilson qui se tenoit de bout, & qui se sentit à peine arquebuser qu'il tomba par terre pour y bien contrefaire le mort. Aussitôt quelques Soldats le traînèrent un peu loin hors du Village, tandis que l'Officier prit congé des Chefs pour emporter au plutôt le prétendu Cadavre de *Wilson* dans sa Garnison⁴².

26 Cet *Anglois* étoit si sensible à ce bienfait qu'il avoit reçu des *François*, qu'il ne savoit quelle amitié me témoigner. Il me fit d'abord habiller fort proprement depuis la tête jusques aux pieds, & après m'avoir fait encore quelques autres presens, il me fit donner une escorte de huit Soldats pour me conduire juqu'au⁴³ Fort le plus proche de celui [430] où je le trouvai. Il en étoit distant d'environ vingt Lieuës⁴⁴. De ce second Fort je fus encore conduit honnorablement jusqu'à la Ville de *Baston*⁴⁵, Capitale des Colonies Angloises, d'où enfin je m'embarquai pour me rendre en *Europe*, où je suis parvenu graces au Ciel, après une heureuse Navigation⁴⁶.

FIN.

⁴¹ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «stratagème».

⁴² Bien que l'histoire du nommé Wilson soit vraisemblable (voir *supra*, chap. 28, n. 20), aucun document d'archives ne permet d'infirmer ou de confirmer les événements rapportés par Le Beau.

⁴³ Faute typographique attribuable au prote; il faut lire «jusqu'au».

⁴⁴ Il pourrait s'agir du fort Mary, situé à un peu plus de 80 km (à vol d'oiseau) du fort Richmond. L'hypothèse repose toutefois sur une donnée fragile: tout indique que, si Le Beau situe ce second fort à «environ vingt Lieuës» (80 km) du premier, c'est moins parce qu'il est certain de la distance parcourue que parce qu'il a sous les yeux la *Carte generale de Canada* de Lahontan sur laquelle on voit précisément deux forts (distants de vingt lieues) situés dans cette région (voir *Mémoires*, p. 525). Cela dit, le fort Mary, ou fort Hill, était un poste anglais important et il n'est pas impossible que les conducteurs de Le Beau s'y soient arrêtés. Érigé en 1708, près de l'embouchure de la rivière Saco, dans l'actuelle ville de Biddeford Pool, le fort Mary occupait un emplacement stratégique qui donnait sur Winter Harbor et l'océan Atlantique (voir Ronald Oliver Macfarlane, *loc. cit.*, p. 50-51; Robert B. Roberts, *op. cit.*, p. 368).

⁴⁵ Fondée en 1630 à l'embouchure des rivières Charles et Mystic, au cœur de la baie Massachusetts, à quelques kilomètres au nord de la baie Cape Cod, Boston est rapidement devenue l'une des plus importantes villes de la côte est américaine. En 1755, la capitale de la Nouvelle-Angleterre est déjà considérée comme une ville florissante: «Excepté deux ou trois villes de l'Amérique Espagnole, il n'y en a aucune dans le Nouveau-Monde qu'on puisse lui comparer. Elle est bâtie au fond de la baie des Massuchsetts. Des rochers à fleur d'eau & un petit archipel n'en laissent approcher que par un passage étroit, ou [*sic*] trois vaisseaux auroient peine à entrer de front. Au sortir de ce détroit on trouve un large bassin dans lequel 500 voiles peuvent être à l'ancre à la fois. Guillaume III y a fait élever une forteresse régulière. Elle est montée de 100 pieces de canon. Au fond de la baie on a construit un mole qui s'avance assez pour que les plus grands vaisseaux puissent débarquer leurs cargaisons sans alléger. On compte dans la ville 3 à 4 mille maisons. L'aspect en est riant. Il y a cinq imprimeries, dont les presses sont toujours occupées. Il paroît à Baston une gazette deux fois par semaine. Baston fait sans contredit plus de commerce qu'aucune des villes de l'Amérique Angloise» (Georges Marie Butel-Dumont, *op. cit.*, p. 119-120). La ville de Boston, considérée comme un lieu de première importance dans l'histoire des États-Unis, est aujourd'hui la capitale de l'État du Massachusetts (voir Archie Hobson, *op. cit.*, p. 72-73).

⁴⁶ Nos recherches aux archives de la bibliothèque publique de Boston et aux archives de l'État du Massachusetts n'ont pas permis de déterminer la durée réelle du séjour de Le Beau dans la capitale de la Nouvelle-Angleterre ni le moment de son embarquement pour l'Europe. Il ne fait aucun doute que Claude Le Beau a quitté Québec à l'automne 1731, après le 23 octobre et avant le 14 novembre (voir *supra*, chap. 7, n. 3), mais nous perdons ensuite sa trace. Le Beau ne refait surface qu'en 1738, à Amsterdam, lors de la publication de ses *Avantures*.

TABLE
DES
CHAPITRES
DE LA
SECONDE PARTIE¹.

CHAPITRE XXI.

Arrivée de l'Auteur à Naranzouac. Sa reception. Ce que c'est que la Sagamité des Sauvages; leur gourmandise & leur malpropreté. Pag. 1.

CHAPITRE XXII.

Description de Naranzouac avec la manière dont les Sauvages construisent leurs Cabanes. Portrait des Sauvages en général & les differens travaux qui font leur occupation. 21.

CHAPITRE XXIII.

Entrevuë du R. P. Cirene avec l'Auteur. Habillemens anciens & modernes des Sauvages & des Sauvagesses. 46.

CHAPITRE XXIV.

De l'Education des Enfans. Des differens Jeux de hazard des Sauvages & des effets excessifs que produit en eux la passion du jeu. 64.

CHAPITRE XXV.

L'Auteur dit Adieu à ses Hurons. Amitiés singulières des Sauvages. Portrait de deux Vieilles Iroquoises. Goût dépravé des Sauvages & la vigueur étonnante de leur temperament. 82.

CHAPITRE XXVI.

Maladie ordinaire des Sauvages: Differens remedes avec lesquels ils font des Cures admirables. L'Auteur quitte Naranzouac: Extrême danger auquel il est exposé & comment il s'en trouve délivré. 98.

¹ La numérotation des pages renvoie à la pagination de l'édition d'origine (1738).

CHAPITRE XXVII.

Repas de chair humaine où se trouve l'Auteur: Commencemens de ses amours avec sa jeune Sauvagesse. Horribles effets de l'ivresse des Sauvages par qui il manqua d'être tué avec cette jeune Fille. 116.

CHAPITRE XXVIII.

Excuse valable pour les Meurtriers parmi les Sauvages. Nouveau Peril auquel l'Auteur est exposé. Superstitieuses croyances des Barbares pour les Rêves & les suites fâcheuses qui en peuvent provenir. 135.

CHAPITRE XXIX.

L'Auteur est dangereusement malade & court risque d'être abandonné. L'industrie de sa jeune Sauvagesse le preserve de ce malheur. Il est surpris par un gros Parti de Sauvages Algonkins, qui l'emportent dans leur Village. Defaite des Renards. 154.

CHAPITRE XXX.

Fin tragique d'un Prisonnier de la Nation des Renards. Ce que c'est que la Chanson de mort des Sauvages: Cruautés inouïes qu'ils exercent sur leur Esclaves. 174.

CHAPITRE XXXI.

Raisons pour lesquelles les Sauvages prétendent être moins cruels que nous. Accouchement subit d'une Algonkine. Départ de l'Auteur chez les Tsonnontouans: Sa reception chez ces Iroquois. Danse du Calumet. 193.

CHAPITRE XXXII.

L'Auteur est enlevé de chez les Tsonnontouans. Ses Sauvages viennent à son secours. Ses Conducteurs Algonkins le lient comme un Esclave. Il échape de leurs mains & tombe entre celles de deux Abenakis, dont l'un qui est l'Amant de sa Maitresse le delivre des mains de ses Ennemis. 215.

CHAPITRE XXXIII.

L'Auteur est maltraité par sa Maitresse. Son Rival Algonkin est accusé d'avoir noyé sa Femme. Les Iroquois s'assemblent pour lui faire son Procès. Manière dont ces Barbares se comportent dans leurs Conseils. L'Algonkin est condamné & mis à mort. Quelle est la fonction des Orateurs chez les Sauvages. 234.

CHAPITRE XXXIV.

Procédure Civile & Criminelle des Sauvages: Leur manière de Refaire l'Esprit, & de traiter les affaires d'Etat. Usage de leurs Branches & Coliers de Porcelaine. 255.

CHAPITRE XXXV.

De quelle façon la Noblesse se trouve hereditaire parmi les Sauvages: Election de leurs Chefs. Reconciliation de l'Auteur avec sa jeune Sauvagesse. 274.

CHAPITRE XXXVI.

Derniers devoirs que rendent tous les Sauvages aux Funérailles de leurs Morts. L'Auteur assiste à l'Enterrement de l'Algonkine & de son Mari: Ceremonies qu'on célèbre à leurs Obsèques. 297.

CHAPITRE XXXVII.

Deuil des Sauvages: Leur Fête des Morts. Tentative de l'Auteur, pour quitter sa Maîtresse, dans le Village des Tsonnontouans; il se trouve ensuite contraint de s'enfuir avec elle. 323.

CHAPITRE XXXVIII.

L'Auteur abusé par sa Maîtresse se trouve malheureusement écarté de ses Conducteurs: Rencontre qu'il fait de deux Contrebandiers Canadiens. Description du fameux Saut de Niagara, où peu s'en faut que l'Auteur ne soit reconnu par deux Soldats François. 341.

CHAPITRE XXXIX.

Arrivée de l'Auteur dans un nouveau Village. De quelle façon les Sauvages donnent des Cystères. Comment l'Auteur perdit sa veste. Suërie des Iroquois. Enthousiasme effroyable des Jongleurs & en quoi consiste leur Profession. 360.

CHAPITRE XL.

Stratagème de Maskikik, pour faire périr l'Auteur. Fête des Sauvages en l'honneur de leurs Songes. Comment l'Auteur s'y trouva delivré du Danger de perdre la vie. Arrivée de Henri dans ce Village des Tsonnontouans. 383.

CHAPITRE XLI.

Comment l'Auteur se trouve vengé du Jongleur. Il quitte sa Sauvagesse & arrive chez les Anglois. 404.

FIN de la seconde Table.

Annexe 1

Liste des détenus & dossiers d'arrestation

Liste des détenus embarqués sur *L'Éléphant* en 1729

Notre liste de détenus est établie à partir des renseignements fournis dans la correspondance¹ de Jean Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, et à partir des informations données par Claude Le Beau lui-même². Selon l'ordre alphabétique:

1. Desfossé, Charles-Antoine, dit chevalier de Beauvillé
2. Durüey, ou Duruet, du Ruet, Antoine, dit De Valcour, ou Valcourt
3. Guindal
4. Henry, Louis
5. Le Beau, Claude
6. Legrand, ou Le Grand, François
7. Legrand, ou Le Grand, Louis-Philippe
8. Machu, ou Machoû, Nicolas
9. Massé, Jacques
10. Menager, Charles-Antoine, dit chevalier de Courbuisson
11. Morisot, Estienne
12. Narbonne, Pierre-Charles
13. Pelerin, ou Pellerin, Joseph [ou Jacques?] André
14. Pelletier
15. Tancré, ou Tancray, Antoine
16. Tancré, ou Tancray, Jean
17. Texay, ou Texas, Jean-Athénodore d'Estival de
18. Vitry, Germain

¹ CHAN: COL. B53², ff. 548v-549, 572-573v.

² Au premier chapitre de ses *Avantures* (§13), Claude Le Beau indique qu'il aperçoit (près d'Orléans) dix-sept détenus qui doivent être ses «compagnons de voyage» sur *L'Éléphant*. Si l'on ajoute Claude Le Beau à ces dix-sept prisonniers, le nombre de déportés se porte à dix-huit. Autre détail important: le récit des *Avantures* permet de compléter la liste de quinze noms établie par Maurepas. Il suffit en effet d'ajouter le nom du chevalier de Courbuisson (voir *Avantures*, chap. 2, §9), celui du nommé Guindal (voir *Avantures*, chap. 2, §15) et celui du sieur Pelletier (voir *Avantures*, chap. 3, § 17) pour que la liste compte dix-huit personnes au total. Précisons que Le Beau n'a aucune raison de mentir sur le nombre de détenus qui passent en Nouvelle-France à bord de *L'Éléphant*. Aussi croyons-nous que les renseignements qu'il donne à cet égard sont fiables.

Dossiers d'arrestation

Les dossiers d'arrestation que nous transcrivons ici sont tirés des Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal) et des Archives de l'Assistance publique et des Hôpitaux de Paris. Nous résolvons les abréviations entre crochets. Selon l'ordre alphabétique:

* *
*

1. Desfossé, Charles-Antoine, dit chevalier de Beauvillé

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11038(1), ff. 34-38.

Cote du microfilm: R120537(1), ff. 34-38.]

[f. 34]

Prison oct

Le chevalier de Beauvillé
ordre du 15 fe^{v[rier]} 1729

[f. 34v: *feuille blanche*]

[f. 35]

M Rossignol

ce 8^e fevrier

1729

Memoire pour Monsieur herault Lieutenant general De police

De Beauvillé cy devant capitaine au regiment de cavalerie de levÿ, vous supplie Monsieur de vouloir bien lui accorder une lettre de cachet pour faire arrêter et conduire au fort l'évêque le chevalier de Beauvillé son frere lieutenant reformer dans le regiment de levÿ, le quel n'est sortis que depuis six mois de la citadelle de verdun, ou monsieur le duc d'harcourt du quel il a l'honneur d'etre parent l'avoit fait enfermer par raport a sa mauvaise conduite; et comme le dit chevalier de Beauvillé apres y avoir resté dix huit mois avoit implorée la protection de mr le duc d'harcourt et de Madame la marechale, pour en sortir sous les promesses reiterée quil a fait de changer de conduite le dit Beauvillé son Frere, l'avoit reçu ches lui a sa sortis ou[,] outre la nourriture et le logement quil lui accordoit volontairement, il l'avoit encor équipée des choses quil lui etoit necessaire, croïant qu'etant ches lui et a portée de le voir tous les jours, le dit chevalier de Beauvillé changeroit absolument de conduite; mais au contraire y ayant menée une vie scandaleuse pendant trois mois[,] il s'est sauvé de ches lui, et a emporté tous ce quil a pû de la ditte maison; comme il y a trois mois quil est a paris et que n'ayant pas de quoi y subsister, il pourrait tomber dans des desordres qui ne pouroit faire que deshonneur a la famille; je vous supplie Monsieur de vouloir bien m'accorder la grace que jaÿ l'honneur de vous demander en attendant que monsieur le marquis de Maurepas ait accordé la lettre de cachet que Monsieur le duc d'harcourt s'est chargé de lui demander;

Beauvillé

[Destavaye] Cap^{[i][ai]n[c]} au Reg^{[ime]nt} des gardes suisses

[f. 35v: *feuille blanche*]

[f. 36]

M Dangevilliers Le Comte
de Maurepas

Le s[ieur] de Beauvillé cy devant Capitaine
du Regiment de Cavalerie de Levy:

Demande que le chevalier de Beauvillé son frere Lieutenant reformé au regiment de levy soit mis en prison pour prevenir les suites facheuses de son derangement.

Expose que M Le Duc d'harcourt dont il est parent la fait enfermer pendant 18 mois dans La Citadelle de Verdun d'ou il n'est sorty que sur les promesses qu'il a faits de se mieux comporter

que le supliant la pris ches luy, la habille et Entretenu dans l'Esperance qu'il se porteroit au bien, mais que loin de profiter de cet avantage il a mené une conduite scandaleuse et s'est en allé depuis trois mois de chés luy, apres luy avoir emporté tout ce qu'il a pu, et est dans Paris a mener une vie Errante et vagabonde.

Le placet est Signé du frere et [du s^[ieu]r d'Estavaye] Cap^[itain]e Suisse

[f. 36v: *feuille blanche*]

[ff. 37 et 37v: *feuilles blanches*]

[f. 38]

Monsieur

Jay l'honneur de vous Informer qu'en vertu de lordre du Roy en datte du 15.^e de Ce mois que vous avez eü la bonté de me confiés, Jay arresté et Conduit au fort l'Eveque le S^[ieu]r Chevallier de Beauvillé Lieutenant Reformé au Regiment de levy, le Jourdhuy 29 fevrier 1729

[DecLaire]

* *

*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 367]

[Inscription en date du 17 mai 1729]

Charles Antoine Desfossé dit Le Chevallier
de Bauvilé 30 ans de Rohar en picardie Entré
par Monseig^[neu]r herault Lordre Resté aux bureau

[Dans la marge:] Ordre

2. Durüey, ou Duruet, du Ruet, Antoine, dit De Valcour, ou Valcourt

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11009, ff. 143-149.
Cote du microfilm: R120512, ff. 143-149.]

[f. 143]
Bicestre
~~Salpetriere oet.~~

Antoine duruet
ordre du 6 aoust 1728.

[f. 143v: *feuille blanche*]
[f. 144]

M Langlade

[f. 144v: *feuille blanche*]
[f. 145]

A Monseigneur le Lieutenant général de Police
recommandé par Mad^[ame] herault la Mere

Monseigneur

Catherine Mosny marchande de Marée sous les Petits Piliers des Balles, et veuve de Deffunt Edme Duruet, a l'honneur d'Exposer tres respectueusement à Vôte Grandeur, qu'antoine duruet dit Valcourt son fils agé de 27. ans³, mene une vie des plus dérangée, perdant le Respect envers la supliante sa mere, et envers un frere aîné, aussy fils de la plaignante, intendant de m. de Torcy, jusqu'a l'Excez de les menacer de tuër même de tirer un sabre nud qu'il porte actuellement, pour exécuter sa mauvaise intention, et surtout lorsqu'il est pris de vin, cequi est ordinaire Chez luy; et que même il insulte dans ces tems la tout le publique, et aureste qu'il ne vaut rien ayant cy devant coûté des sommes Considerables pour le degager et luy faire apprendre Un metier dont il n'a jamais voulû ni n'Entend se servir, préférant ces débauches au travail; La sup^[plian]te a formé la plainte cy jointe devant m. le Commissaire Aubert, Elle supplie tres humblement Vôte Grandeur, de le faire arreter et envoyer aux Iles et Elle fera avec son autre fils des Voeux pour La santé et prosperité de Monseigneur;

Catherine [monoy?] deruey mere

M Langlade

[*Dans la marge:*] Je certifie le contenu en ce placet veritable comme ayant connoissance par moy-même des faits qui y sont Exposés. ce 3e Juillet 1728. [Joüette]

[f. 145v: *feuille blanche*]

³ Dans le «Registre d'entrées» à Bicêtre, Antoine Durüey De Valcour déclare être âgé de 29 ans (AAPHP: Bicêtre 4Q-5, f. 77).

[f. 146]

Lan Mile sept cent vingt huit le jeudy six.^e jour de May du Matin pardevant Nous joseph Aubert con^{[seill]er} du Roy comm^{[issai]re} au Chastelet de Paris est Comparue Catherine Mosny veuve du S.^r Edme du Ruét[,] Elle Marchande de Marée demeurante Sous les petits pilliers a la halle Laquelle Nous a fait plainte a lencontre du Nommé antoine du Ruet dit Valcourt fils de la plaig^{[an]te} et du deffunt S^{[ieu]r} Edme du Ruet son deffunt Mary et dit que quoy quelle Nait donné que toute bonne Education a Sond[it] fils layant ~~fa~~ Meme fait apprendre le metier de Menuisier en carrosse des lage de douze ans layant desja degagé une fois et Nonobstant ce il Sest encore engagé et comme il est arrivé le jeudy saint dernier[,] il est venu chez la plaig^{[nan]te} Sa Mere et au lieu davoit pour Elle la douceur et le respect qui est deub a pere et a Mere il la traite indignem^{[en]t} et Meme le jour dhier demanda a Elle plaig^{[nan]te} un Ecu de Six livres et Sur ce que la plaig^{[nan]te} luy dit quelle Nen avoit point il Sest emporté a tiré Son Sabre et a poursuivy un de Ses freres aussy fils de la plaig^{[nan]te} disant quil le Vouloit tuer et dimanche dernier[,] il mit un pistolet dans Sa poche et insultant toujours la plaig^{[nan]te} Sa Mere[,] il cassa et hacha avec Son Sabre les deux battans dune armoire de bois de Noyer et toutes Ses violences continuent lorsqu'il a bu et quil est pris de vin[,] Et [f. 146v] comme la plaignante a interets de prevenir les Malheurs qui pouroient arriver a Sond^[it] fils Elle a esté conseillée de se retirer pard^{[evan]t} nous pour nous rendre la presente plainte de laquelle elle nous a requis acte pour Se pourvoir ainsy quelle avisera bon estre et a Signé en Notre Minutte

Aubert

[f. 147]

S.E M[onse]i^g^{[neu]r} le Card^[ina]

de Fleury

La v^{[eu]v}^e Duruet marchande de Marée

Demande

Qu'antoine Duruet son fils agé de vingt sept ans soit arrêté et envoyé aux Isles,

Expose que ce fils pert tout respect pour elle,

qu'il s'enyvre tous les jours et se livre a toutes sortes de debauches

qu'il maltraite son frere aîné qui est Intend^{[an]t} de M de Torcy

qu'il prend tout ce qu il peut attraper Et luy a couté des sommes considerables pour le degager d'avec differends capitaines avec les quels il s'estoit enrollé

Le placet est signé de la mere, d'une tante, et certifié par le S[ieur] jouet ancien conducteur de la chaine

Elle raporte la plainte quelle a rendue le 6^e May d^{[erni]er} devant le comm^{[issai]re} aubert N[ous]^{e[st]} Reccom^{[man]dé} par Mad^{[am]e} herault la mere[,] je pense qu'on peut le faire conduire a lhosp^[ita]

[ff. 147v-148v: feuilles blanches]

[f. 149]

S.E M[onsei]g[neu]^r le Card[ina]^l

de Fleury

La v^{[eu]ve} Duruet Marchande de Marée

Demande

Qu'antoine Duruet son fils aagé de vingt sept ans soit arrêté et envoyé aux Isles

Expose que ce fils pert tout respect pour Elle

qu'il s'enyvre tous les jours, et se livre a toutes sortes de debauches

quil maltraite son frere aîné qui est Intendant de M[onsieur] de Torcy

qu'il prend tout ce qu'il peut attraper, Et luy a couté des sommes considerables pour le degager d'avec differends capitaines avec lesquels il s'estoit enrollé

Leplacet est signé de la mere, d'une tante, et certifié par le s[ieur] jouet ancien cap^{[itai]ne} et conducteur de La chaine

Elle raporte la plainte qu'elle a rendue devant le C^{[ommissai]re} aubert le 6.^e May d^{[emi]er}

Je pense que l'ordre demandé est juste.

[Dans la marge:] bon

* *
*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 77]

[Inscription en date du 11 août 1728]

Antoine Duruet 29 ans de Paris

Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

* *
*

3. Guindal

Nous n'avons rien trouvé sur cet homme, ni dossier d'arrestation ni inscription à Bicêtre. Selon ce que Le Beau rapporte au second chapitre de ses *Avantures* (§15), ce nommé Guindal serait un ancien «Compagnon d'étude».

4. Henry, Louis

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11013(1), ff. 42-56.
Cote du microfilm: R120516(1), ff. 42-56.]

[f. 42]

Bicestre oct.

Louis Henry.

ordre du 16. Juillet 1728.

[f. 42v: *feuille blanche*]

[f. 43]

Loüis henry apprenti serrurier que Monsieur herault doit envoyer chercher pour avoir la bonté de luy parler luy mesme n'est pas retourné coucher chez son pere la nuit de Mardy a Mercredy et hier au soir il n'y est rentré qu'apres onze heures du soir ivre sans qu'on sache d'ou il a eut de l'argent, jurant, reniant dieu, menaçant de tuer ceux qui l'approcheroient et enfin causant tant de bruit et de desordre que le guet si est transporté et en a aussy été insulté, par la fenestre, mais l'officier n'a pas jugé a propos de l'enlever disant qu'il ne pouvoit l'enlever de chez son pere, mais que si l'on vouloit le mettre dehors il l'emmeneroit aussy tost comme perturbateur public.

[ff. 43v-44v: *feuilles blanches foliotées*]

[f. 45]

monsieur

Je vous supplie d'Ecouter avec vostre bonté ordinaire un de nos messieurs, qui a le malheur d'avoir un parent Incorrigible, et detestable, et de faire tout ceque vous pourrez pour delivrer sa famille et le public d'un si pernicieux sujet. vous en serez convaincu par la lecture du placet, qui vous sera présenté pour mr herault. Je crois qu'il sera bon de prendre une decision contre luy et de l'envoyer dans les Illes a la premiere occasion.

Je suis tres sincerement

Ce 1^r. Juillet

1728.

monsieur

Vostre tres humble, et tres obeissant
serviteur Theru

[ff. 45v-47v: *feuilles blanches foliotées*]

[f. 48]

A Monseigneur Le Lieutenant general de Police

Monseigneur

Louis henry apprenti serrurier agé de 21 ans, s'est tellement derangé depuis trois ou quatre ans qu'a cause de son libertinage et de ses debauches, il n'a put rester chez aucun maistre pour y achever son apprentissage: il est en relation avec une bande de vagabonds et de libertins avec lesquels il rode les nuits, decouche souvent, et lorsqu'il rentre chez son pere apres onze heures et minuit, il est si ivre que l'on n'en peut avoir de raison, il jure et renie dieu et menace de tuer sa soeur, ce qu'il a voulu executer le 25 du mois dernier s'etant armé pour cet effet d'une pesle a feu que son pere luy a oté par force. l'on ne peut scavoir d'ou il tire de l'argent pour fournir a ses debauches ne travaillant pas, et ses parens etant hors d'etat de luy en donner: il a été convaincu de plusieurs vols chez les maistres ou il estoit en apprentissage, et pousse mesme le dereglement si loin qu'il emporte cequ'il peut de chez son pere, le menace et luy dit qu'il eprouvera lequel des deux sera le plus fort. Et lors qu'on le menace de le faire enfermer et de s'en plaindre a Messieurs les Magistrats[,] il repond avec audace qu'il voudroit etre a biscêtre, mais qu'il n'aprehende et ne s'embarrasse de quique ce soit. c'est pourquoy son pere et sa [mot biffé illisible] mère supplient tres humblement Monseigneur le Lieutenant general de police de vouloir bien y faire attention.

Pier ollivier [Courgons] de paris

Jean Jumel de fis Maitr[e] serrurier

pierre defis m^{[ai]t[re]} serrurier

Marin henry pere

Jeanne cresson Mere

[f. 48v: feuille blanche]

[f. 49]

S. E M[onsei]g^[neur]. le Card^[inal].

de Fleury

Le S. Langlade chargé

de l'avertir

b

Marin henry, et sa femme

Demandent

Que louis henry leur fils aagé d'environ vingt et un a vingt deux ans soit renfermé a l'hosp^[ice].

Exposit, Que leur fils est serrurier de Son Mestier

que depuis trois ou quatre ans il n'a pu rester chez aucuns Maitres pour finir son apprentissage

qu'il est en relation avec une bande de libertins, et de vagabonds, avec les quels il rode les nuits,

qu'il decouche souvent, ou ne rentre qu'a onze heures ou Minuit; plain de vin

qu'il jure, renie Dieu, et menace de tuer sa soeur ce qu'il auroit fait le 25^e. juin d^[emi]er si Son pere ne

l'eut desarmé d'une pelle a feu

qu'on ne sçait ou il prend de l'argent pour subvenir a ses debauches,

Et qu'il a esté convaincu de plusieurs vols chez ses maitres d'aprentissage,

qu'il emporte tout de ches son pere, et que lorsque son pere luy en fait le reproche [f. 49v] il repond quil voyront qui sera le plus fort de luy ou de son pere[.]

Le placet est signé du pere, de la mere, et de trois Maitres d'aprentissage chez les quels il a resté[.]

M Theru marque que ce nommé Louis henry menne une vie detestable, et demande quil soit renferme,

Le Sous principal du College des quatre nations demande aussy quil soit renfermé[.]

[Dans la marge]: Mander Louis henry a este mandé le mesme jour il a decouché de chez son pere et n'y est rentré que le lendemain a onze heures du soir, jure, jurant et blasphemant Le Guet fut obligé de s'y transporter Mais il ne put L'arrester attendu qu il s'enferma M [heymier]

[ff. 50-50v: feuilles blanches foliotées]
[f. 51]

S. E M[onsei]g^{[neu]r} le Card^[ina]
de Fleury

Marin henry et sa femme

Demandent

Que Louis henry leur fils aagé d'environ vingt et un a vingt deux ans soit renfermé a l'hosp^{[ic]e}.
Exposent que leur fils est Serrurier de Son metier

que depuis trois ou quatre ans il n'a pu demeurer chez aucun M^{[ai]tr[e]} pour finir son
apprentissage

qu'il est en relation avec une bande de libertins et vagabonds avec lesquels il rode les nuits

qu'il decouche souvent ou ne rentre qu'a onze heures ou minuit plain de vin

qu'il jure, renie Dieu et menace de tuer sa soeur, ce qu'il aroit fait le 25 juin d^{[ermi]er} si son pere
ne l'eut desarmé d'une pelle a feu

qu'on ne sçait ou il prend de l'argent pour subvenir a ses Debauches

qu'il a este convaincu de plusieurs vos⁴ chez ses M^{[ai]tr[es]} d'apprentissage

[f. 51v] qu'il emporte tout de chez son⁵ quil luy en a fait le reproche, mais il repond qu'ils
voyeront qui sera le plus fort[.]

Le placet est signé du pere[,] de la mere et de trois Maitres d'apprentissage quil a vollé[.]

M Theru et le Sous principal du College des quatre nations assurent que ce jeune garçon
menne une vie detestable

je pense que l'ordre demandé est juste[.]

[Dans la marge:] bon

[ff. 52-52v: feuilles blanches foliotées]

[f. 53]

A Monseigneur le Lieutenant general de Police

demandé par M Theru et le sous principal des quatre nations avec la famille

Marin henry compagnon boutonniere supplie tres humblement Monseigneur le lieutenant
general de police d'avoir la bonté de luy accorder la liberté de Loüis henry son fils apprenty
serrurier, enfermé a biscêtre pour ses dereglements depuis pres de cinq mois par ordre du
roy, afin qu'on puisse l'engager a l'officié commis par la compagnie des Indes pour faire des
recrûes et l'envoier dans les Isles.

[f. 53v: feuille blanche]

⁴ Coquille attribuable au scripteur; il faut lire «vols».

⁵ Le mot «père» est manquant: omission attribuable au scripteur.

[f. 54]

M Le Comte de Maurepas

Jean Jacques Auvray
ordre du 14. may 1726. pour libertinage et vol

Jean [Trinquier] dit Villeneuve
ordre du 20. mars 1727. pour libertinage et debauche

Jean Baptiste Aufroy. 19. ans
ordre du 22. Juin 1728. Le pere a demandé qu'il fut envoyé aux Isles

Louis henry
ordre du 16. Juillet 1728. pour libertinage

[une ligne biffée]

Ces cinq quatre Jeunes gens se sont Engagés volontairement pour Servir la
Compagnie des [f. 54v] Indes dans les Colonies. Les parents consentent auparti qu'ils ont
pris.

M Le Comte de Maurepas est Suplié de faire Expedier des ordres pour leur liberté

[ff. 55-55v: feuilles blanches foliotées]

[f. 56]

Bicestre Le [6]

Jean Jacques Auvray
Jean [Trinquier] dit Villeneuve
Jean Baptiste Aufroy
Et Louis henry

ordre du 6 8.^{bre} 1728.

* *
*

**[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des
mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 55]**

[Inscription en date du 21 juillet 1728]

Louis henry 21 ans de Paris entré
par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

5. Le Beau, Claude

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 6]

[Inscription en date du 1^{er} juin 1728]

Claude Lebeau 24 ans de Lussienne
pres Marly entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

* *
*

6. Legrand, ou Le Grand, François

**[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11018(2), ff. 425-426.
Cote du microfilm: R120521(2), ff. 425-426.]**

[f. 425]

Legrand

19 décembre 1728

[f. 425v: *feuille blanche*]

[f. 426]

Francois LeGrand
ordre du 9 X.^{bre} 1728. Signé
Phelypeaux. il n'a point passé
par la police
braconnier

* *
*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 203]

[Inscription en date du 15 décembre 1728]

François Legrand 65 ans de Villeneuve
proche Nogent le Roy Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

7. Legrand, ou Le Grand, Louis-Philippe

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 306]

[Inscription en date du 26 mars 1729]

Louis Philppes Legrand 17 ans de Paris
pensionnaire Lordre Resté au bureau Entré par Monseig^[neu]r
herault

[Dans la marge:] ordre et Correction

* *
*

8. Machu, ou Machoû, Nicolas

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 36]

[Inscription en date du 2 juillet 1728]

Nicolas Machoû 33 ans de RoberValle
prés senlis entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

* *
*

9. Massé, Jacques

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11021(2), ff. 306-310.
Cote du microfilm: R120524(2), ff. 306-310.]

[f. 306]

Bicestre oct

Jacques Massé

ordre du 30 Juin 1728.

[f. 307]

Monsieur

J'ay l'honneur de vous informer que j'ay arrêté hyere le nommé Jacques Massé qui est le quatrieme voleur complice du vol que le nommé Pierre Madrid a fait chez madame la presidente Bretonvillier du mant⁶ de son cocher qui estoit Sur le Siège de Son carosse, dont led[it] Pierre madrid a esté condamné au fouët, marqué de la Lettre V et au Bannissement de trois ans, et les deux autr⁷ ont esté jugés a un plus amplement informé cependant garder [en] prison un mois, J'ose vous assurer Monsieur que ces quatre particuliers sont de vrays voleurs et qui ont fait plusieurs vols dans le marais, led[it] Jacques massé [f. 307v] a desja esté arrêté et mis aux prisons du Grand chatelet plusieurs fois; quand il a seu que ces Camarades estoient arrestés il changeoit de Gilet tous les jours et est meme Sorty de paris, j'ay appris quil estoit revenus depuis trois jours[,] avoit laissé son Sacq chez une vendeuse de bierre rüe du Pont au choux et il couchoit dans un[e] au^{tre} maison sous votre bon plaisir Monsieur l'on ne scavoit mieux faire que de faire renfermer ce particulier a l'hopital en ce que le procès des au^{tres} estant finy[,] lon ne peut plus luy faire le Sien[.] ce 10.^e juin 1728

Langlade

[f. 308]

S.E M[onsei]g^{[neu]r} le Card^[ina]
de fleury

b

Il y a quelques mois que quatre particuliers vollèrent le manteau du cocher de Mad^{[am]e} la presidente de Bretonvilliers

Trois de ces particuliers ont esté arrestez leur proces a esté Instruit, et apres l'Execution du jugement, ils ont esté transferes a l'hosp^[ita]

Le quatrieme nommé jacques Massé qui s'estoit sauvé est en fin revenu a Paris, et vient d'Estre arrêté, comme on ne recommencera pas l'Instruction du proces pour le mesme fait, je pense qu'il convient de le renfermer a l'hosp^[ita]

[Dans la marge:] bon

[ff. 308v-309v: feuilles blanches foliotées]

⁶ Le manuscrit est déchiré; il faut lire «du manteau».

⁷ Le manuscrit est déchiré; il faut lire «autres».

[f. 310]

Monsieur

Suivant L'ordre du Roy dont vous m'avés fait l'honneur de me charger en datte du trente du passé J'ay transferé des prisons du grand chatelet a l'hopital lenommé Jaques Massé[.] ce 6.^e Juillet 1728
Langlade

[f. 310v: *feuille blanche*]

* *
*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 41]

[Inscription en date du 5 juillet 1728]

Jacques Massé 22 ans de Paris entré
par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

* *
*

10. Menager, Charles-Antoine, dit chevalier de Courbuisson

**[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11062, ff. 30-39v.
Cote du microfilm: R120561, ff. 30-39v.]**

[f. 30]

Bicestre oct

Charles antoine Menager
ordre du 1^{er} avril 1729

[f. 30v: *feuille blanche*]

[f. 31]

A Monsieur le Lieutenant General de police

Monsieur

La Dame Le prevôt Ménager a l'honneur de vous représenter tres humblement que de quatre Enfans quelle a, un d'eux nommé Charles Antoine Menager Es^{[cuy]er} age de trente quatre ans, et connu a Paris Sous le nom du Chevalier de Courbuisson, Luy donne tous les chagrins imaginables par la conduite quil tient, et luy fait craindre qu'il ne fasse un jour deshonneur a

sa famille, pourquoy elle vous supplie tres humblement[,] Monsieur, de vouloir bien luy accorder un ordre du Roy pour le faire arrêter et faire passer aux Isles. La Supliante a lhonneur de vous observer[,] Monsieur, qu'elle a fait tout son possible pour Elever ce fils et luy procurer des [f. 31v] postes avantageux Sans quil en ayt voulu proffiter, il a servy dans les Gensdarmes, dans le Regiment Lyonnais Infanterie, et dans celuy Dumaine, ou son frere est Capitaine depuis plusieurs années, mais il n'a pû rester dans aucun poste par sa mauvaise conduite, M. Le Duc de Rais qui la protégé pendant longtems a été contraint de l'abandonner a son mauvais sort, Il s'est fait nombre d'affaires a Paris et a été plusieurs fois constitué prisonnier par ordre de M^{[essieu]rs} Les marechaux de france, il fût il y a quelques années a S^{[ain]t} Domingue ou il mena une femme prostituée, avec la quelle il vivoit en debauche, quil fit passer pour sa femme quoy qu'elle eut son mary, Enfin Monsieur, la Supliante penetrée de douleur, vous Suplie, apres que vous vous serés fait informer de la conduite de son fils, dont M. Le procureur general a une parfaite connoissance, de vouloir bien luy accorder l'ordre qu'elle demande, Elle vous assure qu'on ne peut rien ajouter [f. 32] aux debauches et a la mauvaise conduite de ce fils denaturé, qui des sa tendre jeunesse luy a causé tous les chagrins possibles, La Supliante qui s'est retirée aux Dames du S^{[ain]t} Sacrement du marais attend tout de vos bontez

Marguerite Le prevost mesnager

[f. 32v]

Je prie Monsieur Langlade de s'en informer et de m'en rendre Compte je suis Monsieur
vostre tres humble serviteur

[signature illisible]

Ce 25 fevrier 1729

[f. 33]

M Le p[rocureu]r General

Luy parler du sr. menager surnommé le Ch[eva]llier de Courbuisson fils de la d^{[am]e} Menager
qui est aux dames du S[ain]t Sacrement.

[f. 33v-34: feuilles blanches foliotées]

[f. 35]

Monsieur

Vous m'avés fait lhonneur de me renvoyer un memoire qui vous a été présenté par la dame Prevost menager qui vous represente qu'elle a quatre enfans dont L'un nommé charles Antoine menager ager de trente quatre ans connue a Paris Sous Le nom de chevalier de Courbuisson Luy a toujours donné tous Les chagrins imaginables[,] je Scay que du tems que Monsieur d'argenson le fils etoit Lieutenant de police il y a eü des ordres du Roy Contre luy qui n'ont etés executés a la priere de quelques personnes de consideraõn[,] il a été cy devant gendarme de la garde[,] officier dans le regiment Lyonnais et dans celuy dumaine ou il a un frere depuis plusieurs années capitaine et qui Sy est toujours bien comporté au Contentement de sa mere. Monsieur Le duc de Rais a fait tout ce qu'il a pû pour faire quelque chose de ce jeune homme sans y pouvoir parvenir ce qui a fait qu'il la abandonné[,] [f. 35v] Se faisant tous Les jours de nouvelles affaires, il a été cy devant plusieurs fois arreté par ordre de Messieurs Les marechaux defrance[,] cette mere avoit obtenüe de le faire passer en Canada[,] il

emmena avec luy a Son inscû une creature qu'il a fait passer pour sa femme, Lon pretend qu'il y a fait plusieurs tourres et dettes dans cet isle ce qui a fait qu'il est revenue en france et a abandonné cette femme[,] il est actuellement avec une autre, Lon le Croit a orleans, cette mere demande aujourd'hui un ordre du Roy pour qu'il soit arrêté et reconduit aux isles, elle souhaiteroit que ce fut aux depens du Roy n'étant pas en Etat de Supporter Les depenses; ce fils est cause quelle Se trouve dans cette Situation par La depense qu'elle a été obligée de faire pour Le retirer de plusieurs mauvaises affaires[,] elle a meme de la peine a payer sa pension et celle d'une fille qu'elle a avec elle dans Le Couvent des dames religieuses du S^{[ain]t} Sacrement du marais[.] S'il est a orleans cela ne Couteroit pas beaucoup au Roy parceque Lon pouroit l'arrester et que Lon Le prendroit en passant Lorsque Lon en conduiroit [f. 36] d'autres; Monsieur Le procureur general a Connoissance de l'etat de madame menager et de toutes Les malversations de son fils; et la demande de cette mere n'est que dans l'apprehension qu'il ne fasse quelque action qui deshonne cette famille qui est Connüe et alliée a beaucoup de gens de consideration[,] ce 12^e Mars 1729

Langlade

[f. 36v: feuille blanche]

[f. 37]

[Dans la marge:] il est bon p[ou]r Les isles

La d^{[am]e} Le Prevost Menager

demande que Charles Antoine Menager Escuyer[,] agé de 34 ans[,] son fils[,] soit arrêté et envoyé aux isles.

Expose qu'il est connu sous le nom de Chevalier de Courbuisson,

Que Sa conduite est si mauvaise, qu'elle craint qu'il ne deshonne sa famille,

Qu'elle a fait son possible pour luy procurer des postes avantageux, sans qu'il en ait Jamais profité,

Que M[onsieur] le Duc de Rets l'ayant protégé pendant longtems, la enfin abandonné, accuse des mauvaises affaires qu'il se faisoit sans cesse,

[f. 37v] Qu'il a été plusieurs fois en prison par ordre de M^{[essieu]rs} les Marechaux de france,

Qu'il fut il y a quelques années a S^{[ain]t} Domingue ou il mena une femme prostituée, avec la quelle il vivoit en debauches, et qu'il faisoit passer pour Sa femme quoy qu'elle fut mariée,

Enfin qu'il luy a donné de tres grands chagrins des sa jeunesse[.]

Le memoire est Signé de la Supliante.

Le S^{[ieu]r} Langlade rapporte tous ces mesmes faits dans sa reponse cy jointe, et il assure qu'ils sont veritables a n'en pas douter, [f. 38] Il ajoute que ce jeune homme[,] ayant contracté beaucoup de dettes a S^{[ain]t} Domingue[,] est revenu en france et a abandonné la femme avec qui il vivoit, mais qu'il en a repris une autre avec laquelle il vit a Orleans,

Que M[onsieur] le Procureur general en a connoissance, et qu'il S'y interesse particulierement[.]

Que la D^{[am]e} Menager Suplie que Son fils soit arrêté et conduit aux Isles aux depens du Roy attendu qu'elle est hors d'Etat de Soutenir ces frais, et qu'étant avec sa fille en pension aux filles du S^{[ain]t} Sacrement du marais, c'est [f. 38v] tout ce qu'elle peut faire que de la payer.

Il y a eu un ordre du Roy pour l'arreter, du 28 x.^{bre} 1722 qui y n'a point été executé a la priere de M[onsieur] Talon

Cet ordre a été⁸ expédié contre luy parcequ'il estoit avec une Clique de 14 Tapageurs, qui faisoient contribuer les femmes de mauvaise vie et qui causoient beaucoup de desordre dans Paris.,

⁸ Coquille attribuable au scripteur; il faut lire «été».

[f. 39]
S. E M[onseig^{neur}] le Card^{inal}
de fleury

b

La D^{ame} Leprevost Menager
Demande

Que charles Antoine Menager soit enfermé et envoyé aux isles,
Expose qu'il est connu sous le nom du chevalier de Courbuisson et agé de 34 ans[,]
que ses moeurs sont si depraves qu'elle craint qu'il ne deshonnore sa famille[,]
qu'elle luy avoit procuré des postes avantageux d'ou il s'est fait chasser[,]
que M[onsieur] le Duc de Rets qui l'honoroit de sa protection, l'a abandonné acause des
mauvaises affaires qu'il s'e faisoit chaque jour[,]
qu'il a esté plusieurs fois prisonnier par ordre de M^{essieu}rs les Mareschaux de france,
qu'enfin il a esté desja dans les isles avec une femme prostituée, et qu'après [f. 39v] y avoir
contracté beaucoup de dettes[,] il est revenu en France ou il est avec une autre creature[.]

Le S. Langlade fait un long detail de la mauvaise conduite de ce jeune homme, et M
le procureur general a qui j'en ay parlé, assure, qu il n'est propre qu'a estre envoyé aux
colonies par le danger ou est sa famille d'estre deshonorée[,]
ainsy je pense que l'ordre demandé est juste[.]

[Dans la marge:] bon

* *
*

**[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des
mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 344]**

[Inscription en date du 28 avril 1729]

Antoine Menager dit le chevalier
de Courbisson⁹ 34 ans de Paris Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

⁹ Coquille attribuable au scripteur; il faut lire «Courbuisson».

11. Morisot, Estienne

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 366]

[Inscription en date du 16 mai 1729]

Estienne Morisot 21 ans DaValon
Entré Idem [par ordre de M^{[onsieu]r} herault]

[Dans la marge:] Ordre

* *
*

12. Narbonne, Pierre-Charles

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11065(1), ff. 23-31.
Cote du microfilm: R120564(1), ff. 23-31]

[f. 23]
Bicestre oct

Pierre Charles Narbonne
ordre du 26 Mars 1729

[f. 23v: feuille blanche]
[f. 24]

Monseigneur [ratures]

Jen'ay appris que hier que mon fils qui demeure ches m[onsieur] avice procureur au chastellet s'estant trouvé dans quelque mauvaise compagnie avoit été arrêté et que Vous aviez eu la bonté de le faire relascher[.] Je suis bien fasché que vous ne layiés pas fait mettre dans un cul de basse fosse par ce quil le merite,

Je luy ay donné toutte l'Education possible; en 1722 M[onsieur] Regnier procureur du Roy a Versailles son parrain avoit eu la bonté de le mettre sous monsieur Mesnard premier commis de Mgr Le Comte de Maurepas[.] Jusque l'a il avoit été tres sage et Javois Lieu desperer qu'estant sous M[onsieur] Mesnard quil proffiterois de ses bons Exemples, de mes remontances et des bons conseils que Je lui donnois pour sy bien comporter, mais s'estant adonné a jouer et faire des parties chés une femme dont Je tais Le nom accause de la place qu'occupe son mary et ou il alloit aussy des compagnies assés distingués[,] Il se laissa seduire aux flatries trompeuses de ces compagnies, ce qui Lengagea de faire une premiere sottise qui obligea M[onsieur] Mesnard de le renvoyer a la fin de 1723: Il lerepris aurretour de fontainebleau [en] 1724. par ce quil croyoit qu'une faute legere dans un jeune homme qui navoit alors que 18. ans qui avoit dailleurs de lesprit, pourroit Lareparer, Je le croyois comme luy mais nous avons été trompés tous deux. Je nay rien épargné pour lui Inspirer des sentimens d'honneur[,] de desinterressement et destre d'un secret atoutte épreuve, Il na pas répondu ames desirs,

M[onsieur] Mesnard luy ayant confié des papiers [f. 24v] dune consequence Infinie pour porter a fontainebleau en 1726. ou il avoit promis de se rendre Exactly quoy que M[onsieur] Mesnard leut prié de ne point passer par Paris[,] Il sy en alla ou il resta neuf Jours a faire la debauche avec des Libertins et libertines[,] Il depensa plus de 500th. Vendis sa montre d'or et autres effets, Ensuite il alla a fontainebleau porter Les papiers, etant encore accompagné d'une Libertine, M[onsieur] Mesnard le renvoya.

Comme Je suis bien Eloigné d'Excuser les fautes de cet Enfant et que tout aucontraire puisquil n'avoit pas suivy Les bons Exemples que je Luy ay toujours montrés, Jescrivis a M^[onsieur] Mesnard et le priay de le faire mettre dans un cachot, Il poussa ses bontez trop Loing[,] il ne le voulut pas encore faire, mais a force de le prier[,] Il envoya une lettre de cachet a M[onsieur] Duval qui Larresta et le mis au fort LEvesque, ou il resta un mois; Je voulois faire en sorte des ce temps là d'avoir un ordre pour le faire passer aux Isles, mais M[onsieur] Mesnard s'estant Laissé fléchir aux Lettres quil Luy Ecrivit mengagea de consentir a sa Liberte, Depuis ce temps la[,] Il s'est mis dans le couvent de gaillon doù il sortit peu de temps après, Il s'en alla dans un autre en picardie doù il sortit encore,

Enfin[,] ayant vendu tous ses habits et linges[,] Il revint ches moy avec de grandes protestations de changer de vie et de travailler, mais aulieu de Le faire il a toujours continué de mener Une [f. 25] Vie faineante et de frequenter de mauvaises compagnies ce qui mobligea de le mettre ches m^[onsieur] avice procureur au chastellet, mais au lieu de Sattacher a travailler[,] Jay appris quil sest plongé dans une debauche outrée et frequente de très mauvaises compagnies. Il a Vendu beaucoup de livres, ses habits linges et hardes nombre de fois, Jusqu'a faire Enlever Le plomb de la Terrasse dune maison de la succession de Madame la marquise de jussac dont Il est heritier en partie. Il trouverait Le moyen de consommer en 24. heures Le revenu Le plus considerable, Je suis bien Eloigné de rien Exagerer[,] Cest Un Enfant de mensonge remply de toutes sortes de vices, Rebelle aux commandemens de Dieu qui vit sans foy, sans Loy, sans Religion et sans aucun respect pour qui que ce soit,

Comme Il ma Epuisé et que moy et toute la famille contre qui Il ny a aucun reproche a faire, ont Lieu de craindre, qu'apres avoir Vendu tous Ses effets, ou que le desespoir ne sempare de son Esprit, ou quil ne se jette dans quelques compagnies qui pourroient Leplonger dans quelques Voles ou assassins ce qui deshonnorerait Une honneste famille, Je vous demande engrace Monseigneur de donner Vos ordres pour Le faire arrester et quil soit mis dans un endroit bien sûr don il ne puisse sévader ny parler apersonne car il est tres adroit et pourroit donner quelque change a l'Exempt, aussitost quil sera arrêté[,] La famille et moy prieront [f. 25v] Mgr Le Comte de Maurepas de l'Envoyer aux Isles pour éviter le deshonneur quil nous pourroit faire, Je vous en auray une singulierre obligation, Il est bien triste de n'avoir qu'un fils qui estoit en place de faire son chemin, destre forcé den venir a cette cruelle necessité; mais Dieu scait combien Je lay exhorté et fait exhorter par une Infinité dhonnestes gens a quitter Ses mauvaises inclinations et de vivre avec honneur, et que cela na de rien servy.

Jespere que Vous maccorderés Lagrace que Je vous demande, et celle de me croire avec tout le respect possible,
Monseigneur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
Narbonne
commissaire

A Versailles le 5. mars 1729

[M heymier?]

[f. 26]
S. E M[onsei]g^{[neu]r} le Card^{[ina]l}
de fleury

Le S^r Narbonne Commissaire de Versailles

[Dans la marge:] bon[,] bon en payant les [fray?]

demande que Pierre Charles Narbonne agé de 23 ans[,] son fils[,] soit arreté et qu'il ne puisse parler a personne.

Expose qu'il a eu une tres bonne Education

Qu'il a été commis au bureau de M^{[onsieu]r} Menard qui l'a chassé deux fois acause de son libertinage, et qui a obtenu un ordre en vertu du quel il a été deux mois au fort l'Evesque

Que depuis ce temps la il s'est mis dans differents couvents d'ou il est Sorty

[f. 26v] Qu'il a vendu tous ses habits et linges et qu'il a tout consommé au jeu.

Qu'ayant été mis chez un procureur[,] il S'est plongé dans une debauché outrée et n'a fréquenté que des mauvaises compagnies

Qu'il avendu le plomb de la terrasse d'une maison qui luy appartient en partie pour subvenir a Ses debauches,

Qu'il est remply de toutes Sortes de vices, sans foy, ny loy, ny religion, et sans aucun respect pour qui que ce Soit,

Enfin que Sa famille craint qu'il ne¹⁰ la deshonne. Le memoire est signé du Suppliant

[f. 27]

M[onsieur] Menard le certifie et marque qu'il a esté renvoyé de chez M[onsieur] le C[omte] de Maurepas acause de son indiscretion et de la legerté de son Esprit qu'il estoit fort livré au jeu, et a faire de la depense pour quoy son pere ne luy fournissoit pas assez d'argent

[f. 27v: feuille blanche]

[f. 28]

A Versailles le 14: mars 1729

Monsieur

J'ay examiné le memoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser concernant le s[ieur] narbonne, Je crois facilement que tous les faits exposer par son pere sont Veritables, J'ay connu comme vous scavés, Monsieur[,] ce jeune homme, que m[onsieur] le C^{[om]t[e]} de Maurepas a été obligé de faire remercier pour ses indiscretions, et la legereté de sa conduite, qui n'étoit point encore dans ce temps la criminelle, mais elle pourroit l'être devenue, attendu qu'il avoit beaucoup de gout pour le Jeu et pour la depense, et que je ne croy pas son pere en état de luy donner de quoy y satisfaire, Voila Monsieur, tout cee¹¹

[f. 28v-29v: feuilles blanches]

¹⁰ Coquille attribuable au scripteur.

¹¹ Coquille attribuable au scripteur.

[f. 30]

Monseigneur

M[onsieur] Rossignol

27 mars 1729

Narbonne

repondu

Jay présenté a monseigneur Le Comte de Maurepas un memoire signé de moy et des proches parens de mon fils qui en desirent Leloignement pour sa correction. Il m a dit quil y avoit un ordre du Roy et M[onsieur] Mesnard m a dit quil devoit estre arrêté[.] Je vous demande en grace Monseigneur de recommander aceluy qui sera ou a [été] chargé de larrester de le faire mettre dans un endroit particulier et aux frais du Roy affin quil nait aucune conversation avec gens de mauvais conseil qui pourroient achever de le corrompre quoy quil [f. 30v] ne le soit desja que trop. Cette Extremité me fait seicher, mais Lhonneur doit prevaloir sur La tendresse quon doit toujours retrancher aux Enfans Rebelles[.] Je ne vous ay marqué qu'une très petite portion de son mauvais carracterre. Il est a plaindre d'en avoir contracté un si mauvais au milieu des leçons que Monsieur Mesnard luy a donnés et des sentimens que Je luy ay Inspirés, Quelques années d'Eloignement pourront Le Ramener dans le droit chemin[,] ce sont mes seuls [f. 31] Voeux, Et ceux de toute une famille sans reproche dont il a meprisé Les conseils aussy bien que les miens. Je suis avec tout Le respect possible

Monseigneur

Votre tres humble

et tres obeissant serviteur

Narbonne

a Versailles Le 25. mars 1729.

[f. 31v: *feuille blanche*]

* *

*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 366]

[Inscription en date du 16 mai 1729]

Pierre Charles Narbonne 23 ans

de Versailles Entré par ordre de M^{[onsieu]r} herault

[Dans la marge:] Ordre

13. Pelerin, Joseph [ou Jacques?] André¹²

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11025(1), ff. 21-28.

Cote du microfilm: R120528(1), ff. 21-28]

[f. 21]

Bicestre oct.

Jacques André Pellerin
ordre du 24. 8.^{re} 1728
Enregistré

[f. 21v: feuille blanche]

[f. 22]

Je pris Monsieur Langlade de verifier les faits contenus en ce placet, et de m'en rendre
Compte. Je suis son tres humble Serviteur ce 25.^e 7.^{bre} 1728. [signature illisible]

[f. 22v: feuille blanche]

[f. 23]

A Monseigneur herault Lieutenant general de Police

Monseigneur

La veuve Pellerin Marchande tapissiere a Paris chargée de 5 Enfants dont quatre filles et un
Garçon Represente tres humblement a Vostre Grandeur, que led[it] garçon Nommé Jacques
andré Pellerin[,] agé de plus de 23 ans[,] menne depuis quelque tems une vie tres dereglee et
Scandaleuse, tendante a faire affront a sa famille par sa Mauvaise conduite nonobstant toutes
ses Remontrances ainsi que de celles de ses Oncles. Ce qui l'oblige de vous suplier tres
humblement Monseigneur, jointe a sesd[its] oncles qui ont signé le present avec Elle de
donner vos ordres pour qu'il soit enfermé et ensuite Envoyé par les premieres occasions aux
Isles pour trois ans, s'offrant lad[ite] Veuve de payer les frais de voyage de sond[it] Fils
jusques au Port de l'Embarquement et Elle continuera avec toute sa famille Ses Voeux po^[ul]
la Conservation de Vostre Grandeur ./.

Mary oncle paternel Meusnier oncle paternel Lange oncle maternel
[Jeanne] maillot veuve pellerin mere

[f. 23v: feuille blanche]

¹² Le nom «Joseph-André Pellerin» apparaît sur la liste de Maurepas (CHAN: COL.B53², ff. 572-573v),
mais aux Archives de la Bastille et aux Archives de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, nous ne
trouvons que le dossier de «Jacques-André Pellerin», aussi nommé «André Pellerin».

[f. 24]

Monsieur

Vous m'avés fait l'honneur de me renvoyer un placet qui vous a esté présenté par la veuve Pellerin qui vous represente qu'elle est chargée de Cinq enfans, Scavoir quatre filles et un garçon qui se nomme Jacques andré Pellerin agée de vingt trois ans qui menne une vie tres derangée Scandaleuse et qui fait affront a Sa Famille, il est vray que ce Jeunhomme n'a jamais voulu rien faire et quil a toujours mesné une vie tres Libertine, et en dernier lieu sa mere [f. 24v] l'avoit mis chés un Tapissier nommé, Cochon rüe des deux Ecus ou il a fait plusieurs vols que l'on a trouvé dans une chambre quil avoit loüé dans la maison a costé de celle de Son maitre chez un Nommé LaMontagne, ce Tapissier[,] voulant chercher une paire de pistolet de poche qu'un de Ses amis vouloit luy emprunter S'apercut qu'on les avoit prit, demanda aud[it] Pellerin S'il ne les avoit pas vus[,] il luy dit que non avec des protestations et des Juremens Etonnants, cependant son maitre luy dit que ce ne pouvoit estre que luy, ce qui luy donna lieu de faire une perquisition chez luy pour voir si on ne luy avoit pris que ces pistolets, et il s'apercut quil luy manquoit bien des choses entre autre du velour verd qui a esté coupé d'une piece, il fut Informé que led[it] Pellerin avoit une Chambre a costé de chez luy au 4^e Etage ou lon avoit enlevé [f. 25] une fille de mauvaise vie il luy dit que si il ne luy avouoit pas la verité quil le mettrois entre les mains de la justice, surquoy led[it] Pellerin luy donna laclef de Sa chambre et luy dit que tout ce qui estoit dedans luy appartenoit, ce tapissier envoya chercher lamere de ce jeunhomme¹³ pour entrer dans sa chambre ou il Se trouva toutes sortes d'effets quil avoit volé a son maitre, comme cette mere est une tres honête femē Et de bonne famille, ce tapissier ayma mieu le laisser entre les mains de Sa mere pour en faire tel Justice qu'elle Jugerois apropos, c'est ce qui fait qu'elle et Sa Famille demande vostre secours pour que led[it] Pellerin Soit renfermé afin d'Eviter l'affront qu'Infailliblement il leur causera; J'aurés l'honneur de vous Faire observer Monsieur que led[it] LaMontagne qui avoit loüé une Chambre a ce jeunhomme¹⁴, est un vray Fripon et Souteneur de bordeles¹⁵[,] que sa pretendüe Femme avec qui il est [f. 25v] n'a autre mestier que de louër des hardes a des Creatures de Mauvaise vie quand elles ont Faites des parties, et qu'elle leur loüe pour une demie Journée ou par heure des Coïffures, chemises, chaussures, Pagniers, et des Robes[.] J'ay arresté chez eux[,] en differentes visites de nuit[,] plusieurs Creatures de mauvaise vie[,] entre au^{tre[s]} par deux fois[,] la N^{ée} la coliviere Belainville dite Dubois, J'ose vous assurer que ce Sont deux des plus mauvais Sujets quily aye a Paris, vous m'avés cy devant renvoyé plusieurs memoires par lesquels l'on vous marquois quil Se passoit des choses Epouvantables ches Eux; J'ay même parlé avec [illisible] M^{[onsieu]r} Dodun qui parois un tres honête home¹⁶ qui m'a dit n'avoir demeuré que 3 mois dans cette maison parce quil voyoit quil Sy passoit des choses affreuse, led[it] laMontagne a esté chassé du guet ou il portois le nom de chevalier, ce Malheureux a la hardiesse de dire dans le monde que Je Suis le meilleur de Ses amis et quil travaille po^{lu}r moy, J'ose vous assurer Monsieur que Si lon avoit fait attention aux memoires que Je vous ay donnés, il y auroit que luy et Sa femme Serois renfermées[,] ce 4.^e octobre 1728

Langlade

¹³ Le scripteur place un tilde sur la lettre «m».

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Le scripteur place un tilde sur la lettre «l».

¹⁶ Le scripteur place un tilde sur la lettre «m».

[f. 26]

S. E M[onsei]g^{[neu]r} le Card^[ina]

de fleury

La v^{[eu]e} Pellerin m[ai]^[r] Tapissierre

demande que jacques Andre Pellerin son fils agé de 23 ans Soit renfermé,

Expose quil mene une vie des plus Scandaleuse qui tend a faire affront a Sa famille malgré toutes les remontrances qu'on luy a pu faire[.]

Le placet est Signé de la Supliante et de 3 oncles.

Le S^{[ieu]r} Langlade confirme tous les faits et ajoute qu'il a fait plusieurs vols chez un tapissier ou il a été en apprentissage, qu'on a trouvé dans une chambre qu'il avoit loué a côté, entre autres une paire de pistolets, et du velourd verd,

Quil tenoit cette chambre du nommé La Montagne[,] qui a été chassé du guet, qui est [f. 26v] un Souteneur de mauvais lieux dont la pretendue femme n'a d'autre metier que de Louer des coeffures[,] des pagniers et des Robes a des filles de mauvaises vie

Qu'on en a arrêté plusieurs fois dans cette Chambre en visitte de nuit, entre autres la nomméé Belinville de la Columiere d^{[i]te} Dubois.

Et qu'il S'y passoit des choses affreuses[.]

[Dans la marge:] bon

[f. 27-27v: feuilles blanches foliotées]

[f. 28]

Monsieur

Suivant L'ordre du Roy dont vous m'avez fait l'honneur de me charg¹⁷ en datte du vingt quatre de ce mois[,] J'ay arrêté aujourd'huy et conduit a Bicestre le nommé Andre Pellerin ce 26^e 8^{bre} 1728

Langlade

* *

*

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 150]

[Inscription en date du 26 octobre 1728]

Jacques André Pellerin 25 ans de
paris Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

¹⁷ Le manuscrit est déchiré.

14. Pelletier

Cet homme n'est pas sur la liste de Maurepas¹⁸. Selon ce que Le Beau rapporte dans le troisième chapitre de ses *Avantures* (§17), Pelletier serait le «fils d'un Marchand de *Paris*», mais nous n'avons trouvé ni dossier d'arrestation ni inscription à Bicêtre pour un nommé Pelletier originaire de cette ville.

* *
*

15. Tancré, ou Tancray, Antoine

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 203]

[Inscription en date du 15 décembre 1728]

Antoine Tancray 30 ans de S^{[ain]t} Piat
prés Maintenon Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

* *
*

16. Tancré, ou Tancray, Jean

[Archives de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Registre d'entrées des mendiants à Bicêtre (28 mai 1728 – 25 avril 1730): 4Q-5, f. 203]

[Inscription en date du 15 décembre 1728]

Jean Tancray 28 ans de S^{[ain]t} Piat prés
Maintenon Entré par ordre du Roy

[Dans la marge:] L[ettre] D[e] Cachet

¹⁸ CHAN: COL.B53², ff. 572-573v.

17. Texay, ou Texas, Jean-Athénodore d'Estival de

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11010(1), f. 36.

Cote du microfilm: R120513(1), f. 36]

[f. 36]

Tab. n°1.

3. aout 1728

Le s^[ieu]r Estival cy devant officier dans
les troupes.

nuls renseignements
sorti le 29. avril 1729. pour etre transféré au Canada.

Phelypeaux.

* *

*

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS11026(1), f. 5-8.

Cote du microfilm: R120529(1), f. 5-8]

[f. 5]

1728

Estival de Texas. _

~~de Prades~~

Blossel. _

[f. 5v: feuille blanche]

[f. 6]

[En note et d'une autre main:] M Herault 22 Juin 1729 Le S^[ieu]r Estival M^[onsieur]
[Briquet] Je ne say ce que cest

Monseigneur

[En note et d'une autre main:] on a expédié un ordre le 3. aoust 1728 pour retirer les S^[ieu]rs
Blossel et Estival [ratures] du fort levesque et les conduire a la Bastille, il [ratures] na rien
esté fait depuis au Bureau

puisqu'il a plût a vostre grandeur de me destiner au canada, je reçois avec une parfaite
résignation et une soumission infinie les intentions de vostre grandeur. heureusement vous
sçavés Monseigneur que je n'ay point d'autres affaires que les voyes de fait qui me sont
imputées envers le garde des marêchaux de françe que j'avois aupres de moy, et la disgrace
de ma famille pour un mariage disproportionné qui part des qualités de l'honneste homme:

jose me flatter que vostre grandeur sera touchée de mon État, si elle veut bien me faire la grâce de considérer qu'elle m'envoye dans un pais perdu, sans en avoir été prévenu, sans hardes, sans un sols, confondu avec des malheureux, livré a une nourriture bien différente de celle que votre grandeur m'avoit accordée a la Bastille. tous

[f. 6v: *feuille blanche*]

[f. 7] çes malheurs multipliés ne me feroient point perdre courage Monseigneur si je n'avois une femme et un fils que je laisse a la mercy sans appuy, sans biens, ayant eü la douleur de voir la meilleure partie de mon patrimoine sévanouir dans la révolution des billets de banque; je supplie donc tres humblement vostre grandeur, que j honore des ma tendre jeunesse, de me donner le moyen de subsister honorablement au canada. En considération des services de feu mon pere dont la pension a été éteinte apres sa mort, de cinq de mes ~~one~~ oncles, de m[onsieur] la chassagne mon cousin Brigadier des armées du Roy, et de toute ma famille qui a toujours été inviolablement attachée au service de sa Majesté, ayant deplus lhonneur dêtre allié a M. le maréchal de [Besons]: je tacheray monseigneur de m'acquitter avec honneur des emplois dont vostre grandeur voudra bien m'honorer, en mettant a profit les réflexions que jay fait a la bastille et en priant éternellement le seigneur pour la conservation de vostre Grandeur.,.

Estival de Texay.

a la rade de la Rochelle ce 22. juin 1729.

[f. 7v: *feuille blanche*]

[f. 8]

A Marly le 4. Juillet 1729

[*En note et d'une autre main:*] Repondu le 17. Juillet 1729. que Ce sont ses parents qui ont demandé a m[onsieur] Le Comte de maurepas quil [soit] Envoyé au Canada

J'ay l'honneur monsieur devous envoyer une Lettre que le S^[ieu]r. d'Estival ma escrite de la Rochelle pour représenter le triste Estat ou il se trouve réduit, et demander qu'il luy soit accordé de l'employ au canada, je vous supplie de vouloir bien me mander en me renvoyant sa Lettre si vous [croyez] qu'elle merite qu'on y fasse quelque attention, affin que je puisse en ce cas en parler a m[onsieur] le Comte de Maurepas[.] Je suis tres parfaitement[,] Monsieur[,] vostre [tres] humble et tres obeissant serviteur /.

[*signature illisible*]

[*En note et d'une autre main:*] Trouvé dans le dossier de [Srader] For l'Evéque. 10 Janvier 1728. m[onsieur] herault

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS12476, p. 294.

Titre du document : *Bastille. Ordres du Roy de 1726 à 1730*]

Mons^{[ieu]r} de Launay. ayant destiné par mes ordres de cejourd'huy le S^{[ieu]r} Estival de Texay actuellement detenu a la Bastille, a estre transferé dans ma Colonie de Canada, Je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez remettre led[it] s[ieur] Estival de Texay au porteur du present ordre, Et la presente n'étant a autre fin je prie Dieu qu'il vous ait Mons^{[ieu]r}. Delaunay en sa sainte garde.

Ecrit a Compiègne le xxix Avril 1729.

Louis

Estival de Texay

Phelypeaux

* *

*

[Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrits de la Bastille: MS12581, f. 6.

Titre du document: *Déclarations signées par les prisonniers a leur sortie de la Bastille 1707-1750*]

[Dans la marge:] M[onsieur] d'estival En Canada Lordre Con[nue?] de m[onsieur] de maurepas

Etant en liberté je promets selon lordre du roy de ne donner ny Ecrire aucune Nouvelle a qui que ce soit ny parents ny amis des prisonniers avec lequel jay été enfermé a la bastille sous les peine acoutumée je reconnais aussy quil ma été rendu tout lor largent papiers et effets que jay aportée aud[it] chateau fait a la bastille le. 18^e. may 1729: Estival de Texay /

* *

*

18. Vitry, Germain

D'après la liste de détenus établie par Maurepas¹⁹, Germain Vitry aurait été enfermé à Bicêtre avant d'être déporté au Canada. Nous n'avons toutefois rien trouvé sur cet homme, ni dossier d'arrestation ni inscription à Bicêtre.

¹⁹ CHAN: COL.B53², ff. 572-573v.

Annexe 2
Ordre d'arrestation de Claude Le Beau

**[Archives nationales du Canada: MG8-A6, bobine C-13589, vol. 10, p. 366]
Cote du microfilm: R120537(1), ff. 34-38.]**

Ordonnance au sujet du nommé Lebeau fugitif accusé de crime

Gilles Hocquart

Il est ordonné à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient qui auront connoissance ou peut estre le nommé Lebeau de petite taille portant perruque brune marqué au visage de petite vérole, les yeux noirs et petits, un peu enfoncez, bégayant un peu dans son parler, de nous en donner avis, meme de l'arrester, promettant à ceux qui nous l'ameneront la somme de trois cent livres outre les frais qu'ils auront faits pour l'amener, [fait] sous deffances à toutes personnes de celer led. Le Beau, et de luy donner retraite a peine d'etre poursuivis comme complices du crime dont il est accusé. Mandons & [il sera] le présent ordre lû et publié par tout ou besoin sera, fait a québec le quatorze novembre mil sept cent trente.

hocquart

Annexe 3
Lettres autographes de Claude Le Beau

[Stadtarchiv Braunschweig: G-IV-1, no 372, ff.18-21]¹

[f.18]

A Son Altesse Serenissime
Monseigneur le Duc Regnant de
Brunswic - Lunebourg &c. &c.²

Monseigneur,

Depuis la dernière & très humble Suplique que je pris la liberté d'adresser à Votre Altesse Serenissime, le 26 du mois dernier, je n'ai point cessé d'écrire des Lettres, de divers côtés, pour presser certains Debiteurs, à me donner de quoi m'alleguer dans mes besoins.

Lors que je considère, que parmi le grand nombre, il ne s'en trouve encore aucun, jusqu'à present, qui veuille se prêter à mes justes Demandes, & que cependant, dans quelques endroits, un seul seroit capable de me tirer d'embarras, je ne puis que plaindre le malheureux sort, qui m'oblige de faire à V. Alt. S. de réitérées Remontrances.

[f. 18v] En effet, Monseigneur, quand je pense que S. A. R. M^e. la Princesse Royale de Pologne & Electo[r]ale de Saxe, me laisse dans l'attente, pour plus de six anné[es] de Gazettes, & S. Exc. M^e. la Comtesse de Brühl, pour près de six pistoles, sans compter quantité de Seigneu[rs] Saxons & Polonois, d'un rang distingué, aussi pour plusieurs pistoles, j'ai tout lieu d'avoir le cœur atris[té.] Je laisse à part nombre de Banqueroutes, surtout d[e] la Saxe, ainsi que je l'ai mentionné dans ma derni[ère] Suplique³, beaucoup de Particuliers me doivent assez. Le S^r. de Colom du Clos, Professeur à Göttingue, me d[oi]t entre autres, pour la portion seule 54 écus. Je ne cess[e] de le tourmenter, & je vais me voir enfin obligé de poursuivre en Justice.

A ce desordre, Monseigneur, me seroit-il permi[s] d'en exposer très humblement un autre, à V. Alt[.S.] C'est celui qui se commet à mon desavantage à Brunswic même. J'y vendois, la première année [de] mon sejour, une Soixantaine de Gazettes. Ce nom[bre] est presentement diminué de deux Tiers. Depuis la cruelle Censure de Mr. le Conseiller Stuve[n] (il m[e] doit lui-même une pistole, qu'il refuse de me payer) je n'y en debite plus, qu'une Vingtaine, cepen[dant] [f.19] ma Gazette se trouve ici, chez presque toutes les Personnes qui parlent François. Les Imprimeurs en tirent de la Presse, autant que bon leur semble.

Le nouveau Facteur m'a avoué qu'ils en tiroient à mon insû & malgré mes defenses 2 Exemplairs, pour leur plaisir: mais, on aura beau me dire, qu'ils n'en prennent pas d'avantage, j'ai preuve en mains du contraire. Je conserve à ce dessein 17 Feuilles d'un même N^o. qu'ils m'ont envoyées par meprise, d'un Papier bien diferent du mien. J'en aurois pû produire plus de 24 Feuilles de même Date; mais je m'aperçus trop tard de leur Bevuë.

Bien plus, Monseigneur, l'ancien Facteur vient de me donner par Ecrit, signé de sa main, un autre inconvenient, qui ne m'est pas moins douloureux que le premier. J'en joins ici Copie, pour prouver, que je suis bien fondé sur cette double malversation, qui ne contribue

¹ Les folios 18 et 20 sont annotés par une autre main; nous ne reproduisons pas ces apostilles.

² Karl I, duc de Braunschweig.

³ Le texte de celle-ci n'a pu être retrouvé.

pas peu, à me mettre dans l'indigence & me force d'avoir recours aux Generosités de V. Alt. S. ainsi qu'a son équité.

Reducit à la dernière extrêmité, Monseigneur, J'implore très humblement aujourd'hui cette benigne Assistance, qui m'a été si gracieusement promise [f.19v] & acordée, depuis que j'ai le bonheur d'être dans les Etats de V. Alt. Ser. J'en ai plus besoin que jama[is.]

Cette Assistance Monseigneur, consisteroit à fair[e] donner vos ordres, pour que le Florin, par Gazett[e] qui a été payé généreusement pour moi, à la Maison des Orphelins, soit encore continué jusqu'à la fin de cette Année.

Durant le cours de l'autre, Monseigneur, je compte fermement, que, par ma vigilance, mes pein[es] & le nouveau Plan, que je me suis formé, je me trouverai enfin en état de louer tranquillement le Tout Puissant, & d'exhalter sa Gloire par vos Bienfait[s.] Puissent mes efforts, pour m'en rendre digne Vous etre agreables, ainsi que le respect le plus profo[nd] avec lequel je suis,

De Votre Altesse Serenissime,
Monseigneur,

A Brunswic le 26 Nov.

1756

Le très humble & tout soumis
sujèt,

Claude Le Beau

[f. 20]

Exposé d'une Partie des Motifs, qui mettent le Gazetier François, hors d'état de satisfaire aux Fraix de sa Gazette

De l'aveu du Sr. Henning ancien Facteur	
M ^r . Zwickel Surintendant du Consistoire, en fait tirer de la Presse regulièrement	2,, Explrs.
M ^r . le Conseiller Isenbarth	1,,
M ^r . le Conseiller Burghoff	1,,
M ^r . le Secretaire Wälsch	1,,
M ^r (ce M ^r . vient de cesser par une Conversation avec le Gazetier)	1,,
M ^r . le Precepteur Waltersdorf	1,,
Les Ouvriers Imprimeurs	2,,
Le Facteur Henning même	1,,
Total	10,,

Signé Henning le 15. 8.^{bre} 1756. ⁴

Ce Total doit être beaucoup plus grand, puisque du seul N^o. LXXVII, le Gazetier auroit pû produire plus de 24 Feuilles, qui ne sont point de son Papier. Il en conserve encore un certain nombre, pour prouver ce qu'il avance, & il les fera voir tel [f.20v] Conseiller, qu'il

⁴ Cet «Exposé» est de la main de Le Beau.

plaira à S. Alt. Ser.me de nommer à cet effèt. Les Ouvriers Imprimeurs, en tirent autant qu'ils veulent, & les autres Feüilles susmentionnées se communiquent.

Ces Messieurs fournissent le Papier; il est vrai. Mais la somme de 7 a 8.^{gg} par An, est trop distante de celle de cinq Ecus, par Année. Si la chose est de Droit; Justinien l'explique assez bien dans ses Instituts par cet Axiome: An debeat Tabula cedere Pictura, vel Pictura Tabula? On peut ici, changer Tabula en Charta pura, laquelle porte une Peinture hebdomadaire d'Actions, de Faits, d'Incidents &c. La Plume est le Pinceau du Gazetier; les Correspondances ses couleurs, qu'il lui faut payer chèrement. L'Empereur Justinien decide en faveur de la Peinture, en ajoutant: propter excellentiam Artis. Mais laissant aujourd'hui toute Excellence, à part, avec le Papier, les soins & les peines du Gazetier, ne sera-t-il pas juste qu'on l'indemnise de ses couleurs[?]

Le Gazetier se soumèt très respectueusement à tout ce qu'il plaira à Monseigneur d'ordonner à cet égard. Mais oseroit-il, dans le cas present, adresser à S. Alt. S. la plus humble & urgente Prière [f.21] qu'un fidele Sujet puisse presenter à son Souverain? Ce seroit celle de demander très humblement en Grace, à V. Alt. S. de passer sous silence les Noms decrits ci-devant. Le Gazetier les respecte tous; & ce n'est que par une demarche douloureuse & forcée, qu'il a cru en devoir faire mention, pour prouver ce qu'il avance.

Une insinuation de la part de Monseigneur, peut remedier, bien vite, à tout mal, surtout si M^{rs}. les Directeurs de l'Imprimerie savent, en général, que S. A. S. aura pour agreable qu'ils payent la Gazette Françoisse l'Année prochaine, s'ils veulent l'avoir, & qu'ils doivent veiller à ce que le Gazetier, ne souffre aucun tort, & n'ait ocasion de lui porter des justes plaintes à ce sujet.

Les Ouvriers Imprimeurs, sont d'autant plus coupables dans leur inique Procedé, qu'ils n'ont aucun Droit sur une Gazette, & que d'ailleurs le Gazetier leur donne, toutes les années, une Pistole de Trinck-Geld⁵.

A Brunswic le 26 Nov.

1756

Très humblement
C. Le Beau

⁵ Pourboire.

[Stadtarchiv Braunschweig: G-IV-1, no 372, ff. 39-42]

[f:39]

A Leurs Excellences⁶

Messeigneurs les Ministres du
Conseil d'Etat de S. Alt. Ser. M.^{gr}
le Duc Regnant de Brunswic - Lunebourg
&c. &c. &c.

Messeigneurs,

Après un travail également continuel & penible, durant près de cinq années, je n'aurais certainement pas cru, qu'au bout d'un pareil terme, je serois obligé de presenter cette très humble Suplique à Vos Excellences, pour Leur représenter ma triste necessité de ne pouvoir point vivre, sans la continuation de la Benigne Assistance du plus Gracieux des Princes. Elle m'a été promise Messeigneurs, & j'en ressens journellement les effets, pénétré de la plus vive reconnoissance. Voici ce que porte l'Acte de la precieuse Bienveillance de S. A. S. tel que je le reçus à Erfort. Permettez je Vous supplie, que j'en presente aujourd'hui une Copie sous les yeux de Vos Excellences.

[f:39v] «Son Altesse Serenissime le Duc Regnant de Brunswic & de Lunebourg; Oüi le raport de la très humble Demande du Nouvelliste François, Claude le Beau, à Erfort, qu'il lui soit permis de venir s'établir en la même qualité dans la Ville de Brunswic, a très gracieusement accordé le Privilège demandé, comme Elle l'accorde actuellement, par la Presente, tellement que le Suppliant puisse s'assurer de la Haute & Benigne Protection de S. A. S. qui a déjà donné ses ordres, que l'arrangement de l'Afaire & la manière dont il pourra être aidé pour mieux former & accomplir ses desseins soient réglés, dès que pour cet effet, il se sera présenté en Personne. Fait & signé à Wolfenbuttel ce 18 Novembre 1752 ./. &c.»

I. Il est à noter Messeigneurs, que M^r. le Baron de Schleinitz, m'avoit fait esperer une Pension de 200 écus, & qu'à mon arrivée, à Brunswic, je mis entre les mains de S. Exc. M^{gr}. le Baron de Cramm, une Suplique pour cet arrangement: Mais je recus pour reponse de S. Exc., que je pouvois compter sur les Bontés de S. A. S. M^{gr}. le Duc qui ne me delaisseroit point dans le besoin. Aussi le Suppliant a-t-il ressenti les effets de cette Benigne promesse.

[f:40]

II. Comme l'on me demandoit à l'Imprimerie 3 flor., par Feuille, au-lieu de 2, que je payois à Erfort, S. Exc. M^{gr}. le Baron de Schliestedt, eut la bonté de m'adresser un Ecrit, en Date du 9 Avril, 1753, où il est spécifié, que je ne donnerois pas plus de 2 florins, par Ordinaire, à condition que je payerois le Papier: Ce qui s'est passé assez tranquillement.

III. Contre toute atente, ma Feuille qui avoit pris son commencement le 26 Avril, 1753, après les Fêtes de Pâques, fut mise, le 11^e. 8.^{bre} de la même année, sous une Censure, qui, quoique juste, en a depuis, borné le cours, par une servitude, que je supplie très humblement Vos Excellences, de mettre aujourd'hui en consideration.

⁶ Les ministres du Conseil d'État de Karl I, duc de Braunschweig.

IV. Le peu de succès de ma Feuille, se faisant sentir journellement, & me jettant toujours dans la dure nécessité d'avoir recours aux Bontés de mon Très Gracieux Duc, je pris le parti, pour ne plus fatiguer S. A. S. par des Supliques continuelles, de Lui en adresser une, pour demander de sa Grace benigne, une petite Pension, afin de me voir en état de subsister, en me formant de nouvelles Correspondances. Dans cette vuë (J'ose le dire avec tout le [f.40v] respect dû à Vos Excellences) S. A. S. daigna acquiescer a ma Demande, & m'acorda, le 12 Sept. 1754, une petite Pension de 100 écus. Mais, quelque tems après cette douce Concession, M^r. de Budemeister me fit venir chez lui, pour m'annoncer que cette Pension devoit tenir lieu du florin, precedemment acordé, en indemnisation, ou plutot pour compensation du Prix de L'Imprimerie d'Erfort.

Plut à Dieu, Messeigneurs, que je pusse le payer ce Florin, on ne me tanceroit point auprès de Vos Excellences, de mauvais desseins; on ne m'acuseroit point de devoir une somme acumulée, à mon insû, & dont je ne puis donner encore maintenant le Compte, vû que j'en ignore le montant, M^r. le Secretaire Völscher, l'ayant constamment refusé au Facteur de l'Imprimerie, qui le lui a demandé plus de dix fois de ma part.

Pour prouver à Vos Excellenc, que je n'ai aucun dessein de tromper qui que ce soit, j'ai l'honneur de Leur représenter, que je n'ai jamais voulu toucher un sol de la susdite Pension, l'ayant toujours reservée pour les Imprimeurs. Ils ont reçu, à la fin du mois de X.^{bre} dernier, la somme de 100 écus, sur ma Quitance, chez M^r. Otto.

[f.41]

V. Je ne fais imprimer qu'environ 200 Feuilles de papier, dont la moitié, à peu près, voltige pour rien, soit par raport aux Banqueroutes, soit à cause du Don qu'il m'en faut faire à des Maîtres de Postes, & à d'autres Personnes, soit par épreuves &c. le surplus reste chez moi pour en fournir à quiconque m'en demandera par suite de tems. Je ne vends point parmi les Francois plus de douze Gazettes. Je puis le prouver. Par la Guerre, j'ai perdu mon meilleur envoi dans la Saxe: il se montoit a près de 40 Gazettes, sans compter celles que j'envoyois en Pologne, en Silesie & ailleurs.

Sur l'autre moitié de 200 Feuilles, il me faut payer Papier, Ports de Lettres, Correspondances &c. de sorte que sans le secours d'un Frère qui paye celles qui me viennent de France, je me trouverois trop court pour y satisfaire. Je dois donc du reste vivre avec une Epouse, deux Enfans & une Servante au moins.

C'est presentement Messeigneurs, que je supplie Vos Excellences, avec la soumission la plus profonde, d'avoir la bonté de peser les considerations ci-dessus exposées, dans la Balance de Votre Equité, & si elles ne sont pas assez fortes, d'y supleer par [f.41] leur bonté, en envisageant mon état actuel, toujours plus digne de compassion.

VI. Je suis maintenant, Messeigneurs, entre deux Censures. C'est par un ordre & même severe qui m'est donné depuis peu (Son Excellence M^r. le Baron de Schliestedt ne l'ignore pas)

Enfin, Messeigneurs, encore une année de Repi, ou un moindre terme balancé équitablement pour me laisser respirer. Je l'implore de votre Benignité. Car puisque je vois ma Gazette absolument bornée j'ai dessein dans ces tristes tems de Tribulation, de joindre une Annexe à ma Profession. Ce sera une partie du Plan, que j'avois projeté avant que les François vinssent ici.

Ce Plan est entre les mains de M^r. le Conseiller de Wittorf; il consistera à donner quantité de Gazette étrangères, à lire chez moi, moyennant qu'on y boive une Tasse de Caffé.

Je cherche à cet effèt, la Maison la plus commode, qu'il me sera possible d'avoir à louage. Et si, avec l'aide de Dieu, je puis me tirer d'embarras, par cette tentative, je proteste, Messieurs, qu'il ne sera pas nécessaire, que Vos Excellences, m'ordonnent de me desister de plus ample Assistance de Son Altesse Serenissime.

[f.42] Par reconnoissance de votre benigne attention, sur mon triste état, je ne cesserai, Messieurs, de faire des Vœux & Prières pour la conservation de la Santé & Prosperité de mon Auguste Duc, ainsi que pour sa Serenissime Famille, & pour Vos Excellences, ses très dignes Ministres.

J'ai l'honneur d'être avec le respect le plus profond,

De Vos Excellences,

Messieurs,

A Brunswic le 15.^e Fev.
1758

Le très humble, très soumis
& tout dévoué Serviteur,
Claude Le Beau

P.S. Comme S. A. S. M.^{gr} le Duc, me demande mon compte que je n'ai pas encore reçu, & qu'il y aura précisément à Pâques, cinq années complètes que cette Gazette a pris ici, son commencement, je vous supplie très humblement, Messieurs, d'avoir la bonté de suspendre votre jugement decisif pour ledit terme, afin que cette importante affaire, soit alors réglée, une fois pour toutes, de concert avec Son Altesse Sereniss.^e & vos Excellences.

Très humblement

[Stadtarchiv Braunschweig: G-IV-1, no 372, ff. 45-45v]⁷

[f.45]

Monseigneur⁸,

Voici la Gazette manquée, cet Ordinaire. Les Imprimeurs ayant reçu expresse defense de travailler à ma Feuille, je me trouve comme sur le Bord d'un Precipice. Daigne Votre Altesse Serenissime ne m'y pas laissé tomber.

On atend, Monseigneur, vos Ordres gracieux à l'Imprimerie; & prosterné aux piéds de Votre Altesse Serenissime permettez que j'y presente aujourd'hui mon Bonheur & mon Infortune. Ce dernier Article, le plus foudroyant qui me soit arrivé en la vie, s'évanoüira bien-vîte, par votre Benigne faveur. Je l'implore très humblement, Monseigneur, au nom de Dieu & de ma petite [f.45v] Famille procréée dans vos Etats: Elle ne cesse de même que moi d'adresser ses prières au Ciel pour la conservation de vos jours, d'autant plus precieux, qu'il ne s'en passe aucun qui ne brille de vos Bontés & Generosités. Veüille l'Eternel me les faire meriter, & que vous daigniez regarder avec compassion ma presente detresse & le respect le plus profond qui me fait l'exposer à Votre Altesse Serenissime.

A Brunswic le 1.^r Avril
1758

Humillimè
Claude Le Beau

⁷ Le folio 45 est annoté par une autre main; nous ne reproduisons pas cette apostille.

⁸ Karl I, duc de Braunschweig.

Annexe 4
Relevé des sources de Le Beau¹

Chapitres et paragraphes des <i>Avantures</i>	Sujets	Sources
Épître dédicatoire		
§1	Prétention à la vérité.	Voir <i>NVL</i> , p. 246; <i>MSA</i> , t. 1, p. 25-26.
§1	Dédicace.	<i>MSA</i> , t. 1, épître dédicatoire, n.p.
Préface		
§1	Manque de rigueur des prédécesseurs.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 5-6.
§1	Rumeurs à propos des mensonges de Lahontan.	Voir <i>Bibliothèque raisonnée [...] des savans de l'Europe (1728-1753)</i> , Genève, Slatkine Reprints, 1969, vol. V [1736-1738], p. 213.
Chapitre 2		
§15	Proverbe.	<i>Mémoires</i> , p. 622.
Chapitre 3		
§7	Pêche des morues sur le Grand Banc.	Voir <i>NVL</i> ² , p. 258-259.
§8	Portrait de la morue.	Voir <i>Trévoux</i> , 1721, t. 3, p. 503.
§18	Lieux où se pratique un «baptême» semblable à celui du Grand Banc de Terre-Neuve.	Voir <i>NVL</i> ³ , p. 260.
§19	Grand Banc de Terre-Neuve.	Moreri ⁴ , 1698, t. 4, p. 455; <i>Trévoux</i> , 1721, t. 3, p. 503.
§22-23	Description du fleuve St-Laurent.	Moreri ⁵ , 1698, t. 2, p. 34.
Chapitre 4		
§7	Citation latine.	Voir <i>NVL</i> , p. 508.
§23	Description des souliers (mocassins).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 29-30.
Chapitre 5		
§4-14	Description de Québec.	<i>DNF</i> , p. 79-80. Voir aussi <i>NVL</i> ⁶ , p. 268-275.
§12	Description du Conseil souverain.	<i>DNF</i> , p. 80. Voir aussi <i>NVL</i> ⁷ , p. 273-275.

¹ Ce relevé reprend, corrige et augmente les informations produites par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108-110). Nous devons à ce chercheur l'idée de présenter les sources de Le Beau dans un tableau. Nous lui devons aussi plusieurs des références bibliographiques présentées ici. Certaines sources sont inscrites à titre indicatif, parce qu'elles présentent un intérêt sur le plan thématique, et non parce que nous avons la certitude que Le Beau les a utilisées; nous précisons la nature des emprunts (textuels, partiels ou autre) dans les notes de notre édition. Ce relevé n'est pas exhaustif. D'éventuelles recherches permettront d'ajouter des sources ou de compléter celles qui sont déjà identifiées dans cette grille. La numérisation des textes d'origine (Lafitau, Hennepin, Lahontan, etc.), déjà amorcée sur la Toile, facilitera le travail de la prochaine génération de chercheurs.

² Source signalée par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

³ Source signalée par S. Trudel (voir *NEA*, p. 108) et par R. Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

⁴ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

⁵ *Ibid.*

⁶ Source signalée par S. Trudel (voir *NEA*, p. 108) et par R. Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

§15	Origine du mot «Canada».	<i>DNF</i> , p. 23; <i>Moreri</i> , 1698, t. 2, p. 34.
§16	Moyens de transport hivernaux.	<i>DNF</i> , p. 80; <i>NVL</i> ⁸ , p. 275.
§17	Description des raquettes.	<i>MSA</i> ⁹ , t. 2, p. 221-222. Voir aussi <i>NVL</i> , p. 326; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 40.
Chapitre 6		
§1	Description de Trois-Rivières.	<i>DNF</i> , p. 97; <i>NVL</i> , p. 279.
§2-7	Description de Montréal.	<i>DNF</i> , p. 68-69; <i>NVL</i> , p. 280-281; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 338-339, 364-366.
§8-9	Réalité économique canadienne; les troupes.	<i>DNF</i> , p. 29; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 367-368.
§12	Pêche à l'anguille.	<i>NVL</i> , p. 278-279.
§14	Réseau hydrographique canadien.	<i>MSA</i> ¹⁰ , t. 2, p. 200.
§15, 17-21	Description des canots d'écorce.	<i>MSA</i> ¹¹ , t. 2, p. 213-217.
Chapitre 7		
§4-5	Origine du mot «Huron»; description du lac Huron.	<i>NDH</i> ¹² , p. 51.
Chapitre 8		
§1	Manière de porter les bagages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 119-120.
§1	Femme porte-faix.	<i>NVH</i> , p. 179.
§2-3	Usage des chevaux pour porter le bois.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 107-108.
Chapitre 10		
§5	Taille des truites de lac.	<i>Mémoires</i> , p. 592.
Chapitre 11		
§9-10	Le porc-épic.	<i>Trévoux</i> , 1721, t. 4, p. 746.
§15	Civilité des Sauvages à l'égard de ceux qui rentrent de voyage.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 88. Voir aussi Perrot, <i>Mœurs [...] des Sauvages</i> , p. 285; <i>GV</i> , p. 162-164.
Chapitre 12		
§6	Conseils amérindiens.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 479-480.
§7	Sens des mots <i>Gannoron</i> et <i>Niaoua</i> .	<i>NVH</i> , p. 161, 193.
§13	La danse comme prélude au repas et la cadence battue par des <i>hé, hé, hé...</i>	<i>MSA</i> , p. 522, 529; <i>Mémoires</i> , p. 640.
Chapitre 13		
§2	Manière huronne de compter l'âge des hommes et les années.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 226.
§5	Sens des mots <i>n'Ondoutagette</i> & <i>Gaskenrhagette</i> .	<i>MSA</i> , t. 2, p. 194-195.

⁷ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁹ *Ibid.*, p. 108.

¹⁰ *Ibid.*, p. 108.

¹¹ *Ibid.*, p. 68-69, 108.

¹² *Ibid.*, p. 108.

§6	Sens du nom «Louis» en langue amérindienne.	Hennepin, <i>Description de la Louisiane</i> , épître [n. p.].
§7	Préjugé à l'égard de l'indépendance et de la liberté des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 186.
§7	Description des bûchettes qui servent pour l'enrôlement des guerriers.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 186.
§8	Sort réservé aux déserteurs qui ont «levé» la bûchette.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 186-187.
§11	Manière de compter des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 234-235.
§12	Manière de compter les années; manière de compter avec les mois solaires et lunaires.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 226-227.
§13	Manière de désigner les mois.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 230; <i>Mémoires</i> , p. 646-647 ¹³ .
§14	Manière de compter les heures du jour.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 230; <i>Mémoires</i> , p. 648 ¹⁴ .
§15	Le calcul des années avec les colliers de porcelaine.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 230.
§16	Inexactitude des calendriers amérindiens.	<i>Mémoires</i> , p. 646. <i>MSA</i> , t. 2, p. 231-232.
§17	Simplicité des chronologies et des annales des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 232-233.
§17-22	Origines des Iroquois; leur conception de la création du monde.	<i>MSA</i> ¹⁵ , t. 1, p. 93-102.
§23	Facilité qu'ont les Sauvages à parcourir de grande distance.	<i>NVH</i> , p. 179.
§23	Situation des Agniers par rapport à la vallée de la rivière Chaudière.	<i>NDH</i> , p. 312-bis.
§23-24	Situation du pays des Iroquois et alliance des Cinq-Nations.	<i>MSA</i> ¹⁶ , t. 1, p. 101-102; <i>Mémoires</i> , p. 549.
§24	Avantage géo-politique de l'Iroquoisie.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 201.
§25	Puissance des Iroquois et crainte qu'ils inspirent.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 172, 178-179.
§26-27	L'art militaire dans les petites nations.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 179.
§27	Passion des Sauvages pour la guerre.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 22, 205.
§27	Ce qui explique le faible taux d'occupation du territoire.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 722-723.
Chapitre 14		
§3	Manière de faire du feu.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 242-243; <i>NDH</i> , p. 338; <i>NVH</i> , p. 233-234.

¹³ Les sources bibliographiques sont signalées par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 169), par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108) et par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

¹⁴ Les sources bibliographiques sont signalées par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 169) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 108).

¹⁵ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

¹⁶ *Ibid.*, p. 71-72.

§10	Dragon ailé.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, «Explication des [...] figures», [n.p.]; Planche 13, [n.p.]; p. 100, 248-249.
§12	Sens des mots «nipouin» et «manitou».	<i>Mémoires</i> , p. 744, 752.
§14-16	Méthodes traditionnelles pour fabriquer les haches et pour abattre les gros arbres.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 109-111.
Chapitre 15		
§3	Odorat des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 244-245. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 714.
§8	Divertissement de guerre: les participants se «matachent».	<i>MSA</i> , t. 2, p. 189-190.
§9	Préparation des vaincus: «matachement» et couronne de plumes.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 266.
§10	<i>Kohé!</i> Cri de victoire des Iroquois.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 265.
§10	<i>Nioo!</i> Cri de consentement.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 483.
§11	Sacrifice (par le feu) pour se rendre les vents favorables.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 208-209.
§14	<i>Jagotonkariagon</i> (la famine).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 191-192.
§17	<i>Hondatkon-Sona</i> ; les esprits de toutes sortes, bons ou mauvais.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 145.
§18	<i>Ho, hoo</i> : paroles d'approbation et de consentement signifiant «fort bien».	<i>MSA</i> , t. 1, p. 479.
Chapitre 16		
§1-2	Critique des prédécesseurs: leurs erreurs viennent de leur empressement à rédiger des relations.	<i>MSA</i> ¹⁷ , t. 1, p. 111-112.
§2	L'auteur prétend connaître les Sauvages comme s'il avait passé toute sa vie parmi eux.	<i>Mémoires</i> , p. 669.
§3	Toutes les nations (même les plus barbares) ont une connaissance de Dieu.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 124.
§4	Noms donnés au Grand Esprit: <i>Manitou, Okki, Areskouï, Agriskoue</i> .	<i>MSA</i> ¹⁸ , t. 1, p. 126-127, 132, 205-206.
§5	Les Sauvages disent que <i>Tharonhiaouagon</i> est un homme qui a vécu parmi eux.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 146.
§5-6	Le Dieu adoré autrefois par les Amérindiens est le même que celui adoré par les Chrétiens. Seul le nom diffère.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 127.
§7	Peine des Sauvages à concevoir le mystère de l'Incarnation.	<i>Mémoires</i> ¹⁹ , p. 659.
§8	Peine des Sauvages à concevoir l'attitude du Christ devant la mort.	<i>Mémoires</i> ²⁰ , p. 659-660.

¹⁷ *Ibid.*, p. 76, n. 50.

¹⁸ *Ibid.*, p. 109.

¹⁹ Source signalée par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

§9	Noms donnés aux récollets (Otchitagon, Chitagon, Pieds-nuds).	<i>NVH</i> , p. 331.
§10	Les Sauvages disputent peu en matière de religion; ils n'ont pas la métaphysique que leur donne le baron de Lahontan.	<i>MSA</i> ²¹ , t. 1, p. 111-113.
§11	Les Sauvages attribuent de la divinité dans les moindres bagatelles qui surpassent leur entendement.	<i>Mémoires</i> , p. 655, 662.
§12	Les esprits adorés par les Sauvages.	<i>Mémoires</i> ²² , p. 662, 664.
§14	Le célèbre arbre des Abénaquis.	<i>MSA</i> ²³ , t. 1, p. 149-150.
§15	Les temples et le «feu de conseil» des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 150, 166-167.
§16-19	Les vestales iroquoises.	<i>MSA</i> ²⁴ , t. 1, p. 173-175.
§20-22	Les sacrifices (religieux).	<i>MSA</i> ²⁵ , t. 1, p. 177-180.
§23	a) Passion des Sauvages pour la guerre. b) Les Sauvages ne vivent pas comme des bêtes.	a) <i>MSA</i> ²⁶ , t. 1, p. 205-206; <i>Mémoires</i> , p. 643. b) <i>MSA</i> , t. 1, p. 5-7.
Chapitre 17		
§1	Début de la danse de l' <i>Athonront</i> .	<i>MSA</i> ²⁷ , t. 2, p. 190.
§3-4	Certains danseurs font semblant de frapper les spectateurs. Ils miment des actions faites devant l'ennemi.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 191.
§4-5	Les danseurs se raillent entre eux (privilège des guerriers illustres).	<i>MSA</i> , t. 1, p. 525-526; t. 2, p. 190-191.
§6	Respect des «chansons de guerre».	<i>MSA</i> , t. 2, p. 191.
§6	Contenu des chansons amérindiennes.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 524-525.
§7	Les âmes des défunts ne s'occupent que de danser lorsqu'elles sont en présence du Grand-Esprit.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 409-410.
§9	Importance des têtes de chiens dans un festin de guerre.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 189.
§10	Têtes de chiens présentées aux plus méritants.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 190.
§11	Description du divertissement de guerre (manière de chanter la guerre).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 189.

²⁰ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109) et par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

²¹ Source signalée par Réal Ouellet (voir *Œuvres complètes* de Lahontan, p. 150).

²² Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²³ *Ibid.*

²⁴ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 430) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²⁵ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 430).

§12	Rage qui anime les guerriers lors du festin de guerre.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 189.
§13	Le jeûne des guerriers.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 191-192.
§14	Rituels pour le départ et le retour des guerriers.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 192, 194-195.
§15	Départ des guerriers.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 194.
§16	Étendard des Sauvages et armoiries des Hurons.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 199; <i>NVL</i> , p. 126-129.
§17	Manœuvre militaire des guerriers lorsqu'ils sortent de la cabane.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 194.
§18-20	Seconde sorte d' <i>Athonront</i> .	<i>MSA</i> , t. 1, p. 523-524.
§21	Massues et casse-têtes des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 196-197.
Chapitre 18		
§12	Pilosité des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 103-104. Voir <i>Mémoires</i> , p. 632; <i>NVH</i> , p. 255.
§13	Étonnement des Sauvages devant les européens barbus; traits physiques des Sauvages; absence de tares.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 104; <i>Mémoires</i> , p. 633.
§14	Traits physiques et haleine des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 104. <i>Mémoires</i> , p. 633-634 ²⁸ .
§15	Caractère des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 105-106.
§16	Qualités des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 105-106.
§17	Défauts des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 106.
§18	Absence des grands arts chez les Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 107.
§19	Position des récollets et des jésuites à l'égard des Sauvages.	<i>Mémoires</i> , p. 630-631.
§21	Avis des récollets à propos de la conversion des Sauvages et à propos des travaux apostoliques des jésuites.	<i>NVH</i> , p. 126-127, 131-133, 261-264.
§22	Fainéantise des Sauvages et mépris qu'ils ont des commodités européennes.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 107.
Chapitre 19		
§3	Portrait du castor.	<i>Trévoux</i> , 1721, t. 1, p. 1496-1497. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 1, p. 132-138; <i>Mémoires</i> , p. 703; <i>NVH</i> , p. 222.
§9	Le castor au travail.	Voir <i>Histoire</i> , t. 1, p. 263-264.
§10	Les castors sentinelles.	<i>Mémoires</i> , p. 699, 701.
§11-12	Description des pattes et de la queue du castor.	<i>Trévoux</i> , 1721, t. 1, p. 1496-1497. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 1, p. 132.
§13-21	Digues et cabanes des castors.	<i>Mémoires</i> ²⁹ , p. 699-701.
§29-33	Techniques de chasse aux castors.	<i>Mémoires</i> ³⁰ , p. 701-704.

²⁸ Sources signalées par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

²⁹ Source signalée par S. Trudel (voir *NEA*, p. 109) et par F.-M. Gagnon (voir *Images du castor canadien*, p. 100).

Chapitre 20		
§2-10	Débat sur les animaux-machines.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 360-361.
§12	Immortalité de l'âme humaine et de l'âme des animaux.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 359-362.
§19	Nom donné à l'océan Atlantique.	<i>NVH</i> , p. 257.
§19	Noms donnés au pays des âmes (<i>Eskennane</i> ou <i>Eskennanne</i>); comparaison avec les Champs Élysées; immortalité de l'âme.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 398.
§19-25	Description du pays des âmes.	<i>MSA</i> ³¹ , t. 1, p. 398, 401, 409-411. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 2, p. 45-48; <i>JR</i> , vol. 10, p. 140-148; <i>NVH</i> , p. 250.
§27-29	Fable du «pays des âmes» qui rappelle la descente d'Orphée aux Enfers.	<i>MSA</i> ³² , t. 1, p. 402-404.
§33	Cartes géographiques amérindiennes.	Voir entre autres <i>Mémoires</i> , p. 645-646; <i>MSA</i> , t. 2, p. 225.
Chapitre 21		
§1	Les mots «Ganniekez» et «Agniers» sont synonymes, selon Hennepin.	<i>NDH</i> , p. 28.
§2	Éloge du Grand Agnier (Togouiroui).	<i>Histoire</i> , t. 1, p. 347.
§3	Situation géographique et physique des villages amérindiens.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 3.
§5	Civilité des Amérindiens (partage du calumet).	Voir <i>Mémoires</i> , p. 643-644.
§9	Description de la «sagamité».	<i>MSA</i> ³³ , t. 2, p. 86-87, 89.
§11	Discordance des chants amérindiens.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 218.
§13	Raid français (1693) contre les Agniers.	Voir <i>Histoire</i> , t. 3, p. 169-171.
§14	Manière de servir la «sagamité».	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 87-88.
§15	Gloutonnerie des Sauvages; «festins à tout manger»; rôle des «Ombres» et des «Parasites» lors des festins.	Voir <i>NVH</i> , p. 270-271; <i>MSA</i> , t. 1, p. 515-516 et t. 2, p. 90; <i>NVL</i> , p. 385; <i>Mémoires</i> , p. 684.
§16-17	Coutume de ne pas prévoir de réserve et de tout manger sur le champ.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 89-91.
§18	Festin pour les étrangers de considération.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 89-90.
§20	Les Sauvages utilisent leurs cheveux comme serviettes de table.	<i>NVH</i> , p. 270.
§20	Mutisme des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 15.
§21	Fainéantise et oisiveté des Amérindiens.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 1-3.
§21	Sens du mot <i>Mikouènes</i> (<i>Mikouen</i> , <i>Mickouan</i>).	<i>Histoire</i> , t. 2, p. 115; <i>Mémoires</i> , p. 742.

³⁰ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³¹ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 432) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³² Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³³ *Ibid.*

§21-22	Malpropreté des Sauvages lorsqu'ils mangent.	<i>NVH</i> , p. 268-270.
Chapitre 22		
§1-2	Incivilités des Sauvages et conception amérindienne de l'égalitarisme.	<i>NVH</i> , p. 267-268. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 639.
§4	Uniformité des villages amérindiens.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 464.
§ 6-16	Description des maisons longues amérindiennes.	<i>MSA</i> ³⁴ , t. 2, p. 10-16. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 636.
§20	Description de la cabane du père Sirême.	Voir <i>Histoire</i> , t. 1, p. 310.
§21-22	Description des villages amérindiens.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 3 et 5.
§22	Résistance des Amérindiens à la rigueur du climat.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 6; <i>NVH</i> , p. 176-177.
§24	Apparence physique des Amérindiennes.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 634.
§25	Force physique des Amérindiennes.	<i>NVH</i> , p. 179.
§26-27	Semences et outils agricoles des Amérindiennes.	<i>MSA</i> ³⁵ , t. 2, p. 63, 75-76.
§29-33	Travaux des Amérindiennes aux champs.	<i>MSA</i> ³⁶ , t. 2, p. 76-78.
§35-37	Fabrication et usage du fil à coudre en écorce de tilleul; fabrication et usage de la teinture.	<i>MSA</i> ³⁷ , t. 2, p. 159-160.
§38	Cueillette de l'eau d'érable; fabrication du sirop et du sucre d'érable.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 153-154 ³⁸ . Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 599.
Chapitre 23		
§7	Description du tambourin (<i>chichikoué</i> , <i>chichigouan</i>).	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 210-212, 215-216. Voir aussi <i>JR</i> , vol. 6, p. 184-186.
§8-28	«Toilette» des Amérindiens et des Amérindiennes (maquillage, soin des cheveux, bijoux de corps, vêtements).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 27-31, 53-59, 61-63. Sur le soin que les Amérindiennes portent à leurs cheveux, voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 634.
§11	Maquillage utilisé comme subterfuge devant l'ennemi.	<i>NVH</i> , p. 183.
Chapitre 24		
§1-2	Description du berceau des enfants sauvages.	<i>MSA</i> ³⁹ , t. 1, p. 593-595. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 634-636; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 127.
§3-6	Éducation des enfants.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 597, 601-603.

³⁴ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 435) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³⁵ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 435).

³⁶ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 436) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

§7	Jeûnes pour attirer la chance.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 341.
§8-13	Description du jeu des osselets (ou noyaux).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 339-342; <i>NVH</i> , p. 189-190. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 651.
§17	Description du jeu des pailles.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 350-352. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 191; <i>Mémoires</i> , p. 651.
§18	Au jeu, les Sauvages sont tricheurs.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 352.
§19	Jeux des femmes.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 340; <i>NVH</i> , p. 191.
§20	Jeu de bâtonnet, jeu de crosse et jeu de grains de maïs.	<i>NVH</i> , p. 191, 193-194; <i>MSA</i> , t. 2, p. 356-357; <i>Mémoires</i> , p. 651-652. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 2, p. 127.
§20-22	Jeu appelé <i>Ounonhayenti</i> ou <i>Onnonhayenti</i> .	<i>NVH</i> , p. 191-193.
Chapitre 25		
§1-4	Amitiés particulières des Sauvages.	<i>MSA</i> ⁴⁰ , t. 1, p. 608-610.
§8	Rituel de départ: échange de biens personnels comme gage d'amitié.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 192.
§16	Sauvagesses séculaires.	<i>MSA</i> ⁴¹ , t. 2, p. 361. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 637.
§17	Sang des Sauvages.	<i>MSA</i> ⁴² , t. 2, p. 360.
§18, 20-23	Nourriture infecte des Sauvages.	<i>MSA</i> ⁴³ , t. 2, p. 87, 91-93.
§20	Huiles pour la toilette des Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 59.
§23	Opinion des Sauvages sur le raffinement des mets européens.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 360.
§24	Opinion des Sauvages sur l'allaitement maternel.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 593.
§25	Absence d'infirmités congénitales et de maladies chez les Amérindiens.	<i>MSA</i> ⁴⁴ , t. 2, p. 360. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 637, 683; <i>NVH</i> , p. 176, 181.
Chapitre 26		
§1-2	Phtisie et mort naturelle des Sauvages.	<i>MSA</i> ⁴⁵ , t. 2, p. 360-361.
§3	Médecine populaire des Sauvages; rituel de cueillette pour certaines herbes.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 339-340; t. 2, p. 364-365.
§4	Guérison miraculeuse (cuisse cassée).	<i>MSA</i> ⁴⁶ , t. 2, p. 365-366.
§5-8	Guérison miraculeuse d'un Amérindien poignardé.	<i>MSA</i> ⁴⁷ , t. 2, p. 365-368.
§9	Recettes d'eau thériaicale et d'opiat.	<i>MSA</i> ⁴⁸ , t. 2, p. 366-367.

⁴⁰ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 109).

⁴¹ *Ibid.*, p. 70, 109.

⁴² *Ibid.*, p. 109.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 69, 109.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 109.

§10	Guérison miraculeuse d'un blessé souffrant de multiples fractures; puissance des purgatifs amérindiens.	<i>MSA</i> ⁴⁹ , t. 2, p. 368.
§11	Remèdes merveilleux; récit d'une guérison miraculeuse (paralysie).	<i>MSA</i> ⁵⁰ , t. 2, p. 368-369.
§12	Recours aux devins et aux jongleurs.	<i>MSA</i> ⁵¹ , t. 2, p. 364.
§16	Adresse des Sauvages en matière de commerce.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 333.
§20	Coutume d'entrer sans façon dans les cabanes et de découvrir les marmites.	Voir <i>NVH</i> , p. 270.
Chapitre 27		
§1	Situation de la rivière Saint-Jean.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 525.
§12	Inclination des Amérindiennes pour les Européens.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 552-553, 673.
Chapitre 28		
§ 1	L'ivresse est une excuse valable pour commettre un crime parmi les Sauvages.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 176, 486. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 1, p. 345; <i>NVH</i> , p. 214; <i>NVL</i> , p. 346, n. 308.
§10-11, 13-18, 22-24	Importance des rêves.	<i>MSA</i> ⁵² , t. 1, p. 362-367.
§25	Représentation du «manitou» et rôle qu'il occupe dans les rêves.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 370-371.
Chapitre 29		
§1-2	Abandon des malades dans les portages.	Voir <i>JR</i> , vol. 19, p. 98-100.
§19	Mort et torture de prisonniers iroquois (ordonnance de Frontenac).	Voir <i>NVL</i> , p. 480-483.
§24-25	Art militaire des Sauvages: surprise, frugalité et absence de sentinelles.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 713-714, 717; <i>MSA</i> , t. 2, p. 243-244, 247.
Chapitre 30		
§2-5, 7-13, 15-16, 18-21, 23-24	Description des supplices des esclaves dans l'Amérique septentrionale.	Voir <i>MSA</i> ⁵³ , t. 2, p. 274-275, 277-281, 284-286. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 204-211; <i>Histoire</i> , t. 2, p. 24-25, t. 3, p. 47-50; <i>NVL</i> , p. 432, 483-484.
§17	La «Chanson de mort» des Sauvages.	Voir <i>MSA</i> ⁵⁴ , t. 2, p. 183-184.
§25	L'anthropophagie: trait caractéristique des mœurs des Sauvages.	<i>NVH</i> , p. 210-211. Voir aussi <i>MSA</i> , t. 2, p. 307; Moreri, <i>GDH</i> , 1732, t. 2, p. 476.
Chapitre 31		
§1-6	Cruauté des Sauvages et des Européens.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 287, 289-291.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, p. 110.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

§8-9, 11-13	Force et robustesse des Amérindiennes pendant la grossesse et l'accouchement.	<i>MSA</i> ⁵⁵ , t. 1, p. 590-592. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 180; <i>Mémoires</i> , p. 676; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 127.
§9-10	Faible taux de fécondité des Amérindiennes.	<i>NVH</i> , p. 237. Voir aussi <i>MSA</i> , t. 1, p. 590; <i>Dialogues</i> , p. 877.
§18	Polygamie des Algonquins.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 554-556.
§22	Situation des Tsonnontouans.	<i>NDH</i> , p. 312-bis.
§22-24	Description et usage du calumet de paix.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 320-332; <i>NDH</i> , p. 149-151. Voir aussi <i>JR</i> , vol. 59, p. 130-132; <i>NVL</i> , p. 303; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 76, t. 2, p. 14-16; <i>DNF</i> , p. 27.
§27	Danse du calumet.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 321-324; <i>Mémoires</i> , p. 641-642, 724-725; <i>Histoire</i> , t. 2, p. 16-19; <i>DNF</i> , p. 27-28.
Chapitre 32		
§1	Situation du village goyogouin.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 525.
§8	Témérité des Sauvages dans les rapides.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 218-219.
§14-16	Manière de ligoter les captifs; agressivité des maringouins; manière de fuir (lorsqu'on est captif).	<i>MSA</i> ⁵⁶ , t. 2, p. 261-262. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 205-206.
Chapitre 33		
§9-25	Mise en scène d'un Amérindien (brouillé avec sa femme) qui commet un meurtre avant d'être condamné et exécuté par ses pairs.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 495-499.
§16-25	Description d'un procès criminel (procès du rival algonquin).	Voir <i>MSA</i> ⁵⁷ , t. 1, p. 478-480.
§18-20	Déroulement des délibérations dans les conseils.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 479-480. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 640-641.
§26-30	Rôle et façons de faire des orateurs.	<i>MSA</i> ⁵⁸ , t. 1, p. 481-484.
Chapitre 34		
§1-12, 14-18	Les conseils, les procès, les procédures civiles et criminelles.	<i>MSA</i> ⁵⁹ , t. 1, p. 484-487, 490-495, 499 et 501.
§13	Validité de la coutume de «couvrir les morts» au début de la colonie.	Voir <i>NVH</i> , p. 300-309.
§20-27	Les affaires d'État et les colliers de porcelaine.	<i>MSA</i> ⁶⁰ , t. 1, p. 501-508; <i>Mémoires</i> , p. 649-650. Voir aussi <i>NVL</i> , p. 304-305; <i>Histoire</i> , t. 1, p. 333-334.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, p. 69.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 110.

⁵⁸ Source signalée par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 167) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

⁵⁹ Source signalée par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

§28-29	Négociations à l'amérindienne.	Voir <i>NVL</i> , p. 301-310.
Chapitre 35		
§1-8	Organisation du pouvoir: conseil général, conseil secret, chefs, adjoints, anciens, guerriers, femmes...	<i>MSA</i> ⁶¹ , t. 1, p. 464, 469-179. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 299; <i>Mémoires</i> , p. 679-680.
§18	Passion et tendresse des Sauvages.	<i>Mémoires</i> , p. 668-669.
§21	Amérindiens et Amérindiennes ne mangent pas ensemble.	<i>Mémoires</i> , p. 650.
§22	Premiers soins rendus au cadavre.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 388-389.
Chapitre 36		
§3	Les rites funéraires amérindiens prouvent leur «sentiment» de religion.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 387, 423-424.
§3	Devoirs funéraires amérindiens pour les morts des nations étrangères.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 442-443.
§4	Préparation des cadavres dans une cabane particulière.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 388.
§6	Exposition des cadavres en position assise.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 692.
§6	«Matachement» des cadavres.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 388-389.
§8-10	Les Amérindiennes «pleureuses».	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 391, 398.
§11, 14-15	Oraison funèbre des Sauvages.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 391, 398-399; <i>Mémoires</i> , p. 692-693.
§16-19	Enterrement à l'amérindienne; description du cercueil; proximité du cimetière.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 399-401, 414-415, 422; <i>Mémoires</i> , p. 694; <i>NVH</i> , p. 239.
§22	Enterrement: rituel de coupe d'un toupet.	<i>MSA</i> ⁶² , t. 2, p. 409.
§24	Lamentations et oraisons des Amérindiennes et des Françaises.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 393.
§26	Description des tombes traditionnelles; cadavre en position fœtale.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 407, 416-417.
§27	Objets et dessins des belles actions des défunts (installés sur les tombeaux).	<i>MSA</i> ⁶³ , t. 2, p. 417.
§28	Types d'inhumation.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 402, 407, 430. Voir aussi <i>JR</i> , vol. 10, p. 272.
§29	Privation de sépulture; sépultures pour les morts de froid et les noyés.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 420-421.
§30	Cas de momification; sépulture chez les nations nomades.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 422-423.
§31	Sacrifice humain en l'honneur d'un défunt; objets funéraires enterrés ou légués; rituel d'entretien des tombes et de leur contenu.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 413, 431. Voir aussi <i>NVH</i> , p. 241.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 440-441) et par Serge Trudel (voir *NEA*, p. 110).

⁶² Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 441).

⁶³ *Ibid.*

§32	Profanation des tombeaux.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 432-433.
§33	Legs funéraires; honneurs dues aux défunts.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 413-415.
§34-35	Coutume d'enterrer et de ressusciter les noms; usage de circonlocutions pour parler des morts.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 433-435.
Chapitre 37		
§1	Coutume du festin qui suit l'enterrement.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 400.
§2	Caractère lugubre des chants funèbres; imitation du cri des âmes.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 395, 450.
§3-16	Deuil des Sauvages et «Fête des morts».	<i>MSA</i> , t. 2, p. 438-442, 444, 446-454, 456.
Chapitre 38		
§11-14	Rivière et chutes Niagara.	<i>NDH</i> ⁶⁴ , p. 44-46, 48.
Chapitre 39		
§2	<i>Kohé!</i> Cri de victoire des Iroquois.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 265.
§4-5	Lavement à l'amérindienne.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 370; <i>Mémoires</i> , p. 689-690.
§12	Description d'une scène de jonglage.	Voir <i>Mémoires</i> , p. 685.
§13	Démon et divination (croyances).	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 385, 388-389.
§14	a) Méthode du jongleur pour identifier un coupable. b) Rôles du jongleur et de l' <i>Agotkon</i> .	a) <i>MSA</i> , t. 2, p. 381-382. b) Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 373.
§16	Sens des mots «Maskikik» et «Cappataganipi».	Voir <i>Mémoires</i> , p. 686, 744, 752, n. 917., 756.
§17	Préparation d'une «suerie» (pour le jongleur).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 376.
§17-19	Description d'une «suerie».	<i>MSA</i> , t. 2, p. 371-372; <i>Mémoires</i> , p. 688-689.
§20	Particularités d'une «suerie» d'un jongleur.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 377.
§21	Objets du jongleur (dans la «suerie»).	<i>MSA</i> , t. 2, p. 377.
§22	Rituel du jongleur dans la «suerie».	<i>MSA</i> , t. 2, p. 379.
§24	Tatouage (méthode).	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 38-39, 42.
§25-28	Les transes du jongleur.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 383-384.
§30	Prescriptions habituelles d'un devin et résultats obtenus sur le malade.	<i>MSA</i> , t. 2, p. 380-381. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 685.
§31	Rôles et domaines d'exercice des devins.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 373, t. 2, p. 364.
§32	Actes «médicaux» des devins; sens du mot <i>Agotsinnakens</i> (<i>Agotsinnachen</i>).	<i>MSA</i> ⁶⁵ , t. 1, p. 371; t. 2, p. 381.
Chapitre 40		
§1	Jalousie des Sauvages.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 585; <i>Mémoires</i> , p. 679.

⁶⁴ Source signalée par Gustave Lanctôt (voir *FFHC*, p. 165) et par Trudel (voir *NEA*, p. 110).

⁶⁵ Source signalée par Lothar Dräger (voir *SNR*, p. 444).

§2	Stratagèmes des devins pour désigner l'auteur d'un sort.	Voir <i>MSA</i> , t. 2, p. 381-382.
§5	Déguisement pour l' <i>Onnonhouarori</i> ; flambeaux des Sauvages.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 368, 369.
§7	Désordre lors de l' <i>Onnonhouarori</i> .	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 368.
§9	Masques faits d'écorces d'arbres.	<i>MSA</i> , t. 1, p. 368.
§10	Vandalisme lors de l' <i>Onnonhouarori</i> .	<i>MSA</i> , t. 1, p. 368.
§16-17	Description de l' <i>Onnonhouarori</i> .	<i>MSA</i> , t. 1, p. 367-369. Voir aussi <i>Histoire</i> , t. 3, p. 21-22.
§18	L' <i>Onnonhouarori</i> peut servir à satisfaire les vengeances personnelles.	Voir <i>MSA</i> , t. 1, p. 368; <i>NVH</i> , p. 215.
Chapitre 41		
§9	Les Sauvages craignent les hiboux.	Voir <i>NVH</i> , p. 253.
§21-22	Peintures hiéroglyphiques.	<i>MSA</i> ⁶⁶ , t. 2, «Explication des planches et figures Contenuës dans le second Tome», [n. p.]; Planche 3, [n. p.]; p. 43-46. Voir aussi <i>MSA</i> , t. 2, p. 417; <i>Mémoires</i> , p. 728-732.
§23	Mariages et divorces des Sauvages.	<i>NVH</i> , p. 159-163. Voir aussi <i>Mémoires</i> , p. 670, 673-675; <i>MSA</i> , t. 1, p. 566, 573-574, 580-585, 588-589.
§24	a) Certains couples divorcés finissent par se réunir. b) En cas de divorce, la femme obtient généralement la garde des enfants. c) Les yeux des Sauvages sont plus noirs que les nôtres et leur vue est meilleure.	a) <i>MSA</i> , t. 1, 589. b) <i>NVH</i> , p. 163. Voir aussi <i>MSA</i> , t. 1, p. 589-590. c) <i>NVH</i> , p. 164.

⁶⁶ *Ibid.*

Annexe 5

Liste des principales variations orthographiques

La plupart des exemples répertoriés dans cette liste comptent plusieurs occurrences dans le texte des *Avantures*; le numéro de chapitre qui suit chacune des entrées de la liste renvoie à la première occurrence.

1. Les signes auxiliaires
2. Agglutinations et espaces superflues
3. Redoublements et suppressions variables des consonnes
4. Orthographes variables
5. Disjonctions occasionnelles de l'«h» aspiré

1. Les signes auxiliaires¹

a. Usage variable de l'accent aigu, de l'accent grave, de l'accent circonflexe, du tréma, du tilde et de la cédille

1. abreger; chap. 6
2. accoutumer; chap. 1 / accoûter; chap. 11
3. achever («la vuë [...] achève de me navrer le cœur»; chap. 27)
4. acquerir; chap. 24
5. age; chap. 23 / âge; chap. 2
6. Agniés; chap. 11 / Agniès; chap. 21 / Anier; chap. 21
7. aguets; chap. 3
8. aîle; chap. 23
9. aîne; chap. 19
10. aliené; chap. 1
11. alléguer; chap. 16 / alleguer; chap. 15
12. alligneés; chap. 22
13. alterer; chap. 13
14. ame; chap. 2
15. amener («tu [...] l'amenes à notre Fort»; chap. 38)
16. Ameriquain(s); chap. 16
17. Amerique; préface
18. aneantiës; chap. 34
19. apercevoir («j'apercûs»; chap. 40 / «sans être aperçu»; chap. 9) / appercevoir («les ayant appercûs»; chap. 8 / «nous apperçumes»; chap. 3)
20. apetit; chap. 2 / appetit; chap. 4 / apétit; chap. 37
21. apprehender; chap. 10 / appréhender; chap. 32
22. après; chap. 1 / après; chap. 2 / apres; chap. 27 / âpres; chap. 40
23. arrâcher; chap. 30 / arracher; chap. 5
24. arrêter; chap. 1 / arreter; chap. 11 / («trois petits Portages [...] nous arrètèrent un peu»; chap. 33)
25. Assembléé; chap. 39
26. assurer; chap. 4 / assûrer; chap. 9
27. attribuer («on attribuë»; chap. 1)
28. autrès (pour «autres»); chap. 33
29. avoir («il falloît que quelqu'un les lui eût liés»; chap. 33 / «Qui eut jamais cru que les *Moscovites*, eussent changé si subitement à leur avantage»; épître dédicatoire / «Plus de cent cinquante

¹ Conformément aux indications de Maurice Grevisse (voir *BU*, §101-109), nous entendons par «signes auxiliaires» les signes suivants: accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma, tilde, cédille, apostrophe et trait d'union.

personnes auroient pu perir faute de secours, si notre navire eût avancé ou détourné seulement de deux toises»; chap. 4)

30. avouër; chap. 4 / j'avouë; chap. 12
31. bâti(e)(s); chap. 5 / bâtië(s); chap. 29 / batië; chap. 37
32. batonnet; chap. 24
33. Bénédiction(s); épître dédicatoire
34. Benigne; épître dédicatoire
35. blâmer; chap. 18 / blamer; chap. 40
36. bleuë(s); chap. 7
37. boire («la Guildive qu'ils avoient buë»; chap. 38)
38. bouë; chap. 22.
39. braselëts; chap. 20 / bracelets; chap. 23
40. Brébeuf; chap. 34 / Brebeuf; chap. 34
41. Brevëts; chap. 35
42. bruler; chap. 4 / brûler; chap. 7
43. Bucher (substantif); chap. 22
44. catechumene; chap. 3
45. ceder; chap. 2 / («ils cèdent»; chap. 34)
46. cédre; chap. 6
47. célébration; chap. 3 / célébration; chap. 41
48. célèbre; chap. 33 / celèbre; chap. 16 / celèbre; chap. 24
49. célébrer; chap. 3 / celebrer; chap. 36 / célébrer; chap. 37 / célébrer; table des matières du second tome (sous le chap. 36) / «les Hurons ne célèbrent cette Fête que de dix ans en dix ans»; chap. 37
50. celestes; chap. 20
51. cérémonial; chap. 37 / cerémonial; chap. 3
52. cérémonie; chap. 3 / cerémonie; chap. 3 / céremonie; chap. 36 / ceremonie; table des chapitres de la seconde partie (sous chap. 36)
53. charruë; chap. 22
54. chatouïllant; chap. 39 / chatouillemens; chap. 10
55. chaudière; chap. 6 / chaudière; chap. 27 / chaudiere; chap. 37
56. chère (adjectif); chap. 27 / chère; chap. 30.
57. cheri; chap. 2
58. chimerique(s); chap. 29
59. choüette; chap. 41 / chouette; chap. 41
60. cinquième; chap. 11 / cinquième; chap. 11
61. circonference; chap. 5 / circonférence; chap. 14
62. citrouilles; chap. 22
63. College; chap. 5
64. compléxion; chap. 22 / complexion; chap. 7
65. congedier; chap. 18 / congédier; chap. 2
66. connoître; épître dédicatoire / connoitre; chap. 36
67. consequent; chap. 2 / conséquent; chap. 15
68. continuër; épître dédicatoire / continuer; chap. 7
69. coté(s); chap. 8 / côté(s); préface
70. cotoyer; chap. 27
71. conférer; chap. 20 / conferer; chap. 35 / «[elle] confère»; chap. 35
72. conséquence(s); chap. 25 / consequence; chap. 17
73. considerables; chap. 41 / considérable(s); chap. 6
74. considérant; chap. 5 / considerant; chap. 37
75. considerer; chap. 17
76. contribuër; chap. 1
77. convenus; chap. 15 / convenûs; chap. 37
78. cortège; chap. 36
79. cousuë(s); chap. 4
80. couter; chap. 5 / coûter; chap. 8
81. coûtume; chap. 3 / coutume; chap. 13

82. credit; chap. 33
83. credulité; chap. 39
84. crêver; chap. 16 / crêver; chap. 21 / crever; chap. 21
85. cruëment; chap. 36
86. cueillir; chap. 4 / cuëillir; chap. 26
87. debarasser; chap. 18 / débarasser; chap. 10 / debarrasser; chap. 4 / débarrasser; chap. 25
88. débarbouiller; chap. 38 / debarbouiller; chap. 35
89. debauche (et mots de même famille); chap. 2 / débauche; chap. 4
90. débarquer; chap. 19 / débarquer; chap. 4
91. débats; chap. 40 / débat(s); chap. 28
92. débattre; chap. 28
93. debiter; préface / débiter; préface
94. déborder; chap. 24 / déborder; chap. 6
95. déceder; chap. 36
96. decharger; chap. 10 / décharger; chap. 4
97. décharner; chap. 25 / decharner; chap. 37
98. déchiqueter; chap. 30 / dechiqueter; chap. 40
99. déchirer; chap. 17 / déchirer; chap. 8
100. déclaration; chap. 38 / declaration; chap. 41
101. déclarer; chap. 31 / déclarer; chap. 28
102. découvrir; préface / decouvrir; chap. 27
103. dedommager; chap. 4 / dédommager; chap. 39
104. defaillance; chap. 40 / défaillance; chap. 26
105. defaire; chap. 28 / défaire; chap. 24
106. défaite; chap. 29 / defaite; chap. 29
107. défait; chap. 8 / defait; chap. 7
108. défaut; épître dédicatoire / default; chap. 4
109. défendre; chap. 1 / defendre; chap. 7
110. defense; chap. 26 / défense; chap. 3
111. déference; chap. 33
112. defier; chap. 38
113. défigurer; chap. 14 / défigurer; chap. 4
114. definition; chap. 16
115. désagréable; chap. 7 / désagreable; chap. 34 / desagréable; chap. 39
116. desmêlées; chap. 34 / desmêlés; chap. 29.
117. degager; chap. 20 / dégager; chap. 6
118. degénérer; chap. 4 / dégénérer; chap. 13
119. dégouter; chap. 19 / dégouter; chap. 5
120. degré; chap. 1 / degré; chap. 5
121. déguisement; chap. 7 / deguisement; chap. 40
122. déguiser; chap. 7 / deguiser; chap. 40
123. déjà; épître dédicatoire
124. delasser; chap. 10
125. delayer; chap. 39
126. deliberation; chap. 33 / délibération(s); chap. 33
127. délibératives; chap. 35
128. deliberer; chap. 20 / délibérer; chap. 11
129. delicate; chap. 10 / délicat(e)(s); chap. 4
130. deliée; chap. 22
131. delier; chap. 39 / délier; chap. 8
132. delivrance; chap. 41 / délivrance; chap. 28
133. delivrer; chap. 12 / délivrer; chap. 8
134. demangeaison; chap. 1
135. demarche; chap. 38 / démarche; chap. 27
136. demêler; chap. 13
137. dementir; préface

138. dementis; chap. 13
139. demon; chap. 12
140. demonstrative; chap. 13
141. démonter; chap. 12
142. démontrer; chap. 12 / démontrer; chap. 17
143. denoter; chap. 22 / dénoter; chap. 7
144. depart; chap. 11 / départ; chap. 3
145. Département; chap. 19
146. dépécer; chap. 30
147. dépeindre; épître dédicatoire / depeindre; chap. 11
148. dependre; chap. 29 / dépendre; chap. 28
149. depens; chap. 33 / dépens; épître dédicatoire
150. depense; chap. 21 / dépense; chap. 1
151. depenser; chap. 4
152. depit; chap. 32 / dépit; chap. 38
153. déplaire; chap. 15 / deplaître; chap. 14
154. deplorer; chap. 4 / déplorer; chap. 12
155. déployé; chap. 14 / déployée; chap. 14
156. dépôt; chap. 36 / depôt; chap. 37
157. depouille; chap. 23 / dépouille; chap. 24
158. dépouiller; chap. 8 / depouiller; chap. 17, p. 290.
159. depourvûs; chap. 18
160. dépravé(e); chap. 23 / depravé; chap. 25
161. députer; chap. 24 / deputer; chap. 14
162. dèraciné; chap. 16
163. désavouer («l'Homme désavoué»; chap. 41)
164. desert(s); épître dédicatoire / déserts; chap. 20
165. deserter; chap. 5
166. deserteur; chap. 7
167. desertion; chap. 5
168. désesperer; chap. 8 / desesperer; chap. 9
169. desespoir; chap. 4
170. designer; préface
171. désintéressement; chap. 12 / désintéressement; chap. 18 / desintéressement; chap. 34
172. désir; chap. 4 / desir(s); chap. 32
173. désirer; chap. 28 / desirer; chap. 28
174. désoler; chap. 8 / desoler; chap. 27
175. désordre, chap. 1 / desordre, chap. 24
176. dessécher; chap. 39 / dessecher; chap. 22
177. dèsunir; chap. 28
178. détailler; chap. 16
179. déterminer; chap. 9 / déterminer; chap. 1
180. deterrer; chap. 37 / déterrer; chap. 20
181. detestable; chap. 33
182. détourner; chap. 1 / detourner; chap. 4
183. detour; chap. 28 / détour(s); chap. 27
184. detroits; chap. 3
185. detruire; chap. 20 / détruire; chap. 7
186. deuil; chap. 23 / deuil; chap. 34
187. developper; chap. 12
188. devenuë(s); chap. 29
189. devétir; chap. 24 / devêtir; chap. 24
190. devoir («Quelques autres veulent que la découverte [...] soit duë à Jacques Cartier»; chap. 3)
191. dévorer; chap. 8 / devorer; chap. 4
192. devôts; chap. 16
193. dévoué; épître dédicatoire

194. devouement; chap. 33
195. dextérité; chap. 8
196. diadème; chap. 23
197. différemment; chap. 1 / differemment; préface
198. difference; épître dédicatoire / différence; chap. 6
199. differencier; chap. 38
200. differends; chap. 31
201. différent(e)s; chap. 21 / different(e)s; préface / differens; chap. 4 / différens; chap. 24
202. différer; chap. 37 / différer; chap. 29 / differer; chap. 28
203. digerer; chap. 20
204. diminuer («elle diminuë»; chap. 36)
205. Dîner; chap. 2 / diner; chap. 15
206. Disgrace; chap. 18
207. distribuer; chap. 2 / distribuër; chap. 34
208. dorésnavant; chap. 35 / dorèsnavant; chap. 38 / d'oresnavant; chap. 17
209. éaux; chap. 38 / eaux; chap. 3
210. échouër; chap. 3 / échouer; chap. 8
211. écrire; préface / ecrire; chap. 12
212. effëtüiller; chap. 41
213. efforcer; chap. 18 / éfforcer; chap. 21
214. égard; chap. 5 / egard; chap. 34
215. egayer; chap. 38
216. Elephant; chap. 2
217. élévation; chap. 5 / élévation; chap. 21
218. élever («une hauteur d'un fond de Mer qui s'élève»; chap. 3)
219. embuche(s); chap. 20
220. empecher; chap. 19 / empêcher; épître dédicatoire
221. Eneé; chap. 20
222. énivrer; chap. 28 / enivrer; chap. 28
223. enlevement; chap. 33
224. enlever («ils enlèvent»; chap. 10 / «les Jésuites, qui leur enlèvent leurs Missions»; chap. 18 / «ils les enlèvent»; chap. 22)
225. entièrement; préface / entièrement; chap. 8
226. envenimer; chap. 41 / envénimer; chap. 26
227. éperduement; chap. 20
228. epouser; chap. 35 / épouser; chap. 2
229. epuiser; chap. 34 / épuiser; chap. 21
230. espece; chap. 2 / espèce; chap. 3 / espèce; chap. 6
231. esperance(s); chap. 7, p. 108 / espérance; chap. 1
232. esperer; chap. 3
233. estomach; chap. 3 / éstomach; chap. 26
234. essuyer; chap. 1 / éssuyer; chap. 2
235. été; préface / éte; préface
236. etonnement; chap. 20 / étonnement; chap. 7
237. être («étoit»; épître dédicatoire / «étoît»; chap. 30 / «etoit»; chap. 36 / «étoit»; chap. 36)
238. (s')etrecir; chap. 23.
239. eux-mêmes; préface / eux-memes; chap. 37
240. évader; chap. 2 / evader; chap. 32
241. évanouir («évanouïe»; chap. 33 / «évanoüit»; chap. 36)
242. événement; chap. 13 / événement; chap. 13
243. éviter; chap. 1 / eviter; chap. 38
244. excremens; chap. 14
245. exécuter; chap. 14 / executer; chap. 39
246. exécution; chap. 15 / execution; chap. 33
247. expedition; chap. 19 / expédition; chap. 30
248. experience; chap. 7 / expérience; chap. 20

249. exterieur(e); chap. 3 / extérieur(e); chap. 22
250. extrême; chap. 6 / extrême; chap. 26
251. extrêmement; chap. 3 / extrêmement; chap. 11 / extrêmement; chap. 20
252. extrémité; chap. 17 / extrémité; chap. 4 / extrémité; chap. 3
253. Felicité; épître dédicatoire / félicité; chap. 16
254. féliciter; chap. 18 / feliciter; chap. 35
255. ferocité; chap. 8 / férocité; chap. 7
256. fèves; chap. 22
257. fideles; chap. 2
258. fièrement; chap. 15
259. fièvre; chap. 9
260. flâmme; chap. 30
261. fleches; chap. 11 / flèche(s); chap. 13
262. foûets; chap. 41 / fouêts; chap. 41
263. foûetter; chap. 41
264. France; préface / France; chap. 4
265. fremir; chap. 30
266. frémissemens; chap. 12 / fremissemens; chap. 12
267. fréquemment; chap. 64 / frequemment; chap. 38
268. fréquens; chap. 9 / frequens; chap. 34
269. frequenter; chap. 36
270. funébre(s); chap. 35
271. funérailles; table des chapitres du tome 2 / funerailles; chap. 36
272. funeraire; chap. 36 / funéraire; chap. 36
273. gageure; chap. 2 / gagûre; chap. 30
274. geler («il géle»; chap. 22)
275. généreux; chap. 35 / Genereux; chap. 41
276. générosité; épître dédicatoire / générosité; chap. 35
277. génie; chap. 17 / genie; épître dédicatoire
278. Goëlans; chap. 3
279. grace; chap. 1
280. Grêle; chap. 16
281. grossiere; chap. 2
282. grossièrement; chap. 17
283. guérir; chap. 10 / guerir; chap. 35
284. guérison; chap. 26 / guerison; chap. 40
285. Habîtans; chap. 9 / habitans; chap. 1
286. haïr; chap. 31 / hair; chap. 35
287. hélas; chap. 28 / helas; chap. 18
288. héréditaire(s); chap. 26 / hereditaire; table du second tome
289. héroïques; épître dédicatoire / héroïque; épître dédicatoire
290. héroïsme; chap. 18 / héroïsme; chap. 25 / heroïsme; chap. 30
291. hésiter; chap. 2 / hesiter; chap. 37
292. houë(s); chap. 22
293. hûrlemens; chap. 6 / hurlemens; chap. 40
294. hûrlér; chap. 8
295. immediatement; chap. 3 / immédiatement; chap. 6
296. impetuosité; chap. 11
297. impreuvû; chap. 7
298. incomprehensible; chap. 16 / incompréhensible; chap. 4
299. inconsidèrement; chap. 31
300. independante; chap. 20 / indépendante; chap. 28
301. indifference; chap. 18 / indifferent(es); chap. 19
302. indifféremment; chap. 31 / indifferemment; chap. 36
303. indiscretion; chap. 7 / indiscretion; chap. 33
304. infame(s); chap. 8

305. inférieures; chap. 13 / inférieure; chap. 23
306. ingénieux (ses); chap. 19
307. ingérer; chap. 16
308. inouïs; chap. 18 / inouïe; chap. 30
309. inquiétude; chap. 20 / inquiétude; chap. 8
310. insérer; chap. 14 / insérer; chap. 14 / «ils y insèrent»; chap. 23
311. insinuer («Il me semble que ce-ci nous insinuë quelque grandeur»; chap. 20)
312. insû; chap. 29
313. interresser; chap. 4 / interresser; chap. 9 / intéresser; préface
314. intérêt(s); chap. 1 / intérêt; chap. 19
315. interprète; chap. 28 / Interprète; chap. 15 / interprete; chap. 33 / interprète; chap. 34
316. interpréter; chap. 12 / interpreter; chap. 12
317. intrépides; chap. 8 / intrepide; chap. 18
318. intrepidité; chap. 8
319. intrinsèque; chap. 35
320. inveterée; chap. 26
321. irrégulière; chap. 16
322. janseniste(s); chap. 39
323. Jesuite(s); chap. 3 / Jésuite(s); chap. 14
324. joie; chap. 41 / joïe; chap. 20
325. jouë (substantif); chap. 10
326. jouër; chap. 1 / joïer; chap. 4
327. jouët; chap. 24 / joïet; chap. 37
328. joïeur; chap. 24 / joueur; chap. 24
329. jouïr; chap. 20 / jouir; chap. 19 / joïir; chap. 16
330. lâche; chap. 4 / lache; chap. 30
331. lècher; chap. 25 / lécher; chap. 28 / lècher; chap. 10
332. leger; chap. 6
333. légère(s); chap. 16
334. légéreté; chap. 24
335. légérement; chap. 20
336. lever («lève toi donc»; chap. 27 / «lorsque *La Famine* se leveroit pour haranguer»; chap. 17 / «Allons lève toi»; chap. 35)
337. lévre(s); chap. 11 / lévrès; chap. 36
338. liberal; chap. 41
339. Liberalité; chap. 21
340. lieuë(s); chap. 1
341. lièvre; chap. 4
342. louër; chap. 18 / loïer; chap. 18 / louer; chap. 36
343. maitre; chap. 18 / maître; chap. 1
344. maitresse; chap. 27 / maîtresse; chap. 20
345. maléfice(s); chap. 26 / malefice(s); chap. 39
346. Mânes; chap. 20 / Manes; chap. 36
347. maniere; chap. 3 / manière; épître dédicatoire / manière; chap. 32
348. massuë; chap. 17
349. materiaux; chap. 4 / matériaux; chap. 19
350. mats; chap. 3 / mât; chap. 2
351. mechant(es); chap. 2 / mechans; chap. 2 / méchant(es); chap. 9 / méchans; chap. 3
352. mechamment; chap. 1
353. medecin(e)(s); chap. 9 / médecine(s); chap. 26
354. mediter; chap. 33 / méditer; chap. 31
355. mélange; chap. 37 / mélange; chap. 41
356. memoire(s); épître dédicatoire / mémoire; chap. 1
357. ménage; chap. 22 / menage; chap. 22
358. menager; chap. 1
359. mener («on mène»; chap. 32 / «ce Chef me meneroit»; chap. 35)

360. mépris; chap. 17 / mepris; chap. 17
361. mépriser; chap. 18 / mepriser; chap. 38
362. mérite; épître dédicatoire / merite; chap. 35
363. mériter; épître dédicatoire / meriter; chap. 20
364. mêt (substantif); chap. 4 / mets; chap. 17 / mêts; chap. 20
365. Metaphysique; chap. 16
366. methode; chap. 14 / méthode; chap. 16
367. métier; chap. 30
368. mettre («ne te mêts en peine de rien»; chap. 37 / «mets aussi les Saintes images»; chap. 14)
369. miserable(s); chap. 3 / misérable; chap. 4
370. misères; chap. 36 / misère; chap. 31
371. misericorde; chap. 3 / miséricorde; chap. 19
372. misericordieux; chap. 16
373. modele; chap. 33; modèle; chap. 36
374. modéré; chap. 37
375. Montreal; préface / Montréal; chap. 23 / Montréal; chap. 26
376. Moruë; chap. 3
377. mystereux; chap. 28 / mystérieux; chap. 28
378. necessaire(s); préface / nécessaire(s); chap. 2
379. nécessité; chap. 6 / nécessité; chap. 8
380. negligé (substantif); chap. 37
381. négliger; chap. 5 / négliger; chap. 17
382. negligement; chap. 36
383. nièces; chap. 35
384. nôces; chap. 31
385. Nouvelle France; chap. 1 / Nouvelle France; chap. 13
386. obseder; chap. 41
387. obsèques; chap. 35
388. Orleans; chap. 1
389. ou (pour où); chap. 16
390. ouië; chap. 20
391. ôtage; chap. 12
392. pamée; chap. 40
393. pancer (pour «panser»): «le Medecin pançoit cette blessure»; chap. 26 / «La Femme qui m'avoit panché»; chap. 33
394. panegyriste; chap. 36
395. pareille; chap. 1 / paréille; chap. 37
396. pêché (substantif); chap. 13 / péché; chap. 16
397. pedantesque; chap. 1
398. Penates; chap. 1
399. pénétrer; chap. 3 / pénétrer; chap. 28 / penetrer; chap. 22 / penètrer; chap. 41 / pénétrer; chap. 35 / «elle pénètre»; chap. 28
400. Penitence; chap. 23
401. Père; chap. 1 / Pere; chap. 1 / Père; chap. 26
402. peril(s); épître dédicatoire / périls; chap. 28
403. periphrases; chap. 12
404. périr; chap. 6 / perir; chap. 4
405. perpétuel; chap. 20 / perpetuelle; chap. 35 / perpetuellement; chap. 36
406. pèsant(e); chap. 7 / pesant; chap. 38
407. pêtrir; chap. 19
408. petun; chap. 34
409. phenomène; chap. 31
410. pièce; chap. 3 / pièce; chap. 6 / pieces; chap. 40
411. pièges; chap. 19
412. plait; chap. 2 / plaît; préface
413. plûpart; préface / plupart; chap. 21

414. plutôt; chap. 2 / plutôt; chap. 9 / plutôt; chap. 39
415. poète; chap. 23
416. pointuë(s); chap. 3
417. porc-épic; chap. 4 / porc-épic; chap. 22
418. pôres (de la peau); chap. 39
419. possédé (substantif); chap. 39
420. posséder; chap. 1 / posséder; chap. 35
421. Posterité; chap. 13
422. pourvû que; chap. 19
423. précédent; chap. 16 / précédente; chap. 9
424. précéder; chap. 16 / précéder; chap. 2
425. precepte(s); chap. 1
426. precepteurs; chap. 4
427. précieux; chap. 14 / précieux; chap. 14
428. precipiter; chap. 13 / précipiter; chap. 8
429. précisément; chap. 4 / précisément; chap. 2 / précisément; chap. 25
430. Prédecesseur; épître dédicatoire
431. prediction; chap. 28 / prédiction; chap. 20
432. predire; chap. 39
433. prééminence; chap. 15 / prééminence; chap. 35
434. préférable; chap. 12 / préférables; chap. 35
435. prejugés; chap. 12
436. premediter; chap. 33 / préméditer; chap. 29
437. première; chap. 4 / première; chap. 10 / première; épître dédicatoire
438. premièrement; chap. 3
439. preparatifs; chap. 29
440. préparation; chap. 14 / preparation(s); chap. 17
441. préparer; chap. 20 / préparer; chap. 3
442. prescrit; chap. 19 / prescrit(es); chap. 34
443. présence / presence; chap. 17
444. presens; chap. 3 / présents; chap. 6 / present(e); chap. 6 / présent; chap. 9
445. présenter; épître dédicatoire / presenter; chap. 8
446. présentement; chap. 1 / presentement; chap. 12
447. preserver; chap. 4
448. presque; chap. 2 / presque; chap. 34
449. préssentir; chap. 32
450. prêste; chap. 13
451. préstement; chap. 28
452. prétendre; chap. 2 / pretendre; chap. 2
453. prétenduë; chap. 31 / prétenduë; chap. 32 / prétendu(s); chap. 2 / prétendu(s); chap. 25
454. prétexte; chap. 4 / pretexte; chap. 2
455. prevaloir; chap. 31 / prévaloir; chap. 32
456. prévenir; chap. 20 / prevenir; chap. 27
457. prévoir; chap. 19 / prévoir; chap. 12
458. prevû; chap. 32
459. prevoyance; chap. 2 / prévoyance; chap. 21
460. prieres; chap. 4
461. privilege; chap. 4 / privilège; chap. 17
462. privilegier; chap. 3
463. probite; chap. 28 / probité; chap. 1
464. procedé; chap. 8 / procédé; chap. 32
465. procedure; chap. 34 / procédure; chap. 34
466. proferer; chap. 15
467. promener («elle se promene»; chap. 20)
468. promettre («Promets moi»; chap. 35 / «Promets moi»; chap. 35)
469. Prophete; chap. 20 / prophète; chap. 20

- 470. Prophétie; chap. 20
- 471. Prosélytes; chap. 23
- 472. prospérité; épître dédicatoire / prospérité; chap. 18
- 473. protéger; chap. 1
- 474. proïesses; chap. 13
- 475. quatrième; chap. 11 / quatrième; chap. 32 / quatrièmement; chap. 20
- 476. Quebec; préface
- 477. querir; chap. 27
- 478. queue(s); chap. 3
- 479. ragoût; chap. 25 / ragout; chap. 25
- 480. rassurer; chap. 11 / rassûrer; chap. 27
- 481. recentes; chap. 35
- 482. reception; chap. 1 / réception; chap. 21
- 483. recevoir («les Matelos qui avoient reçu de quoi se laver»; chap. 3 / «celles que j'avois recuës»; préface / «je fus enfin recû»; chap. 1 / «celles qui ne l'auroient pas encore reçû»; chap. 3 / «Comment ses Lettres d'Avocat sont reçues!»; chap. 12 / «recois-le»; chap. 12 / «requës»; table des matières de la première partie)
- 484. reciproque(s); chap. 21
- 485. reciproquement; chap. 13
- 486. recit; préface
- 487. reciter; épître dédicatoire
- 488. Recollet(s); chap. 1
- 489. recolte(s); chap. 13 / récolte; chap. 6
- 490. recommencer («[elles] recommençoient»; chap. 36)
- 491. recompense(s); préface
- 492. recompenser; chap. 3
- 493. reconciliation; chap. 35
- 494. reconcilier; chap. 1
- 495. reconnuë; chap. 28
- 496. récréatif; préface
- 497. recréer (pour «récréer»); chap. 4
- 498. reduire; chap. 3 / réduire; chap. 22
- 499. reflêchir; chap. 40 / réfléchir; chap. 20
- 500. réflexion(s); épître dédicatoire / reflexion(s); chap. 19 / réflexion; chap. 17
- 501. reformée(s); chap. 6
- 502. refugier; chap. 7
- 503. refuter; chap. 20
- 504. regaler; chap. 2 / régaler; chap. 20
- 505. Régénération; chap. 3
- 506. Regent; chap. 35
- 507. regime; chap. 26.
- 508. Regiment; chap. 2
- 509. regler; chap. 13
- 510. regner; épître dédicatoire / «un autre cuir fort [...] règne des deux côtés»; chap. 24
- 511. regret; chap. 4 / regrets; chap. 20
- 512. regularité; chap. 37
- 513. régulièrement; chap. 26 / regulièrement; chap. 37
- 514. reguliers; chap. 18 / réguliers; chap. 27
- 515. réitérer; chap. 40 / réiterer; chap. 15
- 516. rejouir; chap. 13
- 517. jouissance(s); chap. 17
- 518. relever («Les *Abenakis*, par exemple, les relevent peu par leurs bords»; chap. 6)
- 519. remede; chap. 4 / remède; chap. 8
- 520. remédier; chap. 9 / remédier; chap. 8
- 521. remuer; chap. 22 / remuër; chap. 14.
- 522. renduë(s); chap. 13

- 523. repandre; épître dédicatoire / répandre; chap. 21
- 524. repanduë; chap. 9
- 525. reparer; chap. 6
- 526. repeter; chap. 16 / repéter; chap. 12
- 527. réplique(s); chap. 12
- 528. répliquer; chap. 2
- 529. répondre; chap. 1 / repondre; préface
- 530. réponse; chap. 32 / reponse(s); chap. 7
- 531. représailles; chap. 31 / represailles; chap. 25
- 532. représenter; chap. 2 / représenter; chap. 4
- 533. reprimender; chap. 12
- 534. République; chap. 19
- 535. repugnance; chap. 15 / répugnance; chap. 21
- 536. reputation; chap. 26
- 537. requérir; chap. 41
- 538. reserve; chap. 19
- 539. réserver; épître dédicatoire
- 540. resider; chap. 39
- 541. resignation; chap. 27
- 542. resistance; chap. 9
- 543. resister; chap. 10
- 544. resolu(s); chap. 8
- 545. resolution(s); chap. 2 / résolution; chap. 12
- 546. resoudre; chap. 7
- 547. resultat; chap. 33
- 548. resurrection; chap. 20
- 549. retabli; chap. 33.
- 550. rétablissement; chap. 31
- 551. retrécir; chap. 3
- 552. reussir; chap. 29 / réussir; chap. 1
- 553. rêve(s); préface3 / rêve(s); chap. 20 / «plusieurs traits touchant leurs Rêvés»; chap. 28
- 554. reveil; chap. 28
- 555. reveiller; chap. 2 / réveiller; chap. 30
- 556. revenuë; chap. 40
- 557. rêver; chap. 28 / rêver; chap. 7 / rever; chap. 39
- 558. rêveur(s); chap. 16 / rêveur(s); chap. 28
- 559. revolution; chap. 13
- 560. rivière; chap. 3 / riviere; chap. 16 / rivière; chap. 38
- 561. roder (pour «rôder»); chap. 37
- 562. rôle; chap. 4 / role; chap. 41
- 563. rompuës; chap. 37
- 564. rôtir; chap. 10 / rotir; chap. 8.
- 565. rougiës; chap. 30
- 566. ruë(s); chap. 5
- 567. saluër; chap. 2 / saluer; chap. 3
- 568. sangsuës; chap. 34
- 569. sceller («[ils] les scélent»); chap. 34)
- 570. scelerat; chap. 26 / scélerat; chap. 27
- 571. seche; chap. 3 / séches; chap. 14
- 572. sécher; chap. 6 / secher; chap. 3
- 573. secouer («elle secouë la tête»; chap. 28)
- 574. secrets; chap. 26 / secrêts; chap. 39
- 575. Secretaire; chap. 1
- 576. sedentaire; chap. 8 / sédentaire; chap. 13
- 577. seduire; chap. 13
- 578. semer («elles sément»); chap. 22)

579. seminaire; chap. 4
580. Senat; chap. 35 / senateur; chap. 41
581. séparation; chap. 15 / separation; chap. 10
582. séparer; chap. 23 / separer; chap. 5
583. séparément; chap. 19 / separément; chap. 35
584. sepulcres; chap. 36
585. sepulture(s); préface
586. serieusement; chap. 35
587. sérieux; chap. 4 / serieux; chap. 20
588. séve; chap. 22 / sève; chap. 22.
589. sevère; chap. 1
590. sévérement; chap. 15
591. Siécle; épître dédicatoire
592. siège; chap. 5
593. singuliere; chap. 16 / singulière; chap. 10
594. sixième; chap. 5
595. societé; chap. 18 / société; chap. 19
596. sortilège; chap. 26 / sortilege; chap. 39
597. soûlager; chap. 31 / soulager; chap. 29
598. soûlever; chap. 22 / soulever; chap. 10
599. soûmettre; chap. 35 / soumettre; chap. 20
600. soûpirer; chap. 35
601. soûtenir; chap. 3 / soutenir; chap. 1 / soûtenir; chap. 40
602. soûtien; chap. 25 / soutien; chap. 22
603. statuë; chap. 23
604. stratagème; chap. 35
605. stupefait; chap. 35
606. succeder; chap. 2
607. suër; chap. 39
608. suërie; chap. 39
609. sujette(s); chap. 22 / sujetes; chap. 20
610. superieur(e)(s); chap. 10 / supérieur(e)(s); chap. 11
611. suprême; chap. 16 / suprême; chap. 16.
612. sureté; chap. 4, p. 54 / sûreté; chap. 2, p. 26
613. surnumeraire; chap. 13
614. tantôt; chap. 4 / tantot; chap. 20
615. temeraire; chap. 33 / téméraire; chap. 9
616. témérité; chap. 25 / témerité; chap. 29 / temerité; chap. 2 / témèrité; chap. 15
617. temoigner; chap. 3 / témoigner; chap. 5
618. temperament; chap. 25 / tempérament; chap. 7
619. tempéré; chap. 13 / temperé; chap. 5
620. tenébres; épître dédicatoire / ténébres; chap. 13
621. ternië; chap. 36
622. théâtre; chap. 33
623. tiède; chap. 31
624. titre; chap. 1 / titre; chap. 20.
625. toit; chap. 22 / toit; chap. 22
626. tolerer; chap. 15
627. tonnerre; chap. 5 / tonnère; chap. 16
628. torrefier; chap. 21
629. Tortuë(s); chap. 13 / Tortuë; chap. 35
630. toupèts; chap. 23 / toupet; chap. 36
631. tragi-comedie; chap. 41
632. trait; chap. 2 / traît; chap. 30
633. trepassés; chap. 36
634. troisième; chap. 2 / troisième; chap. 28

- 635. troisièmement; chap. 20
- 636. tuer; chap. 6 / tuër; chap. 12
- 637. vegetaux; chap. 20
- 638. vénérable; chap. 3 / vénérables; chap. 15
- 639. venuë(s); chap. 8
- 640. verifier; chap. 39 / vérifier; chap. 28
- 641. véritable; chap. 8 / veritable; chap. 31
- 642. veritablement; chap. 26 / véritablement; chap. 25
- 643. verité; chap. 6 / vèrité; chap. 35 / vérité; épître dédicatoire
- 644. vêtemens; chap. 23 / vêtemens; chap. 7
- 645. vêtir, chap. 2 / vétir, chap. 24 / vetir, chap. 38
- 646. vêtuë; chap. 27 / vétuë; chap. 38 / vetuë; chap. 38
- 647. Vipéres; chap. 20
- 648. vite chap. 3
- 649. voir («la recolte, que je n'ai point vuë»; chap. 22)
- 650. voute; chap. 15 / voûte; chap. 36
- 651. vraïe; chap. 2 / vraie; chap. 20
- 652. vuë (substantif); chap. 4
- 653. zélé; chap. 29 / zélé; chap. 41

b. Usage variable de l'apostrophe

- 1. d'oresnavant; chap. 17 / dorésnavant; chap. 35
- 2. grand'faim; chap. 15 / grand-faim; chap. 21
- 3. Grand'Mères; chap. 25
- 4. m'attachement (pour «mattachement»); chap. 30

c. Usage variable du trait d'union

- 1. après midi; chap. 2
- 2. assez bien; chap. 1 / assez-bien; chap. 23
- 3. assez-tôt; chap. 4
- 4. au contraire; chap. 3 / au-contre; chap. 31
- 5. au-dehors; chap. 26 / au dehors; chap. 4
- 6. au de-là; chap. 18 / au-delà; chap. 6 / au delà; chap. 7
- 7. au-dessous, chap. 11 / au dessous; épître dédicatoire
- 8. au-dessus; chap. 4 / au dessus; épître dédicatoire
- 9. au-devant; chap. 4 / au devant; chap. 21
- 10. au-lieu; chap. 11 / au lieu; chap. 1
- 11. au-plutôt; chap. 2 / au plutôt; chap. 27
- 12. aussi bien; chap. 2 / aussi-bien; chap. 6
- 13. aussitôt; chap. 15 / aussi-tôt; chap. 2
- 14. autour; chap. 3 / au-tour; chap. 30
- 15. autre-fois; chap. 13 / autrefois; chap. 3
- 16. auxquels; chap. 1 / aux-quels; chap. 34
- 17. auxquelles; chap. 6 / aux-quelles; chap. 33
- 18. avoir-dessein («Ce Chef avoit-dessein de me rendre [...] justice»; chap. 33)
- 19. Bien-heureux; chap. 17
- 20. Bien-venus; chap. 23
- 21. bien-vîte; chap. 25 / bien vite; chap. 8
- 22. bientôt; préface, p. 2 / bien-tôt; chap. 2
- 23. bon-homme (pour «bonhomme»; chap. 3)
- 24. c'est-à-dire; chap. 3 / c'est à dire; chap. 5
- 25. ceci; chap. 10 / ce-ci; chap. 4
- 26. chien-dent; chap. 41
- 27. ci dessus; chap. 22 / ci-dessus; chap. 11
- 28. ci devant; chap. 25 / ci-devant; chap. 2

29. contre-danse; chap. 18
30. de-là; chap. 14 / de là; chap. 4
31. demi (suivi d'un nom): «à demi-ivres»; chap. 6 / «à demi brûlés»; chap. 20 / «une demie-heure»; chap. 33 / «une demie lieuë»; chap. 4).
32. de-noir («son corps & son visage peints differemment de blanc, de-noir, & à moitié couverts de vieux haillons»; chap. 36)
33. de peur; chap. 4 / de-peur; chap. 36
34. elle-même; épître dédicatoire / elle même; chap. 31
35. en bas; chap. 3 / en-bas; chap. 38
36. [Entre le verbe et les pronoms conjoints:] «*raconte moi*»; chap. 20 / «*Sont ils*»; chap. 20 / «*allons, allons, leve toi vite; suis nous*»; chap. 35 / «*crois-moi*»; chap. 13 / «*dis-lui*»; chap. 16 / «*Tais-toi, ne vois-tu pas que c'est pour rire*»; chap. 17
37. entre-autres; chap. 3 / entre autres; chap. 14
38. entre-mêler; chap. 8 / entremêler; chap. 22
39. entre-ouvrir; chap. 35
40. entre-vuë; chap. 23 / entrevuë; chap. 25
41. Et-il («Et-il fit bien; car il échappa de cette manière des mains de ses Ennemis»; chap. 28)
42. eux-mêmes; préface / eux mêmes; chap. 38
43. heures («dix-heures»; chap. 21 / «quatre heures»; chap. 2)
44. Honnêtes-Gens; épître dédicatoire / honnêtes Gens; chap. 15
45. là («C'étoit-là, le vrai nœud baptismal»; chap. 3 / «C'est là aussi, où se fait la jonction de l'eau douce»; chap. 20 / «ce jour là»; chap. 23 / «*tu es bien-là*»; chap. 37)
46. long-tems; chap. 2 / longtems; chap. 18
47. lui même; chap. 25 / lui-même; chap. 3
48. Ma-Belle-Mère; chap. 37
49. Mal-propre; chap. 24 / mal propre; chap. 14
50. mal-propreté; chap. 21 / malpropreté; chap. 6
51. Même (adjectif indéfini, après le nom ou le pronom: «l'amour du bien-même»; épître dédicatoire / «Quelques-uns-même»; chap. 3) / (adverbe: «que ce soit-même lui faire grace»; chap. 1)
52. même-tems; chap. 2 / même tems; chap. 12
53. mi (suivi d'un nom): «mi-jambes»; chap. 4 / «mi cuisses»; chap. 23
54. mi-nuit; chap. 13
55. nombres: «six-cens pieds»; chap. 38 / «dix huit»; chap. 5 / «dix-huit»; chap. 27
56. nous-autres; chap. 3 / nous autres; chap. 1
57. nouveaux-arrivés; chap. 39
58. nouveaux nés; chap. 19 / nouveau né; chap. 31
59. nouveaux-venus; chap. 21 / nouveaux venus; chap. 11
60. Nouvelle Angleterre; chap. 16 / Nouvelle-Angleterre; chap. 21
61. Nouvelle France; chap. 1 / Nouvelle-France; chap. 3
62. par dessous; chap. 3
63. par dessus; chap. 2
64. pas-même; chap. 1 / pas même; chap. 6
65. pêle mêle; chap. 2 / pêle-mêle; chap. 23
66. peut être; chap. 28 / peut-être; chap. 5
67. plusieurs-fois; chap. 11 / plusieurs fois; chap. 3
68. plusieurs-même; chap. 5 / plusieurs même; chap. 18
69. plus-vîte; chap. 11 / plus vîte; chap. 4
70. porte-faix; chap. 22
71. pour lors; chap. 2 / pour-lors; chap. 30
72. puisque; chap. 1 / puis-que; chap. 18
73. quart-d'heure; chap. 3 / quart d'heure; chap. 7
74. quelque-tems; chap. 4 / quelque tems; préface
75. Quelques-autres; chap. 3 / Quelques autres; chap. 3
76. quelques-uns; chap. 3 / quelques uns; chap. 10
77. quelques-unes; chap. 5 / quelques unes; chap. 11
78. que-tu («*je te dirai que-tu mens*»; chap. 20)

79. quoi-que (pour «quoique»); chap. 1
80. quoi-que (pour «quoi que»); chap. 16
81. satis-faire; chap. 23
82. savoir faire; chap. 33
83. si-tôt; chap. 4 / si tôt; chap. 27
84. souvent-même; chap. 3 / souvent même; préface
85. sur le champ; chap. 1
86. surtout; chap. 4 / sur-tout; chap. 2
87. tems-même; chap. 11 / tems même; chap. 29
88. Terre Neuve; chap. 3 / Terre-Neuve; chap. 3
89. tout-à-fait; chap. 22 / tout à fait; chap. 3
90. très (suivi d'un adjectif ou d'un autre adverbe: «*Sa Majesté Très-Chrétienne*»; chap. 1 / «très-peu»; chap. 10 / «très humble»; épître dédicatoire / «très souvent»; chap. 5)
91. valet de chambre; chap. 24 / valets-de-chambre; chap. 24
92. vis à vis; chap. 3
93. vouloir-de («je veux-de toi»; chap. 41)

2. Agglutinations et espaces superflues

a. Agglutinations

1. au contraire; chap. 3 / aucontraire; chap. 19
2. aujourd'hui; épître dédicatoire / aujourdhui; chap. 31
3. aussi bien; chap. 2 / aussibien; chap. 25
4. à moins qu'il; chap. 25 / à moinsqu'il; chap. 39
5. contrepoil; chap. 23
6. d'abord; chap. 3 / dabord; chap. 4
7. Damesde (pour «Dames de»; chap. 23)
8. de peur; chap. 4 / depeur; chap. 30
9. de sorte; chap. 2 / desorte; chap. 2
10. dès lors; chap. 9 / dès lors; chap. 27
11. d'en haut; chap. 3 / d'enhaut; chap. 34
12. dis-je; préface / disje; chap. 27
13. encorecent (pour «encore cent»; chap. 30)
14. en sorte; chap. 25 / ensorte; chap. 11
15. en vain; chap. 24 / envain; chap. 1
16. exposer ton amour («à quoi t'exposeton amour»; chap. 40)
17. ilne (pour «il ne»; chap. 3)
18. lapointe (pour «la pointe»; chap. 5)
19. parce que; épître dédicatoire / parceque; chap. 4
20. peut-être; chap. 5 / peutêtre; chap. 35
21. plus tard; chap. 8 / plûtard; chap. 7
22. plutôt (pour «plus tôt»); chap. 19
23. quelle (pour «qu'elle»); chap. 36
24. quelles (pour «qu'elles»); chap. 26
25. quel quecoup (pour «quelque coup»; chap. 16)
26. qu'enremercement (pour «qu'en remerciement»; chap. 15)
27. quoique (pour «quoi que»; chap. 12)
28. sur quoi; chap. 14 / surquoi; chap. 41
29. vis avis (pour «vis-à-vis»; chap. 4)
30. &de (pour «& de»; chap. 3)
31. &m'efforçant (pour «& m'efforçant»; chap. 28)

b. Espaces superflues

1. auquel; épître dédicatoire / au quel; chap. 39
2. autour; chap. 3 / au tour; chap. 3
3. auxquelles; chap. 6 / aux quelles; chap. 39
4. Bien heureux (pour «Bienheureux»; chap. 36)
5. bon homme (pour «bonhomme»; chap. 15)
6. bonjour; chap. 7 / bon jour; chap. 21
7. de bout (pour «debout»; chap. 6)
8. de figurées (pour «defigurées»; chap. 14)
9. de puis (pour «depuis»; chap. 28)
10. de rechef (pour «derechef»; préface)
11. duquel; chap. 3 / du quel; chap. 30
12. le quel; chap. 1 / le quel; chap. 3
13. Lors qu'il; chap. 6 / lorsqu'il; préface
14. mal proprement; chap. 17
15. par ce que; épître dédicatoire / par ce que; chap. 15
16. partout; chap. 22 / par tout; chap. 3
17. pou r (à la place de «pour»; chap. 33)
18. pourquoi; préface / pour quoi; chap. 11
19. puisque; chap. 1 / puis que; chap. 27
20. quoi que (pour «quoique»; chap. 5)
21. Sa uvages (pour «Sauvages»; chap. 33)
22. sur tout (pour «surtout»; préface)

3. Redoublements et suppressions variables des consonnes

1. abbatre; chap. 4 / abbatre; chap. 6 / abattre; chap. 11
2. accoller; chap. 30
3. acheter («ils achettent»; chap. 22 / «ils achètent»; chap. 6)
4. adresser; chap. 7 / addresser; chap. 3
5. alaiter; chap. 25 / alaitter; chap. 31
6. alumer; chap. 40 / allumer; chap. 4
7. apareil; chap. 26 / appareil; chap. 26
8. aparent; chap. 37 / apparent; chap. 5
9. appartement; chap. 20
10. appartenir; chap. 4 / appartenir; chap. 22
11. apas (pour «appâts»); chap. 19
12. apauvrir; chap. 37
13. apliquer; chap. 12 / appliquer; chap. 4
14. applanir; chap. 10
15. applatir; chap. 11
16. aprendre; chap. 33 / apprendre; épître dédicatoire
17. aprentifs; chap. 30
18. appaiser; chap. 3 / apaiser; chap. 14
19. appercevoir; chap. 3 / apercevoir; chap. 5
20. appetit; chap. 2 / appetit; chap. 4 / apétit; chap. 37
21. aplaudissement; chap. 15 / applaudissement; chap. 1
22. aporter; chap. 4 / apporter; chap. 3
23. appeller; chap. 2 / apeller; chap. 11
24. approche(s); chap. 3 / aproche; chap. 30
25. approcher; chap. 2 / aprocher; chap. 12
26. aprêter; chap. 1 / apprêter; chap. 9.
27. assiette; chap. 24 / assiete; chap. 17
28. assujettir; chap. 5 / assujetir; chap. 34

29. attrapper; chap. 5 / atrapper; chap. 5
30. balotter; chap. 40
31. bareau; chap. 1
32. bierre; chap. 36
33. bizare; chap. 3 / bizarre; chap. 17
34. boucanner; chap. 6
35. bourreller; chap. 28
36. cannule; chap. 39
37. caravanne; chap. 4
38. carrier; chap. 26
39. cartillage; chap. 23
40. chicanne; chap. 1 / chicane; chap. 34
41. colet; chap. 38
42. collier; chap. 13 / colier; chap. 34
43. combatre; chap. 12
44. complete; chap. 15
45. complotter; chap. 26
46. courrir; chap. 3 / courir; préface
47. cottoyer; chap. 11 / cotoyer; chap. 27
48. croté(s) ; chap. 9
49. débarrasser; chap. 4 / débarrasser; chap. 25/ debarasser; chap. 18 / débarasser; chap. 10
50. désennivrer; chap. 27
51. developer; chap. 12
52. diamètre; chap. 23 / diamettre; chap. 22
53. échaper; épître dédicatoire / échapper; préface
54. embarasser; chap. 4 / embarrasser; chap. 1
55. emboitter; chap. 23
56. empannacher; chap. 31
57. flacon; chap. 3 / flaçon; chap. 32
58. flamme (au sens d'amour); chap. 41 / flamme (au sens de pavillon); chap. 4
59. fraper; chap. 17 / frapper; chap. 3
60. goute; chap. 25
61. goutiere; chap. 40 / goutierre; chap. 40
62. harangue; chap. 15 / harrangue; chap. 36
63. haranguer; chap. 15, p. 249 / harranguer; chap. 33, p. 250
64. honorer; chap. 12 / honnorer; chap. 34
65. honnorablement; chap. 41
66. indiscrettement; chap. 32
67. infidelle; chap. 29
68. insupportable; chap. 22
69. interresser; chap. 4 / interesser; chap. 9 / intéresser; préface
70. jartières; chap. 23
71. jetter; préface
72. maltraitter; chap. 35 / maltraiter; chap. 8
73. mammeles; chap. 25
74. marmoter; chap. 15
75. mattaché; chap. 6
76. *Mississippi*; chap. 3
77. parole; chap. 2 / parolle; chap. 27
78. patte; chap. 10 / pate; chap. 19
79. pelotons; chap. 20 / peloton(s); chap. 22
80. personel; chap. 33
81. préocuper; chap. 35
82. projetter; chap. 32
83. proportionés; chap. 18 / proportionnées; chap. 24
84. raffiner; chap. 6 / raffiner; chap. 30

85. raffinemens; chap. 25 / rafinemens; chap. 18
86. rapel; chap. 3
87. rapeller; chap. 31
88. rappetisser; chap. 25
89. raport; préface
90. rapporter; préface / rapporter; chap. 1
91. rejetter; chap. 11
92. renouveler; chap. 26
93. retraite; chap. 2 / retraite; chap. 3
94. secrettes; chap. 12
95. secrettement; chap. 6 / secretement; chap. 41
96. serringue; chap. 39
97. serringueur; chap. 39
98. soufflet; chap. 26
99. souffrir; chap. 20 / souffrir; chap. 6
100. soufle (substantif); chap. 20 / souffle; chap. 30
101. souhaiter; chap. 18 / souhaitter; chap. 28
102. soutanne; chap. 4
103. sujette(s); chap. 22 / sujètes; chap. 20
104. suppléer; chap. 13 / suppléer; chap. 22
105. suplice(s); chap. 1
106. suplier; chap. 7
107. supporter; chap. 31 / supporter; chap. 17
108. suposer; chap. 21 / supposer; chap. 2
109. tetter; chap. 24
110. tonnerre; chap. 5 / tonnère; chap. 16
111. traite; chap. 6
112. tranquillité; chap. 33 / tranquillité; chap. 34
113. ustenciles; chap. 22 / ustencilles; chap. 17
114. Virgille; chap. 20

4. Orthographes variables

1. Abenakis; chap. 5 / Abenaquis; chap. 21
2. beuf; chap. 3 / bœuf; chap. 20
3. bizarre; chap. 17 / bisarre; chap. 40
4. branle; chap. 2 / bransle; chap. 36
5. clisterisé; chap. 39 / clysterisé; chap. 39
6. commander; chap. 2 / commender; chap. 2
7. commandement; chap. 35 / commendement; chap. 4
8. consistance; chap. 22 / consistance; chap. 22
9. cyseaux; chap. 11 / ciseaux; chap. 14
10. dances; chap. 37 / danse(s); préface
11. defense; chap. 26 / defence; chap. 27
12. Elisés; chap. 20 / Elisées; chap. 20
13. entre autres; chap. 14 / entre autre; chap. 9
14. épouvantable; chap. 4 / épouventable; chap. 21
15. estomach; chap. 3 / estomac; chap. 4, p. 59
16. exempter; chap. 2 / exemter; chap. 30
17. grace à; chap. 25 / graces à; chap. 18
18. guère; chap. 1 / guères; préface
19. haïe (substantif); chap. 17 / haye; chap. 8
20. hyéroglyphique; chap. 40 / hiéroglyphique(s); chap. 14
21. Hocquart; chap. 1 / Hoquart; chap. 3

22. hiver; chap. 3 / hyver; chap. 37
23. Jaques; chap. 16 / Jacques; chap. 3
24. jaune; chap. 7 / jeaune; chap. 13
25. jaunâtre; chap. 24 / jeaunâtre; chap. 21
26. joie; chap. 41 / joye; chap. 3
27. Licentié; chap. 1 / Licencié; chap. 32
28. martiriser; chap. 41 / martyriser; chap. 30
29. menton; chap. 3 / manton; chap. 15
30. mocquer; chap. 13 / moquer; chap. 2
31. Nouvelle Yorck; chap. 21 / Nouvelle York; chap. 13
32. Oyseaux; chap. 20 / oiseau(x); chap. 3
33. pays; épître dédicatoire / païs; chap. 6
34. plainement; chap. 34 / pleinement; chap. 13
35. plupart; chap. 21 / pluspart; chap. 16
36. quelquesfois; chap. 1 / quelquefois; épître dédicatoire
37. ranger; chap. 6 / renger; chap. 3
38. recommander; chap. 40 / recommender; chap. 1
39. ronses; chap. 11 / ronces; chap. 13
40. serain; chap. 22 / serein; chap. 3
41. solemnité; chap. 17 / solennité; chap. 3
42. symbole; chap. 41 / simbole; chap. 16
43. trajedie; chap. 29 / tragedie; chap. 30
44. vingt; chap. 3 / vint; chap. 6
45. vingtaine; chap. 9 / vintaine(s); chap. 10

5. Disjonctions occasionnelles de l'«h» aspiré

1. Antoine: «celle d'Antoine»; chap. 8 / «la conversation qu'Antoine avoit avec eux»; chap. 9 / «la louange de cet Antoine»; chap. 25 / «tout ce que Antoine venoit de dire»; chap. 12
2. Henri: «Ce Henri»; chap. 32 / «de la part de Henri»; chap. 36 / «un autre Amant que Henri»; chap. 37 / «cet Henri»; chap. 32 / «Il étoit accompagné d'Henri»; chap. 35
3. héroïsme: «le Héroïsme»; chap. 18 / «l'Héroïsme»; chap. 25 / «Cet Héroïsme»; chap. 30 / «ce Heroïsme»; chap. 30
4. hésiter: «je hésitai»; chap. 2 / «j'hésitai»; chap. 35

Bibliographie¹

1. Écrits de Claude Le Beau
 - a. Éditions des *Avantures*
 - b. Autres écrits imprimés
 - c. Lettres autographes
2. Pièces d'archives
3. Cartes et plans
4. Bibliographies et inventaires
5. Dictionnaires et ouvrages de références
6. Ouvrages anciens (jusqu'à 1789)
7. Ouvrages modernes
8. Mémoires

1. Écrits de Claude Le Beau

a. Éditions des *Avantures*

LE BEAU, Claude, *Avantures du S^R. C. Le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau, parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Dans le quel on trouvera une Description du Canada, avec une Relation très particulière des anciennes Coutumes, Mœurs & Façons de vivre des Barbares qui l'habitent & de la manière dont ils se comportent aujourd'hui*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738, 2 vol.

LE BEAU, Claude, *Geschichte des Herrn C. Le Beau, Advocat im Parlament, Oder, Merkwürdige und neue Reise zu denen Wilden des Nordlichen Theils von America: Worinnen man eine Beschreibung von Canada, Nebst einem ganz besondern Bericht von denen alten Gebräuchen, Sitten und Lebens-Arten dererjenigen Wilden, die darinnen wohnen, antrifft, und wie sie sich zu unsern Zeiten aufführen*, traduction allemande de Whilhelm Ernst Burckhard Rosler, Erfurt, druckts und verlegts Joh. David Jungnicol, 1752.

LE BEAU, Claude, *Des Hrn. Claudii Le Beau Parlaments-Advocaten zu Paris Neue Reise unter die Wilden in Nord-America; oder merkwürdige Nachricht von den alten und neuen Gebräuchen und Sitten samt der Lebensart dieser Völker: nebst der Beschreibung seiner sonderbaren Begebenheiten: mit Kupfern und einer LandKarte*, traduction allemande de Johann Bernhard Nack, Frankfurt und Leipzig, bey den Gebrüdern van Düren, 1752.

LE BEAU, Claude, *Geschichte des Herrn C. Le Beau, Advokat im Parlament, Oder, Merkwürdige und neue Reise zu denen Wilden des nordlichen Theils von Amerika: Worinnen eine Beschreibung von Canada, nebst einem ganz besondern Bericht von denen alten Gebräuchen, Sitten und Lebensarten derienigen [sic] Wilden, die darinnen wohnen, und wie sie sich zu unsern Zeiten aufführen*, traduction allemande de Whilhelm Ernst Burkhard [sic] Rosler), Erfurt, Verlegts Joh. David Jungnicol, 1756.

¹ La graphie des titres suit scrupuleusement la graphie produite sur la page de titre de chacun des ouvrages.

LE BEAU, Claude, *Karl Le Beau's Begebenheiten und merkwürdige Reise zu den Nordamerikanischen Wilden: Mit einer genauen Beschreibung von Kanada und den alten Gebräuchen, Sitten und der Lebensart der Kanadier*, Leipzig, in der Weygandschen Buchhandlung, 1794.

LE BEAU, Claude, *Avantures du S^R. C. Le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, réimpression publiée sous les auspices du Conseil Canadien de Recherche en Sciences Sociales *et al.*, New York, Johnson Reprint Corporation, 1966 [1738].

LE BEAU, Claude, *Seltsame und neue Reise zu den Wilden von Nordamerika*, traduction allemande de Johann Bernhard Nack, avec notes et épilogue de Lothar Dräger, München, Verlag C. H. Beck, 1986 [1752].

b. Autres écrits imprimés

LE BEAU, Claude, *Gazette d'Erfort*², Erfurt, 1752.

LE BEAU, Claude, *Gazette de Brunswic*³, Braunschweig, 1753-1773.

LE BEAU, Claude, *À son altesse serenissime [...]: Hochzeitsglückwunsch auf Karl Wilhelm Ferdinand, Herzog zu Braunschweig-Lüneburg, und Augusta von Großbritannien*, 16. Jan. 1764, Brunswic, [s. n.], 1764.

c. Lettres autographes

ARCHIVES DE BRAUNSCHWEIG / STADTARCHIV BRAUNSCHWEIG [StadtA BS]:
G-IV-1, n° 372, ff. 18-21, 39-42, 45-45v⁴.

2. Pièces d'archives

ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS [AAPHP]:

Bicêtre 1Q2-1;

Bicêtre 4Q-4;

Bicêtre 4Q-5, ff. 6, 36, 41, 55, 77, 150, 203, 306, 344, 366, 367.

ARCHIVES DE LA BASTILLE, BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL, PARIS [AB]:

MS11009 ff. 143-149, MS11010-1 f. 36, MS11013 -1 ff. 42-56, MS11018-2 ff. 425-426, MS11021-2 ff. 306-310, MS11025-1 ff. 21-28, MS11026-1 ff. 5-8, MS11038-1 ff. 34-38, MS11062 ff. 30-39v, MS11065-1 ff. 23-31, MS12476, p. 294, MS12581, f. 6, MSS12683-12686.

² Voir les exemplaires conservés à la Bibliothèque Anna Amalia, à Weimar, en Allemagne.

³ Voir les exemplaires conservés aux Archives de la ville de Braunschweig, en Allemagne.

⁴ Voir aussi, au folio 65, la copie d'une lettre autographe de Le Beau.

ARCHIVES DE BRAUNSCHWEIG / STADTARCHIV BRAUNSCHWEIG [StadtA BS]:

G-IV-1, n° 372, ff. 18-21, 39-42, 45-45v, 65.

Gazette de Brunswic: ZB 387.

Registre de l'église St-Nicolai, Braunschweig, E 335: N 1301-A, f. 41; N 1301-B, f. 148.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES YVELINES [ADY]:

1080401 f. 167;

5MI1722 ff. 54, 65, 77-79, 95, 105, 112, 118, 133, 140, 156, 183.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA [ANC]:

MG1-B, bobine C-4194, ff. 507-508; bobine F-254, vol. 54, ff. 445-445v, 477; bobine F-256, ff. 477-477v; bobine F-263, vol. 61, ff. 516-517; bobine F-266, f. 458v; bobine F-829, vol. 172, vol. 54, ff. 445, 477; vol. 61, ff. 516-517, vol. 76, f. 7; vol. 78, f. 38; vol. 172.

MG1-C11A: vol. 39, ff. 157-162v; vol. 41, ff. 2-5v; vol. 45, ff. 121-123v, 332-343v; vol. 48, ff. 134-135v; vol. 49, ff. 348-350; vol. 50, ff. 284, 323-324v, 378-380v; vol. 51, ff. 22-28v, 56-59v, 78-87v, 97-98v, 186-189v, 307-308v, 408-417v, 447, 489-492; vol. 52, ff. 78-87v, 118-126v, 174-177v; vol. 53, ff. 207-208v, 288-289; vol. 54, ff. 354, 356v-357; vol. 55, ff. 5-7, 189, 213v-214, 304-304v; vol. 56, ff. 18v-19, 321-339v; vol. 57, ff. 185-188v, 298-307, 317v, 320-321v; vol. 59, ff. 10-13v; vol. 66, ff. 236-256v; vol. 67, ff. 185-186; vol. 74, ff. 136-137; vol. 79, ff. 72-73v; vol. 113, f. 413; vol. 126, «Plan du fort des Sauvages Renards».

MG1-E, bobine F-829 (dossier Duruey), bobines F-708, vol. 265 (dossier Lebeau), bobine F-848, bobine F-873 (dossier Narbonne).

MG6-A2, C-9183, vol. 274, p. 14, 17-18.

MG7-IA2, bobine C-9193, vol. 22313, ff. 181-192.

MG8-A1, vol. 12, p. 3001-3002, bobine C-14000.

MG8-A6, bobine C-13589, vol. 10, p. 366; bobine C-13590, vol. 13, p. 360-364.

MG17-A10, bobine C-14015, vol. 1, ff. 338-340.

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC [ANQ]:

Fonds Drouin, *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec*, bobine 3142, ff. 44v, 66v, 81.

Hôtel-Dieu de Québec, *Registre des malades*, bobine 1019.

Lettres de Narbonne et Verrier: TL5, D4207, ff. 4207A(1-3), ff. 4207B(1-3), ff. 4207C(1).

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE [CHAN]:

COL. B53¹ ff. 134-134v, 152-152v, 172-172v;

COL. B53² ff. 548v-549, 572-573v.

COL. C11^A51 ff. 103-106v, 237-239v, 387-388, 398-398v, 476-478v.

O' 72, f. 201;

X^{1A}9327, ff. 2, 94;

4JJ11, f. 15.

MASSACHUSETTS ARCHIVES:

Felt Collection 1629-1799, vol. 9, f. 266; vol. 29, ff. 344, 345, 351; vol. 31, ff. 167-168; vol. 71, f. 819; vol. 244, f. 311.

SERVICE HISTORIQUE DE LA MARINE (Château de Vincennes):

Y^A293.

3. Cartes et plans

AUBERY, Joseph, *Canada ou Nouvelle France*, [s. l.], [s. n.], 1713 [BNQ: NMC 6361].

AUBERY, Joseph, *Carte avec les hauteurs des terres pour tirer les limites suivant la paix d'Utrecht*, [s. l.], [s. n.], 1713. [BNQ: NMC 6360].

AUBERY, Joseph, *Carte du Canada*, [s. l.], [s. n.], 1713. [BNQ: NMC 24542].

AUBERY, Joseph, *Carte pour les hauteurs des terres et pour servir de limite, suivant la paix entre la France et l'Angleterre*, [s. l.], [s. n.], 1715 [BNQ: NMC 6364].

AUBEY, Joseph, *Nouvelle France*, [s. l.], [s. n.], 1713 [BNQ: NMC 24543].

BALDWIN, Robert, *A view of the Rivers Kenebec and Chaudière with Colonel Arnold's route to Québec*, London, London Magazine, 1776 [BNQ: NMC 6696].

BELLIN, Jacques-Nicolas, «Carte de la partie orientale de la Nouvelle-France ou du Canada», dans *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* de Charlevoix, Paris, Didot, 1744.

BELLIN, Jacques-Nicolas, *Partie orientale de la Nouvelle France ou de Canada*, 1745 [ANC: NMC 14017 (H2/900/1745)].

HENNEPIN, Louis, *Carte d'un tres grand pais nouvellement decouvert dans l'Amerique Septentrionale entre le Nouveau Mexique et la Mer Glaciale avec le cours du grand fleuve Meschasipi*, 1697 [ANC: NMC 6596 (H3/1000/1697)].

HENNEPIN, Louis, «Carte d'un tres grand Pais nouvellement decouvert dans l'Amerique septentrionale entre le Nouveau Mexique et la Mer Glaciale avec le Cours du Grand Fleuve Meschasipi», dans *Nouvelle Decouverte d'un tres grand pays, Situé dans l'Amerique, entre Le Nouveau Mexique, et La Mer Glaciale*, Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697, p. 312-bis.

HOMBERGER, Éric, *Atlas historique de l'Amérique du Nord. États-Unis, Mexique, Canada: une lutte pour l'espace*, traduit de l'anglais par Camille Cantoni, Paris, Autrement, 1996.

LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, «Carte générale de Canada» (1702), dans *Œuvres complètes*, édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, p. 525.

LE BEAU, Claude, «Carte du Canada», dans *Avantures du S^r. C. Le Beau, avocat en parlement, ou Voyage curieux et nouveau, parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale [...]*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1738, vol. 1, [n. p.]

MOLL, Herman, *A new and exact map of the Dominions of the King of Great Britain on ye continent of North America*, London, [s. n.], 1715 [BNQ: NMC 21061].

MONK, William, *Plan of rivers of Saco and Kennebunk with sea coasts between them* (1731), Proprietors of the Township of Brunswick papers, coll. 61, carte n° 75, Maine Historical Society, Portland, Maine.

4. Bibliographies et inventaires

[ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS], *Inventaire dit De Valette*, [Paris], [Archives de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris], 2002.

[ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS], *Répertoires et Registres d'hôpitaux*, classeur 1, [Paris], [Archives de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris], [s. d.]

[ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES], *Affaires militaires. Organismes de temps de guerre. Recrutement. Sous série 1R*, [Montigny-le-Bretonneux], [Archives départementales des Yvelines], [s. d.]

[ARCHIVES DE QUÉBEC], *Ordonnances commissions, etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, par Pierre-Georges Roy, Beauceville, L'Éclaireur, 1924, 2 vol.

[BOSTON PUBLIC LIBRARY], *Canadian Manuscripts in the Boston Public Library. A Descriptive Catalog*, Boston, G. K. Hall & Co., 1971.

BOUCHER DE LA RICHARDERIE, Gilles, *Bibliothèque universelle des voyages ou Notice complète et raisonnée*, Paris, Treuttel et Würtz, 1808, t. 6, p. 23-24.

CAMPARDON, Émile, *Table alphabétique des publications enregistrées au châtelet de Paris. XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Centre historique des Archives nationales de France, 1886.

[CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE], *Inventaire sommaire. Série Colonies E. Personnel colonial antérieur à 1789*, [Paris], [Centre historique des Archives nationales], [s. d.], 4 vol.

- [CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE], *Secrétariat de la Maison du Roi. Inventaire des registres O¹ à O¹ 128 (1610-1786)*, [Paris], [Centre historique des Archives nationales], [s. d.], 23 vol.
- COLE, Georges Watson, *A catalogue of books relating to the discovery and early history of North and South America forming a part of the library of E.D. Church*, New York, P. Smith, 1951 [1907].
- COX, Edward Godfrey, *A reference guide to the literature of travel*, New York, Greenwood Press, 1969 [1938].
- DEVOS, Jean-Claude et al., *Inventaire des archives de la Guerre. Sous-série Ya. Archives administratives du département de la Guerre. XVII^e-XVIII^e siècles*, [Vincennes], Château de Vincennes, 2000.
- DWYER, Helen et Barry, *Index biographique français*, London, Melbourne, Munich, New Jersey, K.G. Saur, 1993, 4 vol.
- FUNCK-BRENTANO, Frantz, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Table générale des Archives de la Bastille*, Paris, Librairie Plon, 1894, 2 vol.
- GIRAUD, René, *Département de Seine-et-Oise. Archives départementales. Inventaire de la Série F, fonds divers*, Versailles, Impr. la Gutenberg, 1958, 2 vol.
- [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC], *Répertoire toponymique du Québec 1978*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.
- JONES, Silas Paul, *A list of French prose fiction from 1700-1750*, New York, H. W. Wilson Company, 1939, p. 67.
- LECESTRE, Léon, *Liste alphabétique des officiers généraux jusqu'en 1762 dont les notices biographiques se trouvent dans la Chronologie militaire de Pinard*, Paris, Picard et fils, 1903.
- LECLERC, Charles, *Bibliotheca Americana. Histoire, géographie, voyages, archéologie et linguistique des deux Amériques et des îles Philippines*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1961 [1878], p. 200.
- LÉPINE, Pierre et GOGIN, Michel, *Inventaire des cartes et plans sur microfiches NMC*, [Montréal], Bibliothèque nationale du Québec, 1997, 9 vol.
- LÛBLINSKAÂ, Aleksandra Dmitrievna, *Archives de la Bastille à Léninegrad*, Leningrad, Gosudarstvennaâ publičnaâ biblioteka im. M. E. Saltykova-Šedrina, 1988.
- MARTIN, Henry, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Table générale*, Paris, Librairie Plon, 1896.

- PEPIN, Jean-Pierre-Yves, *Inventaire des 2365 microfilms du Fonds Drouin. Inventaire des registres d'état civil catholiques et autres dénominations*, t. 3, Québec, Éditions historiques et généalogiques Pepin, 1997.
- PROVENCHER, Gérard E., *Mariages de Loretteville (St-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, 1761-1969). Village des Hurons (Notre-Dame de Lorette, 1904-1969)*, Québec, B. Pontbriand, 1970.
- PROVENCHER, Gérard E., *Répertoire des mariages de l'Ancienne-Lorette, Paroisse de l'Annonciation 1695-1966*, Québec, Société canadienne de généalogie, 1968.
- [RAVAISSON, François], *Archives de la Bastille. Documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1881-1883, vol. 12-14.
- RICH, Obadiah, *Bibliotheca americana nova, or, A catalogue of books in various languages relating to America: printed since the year 1700*, New York, Franklin, 1963 [1835-1846], t. 1, p. 57.
- RICHE, Sophie, *Des hôpitaux à Paris. État des fonds des Archives de l'AP-HP XII^e-XX^e siècles*, Paris, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, 2000.
- ROUDIÈRE, Simone et MILHIET, Joseph, *Nouvelles acquisitions manuscrites et imprimées. Série J*, [Montigny-le-Bretonneux], Archives départementales des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise, [s. d.], 2 vol.
- ROY, Pierre-Georges, *Index du Bulletin des recherches historiques*, Beauceville, L'Éclaireur, 1925, vol. 2, p. 211.
- SARMANT, Thierry et al., *Inventaire des archives de la guerre. Sous série X^G. Suisses au service de la France XVII^e-XVIII^e siècles*, [Vincennes], Château de Vincennes, 2001.
- SIBILLE, Claire, *État sommaire des fonds privés antérieurs à la Révolution Française*, [Paris], Centre historique des Archives nationales, 2003.
- TAILLEMITE, Étienne et al., *État général des fonds*, t. 1 (L'Ancien Régime), Paris, Archives nationales, 1978.
- VIDIER, Alexandre et PERRIER, Paul, *Catalogue général des manuscrits français* [de la Bibliothèque nationale de France]: *table générale alphabétique des ancien et nouveau fonds*, n^o 1-33264 et des nouvelles acquisitions, n^o 1-10000, Paris, E. Leroux, 1931-1948.

5. Dictionnaires et ouvrages de références

- [ACADÉMIE FRANÇAISE], *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} éd., Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard, 1694, 2 t.
- [ACADÉMIE FRANÇAISE], *Dictionnaire de l'Académie française*, 3^e éd., Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard, 1740 [1694], 2 t.
- ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds et muets, vol. 1. 1910.
- ANTOINE, Michel, *Le Gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1978.
- AUBIN, Nicholas, *Dictionnaire de marine, contenant les termes de la navigations et de l'architecture navale*, Paris, Rollin Fils, 1747.
- AUGÉ, Paul *et al.*, *Larousse du XX^e siècle*, Paris, Librairie Larousse, 1928-1933, 6 t.
- AUZANNEAU, Bernard et AVRIL, Yves, *Dictionnaire latin de poche*, Paris, Librairie Générale Française, 2000.
- BALTEAU, Jules *et al.*, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1933-[s. d.], 20 tomes.
- BÉLY, Lucien *et al.*, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2003 [1996].
- BLUCHE, François *et al.*, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- BOGAARDS, Paul, *Robert et Van Dale: dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français*, Paris, Le Robert, 1993.
- BOSHER, John Francis, *Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760. Dictionnaire biographique*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1992.
- BROWN, George Williams *et al.*, *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-[s. d.], 15 vol.
- CHAMPONNOIS, Suzanne et LABRIOLLE, François de, *Dictionnaire historique de la Lettonie*, Crozon, Armeline, 2003.
- [COLLECTIF], *The Canadian encyclopedia*, Toronto, McClelland & Stewart, 1999.
- [COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC], *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*, Québec, Les Publications du Québec, 1994.

- COMPAN, Charles, *Dictionnaire de danse*, fac-similé de l'édition de Paris (1787), New York, Broude Brothers Limited, 1974 [1787].
- CORNEILLE, Thomas, *Dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Coignard, 1694, 2 t.
- CORNEILLE, Thomas, *Dictionnaire universel, géographique et historique [...]*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1708, 3 t.
- CUOQ, Jean André, *Lexique de la langue algonquine*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1886.
- CUOQ, Jean André, *Lexique de la langue iroquoise avec notes et appendices*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1882.
- DELLION, Apollinaire, «Morlon», *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, Fribourg, Imprimerie du Chroniqueur Suisse, 1896, vol. 8, p. 523-541.
- DESCHÊNES DAMIAN, Luce et DAMIAN, Raymond, *Atlas d'histoire du Canada*, Montréal, Guérin, 1990.
- FÉRAUD, Jean-François, *Dictionnaire critique de la langue française (1787)*, Tübingen, Max Niemeyer, 1994, 3 t.
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*, [La Haye & Rotterdam], [Arnout & Reinier Leers], 1690.
- GREVISSE, Maurice, *Le bon usage. Grammaire française*, 12^e éd. refondue par André Goose, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1993.
- HARDER, Kelsie B. *Illustrated dictionary of place names, United States and Canada*, New York & Toronto, Van Nostrand Reinhold Co., 1976.
- HOBSON, Archie, *The Cambridge gazetteer of the United States and Canada: a dictionary of places*, New York, Cambridge University Press, 1995.
- JAL, Auguste, *Glossaire nautique*, Paris, Firmin Didot frères, 1848.
- [JÉSUITES], *Dictionnaire universel françois et latin, aussi appelé Dictionnaire de Trévoux*, nouvelle éd. revue, corrigée et augmentée, Paris & Trévoux, [s. n.], 1721, 5 t.
- [JÉSUITES], *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 5^e éd., Paris, Compagnie des libraires associés, 1752, 8 t.
- [JÉSUITES], *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 6^e éd., Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 t.

- JETTÉ, René, *Dictionnaire généalogique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983.
- JOUE, Odoric-Marie *et al.*, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France*, [Saint-Laurent, Québec], Bellarmin, 1996.
- KANTOROWSKI, Frédéric *et al.*, *L'Encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 2000.
- KNAPP, Charles *et al.*, «MORLON», *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neufchatel, Attinger frères, 1905, t. 3, p. 385.
- LA COTARDIÈRE, Philippe de, et PENOT, Jean-Pierre, *Dictionnaire de l'astronomie et de l'espace*, Paris, Larousse, 1999 [1997].
- LA MARTINIÈRE, Antoine Augustin Bruzen de, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, Venise, Jean Baptiste Pasquali, 1737, 10 vol.
- LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle: français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866-1877, 17 t.
- LE JEUNE, Louis, *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 2 t.
- LEMIRE, Maurice *et al.*, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1980, vol. 1.
- LEMOINE, Georges, *Dictionnaire français-algonquin*, Chicoutimi, G. Delisle, 1909.
- LITTRÉ, Paul-Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Chicago, Encyclopædia Britannica, 1987 [nouv. éd.], 7 t.
- LORENT, Maurice, *Le parler populaire de la Beauce*, [Montréal], Leméac, 1977.
- MALOUX, Maurice, *Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes*, Paris, Larousse, 1998.
- MÉNAGE, Gilles, *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*, Paris, Briasson, 1750, 2 t.
- MICHAUD, Louis-Gabriel, *Biographie universelle ancienne et moderne: histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes [...]*, Paris, A. Thoisnier Desplaces et Michaud, 1843-[s. d.], 45 vol.
- [MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS], *Dictionnaire des rivières et lacs de la Province de Québec*, [Québec], Département des terres et forêts, 1925.

- MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, 8^e éd., Amsterdam, George Gallet, 1698, 4 t.
- MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, nouvelle et dernière éd. revue, corrigée et augmentée, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1725, 6 t.
- MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, nouvelle et dernière éd., Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1732, 6 t.
- MORSE, Jedidiah, *An abridgment of the American gazetteer* [...], Boston, Thomas & Andrews, 1798.
- NIQUILLE, J., «LEBEAU, CLAUDE», *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, Administration du dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 1928, t. 4, p. 485.
- O'BRIEN, Robert et BROWN, Richard D., *The Encyclopedia of New England*, New York, Facts on File, 1985.
- POIRIER, Claude et al., *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998.
- QUITARD, Pierre Marie, *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues*, Genève, Slatkine Reprints, 1968 [1842].
- REY, Alain et al., *Le Grand Robert de la langue française*, 2^e éd. revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Le Robert, 1990, 9 t.
- REY, Alain et al., *Le Petit Robert. Dictionnaire universel des noms propres*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996.
- REY, Alain et al., *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998, 3 t.
- RICHELET, Pierre, *Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne* [...], Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1732, 2 t.
- ROBERT, Paul et al., *Le grand Robert de la langue française*, nouvelle éd. augmentée, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, 6 t.
- ROBERT, Paul, *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle éd. remaniée et amplifiée sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Le Robert, 2007.

- ROBERTS, Robert B., *Encyclopedia of historic forts: the military, pioneer, and trading posts of the United States*, New York, Macmillan, London, Collier Macmillan, 1988.
- SAUGRAIN, Claude Marin, *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle-France* [...], Paris, Saugrain, 1726, 3 t.
- SAUGRAIN, Claude Marin, *Dictionnaire de la Nouvelle France, Isles et autres colonies françaises*, présenté par Réal Ouellet, Québec, L'Hétière, 1984 [1726].
- SAVARY DES BRUSLONS, Jacques, *Dictionnaire universel de commerce: contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde* [...], Paris, Veuve Estienne, 1741, 3 t.
- SGARD, Jean *et al.*, *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789*, sous la direction de Jean Sgard, 2^e éd. complètement revue et augmentée, Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.
- SGARD, Jean *et al.*, *Dictionnaire des journaux: 1600-1789*, sous la direction de Jean Sgard, Paris, Universitas, 1991, 2 vol.
- STEWART, George Rippey, *American place-names: a concise and selective dictionary for the continental United States of America*, New York, Oxford University Press, 1970.
- STOUTENBURGH, John L., *Dictionnary of the American Indian*, New York, Philosophical Library, 1960.
- [STURTEVANT, William C.], *Handbook of North American Indians*, Washington, Smitsonian Institution, 1978, 10 volumes parus.
- TAILLEMITE, Étienne, *Dictionnaire de la marine*, Paris, Seghers, 1962.
- TAILLEMITE, Étienne, «LEBEAU, CLAUDE», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, vol. 2, p. 388-389.
- TRIQUET, Raymond, *Dictionnaire encyclopédique des termes canins*, L'Isle-en-Dodon, Éditions Maradi, 1999.

6. Ouvrages anciens (jusqu'à 1789)

- AUGUSTIN, saint, *Les Méditations selon S. Augustin*, traduit et annoté par Jean-Clair Giraud, Paris, Migne, 1991.
- AUGUSTIN, saint, *St Augustin et l'Anonyme médiéval. Soliloques*, traduit et annoté par Denis Marianelli, Paris, Migne, 1999.
- BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles Le Roy, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, Nion & Didot, 1722, 4 t.

- BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude-Charles Le Roy, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, préface d'Yves Cazaux et annotation de Daniel Dubois, [Paris], Éditions du Rocher, 1997 [1722], 2 t.
- BESONGNE, Nicolas, *L'Etat de la France : ou l'on voit tous les princes, ducs, & pairs, marêchaux de France, & autres officiers de la couronne [...]*, Paris, Pierre Trabouillet, 1692, 2 vol.
- BOUCHER, Pierre, *Histoire veritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle France vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664.
- BUTEL-DUMONT, Georges-Marie, [parfois attribué à François Véron de Forbonnais], *Histoire et commerce des colonies angloises, dans l'Amérique septentrionale*, [New York], Johnson Reprint Corp., 1966 [1755].
- CARTIER, Jacques, *Relations*, éd. critique par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1986.
- CARTIER, Jacques, *Voyages au Canada ; suivis du Voyage de Roberval*, texte intégral présenté par Marie-Hélène Fraïssé, Montréal, Comeau et Nadeau, 2000.
- CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Histoire et description generale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, chez Pierre-François Giffart, puis chez Nyon fils, 1744, 3 t.
- CHARLEVOIX, François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, éd. critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1994 [1744].
- [COLLECTIF], *Bible*, traduction de Le Maître de Sacy, préface et texte d'introduction établis par Philippe Sellier, Paris, Robert Laffont, coll. «Bouquins», 1990.
- [COLLECTIF], *La Bible de Jérusalem. La sainte Bible traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem*, 14^e éd. entièrement revue et augmentée, Paris, Éditions du Cerf, 1994 [1973].
- [COLLECTIF], *Les cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*, traduction française d'Henri Hulot (texte en latin en regard du texte français), Metz, Behmer et Lamort, Paris, Rondonneau, 1803, vol. 1.
- CRESPEL, Emmanuel, *Voyages en Canada par le R. P. Emmanuel Crespel, Recolet: et son naufrage sur l'Isle d'Anticostie en 1736*, [Montréal], Réédition-Québec, 1968.
- DENYS, Nicolas, *Histoire naturelle des Peuples, des Animaux, des Arbres & Plantes de l'Amérique Septentrionale, & de ses divers Climats*, Paris, Claude Barbin, 1672.

- DESCARTES, René, *Discours de la méthode*, Paris, Bordas, coll. «Les Petits Classiques Bordas», 1970.
- DIÉREVILLE, *Relation du Voyage du Port Royal de l'Acadie suivie de Poésies diverses*, éd. critique par Normand Doiron, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1997 [1708].
- DRUILLETES, Gabriel, *Narré du voyage fait pour la mission des Abnaquiois et des Connaissances tiréz de la Nouvelle Angleterre et des dispositions des Magistrats de cette Republique pour le secours contre les Iroquois, ès années 1648 & 1649*, Albanie (N.Y.), Parsons & Cie, 1855.
- ÉRASME, *Éloge de la folie*, traduction de Claude Blum, Paris, Robert Laffont, 1992.
- ERASMUS, *Stultitiae Laus*, texte édité par J. H. Gaisser et J. J. O'Donnell (texte latin avec commentaires en anglais), Bryn Mawr, Bryn Mawr College, 1991, 2 vol.
- FEUILLET, Raoul-Auger, *Recüeil de Contredances mises en Choregraphie, d'une manière si aisée, que toutes personnes peuvent facilement les apprendre sans le secours d'aucun maître et même sans avoir eu aucune connoissance de la chorégraphie*, fac-similé de l'édition de Paris (1706), New York, Broude Brothers, 1968 [1706].
- GAUTIER DE CHATILLON, *Galteri de Castellione Alexandreis*, éd. de Marvin L. Colker, Patavii, in ædibus Antenoreis, 1978 [1558].
- GYLES, John, *Memoirs of odd adventures, strange deliverances, &c. in the captivity of John Gyles, Esq; commander of the garrison on St. George's River*, Boston, S. Kneeland & T. Green, 1736.
- HENNEPIN, Louis, *Description de la Louisiane* [...], Paris, Chez la veuve Sebastien Huré, 1683.
- HENNEPIN, Louis, *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les reflections des entreprises du Sieur de La Salle* [...], Utrecht, Antoine Schouten, 1698.
- HENNEPIN, Louis, *Nouvelle Decouverte d'un tres grand pays, Situé dans l'Amerique, entre Le Nouveau Mexique, et La Mer Glaciale*, Utrecht, Guillaume Broedelet, 1697.
- HÉRACLITE d'Éphèse, *Fragments*, texte traduit et commenté par Marcel Conche, 4^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1998.
- HÉRACLITE d'Éphèse, *Les fragments d'Héraclite*, texte traduit et commenté par Roger Munier, Toulouse, Fata Morgana, 1991.
- HOMÈRE, *L'Odyssée: poésie homérique*, texte établi et traduit par Victor Bérard, Paris, Les Belles Lettres, 1953.

- [JÉSUITES], *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of The Jesuit Missionaries in New France 1610 - 1791*, New York, Reuben Gold Thwaites, 1959 [1896-1901], 73 vol.
- JUVÉNAL, *Satires*, texte établi et traduit par Pierre de Labriolle et François Villeneuve, Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», 1974.
- JUVÉNAL DES URSINS, Jean, «Histoire de Charles VI, roy de France, et des choses mémorables advenues durant quarante-deux années de son règne: depuis 1380 jusqu'à 1422», dans *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, Ed. du commentaire analytique du Code civil, 1836, t. 2.
- KALM, Pehr, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduit et annoté par J. Rousseau et G. Béthune avec le concours de P. Morisset, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977.
- LAFITAU, Joseph François, *Mœurs des Sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'aîné et Charles-Estienne Hochereau, 1724, 2 t.
- LAFITAU, Joseph François, *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, texte édité et traduit par William N. Fenton et Elizabeth L. Moore, Toronto, Champlain Society, 1974-1977, 2 vol.
- LAHONTAN, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de, *Œuvres complètes*, éd. critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, 2 vol.
- LA METTRIE, Julien Offray de, *Œuvres philosophiques*, texte établi et annoté par Jean-Pierre Jackson, Chécy, Coda, 2004.
- LE BLANC, Vincent, *Les voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc marseillois, qu'il a faits depuis l'aage de douze ans iusques à soixante, aux quatre parties du monde [...]*, Paris, G. Clousier, 1649.
- LECLERCQ, Chrestien, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, éd. critique par Réal Ouellet et al., Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1999 [1691].
- LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil, autrement dite Amerique*, La Rochelle, Antoine Chuppin, 1578.
- LE SAGE, Alain-René, *Les aventures du chevalier de Beauchesne*, éd. précédée d'une étude par Émile Henriot, Paris, Éditions Excelsior, 1933 [1732].
- LESCARBOT, Marc, *Histoire de la Nouvelle-France [...]*, Paris, Jean Milot, 1609.
- MARSIGLI, Luigi Ferdinando, *Histoire physique de la Mer*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1725.

- PERROT, Nicolas, *Mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale*, éd. critique par Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 2004.
- PINARD, *Chronologie historique-militaire, contenant l'histoire de la création de toutes les charges, dignités et grades militaires supérieurs, de toutes les personnes qui les ont possédés [...], des troupes de la maison du Roi*, Paris, C. Hérisart, 1760-1778, 8 vol.
- PLINE l'Ancien, *Naturalis historia*, texte établi, traduit et commenté par Alfred Ernout, Paris, Les Belles Lettres, 1962, vol. 29.
- PLUTARQUE, *Vies*, texte établi et traduit par Robert Flacelière, Émile Chambry & Marcel Jumeaux, Paris, Les Belles Lettres, t. 10, 1957.
- PRÉVOST, Antoine François (l'abbé), *Histoire du Chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, éd. critique par Frédéric Deloffre et Raymond Picard, Paris, Garnier Frères, 1965.
- PRÉVOST, Antoine François (l'abbé), *Histoire générale des voyages, ou Nouvelle collection de toutes les relations de voyages par mer et par terre, qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes langues de toutes les nations connues [...]*, Paris, Didot, t. 12-16, 1754-1761.
- RAUDOT, Antoine-Denis, *Relation par lettres de l'Amérique septentrionale*, éd. critique de Camille de Rochemonteix [qui attribue à tort l'ouvrage à Antoine Silvy], Paris, Letouzey & Ané, 1904.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Émile, ou de l'Éducation*, Francfort [i.e. London?], 1762, 4 vol.
- RUFFIN DE LA MARANDIÈRE, Pierre-Thomas, *Naufrage de «l'Éléphant». Relation du voyage de Canada de l'année 1729*, éd. critique par A. Léo Leymarie, dans *Nova Francia*, Paris, [s. n.], vol. 5, n° 1, janv.-fév. 1930, p. 370-394.
- SAGARD, Gabriel, *Le Grand Voyage du pays des Hurons*, texte établi par Réal Ouellet, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990 [1632].
- SAGARD, Gabriel, *Le Grand Voyage du pays des Hurons suivi, du Dictionnaire de la langue huronne*, éd. critique par Jack Warwick, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1998 [1632].
- SAGEAN, Mathieu, *Relation des aventures de Mathieu Saguean, Canadien*, éd. critique de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1999.
- STRABON, *Géographie*, texte établi et traduit par François Lasserre, Paris, Les Belles Lettres, 1966, vol. 2.
- VIRGILE, *Énéide*, texte établi par Henri Goelzer et traduit par André Bellessort, Paris, Société d'édition «Les Belles Lettres», 9^e éd., 1959, vol. 1.

7. Ouvrages modernes

ABBOTT, John, S. C., *The history of Maine*, Augusta (Maine), B. Thurston Co, 1892.

ADAMS, Percy G. *Travel literature and the evolution of the novel*, Lexington, University Press of Kentucky, 1983.

ALLEN, William, *The history of Norridgewock: comprising memorials of the aboriginal inhabitants and Jesuit missionaries, hardships of the pioneers, biographical notices of the early settlers, and ecclesiastical sketches*, Norridgewock, E. J. Peet, 1849.

[ANONYME], «AVANTURES DU SIEUR Claude le Beau [...]», *Journal de Trévoux*, 1738, p. 1945-1954.

[ANONYME], «Les aventures extraordinaires de Claude Lebeau, avocat bourgeois de Morlon», *Revue des familles*, Estavayer, Imprimerie H. Butty, 1919, p. 229-231, 248-249, 262-263, 298.

AUDET, F. Émile, *Les premiers établissements français au pays des Illinois: la guerre des Renards*, Paris, Fernand Sorlot, 1938.

BAILLARGEON, Noël, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de M^{gr} de Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972.

BANFIELD, Alexander William Francis, *Les Mammifères du Canada*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1977 [1974].

BARBICHE, Bernard et al., *L'édition des textes anciens: XVI^e-XVIII^e s.*, Paris, L'Inventaire, 1993 [1990].

BARDY, Monique, *La grande histoire des Yvelines. Les 262 communes d'Ablis à Voisins-le-Bretonneux*, Pontoise, Edijac, 1989.

BERG, Britta, «“Vor dieses mahl noch...”: Claude le Beau und die *Gazette de Brunswic* (1753-1773)», *Leipziger Jahrbuch zur Buchgeschichte*, n° 9, 1999, p. 77-96.

BERKVEN-STEVELINK, Christiane, «L'édition française en Hollande», dans *Histoire de l'édition française*, [Paris], Promodis, 1984, vol. 2, p. 316-325.

BERNATCHEZ, Louis et GIROUX, Marie, *Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'Est du Canada*, Boucherville, Broquet, 2005 [2000].

BERTAUD, Jean-Paul, *Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon I^{er}*, Paris, A. Colin, 1998.

BERTHIAUME, Pierre, *L'aventure américaine au XVIII^e siècle: du voyage à l'écriture*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990.

- BERTHIAUME, Pierre, «Quelques remarques sur la notion de récits de voyages au XVIII^e siècle. La Description du Detroit & de la Baye d'Hudson de Nicolas Jérémie», *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 56, n° 1, 1986, p. 99-106.
- BIDEAUX, Michel, «Des Sauvages: une singularité narrative», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 35-45.
- BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte, *Les grands courants orthographiques au XVII^e siècle et la formation de l'orthographe moderne: impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tübingen, M. Niemeyer, 1992.
- BORROR, Donald Joyce et WHITE, Richard E., *Les insectes de l'Amérique du Nord (au nord du Mexique)*, traduit par Françoise Harper, Boucherville, Broquet, 1999 [1991].
- BOUCHARD, Russel, *Les armes à feu en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 1999.
- BOUCHARD, Russel, *Les armes traditionnelles au Canada 1534-1890*, Chicoutimi-Nord, Le Musée du Saguenay, 1955.
- BOUCHARD, Russel, *Les armes de traite*, Québec, Boréal Express, 1976.
- BROC, Numa, *La géographie des philosophes. Géographes et voyageurs français au XVIII^e siècle*, Paris, Ophrys, 1975.
- BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française. Des origines à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, t. 6.
- BUSHNELL, David Ives, *Native cemeteries and forms of burial east of the Mississippi*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, bulletin 71, 1920.
- BUSHNELL, David Ives, *Native villages and village sites east of the Mississippi*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, bulletin 69, 1919.
- BUSHNELL, David Ives, *Villages of the Algonquian, Siouan, and Caddoan tribes west of the Mississippi*, Washington, Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology, bulletin 77, 1922.
- BUSSIÈRE, Roselyne, «Le couvent des Récollets à Saint-Germain-en-Laye», dans *Abbayes, prieurés et communautés religieuses en Île-de-France: actes du huitième colloque de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1997, p. 271-282.
- CAMERON, Austin W., *Les mammifères du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1960.
- CARPIN, Gervais, *Histoire d'un mot: l'ethnonyme «Canadien» de 1535 à 1691*, Sillery, Septentrion, 1995.

- CATACH, Nina, *Histoire de l'orthographe française: édition posthume, réalisée par Renée Honvault avec la collaboration de Irène Rosier-Catach*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- CAULIER, Brigitte, «Introduction», dans *Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada. Grandes figures de leur histoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 3-28.
- CHATEAUBRIAND, François-René de, *Œuvres romanesques et voyages*, éd. critique par Maurice Regard, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque de la Pléiade», vol. 1, 1969.
- CHINARD, Gilbert, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie E. Droz, 1934.
- CHINARD, Gilbert, «Une nouvelle source d'Atala. Les Aventures du Sieur Le Beau, avocat en Parlement», *Modern Language Notes*, vol. 25, 1910, p. 137-141.
- CLICHE, Marie-Aimée, «Aventures du Sieur Claude Lebeau [...]», *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Montréal, Fides, 1980, vol. 1, p. 51-53.
- COIRAULT, Patrice, *Répertoire des chansons françaises de tradition orale*, ouvrage révisé et complété par Georges Delarue, Yvette Fédoroff et Simone Wallon, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1996, 2 vol.
- COLEMAN, Emma Lewis, *New England captives carried to Canada between 1677 and 1760 during the French and Indian Wars*, Portland, The Southworth Press, 1925, 2 vol.
- [COLLECTIF], *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe (1728-1753)*, Genève, Slatkine Reprints, 1969.
- [COLLECTIF], *Histoire et origine de la ceinture fléchée traditionnelle dite de L'Assomption*, Sillery, Septentrion, 1994.
- [COLLECTIF], *Maine, a guide "Down East"*, Boston, Houghton Mifflin, 1937.
- [COLLECTIF], *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1990-2001, 4 t.
- COMBET, Denis Paul et al., *À la recherche de la mer de l'Ouest: mémoires choisis de La Vérendrye / In search of the western sea: selected journals of La Verendrye*, textes français établis par Denis Combet, Emmanuel Hérique et Lise Gaboury-Diallo, traduction en anglais par Alan MacDonell et Constance Cartmill, sous la direction de Denis Combet, Winnipeg, Great Plains Publications, 2001.
- CORBET, Gordon et al., *Les mammifères d'Europe*, Paris, Bordas, 1984.
- CURRAN, Charles-Howard et KAUFFELD, Carl, *Les serpents*, Paris, Payot, 1937.
- DARBEAU, Bertrand, *Les Lumières. Anthologie*, Paris, Flammarion, coll. «Étonnants Classiques», 2002.

- DAY, Gordon M., *The identity of the Saint Francis Indians*, Ottawa, National Museums of Canada, 1981.
- DELAMARE, Jean et DELAMARE-RICHE, Thérèse, *Le grand Renfermement. Histoire de l'hospice de Bicêtre, 1657-1974*, Paris, Maloine, 1990.
- DICKASON, Olive P., *Les Premières Nations du Canada depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Québec, Septentrion, 1966 [1992].
- DIONNE, Charles Eusèbe, *Les oiseaux de la province de Québec*, Québec, Dusseault & Proulx, 1906.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, «Un naufrage dans le Saint-Laurent en 1729», *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIX, 1913, p. 253-255.
- DRAKE, Samuel Gardner, *Indian captivities, or, Life in the wigwam: being true narratives of captives who have been carried away by the Indians, from the frontier settlements of the U.S., from the earliest period to the present time*, Auburn [N.Y.], Derby Miller, 1850.
- DROULERS, Frédéric, *Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI*, Paris, Copernic, 1987.
- DUBÉ, Jean-Claude, *Claude-Thomas Dupuy, Intendant de la Nouvelle-France 1678-1738*, Montréal et Paris, Fides, 1969.
- DUBÉ, Jean-Claude, *Les Intendants de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1984.
- DUNNACK, Henry E., *Maine Forts*, Augusta (Maine), Press of Charles E. Nash & Son, 1924.
- [ÉGLISE CATHOLIQUE], *Petit office de la Sainte Vierge et des morts. Sépulture des défunts, messe, chemin de la croix, prières des quarante-heures, etc.*, texte latin en regard du texte français, Montréal, [s. n.], 1905.
- FARIBAUT-BEAUREGARD, Marthe, *La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle)*, Montréal, Éditions Bergeron, 1982, t. 1.
- FENTON, William N. et MOORE, Elizabeth L., «Introduction», dans *Customs of the American Indians compared with the customs of primitive times*, Toronto, Champlain Society, 1974-1977, vol. 1, p. xxix-cxix.
- FENTON, William N. et MOORE, Elizabeth L., «Lafitau et la pensée ethnologique de son temps», dans *Études littéraires*, vol. 10, n° 1-2, avril-août 1977, p. 19-47.
- FERLAND, Jean-Baptiste-Antoine, *Cours d'histoire du Canada*, Québec, Augustin Côté, 1861.
- FILLEUL, Arnaud, *Poissons d'eau douce. Guide scientifique à l'usage des pêcheurs de France et d'ailleurs*, Clichy, Larivière, 2003.

- FOURNIER, Marcel, *De la Nouvelle Angleterre à la Nouvelle-France: l'histoire des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992.
- FOURNIER, Nathalie, *Grammaire du français classique*, Paris, Bellin, 1998.
- FOURNIER, Rodolphe, *Lieux et monuments historiques de l'île de Montréal*, Saint-Jean, Éditions du Richelieu, 1974.
- FOYE, Robert E., *Fish management in the Kennebec River*, [Augusta], Maine Dept. of Inland Fisheries and Game, 1969.
- FRÉGAULT, Guy, *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969.
- FROSTIN, Charles, «Du peuplement pénal de l'Amérique française aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Annales de Bretagne*, t. 85, 1978, p. 67-94.
- FUNCK-BRENTANO, Franck, *Les Vieux hôpitaux français*, Lyon, Laboratoires Ciba, [s. d.]
- FUNCK-BRENTANO, Frantz, *Les lettres de cachet à Paris. Étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903.
- GAGNÉ, Gérard, «La paléopathologie humaine en Amérique du Nord: un aperçu», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, n^o 1, 1982, p. 3-11.
- GAGNON, François-Marc, «L'iconographie classique des saints Martyrs canadiens», dans *Les saints martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988, p. 37-79.
- GAGNON, François-Marc, *Images du castor canadien, XVI^e-XVIII^e siècles*, Québec, Septentrion, 1994.
- GANONG, William F., «The Identity of the Animals and Plants mentioned by the early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland», dans *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 3^e série, vol. 3, section II, 1909, p. 197-242.
- GARIÉPY, Raymond, *Les seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*, Québec, Société historique du Québec, 1974.
- GARNEAU, François-Xavier, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, Québec, N. Aubin, 1845-1852, 4 vol.
- GARNOT, Benoît, *La justice en France de l'an mil à 1914*, Paris, F. Nathan, 1993.
- GHÉRE, David L., «The "Disappearance" of the Abenaki in Western Maine: Political Organization and Ethnocentric Assumptions», *The New England Quarterly*, vol. 17, n^o 2, printemps 1993, p. 193-207.

- GODFREY, William Earl, *Les Oiseaux du Canada*, Illustrations en couleurs de John A. Crosby, dessins de S. D. Mac Donald, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.
- GOMARD, A. J. J. Posselier dit, *La théorie de l'escrime*, Toulouse, Eché, 1983 [1845].
- GOMEZ, Thomas, *L'invention de l'Amérique. Mythes et réalités de la Conquête*, Paris, Flammarion, 1996.
- GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine, «Le procès d'une relation coupable. De quelques interprétations des récits de Jacques Cartier», *Études françaises*, 22, n° 2, 1986, p. 63-71.
- GONTIER, Thierry, *De l'homme à l'animal. Montaigne et Descartes ou les paradoxes de la philosophie moderne sur la nature des animaux*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1998.
- HARE, John et al., *Histoire de la ville de Québec 1608-1871*, Montréal, Boréal Express et Musée canadien des civilisations, 1987.
- HARRISON, Jane E., *Adieu pour cette année: la correspondance au Canada, 1640-1830*, Traduit par Christian Bérubé, [Montréal], XYZ, 1997.
- HARRUS-RÉVIDI, Gisèle, *L'hystérie*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.
- HAVARD, Gilles, «Coulipa: le destin tragique d'un Indiens renard», dans Rochefort, *La Rochelle. Les Amériques en partage (XVII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Karthala, [à paraître en 2008].
- HAVARD, Gilles, *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*, Sillery, Éditions du Septentrion; Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2003.
- HAVARD, Gilles et VIDAL, Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Édition entièrement revue, [Paris], Flammarion, 2005 [2003].
- HELLER, Michel, *Histoire de la Russie et de son empire*, traduit du russe par Anne Coldefy-Faucard, Paris, Plon, 1997.
- HODGE, Frederick Webb, *Handbook of American Indians north of Mexico*, New York, Pageant Books Inc., 1960 [1907 et 1910], 2 vol.
- HODGE, Frederick Webb, *Manuel des Indiens du Canada*, Ottawa, J. de L. Taché, 1915.
- HOFMANN, Helga, *Mammifères d'Europe*, Paris, F. Nathan, 1995.
- JACKSON, John N., *The mighty Niagara: one river - two frontiers*, Amherst, N.Y., Prometheus Books, 2003.

- KARKLIN, Karlis, *Les parures de traite chez les peuples autochtones du Canada: un ouvrage de référence*, Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, 1992.
- LACHANCE, André, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1984.
- LAFLECHE, Guy, «L'analyse littéraire des documents ethno-anthropologiques», dans *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 29, n° 3, 1999, p. 109-112.
- LAFLECHE, Guy, *Les saints Martyrs canadiens*, Laval, Singulier, 1988-1995, 5 vol.
- LAFRANCE, Jean, *Les épaves du Saint-Laurent (1650-1760)*, Montréal et Bruxelles, Éd. de L'Homme, 1972.
- LAHAISE, Robert, *Les Édifices conventuels du Vieux Montréal*, Ville LaSalle, Hurtubise, 1980.
- LAHAISE, Robert et VALLERAND, Noël, *La Nouvelle-France*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1999 [1977].
- LAINEY, Jonathan C., *La «Monnaie des Sauvages». Les colliers de wampum d'hier à aujourd'hui*, Québec, Septentrion, 2004.
- LAINGUI, André et LEBIGRE, Arlette, *Le droit pénal*, Paris, Cujas, 1979.
- LANCTÔT, Gustave, *L'administration de la Nouvelle-France. L'administration générale*, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, 1929.
- LANCTÔT, Gustave, *Fausaires et faussetés en histoire canadienne*, Montréal, Éditions Variétés, 1948.
- LANCTÔT, Gustave, *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France*, Montréal, Éditions du Jour, 1964.
- LANCTÔT, Gustave, *Histoire du Canada. Du régime royal au traité d'Utrecht. 1663-1713*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 1963.
- LANDRY, Yves, *Orphelines en France, pionnières au Canada: les Filles du roi au XVII^e siècle; suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal, Leméac, 1992.
- LAROCQUE, Robert, «L'introduction de maladies européennes chez les autochtones des XVII^e et XVIII^e siècles», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 12, n° 1, 1982, p. 13-24.
- LAROCQUE, Robert, «Les maladies chez les Iroquoiens préhistoriques», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 165-180.
- LAUFER, Roger, *Introduction à la textologie: vérification, établissement et édition des textes*, Paris, Larousse, 1972.

- LAURENT, Hippolyte, *Le fouet contre le crime: étude d'histoire, de droit pénal, de morale et de pédagogie*, Paris, Rousseau, 1913.
- LEBLANC, Léopold, «Les premières voix du pays» et «Le peuple colonial occupe la rampe», dans *Histoire de la littérature française du Québec*, vol. 1, Montréal, Librairie Beauchemin, 1967.
- LE BLANT, Robert, *Histoire de la Nouvelle-France. Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le recueil de Gédéon de Catalogne*, Dax, P. Pradeu, Imprimeur-Éditeur, [1930].
- LEBRUN, François, *Se soigner autrefois. Médecins saints et sorciers aux 17^e et 18^e siècles*, Paris, Temps actuels, 1983.
- LEMAY, Edna Hindie, «Introduction», dans *Mœurs des Sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps* de Lafitau, Paris, Maspero, 1983, vol. 1, p. 5-38.
- LEMIRE, Maurice, *Les écrits de la Nouvelle-France*, Québec, Nota Bene, 2000.
- LESTRINGANT, Frank, *Le cannibale: grandeur et décadence*, Paris, Perrin, 1994.
- LEVEAU-FERNANDEZ, Madeleine, *Histoire du Kremlin-Bicêtre, l'identité d'une ville*, Kremlin-Bicêtre, aux dépens de la Ville de Kremlin-Bicêtre, 1997.
- LIGERS, Ziedonis, *Histoire des villes de Lettonie et d'Estonie des origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 1947 [1946].
- LINDSAY, Lionel Saint-George (abbé), *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, Montréal, Compagnie de publication de *La Revue canadienne*, 1900.
- LIZÉ, Émile, «Gazette de Brunswick», dans *Dictionnaire des Journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, t. 1, p. 460-461.
- LYONS, Albert S. et al., *Histoire illustrée de la médecine*, Paris, Presses de la Renaissance, 1979.
- LOUDON, Archibald, *A Selection of some of the most interesting narratives of outrages committed by the Indians in their wars with the white people*, Carlisle [Pa.?], From the press of A. Loudon, 1811, 2 vol.
- MACFARLANE, Ronald Olivier, «The Massachusetts Bay Truck-Houses in Diplomacy with the Indians», *The New England Quarterly*, vol. 11, n^o 1, mars 1938, p. 48-65.
- MAJEUX, Auguste, «Claude Lebeau, de Morlon», *L'Émulation. Nouvelle revue fribourgeoise*, Fribourg, Imprimerie de L. Schmid-Roth, 1855, t. 4, p. 24-27, 44-48, 77-82.

- MARGRY, Pierre, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754)*, Paris, Maisonneuve Frères et Ch. Leclerc, 1879-1887, 6 t.
- MARIE-VICTORIN, Frère, *Flore laurentienne*, par Frère Marie-Victorin, É. C., illustrée par Frère Alexandre, É. C., 2^e éd. entièrement revue et mise à jour par Ernest Rouleau, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1964 [1935].
- MARION, Séraphin, *Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1923.
- MATHIEU, Jacques, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècle* [sic], Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.
- MATHIEU, Jocelyne, «S'emmitoufler comme les gens du Nord», dans *Cap-aux-Diamants*, n^o 24 (hiver 1991), p. 30-33.
- MAURALT, Joseph Anselme (abbé), *Histoire des Abenakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, Sorel, Gazette de Sorel, 1866.
- MCCULLOUGH, Alan Bruce, *La monnaie et le change au Canada, des premiers temps jusqu'à 1900*, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, 1987.
- MELANÇON, Arthur, *Liste des missionnaires-jésuites, Nouvelle-France et Louisiane. 1611-1800*, Montréal, Collège Sainte-Marie, 1929.
- MÉLANÇON, Claude, *Les Poissons de nos eaux*, avec 126 dessins en noir par Germaine Bernier et Jacques Bédard, Québec, La Société zoologique de Québec, 1958.
- MÉRY, Fernand et al., *Le chien*, Paris, Larousse, 1959.
- MINARD, Philippe, *Typographes des Lumières*, suivi des *Anecdotes typographiques* de Nicolas Contat (1762), Seyssel, Champ Vallon, 1989.
- MOLLAT DU JOURDIN, Michel, et HABERT, Jacques, *Giovanni et Girolamo Verrazano navigateurs de François I^{er}*, Paris, Imprimerie Nationale, 1982.
- MOMORO, Antoine François, *Traité élémentaire de l'imprimerie, ou le manuel de l'imprimeur*, Paris, A. F. Momoro, 1793.
- MOTSCH, Andreas, *Lafitau et l'émergence du discours ethnographique*, Sillery, Septentrion; Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001.
- MOUREAU, François, *La plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.

- NEWTON, William Ritchey, *L'espace du roi: la Cour de France au Château de Versailles, 1682-1789*, [Paris], Fayard, 2000.
- NOËL, Michel, *Art décoratif et vestimentaire des Amérindiens du Québec: XVI^e et XVII^e siècles*, Montréal, Leméac, 1979.
- NOPPEN, Luc, *Québec: trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979.
- NORTH, James W., *The History of Augusta, from the earliest settlement to the present time*, Augusta (Maine), Clapp and North, 1870.
- O'MEARA, Maureen F., «The Truth/Fiction of Encounter: *Avantures du Sr. Charles [sic] Lebeau ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages*», *Romance Languages Annual*, 1992, p. 84-88.
- OUELLET, Réal, «Le Beau, le Bon et le Mauvais Sauvage», *Québec français*, n^o123, automne 2001, p. 67-70.
- OUELLET, Réal *et al*, «Introduction», dans *Œuvres complètes de Lahontan*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. «Bibliothèque du Nouveau Monde», 1990, vol. 1, p. 11-199.
- PASQUALI, Adrien, «Récits de voyage et critique: un état des lieux» du dossier «Voyages, Ailleurs» dans *Textyles, la Revue des lettres belges de langue française*, n^o 12, 1995, p. 21-32.
- PICCIOLA, André, *Le comte de Maurepas. Versailles et l'Europe à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1999.
- PROVANCHER, Léon-Abel, *Flore canadienne ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et des clefs analytiques*, Québec, Joseph Darveau Imprimeur-Éditeur, 1862, 2 vol.
- PROVOST, Honorius, *Les Abénaquis sur la Chaudière*, Québec, Éditions de la Nouvelle-Beauce, Séminaire de Québec, 1983.
- PROVOST, Honorius, *Chaudière-Kennebec: grand chemin séculaire*, Québec, Garneau, 1974.
- RAMEAU DE SAINT-PÈRE, Edme, *La France aux colonies. Études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique, Acadiens et Canadiens*, deuxième partie, «Les Canadiens», Paris, A. Jouby, 1859, p. 70-71.
- RATELLE, Maurice *L'application des lois et règlements français chez les Autochtones de 1627 à 1760*, [Québec], Ministère de l'énergie et des ressources, coll. «Les études autochtones», 1991.

- RYCHNER, Jacques, «Le travail de l'atelier», dans *Histoire de l'édition française*, [Paris], Promodis, 1984, vol. 2, p. 42-61.
- ROBBINS, Chandler S. et al., *Guide des oiseaux de l'Amérique du Nord. Guide d'identification sur le terrain*, La Prairie (Québec), Éditions Broquet, 1994 [1983].
- ROCHEMONTEIX, Camille de, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle: d'après des documents inédits*, Paris, Alphonse Picard et Fils éditeurs, 1906, 2 vol.
- RONSin, Albert, *Découverte et baptême de l'Amérique*, Montréal, Georges Le Pape, 1979.
- ROSSEL, Virgile, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel, Éditions de l'aire, coll. «Histoire Helvétique», 1990 [1903], t. 1, p. 213-214.
- ROY, Joseph-Edmond, *Le baron de Lahontan*, Montréal, Éditions Élysée, 1974.
- ROY, Joseph-Edmond, «Des fils de famille envoyés au Canada – Claude Lebeau», *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 2^e série, VII (1901), section 1, p. 7-33.
- ROY, Pierre-Georges, *La famille de Rigaud de Vaudreuil*, Lévis, [s.n.], 1938.
- ROY, Pierre-Georges, «Les conseillers au Conseil souverain de la Nouvelle-France», dans *Mémoires de la Société royale du Canada*, Série III, 1915, t. IX, p. 173-187.
- ROY, Pierre-Georges, *Les officiers d'état-major des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières sous le régime français*, Lévis, [s. n.], 1919.
- ROY, Pierre-Georges, *Les rues de Québec*, Lévis, [s.n.], 1932.
- ROY, Pierre-Georges, *La ville de Québec sous le régime français*, Québec, Le Service des Archives du gouvernement de la province de Québec, 1930, vol. 2, p. 115-116.
- ROY, Régis et MALCHELOSSE, Gérard, *Le Régiment de Carignan. Son organisation et son expédition au Canada (1665-1668). Officiers et soldats qui s'établirent en Canada*, Montréal, G. Ducharme, 1925.
- SAINT-ANTHOINE, Hippolyte Daniel de, *Biographie des hommes remarquables de seine-et-Oise*, Paris, Angé, 1837.
- SAINT-FÉLIX, soeur, *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec. Histoire du monastère de Notre-Dame des Anges (Religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus) Ordre de Saint-Augustin*, Québec, C. Darveau, 1882.
- SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, Paris, Hachette, 1864-1871, 13 t.

- SCOTT, William Beverly et CROSSMAN, Edwin John, *Poissons d'eau douce du Canada*, Ottawa, Ministère de l'Environnement, 1974.
- SHEA, John Gilmary, *History of the Catholic missions among the Indian tribes of the United States*, New York, E. Dunigan, 1855.
- SMITH, Hobart Muir et BRODIE, Edmund D., *Guide des reptiles de l'Amérique du Nord: guide d'identification sur le terrain*, traduction d'Irène et Serge Galarneau, La Prairie, M. Broquet, 1992.
- SULTE, Benjamin, *Histoire des Canadiens-Français 1608-1880*, Montréal, Wilson, 1882, t. 4-5.
- TIPTON, Bob L., *Snakes of the Americas: checklist and lexicon*, Malabar, Krieger, 2005.
- TOOKER, Elisabeth, *Ethnographie des Hurons, 1615-1649*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1987.
- TRIGGER, Bruce G., *Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, traduit par J.-P. Sainte-Marie et B. Chabert Hacikyan, Montréal, Libre expression, 1991.
- TRIGGER, Bruce G., *Les Indiens, la fourrure et les Blancs, Français et Amérindiens en Amérique du Nord*, Montréal et Paris, Boréal et Seuil, 1990.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1963-1979, 3 vol.
- TRUDEL, Marcel, «Les Hurons et Murray en 1760. Un "traité" qui n'est qu'un laissez-passer», dans *Les Hurons de Lorette*, sous la direction de Denis Vaugeois, [Sillery], Septentrion, [1996], p. 132-159.
- TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France: histoire et institutions*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968.
- TRUDEL, Marcel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2001.
- VALLÉE, Andréanne, «Claude Le Beau parmi les Sauvages de l'Amérique septentrionale: la relation autobiographique au service du divertissement», dans *Écritures de soi*, sous la direction de Norbert Col, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 337-345.
- VALLÉE, Andréanne, «Dans le sillage du père Joseph François Lafitau: les Avantures de Claude Le Beau», [à paraître dans *Les écrits des jésuites en Amérique du Nord: débats et controverses*, sous la direction de Clorinda Donato et Marc-André Bernier, Presses de l'Université de Toronto].
- VALLÉE, Andréanne, «Exhumer les Avantures de Claude Le Beau en Amérique: la réhabilitation d'une relation discréditée par l'historiographie traditionnelle», dans *Americas' Worlds and the World's Americas. Les mondes des Amériques et les Amériques du monde*, sous la direction de A. Chanady et al., Ottawa, Legas, 2006, p. 573-582.

- VÉRON, Géraldine, *Les castors*, Lausanne, Éditions Payot, Série «Comment vivent-ils?», 1991.
- WANDREY, Rüdiger, *Guide des mammifères marins du monde: 119 espèces, des baleines aux dugongs*, traduit par François Loppin, Lausanne et Paris, Delachaux & Niestlé, 1999.
- WARWICK, Jack, «La Nouvelle France. Perspectives d'aujourd'hui et d'hier», dans *Études Canadiennes/Canadian Studies*, n° 40, 1996, p. 29-42.
- WILLIAMSON, William Durkee, *The history of the state of Maine; from its first discovery, A.D. 1602, to the separation, A.D. 1820, inclusive*, Hallowell, Glazier, Masters & co., 1832, 2 vol.

8. Mémoires

- LABERGE, Pierre, *Analyse des «Avantures du Sr. C. Le Beau», relation de voyage publiée en 1738*, Mémoire de littérature française, Québec, Université Laval, 1987.
- LETOUZEY, Daniel, *Le château de Bicêtre. Maison de l'Hôpital général et sa population au milieu du XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Paris, Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, 1970.
- PAUL, Jocelyn, *Croyances religieuses et changement social chez les Hurons de Lorette*, Mémoire d'anthropologie, Montréal, Université de Montréal, 1991.
- SÉVIGNY, André-Paul, *Identification et localisation des groupements abénaquis au [sic] XVII^e et XVIII^e siècles*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1973.
- THOMASSON, Danièle, *La population de Bicêtre de 1717 à 1732*, Mémoire de maîtrise, Paris, Université de Paris, 1973.
- TRUDEL, Serge, *Narration et encyclopédisme dans les avantures du Sr Claude Le Beau*, Mémoire d'études françaises, Montréal, Université de Montréal, 1989.